G. DURAND

CATHÉDRALE D'AMIENS

II

Le Puy d'Amiens p. III du t. II
les Tableaux du Puy t. I p. 68, 91
t. II pp. 442 et suiv.
1499 p. 492
1518 p. 446
1519 p. 444 t. I p. 250 n. 4 et pp 62
1520 p. 455 + 1521 p. 449
1525 p. 462
1548 p. 447
1617 p. 473

MÉMOIRES

Liste des Maîtres du Puy, t. II p. 635 avec les vers imposés

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE

v. Table alphabétique

Vitraux pp. 544-593, 99 figures.

MONOGRAPHIE

DE L'ÉGLISE

NOTRE-DAME

CATHÉDRALE

D'AMIENS

Par Georges **DURAND**,

Archiviste de la Somme,
Président de la Société des Antiquaires de Picardie

TOME II. — MOBILIER ET ACCESSOIRES.



AMIENS
IMPRIMERIE YVERT ET TELLIER
37, Rue des Jacobins.

PARIS
LIBRAIRIE A. PICARD ET FILS
82, Rue Bonaparte.

M D CCCC III



Volet de tableau, peinture sur bois du xve siècle. — Voir p. 502.

Incomparable par son architecture, la cathédrale d'Amiens n'est pas moins intéressante par les nombreux accessoires de toutes les époques et de tous les styles — plusieurs sont de premier ordre — qu'elle renferme encore, malgré tant de destructions infiniment regrettables. Elle est assurément à ce point de vue une des plus riches, sinon la plus riche de la France entière.

Ces accessoires, qui font de la cathédrale d'Amiens un véritable musée, formeront la matière de ce deuxième volume. On y joindra les quelques renseignements qui ont pu être retrouvés sur ceux qui n'existent plus. Ces renseignements, bien entendu, n'ont que la valeur des documents d'où ils proviennent, documents souvent de seconde main, et qui ne sont pas toujours très clairs.

La division par catégories d'objets offrant des difficultés insurmontables, il a paru préférable de suivre en général l'ordre topographique, en commençant par le chœur et le sanctuaire. Pourtant deux morceaux très considérables, les clôtures et les stalles, ont semblé mériter chacun un chapitre spécial. Le mobilier de chaque chapelle sera ensuite décrit de la même manière, puis celui de la nef, du transept et des bas-côtés, travée par travée. Sous le titre *Accessoires divers,* on placera les vitraux d'une part, les cloches et les horloges de l'autre, les premiers, parce que, malgré le peu qu'il en subsiste, ils forment pourtant un ensemble difficile à scinder, les autres parce qu'elles n'ont pas de place bien fixe qu'elles peuvent en changer et qu'il est difficile de les considérer isolément. Enfin, sous forme d'appendices, il sera parlé des dépendances, du trésor et de quelques autres objets qui auraient difficilement trouvé leur place dans le corps du volume.

Dans chaque division les renseignements sur l'état ancien seront donnés avant l'état actuel, et la description de chaque objet sera précédée des faits historiques qui le concernent.

Mais avant d'entrer dans le détail, certaines catégories d'objets ont besoin de quelques observations générales.

Les tombeaux encore nombreux que nous pouvons admirer dans la cathédrale d'Amiens et les inscriptions funéraires qui y subsistent, ne sont qu'une minime

partie de ce qu'elle renfermait jadis en ce genre. Les chanoines du XVIIIe siècle et la Révolution en ont détruit beaucoup, et non des moins remarquables.

Nous avons trouvé quelques renseignements sur ceux qui n'existent plus dans différents documents, et notamment dans quatre anciens recueils d'épitaphes. Le plus ancien et le plus exact, celui dont les autres paraissent dérivés, est à la bibliothèque de l'Arsenal (nº 4653). Il provient de Nicolas de Villers de Rousseville.

Un autre est à la Bibliothèque Nationale (ms. fr. 8228); c'est le plus incorrect de tous.

Un troisième appartient à la société des Antiquaires de Picardie (T, 1-10). Il est intéressant parce qu'il est accompagné de dessins, fort grossiers à la vérité, mais qui aident à se faire une idée de la disposition et de l'importance des monuments. Les blasons y sont aussi dessinés et peints.

Le quatrième est aux archives du département de la Somme et paraît provenir du chanoine Villeman.

Ces épitaphiers contiennent évidemment maintes fautes de lecture : les textes latins renferment de nombreux barbarismes, il y a beaucoup de vers faux; les armoiries sont très souvent mal blasonnées. Nous avons transcrit le tout comme nous l'avons trouvé, sans assumer aucune responsabilité.

Comme ces quatre documents seront très souvent cités, pour plus de simplicité, nous désignerons chacun d'eux par une lettre : le ms. Arsenal 4653, par la lettre A; le ms. Bibl. Nat. fr. 8228, par la lettre B; le ms. des Antiquaires de Picardie, par la lettre C, et le ms. des Archives de la Somme, par la lettre D.

Malgré le chiffre respectable de tombeaux et d'inscriptions que nous avons relevés, nous savons qu'il doit nous en manquer, du moins parmi ceux qui n'existent plus. Il y en a certainement un grand nombre dont nous n'avons pu retrouver la trace, sans compter toutes les sépultures pour lesquelles il n'a jamais existé ni monuments ni inscriptions. Dès le XIIIe siècle, en effet, un très grand nombre de personnes, chanoines, chapelains, laïques même des deux sexes, ont été inhumées dans la cathédrale. Il semble que la qualité de bienfaiteur de l'église ait dû suffire pour jouir de cette faveur. Un article d'une transaction entre l'évêque et le chapitre de 1327, v. s., le laisse entendre assez clairement, en décidant que, dans la cathédrale, les fosses pour les chanoines, chapelains ou vicaires, se feront sans l'autorisation de l'évêque ni de l'official, tandis que, pour les laïques des deux sexes, il faudra le consentement simultané de l'évêque ou de son official et du chapitre (1). Une autre transaction passée deux cents ans plus tard entre le chapitre et le cardinal Hémard, reconnaît au chapitre le droit de faire enterrer dans la cathédrale, sans l'assentiment de l'évêque, les chanoines, chapelains et vicaires, ainsi que les bienfaiteurs de l'église, clercs ou laïcs (2). Les fouilles nécessitées par les travaux faits à la cathédrale mettent d'ailleurs souvent au jour des sépultures inconnues et dont rien ne révèle extérieurement l'existence.

(1) 3 janvier 1327, v. s. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G 380. — « Et in recenti contigerit quod, pro inhumatione corporis defuncte domine uxoris quondam et ultimo domini Bohordi Kieret, militis, que in ecclesia Ambianensi, suam, ut dicebatur, elegerat sepulturam, nonnulli operarii fabrice et capituli ac alii infra dictam ecclesiam, videlicet in capella Sancti Thome, in uno vel pluribus locis incepissent fodere et foveam seu foveas facere habiles ad corpus seu corpora inhumanda », etc. 7 janvier 1352, v. s. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G 384.

(2) 4 janvier 1538, v. s. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G 390.

Il semble qu'à l'origine c'était le varlet de l'œuvre qui creusait les fosses pour les inhumations dans l'intérieur de la cathédrale (1), mais que, plus tard, et notamment au XVIII[e] siècle, le couvreur fut chargé de ce soin (2).

Nous nous rappelons (3) que, de 1894 à 1897, le dallage de la nef, du transept et des bas-côtés a été entièrement refait. Un grand nombre de carreaux composant ce dallage portaient des inscriptions funéraires. La plupart de celles-ci ont été rétablies dans le nouveau, mais comme le relevé que j'en ai fait date du temps où l'ancien dallage existait encore, j'ai cru préférable de les grouper toutes ensemble aux appendices, au lieu de les intercaler dans la description du mobilier de la nef. Elles s'y seraient d'ailleurs trouvées un peu perdues, car elles sont généralement fort courtes.

Il n'est pas possible d'aborder la description du mobilier de la cathédrale d'Amiens sans dire un mot d'une institution qui a enrichi cet édifice d'une énorme quantité d'objets d'art, dont la plus grande partie a disparu à la vérité, mais dont il subsiste encore de nombreux spécimens plus ou moins entiers. Il n'entre pas dans les limites de cet ouvrage d'entreprendre une étude détaillée de la célèbre confrérie du Puy d'Amiens, d'analyser ses statuts, de suivre son développement littéraire, les rapports qu'elle peut avoir avec les institutions du même genre (4). Qu'il nous suffise de rappeler brièvement ce qu'elle était et de donner un court aperçu historique et artistique des œuvres dont elle a enrichi notre cathédrale.

De toutes les associations analogues, la confrérie du Puy d'Amiens est peut-être celle sur laquelle on possède le plus de documents (5). Ces documents regardent surtout les usages, les biens de la confrérie et les pièces littéraires inspirées par elle. Ils sont à peu près muets, ce qui nous intéresserait bien davantage, sur les œuvres d'art dont les confrères avaient enrichi la cathédrale et surtout sur leurs auteurs (6).

La confrérie du *Puy Notre-Dame* d'Amiens — et non de *Notre-Dame du Puy*, comme on le dit trop souvent — aurait été créée en 1388 (7) par les rhétoriciens de cette ville, en imitation sans doute des confréries du même genre qui existaient depuis beaucoup plus longtemps dans les villes flamandes (8). D'après ses statuts

(1) 3 janvier 1375, v. s. « Super captione et incarceratione Raynaudi Bete, famuli fabrice, qui faciebat in ecclesia fossam quondam magistri Gaufridi Fullonis, canonici Ambianensis, factis per gentes ipsius domini episcopi ». Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 653. Cartul. VI, fol. 20, v°.

(2) Arch. de la Somme, Recueil de Robert Boulye.

(3) Voy. ci-dessus, t. I, p. 464.

(4) On peut consulter à ce sujet Breuil, *La Confrérie de N.-D. du Puy d'Am.*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XIII, pp. 487 à 680. — Rigollot et Breuil, *Les Œuvres d'art de la Confr. de N.-D. du Puy d'Am.*, même recueil, t. XV, pp. 391 à 482. Mémoires très complets, mais qui auront un jour besoin d'être rajeunis. — Voy. aussi De Court, *Mémoires*, l. III, ch. 1.

(5) Ils abondent en effet, soit aux Archives de la Somme, soit à la Bibliothèque Nationale, collection Dom Grenier, soit dans plusieurs collections particulières, mais dont certaines sont d'un accès assez peu commode.

(6) A ce point de vue, A. Dubois a exhumé des archives notariales d'Amiens quelques renseignements fort intéressants pour la fin du XVI[e] siècle et le commencement du XVII[e].

(7) Statuts de ladite confrérie de 1451.

(8) Cf. Léon Lefebvre, *Le Puy Notre-Dame de Lille*, dans *Bull. de la Commiss. histor. du dép. du Nord*, 1901. — Il faut observer qu'au commencement du XV[e] siècle, les registres de la ville d'Amiens mentionnent aussi le *Puy des Sos*, le *Puy des Arbalétriers*. Arch. de la ville d'Am., Comptes de 1409-10, 1413-14, CC 14, fol. 73 et 74 v°; CC 15, fol. 69 et 73 v°.

renouvelés en 1451 (1), elle célébrait sa fête principale le jour de la Purification de la Sainte-Vierge, vulgairement appelée la Chandeleur (2 février) (2). Ce jour là, on élisait un maître pour un an. Passant sous silence les divers exercices religieux, littéraires ou autres auxquels la confrérie devait se livrer, disons seulement que le maître élu le jour de la Purification, était obligé de faire faire un tableau destiné à être mis dans la cathédrale d'Amiens, au lieu spécialement désigné à cet effet, à la place de celui de son prédécesseur, qui était enlevé. Ce tableau, où était inscrit un refrain choisi par le maître à la louange de la Vierge Marie, demeurait à cet endroit jusqu'à Noël de l'année suivante, qu'il était remplacé par celui du maître alors en charge, et ainsi de suite.

Le tableau principal de chaque maître était accompagné généralement de tablettes sur lesquelles le chant royal et les autres poésies étaient inscrits et où étaient peintes les histoires auxquelles le chant royal faisait allusion (3).

En 1493, v. s., par une délibération prise sous la maîtrise d'Adrien de Hénencourt, alors prévôt du chapitre (4), il fut arrêté que tous les tableaux demeureraient dans la cathédrale. Le tableau du maître en charge continuerait toujours à être placé le jour de Noël au lieu habituel, mais, l'année révolue, il serait mis, avec le consentement du chapitre et par les soins de son donateur, à une autre place dans la cathédrale, au choix de ce dernier. Il fut en même temps décidé que la messe que l'on disait tous les jeudis pour la confrérie dans l'église Saint-Martin-aux-Waides, le serait dorénavant à l'autel du Pilier Rouge (5) de la cathédrale. La même délibération nous apprend que, depuis longtemps déjà, chaque maître avait coutume de mettre un cierge devant son tableau, sur un candélabre placé à cet effet. Il est décidé que ces cierges seront allumés aux vêpres de toutes les fêtes de *cum eo,* c'est-à-dire, croit-on, celles où l'évêque officiait en personne, et à la messe de minuit du jour de Noël.

Ajoutons que chaque tableau était généralement muni d'une paire de volets, aussi couverts de peintures.

A l'origine, les fêtes religieuses de la confrérie se faisaient généralement dans la paroisse du maître en charge ou dans une église de son choix. En 1501, v. s., le chapitre lui permit de célébrer son service habituel à l'autel du Pilier Rouge de la cathédrale, qui devint dès lors l'autel de la confrérie. Les principales fêtes avaient lieu dans la nef de la même église (6).

(1) Publ. par Breuil, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XIII, pp. 491 et 609.

(2) Il est bon de remarquer que, soit que l'on suive le style royal qui renouvelait la date à Pâques, soit que l'on suive le style particulier de la ville d'Amiens, qui la renouvelait le 25 mars, le 2 février se trouve avant l'une et l'autre de ces deux dates. Comme le maître de la confrérie était élu chaque année le jour de la fête principale, le millésime qui accompagne son nom dans les listes jusqu'en 1570 est toujours au *vieux style*. Fidèle à notre principe c'est aussi ce style que nous suivrons, mais en ayant soin de l'indiquer par la mention v. s. Nous avons déjà vu (t. I, p. 514) que cette observation avait son intérêt. Nous aurons encore l'occasion de le constater. — De 1476 à 1483, v. s., la fête et le renouvellement du maître eut lieu le 8 septembre, fête de la Nativité de la Sainte-Vierge. La Purification fut reprise le 2 février 1483, v. s. Arch. de la Somme (Confr. du Puy N.-D.), E 928, fol. 1 v°.

(3) En 1544, un grand nombre de ces tablettes furent volées. Monitoire du 25 août 1544. Arch. de la Somme (Confr. du Puy N.-D.), E 987.

(4) Délibér. du 9 janvier 1493, v. s. Bibl. Nat., mss. Picardie; publ. par Breuil dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XIII, p. 613.

(5) Chapelle XVI.

(6) Délib. capitul. du 3 févr. 1501, v. s. — L'année précédente (20 décembre 1500), l'évêque Pierre Versé avait accordé « corps commun, arche et sceau » à la confrérie. Acte publ. par Breuil et Rigollot dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XIII, p. 623. Elle devint par la suite assez riche.

Le plus ancien tableau sur lequel nous soyons renseigné est celui qui fut offert par Simon Pertrisel, maître en 1452. Il n'existe plus.

Au mois de juin 1517, le roi François I[er] vint à Amiens avec la reine et la duchesse d'Angoulême, sa mère. On leur fit une réception magnifique. Devant les officiers municipaux d'Amiens, Louise de Savoie exprima le souhait de posséder un souvenir des tableaux du Puy qu'elle avait admirés dans la cathédrale, ainsi que des ballades et chants royaux qui les accompagnaient. Désirant lui être agréable, les maire et échevins passèrent marché avec Jacques Platel, peintre (1), pour prendre les croquis des tableaux. Jean des Béguines, prêtre (2), fut chargé de transcrire « en bonne lettre de forme » les ballades et chants royaux, et Guy le Flameng, enlumineur, d'en peindre les lettres capitales. Ne trouvant pas dans Amiens d'artiste assez habile pour mettre en couleurs les dessins de Jacques Platel, Pierre Louvel, échevin, qui allait à Paris pour une affaire de la ville, prit le livre avec lui et traita à cet effet avec Jean Pinchore (3), enlumineur. Le volume fut relié en velours pers par Pierre Faucheux, relieur à Paris. Le tout coûta 384 livres. L'ouvrage terminé fut porté à Amboise par deux échevins, qui le présentèrent à la princesse (4).

Il existe encore, et se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale (5). C'est un magnifique volume en parchemin (6). Au verso de chaque feuillet est une grande miniature, et au recto qui lui fait vis-à-vis, le chant royal correspondant. La première miniature servant de frontispice représente les deux échevins offrant le livre à la duchesse. Suivent les copies de quarante-sept tableaux (7). Il ne faut pas prendre le mot copie dans son sens strict, tel que nous l'entendrions aujourd'hui. Ce n'était pas dans les habitudes du temps; il eût été d'ailleurs bien difficile de faire rentrer dans un si petit espace des tableaux qui avaient en général 1[m]50 de haut et qui étaient généralement surchargés de détails. Jacques Platel a donc pris le parti, non pas de réduire les tableaux à l'échelle des miniatures, mais de les simplifier, tout en conservant leur donnée générale (8). Breuil et Rigollot (9) ont été un peu sévères pour ces miniatures, en disant qu'elles ont été exécutées « avec un talent assez médiocre ». Elles sont meilleures qu'ils semblent le laisser entendre. Il y a notamment quelques portraits de donateurs qui, s'ils n'ont pas toutes les

(1) Jacques Platel est cité dans les reg. de la ville d'Amiens depuis 1494-95. Arch. de la ville d'Am., Compte de 1494-95, CC 73, fol. 135 v°. Il vivait encore en 1521.

(2) Celui qui, plus tard, écrira l'épitaphe d'Adrien de Hénencourt.

(3) Sous François I[er], le beau temps de la miniature était passé; il devait n'y avoir plus guère à Paris que des praticiens chargés de recouvrir de couleurs et d'or les gravures sur bois qui ornaient les ouvrages imprimés, et encore cette mode commençait-elle à passer. En 1520 l'hôtel-Dieu de Paris acheta des terres à Jehan Picore « historieur et bourgeois de Paris ». Est-ce le même que notre Jean Pinchore? Arch. hosp. de Paris, Hôtel-Dieu, 6589. Renouard, *Docum. sur les impr. libr. ayant exercé à Paris de 1450 à 1600*, p. 220. — Sur ce ms., voy. P. Paris, *Les mss. français de la bibl. du Roi*, t. I, p. 297.

(4) Arch. de la ville d'Am., CC 95 (Compte de 1517-18), fol. 151.

(5) Mss. fr. 145.

(6) Haut., 558 mill.; larg., 378 mill.

(7) Le plus ancien est de 1458; le plus récent, de 1515.

(8) Jacques Platel, disent Breuil et Rigollot (*Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XV, p. 401), « aura trouvé plus commode de composer comme il l'entendait, les images destinées à accompagner les chants royaux, que de copier avec exactitude les tableaux de la cathédrale ». Ce n'est pas tout à fait exact. Nous possédons un fragment notable d'un des tableaux reproduits dans le manuscrit, celui d'Antoine de Cocquerel, maître du Puy en 1499, v. s. On peut se convaincre, en le comparant à la miniature, que Platel a bien conservé la donnée générale, tout en simplifiant les détails. Les descriptions, si incomplètes qu'elles soient, que nous possédons de plusieurs autres tableaux, donnent généralement la même impression. Il faut dire aussi que l'enlumineur, qui n'avait pas vu les tableaux, a pu avoir par endroits mal compris le dessin de Jacques Platel, et n'a pu, dans tous les cas, reproduire exactement le coloris.

(9) *Loc. cit.*

garanties de ressemblance, sont cependant d'une exécution très soignée. A défaut des originaux, nous décrirons donc ces miniatures, qui peuvent donner des premiers une idée approximative.

Vers la fin du XVIe siècle, les maîtres du Puy, les plus généreux ou les plus riches sans doute, commencèrent à offrir des clôtures de chapelles (de 1584 à 1615) (1), et plus tard (à partir de 1616), des retables d'autels pour ces mêmes chapelles. Mais clôtures et retables comportaient toujours le tableau obligatoire, que l'on tâchait généralement de faire rentrer dans leur ornementation.

En 1625, le maître du Puy fut le sculpteur Nicolas Blasset. Au lieu du tableau, il offrit un petit monument en bois sculpté par lui-même. Dès lors les maîtres ne se crurent plus obligés de présenter nécessairement un tableau : beaucoup le remplacèrent par d'autres objets : monuments de sculpture, pièces d'argenterie, vêtements sacerdotaux, etc. On offrit jusqu'à une maison. La dernière offrande connue est celle de Charles Guébuin, en 1686, qui donna trois aubes. C'est d'ailleurs vers cette époque que l'usage de réciter des ballades le jour de la Chandeleur fut aboli (2). Toutefois la confrérie subsista jusqu'à la Révolution, mais elle se bornait à des exercices religieux (3).

Bien longtemps auparavant, les tableaux des maîtres avaient disparu, sous prétexte qu'ils encombraient la cathédrale (4). Dès 1671, François Moreau, chanoine, maître de la fabrique, nonobstant l'opposition des maîtres de la confrérie, avait fait enlever tous les volets des tableaux, et les avait fait servir à la décoration des chapelles (5).

Mais ce n'était qu'un commencement. Nous nous rappelons (6) qu'en 1723, l'évêque et le chapitre firent disparaître tous les tableaux, en dépit des réclamations et des oppositions judiciaires des confrères et d'autres personnes (7). Les tableaux qui n'avaient pas été détruits dans cette opération précipitée furent les uns envoyés aux églises de campagne dépendant du chapitre, les autres placés dans les chapelles de la nef. Tableaux et volets disparurent lors de la nouvelle décoration de ces chapelles dans la seconde partie du XVIIIe siècle.

Sans parler de quelques monuments de sculpture du XVIIe siècle conservés dans la cathédrale, on connaît environ une vingtaine de ces tableaux encore existants, en tout ou en partie, de différents côtés. L'évêché d'Amiens et le musée de cette ville (8) en possèdent le plus grand nombre. Il y en a aussi quelques autres dans des églises et chez des particuliers.

(1) En 1602, Antoine Pestel, prieur des Jacobins, offrit une chaire à prêcher, mais dans l'ornementation de laquelle on trouva moyen de faire entrer le tableau obligatoire du maître du Puy.

(2) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 296.

(3) 11 janvier 1791. Lettre de Claude-Denis Bernault, prévôt de la confrérie du Puy, au directoire du district d'Amiens, demandant que la confrérie soit maintenue et qu'on lui laisse la disposition des ornements et vases sacrés qui lui appartenaient. Arch. de la ville d'Am., P 5, 1792.

(4) Il y en avait ordinairement quatre à chaque pilier. Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 282.

(5) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 46. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 304. — Il faut croire que le chapitre n'était pas depuis longtemps dans ces idées, car en 1661, c'était lui-même qui s'opposait à ce que les maîtres de la confrérie pussent ôter les susdits volets et qui priait le maître de la fabrique « de leurs faire entendre que sitost qu'ils ont donné quelque chose à l'église, ils n'ont plus de droit d'y toucher, sinon pour les faire nettoyer ». *Ibid.*

(6) Voy. ci-dessus, t. I, p. 91.

(7) Pagès (édit. Douchet, t. V, p. 321) donne avec des termes de blâme tous les détails de cette destruction.

(8) Cinq de ces tableaux, des années 1518, v. s., 1519, v. s., 1520, v. s., 1521, v. s., et 1525 v. s., conservés à l'évêché d'Amiens, étaient entourés de cadres en bois

Indépendamment du style de leur époque, et du talent plus ou moins grand de leur auteur, tous ces tableaux sont généralement disposés d'après un programme à peu près uniforme. Au centre de la composition, la Vierge Marie est représentée soit debout, soit assise, presque toujours avec l'Enfant-Jésus. Elle exécute l'action et elle est entourée des attributs ou des scènes allégoriques auxquels le chant royal fait allusion, et d'autres encore. Dans le bas et sur les côtés, les portraits du donateur et de sa femme, s'il en a une, sont figurés à genoux devant des prie-Dieu à leurs armes. Ils sont accompagnés de leurs parents et amis, et souvent aussi de grands personnages contemporains que le maître voulait honorer : le pape, le roi de France, l'empereur, l'évêque d'Amiens, etc., etc. Près de la figure du donateur est une banderole où son refrain est écrit.

Cette tradition a influé même sur le caractère artistique des tableaux. Tous, même les plus récents (premier quart du XVIIe siècle), ont un cachet archaïque bien remarquable : point de vue placé très haut, paysages finement touchés dans les lointains, etc.

Les plus remarquables de ces tableaux sont certainement les plus anciens, notamment les quatre de 1518, v. s. à 1521, v. s., possédés par l'évêché d'Amiens et qui sont de véritables merveilles (1). Les autres sont pourtant loin d'être sans intérêt et sans valeur, principalement à cause des portraits qui y figurent et qui tendent de plus en plus à prendre dans les tableaux la place prépondérante, alors que les sujets allégoriques sont relégués à l'arrière-plan. Ces portraits sont généralement faits avec grand soin et grande sincérité. Nous possédons des premières années du XVIIe siècle un groupe de tableaux fort intéressants à ce point de vue. On a été assez heureux pour retrouver le nom de l'auteur de l'un d'eux, Mathieu Prieur : il serait peut-être téméraire de lui attribuer les autres, malgré un air de famille bien évident qu'ils ont entre eux.

Les tableaux du Puy d'Amiens ont une très grande importance au point de vue de l'histoire de l'art. Ils ont en outre l'immense et rare avantage que chacun d'eux est daté d'une façon certaine, car on possède la liste des maîtres du Puy avec leurs refrains depuis 1389 (2), et comme chaque tableau porte le refrain du maître qui l'a donné, il est aisé d'en retrouver la date (3).

Indépendamment des tableaux du Puy, au nombre de plus de deux cents, la

très richement et très délicatement sculptés. La duchesse de Berry étant venue à Amiens en 1825, parut s'intéresser à ces jolis cadres. L'évêque, Mgr de Chabons, s'empressa de les lui offrir. Dédaignant les tableaux, la duchesse ne prit que les cadres. Quelques années plus tard, la société des Antiquaires de Picardie, qui créait un musée, demanda ces tableaux à Mgr de Chabons. Ils ne lui furent pas refusés; mais Mgr Mioland, successeur de Mgr de Chabons, les réclama et les fit restituer à l'évêché par décision ministérielle. La duchesse de Berry avait placé les cadres au château de Rosny. En 1847, sur les instances de la société des Antiquaires de Picardie, elle en offrit trois au musée d'Amiens. En 1865, à la suite de démarches faites par l'abbé Corblet, la même société racheta du comte de Chambord les deux derniers, qui étaient alors à Venise. Voilà comment il se fait que l'évêché d'Amiens possède des tableaux dont les cadres sont au musée. Le musée d'Amiens possède d'ailleurs des copies de plusieurs des tableaux. Cf. RIGOLLOT ET BREUIL, *les Œuvres d'art de la confrérie de N.-D. du Puy à Am.*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XV, p. 408. — *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. III, 1849, pp. 228 et 278; t. IX, 1867, pp. 9 et 26.

(1) Sur ces tableaux, voy. RIGOLLOT, *Hist. des arts du dessin*, t. II, p. 250. — DARCEL, dans *Gazette des Beaux Arts*, t. VII (1860, t. IV), p. 39, — etc.

(2) Elles sont notamment dans les épitaphiers et gravées sur des tables de marbre placées dans la cathédrale en 14 *bc*.

(3) Nous avons cru qu'il ne serait pas inutile de donner la liste de ces maîtres avec leurs refrains. On la trouvera aux appendices.

cathédrale d'Amiens en renfermait un très grand nombre d'autres, sur plusieurs desquels nous possédons quelques renseignements. Tous ces tableaux devaient constituer un ensemble artistique du plus grand intérêt, et, même aux XVIIe et XVIIIe siècles, leur valeur était hautement appréciée des esprits cultivés (1).

Le bienveillant concours de ceux qui avaient bien voulu m'aider dans l'impression du premier volume, ne m'a pas fait défaut pour celui-ci. Qu'ils en reçoivent tous l'expression de ma plus sincère reconnaissance. Je croirais pourtant manquer à la plus stricte justice en ne mentionnant pas tout spécialement M. Robert de Guyencourt dont l'infatigable obligeance et les connaissances étendues sur les familles et les blasons Amiénois m'ont fourni nombre de précieux renseignements.

(1) « Pictis tabulis superbiunt interiora templi ». MERIAN, *Topogr. regia Galliæ. Picardia*, p. 14. — « Ceux qui se connoissent en peinture et qui aiment le bel art ont de quoi se satisfaire en les considérant ». Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, pp. 90 et 91. — Voy. aussi Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), *passim*.



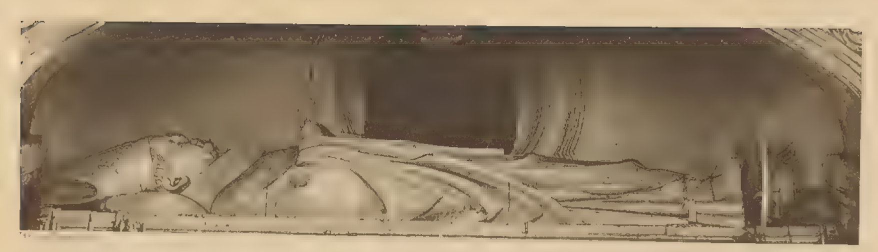


Fig. 181. — Statue funéraire du Cardinal J. de la Grange

CHAPITRE V

CHŒUR ET SANCTUAIRE

I

Disposition et ameublement avant le XVIIIe siècle.

Jubé.

Un jubé ou « pulpitre » fermait jadis l'entrée du chœur entre les deux gros piliers 17 *a* et 18 *a*. On peut se faire une idée approximative de son ordonnance par les descriptions assez détaillées mais non toujours très claires qu'en ont données Pagès (1) et l'auteur du manuscrit de Machart (2) qui l'ont encore vu en place, et aussi par le plan et l'élévation un peu trop sommaire, malheureusement, qui s'en trouvent dans les dessins de 1727 (fig. 182 et 183) (3).

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 426.

(2) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 322 et 374.

(3) Collect. Soyez. — L'élévation du jubé extraite de ces dessins a été reproduite une première fois en lithographie, dans les *Monuments anciens et modernes de la ville d'Amiens*, pl. XLIV, et récemment, d'une façon plus exacte dans la *Picardie historique et monumentale*,

Il était tout en pierre, large de 42 pieds et haut de 25. Élevé de quatre marches de pierre noire au-dessus du sol de la nef, il formait un portique comprenant sept arcs brisés sur sa face principale, et un sur chaque côté en retour.

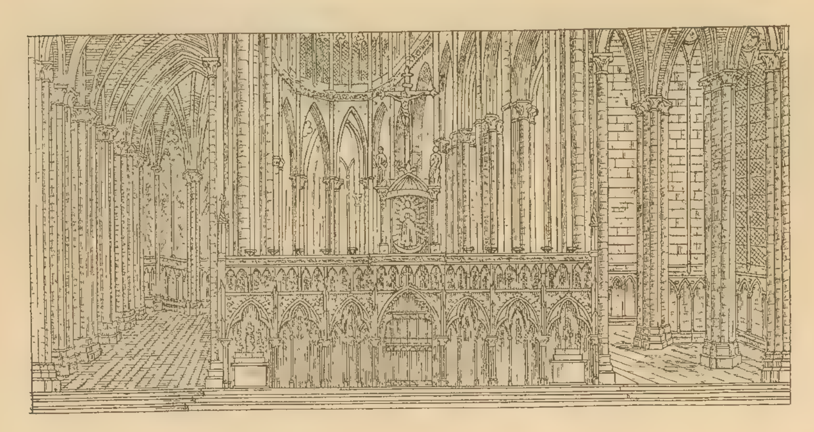


Fig. 182. — Le Jubé, en 1727.

L'extrados de ces arcs était orné de crochets. Le dessin de 1727 laisse supppser, dans son imperfection, que l'arc du milieu était orné à son intrados, soit d'une guirlande de feuillages, soit d'une suite de figurines; les autres étaient redentés. Ils retombaient sur dix colonnes de marbre noir.

Fig. 183. — Coupe du Jube (1727).

Sur ces colonnes s'élevaient de petits pinacles qui séparaient les écoinçons des arcs principaux. Ces écoinçons étaient ornés de sculptures qui sont sommairement indiquées dans le dessin de 1727. Pagès (1) nous apprend que c'étaient « des statues de prophètes et de sibylles sculptées en demi-bosse sur la pierre, accompagnées d'anges et de démons qui tiennent des roulleaux où sont marquées en lettres d'or les paroles des prophètes et des sibylles qui conviennent aux actions de la vie de Jésus-Christ, que l'on voit représentées à la face de ce jubé. Ce qui m'y paraît de plus particulier, c'est que, du côté de cinq de ces sibylles, au lieu de figures d'anges, on y voit des figures de satyres ou plutôt de démons, dont quelques-uns paraissent avec des corps partie d'hommes velus et partie de chèvres avec des pieds fourchus ».

t. I, p. 24. — Pour l'époque où ils ont été exécutés, ces dessins sont assez précis, et on y reconnaît presque toujours les différences d'époques et de styles.

(1) *Loc. cit.*

Le tout formait une galerie large d'environ huit pieds et couverte d'une suite de petites voûtes sur croisées d'ogives peintes et dorées. Cette galerie était fermée vers le chœur par un mur plein orné d'une arcature aveugle et de statues, et percé dans son milieu d'une porte à deux vantaux de fer, à jour, dorés et ornés d'un écu aux armes du chapitre (1).

Au-dessus de cette galerie, on voyait encore, au dire du manuscrit de Machart (2), « plusieurs vierges et anges qui marquent le *Jugement dernier,* et, au-dessus du portail du chœur par dedans, se voit Jésus-Christ sur son trosne, le tout d'une très grande antiquité ». Pagès (3) dit aussi qu'au-dessus de cette porte, du côté du chœur, se trouvait « une belle statue de pierre dorée haute d'environ quatre pieds, représentant la divine Marie tenant son cher fils Jésus sur ses genoux, dont la sculpture est délicate et bien travaillée. Cette statue est accompagnée d'un côté de celle de saint Jean-Baptiste, et de l'autre, de celle de saint Jean l'Évangéliste ». Mais tout cela n'est pas très clair.

La partie supérieure du jubé était occupée par une tribune, à laquelle on accédait par deux escaliers droits ménagés à droite et à gauche de la porte du chœur, dans l'axe transversal des deux piliers 17 *a,* 18 *a,* entre le dossier des stalles et le mur de fond de la galerie inférieure du jubé (4). Sur ses trois faces antérieures, la tribune était bordée d'un appui plein, orné vers l'extérieur d'une arcature en cintre brisé, reposant sur des colonnettes, et encadrant trente sujets (5) sculptés à personnages peints et dorés représentant les « principales actions de nostre Sauveur Jésus-Christ, qui commencent par celle de son entrée triomphante dans Jérusalem et finissent par celle de sa descente dans les lymbes après sa résurrection » (6). Pagès, qui donne ce renseignement, n'entre pas dans le détail des sujets (7). Il observe seulement que le sculpteur y a figuré « Jésus-Christ descendu dans les lymbes et parlant aux pères qui y estoient détenus, après avoir représenté Jésus-Christ ressuscité. Il est à préjuger que le sculpteur n'a pas voulu exposer à la veue de ceux qui regardent la façade du jubé les figures hideuses des démons qu'il a représentés dans les lymbes sur un des retours du jubé, vers lequel il semble que les yeux ne s'arrêtent pas aussi ordinairement que sur la façade ». Pagès fait aussi allusion ailleurs à un de ces sujets, qui aurait représenté Jésus montant au Calvaire, et rencontrant les saintes femmes et la Véronique, et c'est tout.

Les figures qui composaient ces différents sujets étaient hautes d'environ trois pieds.

Le tout était couronné par un riche cordon sculpté, « d'un travail aussi gothique » (8).

La balustrade était terminée à droite et à gauche par un haut pinacle (9).

(1) Mss. de Pagès, *loc. cit.* — Le ms. de Baron dit « deux vantaux de bois sculpté, à panneaux pleins par le bas et à claire-voie par le haut » (ms. de Baron, édit. Soyez, p. 132), mais Baron, né en 1761, n'avait pu voir le jubé en place.

(2) *Loc. cit.*

(3) *Loc. cit.*

(4) Voir le plan de 1727 (pl. XCV).

(5) Le dessin de 1727 porte vingt-neuf niches ou arcades de face, et il y en avait sans doute aussi sur les retours (mss. de Pagès, *loc. cit.*). Il y avait peut-être des sujets s'étendant sur deux compartiments.

(6) Mss. de Pagès, *loc. cit.* — Voy. aussi ms. de Machart, *loc. cit.*

(7) Ils sont figurés dans le dessin de 1727 d'une façon trop sommaire pour pouvoir en donner une idée.

(8) Mss. de Pagès, édit. Douchet, p. 328.

(9) Pagès dit : « deux colonnes de pierres dorées, torses en lignes spirales, faites en façon de pyramides ». Le fait est que, d'après le dessin de 1727 (fig. 181 et 182), ces deux pinacles paraissent être tors.

Ni Pagès, ni le P. Daire, ni les autres auteurs qui ont pu voir les titres du chapitre aujourd'hui disparus, ne disent quand ce jubé a été construit. Seul, le manuscrit de Machart prétend « qu'il avoit été édifié en 1490 », et la plupart des auteurs modernes (1) l'ont répété. Je ne sais d'où vient ce renseignement, mais il est certain, qu'un jubé existait bien avant cette époque. L'inventaire du trésor de la cathédrale de 1419 fait mention de quatre grandes courtines pour couvrir les quarante images du jubé et du crucifix (2). Nous avons encore plus de renseignements sur ce jubé dans un accord du 16 avril 1394 entre l'évêque et le chapitre, sur la question de savoir à qui appartenait la juridiction dans l'espace compris sous le jubé, devant la porte du chœur, entre les deux principaux piliers de pierre entre lesquels ce jubé était élevé. L'acte en question nous apprend en outre que quatre degrés y conduisaient, et que, du côté gauche, se trouvait l'autel de l'Anneau de la Sainte-Vierge, et du côté droit celui du Menton Saint-Jacques (3).

Un article du compte des marances de 1352 parle de deux petits fers posés « ad pulpitum chori », pour y placer des cierges (4). Un extrait d'un *Ordinaire* de la cathédrale de 1337, aujourd'hui disparu, fait aussi mention du jubé (5). Mais il faut encore remonter. Le *Liber ordinarius* de 1291 y fait aussi fréquemment allusion (6). Il parle même d'un grand crucifix qui le surmontait, du cierge qu'on allumait devant lui à certaines fêtes (7), et de la grande porte du chœur, qui était probablement la porte dont il était percé (8).

(1) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 19. Dans sa seconde partie (*ibid.*, p. 133), le même auteur dit 1460, mais ce doit être une faute de copie ou d'impression. — RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 158. — GILBERT, *Descr. histor. de l'église cath. d'Am.*, p. 285. — DUSEVEL, *Monum. anc. et mod. de la ville d'Am.*, 44[e] art. — SOYEZ, dans *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. XIII, 1880, p. 109; et dans la *Picardie histor. et monum.*, p. 32, — etc.

(2) « Item sunt IIII cortine magne, ad cooperiendum in XL ymagines pulpiti et crucifici ».

(3) « Spiritualis jurisdictio spacii quod est ante introitum dicti chori, subtus pulpitum; cujus spacii latitudo est quantum tenet appertura porte dicti chori, et quantum est spacium inter duo media principalia lapidea pilaria super que dictum pulpitum est edificatum; longitudo vero dicti spacii protenditur a limine dicte porte usque ad subteriorem et ultimum illorum quatuor graduum qui sunt in ascensu dicti spacii inclusive, ad nos episcopum, decanum et capitulum communiter, et pro indiviso est et spectet et pertineat et per commissarium communem a nobis concorditer deputandum exerceatur..... In tota vero parte sinistra dicti spacii de altari Anuli beate Marie Virginis, et in gradibus que sunt ante dictum sinistrum spacium et in capite ipsius spacii, ad nos episcopum et successores predictos in solidum. In autem dextra parte spacii memorati et altare Mentonis beati Jacobi et in gradibus qui sunt ante dictum spacium dextrum, et in capite ipsius spacii, ad nos decanum et capitulum predictos in solidum, ipsa spiritualis et omnimoda juridicio et ejus exercicium liberum est spectet et pertineat pleno jure ». Accord entre l'évêque et le chapitre, du 16 avril 1395. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Cartul. VII, fol. 33 et suiv., et G. 653.

(4) « Item, XII d., pro duobus ferris parvis positis ad pulpitum chori, pro candelis ponendis ». Compte des marances de 1352. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am.

(5) « In omnibus duplis..... ad Evangelium..... diaconus..... textum cum pulvinari capit super sinistrum cornu altaris.. .., tenens textum super manus suas, levando in altum, vadit cum subdiacono prædicto ascensurus in pulpitum ». Extr. impr. de 1645 du *Liber ordinarius* de 1337, fol. 312 et 313. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G. 899.

(6) « A sacerdote dicitur in choro ad pulpitum, capa serica revestito ». *Liber ordinarius* ne 1291. Bibl. d'Am., ms. 184, fol. 14. — « Statim legitur ab archidiacono Ambianensi revestito dalmatica deaurata et alba parata in pulpito evangelium *Factum est* ». *Ibid.*, fol. 64. — « Gradale a duobus pueris in pulpito canitur ». *Ibid.*, fol. 74. — « Epistola et evangelium..... leguntur in pulpito ». *Ibid.*, fol. 137 v°. — « Benedicuntur in pulpito palme ab episcopo, si sit presens....., sive a decano ». *Ibid.*, fol. 133. — Lors de la célébration du synode, « in fine vero omnium, ascendit in pulpitum episcopus, faciem beati Johannis Baptiste sacerdotibus et aliis ostensurus ». *Ibid.*, fol. 336 v°.

(7) « Proceditur cum processione in medio ecclesie ante crucem canendo : *O Crux*..... Thurificatur a sacerdote ante crucem ». *Ibid.*, fol. 275 v°. — « Accenditur unus cereus ante crucem ad pulpitum, qui ardet usque ad ignitegium post ultimos vesperos (*sic*)..... Illuminatur totum super trabem et ante crucem..... Ardent tres cerei ante crucem..... duodecim cerei ante crucem..... septem ante crucem ». *Ibid.*, *de luminari accendendo*, fol. 340 v°.

(8) « Ingrediuntur sacrarium per magnum hostium

D'autre part, lorsque l'on considère attentivement le dessin de 1727 dans ses lignes principales, on se refuse à y voir une œuvre de l'extrême fin du xve siècle. Rien absolument n'y trahit le gothique flamboyant. Ses lignes sont encore parfaitement simples : cette arcature supérieure si calme, ces grands arcs redentés retombant sur des colonnes isolées, sont parfaitement caractéristiques. Les extrados des grands arcs, ornés directement de crochets, ne rappellent-ils pas l'extérieur des fenêtres des chapelles de la nef? Le monument traduit par le dessin de 1727 paraît donc appartenir au commencement du xive siècle et même au dernier quart du xiiie : il aurait par conséquent été élevé peu de temps après l'achèvement de la cathédrale; comme, d'une part, il n'est pas vraisemblable qu'il y en ait eu un autre avant lui, et que, de l'autre, il en est fait mention dans le *Liber ordinarius* de 1291, on peut en conclure que sa construction doit remonter aux années précédant immédiatement (1).

En 1612, les exécuteurs testamentaires de Claude Gelée, en son vivant greffier du chapitre, donnèrent une somme de 900 l. pour la décoration du crucifix et des deux images du jubé, et, le 26 novembre de la même année, les héritiers d'Adrien Vérité, chanoine et chantre de la cathédrale, y ajoutèrent 300 l. pour étendre cette décoration à tout le reste de ce monument. Ce travail fut exécuté par Pierre Marconniers et Pierre de Paris, peintres et doreurs, à qui le chapitre accorda un supplément de 20 l.; il fut achevé le 12 avril 1613 (2). Le jubé fut encore doré à nouveau en 1707, aux frais de Nicolas Choquet, bourgeois d'Amiens (3). Le chanoine Vérité s'était fait peindre, paraît-il, aux deux côtés (4).

Pour éviter qu'on y entre trop facilement, le chapitre ordonna en 1627 d'y faire deux portes (5).

chori ». *Ibid.*, fol. 138. — « Duo presbiteri capellani, facies amictibus involuti, in capis candidis, cum thuribulis incenso fumigantibus, duas Marias representantes, a magno hostio chori per medium chorum vadunt ad majus altare ». *Ibid.*, fol. 142.

(1) Deux points cependant ne s'accorderaient pas très bien avec cette époque. Pagès prétend que, dans les personnages représentés dans les écoinçons de l'arcature inférieure, indépendamment des prophètes, il y avait des sibylles. Or les sibylles ne paraissent guère usitées dans l'iconographie de la fin du xiiie siècle (voy. Male, *Quomodo Sibyllas recentiores artifices repræsentaverint*, p. 17). Mais étaient-ce bien réellement des sibylles? Il faut remarquer, qu'en comptant les deux arcades en retour, il y a juste seize écoinçons. Or on représente généralement seize prophètes qui ont écrit des livres (Baruch, ne compte pas) : quatre grands et douze petits, formant la série des prophètes, tels que nous les avons vus au grand portail (voy. ci-dessus, t. I, p. 342). N'étaient-ce donc pas plutôt les grands et les petits prophètes qui étaient ici figurés, et ceux que Pagès avait pris pour des sibylles n'étaient-ils pas tout simplement des prophètes ayant la tête couverte du voile que les imagiers du moyen âge donnaient souvent aux personnages de l'ancienne loi? En second lieu, à en croire le ms. de Machart, les deux pinacles qui s'élevaient aux deux extrémités étaient ornés de torsades, ce qui semble plutôt appartenir au gothique flamboyant avancé, et le dessin de 1727 paraît confirmer cette assertion. Mais n'y aurait-il pas eu un remaniement? ce qui est d'autant plus vraisemblable que toute la partie haute du jubé, que nous n'avons pas encore décrite, date en effet d'une époque beaucoup plus moderne.

(2) « 1612. En cette année, les exécuteurs testamentaires de M. Claude Gelée, en son vivant greffier du chapitre, donnèrent une somme de 900 l. pour la décoration du crucifix et des deux images du jubé, qui furent dorés par les soins de Jacques Cornet, exécuteur testamentaire. Le 20 novembre, les héritiers de feu Me Adrien Vérité, chanoine et chantre de l'église, donnèrent 600 l. pour achever l'enrichement *(sic)* dudit pulpitre de mesme qu'il avoit esté commencé. Messieurs accordèrent 20 autres l. à Pierre Marconniers et à Pierre de Paris, peintres doreurs, pour les remplacer des pertes qu'ils disoient avoir faites à l'enrichement du pulpitre de N.-D., outre les lays de Claude Gelée et de M. Adrien de Vérité, chanoine; et fut achevée le 12 avril 1613 ». Bibl. d'Am., ms. 517, p. 41. — Voy. aussi Pagès et le ms. de Machart, *loc. cit.* D'après Pagès, la dorure aurait été faite par un nommé Delahaye, doreur, mais le ms. 517 est plus digne de foi.

(3) Bibl. d'Am., mss. 836 (Machart, t. VIII), p. 374; 832 (t. IV, pp. 228 et 320).

(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 435.

(5) Décis. capitul. du 17 mai 1627. Bibl. d'Am., ms. 517, p. 41.

Le dessin de 1727 montre au haut du jubé, au milieu de la balustrade, un monument qui paraît beaucoup plus moderne que la partie que nous avons décrite en premier lieu, mais nous n'avons aucune donnée sur l'époque exacte à laquelle il fut exécuté. Doit-il être attribué aux travaux exécutés en 1612 dont nous venons de parler? Son style ne s'y opposerait pas, mais les documents qui en font mention ne sont pas assez explicites pour nous donner toute certitude.

Quoi qu'il en soit, c'est une grande niche (1) en arc surbaissé porté par deux colonnes, et abritant une statue de la Vierge, qui devait être assez moderne (2). Marie était représentée seule, les mains jointes, sans l'Enfant Jésus, les pieds posés sur un grand croissant, en un mot, c'était une *Immaculée Conception.* Une gloire rayonnait autour d'elle (3). Cette niche servait de base à un immense crucifix haut de vingt pieds, aux croisillons fleuronnés, et qui était, paraît-il, orné « de glaces de diverses couleurs ». Il était accompagné de figures de la Vierge et de saint Jean.

Tout ce couronnement était d'une époque qui ne paraît pas antérieure au XVII[e] siècle, mais il est certain qu'auparavant, et dès l'origine, le jubé était surmonté d'un grand crucifix (4). C'était d'ailleurs la coutume constante.

Sous les arcades extrêmes de l'arcature inférieure, contre les piliers 17 *a,* 18 *a,* s'élevaient deux autels (5). Nous dirons le peu que l'on en sait.

Autel de l'anneau Notre-Dame ou de Saint-Firmin (6). — Le premier, appuyé au pilier 17 *a,* paraît avoir porté à l'origine le nom d'autel de *l'Anneau de Notre-Dame.* Du moins est-il ainsi désigné dans des titres du XIV[e] siècle (7). Ce nom lui venait d'une image d'argent doré de la Vierge Marie, tenant un anneau, et qui est ainsi désignée dans l'inventaire du trésor de la cathédrale de 1347 v. s. : « Item anulum Beatissime Marie. Ejusdem imaginem argenteam deauratam predictum anulum tenentem » (8). Quel était cet anneau, d'où provenait-il? C'est ce que nous ignorons absolument.

La plupart des auteurs modernes (9) donnent à cet autel le nom d'autel

(1) Elle était en pierre et dorée. Mss. de Pagès, édit. Douchet, p. 434.

(2) Elle aurait été de carton « couronnée de pierreries de peu de valeur à la vérité, quoique très brillantes », et elle était de grandeur naturelle. Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 374.

(3) Une lampe d'argent, dans laquelle un cierge brûlait nuit et jour, était pendue à la voûte devant cette image. *Ibid.*

(4) Voy. ci-dessus, t. II, p. 4.

(5) Chapelles XVII et XVIII. — Le dessin de 1727 les indique, mais d'une façon très insuffisante.

(6) Chapelle XVII.

(7) 1372, v. s., 26 janv. « Clericis altaris *Anuli beate Marie* », Arch. de la Somme, Chapelains d'Am., Arm. I, l. 26, n° 1. — 1395, 16 avril : « In toto illo spacio quod est in introitu chori dicte Ambianensis ecclesie, subtus pulpitum, et in gradibus illis per quos ascensus habetur ad spacium et chorum predicta... . In tota vero parte sinistra dicti spacii de altari *Anuli beate Marie Virginis,* et in gradibus qui sunt ante dictum sinistrum spacium... ; in autem dextra parte spacii memorati et altare *Mentonis sancti Jacobi* et in gradibus qui sunt ante dictum spacium ». Composition entre l'évêque et le chapitre. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Cartul. VII, fol. 27 v° et 28 v°, et G. 653. Voy. ci-dessus, t. II, p. 4, note 3.

(8) Dans l'inventaire du trésor de 1419 cette image est également mentionnée : « Item ymaginem beate Marie Virginis de argento deaurato, cum pede cupreo super quatuor, tenentem anulum in una manu ».

(9) De Court, *Mém. chronol.*, l. III, ch. 1. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 426. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 322 et 374. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 112.

Saint-Firmin. Depuis une époque qu'on ne saurait préciser (1), le chef de saint Firmin avait été en effet séparé du reste de son corps et était conservé dans une coupe d'or placée sur cet autel. Il en est déjà fait mention dans l'inventaire du trésor de la cathédrale de 1347, v. s. (2). On ne sait pas non plus depuis quand il était là, mais cet autel en portait déjà le nom en 1537 (3). Le 9 mai 1589, la relique fut solennellement placée par Geoffroy de la Marthonie, évêque d'Amiens, dans un nouveau reliquaire en forme de buste d'évêque en argent, orné de pierres précieuses, qui venait d'être exécuté par Firmin Bernard, orfèvre (4). Pour faire ce nouveau reliquaire, on avait vendu quelques pierres du reliquaire du chef de saint Jean-Baptiste (5). Il fut doré en 1684 des deniers légués par Pierre de Villers, chanoine (6).

Il y avait aussi près de cet autel une statue de la Vierge, haute d'environ trois pieds, qui était vulgairement désignée sous le nom de *Notre-Dame des Bons Barons* (7).

Autel du Menton Saint-Jacques. — Le second autel, appuyé au pilier 18 *a*, portait le nom d'autel du *Menton saint Jacques*, à cause de la relique du menton de saint Jacques le Majeur qui y était exposée à certains jours. On ne sait ni quand ni comment la cathédrale d'Amiens devint en possession de cette relique. Elle n'est pas mentionnée dans l'inventaire du trésor de 1347 v. s., tandis qu'elle figure dans celui de 1419, qui énumère également les nombreux reliquaires, joyaux et volumes qui se trouvaient sur cet autel et qui en formaient un véritable petit

(1) Salmon *(Histoire de saint Firmin,* p. 205) pense qu'elle est assez reculée. Voy. aussi Corblet, *Hagiogr. du diocèse d'Am.*, t. II, p. 167.

(2) « Item, caput beatissimi Firmini martiris, in cupa aurea ». — Invent. de 1419 : « Item capud *(sic)* beati Firmini Martiris, repositum in theca sive cupa aurea grossa, sed pes est parvus et modicus, et habet in circuitu et desuper hysmata variorum colorum et lapides grossos et parvulos et preciosos ».

(3) 1537, 8 mai et jours suivants : « Ont esté prins à l'autel Saint-Fremyn en icelle église, les courtines y estans ». Enquête dans l'affaire entre l'évêque François de Halluyn et le chapitre. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G. 656.

(4) « Cum reverendissimus dominus in Christo pater D. Geoffridus, miseratione divina Ambianensis episcopus, ac venerabiles domini canonici et capitulum insignis ecclesiæ Ambianensis circunspecta prudentia ac debita meditatione perlustrantes de repositione reliquiarum capitis gloriosissimi divi Firmini martyris, episcopi et patroni Ambianorum, opus quoddam novum argenteum quamplurimis et diversis gemmis ornatum ad divini nominis honorem et gloriam, exaltationem fidei catholicæ salutemque fidelium, merito confici curassent per Firminum Bernard, aurifabrum, tandem hodie, IX mensis maii, anno Domini 1589, in exitu matutinarum præfatus reverendissimus dominus, astantibus prædictis dominis canonicis et capitulo in revestiario dictæ ecclesiæ convocatis et congregatis, hujusmodi reliquiæ solemniter et devote reposuit, me notario subsignante præsente. S. Gellée. Le chef mitré pèse 10 marcs. Les petits chatons et queues de la mittre et le corps, 12 marcs. Le pied et le fond, 12 marcs, 3 onces ». Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G. 420.

(5) « Expediti et traditi fuerunt domino cancellario eunte Lutetiam lapides pretiosi extracti de reliquari *(sic)* capitis divi Joannis ut exponantur venditioni, sicut antea fuit conclusum, pro repositione capitis sancti Firmini martyris ». Décis. capitul. du 14 sept. 1588. Bibl. d'Am., ms. 517, p. 110. — En 1517, les sieurs Le Clerc, chancelier du chapitre, et de Châteaufort, avaient offert, l'un 40 l., l'autre 200, pour refaire le reliquaire du chef de saint Firmin, mais il ne paraît pas que suite ait été donnée à cette offre. *Loc. cit.*

(6) De Court, *Mém. chronol.*, l. III, ch. 1.

(7) « De poser sur le jubé aux *Gaude* des samedis deux cierges allumés devant l'image de Nostre-Dame appellée des *bons Barons* ». Règlem. pour le guidon de la cath. du 27 mars 1721. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 53, n° 4, et (Évêché d'Am.) G. 641, fol. 106. — Le chanoine Guillaume Aux Cousteaux, dont il va être question, avait fondé ces deux cierges par son testament daté du 20 février 1510, v. s. (Arch. de la Somme, papiers du chan. Villeman). — Voy. aussi mss. de Pagès, *loc. cit.* — Bibl. d'Am., ms. 517, p. 22.

trésor. Aussi l'appelait-on souvent *la Trésorerie* (1). Cet autel est déjà cité sous le vocable du Menton de Saint-Jacques dans un titre de 1395 (2).

Suivant l'inventaire du trésor de 1419, le reliquaire qui contenait la précieuse relique de l'apôtre avait la forme d'un temple, accompagné de quatre clochetons, avec un pinacle au milieu et un cristal. Son pied était de cuivre; le reliquaire était retenu par une chaîne d'argent (3).

Le même inventaire nous apprend qu'on voyait encore sur cet autel : le reliquaire du chef de saint Domice, en argent, orné des travaux des mois et des signes du zodiaque (4); — un autre reliquaire d'argent doré, au pied très large, orné de quatre lions avec quatre écus, et au milieu duquel s'élevait un ange tenant une table d'argent garnie d'un cristal et contenant diverses reliques; — un reliquaire d'argent en forme de pinacle, avec un crucifix entre la Vierge et saint Jean et renfermant des reliques de saint Éloi; — un reliquaire d'argent en forme de pinacle rond, garni d'un cristal : l'histoire avec légendes de saint Denis, dont il contenait des reliques, y était représentée, et son pied était orné de quatre lions; — une croix d'argent montée sur bois; — un reliquaire de bois recouvert d'argent d'un côté et de cuivre de l'autre, orné de boules de cristal et de pierreries, sur lequel on voyait une Annonciation; — le chef d'une reine d'Angleterre qui en avait fait présent; il était d'argent blanc, avec une couronne d'argent doré, et il était placé sur un siège d'argent doré et sur un pied de bois ayant deux tours à sa partie antérieure : dans l'une était l'image d'un pontife romain tenant un reliquaire en forme d'église dans lequel des reliques étaient renfermées, dans l'autre, une image de sainte Marie-Madeleine aussi d'argent doré et tenant un reliquaire de cristal; — un reliquaire de saint Marcellien, martyr, en forme de pinacle, en argent avec pied de cuivre, au haut duquel était un crucifix; une coupe d'argent doré provenant de saint Pierre de Luxembourg; — une paix d'argent émaillé représentant saint Jean; — une tête de femme en argent; — un homme en argent, armé, avec casque et écu, agenouillé, donné par Jean Ouyn, bourgeois de Bruges. — Il y avait enfin trois bréviaires, deux en un volume et un en deux, et un *Cantique des Cantiques* (5).

Peu après la confection de l'inventaire de 1419, Robert Denise dit de Chailly, ordonna par testament que, « aux despens de ses biens, fust faict et expédié au *Menton saint Jacques* en ladicte église, un vaissel d'argent, pour servir à mettre le pain à célébrer aux messes qui seroient dictes en icelle » (6). C'était à cet autel du Menton Saint-Jacques que l'on distribuait le pain et le vin pour les messes (7).

(1) De Court, *Mém. chronol.*, l. III, ch. 1. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 426. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 322 et 374.

(2) 1395, 16 avril : « In autem dextra parte spacii memorati et altare Mentonis sancti Jacobi ». Composit. entre l'évêque et le chapitre. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Cartul. VII, fol. 27 v° et 28 v° et G. 653. — Voy. ci-dessus, t. II, p. 4, note 3.

(3) « Et primo unum reliquiare ad modum unius templi cum IIII filiolis, et uno pinaclo in medio et uno cristallo, in quo est mento sancti Jacobi, et est pes ipsius reliquiaris de cupro, et est ibi una longa cathena argentea ». Invent. du trés. de 1419. — Par « filiolis », il faut entendre les petits clochetons que nous désignons sous le vocable général de *pinacles*, et que les Allemands appellent encore « Fialen ». Voy. Dehio und von Bezold *Die Kirchliche Baukunst des Abendlandes*, t. II, p. 148.

(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 506.

(5) Dans le manuscrit, les derniers articles, à partir du reliquaire de saint Marcellien inclusivement, sont d'une autre écriture, mais qui ne paraît pas postérieure au XVe siècle.

(6) Certificat du chapit. de la cath. d'Am. du 8 janvier 1419, v. s. Arch. de la Somme, chapit. d'Am., Arm. I, l. 36, n° 1.

(7) 1437, 10 avril. « Quando aliquis capellanus dictæ

Le chanoine Guillaume Aux Cousteaux (1), mort le 2 décembre 1511, et qui, par son testament, fera faire, pour marquer sa sépulture, l'histoire de saint Jacques le Majeur qui sert de clôture à la chapelle XII sur le transept, du même côté que l'autel qui nous occupe, avait, de son vivant (2), fait mettre le menton de saint Jacques dans un nouveau reliquaire (3). L'inventaire du trésor de la cathédrale de 1535 le décrit ainsi : « Une ymage de sainct Jacques le Majeur d'argent, assis en une chaielle épiscopale, reposant sur une térache à pied à six carrés (?), garni de six petits pilliers, dans laquelle térache sont deux angles (4) portant les armoiries de feu Mgr Guillaume Aux Cousteaulx, qui a donné ledit ymage sainct Jacques le Majeur, encassé en cristal garny d'argent, et poise le tout, y comprins garnitures de dedens le pied et soubz ladit terrache, qui est de léton, LV marcz d'argent ». Nous savons de plus par Pagès que l'argent dont ce reliquaire était fait, était doré en plusieurs endroits, et d'un très beau travail, et que l'apôtre y était représenté « vêtu d'un manteau par-dessus ses habits, avec le bourdon à la main, la matère (?) à son costé, et le chapeau de pèlerin sur la teste » (5).

Douze chandeliers de cuivre donnés par Nicolas Lagrené, évêque d'Hébron, suffragant de François de Halluin, évêque d'Amiens, à partir de 1511 (6) étaient posés sur la balustrade du jubé. Ce sont eux, sans doute, qui sont figurés dans le dessin de 1727 (fig. 182). On les allumait à toutes les grandes fêtes durant les matines et les stations dans la nef (7).

Un aigle posé sur une colonne de cuivre, placé du côté de l'orient, et élevé

ecclesiæ iret ad locum qui dicitur de *Mentone Sancti Jacobi* in dicta ecclesia, quæsiturus panem et vinum pro celebrando missam, tenetur dicere custodi dicti Mentonis et aliquarum reliquiarum dictæ ecclesiæ », etc. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 33, n° 7. — Chapelains d'Am., Arm. I, l. 1, n° 12.

(1) La famille Aux Cousteaux était alors une des principales et des plus riches familles bourgeoises d'Amiens. De 1359 à 1379 « Thibault as Coutiaux » fut plusieurs fois maieur de bannière des merciers de cette ville, et, sans interruption, échevin de 1385 à 1394. Durant les xve et xvie siècles, de nombreux membres de cette famille figurèrent très souvent dans l'échevinage. Un seul, Nicolas, fut maieur en 1569. Guillaume Aux Cousteaux fut chan. de la cath. depuis le 2 août 1469. En même temps que lui, il y eut un autre chan. du nom de Jean Aux Cousteaux, du 12 oct. 1469 au 21 août 1493, date de sa mort. Était-ce son frère? La dévotion de Guillaume Aux Cousteaux envers saint Jacques pourrait laisser supposer qu'il aurait été fils de Jacques Aux Cousteaux, qui est qualifié de changeur en la ville d'Amiens et en remplit les fonctions dans un acte du 3 avril 1451 v. s. (Arch. de la Somme (Évêché d'Am.) G 3641, et qui très souvent, de 1410 à 1476, fut soit échevin, soit receveur des rentes, soit grand compteur. Les maire et échevins d'Amiens assistèrent en corps à l'enterrement du chanoine Guillaume Aux Cousteaux (Arch. de la ville d'Am., CC 89, fol. 136 v°). — Les Aux Cousteaux portaient *de gueules à trois couteaux d'argent emmanchés d'or, mis en pal.*

(2) L'abbé Corblet (*Hagiogr. du dioc. d'Am.*, t. IV, p. 327), dit en 1469, mais sans indiquer où il a puisé ce renseignement.

(3) Épitaphe de Guillaume Aux Cousteaux. Épitaphiers A, fol. 69; B, p. 30; C, fol. 38 v°. — Le P. Daire (*Hist. litt. de la ville d'Am.*, p. 509), attribue la donat. du reliquaire du menton saint Jacques à Jean Le Clerc, chanoine et archid. d'Am. Il a fait évidemment une confusion qui provient sans doute de ce que Guillaume Aux Cousteaux est mort le 2 décembre 1511 et Jean Le Clerc, le 8 du même mois, et que ce dernier fit aussi de nombreuses libéralités à la cathédrale.

(4) Deux anges.

(5) Bibl. d'Am., ms. 836, (Machart, t. VIII), p. 322. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 36. — Ce reliquaire fut détruit à la Révolution, mais la relique fut sauvée et donnée vers 1801 à la paroisse Saint-Jacques d'Amiens qui la possède encore.

(6) Invent. du trés. de la cath., de 1667.

(7) Par acte du 31 août 1554, Arnould du Buyon, prêtre, chapelain de la cathédrale, avait fondé douze cierges de cire ardants, pesant chacun une livre, dans lesdits chandeliers, pour brûler durant le répons *Gaude Maria* et la prose *Inviolata* que l'on chantait tous les samedis, et au salut du 24 mars, veille de l'Annonciation. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G. 370.

suffisamment au-dessus des appuis, servait pour chanter l'évangile, les dimanches et fêtes doubles. On y chantait aussi l'épître à ces mêmes jours, et, aux grandes fêtes, les leçons de matines. Enfin on y donnait l'absolution au peuple le Jeudi-Saint, et on y faisait la montre du chef de saint Jean-Baptiste.

En 1895, lorsque l'on remonta le perron du chœur pour le mettre au niveau du nouveau dallage de la nef, on a trouvé dans le massif de maçonnerie sur lequel il est établi, un morceau de marche en pierre noire de Tournai où étaient gravés ces mots :

DU TEMS
DE M^RE^
LECLEC *(sic)*
1762.

Comme dans beaucoup d'autres cathédrales, le chapitre se réunissait parfois sous le jubé à l'issue des offices, pour prendre certaines décisions extraordinaires qui exigeaient célérité et qui ne tiraient pas à conséquence (1).

Ancienne clôture.

(Parties aujourd'hui détruites).

Il ne subsiste qu'une partie de l'ancienne clôture qui enfermait jadis entièrement le chœur et le sanctuaire. Nous la décrirons lorsque nous considérerons le chœur et le sanctuaire dans leur état actuel. Nous ne nous occuperons à cette place que de ce que l'on sait sur les parties de cette clôture qui, détruites au XVIIIe siècle, ont été alors remplacées par des grilles (2). Ce sont les travées 21-23 *a*, 23-25 *a*, 25-27 *a*, 27-29 *a*, 29-31 *a*, 30-32 *a*, 28-30 *a*, 26-28 *a*, 24-26 *a*, 22-24 *a*.

Au moyen des renseignements fournis par les manuscrits de Pagès, de Machart, et d'autres auteurs qui ont vu cette clôture dans son ancien état, renseignements bien incomplets et souvent bien contradictoires et bien peu précis, on peut pourtant à peu près se rendre compte des divers monuments qui la composaient. C'étaient pour la plupart des tombeaux.

Pour plus de clarté, nous suivrons l'ordre des travées, en allant du sud au nord.

TRAVÉE 22-24 *a*. — Les stalles s'étendent jusqu'au milieu de cette travée, et l'une des entrées latérales du chœur s'ouvrait, comme aujourd'hui, dans la partie

(1) Ainsi le 15 janvier 1749, à l'issue des vêpres, le chapitre se tint extraordinairement « sous le jubé », pour arrêter les dispositions à prendre pour le *Te Deum* qui devait être chanté à l'occasion de la paix générale. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., ms. intitulé *Annales capitulaires et autres*, 1744-1754.

(2) Malgré la beauté de ces grilles en fer forgé et quoi qu'en dise le P. Daire *(Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 123), on ne peut s'empêcher de regretter vivement cette partie de la clôture, dans laquelle se trouvaient des monuments qui devaient être fort remarquables et fort curieux.

laissée libre par celles-ci (pl. XCV). La décoration de cette porte, ainsi que celle de presque toute la partie de la clôture qui l'avoisinait derrière les stalles, était due aux libéralités du doyen Adrien de Hénencourt. Il l'avait sans doute fait commencer postérieurement à 1527, date de son testament (1), car celui-ci n'y fait pas allusion, et elle n'était pas terminée au moment de sa mort arrivée le 4 octobre 1530. Elle fut achevée aux frais de sa succession (2). Pierre Pallette, peintre, fut chargé par Adrien de Lamet dit de Hénencourt, neveu du défunt, son successeur dans la dignité de doyen et son légataire universel, de « estoffer, paindre et enrichir », entre autres choses, « six apostres avec aucuns petis images et armories estans en la closture et huis du cœur de l'église d'Amiens, du costé de la sépulture dudict deffunct, et qu'il avoit fait bâtir et construire à ses despens, luy vivant; pareillement pour paindre et estoffer l'huis de fer dudict cœur » (3). Ce travail n'était pas encore entièrement terminé lors de la reddition des comptes. Le légataire universel a aussi fait « paindre, estoffer et décorer..... les quatre docteurs estans en la tourelle de la montée de la loge » du guidon, dont nous parlerons plus loin. La sculpture de ces quatre docteurs avait été commandée à Antoine Anquier « entailleur » (4), auteur de la statue funéraire d'Adrien de Hénencourt, et ce « d'abondant et plus que ledict sieur deffunct n'avoit ordonné ».

Les six statues d'apôtres auxquelles les comptes d'exécution du testament font allusion et qui furent peintes par Pierre Pallette, garnissaient sans doute la porte vers l'intérieur; elles étaient, paraît-il, accompagnées de six sujets sculptés représentant des scènes de l'histoire des apôtres. Cette ornementation faisait pendant et était exactement semblable à autant de statues d'apôtres et de sujets sculptés formant la décoration de la porte 21-23 *a* (5). En 1755 le tout fut repeint par ordre du chapitre (6) : on ne songeait donc pas encore à détruire ces portes. Il

(1) 18 juillet 1527. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 44, n°s 17 et 18.

(2) Comptes d'exécut. du testam. d'Adrien de Hénencourt, 3 nov. 1531. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 44, n° 18.

(3) Pierre Pallette peignit aussi, comme nous le verrons, l'histoire de l'Invention de saint Firmin à la clôture du chœur, et les écussons aux armes du doyen, pour ses funérailles (Comptes d'exécut. du testam. d'Adrien de Hénencourt, *Ibid.).* — En 1512, Pierre Palete et sa femme achètent une maison à Amiens, Chaussée au Blé (Arch. de la ville d'Am., compte de 1511-12, CC 89, fol. 117 v°). En 1513-14, Pierre Pallette peint pour la ville d'Amiens le chariot dans lequel on porte les corps morts de la peste *(Ibid.,* compte de 1513-14, CC 91, fol. 349 v°. A. DE CALONNE, *Hist. de la ville d'Am.,* t. I, p. 483). En 1516, il peint et dore les bannières neuves de taffetas rouge faites pour accompagner l'échevinage d'Amiens aux processions (Arch. de la ville d'Am., compte de 1515-16, CC 93, fol. 137 v°). En 1516-17, Pierre Pallette et sa femme achètent de Guy Pallette, sans doute leur parent, une maison rue des Tanneurs; ils la revendent en 1520 (Arch. de la ville d'Am., comptes de 1516-17, et 1519-20, CC 94, fol. 159 v°, et CC 97, fol. 139). Le nom de Pallette était très répandu à Amiens. Citons seulement Guillaume Palette ou Paillette, maçon, que les registres de la ville d'Amiens mentionnent depuis 1453 et qui mourut le 24 juin 1483 (Arch. de la ville d'Am., AA 6 (Cartul. F), fol. 263 v°), et Antoine Palette, aussi maçon en 1581 (Arch. de la paroisse St-Germain d'Am., compte de 1581, fol. 333), etc.

(4) Antoine Anquier ou Ancquier est connu à partir de 1513, époque à laquelle il fit trois écussons aux armes du Roi et de la ville d'Amiens à la tour Gingrelot, sur la rivière du Vidame, à Amiens (Arch. de la ville d'Am., compte de 1512-13, CC 90, fol. 46 v°). Jusqu'en 1537, il fit un certain nombre de travaux pour la ville (comptes de la ville d'Am.) et pour l'hôtel-Dieu d'Amiens (Arch. hospital. d'Am., Mémorial d'Antoine Deschamps, maître de l'hôtel-Dieu, fol. 11 et 18 v°). En 1513, Antoine Anquier et sa femme achètent de Pierre du Gard une maison à Amiens, rue au Lin, qu'ils revendent en 1516 à Pierre Aux Cousteaux. La même année, ils en achètent une autre des Sœurs Grises, devant l'église Saint-Leu (Arch. de la ville d'Am., comptes, CC 91, fol. 112, CC 93, fol. 28, 98 v° et 99). Le nom d'Anquier était assez fréquent à Amiens.

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 457. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 372.

(6) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 372.

paraît qu'aux jours de grandes fêtes, on allumait des cierges devant ces statues d'apôtres (1).

La porte était « très bien voûtée, et d'une belle nature de pierre, tout sculptée de feuillage » (2). Au-dessus de la clef du cintre de cette porte, on voyait « une salamandre dans le feu, qui formoit le corps de la devise de ce prince (François I), avec ces paroles *nutrisco et extinguo*..... On ne voit point, dans l'ouvrage de sculpture dont je viens de vous parler, de datte qui puisse apprendre l'année dans laquelle il fut construit » (3).

A l'extérieur de la porte, sur le déambulatoire, à gauche, entre elle et le pilier 22 *a*, soit derrière le dossier des stalles, se trouvait « une tour qui sert d'escalier pour monter à une petite chambre qui est placé au-dessus de la porte, pour loger ceux qui gardent l'église pendant la nuit (4). Cette tour est ornée de quantité d'ornements d'une sculpture gothique et de petites pyramides à jour..... L'on y voit aussi quantité de feuillage et différens animaux d'un genre particulier » (5). Le manuscrit de Machart, qui nous fournit tous ces renseignements intéressants (6), se trompe lorsqu'il ajoute que « l'on y remarque les quatre évangélistes peints et dorés »; les comptes de l'exécution du testament d'Adrien de Hénencourt, disent positivement que c'étaient quatre docteurs, et qu'ils avaient été sculptés par Antoine Anquier (7).

« De l'autre côté du portail, est une pyramide dans laquelle est placé une horloge d'un travail rare et curieux : le cadran est distribué en vingt-quatre heures. Au-dessus est un dôme de fer peint et doré, où l'on voit représenté un enfant de chœur qui frappe la cloche, et un cocq au sommet, qui chante et bat des ailes. L'on voit aussi une lune qui représente ses différents quartiers. Cette horloge ne va plus » (8). Elle était déjà dans cet état en 1644 (9). A en croire le P. Daire (10), cette horloge aurait aussi été une libéralité d'Adrien de Hénencourt, mais ni son testament, ni le compte de son exécution n'y font allusion.

Près de la porte collatérale du chœur, du même côté, cette inscription était jadis peinte sur la muraille (11) :

» Cy-dessoubz gist vénérable personne Hugue Turlson (12), qui fut jadis chanoine » de cette église et seelleur de le court de l'évesque Jehan de Harcourt, qui » trépassa l'an mil quatre cens et trente-trois, le jour des Innocens. Dévotes gens » qui chi-devant passez, priez pour son âme et pour tous trépassés.

(1) *Ibid.*

(2) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 329. — Dusevel, *Une Visite*, etc., dans la *Picardie*, t VI, p. 543.

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 458.

(4) Notamment le *guidon*, chargé en outre de règler les sonneries et de sonner les matines. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 180.

(5) C'est sans doute cette tourelle qui est indiquée contre le pilier 22 *a*, dans le plan de 1727 (pl. XCV).

(6) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 329. — Dusevel, *Une Visite*, etc., dans la *Picardie*, t. VI, p. 543.

(7) Voy. Dusevel, dans la *Picardie*, t. IV, p. 127.

(8) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 329. — Dusevel, *Une Visite*, etc., dans la *Picardie*, t. VI, p. 543.

(9) « Qu'il (l'évêque) sera tenu de faire refaire l'orloge qui est au chœur, qui sert pour marque ponctuelle et à l'œil des assistans aux heures et services de l'église, icelle faire entretenir par un homme exprès, aux frais dudit sieur évesque, comme de tout temps immémorial il a été observé, sinon depuis quelques années que ladite orloge a cessé ». 1644, procédure entre l'évêque François Lefèvre de Caumartin et le chapitre. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.) GG 612.

(10) *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 122.

(11) Épitaphiers A, fol. 65; B, p. 25; C, fol. 34; D.

(12) Épitaphier B, « Turison ». L'une et l'autre forme sont assez étranges. Ce doit être un nom mal lu.

Ne serait-ce pas le même que celui que le manuscrit de Machart nomme Hugues Polin, qu'il fait mourir en 1430 et qui aurait eu son tombeau à cette même place? Il était représenté « étant à genoux devant une Vierge » (1).

Toute cette partie de la clôture fut détruite en 1761 (2).

TRAVÉE 24-26 *a*. — La première moitié de la travée, vers le pilier 24 *a*, était occupée par le mausolée de l'évêque Pierre Versé (3), mort en 1500, v. s., le 10 février, suivant les uns, le 28, suivant les autres (pl. XCV) (4).

De son vivant déjà, le chapitre lui avait concédé sa sépulture en cet endroit (5). Ce monument devait être assez remarquable, à en juger par les insuffisants détails que nous donnent sur lui les auteurs qui ont encore pu le voir avant sa démolition. Il était élevé de cinq pieds (6) et visible à la fois du sanctuaire et du déambulatoire. Le prélat était représenté « couché de son long, de grandeur naturelle, vêtu de ses habits pontificaux, en chasuble, tunique et dalmatique. Sa statue est de pierres dorées, la sculpture en est fort belle » (7). Une image de la Vierge était placée devant lui, pour rappeler qu'il avait fondé dans sa cathédrale les petites heures de Notre-Dame (8). Dix pleureurs complétaient la décoration du monument (9). On y voyait aussi les armes du défunt : *de sable, à l'oranger,* d'autres disent *à l'abricotier d'or,* qui étaient les armes parlantes de son oncle, Jacques Coitier, médecin de Louis XI, à la faveur duquel il avait dû d'être élevé à l'évêché d'Amiens (10).

Ce tombeau portait deux inscriptions, l'une en latin, du côté du sanctuaire, et l'autre en français, vers le déambulatoire :

» Petrus hic est Versé Burgundia quem sibi natum
» Ex Poligniaco vexit ad Ambianos;
» Hic præsul statuit cantari Virginis horas
» Multaque largifluus contulit ecclesiæ.
» Obiit anno (11) 1500, februarii die ultima (12).

(1) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 329.

(2) *Ibid.*, pp. 372 et 378. — RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 180. — Le ms. de Baron, (édit. Soyez, p. 23), dit à tort, croyons-nous, 1751.

(3) Évêque d'Amiens depuis 1482.

(4) LAMORLIÈRE, *Antiquitez*, p. 235. — DE COURT, *Mémoires*, l. II, ch. 61. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 236. — Bibl. d'Am., ms. 516. *Series episcopor. Ambian.*, fol. 68 v°. — *Ibid.*, ms. 517, p. 39. — *Ibid.*, ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 328, 377. — DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 60. — *Gall. Christ.*, t. X, col. 1204. — DUSEVEL, *Une Visite*, etc., dans la *Picardie*, t. VI, p. 543. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 141. — RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, pp. 169 et 186, — etc.

(5) Délib. capitul. du 30 janvier 1487. « Illi concedit capitulum quod corpus ipsius post mortem inhumetur in choro ecclesiæ, inter cathedras in quibus sedere solent presbyter, diaconus et subdiaconus dum missa celebratur, et pilare erectum (?, juxta parvum hostium horlogii *(sic)* ». Bibl. d'Am., ms. 516, *Series episcopor. Ambian.*, fol. 68 v°. — DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 60.

(6) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 328.

(7) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 336. — Suivant le ms. de Machart, (t. VIII. Bibl. d'Am., ms. 836, p. 328), la statue aurait été de cuivre.

(8) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 39. — DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 60.

(9) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 328.

(10) *A l'abri, Coitier.* Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 336.

(11) Bibl. d'Am., ms. 516 : « anno Domini ». — *Gall. Christ.*, *id.*

(12) Bibl. d'Am., ms. 516 : « die decima ». — Rivoire : « die 10 ». — *Gall. Christ.*, *id.*

» Le dévot évesque d'Amiens
» Nommé jadis Pierre Versé
» A ceste église fit grands biens
» Et gist cy par mort renversé.
» Du temps qu'au monde a conversé
» Fonda les heures Nostre-Dame.
» Luy doncques de corps adversé
» Puist avoir prospérité d'ame (1).

Le monument était, paraît-il, entouré d'une fort jolie grille en fer « bien pur et d'un beau travail » (2).

Supprimé le 27 avril 1751 (3), il aurait paraît-il, été placé provisoirement dans la chapelle Saint-Nicaise (4), puis définitivement détruit lors de la décoration de cette chapelle vers 1775.

Lors de l'enlèvement du monument, on fit à ce prélat le rare honneur de marquer sa sépulture dans le soubassement de la grille à l'extérieur du chœur, par une petite plaque de marbre noir (5) qui subsiste encore :

JUXTA PARIETEM HUNC
IN SANCTUARIO
REQUIESCUNT OSSA PIÆ
MEMORIÆ DD PETRI
VERSE EPISCOPI
AMBIANENSIS ET HUJUS
ECCLESIÆ BENEFACTORIS
OBIIT ANNO 1500.

La seconde partie de la travée était occupée, vers le déambulatoire, par deux monuments funéraires adossés à l'ancienne chaire épiscopale (6) (pl. XCV).

Le premier était celui de Pierre Caignet, écolâtre et chanoine, décédé le 17 décembre 1458 (7). Il est ainsi décrit par Pagès (8) : « Sortons en esprit de cette chapelle (9), et allons voir vis-à-vis une statue isolée de la Mère de Dieu tenant son cher fils entre ses bras : l'une et l'autre statue de grandeur presque naturelle, faites de pierres dorées, placées dans une niche pratiquée dans l'épaisseur de la

(1) Lamorlière, *Antiquités*, p. 235. — De Court, *Mémoires*, l. II, ch. 61. — Bibl. d'Am., ms. 516, *Series episcopor. Ambian.*, fol. 68 v°. — *Gall. Christ.*, t. X, col. 1204. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 169.

(2) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 328. — Voy. aussi Lamorlière, Pagès, ms. de Bernard, *loc. cit.*, etc.

(3) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 39. — *Ibid.*, ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 377. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 60.

(4) Chapelle XXIV. — Soyez, *Notices sur les évêques d'Am.*, p. 147. — *Le Sanctuaire*, p. 30. — « On transféra sa représentation dans la chapelle des chanoines réguliers » Bibl. d'Am., ms. 834 (Machart, t. VI), p. 164.

(5) Haut. 0m35, larg. 0m49. Pour l'exécution de cette plaque, le chapitre paya 20 l. 8 s. à Vimeux. Coquelet, doreur, reçut 11 l. 5 s., pour avoir doré les lettres qui y étaient gravées (Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Comptes du celerier de 1777-78).

(6) Nous décrirons celle-ci avec l'ameublement intérieur du sanctuaire.

(7) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 240. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII) pp. 328 et 377. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 141. — Épitaphiers A, fol. 65; B, p. 25; C, fol. 34; D, — etc.

(8) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 240.

(9) Chapelle XX, N.-D. Anglette.

muraille qui sert de clôture au côté droit du chœur. M. Pierre Caignet, escolâtre et chanoine, qui a offert cette statue, y est sculpté à genoux, vêtu d'une robbe écarlate (1) et portant l'aumusse sur l'épaule droite, avec les cheveux fort courts. Une inscription de bronze, dont les lettres sont en bosse sur un fond d'émail rouge (2), posée sur une colonne de marbre noir, d'ordre toscan, nous apprend », etc. Le tout était placé dans une niche (3). Le texte de l'inscription nous a été conservé par les épitaphiers :

» Chy devant gist venēble personne
» Sire Pierre Caignet, qui par long tamps
» Fut de chiens escolâtre et chanonne
» Par l'espace de soixante-sept ans.
» Lequel, avec maintes aumosnes belles
» Que jadis fit pour l'office divin
» Faire chiens chacun jour ès chapelles,
» Fonda pour jour lot et demy de vin,
» Et trespassa l'an mil quatre cens
» Chincquante-huit, le dix-septiesme jour
» De décembre. Pourtant, dévotes gens,
» Priez à Dieu qu'il lui octroie s'amour.

Le second monument (4) marquait la sépulture de Claude Roignard ou Regnard, chanoine et professeur d'Écriture Sainte, mort le 13 mai 1525, suivant les uns (5) et 1535, suivant les autres (6). « Le deuxième monument qui occupe l'autre niche est la représentation de *Notre-Seigneur au Jardin des Olives,* avec ses appôtres. Tous ces divers personnages sont bien sculptés, peints et dorés. Le chanoine qui fit élever ce monument pour lui servir de tombeau est représenté à genoux présenté par un saint Claude d'une raisonnable grandeur. L'épitaphe de ce chanoine indique qu'il se nommoit Claude Caignart *(sic),* professeur en la Sainte Escriture et chanoine de cette église, et qu'il mourut en l'année 1535 » (7). Les figures de ce monument avaient plus de trois pieds de haut (8).

L'épitaphe était ainsi conçue :

» Hic jacet venerabilis et doctus vir mg^r Claudius Regnard (9), sacræ scripr^e » professor Parisiensis, hujus ecclæ canocus, qui obiit XIII die mai mil cinq cens 25.

La décoration de cette partie de la clôture était complétée par « deux niches de pierre, dans lesquelles sont placés saint Nicolas et saint Jean. Ces deux saints sont représentés de grandeur naturelle; de chaque côté sont des pyramides très

(1) « Avec un surplis à manches fermées ». Arch. de la Somme, papiers du chan. Villeman.

(2) Cf. la plaque commémorative de l'évêque Jean Avantage, dans la chapelle XX.

(3) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 328. — Il n'est pas nécessaire de s'apesantir sur la singulière confusion que ce même manuscrit (p 377) et celui de Baron ont faite de ce monument avec le suivant.

(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 168. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 328 et 277. Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 141. — Épitaphiers A, fol. 64 v°; B, p. 24; C, fol. 33, — etc.

(5) Épitaphiers.

(6) Mss. de Pagès et de Machart, *loc. cit.*

(7) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 328.

(8) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(9) Épitaphiers B et C : « Claudius Roignard ».

délicatement élevées ». C'est tout ce qu'en dit le manuscrit de Machart, qui est d'ailleurs le seul à mentionner ces statues (1).

Les divers monuments qui formaient cette partie de la clôture furent supprimés en 1751 (2).

Travée 26-28 *a*. — Avant 1751, elle était entièrement remplie, aussi bien dans sa hauteur que dans sa largeur, par le tombeau que François de Halluin, évêque d'Amiens de 1503 à 1538, s'y était fait élever de son vivant (3). Il n'y fut point enseveli. François de Halluin était mort le 18 juin 1538 d'un accident de chasse dans les bois de l'abbaye du Gard dont il était abbé commendataire; le chapitre, à qui ce prélat orgueilleux et viveur n'était pas sympathique et qui avait été particulièrement froissé des proportions inusitées que, malgré son opposition, l'évêque avait fait donner à ce monument (4), le laissa enterrer sans pompe dans le chœur de l'église de l'abbaye (5). Comme le monument était, paraît-il, une merveille, on le conserva jusqu'en 1751, époque à laquelle il disparut, comme ses voisins, sous le marteau égalitaire de Mgr de la Motte et du chanoine Cornet de Coupel.

C'était le plus somptueux mausolée que possédait la cathédrale. Il s'élevait en pyramide jusqu'aux chapiteaux des maîtres piliers (6), montrant au doigt, dit Lamorlière « le cœur haut de ce seigneur ». Il était en pierres peintes et dorées (7) et devait être conçu dans le goût de la renaissance « élabouré à la moderne » (8), bien que, au sentiment de Pagès, les colonnes en fussent « d'ordre gothique ».

« Il est rare, de voir un aussi beau morceau de sculpture : personne ne l'examine sans en éprouver de l'admiration. Au bas sont placées les statues de six apôtres. Il y a une niche environnée d'anges et d'armoiries; il y a plus haut la représentation d'un tombeau qui, quoique très grand, n'est que d'une seule pierre toute sculptée, soustenue de quatre colonnes d'un travail sans prix » (9). C'est ce sarcophage, destiné à renfermer les restes du prélat, qui scandalisait le plus les chanoines, parce qu'il s'élevait à la même hauteur que les châsses des saints les plus vénérés placées au-dessus du maître autel, « côtoyant et venant à parallèle, dit le bon chanoine de Lamorlière dans sa naïve indignation, non de S. Fuscien, S. Victoric et S. Gentien, S. Domice et saincte Ulphe, sainct Vuarlus

(1) Bibl. d'Amiens, ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 328.

(2) *Ibid.*, p. 377. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 141.

(3) Lamorlière, *Antiquités*, etc., pp. 237 et 238. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 338. — Suppl. aux mss. de Pagès, édit. Douchet, pp. 162 et 165. — De Court, *Mémoires*, l. II, ch. 63. — Bibl. d'Am., mss. 517, p. 11; 836 (Machart, t. VIII), pp. 328, 377. — *Gall. Christ.*, t. X, col. 1205. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 62. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 140, — etc.

(4) « Ce qu'ayant esté considéré par MM. du chapitre et la difformité que cette machine apportoit par sa hauteur au reste de l'église et à la lumière qu'elle dérobeoit dessus le grand autel au temps de la grande messe, délibérèrent, ne pouvant pour lors, sans grand scandal, remédier à l'inconvénient présent, de ne pas permettre désormais ces édifices, sans en avoir eu communication et du dessein ». Bibl. d'Am., ms. 517, p. 11.

(5) Sur quoi Lamorlière observe que « Dieu, qui regarde les humbles, n'a permis que cet évesque jouyt de la pompe qu'il s'estoit ainsi préparée pour ses cendres ».

(6) Suivant Lamorlière, sa hauteur aurait été de sept toises; et suivant le ms. de Machart, de 42 pieds, ce qui est la même chose; suivant De Court, de 40 pieds.

(7) Ms. de Baron, *loc. cit.*

(8) Lamorlière, *loc. cit.*

(9) Bibl. d'Am., ms. 830 (Machart, t. VIII), fol. 328.

et son compagnon, mais bien plus haut encore, justement à l'égal de sainct Fremin le Confez et de sainct Honoré ». Et le manuscrit de Machart ajoute : « Il y a encore un vide où se trouve une voûte très délicatement travaillé et un couronnement de plusieurs pyramides pleines de fleurs, de feuillages, de figures et d'armoiries azurées, argentées et dorées d'un travail admirable. Les armoiries qu'on remarque à ce monument sont soustenus de deux lions d'or; un casque est surmonté d'une couronne ducalle; autre part ces mêmes armes sont soustenus par des anges ». Lamorlière et Pagès blasonnent ces armoiries *d'argent à trois lions de sable 2 et 1, armés, lampassés et couronnés d'or; sur le tout, d'azur à la fasce d'or accompagnée de six billettes de même, trois en chef et trois en pointe,* qui est de Piennes.

Pagès trouvait belle la sculpture : « les bas-reliefs, dit-il, et principalement ceux de la frise, sont très délicats;..... on voit dans l'architecture de ce mausolée plusieurs statues d'anges sculptées en bosse et toutes nues, et dont les aisles ne couvrent pas la nudité » (1), laissant voir « ce que la religion et l'honnetteté nous recommandent si fort de cacher..... Les nouveaux réunis, si critiques dans tout ce qui concerne nostre culte et nostre religion, et qui entrent à présent librement dans nos églises, n'auroient-ils pas quelques raisons apparentes de nous faire quelques reproches sur ce sujet? » (2)

Il ne paraît y avoir jamais eu d'inscription.

Travée 28-30 *a*. — « Cette arcade, dit le manuscrit de Machart (3), est occupée par deux grandes niches, dans lesquelles sont représentés en sculpture gotique et en pierre une partie de la vie de sainte Anne et son accouchement. Les personnages ont trois à quatre pieds de haut. Dans le lointain, on aperçoit une ville bien imitée et très bien faite. Au-dessus de ces niches, qui en forme le couronnement, est en plus petit toute la vie de la même sainte; les alentours sont garnis d'architecture gothique ». Pagès (4) explique autrement les sujets figurés sur cette partie de la clôture. Selon lui, c'était l'entrevue de Marie avec Élisabeth qui y était représentée « par de grandes statues de pierres blanches sculptées en bosse, placées au côté droit de la clôture du chevet du chœur. Proche la représentation de cette entreveue est celle des couches de sainte Élisabeth et de la naissance de saint Jean-Baptiste ».

Nous préférons la première explication qui nous paraît plus vraisemblable et qui est aussi celle qui est donnée par Rivoire (5) et par Baron (6). L'histoire de saint Jean-Baptiste aurait fait double emploi avec celle qui est figurée dans les travées 17-19-21 *a* de la clôture du chœur. Il est probable que ce que Pagès a pris pour la Visitation était la rencontre d'Anne et de Joachim à la Porte dorée, et l'autre sujet, la nativité de la Sainte-Vierge.

C'est tout ce que l'on sait de cette partie de la clôture du sanctuaire. On ne connaît ni son auteur, ni son donateur, ni l'époque à laquelle elle fut exécutée. Il est à supposer qu'elle datait à peu près de la même époque que les autres

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 338.
(2) Suppl. aux mss. de Pagès, édit. Douchet, p. 162.
(3) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 327 et 377.
(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 142.
(5) *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 179.
(6) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 140.

histoires faisant partie de la clôture du chœur et du sanctuaire, c'est-à-dire des dernières années du xv[e] siècle, ou de la première moitié du xvi[e].

Cette partie de la clôture fut détruite en 1762 (1).

Travée 30-32 *a*. — En décrivant le tombeau présumé de l'évêque Arnould (2) qui occupe l'entrecolonnement 31-32 *a*, Lamorlière (3) et le P. Daire (4) ajoutent que deux archidiacres « de grande maison » étaient enterrés à ses côtés. Ils étaient tous deux représentés couchés, l'un dans l'entrecolonnement 30-32 *a*, sous le monument du chanoine Adrien Pécoul et l'autre en 29-31 *a*, sous celui des chanoines de Bécourt et Le Sieure (5), le tout disposé sans doute à peu près comme le tombeau de Guillain Lucas avec celui de l'évêque Arnould.

Au-dessus de la statue funéraire de l'archidiacre s'élevait le monument d'Adrien Pécoul, docteur en médecine, chanoine de la cathédrale et archidiacre de Ponthieu, décédé le 7 septembre 1613. On y voyait la figure du chanoine, et « l'histoire du Samaritain, faite en pierre, peint et doré. Au-dessus du couronnement de ce mausolée, qui est incrusté de toutes sortes de marbres, sont plusieurs statues représentant les sciences et plusieurs vertus » (6). Bien que ce monument ne date que de 1613, l'*Almanach de Picardie* de 1757 (7) le trouve « singulier par les ornements gothiques des figures dont il est surchargé ». Comme le tombeau du chanoine Guillain Lucas, et comme aussi probablement celui des chanoines de Bécourt et Le Sieure placé en 29-31 *a*, il ne devait pas descendre jusqu'au sol, mais former à sa partie inférieure un grand arc surbaissé pour laisser voir la statue funéraire de l'archidiacre au-dessus de laquelle il était élevé. Pagès dit d'ailleurs qu'il était « soutenu de quatre colonnes couplées d'ordre ionique, deux de chaque côté ». On y voyait aussi les armes du défunt : *de gueules, à trois chevrons de vair, surmonté d'un casque timbré en face* (8).

Ce double monument fut supprimé en 1768 (9). Seule l'inscription sur marbre noir (10) est parvenue jusqu'à nous : elle a été employée à daller le cabinet du côté de l'épître de la chapelle I, dont la décoration fut, à cette époque, renouvelée par le chanoine Cornet de Coupel.

> HIC IACET NOBILIS ET DISCRETVS VIR MAGISTER ADRIANVS PECOVL DVM VIXIT PRESBITER DOCTOR MEDICVS HVIVS ECCLESIÆ CANONICVS ET ARCHIDIACONVS PONTHINENSIS NECNON REVERENDISSIMI DOMINI EPISCOPI AMBIANENSIS MAGNVS VICARIVS QVI OBIIT 7. ID. SEPT. IPSO DIE D. ADRIANI EIVS PATRONI MARTIRIS CELEBRIS ANNO DOMINI 1613 ÆTAT. SVÆ 89.

(1) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 327 et 377. Le ms. de Baron (édit. Soyez, p. 140) dit 1752.

(2) Mort en 1247.

(3) *Antiquitez*, etc., p. 202.

(4) *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 41. — Voy. aussi Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 326.

(5) Ms. de Machart, *loc. cit.*

(6) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 327.

(7) P. 26. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 173.

(8) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 164.

(9) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 377. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 140. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, t. III, p. 179.

(10) Haut. 25 centim., larg. 90 centim.

Travée 29-31 *a*. — Dans l'entrecolonnement formé par cette travée se trouvait le tombeau du second archidiacre accompagnant le tombeau de l'évêque Arnould. Il faisait pendant à celui qui se trouvait dans la travée 30-32 *a*, et était disposé de la même manière (1).

Cet entrecolonnement était en outre occupé au-dessus de la statue funéraire de l'archidiacre par le somptueux monument que Madeleine de Bécourt fit élever à la mémoire de son frère Guilain de Bécourt, vicaire général de l'évêque d'Amiens, décédé le 9 août 1650, et de son neveu, Barthélemy Le Sieure, docteur en Sorbonne, chanoine d'Amiens et mort à Paris le 7 juillet 1652 (2).

« On voit encore Jésus-Christ ressuscitant victorieux dans un cartouche sculpté en bas relief placé au-dessus de l'épitaphe de MM. Bécour et Le Sieure, chanoines, faisant partie du chevet du chœur. Le Sauveur sculpté de pierre blanche y est représenté en pied, de grandeur naturelle, la croix à la main, dans une attitude de victorieux : les playes que les clous et la lance ont faites dans ses mains, dans ses pieds et dans son sacré côté y paroissent comme des marques éclatantes par lesquelles cet illustre conquérant a remporté une insigne victoire sur la mort et sur toutes les puissances de l'enfer. La statue de ce Dieu tout puissant est placée sous un arc d'architecture orné d'un fronton sphérique, accompagné de deux vases posez sur leurs acrotères, au milieu de deux chanoines morts en 1650 et 1652, qui sont à genoux, vêtus en surplis, sculptés de grandeur naturelle en pierre, sans dorure ni peinture » (3). Des pièces de marbres de différentes couleurs enrichissaient le monument; les statues en étaient « d'un travail hardi » (4). Le monument ne descendait pas jusqu'au sol, mais formait sans doute à sa partie inférieure un grand arc surbaissé, pour laisser voir la statue funéraire de l'archidiacre de l'évêque Arnould placée au-dessous. Les armes des défunts y étaient sculptées. Le premier portait *au chevron, accompagné en chef de deux têtes d'oiseaux, celle de senestre contournée* (becs courts?) *et en pointe, d'une billette* (?) Le second, *au chevron denché, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'une tête de sanglier* (5).

C'est en 1768 que cette travée fut dégagée par le chanoine Cornet de Coupel (6). Pourtant le monument des chanoines de Bécourt et Le Sieure ne disparut pas en entier, et la statue du Sauveur qui en faisait le principal sujet dut à une simple raison d'économie le bonheur d'être conservée. Nous verrons que, dans le même temps qu'il faisait ouvrir cette travée, le chanoine Cornet de Coupel faisait décorer la chapelle I, jusque là dédiée à saint Jean-Baptiste. Pour ne pas être obligé de faire les frais d'une statue neuve, il fit placer sur l'autel celle qui ornait le tombeau qui nous occupe. Nous la décrirons en même temps que la chapelle où elle se trouve actuellement.

L'épitaphe a servi à daller en partie le cabinet de cette même chapelle I.

(1) Voy. ci-dessus, t II, p. 18.

(2) Plusieurs auteurs, notamment Baron (édit. Soyez, p. 139), l'auteur du ms. de Machart (t. VIII. Bibl. d'Am., ms. 836, pp. 376 et 383) et l'*Almanach de Picardie* de 1757 (p. 26), ont pris à tort ce monument pour celui du chanoine Jean-Baptiste Le Sieure, décédé en 1702, et dont l'épitaphe se voyait non loin de là dans le dallage.

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 182.

(4) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 326.

(5) Épitaphiers A, fol. 63 v°; B, p. 23; C, fol. 32.

(6) Il semble que les monuments qui garnissaient cette travée et la travée 30-32 *a*, auraient pu être aussi bien conservés que celui du chanoine Guillain Lucas. Ils ne devaient pas masquer beaucoup plus l'entrecolonnement que ne le fait la gloire actuelle.

C'est une table de marbre noir (1) malheureusement en partie recouverte par l'autel, de sorte qu'on ne peut en savoir la largeur exacte ni la lire en entier. L'épitaphier de Villers-Rousseville (2) permet d'en compléter en partie le texte :

D O M

» Binas quicūq transis cernis iconas NOBILIS ET DISCRETI VIRI GVILANI DE BECOVRT VNAM; NOBILIS ET SCIENTIFICI VIRI
» Bartholomei Le Sieurre illius nepotis ALTERAM; VTERQVE DVM VIVERET HVIVS INSIGNIS ECCLIÆ CANONICVS ET PŒNITENTIARIVS
» ille R. et illustr. DD. ēpi vicarius generalis totam HANC DIŒCESIM MAGNO CVM SPLENDORE PACIFICE REXIT EIVSQ PONDVS TEMPORE PACIS
» belli pestisque strenue sustinuit, qui an̄. ÆTATIS SVÆ 77 DE OIBVS BENEMERITVS OBIIT DIE IX AVGVSTI 1650 FVNDATO OBITV
» solemni hac in æde ubi jacet 9 aug. in PERPETVVM CELEBRANDO ∞ HIC VERO DOCTOR AC SOCIVS SORBONICVS
» diebus sorbonicæ domui præcipue sacris TVM LATINAS TVM GALLICAS HABVIT ORATIONES CORONA DOCTORVM ILLIVS PIETATI
» eruditioniq. eximiæ applaudente ortodoxæ ecc̄liæ DOCTRINÆ VERITATEM NON MINORI CONSTANTIA QVAM FIDE TVITVS
» est. Obiit Parisiis 7ª Julii 1652, anno ætatis 46. Jacet in SORBONÆ TEMPLO RELICTO IBI SICVT AMBIANI OIBVS SVI DESIDERIO
» Fratri ac nepoti hoc impensi in utrumq. studii monumentvm MAGDALENA DE BECOVRT CONSTRVI ET ERIGI CVRAVIT 1654.
/ / / / / / / / . . / GVILANVS DVUAL PRESBYTER HVIVS ECCLESIÆ CANONICVS VT CVM
/ / / / / / / / / / / REDIVIVVM CORPVS RESVMERE^T ALTERIVS SCILICET NEPOS PRONEPOS FVIT
/ / / / / / / / /) / SACRVM SINGVLIS ANNIS VOLVIT FACIENDVM QVO DIE OBIIT OBIIT AVTEM
/ / / / / / / / / / / NOBILIS ET DISCR : MAGIS : IOAN : BAPT : LE SIEVRRE
/ / / / / / / / / / / SICVT VIXERAT IN AMORE DEI ET
/ / / / / / / / / / / .

Contre le pilier 31 *a*, était placée l'inscription du chanoine Antoine de Metz, mort le 24 novembre 1596, avec ses armes, qui étaient *d'argent au chevron de gueules chargé en chef d'un arbre de sinople, et accompagné de trois oiseaux de sable*. Voici le texte de l'inscription tel que le donne l'épitaphier de Villers-Rousseville (3) :

» Mag^er Antonius de Metz, p̄ber hujus ecc̄læ dū viveret can̄ocus : hic voluit
» sepeliri, credens firma fide et expectans resurrectionem suæ carnis in ultimo die,
» qui obiit anno dn̄i millesimo [quingentesimo] nonagesimo sexto, die vero 24 mensis
» novemb. Datur interea clemente et misericorde Deo ut requiescat a laborius (*sic*) suis.

(1) Haut., 42 centim.
(2) Épitaphier A, fol. 63 v°. — Voy. aussi épitaphiers B, p. 23, et C, fol. 32.

(3) Épitaphier A, fol. 64. — Cf. Épitaphiers B, p. 24, et C, fol. 32 v°. — « M. Demest est enterré devant la chapelle de St-Jean derriers le cœurs, et estoit curé de

Travées 25-27 *a* et 27-29 *a*. — La clôture qui remplissait ces deux travées ne formait qu'un seul et même sujet, et elle devait avoir une grande analogie avec les parties de la clôture subsistant encore dans les travées 17-19 *a*, 12-21 *a*, 18-20 *a*, 20-22 *a*, représentant les histoires de saint Jean-Baptiste et de saint Firmin.

La première partie, dans la travée 25-27 *a*, avait été donnée par le chanoine Jean Sacquespée (1), qui mourut le 30 janvier 1524, et qui fut enterré tout à côté. On ne sait s'il l'a fait faire de son vivant ou si elle n'a été élevée qu'après sa mort, en exécution de ses volontés testamentaires. La première supposition semble cependant mieux s'accorder avec son épitaphe. Cette clôture se composait de quatre niches, dans lesquelles était sculptée l'histoire des saints Fuscien, Victoric et Gentien (2).

« Toute la sculpture de ce monument représente un nombre infini de personnages peint et doré et bien distinct les uns des autres » (3). Pagès en a laissé une description assez détaillée. Les statues qui composaient les groupes étaient hautes de trois à quatre pieds. « Dans la première niche ou petite arcade, dit-il, on remarque l'accueil favorable que saint Gentien fit aux saints Fuscien et Victoric, Romains qui, estant venus dans la Gaule Belgique pour y annoncer l'évangile de Jésus-Christ et pour y voir saint Quentin, aussi Romain, qui prêchoit dans ce pays la vérité de la religion chrétienne, furent receus dans la maison de Gentien, dont la foi naissante fut récompensée de la couronne du martir, puisqu'il souffrit pour avoir voulu défendre ses deux hôtes contre la violence des tirans qui vouloient attenter à leur vie. — Dans les deux autres niches, on remarque ces deux apôtres de la Picardie arrêtés prisonniers par les ordres de Rictiovarus ou Rictio Varrus et tourmentés de diférens supplices par les bourreaux. Ce préfet n'ayant pu obliger ces glorieux athlètes à sacrifier aux idoles et renoncer à la foi de Jésus-Christ, leur fit crever les yeux et enfin couper la tête l'an 303 ou 287. — On voit dans l'enfoncement de la troisième (quatrième) niche les corps ou plutôt les troncs de ces deux martirs porter dans leurs mains, après leur mort, leur teste que le bourreau en avoit séparée, depuis le village de Saint-Fuscien jusqu'à celui de Sains. —, Cet ouvrage, avec ses ornemens, fut donné l'an 1524 par M. Jean Sacquespée, chanoine et thrésorier, dont la statue est représentée vêtue de ses habits de chœur, placée contre une des colonnes avec son épitaphe en cuivre. — L'écu de ce chanoine est attaché au couronnement de pierres délicatement travaillées à jour. Il porte de *synople à une aigle d'or, chargée sur l'estomach d'une espée d'argent en bande, qu'il tient par la poignée avec le bec, la tirant du fourreau de sable, le tout d'or, la garde de même* » (4).

Sous ces groupes on lisait l'inscription suivante disposée sans doute deux vers sous chaque sujet :

Saint-Michelle le (blanc; entre 1596 et 1597) ». Arch. de la Somme, Recueil de Robert Boulye.

(1) La famille Sacquespée était une des premières familles bourgeoises d'Amiens. Plusieurs de ses membres appartinrent à l'échevinage, à partir de 1492. Pierre Sacquespée fut maieur en 1535 (Janvier, *Le Livre d'or de la municipalité Amiénoise).* Il y eut aussi plusieurs chanoines de ce nom à la cathédrale.

(2) Nerlande, *Dissertation sur le temps de la vie, de l'épiscopat et de la mort de S. Honoré*, Bibl. d'Am., ms. 466, fol. 85, v°.

(3) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII, p. 325.

(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 421.

» En son logis rechut saint Gentien
» Saint Victorice avec saint Fussien.
» Rictiovare qui les fit prendre
» Et Gentien qui les voloit deffendre
» Devant iceulx lors fit décapiter
» Saint Gentien et pour les irriter
» Après les yeux crevez et maint tourment
» Décapités furent finallement (1).

Au-dessous étaient « d'autres petites arcades gotiques, où se trouvent représentés en cinq différents quadres la vie de saint Quentin. Les personnages qui sont très petits n'en sont pas moins très bien faits : ils sont aussi tous peints et dorés » (2). C'était sans doute quelque chose d'analogue aux bas-reliefs qui ornent le soubassement des histoires de saint Jean-Baptiste et de saint Firmin.

Cette partie de la clôture fut supprimée en 1751 (3).

En avant de la clôture, l'épitaphe du donateur était gravée sur une lame de cuivre :

» Cy devant gist le corps de vénérable et discrète persōe M[r] M[e] Jean Sacquespée, » en son vivant chanoine et garde de la thrésorerie de cette ēgle, lequel, en son » vivant, a fondé une messe solemnel à diacre et soubsdiacre et choristes de l'office » de N.-D., à être ditte et célébrée à haute voix par l'université des chapp[elains] » d'icelle égle, chacun an, le lendemain de l'Annonciation dn̄icalle, et si a ft faire » cette hystoire en l'honn[r] de Dieu et de ses glorieux martirs S[t] Fussien, Gentien » et Victorice; et est décédé de vie par mort, le pénultième jour de jan[er] l'an 1524. » Priez Dieu p[r] son âme (4).

La seconde partie de l'histoire des saints Fuscien, Victoric et Gentien (travée 27-29 *a*) avait été donnée en 1551 par le chanoine Charles de la Tour, décédé en 1556 (5). Toute en pierre sculptée, peinte et dorée, comme sa voisine, elle était attribuée au même artiste (6).

A cause de l'étroitesse de l'entrecolonnement, elle ne comprenait que deux sujets sculptés dans deux niches, et représentant la découverte des corps des saints Fuscien, Victoric et Gentien par le prêtre Lupicin, et leur translation à Amiens par l'évêque saint Honoré, en présence du roi de France.

Comme dans la travée précédente, au-dessous des principaux sujets, la suite de l'histoire de saint Quentin était sculptée dans de « petits cartouches ». Enfin, ajoute Pagès, l'écu des armes du donateur « attaché au couronnement de pierres de cet ouvrage délicatement sculptées, fait voir que ce vertueux chanoine portoit *d'azur à la tour maçonnée et crénelée d'or* » (7). Elles y étaient deux fois (8).

(1) Épitaphiers A, fol. 62; B, p. 22; C, fol. 31.

(2) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 325 et 376.

(3) *Ibid.* — Il paraît que deux figures de cette histoire « replatrées et blanchies » avaient été placées dans des niches au grand portail de l'église des Carmes d'Amiens, aujourd'hui détruite (Nerlande, *Dissertation*, etc. Bibl. d'Am., ms. 466, fol. 85 v°).

(4) Épitaphier A, fol. 62. — Cf. Épitaphiers B, p. 21; C, fol. 30 v°; D. — Voy. aussi Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), fol. 325.

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 422.

(6) Bibl. d'Am., mss. 836 (Machart, t. VIII) p. 376, et 832 (t. IV), p. 17. L'auteur du ms. de Machart aurait bien fait de le nommer, s'il le connaissait.

(7) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 424. — Seul l'épitaphier B (p. 22) dit *à la tour d'argent*.

(8) Épitaphier A, fol. 62 v°.

Cette partie de la clôture, comme les précédentes, fut détruite en 1751 (1).

L'épitaphe du donateur était placée tout à côté, contre le pilier 27 *a*. Elle était inscrite sur une plaque de cuivre et accompagnée des armes du défunt.

» Cy devant gist noble persōe Mr Me Charles de la Tour, au jour de son
» trépas pb̄re, pénit[encier] et chanoine de cette ēgle N.-D. d'Amiens, lequel a fondé
» une messe du S. Esp. au chœur chacun an en lad. ēgle le lendemain de la
» Trinité, et à l'université des chappains une messe à basse voix, qui se dit et
» célèbre chaque jour de l'an en la chap. de S. J. Bap., lequel trépassa le 19e jour
» de juillet an 1556. Priez D. pour son âme. Pater. Ave (2).

Travée 23-25 *a*. — L'entrecolonnement était jadis entièrement occupé par les deux tombeaux placés bout à bout de Jean de la Grange, qui fut évêque d'Amiens de 1373 à 1375, devint ensuite cardinal, et mourut le 24 avril 1402 (3), et de son neveu et successeur Jean de Boissy, qui fut évêque d'Amiens depuis 1389 jusqu'à sa mort arrivée le 4 septembre 1410.

Par son testament daté du 12 avril 1402, c'est-à-dire de douze jours avant sa mort, Jean de la Grange avait élu sa sépulture dans la cathédrale d'Amiens, à gauche du maître autel, vis-à-vis de la chaire où les prêtre, diacre et sous-diacre vont s'asseoir pendant la messe, avec ordre d'y placer le tombeau que, dès longtemps auparavant, il avait fait faire à Paris, et, depuis plusieurs années, amener à Amiens. Au cas où il viendrait à décéder à Avignon ou à une journée aux environs, son corps devrait être en entier porté et déposé dans l'église de Saint-Martial, dans laquelle il lui serait fait des obsèques solennelles selon la dignité de son état, puis partagé, suivant une concession apostolique qui lui avait été faite : ses os devaient être portés secrètement à Amiens par les soins de Jean de Boissy et de Jean Filleti, évêque d'Apt, ses neveux, et le reste de son corps dans l'église Saint-Martial dans la sépulture qu'il y avait lui-même fait établir, avec la représentation de quelques fêtes de la Vierge. S'il venait à mourir trop loin d'Avignon, son corps serait divisé comme il a été dit, ses os envoyés partie à Amiens et partie à Avignon, et les chairs et intestins enterrés dans la principale église du lieu où il serait décédé (4).

Sa mort étant arrivée à Avignon, ses dernières volontés furent exécutées à la lettre : ses os furent séparés de sa chair et apportés à Amiens.

(1) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII) p. 376.

(2) Épitaphier A, fol. 62 v°. — Cf. Épitaphiers B, p. 22; C, fol. 31. — Voy. aussi Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 424. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 325.

(3) Sur le cardinal Jean de la Grange, voy. ci-dessus, t. I, p. 50.

(4) « Item eligo sepulturam meam in ecclesia cathedrali Ambianensi a parte sinistra majoris altaris, recte ad oppositum cathedræ in qua sedent in missa presbyter, diaconus et subdiaconus, et volo et ordino quod ibidem ponatur, assideatur et collocetur sepultura quam ego feci fieri Parisiis diu est, et quæ, jam sunt plures anni, fuit portata Ambianum, voloque et ordino quod si contingat me decedere in Avinione vel prope per unam dietam, quod corpus meum integrum portetur et deponatur in ecclesia collegii S. Martialis Avinionensis, et in eadem fiant exequiæ solemnes, secundum decentiam status mei, ad ordinationem executorum meorum, et, factis exequiis, dividatur seu paretur corpus meum, juxta concessionem apostolicam super hoc mihi factam, et ossa portentur Ambianum secrete, ad ordinationem reverendorum patrum dominorum Johannis de Boisyaco, Ambianensis, et Johannis Filheti, Aptensis episcoporum,

Il semble par les termes mêmes de son testament que Jean de La Grange ait entendu faire à Amiens sa principale sépulture (1). « Eligo sepulturam meam in ecclesia cathedrali Ambianensi ». Jean de Boissy se mit donc en devoir de faire placer dans la cathédrale, à l'endroit désigné, c'est-à-dire dans la travée 23-25 *a*, sur les restes du cardinal, le monument que celui-ci s'était fait préparer; mais comme ce monument ne tenait que la moitié de la travée, il en fit placer un autre semblable à côté pour lui-même, de sorte que les deux ne faisaient qu'un seul et même ensemble occupant tout l'entre-colonnement. Les deux monuments ont été supprimés au mois de mai 1751, et les restes des prélats transférés derrière le chœur (2).

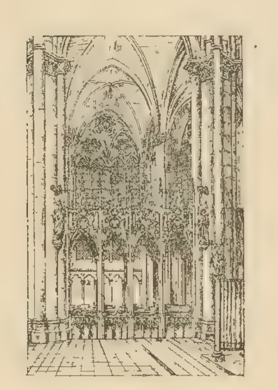


Fig. 184. — Tombeaux du cardinal de la Grange et de l'évêque Jean de Boissy, d'après un dessin de 1727.

Seuls de la partie détruite de la clôture, ils sont dessinés dans la coupe longitudinale qui fait partie de la suite de dessins de la cathédrale datés de 1727 (3). Ce dessin (fig. 184), bien qu'à une assez petite échelle (4), les descriptions, si incomplètes et si peu claires qu'elles soient, qu'en ont données les auteurs anciens, et les quelques débris qui subsistent du tombeau de Jean de la Grange, permettent pourtant de s'en faire une idée.

Le tombeau du cardinal se composait d'un soubassement de marbre noir, orné de « belles statues de marbre blanc qui représentent des personnages qui pleurent. Ces figures sont faites aussi en marbre blanc, d'une bonne exécution, elles sont placées dans des espèces de niches » (5).

Sur ce soubassement, la statue couchée du prélat, en marbre blanc, s'étendait sur une grande dalle le long de laquelle son épitaphe était gravée, avec ses armes

nepotum meorum infrascriptorum, vel alterius eorumdem : de quibus in omnibus et singulis corpus et animam et potissime executionem præsentis mei testamenti tangentibus, præ cæteris singularissime sum confisus ; residuum vero corporis remaneat in dicta ecclesia collegii Sancti Martialis, in sepultura per me ibidem ordinata, cum repræsentatione aliquorum festorum B. Mariæ. Si vero contingat me decedere magis longe ab Avinione, volo et ordino quod ossa mea dividantur a carne, et una pars portatur secrete Ambianens., et alia pars ad ecclesiam dicti collegii, et caro et intestina ponantur in ecclesia solemniori loci in quo contigerit casus ». Testam. de Jean de la Grange, publié dans l'*Histoire de Charles VI roy de France*, par J. Juvénal des Ursins, édit. Denys Godefroy, 1653, in-fol., pp. 754 à 764, et dans l'*Histoire de tous les cardinaux françois de naissance*, par Duchesne, p. 467.

(1) Nous ne dirons rien de l'ancienne sépulture du cardinal d'Amiens à Saint-Martial d'Avignon, que l'on a pu rétablir presque en entier au musée Calvet de cette ville ; nous nous contenterons de renvoyer à la description qu'en a donnée De Court (*Mémoires*, l. II, chap. 50), et surtout à la savante notice de M. E. Müntz dans la revue *l'Ami des monuments et des arts*, 1890.

(2) Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 51. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII) p. 375. — En les démolissant, on retrouva les ossements des deux prélats. Parmi ceux de Jean de Boissy, on rencontra « un calice de fin étain qu'il avait à la main et quelques bouts de sa crosse, et des morceaux de sa chasuble, qui étoit d'une étoffe de soye tissue de fils d'or ». Le tout fut laissé en l'état. (Bibl. d'Am., ms. 834 (Machart, t. VI), p. 164).

(3) Collect. de M. Soyez.

(4) Il a été publié agrandi par Duthoit dans *le Sanctuaire de la cathédrale d'Amiens*, par M. E. Soyez.

(5) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII) p. 324. — « Le soubassement faict d'un marbre noir ajolivé et tout entouré de figures encore de marbre blanc ». Lamorlière, *Antiquités*, p. 218. — « Le premier est de marbre noir, garni des deux faces de petites figures de marbre blanc, avec d'autres ornemens aussi de marbre très bien travaillés ». De Court, *Mémoires*, l. II, ch. 50. — Voy.

aux quatre coins : *de gueules à trois merlettes d'argent, au premier canton de Bretagne* (1).

Seule cette statue a trouvé grâce devant les iconoclastes du XVIII[e] siècle : ils la firent mettre à la place de celle de l'évêque Arnould, sous le tombeau du chanoine Lucas (travée 31-32 *a*), où l'on peut encore la voir aujourd'hui (fig. 181). Elle mesure environ deux mètres de long, de la plante des pieds à l'extrémité de la mitre. Le prélat est représenté couché, les mains jointes, la tête appuyée sur un coussin et revêtu de tous les ornements pontificaux : sandales, aube, étole, tunique, dalmatique un peu plus courte que la tunique, chasuble drapée à orfrois, amict paré, mitre assez haute, ornée de trèfles et de quatrefeuilles. Les orfrois sont simplement marqués sur la chasuble, sur l'amict et sur la mitre, sans aucun ornement. Le chapeau cardinalice est à ses pieds, mais sans faire corps avec la statue. Celle-ci est en trois morceaux de marbre, et la tête paraît avoir été brisée, puis recollée. Le nez et les mains sont cassés (2). Cette statue rappelle beaucoup les statues funéraires en marbre exécutées par André Beauneveu dans l'église de Saint-Denis. Elle est fort remarquable d'exécution et de vérité : les draperies sont traitées très simplement, mais avec un art consommé. Le visage est évidemment un portrait du cardinal, non à l'époque de sa mort, mais beaucoup plus jeune, puisqu'il nous apprend lui-même par son testament qu'il y avait longtemps qu'il l'avait fait faire : figure ronde et bien remplie, double menton court et légèrement proéminent, bouche petite, lèvres fines et dessinant un léger sourire. C'est un chef-d'œuvre de l'école française. Il ne faut pas oublier que Jean de la Grange dit positivement dans son testament qu'il avait fait exécuter son tombeau à Paris.

Le long de cette statue on a placé des débris de l'ancienne architecture de marbre blanc qui lui servait d'encadrement (bases, colonnettes à chapiteaux sculptés, culs de lampe, etc.). Elle repose aujourd'hui sur une dalle moulurée en marbre noir trop courte pour elle. Celle sur laquelle elle était placée jadis a été retrouvée en 1855, brisée en deux, dans les démolitions de l'ancienne sacristie au côté nord de la cathédrale. Elle est aujourd'hui conservée dans le jardin de l'évêché, appuyée contre la chapelle des catéchismes (3). C'est une belle dalle en pierre noire de Belgique, épaisse de 0[m]16, longue de 2[m]55, et large de 1[m]25, moulurée sur ses deux grands côtés, avec chanfrein sur lequel est gravée l'épitaphe en caractères gothiques :

hic jacet Reverendissimus in xpo pater et dns dns johannes de Grangia dudum abbas [fisc]**anen deinde Eps ambianen postremo vero Ste romane ecclie Cardinalis Eps Tusculan qui obiit anno dni millesimo cccc[mo] scdo die xxiiii mensis aprilis orate deum pro eo ut req'escat in paradiso** (4).

aussi DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 51. — D'après le ms. de Machart *(loc. cit.)*, ces statues auraient été au nombre de huit, mais le dessin de 1727, qui figure les arcatures sans les statues, semble indiquer douze niches : six vers le chœur et six vers l'extérieur.

(1) LAMORLIÈRE, *Antiquités*, p. 218. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 331.

(2) Depuis l'exécution de notre héliogravure (fig. 181), les mains ont été retrouvées et recollées. Elles sont fort belles.

(3) GOZE, *Statues religieuses*, etc., dans le *Mémorial d'Amiens* du 9 août 1865.

(4) Voy. LAMORLIÈRE, *Antiquitez*, p. 218. — DE COURT, *Mémoires*, l. II, ch. 50. — *Gall. Christ.*, t. X, col. 1195-

Au fond de la niche dans laquelle se trouve aujourd'hui la statue, on a placé l'inscription suivante, gravée sur une plaque carrée de marbre noir :

MONUMENTUM
BONÆ MEMORIÆ DD.
JOANNIS DE LA GRANGE
QUONDAM EPISC. AMBI.
TUM S. R. E. CARDINALIS
HUC TRANSLATUM
E LATERE SINISTRO SANCTUARII
HUJUS ECCLESIÆ
UBI OSSA EJUS REQUIESCNT
AN. D. MDCCLI

Il ne reste absolument rien du monument de Jean de Boissy, qui était fait à peu près sur le même modèle que celui du cardinal, se composant comme lui d'un soubassement de marbre noir orné d'une arcature, mais d'un motif un peu différent, si le dessin de 1727 est exact. Sur ce soubassement était placée la statue du prélat revêtu de ses ornements pontificaux et couché. Elle n'était pas en marbre, comme celle de Jean de la Grange, mais en pierre, « par espargne peut-être de ses héritiers », dit malicieusement Lamorlière (1), mais non sans témérité, car il est assez vraisemblable que Jean de Boissy avait fait faire lui-même son propre tombeau en même temps qu'il faisait monter celui de son oncle. On y voyait aussi ses armes à *cinq points d'argent équipollés à quatre de gueules* (2). Le texte de son épitaphe nous a été conservé par Lamorlière :

» Hic jacet reverendus in Christo pater Dominus D. Joannes de Boisiaco » legum professor eximius, Lugdunensis diocesis, miseratione divina primo » Matisconensis et post Ambianensis episcopus, nepos domini cardinalis Ambianensis, » hic supra jacentis, qui præfuit ecclesiæ Ambianensi 22 annis, mensibus sex et » diebus septem, et obiit anno Domini 1410, die quarta mensis septembris. Orate » Deum pro eo. Amen (3).

Les deux tombes étaient recouvertes d'un dais continu, qui, suivant le dessin de 1727, paraît être d'une même façon et avoir été exécuté d'un seul coup. Il se composait de quatre petites voûtes, deux au-dessus de chaque tombeau, portant sur des groupes de colonnettes, et s'ouvrant sur les deux faces par autant d'arcs brisés et redentés surmontés de hauts gables triangulaires ornés de crochets et séparés par de légers pinacles. Tout ce dais était de pierre et fermé par un grillage en fer (4).

A droite et à gauche étaient « deux grandes pyramides où sont placées deux figures de saintes faites en pierre et de grandeur naturelle : l'inscription qu'elles portent indique qu'elles moururent en l'année 1410 *(sic)* » (5). Il est probable que le

1197. Il est à remarquer que cette épitaphe d'Amiens est à peu près identique à celle qui était inscrite sur le tombeau d'Avignon, et rapportée par M. Müntz *(loc. cit.)*.

(1) *Antiquités*, p. 222.

(2) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 332.

(3) LAMORLIÈRE, *Antiquités*, p. 222.

(4) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII) p. 375. — Ms. de Baron, édit. Soyez, pp. 117 et 133.

(5) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 325. — La date de 1410 est celle de la mort de Jean de Boissy.

manuscrit de Machart veut parler de deux statues que l'on voit représentées sur le dessin de 1727 (fig. 184), portées sur des culs de lampe, abritées par des dais, adossées à chacun des deux piliers entre lesquels sont nos deux tombeaux, du côté intérieur du sanctuaire; mais ce ne doit pas être des saintes, car une de ces statues paraît porter de la barbe (1).

Outre les deux mausolées de Jean de la Grange et de Jean de Boissy, quelques autres tombes complétaient cette partie de la clôture. Près du pilier 25 *a*, à côté du tombeau du cardinal, s'élevait la tombe de Jean du Vey, chanoine d'Amiens et de Picquigny. C'était un petit monument de pierre, peint et doré « d'un genre très détaillé » et dont le travail de sculpture était fait avec beaucoup de soin (2). Il portait cette inscription (3) :

» Chy devant gist venēble et discrē persōe Mr Me Jean du Vey, en son » vivant pbrē, chanoine de cette eglē et de Pinquegny, lequel a fondé à l'université » des chap̄pains de céans une messe quotidiane et p̄pétuelle que sont tenus iceulx » chap̄pains célébrer chacun jour p̄petuellement et à tousjours en la chap. St-Quentin, » devant laquelle est sépulturé led. deffunt, à cōmencer icelle messe depuis la fin » de matine du chœur dicte et fondé (?) jusqu'au commencement de prime du » chœur; avec ce a fondé auxd. de l'université une messe à haute voix de l'office » Ste Catherine que sont aussi tenus iceulx chap̄pains célébrer chacun an en la » chapelle de lad. université, que l'on dit la Mère Dieu Anglecque (4), le jour de » la feste d'icelle Ste, et ce à diacre et soubz-diacre et deux choristes, et sont » tenus lesd. de l'université distribuer à chacun chap̄p. p̄nt à lad. messe six deniers; » leq. sr̄. du Vey trespassa de ce siècle le 6e jour de 7bre l'an 1584. Priez Dieu » pour son âme. Pater nr̄. Ave Mā.

Suivant l'auteur du manuscrit de Machart (5), on voyait encore du même côté de cette travée un petit monument de pierre peint et doré, analogue à celui de Jean du Vey, mais dont les noms étaient déjà de son temps effacés.

Travée 21-23 *a*. — Dans l'entrecolonnement formé par cette travée se trouvait

(1) Sur ces deux tombeaux on peut encore consulter : Bibl. d'Am., ms. 516 (*Series episcoporum Ambianensium*), fol. 57. — Dusevel, *Une visite*, dans la *Picardie*, t. VI, p. 540; du même, dans la même revue, t. XV, p. 496. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 51. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 172, etc. — Il y a au musée d'Amiens, sous le nº 168 du catalogue de 1875, des fragments d'une arcature en marbre blanc d'une grande finesse d'exécution et dans le style de la fin du xive siècle, provenant d'un ancien monument funéraire de la cathédrale. Ils passent généralement pour des fragments de l'arcature qui ornait le soubassement du tombeau du cardinal de la Grange. C'est d'autant plus vraisemblable qu'ils présentent les plus grandes analogies avec les fragments d'architectures qui accompagnent la statue funéraire du cardinal. — Suivant un acte du Parlement de Paris cité par Duchesne (*Preuves de l'hist. des cardin. françois*, in-fol., p. 477), Étienne de la Grange, chevalier, conseiller du Roi, président au Parlement et frère du cardinal aurait élu sa sépulture dans la cathédrale d'Amiens près de la tombe de celui-ci. Nulle marque extérieure ne la faisait connaître.

(2) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 324. — Machart l'appelle Jean du Fay, mais on sait la facilité avec laquelle l'auteur de ce ms. estropiait les noms.

(3) Épitaphier A, fol. 61 vº. — Voy. aussi épitaphiers B, p. 20 et C, fol. 30, vº.

(4) Épitaphier B : « Angelicque ». — C, *id.*

(5) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII) p. 324. — Le ms. de Machart est le seul à donner ce renseignement. Est-il bien exact?

la porte latérale du chœur faisant vis-à-vis à celle qui était pratiquée en 22-24 *a*. Elle était de maçonnerie et avait été donnée par testament par Jacques Ledoux, évêque d'Hébron, suffragant de Claude de Longwy, évêque d'Amiens. Jacques Ledoux décéda le 19 mars 1582 (1), et fut enterré non loin de là.

M. Dubois (2) cite, sans dire où il l'a trouvé, un acte du 15 mai 1584, par lequel Hubert Bullan, maître maçon demeurant à Amiens, paroisse Saint-Martin-au-Bourg, se charge de faire « construire, tailler et asseoir bien et suffisamment, suivant l'art de maçonnerie, l'histoire des saints Fuscien, Gentien et Victoric, martyrs, ordonnée par feu Jacques Ledoux, évêque d'Hébron, au-dessus du portail du chœur de l'église d'Amiens, du côté de l'évêché et des petites orgues ».

Cette porte était surmontée du côté du déambulatoire d'un grand cintre d'architecture, dans lequel se trouvaient « plusieurs belles statues en pied et isolées, de grandeur presque naturelle, sculptées de pierres blanches, qui représentent un pape accompagné de cardinaux, d'évêques, d'ecclésiastiques et d'autres personnes vêtues d'habits et d'ornements convenables à leur dignité et qualité, qui font un très bel effect dans cet endroit. On n'y voit point d'inscription qui puisse donner à connaître quelles sont les personnes représentées dans ce beau groupe » (3). L'auteur du manuscrit de Machart en fait « l'absolution généralle donnée par le pape » (4). On se demande pourquoi on aurait placé un pareil sujet en cet endroit. Le même manuscrit de Machart (5), celui de Baron (6) et Rivoire (7) en donnent une autre interprétation, qui, d'après les textes que nous venons de citer, paraît être la vraie. Ce serait le départ des douze romains, qui, vers la fin du IIIe siècle, furent envoyés par le pape pour évangéliser les Gaules : Fuscien, Victoric, Quentin, Lucien, Crépin, Crépinien, Piat, Rieul, Marcel, Eugène, Rufin, Valère. Il faut observer que, comme nous le verrons, le reste de l'histoire des saints Fuscien, Victoric et Gentien, figurait déjà dans deux travées de la clôture du chœur (8), et que de plus, comme le remarque avec raison M. Soyez (9), le prélat donateur du sujet qui nous occupe, avait été religieux de l'abbaye de Saint-Fuscien.

La niche qui abritait cette sculpture était, « couronnée de piramides goticques percées à jour » (10). On ne sait trop ce que le manuscrit de Machart entend par

(1) « Histoire de saint Fuscien à la clôture du chœur, devant les petites orgues, 140 écus d'or légués par Jacques Ledoux, évêque d'Hébron ». Bibl. d'Am...., ms. 516, fol. 170. — « Messire Jacques Ledoux, évesque d'Ebron, suffragant de l'évesché d'Amiens, décédé le 19 mai 1582, et par son testament légua au chapitre 100 escus d'or pour faire orner la porte du chœur du costé de l'évesché et y faire édiffier en sculpture l'histoire et martyre des saints Gentien, Fuscien et Victoric en dehors du chœur, et le dedans fut depuis orné comme l'autre costé par Mons. Lagrenée. Par son testament, il laissa quantité de petits meubles et joyaux, lesquels vendus, firent la somme qu'il avoit léguée ». *Ibid.*, ms. 517, p. 45. — « Mgr. Jacques Le Doux, évesque d'Ebron..... vivoit encor l'an 1582, comme appert de la porte du chœur regardant l'évesché, que ce prélat fit construire et y a sa sépulture » LAMORLIÈRE, *Antiquités*, p. 240. C'est ce passage mal compris de Lamorlière qui a fait dire faussement au P. Daire que cette porte fut « l'ouvrage de l'évêque Claude de Longvy, qui y a son tombeau, quoique son corps n'y repose pas ». DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 122.

(2) *L'œuvre de Blasset*, p. 12.

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet. t. V, p. 362.

(4) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII) p. 324. — DUSEVEL, *Une visite*, dans la *Picardie*, t. VI, p. 539.

(5) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 375.

(6) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 137. — Nous n'avons pas besoin de relever ici la confusion que le ms. de Baron fait à ce sujet, et qui a déjà été relevée par M. Soyez (*Le sanctuaire de la cath. d'Am.*, p. 13, note 4).

(7) *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 178.

(8) Voy. travées 25-27 *a* et 27-29 *a*.

(9) *Le sanctuaire de la cathédrale d'Am.*, p. 13, note 4.

(10) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII) p. 324. — DUSEVEL, *Une visite*, dans la *Picardie*, t. VI, p. 539.

ces mots « piramides goticques », car, en 1584, on ne faisait plus guère de gothique, à moins que, et ce serait un fait curieux à signaler, l'artiste n'ait voulu harmoniser son architecture avec celle qui surmonte les autres parties de la clôture. Il faut convenir que tout ce que les anciens auteurs ont dit à ce sujet n'est pas toujours bien clair.

Cette porte était aussi ornée, probablement vers l'intérieur, de six statues d'apôtres, « de pierres, d'une belle sculpture, peintes et dorées en quelques endroits, hautes de quatre à cinq pieds ...., tenant chacun à la main les instruments de leur martir ». Elles étaient accompagnées de six sujets sculptés représentant les actions de chacun d'eux et placées au-dessus du cintre de la porte. « Les chapiteaux des niches faits de pierres blanches, élevés sur les figures de ces apôtres et le couronnement de cet ouvrage sont artistement travaillés et d'une sculpture extrêmement délicate. » (1). Suivant Pagès, ces six statues d'apôtres auraient été faites, « l'an 1614, des libéralités de M. Lagrené, dont on voit les écus sculptés en cet endroit » (2). Le P. Daire, au contraire (3), les attribue à Nicolas de la Couture, évêque d'Hébron, suffragant de l'évêque François de Halluin, lequel les aurait fait faire en 1510. Il y a dans tout cela une grande confusion. Pagès ne veut-il pas ici parler de Nicolas Lagrené, évêque d'Hébron, et la date de 1614 n'est-elle pas soit une erreur du manuscrit, soit une faute d'impression de l'éditeur, pour 1514, et la confusion ne provient-elle pas de ce que les deux personnages portèrent successivement le titre d'évêque d'Hébron (4)? Quoi qu'il en soit, elles faisaient pendant à six autres figures placées à la porte de la travée 22-24 *a*, et qui avaient été exécutées de 1527, environ, à 1531 aux frais d'Adrien de Hénencourt et de sa succession, et comme celles-ci, elles étaient accompagnées de six chandeliers (5). En 1661, on y avait fait une porte de fer (6).

D'un côté de la porte s'élevait le monument du donateur, Jacques Ledoux, évêque d'Hébron. Il était en pierre blanche, d'une très belle sculpture et formé d'une grande niche qui abritait la statue du défunt vêtu de ses habits pontificaux et à genoux devant un prie-Dieu. Dans le fond de la niche, on apercevait une ville en perspective, plusieurs maisons et bocages et quantité de personnages (7). C'est apparemment à ce tombeau que le manuscrit de Machart fait allusion lorsqu'il parle d' « un monument fait en pierre, qui représente une Vierge peinte et dorée. Vis-à-vis d'elle est un évêque à genoux, dont on voit l'épitaphe et les armes » (8).

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 457. — Cf. Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 372.

(2) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(3) *Hist. littéraire de la ville d'Am.*, p. 68.

(4) Nicolas de la Couture, franciscain, et Nicolas Lagrené, prémontré, abbé de Saint-Jean d'Amiens, furent successivement, avec le titre d'évêque d'Hébron, suffragants de François de Halluin, évêque d'Amiens, le premier de 1503 à 1517, le second lui succéda et mourut en 1540.

(5) Invent. du trés. de 1667 et 1689. — Voy. ci-dessus, t. II, p. 12.

(6) « Au chapitre tenu le 5 août 1661, Messieurs ont prié M. Cornet, chanoine et maître de fabrique, de faire faire à la porte collatérale du chœur, du costé de l'evesché, une porte de fer de ce qui est dans les cloistres et d'en faire les marchés ». Bibl. d'Am., ms. 517, p. 41.

(7) Bibl. d'Am., mss. 516 *(Series episcopor. Amb.)* fol. 72; et 836 (Machart, t. VIII), p. 324. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 361. — Daire, *Hist. litt. de la ville d'Am.*, p. 75. — Dusevel, *Une visite, etc.*, dans la *Picardie*, t. VI, p. 539.

(8) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII) p. 324. Ce renseignement est-il bien exact?

L'épitaphe du prélat était fort simple (1) :

» Ci gist Mr Me Jacques Le Doux, évesque de Ebron, et décedda le 19 de » mars l'an 1582. Priez pour luy.

De l'autre côté de la porte, on voyait le tombeau de Nicolas Gaudran, chanoine et pénitencier, décédé le 12 février 1616, accompagné de ses armes : *d'azur à un bois de lance et un croissant brochant sur le tout. soutenant de la pointe dextre un rocher, et de la senestre un (dé?) le tout d'or.*

C'était un monument de sculpture, représentant la vision de saint Jean dans l'Apocalypse, et que Pagès décrit en ces termes : « L'autre côté extérieur de la même porte du chœur est orné d'une belle représentation en sculpture de pierres dorées et peintes de cette vision mistérieuse que le disciple bien aimé vit dans l'île de Pathmos, rapportés dans les 4e et 5e chapitres de son Apocalipse, où il est marqué que saint Jean estant ravi en esprit, vit un trone dressé au ciel, sur lequel il y avoit quelqu'un assis, et qu'autour de ce trone estoient 24 sièges, sur lesquels 24 vieillards estoient assis vestus d'habillemens blancs, avec des couronnes d'or sur leurs testes, qu'autour de ce trone il y avoit quatre animaux pleins d'yeux devant et derrière; que le premier animal estoit semblable à un lion, le deuxième à un veau ou bœuf, le troisième avoit une face comme un homme, et le quatrième estoit semblable à un aigle volant; que ces quatre animaux avoient chacun six aisles; qu'ils estoient pleins d'yeux au dedans, et que, n'ayant repos ny jour ny nuit, ils disoient : Saint, Saint, Saint, le Seigneur Dieu tout-puissant, qui estoit, qui est et qui est à venir. Ce saint apôtre continue de marquer qu'il vit en la main droite de celui qui estoit assis sur le trone, un livre écrit dedans et dehors, scellé de sept sceaux; il adjoute plus bas qu'il vit au milieu du trone des quatre animaux et des vieillards un agneau comme tué, ayant sept cornes et sept yeux, qui sont les sept esprits de Dieu envoyés sur la terre..... Il marque enfin que, quand il eut ouvert le livre, les quatre animaux et les vingt-quatre vieillards se prosternèrent devant l'Agneau, ayant chacun des harpes et des phioles d'odeur, qui sont les oraisons des saints. Vous voyez que je ne suis pas verset à verset les écrits de ce sacré écrivain, mais que je me contente de vous citer ceux qui expliquent ce qui est représenté dans l'ouvrage de sculpture de notre cathédrale. Il fut donné par M. Nicolas Gaudran, chanoine et pénitencier, mort le 12e de febvrier 1616 » (2). Cet ouvrage, dit Rivoire (3), était « singulièrement remarquable par sa beauté et sa conservation ».

L'épitaphe était ainsi conçue (4) :

» Ut carduis lana, sic arduis virtus.

» Cy gist Me Nicolas Gaudran, natif de la rue du Hocquet, en son vivant » pbre, docr en la faculté de théologie de Paris, chanoine et pénitencier de cette » égle, lequel est déceddé le 12e jour de feber 1616. Priez Dieu pour son âme.

Toute cette partie de la clôture fut supprimée en 1761.

(1) Épitaphier A, fol. 61. — Voy. aussi épitaphier D.

(2) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 362.

(3) *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 178.

(4) Épitaphier A, fol. 61. — Voy. aussi épitaphiers B,

Disposition et ameublement intérieurs.
(État ancien).

A l'origine, le chœur aurait été dallé de carreaux de terre cuite, qui, vers la seconde moitié du XVIIe siècle, auraient été remplacés par un pavé de pierre grise de Mortemer (1). Il était habituellement couvert de nattes (2).

La distinction entre le chœur et le sanctuaire existait dès le XIIIe siècle (3). Une porte faisait communiquer l'un avec l'autre (4). Le sanctuaire était élevé de deux marches au-dessus du chœur, entre les deux piliers 23 *a* et 24 *a*. Il y avait encore une marche à peu près au milieu de la travée 23-24-25-26 (5). Une balustrade en bois sculpté à jour, datée de 1521, séparait le chœur du sanctuaire; l'entrée de cette balustrade était fermée par une porte à deux battants (6). Elle fut supprimée en 1689, et ce sont sans doute ses débris avec les anges datés de 1521, qui ont été alors adaptés aux extrémités des stalles vers le chœur, comme on les voit encore aujourd'hui (7).

Dès la fin du XIIIe siècle, c'est-à-dire très vraisemblablement dès l'origine, il y avait déjà deux autels placés l'un derrière l'autre et diversifiés par ces mots : *majus altare* ou bien *altare* tout court, et *postaltare* ou *parvum altare*. Dans le cérémonial si compliqué du chapitre, comportant souvent plusieurs messes le

p. 20; C, fol. 30; D. — Cf. Arch. de la Somme, Rec. de Robert Boulye. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 324 et 376 — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 138. — OO,O, dans la *Picardie*, t. XIX, p. 125, — etc.

(1) Suppl. aux mss. de Pagès, édit. Douchet, p. 54. — La pierre de Mortemer est un dépôt lacustre qui se trouve aux environs de Montdidier. Elle était encore usitée au commencement du XIXe siècle.

(2) 1562. « Au chapitre tenu le 5 octobre, fut ordonné au cellerier de donner 6 l. à Jacques Lefebvre, pour faire la natte du chœur ». Bibl. d'Am., ms. 517, p. 127. — 8 oct. 1586 : « De Jacobo Lefebvre, qui noluit contentari de viginti quinque libris pro natis quas liberare habet pro ecclesia, dictum fuit quod dominus celerarius providebit et faciet cum eo prout viderit opportere ». Décis. capitul. *Ibid.* — 1618 : « M. Bécourt, cellerier, fut prié au mois de décembre de sçavoir ce que cousteroit une natte pour mettre dans le chœur ». *Ibid.*

(3) Elle est nettement indiquée dans divers passages du *Liber ordinarius* de la cathédrale de 1291 (Bibl. d'Am., ms. 184). Ainsi, le jour de l'octave de l'Épiphanie, fête de l'Invention de saint Firmin, pour rappeler que, sur le passage des reliques du martyr, les arbres ont subitement repris leur feuillage, bien que l'on fût au milieu de l'hiver, il est dit que l'on devait répandre du lierre « per sacrarium et chorum » (fol. 67 v°). Ailleurs on lit ces mots : « Qui sacerdos procedens de sacrario ad legendum Evangelium », *Feria IV ad Angelum. (Ibid.*, fol. 39).

(4) « Deosculantur canonici et clerici chori ampullam chrismatis, inter sacrarium et hostium chori ». Jeudi-Saint, consécrat. des saintes huiles. *(Ibid.*, fol. 138).

(5) Plans de 1698 (fig. 185) et de 1727 (pl. XCV).

(6) Suppl. aux mss. de Pagès, édit. Douchet, p. 53. — Épitaphiers A, fol. 82 v°, et C, fol. 54 v°.

(7) 6 juillet 1689 : « MM. Cornet et Quignon ont esté priés de conférer avec des ouvriers touchant la balustrade du chœur ». — 8 juill. 1689 : « MM. ont résolu de faire oster la balustrade du chœur, et ont prié MM. le maître des marances et Cornet d'en prendre le soin ». Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délibérations. — Suppl. aux mss. de Pagès, édit. Douchet, p. 53. — A en croire le ms. de Baron, cette balustrade en bois, « qui traversait le chœur à l'extrémité des stalles », n'aurait été supprimée qu'en 1766, lors de la confection du dallage en marbre actuel. (Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 120). Est-ce bien la même? L'auteur de ce manuscrit est souvent peu exact.

même jour, les messes les plus solennelles se célébraient sur le premier, les autres sur le second (1).

Dans les plans de 1698 (fig. 185) et de 1727 (pl. XCV), et il ne semble pas que cette disposition ait jamais varié, le maître autel est placé à peu près au milieu de la travée 25-26-27-28 *a*, et le petit, tout-à-fait dans le fond du rond point, entre les deux piliers 31 *a* et 32 *a*.

Suivant une tradition reproduite par les manuscrits de Machart (2) et du chanoine Villeman (3), et par le P. Daire (4), sans que nous en ayons de preuve authentique, la pierre d'autel qui existe encore actuellement dans le grand autel de bois doré du XVIIIe siècle aurait été donnée en 1413 par le chanoine Pierre Millet. C'est une magnifique dalle de marbre noir longue de 4^m^54 (14 pieds), large de 1^m^41 (5) (4 pieds et demi), et épaisse de 20 centimètres environ. On l'a malheureusement écornée aux angles pour la faire entrer dans les formes mouvementées de l'autel du XVIIIe siècle. Elle porte encore les anciennes croix de consécration formées de deux traits grossièrement gravés dans la pierre; d'autres croix, mieux faites et taillées au ciseau semblent dater du XVIIIe siècle. Sa partie supérieure seule est polie, par-dessous, la pierre est brute.

Au mois de novembre 1667, le sacristain Miquignon faisant l'inventaire des ornements et des meubles de la trésorerie, trouva derrière le maître autel un parchemin pourri sur lequel on lisait : « Anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo tertio, mensis junii die decima, reverendus in Christo pater ac D. Dominus Petrus (6), Dei gratia, Ambianensis episcopus, consecravit hoc altare, in honorem et reverentiam Dei omnipotentis, gloriosæ Virginis Mariæ ejus genitricis et omnium sanctorum et sanctarum » (7). La plupart des auteurs et notamment Pagès (8), la *Gallia Christiana* (9), le ms. 516 de la bibliothèque d'Amiens (10), et enfin Viollet-le-Duc (11), en ont induit que c'est le maître autel qui avait été ainsi consacré le 10 juin 1483 par l'évêque Pierre Versé; mais d'autres, tels que le chanoine Villeman et De Court (12) ont pensé que, s'il est exact que la pierre

(1) « Si duplex sit obitus, ipsius missa canitur ad magnum altare......, si vero simplex obitus sit, ipsius missa dicitur ad parvum altare....., epistola in choro legitur, evangelium juxta majus altare ». *Lib. ordin.* de 1291, fol. 17 v°. — Si la fête de sainte Ulphe tombe un dimanche, la messe du dimanche « post primam ad parvum altare cantabitur ». *Ibid.*, fol. 92. — De même à plusieurs autres fêtes dans le même cas. — Le Jeudi-Saint, à la fin de laudes, « canitur Kyrie eleison a pueris inter duo altaria ». *Ibid.*, fol. 136 v°. — « Ad majus altare ». *Ibid.*, fol. 142. — « Pro factura liliorum et paraturarum ad majus altare..... Pro eslasia (?) postaltaris facienda..... Pro pannis majoris altaris et postaltaris..... Pro libris postaltaris deponendis ». Compte des marances de 1342-43. — « Pro reparatione textuum magni altaris ». Compte des marances de 1354-55. *Ibid.* — « Supra majus altare. ... pro magno altari....., pro parvo altari », etc. Invent. du trésor de 1347, v. s.

(2) Bibl. d'Am., ms. 832 (Machart, t. IV), p. 88; et 836 (t. VIII), p. 370.

(3) Arch. de la Somme, Papiers du chan. Villeman.

(4) *Hist. d'Am.*, t. II, p. 122. Voy. aussi RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 187.

(5) Viollet-le-Duc (*Dict. rais. d'archit.*, t. II, p. 52) ne lui donne que 0^m^66 de large, parce qu'il ne l'a mesurée que jusqu'au gradin, sans s'apercevoir qu'elle passe par-dessous ce gradin et qu'elle le déborde même de beaucoup par derrière. Rivoire donne bien la mesure à peu près exacte de 1^m^46 de large. J'ai pu la voir tout entière et la mesurer en 1891, lorsque le gradin a été enlevé pour être redoré.

(6) Pierre Versé.

(7) Arch. de la Somme, Papiers du chanoine Villeman. — Bibl. d'Am., ms. 517, p. 39. — DE COURT, *Mémoires*, l. III, ch. 1. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 535.

(8) *Loc. cit.*

(9) *Gall. Christ.*, t. X, col. 1203.

(10) Fol. 68.

(11) *Dict. rais. d'archit.*, t. II, p. 52.

(12) Arch. de la Somme, Papiers du chanoine Villeman. — DE COURT, *Mémoires*, l. III, ch. 1.

d'autel a été donnée en 1413 par Pierre Millet, il est assez peu vraisemblable de supposer qu'on ait pu attendre jusqu'en 1483 pour en faire la consécration, et ont pensé que cette consécration ne pouvait se rapporter qu'à l'autel *de retro,* d'autant plus que, comme ils le font assez judicieusement remarquer, le retable de cet autel, représentant une mise au tombeau, aurait été précisément donné en 1484 par Nicolas Lemarié, chanoine. Mais, nous n'avons sur tout cela que des renseignements de seconde main et sujets à caution.

Originairement, les deux autels étaient couverts de parements d'étoffes ornés de broderies dont la richesse variait suivant les fêtes. L'autel *de retro* avait habituellement pour parement une vieille étoffe de soie qui avait précédemment servi au maître autel pour les jours ordinaires (1).

Le compte des marances de 1342-43 nous donne quelques renseignements assez curieux sur un de ces parements du maître autel. Il était orné de fleurs de lis d'or, aux armes de France, et il fut alors réparé et nettoyé. Il nous renseigne aussi sur des travaux faits aux parements du grand autel par Comtesse, ouvrière, et par ses ouvriers (2). En 1347, le grand autel était paré tous les jours d'un parement de soie verte, orné de pommes de pin d'or (3). Aux petits doubles, on le remplaçait par un « pannum tartarinum », en français *tartoire* (4). Aux grandes solennités, c'était un parement de samit blanc bordé, qui avait été donné par l'évêque G., sans doute, Guillaume de Mâcon. Un retable de même étoffe se plaçait alors sur l'autel (5). Il y avait enfin une « borda », en français *borde,* de samit rouge dont on parait le maître autel, le premier dimanche de l'Avent et du Carême et le jour des Rameaux (6).

(1) « Pannum sericum veterem de quo solebat parari dictum altare (majus) cotidie; *en marge :* nunc est ad parvum altare ». (Invent. de 1347). Est-ce le parement de soie qui avait été donné par Thibaut d'Amiens, archevêque de Rouen, mort en 1229, comme il est mentionné dans l'obituaire du chapitre : « Cum panno serico pretioso quod eidem altari pretenditur, videlicet ex amito (samito?), opere plumario superstrato cum auro, quo istam ecclesiam honoravit »? Roze, *Nécrol. de l'église d'Am.*, pp. 144 et 153.

(2) « Pro factura liliorum panni armorum Francie, VIII l, III s. VIII d..... Pro auro cypreo, XII l. X s. Et pro serico torso et distorso, XV s. Pro factura liliorum ad pannos positorum, CXVIII s. VI d. Pro stractura lignea ad pannos extendendos, XVI s. Pro veteri tela ad tentoria liliorum facienda, pro candelis et thure ad faciendum nigrum, pro pane et farina tenuissima et albo plumbeo, pro liliis mundandis et clarificandis, XIX s., VI d. Pro factura liliorum et paraturarum ad majus altare de longo in longum existentium, et factura custodum ibi pendentium et coopertuli calicis, XXV s. Pro eslasia(?) postaltaris facienda et pro fringiis, X s. Pro pannis majoris altaris et postaltaris ter defigendis et reficiendis per Comitissam, operatricem, et operarios suos, pro expensis eorum, XXX s. Pro dictis pannis veteri tela furrandis et pro cordis, X s. Pro liliis postaltaris deponendis et de auro Venissie bordandis et eis reponendis, XLII s..... Pro triginta croquettis ferreis circum altare fixis, II s. VI d..... Pro nodulis deauratis ad paraturas liliorum positis, XII s. Pro serico ad bouffella dictorum nodulorum facienda, VII s..... Et pro XIIII liliis ad cappam positis X s., et alia quinquaginta lilia erant de residuo pannorum majoris altaris ». (Compte des marances de 1342-43). C'est probablement ce parement qui est ainsi désigné dans l'inventaire du trésor de 1347 : « Duos pannos deauratos ad majus altare, de armis Francie ».

(3) « Item pannum sericum viride, factum ad modum pomorum pini deauratorum, quo cotidie paratur altare ». Invent. du trésor de 1347.

(4) « Pannum tartarinum, qui ponitur ante altare in parvis dupplis ». *Ibid.*

(5) « Unum pannum de samito albo bordatum, de quo paretur majus altare in magnis sollempnitatibus, quem dedit dominus G., Ambianensis episcopus. Item, unum pannum de samito albo bordatum, ejusdem coloris et operis, qui ponitur supra altare in magnis sollempnitatibus ». *Ibid.*

(6) Bordam de samito rubeo qua paratur majus altare prima dominica Adventus, dominica de Hastilludii et dominica Palmarum ». *Ibid.* — Remarquer ce terme de « dominica de Hastilludii » pour désigner très probablement le premier dimanche de carême; il est peu fréquent.

Dans la suite des temps, le nombre de ces parements s'accrut et il y en eut de fort riches. Les inventaires du trésor en donnent l'énumération aux diverses époques.

L'inventaire du trésor de 1419 et celui de 1535 parlent de quatre tableaux joints ensemble, très bien peints, et que l'on plaçait quelquefois au parement de l'autel (1).

Le maître autel paraît avoir été de tout temps surmonté d'un retable qui était couvert en temps ordinaire, et que l'on ne découvrait qu'aux fêtes solennelles, de même que les châsses placées derrière (2).

A la fin du xve siècle, à l'époque où, la cathédrale s'enrichit d'un si grand nombre d'ornements, l'ancien retable du maître autel, ne parut plus sans doute assez riche. Un retable d'orfèvrerie était assurément un des objets les plus somptueux qu'une église pût alors posséder. Le chapitre avait une assez grande quantité de métal précieux disponible : une représentation en argent de la ville suspendue au milieu du chœur et que le roi Louis XI avait naguère offerte lors de la reddition spontanée de la ville en ses mains en 1471, et qui paraît n'avoir été considérée qu'au point de vue de la matière et non de la valeur artistique; l'ancien reliquaire d'argent du chef de saint Jean-Baptiste, qui venait d'être remplacé par un reliquaire en or, autre cadeau de Louis XI, etc. (3). C'est sans doute à la suite d'une conférence entre le chapitre et l'échevinage que, vers la fin de l'année 1485, il fut décidé d'employer tout ce métal précieux à un retable d'argent pour le maître-autel (4).

L'inventaire du trésor de la cathédrale de 1535 et l'auteur du ms. 517 de la bibliothèque d'Amiens (5), qui paraît s'en être servi, comme aussi des comptes et d'autres documents aujourd'hui disparus, nous donnent des détails assez circonstanciés sur la confection de cette œuvre d'orfèvrerie, qui a joui d'une certaine célébrité.

Elle fut exécutée par deux orfèvres renommés d'Amiens : Pierre Fauvel et Pierre de Dury (6), sous la direction du docte chanoine Pierre Burry (7). Un

(1) « Item IIII tabule simul juncte, optime depicte, que interdum ponantur, ad paramentum altaris ». Inv. du trés. de 1419.

(2) « Theca beati Firmini, martiris, tabula altaris et corpora sanctorum discooperiuntur ». *Lib. ordin.* de 1291, *passim.*

(3) Invent. du trés. de la cath. de 1535.

(4) Échevinage de septembre ou octobre 1485. Arch. de la ville d'Am., BB 15, fol. 2 v°. — Invent. du trés. de la cath., de 1535.

(5) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 118. — Voy. aussi De Court, *Mémoires*, l. III, ch. 1.

(6) Nous possédons, surtout grâce aux archives de la ville d'Amiens, un assez grand nombre de renseignements sur ces deux orfèvres. Le premier, Pierre Fauvel, est cité dès 1475 ou 1476, époque à laquelle il achète un cellier et une voûte dépendant de la maison du Croissant. (Arch. de la ville d'Am., compte de 1475-76, CC 54, fol. 5). En 1490, il était censier d'Huy pour l'abbaye de Saint-Acheul. (*Ibid.*, BB 16, fol. 76 v°). Il avait été reçu bourgeois d'Amiens en 1476-77. (*Ibid.*, compte de 1476-77, CC 55, fol. 1 v°). — Pierre de Dury est un personnage plus intéressant, qui pourrait faire l'objet d'une curieuse monographie. Disons seulement que nous avons rencontré son nom pour la première fois en 1474-75, alors qu'il grava deux écussons aux armes de la ville d'Amiens sur deux serpentines (Arch. de la ville d'Am., compte de 1474-75, CC 53, fol. 56), et qu'il mourut en 1502 ou 1503 (*Ibid.*, compte de 1502-03, CC 81, fol. 81 v°). Il ne fut pas seulement un orfèvre renommé, mais il avait pour les représentations théâtrales un talent dont il fit souvent jouir ses concitoyens. Il fut aussi clerc des ouvrages de la ville d'Amiens.

(7) Né en 1430 en Flandre, Pierre Burry avait été précepteur de Jean et de Louis de Gaucourt, qui furent successivement évêques d'Amiens de 1473 à 1482, et auxquels il dut sans doute d'être chanoine d'Amiens. Son esprit cultivé et son talent d'écrivain et de poète lui donnèrent quelque célébrité. Il mourut le 25 avril 1504 et fut inhumé dans la cathédrale d'Amiens. Nous aurons

troisième orfèvre, Nicolas des Osteux ou des Auteux y aurait aussi travaillé (1).

Les métaux précieux dont nous avons parlé ne suffisant pas, on y ajouta quelques plats d'argent de la sacristie, des reliquaires rompus et des joyaux pris sur le reliquaire du chef de saint Jean, les lions d'argent qui servaient de supports aux deux statues d'argent qui avaient été faites par ordre du pape Boniface VIII, et le pignon de la châsse de saint Fuscien, lequel était en partie d'or. Chaque chanoine reçu dut en outre payer 10 l.; les communautés religieuses et les particuliers y contribuèrent aussi (2). Dans toutes les églises on faisait des oblations, mais l'échevinage d'Amiens sollicité s'excusa (3).

On mit huit ans à faire le retable, et il ne fut mis en place qu'en 1493. Il pesait 357 marcs. Payé aux orfèvres à raison de 3 l. 12 s. du marc, il coûta 2.290 l. 16 s. 4 d., non compris 400 écus d'or employés pour dorer les « suages » ou moulures et les bordures (4). Il était décoré de figures en bosse.

Au centre était représenté le Crucifiement, avec la Vierge et saint Jean au pied de la croix, le tout d'argent doré (5). Cette pièce, qui pesait 62 marcs, avait été donnée par Pierre Versé, alors évêque d'Amiens, qui y était représenté agenouillé devant une escabelle et présenté par saint Claude (6). Au-dessus de ce Crucifiement, il y avait deux personnages d'argent : le prophète Isaïe, donné par Nicole Marié, chanoine, et saint Jérôme (7), donné par Jean le Clerc, archidiacre et chanoine (8).

A droite et à gauche étaient les Apôtres, aussi d'argent doré, et coiffés de diadèmes. A droite : Saint Pierre, donné par Robert de Cambrin, écolâtre et chanoine (9); saint André, par Pierre Burry; saint Jacques le Mineur, par Guillaume Aux Cousteaux; saint Simon, par Simon de Conty; saint Mathieu, par

à décrire son tombeau. J. Garnier a consacré à Pierre Burry une notice biographique assez complète, à propos de ce tombeau, dans les *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. XXII, p. 79.

(1) « Information sur le droit cathédratique payé à l'évêché par les curés non résidens, sur la sonnerie, les reliques, ornemens, etc. », du 8 mai 1537. (Arch. de la Somme, (Chapit. d'Am.) G. 656, fol. 7 v°). La déposition de Nicolas des Auteux est suivie de sa signature autographe. Il avait alors 72 ans. De 1492 à 1495, il avait exécuté avec Regnaut des Osteux, son frère, une pièce d'orfèvrerie que la ville d'Amiens devait offrir à la Reine (Arch. de la ville d'Am., comptes de 1493 à 1495, CC 71, fol. 139; CC 72, fol. 123 v°; CC 73, fol. 134).

(2) Les Cordeliers donnèrent 40 l.; l'abbé de Saint-Martin-aux-Jumeaux 43 l.; le prieur de Pas, 35 l.; Jean Charpentier, chanoine, 10 l.; damoiselle Jacqueline de Courcelles, 3 l. 10 s.; l'archidiacre d'Amiens, 50 l., etc.

(3) Échevinage du 14 déc. 1486. Arch. de la ville d'Am., BB 15, fol. 71 v°.

(4) Invent. de 1535, et Bibl. d'Am., ms. 517.

(5) Bibl. d'Am., ms. 517, pp. 119 et suiv.

(6) Testam. de Pierre Versé, évêque d'Am., du 6 février 1500, v. s. (Arch. de la Somme, (Évêché d'Am.), G. 574). — Pierre Versé était franc-comtois : il fonda l'office de saint Claude dans la cathédrale d'Amiens et dans plusieurs autres églises du diocèse. Il fut évêque d'Amiens de 1482 jusqu'à sa mort arrivée en 1501.

(7) M. Soyez (*Le Sanctuaire de la cath. d'Am.*, p. 40) pense que ce serait plutôt Jérémie, le prophète de la Passion, et dont le nom aurait été mal lu. Jérémie se comprendrait mieux, en effet, à côté d'Isaïe, mais le ms. 517 de la bibl. d'Am. et l'inventaire de 1535, qui est de bien peu postérieur à la confection du retable, disent positivement saint Jérôme.

(8) Jean le Clerc (*Joannes Clerici*), natif de Soissons, fut archidiacre d'Amiens en 1472. Nous verrons qu'il fit un grand nombre de riches présents à la cathédrale. Il mourut le 8 décembre 1511. Les maieur et échevins d'Amiens assistèrent en corps à ses funérailles. (Arch. de la ville d'Am., compte de 1511-12, CC 89, fol. 136, v°). — Il ne faut pas le confondre avec un autre chanoine du nom de Jean le Clerc, qui vivait dans le même temps, qui fut chantre de la chapelle du roi Louis XII, et qui mourut en 1536.

(9) « Et est ledit ymage sans diadème ». Invent. de 1535. — Robert de Cambrin, docteur en décret, clerc de la Chambre apostolique de Rome, chanoine de Cambrai, doyen de Furnes, seigneur temporel de Thièvres, la Motte d'Aronde et Rouillier, mourut le 21 mars 1503. Il devait être le frère de Jean de Cambrin qui fut doyen du chapitre de la cathédrale à la même époque, et qui était fils de Jean de Cambrin, lieutenant au bailliage d'Amiens vers le milieu du xve siècle. Voy. Daire, *Hist. litt. de la ville d'Am.*, p. 517.

Jean Daust, chanoine; saint Mathias, par Jean Lenglaché, chanoine. — A gauche : Saint Paul, donné par Jean Royer ou Roger, chancelier et chanoine; saint Jacques le Majeur, par Nicole Marié, chanoine. Son diadème était remplacé par un chapeau; saint Philippe, donné par Mme Disquennes (d'Esquennes?), il était aussi sans diadème; saint Barthélemy, par Robert de Cocquerel, chanoine; saint Jude, par Vaast Briois ou le Briois, archidiacre de Ponthieu et chanoine (1); saint Thomas, par Thomas Bricot, chanoine (2).

Aux deux extrémités on voyait : à droite, la décollation de saint Jean-Baptiste, à trois personnages et un priant, d'argent doré; à gauche, celle de saint Firmin, également à trois personnages et un priant, de même métal, l'une et l'autre données par Jean de Cambrin, doyen du chapitre (3).

Les douze petits prophètes aussi d'argent doré, complétaient l'iconographie.

En 1514, au-dessus du crucifix qui formait le centre du retable on plaça une croix « en table », pesant environ quatre onces, où il y avait une émeraude et une pensée d'or donnée par les exécuteurs testamentaires de maître Charles de Lamotte, chanoine, avec deux pièces d'un chapeau d'or et une table de diamant données par Claude Roignart, chanoine.

Le 11 mars 1597, pendant que les habitants d'Amiens, surpris par les Espagnols, leur disputaient pied à pied les rues de la ville, les chanoines firent enlever précipitamment ce précieux retable pour le mettre en lieu secret. Il ne fut plus replacé : l'année suivante, le chapitre le fit vendre pour rembourser les deniers qu'il avait dû prendre à intérêt pour payer les taxes auxquelles il avait été assujetti lors des derniers événements et notamment pour le rachat des cloches exigées par l'artillerie espagnole. Il avait d'ailleurs souffert, paraît-il, de la précipitation avec laquelle il avait été enlevé et caché. Il fut vendu à des marchands de Paris (4), à raison de 20 l. 10 s. le marc, y compris 20 écus pour quelques pierres qui s'y trouvaient, soit une somme totale de 3.326 écus (5). Le chanoine Guillain Lucas avait été chargé de négocier l'affaire.

En autorisant, forcé par la nécessité, la vente de ce retable, l'évêque avait stipulé qu'il serait rétabli dès que le chapitre en aurait la commodité (6). Il ne le fut jamais, bien que, dans le courant du XVIIe siècle, l'évêché fût revenu sur la question (7).

Lorsqu'il existait, le retable d'argent était, dit-on, renfermé dans des étuis de bois peint que l'on n'ouvrait qu'aux grandes fêtes (8).

(1) « Auquel ymage y a ung piet d'argent doré, pour le montrer plus eslevé ». Invent. de 1535.

(2) Saint Jean ne s'y trouve pas, sans doute parce qu'il figurait déjà dans la scène du Crucifiement.

(3) Suivant le ms. 517 de la bibl. d'Am., dans ces deux sujets, qui devaient se ressembler, l'un des bourreaux tenait un cimeterre et l'autre une torche et trois clefs. — Jean de Cambrin était fils de Jean de Cambrin, lieutenant du bailli d'Amiens et de Jeanne de Rubempré. Il mourut le 10 janvier 1495, v. s. et fut enterré dans le cimetière de la cathédrale. Il portait *d'argent à trois chevrons de gueules*.

(4) Suivant De Court, (*Mémoires*, l. III, ch. 1), à la veuve d'un nommé de la Haie, orfèvre.

(5) Autorisation par l'évêque de faire ladite aliénation, du 9 juillet 1598. — Acte capitulaire du 15 juillet 1598. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G. 568.

(6) Acte précité du 9 juillet 1598.

(7) 26 janvier 1644 : « Qu'ils (les chanoines) seront condamnés à rétablir une pareille table d'autel d'argent que celle qui estoit ci-devant à l'église, qu'ils ont vendue, et autres argenteries qu'ils ont pareillement vendues à condition dudit restablissement, ou du moins qu'il sera fait un fonds en deux ou trois années sur le revenu dudit chapitre du prix desdites ventes, et qu'à cette fin ils apporteront icelle vente et justifieront de l'employ ». Arrêt du conseil privé entre l'évêque et le chapitre, sur diverses questions. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G. 612, p. 9; (Chapit. d'Am.), G. 658.

(8) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 369.

Du temps de Pagès, le retable était « couvert de manteaux en bois, sur lesquels est très bien peint tout le funeste appareil du crucifiement de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui ne se voit que le jour du Vendredi-Saint », parce que, ce jour là, on enlevait les parements d'étoffes plus ou moins riches suivant les fêtes, qui le recouvraient aux autres jours de l'année. « Toutes les figures peintes sur ces manteaux, ajoute Pagès, sont d'un très bon goût et dans des attitudes naturelles; leurs mouvemens et leurs coloris expriment les passions de toutes les personnes qui assistent à ce spectacle » (1). Ces « manteaux » ou vantaux ne seraient-ils pas les « étuis » qui recouvraient jadis le retable d'argent?

Il y avait aussi, dès le commencement du xve siècle, au-dessus de l'autel, trois images d'albâtre, représentant l'une la Vierge Marie, présent de Jean de Saint, chancelier de la cathédrale (2), les deux autres, saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Évangéliste, présent de Jean Chanteprime (3).

Il n'y avait pas de gradin (4).

Au xive siècle, un Crucifix d'argent doré, du poids d'environ cinquante-cinq marcs (5), et quatre candélabres d'argent, dont deux étaient plus grands que les autres, dorés et fort beaux (6), formaient la garniture ordinaire du maître-autel. On y mettait aussi chaque jour deux autres croix, l'une d'or, à pied d'argent doré (7), et l'autre d'argent doré, avec Crucifix, qui avait été donnée par Jean de Saint-Just, chanoine (8).

D'après l'inventaire du trésor de 1667 et les suivants, il semble qu'il n'y avait plus alors que deux chandeliers de cuivre (9).

Les jours de grandes solennités, cette garniture venait s'enrichir d'un plus ou moins grand nombre des objets d'orfèvrerie de toutes sortes que possédait le trésor, et notamment de deux grandes images d'argent doré que les inventaires désignaient

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 466.

(2) Jean de Saint, ou de Sains, fut chancelier du chapitre en 1379 (Bibl. de la Soc. des Ant. de Pic., Dubois, *Les Chanoines d'Am.*, ms.).

(3) « Item sunt supra majus altare tres imagines de alabastro albo, videlicet ymago Beate Marie Virginis, que est ex dono magistri Johannis de Sanctis, quondam hujus ecclesie cancellarii, et ymagines beatorum duorum Johannis, videlicet Baptiste et Evangeliste, ex dono magistri Johannis Chanteprima ». Invent. du trés. de 1419. — *Id.*, invent. de 1535.

(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 455.

(5) « Crucifixum argenteum deauratum, ponderis quinquaginta quinque marcarum, vel circiter, ut dicitur, qui est supra majus altare ». Invent. du trésor de 1347, v. s. — Est-ce le même qui est ainsi désigné dans le ms. 517 de la bibl. d'Am., p. 125 : « La croix de dessus le grand autel, haulte de six pieds, avec un Crucifix dessus de matière d'argent, poisant 40 marcs. *(Note au crayon :* Le Christ de bois doré) a esté donnée par M. Firmin Cocquerel, chanoine d'Amiens, doyen de Paris et depuis évêque de Noyon, qui vivoit en 1355 *(sic)* »? Firmin de Coquerel mourut en 1350 *(Gall. Christ.*, t. IX, col. 1016).

(6) « Tres magni cerei in magnis candelabris ante altare, et quatuor ad altare ». *Liber ordinarius* de 1291, fol. 14. — « Accenduntur duo cerei super majus altare in candelabris argenteis..... accenduntur septem cerei ante corpora Sanctorum, et quatuor supra majus altare in candelabris argenteis ». *Ibid.*, fol. 340 v°. — « Quatuor candelabra argentea, quorum duo sunt majora, pulchra, deaurata, et duo minora, cotidie ad altare servantia ». (Invent. du trésor de 1347). Est-ce de deux de ces candélabres qu'il est parlé en ces termes dans l'obit de Thibaut d'Amiens, archevêque de Rouen, mort en 1226 *:* « Assignavit huic ecclesie vi l. et dimidiam annui redditus...., cum pelvibus argenteis quibus in majori altari servitur »? Roze, *Nécrol. de l'église d'Am.*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. XXVIII, pp. 403 et 413. — Le compte d'exécution du testament d'Adrien de Hénencourt, en 1530, parle aussi de deux chandeliers d'argent sur le grand autel.

(7) « Crucem auream, cum pede argenteo deaurato, que deferri solebat cotidie ad altare ». Invent. du trésor de 1347, v. s.

(8) « Crucem argenteam deauratam cum Crucifixo et pede argenteo totum deauratam, ex dono magistri Johannis de Sancto Justo, que defertur cotidie ad altare ». *Ibid.*

(9) Cependant cet inventaire de 1667 parle aussi de deux chandeliers d'argent servant tous les jours, mais sans dire si c'était au grand autel.

sous le nom de la Vierge Marie de saint Grégoire, et qui n'étaient autres, sans doute, que celles que le pape Boniface VIII avait ordonné de faire exécuter en 1301 à la suite d'une contestation entre l'évêque et le chapitre (1).

Six belles colonnes de cuivre ornées de figures de saints en ronde bosse et surmontées de statues d'anges vêtus de chapes et portant les instruments de la Passion, accompagnaient l'autel à droite et à gauche et soutenaient les tringles ou verges de fer auxquelles des courtines étaient accrochées (2). Le plan de 1727 (pl. XCV) montre fort bien leur disposition. De plus, « une espèce de frise faicte de cuivre en forme d'arbre sortant de la terre, orné de plusieurs branches de feuilles et de fruits, avec des fleurs de lis faites au naturel, servent de chandeliers ou soucoupes, sur lesquels sont plusieurs cierges que l'on allume dans les festes solennelles devant les châsses des saints ». Cet ouvrage de cuivre occupait les largeurs des deux côtés depuis l'autel jusqu'aux clôtures du sanctuaire. Il fut donné, ainsi que les six colonnes, par l'archidiacre Jean Leclerc (3).

Au bas de la colonne qui était devant les châsses du côté de l'évangile, on lisait cette inscription :

» Ces six colonnes et candélabres sont faits à la dévocion de M. Me Jehan » Leclerc, natif de Soissons, licentié en décret, en son vivant, archidiacre et » chanoine d'Amyens et grant bienfaiteur de cette église, qui trépassa le 8 de » décembre mil Vc et XI. Priez Dieu pour son âme (4).

Nous savons par les inventaires du trésor de 1347 v. s. et de 1419, que l'Eucharistie était déjà alors conservée dans une coupe suspendue au-dessus du maître-autel, dans un tabernacle porté sur six colonnes, le tout d'argent doré. D'après ces inventaires il semblerait que le Saint-Sacrement n'aurait été ainsi exposé qu'aux grandes solennités (5). Il est vraisemblable que, par suite de la construction de l'édicule destiné à l'exposition des châsses, sans doute au commencement du XVIe siècle, cette suspension primitive avait dû se trouver modifiée, et qu'elle était devenue permanente (6).

(1) C'est probablement ce que le *Liber ordinarius* de 1291 *(passim)* entend par ces mots « altare textatur ». — Du temps de Pagès, on plaçait sur l'autel, aux fêtes solennelles « un grand crucifix, six chandelliers d'argent, avec plusieurs reliques de saints enfermées dans différents bustes, dans plusieurs bras et dans d'autres reliquaires d'argent et de vermeil »; on y plaçait aussi « les lectionnaires ou livres des Évangiles et les Épitres, couvercles garnis de plaques d'or, d'argent ou de vermeille doré, d'un très beau travail ». Mss de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 475.

(2) *Ibid.*, p. 465.

(3) *Ibid.*, p. 484. — Bibl. d'Am., ms. 517, p. 125. - Il y avait aussi deux pentes accrochées entre ces colonnes de cuivre et les piliers de pierre qui soutiennent la voûte du chœur (sans doute les piliers 27 *a* et 28 *a*). En 1671 le chapitre les fit enlever « parce qu'elles empêchoient la veue des châsses collatéralles de l'autel ». (Bibl. d'Am., ms. 517, p. 127). L'autel était entouré de courtines bien avant cette époque, et il paraît l'avoir été de tout temps. « Cortinas sericas semi rubeas, croceas et indas, que dependent ad cornua majoris altaris. Item cortinas diverse facture ad idem altare. Item cortinas lineas ad idem altare in Quadragesima. » Invent. du trésor de 1347, v. s. — « III s., pro reparatione curtinarum majoris altaris ». Compte des marances de 1354-55. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am.

(4) Épitaphiers A, fol. 82; B, p. 45; C, fol. 54. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 484. — Bibl. d'Am., ms. 517, p. 125.

(5) « Item unam cupam argenteam deauratam, in qua reponitur Corpus Christi. Item, unum tabernaculum argenteum deauratum, cum cupa in medio, quod pendet supra majus altare in magnis sollempnitatibus, in quo reponitur Corpus Christi ». Invent. de 1347, v. s. — « Item cupam argenteam deauratam, in qua reponitur Corpus Christi pro infirmis. Item tabernaculum argenteum cum sex columnis, deauratum, cum cupa de medio, quod dependet supra majus altare in magnis sollempnitatibus, in quo reponitur Corpus Christi. » Invent. de 1419.

(6) « Le petit vaisseau ouquel on mettoit le Corpus Domini est maintenant pendant sur le grant aultel; et

La crosse à laquelle le vase eucharistique était suspendu était encore un présent de l'archidiacre Jean Leclerc. Placée au pied d'une grande croix de vermeil gemmée, avec Crucifix, elle était ornée de vingt-huit pierres, tant rubis que topazes et de figures « admirablement bien faites ». Les armes du donateur étaient au-dessous du grand Crucifix, près de la crosse, soutenues par un ange; il portait *d'argent à trois trèfles de sinople* (1).

Remarquons que les inventaires qui décrivent le vase renfermant l'Eucharistie ne nous disent pas qu'il ait eu la forme d'une colombe, mais seulement que c'était une coupe « cupa », un « petit vaisseau » (2).

A Pâques de l'année 1667, la crosse qui suspendait le Saint-Sacrement, laquelle « étoit noir comme de l'encre », aurait été nettoyée et remise en son lustre y compris la croix qui la surmontait, par l'orfèvre Bernard et ses enfants (3).

L'antique coupe d'argent doré et son tabernacle, encore mentionnés dans l'inventaire de 1535, ne subsistèrent pas jusqu'au XVIIIe siècle. Par son testament daté du 1er septembre 1676, Antoine Péquet, sous-diacre et chanoine, légua au chapitre une somme de 3.900 l., pour être employée à l'achat d'un ciboire d'or et d'une lanterne d'argent doré, pour lui servir en tout temps de pavillon, savoir 2.400 l., pour le ciboire pesant 6 marcs d'or, à 400 l. au plus le marc, et 300 l. pour la façon. L'un et l'autre furent exécutés par Claude de Poilly, orfèvre à Abbeville, sous la direction d'une commission composée des sieurs Houlon, préchantre, Le Scellier de Riencourt, Le Sieure et Bernard, chanoines. Le tout fut terminé et agréé par le chapitre le 13 juillet 1678 (4). Cette lanterne, était « faite de figure exagone, dont les six pilastres qui composent les angles de six faces sont

est mys dedans ung tabernacle qui pend à la croche estant sur et au millieu dudit grant aute ; lequel tabernacle est d'argent doré à six pilliers, et est couronne par-dessus; lequel tabernacle poise quinze marcs, ungne unche ». Invent. du trésor de 1535.

(1) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 125. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 512. — D'après l'inventaire du trésor de 1667, la croix seule aurait été un don de Jean Leclerc; la crosse aurait été donnée par Firmin de Cocquerel, chanoine d'Amiens, doyen de Paris, et depuis évêque de Noyon, mort en 1350.

(2) Dans les derniers temps on renouvelait solennellement, chaque premier dimanche du mois, l'hostie ainsi conservée au-dessus du maître-autel, avec un cérémonial fondé par acte du 22 mai 1665 par Charles Picard, écolâtre (Arch. de la Somme, Évêché d'Am., Invent., fol. 138 v°, 25, 2e (pièce disparue); fol. 224, M 28e *(id.)*. — Chapit. d'Am., Arm. I, l. 45, n° 5 (pièce disparue). Cette cérémonie a été rétablie dans ces derniers temps.

(3) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 118.

(4) Testam. d'Antoine Pecquet, Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 45 n° 9 (pièce disparue). — « M. Pingré, ancien cellerier et l'un des exécuteurs testamentaires de feu M. Antoine Pecquet, vivant subdiacre et chanoine de cette église, a dit que, pour faire le ciboire d'or légué par le testament dudit feu sieur Pecquet, il a fait venir de la ville d'Abbeville, un orfèvre avecq lequel il convient faire le marché et traitté, à ce qu'il plut à la compagnie commettre et députer quelques-uns de Messieurs, pour convenir de la forme et façon que l'on doibt mettre audit ciboire. Sur quoy ayant esté délibéré, mesdits sieurs ont députez MM. Houlon, préchantre, Le Scellier, Le Sieure et Bernard, et prié de se trouver à cet effect en la maison dudit sieur Pingré..... MM. ont prié M. Pingré de donner à l'orfèvre qui a fait le ciboire d'or, la somme de six cens l., à la caution de M. Balingant ». Arch. de la Somme, Chapit. d'Am. Délibérat. des 30 oct. 1676 et 21 janv. 1677. — « MM. ont agréé le ciboire d'or pesant six marques moins sept gros et demie et douze grains, et la lanterne d'argent dorée légués par feu M. Péquet, vivant chanoine de cette esglise et présenté par M. Pingré, chanoine, son exécuteur testamentaire; et sur ce que mondit sieur Pingré a représenté qu'il y a eu augmentation de matière pour la somme de soixante l. qu'il a payé pour la compagnie à Claude de Poilly, orfèvre à Abbeville, mesdits sieurs luy en ont donné acte et le prié d'en faire mise et despense dans le bref et estat qu'il doit rendre ». *Ibid.*, Délib. du 13 juillet 1678. — Claude de Poilly appartenait à la famille Abbevilloise bien connue qui a produit un grand nombre d'orfèvres et surtout de graveurs durant les XVIIe et XVIIIe siècles. Né vers 1620 de H.-H.-Charles de Poilly, orfèvre lui-même, il était frère de François, qui fut le plus célèbre graveur de la famille. Il mourut en 1695. (Renseignements gracieusement fournis par M. E. Delignières, d'Abbeville).

d'ordre ionique, les volutes sont embellies de chutes de fleurs couchées sur le corps des pilastres. Le couronnement de cette lanterne, fait en dome, orné de différentes moulures délicatement travaillées, attaché par la pointe à une grande crosse en volutes, qui penchent vers le bas, sur laquelle est une petite figure d'ange courbé dans une attitude humiliée, qui semble adorer Jésus-Christ renfermé dans ce ciboire » (1).

Il est très probable que, dès l'origine, les châsses de saint Firmin et les autres qui l'accompagnaient étaient placées à demeure au-dessus du maître-autel, comme elles l'étaient encore avant la transformation du sanctuaire au XVIIIe siècle (2). En temps ordinaire, elles étaient cachées par des voiles, et on ne les découvrait qu'à certaines fêtes (3). Le luminaire du sanctuaire venait alors s'augmenter des cierges que l'on brûlait devant elles (4).

Dix corps saints renfermés dans huit châsses étaient ainsi exposés : c'étaient les châsses de saint Firmin le martyr, de saint Firmin le confesseur, de saint Honoré, de saint Fuscien, de saint Domice, de sainte Ulphe, des saints Ache et Acheul, des saints Warlus et Luxor.

Les plans de 1698 (fig. 185) et de 1727 (pl. XCV) indiquent derrière le maître-autel un édicule, galerie ou clôture, qui devait servir d'exposition à ces châsses. Nous ne savons à quelle époque il remontait et nous n'avons aucun dessin de son élévation. Les manuscrits de Machart et de Baron disent seulement, mais nous ne savons d'où ils tiennent ce renseignement, qu'il aurait été élevé au commencement du XVIe siècle par l'évêque François de Halluyn (5).

Cet édicule était « de pierres, d'une architecture gothique, dans laquelle sont

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 512.

(2) Par un acte du lundi après la Toussaint 1286, l'évêque Guillaume de Mâcon ordonne que, pour célébrer avec plus de solennité la fête de sainte Catherine, la châsse de saint Firmin sera découverte, et que deux cierges brûleront devant elle, comme cela se fait en pareil cas. (Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 44, n° 5). Le *Liber ordinarius* de 1291 parle d'ailleurs très fréquemment de la châsse de saint Firmin et des « corpora sanctorum », notamment pour indiquer les solennités auxquelles ils devaient être découverts : c'étaient ordinairement les jours où le retable du maître-autel devait l'être aussi (Voy. ci-dessus, t. II, p. 34). — L'inventaire du trésor de 1419, beaucoup plus détaillé que celui de 1347 v. s., dit expressément que ces châsses étaient placées derrière le maître-autel : « Theca Beatissimi Firmini martyris, supra magnum altare... Item duo pallia vetera posita ante thecas que sunt retro majus altare ». Invent. du trésor de 1419. — Certains passages du *Liber ordinarius* de 1291 pourraient laisser supposer qu'à cette époque le chef de saint Jean-Baptiste, que la cathédrale possédait depuis 1206 était aussi conservé dans le sanctuaire près de l'autel, avec les autres principales reliques : « Tres magni cerei in magnis candelabris ante altare et quatuor ad altare et duo cerei sancti Johannis (fol. 14).... Quatuor (cerei) super majus altare in candelabris argenteis, et duo cerei sancti Johannis, cum aliis (fol. 340 v°) ». — Suivant le ms. 517 de la bibl. d'Am. (p. 110), ces châsses auraient été posées « aux deux costés du grand autel de Nostre-Dame en 1413 »; mais l'auteur de ce manuscrit a-t-il bien compris le document qu'il a eu entre les mains?

(3) Au XVIIe siècle, c'étaient des rideaux de toile bleue semée de fleurs de lis d'or. Invent. du trésor de 1667.

(4) « Accenditur unus cereus ante corpora Sanctorum..... Accenduntur septem cerei ante corpora Sanctorum..... Debent esse undecim cerei ante corpus..... Quam cito corpus sanctum detegitur in mane, quatuor cerei debent ardere ante martirem sanctum, cum cereo perpetuo, et post missam diei sunt sex cerei ante sanctum semper ardentes..... Duo cerei accenduntur ultra qui sunt ante sanctum ». *Liber ordinarius* de 1291, *de luminari accendendo*, fol. 340 v° et suiv.

(5) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 370. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 116. — Viollet-le-Duc (*Dict. rais. d'archit.*, t. II, p. 52, fig. 20) a reproduit le plan de ce monument d'après celui de 1727, mais en l'interprétant un peu à sa manière. Il lui a donné

pratiquées des niches garnies des châsses de plusieurs saints, avec un couronnement aussi de pierres sculptées à jour, d'un travail délicat ». Ses côtés n'étaient « pas aussi élevés que son milieu » (1). Le plan daté de 1698 (fig. 185) appartenant à M. H. Macqueron d'Abbeville, qui m'a obligeamment autorisé à le reproduire,

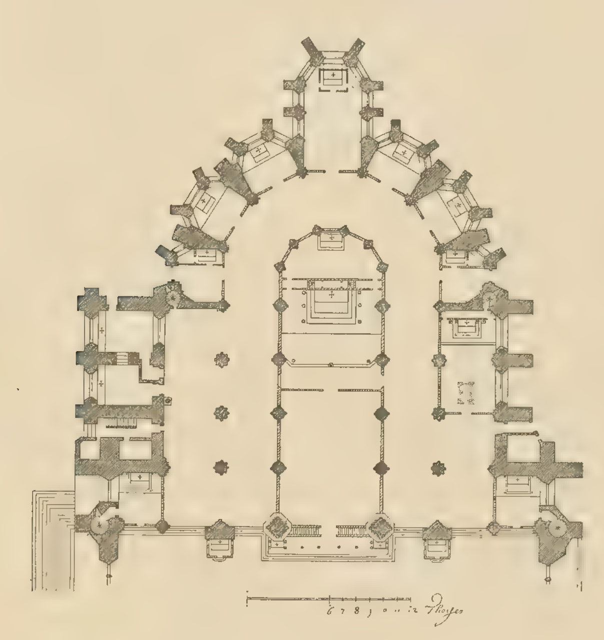


Fig. 185. — Plan du chœur, daté de 1698.

indique sous cet édicule deux petits escaliers à vis, qui ne figurent pas dans le plan de 1627, et qui servaient à monter aux étages supérieurs pour arriver jusqu'aux châsses.

Dans la partie centrale s'élevait la châsse de saint Firmin le martyr. A sa droite et à sa gauche, mais plus bas, les châsses de saint Honoré et de saint Firmin le confesseur. Chacun des côtés était subdivisé en trois niches qui contenaient : à gauche du spectateur et en partant de l'autel, les châsses des saints Ache et Acheul, de saint Domice et de sainte Ulphe; à droite, celles de saint Fuscien et des saints Warlus et Luxor. Pour remplir la troisième niche de ce côté, on avait pris dans la trésorerie d'en haut une châsse contenant une relique du menton de saint Blimond,

notamment des détails qui ne se trouvent pas dans l'ancien dessin, comme, par exemple, des profils et des projections de voûtes.

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, pp. 466 et 476.

abbé de Saint-Valery sur Somme (1), et une autre petite châsse contenant diverses reliques.

Châsse de saint Firmin. — Elle brillait à la place d'honneur. Exécutée du temps et par les soins de Thibaut d'Heilly, évêque d'Amiens de 1169 à 1204 (2), elle était presque entièrement en or (3), montée sur une solide âme en chêne bardée de fer (4), et mesurait quatre pieds sept pouces de long, sur un pied, trois pouces de large et deux pieds, un pouce de haut (5). C'était, au témoignage du P. Stilting, qui dit l'avoir vue et étudiée à son aise, un objet admirable, aussi bien par ses dimensions, par les matières précieuses, or et pierreries, qui la composaient, que par sa valeur artistique (6). Comme les châsses de l'époque où elle a été faite, elle figurait une chapelle ou plutôt un cercueil. Chacune de ses faces verticales, aussi bien que chacun des rampants de sa toiture était divisé en

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, pp. 476 à 483. — Ce détail permet de déterminer approximativement l'époque où l'édicule avait été élevé. Les inventaires du trésor de 1347, v. s. et de 1419 portent la châsse du menton de saint Blimond parmi les objets conservés dans la trésorerie, et l'inventaire de 1419 ne la comprend pas parmi les châsses placées sur l'autel qu'il désigne à un autre endroit. L'inventaire de 1535, au contraire, décrivant les objets contenus dans la trésorerie, s'exprime ainsi au sujet de la châsse du menton de saint Blimond : « Item une fiertre garnie de huit pillers de chambranles et crettes, les garnitures dorrées, en laquelle est escript : *Menton sci Bismodi*, pesant XIII marcz. A dict et déclairé ledit custode ou thésorier ne le jamais avoir veu ne eu en sa charge ». Arrivé à l'énumération des châsses placées sur le maître-autel, le même inventaire ajoute : « Item a esté trouvée la fiertre *sancti Bismondi* dont est faicte mention ou chappitle de l'inventaire des joiaulx estans en la thésorerie d'un hault..... Avecque laquelle fiertre y a une aultre petite fiertre..... et sont spécifiées en l'inventaire faicte en la thésaurerie d'en hault ». Il semble donc résulter que l'édicule en question aurait été élevé entre 1419 et 1535. L'attribution que Machart et Baron en font à l'évêque François de Halluyn peut donc être exacte, car, à supposer qu'il date des premières années du pontificat de cet évêque. qui occupa le siège d'Amiens depuis 1503, il pouvait très bien se faire que le custode de la trésorerie d'en haut en 1535 n'ait jamais eu en sa garde les deux châsses en question.

(2) C'est ce que l'on sait par les vers suivants qui étaient inscrits au bas de la châsse :

» Suscipiat Martyr opus hoc utinam sibi gratum,
» Quod proprii scit amore gregis studioque paratum
» Hujus agente loci Theobaldo pontificatum.

On ne connaît pas exactement la date de cette translation. La plupart des auteurs donnent celle de 1204, mais cela n'est pas sûr. (Voy. SALMON, *Hist. de saint Firmin*, p. 183). On en faisait tous les ans, le 16 octobre, l'anniversaire dans la cathédrale, en une fête que l'on appelait *Repositio sancti Firmini in theca aurea* (ROZE, *Nécrol. de l'église d'Am.*, p. 159, *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. XXVIII, p. 419. — LAMORLIÈRE, *Antiquitez*, p. 45. — *Gall. Christ.*, t. X, col. 1150, etc.). — Suivant la vie de saint Geoffroy, évêque d'Amiens, de 1104 à 1115, par Nicolas, moine de Soissons (SURIUS, *De probatis sanct. hist.*, Cologne 1581, t. VI, pp. 190 à 225), cet évêque aurait déjà placé le corps de saint Firmin dans une châsse. Au bout de cent ans à peine, elle ne paraissait plus assez somptueuse. — Au XVe siècle, on fit, pour porter cette châsse aux processions, un « roullis ou closture d'argent » au lieu du « roullis » de fer qui y était, ce à quoi contribuèrent l'échevinage et les fidèles. (Délib. de l'échevin. d'Am. des 13 mai 1464 et 28 févr. 1373, v. s. Arch. de la ville d'Am., BB 9, fol. 149, et BB 11, fol. 156).

(3) Sauf la moulure du bas, qui était d'argent doré, et qui, au dire du P. Daire (*Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 132) n'avait été faite qu'en 1473 (cf. LAMORLIÈRE, *Antiquitez*, p. 44).

(4) Plusieurs fois les chapelains, qui la portaient dans les processions, s'étaient plaints de son extrême pesanteur (plus de 600 livres). Le 2 novembre 1696, le doyen du chapitre y fit percer quelques trous par un serrurier, après avoir fait lever par des orfèvres quelques plaques de métal précieux. « On trouva qu'outre l'épaisseur d'un bois de chesne qui porte plus de deux pouces, il y a encor de grosses barres de fer qui le traversent et forment une fermeture dont on ne put trouver le secret pour en faire l'ouverture. C'est pourquoi..... on laissa la châsse en l'état où elle est depuis si longtems ». Suppl. aux mss. de Pagès, édit. Douchet, p. 42.

(5) LAMORLIÈRE, *Antiquitez*, p. 44. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 484. — DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 132.

(6) « Pretiosissimam thecam illam, ingentique mole et arte non minus quam auro et gemmis mirabilem, anno 1752 ipse cum collega lustravi, eamque in varias partes, versantibus mira humanitate dominis canonicis, eaque occasione versiculos insculpos exscripsimus..... Thecæ isti respondet magnificentia ecclesiæ ipsius cathedralis ». *Acta SS. Boll.*, 25 sept., n°s 75 et 77.

trois « cartouches » rectangulaires contenant autant de sujets à personnages, en demi bosse, séparés par des plates bandes ornées de roses émaillées. Chaque sujet était désigné par une inscription en caractères émaillés (1). Un vers hexamètre placé au-dessus du cartouche en indiquait le sujet; d'autres inscriptions placées dans le cartouche même, en expliquaient les détails. Ils représentaient les principaux faits de l'histoire du saint et de l'invention de ces reliques. Plusieurs auteurs (2) nous en ont conservé sinon la description complète, du moins l'indication, avec les inscriptions qui les accompagnaient.

Face antérieure, sur les rampants :

1° Saint Firmin reçoit le bâton pastoral de saint Honorat, évêque de Toulouse.

» Præsul, ut est moris, baculo donatur honoris.
» S. Honorat. tholosan. epis. S. Firminus (3).

2° Il part de Pampelune pour prêcher l'Évangile, disant adieu à ses parents en pleurs et à son maître saint Honeste.

» Mittitur et flentum flens (ibi flem) respicit ora parentum.
» Parentes. S. Honest. scs Firminus. Pampilona.

3° Conversion des habitants d'Agen (4).

» Precipuos regni docet et baptizat Agenni.
» S. Firm. Archadius Romulus judices.

Sur la paroi verticale :

4° Saint Firmin à Beauvais : le peuple de la ville va au-devant de lui, le préfet Sergius ordonne de l'arrêter.

» Sanctum com (eum) turbis turbat malus arbiter urbis.
» Populus Belvacensis. S. F. Sergius preses.

5° Saint Firmin dans sa prison. Sergius tombe de cheval et meurt.

» Presidis injusti mors justa sic fuit isti.
» Sergius. carcer. S. Firminus.

(1) « Composée de chaque costé comme de six petits tableaux à personnages de relief, plus longs que larges, qui comprennent toute l'histoire du sainct, trois en face du tombeau et trois sur le comble ou couverte. Ils sont garnis à l'entour de leurs mignards châssis ou bordure, avec chacun un vers latin au-dessus pour inscription escrit en émail, qui, s'entremuant, font trois bandes émaillées tout le long de la châsse qu'elles traversent en haut, au milieu et en bas; les barres larges à proportion qui les séparent l'un de l'autre élabourées d'artifices et chargées de parc en parc de roses à comblet artistement émaillées, reluisantes et dardans leurs esclats à guise de miroirs en bosse ». LAMORLIÈRE, *Antiquitez*, p. 44. — Cf. Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 484.

(2) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 486. — Pagès a donné cette description sous forme de schéma contenant autant de cases que de sujets, dans chacune desquelles il a transcrit le vers et une courte description en latin. — Arch. de la Somme (Évêché d'Am.) G. 420. — *Acta SS. Boll.*, 25 sept., (nos 53, 54, 75 à 77). — Nous donnerons les inscriptions d'après la version des Bollandistes, qui présente les meilleures garanties de fidélité.

(3) Dans Pagès, il y a en outre « Porta tholosana », mais Pagès donne plutôt des descriptions sommaires que la reproduction des inscriptions qui complètent les vers.

(4) Le P. Stilting fait cette observation : « Sculptura exhibet conversionem populi, non modo Agenni, sed etiam in Arvernia, licet versiculus solius Agenni meminerit..... Archadium autem et Romulum confutasse et convertisse dicitur postquam Agenno discesserat in Arverniam. Possunt igitur etiam facta in diœcesi Andegavensi intelligi illo versiculo comprehensa ». *Acta S. S. Boll.*, 25 sept., n° 76.

6° Saint Firmin fait élever une église en l'honneur de saint Étienne premier martyr.

» Presulis hic sedem figit et prothomartiris edem.
» S. F. in honore sancti Stephani (1).

Face postérieure. Sur les rampants :

7° Saint Firmin à Amiens. Baptême de Faustinien.

» A cultu vano converso Faustiniano.
» Ambianis. S. F. Faustinianus.

8° Il guérit un aveugle et deux lépreux à la porte Clypéenne.

» Christi virtutem probat his operando salutem.
» Porta Clipiana. S. F.

9° Le préfet Sébastien ordonnant de mettre à mort le saint. Saint Firmin décapité dans sa prison.

» Sicque Deo gratus fit victima clam jugulatus.
» Sebastianus preses. S. F. carcer.

Sur la paroi verticale :

Invention et translation des reliques de saint Firmin.

10° Invention par saint Sauve du corps de saint Firmin (2).

» Hic pater (3) oranti locus et pausatio Sancti.
» S. Salvius. Sepulcrum S. F.

11° Saint Sauve et son peuple portent dans une châsse le corps de saint Firmin. Miracles qui accompagnent sa translation dans Amiens.

» Res nova, laus magna, flos pro nive, plebis osanna.
» S. Salvius.

12° Les habitants de Beauvais, de Noyon, de Térouanne et de Cambrai accourent attirés par la suave odeur qu'exhalent les précieux restes.

» Fert pia pleps vota sua quæque propinqua remota.
» Belvacenses. Noviomenses. Morinenses. Kameracenses.

Sur les deux faces, les vers suivants étaient inscrits le long du soubassement :

Face antérieure :

» Suscipiat martyr opus hoc utinam sibi gratum.
» Quod proprii scit (4) amore gregis studioque paratum.
» Hujus agente loci Theobaldo pontificatum.

(1) Le P. Stilting dit encore à ce propos : « Hanc quidem (ecclesiam) Bellovacis exstructam habent Acta, at videntur Ambianenses eo tempore credidisse ecclesiam illam Ambianis a Sancto structam, nisi forte voluerint sedem episcopalem Bellovacis primum a Sancto positam ». *Acta S. S. Boll.*, 25 sept., n° 77. La première supposition paraît la plus vraisemblable, car tous les événements relatifs à la présence de saint Firmin à Amiens sont de l'autre côté de la châsse.

(2) Ces mots placés par Pagès dans la case correspondant à ce sujet, peuvent passer pour une description : « Sanctus Salvius suis precibus in missa factis meruit sepulchrum sancti Firmini invenire radiante sole super illud ».

(3) Le ms. de Pagès et la transcr. des Archives de la Somme ont *patet*, qui est plus vraisemblable, à moins qu'il y ait réellement une erreur de l'orfèvre, ce qui est fort possible.

(4) Lamorlière, *Antiquités*, p. 44, De Court, Pagès, *loc. cit.*, ont lu « sit »; Arch. de la Somme, G. 420, « fit ».

Face postérieure :

» Qui jugem vigil exhibuit Domino famulatum.
» Unde piis precibus nil debeat esse negatum
» Obtineat famulis finem sine fine beatum.

Les deux pignons étaient couverts, dit Lamorlière, « de pièces d'émaux très exquis de diverses figures », entourant des niches dans lesquelles se trouvaient à un bout l'image du Sauveur, et à l'autre celle « de saint Firmin décollé », c'est-à-dire, sans doute, tenant sa tête dans ses mains. La châsse était sommée « de trois pommes pareillement d'or, et partout sursemées de perles et de pierres précieuses enchâssées dedans l'or » (1).

La piété des fidèles avait, dans le cours des âges, attaché sur cette châsse une profusion de bijoux de toutes sortes. Dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, à une date sur laquelle les auteurs ne sont pas d'accord (2), ou même à deux reprises différentes, ainsi que le laisse entendre Pagès, des malfaiteurs, Pagès dit des hérétiques, auraient profité de ce que l'on descendait la châsse de saint Firmin, la veille de l'Ascension, afin de la porter le lendemain à la procession générale qui se faisait tous les ans à pareil jour, pour la dépouiller de tous les bijoux dont elle était couverte et même pour la mutiler (3).

Ajoutons, pour être complet, une note de l'inventaire du trésor de 1535, ainsi conçue : « Item, du costé de derrière de ladite fiertre, au milieu de la seconde line basse, ensiévant ces motz : *Injusti mors justa,* y avoit perdu environ

(1) LAMORLIÈRE, *Antiquitez*, p. 45. — Cf. DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 132. — Suivant une note du ms. 517 de la Bibliothèque d'Amiens, p. 111), il y avait en outre « au costé de devant dix fleurons, et en chacun fleuron, trois perles..... Un formalet d'or à façon de croix et quatre perles, deux rubis appellés par l'ancien inventaire grenats, deux pragmes émeraudes et une amatiste au milieu, sur le devant de la châsse. Item, deux fleurons garnis chacun de six pierres orientales ». Elle était ornée de deux écus en émail. « Le premier, dit Pagès (édit. Douchet, t. V, p. 485) porte *d'or à 5 faces ondées ou virées (wivrées) de sable, à un cottiche d'argent, en sautoir, brochant sur le tout.* Quelques-uns croient que cet écu est celui d'une ancienne famille de cette ville nommée Pèredieu, et qui ne subsiste plus aujourd'huy; l'autre écu porte *d'or à trois merlettes de sable,* et on croit avec assez de vérité que c'est celui d'une illustre et ancienne famille d'Amiens, nommée Morvilliez ». Ces deux écus sont ainsi décrits dans l'inventaire du trésor de 1535 : « Entre deux histoires d'en bas, et du costé dextre, un escusson armorié d'un sauctor de blanc, et esmaillé le camp d'or et de sable, auquel y a VIII perles et un ruby en la haute partie. Item, en sa senestre partie d'en bas, un aultre escusson armorié des armes de Morviller, auquel a IX perles bonnes ». Mais la manière dont le ms. 517, celui de Pagès et l'inventaire sont rédigés n'indique pas clairement si ces différentes pièces faisaient partie de la châsse ou bien des nombreux bijoux que la piété des fidèles y avait attachés.

(2) Le ms. 517 de la bibl. d'Am. dit à la p. 111, 1573, et à la p. 116, 1575; De Court *(Mémoires,* l. II, ch. 68), dit 1573; Pagès (édit. Douchet, t. V, p. 488) dit 1573 et 1577. D'ailleurs ces divers auteurs ne datent pas toujours exactement la veille de l'Ascension, de sorte il n'y a aucune confiance à avoir dans les dates données par eux.

(3) Un des malfaiteurs aurait été arrêté, mené et exécuté à Paris. (Bibl. d'Am., ms. 517, p. 116). — Suivant Pagès, qui donne le plus de détails, on aurait la première fois non seulement enlevé plusieurs joyaux, mais même quelques têtes des personnages représentant la vie du saint. Le chapitre aurait fait refaire deux de ces têtes par Bernard, orfèvre d'Amiens « de retour depuis peu d'Italie, où il estoit allé voyager et travailler ». Malheureusement Pagès n'explique pas clairement la date à laquelle ce travail fut exécuté. Toutes les têtes rompues ne furent pas refaites, car le chanoine Villeman, qui vivait au commencement du XVIII[e] siècle, dit à ce propos dans une de ses notes : « Les têtes de quelques figures qu'on voit rompues sur ladite châsse, l'ont été ainsy du temps de ce sacrilège » (Arch. de la Somme. Papiers du chan. Villeman). — L'invent. du trésor de 1535 et celui de 1551 qui n'en est que la copie donnent la liste complète de tous ces bijoux; ceux qui ont été placés dans le courant du XVII[e] siècle pour remplacer ceux qui avaient été dérobés en 1573 et années suivantes, sont énumérés dans une note du ms. 517 de la Bibl. d'Am., pp. 111 et 372). Il serait beaucoup trop long de reproduire ici ces deux listes. Elles ont été publiées par Salmon, *Hist. de saint Firmin*, pp. 457 et 460.

ung quartier de largeur de demy doit, qui a esté refaict d'or, en l'an mil V^c XIIII par Jehan de Graval » (1).

Châsse de saint Honoré. — On ignore absolument l'époque à laquelle elle avait été faite (2), et les anciens auteurs ne donnent sur elle aucun détail. Tout ce que l'on sait, c'est qu'elle était de vermeil (3). L'inventaire du trésor de 1535 énumère seulement les joyaux qui y étaient attachés (4).

Châsse de saint Firmin le confesseur. — Elle passait pour fort belle. Nous avons vu (5) que la translation du corps de saint Firmin le confesseur dans cette châsse avait été faite le 16 mai 1279 par Simon, cardinal du titre de Sainte-Cécile, légat du pape Nicolas III, en présence des rois de France et d'Angleterre et d'une magnifique assemblée de prélats et de grands seigneurs. La châsse datait très vraisemblablement de cette époque (6). Elle était de bois fort épais, couvert de feuilles d'argent doré, longue de trois pieds, quatre pouces et six lignes, haute de deux pieds, six pouces et large de un pied, quatre pouces et six lignes. La vie de saint Firmin le confesseur y était représentée dans douze « cartouches » (7) :

1. Baptême par saint Firmin le martyr, de Faustinien, de sa femme et de son fils, qui devait être plus tard saint Firmin le confesseur. — 2. et 3. Saint Firmin le confesseur sacré évêque à Lyon au milieu d'une assemblée de prélats. — 4. Trois personnages à cheval représentant son voyage à Rome. — 5. Il est reçu par le pape. — 6. Le pape lui donne un pallium (?). — 7. Il reçoit du pape des reliques, au moment de son départ : un valet tient son cheval prêt à partir. — 8. Il part de Rome avec la mission du pape d'évangéliser l'Europe, emportant les reliques que celui-ci lui a données. — 9. Saint Firmin le confesseur et les reliques qu'il porte reçus à l'entrée d'une ville par le clergé et les fidèles. — 10. Il prêche devant les multitudes. — 11. De retour à Amiens, il fait construire une église sur la sépulture de saint Firmin le martyr. — 12. Une main bénit miraculeusement le calice avec lequel saint Firmin célèbre la messe (8).

(1) Jean de Graval, orfèvre à Amiens à la fin du XVe s. et au commencement du XVIe, paraît avoir joui d'un certain renom. Il fut souvent employé pour des travaux importants de son art par la ville d'Amiens, dans les registres de laquelle je l'ai rencontré depuis 1493 (Arch. de la ville d'Am., BB 16, fol. 237 v°). En 1499, il fut chargé de l'exécution d'une châsse pour la cath. de Noyon (*Rev. des Soc. Sav.* 5e série, t. V, 1873, p. 112).

(2) NERLANDE, *Dissertat.*, etc. Bibl. d'Am.. ms. 466, fol. 121 v°.

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 498. — DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 134. — Elle fut raccommodée et nettoyée vers 1667 au moyen des dons des boulangers d'Amiens dont saint Honoré était le patron. Bibl. d'Am., ms. 832 (Machart, t. IV) p. 279.

(4) « Est attachée sur ladite fiertre une petite tasse d'argent pesant (blanc), laquelle fiertre est d'argent. Nota que ladite fiertre saint Honoré deffault une tasse d'argent, laquelle est, comme on dit, au coffre des marances. A icelle fiertre a esté trové ung anneau d'or esmaillé de noir, auquel est ung saphir du puch. Item enquore trovée ung aultre anneau d'or garni d'une loupe de saphir. Item, ung *Agnus Dei* ».

(5) Voy. ci-dessus, t. I, p. 38.

(6) Elle fut raccommodée et nettoyée vers 1667 des libéralités du chapitre et de quelques dévotions particulières. Bibl. d'Am., ms. 832 (Machart, t. IV), p. 279.

(7) Nous ne faisons qu'interpréter et résumer la longue description que Pagès en a donnée (Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, pp. 490 et 546). — Cette description avait été faite en 1715 par le doyen Le Scellier de Riencourt, lors des contestations entre le chapitre de la cathédrale et l'abbaye de Saint-Acheul, au sujet de la prétendue découverte du tombeau de saint Firmin le confesseur à Saint-Acheul (voy. ci-dessus, t. I, p. 2). A cette occasion, la châsse de saint Firmin le confesseur fut ouverte le 10 janvier 1715. (Bibl. d'Am., mss. 521 et 839, p. 334. — Arch. de la Somme (Évêché d'Am.) G. 586. — *Gall. Christ.*, t. X, *instr.*, col. 359.

(8) Suivant la description donnée par Pagès, un des

A un des bouts était « un pontife assis sur un throsne, avec une espèce de thiare ou mitre ronde », un pape, sans doute; à l'autre, un évêque bénissant, également assis (1).

Châsse des saints Ache et Acheul. — On ne possède aucun renseignement sur cette châsse, sinon que J. de Raineval, chanoine, mort en 1331, aurait donné de la vaisselle d'argent pour la faire (2).

Châsse de saint Domice. — Suivant l'inventaire du trésor de 1535, la châsse de saint Domice était d'argent; suivant le P. Daire (3), « de vermeil doré ». Une mention de l'inventaire de 1535 laisse supposer qu'elle était ornée d'images (4), mais c'est tout ce que l'on en sait.

Châsse de sainte Ulphe. — Comme nous l'avons vu (5), le corps de sainte Ulphe avait été mis le 16 mai 1279 dans la châsse qui subsista jusqu'à la Révolution, par Simon, cardinal, légat du Saint-Siège, en présence des rois de France et d'Angleterre et d'une nombreuse assemblée de grands seigneurs (6). Un acte trouvé dans la châsse en 1654 lorsqu'elle fut ouverte par l'évêque François Faure, mentionne le fait (7). C'est tout ce que l'on en sait, et les inventaires anciens ne contiennent aucun détail à son sujet (8).

Châsse de saint Fuscien (9). — Baluze (10) a publié une lettre de Gervin, évêque d'Amiens, à Lambert, évêque d'Arras (11), pour l'inviter à la translation du corps de saint Fuscien dans une nouvelle châsse faite « diligentia magna, labore et sumptu cujusdam fratris nostri ».

Mais ce n'est pas cette châsse qui subsista jusqu'à la Révolution.

clercs assistant le saint célébrant la messe tenait un *flabellum* de plumes. (Cf. Hist. de saint Honoré, dans le tympan de la porte de la Vierge dorée, t. I, p. 443).

(1) La description donnée par Pagès ne parle pas d'inscriptions. — M. le chanoine Dahiez possède la serviette en toile usée et reprisée à outrance, dans laquelle la femme du maire Lescouvé a renfermé les reliques de saint Firmin le confesseur, en 1793, lorsque la châsse fut envoyée à la Monnaie. Dans un coin de la serviette, est écrit à l'encre : 1793. L. C. MAIRE.

(2) « Joannes de Raineval, canon. (ob. 1331), dedit supellectilem argenteam ad conficiendam capsam in qua recunduntur corpora sanctorum Achii et Acheoli ». Bibl. d'Am., ms. 516, fol. 149 v°. — Cf. ms. de Masclef, appart. à M. Jean Masson, à Amiens.

(3) *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 135.

(4) « A laquelle fiertre y a une ymage perdue ».

(5) Voy. ci-dessus, t. I, p. 38.

(6) D'après l'obituaire du chapitre, Laurent de Montreuil, pénitencier vers 1247, avait donné 20 l. pour la châsse de sainte Ulphe. (Roze, *Nécrol. de l'église d'Am.*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. XXVIII, pp. 392 et 398).

(7) Il est publié dans le *Suppl. aux mss. de Pagès*, édit. Douchet, p. 50.

(8) Elle aurait été raccommodée et nettoyée en 1667 par les filles de sainte Ulphe. (Bibl. d'Am., ms. 832 (Machart, t. IV) p. 279), mais l'abbé Corblet (*Hagiogr. du dioc. d'Am.*, t. III, pp. 570 et 572) observe que la confrérie de sainte Ulphe ne datait que de 1677.

(9) Outre le corps de saint Fuscien, la châsse renfermait aussi, paraît-il, quelques ossements de ses compagnons saints Victoric et Gentien, dont les corps se trouvaient depuis le xe siècle, le premier dans la collégiale de Saint-Quentin, le second, dans l'abbaye de Corbie. Il y aurait eu aussi quelques reliques de saint Quentin. (Bibl. d'Am., ms. 516, fol. 26. — Arch. de la Somme, papiers du chanoine Villeman. — *Gall. Christ*, t. X, col. 1160. — De Court, *Mémoires*, l. III, chap. 1. — Corblet, *Hagiogr. du dioc. d'Am.*, t. II, p. 329. — Procès-verbal d'ouverture de la châsse de saint Fuscien, Arch. de la Somme (Évêché d'Am.) G. 640, fol. 5 v°, — etc.).

(10) *Miscellanea*, t. V, p. 283.

(11) Gervin fut évêque d'Amiens de 1091 à 1102, et Lambert, évêque d'Arras, de 1095 à 1115. La date de la pièce doit donc se placer entre 1095 et 1102. — L'abbé Corblet (*Hagiogr. du dioc. d'Am*, t. II, p. 319) la fixe, sans dire pourquoi, en 1096, et le ms. 510 (fol. 13) de la Bibl. d'Am., sans plus de raison, en 1102.

Le 12 juillet 1651, l'évêque François Lefebvre de Caumartin fit faire devant lui l'ouverture de la châsse de saint Fuscien, pour donner des fragments de reliques à l'abbaye de saint Fuscien et à l'église du Mesge. Le procès-verbal d'ouverture (1) constate que la châsse « est de bois, couverte d'une lame d'argent (2), et enrichie de plusieurs figures en bosses représentans les martirs desdits saincts; de laquelle ayant faict faire ouverture par Jean Bernard, maître orfeuvre, et Nicolas Postel, menuisier, avons trouvé les ossemens entiers du corps de saint Fuscien, martir, et partie des reliques de saint Victorix et Gentien, ses compagnons, enveloppés dans plusieurs linges blancs et très entiers, et plusieurs sortes de riches estoffes aussy belles que sy elles venoient des mains des ouvriers, deux sceaux avec deux escriteaux sur du parchemin, datés des années 1175 et 1288, par lesquelles apert que, dans ladite châsse, est le corps de saint Fuscien et des reliques des saints Victoris et Gentien. Lesdits escripts fait par deffunct de bonne mémoire Thibault, évesque d'Amiens, en présence des révérendissimes évesques de Senlis, de Tournay, d'Arras, de Noyon et de Beauvais, et Guillaume, aussy évesque d'Amiens, nos prédécesseurs ». Le texte de ces deux pièces ne nous a pas été conservé, mais il est probable que l'acte de 1175 devait être l'acte de translation des reliques dans une nouvelle châsse, car Pagès et le chanoine Villeman, qui ont pu voir ces titres, disent positivement, quoique sans référence, que les reliques de saint Fuscien ont été mises dans la châsse qui existait de leur temps par l'évêque Thibaut d'Heilly en 1175 (3) : d'ailleurs le grand concours de prélats mentionné dans l'acte montre bien qu'il s'agit d'une action importante telle qu'une translation. La pièce de 1288 ne se rapporterait au contraire qu'à une simple ouverture.

La mention suivante de l'inventaire du trésor de la cathédrale de 1535 complète les renseignements que nous pouvons donner sur la châsse de saint Fuscien : « Item, du costé dextre, après la fiertre de Mons. st Fremin, est la fiertre de sainct Fuscien, st Gentien et st Victorice, d'argent, racoutrée et renouvelée. Le pignon de ladicte fiertre par devant, estoit pour partie d'or, lequel a esté prins pour emploier à la table du grant autel. Et a esté ledit pignon refaict tout de nœuf d'argent doré, comme est ladicte fiertre » (4). Indépendamment de l'histoire du martyre des saints Fuscien, Victoric et Gentien, on voyait aussi représentée sur cette châsse, l'histoire de l'invention de leurs corps (5).

Châsse des saints Warlus et Luxor. — Seul, le manuscrit dit des *Chapitres généraux* ne nous fait connaître qu'un détail de cette châsse, mais il est assez intéressant. Nous le reproduisons textuellement. La châsse était d'argent doré. « A un bout d'icelle est un camayeu d'agathe grand comme la moitié d'un œuf, fait de relief à la face d'Hercules coiffée de la peau d'un lion et prisées par les orfeuvres du temps passé six cens l.; et à l'autre bout un camayeu blanc de chérubin » (6).

(1) Arch. de la Somme (Évêché d'Am.) G. 640, fol. 5 v°.

(2) Pagès (édit. Douchet, t. V, p. 483) dit « de vermeille doré ».

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 483. — Arch. de la Somme, papiers du chanoine Villeman.

(4) En 1485. — Cf. Bibl. d'Am., ms. 517, p. 118.

(5) Nerlande, *Dissertat.*, etc. Bibl. d'Am., ms. 466, fol. 86. — Elle fut raccommodée et nettoyée vers 1667 des deniers d'une personne de la paroisse Saint-Firmin-le-Confesseur. (Bibl. d'Am., ms. 832 (Machart, t. IV) p. 279).

(6) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 118. — Cf. l'invent. du trés. de 1535, Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 50, n° 3.

Disons un mot, pour terminer, des deux châsses qui avaient été extraites de la trésorerie d'en haut pour remplir la dernière niche de l'édicule.

La première, dite du *Menton de saint Blimond,* était d'argent avec garnitures d'argent doré et cristaux. Elle était portée sur quatre lions et ornée de « huict pillers de chambranles et crettes ». L'inventaire de 1419 parle aussi de pinacles « filiolis », dont elle était garnie. Elle pesait 13 marcs et contenait, outre la relique du menton de saint Blimond, un morceau du Saint Sépulcre, un autre du sépulcre de la Vierge Marie et un peu de son vêtement. un fragment d'une côte de sainte Berthe et d'autres reliques (1).

L'autre, qu'il est difficile de reconnaître dans les deux plus anciens inventaires du trésor, est ainsi décrite par celui de 1535 : « Une petite fiertre omple (unie) de bois, couverte d'argent : à l'un des boutz est l'ymage de sainct Fremin, et à l'aultre bout, ung personage tenant une croix; à ung costé, l'ymage Nostre-Dame, sainct Fremin le martir et sainct Fremin le confez; en laquelle petite fiertre sont plusieurs reliquiaires, et poise XIIII mars VII onches; quy solloit estre en la haulte thésaurerie, et en la charge du custode d'icelle. Maintenant est embas avec les autres fiertres, comme dict ledit thrésaurier ». Et l'inventaire rappelle cette même châsse dans l'énumération de celles qui se trouvaient au-dessus de l'autel.

Un grand dais d'étoffe bleue garnie de franges et semée de fleurs de lis d'or, était suspendu au-dessus du maître-autel, on ne sait depuis quelle époque. Il fut supprimé au mois d'août 1707 (2).

En 1484, Nicole Le Marié (3), chanoine de la cathédrale, avait faire à ses frais sur l'autel *de retro* une représentation du Sépulcre, avec cette inscription :

» Cheste représentation a fait faire sire Nichole Le Marié, prestre et canoine » de chiens, et l'a donné en l'honneur et raimambrance de la sépulture de Nostre » Sauveur Jhésus et de Marie, sa très digne mère, l'an de grâce mil IIII^{c} IIII^{xx} » et IIII. Priez Dieu qu'il luy face merchy à l'âme (4).

Les statues qui composaient ce groupe étaient, de pierre peinte et de grandeur presque naturelle. Il fut supprimé en 1723 (5).

Trois grands candélabres de cuivre étaient placés devant le maître-autel. Il en est dejà question dans l'obituaire du chapitre, où il est dit, à l'obit d'Élisabeth de la Pierre, que l'évêque Arnould, son fils, mort en 1247, ordonna qu'en cet anniversaire on fasse une sonnerie solennelle et que l'on allume trois grands

(1) Invent. du trés. de 1347 v. s., 1419 et 1535. — Le ms. de Pagès (édit. Douchet, p. 483) dit à ce propos : « On mettoit *autrefois* dans la niche proche de cette châsse (des saints Warlus et Luxor), la relique du menton de saint Blimond », ce qui laisse supposer que, du temps de Pagès, elle n'y était plus. De fait, elle n'est plus mentionnée dans l'inventaire du trésor de 1667, non plus que dans les suivants.

(2) Bibl. d'Am., ms. 832 (Machart, t. IV) p. 320. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. IV, p. 416, et t. V, p. 465.

(3) Suivant d'autres, *Lemaire*.

(4) Épitaphiers A, fol. 82; B, p. 45 et C, fol. 54. — Ms. de Masclef, Bibl. de M. Masson, à Amiens.

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 180. — C'est sans doute après cette suppression, que l'on aura placé sur le retable de cet autel le tableau représentant le Crucifix entre la Vierge et saint Jean, dont parle le

cierges dans les trois grands candélabres (1). Le *Liber ordinarius* de 1291 y fait aussi souvent allusion (2). Les inventaires du trésor de 1347, v. s. et de 1419 n'en parlent pas, probablement parce qu'ils n'étaient pas de métal précieux, mais c'est évidemment eux que l'inventaire de 1535 désigne par ces mots : « Dedens ledit chœur, y a trois grandz candélabres, au millieu desquelz sont des ymages d'angles (anges) ». Leur place est bien indiquée dans le plan de 1598 (fig. 185).

A ces trois candélabres était venu, par la suite, s'en adjoindre un quatrième, plus petit, mais sur lequel les auteurs de seconde main qui en ont parlé ne sont pas très clairs. Il devait être devant celui du milieu (3), et portait cette inscription :

» Les manangliers de Saint Leu m'ont chy mis en mille choq chens et un » quarteron tout juste (4).

Tous les ans, le lendemain de la fête de leur patron, le curé et les paroissiens de Saint-Leu, à la suite d'un vœu fait pendant une peste, venaient processionnellement allumer sur ce chandelier un cierge de sept à huit livres (5).

Au-dessus de ces quatre chandeliers (6) règnait l' « escoperge, poutre ou entrebende », qui traversait le chœur de l'église, soutenant douze chandeliers sur lesquels on allumait des cierges à certains jours. Elle était ronde, et paraît déjà mentionnée au *Liber ordinarius* de 1291 (7). Elle fut supprimée en 1671 (8).

Devant le Saint-Sacrement, était encore un candélabre de cuivre sur lequel étaient gravés ces mots :

» En l'an mil[le] chinq cens et six
» Les paroissiens de ce leu
» Mi ont en ce noble lieu assis
» Du gré Messieurs et l'aveu (9).

ms. de Machart (t. VIII). Bibl. d'Am., ms. 836, p. 369.

(1) « Pulsetur solempniter et accendantur tres magni cerei in tribus magnis candelabris ». Roze, *Nécrol. du chapit. d'Am.*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. XXVIII, p. 297. — Il en est encore question dans une fondation faite le 22 août 1470 par l'évêque Ferry de Beauvoir : « accendentur tres magni cerei in magnis candelabris » Arch. de la Somme (Évêché d'Am.) G. 366.

(2) « Accenduntur tres magni cerei in magnis candelabris ante altare ». *Liber ordinarius* de 1291. Bibl. d'Am., ms. 184, fol. 14. — « Unus cereus magnus super magnum candelabrum cupreum ante altare..... Accenduntur tres magni cerei in magnis candelabris, de quibus medius accenditur, si celebret episcopus, si non, extinguitur ». *Ibid.*, *De luminari accendendo*, fol. 340 v°.

(3) C'est du moins ce qui semble résulter de cette phrase de Pagès (Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 464) : « Deux sont placés aux extrémités et deux dans le milieu ».

(4) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII) p. 372. — Après la transformation du sanctuaire au XVIII[e] siècle, il fut conservé dans la sacristie jusqu'à la Révolution. (Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 118).

(5) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 372.

(6) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 464.

(7) « Et illuminatur totum super trabem et ante crucem et boketi..... Duodecim cerei super trabem rotundam et duodecim boketi ». *Lib. ordin.* de 1291, Bibl. d'Am., ms. 184, *De luminari accendendo* (partie recopiée au XVI[e] s.), fol. 341. — Pagès (Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 464) dit également : « Il y avoit autrefois une grande poutre ronde enclavée par les deux bouts dans les deux murailles opposées, qui traversoit la longueur du chœur, au-dessus de l'endroit où sont placés ces chandeliers, qu'on nommoit *escoperche*, qui estoit garni de plusieurs chandeliers de cuivre, que l'on a ôtés pour dégager de plus en plus la veue du sanctuaire ».

(8) Composition du 23 mars 1671 entre l'évêque François Faure et le chapitre. Il est observé que la suppression de ladite poutre n'est faite que « pour oster la difformité que cause ladite escoperge, orner plus avantageusement le cœur et décorer l'église..., pour le plus grand ornement et dégagement dudit cœur ». Il est convenu, en outre, que, pour remplacer les douze cierges, on fera poser deux chandeliers, chacun à six branches, aux deux piliers les plus proches des deux portes collatérales du chœur, au-delà des stalles, ou que l'on placera douze cierges en tel endroit que l'on jugera le plus convenable « pour la plus grande décence, décoration et dégagement dudit chœur ». (Bibl. d'Am., ms. 517, p. 353).

(9) Épitaphiers B, p. 45, et C, fol. 54 v°. — Au lieu de

Un accord entre l'évêque et le chapitre du 25 janvier 1334, v. s. parle aussi d'un candélabre sur lequel les fidèles avaient l'habitude de mettre des chandelles après les messes, et au milieu duquel on mettait une grosse chandelle (1). C'est peut-être ce que le *Liber ordinarius* de 1291 appelle « boketi » (2).

Nous savons aussi que, dès 1320, deux bassins d'argent étaient suspendus devant le grand autel, dans lesquels on brûlait des cierges (3). Ce sont eux qui, probablement sont désignés dans l'inventaire du trésor de 1347 v. s. par ces mots : « duas pelves argenteas magnas » (4).

Le même inventaire mentionne encore six bassins d'argent qui étaient alors suspendus dans l'église. Il y en avait un devant le Crucifix (5), un autre au milieu du chœur, un troisième devant les corps saints, et tois attachés ensemble devant le grand autel (6).

« Un chandelier d'argent, dit Pagès (7), d'un très beau travail, à trois branches, sur une même ligne, fait en forme de lustre, garni de feuillages d'argent, est suspendu devant le milieu de l'autel en entrant dans le sanctuaire. On appelle ce chandelier *candelassin* ». C'était sans doute celui dont l'inventaire du trésor de 1667 parle en ces termes : « Un chandelier d'argent à trois branches, qui est au milieu du sanctuaire, donné par M. Rohault, officier de M. le comte de Saint-Pol, gouverneur de la province (8), lequel poise (blanc) et a esté contribué de la part du chapitre au surplus de ce que ledit Rohault avoit donné; voilà pourquoy les armes du chapitre sont d'un costé, et celles dudit Rohault de l'autre ».

Il semble que, vers le milieu du XIV[e] siècle, il y avait déjà plusieurs bassins d'argent suspendus devant la châsse de saint Firmin le martyr (9). En 1621, il y en avait trois. Le 18 janvier de cette même année, Nicolas de Blayrie, docteur en théologie, chanoine et pénitencier, présenta de la part de Guillaume Bellin,

« les paroissiens de ce leu », l'épitaphier A a lu « les paroissiens de Saint-Leu ». De Court *(Mémoires chronol.*, l. III, ch. 3), qui a suivi la même version, a confondu ce chandelier avec celui des marguilliers de Saint-Leu précédemment cité. Il est difficile de savoir laquelle des deux versions est la bonne.

(1) 25 janv. 1334 v s. : « Candelas que ad candelabrum ponebantur per fideles, postquam missa cantata fuerat..... Grossa candela que poni consuevit in medio candelabri a fidelibus ». (Arch. de la Somme (Évêché d'Am.) G. 382. *Ibid.* (Chapit. d'Am.) G. 653.

(2) « Et illuminatur totum super trabem et ante crucem et boketi..... Duodecim cerei super trabem rotundam, duodecim boketi ». *Lib. ordin.* de 1291, Bibl. d'Am., ms. 184 *De luminari accendendo* (partie recopiée au XVI[e] s.), fol. 341.

(3) 11 déc. 1320. Fondat. par Raoul des Fossés, archidiacre, d'un cierge à brûler perpétuellement dans un des deux bassins d'argent suspendus devant le grand autel « in duabus pelvibus argenteis pendentibus ante majus altare ». Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 44 n° 6.

(4) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 50 n° 5. — Dans tous les cas, l'explication que donne Garnier de ces « duas pelves » par ces mots « seau contenant l'eau pour le baptême » *(Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. X, p. 259) ne nous paraît pas admissible.

(5) L'invent. du trésor de 1667, mentionne à cette place, un « cul-de-lampe d'argent..... avec ses chaînes de ferdonné par M. Louis Roche, maistre du Puy (1627) ».

(6) « Item sex bachinos argenteos pendentes in ecclesia; scilicet unum ante Crucifixum, alium in medio chori, tres simul vinctos ante altare, et sextum ante corpora sanctorum ». — Là sans doute, observe Garnier avec quelque vraisemblance, « sont les cinq bassins d'argent de cinq marcs qu'avait donnés en 1244 le bailly Geoffroy de Milly, en expiation de la mort des cinq clercs qu'il avait fait exécuter, et dont on fit plus tard un candélabre à trois branches, qui disparut en 1768 ». *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. X, p. 261. Cf. ms. Baron, édit, Soyez, p. 117. — Comptes des marances de 1353-54 : « pro reparatione..... unius bachini pendentis ante altare ». — Ces bassins sont mentionnés dans le *Liber ordinarius* de 1291 (partie recopiée au XVI[e] s.) : « Alius (cereus) in pelve chori, sicut in aliis ». Bibl. d'Am., ms. 184, fol. 341.

(7) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 465.

(8) De 1595 à 1614.

(9) « In uno de bachinis argenteis pendentibus ante thecam beati Firmini ». Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Compte des marances de 1354-55.

chancelier de l'église, pour être mise à la place desdits trois plats, une grande lampe d'argent soutenue par trois chaînes de même métal (1).

La chaire épiscopale est déjà mentionnée dans le *Liber ordinarius* de 1291 : elle était placée près du maître-autel (2). L'inventaire du trésor de 1419 parle de la pièce d'étoffe qui lui servait de couverture, suivant la coutume du moyen âge (3).

Non loin du maître-autel, en effet, du côté de l'épître, et occupant la moitié de la travée 24-26 *a*, était encore au commencement du XVIIIe siècle un siège à trois places en menuiserie, et qui servait « autrefois », dit Pagès, pour le célébrant, le diacre et le sous-diacre. Deux colonnes torses, d'une espèce de marbre veiné de différentes couleurs, formaient la séparation des sièges (4). Suivant Baron, la menuiserie en aurait été dans le goût de celle des stalles (5). Sa place est parfaitement bien marquée dans le plan de 1727 (pl. XCV).

Était-ce là l'antique chaire épiscopale de pierre, dans laquelle les évêques d'Amiens étaient installés, encore au XVIIe siècle (6)? C'est probable; mais il faudrait supposer que la chaire ancienne de pierre, à laquelle appartenaient sans doute les deux colonnes de marbre dont parle Pagès, aura été embellie de menuiserie probablement vers la fin du XVe ou le commencement du XVIe et accompagnée de deux sièges accessoires pour les assistants de l'évêque; car il est plus que vraisemblable qu'à l'origine elle devait être à une seule place (7).

A partir du milieu du XVIIe siècle, les évêques cessèrent d'y siéger : leur place habituelle, lorsqu'ils n'officiaient pas, était la stalle du trésorier (8); dans l'autre cas nous voyons, dès 1644, que la veille des jours où l'évêque devait officier pontificalement, les officiers de l'évêché lui dressaient un trône dans le chœur (9). L'évêque François Lefebvre de Caumartin eut même à ce sujet un procès contre le chapitre qui prétendait lui faire réintégrer l'antique chaire pontificale, mais après la mort de ce prélat, une transaction autorisa son successeur, François Faure, s'il n'avait agréable l'ancienne chaire pontificale pratiquée dans l'épaisseur du mur de la clôture du chœur, à en établir une portative et amovible après l'office fait, de la forme et en tel endroit qu'il lui plaira, du même côté de l'autel (10). C'est ainsi

(1) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 127.

(2) « Episcopus autem, si presens fuerit, omnes versiculos in capa sua nigra in cathedra juxta altare *panno serico ornata* » (ces trois mots raturés en rouge). *Liber ordin.* de 1291, Bibl. d'Am., ms. 184, fol. 14 v°. « Deinde thurificatur episcopus in cathedra juxta altare ». *Ibid.*, fol. 67. — Il en est aussi parlé dans des extraits du *Liber ordinarius* de 1337 : « deinde in cathedra juxta altare a decano et ab alio canonico episcopus thurificatur ». Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.) G. 899.

(3) « Coopertura cathedre pontificalis quod faldistorium nuncupatur ». Cependant n'entend-on pas plutôt ici par « faldistorium » le siège mobile dont l'évêque se sert dans certaines cérémonies?

(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 459. — « Les deux colonnes qui soustiennent le trosne de l'évêque qui est dans le chœur, qui sont d'une seule pièce d'un verd jaspée de blanc, que l'on dit être de véritable porphire, d'autres, d'agath, mais enfin tous se rapportent à regarder ce dernier monument comme d'une nature de pierre très précieuse, tellement dure, qu'elle fait molir l'assier. Ces colonnes, d'environ 10 pieds, sont torses, avec une espèce de fillet dans ce torse, qui est délicatement travaillé ». Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 311. C'étaient vraisemblablement des colonnes antiques.

(5) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 117.

(6) « In cathedra lapidea juxta majus altare ». Procès-verbal d'installation du cardinal de Créqui, évêque d'Amiens, 29 sept. 1564. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., G. 657. — *Id.* Procès-verbal d'installation de l'évêque François Lefebvre de Caumartin, 23 mai 1618. *Ibid.*, G. 658

(7) Quelques cathédrales, telles que celles de Toul, de Metz, etc., ont encore conservé leurs anciennes chaires épiscopales en pierre.

(8) La trésorerie avait été unie à l'évêché en 1148. Voy. ci-dessus, t. I, p. 12.

(9) 1644. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.) G. 612.

(10) Transact. du 26 mars 1654. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.) G. 550; (Chapit. d'Am.) G. 661.

qu'en usèrent tous ses successeurs jusqu'aux « embellissements » de Mgr de la Motte.

Pagès (1) décrit ainsi le trône que l'on élevait pour l'évêque Pierre Sabatier : « C'est dans l'endroit scitué entre ces chaises et cette porte collatérale que, dans les festes solennelles, on élève sur plusieurs marches ou degrés couverts de beaux tapis un trône magnifique couronné d'un superbe daix de coulleur cramoisi ou écarlate foncé, sous lequel se place Monseigneur notre évesque, lorsqu'il officie pontificalement, assisté de MM. les archidiacres d'Amiens et de Ponthieu, de M. le prévost de la cathédrale, de MM. les autres ecclésiastiques et de tous les officiers qui composent sa cour épiscopale. Sur l'étoffe écarlate paroissent en broderie deux écus des armes de Monseigneur notre illustre prélat ».

Il est certain que, dès le XIII[e] siècle, il y avait dans le chœur de la cathédrale un ou plusieurs lutrins en forme d'aigles. Il en est souvent question dans le *Liber ordinarius* de 1291 (2). Le compte des marances de 1342-43, porte une somme de 12 deniers « pour refaire le vieil aigle de l'église » (3). De même l'inventaire du trésor de 1347 v. s. mentionne trois essuie-mains pour l'aigle du chœur (4). Par le compte des marances de 1352-53, nous voyons qu'une somme de 7 s. a été dépensée « pro capite serpentis reposito ad magnam aquilam chori » — il y en avait donc au moins un grand et un petit — et 3 s. pour nettoyer l'aigle du chœur (5).

L'inventaire du trésor de 1535 en mentionne deux. L'un était encore un présent fait en 1507 par Jean Leclerc, chanoine et archidiacre d'Amiens (6). Il était de cuivre historié « avec le piet bel et riche ». Au bas, étaient les armes du donateur, qui portait *à trois trèfles,* avec l'inscription suivante :

» En l'an de grâce mil cincq cens et sept, maistre Jehan Leclerc, archidiacre » d'Amiens, fit faire et donna cest aigle. Priez Dieu pour luy (7).

L'autre était aussi de cuivre, avec un pied; il avait été donné par Simon de Bonneville, bourgeois d'Amiens, ainsi qu'en témoignait une inscription dont le texte ne nous a pas été conservé. Il servait à lire l'évangile (8).

Enfin, par marché du 16 mai 1666, le chapitre commanda à Nicolas de Naynville, marchand chaudronnier et fondeur à Amiens, un lutrin de cuivre du poids de 600 livres ou environ, pour mettre dans le chœur de la cathédrale : il devait être orné de moulures et de feuillages fondus dans la masse. Le prix était

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 459.

(2) « A duobus capellanis in capis suis nigris in medio choro ad aquilam ». *Liber ordinarius* de 1291, Bibl. d'Am., ms. 184, fol. 14. — « ✠ *Qui passurus advenisti* et alii a duobus canonicis sacerdotibus in choro ad aquilam canuntur ». *Ibid.*, fol. 136 v°. — « Cum processione stat ad aquilam in medio choro ». *Ibid.*, fol. 142 v°.

(3) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Compte des marances de 1342-43.

(4) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 50 n° 5.

(5) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Compte des marances de 1352-53.

(6) Nous nous rappelons que ce même Leclerc avait aussi donné la crosse de suspension du Saint-Sacrement et les six colonnes de cuivre qui accompagnaient le maître-autel. Voy. ci-dessus, t. II, pp. 38 et 39.

(7) Épitaphiers A, fol. 82 v°; B, p. 45; C, fol. 54 v°.

(8) Plusieurs auteurs tels que le P. Daire *(Hist. d'Amiens,* t. II, p. 121), les mss. de Machart, (t. VII, Bibl. d'Am., ms. 836, fol. 373) et de Baron (édit. Soyez, p. 18), et Rivoire *(Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 182), disent que cet aigle aurait été donné en 1341. par Milon de Bonneville. Je n'ai jamais pu vérifier ce fait sur un document authentique.

de 300 l. pour la façon et pour l'épreuve, la matière étant fournie par le chapitre (1). Il fut détruit à la Révolution (2).

Au XVII[e] siècle, au milieu du chœur, un grand coffre servait à la fois pour resserrer les livres et de siège à ceux qui régissaient le chœur. Il était recouvert d'un tapis de Turquie (3).

Dans certaines circonstances, l'ornementation du chœur et du sanctuaire s'enrichissait de tapisseries et de tapis. Dès 1342, l'église était déjà ornée de tentures (4). Il semble qu'à l'origine, ces tentures ou tapisseries étaient à demeure. Un acte capitulaire du 8 juillet 1496 décida qu'elles seraient détendues et qu'on ne les tendrait qu'aux jours solennels (5).

L'inventaire du trésor de 1535 mentionne « douze pièches de tapisserie haultelice historiées de la Passion Nostre-Seigneur, dont on tent le chœur », et « deux tappis vellutz, l'un qui sert devant le grant autel, et l'autre se met devant les cheeres du grant autel, quant Mons. d'Amiens officie. Donnez par feu messire Collard de Mailly et madame Claire de Flourens, sa femme ».

En 1684 Gaspard Tiercelin de Brosse, chanoine, fit présent d'un tapis de Turquie pour servir au chœur (6).

Une délibération capitulaire du 25 août 1769 chargea le sieur de Monsures, chanoine, d'acheter un tapis pour le grand autel (7).

Durant le carême, une courtine était tendue entre le chœur et le maître-autel (8).

Nous ne dirons rien d'une infinité d'objets que les différents inventaires du trésor de la cathédrale mentionnent comme placés temporairement ou à demeure dans des coffres (9) ou à découvert dans l'espace situé derrière le maître-autel et qui servait comme de sacristie, non plus que des livres liturgiques ou autres manuscrits placés çà et là dans le chœur et dans le sanctuaire. Il sera parlé des principaux de ces objets avec le trésor.

(1) Marché du 16 mai 1666, entre le chapitre et Nicolas de Naynville, pour la fonte d'un lutrin de cuivre. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 54, n° 3. — Voy. aussi Bibl. d'Am., ms. 517, p. 40. — Le *lettrain* ou *lutrin* et *l'aigle* étaient deux choses distinctes. 1645 : « Tantôt à l'aigle, tantôt au lettrain ». Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.) G. 659. « L'aigle où on a coutume de chanter l'évangile..... au lettrain qui est au milieu du chœur ». *Ibid.* — Il faut distinguer aussi le *lutrin* du *pupitre;* ce dernier n'était autre que le *jubé*. 1645 : « Le *lettrain* qui est placé dans l'aire du chœur ne servant qu'à soustenir les livres de chant, pour le soulagement et la commodité plus grande des chantres et choristes, et le *pulpitre*, au contraire, qui est construict et eslevé en forme de scène ou de théatre entre le chœur et la nef de l'église, estant particulièrement affecté à l'exercice de certaines cérémonies, de l'une desquelles il retient le nom, lorsque nous l'appelons quelquefois *jubé* ». *Ibid.*

(2) Voy. « État des objets en bronze et en cuivre qui sont en l'église cathédrale d'Amiens et qui pourroient être convertis en canons pour la garde nationale », du 12 avril 1793. Arch. de la ville d'Am., P 5.

(3) Invent. du trésor de 1667.

(4) « Pro IIII[or] palliis quibus ecclesia paratur reparandis et pro tela, XIIII s. III d. ». Compte des marances de 1342. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am.

(5) Mentionné dans Arch. de la Somme (Évêché d'Am.) G. 612.

(6) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délibér. capit. du 17 mai 1684, et Arm. I, l. 45, n° 15.

(7) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délibér. capit. du 25 août 1769.

(8) L'inventaire du trésor de 1347, v. s., la désigne ainsi : « Item cortinam sericam viridem, que in quadragesima ponitur inter chorum et altare ». Celui de 1419 est plus explicite : « Item unum velum sericum quasi viridis coloris, et habet in medio unam listam cum litteris arabicis. Protenditur ab una parte chori ad aliam et extenditur in quadragesima ».

(9) L'inventaire du trésor de 1347, v. s. mentionne déjà un coffre affecté à cet usage derrière l'autel, et qui renfermait des livres et des ornements. Un de ces coffres fut brûlé le 2 juillet 1639, par suite de quoi, plusieurs ornements qui s'y trouvaient furent gâtés. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.) G. 612.

Nous savons aussi qu'en 1644, il y avait derrière l'autel une table où l'on affichait les noms des officiants (1).

Antoine de Créquy, cardinal prêtre du titre de Saint-Triphon, évêque d'Amiens depuis 1561, mourut dans cette ville le 20 juin 1574. Suivant ses dernières volontés, son corps fut enterré dans l'abbaye de Saint-Vaast de Moreuil, et son cœur seulement dans le sanctuaire de la cathédrale d'Amiens, devant le maître-autel. Aucun auteur ne parle du monument qui a dû être élevé sur son emplacement, et qui d'après le testament du cardinal, devait consister en une petite voûte surmontée d'un ange, avec quelque inscription (2), de sorte que l'on ignore s'il a jamais été exécuté ou s'il n'a pas disparu de très bonne heure. Tout ce que l'on sait c'est que jusque dans le XVIIIe siècle le chapeau du cardinal resta suspendu à la voûte de la cathédrale au-dessus de l'emplacement où son cœur était enterré. En 1740, il fut accroché à un pilier voisin (3). Depuis longtemps il a disparu.

Au mois de juin 1706, lorsqu'on ouvrit la terre en cet endroit pour y déposer les restes mortels de l'évêque Henri Feydeau de Brou, on trouva, dit le P. Daire (4), « le cœur de ce cardinal dans un autre de plomb, et on y vit une ouverture d'où il découla de l'eau rousse mêlée de sang, ce qui fit juger qu'il étoit encore entier ». Il fut remis en terre à côté.

(1) Arch. de la Somme. *Ibid.*

(2) J'ordonne aussy à ma sœur et à son filz payer chacun par moictié la somme de trois à quatre cens livres, pour faire faire une petite voulte devant le grand aultel de l'église d'Amyens, pour y estre mis mon cœur en terre, et affin que le peuple se puisse mieulx souvenir de moy, ... je vœulx que sur ladite voulte il y ayt ung ange suspendu en l'air, avecq quelque inscription sur une table ». Testam. du cardinal de Créquy, 18 juin 1574, Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 44, n° 24. — Voy. aussi *Gallia Christ.*, t. X, col. 1208 et *instr.*, col. 356. — LAMORLIÈRE, *Antiquités*, p. 244. — DE COURT, *Mém. chronol.*, l. II, ch. 68. — DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 67. — Bibl. d'Am., ms. 516, fol. 75 v°, — etc.

(3) SOYEZ, *Notices sur les évêques d'Amiens*, p. 186. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII) p. 371.

(4) *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 67.



Fig 186. — Grilles du Sanctuaire

II

Décoration et ameublement actuels du chœur et du sanctuaire.

Après avoir reproduit les arguments de J.-B. Thiers (1) contre la suppression des jubés, après ses plaintes contre la mode qui, de son temps, fit disparaître à peu près tous ces curieux monuments, Pagès ajoutait : « Messieurs de notre cathédrale n'appréhendent pas les reproches de cet auteur sur ce sujet, puisque le jubé de leur auguste temple subsiste toujours dans le même estat auquel il a esté construit » (2). Hélas, le chapitre de la cathédrale d'Amiens et son évêque ne devaient pas tarder

(1) *Dissertations ecclésiastiques sur les principaux autels des églises, les jubés des églises, la clôture du chœur des églises.*

(2) Mss. de Pagès. édit. Douchet, t. V, p. 441.

à être aussi atteints de la fureur « ambonoclaste » et démolissante qui sévissait de leur temps. Peu d'années après, non seulement le jubé, mais presque tout l'ancien mobilier du chœur et du sanctuaire durent céder la place à leurs « embellissements ».

Le 21 janvier 1742, entre cinq et six heures du soir, un incendie avait éclaté dans le chœur de la cathédrale (1). Le feu aurait pris dans la sacristie ménagée derrière l'autel, et, « en travaillant à en arrêter les progrès, on avait cassé beaucoup de morceaux des sculptures en pierre des niches des châsses et de la clôture » (2). Cette phrase de Baron a induit quelques historiens de la cathédrale à faire de cet incendie le point de départ des transformations que le chœur et le sanctuaire eurent à subir pendant le XVIIIe siècle. C'est possible, quoique nous ne sachions pas exactement quelle avait été l'étendue des dégâts, ni jusqu'à quel point ils étaient réparables, mais il y eut encore beaucoup d'autres raisons dont la première fut la mode. On voulait aussi permettre aux fidèles d'apercevoir du dehors les cérémonies, sans pénétrer dans le sanctuaire, jusqu' « au pied du trône de l'évêque officiant », comme, paraît-il, cela se pratiquait depuis fort longtemps (3).

Toujours est-il qu'au mois de novembre de cette même année 1742, le chapitre permit à Me Chaban de la Fosse et à plusieurs autres chanoines, de placer deux grilles à côté du grand autel, l'une à droite, l'autre à gauche, à la charge d'en soumettre au chapitre les dessins et devis, d'être autorisés par l'évêque et par tous autres qu'il appartiendra à déplacer les mausolées et de rendre le chapitre indemne de tout (4).

Il ne semble pas cependant que ce projet ait été immédiatement suivi d'exécution. Ce n'est qu'à la fin d'avril et en mai 1751 que l'on commença le dégagement des entrecolonnements du sanctuaire par l'enlèvement des tombeaux et des autres monuments qui garnissaient les travées 24-26 *a*, 26-28 *a*, 27-29 *a*, 25-27 *a*, 23-25 *a* (5). Les portes latérales qui se trouvaient dans les travées 22-24 *a* et 21-23 *a* à l'extrémité des stalles ne furent enlevées et remplacées par des grilles qu'en 1761 (6). Les monuments qui se trouvaient derrière les dossiers des stalles, dans ces deux travées, furent aussi démolis, et on éleva à leur place des murs de pierres avec placage en faux gothique, analogue à celui que l'on faisait dans le même temps à droite et à gauche de l'entrée du chœur, mais un peu moins riche. L'année suivante (1762), ce fut le tour de la travée 28-30 *a* qui, on ne sait pourquoi, avait été épargnée en 1751 (7). Enfin ce n'est qu'en 1768, lors de la construction de la gloire, que l'on fera disparaître les monuments qui garnissaient les entrecolonnements 30-32 *a*, 29-31 *a* (8).

(1) « Payé pour plusieurs gratifications faites aux particuliers qui ont travaillés dans le chœur de l'église à l'occasion de l'incendie qui y est arrivé le 21 de janvier dernier, entre 5 et 6 heures du soir, la somme de 30 l. 12 s. » Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 62 *bis*, compte de la fabrique de 1741-42. — « Payé à M. Poussepain, aide-major de la place, 10 l., pour récompenser une compagnie de privilégiés qu'il a fait venir pour garder l'église, à l'occasion de l'incendie qui y est arrivé le 21 janvier 1742. Payé au sieur Thadée, voisin de l'église, 40 s., pour gratification des peines qu'il s'est donné à l'occasion de laditte incendie ». *Ibid.*, compte de fabrique de 1742-43. — C'est très probablement à cet incendie que le ms. de Baron (édit. Soyez, p. 118) fait allusion, mais en le plaçant en 1744. Il serait étonnant que deux semblables accidents se fussent produits à deux ans de distance. Cette date de 1744 a été adoptée par ceux qui ont eu ce ms. entre les mains.

(2) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 118.

(3) *Ibid.*

(4) Délibér. capitul. du 19 novembre 1742. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am.

(5) Voy. ci-dessus, t. II, pp. 13 et suiv.

(6) Voy. ci-dessus, t. II, pp. 13 et 30.

(7) Voy. ci-dessus, t. II, p. 18.

(8) Voy. ci-dessus, t. II, pp. 18 et 19.

Nous sommes d'ailleurs très peu documentés sur l'établissement de ces grilles : nous ne savons même pas d'une façon positive quand elles ont été posées, bien qu'il soit assez vraisemblable qu'elles l'ont été au fur et à mesure du dégagement des travées. Nous ignorons également par qui elles furent dessinées et exécutées. Elles seraient dues à des serruriers d'Amiens (1).

Toutes les grilles extérieures du sanctuaire (fig. 186) depuis la travée 21-23 *a* jusqu'à la travée 22-24 *a*, sont faites sur le même dessin dans le style dit *rococo* mais assez calme et d'un goût parfait. Tous les ornements en tôle découpée sont dorés. Il y a dans les frontons des bouquets et des gerbes de fleurs d'une très bonne exécution, servant de cadre à un médaillon central dont le sujet varie à chaque travée :

Travée 21-23 *a* : D'un côté, un buste de saint barbu, de l'autre un buste de sainte voilée (2).

23-25 *a* : Deux C enlacés, chiffre du chanoine Cornet de Coupel.

25-27 *a* : L'Arche d'alliance.

27-29 *a* : La Table des pains de proposition.

29-31 *a* : Un cœur percé, enflammé et rayonnant.

30-32 *a* : Le Serpent d'airain.

28-30 *a* : Un ostensoir.

26-28 *a* : Une branche de vigne et un épi de blé enlacés.

24-26 *a* : Les armes de Mgr de la Motte, *de gueules, au léopard lionné d'or, à la fasce d'azur brochant sur le tout, au chef d'or chargé d'une aigle eployée de sable* (3).

22-24 *a* : D'un côté, un buste de sainte voilée; de l'autre un buste de saint barbu.

Les grilles 21-23 *a* et 22-24 *a* sont munies de portes à un vantail.

Au mois de juin de l'année 1751, le chapitre décida que les trois gros chandeliers de cuivre placés à l'entrée du sanctuaire seront supprimés « attendu la nouvelle décoration que l'on veut faire dans le sanctuaire », dont ils cacheraient la vue (4).

(1) C'est par suite d'une confusion avec la grille d'entrée du chœur que certains auteurs ont attribué le dessin des grilles dont nous parlons à Michel-Ange Slodtz et leur exécution à Veyren, dit Vivarais. Le fait est qu'on n'en sait absolument rien. La différence profonde de leur dessin d'avec celui de la grille d'entrée du chœur, qui est bien authentiquement de Slodtz et de Vivarais, doit d'ailleurs porter à croire qu'elles n'ont pas pu être dessinées par Slodtz. Le ms. de Machart (t. VIII, Bibl. d'Am., ms. 836, p. 375) dit d'ailleurs positivement : « L'an 1762, le chapitre fit faire la grille du chœur par le célèbre Vivaret, maître serrurier de Corbie..... le dessin de cette grille fut donné par le sieur Flod *(lisez* Slodtz), célèbre architecte. Celles à côté du chœur données en partie par Mgr Delamotte et le chapitre, *sont faites par différens maîtres d'Amiens* ». Voy. aussi Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 173.

(2) Enlevée en 1851, sous prétexte de l'établissement de l'orgue d'accompagnement, la grille qui occupe cette travée ne fut remise en place qu'en 1888, par les soins et aux frais de M. Soyez « après beaucoup de difficultés », comme il le dit lui-même (Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 138, note de l'éditeur).

(3) Bibl. d'Am., ms. 832 (Machart, t. IV), p. 587. — [Dargnies], *Mémoires..... pour serv. à l'hist..... de feu Messire..... de la Motte*, t. II, p. 196. — Enlevées pendant la Révolution (Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 186), ces armoiries ont été rétablies en 1890 lors de la restauration du sanctuaire aux frais de M. Soyez, et exécutées par M. d'Hières, de Paris.

(4) « Au chapitre extraordinaire tenu le 4 juin 1751, Messieurs ont arresté que les trois gros chandeliers de cuivre qui sont placés à l'entrée du sanctuaire du chœur de leur église seront supprimés, attendu la nouvelle décoration que l'on veut faire dans ledit sanctuaire, et que lesdits trois chandeliers en cacheroient la veue, et que le chandelier servant pour soutenir et supporter le cierge qui doit brûler perpétuellement devant le Saint-Sacrement restera dans sa place ordinaire ». Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., ms. intitulé *Annalles capitulaires et autres.*

On en fit, paraît-il, la balustrade en cuivre doré avec appui de marbre qui sépare aujourd'hui le chœur du sanctuaire (1).

L'ancien maître-autel aurait été détruit en 1752 (2), et le nouveau, fait du bois des anciens échafaudages de l'église, bénit par Mgr de la Motte le 22 mars 1755 (3). Cet autel paraît n'avoir été fait tout d'abord qu'à titre provisoire et comme modèle d'un autre plus somptueux, que l'on voulait en marbre (4) : on y renonça sans doute pour des raisons d'économie. Le bois resta plusieurs années dans sa couleur naturelle : il ne sera doré comme il l'est aujourd'hui qu'en même temps que la gloire, en 1768 (5), alors qu'on aura pris le parti de le conserver définitivement. On voulait, paraît-il, le peindre en imitation de marbre : Mgr de la Motte s'y opposa, disant qu'il ne fallait tromper personne, qu'une peinture en façon de marbre ferait prendre l'autel pour ce qu'il n'est pas, tandis qu'étant doré, il ne viendrait à l'idée de personne de penser qu'il fût entièrement d'or. Cette manière de voir étonna beaucoup l'entourage de l'évêque (6).

Les belles colonnes de cuivre qui accompagnaient l'ancien autel disparurent en même temps que lui (7). Elles furent vendues à un nommé Pierre Le Clair, marchand fondeur à Paris, pour le prix de 1.554 l. 6 s., dont 1.242 l. 1 s. seulement furent payées, l'acquéreur ayant fait faillite et étant devenu insolvable (8).

Le nouvel autel est de la forme dite à la romaine. L'ancienne et magnifique pierre d'autel donnée en 1413 par le chanoine Pierre Millet (9), a été conservée, quoique un peu écornée pour faire place à la nouvelle décoration. On s'est contenté d'enfermer le massif qui la supporte dans une sorte de caisse en bois sculpté, en forme de

(1) Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 185.

(2) A partir de cette époque, les châsses des corps saints ne restèrent plus exposées sur le maître-autel. Elles furent conservées dans la sacristie pour n'être exposées que le jour de la fête des saints dont elles renfermaient les restes (Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 122). Elles furent sans doute replacées dans le chœur lorsque la gloire eut été élevée, car le procès-verbal de l'enlèvement de l'or et de l'argenterie de la cathédrale, du 13 brumaire an II (Arch. de la ville d'Am., P. 5) dit positivement qu'elles se trouvaient alors dans le chœur.

(3) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 370. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 188.

(4) On avait déjà, paraît-il, dès le 1er juin 1755, dressé un devis de la reconstruction à faire du maître-autel et du jubé. Il est fait mention de ce devis dans l'arrêt du Conseil du 11 avril 1758 qui affecte à ces travaux et à d'autres le produit de la vente d'une coupe dans les bois d'Avelesges appartenant au chapitre. Arch. Nat. E. 1330A, n° 31.

(5) Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 123. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 119. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 188.

(6) « Il eut une idée particulière par rapport au maître-autel : il y en avoit un de bois d'une belle forme, qu'on avoit placé quelques années auparavant et qu'on se proposoit de faire entrer dans les nouveaux projets, par préférence à un autel de marbre dont on craignoit les inconvéniens. M. d'Amiens ne voulut pas qu'on le peignit en marbre, comme il eût paru naturel de le faire. Il dit que là surtout il ne falloit tromper personne, qu'une peinture de marbre bien exécutée pourroit faire croire que l'autel étoit en effet de marbre, au lieu qu'étant entièrement doré, outre que le coup d'œil en seroit plus magnifique, il ne viendroit à l'esprit de personne de penser qu'il fût entièrement d'or ». [Dargnies], *Mémoires..... pour servir à l'hist..... de feu messire..... d'Orléans de la Motte, etc.*, t. II, p. 201.

(7) Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 188.

(8) « Payé et remboursé par délibération du chapitre du 2 avril 1756 à M. Le Clercq, préchantre, ancien maître de fabrique, la somme de 312 l. 5 s., restante de celle de 1.554 l. 6 s., prix de la vente de partie de cuivre provenans des anciennes colonnes du sanctuaire et due par le nommé Pierre Le Clair, marchand fondeur à Paris, sur laquelle somme n'a été payé par lui que celle de 1.242 l. 1 s., ledit acquéreur aiant fait faillite et étant devenu insolvable pour le restant ». Compte de la fabrique de 1756-57. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 62 *bis*.

(9) Voy. ci-dessus, t. II, p. 32.

tombeau, décoré de draperies, de têtes de chérubins, et d'autres ornements. Au centre de la partie antérieure est un bas-relief ovale représentant Jésus au Jardin des Oliviers (1). Le Sauveur est agenouillé : un ange sortant d'une gloire et de nuages lui présente la Croix. A droite et à gauche, deux grandes ouvertures garnies de glaces sont destinées à laisser voir des reliquaires placés sous l'autel.

Sur la pierre d'autel, à peu près aux deux tiers, est posé un gradin aussi en bois sculpté et doré, orné de petits festons de fleurs et interrompu dans son milieu par une sorte de piédestal pour placer le Crucifix. Ce piédestal, muni par derrière d'une petite porte cintrée sur laquelle est sculpté le Bon Pasteur, peut servir au besoin de tabernacle. Sur sa partie antérieure il y a un bas-relief (2) représentant Jésus assis à table entre les deux pèlerins d'Emmaüs et partageant le pain qu'il bénit; un quatrième personnage paraît dans le fond.

L'autel fut tout d'abord garni de deux grands chandeliers d'argent donnés par Mgr de la Motte en 1751 et qui passaient pour fort beaux. Hauts chacun de cinq pieds et pesant en tout 88 marcs, 4 onces, 3 gros, ils avaient été exécutés par Thibaron, orfèvre à Paris, et avaient coûté 5.766 l., 18 s., 1 d., plus 67 l. 15 s. de faux frais (3). Cette garniture était complétée par quatre grands chandeliers aussi d'argent, qui existaient déjà depuis plusieurs années (4).

Deux lampes d'argent dues aussi à la libéralité de Mgr de la Motte, étaient suspendues à droite et à gauche de l'autel (5).

Le 22 février 1760, lors du besoin d'argent occasionné par la guerre de Sept ans, cette argenterie, avec toute celle du chœur, pesant en tout 300 marcs, passa à la monnaie d'Amiens (6); mais elle fut bientôt remplacée par une autre garniture plus belle.

En 1767, lorsque le Roi eut remboursé aux églises le prix de leur argenterie, celle d'Amiens reçut une somme considérable. D'autres églises dans le même cas, s'empressèrent d'acheter des ornements de cuivre ou d'autre métal non monnayable. L'évêque d'Amiens, qui avait été un des premiers à sacrifier l'argenterie de sa cathédrale aux besoins de l'État, ne voulut pas encourir le soupçon de chercher à se soustraire à l'avenir à une chose qu'il croyait être son devoir de chrétien et de Français (7). Il fit faire une nouvelle garniture d'autel en argent plus somptueuse que la première. Elle comprenait une grande croix et six chandeliers hauts d'environ

(1) Haut., 0m51, larg., 0m69.

(2) Haut., 0m35, larg., 0m40.

(3) Extrait de la délibérat. capitul. du 17 mars 1751. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., ms. intitulé : *Annalles capitulaires et autres.* Voy. aussi [DARGNIES], *Mémoires....., pour servir à l'hist..... de feu messire..... de la Motte,* t. II, p. 195.

(4) Changements occasionnés par le nouveau bréviaire. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.) G. 686.

(5) Ces deux lampes, les deux chandeliers, plus trois grandes urnes d'argent pour les saintes huiles étaient le présent fait par Mgr de la Motte comme droit de chape lors de sa promotion à l'évêché d'Amiens. Bibl. d'Am., ms. 832 (Machart, t. IV), p. 587.

(6) En vertu des lettres pat. du 8 février 1760, qui autorisaient les fabriques, corps et communautés à porter leur argenterie aux hôtels des monnaies. — Bibl. d'Am., mss. 836 (Machart, t. VIII), p. 398, et 832 *(id.,* t. IV), p. 369.

(7) « Ne nous exposons pas à mériter un pareil reproche, écrivait-il à son chapitre. Dans la même lettre il proteste, comme il l'avait fait souvent dans ses discours, que cette façon de penser ne sera jamais la sienne; il fait remarquer que ce qu'on a bien fait une fois, il faut se mettre dans l'occasion de le faire encore; qu'on a été trop heureux de pouvoir marquer tout à la fois son zèle pour l'État et sa confiance dans la parole de Sa Majesté en se rendant à ses vues; qu'il faut, en achetant une nouvelle argenterie, se donner moyen de pouvoir, si les circonstances l'exigent, recommencer ce dont on ne peut avoir qu'à se louer soi-même; qu'ainsi on rend à Dieu ce qui appartient à Dieu et à César ce qui appartient à César; que c'est là son intention, qu'il prie ses chanoines de n'en avoir pas d'autres. Le chapitre

4 pieds et pesant près de 351 marcs, 3 onces et 3 quarts. Leur beauté artistique ne le cédait en rien, paraît-il, à la richesse de la matière. Ils furent exécutés par Porcher, orfèvre sur le pont Notre-Dame à Paris, chez lequel plus d'un amateur vint les admirer.

« Le goût qui règne dans cet ouvrage est le grec antique (1); il est orné de guirlandes en feuillages dans plusieurs de ses parties; les bases terminées en caissons sont chargées de bâtons rompus qui y répandent l'éclat le plus brillant. Ce dessin, fort riche en lui-même, acquiert le plus grand mérite par la justesse des proportions, et surtout par l'exécution qui est des plus finies. Trois bas-reliefs représentant les principaux traits de la vie de saint Jean-Baptiste, occupent les trois faces que présente le pied de chaque chandelier; c'est dans ces morceaux qu'on peut dire que l'artiste s'est surpassé lui-même. Le pinceau le plus délicat ne rend pas mieux les traits que le ciseau ne les caractérise dans ces reliefs; la vivacité du coloris n'y ajouterait aucun mérite : le paysage, les passions, les mouvements y sont exprimés avec une précision qui passe tout éloge » (2).

Cette riche garniture coûta en tout 26.824 l. 1 s., somme que le prix de l'argenterie remboursé ne parvint pas à couvrir entièrement. Un arrêt du Conseil du 13 février 1768, autorisa le chapitre à y ajouter une somme de 8.280 l., 15 s , 1 d. restant du prix de l'adjudication des bois d'Avelesges, après avoir rempli les charges pour lesquelles l'adjudication avait été autorisée par l'arrêt du Conseil du 12 avril 1758 (3).

Il faut ajouter à cette garniture les deux lampes aussi d'argent données par Mgr de la Motte (4).

Le tout fut enlevé le 23 brumaire an II, par ordre d'André Dumont, représentant du peuple en mission dans le département de la Somme, pour être envoyé à la monnaie, avec toute l'argenterie de la cathédrale (5).

adopta avec empressement des sentiments si nobles; il n'est aucun des membres qui le composent qui ne se soit fait un devoir d'y répondre ». *Lettre sur un ouvrage d'orfèvrerie dans la cathédrale d'Amiens,* datée du 8 avril 1767, dans *l'Année littéraire* publ. à nouveau par Pouy, dans la *Picardie,* t. XVII, p. 171.

(1) C'est sans doute ce que nous appelons le style Louis XVI, un peu improprement, car il existait bien avant l'avènement de ce prince. En voici une nouvelle preuve.

(2) *Lettre sur un ouvrage d'orfèvrerie,* etc.

(3) Arrêt du Conseil du 13 février 1768 Arch. de la Somme (Maîtrise des Eaux et Forêts d'Amiens, Registre aux chartes) C. 1970, fol. 234 v°. — Auparavant, l'orfèvre avait déjà reçu plusieurs à-compte. « M. Dutilloy, cellerier, a paié, suivant son compte rendu au mois de sept. 1766... pour supplément de la croix neuve et des six chandeliers d'argent du maître-autel, 1.857 l. 17 s. ». État des dépenses pour les décorations de l'église, du 3 sept. 1770. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 54, n° 8. — Un à-compte de 1.200 l. est encore alloué à Porcher par délib. capitul. du 30 mars 1767. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Reg. des délib. capitul. — Sur cette garniture d'argent, voy. aussi Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 398.

(4) Bibl. d'Am., ms. 832 (Machart, t. IV), p. 587. — [Dargnies], *Mémoires ..... pour servir à l'hist..... de feu messire..... de la Motte*, p. 196. — « Je proposerois aussi, à la place du chandelier à trois branches qui est devant le Saint-Sacrement, qu'il y eût quatre lampes d'argent toujours allumées, où brûleroit de l'huile d'olive. Les lampes sont plus analogues à ce qui éclairoit le temple devant l'arche (toujours l'antiquité) et inspirent par leur nombre plus de dévotion. Je le propose, parce que je voudrois que le milieu du sanctuaire fût entièrement libre ». Lettre de Mgr de la Motte au doyen du chapitre, pour la décoration du sanctuaire, vers 1766. *Ibid.*, p. 199.

(5) État de l'argenterie de la cathédrale, enlevée en exécution de l'arrêté d'André Dumont du 23 brumaire an II, les 23 à 25 brumaire même année. Arch. de la ville d'Am., p. 5. — Après la Révolution, on plaça sur l'autel une petite gloire provenant de l'ancienne église Saint-Remy, et six chandeliers provenant de Saint-Firmin le Confesseur, le tout en bois doré (Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 126). En 1832, les chandeliers de bois furent remplacés par une garniture complète en cuivre doré, présent de M. de Francqueville. Depuis 1890, la petite gloire ne sert plus que pour l'exposition du Saint-

Le 5 juillet 1755, on commence la démolition du jubé (1). L'entrée du chœur est élargie mais non entièrement dégagée, car on ne sacrifia que huit stalles sur le retour, deux stalles hautes et deux stalles basses de chaque côté (2).

A droite et à gauche de la nouvelle entrée, pour masquer le dossier des stalles conservées, on éleva deux immenses autels de marbre avec hauts retables à colonnes torses, dus aux libéralités de l'évêque et du chanoine Cornet de Coupel et dédiés l'un à Notre-Dame de Pitié, et l'autre à saint Charles Borromée (3).

Ces deux autels furent exécutés par le sculpteur J.-B. Dupuis (4).

Sans qu'on en ait de preuve certaine, M. Guerlin soupçonne Christophle (5) d'en avoir été l'architecte, et il rapproche judicieusement les couronnes qui ornent les frontons de ces autels de celle qui se trouve dans la gloire du maître-autel (6). Une phrase de l'*Almanach de Picardie* de 1756 laisse bien supposer que le dessin de ces autels a été conçu par un architecte (7). Deux articles du compte de la fabrique de 1756-57 viennent encore à l'appui de l'opinion de M. Guerlin : ils désignent l'architecte Christophle pour des travaux accessoires il est vrai, mais en laissant présumer qu'il fut aussi l'auteur du principal (8).

Derrière ces deux autels, on avait pratiqué deux petits jubés pour y chanter l'évangile (9). Entre eux, et devant l'entrée du chœur, on avait établi un palier de marbre, sur lequel fut posé un paillasson de 39 pieds de long, fait par le valet de l'écolâtre (10).

Sacrement. Deux bouquets de lumière et deux lampes en cuivre doré, offerts à cette époque par M. Soyez et exécutés par M. Poussielgue, de Paris complètent la garniture de l'autel.

(1) *Almanach de Picardie*, 1756, p. 232. — Daire. *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 121. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 374. — Le même ms, (t. IV, p. 228 et t. VII, p, 70) dit 1754, mais c'est une erreur.

(2) Après le dégagement du chœur et du sanctuaire, une délibération capitulaire de l'an 1755 en aurait interdit l'entrée aux laïques. Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 119.

(3) En 1755, « construction de deux chapelles dans l'église cathédrale d'Amiens, en place de l'ancien jubé. Elles sont de marbre et dans un goût à faire honneur à cette magnifique église et à l'architecte qui en a donné le dessein. On est redevable de cette décoration à M. l'évêque d'Amiens, et à M. Coupel, chanoine de cette cathédrale ». *Almanach de Picardie*, 1756. p. 232.

(4) Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 137. — Né à Amiens le 16 septembre 1698, fils de Louis Dupuis, sculpteur lui-même, Jean-Baptiste-Michel Dupuis, mourut à Paris en mars 1780. Il travailla presque toute sa vie à Amiens, dont les monuments religieux surtout furent remplis de ses œuvres. Un grand nombre de celles-ci ont péri avec les édifices qui les renfermaient, et il ne subsiste plus guère que celles qu'il avait exécutées pour la cathédrale. Il ne manquait pas de talent. Sa fille, Élisabeth-Françoise, épousa en 1749 l'architecte Christophle dit Projet, dont nous allons parler. Voy. R. Guerlin, *Notes sur la vie et les œuvres de Jean-Baptiste-Michel Dupuis, sculpteur Amiénois, et de Pierre-Joseph Christophle, architecte, son gendre*, dans *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1895.

(5) Pierre-Joseph Christophe, ou plutôt Christophle, dit Projet, architecte, originaire d'Avignon, travaillait à Corbie lorsqu'il épousa, le 13 décembre 1749, Élisabeth-Françoise, fille du sculpteur Jean-Baptiste-Michel Dupuis. Il mourut vers 1781, sans qu'on sache exactement la date et le lieu de sa mort. Voy. R. Guerlin, *op. cit.*

(6) R. Guerlin, *op. cit.*, p. 27.

(7) Voy. ci-dessus, note 4.

(8) « Payé 110 l. 4 s., pour 8 toises de pavage dans le chœur contre les jubés, en carreaux neufs de Senlis et autres ajustements et livraisons repris et spécifiés dans le mémoire du sieur Christophe, quittance du 16 décembre dernier..... Item, payé audit sieur Christophe, par quittance du 6 août, la somme de 108 l., pour les débours par lui faits pour réfectionner et ragréer les deux gros pilliers endommagés par l'ancien jubé ». Compte de la fabrique de 1756-57. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 62 *bis*.

(9) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 374.

(10) « Payé 11 l. 14 s. pour 39 pieds de paillasson fin placé sur le pavé de marbre du pallier pour entrer dans le chœur, à raison de 6 s. le pied, fait par le valet de M. l'écolâtre ». Compte de la fabrique de 1756-57. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 62 *bis*.

Cet arrangement n'était pas encore entièrement terminé à la fin de l'année 1756 (1); les autels n'auraient été bénits, suivant le manuscrit de Machart, que le 12 février 1758 par Mgr de la Motte (2), et, suivant Rivoire (3), seulement le 12 février 1761 après leur translation dans les chapelles XIX et XX.

Ces deux immenses fabriques à droite et à gauche de l'entrée du chœur, ne manquèrent pas de faire un effet désastreux. Telle fut du moins l'opinion de Laugier, qui, consulté par le chapitre, le décida cette année même 1758, à les déplacer et à les mettre l'un à la place de la chapelle Notre-Dame Anglette (chapelle XX), et l'autre, vis-à-vis (chapelle XIX) (4). Par suite de difficultés survenues entre le chapitre et les chapelains, à qui la chapelle XX servait pour leurs réunions, cette translation n'eut lieu qu'en 1761. Ils y sont encore actuellement. Nous en parlerons avec plus de détails en décrivant les susdites chapelles.

Il fallut donner à l'entrée du chœur une nouvelle décoration, moins encombrante.

On se contenta d'établir derrière les dossiers des stalles à droite et à gauche de l'entrée, deux murs ou massifs de maçonnerie décorés d'une arcature en faux gothique tel qu'on savait le faire alors, avec perron de marbre en avant; l'entrée elle-même fut fermée par une grande grille en fer forgé.

La maçonnerie fut exécutée par Antoine Bourgeois, maître maçon du chapitre (5), la sculpture, par Jean-Baptiste-Michel Dupuis (6), et la serrurerie, par Jean Veyren, dit Vivarais, serrurier à Corbie (7). Les marbres furent fournis par

(1) « On verra avec plaisir les deux chapelles de marbre qui accompagnent la porte du chœur; nous n'en faisons pas la description, puisqu'elles ne sont pas entièrement achevées, et les grilles qui ferment le sanctuaire et qui sont d'un très beau travail ». *Almanach de Picardie* de 1757, p. 27.

(2) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 374.

(3) *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 125.

(4) « Les chanoines d'Amiens ont donné depuis sur ce sujet un très bon exemple. Quoiqu'ils eussent construit à grands frais, deux chapelles à côté de la porte du chœur de leur église, ils ont senti qu'elles y étoient déplacées, et ils les ont généreusement fait transporter ailleurs ». LAUGIER, *Observations sur l'architecture*, p. 143. — *Mémoire signifié pour l'université des chapelains appellans de la sentence rendue au bailliage de la même ville le 6 mai 1761*, 1768 in-4°, p. 6. — « L'abbé Logier, architecte de Paris, connu par un goût sévère et éclairé, le même dont on a un traité sur la manière de décorer les églises gothiques, consulté par le chapitre, le décida à en consentir le transport dans le lieu qu'elles occupent depuis 1761 ». RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 125.

(5) « M. Havet, chanoine celerier, a paié, suivant son compte rendu au mois de septembre 1762..... 1° Au sieur Bourgeois, maître maçon, pour la démolition de l'ancienne maçonnerie et la réédification des deux massifs de l'entrée du chœur, 1.500 l. » *État des dépenses pour la décoration de l'église*, du 3 septembre 1770. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 54 n° 8.

(6) Compte rendu par M. Havet, cellerier, en septembre 1762 : « 3° Au sieur Dupuis, sculpteur, pour les sculptures desdits massifs, 1.000 l. » *État des dépenses*, etc. du 3 sept. 1770. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 54, n° 8. — « Nous supprimerons aussi le détail des ornemens et leur exécution en pierre et en fer. Les premiers ont été conduits par M. Dupuis, sculpteur, membre de l'académie d'Amiens, auteur de différens genres de figures et statues fort estimées ». *Almanach de Picardie*, 1763, p. 24.

(7) « Les ornemens en fer ont été exécutés par le sieur Vayren, dit Vivarais, établi à Corbie, qui, dans son art, traite aussi la figure avec une intelligence digne des plus grands maîtres ». *Almanach de Picardie*, 1763, p. 24. — Compte rendu par M. Havet, cellerier, en septembre 1762 : « 11° Au sieur Vivaret, serrurier, pour avoir fourni les deux vases des piliers à l'entrée du chœur, 220 l. ». Compte rendu par M. Rose, cellerier, en septembre 1763 : « 3° A Vivaret, serrurier, pour augmentation d'ouvrages à la grille du chœur, 350 l. ». *État des dépenses*, etc., du 3 sept. 1770. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 54, n° 8. — *Devis pour la grille à faire pour la grande porte d'entrée du chœur de la cathédrale d'Amiens*, etc., du 29 oct. 1761. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 54, n° 10. — JEAN-BAPTISTE VEYREN dit VIVARAIS, maître serrurier, né vers 1704, était originaire de Villeneuve de Berg, au diocèse de Viviers (Ardèche), d'où son surnom de Vivarais. En 1735, il était établi à Corbie, paroisse Saint-Jean, où il était sans doute venu, ainsi que d'autres ouvriers et artistes de divers points de la France, pour les travaux qui se faisaient alors dans l'abbaye. La première mention qui apparaît de lui est dans les registres de l'état-civil de la paroisse de Fouilloy, où il figure comme

Ternaut, marbrier (1), le tout sous la direction de l'architecte Jacques Sellier (2). Quant à Christophle, désigné par les comptes desdits travaux sous son surnom de Projet, il paraît n'avoir eu à fournir que des pierres (3).

Indépendamment de la grille principale, le devis fait par Veyren le 29 octobre 1761 (4) prévoyait une autre petite grille qui devait être placée autour du perron en avant de la grande; elle devait être longue de huit toises et haute de trois pieds, avec une porte dans son milieu et être garnie de pointes. Par le même devis, Veyren s'engageait à exécuter tous les travaux de serrurerie pour le prix de six mille livres, plus 300 l. de gratification, en cas de bonne exécution, et à rendre les deux grilles terminées et posées, la grande pour le 1[er] juillet, et la petite, pour le 12 août de l'année suivante 1762 (5). La grande grille fut effectivement terminée ou à peu près, à l'époque fixée : la petite paraît n'avoir jamais été exécutée.

La grille fut entièrement payée par Mgr de la Motte (6).

La décoration elle-même de cette façade est peu heureuse. La seule concession faite au gothique est dans la triple arcature en cintre brisé portant sur de longues colonnettes, qui règne sur chacun des deux massifs. Cette arcature se détache sur une sorte de mosaïque imitant du marbre de diverses couleurs, et composée de

parrain de Jean-Baptiste Morel, le 6 janvier 1735. La marraine de l'enfant était Jeanne Papillon, que Veyren prit pour femme le 8 janvier 1737. Après la mort de celle-ci (24 février 1745), il épousa Marie-Louise Euvremer-Duval (3 octobre 1747) et mourut le 9 avril 1788, âgé d'environ 84 ans. Il était alors veuf de sa seconde femme. Nicolas-Antoine Caron, son petit-fils par sa mère, figure seul à son inhumation. (Arch. municip. de Fouilloy et de Corbie, État-civil). Indépendamment des travaux qu'il fit à l'abbaye de Corbie et dans la cathédrale d'Amiens, il en exécuta d'assez nombreux dans toute la Picardie et notamment au château d'Heilly pour le marquis de Gouffier. *Almanach de Picardie*, 1765, p. 271, et 1770, p. 256.

(1) Compte rendu par M. Havet, cellerier, en septembre 1770 : « 5° Au sieur Ternaut, marbrier, pour les marbres par lui fournis et posés au péron du chœur et revêtement en marbre des massifs et du bas des pilliers, 5.074 l. ». Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 54, n° 8.

(2) « Devis pour la grille à faire pour la grande porte d'entrée du chœur de la cathédrale d'Amiens, ... exécuté sous la conduite du sieur Jacques Seillier, architecte », du 29 octobre 1761. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 54, n° 10. — Compte rendu par M. Havet, cellerier, en septembre 1762 : « 10° Au sieur Sellier, architecte, pour avoir conduit les ouvrages de décoration ci-dessus, 1.000 l. ». *Id.*, par M. Rose, cellerier, en septembre 1763 : « Au sieur Sellier, architecte, pour supplément de ses honoraires, 100 l. ». *Etat des dépenses*, etc., du 3 sept. 1770. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 54, n° 8. — Né à Limeu le 21 mai 1724, de Jacques Sellier et de Françoise Mélier, JACQUES SELLIER, ancien grenadier, puis magister dans le village de son origine, vint s'établir à Amiens en 1750 comme architecte et professeur de mathématiques. Il y fut une des personnalités les plus marquantes et les plus originales durant la seconde moitié du XVIII[e] siècle et mourut dans cette ville le 20 novembre 1808. Les nombreux renseignements qui existent sur lui, tant aux archives départementales de la Somme que dans celles de la ville d'Amiens, les nombreux mémoires qu'il écrivit sur les sujets les plus divers, pourraient fournir la matière d'une notice biographique beaucoup plus considérable que celle que M. A. Janvier lui a consacrée sous le titre de *Esquisse biographique sur Jacques Sellier*, dans *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, année 1875.

(3) Compte rendu par M. Havet, cellerier, en septembre 1762 : « Au sieur Projet, pour les pierres par lui fournies : 212 l. ». *État des dépenses*, etc., du 3 sept. 1770. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 54, n° 8.

(4) Un premier devis s'élevant à 7.600 l. avait été dressé par Jacques Pérez, serrurier à Paris, mais ne fut pas adopté. En 1757, Pérez avait été chargé d'exécuter, sous la direction de Michel-Ange Slodtz, des grilles pour la cathédrale de Bourges (Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I. l. 54, n° 10).

(5) Voir led. devis. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 54, n° 10.

(6) « En conséquence du présent devis, qui a été dressé et signé par le sieur Jacques Scellier, architecte, en présence de ceux de MM. du chapitre d'Amiens qui sont députés pour les décorations de l'église cathédrale, et que Mgr l'évêque, qui a bien voulu se charger de payer le prix desdites deux grilles, a désiré devoir être consultés, ainsi qu'ils l'ont été, ce qui seul a donné occasion de reprendre le nom du chapitre avec celuy qui seul devoit être employé de mondit seigneur évêque », etc. *Devis pour la grille*, etc., du 29 octobre 1761.

cercles dans chacun desquels étaient originairement, paraît-il, une fleur de lis. Ces fleurs de lis ayant été enlevées à la Révolution, auraient été remplacées après le Concordat, on ne sait au juste quand, par les têtes de chérubins que l'on y voit à présent (1). Tout le reste est en pur style dit Louis XVI : il faut surtout y remarquer l'arrangement calme, symétrique et un peu raide des ornements empruntés à l'antique, ainsi que les deux lignes de canaux et de postes qui ornent la frise, passant des deux murs de maçonnerie à la grille elle-même.


Fig. 187 — Grille d'entrée du chœur

La grille (fig. 187) peut compter parmi les meilleures œuvres de serrurerie de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Au centre de son couronnement, entre deux branches de lis et de roses au naturel accompagnées de deux guirlandes, est un médaillon circulaire qui circonscrivait un chiffre de la Vierge Marie entouré de douze étoiles. Au-dessus s'élevait une croix de fer de quatre pieds neuf pouces de hauteur, sur laquelle était un Christ de cuivre ciselé qui, suivant le devis, devait être fondu « par un des meilleurs fondeurs de Paris » (2). Enlevés sans doute pendant la Révolution, quand la cathédrale fut transformée en temple de la Raison (brumaire an II), le chiffre et le Crucifix avaient été refaits en

(1) Elles ne l'étaient pas encore au moment où écrivait Rivoire : « Les deux massifs qui servent de dossier aux premières stalles du chœur, et qui supportent la grille d'entrée, ont été construits en 1761 : ils sont parsemés de cercles en relief : les fleurs de lys qu'on y voyait autrefois n'existent plus. Elles disparurent en 1793. On devrait bien les remplacer par des étoiles : cet heureux emblème aûrait du moins la durée du firmament ». RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 159.

(2) « La portion circulaire qui en occupe le milieu (du couronnement de la grille) sera soutenue par des barreaux de fer artistement contournés, contiendra le nom de Marie entouré d'étoiles, accompagné de branches de lis et de roses et de deux guirlandes en chute.....

bois après le Concordat, ce dernier assez gauchement et malproprement raccordé. Lors des restaurations de 1890, le chiffre a été refait en fer forgé, mais on ne changea pas le Crucifix.

Le perron qui s'étend en avant de la grille est de forme ovale, en marbre rouge des Pays-Bas et composé de six marches interrompues après les trois premières par un palier orné d'entrelacs de même marbre que les marches, sur un fond de marbre noir veiné et tacheté de blanc.

Telle est la décoration actuelle de l'entrée du chœur. Elle est due tout entière à l'inspiration de Michel-Ange Slodtz, sculpteur et dessinateur ordinaire de la chambre et du cabinet du Roi, et qui jouissait alors d'une grande vogue, un de ceux qui ont le plus contribué à réagir contre le style dit *rococo*, et un des créateurs de celui à qui on a donné le nom de style Louis XVI, quoiqu'il ait été pratiqué bien avant l'avénement de ce prince, et qui n'était qu'une manière de retour à ce que l'on croyait être les traditions antiques. C'est dans cet esprit que Slodtz dessina lui-même la grille qui nous occupe, dont le style diffère si profondément de celui des grilles du sanctuaire (1). Cette intention est manifestement exprimée dans un article de l'*Almanach de Picardie* de 1763 : « On vient de traiter dans le même goût (que les grilles du sanctuaire) les deux portes latérales du chœur. Mais pour sa façade, on n'a employé, suivant les desseins du célèbre M. Slodtz, que des ornemens antiques, tant pour la grille que pour les murailles à côté, qu'on a substitué aux deux autels en marbre », etc. (2). L'exécution précieuse, recherchée par les artistes de cette école, est aussi bien formulée dans ces mots du très curieux devis du 26 octobre 1761, dressé par l'architecte Sellier, pour l'exécution de la grille par Vivarais : « Tous les ornemens en toole, tant à ladite grille qu'au couronnement, seront faits dans le meilleur goût d'aujourd'hui, aussi parfaitement ciselé que de l'orfèvrerie et si bien ajustés avec les barres de fer, que leur naissance devienne imperceptible et semble être naturelle. Les branches de lys et de roses seront exécutées avec tant d'art qu'elles semblent plutôt sortir des mains de la nature que de celles d'un artiste, et comme elles sont d'une très difficile exécution, l'entrepreneur ne pourra se refuser d'en recommencer le modèle autant de fois que ledit architecte le jugera à propos. Il en sera de même pour les guirlandes et pour le Christ, qui sera fondu et cizelé sur un modèle qui sera approuvé dudit architecte et fondu par un des meilleurs fondeurs de Paris, au jugement dudit architecte » (3).

Au XVIIIe siècle, l'ancien dallage du chœur était plus mauvais encore que celui

Au-dessus dudit couronnement sera placé sur une console à deux paremens une croix de fer de quatre pieds neuf pouces de hauteur, sur laquelle sera un Christ de cuivre proprement ciselé d'environ deux pieds de hauteur ». *Devis pour la grille*, etc. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 54, n° 10.

(1) Dès 1740 à 1747, Michel-Ange Slodtz avait fait dans la cathédrale de Vienne le mausolée des archevêques de cette ville, duquel le *rococo* est entièrement banni, et où l'on voit déjà de ces draperies si caractéristiques du style dit Louis XVI. (*Réunion des Soc. sav. des départ.*, 1896, p. 325, pl.).

(2) *Almanach de Picardie*, 1763, p. 22.

(3) « Devis pour la grille à faire pour la grande porte d'entrée du chœur de la cathédrale d'Amiens, suivant le dessin de M. Slodtz, dessinateur ordinaire de la chambre et du cabinet du Roy, lequel sera signé, cotté et exécuté sous la conduite du sieur Jacques Seillier, architecte ». Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 54, n° 10.

de la nef (1). On ne pouvait parler d'embellissements, sans que le renouvellement de ce dallage s'imposât. C'est la première chose qui fut entreprise après la réfection de l'autel principal et le dégagement du chœur et du sanctuaire.

En 1766, aux frais de Mgr de la Motte, un somptueux dallage de marbre fit place au vieux dallage délabré (2). Au dire du manuscrit de Baron, on aurait commencé par le chœur, après avoir supprimé la balustrade en bois qui traversait celui-ci à l'extrémité des stalles (3). Le dallage du sanctuaire n'aurait été exécuté que vers 1768 aux frais de Mgr de la Motte et du chanoine Cornet de Coupel (4).

C'est tout ce que nous savons sur cet important travail.

Ce dallage, tout en marbre, est d'une très grande richesse. Celui du chœur se compose d'une combinaison de parallélogrammes en marbres blanc, noir et de Rance. Le carreau de marbre blanc, dans la travée 21-22-23-24, sur lequel est inscrite l'épitaphe de Mgr de la Motte, en couvrirait un autre portant cette inscription en forme de chronogramme de l'année MDCCLXVIII (1768) en laquelle ce dallage aurait été terminé (5) :

IHS
Me Dedit
cirCa penteCosten
LodoiX franciscVs
gabrIel
hvIvs ecclesIæ
præsvl
M

Au sanctuaire, c'est une mosaïque de marbres blanc, brèche d'Alep jaune et violette, Portor et Languedoc, dessinant une immense rosace, au centre de laquelle était, paraît-il, originairement un disque en argent entouré de huit demi fleurs de lis en marbre blanc, et sur lequel étaient gravées les armes du Roi, de la ville d'Amiens, de l'évêque et du chapitre. Dans la décade du 11 au 19 germinal an II, ce motif central fut enlevé et la plaque d'argent envoyée à la monnaie. Remplacé d'abord par du plâtre (6), il le fut, quelques années après

(1) « Le chœur pavé plus mal que le reste même de l'église ». [Dargnies] *Mémoires ..... pour servir à l'hist..... de feu messire ..... de la Motte,* etc., t. II, p. 195.

(2) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 373. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 183.

(3) Mss. de Baron, édit. Soyez, p. 120. — Voy. ci-dessus, t. II, p. 31.

(4) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 371.

(5) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 120. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 373. - Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 184.

(6) « Le centre de la rose formait un compartiment circulaire portant huit demi fleurs de lis en marbre blanc, dont les pointes tendaient au milieu, où se trouvait un plus petit cercle, et enfin un disque en argent, sur lequel étaient gravées les armes du Roi, de la ville d'Amiens, de l'évêque et du chapitre. En 1793, on a enlevé les fleurs de lis ainsi que les armoiries, et les places ont été remplies avec du plâtre; de sorte qu'il est nécessaire d'étendre un tapis pour cacher ces dégradations ». Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 124. — « Lorsqu'on est monté dans le sanctuaire, on n'apperçoit plus à ses pieds que la place d'une ancienne plaque ronde d'argent massif, sur laquelle étaient gravées les armes de l'évêque, du chapitre et de la ville. Cette plaque a fait partie des envois à la monnaie en 1792. Pour cacher cette lacune désagréable, on devrait bien y substituer une autre plaque en cuivre doré, ou un plateau de beau marbre, sur lequel on pourrait graver un aigle impérial ou une étoile, cet emblême chéri du prince et du héros qui, parmi tant de bienfaits, nous a rendu nos temples, nos pontifes et le culte de nos pères. On y marquerait le jour et l'année où il a visité cette église : 28 juin 1803

le Concordat, on ne sait au juste quand, mais après 1806, époque où écrivait Rivoire, par des cercles concentriques en marbres rouge, Malplaquet et noir (1).

Il ne restait plus qu'à décorer le sanctuaire autour du maître-autel, projet caressé depuis longtemps, et pour lequel plusieurs artistes avaient déjà été consultés mais sans que leurs propositions aient paru satisfaisantes.

Dès 1758, on s'était adressé à Michel-Ange Slodtz. Celui-ci, « entraîné par une imagination vive et féconde », proposa de placer dans le centre du rond point l'autel principal, d'élever derrière lui l'autel *de retro* et de l'adosser contre un socle qui devait embrasser tout le pourtour. Mais il vaut mieux laisser la parole à l'abbé Laugier, qui nous donne sur ces premiers projets des détails si précis et si intéressants qu'il n'y a rien à y changer.

« Du haut de ce socle, dit-il à propos du projet de Slodtz, s'élevoit une gloire immense, où l'on voyoit sur des nuages de grands groupes d'anges porter la Vierge vers le ciel figuré par un cercle rayonnant et lumineux autour duquel plusieurs têtes de chérubins traçoient la figure du Rosaire. Cette gloire devoit occuper en hauteur un espace de plus de 80 pieds. Les masses en étoient fortes et majestueuses, les figures colossales et pleines d'agitation et de mouvement, les expressions nobles et divines, l'ensemble auroit fait le plus grand effet.

» Le chapitre fut ébloui d'abord par cet étalage superbe, mais considérant ensuite qu'un morceau d'un si grand volume déroberoit nécessairement à la vue les précieux aspects que fournissent les bas-côtés et les chapelles qui circulent autour du rond-point, rejetta avec raison cette grande machine comme n'étant point faite pour le lieu où on avoit dessein de la placer.

» Trois ans après, M. de Wailli proposa une autre idée. Il établissoit au milieu du sanctuaire un tombeau qui devoit servir d'autel. Au-dessus de ce tombeau, il plaçoit une niche en demi-coupole, dont le couronnement étoit supporté par des cariatides, simboles de différentes vertus, et de là s'élevoit une pyramide de nuages, au haut desquels un groupe figurant l'Assomption de la Vierge, aboutissoit à une gloire rayonnante. Cette idée, peu différente de celle de M. Slodtz, présentoit un volume moins grand. Elle avoit le même inconvénient d'offusquer les vues, et il en résultoit un effet bien moins majestueux. Ainsi elle a été rejettée avec encore plus de raison. M. de Wailli, en rapprochant la représentation du tombeau de celle de l'Assomption, auroit eu au moins le mérite de se renfermer dans une unité de sujet; mais sa niche étoit un mauvais accessoire, qui rompoit l'harmonie de l'ensemble (2).

» Quelque temps après, M. Rousseau ayant senti mieux que les autres la nécessité d'exclure toute décoration capable d'empiéter sur les massifs et de boucher les percés, proposa un autel dont la forme devoit être celle d'un tombeau antique.

(9 messidor an XI) ». RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 185.

(1) Règlement du mémoire du citoyen Baffet, maçon approuvé par Sellier, architecte de la commune; arrêté du distr. d'Am., du 3 fructidor an II. Arch. de la Somme, Série L. Distr. d'Am., Reg. 55, fol. 84.

(2) MM. Duthoit possèdent un calque du dessin de de Wailli. Ce dernier ne justifie que trop les critiques de Laugier et montre qu'on aurait pu faire pis que ce que nous voyons.

Cet autel étoit élevé sur un perron de cinq marches circulaires. Aux deux côtés de cet autel étoient deux crédences en forme de piédestal rond, dont le dé devait être orné de guirlandes. Au bas des marches du perron et plus près des stales du chœur étoient deux lampes antiques, qui, de même que les deux crédences, contribuoient à rendre plus sensible l'effet pyramidal. Au-dessus de l'autel, à la hauteur des chapiteaux des piliers, un grand rideau replié et artistement drappé étoit suspendu sur des cordes attachées aux piliers du rond-point, faisant l'effet de l'*umbraculum* des anciens; et, au-dessous, un ange voltigeant dans les airs devoit porter la suspension. Cette idée nouvelle et singulière n'a point été admise. On a jugé qu'un simple autel flanqué de deux crédences ne feroit pas assez d'effet. On a réprouvé avec raison les marches circulaires, parce qu'elles sont incommodes et périlleuses. Cet *umbraculum* suspendu sur des cordes a paru de petit goût et représenter une de ces tentes que l'on suspend en plein air pour une fête passagère. On en a craint l'effet menaçant; et il est vrai que, quelque art que l'on eut mis à le bien suspendre, il auroit toujours eu l'apparence d'un poids énorme prêt à enfoncer dans le milieu.

« On m'a fait l'honneur de me consulter moi-même; et voici quelle a été mon idée. J'ai proposé pour l'autel principal et pour l'autel *retro* de s'en tenir aux modèles donnés par M. Slodtz. Sur l'autel *retro,* je conseille d'élever un piédestal qui embrasse toute la largeur du percé du milieu. Au-dessus de ce piédestal, je figure une terrasse qui sert de base à un palmier au pied duquel sont entassés pèle mèle les instrumens de la Passion. La Vierge est assise sur cette manière de trophée, foulant aux pieds la tête du serpent, ses mains et ses regards s'élèvent en haut, contemplant avec une joie pure le triomphe de Celui à qui elle a donné la vie et qui a vaincu la mort. La suspension peut être attachée à une des branches du palmier. Cette idée m'a paru simple et sans embarras; tout est relatif au grand œuvre de la Rédemption, et la Vierge, que nous savons y avoir eu la meilleure part, paroît avec les meilleurs attributs de la gloire. Le groupe que je propose peut être exécuté de manière qu'il n'offusque point la vue des bas-côtés et des chapelles. Dans chaque entrecolonnement du rond point, je conseille de placer des groupes subalternes, où il seroit facile d'exprimer les sentimens que la foi d'un si grand mystère doit inspirer. Ces groupes contribueroient à augmenter l'effet pyramidal. Adossés à des grilles d'un bon choix, ils seroient parfaitement détachés. Je voudrois qu'on ne vit autour du chœur que les seules stales, et de belles grilles au lieu des dossiers. Je voudrois que, sur le haut des grilles, autour du rond-point, on fixât de magnifiques lampadaires, qui contribueroient encore à enrichir cette partie. Rien n'empêche au surplus qu'on n'exécute à l'égard des piliers et de tout le reste ce que j'ai prescrit plus haut, en parlant du parti que l'on pouvoit tirer de l'architecture gothique, avec le seul expédient d'en rectifier les formes. Il me semble qu'en employant avec goût ces différentes ressources, le chœur de l'église d'Amiens seroit décoré convenablement, richement, et qu'il en résulteroit un effet dont on n'a point encore vu d'exemple » (1).

(1) LAUGIER, *Observations sur l'architecture*, pp. 144 à 149. — Un article de l'état général des dépense faites sur les 40.000 l. affectées par le chapitre à la décoration du chœur de la cathédrale, du 3 sept. 1770 (Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm, I l. 54 n° 8), est ainsi concu : « M. Dutilloy, cellerier, a paié suivant son compte rendu au mois de septembre 1766,..... au sieur Spaff., architecte, compte du mois de septembre 1769 *(sic)*, pour décoration

Le chapitre eut le bon goût de ne pas s'arrêter à toutes ces belles extravagances. Il était bien embarrassé : tout ce qu'on lui avait proposé n'avait pas le sens commun. Les avis étaient partagés. Mgr de la Motte indécis, attendait « sans paroitre se décider pour un projet particulier ». Il fallait pourtant prendre un parti. Cédant enfin aux sollicitations du chapitre, Mgr de la Motte écrivit au doyen une lettre dont l'abbé Dargnies (1) nous a conservé le texte, et qui, depuis, a été souvent citée. C'est là qu'il émettait ses idées, se défendant toutefois de vouloir les imposer. « Je souhaiterois que, dans le sanctuaire, dont le principal ou plutôt l'unique objet est le Très-Saint-Sacrement, rien n'excitât la curiosité, que tout y inspirât le respect et l'adoration, et, pour cela, je me bornerois à remplir le rond-point d'anges qui tous marquassent par leur maintien le respect, l'étonnement et la joie; que, du milieu de ce groupe d'anges, il y en eût deux qui portassent la suspense où est le Très-Saint-Sacrement, avec ces paroles : *Ecce panis angelorum,* et en bas *Factus cibus viatorum.* Si, dans les deux côtés on veut des figures, je souhaiterois que ce fût la Sainte-Vierge qui, montrant le Saint-Sacrement, dit : *Ecce quem diligit anima mea;* et saint Jean-Baptiste qui, de même le montrant, dit : *Ecce Agnus Dei.* Je désirerois deux adorateurs aux deux côtés de l'autel : *Adorent eum omnes angeli ejus.* Dans le sanctuaire, six anges, trois de chaque côté, portant chacun un chandelier à trois branches pour trois flambeaux d'une livre, dont on allumeroit six aux fêtes de seconde classe, douze à celles de première et dix-huit aux solennelles », etc.

Trop heureux, pour couper court aux hésitations, d'abriter sa décision derrière celle de l'évêque, le chapitre s'en tint là, et fit exécuter à la lettre le programme ainsi tracé. Le vieux sculpteur Dupuis, qui avait déjà tant de fois travaillé à la cathédrale, et l'architecte Christophle seront chargés de le mettre à exécution. Leurs projets furent adoptés par une délibération capitulaire du 20 février 1767. La même délibération chargeait le chanoine Cornet de Coupel, qui en était d'ailleurs l'inspirateur et le principal donateur, de faire tout ce qu'il conviendra pour leur exécution (2). Une des conditions du programme était de masquer suffisamment les travées 27-29 *a,* 29-31 *a,* 30-32 *a* et 28-30 *a,* pour que les allées et venues de ceux qui se rendaient à la petite paroisse et les indiscrétions

plan et modèles, 1.622 l. 18 s. ». Quel est-ce Spaff? Peut-on supposer que le nom de Slodtz ait pu être aussi complètement estropié par le scribe du chapitre? On y reconnaîtrait plutôt celui du baron de Pfaffenhofen, originaire de Vienne, en Autriche, et qui, au milieu du XVIIIe s., exerça la profession de sculpteur à Abbeville où il acquit une assez grande célébrité sous le nom abrégé de Pfaff. Il n'est pas impossible que le chapitre lui ait, à lui aussi, demandé des projets dont Laugier ne parle pas, ou même, car il s'agit d'une somme importante, une collaboration sur laquelle nous ne possédons aucun autre renseignement. Sur Pfaffenhofen, voy. WIGNIER, *Généalogie du sculpteur Pfaff, sa vie et ses œuvres ;* DELIGNIÈRES, *L'Abbaye de Valloires en Picardie et les œuvres du sculpteur Pfaff.*

(1) *Mémoires ..... pour servir à l'hist..... de feu Messire ..... de la Motte,* t. II, p. 198. L'abbé Dargnies n'a pas donné la date de cette lettre, mais elle doit être au plus tard de 1766, puisque, vers la fin, le prélat s'y exprime ainsi : « Nous pourrions espérer qu'en soixante-sept tout seroit achevé ».

(2) « Messieurs ont de nouveau agréé le plan de décoration à faire au chœur de leur église, sur le nouveau model qui leur en a été présenté par les sieurs Christophle et Dupuis, et ont renvoyé à la prudence de M. Cornet, chanoine de leur église, de faire tout ce qu'il conviendra pour son exécution, le priant néantmoins de substituer en la place du fond de ladite décoration, lequel devoit être revêtu de marbre, des grilles de la même façon, grandeur, hauteur et proportion que celles qui environnent actuellement le sanctuaire de leur église ». Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délibér. capitul. du 20 février 1767. — Seul, le manuscrit de Baron (édit. Soyez, pp. 121 et 124), et plusieurs auteurs l'ont répété après lui, prétend que les plans adoptés seraient de l'architecte Soufflot. M. Guerlin, *(Notes sur la vie et les*

des curieux ne troublent pas le saint Sacrifice (1). C'est ce qui explique la façon dont la gloire est disposée (2). Nous avons vu que les travées 29-31 *a* et 30-32 *a* avaient encore gardé les tombeaux qu'elles contenaient. Cette fois, ceux-ci devaient définitivement disparaître. Dans leur projet, Dupuy et Christophle les remplaçaient par une décoration en marbre, pour cacher le revers de la gloire, qui s'élevait déjà assez haut à cet endroit. Le chapitre préféra qu'on y plaçât des grilles semblables à celles des travées voisines (3).

La célébrité du tombeau du chanoine Lucas sauva les monuments que la travée centrale 31-32 *a* renfermait, et qui d'ailleurs, loin de gêner la gloire, qui s'élève beaucoup plus haut, étaient un moyen tout trouvé d'en cacher le revers.

Les travaux ne commencèrent pas immédiatement. Au 23 mars 1768 il n'y avait encore rien de fait (4), mais au mois de septembre suivant, ils étaient en pleine activité (5). Ils devaient être même assez avancés, puisque l'on songeait déjà à donner à l'autel, qui était resté jusqu'alors dans son bois naturel, une décoration analogue à la nouvelle ornementation du sanctuaire (6).

Dans ce travail, Dupuis et Christophle eurent certainement avec eux des aides dont plusieurs devaient être des artistes. C'est ce que laisse entendre le manuscrit de Baron, lorsqu'il dit que Dupuis, bien que sexagénaire, en avait exécuté « les principales figures » (7). Seul parmi eux, le sculpteur Bonnechose, qui s'est par la suite fixé à Amiens, nous est connu par la curieuse réclame qu'il s'est donnée dans les *Affiches de Picardie* (8).

œuvres de ..... Dupuis et ..... Christophle, p. 37), s'appuyant sur la délibération ci-dessus, estime avec raison qu'ici, comme en bien d'autres cas, Baron a dû se tromper.

(1) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 121.

(2) Déjà en 1763 on avait fermé les grilles par des rideaux de serge cramoisie qui ne s'ouvraient qu'aux jours de fêtes et dimanches : « M. Rose, chanoine celerier, a paié suivant son compte rendu au mois de septembre 1763 ..... 1° Au sieur Picard, marchand, pour la serge cramoisie par lui fournie pour faire les rideaux du chœur et du sanctuaire, 1.818 l. ». *État général des dépenses pour les décorations de l'église*, du 3 septembre 1770. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 54, n° 8. — Voy. aussi ms. de Baron, édit. Soyez, p. 125.

(3) Voir ci-dessus la délibér. capitul. du 20 février 1767. — Voy. aussi Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 376, 377. — Ms. de Baron, édit. Soyez, pp. 139 et 140. — Rivoire, *Notice sur l'église cath. d'Am.*, p. 179.

(4) Par délibérat. de ce jour, le chapitre charge le chanoine Cornet de Coupel de faire brosser les murailles du chœur « avant qu'on commence à travailler aux décorations dudit chœur et sanctuaire ». Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délib. capitul. du 23 mars 1768.

(5) Les services célébrés pour la feue reine Marie Lezczinska, les 11 et 12 septembre, eurent lieu dans la nef, « à cause des travaux que l'on fait depuis quelque temps pour décorer le chœur ». Arch. de la ville d'Am., BB 91. fol. 124 v°.

(6) « Messieurs ont renvoyé à la prudence de M. Cornet de décorer le principal autel du chœur de leur église, en la manière qu'il jugera être le plus convenable et le plus analogue aux décorations de tout le sanctuaire, qu'il fait exécuter à ses dépens, et luy ont abandonné pour ce, ce qui peut leur revenir de la succession de feu M. de Lacourt, et qu'ils ont destiné à cet employ ». Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délibér. du 19 septembre 1768. — Voy. ci-dessus, t. II, p. 59.

(7) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 124.

(8) « Le sieur Bonnechose, sculpteur, élève de l'Académie royale de Paris, où il a remporté les médailles accordées à ceux qui s'y distinguent, donne avis au public qu'il fixe sa résidence dans la ville d'Amiens et qu'il loge chez le sieur Isnard, entrepreneur de bâtiments, rue Saint-Leu. Les talens de cet artiste sont déjà connus dans cette ville par les nouvelles décorations du chœur de l'église cathédrale. Flatté par les encouragemens et la confiance de plusieurs personnes de considération et excité par son zèle pour satisfaire le public, il se propose de se rendre utile de plus en plus à toute la province. Il travaille le marbre blanc et tout autre matière. Il décore de figures et d'ornemens les églises, les châteaux, les salons et les jardins. Dans tous ses ouvrages, il copie scrupuleusement le célèbre Coustou, dont il a reçu les principes. Enfin les connoissances théoriques et pratiques dans tous les différens genres relatifs à son état le mettent à portée de se conformer aux différents goûts des amateurs. Le sieur Bonnechose, pour la commodité de ceux qui désireront l'employer, travaillera dans la ville et au dehors, même à vingt lieues de distance. Nous espérons que cette ville se félicitera de ce qu'il la choisit pour y exercer ses talens ». *Affiches de Picardie*, 1772, 18 avril, p. 62.

A en croire Baron, les travaux de décoration du sanctuaire n'auraient été terminés qu'en 1771 (1).

Toute cette décoration est, disons-le, plus somptueuse que de bon goût (fig. 10) (2).

Elle embrasse tout le rond point et la travée qui le précède, depuis le pilier 23 *a* jusqu'à 24 *a* inclusivement. Cependant, nous lui avons déjà rendu cette justice qu'elle ne touche en aucune manière à l'architecture restée intacte et qu'elle ne se compose que de groupes de statues placées à la base des piliers, et d'une gloire dans le dessin de laquelle la préoccupation évidente de l'artiste a été de masquer le moins possible l'architecture et les percés, ce que les gens du XVIII[e] siècle admiraient le plus dans les églises gothiques. En faisant la part du goût de l'époque, il faut convenir qu'il s'en est tiré avec quelque habileté. Seul le percé central (il est vrai que c'est le plus important), est à peu près complètement bouché (3) : les autres le sont suffisamment pour empêcher les regards indiscrets de plonger dans le sanctuaire, ils ne le sont pas assez pour ne pas laisser apercevoir les chapelles du rond point. En somme, le projet adopté a été beaucoup plus discret et plus sobre que ceux qui avaient été proposés par les célébrités artistiques de l'époque. C'est déjà une grande qualité.

Il convient aussi d'observer que l'artiste a soigneusement évité tout élément architectural, que la loi inflexible de son temps l'eût obligé à faire dans les proportions antiques, au risque d'altérer celles du monument gothique, ce en quoi il a, à mon avis, fait preuve de beaucoup de tact. Il n'y a que des personnages, des nuées, des rayons lumineux, des draperies et des fleurs, le tout traité au naturel. C'est comme un tableau vivant, tableau d'un effet théâtral et non du meilleur goût, c'est vrai, mais qui ne nuit en aucune manière à l'architecture de l'édifice qui lui sert de cadre, et dont il est on ne peut plus aisé de faire abstraction.

Toute la partie statuaire de la décoration, qui est en plâtre et de proportions colossales, s'élève sur un soubassement continu de marbre blanc avec plinthe de marbre rouge du Languedoc. Ce soubassement n'a pour toute décoration que des draperies d'or.

En arrière du maître-autel, qui s'élève sur un perron de quatre marches de marbre analogue à celui du dallage du sanctuaire, et dans l'entrecolonnement central 31-32 *a*, est l'autel *de retro*, en marbre blanc orné de draperies d'or, comme le

(1) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 121.

(2) Il semble que ceux qui l'ont conçue se soient inspirés de ce passage d'un des ouvrages de Laugier, dans lequel il s'exprime ainsi sur la manière de décorer un autel : « Un tombeau dont les contours soient bien dessinés et bien naturels, voilà la forme la plus convenable, parce qu'elle rappelle l'ancien usage de l'Église de célébrer les saints mystères sur les tombeaux des martyrs. Au-dessus de ce tombeau, deux simples gradins avec une urne dans le milieu servant de tabernacle. Aux deux extrémités, deux anges adorateurs, voilà tout le nécessaire. Ce qu'on ajouteroit au-delà seroit superfluité et colifichet. L'autel de Notre-Dame peut servir de modèle en ce point. Les alentours de l'autel peuvent être enrichis et contribuer à la décoration de l'autel même. Dans les entrecolonnemens du péristyle qui règne autour du sanctuaire, on peut placer des groupes en marbre ou en bronze relatifs à l'objet particulier de la dédicace de cet autel. Dans le milieu, à la hauteur de l'architrave qui sépare les deux ordres d'architecture, on peut placer une gloire avec divers groupes d'anges voltigeans dans les airs autour d'un centre rayonnant où seroit le triangle avec le nom de Dieu » LAUGIER, *Essai sur l'architecture*, p. 194.

(3) On aurait pu, semble-t-il, en tenant la gloire un peu moins haute (puisque gloire il fallait), le dégager suffisamment pour que l'œil puisse atteindre franchement le fond de la chapelle centrale du chevet, car il n'est pas nécessaire dans un édifice que toutes les percées soient entièrement dégagées, au contraire, mais qu'elles le soient assez pour que la pensée puisse suppléer à ce qui ne l'est pas.

soubassement avec lequel il forme ensemble. Sa partie centrale est ouverte pour faire place à un reliquaire. Sur l'autel, une niche avec socle, aussi de marbre blanc orné de draperies d'or, est destinée à recevoir la châsse de saint Firmin.

C'est immédiatement au-dessus de cet autel *de retro* que s'élève la gloire (1), qui s'étend sur les cinq entrecolonnements du rond point.



Fig. 188. Saint Jean-Baptiste, par Dupuis

C'est un épais massif de nuages d'où s'échappent d'immenses rayons dorés, à travers lesquels se jouent des têtes de chérubins et de petits amours entièrement nus (2), bien potelés, aux visages joufflus et aux nez retroussés. Les chérubins sont souvent accouplés deux par deux en se faisant risette. Un amour à la figure ingénue déroule une banderole, sur laquelle rien n'est écrit; un autre joue avec une mitre; un petit espiègle étend une guirlande d'épis et de roses; un bouquet de pampres est aussi tenu par un enfant qui dégringole, la tête en bas et les jambes étendues, comme s'il se jetait à la nage. Plusieurs amours joignent les mains dans des postures variées mais toujours recherchées. Trois enfin soutiennent une immense couronne de pampres, d'épis et de roses qui dissimule la poulie d'où descendent le pavillon et la colombe formant la suspension eucharistique. Celle-ci se détache au centre de la gloire sur un fond lumineux.

A droite et à gauche de la suspension deux grands anges adorateurs, couverts de draperies, sont agenouillés au milieu des nuages, dans les attitudes les plus passionnées qu'il a été possible d'imaginer.

Enfin, tout en bas, à droite et à gauche, sont jetés des trophées d'armes, d'ornements d'église, de palmes et de couronnes de fleurs.

(1) Hauteur totale : Env. 15m50.

(2) Des draperies habilement ménagées viennent cependant sauvegarder les convenances.

Contre les piliers 29 *a* èt 30 *a*, se tiennent debout deux grandes statues (1) : d'un côté, la Vierge Marie, sans l'Enfant Jésus, levant les yeux et la main gauche vers le ciel, la droite sur son cœur : de l'autre, saint Jean-Baptiste (fig. 188), barbu, à demi vêtu d'une peau de chameau et d'une draperie, tenant d'une main une longue croix, levant l'autre vers la suspension eucharistique; un agneau est couché à ses pieds (2).

Pour terminer l'ensemble, pour faire pyramider, et aussi pour fermer les travées 27-29 *a* et 28-30 *a*, quelques nuages entremêlés de têtes de chérubins, vont rattraper en mourant les piliers 27 *a* et 28 *a*, devant chacun desquels est un groupe composé d'un grand ange qui jette avec sollicitude et d'un geste assez vulgaire des draperies sur une châsse, tandis qu'un petit amour tenant un chandelier gambade à ses côtés.

A la base de chacun des quatre derniers piliers 23 *a*, 25 *a*, 24 *a*, 26 *a* on a placé au milieu de nuages un médaillon circulaire entouré d'une draperie d'or. Sur chaque médaillon est en bas-relief le buste d'un des quatre évangélistes accompagné de l'animal qui le symbolise :

1. 23 *a*, Saint Jean, avec l'aigle;
3. 25 *a*, Saint Mathieu, avec l'homme ailé, figuré par un amour nu;
2. 24 *a*, Saint Marc, avec le lion;
4. 26 *a*, Saint Luc, avec le bœuf.

Chacun de ces médaillons est accompagné : les deux premiers d'un grand ange debout tenant un flambeau et d'un brûle-parfum fumant, et les deux autres de deux grands anges porteurs de flambeaux. Les flambeaux ainsi portés par les anges étaient terminés par des girandoles à trois branches pour les six grands anges et à deux pour les petits (3), ces girandoles, qui étaient en métal ont sans doute disparu à la Révolution : aujourd'hui, chaque flambeau ne supporte plus qu'un seul cierge.

Cette statuaire n'est pas dénuée de mérite : le dessin et l'exécution sont passables, mais les poses et les expressions maniérées à outrance et pleines d'afféterie. Elle a tous les inconvénients d'un naturalisme excessif et de la recherche du mouvement dans une œuvre de sculpture et surtout de sculpture monumentale. Les draperies sont comme en zinc, les nuages ressemblent à des rochers arrondis par les eaux; il faut plus que de la bonne volonté pour comprendre ce qui a la prétention de rendre de la fumée; les figures d'anges immobiles et comme figées dans des attitudes qu'on a voulu rendre mouvementées semblent se livrer à des cabrioles peu convenables. C'est ainsi que les artistes de la fin du XVIII[e] siècle

(1) Haut., 2m50.

(2) Suivant le manuscrit de Machart, (t. VIII, Bibl. d'Am., ms. 836, p. 370), ces deux statues seraient de la propre main de Dupuis. Elles ne sont pas sans valeur.

(3) « Dans les fêtes solennelles et de première classe qui sont au nombre de douze par an, il sera fourni vingt-huit cierges qui brûleront pendant les quatre grands offices desdites fêtes, savoir : six du poids de trois livres chacun sur les six chandeliers de l'autel, et vingt-deux de trois quarts de livre sur autant des bobèches des grands et petits anges qui les supportent d'un côté et d'autre du sanctuaire, ... dans les doubles mineurs, ... quatre sur les deux bobèches de chacun des deux petits anges », etc. *Changement qu'il convient de faire au luminaire dans le chœur de l'église cathédrale d'Amiens, relativement à la destruction du jubé et à la construction du nouveau sanctuaire*, etc. 7 sept. 1770. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 51, n° 1, publ. par Soyez, dans *Le Sanctuaire de la cathédrale d'Amiens*, p. 141. — Ces anges porteurs de flambeaux sont certainement une imitation du *Vœu de Louis XIII* à Notre-Dame de Paris.

comprenaient et traduisaient le sentiment religieux. Les meilleurs morceaux sont assurément la statue de la Vierge, et surtout celle de saint Jean-Baptiste.

La suspension eucharistique placée au milieu de la gloire était formée d'un ciboire d'or placé sous un pavillon d'argent (1). Ces objets précieux ayant naturellement disparu à la Révolution, la suspension eucharistique ne fut rétablie que le jour de Pâques 1879. L'hostie est placée dans une colombe de vermeil offerte à cette époque par plusieurs personnes pieuses et placée sous un pavillon de bois doré (2).

En 1769, les chanoines de Monsures, Trouvain et Dutilloy, avaient fait exécuter à leurs dépens un tabernacle pour exposer le Saint-Sacrement (3). La même année, le chapitre fit mettre sur les marches de l'autel des bandes de tapisseries aux places seulement où se tenaient les diacre et sous-diacre. Il est probable que le somptueux dallage en marbre du chœur et du sanctuaire n'était pas destiné à être caché habituellement par des tapis (4).

La nouvelle décoration du sanctuaire fut deux fois redorée et remise à neuf : une première fois en 1826 et 1827, par Pipaut, peintre et doreur à Amiens ; elle fut terminée pour la visite de Charles X dans cette ville, le 18 septembre 1827 (5). En 1890 et 1891, elle le fut une seconde fois, grâce à la générosité de M. Soyez. Toutes les grilles, y compris celle de la porte principale du chœur, furent restaurées par MM. d'Hières, de Paris (6) et Gaudefroy, d'Amiens (7). La grille voisine du petit orgue, qui avait été enlevée en 1851, lors de l'établissement de celui-ci, fut enfin remise en place. La dorure a été exécutée par M. Vésac, doreur à Amiens. Des appuis de communion en bois sculpté et en fer forgé, dessinés par M. Billoré complétèrent l'ameublement du sanctuaire (8).

En 1832 (9), lors du changement de vocable de la chapelle XX, une statue de saint Joseph, par les frères Duthoit, vint remplacer sur l'autel de cette chapelle, la statue de saint Charles Borromée exécutée par J.-B. Dupuis en 1755 (10). Celle-ci

(1) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 370.

(2) Note de M. Soyez, dans Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 121.

(3) « Messieurs ont autorisé MM. de Monsures, Trouvain, Dutilloy, à faire faire un tabernacle pour exposer le Saint-Sacrement, dont le model sera préalablement présenté ». Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délibér. du 28 septembre 1769. — *L'état des dépenses pour les décorations de l'église* du 3 septembre 1770 porte la mention suivante : « Pour la gloire en bois doré pour exposer le Saint-Sacrement, 400 l. ». Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 54, n° 8. Est-ce une somme qui vient s'ajouter à la donation des trois chanoines précités ? Ne serait-ce pas la même gloire qui sert encore aujourd'hui, et que Baron, qui souvent se trompe, prétend provenir de l'ancienne église Saint-Remy (Voy. ci-dessus, t. II, p. 61, note 5) ? Elle s'harmonise très bien avec l'autel, et on se demande pour quel motif cette gloire, qui n'était qu'en bois doré aurait été détruite à la Révolution.

(4) « Messieurs ont autorisé M. Descoutures, maistre des marances, à faire faire des bendes de tapisserie pour mettre sur les marches du grand autel, celles seulement où se mettent MM. les diacre et sous-diacre ». Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délibér. du 9 oct. 1769.

(5) Reg. du chapitre, 1826. — Voy. Soyez, *Les labyrinthes d'églises*, p. 43.

(6) Celui-ci refit notamment en entier le chiffre de la Sainte-Vierge au fronton de la porte d'entrée du chœur, et les armes de Mgr de la Motte à la grille 24-26 *a*, qui avaient été enlevés pendant la Révolution.

(7) C'est lui qui restaura la grille voisine du petit orgue.

(8) Le bois sculpté fut exécuté par M. Grincourt, d'Amiens, et le fer forgé, par M. d'Hières, de Paris.

(9) Délibérat. capitul. du 3 février 1832. — Dusevel (*Notice hist. et descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 71) dit 1837 : les autres auteurs l'ont répété après lui.

(10) Voy. ci-dessus, t. II, p. 62.

ne fut pas détruite : on commanda aux frères Duthoit, pour lui faire pendant, une statue de saint Vincent de Paul, et on plaça l'une et l'autre sur des piédestaux de marbre, à droite et à gauche de l'entrée principale du chœur, devant l'arcature en faux gothique qui masque le dossier des stalles de ce côté (1). Elles y sont encore.

Le saint Charles de Dupuis est en costume de chœur : rochet et *cappa magna* d'été, la tête nue. Il tient un crucifix qu'il contemple avec ferveur. Il y a dans cette statue une recherche d'expression dans le geste, recherche inspirée de l'école du Bernin, qui lui donne quelque chose de maniéré et un aspect peu monumental (2).

Les frères Duthoit ont mis intentionnellement la même recherche dans la statue de saint Vincent de Paul qui lui fait pendant, de sorte que ces deux personnages semblent se livrer à une contredanse peu convenable à leur état. Saint Vincent est en surplis et contemple avec pitié deux enfants nus étendus à ses pieds.

Jusqu'en 1850, la cathédrale d'Amiens ne posséda pas d'orgue d'accompagenment. Il y avait bien, comme nous le verrons, un petit orgue qui, dans les derniers temps, était placé dans la chapelle Saint-Quentin (3), mais trop éloigné du chœur, il ne pouvait servir qu'à suppléer le grand orgue aux offices moins solennels. Une des premières préoccupations de Mgr de Salinis fut d'avoir dans le chœur un orgue d'accompagnement. La difficulté était de lui trouver un emplacement sans nuire à l'architecture et à la décoration. On se décida pour la travée 21-23 *a*, derrière les stalles, à la place du mur de maçonnerie qui masquait le dossier de celles-ci. Pour faire place à la console des claviers, il fallut entailler l'appui qui s'étend sur le dossier des stalles basses, et, pour laisser passer le son, ouvrir trois panneaux du haut dossier des stalles hautes et les remplacer par d'autres panneaux à clairevoie (4). Il n'y a pas de montre ni de buffet apparent.

Le devis de cet instrument, exécuté par Ducroquet, de Paris, s'élevait à 14.268 fr. (5). Il fut mis en place et reçu au mois de décembre 1851 (6). C'est un orgue de 13 jeux, à deux claviers à main avec pédale par tirasse. Il est d'une très bonne facture : sa composition et sa sonorité sont fort bien appropriées au service qu'il est appelé à rendre et aux proportions de l'édifice (7).

(1) Ces deux statues ont environ 2m25 de hauteur. Elles sont en pierre.

(2) C'est sans doute à cette époque que l'on répara l'avant-bras droit de cette statue, qui, du temps de Rivoire (*Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 124) était cassé.

(3) Chapelle XXI.

(4) Cette mutilation, qui fait très mauvais effet dans l'ensemble des stalles, fut vivement critiquée par Dufour (*Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. IV, 1852, p. 403). Il semble qu'on aurait pu l'éviter ou tout au moins un peu mieux la dissimuler.

(5) La somme nécessaire fut obtenue au moyen du prix de l'ancien petit orgue placé dans la chapelle Saint-Quentin, évalué 2.000 fr., et qui allait être enlevé pour le dégagement de cette chapelle (voy. ci-dessus, t. I, p. 186), d'une somme de 3.000 fr. votée par le chapitre, d'une subvention de 6.000 fr. accordée par l'État et de dons particuliers (Arch. de la Somme, Série V, Édif. diocés.).

(6) *Ibid.*

(7) Voici sa composition :

1er clavier : *Grand orgue.* — 54 notes, d'ut à fa.

1.	Bourdon............ ...	16 pieds.
2.	Bourdon...............	8 »
3.	Flûte..................	8 »
4.	Keraulophone..........	8 »
5.	Prestant...............	4 »
6.	Trompette.............	8 »
7.	Clairon................	4 »
8.	Plein-jeu..............	3 rangs.

Dans le dallage du chœur et du sanctuaire, on relève quelques inscriptions funéraires.

Travée 17-18-19-20. — Jean-Pierre de Gallien de Chabons, évêque d'Amiens de 1822 à 1837, décédé à Fontainebleau le 24 octobre 1838, après avoir quitté son évêché pour un canonicat à Saint-Denis, et transféré dans la cathédrale d'Amiens le 15 mars 1839 (1).

HIC JACET ‖ ILL^{MUS} AC.. RR. DD. ‖ JOANNES PETRUS DE GALLIEN DE CHABONS ‖ QUI FUIT ABHINC PAULO ‖ EPISCOPUS AMBIANENSIS ANNIS XV ‖ OLIM PAR FRANCIÆ SERENISSIMÆ DUCISSÆ ‖ BITURIGUM ELEEMOSYNARIUS : ‖ DEMUM ABDICATO EX PIETATIS ET CHARITATIS SENSU EPISCOPATU ‖ CANONICUS SANDIONYSIENSIS : ‖ NATUS GRATIANOPOLI AN. MDCCLVI MAII XI ‖ OBIIT FONTEBELLAQUEO AN. MDCCCXXXVIII OCT. XXIV ‖ HUC RELATUM EST CORPUS EJUS ‖ UNDE NUNQUAM AFFECTUS ARCESSERAT ‖ AN. MDCCCXXXIX MARTII XV ‖ PAVIT *oves* IN INNOCENTIA CORDIS SUI : ‖ ET IN INTELLECTIBUS MANUUM SUARUM ‖ DEDUXIT *eas*. PS. 77. ‖ REQUIESCAT ‖ IN ‖ PACE ‖

Marbre blanc (2).

En tête de l'inscription, sont gravées les armes du prélat : *D'azur au lion d'argent, à la fasce de sinople chargée de trois besants d'argent brochant sur le tout.*

Travée 19-20-21-22. — Marc-Marie de Bombelles, évêque d'Amiens de 1819 à 1822.

HIC JACET ‖ ILL^{MUS} AC. RR^{MUS} DD ‖ MARCUS MARIA ‖ MARCHIO DE BOMBELLES ‖ EPISCOPUS AMBIANENSIS ‖ SERENISSIMÆ DUCISSÆ BITURIGUM ‖ ELEEMOSYNARIUS ‖ VIR ‖ ANTIQUÆ PROBITATIS ‖ CUI ‖ IN DEUM AMOR ‖ IN PATRIAM PIETAS ‖ IN PAUPERES MISERICORDIA ‖ ET ‖ BORBONIDUM ‖ REGIÆ FAMILIÆ ‖ TEMPORIBUS VEL INIQUISSIMIS ‖ DATA ET SERVATA FIDES ‖ DECUS IMMORTALE ‖ PEPERERUNT ‖ NATUS BIDISCI IN LOTHARINGIA ‖ AN MDCCXLIV, OCTOB. VIII ‖ OBIIT PARISIIS ‖ AN MDCCCXXII MAR ‖ *Requiescat* ‖ *in* ‖ *Pace.* ‖

Marbre blanc (3).

En tête, étaient gravées les armes du prélat : *écartelé au 1 et 4 d'or plein; au 2 et 3, de gueules à la molette d'argent, au chef d'argent chargé d'une croix écartelée de pourpre et de sinople, qui est la croix de Saint-Lazare.* Elles sont aujourd'hui effacées par l'usure.

2ᵉ clavier : *Récit expressif.* — 42 notes, d'ut à fa.

1.	Flûte	8 pieds.
2.	Viole de gambe	8 »
3.	Flûte octaviante	4 »
4.	Clarinette	16 »
5.	Hautbois	8 »

Pédale. — Tirasse au grand orgue, 25 notes d'ut à ut,

Pédales de combinaison. — 1. Appel des anches du grand orgue; 2. Renvoi, *id.*; 3. Copula des deux claviers; 4. Expression.

Il a eu pour organistes titulaires : Geoffroy, 1851-1854. — L'abbé Jean-Baptiste Boucher, 1854-1894. — L'abbé Édouard Boucher, 1894-1899. — Adrien-Louis Avenel, 1899.

(1) Voy. *le Glaneur* des 10 nov. 1838 et 16 mars 1839. — La *Gazette de Picardie* du 20 mars 1839.

(2) Long., 97 centim.; larg., 82 centim.

(3) Mêmes dimensions.

Travée 21-22-23-24. — Louis-François-Gabriel d'Orléans de la Motte, évêque d'Amiens de 1734 à 1774 (1).

LUDOVICUS FRANCISCUS || GABRIEL DORLEANS (2) || DE LA MOTTE, EPUS. AMBIAN. || HUMILITER SE COMMENDAT || PRECIBUS CLERI ET POPULI || *DILECTUS DEO ET HOMINIBUS* || *CUJUS MEMORIA* || *IN BENEDICTIONE EST* || OBIIT DIE X JUNII 1774 || ÆT. AN. 92 || EPISCOPAT. 40 || HIC SEPULTUS || 15 EJUSD. || MENSIS. ||

Marbre blanc (3).

En tête étaient gravées les armes du prélat (4). Elles sont aujourd'hui effacées.

Mentionnons seulement pour mémoire les stalles du chœur et les travées de la clôture qui s'étendent derrière elles. La grande importance des unes et des autres nous obligera d'en faire l'objet de chapitres spéciaux.

Clôture. — Travée 31-32 *a* (pl. LVI).

Bien qu'aucune inscription ne permette de l'identifier d'une façon certaine, on attribue généralement à l'évêque Arnould de la Pierre, mort en 1247, la sépulture d'évêque qui occupe la partie inférieure de l'entrecolonnement 31-32 *a*, sur le déambulatoire, et dont il ne subsiste que le soubassement (5). Ce soubassement, qui est de pierre blanche (6) est sculpté dans sa partie antérieure d'un ornement continu à losanges dans lesquels sont alternativement des castilles et des fleurs de lis (7). Celles-ci ont été mutilées lors de la Révolution, et il n'en subsiste que quelques fragments insuffisants pour permettre de les reconstituer. Par-dessus,

(1) Par son testament daté du 15 juin 1773, Mgr de la Motte avait manifesté le désir d'être inhumé au pied de la grande croix du cimetière Saint-Denis à Amiens. Le chapitre crut devoir à sa mémoire de l'enterrer dans le chœur de la cathédrale : ses entrailles seules furent mises au cimetière Saint-Denis à l'endroit désigné. Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 183. — Soyez, *Notices sur les évêques d'Am.*, p. 304.

(2) Le nom *d'Orléans* avait, paraît-il, été effacé pendant la Révolution (Rivoire, *Descr, de l'église cath. d'Am.*, p. 183). En 1816, le conseil de fabrique de la cathédrale avait aussi résolu de faire rétablir les armes (Arch. de la fabr. de la cath. Reg. aux délibér. Séance du 4 févr. 1816), mais il ne semble pas que cette résolution ait été mise à exécution.

(3) Long., 97 centim.; larg , 82 centim.

(4) Voy. ci-dessus. t. II, p. 58.

(5) S'il n'y avait pour justifier cette attribution que la raison invoquée par Lamorlière *(Antiquites*, p. 202) et répétée par plusieurs auteurs après lui, il faut convenir qu'elle ne serait pas très concluante. Selon lui, les castilles qui ornent le soubassement du tombeau, et qu'il prend pour « la représentation de quelques galleries ou petits clochers » signifiaient qu'il aurait achevé « la sommité » de la cathédrale. (Cf. Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 56. — *Gall. Christ.*, t. X, col. 1185. — Bibl. d'Am., ms. 516, *Series episcop. Amb.*, fol. 49. — *Ibid.*, ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 326 et 376. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 41. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 179. — Épitaphiers B, p. 4, et C, fol. 11 v°. — Ms. de Riencourt et de Masclef, Bibl. de M. Jean Masson à Am., — etc.). Rivoire qui *(loc. cit.)*, attribue aussi cette tombe à l'évêque Arnould, avait dit, quelques pages auparavant (p. 135) : « En sortant de cette chapelle (XXVIII), on voit à ses pieds une grande pierre bleue. Elle couvre la tombe de l'évêque Arnoult..... La plaque en cuivre qui recouvrait cette pierre sépulchrale a eu le sort de tant d'autres. Les puissances du tems la firent enlever en 1793 ». Dans tous les cas on ne voit pas trop quel autre évêque aurait pu avoir été inhumé à cet endroit au XIIIe siècle.

(6) Haut., 93 centim.; larg., 3^m95.

(7) On voit une décoration analogue, mais à fleurs de lis seulement, au tombeau de Dagobert à Saint-Denis (XIIIe s.).

se trouvait placée jadis une large dalle en marbre noir ou bleu, sans doute en pierre de Tournai, sur laquelle était sculptée l'effigie d'un évêque revêtu de ses habits pontificaux et couché de son long, sous un arc trilobé d'architecture porté par deux colonnes (1). Il paraît que cette effigie était brisée en plusieurs endroits lorsqu'elle fut remplacée en 1751 par celle du cardinal de la Grange qui y est encore (2).

Au-dessus du soubassement de ce tombeau, s'élève le mausolée de Guilain Lucas, chanoine de la cathédrale d'Amiens, seigneur de Démuin et autres lieux, décédé le 18 août 1628 (3). C'est l'œuvre la plus célèbre, sinon la plus parfaite, du sculpteur Amiénois Nicolas Blasset (4). Un texte trouvé naguère par A. Dubois fournit certains détails intéressants sur sa construction. C'est un accord entre les héritiers du chanoine décédé et Madeleine Le Tellier, femme de Blasset, fondée de procuration de son mari qui se trouvait alors à Paris, au sujet de quelques défectuosités constatées dans l'exécution du monument. On se plaignait de ce que « l'image de la Vierge n'estoit de beau marbre blanc ainsy qu'il estoit porté par l'escript, et que la table de marbre noir qui fesoit le fond dudict épitaffe n'estoit de l'espoisseur requise et porté par ledict escript, et aultres deffaults ». Le monument sera pourtant reçu tel qu'il est, moyennant que ladite Letellier, au nom de son mari, « a promis de faire faire et placer audict épitaffe ung ange pleurant de marbre semblable à celluy de l'image de la Vierge, et construit de mesme forme, grosseur, grandeur et façon que celluy qui est cy présent de pierre, qui servira de modelle » (5).

Pendant la Révolution, un fanatique que « l'indignation publique » nommait encore du temps de Rivoire, mais dont celui-ci n'a pas voulu transmettre le nom à la postérité (6), brisa d'un coup de sabre le nez et le pied droit de l' « ange pleurant », ainsi que l'épitaphe du chanoine. Suivant le manuscrit de Baron, les auteurs de cet acte de vandalisme auraient été des Belges qui étaient à Amiens

(1) Il y en a un mauvais dessin dans l'épitaphier C, mais qui suffit pour se rendre compte de la disposition générale du monument.

(2) Voy. ci-dessus, t. II, pp. 24 et 26.

(3) Guilain Lucas fut chanoine de la cathédrale d'Amiens depuis le 8 avril 1587. — Sur ce personnage, voy. Alcius Ledieu, *Démuin et ses seigneurs*, dans la revue *La Picardie*, 1878.

(4) Nicolas Blassel, plus communément appelé Blasset naquit à Amiens le 8 mai 1600, de Philippe Blassel et de Jeanne Leleu, et mourut dans cette ville le 2 mars 1659. Il est impossible d'esquisser ici une biographie, si succincte qu'elle soit, de cet artiste, sur lequel les documents abondent et dont la ville d'Amiens et notamment la cathédrale, conservent un ensemble d'œuvres très considérable. Il fut tout à la fois maçon, plombier, couvreur, architecte, dessinateur et sculpteur. C'est en cette dernière qualité qu'il fut le plus célèbre. Son talent était assez inégal. Il a quelques œuvres exquises, d'autres plus que médiocres, au point qu'on s'est demandé si, accablé de besogne, il ne s'est pas parfois déchargé sur des élèves ou des apprentis. Si son dessin est souvent incorrect, si les têtes de ses personnages, des Vierges surtout, sont en général trop petites, il traitait les draperies avec assez d'art, et, chez lui, les vêtements sont souvent moins raides, moins empesés que chez la plupart des sculpteurs de son époque. Son style garde encore quelque chose de calme et de monumental. Il excellait à reproduire les enfants potelés. Il appartient à une époque intermédiaire entre la Renaissance et le siècle de Louis XIV, durant laquelle la sculpture subit en France une véritable éclipse, et, bien qu'il n'ait guère travaillé qu'à Amiens et aux environs, il est loin de tenir le dernier rang parmi ses contemporains. Rien que pour cette raison, il mériterait d'être mieux connu. Quelques notices, mais bien insuffisantes, lui ont été consacrées, citons, entre autres : A. Dubois, *L'œuvre de Blasset*, et Bazot et Janvier, *Nicolas Blasset architecte Amiénois, sculpteur du Roy*, avec dessins par Louis Duthoit.

(5) Accord du 6 juin 1636, minutes de Me Ricard, notaire à Amiens, publ. en partie par A. Dubois, dans *l'Œuvre de Blasset*, pp. 28 et 87.

(6) Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 171.

en 1793 pour se former en régiment, les mêmes sans doute qui saccagèrent l'histoire de saint Firmin dans la clôture du chœur (1). Rivoire (2) ajoute que le danger auquel l' « ange pleurant » avait été exposé « et ceux qu'il pouvait courir encore pendant le règne douloureux de la terreur, déterminèrent les personnes qui avaient la garde de l'église à le mettre secrètement en lieu de sûreté. On le transporta de nuit à la bibliothèque publique, placée pour lors dans la ci-devant abbaye des Prémontrés convertie maintenant en lycée; là on le cacha derrière de vieux bouquins, avec plusieurs manuscrits et chartes tels que le cartulaire de Ponthieu, etc. ».

En 1843, le monument du chanoine Lucas fut réparé par les soins et aux frais de MM. Gorguette d'Argœuve, le chevalier de Chocqueuse et Hesse-Aclocque, composant l' « administration de famille dite des Enfants bleus » (3). Cette réparation qui fut faite sous la surveillance des abbés Jourdain et Duval, ne consista que dans le rétablissement de la table de marbre « avec l'inscription littérale qu'elle portait, sans aucun changement ni addition », et dans une couche de stuc étendue dans le fond de la niche, pour faire disparaître quelques dégradations. Il n'y est pas question de l' « ange pleurant », non plus que dans l'entrefilet du journal *Le Glaneur* du 30 septembre 1843, qui rend compte de ce travail. L' « ange pleurant » n'a été réparé, à en croire Dusevel (4), qu'en 1847, aux frais du chanoine Lucas, secrétaire général de l'évêché (5).

Le monument (6), avons-nous dit, est élevé sur le soubassement de celui de l'évêque Arnould, et occupe toute la largeur de la travée. Il est presque entièrement en pierre blanche, sauf les trois principales statues qui sont de marbre blanc, le socle de marbre gris veiné sur lequel elles sont placées et quelques incrustations de marbre noir, notamment les plaques qui portent les épitaphes.

Il est formé de deux pilastres d'ordre corinthien ornés de têtes de mort en guise de fleurons, supportant un entablement dont la frise est de marbre noir. Cet entablement est surmonté d'un fronton triangulaire au milieu duquel est une tête de mort dans un cartouche; il est accompagné et surmonté de trois pots à feu, et orné sur ses rampes de deux enfants nus, accoudés et pleurant. Comme nous l'apprend son épitaphe, Guillain Lucas avait fondé à Amiens la maison des orphelins dite des *Enfants Bleus* et avait laissé 50 l. de rente pour l'entretien des aubes plissées des enfants de chœur de la cathédrale. C'est en mémoire de ces œuvres de bienfaisance que l'on a fait entrer plusieurs figures d'enfants dans l'ornementation de son tombeau.

Sous l'entablement s'ouvre un grand cintre surbaissé dont la clef est sculptée de trois charmantes têtes d'enfants chantants; les écoinçons sont ornés de palmes passées dans des couronnes de fleurs.

Le soubassement est formé des piédestaux des deux principaux pilastres et d'un grand arc surbaissé, muni d'une grille avec un grand mascaron à la clef

(1) « Des Belges qui étoient à Amiens pour se former en régiment, en l'année 1793, ont cherché à mutiler ce précieux morceau : l'une des narines est écornée et l'un des pieds manque ». Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 140.

(2) *Loc. cit.*

(3) *Bull. de la Soc des Ant. de Pic.*, t. I, 1844, p. 333. — Arch. de la Somme, Série O, *ville d'Amiens.* — Les biens de l'ancien établissement des *Enfants Bleus* n'ont encore jamais été liquidés, et ils sont administrés par des descendants de la famille du chanoine Guilain Lucas.

(4) *Notice sur l'église cath. d'Am.*, p. 78. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 140, note de l'éditeur.

(5) Il n'avait aucun lien de parenté avec Guilain Lucas.

(6) Haut., env. 6 m.; largeur maxima, 3m80.

et des têtes de morts au milieu de rinceaux dans les écoinçons. Cet arc surbaissé a été pratiqué pour laisser voir la statue funéraire de la tombe inférieure.

Le fond du grand arc principal, était jadis garni de marbre noir (1), qui a été remplacé en 1843 par un stuc blanchâtre encadré de marbre noir d'un effet peu gracieux et sur lequel les trois statues de marbre blanc qui forment le sujet capital du monument se détachent assez mal. Elles sont posées sur un socle de marbre gris veiné.

1° La Vierge Marie (2), debout, un court voile sur sa chevelure flottante, manteau à franges jeté sur les épaules, sandales aux pieds. Elle tient l'Enfant Jésus entièrement nu, qui se penche en avant pour bénir. En somme, très médiocre statue, mal proportionnée, la tête encore plus petite, s'il est possible, que Blasset n'avait l'habitude de les faire, physionomie vulgaire et sans expression, jambes trop longues, draperies raides et sans naturel, l'Enfant Jésus trop petit, l'air niais, enfin marbre de qualité inférieure. C'est une des plus mauvaises statues de Nicolas Blasset. Tous ces défauts furent remarqués dès la mise en place du monument, et nous avons vu qu'ils motivèrent l'accord du 6 juin 1636, par lequel Blasset fut contraint, comme compensation, d'exécuter en marbre l' « ange pleurant ».

2° Guilain Lucas (3), agenouillé, les mains jointes, devant la Vierge, vaut beaucoup mieux. Il porte le costume d'été des chanoines d'Amiens : surplis à larges manches bordé d'une petite dentelle et garni d'entredeux, aumusse sur le bras gauche, tête nue, barbe entière. Sa physionomie est calme, bien rendue et naturelle; il y a tout lieu de supposer qu'elle est ressemblante.

3° Entre ces deux grandes statues est placé un ange figuré par un enfant nu et ailé. A demi drapé dans un morceau de linceul, il est assis sur le socle et pleure accoudé sur une tête de mort, une main appuyée sur un sablier (4). C'est le fameux Ange pleureur, ou plus exactement Ange pleurant (5) qui, depuis longtemps, jouit parmi le peuple d'une très grande réputation. De Court n'hésite pas à dire que « c'est un des plus rares morceaux de sculpture qu'il y ait en Europe, tant pour son attitude que pour l'exécution du dessein » (6). Le P. Daire (7) est plus réservé et dit seulement que « chacun y admire l'expression de sa tristesse ». Rivoire (8) raconte que plusieurs fois des étrangers auraient proposé au chapitre de l'échanger contre un poids égal *d'argent massif.* Pour l'éditeur de Pagès, qui est venu cinquante-six ans après Rivoire, le poids d'argent s'est converti en poids d'or (9), et encore aujourd'hui nombre de gens ne connaissent de la cathédrale d'Amiens que « l'ange pleureur », qu'ils viennent religieusement admirer de confiance, sans même accorder un regard à l'œuvre sublime de Robert

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 244.

(2) Haut., 1m70.

(3) Haut., 1m35.

(4) Haut., 67 centim. — L'idée d'opposer un enfant nu à une tête de mort n'était pas nouvelle du temps de Blasset. Elle se rattache à une pensée très populaire au moyen âge, surtout vers la fin, et qui est diversement exprimée dans les monuments. C'est une antithèse de la mort et de la vie et un symbole de la brièveté de celle-ci. On rencontre fréquemment ce sujet dans les estampes du xvie siècle.

(5) Bien qu'on l'appelle généralement *l'ange pleureur* ou même *l'enfant pleureur*, nous disons *ange pleurant* avec intention, car c'est ainsi qu'il est désigné dans l'acte du 6 juin 1636 entre la femme de Blasset et les héritiers du chanoine Lucas.

(6) De Court, *Mém. chronol.*, l. III, ch. I.

(7) *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 123. — Voy. aussi Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 326.

(8) *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 171.

(9) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 244, note. — Voy. aussi Dubois, *l'Œuvre de Blasset*, p. 28.

de Luzarches (1). Sans contester le mérite de cette figure il faut convenir que la cathédrale d'Amiens renferme une foule d'objets d'une valeur infiniment plus haute. C'est assurément un enfant bien potelé et bien joufflu, les plis formés par le développement des muscles sont scrupuleusement rendus aux poignets et aux pieds principalement, il pleure en faisant une bien laide grimace, mais cette sculpture a aussi des défauts; nous dirons même que Blasset a fait mieux dans ce genre, et nous lui préférons, par exemple, les trois délicieuses têtes de petits chanteurs qui ornent la maîtresse clef du monument. L' « ange pleurant » ne paraît même pas avoir eu tout d'abord la réputation dont il jouit plus tard; ainsi Pagès (2) s'abstient de toute épithète admirative à son sujet, et Lamorlière (3), qui pourtant décrit ce tombeau avec certains détails, ne le cite même pas (4).

Nous avons vu que la principale inscription, qui avait été mutilée à la Révolution, fut rétablie en 1843. Elle est gravée en lettres d'or sur une plaque de marbre noir (5) placée dans le soubassement au-dessus de l'arc surbaissé qui abrite la statue du cardinal de la Grange.

CY GIST NOBLE ET DISCRET MAISTRE GVILLIN LVCAS CHANOINE || DE CESTE EGLISE CONSEILLER ET AVMOSNIER DV ROY SEIGNEVR DE DEMVYN || COVRCELLES ESPAVMESNIL ROMEVAL ET LA LENTILLYE LEQUEL FONDA LA || MAISON ET ESCOLLE DES PAVVRES ENFANS ORPHELINS AVEC || LA MESSE PAR CHACVN IOVR A LAQVELLE ASSISTERONT LES DICTS ORPHELINS || ET SON OBIT SOLEMNEL PAR CHACVN AN AV IOVR DE SON TREPAZ ADVENV || LE DIXHVICTIESME IOVR DAOVST MIL SIX CENS VINGT HVICT ET A DONNE || CVINQVANTE LIVRES DE RENTE POVR LENTRETENEMENT DES AVBES || PLISSEES DES ENFANS DE CHŒVR DE CESTE EGLISE || *Priez Dieu Pour son ame.* ||

Sur les piédestaux des deux pilastres, les épitaphes de deux neveux de Guilain Lucas, aussi chanoines de la cathédrale, sont gravées sur deux plaques de marbre noir (6).

(1) Cette admiration exagérée ne laisse pas que d'agacer les personnes habituées à apprécier les choses à leur juste valeur. C'est elle qui a suggéré à Alfred Darcel, à propos de l'exposition d'Amiens en 1860, cette amusante boutade : « Dans presque tous les édifices publics il y a un détail, une chose, sans valeur le plus souvent, qui a le mérite d'être le principal objet de l'admiration de la foule. Dans la cathédrale d'Amiens, ce n'est point la hardiesse et l'élégante majesté de l'édifice, la richesse merveilleuse des stalles du chœur, la naïveté précise des sculptures du chancel, le grand style des statues des portails, l'admirable réussite des tombes en bronze, fondues au XIIIe s. et le miracle de leur conservation, ce ne sont ni les vitraux ni les mille détails de tout l'édifice, que vient voir la foule, mais la figure en marbre d'un enfant pleureur. « On croirait voir les larmes sortir de ses yeux, Monsieur! » entend-on répéter de tous côtés, en chemin de fer, à l'hôtel ou dans la rue. Cette larme de marbre, suspendue pour l'éternité à la paupière de cette statue, en voilà assez pour en faire un chef-d'œuvre dont toutes les générations de voyageurs se transmettront l'admiration. « Vous avez visité la cathédrale? — Certainement. — Avez-vous vu le pleureur? — Ma foi! non. — Comment! C'est ce qu'il y a de plus beau. Vous ne pouvez partir ce soir, et il faut que vous y retourniez demain. Des Anglais en ont offert plus d'un million ». Le million décide le voyageur à rester, et voilà un niais de plus pour admirer cet enfant bouffi que sculpta en style flamand l'Amiénois Nicolas Blasset, au commencement du XVIIe siècle ». *Exposition d'art et d'archéologie à Amiens*, dans *Gazette des Beaux Arts*, t. VII (1860, t. IV), p. 100.

(2) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 244.

(3) *Antiquités*, pp. 107, 108.

(4) L' « ange pleurant » a été moulé par Pouzadoux et réduit en bronze par Busson et Leroux de Paris, sous la direction de M. Massenot, architecte.

(5) Haut., 41 centim.; larg., 1 m. 17.

(6) Haut. de chacune : 48 centim.; larg. 24 centim.

1° Piédestal à gauche du spectateur :

D. O. M.

ICI GÎT LE CORPS ‖ DE NOBLE ET DISCRET ‖ M HONORE GABRIEL ‖ BRUNEL EN SON VIVANT ‖ PRÊTRE ET CHANOINE ‖ DE CETTE EGLISE ‖ SEIGR DE BUS LES ARTOIS ‖ NEVEU DUDIT LUCAS ‖ CI REPRESENTE ‖ QUI EST DECEDE ‖ LE 28 AVRIL 1676 ‖ *Priez Dieu pour son ame.*

2° A droite :

D. O. M.

CY GIST NOBLE ET ‖ DISCRET M. GVILLIN ‖ LVCAS PRESTRE ‖ CHANOINE DE CESTE ‖ EGLISE SEIGNEVR ‖ DE ROMEVAL NEPVEV ‖ DVDIT LVCAS CY ‖ REPRESENTÉ LEQVEL ‖ EST DECEDE LE XVE ‖ IANVIER 1648 ‖ *priez Dieu pour son Ame.* |

Pagès (1) ajoute que l'écu de Guillain Lucas était sculpté en bas-relief de marbre blanc, et qu'il portait *d'argent à la fasce d'azur chargée de trois glands d'or et accompagnée de trois poulettes de sinople.* Il y a tout lieu de croire que ces armoiries étaient placées sur le fond de marbre noir de la grande niche entre la statue du chanoine et celle de la Vierge (2), et où se trouve aujourd'hui un vide peu agréable. Elles auront été brisées pendant la Révolution, et c'est sans doute leur place béante qui aura motivé la réfection du fond de cette niche en 1843. C'est peut-être l'écusson de marbre blanc qui se trouve actuellement au musée de Picardie, à Amiens, sous le n° 205.

(1) *Loc. cit.*
(2) Les armoiries sont placées de la même manière dans le tombeau du cardinal Hémard (pilier 15 *a*).



Fig. 189. — Bénédiction des enfants de Joseph
(Miséricorde 85.)




Fig. 190 — Nativité de saint Jean-Baptiste

CHAPITRE VI

CLOTURES

De l'ancienne clôture du chœur, les « embellisseurs » du XVIIIe siècle n'ont laissé subsister que la partie qui s'étend derrière le dossier des stalles dans les travées 17-19 *a*, 19-21 *a*, 18-20 *a* et 20-22 *a*.

Nous joindrons à la description de ces clôtures celle des deux monuments analogues qui ont été élevés vers la même époque dans le transept, sur l'appui des anciennes fenêtres basses 13 *bc* et 14 *bc* pour fermer les chapelles XI et XII. Elles appartiennent au même art et ne forment avec les premières qu'un seul et même ensemble (1).

Ferry de Beauvoir, élu évêque d'Amiens en 1457, à la faveur de Philippe le Bon, s'était fort compromis par son dévouement non déguisé à la maison de Bourgogne. En 1465, lorsqu'il s'était agi d'arrêter le comte de Charolais qui marchait

(1) Sur ces clôtures, voy. Jourdain et Duval, *Les clôtures du chœur de la cathédrale d'Amiens*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. IX, 1848, in-8°, p. 161 à 255. — *Cathédrale d'Amiens, les stalles et les clôtures du chœur.*

sur Paris, il avait refusé avec éclat le service militaire des gens d'église pour la résistance d'Amiens. Sous la domination de Charles le Téméraire, à la suite du traité de Péronne, il avait donné à celui-ci des marques non équivoques de fidélité, et, au mois de janvier 1471, v. s., s'était opposé de toutes ses forces à la reddition de la ville au Roi. Amiens remise en l'obéissance de Louis XI, il s'enfuit à Montreuil, partie de son diocèse restée entre les mains du duc de Bourgogne (1). C'est là qu'il mourut le 24 février 1472, v. s., et qu'il fut inhumé dans la collégiale de Saint-Firmin (2).

Dix-sept ans plus tard, alors que tout était oublié, son neveu, Adrien de Hénencourt, alors prévôt, et plus tard doyen du chapitre, fit revenir son corps à Amiens et obtint des chanoines l'autorisation de l'inhumer honorablement dans la cathédrale. La translation eut lieu le 8 mars 1489, v. s. Le chœur de la cathédrale n'avait sans doute pas encore de clôture digne de la splendeur du monument. On conçut alors le projet, probablement sous l'inspiration du magnifique et opulent prévôt, de garnir d'une riche clôture les travées du chœur qui n'étaient pas encore occupées par des tombeaux. C'est donc pour servir de mausolée à son oncle Ferry de Beauvoir, qu'Adrien de Hénencourt en fit exécuter la première travée, dans laquelle est figurée l'histoire de saint Firmin, depuis son entrée à Amiens jusques et y compris son martyre (3). Ferry de Beauvoir fut enterré en cet endroit, entre les deux piliers 18 *a* et 20 *a* (4). On ne sait au juste si l'exécution du monument précéda ou suivit la translation des restes du prélat défunt (5); mais les costumes des personnages permettent d'affirmer qu'elle date bien des environs de 1490.

Il fallut, semble-t-il, attendre plusieurs années avant que cet exemple fût suivi. L'histoire de saint Jacques, au transept, (travée 14 *bc),* ne fut faite qu'en exécution des dispositions testamentaires de Guillaume Aux Cousteaux, chanoine de la cathédrale, décédé le 2 décembre 1511 (6). L'épitaphe du chanoine Jean Wytz qui mourut en 1522 ou 1523, nous apprend que celui-ci avait fait faire l'histoire de Jésus chassant les vendeurs du Temple (travée 13 *bc),* mais elle ne nous dit pas si ce fut par testament ou avant sa mort (7).

Ce n'est que dans les dernières années de sa vie qu'Adrien de Hénencourt fit commencer pour lui servir à lui-même de monument funéraire, la clôture voisine

(1) A. DE CALONNE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. I, pp. 409, 413, 433.

(2) Compte d'exécution du testam. d'Adrien de Hénencourt, 1531. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 44 n° 18. — *Gall. Christ.*, t. X, col. 1201.

(3) Testam. d'Adrien de Hénencourt, Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 44, n° 18. — LAMORLIÈRE, *Antiquitez*, pp. 228 et 230. — DE COURT, *Mémoires,* l. II, chap. 58, et l. III, chap. 1. — Mss. de Pages, édit. Douchet, t. V, p. 420, -- etc.

(4) Les intervalles entre les piliers du chœur et du sanctuaire étaient considérés comme des lieux de sépulture honorables. Rappelons que plusieurs prélats y avaient déjà leurs mausolées : l'évêque Arnould, le cardinal de la Grange, Jean de Boissy.

(5) Un détail permet de supposer qu'elle n'eut lieu qu'après, tout au moins en ce qui concerne la peinture. Dans le fond des quatre sujets qui composent cette portion de la clôture, le peintre chargé de la décorer a représenté la ville d'Amiens telle qu'elle existait de son temps. Dans le quatrième sujet, on voit toute la partie haute de la façade de la cathédrale à partir de la grande rose; celle-ci est déjà munie de son remplage flamboyant aux armes du chanoine Robert de Cocquerel, mort en 1521. Ce remplage existait donc à l'époque où l'on peignit la clôture; mais comme le vitrail qui garnit cette rose est du plus pur style renaissance, il n'est guère vraisemblable qu'elle ait été faite avant 1490. (Voy. ci-dessus, t. I, p. 267). La partie de la clôture du chœur qui nous occupe aurait donc pu être faite entre 1490 et 1500.

(6) Épitaphe de Guillaume Aux Cousteaux.

(7) Pour les parties aujourd'hui détruites, voy. ci-dessus, t. II, p. 10.

de celle qui formait la sépulture de son oncle, et où il fit sculpter l'histoire de saint Firmin avant son arrivée à Amiens, et celle de l'invention de ses reliques. Son testament daté du 18 juillet 1527 et les comptes d'exécution de celui-ci (1) nous fournissent sur l'édification de cette seconde travée de la clôture les détails les plus précis et les plus intéressants. « Je laisse ..... mon corps à estre inhumé au plus près de l'histoire de l'Invention Mons. saint Fremin dont ay fais préparer le lieu; et ordonne à mes exéquuteurs cy-après nommez, se n'avois fait faire avant mon trespas ladite histoire, de la parachever et richement estoffer, et faire faire une treille de fer, comme est celle de Mons. d'Amiens, mon oncle, et au-dessoubz, au lieu préparé, y ordonner la représentation d'un homme mort, selon le patron qui sera baillié, et aux fronteaux, ung épitaphe en cuivre, selon qu'il est à M. d'Amiens, mon oncle, lequel Dieu absolve, et au-dessus de moy, une table de cuivre de deux ou trois piedz carré, mes armes eslevées au millieu, et autour, mon nom et qualités, avec le jour de mon trespas ». Le doyen léguait en outre au varlet de la fabrique une rente de 6 s., « pour nestoier trois fois l'an les histoires de saint Fremin et de l'Invention et les deux sépultures » (2).

Quand il mourut, la sculpture de l'histoire de l'*Invention* était terminée, mais non encore « estoffée », c'est-à-dire peinte et dorée. Ses exécuteurs en chargèrent le peintre Pierre Pallette (3). La statue funéraire du défunt, en attitude de « gisant », fut exécutée par Antoine Anquier (4), d'après le dessin pris sur le lit de mort de l'ancien doyen, par Guillaume Laigner, peintre (5). Cette statue fut aussi peinte par Pierre Pallette (6).

La somme de 20 s. fut payée à Jean des Béguines, prêtre, pour avoir écrit « en grosses lettres de forme les noms, surnoms et qualitez dudict deffunct, ensemble le jour et an de son trespas, pour, selon icelle escripture, l'insculper et graver à l'entour d'icelle table de cuivre mise sur la sépulture dudict deffunct » (7).

(1) Arch. de la Somme, (Chapit. d'Am.), G, 1072 et 1073.

(2) Testam. d'Adrien de Hénencourt.

(3) « Et pour estoffer, paindre et enrichir icelle histoire de l'Invention de saint Fremin, et six apostres, avec aucuns petis images et armories estans en la closture et huis du cœur de l'église d'Amiens, du costé de la sépulture dudict deffunct, et qu'il avoit fait bastir et construire à ses despens, luy vivant, pareillement pour paindre et estoffer l'huis de fer dudict cœur, a esté paié à Pierre Pallette, paintre, par marchiet fait, et comme appert par sa quittance, cx l. ». A la date du compte de l'exécution du testament du doyen (3 novembre 1531), Pierre Pallette n'avait pas encore fini son travail. « Ont enseigné et exhibé le contract, et sur icelluy payé LX l., car il n'a encore parachevé l'ouvrage, pour lequel parfaire soit constraint ». (Compte d'exécut. du test. d'Adrien de Hénenc. Sur Pierre Pallette, voy. ci-dessus, t. II, p. 11.

(4) « Item, à Anthoine Anquier, entailleur, pour avoir entaillé et composé ledict gisant ou représentation d'un homme mort, aussi d'abondant et plus que ledict sieur deffunct n'avoit ordonné, les quatre docteurs à la tourelle de la closture dessus dicte, a esté paié, comme appert par sa quittance, xxiiii l. » Compte d'exécut. du test. d'Adrien de Hénenc. Sur Antoine Anquier, voy. ci-dessus, t. II, p. 11.

(5) « A Me Guillaume Laignier, paintre, pour avoir tiré et fait le pourtret dudict gisant d'homme mort, xlvii s. vi d. ». Compte d'exécut. du test. d'Adrien de Hénenc.

(6) « Item, et pour paindre, estoffer et décorer le gisant ou représentation d'un homme mort au-dessoubz de ceste histoire, et les quatre docteurs estans en la tourelle de la montée de la loge, par marché fait, paié xxiiii l. ». Compte d'exécut. du test. d'Adrien de Hénenc. Cet article suit immédiatement celui où il est payé 110 l. à Pierre Pallette, pour avoir peint l'histoire de l'Invention de saint Firmin.

(7) Compte d'exécut. du test. d'Adrien de Hénenc. — C'est par une extension abusive de ce texte que Dusevel (*Notice sur la cath. d'Am.*, p. 68), a attribué à Jean des Béguines la rédaction des légendes de l'histoire de saint Firmin. — Jean des Béguines, prêtre, est cité dans le compte de la ville d'Amiens de 1515-16 (Arch. de la ville d'Am., CC 93, fol. 96). Son talent de calligraphe devait avoir une assez grande réputation, car c'est lui qui fut chargé d'écrire « en bonne lectre de

Le modèle en fut donné à Pierre de la Cauchie, « fondeur et engraveur », qui exécuta, sur marché passé par-devant notaire, le « frontail » ou frise de cuivre sur lequel l'épitaphe fut gravée, ainsi que la lame de même métal destinée à être placée au-dessus du corps du défunt (1), et pour laquelle on fit faire une bordure en marbre noir de Tournai, par François Beddet (2), tailleur de marbre audit Tournai. Enfin, suivant la recommandation du défunt, une « treille de fer » ou grille fut placée devant le monument, par Jean Parent, serrurier à Amiens (3). Nous avons vu qu'une « treille » semblable avait été établie par les soins d'Adrien de Hénencourt devant la première partie de l'histoire de saint Firmin servant de monument funèbre à Ferry de Beauvoir. Il y a longtemps que l'une et l'autre n'existent plus (4).

Tous ces travaux furent exécutés par les soins d'Adrien de Lamet, dit de Hénencourt, neveu du testateur, son successeur dans la dignité de doyen, et son légataire universel.

Nous avons beaucoup moins de renseignements sur la clôture nord du chœur, qui représente l'histoire de saint Jean-Baptiste. Tout ce que nous savons, c'est que la date de 1531 est inscrite en chiffres arabes en tête des légendes de la première travée (5). Or comme la seconde ne présente avec celle-ci aucune différence appréciable de style, on en peut conclure qu'elle dut être exécutée à peu près dans le même temps (6).

Entre frimaire et nivôse an II (décembre 1793), un détachement d'environ 8.000 Belges avait été envoyé à Amiens « pour se rétablir et se recruter » (7), et commettait, paraît-il, dans la ville et dans la banlieue des insolences sans nombre (8).

forme » les ballades et chants royaux de la confrérie du Puy Notre-Dame dans le recueil illustré de miniatures dont la ville d'Amiens fit hommage en 1518 à la duchesse d'Angoulême, mère de François I. Arch. de la ville d'Am., Compte de 1517-18, CC 95, fol. 151.

(1) « Pour les fronteaux et lame ou table de cuivre dessus dicte, paié, comme appert par quittance, à Pierre de le Cauchie, et par marchiet fait, au pris de v s. la livre, paié LXXII l. Soit constrainct à parachever lesdicts fronteaux et lame de cuivre..... A deux notaires royaux, qui ont receu le marchié fait avec Pierre de le Cauchie, fondeur et engraveur, pour la tombe dudit deffunct, payé v s. ». Compte d'exécut du test. d'Adrien de Hénenc. — Il y a longtemps que les susdites lames de cuivre n'existent plus, aussi bien que celles qui se trouvaient sur la sépulture de Ferry de Beauvoir. — Pierre de le Cauchie refondit en 1539 une pièce d'artillerie pour la ville d'Amiens. (Échevin. du 17 avril 1539; arch. de la ville d'Am., BB 23, fol. 119 v°). En 1540-41, il reçut 10 l., pour avoir fondu une petite cloche pour l'hôtel-de-ville d'Amiens (Arch. de la ville d'Am., compte de 1540-41, CC 137, fol. 124).

(2) « A François Beddet, tailleur de mabre demourant à Tournay, pour une bordure de pierre de mabre de Tournay, pour servir à l'entour de la tombe dudict feu, par marchié fait, paié XVIII l. ». Compte d'exécut. du test. d'Adrien de Hénenc.

(3) « A Jehan Parent, demourant Amiens, serrurier, pour avoir fait une treille de fer mise au-devant et prez ladicte histoire de l'Invention de saint Fremin, paié... . L s. ». Compte d'exécut. du test. d'Adrien de Hénenc. Cette grille n'était pas encore terminée le 3 novembre 1531.

(4) Ajoutons que les entrailles du doyen, dont le corps avait été embaumé par Nicaise Hurtault, chirurgien, en la présence de Florent Plétier, médecin, furent enterrées au cimetière Saint-Denis, que le cercueil de plomb fut fait par Jacques de Montigny, plombier, qui fit également « une lame de plomb escripte et mise au piedz du luzeau dudit deffunct ». Compte d'exécut. du test. d'Adrien de Hénenc.

(5) On lit au manuscrit 516 de la bibliothèque d'Amiens, la mention suivante : « 1503, 5 sept. Carolus de Mota, canonicus, dat historiam sancti Joannis Baptistæ in circuitu chori ante sacellum Sancti Petri » (fol. 173). On ne sait où l'auteur de ce manuscrit a puisé ce renseignement, mais il concorde assez mal avec la date de 1531 que porte le monument lui-même.

(6) Il résulte de ces détails historiques que seule la première partie de l'histoire de saint Firmin (travée 18-20 *a*) a été exécutée avant les stalles. Tout le reste de la clôture du chœur à laquelle elles sont appuyées leur est postérieur.

(7) Recueil factice sur André Dumont appartenant à M. le conseiller Fournier.

(8) « Le citoyen Taillefer, adjudant général, est venu à la séance : il y a rendu compte des mesures actives

Ce sont eux qui, au dire de Rivoire (1) et de presque tous les auteurs Amiénois, ont mutilé toute la partie de la clôture représentant l'histoire de saint Firmin, dont ils ont abattu presque toutes les têtes à coups de sabre. « Heureusement, ajoute Rivoire, que le maire Lécouvé, averti par M. l'abbé Lejeune, chanoine titulaire de cette église, se hâta de s'y rendre, pour mettre un terme à leur brutale fureur ». Suivant la tradition, les habitants des rues voisines auraient donné la chasse à coups de chaises à ces malfaiteurs. Avant qu'on eût enlevé les boiseries de la chapelle Saint-Éloi (2), on lisait sur la porte donnant de cette chapelle dans le cloître, ces mots tracés par l'un d'eux avec la pointe de son couteau : « Les républiquain lillois ont trouvé de toute indignité de laisser dans un temple De la raison tant de hochet Du fanatisme. Signé Dubois » (3). Rivoire (4) ajoute, ce que ne donnent pas MM. Jourdain et Duval : « 2e année républicaine ».

De pareilles mutilations étaient, il faut le reconnaître, trop nombreuses et trop profondes pour qu'on pût les tolérer longtemps à l'intérieur d'un édifice consacré au culte. Malgré tout le respect dû aux objets d'art, une réparation s'imposait. Opération délicate, épineuse et qui demandait autant d'habileté que de prudence et de tact. Ceux qui l'ont entreprise s'en sont fort bien rendu compte, ainsi qu'en témoignent les deux volumineux dossiers de ce travail conservés aux Archives de la Somme, le *Bulletin archéologique publié par le Comité Historique des arts et monuments,* et le *Bulletin* et les délibérations de la Société des Antiquaires de Picardie, qui fut mêlée à cette affaire dans une assez large mesure, à la fin surtout.

L'histoire de ces réparations est assez compliquée : nous essaierons de la résumer aussi brièvement que possible.

On en parlait déjà depuis longtemps (5), et il est vraisemblable que les voies avaient été préparées par le préfet Dunoyer, membre de l'Institut. L'affaire fut amorcée en 1837 par une lettre de Cheussey au préfet de Saint-Aignan, qui venait de succéder à M. Dunoyer. Il lui exposait le mauvais état de la clôture du chœur représentant l'histoire de saint Firmin, son intérêt artistique et la nécessité qu'il y avait de la restaurer; la dépense était évaluée de cinq à six mille francs (6). Il n'était encore question ni de l'histoire de saint Jean-Baptiste ni des clôtures analogues qui se trouvent dans le transept et qui n'avaient que très légèrement souffert des injures du temps. La demande fut soumise au conseil général (7). Une somme de 6.000 fr. fut votée par l'assemblée départementale, avec le vœu « que le caractère original donné à ces médaillons par les artistes de l'époque fût religieusement conservé par l'artiste chargé des travaux de restauration » (8). Le choix de l'artiste était laissé au préfet. Cheussey consulté désigna en première

qu'il a prises pour réprimer les insolences de plusieurs belges logés dans la ville et banlieue ». Mesures en conséquence. Conseil général de la commune d'Amiens du 9 nivôse an II. Arch. de la ville d'Am., Reg. aux délib. n° 108, fol. 57 v°.

(1) *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 161. — Le ms. de Baron (édit. Soyez p. 141) dit seulement « des malveillants ».

(2) Chapelle XXII.

(3) Voy. Jourdain et Duval, *Op. cit*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. VII, p. 138.

(4) *Desc. de l'église cath. d'Am.*, p. 129.

(5) Dès le 23 juillet 1836, la *Sentinelle Picarde*, organe de l'opposition, disait avec aigreur : Nous sommes menacés de voir des profanes sacrilèges *restaurer* les sculptures de la cathédrale. Nous appelons sur ce fait l'attention de qui de droit ».

(6) Lettre de Cheussey au préfet de Saint-Aignan, du 7 août 1837. Arch. de la Somme, série V, Édif. diocés. — M. de Saint-Aignan avait succédé à M. Dunoyer le 23 juillet précédent.

(7) Rapport du préfet au Conseil général, du 21 août 1837. Arch. de la Somme, série V, Édif. diocés.

(8) Délibér. impr. du Conseil général de la Somme, années 1837 et 1838.

ligne Théophile Caudron, qui, selon lui, se recommandait par son mérite et n'en était pas à son coup d'essai (1) ; il avait été employé à la restauration du portail de Saint-Merry à Paris, et l'architecte de cette église lui en avait dit grand bien. Le préfet avait vu et trouvé satisfaisant l'essai qu'il avait fait quelques mois auparavant sur un des quatrefeuilles du soubassement de l'histoire de saint Firmin. Cheussey proposait au second rang les frères Duthoit, « artistes de cette ville, qui sont remplis de zèle et très laborieux ». Il y avait enfin le sieur Lévêque, d'Abbeville, recommandé par le marquis de Clermont-Tonnerre, membre du Conseil général (2). Les frères Duthoit furent conviés à faire l'épreuve de leur talent sur deux quatrefeuilles ; puis, après plusieurs pourparlers avec Caudron sur la question du prix, le préfet décida que les trois quarts du travail seraient confiés à celui-ci moyennant 4.500 fr., et le dernier quart, pour la somme de 1.500 fr., aux frères Duthoit, en faveur de qui Mgr de Chabons, évêque d'Amiens, lui avait écrit une lettre très pressante. Lévêque avait été tout d'abord écarté. Cette fois c'était bien de toute la clôture du chœur qu'il s'agissait, côté nord et côté sud, l'histoire de saint Jean aussi bien que celle de saint Firmin (3). En dernière analyse les frères Duthoit furent chargés de la première travée de l'histoire de saint Firmin, correspondant au tombeau de Ferry de Beauvoir, et Caudron, du reste.

Nous avons vu que ces travaux avaient été visités et approuvés par une commission du Comité historique des arts et monuments le 18 mai 1838, ainsi que par la Société des Antiquaires de Picardie, en 1839 (4).

A la fin de décembre 1838, le travail était terminé et les barrages en planches qui, depuis le commencement de l'année, dérobaient les travaux aux yeux du public, étaient enlevés. Ce fut de tous côtés un concert d'éloges (5). A titre d'essai, on avait fait peindre un des quatrefeuilles ainsi restaurés (6), et, le 17 janvier suivant, les travaux furent visités par une commission désignée par le préfet, présidée par lui et composée de Cheussey, architecte du département, Leserrurier, conseiller à la cour d'Amiens, le marquis de Clermont-Tonnerre, membre du Conseil général, de Rouvroy et Rigollot (7). La réception définitive eut lieu le 30 mars 1839 (8).

On pensa dès lors à la peinture des parties restaurées, à la restauration des sculptures du transept, et même à la fameuse question encore pendante de la suppression des deux murs latéraux en faux gothique à droite et à gauche de l'entrée du chœur (9).

(1) Nous avons vu que Caudron avait été recommandé à Cheussey par le ministre de la Justice et des Cultes, pour la restauration des sculptures des portails. Sa qualité de Picard (il était né à Combles) l'avait fait sans doute préférer à Dantan aîné, également recommandé par le ministre. Voy. ci-dessus, t. I. pp. 169 et 172.

(2) Lettre de Cheussey au préfet, du 9 novembre 1837. Arch. de la Somme, série V, Édif. diocés.

(3) Arch. de la Somme, série V, Édif. diocés.

(4) Voy. ci-dessus, t. I, p. 170.

(5) Voir les journaux locaux du temps et notamment le *Glaneur* du 29 décembre 1838, et la *Gazette de Picardie* du 2 janvier 1839.

(6) Lettre de Cheussey au préfet, du 22 décembre 1838. Arch. de la Somme, série V, Édif. diocés.

(7) Arrêté du préfet du 7 janvier 1839. Arch. de la Somme, série V, Édif. diocés. - Le ministre avait aussi été prié d'adjoindre un membre de la commission des monuments historiques. Il n'en a été rien fait, attendu que l'inspecteur général des monuments historiques, qui avait vu les travaux, en avait fait un rapport favorable. (Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet, du 11 janvier 1839, *ibid.*).

(8) Procès-verbal de réception du 30 mars 1839, par Cheussey. Arch. de la Somme, série V, Édif. diocés. — Jourdain et Duval, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. IX, in-8°, p. 240.

(9) Lettre du préfet à Cheussey, du 5 avril 1839, le priant de mettre ces divers projets à l'étude. — Lettre du préfet à l'évêque d'Amiens, de la même date. Arch. de la Somme, Série V, Édif. diocés.

Plusieurs années s'écoulèrent cependant avant que l'on reprit sérieusement le premier de ces projets. La chose était peut-être encore plus délicate : l'ancienne peinture avait disparu dans beaucoup d'endroits, et ce qui restait était tellement effacé par le temps, qu'on avait beaucoup de peine à distinguer les nuances des couleurs et les dessins des étoffes. Cheussey proposait le renouvellement intégral de la peinture, moyen beaucoup trop radical et qui eût été la destruction absolue de tout ce qui restait de l'ancienne (1). Tous les esprits sérieux et notamment le Comité historique des arts et monuments (2) repoussaient ce moyen barbare, et il est probable que c'est la crainte d'en venir à une si fâcheuse extrémité qui fit languir le projet. On ne voyait d'ailleurs pas à Amiens d'artiste capable d'entreprendre un travail aussi délicat, et le ministre de la Justice et des Cultes prié d'en désigner un de la capitale, avait répondu qu'il examinerait la question avec tout l'intérêt qu'elle mérite, « lorsque la situation des ressources dont une partie est réclamée par les autres grands travaux maintenant en cours d'exécution à l'édifice permettra de s'occuper de cet objet » (3).

Quand au second projet, c'est-à-dire la restauration des sculptures du transept, un crédit demandé dans ce but au Conseil général, dans la session d'août de cette même année 1839, fut refusé, attendu l'insuffisance des ressources du département. C'est ce qui nous a valu de les avoir aujourd'hui encore intactes. L'assemblée départementale se contenta de voter 550 fr. pour établir une barre d'appui destinée à protéger les clôtures restaurées contre toutes dégradations (4).

Quelques années après, la question des peintures fut de nouveau portée devant le Conseil général, non par l'administration elle-même, mais par un membre de l'assemblée que le procès-verbal ne nomme pas. Le Conseil ajourna la question qu'il ne trouvait pas suffisamment élucidée, tout en invitant le préfet à se mettre en mesure de faire à cet effet, s'il y avait lieu, une proposition à la session suivante (5).

Les précautions préliminaires qui avaient un peu manqué au premier travail, furent cette fois exagérées, et si, jadis, on n'avait pas suffisamment consulté de personnes compétentes, maintenant, on écouta peut-être un peu trop de monde.

Nous ferons grâce au lecteur des interminables pourparlers, rapports de commissions, critiques, disputes, démarches de toutes sortes qu'occasionna l'exécution de ces peintures, inextricable affaire dont tout le monde se mêla : préfet, conseil général, Commission historique, des arts et monuments, Société des Antiquaires

(1) Lettre de Cheussey au préfet, du 8 avril 1839. Arch. de la Somme, série V, Édif. diocés.

(2) « Il a demandé que les peintures qui décorent les statues de la clôture du chœur à la cathédrale d'Amiens ne fussent pas ravivées, comme on paraissait en avoir l'intention, mais qu'on repeignît seulement ce qui avait complètement disparu. Il faut laisser intactes toutes les traces de peintures qui existent encore ; il faut même respecter les couleurs éteintes ». Rapport au ministre par M. de Gasparin, président du Comité des arts et monuments, Didron, secrétaire, sur les travaux du Comité pendant la session de 1839. *Bulletin du Comité hist. des Arts et Monum.*, t. I, 1843, p. 55.

(3) Lettre du ministre de la Justice et des Cultes, au préfet de la Somme, du 24 juillet 1839. Arch. de la Somme, série V, Édif. diocés.

(4) Délibér. impr. du Conseil général de la Somme, année 1839, in-4°, séance du 30 août. — Cette barre de fer fut exécutée par Louis Bellet, maître serrurier à Amiens (Arch. de la Somme, série V, Édif. diocés.), et fut placée au commencement d'avril 1840 (*Le Glaneur*, du 4 avril 1840). — Nous nous rappelons (voy. ci-dessus, t. II, p. 88), qu'une « treille de fer » avait été originairement établie dans le même but.

(5) Délibér. impr. du conseil général de la Somme, année 1842. in-8°, session d'août, p. 117.

de Picardie, inspecteurs des monuments historiques, Dusevel, Goze, les abbés Jourdain et Duval, etc., etc. (1).

La première opération consista dans un lavage à l'eau pure, dit l'abbé Jourdain dans son rapport, « mais par injection violente et abondante. Des couches épaisses de poussière qu'on n'aurait osé attaquer avec aucun instrument, dans la crainte de compromettre plus ou moins gravement la décoration qu'elles recouvraient, se sont dégagées d'elles-mêmes et nous ont révélé des richesses plus nombreuses et moins endommagées que nous ne l'avions pensé tout d'abord. L'emploi de l'huile, dont on a ensuite impreigné toutes les surfaces, les a fait ressortir encore davantage, en leur rendant une partie de leur solidité primitive » (2). Dans la peinture elle-même, l'or appliqué neuf puis réduit au ton du vieux fut préféré au bronze composé immédiatement au ton de l'or vieux (3). Les inscriptions, passablement endommagées, ont été rétablies d'après les études qu'en avaient faites deux membres de la Société des Antiquaires de Picardie (4). Pendant le cours du travail, on découvrit « une palette de forme ancienne et encore encroûtée de couleurs desséchées et racornies », mais qui fut rapidement confisquée par un amateur et qu'on n'a plus revue (5).

Après l'achèvement, en octobre 1844, de la peinture de l'histoire de saint Jean-Baptiste, par laquelle on avait commencé et dont le peintre Désiré Lebel avait été chargé, l'élévation imprévue du prix de ces peintures fit suspendre pour quelque temps les travaux. Ils ne furent repris par Lebel qu'en janvier 1847.

Pour l'histoire de saint Firmin, Lebel s'en rapporta, paraît-il, un peu trop à ses ouvriers (6). Les difficultés étaient plus grandes, la partie à repeindre, plus considérable, et l'artiste fut perpétuellement gêné dans son travail par les avis contradictoires des nombreux « inspecteurs des monuments historiques », commissions, amateurs, etc., qui assiégeaient son atelier (7). Quand, au mois d'août 1847, les échafaudages de la deuxième travée furent débarrassés, il s'éleva de nombreuses critiques sur lesquelles on discutait encore quand la révolution de février 1848 vint mettre tout le monde d'accord. Sur une simple lettre du citoyen Cheussey, les travaux furent, sans autre formalité, définitivement reçus par les commissaires de la République pour le département de la Somme (8).

Désormais on se passera de commissions.

En somme, malgré certaines imperfections de détail, cette restauration a été faite d'une façon aussi satisfaisante qu'on pouvait l'espérer, et les peintures, notamment, atténuées il est vrai par le temps, n'ont aujourd'hui rien qui choque trop (9). La

(1) Voy. Arch. de la Somme, série V, Édif. diocés. — Délibér. impr. du conseil général de la Somme. — *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.* — *Bull. du Comité histor. des arts et monum.*, t. IV, 1848.

(2) Rapport lu par l'abbé Jourdain à la Société des Antiquaires de Picardie, séance du 30 octobre 1844. — Il est probable que les abbés Jourdain et Duval, admis comme membres titulaires résidants de cette société au mois de janvier 1843, furent promptement adjoints à la commission. *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. II, 1846, p. 121.

(3) Cela n'eut lieu que pour l'histoire de saint Jean-Baptiste ; le second système fut suivi pour celle de saint Firmin.

(4) Probablement Jourdain et Duval.

(5) Rapport de l'abbé Jourdain, *loc. cit.* On trouva encore d'autres menus objets, qui eurent le même sort.

(6) Rapport de la commission de la Soc. des Ant. de Pic., du 25 août 1845, au *Bulletin* de ladite Société, t. III, p. 111.

(7) Voy. Jourdain et Duval, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. IX, in-8°, p. 241.

(8) Arrêté des commissaires de la République pour le département de la Somme d'avril 1848. Arch. de la Somme, série V, Édif. diocés. — La restauration des peintures coûta en tout 5.700 fr.

(9) A l'exception cependant du premier groupe de la seconde travée de l'histoire de saint Firmin, où le noir domine un peu trop.

preuve en est que bien des personnes, même exercées, s'y méprennent. Ferait-on mieux de nos jours? c'est douteux. Le principal reproche à lui adresser est de n'avoir pas été assez discrète, et de ne pas s'être bornée à l'histoire de saint Firmin, qui, seule, était dans un état de ruine choquant. Celle de saint Jean-Baptiste était à peu près telle que sont les sculptures analogues dans le transept, qui se supportent très bien comme elles sont. Il est aussi fort regrettable que, malgré le vœu maintes fois exprimé par la Société des Antiquaires de Picardie (1), des motifs d'économie aient empêché de prendre un dessin exact des sculptures dans l'état où elles se trouvaient avant la restauration (2).

La période à laquelle ces sculptures appartiennent et qui s'étend de 1490 à 1530, environ, a été, nous l'avons vu (3), une des plus brillantes pour les arts à Amiens. Ce serait sortir du plan rigoureusement assigné à cet ouvrage que de s'enquérir si Amiens ou plutôt si la Picardie a réellement possédé à cette époque une école locale, d'en établir par le menu les caractères, si elle a existé, et de rechercher en quoi elle se rapprochait de l'école flamande avec laquelle nos œuvres d'art ont une affinité incontestable, et en quoi elle s'en éloignait.

Cependant la cathédrale d'Amiens possède l'ensemble de beaucoup le plus important des sculptures de cette époque qui soit dans cette ville, et sur lequel nous ne pouvons nous dispenser de faire quelques observations générales.

Il faut tout d'abord distinguer deux époques principales. A la première correspond seulement la première partie de l'histoire de saint Firmin (travée 18-20 *a* de la clôture du chœur). Sa statuaire a un caractère tout particulier provenant de la grande antériorité de sa date (v. 1490). Elle se distingue de celle des autres parties de la clôture par son style et par les costumes des personnages. Il y a en effet, moins de naturel dans les attitudes, moins de correction dans le dessin. Bien qu'extrêmement variés dans leurs postures, les personnages ont quelque chose de guindé et de raide. Ce qui contribue à leur donner cette apparence de raideur compassée, c'est la disposition même des draperies. Elles tombent la plupart du temps en longs plis droits, en tuyaux d'orgue, provenant moins de l'inhabileté de l'auteur, que la mode du temps : plusieurs personnages, pour lesquels il n'a pas été sacrifié à cette mode, par exemple, dans le premier groupe, la femme qui se tient au premier plan, retroussant sa cotte, et celle qui, au second groupe, est assise tout à fait en avant, comme aussi la statue d'Adrien de Hénencourt, sont drapés avec un art irréprochable. Ces longs plis droits et serrés sont même la

(1) Rapports des 14 février 1843, 13 mai 1846, séances des 8 juillet 1844 et 16 avril 1847 (*Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. II. pp. 89 et 369, et t. III, p. 33).

(2) Cette lacune peut être en partie comblée par un état assez exact dressé par Goze (Bibl. d'Am, ms, Goze, ms, 818), et, pour les grands sujets, du moins, par d'assez bonnes lithographies dans les *Voyages pittoresques et romantiques* du baron Taylor. — C'est à tort, à notre avis, qu'on a reproché à ces restaurations d'avoir été faites en ciment plutôt qu'en pierre (Goze, dans *Bull. archéol. publ. par le Comité histor. des Arts et Monum.*, t. II, 1842-1843, p. 171); une restauration en pierre aurait eu le grave inconvénient d'obliger à entailler et à mutiler encore davantage les parties subsistantes et à ne pouvoir conserver tout ce qui restait. Il ne s'agissait pas tant de faire de la sculpture du XVIe siècle, que de remédier à un état de ruine trop choquant dans l'intérieur d'une cathédrale. D'ailleurs, depuis plus de soixante ans, et malgré l'humidité qui règne dans l'édifice durant l'hiver, ce ciment n'a pas bougé.

(3) Voy. ci-dessus, t. I, p. 65.

principale caractéristique des costumes de cette première partie de la clôture, qui est le seul spécimen que nous possédions, dans la cathédrale, des modes du temps de Charles VIII (1). Ces costumes, tout en étant fort riches, sont beaucoup moins compliqués que ceux du premier quart du XVIe siècle que nous rencontrerons dans les autres clôtures : justaucorps à jupes courtes, houpelandes traînantes, manches longues, étroites et généralement peu ornées. Tous ces vêtements sont faits de drap d'or, diaprés ou unis, et ornés de fourrures.

La seconde époque comprend toutes les autres clôtures du chœur et du transept, desquelles il est impossible de séparer, dans une vue d'ensemble, l'imagerie des stalles. Tous ces monuments ont été exécutés entre 1508 et 1531. Malgré des différences de mains incontestables, ils accusent des caractères généraux faciles à dégager.

Si, dans les accessoires et aussi dans l'ornementation, encore gothique dans son ensemble, un assez grand nombre d'emprunts ont été faits à l'architecture de la Renaissance (2), il faut reconnaître que, malgré l'époque relativement avancée, toute la statuaire appartient encore presque sans partage à l'art gothique, ou du moins à un art à peu près absolument dégagé de toute influence antique ou ultramontaine. Dans cet ordre d'idées, les enfants nus, ailés ou non, répandus en assez grand nombre, principalement dans les stalles, sont peut-être la seule trace d'influence italienne.

Si l'on se rappelle la date de ces œuvres de sculpture, et si l'on considère que c'est l'époque durant laquelle les peintres flamands achevaient de s'italianiser et consommaient la ruine de leur école, si l'on se reporte en même temps aux autres sculptures françaises de la même époque et notamment à l'art de Michel Colombe, on trouvera sans peine que celles-ci sont assez en retard.

Amour passionné d'un naturalisme qui ne craint pas d'aller jusqu'à la laideur et qui atteint rarement la beauté idéale (3); place faite aux accessoires, aussi grande que les ressources de la sculpture le permettent; grande discrétion dans les emprunts à la décoration italienne, tels sont en résumé les principaux caractères généraux qui se dégagent de l'ensemble de ces sculptures.

A l'exception de quelques personnages sacrés, auxquels on a conservé à peu près leur costume traditionnel, le costume est celui de l'époque où les sculptures ont été exécutées, mais la plupart du temps enrichi d'une foule de détails qui n'étaient pas d'un usage courant : riches galons, garnitures de grelots ou de bouffettes, manches surchargées de crevés, de torsades, de bouillons, etc., coiffures extrêmement variées, souvent extravagantes, surtout chez les femmes. Un grand nombre de personnages bibliques sont coiffés de turbans, sans doute pour marquer leur caractère d'Orientaux. C'est d'ailleurs un usage fréquent dans les peintures et les sculptures de la même époque. Ces vêtements somptueux et surchargés donnent aux ensembles quelque chose de surhumain faisant un bizarre contraste avec le caractère tout intime de certaines mises en scène. Il est à remarquer que, dans toutes ces sculptures, sauf peut-être une réserve pour l'histoire de saint Jacques,

(1) Ce sont en effet les costumes que l'on voit dans les estampes qui ornent les ouvrages imprimés des environs de 1490, ceux publiés par Antoine Vérard, par exemple.

(2) Moins cependant que, par exemple, dans les stalles de Gaillon, qui sont contemporaines des nôtres.

(3) Les peintres picards l'ont plus souvent atteinte.

le costume est absolument le même, quelles que soient les différences de manière et d'exécution.

Dans les clôtures qui appartiennent à cette seconde catégorie, on peut distinguer au moins deux mains, peut-être trois.

A la première appartient l'histoire de saint Jean-Baptiste tout entière (travées 17-19 *a*, 19-21 *a*). Bien que la plus récente — elle est datée de 1531 — c'est la plus gothique, la plus retardataire. Les mouvements sont encore brusques, les attitudes tourmentées et guindées, les membres raides, les draperies des vêtements, qui sont d'une très grande richesse et d'une très grande complication, ont des plis anguleux et cassés. Mais il en résulte dans ces compositions un caractère et un accent que n'ont pas les autres parties contemporaines de nos sculptures. C'est aussi celles dans lesquelles les arrangements sont traités de la façon la plus simple, la plus claire, la plus monumentale. Cette simplicité archaïque se constate encore dans la façon simple et sommaire dont le bas-relief est traité dans les petits quatrefeuilles qui ornent le soubassement. Comme au XIII[e] siècle, les sujets, sans arrière-plans, s'y détachent encore sur un fond de tapisserie, et une grande discrétion est apportée dans le nombre des personnages et des accessoires. Il y a un contraste très heureux, il faut le dire, avec l'accumulation de détails de toutes sortes que l'auteur des sujets analogues dans la seconde travée de l'histoire de saint Firmin s'est cru obligé d'y entasser.

Dans l'autre manière, il faut ranger la seconde travée de l'histoire de saint Firmin (travée 20-22 *a*) et l'histoire de Jésus chassant les vendeurs du temple, au transept (travée 13 *bc*). Là, les personnages sont à une échelle un peu plus petite, mais leurs proportions sont plus trapues et ils sont beaucoup plus nombreux, les mouvements sont plus ressentis et en même temps moins secs, les membres plus souples, les draperies plus molles et plus arrondies. On sent que l'artiste cherche surtout le pittoresque, et il l'a fait avec une bonhomie charmante et un naturel plein d'esprit. Mais il y a parfois un tumulte et une confusion qui nuisent à la clarté et à la gravité des compositions. Le costume, composé des mêmes éléments que dans les monuments de la première main, est à peu près aussi riche et aussi compliqué. Nous verrons que c'est avec cette sculpture que l'imagerie des stalles a le plus d'affinité (1).

L'histoire de saint Jacques (travée 14 *bc*) se rapproche de cette seconde manière. Cependant les physionomies sont généralement moins individuelles, et les costumes ont quelque chose de plus conventionnel; il semble qu'on ait cherché à s'y inspirer — avec des anachronismes, évidemment — de la draperie antique. C'est la partie de nos sculptures la plus avancée vers la Renaissance.

(1) A rapprocher le portail de Laneuville-sous-Corbie. (Voy. *La Picardie histor. et monum.*, t. I).

A



B



Fig. 191 _ Baptême de Firme _ Les cendres de St Jean jetées au vent

I

Cloture du chœur

Chacune des quatre travées de la partie subsistante de la clôture du chœur se compose d'un soubassement plein, haut de 2m45, dont l'ornementation peinte et sculptée varie à chaque travée. Ce soubassement est couronné par une corniche composée d'une moulure ronde et d'un chanfrein, sur lequel courent les légendes, A la première travée, du côté sud, celles-ci sont gravées sur des banderolles séparées et attachées par des clous ou des cachets de cire noire, le tout simulé par la peinture ; aux trois autres, elles sont seulement tracées au pinceau sur un fond blanc uniforme. Les unes et les autres sont en caractères gothiques noir, avec les capitales en rouge (1).

Sur cette corniche s'élèvent, à chaque travée, quatre niches couvertes de petites voûtes d'ogives simples, et dont la devantnre est d'un dessin flamboyant assez simple, et d'uniforme pour toutes les travées, bien que la première soit d'une quarantaine d'années plus ancienne que les dernières. Elle comporte pour chaque niche un arc brisé à redents redentés, surmonté d'une accolade aux crochets et aux fleurons sculptés de feuillages variés (chou frisé, vigne, houblon, artichaut); les

(1) Nous avons vu que ces inscriptions, dans les parties où elles ne sont que peintes et non gravées, étaient assez endommagées et avaient été repeintes lors des restaurations de 1844 à 1848 ; leur texte est d'ailleurs conforme aux anciennes transcriptions que nous en possédons, notamment dans les épitaphiers A, B et C.

niches sont séparées par des montants surmontés de pinacles, le tout réuni à la partie supérieure par une galerie continue. A la clôture du côté sud, une statuette orne, en outre, vers le haut, le montant central de chaque travée. Ces statuettes n'existent pas au côté nord. Dans toute cette ornementation d'architecture la pierre est laissée à nu, à l'exception des montants séparatifs des niches, qui, jusqu'aux retombées, sont peints en façon de marbres de diverses couleurs.

Cette ordonnance flamboyante est ornée d'écussons diversement placés, beaucoup plus nombreux au côté sud qu'au côté nord. Les armoiries qui y étaient peintes avaient été effacées à la Révolution.

Du côté sud, il y a un écu dans le tympan de l'accolade de chacune des huit niches, et, de plus, des écussons sont accrochés par leurs courroies à quatre pinacles de chaque travée, le pinacle central étant orné, avons-nous dit, par une statuette. Nous connaissons par le recueil d'épitaphes de la Bibliothèque Nationale (1) et par celui de la bibliothèque de la Société des Antiquaires de Picardie (2), les armoiries qui y étaient peintes.

Travée 18-20 *a.* — 1° Écus pendus aux pinacles :

D'argent à trois maillets de sable, qui est de Hénencourt.

D'argent à sept croix recroisetées de sable, posées 3, 3, 1, et deux flèches de même en chevron renversé, qui est de Villers.

D'argent à deux bandes de gueules, qui est de Beauvoir.

D'or à trois maillets de gueules, qui est de Mailly-Conty.

2° Écus placés dans les tympans :

D'argent à la croix de gueules, à la bordure de sable, armes du chapitre de la cathédrale d'Amiens.

D'argent à deux bandes de gueules, écartelé d'or à trois maillets de gueules, armes de Ferry de Beauvoir.

D'azur semé de fleurs de lis d'or, armes de France.

D'or à trois maillets de gueules, qui est de Mailly-Conty.

Travée 20-22 *a.* — 1° Écus pendus aux pinacles :

D'argent à deux bandes de gueules, qui est de Beauvoir.

De gueules fretté d'argent, qui est de Frestel.

D'or à trois maillets de gueules, qui est de Mailly-Conty.

D'azur, à trois jumelles d'or, au chef de même, qui est de Créseques.

2° Écus placés dans les tympans :

D'argent à la croix de gueules, à la bordure de sable, armes de l'évêché d'Amiens.

D'argent à deux bandes de gueules, écartelé d'or à trois maillets de gueules, armes de Ferry de Beauvoir.

D'argent à la croix de gueules, à la bordure de sable, armes de l'évêché d'Amiens.

D'argent à trois maillets de sable, écartelé d'argent à deux bandes de gueules, sur le tout d'or à trois maillets de gueules, armes d'Adrien de Hénencourt.

(1) Épitaphier B, p. 25. (2) Épitaphier C, fol. 35.

Lors de la restauration des peintures en 1847, on n'eut point connaissance de ces documents, et, d'après les indications de Goze, consulté « officieusement » à ce sujet, comme il le dit lui-même (1), on peignit un peu au hasard sur ces écussons les armes de Ferry de Beauvoir, *d'argent à deux bandes de gueules, écartelé d'or à trois maillets de gueules;* d'Adrien de Hénencourt, *d'argent à trois maillets de sable, écartelé d'argent à deux bandes de gueules, et, sur le tout, d'or à trois maillets de gueules;* de Mailly-Conty, *d'or à trois maillets de gueules,* et de Hénencourt, *d'argent à trois maillets de sable.*

Du côté nord, il n'y a que deux écussons par travée. A la première, ils sont placés aux deux extrémités, contre les pinacles, à la seconde, dans les tympans des deux niches extrêmes (2). Les blasons que les restaurateurs de 1847 avaient peints sur les écus de l'histoire de saint Firmin ayant essuyé les justes critiques de plusieurs archéologues, on fut plus prudent de ce côté-ci de la clôture, et on les a laissés en blanc. Depuis, on les a retrouvés dans les mêmes manuscrits que les premiers. Ceux de la première travée (17-19 *a*) étaient, sans indication d'émaux, à trois têtes de chiens, ou plutôt de lévriers accollées et bouclées, et qu'on a supposé être les armes de la famille de Louvencourt (3). Pagès y a vu les armes de la famille Louvel, qui portait, selon lui, *d'or à trois hures de sanglier de sable,* ou de Louvencourt, dont les armes sont *d'or à trois têtes de louves de sable, 2 et 1* (4). Les historiens de la cathédrale ont pris parti les uns pour les Louvel, les autres pour les Louvencourt. MM. Jourdain et Duval ont adopté ces derniers (5), de même Goze (6). Dusevel (7) a préféré les Louvel, etc. Il faut convenir que tout cela n'est pas clair, et il est même bien possible que ce ne soient ni les uns ni les autres, car ce sont bien des têtes de chiens ou de lévriers que portent les épitaphiers. Ce pourrait être, dans ce cas, les armes de la grande et puissante famille amiénoise de Bery, qui portait *d'argent à la fasce de sable denchée en chef, accompagnée de trois têtes de levriers de même, accollées de gueules et posées 2 et 1,* mais la fasce n'est pas indispensable.

Ce qu'on sait des armoiries de la seconde travée est un peu plus explicite. Elles étaient *d'azur à trois coqs d'or, à la bordure componée d'argent et de gueules,* blason bien connu de la famille amiénoise de Cocquerel, non moins connue (8). Elles pourraient être les armes du chanoine Robert de Cocquerel, qui mourut en 1521 et qui, nous le savons (9), s'intéressa beaucoup à l'embellissement et à l'entretien de la cathédrale.

Chaque niche est remplie par un sujet sculpté. Dans la clôture du côté sud, les personnages sont en plus grand nombre et à une plus petite échelle que du côté nord. Tous ces groupes sont couverts de peintures et de dorures, les vêtements figurant de riches étoffes brochées et brodées d'or. Dans la première travée du côté sud (travée 18-20 *a*), la totalité des vêtements est dorée avec dessins

(1) *Bull. archéol. publ. par le Comité histor. des Arts et Monum.*, t. IV 1847 et 1848, in-8°, p. 417. — Voy. aussi *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. III, in-8°, p. 38; séance du 9 juin 1847.

(2) Ces deux derniers refaits en 1838.

(3) Épitaphiers A, fol. 59; B, p. 18.

(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 370.

(5) *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. IX, in-8°, p. 218.

(6) *Églises, châteaux, beffrois*, etc., t. II, p. 13.

(7) *Notice sur l'église cath. d'Am.*, p. 84.

(8) Épitaphiers A, fol. 60 v°; B, p. 19. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 371.

(9) Voy. ci-dessus, t. I, pp. 60, 62, 63, etc.

en couleurs peints par dessus. Dans les autres, pour les parties restaurées du moins, c'est le procédé inverse, plus économique, qui a été employé, la dorure ne venant plus que comme décoration sur le fond de couleur des étoffes.

Histoire de saint Firmin.

Travée 18-20 *a* (pl. XLIX). — La première travée de la clôture du côté sud, avons-nous dit, sert de monument funèbre à Ferry de Beauvoir, évêque d'Amiens, mort à Montreuil en 1472 v. s., et transféré en cet endroit en 1489.

A. *Grands groupes.* — A la gauche du monument, contre le pilier 18 *a,* s'élève une petite colonne de pierre peinte en façon de marbre, avec base et chapiteau simplement moulurés, sur laquelle le donateur, Adrien de Hénencourt, s'est fait représenter. Sa statue, à la même échelle que les autres personnages représentés dans la clôture (1), nous montre le chanoine priant, agenouillé, les mains jointes, tourné vers l'histoire de saint Firmin. Sa robe de dessous est de couleur rouge, qui était celle des chanoines de la cathédrale d'Amiens à cette époque. Par-dessus, il porte le costume canonial d'hiver : ample et longue chape de couleur rouge, tombant de toutes parts en plis nombreux, relevée par les bras et laissant apercevoir les bouts frangés des manches du rochet; l'aumusse d'hermine et de vair est posée sur le bras gauche. Il est chaussé de galoches qui n'ont pour empeigne qu'une simple lanière, de sorte qu'elles se détachent du talon. Nous retrouverons cette sorte de chaussure à un assez grand nombre de personnages de cette première partie de la clôture (2). Derrière lui, est un écu, sur lequel sont peintes ses armes : *d'argent à trois maillets de sable, écartelé d'argent à deux bandes de gueules, sur le tout, d'or à trois maillets de gueules.*

Sur le fût de la colonne est peinte une banderole blanche portant ces mots en caractères gothiques : **Tolle moras**, qui sont la première partie de la devise du doyen, tandis que la seconde est inscrite de la même façon sur une banderole peinte sur le fût de la colonne qui porte la Décollation de saint Firmin, à l'autre bout de la travée : **Nocuit differre paratis** (3).

L'artiste a peint contre le mur du fond de chacune des quatre niches différents quartiers de la ville d'Amiens, tels qu'ils étaient de son temps, c'est-à-dire vers la fin du xv[e] siècle. On y reconnaît un grand nombre de monuments, et l'exactitude relative, très remarquable pour l'époque, avec laquelle les édifices encore existants et ceux sur lesquels nous avons des renseignements certains sont représentés, doit donner une grande confiance pour tout le reste (4). C'est donc un monument

(1) Les personnages de tout le côté sud de la clôture ont en moyenne 90 centimètres de hauteur.

(2) La tête et les mains ont été refaites.

(3) « Tolle moras, semper nocuit differre paratis ». Lucan., *Phars.*, I, 281.

(4) Il est évident qu'il y a dans ces dessins de légers défauts de proportions, des fautes de perspective, des omissions, etc., en un mot une liberté d'interprétation qui était le fait de tous les dessinateurs et de tous les artistes de ce temps, et il convient d'en tenir compte. Cependant le trait caractéristique de chaque chose est assez nettement marqué pour la rendre parfaitement reconnaissable. Nous retrouvons la même liberté d'interprétation dans le plan d'Amiens sur parchemin de 1542

infiniment précieux, et qui n'est nullement à négliger pour l'ancienne topographie d'Amiens. Nous croyons que MM. Jourdain et Duval ne l'ont pas toujours très bien compris et partant n'en ont pas fait assez ressortir l'importance, non plus que les auteurs du *Vieil Amiens* qui en ont publié des dessins. Nous tâcherons de l'étudier de plus près et de le décrire avec plus de développements. Il en vaut la peine (1).

1er groupe. — Entrée de saint Firmin à Amiens.

Le sujet est expliqué par ces vers :

Le disieme de octobre amiens, Saint fremin fit premiere entree
Dont faustinien et ses siens, Ont grande joye demonstree (2).

Dans l'angle à la gauche du spectateur, tout à fait au premier plan et débordant même sur la plateforme qui sert de support à la statue d'Adrien de Hénencourt, s'élève une monumentale porte de ville, flanquée de deux grosses tours cylindriques, le tout couronné d'un rang de créneaux sur mâchicoulis. La baie, en cintre surbaissé, s'ouvre dans un corps de bâtiment avec toit en pavillon couvert d'ardoises, et percé de lucarnes. Chacune des tours reposant sur un soubassement décoré d'une moulure, est percée du côté de la ville d'une large fenêtre carrée à croisée de pierre, et est surmontée d'une tourelle octogonale à créneaux et à mâchicoulis, qui paraît être en briques. Au-dessus de la porte et de la grande fenêtre de chacune des tours est un écu sur lequel les restaurateurs modernes ont peint les armes de France, *d'azur à trois fleurs de lis d'or* (3). Des curieux, hommes et femmes coiffées de hennins, de chapeaux à plumes, etc., regardent par les fenêtres. Rivoire (4) n'a pas eu tort, à notre avis, de voir dans cette porte la porte de Beauvais, qui était une des quatre principales entrées d'Amiens. Suivant la légende, en effet, saint Firmin serait venu de Beauvais à Amiens (5). Comme, à la fin du xve siècle, c'était déjà la porte de Beauvais qui donnait accès dans la ville de ce côté (6), il est assez vraisemblable que c'est bien

conservé aux archives de la Somme; elle n'empêche pas ce plan d'être un document très précieux pour la topographie de la ville à cette époque.

(1) C'est même, à notre avis, la mauvaise interprétation qui a été donnée d'un certain nombre de monuments qui sont là représentés, qui a fait qu'on n'a pas accordé à ces tableaux toute l'importance historique qu'ils méritent. — Rappelons à ce sujet que les peintres de cette époque peignaient assez volontiers dans le fond de leurs tableaux des édifices qu'ils avaient sous les yeux : ainsi, par exemple, dans le panneau qui représente le martyre de sainte Ursule, sur la châsse de cette sainte à Bruges, Memling a peint très fidèlement la cathédrale de Cologne, dans l'état où elle était de son temps, avec la fameuse grue sur sa tour inachevée. A Amiens même, dans le magnifique tableau de la Vierge au Palmier donné par Nicolas Lecaron, maître du Puy en 1520 (aujourd'hui à l'évêché d'Amiens), la ville d'Amiens, avec sa cathédrale est figurée dans le fond au milieu d'un paysage de fantaisie, etc.

(2) « Deinde veniens ad oppidum Ambianensium, decimo die mensis octobris, hanc civitatem ingressus est, receptusque a Faustiniano senatore ». *Vita S. Firmini, ex duobus mss., Ambianensi et Antverpiensi, collatis cum sex aliis et editione Bosqueti. Acta S. S. Boll.*, 25 sept. — Salmon, *Hist. de saint Firmin*, p. 405.

(3) D'après les mss. de Pagès (édit. Douchet, t. V, p. 413), l'écu placé au-dessus de la porte était seul aux armes de France; ceux des tours, ou plutôt celui d'une seule tour, était aux armes de la ville d'Amiens; ce qui est absolument conforme à toutes les habitudes révélées par les registres de la ville.

(4) *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 161.

(5) Salmon, *Hist. de saint Firmin*, p. 58.

(6) Jusqu'à l'épiscopat de François Faure, au xviie s. inclusivement, la première entrée des évêques d'Amiens

cette porte, telle qu'elle existait de son temps, que l'artiste a voulu représenter.

Nous sommes dans l'intérieur de la ville. Saint Firmin vient de franchir le seuil de la porte : sa démarche est grave et digne ; il a le visage rasé et porte l'aube blanche parée d'un orfroi de drap d'or diapré de rouge et des ornements de drap d'or diapré, la dalmatique de bleu, et la chape de rouge, celle-ci aux orfrois gemmés et fermée par un riche fermail circulaire. Sa mitre d'or, aux orfrois gemmés avec crochets d'orfèvrerie le long des cornes, est posée sur la clémentine, espèce de calotte que portaient les évêques : ses gants blancs sont ornés aux poignets de glands d'or et, sur les revers, d'une broderie de même : un seul anneau au médius de la main droite. De cette main il bénit, de l'autre il tient la crosse. Il est aussi chaussé de galoches telles que nous en avons vu aux pieds du doyen de Hénencourt (1). C'est ce même costume qu'il gardera dans tous les sujets suivants, jusques et y compris sa décollation. Derrière lui, deux compagnons sont encore sous la porte. Le peuple d'Amiens vient à sa rencontre. On distingue nettement quinze hommes, une femme et un enfant, mais la foule est bien plus nombreuse, car des têtes sont encore peintes à perte de vue sur le fond.

Le premier personnage qui vient à la rencontre de saint Firmin porte une longue robe à col droit d'une étoffe d'or mouchetée et bordée de fourrures. A sa ceinture pend une bourse fort vaste sur laquelle sont peintes en diagonale les lettres SPQRR *(sic)*. Son chaperon fourré est attaché sur l'épaule gauche, la cornette en avant (2). Sa mise, les lettres gravées sur sa bourse (3), son port majestueux, révèlent un personnage de marque, un haut magistrat C'est évidemment le sénateur Faustinien. Il s'approche du saint en étendant les mains d'un geste d'accueil. A côté de lui, s'avance, plein de cordialité, un homme couvert de vêtements fourrés, la bourse à la ceinture. Son visage vieillot, petit, ramassé, un peu vulgaire mais intelligent, barbiche courte et moustaches rasées, fait briller de petits yeux vifs au fond du chaperon bordé d'hermine dont il est affublé (4). Derrière Faustinien; au premier plan, un grave personnage à longue chevelure et longue barbe frisée, s'enveloppant dans une vaste houppelande doublée de fourrure (5), détourne la tête pour causer avec sa charmante voisine. Très richement costumée, elle relève d'un geste plein de grâce et de naturel, une superbe robe de dessus de drap d'or diapré de vert et bordée d'hermine, dont les manches sont ornées de parements gemmés; fendue largement sur les côtés, la robe laisse voir une robe de dessous bordée d'une riche broderie. Le corsage est largement décolleté sous un voile blanc à rayures vertes, d'étoffe légère, qui tombe très gracieusement de la tête sur les épaules. C'est une des plus jolies figures et une des plus habilement traitées de toute cette première partie de la clôture (6). Elle tient par la main un enfant qui est, chose singulière, entièrement nu, et qui a l'air de se faire traîner. La boule

se faisait toujours par le faubourg de Beauvais (Soyez, *Notices sur les évêques d'Am.*, p. 29). — Dans le plan d'Amiens de 1542, la porte de Beauvais est très clairement figurée, flanquée de deux tours cylindriques. On les retrouve encore, mais arasées à leur partie supérieure, dans le dessin donné par Duthoit *(Monum. anc. et mod. de la ville d'Am.*, 12[e] art.) de la porte de Beauvais telle qu'elle existait en 1705.

(1) Le menton, la main droite et le haut de la crosse ont été refaits.

(2) La tête et les extrémités des mains sont refaites.

(3) *Senatus Populusque Romanus.*

(4) L'extrémité de la main gauche a été refaite.

(5) Tout le haut de la tête a été refait. Il ne restait que le bas de la barbe et de la chevelure. On lui a donné une coiffure assez peu vraisemblable.

(6) La tête est refaite.

avec laquelle il joue semble beaucoup plus l'occuper que l'arrivée de l'envoyé du Seigneur (1).

Les personnages du second plan étaient beaucoup mieux conservés, ils sont même presque intacts (2). Tous regardent le saint. Les visages sont vulgaires, laids bien souvent, mais quelles variétés d'expressions pour rendre un seul et même sentiment, la joie naïve mêlée de respect! Ce sont plusieurs jeunes gens imberbes aux cheveux bouclés. L'air ingénu, le nez retroussé, encapuchonné d'un chaperon à pèlerine fort longue, sur lequel est posé un vaste chapeau velu dont le bord est relevé par devant et abaissé par derrière, celui-ci porte des boucles d'oreilles, c'est un élégant; celui-là, un peu plus âgé, à la bouche largement fendue, aux petits yeux malins, soulève honnêtement son chapeau haut de forme, de son air le plus aimable; plus loin, un riche bourgeois porte une coiffure très originale tenant du turban et du bonnet phrygien. Voici un vieillard ridé et amaigri par l'âge : la peau de son visage rasé tombe distendue le long du cou des deux côtés de la mâchoire, mais un éclair de joie et d'espérance brille au milieu de cette décrépitude; il s'enveloppe dans un ample manteau, retenant de la main gauche la longue cornette du chaperon en bourrelet dont il est coiffé. Un autre, à la face glabre aussi, et au nez pointu, joint dévotement les mains; il est déjà presque converti. Tout à fait dans le fond, deux hommes semblent moins avenants : le visage garni d'une longue barbe raide et en pointe, coiffé d'un chapeau velu à larges bords, le premier détourne la tête d'un air soucieux et incrédule, tandis que son compagnon le prenant par l'épaule, cherche à l'attirer, comme pour lui parler à l'oreille. Très richement vêtu, avec un bourrelet sur la tête, le nez épaté, le regard mauvais, celui-ci fait une moue bien significative. Leur mauvaise humeur contraste avec la joie exprimée sur tous les autres visages. On devine les futurs persécuteurs du saint.

Fond. — Voyons maintenant, dans la peinture qui fait le fond du sujet, le quartier de la ville d'Amiens où la scène se passe.

Étant admis que c'est par la porte de Beauvais que le saint évêque fait son entrée dans la ville, c'est le quartier avoisinant cette porte qu'il convient de reconnaître ici. Au milieu de maisons, pour la plupart en pans de bois, à pignons sur rue et couvertes en tuiles, émerge une église à trois nefs d'égales hauteurs, couverte en tuiles, et qui paraît provisoirement interrompue au chevet. Ce chevet, tourné vers le spectateur et parfaitement orienté, est percé d'une haute fenêtre à l'extrémité de chacune des nefs. Sur la façade occidentale s'élève un clocher peu élevé, couvert d'ardoises, et qui semble provisoire. Par sa situation, par ses trois nefs d'égale hauteur, telle qu'elle les avait encore au commencement du XIX[e] siècle (3), on ne peut méconnaître l'église Saint-Jacques. Construite dans la seconde moitié du XV[e] siècle (4), elle n'avait pas encore son chœur en 1490, puisque, au mois

(1) Les deux bras, la jambe gauche et la tête ont été refaits.

(2) Seul, celui qui est contre la porte, tout à fait à l'arrière-plan a été entièrement refait.

(3) Voy. Dusevel et Duthoit, *Monum. anciens et mod. de la ville d'Am.*, 50[e] art. — Duthoit, *le Vieil Amiens*, 4[e] série, pl. IX.

(4) En 1478, l'échevinage fit don aux marguilliers de Saint-Jacques des démolitions de la tour dite Saint-Jacques, des anciens remparts, pour les travaux de maçonnerie qu'ils avaient projet d'exécuter en leur église. Échevin. du 19 oct. 1478. Arch. de la ville d'Am., BB 13, fol. 38, v°. — On y travaillait encore en 1488. Échevin. du 24 janv. 1487, v. s. BB 15, fol. 144 v°.

de mai de cette même année, les marguilliers avaient présenté à l'échevinage une requête contenant que « dès environ a deux ans qu'ils avoient advisé entre eulx de faire faire en leurdite église un cœur de pierre de belle et honneste taille et fachon, avec une grant partie de ladite église », et avaient obtenu à cet effet un secours de 16 l. (1).

Tout à côté, mais plus en avant, est un grand édifice qui paraît être en briques et couvert en ardoises. Ses trois pignons en gradins sont percés de fenêtres quadrangulaires à croisées de pierres; deux tours semblables, en briques, en émergent : elles sont couvertes de flèches à deux ressauts, aussi en ardoises. Parmi les anciens monuments connus de la ville, nous n'en voyons aucun qui pourrait répondre à ce signalement. Serait-ce l'hôtel des Marconnelles, qui, après 1597, fit place à la nouvelle abbaye de Saint-Jean, et qui passait pour une des plus belles habitations d'Amiens? Une zone d'arbres verts, figurant des jardins, sépare les maisons du rempart, dont on aperçoit une notable portion circonscrivant la ville (2).

La courtine, de diverses hauteurs et diversement percée de créneaux et d'autres ouvertures, est interrompue de distance en distance par six tours carrées ou plutôt oblongues, munies de portes et de fenêtres et couvertes de toitures en tuiles en pavillons; plusieurs sont garnies de hourdages en bois. L'avant-dernière est beaucoup plus grande que les autres (3). Le rempart, cela va sans dire, est vu du côté de la ville. Tout le long de celui-ci, règne un chemin de ronde, sur lequel on aperçoit un grand nombre de promeneurs, hommes, femmes et enfants (4). Voici une mesquine ou une nourrice avec son poupon entre ses bras, des hommes graves devisant ensemble, deux petits garçons bien élevés se promenant gentiment, la main dans la main, tandis qu'un papa tire par le bras son fils récalcitrant, et que des gamins se hissent sur les courtines pour voir ce qui se passe dans la campagne; une curieuse regarde à travers les planches du hourdage d'une tour, deux voisines caquettent, un philosophe se promène seul.

Au-delà du rempart s'étend la campagne : champs tirés au cordeau, vertes prairies, bouquets d'arbres, et, à quelque distance, un monastère aux vastes bâtiments entourés de murs, au milieu desquels s'élève une église gothique aux dimensions imposantes. Elle est inachevée ou en ruines, avec de hauts pans de murs percés de larges fenêtres privées de leurs meneaux; mais le dessin vaguement

(1) Échevin. du 11 mai 1490. Arch. de la ville d'Am., BB 16, fol. 77 v°. — Cette particularité peut faire supposer que cette partie de la clôture a été élevée plutôt avant qu'après la translation des restes de Ferry de Beauvoir à Amiens.

(2) C'est l'enceinte qui fut élevée à partir du XIVe siècle, appelée à l'origine forteresse des faubourgs, et qui, depuis la démolition de l'ancienne, sous Louis XI, était devenue la seule enceinte de la ville. Elle occupait l'emplacement des boulevards actuels.

(3) C'est bien une tour et non une porte, car elle n'interrompt pas le chemin de ronde : la porte dont elle est percée est tout simplement celle qui fait communiquer le chemin de ronde avec l'intérieur de la tour. C'est donc à tort, et par sa structure, et par sa situation, que MM. Duthoit ont pris cette tour pour la porte de Noyon. (*Le Vieil Amiens*, 5e série, pl. I).

(4) De tout temps, les remparts, auxquels ont succédé les beaux boulevards actuels, ont été la promenade favorite des Amiénois, et c'était avec bien de la peine qu'en temps de guerre ou le dimanche pendant les offices, on parvenait à leur faire renoncer à cette distraction. 13 mars 1514 : « Combien que, depuis deux ans ençà, ait esté deffendu de non hanter ne converser, sinón aux heures pour ce ordonnées, allentour des murs et fortresses de ladite ville, néantmoins mesd. seigneurs ont esté advertis que, ès jours de feste et de dimence grand nombre de menu popullaire de ladite ville, au lieu de servir Dieu, se tiennent sur lesdits murs, fortresses, bollevers et autres lieux allentour de ladite ville et illecq jouent aux jeuz de quilles, fossette et aultres jeux de sort », etc. Arch. de la ville d'Am., AA 12, fol. 120.

tracé, pour exprimer un lointain, n'est pas très clair. Le clocher semble aussi ne pas avoir sa hauteur normale et est couvert d'une toiture en ardoises, qui seule dépasse le reste de l'église; les autres bâtiments, aussi d'architecture gothique et assez curieux, sont couverts en tuiles. MM. Jourdain et Duval (1) en ont fait l'abbaye de Saint-Acheul, et après eux les frères Duthoit, dans *le Vieil Amiens* (2). Mais cet édifice ne répond en rien à ce que nous savons des anciens bâtiments de l'abbaye de Saint-Acheul (3), tandis qu'étant toujours admis que nous avons devant les yeux la partie de rempart comprise entre la porte de Beauvais et la Somme, il est tout naturel d'y voir l'abbaye de Saint-Jean, qui était située dans cette direction.

Détruite par les Navarrais lors du coup de main de 1358, l'abbaye de Saint-Jean ne fut reconstruite qu'en 1463 par l'abbé Jean le Vasseur (4). Les travaux de cette église, qui était entreprise avec un très grand luxe, allaient fort lentement et péniblement, faute de fonds. Jean de Bar, évêque de Beauvais, accorda en 1469 des indulgences à ceux qui y contribueraient par des aumônes (5). Dix ans plus tard, des religieux de l'abbaye, portant avec eux des reliques de saint Jean, allaient encore quêter dans le même but jusque dans le diocèse d'Auxerre, et obtenaient, à cet effet, un mandement des vicaires généraux de l'évêque de cette ville, enjoignant aux autorités ecclésiastiques de les recevoir honorablement (6), en même temps que les religieux de l'abbaye s'adressaient, vainement d'ailleurs, à l'échevinage d'Amiens, pour obtenir des matériaux des anciens remparts que l'on démolissait alors (7). Il n'est donc pas étonnant que, vers 1490, l'église de l'abbaye ait été dans l'état inachevé où nous la voyons, d'autant que les murs de clôture et le clocher avaient dû être abattus en 1470, lors du siège de la ville par le duc de Bourgogne (8). Le monastère est réuni à la ville par un chemin que suivent

(1) *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. IX, p, 187.

(2) *Le Vieil Amiens*, 5e série, pl. I.

(3) Voy. Roux, *Hist. de l'abb. de S.-Acheul lez Amiens*, p. 206.

(4) Maurice du Pré. *Annales de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens*, édit. Janvier et Bréard, p. 120. — 7 juin 1464 : « Noble et puissant seigneur Mons. Jehan d'Ally, vidame d'Amiens, seigneur de Picquigny ..... recongnut comme les religieux, abbé et convent de l'église Saint-Jehan lez Amiens, de l'ordre de Prémonstré, qui sont de la fondation de ses prédécesseurs, aient entencion, au plaisir de Dieu, de rédiffier leur église, qui, longtemps a, fut destruite et abatue à l'ocasion des guerres, tant par l'aide dudit recongnoissant, comme d'aultres personnes, et, entre les aultres, de Jehan Roye, chauderonnier, bourgeois d'Amiens et Jehenne Brissette, sa femme, lesquels, meux de dévotion, ont desjà fait rédiffier une des chappelles de ladite église et le fait mettre en tel estat à leurs despens, que présentement l'on y célèbre messe et fait le service divin ». Fondat. de messes par ledit Roye et sa femme. Arch. de la Somme, abbaye de Saint-Jean, 9e carton, XXXII, H. — Voy. aussi un acte du 7 juin 1467, sur le même objet (*Ibid.*, 6e carton, XXXI, H). — Il faut remarquer que Jean de Picquigny, un des auteurs de celui que nous voyons ici aider à la reconstruction de l'église de l'abbaye par ses aumônes, fut le principal meneur de l'affaire de 1358, et l'abbé de Saint-Jean d'alors, un des principaux complices des Navarrais. (Voy. Froissart, chap. CCCXCVII et CCCXCVIII).

(5) Mandement de Jean de Bar, évêque de Beauvais, du 27 sept. 1469. « Monasterium venerabile premonstratense, a centum pluribusque annis prope et velut juxta muros predicte civitatis Ambianensis fundatum, laudabiliter et edifficiis speciosissimis constructum fuerit, quod et si per certa loci opera lapidea spectabile pulchra tamen devota que inibi habebantur ecclesia longe amplius devotum extitit et solemne, verum malis per factum guerrarum supervenientibus retroactis, per nepharios ac hominum armatorum congressus, nedum ipsa ecclesia ymo claustra, ac omnis habitatio religiosa antedicti monasterii igne consumpta aperte destructa (?) ac funditus corrosa, quod plurimum venit dolendum, usque in hodiernum diem palam demonstratur ». Arch. de la Somme, Abb. de St-Jean, 10e carton XLIV, O.

(6) Mandem. des vic. gén. de l'évêque d'Auxerre, du 17 octobre 1479. Arch. de la Somme, Abb. de St-Jean, 10e carton, LIX, O.

(7) Échevinage du 9 novembre 1479. Arch. de la ville d'Am., BB 13, fol. 113.

(8) Maurice du Pré, *Ann. de l'Abb. de St-Jean*, édit. Janvier et Bréard, p. 122. — Daire, *Hist. de la*

un cavalier et quatre piétons, et qui, venant vers le rempart, aboutit sans doute à la porte de la Hotoie. Dans le lointain, des maisons et des villages. Un de ceux-ci, dont le clocher émerge seul à travers les arbres, pourrait bien être Renancourt; vers la gauche, un groupe de maisons serait quelque chose comme le Petit-Saint-Jean, mais il faut convenir que la ressemblance n'est pas parfaite. Le paysage est d'ailleurs charmant et rend bien, du moins dans leur esprit sinon effectivement, les plaines à perte de vue de la Picardie.

Dans la clef de voûte de la niche, est un écu *d'argent à deux bandes de gueules, écartelé d'or à trois maillets de gueules, posés 2 et 1,* qui sont les armes de Ferry de Beauvoir.

2e groupe. — Prédication de saint Firmin.

Au peuple damiens anūcha	La sainte foy euuangelique
Tant que pluseurs deulz adrescha	A tenir la foy catholique.

Au milieu de la composition, et à l'arrière-plan s'élève une chaire à prêcher carrée, couverte d'un drap d'or diapré de bleu, du haut de laquelle parle saint Firmin (1). Autour de lui se pressent les Amiénois, plus nombreux encore que dans le groupe précédent, hommes, femmes, enfants, dont les visages reflètent les sentiments les plus divers. Les femmes paraissent manifester la plus grande admiration et la plus grande docilité. Elles sont toutes assises, occupant tout le milieu du groupe depuis la chaire jusqu'au premier plan. Là se prélasse une riche bourgeoise mise avec la dernière élégance : robe de drap d'or diapré de bleu, bordée par le bas d'un galon gemmé; jupe très ample et retombant en plis multiples, tandis que le corsage épouse les formes du corps : il est décolleté en pointe sur un corset de dessous noir, galonné d'or. Sa riche coiffure se compose d'une coiffe plate de lingerie empesée, sur laquelle est posé un diadème, d'où part un petit voile carré et perlé. Une chaîne d'or fait le tour de sa taille. Elle joint les mains, la bouche entr'ouverte, les yeux au ciel, exprimant une profonde surprise (2). Un petit chien est blotti sous son escabeau. Une petite fille, à la chevelure d'un blond doré tombant en longues boucles sur ses épaules, est sagement assise à ses côtés, tournant le dos au spectateur. Sa voisine, qui porte un bourrelet orné d'un joyau, n'est pas moins attentive. D'autres femmes, moins pompeusement vêtues, écoutent presque toutes tournées vers le saint prédicateur. L'une d'elles manifeste son enthousiasme en levant les bras. Elles ont pour la plupart sur la tête de courts voiles noirs posés sur des coiffes de lingerie empesées; une seule a une sorte de petit bonnet d'or quadrillé de rouge. Les jeunes filles se distinguent par leurs têtes nues et leurs longues chevelures, tandis que les femmes mariées ont toutes des couvre-chef qui leur cachent entièrement

ville d'Am., t. II, p. 239. — En 1472, le maréchal de Lohéac avait proposé la démolition de l'abbaye de Saint-Jean « pour ce que les Bourgueignons ..... s'y porroient venir logier », ce à quoi les habitants d'Amiens s'étaient refusés. Échevin. du 17 juillet 1472. Arch. de de la ville d'Am., BB 11, fol. 80 v°. — La reconstruction de l'église fut reprise péniblement en 1479 par l'abbé Jacques Le Foulon (Maurice du Pré, *op. cit.*, p. 131). Ce ne fut que sous Nicolas Lagrené, abbé de Saint-Jean depuis 1513, que l'église de l'abbaye fut définitivement élevée « d'une architecture admirable et magnifique » (*op. cit.*, p. 140).

(1) Entièrement refait

(2) Le bras gauche refait.

les cheveux. A droite et à gauche, les hommes rangés debout, forment cercle autour du groupe des femmes. MM. Jourdain et Duval observent que tous les hommes ont la tête couverte, ainsi qu'il était d'usage de le faire au moyen âge, pendant le sermon. Au premier plan, à gauche du spectateur, deux hommes regardent vers le prédicateur, se faisant part de leurs impressions; l'un est couvert d'une houppelande d'or diaprée de rouge (1). De l'autre côté, deux importants, l'un vêtu d'un saie à large bande de fourrure, aux manches fendues par derrière, l'autre habillé de drap d'or diapré de bleu, semblent discuter avec animation. Sont-ce les deux incrédules de tout à l'heure (2)? Les autres hommes, jeunes et vieux, dont il serait trop long de décrire les types si variés, semblent écouter avec attention.

Fond. — Le quartier de la ville représenté dans le fond paraît faire suite au premier. Saint Firmin prêchant partage le sujet en deux. A sa droite, à travers les toits des maisons, on aperçoit, tout à fait sur le côté, une église au chevet plat, sous une seule toiture d'ardoises, accompagnée d'une flèche aigüe, aussi en ardoises. C'est vraisemblablement Saint-Firmin-à-la-Porte, que nous savons en effet n'avoir eu qu'une seule toiture pour ses trois nefs (3). Sa situation par rapport au Beffroi que nous allons voir, justifie cette identification, plutôt que celle de Saint-Firmin-en-Castillon proposée par MM. Jourdain et Duval (4) et par MM. Duthoit (5). Un peu plus vers le milieu, une énorme flèche carrée, aussi en ardoises, ornée de nombreuses lucarnes et de girouettes, sortant d'un massif carré en maçonnerie, crénelé, avec de petites poivrières dans les angles, ne peut être que le Beffroi, et répond parfaitement à ce que nous savons de celui-ci (6). Au-delà, la continuation du rempart : une courtine, une tour carrée et fermée à la gorge par une clôture à pans de bois, puis une autre courtine, puis enfin une porte. Vue naturellement du côté de la ville, cette porte se compose d'une grosse tour carrée, tout en pierres, couverte d'une toiture en tuiles, et se prolongeant beaucoup plus bas que le chemin de ronde qu'elle interrompt, c'est-à-dire jusqu'au sol des rues de la ville. Elle est percée d'une grande baie cintrée, dont les maisons du premier plan ne permettent d'apercevoir que le cintre, au-dessus duquel, dans une niche, est une statuette. Au-dessus du toit s'élève un minuscule campanile en charpente (7). C'est bien comme MM. Duthoit (8) l'ont pensé, la porte de la Hotoie (9). A partir de là, le rempart est masqué par la figure de saint Firmin prêchant, mais on sent fort bien qu'il revient brusquement, faisant un angle sortant très prononcé, puis, au moment où il reparaît à la gauche du saint, il se retourne non moins brusquement,

(1) La tête et les mains refaites. Du second, il ne restait que les pieds, il a donc été entièrement refait, mais d'une façon assez peu heureuse, à notre avis. Il détonne sur tous les autres personnages de cette partie de la clôture.

(2) Les têtes refaites.

(3) *Monum. anc. et mod. de la ville d'Am.*

(4) *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. IX, 1848, in-8°, p. 188.

(5) *Le Vieil Amiens*, 5e série, n° 2.

(6) A comparer avec le dessin du même monument dans le tableau du Puy de la *Vierge au Palmier*, (présent de Nicolas Lecaron, 1520) à l'évêché d'Amiens.

(7) La plupart des portes de la ville d'Amiens étaient munies de clochettes pour avertir de ce qui se passait dans la campagne dans leur rayon. Elles avaient été établies en 1412. (Arch. de la ville d'Am., BB 2, fol. 23 v°); en 1492, on en fit encore placer aux portes qui n'en avaient pas. (*Ibid.*, BB 16, fol. 210 v°). Il en est du reste souvent question dans les registres de la ville. Nous en rencontrerons encore d'autres exemples, et particulièrement dans les stalles.

(8) *Le Vieil Amiens*, 5e série, n° 1.

(9) Voir les anciens plans d'Amiens, notamment celui de 1542 aux Archives de la Somme.

faisant un angle rentrant, dans lequel s'élève une tour cylindrique toute différente des autres, beaucoup plus haute, moins grosse, couronnée de créneaux et de mâchicoulis et surmontée d'une toiture conique en ardoises. C'est évidemment la tour Saint-Nicolas qui, placée à l'extrémité du pont Saint-Michel, sur la rive gauche de la Somme, servait à la fois de guette et de phare à l'entrée du quai. Elle existait encore au XVIII[e] siècle. C'est donc, bien clairement exprimé, l'angle sortant formé par le rempart d'Amiens à la tour du Vidame, puis l'angle rentrant de ce même rempart au pont Saint-Michel. A côté de la tour Saint-Nicolas, on aperçoit deux espèces de petits mamelons ou coupoles en maçonnerie, très bas, que MM. Duthoit (1) ont mal interprétés dans leur dessin et pris, à tort, selon nous, pour les deux tours qui accompagnaient le pont Saint-Michel. Deux grosses tours carrées sans toitures. séparées par une courtine, terminent le rempart de ce côté. La campagne extérieure, agrémentée de bouquets d'arbres, répond bien au quartier de la ville que nous venons de décrire : de l'angle rentrant formé par le pont Saint-Michel, sort un cours d'eau, qui ne peut-être que la Somme, et qui serpente à travers la campagne. A une certaine distance, sur la rive droite du fleuve, un village avec son église à clocher carré, le tout couvert en tuiles, est évidemment Saint-Maurice (2), et, à l'arrière-plan, toujours les plaines à perte de vue de la Picardie.

Sur l'écu qui orne la clef de voûte de la niche, sont peintes les armes d'Adrien de Hénencourt.

3[e] groupe. — Baptême des Amiénois.

> Faustinien la noble attille Feme agrippin famille enfans
> Baptisa auec trois fois mille Pour ung jour la foy cofessas (3).

C'est la cuve baptismale qui occupe la place d'honneur : elle est placée à l'arrière-plan de la partie sculptée, à peu près au milieu. Posée sur une estrade à plusieurs degrés, elle est très vaste, de forme carrée, ornée à sa base d'une arcature, et, au-dessus, en encorbellement, d'une frise sculptée à trois médaillons circulaires, dans chacun desquels est un personnage en buste, traité en très bas relief. Celui du milieu porte une longue barbe, d'amples vêtements, une toque munie d'un voile, et tient un rouleau à la main; les deux autres sont imberbes, l'un encapuchonné dans le chaperon, l'autre, coiffé d'un bonnet carré. La « noble Attille » entièrement nue, est plongée à mi-corps dans la cuve, les mains jointes (4), tandis que saint Firmin lui verse l'eau sur la tête (5). Deux suivantes, ou plutôt deux compagnes, car elles sont fort élégamment vêtues : robes collantes profondément

(1) *Le Vieil Amiens*, 5[e] série, n° 2.

(2) *Loc. cit.*

(3) « Domum ipsius (Faustiniani senatoris) ad baptismi gratiam advocavit, ipsumque Faustinianum catechumenum fecit; domumque Ausentii Hylarii cum ipso Ausentio baptisavit ; Attilliam, Agrippini quondam clarissimam conjugem, cum liberis, famulis et famulabus eodem die baptizavit : conversique sunt in illis tribus continuis diebus per beatum Firminum episcopum tria fere millia utriusque sexus. Prædictum vero Faustinianum catechumenum ad perfectionem gloriæ baptismatis, cum magno gaudio Christianorum perduxit ». *Vita sancti Firmini, ex duobus mss.*, etc., dans *Acta S. S. Boll.*, 25 sept.

(4) La tête refaite.

(5) Tout le haut du corps a été refait, y compris la main droite qui verse l'eau. On se demande si ce geste est bien exact.

décolletées en pointes et coiffes d'or, tiennent ses vêtements, pour la rhabiller dès qu'elle sortira de la cuve. Il faut remarquer parmi ces vêtements la richesse de la coiffe qui est toute d'or, quadrillée de perles, et qui ressemble singulièrement à celle de la riche bourgeoise qui, dans le sujet précédent, écoutait si attentivement l'apôtre. Nombreuse est l'assistance qui s'apprête à recevoir le baptême : vingt-cinq personnes, sans compter Attille et ses deux compagnes. Plusieurs se déshabillent déjà : celui-ci se fait ôter par un varlet sa magnifique houppelande doublée d'hermine; c'est un personnage important, un sénateur, sans doute; sous sa houppelande à demi défaite, on aperçoit ses chausses collantes rouges, une espèce de justaucorps à courte jupe, sans manches et laissant sortir les manches d'un habit de dessous de drap d'or diapré de bleu; une énorme bourse pend à sa ceinture. Son varlet, presque un enfant, est non moins élégant : chausses collantes rayées de vert et de blanc, sans chaussures, justaucorps à manches courtes, laissant passer les manches longues et étroites d'un habit de dessous; à sa ceinture pend une jupe droite tombant un peu plus haut que la cheville, fendue du côté gauche, la fente retenue par un affiquet, le tout bizarrement bariolé (1). Un autre se déshabille tout seul : il a déjà, laissant voir ses jambes nues, ôté ses souliers en bec de cane et ses chausses qui gisent à côté de lui; elles sont munies d'ouvertures pour laisser passer le bout des pieds et d'aiguillettes pour les attacher au pourpoint. Il commence à se dépouiller de son habit de dessus (2). Son voisin, qui semble s'entretenir avec lui, tourne le dos au public : il est enveloppé dans une longue houppelande traînant à terre, plissée par derrière en tuyaux d'orgue, les ouvertures des poches garnies de vair, et les manches largement fendues (3). Un troisième personnage, aux chausses flottantes et au manteau jeté bizarrement sur les épaules à la façon du manteau espagnol, se tient derrière eux (4), tandis qu'un jeune homme blond, imberbe et tête nue, délace son pourpoint. Une riche bourgeoise à la robe de damas rouge, et au corset de drap d'or diapré de bleu et doublé d'hermine, la tête couverte d'un voile blanc (5), amène par la main une petite fille dont la longue chevelure blonde flotte en boucles d'or sur ses épaules (6). Une autre dame, d'une mise plus sévère, avec sa robe de drap d'or sur laquelle est jeté un long voile noir, joint dévotement les mains (7). Les autres personnages, à l'arrière-plan, hommes et femmes, presque tous intacts, sont rangés en demi-cercle autour de la cuve baptismale, avec des attitudes et des expressions de visages analogues aux sentiments divers dont ils sont animés.

Fond. — La peinture qui fait le fond de ce troisième groupe continue le panorama de la ville d'Amiens. Comme la chaire de saint Firmin partageait en deux le précédent, ici, c'est la cuve baptismale. En avant, à la gauche du spectateur, des maisons en pans de bois, comme dans les sujets précédents, les unes couvertes en tuiles, les autres en ardoises, puis le rempart. Il est assez

(1) La tête refaite. On lui a fait une coiffure qui ressemble à celle des valets dans nos jeux de cartes modernes.

(2) La tête refaite.

(3) La tête refaite. On l'a coiffée d'une espèce de béret garni de gemmes qui n'a été en usage à aucune époque.

(4) La tête refaite.

(5) Le haut du crâne, l'avant-bras gauche et le bras droit refaits.

(6) La tête refaite.

(7) Le haut de la tête depuis la bouche, et les mains refaits.

irrégulier et comme démoli par endroits : courtines, tours de diverses formes, poternes, etc. ; quelques promeneurs se voient encore sur le chemin de ronde. A droite, sont des maisons du milieu desquelles s'élève une haute flèche carrée, couverte en ardoises, surmontée d'une croix et flanquée aux quatre angles de clochetons de même Il est assez vraisemblable, comme l'ont supposé MM. Duthoit (1), que ce soit Saint-Sulpice. Puis, sur la ligne des remparts, s'élève une monumentale porte de ville, très richement décorée et d'une structure tout à fait singulière, assez peu claire même : baie en plein cintre, tours cylindriques, toitures d'ardoises, crêtes dorées, le tout formant un fouillis indescriptible. Ce serait, comme l'ont supposé, non sans vraisemblance, MM. Duthoit (2), la porte Montrécu. On sait en effet que cette porte était extrêmement ornementée. L'église couverte en ardoises, avec clocher carré couvert de même, et que l'on aperçoit en dehors de cette porte, ne peut être que Saint-Pierre. Au-delà du rempart s'étend la campagne, s'élevant légèrement comme un vaste plateau, au milieu duquel surgit un moulin à vent. C'est à ne pas s'y tromper le plateau qui s'étend au nord d'Amiens vers Flesselles. Au commencement du XIX[e] siècle, il y avait encore des moulins à vent sur ce plateau, le long de la route de Doullens.

A la clef de voûte de la niche est peint le même écu qu'à la première niche.

4[e] groupe. — Arrestation et décollation de saint Firmin.

Longulus et Sebastien   Des ydolatres a linstance
Ce saint martir par faulz moyen   Emprisonerẽt. Et puis sãs ce
Que le pœuple en eut congnoissãce   Secretement contre raison
Firẽt de nuit soubz leur puissance   Trẽchier sõ chief en la prison (3).

Deux sujets différents sont donc représentés : l'arrestation du saint, et sa décollation. Ce dernier ne prend qu'une faible partie de la niche, et se prolonge sur une colonne extérieure, pour faire pendant, d'une façon très heureuse, au portrait du doyen de Hénencourt et à la porte de Beauvais, qui accompagnent de la même manière le premier sujet.

Arrestation de saint Firmin. — A la gauche du spectateur et au premier plan, devant l'édifice qui, dans la peinture du fond occupe près de la moitié de la composition, est un siège à deux places monté sur une estrade à plusieurs

(1) *Le Vieil Amiens*, 5[e] série, n° 3.

(2) *Loc. cit.*

(3) « Audientes itaque Longulus et Sebastianus præsides quæ per beatum Firminum episcopum in illo tempore gerebantur, venerunt ab urbe Treviris, ingressique civitatem Ambianensium, ante tribunal præsidentes, data jussione, præceperunt ut universi tertia die convenirent ad prætorium Cimilianum..... Ad quem Auxilius, curialis et venerabilis templorum Jovis et Mercurii sacerdos, respondens dixit : Est hic unus Christianorum pontifex, qui non solum Ambianensem urbem a deorum cultura et religione subvertit, sed pene universum orbem, imperiique Romani integritatem, ab immortalium deorum cultu separare videtur..... Audiens ergo pretiosus martyr Christi Firminus, quia rei causa agebatur, altera die procedens, accessit ad prætorium, et constanter ante tribunal in conspectu principum stetit, et Deum omnipotentem Jesum Christum Nazarenum docuit adorandum..... Sebastianus metuebat eum ad tormenta tradere, ne per eum tumultus inveniretur in populo. Præcepit itaque eum Sebastianus militibus suis apprehendere, et custodibus carceris commendare ; clamque eum in carcere in noctis silentio capite truncari ». *Vita sancti Firmini ex duobus mss.*, etc., dans *Acta S. S. Boll.*, 25 sept.

marches. Un des bras de ce siège, le seul visible, est orné d'un petit bas-relief simulé par la peinture et représentant un combat de gladiateurs. Sur le dossier est jeté un dorsal d'une étoffe vert d'eau, avec semis de petits fleurons jaunes. Longulus et Sebastien sont assis sur ce siège. L'un d'eux, à la face sévère et méchante, au nez busqué, la barbe s'étalant en longues boucles sur la poitrine, et les cheveux tombant sur les épaules, est coiffé d'un bonnet fort riche, orné d'un joyau; sa robe de dessus est de drap d'or diapré de rouge et ornée de galons perlés; de longues manches fendues en étoffe mouchetée à reflets d'or s'en échappent, laissant voir les manches longues et étroites d'un pourpoint en drap d'or uni. Un large col d'hermine attaché par un joyau et orné à ses pointes de glands d'or couvre ses épaules. Il tient un bâton et interroge du regard son collègue qui tient un *rotulus* (1). Au premier plan, saint Firmin, les mains croisées (2), est appréhendé au col par deux soldats (3), tandis qu'un personnage civil en longue robe d'or moucheté (4), le tirant par sa chape, fait mine de le leur disputer, et qu'un autre s'éloigne en montrant le saint de la main droite. Il est en chausses collantes noires et sandales, et en riche saie de drap d'or à la bordure brodée en relief, doublé d'hermine, aux manches pendantes, et il porte la main gauche à sa bourse pendue à sa ceinture (5). Par derrière, un soldat porte un falot (6). Au pied du prétoire, deux accusateurs (7) très richement vêtus se tiennent debout, le premier, le visage rasé, tête nue, lève les yeux vers les magistrats, en avançant le menton et la mâchoire inférieure d'un air féroce et haineux (8). Le second a été presque entièrement refait. Dans le fond, et à la gauche des juges, six personnages, des chrétiens sans doute, semblent les implorer en faveur du martyr, levant les mains et les yeux, avec des expressions de visages d'une grande vérité. Ils sont tous intacts. Notons tout particulièrement celui qui est le plus rapproché du premier plan, à côté du soldat qui tient le falot, et celui qui est immédiatement derrière lui.

Décollation de saint Firmin. — Tout le côté droit de la niche est occupé par sept soldats qui semblent garder la prison où le saint est enfermé et séparer le présent sujet de celui qui précède. Tous, y compris ceux qui arrêtent saint Firmin dans le groupe précédent, sont vêtus d'armures de plates : cottes de mailles, cuirasses à tassettes, dont quelques-unes sont ornées aux épaules de têtes de lions d'où des plumes pendent le long du bras, plates aux jambes ou seulement aux genoux, houseaux, casques fort bas, et emboitant la tête, sortes de bassinets, dont quelques-uns sont garnis d'oreillettes circulaires. Il faut remarquer parmi ceux-ci un petit vieux édenté, dont les yeux vifs brillent sinistrement à travers sa figure ratatinée (9).

A l'extérieur, sur la colonne dont le chapiteau, très fortement évasé, est orné d'un écu aux armes du doyen, tenu par un ange, s'élève la prison, grosse tour carrée, percée d'une porte cintrée et de deux fenêtres grillées, l'une ronde

(1) La tête et la main gauche ont été refaites.

(2) La tête refaite.

(3) Leurs têtes refaites.

(4) La tête refaite.

(5) *Id.*

(6) Le falot refait.

(7) La *Vita Sancti Firmini*, ne parle que d'un seul, le *curialis* Auxilius, prêtre des temples de Jupiter et de Mercure.

(8) Les mains refaites.

(9) Les trois premiers ont leurs têtes refaites. — Ces costumes de soldats ont de grandes ressemblances avec ceux que l'on voit dans les panneaux de la châsse de sainte Ursule, par Memling, à Bruges.

l'autre carrée, auxquelles se pressent des curieux. Celle-ci est accompagnée d'une autre tour cylindrique — pour laquelle on a utilisé le fût de la colonne engagée du pilier auquel le sujet est adossé — ouverte de deux meurtrières, le tout couronné de créneaux et de mâchicoulis. A la porte de la prison, saint Firmin, toujours en chape et en mitre, comme précédemment, est à genoux, les mains jointes, prêt au supplice (1), tandis qu'un bourreau brandit une épée au-dessus de sa tête (2); un caniche noir le suit. Sur le fût de la colonne, une banderole blanche porte en caractères gothiques noirs la seconde partie de la devise du doyen de Hénencourt : Nocuit differre paratis.

Fond. — Le quartier de la ville d'Amiens peint sur le fond de cette quatrième niche n'est pas le moins intéressant. Cette fois, nous sommes aux environs de la cathédrale. Celle-ci est représentée d'une façon tellement fidèle, qu'elle donne confiance dans la manière dont tous les autres monuments de la ville ont été reproduits. Nous en voyons ici la façade occidentale, telle qu'elle était à la fin du xv[e] siècle. C'est un document infiniment précieux pour en connaître l'état ancien (fig. 61). Elle n'est visible que depuis la grande rose inclusivement, toute la partie inférieure étant cachée par les maisons à pignons, les unes en bois, les autres en pierre, qui sont en avant (3). A l'étage de la grande rose, on aperçoit contre les contreforts les extrémités des petits gables qui surmontent les parties de la galerie des Rois passant par devant ceux-ci; chaque tour est percée de deux baies qui paraissent vitrées. La rose semble déjà munie d'un remplage flamboyant, mais qui n'est pas très compréhensible et qui ne ressemble nullement au remplage actuel, notamment dans le centre, qui est occupé par une petite rose à quatre lobes. Il est possible que ce soit l'ancien remplage, mais interprété par un peintre qui « voyait flamboyant ». Dans les deux écoinçons supérieurs de la rose, sont bien les deux trèfles qui s'y trouvent encore. Puis vient la corniche sculptée garnie d'une balustrade à jour qui passe devant les tours : à la tour du sud, elle garnit aussi les contreforts, à celle du nord, elle est interrompue par eux. A l'étage supérieur, les statues se voient comme aujourd'hui contre les contreforts, et contre les parties pleines des ouïes de la tour nord. La différence de hauteur entre les deux tours est parfaitement marquée; la tour du nord munie de sa balustrade supérieure et des deux pavillons de ses escaliers, celle du sud,

(1) La tête refaite.

(2) Entièrement refait. Il n'en restait que les pieds. On a beaucoup blâmé le geste donné par le restaurateur à ce personnage. Le rapport de la visite faite à la cathédrale par la Société française d'archéologie le 10 juillet 1839, (*Bull. monum.*, t. V, p. 325) formule déjà une critique qui fut plus tard développée par Goze, dans une lettre qu'il écrivit au Comité historique des arts et monuments en décembre 1847. « Le bourreau refait à neuf, dit-il, brandissait un énorme sabre de bois qu'on a volé récemment. Dans la position gênée où il se trouve, à cause de l'espace étroit, il semble devoir abattre la tour de la prison, avant d'arriver au chef du saint. Il a de plus le malheur d'avoir une jambe plus courte que l'autre. Un serviteur de l'église qui a connu ces groupes avant leur mutilation, affirme, et son témoignage est digne de foi, que ce bourreau dégainait son glaive, ce qui est un mouvement plus noble et plus convenable pour la place qu'il occupe ». (Bibl. d'Am., ms. 818, *Cathédrale*). — Voy. aussi Jourdain et Duval, *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. IX, in-8°, p. 240.

(3) On peut contrôler ce dessin de la cathédrale, par celui, un peu postérieur en date mais peut-être un peu moins fidèle, qui est peint sur le tableau de la *Vierge au Palmier*, donné par Nicolas Lecaron, maître du Puy en 1520, et conservé actuellement à l'évêché d'Amiens. Sur ce tableau, la cathédrale est représentée vue sur la façade occidentale, avec la face latérale sud en perspective (fig. 62).

dépourvue des uns et des autres, enfin, la galerie entre les deux tours est parfaitement reconnaissable, telle qu'elle était avant Viollet-le-Duc; chacun des cinq arcs de l'arcature inférieure de cette galerie abrite une statue. Enfin, renseignement très précieux, entre les deux tours s'élève le clocher central du carré du transept, tel qu'il existait avant l'incendie de 1528. Sur le flanc nord de la cathédrale, on aperçoit une portion d'un petit édifice religieux, couvert d'ardoises, percé d'une fenêtre flamboyante et couronné par une balustrade du même style. Sa position — il touche entièrement à la cathédrale — et son style ne permettent guère d'en faire Saint-Firmin-le-Confesseur; ce serait plutôt quelque bâtiment de l'évêché, ou bien l'ancienne chapelle du Chef de saint Jean-Baptiste, mais cela n'est pas certain.

A quelque distance de la cathédrale, vers le sud, voici les deux tours de la collégiale Saint-Nicolas, parfaitement reconnaissables et conformes à la gravure qui en est donnée par le P. Daire (1), et à toutes les anciennes vues d'Amiens. Elles sont percées sur chacune de leurs faces de deux longues ouïes, couvertes de toitures en bâtière en ardoises, et flanquent un pignon couvert de même. A côté, s'élève l'ancienne église de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux, en forme de croix latine, à toiture d'ardoises, avec son élégant clocher de bois recouvert de plomb en forme de flèche découpée, sur la croisée, telle que nous la voyons aussi sur tous les anciens dessins de la ville d'Amiens, et notamment sur un dessin à l'encre de Chine, paraissant assez exact, exécuté en 1725 (2).

Par derrière, court toujours le rempart, vu du côté de la ville, ici sans créneaux et flanqué de trois tours carrées, couvertes en tuiles, avec son chemin de ronde, mais sur lequel les promeneurs font défaut. Au-delà de ce rempart, s'étend la campagne. Tout près de la ville, vers le sud, s'élève une colline, dont le sommet est planté d'arbres, et au nord, tout à fait dans le lointain, plusieurs villages.

Presque jusqu'au milieu, tout le fond du côté gauche du spectateur est occupé par une portion d'un monument, beaucoup plus rapproché que tous les autres, et devant lequel la scène est censée se dérouler. Son angle à la droite du spectateur est muni d'un contrefort orné d'une statue d'homme, tête nue, vêtu d'une armure de plates, tenant une longue lance et s'appuyant sur un écu; elle est portée par un cul-de-lampe et abritée par un riche dais sculpté surmonté d'un haut pinacle; plus loin est une fenêtre en cintre brisé, munie d'un remplage fort simple et vitrée à losanges. Vis-à-vis, est une autre statue représentant un homme en costume civil, coiffé d'un chapeau et déroulant une banderole. Le bâtiment, coupé par la voûte de la niche, est censé se continuer par en haut et vers la gauche du spectateur. Serait-ce le prétoire que l'artiste aurait voulu ainsi figurer? Je ne vois en effet aucun monument connu de l'ancien Amiens auquel il pourrait répondre.

Dans la clef de voûte de la niche est un écu aux armes de Mailly-Conty.

B. *Soubassement*. — A l'exception de la statue funéraire de l'évêque Ferry

(1) *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 196.

(2) Dessin exécuté un peu avant la démolition de l'église et la construction de celle que les Célestins firent élever à sa place. Bibl. d'Am., ms. 523. — Voy. Duthoit, *le Vieil Amiens*, 5e série, n° 12.

de Beauvoir, toute la décoration du soubassement de cette première partie de la clôture est de plate peinture. Dans le milieu est figuré un sarcophage quadrangulaire d'une très faible saillie, garni d'un drap mortuaire d'or diapré de bleu d'un dessin fort beau et fort riche, sur lequel est appliquée une grande croix blanche unie. A l'intersection des croisillons, est un médaillon circulaire à fond d'or où est figuré l'Agneau triomphant, debout, la tête entourée d'un nimbe crucifère; de sa patte droite de devant il tient une hampe surmontée d'une croix avec banderole blanche marquée d'une croix rouge. Aux angles du drap sont peints quatre médaillons semblables, encadrant les animaux symboliques des Évangélistes nimbés et accompagnés de banderoles blanches, où leurs noms sont écrits en caractères gothiques noirs, avec capitales rouges.

1. L'homme. Il est agenouillé, en aube de couleur perse, ailes bleu de mer, imberbe, et porte une longue chevelure. Très jolie figure. Sur la banderole, on lit : **S. mathieu.**

2. Le bœuf. Il est de couleur fauve et assez mal dessiné; ailes bleu de mer. Sur la banderole : **S. luc.**

3. Le lion. De même couleur, il est ailé de même. Assez mal dessiné, lui aussi, mais non sans caractère ni sans grande vivacité dans le regard. Sur la banderole : **S. marc.**

4. L'aigle. Il est aussi de la même couleur fauve, les ailes éployées, vu de profil. Sur la banderole : **S. jehan.**

Au-dessus de ce sarcophage, dont la partie supérieure moulurée est peinte en rouge brique, s'ouvre une longue niche surbaissée, servant d'abri à la statue funéraire de l'évêque. Celle-ci est de grandeur naturelle (1). Ferry de Beauvoir est représenté gisant, les pieds appuyés sur un lion, la tête sur un coussin de drap d'or couvert d'une housse bleue à glands d'or, dont les deux faces sont réunies par un réseau. Il porte les sandales blanches, l'aube de même couleur, une dalmatique bleue, l'amict paré de drap d'or diapré, les gants blancs avec une broderie sur le revers de la main, un seul anneau au médius de la main droite, une chape de drap d'or diapré de rouge, aux orfrois brodés de niches d'architecture flamboyante, abritant des figures d'apôtres en pied, parmi lesquels on reconnaît sans peine saint Jean tenant un calice, saint Pierre tonsuré, la barbe et les cheveux crépus et grisonnants, tenant une (ou deux) clefs, saint Paul, barbe en pointe et cheveux noirs, s'appuyant sur une longue épée nue, la pointe en bas, saint Thomas avec une équerre, saint Jacques le Mineur avec un bâton à foulon, saint Mathieu avec une lance. Cette chape est attachée par un très riche fermail en forme de quatrefeuilles, au centre duquel, dans un médaillon circulaire, sont figurés trois maillets posés 2 et 1. Il est coiffé de la clémentine, sur laquelle est posée une mitre de la plus extrême richesse, ornée de broderies en relief, perlées et gemmées et de crochets d'orfèvrerie le long des cornes; les fanons terminés chacun par trois glands sont ramenés en avant. Les mains jointes retiennent la crosse dont la volute et le nœud, qui sont d'architecture, sont seuls dorés; la hampe est de bois noir. A la crosse est attachée le *sudarium*. C'est une admirable statue funéraire : la figure est très remarquable. A cause du temps qui a dû s'écouler entre la mort du prélat et son exécution, on n'oserait dire que ce soit un portrait; quoi qu'il

(1) Longueur $1^{m}95$, y compris la mitre.

en soit, elle porte un caractère individuel évident : la bouche entr'ouverte, les yeux ouverts aussi, les rides de la vieillesse, la peau détendue, sont rendus avec un art consommé et une grande vérité (1).

L'intérieur de la niche est orné de peintures : le ciel est bleu, étoilé d'or; sur les côtés, deux pleurants en prières sont encapuchonnés dans d'amples vêtements noirs, les mains jointes, l'un d'eux a devant lui un livre ouvert (2).

Toute la paroi du fond (pl. LV) est occupée par les figures des douze apôtres vus à mi-corps, nimbés d'or, tenant chacun un attribut et une banderole blanche sur laquelle est écrit en caractères gothiques noirs un article du symbole. Suivant une habitude assez fréquente dans les anciennes représentations du collège apostolique, ils semblent s'entretenir deux par deux. Saint Paul n'y figure pas. Admirable peinture, justement célèbre, et qui dénote un très grand talent. On ne saurait exprimer la finesse de touche avec laquelle sont tracées toutes ces figures, la variété des types et des expressions, la richesse de la palette, en même temps que l'harmonie du coloris. Le dessin est irréprochable, le modelé parfait, les mains excellentes; les gestes vrais, les attitudes pleines de vie et de naturel, sans sortir du calme nécessaire à toute peinture monumentale, les draperies souples et aisées (3).

1. — Saint Pierre. — Vieillard à la chevelure et à la barbe grises et crépues, avec une légère calvitie. Il tient une énorme clef de la main gauche, levant l'index de la droite, les yeux au ciel. Sur sa banderole :

Credo in deum patrem omnipotentem creatorem celi et terre.

2. — Saint André. — Longue chevelure et longue barbe en pointe, de couleur blonde, il tient une grande croix en X. Il semble écouter avec respect ce que lui dit saint Pierre.

Et ī ihm̄ xp̄m filiū eius unicū dn̄m nostrū.

3. — Saint Jacques le Majeur. — Il porte une espèce de tunique bleue, sans manches, courte barbe et cheveux blonds. De sa main droite, il tient un bourdon et une sacoche ornée d'une coquille, son chapeau pend derrière son dos retenu par deux cordons rouges à un seul gland, noués ensemble.

Qui conceptus est de spiritu s̄co, natus ex maria virgine.

4. — Saint Jean. — Belle et vivante figure jeune, imberbe, à la longue chevelure bouclée, dont le bel arrangement contraste avec le négligé de celles de la plupart des autres apôtres : vêtu d'une tunique vert clair et d'un manteau blanc attaché

(1) Les mains, la mitre, des parties de l'orfroi de la chape et le lion qui est aux pieds ont été refaits.

(2) Ils sont malheureusement assez effacés et peu visibles.

(3) Elles ont été restaurées par Lebel en 1847, mais avec une sobriété et une réserve qui ont valu à celui-ci les éloges de la commission de la Société des Antiquaires de Picardie chargée de la surveillance des travaux. Voy. le rapport de ladite commission, du 8 décembre 1847, dans le *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. III, p. 200.

par un bouton d'or, il pose sa main droite sur sa poitrine, tenant de l'autre un calice d'or d'où sort un dragon ailé.

Passus sub poncio pilato, crucifixus, mortuus et sepultus.

5. — Saint Thomas. — Il n'a qu'une simple tunique pourpre clair, la barbe naissante et les cheveux roux, type très étrange; les mains ramenées vers la poitrine, il tient une équerre.

Descendit ad ̄iferna tercia die, resurexi *(sic)* a mor[tuis].

6. — Saint Jacques le Mineur. — Très remarquable tête de vieillard, un peu chauve, à la barbe et aux cheveux blancs, le dos voûté et couvert d'un ample manteau. Vu de profil, il tient le bâton à foulon dont il fut martyrisé.

Ascendit ad celos sedet ad dexteram patris ōipotentis.

7. — Saint Philippe. — Le front haut, les cheveux plats et la barbe courte, de couleur châtain, il tient une croix processionnelle, à longue hampe.

Inde venturus [est] iudicare vivos et mortuos.

8. — Saint Barthélemy. — Le visage rasé, longs cheveux bouclés d'un brun roux, figure assez vulgaire, mais très délicatement traitée. Il est muni du coutelas, son attribut le plus habituel, marquant qu'il a été écorché vif.

Credo in spm̄ scm̄.

9. — Saint Mathieu. — Physionomie très singulière, aux cheveux crépus et très blonds, la barbe plus claire encore, assez jeune. Il est vêtu d'une espèce de surcot vert, sans manches et d'un chaperon à pèlerine bleu ardoise, dont le capuchon est relevé. Il tient la lance qui lui est donnée très souvent comme attribut, pour marquer qu'il fut massacré par les soldats du roi d'Éthiopie.

Scām ecclām cathólica.

10. — Saint Jude. — Vieillard au nez plat et écrasé, l'air austère, barbe et cheveux d'un blond grisonnant. Un voile rouge sur la tête, il tient une hallebarde.

Scōr cōmunionē remissionē peccator.

11. — Saint Simon. — Visage rond et bien rempli, entièrement rasé, les cheveux courts, il s'appuie sur le manche d'une longue scie.

Carnis resurrectione.

12. — Saint Mathias. — Tête longue et fine, barbiche et cheveux châtains, manteau vert attaché sur le devant par un bouton. Il lève la main comme s'il expliquait quelque chose à son voisin, s'appuyant de l'autre sur une longue épée nue, la pointe en bas.

Vitā eternā. amen.

Nous n'avons pas à insister sur les attributs de ces apôtres, lesquels sont parfaitement connus, non plus que sur les articles du symbole attribués à chacun d'eux. Ceux-ci ont beaucoup varié (1).

L'épitaphe du défunt attribuée par De Court au chanoine Pierre Burry (2), était gravée sur une table de cuivre devant sa tombe. De Court en a donné le texte le plus correct et le plus complet (3) :

» Hic pastor rexi Ferricus, bis datus urnæ
» Monsteroli primum, rursus et Ambianis,
» Quo me præpositus idemque nepos Adrianus
» Vexit et ornavit martyris historia.
» Exorate, meus quondam grex Ambianensis,
» Prosit ut hoc celebri me jacuisse loco.
» Cognomen patrum, si curas nosse viator,
» Hic est de Beauvoir, perge memento (4).

» Obiit anno domini 1472, ultima februarii : hic translatus anno 1489, » octava martii.

Cette épitaphe a disparu à la Révolution (5).

Le reste de la décoration peinte du soubassement, en dehors du tombeau proprement dit, représente à droite et à gauche deux chanoines en robes rouges, surplis blancs et chapes bleues, avec orfrois de drap d'or diapré de bleu (6), qui soulèvent deux courtines vertes, paraissant avoir recouvert le sarcophage, et sur chacune desquelles est peint un écu aux armes de Ferry de Beauvoir, timbré d'une crosse. Cette draperie verte se continue au bas du sarcophage et est ornée en cet endroit d'un écu aux armes de l'évêché d'Amiens : *d'argent à la croix de gueules*. A chaque extrémité de ce soubassement, deux anges de même taille, en aubes blanches, aux ailes bleues et vertes écartent un grand rideau rouge, qui, partant d'en haut et glissant sur une tringle, est supposé avoir caché le tout.

Ces quatre personnages sont très remarquables et d'un style qui rappelle celui de Memling.

Au-dessus de la niche funéraire, dans la frise qui sert de base aux groupes de l'histoire de saint Firmin, est encore un écu, *d'or à trois maillets de gueules*, qui est de Mailly-Conty.

Cette magnifique décoration peinte est infiniment précieuse pour l'histoire de la

(1) Voy. Jourdain et Duval, *loc. cit.*, et Cahier, *Caractéristiques des Saints*, art. *Apôtres*. — Cette manière de représenter les apôtres en ligne et à mi-corps avec des attributs et les articles du symbole, était assez commune à la fin du xve siècle : elle a été très répandue par les estampes.

(2) De Court, *Mém. chronol.*, l. II, ch. 58.

(3) Elle a été donnée aussi par Lamorlière, *Antiquités*, p. 228. — *Gall. Christ.*, t. X, col. 201. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 164.

(4) Ces deux derniers vers ne se trouvent que dans De Court. Il est probable, que, comme pour le tombeau d'Adrien de Hénencourt, ils étaient inscrits avec la date qui suit sur une table de cuivre placée dans le dallage, sur le corps même du défunt.

(5) Rivoire, *loc. cit.*

(6) Haut. $1^{m}30$, environ.

peinture à Amiens au xv[e] siècle, et même pour celle de la peinture française en général.

Travée 20-22 *a* (pl. L). — La seconde partie du côté sud sert de monument funéraire à Adrien de Hénencourt (1). Nous avons vu que la sculpture de cette seconde partie, commencée après la rédaction de son testament daté de 1527, était terminée après sa mort arrivée le 3 octobre 1530, sauf la statue funéraire du défunt, qui fut exécutée aux frais de la succession, par Antoine Anquier. Antoine Anquier était-il l'auteur du reste des sculptures ? Nous ne savons, mais nous nous rappelons (2) qu'indépendamment de la statue funéraire, il fut chargé par les exécuteurs testamentaires de tailler quatre images de docteurs pour décorer une des portes latérales du chœur laissée inachevée par le doyen au moment de sa mort. Il est donc assez vraisemblable que si les exécuteurs testamentaires se sont adressés à lui pour terminer les travaux, c'est qu'il les avait commencés du temps du défunt.

Les sujets sculptés dans cette seconde partie de la clôture se rapportent encore à l'histoire de saint Firmin.

A. *Grands groupes.* — Dans les quatre groupes principaux, on a figuré l'histoire de l'invention et de la translation des reliques de saint Firmin (3).

1[er] groupe (pl. XCIV). — Prédications de saint Sauve. En voici la légende :

Sainct saulue son peuple Incitoit / De faire a dieu priere pure
Desirant scavoir ou estoit / De sainct fremin la sepulture (4).

Ce premier groupe était à peu près intact : il n'y manquait que trois têtes. Le fond simulé par la peinture représente un intérieur d'église fort simple, à deux fenêtres garnies d'un seul meneau vertical, le tout d'un ton gris foncé, peu visible. Au centre s'élève une chaire à prêcher carrée, à pans coupés, recouverte d'une très riche draperie d'or avec franges et broderies, du haut de laquelle saint Sauve, en chape et mitre (5), prêche au milieu d'un nombreux auditoire : hommes, femmes, enfants, les uns debout, les autres assis. Au milieu du premier plan, deux dames sont assises sur des pliants. L'une porte une robe de drap d'or

(1) La coloration générale de cette partie de la clôture est peu harmonieuse, le noir y domine un peu trop par endroits : il faut dire que ce défaut provient surtout de la restauration de 1847. (Voy. ci-dessus, t. II, p. 92, note 9).

(2) Voy. ci-dessus, t. II, p. 11.

(3) Comme dans la première travée, des armoiries sont peintes sur la clef de voûte de chacune des niches, mais il est impossible de les distinguer.

(4) « Gratia immensæ majestatis obtinuit quidam nobilissimus vir Salvius, ut infulatum apostolatus officii sanctæ sedis Ambianensium susciperet..... Cœpit diligenter in arcano sui cordis volvere quo in loco sanctissimum ac desideratissimum thesaurum abditum quæreret..... Designatum namque locum beatus Salvius sciebat, sed in quo loco beatus Firminus martir conditus esset funditus ignorabat..... Quadam igitur die omnem plebem diversorum sexuum convocavit, sacerdotum scilicet, levitarum, clericorum et laicorum ac mulierum, et more solito divinum officium cum verbo sanctæ prædicationis celebravit ». Relat. de l'invention des reliques de saint Firmin, publ. par Salmon (*Hist. de saint Firmin*, p. 423) d'après le P. Le Cointe (Annales eccl. Francor.) et le ms. 46 de la Bibl. d'Am.

(5) Le buste et les mains refaits.

diapré de rouge, doublée de fourrure noire, décolletée en carré sur un vêtement de dessous noir, avec revers blancs et manches ornées de crevés; une chaîne d'or est à son cou. Sur sa tête, la petite coiffe noire à la mode dite d'Anne de Bretagne laisse apercevoir un peu de sa chevelure. Elle tient un énorme livre d'heures à deux fermoirs et écoute en minaudant. C'est une élégante. L'autre est beaucoup plus simplement mise d'une robe rouge unie, mais très coquettement retroussée par derrière pour laisser voir la fourrure noire dont elle est entièrement doublée. Sa coiffe noire retombe en une longue bande le long du dos, et sur les côtés, en deux bandes plus étroites et beaucoup plus courtes (1). Toutes deux ont les manches de leurs robes de dessus très amples et relevées à larges parements de fourrure (2). A côté de la seconde est sa petite fille, coquettement habillée de vert à galons d'or, artistement coiffée, et jouant avec une patenôtre ; sa mère la tient des deux mains pour la faire rester tranquille. L'air attentif avec lequel elle écoute contraste avec celui de sa belle voisine, qui, assise elle aussi, ses heures sur ses genoux, nonchalamment accoudée et profondément endormie — on dormait déjà au sermon — ne s'aperçoit pas que, distrait et fasciné par la parole de l'orateur, l'homme qui se tient à côté d'elle lui a sans façon posé sa main sur l'épaule. C'est quelque bourgeois riche et puissant, à en juger par son costume : houseaux rouges à crevés et à revers, houppelande de drap d'or uni, dont la bordure, suivant une mode assez commune à cette époque, figure une inscription, où on peut lire seulement le mot AMIENS, et dont les manches sont ouvertes au coudes pour laisser passer les bras (3). De l'autre côté, c'est-à-dire à la droite du spectateur, un autre bourgeois encore plus richement vêtu, se tient debout, penché en avant, les mains étendues, haletant et comme suspendu aux lèvres de l'orateur. Il n'est pas moins somptueusement costumé : manches d'or bouffant aux épaules et ornées de pompons, pourpoint galonné d'or sur les coutures; manteau de brocart blanc et or jeté sur le tout (4). Son voisin lui met la main sur l'épaule, comme pour attirer son attention. Il faut renoncer à décrire en détail les personnages groupés aux arrière-plans, la diversité des costumes, des types, des expressions et des sentiments, l'énergie des figures d'hommes, la candeur et la naïveté de celles de femmes. Les têtes de vieillards, surtout, aux traits si fortement accentués, sont rendues avec un art et une finesse d'observation extraordinaires. Il faut remarquer dans la foule un moine tonsuré, le capuce sur la tête.

2e groupe. — Révélation de la sépulture de saint Firmin.

Sainct Saulve en esleuans sez yeulx Apperchеut du trone diuin
Cōme ung raiz du soleil dessus Le corps du martir sainct fremin (5).

Nous sommes toujours dans l'église, dont on aperçoit dans le fond le fenestrage

(1) Nous retrouverons la même coiffure dans les stalles.

(2) Entre ces deux femmes, Caudron a placé un petit chien à poil long.

(3) La tête refaite.

(4) La tête refaite.

(5) « Nec ab ecclesia per tres dies recedebat, sed ibidem omnis clerus simul et populus indictum triduanum jejunium humili mente perficiebat. In tertio autem die, dum aurora primam partem luminis extulisset, illuminatus est venerabilis Salvius præsul claritate superni fulgoris, sursum erexit oculos ad cœlum, vidit quasi radium solis

flamboyant. D'un côté, à la gauche du spectateur, est la chaire que le prélat vient de quitter, et sur laquelle il a laissé sa chape. De l'autre, s'élève un autel, avec son retable, ses deux chandeliers, ses courtines et ses colonnes (1). Devant l'autel, saint Sauve est simplement en aube blanche ornée d'un semis de grenades d'or, mitre en tête (2). Tournant le dos à l'assemblée, il regarde un nuage radieux (3) qui apparaît à la voûte de l'église. Tous les assistants agenouillés, les mains jointes ou étendues, les hommes la tête découverte, tandis qu'au groupe précédent, ils s'étaient couverts pour entendre le sermon (4), lèvent les yeux vers l'apparition avec des manifestations de pieuse allégresse (5). Il faut remarquer le groupe qui entoure la chaire, et qui, seul, était intact, y compris le personnage qui se tient à la colonne de l'autel. Ce dernier, a un type bien remarquable et bien vivant. Toujours la même richesse et la même variété de costumes et d'étoffes : les deux femmes agenouillées au premier plan ont des patenôtres pendues à leurs ceintures. On retrouve un certain nombre de personnages du premier groupe, avec les mêmes pièces de costume, mais dont la couleur des étoffes a changé (6). Le moine y est encore : il a relevé son capuce. On ne saurait trop admirer dans ce groupe la vérité et l'aisance des attitudes, la correction du dessin, la souplesse sans recherche et sans exagération des draperies. Il est regrettable qu'il ait été si mutilé.

3e groupe. — Exhumation de saint Firmin.

Quatre euesques Beauvaiz noyon Cambray therouenne aidant dieu
Uindrent voir ceste Inuētion Euocquez par lodeur du lieu (7).

Ce groupe était encore plus maltraité que le précédent : la plus grande partie des têtes manquaient. Neuf seulement, sur vingt-huit, étaient intactes. Au premier plan, un prêtre en aube blanche semée de fleurons d'or, étole verte croisée sur la poitrine et manipule de même couleur (8), armé d'une bêche, creuse la terre, dans laquelle apparaît sans cercueil le corps de saint Firmin, les mains jointes et couvert de tous les ornements pontificaux. Il porte trois anneaux à diverses phalanges des doigts de la main droite (9). Tout autour, la foule des spectateurs assiste à l'exhumation, avec une attention mêlée de crainte et de respect : en avant, sont les cinq évêques d'Amiens, Beauvais, Noyon, Cambrai, Térouanne, tous en dalmatiques et chapes de drap d'or diapré, mitres en têtes, crosses en mains (10),

ab arce præcelsi throni exire, et usque ad sacrum locum in quo sanctissimus martyr Firminus requiescebat, inenarrabiliter refulgere ». — Relat. de l'invent. des reliques de saint Firmin, *loc. cit.*

(1) Le retable, les chandeliers et les courtines ont été refaits. Une partie de la colonne existait encore.

(2) La tête refaite.

(3) En partie refait.

(4) Voy. ci-dessus, t. II, p. 106.

(5) Les huit personnages qui sont au premier plan, sur deux rangs, ont tous leurs têtes refaites.

(6) Le sculpteur suivait sa pensée, le peintre se contentait d'étendre des couleurs sur le travail d'un autre.

(7) « Qui ..... accedens ad declaratum locum cœpit fodere ac sepulchrum almi martyris aperire. Odor quoque suavitatis illico tantus excreverat..... Omnis quidem multitudo urbium Tarvanensium, Cameracensium, Noviomensium et Belvacensium repleta fuit in ipsa hora suavitate et delectatione ipsius amœnissimi odoris, ... sed omnes quidem sacerdotes et clerici, populusque diversorum sexuum præfatarum urbium statim surrexerunt cum cereis et palmis », etc. Relat. de l'invent. des reliques de saint Firmin, *loc. cit.*

(8) La tête refaite.

(9) La tête refaite.

(10) Toutes leurs têtes refaites, sauf celle du deuxième évêque à la droite du spectateur. Le premier évêque, de l'autre côté, au premier plan, entièrement neuf.

gantés de rouge ou de bleu, avec plusieurs anneaux à chaque main, soit à la première, soit à la deuxième phalange. Plus loin, quatre clercs, des chanoines, peut-être, en surplis et chapes de drap d'or diapré (1). Un quatrième clerc, en surplis, ayant sur le bras un objet de fourrure qui paraît bien petit pour être une aumusse, tient un livre fermé; il occupe tout à fait le milieu de la composition (2). Devant lui, trois enfants de chœur largement tonsurés, en aubes et amicts, tiennent l'un une croix processionnelle, et les deux autres chacun un flambeau (3). Ce ne sont pas eux qui regardent le miracle avec le moins de curiosité. Dans le fond, treize personnages, dont on ne voit guère que la tête et le haut du corps, représentent la foule des fidèles. Il faut remarquer qu'il n'y a plus ici que des hommes. Est-ce avec intention? Toutes ces têtes dont neuf sont intactes, sont on ne peut plus remarquablement traitées, avec des variétés d'expressions extraordinaires (4).

4e groupe. — Translation des reliques de saint Firmin.

A saint Achœul en chasse mys Fut puys en amyens apporte
Plusieurz malades la transmys Le depriant eurent sante (5).

Le fond sculpté représente une ville, mais une ville idéale, et non la ville d'Amiens telle qu'elle était au XVIe siècle, comme on l'avait figurée dans la première partie de la clôture. Ce sont des édifices de style flamboyant, une porte en accolade, ornée de crochets en choux frisés et surmontée d'une balustrade, des pignons, des tourelles crénelées, une porte de ville en arc surbaissé, avec sa herse, surmontée d'un mâchicoulis, d'un fronton circulaire orné de petites boules et d'un clocheton, et accompagnée de tourelles amorties en manière de bouteilles. Des arbres couverts de feuillages, suivant la légende (6). La châsse de saint Firmin, en forme de cercueil, toute dorée, ornée de bas-reliefs et de pierres précieuses, sans doute la reproduction de celle qui existait en 1530 (7), s'avance portée sur un brancart par six prêtres et diacres en aubes blanches ou perses, semées de grenades, de fleurs de lis ou d'autres motifs d'or (8). Sur le brancart de la châsse, qui est peint en rouge, on lit ces mots en caractères gothiques jaune clair : **S. fremin — martir.**

(1) Leurs têtes refaites.

(2) Sa tête refaite.

(3) Un des deux acolytes a la tête refaite.

(4) Au dernier rang, les trois têtes à la gauche du spectateur, et, à l'avant-dernier, celle du 2e personnage du même côté ont été refaites.

(5) « Erat enim tempus hyemis, et glacialis asperitas ac nivalis inundatio ipsa die valde imminebat. Sed repente una hora immutatis temporibus, sol in centrum contra naturam flammigeris evectus quadrigis æstivali fervore nimietatem frigoris in uno momento dissolvit..... Dumque iter caperent deferentes populi martyrem Firminum ad urbem Ambianensium, obviam plurimæ accurentes catervæ, sternebant vestimenta sua in via, et voce magna clamabant: Osanna in excelsis, benedictus qui venit in nomine Domini. Et subito respicientes, apparuerunt omnes arbores amœnitate florum vernantes; ..... omnia quoque prata circumquaque Ambianis, et campi in puncto omnino momenti plena affuerunt rosis et liliis et diversis generibus olerum et florum ..... Plurimi infirmi et ægroti in hac die receperunt sanitatem, quia clarissimus martyr Firminus et pontifex evectus est in hanc civitatem ». Relat. de l'invent. des reliques de saint Firmin, *loc. cit.*

(6) Il faut remarquer la très grande analogie qui existe entre ces accessoires, ce décor, si l'on veut, et les accessoires de même nature que l'on voit sculptés dans un grand nombre de sujets des stalles : le fronton circulaire, les amortissements des tours en forme de bouteilles, notamment, sont tout à fait caractéristiques.

(7) Voy. ci-dessus, t. II, p. 42.

(8) Les têtes des trois qui sont au premier plan ont été refaites.

Sous la châsse, un paralytique est étendu par terre (1) et un mendiant déguenillé est à genoux (2). On ne peut rien voir de plus abject et de plus repoussant : la barbe inculte, la chevelure emprisonnée dans la petite coiffe en forme de béguin si usitée aux XIIIe et XIVe siècles, il n'a pour tout vêtement qu'une robe brune, rapiécée, tombant en lambeaux, laissant à nu ses jambes et ses épaules; une sébille est pendue à sa ceinture. On sent que l'artiste a saisi avec empressement l'occasion de se livrer à son penchant pour le naturalisme. Derrière la châsse suivent les cinq évêques (3), habillés comme précédemment, puis la foule des fidèles, que la châsse rend difficiles à apercevoir, et d'où émergent trois torches ornées d'écussons d'azur, aux chiffres de Jésus et de Marie, en or (4).

B. — *Soubassement.* — Comme dans la travée voisine, s'ouvre une longue niche surbaissée, accompagnée de deux pinacles et encadrée d'une moulure prismatique, dans laquelle courent de charmants rinceaux de feuillages délicatement découpés, à travers lesquels se jouent quatre animaux fantastiques et un enfant nu. Au milieu de l'arc surbaissé principal, l'encadrement de moulures s'infléchit pour former une clef pendante où est sculptée une charmante figure d'ange joignant les mains, et un écu que, lors des dernières restaurations, on a peint *d'or, à trois maillets de gueules, 2 et 1.* Le plafond de la niche figure deux petites voûtes sur croisées d'ogives, sur les clefs desquelles sont les chiffres de Jésus et de Marie : les nervures sont dorées et les remplissages de la voûte, d'azur semé d'étoiles d'or. Dans le fond sont peints quatre pleurants à mi-corps, encapuchonnés de noir; peinture assez ordinaire d'ailleurs.

Cette niche sert d'abri à la statue funéraire du défunt, qui est à peu près de grandeur naturelle (5). Il a le visage rasé, les cheveux blancs tonsurés, et porte l'amict, l'aube, l'étole, le manipule et une chasuble de drap d'or diapré de bleu, les mains jointes. Il y a dans cette statue funéraire certains détails particuliers qui n'ont pas laissé que d'étonner MM. Jourdain et Duval. Le défunt est couché sur une natte enroulée à un bout pour former sous la tête une sorte de traversin, à la place où d'habitude on met un coussin (6) ; il a les pieds nus, et rien ne les soutient (7).

Autant qu'on en peut juger après les trop nombreuses mutilations et restaurations qu'elle a subies (8), c'est une fort belle statue, d'une facture excellente, et qui suffit pour faire considérer Antoine Anquier, comme un sculpteur de grand talent. Les draperies sont admirablement traitées, sans recherche, le

(1) Entièrement refait.

(2) Nous n'avons pas besoin de rappeler l'usage de faire passer les infirmes et les pèlerins sous la châsse des saints.

(3) Deux têtes refaites.

(4) Ces torches à écussons sont refaites. — Les écussons ne portaient-ils pas plutôt les armes de la ville? On sait qu'aux processions générales, l'ancien échevinage d'Amiens faisait toujours porter des torches à ses armes.

(5) Longueur : 1m65.

(6) Cf. le gisant nu au tombeau de Charles II de Lalaing, au musée de Douai (1558).

(7) Du temps d'Adrien de Hénencourt, un grand nombre de personnes, tant ecclésiastiques que laïques, appartenaient au tiers ordre de Saint-François et se faisaient enterrer avec l'habit franciscain. La nudité des pieds pourrait bien faire penser à quelque chose de ce genre, bien que, dans le testament du doyen, rien n'y fasse allusion.

(8) Les mains, une partie des pieds, le nez et une partie du visage ont été refaits. — Il est fâcheux que, pour une statue dont l'auteur nous est connu d'une façon certaine, elle ne nous soit pas parvenue intacte.

visage plein de vérité ; elle fait aussi honneur à Guillaume Laignier, qui avait dessiné et « faict le pourtrait » du doyen sur son lit de mort.

Sur le rebord du tombeau était la lame de cuivre exécutée par Pierre de le Cauchie (1), et sur laquelle étaient inscrits les vers suivants que nous donnons d'après Lamorlière (2) :

» Flete senes, plorate viri, lugete puellæ
» Vester Henencourius (3) nunc Adrianus abest.
» Ille decanus erat, populi pater, urbis amator,
» Huic templo cultum religione dedit
» Vixerat ut tandem moreretur (4), mortuus hic est
» Ut vivat, virtus sic modo morte viret.

Indépendamment de cette épitaphe, une autre table de cuivre, exécutée aussi par Pierre de le Cauchie et placée dans un encadrement de marbre noir dû à François Beddet, tailleur de marbre à Tournai (5), était posée dans le dallage, en avant de la clôture, sur les restes mêmes du doyen. Sur cette table de cuivre étaient gravées une représentation du défunt (6) et une inscription rappelant ses noms, ses qualités et le jour de sa mort, mais le texte ne nous en a pas été conservé. Nous avons vu (7) que Jean des Béguines, prêtre, en avait tracé les caractères « en grosses lettres de forme ». Par son testament, Adrien de Hénencourt voulait que ses armes fussent « eslevées » au milieu de cette table (8).

Ces lames de cuivre, et même le marbre noir qui servait d'encadrement à la dernière, ont disparu pendant la Révolution (9).

Au mois de novembre 1896, en refaisant le dallage du pourtour du chœur, on mit à découvert les restes d'Adrien de Hénencourt. Sous le dallage, au pied de la clôture et vis-à-vis de la statue funéraire, était une grande dalle de pierre qui recouvrait un petit caveau voûté en berceau, et profond d'environ 80 centimètres du fond à l'intrados de la clef de voûte, large de 75 centimètres et long de 2m10, d'une maçonnerie peu épaisse, en petits moëllons. Dans ce caveau, le cercueil de bois était posé sur deux barres de fer scellées dans les parois de maçonnerie à quelques centimètres au-dessus du fond, la tête vers la nef. Le corps n'était enveloppé que d'un suaire de soie légère, unie et qui paraissait avoir été violette, bordé d'une orle de satin bleu. Aux quatre coins du cercueil étaient quatre grands pots à parfums en terre cuite non vernissée, à trois pieds, munis de deux anses, d'une taille peu commune (10) et dans leur état de neuf. Contre la paroi du caveau, du côté des pieds, était clouée une plaque de plomb de 235 millimètres de large sur 160 millimètres de haut, sur laquelle l'inscription suivante est gravée en beaux caractères romains :

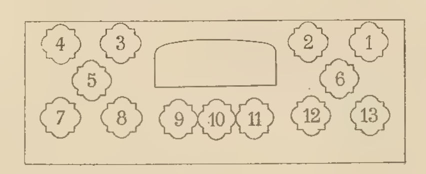
(1) Voy. ci-dessus, t. II. p. 88.
(2) *Antiquitez*, etc., p. 230. — Elle a encore été reproduite par De Court, *Mém. chronol.*, l. III, ch. 1. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 165.
(3) Rivoire : « Henencorius ».
(4) Rivoire : « moriturus ».
(5) Voy. ci-dessus, t. II, p. 88.
(6) De Court, *Mém. chronol.*, l. III, ch. 1.
(7) Voy. ci-dessus, t. II, p. 87.
(8) Testam. d'Adrien de Hénencourt.
(9) Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 164.
(10) Haut., 185 millim.

CHI. GIST. NOBLE. VENERABLE. ET DISCRETE. ‖ PERSONE. MOS. ME ADRIEN. DE. HENECOVRT. SR. ‖ DVDIT. LIEV. DE. WARLOI. DE. SAVLIS (1). BRELLIE (2). ‖ DE. CHIPELLI (3). DV. PETIT. BAIZIEV. DE. BEAVRE ‖ PAIRE. SVR. OISE. DOIEN. DAMIENS. ARCH ‖ EDIACRE. DE. NOION. LEQVEL. RENDIT. SON. ‖ AME. A. DIEV. CE. IIIE IOVR. DOCTOBRE. ‖ MIL. VC. ET. XXX. A. VNE. EVRE. APRES. MI ‖ NVIT. ET. FVT. NEPVEV. DE. MOS. FERRI. DE. ‖ BEAVVOIR. EVESQUE. DAMIENS. PRIES. DIEV. ‖ POVR. SON. AME. ET. POVR. TOVS. LES TRESPASSE (4). ‖

Tout le reste du soubassement est peint en manière de tenture de damas rouge de deux tons, frangée de vert (5), sur laquelle se détachent treize quatrefeuilles, où sont sculptés en bas-reliefs entièrement peints et dorés l'histoire de saint Firmin, avant son arrivée à Amiens et les miracles qu'il accomplit dans cette ville.

Malheureusement toutes ces sculptures avaient été passablement mutilées par les patriotes de 1793, et elles ont subi de la part de Caudron, avant que MM. Jourdain et Duval aient eu le temps de les décrire, une remise à neuf que ceux-ci ont eu souvent, et avec raison, à blâmer hautement (6). Il n'y a donc pas à s'y fier absolument (7).

1. — Baptême de saint Firmin (8). — La cuve baptismale, en forme de vasque octogone, ayant pour pied deux petits personnages étendus à terre, montée sur une estrade octogonale de deux marches, portée elle-même sur trois lions, occupe le milieu de la composition. Dans cette cuve est plongé le jeune Firmin, fils de Firme, les mains jointes, entièrement nu et nimbé. Le prêtre Honeste, en surplis et étole, lui verse l'eau sur la tête au moyen d'une coquille. Au premier plan, à droite et à gauche, un homme et une femme debout semblent être le parrain et la marraine, plutôt que le père et la mère, comme l'ont pensé MM. Jourdain et Duval. Cinq autres personnages, hommes et femmes, assistent à la cérémonie. Dans le fond, s'élève un autel sur lequel sont posés deux chandeliers, et dont le retable trilobé a servi de modèle à Caudron, pour celui du 2e groupe de l'histoire de l'Invention de saint Firmin (9).



(1) *Sic*, pour Sanlis.

(2) *Sic*, pour Bresle.

(3) Chipilly.

(4) Voy. ci-dessus, t. II, p. 88, note 4. — Les pots à parfums, l'inscription et un morceau du suaire ont été retirés et déposés au musée d'Amiens.

(5) Cette tenture, disent MM. Gélis-Didot et Laffilée « est exécutée très librement à la pointe du pinceau, sans le secours du pochoir ni du poncif, de là cet imprévu, qui, loin d'être un défaut, ajoute à son charme ». *La peinture décorative en France du* XIe *au* XVIe *s.*, maillet et grenade.

(6) Le dessin qui en est donné dans les *Voyages pittoresques* du baron Taylor est à une trop petite échelle et trop sommairement exécuté pour donner une idée exacte de l'état ancien, mais les notes prises par Goze avant la peinture de la plupart de ces bas-reliefs restaurés nous serviront de contrôle.

(7) Voy. Jourdain et Duval, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. IX, 1848, p. 202. — Comme pour les quatre grands groupes de la travée 18-20 *a*, c'est vraisemblablement la *Vita Sancti Firmini* éditée par les Bollandistes, qui a été suivie. Voy. ci-dessus, t. II, p. 100, note 2.

(8) « Tradidit filium suum primogenitum, nomine Firminum, Honesto presbytero,..... quia et antea in baptismo filius ejus erat ». *Vita S. Firm.*, etc.

(9) Six têtes refaites.

2. — Saint Honeste chargé d'instruire saint Firmin (1). — Une salle d'école : le prêtre Honeste, vêtu d'une longue robe bleu ardoise, entièrement fendue par devant à la manière d'une houppelande, le chaperon sur l'épaule (2), est assis sur un banc monumental en bois dont les panneaux sont ornés de draperies plissées. A côté de lui, se tient debout un jeune enfant que MM. Jourdain et Duval ont pensé être saint Firmin, et auquel il fait lire dans un livre. L'enfant porte une longue robe de drap d'or diapré (3). Tout alentour, les autres écoliers, au nombre de six, dont plusieurs sont vêtus avec une grande recherche (4), sont assis par terre, lisant dans des livres ou écoutant la leçon. Un père (5) amène un tout jeune enfant qui tient un petit panier suspendu à son bras. Ne faut-il pas plutôt voir dans ces derniers personnages Firme amenant son fils Firmin à saint Honeste pour l'instruire ? Contre le mur, est un rayon de bibliothèque sur lequel sont rangés quatre *codex*.

3. — Baptême de Firme (Fig. 191 A) (6). — Firme, à forte chevelure et longue barbe, est plongé nu, les mains jointes, dans une cuve baptismale en forme de coquille godronnée : l'évêque de Toulouse saint Saturnin, en dalmatique, chape et mitre, une croix à longue hampe à la main (7), lui verse l'eau sur la tête au moyen d'une coquille. L'évêque est assisté de deux diacres en dalmatiques d'or, dont l'un soulève sa chape, et dont l'autre lui présente le pontifical ouvert. D'autres néophytes parmi lesquels se trouvent sans doute Faustin et Fortunat (8), s'apprêtent à recevoir le baptême : une mère amène son enfant entièrement nu ; au premier plan, un homme de condition se fait déshabiller par un varlet qui lui ôte son habit doublé de fourrures ; un autre est assis par terre, défaisant ses chausses : son attitude est bien naturelle et bien vraie. A côté de lui est un jeune enfant qui n'a plus d'autre vêtement que des braies.

4. — Premières prédications de saint Firmin (9). — Revêtu d'un surplis, saint Firmin, du haut d'une chaire de bois, carrée, avec panneaux à draperies plissées et sans abat-voix, parle au milieu d'un auditoire de dix personnes, hommes et femmes, presque tous assis (10).

5. — Saint Firmin sacré évêque (11). — En dalmatique et chape, il est au

(1) « Præfatus Firmus, cum erat fide et opere catholicus, tradidit filium suum primogenitum, nomine Firminum, Honesto presbytero, ut eum litteris liberalibus et christiana disciplina imbueret ». *Vita S. Firm.*, etc.

(2) La tête refaite.

(3) *Id.*

(4) Toutes leurs têtes refaites.

(5) La tête refaite

(6) *Vita S. Firm.*, etc. — Il semble, comme le fait justement observer Salmon (*Hist. de saint Firmin*, p. 366), que, d'après les Actes de saint Firmin, le baptême de Firme aurait dû précéder celui de Firmin. Il est probable que, comme nos quatrefeuilles ont été sculptés avant la pose, ainsi que cela se voit fort bien par l'appareil, il y aura eu confusion lors du montage. Il faut remarquer d'ailleurs que l'ordre dans lequel les sujets sont placés n'est pas très logique et diffère de celui qui est le plus habituellement suivi.

(7) La tête refaite. — La croix en guise de crosse pour désigner un archevêque, et que nous retrouverons encore au cinquième quatrefeuilles, existait-elle en effet, ou date-t-elle seulement de la restauration ? Toujours est-il qu'elle constitue un anachronisme, puisque Toulouse n'est archevêché que depuis 1317.

(8) *Vita S. Firm.*, etc.

(9) « Honestus vero præfatus presbiter, dum in senectutis tempore aggravatus esset, sæpe dirigebat eum per vicos et suburbana civitatis, ubi prædicationis verbo populum jam Deo devotum confirmaret; ipse vero, quamvis in juventutis floribus existeret, cum mira gravitate et constantia, populum ad Christianæ religionis studium provocabat ». *Vita S. Firm.*, etc.

(10) On ignore ce qui a été refait dans ce quatrefeuilles. Il était déjà repeint lorsqu'il a été vu par Goze.

(11) « Quem ut vidit Honoratus episcopus, cognovit in eo quia ad hoc prædestinatus et electus esset a Domino, ut verbum vitæ et salutis gratiam in gentibus prædicaret,

premier plan, nimbé, les mains jointes, à genoux sur un coussin. Par derrière, l'évêque de Toulouse Honorat, prélat consécrateur, en dalmatique, mitre et chape, une croix à longue hampe en guise de crosse, le bénit, tandis que les deux évêques assistants, habillés de même, lui posent la mitre sur la tête. A droite et à gauche, deux clercs en surplis, agenouillés, tiennent les crosses de ces derniers (1). Au fond, est un autel à retable sur lequel sont posés deux chandeliers. Très jolie composition.

6. — Saint Firmin en Auvergne (2). — En mitre, dalmatique et chape, costume que nous lui verrons désormais dans les quatrefeuilles qui suivent, saint Firmin (3) est accompagné d'un chapelain tenant un livre sous le bras, en longue robe bleu ardoise, semblable à celle du maître d'école du deuxième bas-relief, moins le chaperon (4). Nous verrons ce même chapelain accompagner saint Firmin dans tous les autres sujets. Plusieurs personnages viennent respectueusement à la rencontre du saint : une famille, père, mère et deux enfants s'agenouillent à son approche, il les bénit (5). L'arrière-plan est occupé par une hauteur dominée par un château fort (6).

7. — Saint Firmin à Angers (7). — Saint Firmin (8) est présenté au peuple Angevin par l'évêque Auxilius qui porte, comme lui, la dalmatique, la chape, la mitre et la crosse (9); on le reconnaît à ce qu'il n'a pas de nimbe, tandis que saint Firmin est orné de cet attribut de la sainteté. Les fidèles, hommes, femmes et enfants, en tout sept personnages, se pressent autour de lui en s'agenouillant et en joignant les mains (10). Dans le fond, on aperçoit l'enceinte fortifiée d'une ville (11).

8. — Saint Firmin à Beauvais (12). — Il est étonnant que MM. Jourdain et Duval, d'ordinaire si perspicaces, n'aient pas compris ce sujet, dans lequel Salmon (13) a reconnu sans peine, et avec raison, saint Firmin faisant construire à Beauvais l'église Saint-Étienne. La ville est naïvement figurée par une enceinte fortifiée faisant tout le tour du quatrefeuilles : en son milieu, trois maçons travaillent à la construction d'un édifice. L'un d'eux, armé d'un maillet et d'un ciseau, taille la pierre, un autre maçonne en frappant du manche de sa truelle la pierre mise en place, le troisième lui apporte le mortier dans un oiseau. Saint Firmin, bénit les travaux, trois assistants sont à genoux, les mains jointes, la tête découverte. On a sans doute voulu figurer la pose de la première pierre (14).

Les cinq derniers bas-reliefs représentent les miracles opérés par saint Firmin à Amiens.

et ordinavit eum episcopum ». *Vita S. Firm.*, etc.

(1) Toutes les têtes refaites.

(2) « Deinde Arvernicæ civitatis confinia pertransiens, plurimam partem illius terræ ad Christi gratiam provocavit ». *Vita S. Firm.*, etc.

(3) Tête et crosse refaites.

(4) C'était sans doute le costume de ville des ecclésiastiques à Amiens au commencement du XVIe siècle.

(5) Huit têtes refaites.

(6) Ce décor est à rapprocher de ceux que l'on voit dans plusieurs sujets des stalles.

(7) « Postmodum ergo Ligerim transiens fluvium, ab Auxilio, Andegavinæ urbis præsule, anno et tribus mensibus in verbo prædicationis detentus est, ubi maximam partem illius provinciæ ad cognitionem veritatis evangelicæ perduxit ». *Vita S. Firm.*, etc.

(8) La tête refaite.

(9) *Id.*

(10) Sept têtes refaites.

(11) Accessoires analogues dans les stalles.

(12) « Belvacensem civitatem pervenit..... Quo in loco ecclesiam beati prothomartyris Stephani constituit ». *Vita S. Firm.*, etc.

(13) *Hist. de saint Firmin*, p. 367.

(14) La tête de saint Firmin et six autres refaites.

9. — Guérison de paralytiques (1). — Saint Firmin (2) s'avance en bénissant, accompagné de son chapelain et de deux autres personnages, vers des infirmes qui l'implorent. L'un d'eux a une jambe de bois, un autre porte un enfant sur ses épaules, une femme bossue s'appuie sur un bâton, un paralytique se traîne sur un plateau à quatre roulettes (3). Dans le fond s'élève une maison de maçonnerie avec pignon en gradins.

10. — Guérison de deux lépreux à la porte Clipéenne (4). — La porte Clipéenne est figurée par une porte de ville, crénelée, flanquée de deux tours cylindriques, amorties par des toitures en forme de bouteilles (5), et d'où sort un homme. Auprès d'elle se tiennent deux lépreux encapuchonnés, dont l'un est assis sur un escabeau et tient des cliquettes. Saint Firmin, qui vient du dehors avec son chapelain et un caniche, les bénit (6).

11. — Castus recouvre l'œil qu'il avait perdu (7). — Au milieu d'une campagne, Castus, les yeux fermés, se jette à genoux, les mains jointes, son chapeau à terre devant saint Firmin, qui le bénit. Derrière Castus viennent un autre homme, le chapeau à la main (8), une femme qui joint les mains, et un enfant. A l'arrière-plan est un édifice crénelé, à tourelles (9).

12. — Guérison de fiévreux et d'autres infirmes (10). — Saint Firmin (11) soulève d'une main le mouchoir qui sert de coiffure à un homme agenouillé devant lui, les mains jointes, et le bénit de l'autre main; son chapelain tient sa crosse. Deux hommes debout font des gestes d'étonnement; à droite et à gauche un homme et une femme sont profondément endormis (12).

13. — Guérison de possédés (13). — Saint Firmin (14) bénit un homme qui tombe à la renverse et qu'un autre personnage essaye de retenir, tandis qu'un horrible monstre (15) sort de son œil droit. Un peu plus loin, une femme est en proie aux plus affreuses convulsions; un homme vient à son secours et tâche de la calmer. De l'autre côté, un personnage en robe rouge et col d'hermine cherche à s'enfuir (16). Dans le fond, sur une hauteur, est un château crénelé fort riche, avec campanile muni d'une cloche (17).

Auprès du doyen Adrien de Hénencourt, on enterra Adrien de Lamet dit de Hénencourt, son petit-neveu et son successeur en la dignité de doyen du chapitre, mort le 28 août 1553 (18). C'est tout ce que nous en savons. Personne n'a pris soin, à notre connaissance, de relever son inscription, si toutefois il y en

(1) « Paralyticos erigebat ». *Vita S. Firm.*, etc.
(2) Tête refaite.
(3) Quatre têtes refaites.
(4) « Duos a lepræ morbo ad Clippianam portam mundavit ». *Vita S. Firm.*, etc.
(5) Voy. les stalles.
(6) La tête de saint Firmin et trois autres têtes refaites.
(7) « Oculum excussum Casto, Andreæ filio, restituit ». *Vita S. Firm.*, etc.
(8) Le restaurateur distrait lui en a remis un autre sur la tête, de sorte qu'il est pourvu de deux couvre-chef.
(9) Voy. les stalles.
(10) « Febres et plurimas infirmitates, invocato nomine Patris et Filii et Spiritu Sancti, sanavit ». *Vita S. Firm.*, etc.
(11) Tête refaite.
(12) Cinq têtes refaites.
(13) « Obsessa a dæmonibus corpora expiabat ». *Vita S. Firm.*, etc.
(14) Tête et crosse refaites.
(15) Refait.
(16) Quatre têtes refaites.
(17) Voy. les stalles.
(18) Délibérat. capitul. du 29 août 1553, qui autorise l'inhumation d' « Adrien de Hénencourt, 2e du nom, dit de Lameth », doyen du chapitre, décédé la veille, dans la

avait une. Lamorlière (1) dit seulement qu'il portait « *escartelé au premier et quatriesme d'argent, à trois maillets de sable* (2), *au deuxiesme et troisiesme de gueulles au chevron de Bretagne* (3), *au premier quanton de Flandre* » (4).

Histoire de saint Jean-Baptiste.

Le côté nord de la clôture du chœur était presque intact : il ne manquait dans les grands sujets qu'une ou deux têtes et un personnage entier, et, dans les bas-reliefs, il n'y avait que quelques dégradations peu importantes.

Il est entièrement consacré à la représentation de l'histoire de saint Jean-Baptiste (5), depuis sa nativité jusqu'à la réception de son chef à Amiens, le tout réparti entre les huit grands sujets et les quinze petits quatrefeuilles sculptés en bas-relief dans les soubassements, dix à la première travée et cinq à la seconde. Ce n'est pas seulement l'Évangile mais encore la légende, et très probablement la *Légende dorée,* qu'ont suivis les artistes ou les ecclésiastiques qui leur ont fourni les sujets et composé les légendes.

Pour suivre cette histoire dans l'ordre chronologique, il faut commencer par décrire les dix bas-reliefs qui ornent le soubassement de la première travée, puis les huit grands sujets, et enfin les cinq bas-reliefs du second soubassement.

Travée 17-19 *a* (pl. LI). — A. *Soubassement.* — Le fond du soubassement, interrompu dans son milieu par un enfoncement surmonté d'une accolade ornée de crochets (6), est peint en manière de tenture de damas rouge de deux tons bordée par le bas d'une frange multicolore (7). Sur ce fond de damas sont semés dix bas-reliefs (cinq de chaque côté), inscrits dans des carrés quadrilobés et posés sur la diagonale. Ils représentent les principaux faits de la nativité et de l'enfance de saint Jean-Baptiste. Dans chaque quatrefeuilles, le sujet se détache sur un fond guilloché, faisant tapisserie, et doré. Les sujets sont disposés de bas en haut et en allant de la droite à la gauche du spectateur.

sépulture de feu Adrien de Hénencourt, 1er du nom, Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.) G 871. — Lamorlière. (*Antiquités*, p. 230), dit qu'il mourut le 24 août.

(1) *Loc. cit.*

(2) Hénencourt.

(3) Ghistel.

(4) Voy. aussi Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t, II, p. 176. — Bibl. d'Am., ms. 516, fol. 210. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 418. — Cet Adrien de Lamet, dit de Hénencourt, était fils de Jacques de Lamet, seigneur de Hénencourt, neveu et héritier du premier, et de Marguerite de Flandres. Le vieux doyen l'avait en grande affection. Les titres l'appellent généralement de Hénencourt, dit de Lamet.

(5) Rappelons que la cathédrale d'Amiens possède depuis 1206 une partie du chef du Précurseur rapportée de Constantinople. Voy. ci-dessus, t. I, p. 114.

(6) Dans cette niche se plaçait autrefois, paraît-il, le siége en bois de l'écolâtre. Jourdain, *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. II, p. 125.

(7) Lors de la restauration des peintures de cette partie de la clôture en 1844, cette draperie avait paru trop dégradée pour être restaurée partiellement; on l'a reproduite tout entière au moyen d'un calque pris sur les anciens motifs subsistants, quoique décolorés. La frange a été également rétablie d'après les fragments qu'il a été possible de reconnaître. On a peint la niche centrale dans la même nuance, pour l'harmoniser avec le reste. (Rapp. de Jourdain à la Société des Ant. de Pic., dans le *Bulletin* de lad. Société, t. II, p. 124).

1. — Vision de Zacharie (1). — Dans l'intérieur du temple, figuré par trois fenêtres à remplages flamboyants, s'élève un autel recouvert d'une nappe blanche qui tombe jusqu'à terre des quatre côtés, et surmonté d'un retable. Sur le marchepied, Zacharie, vêtu d'une longue tunique rouge et d'une sorte de dalmatique verte, fendue sur les côtés et bordée d'un galon perlé, coiffé d'une sorte de mitre, dont les cornes sont posées à droite et à gauche, longue barbe et longue chevelure, est agenouillé lançant en l'air un encensoir de la chaîne duquel il tient l'extrémité. Il est détourné de son auguste fonction par l'apparition de l'ange à la longue aube blanche et aux ailes d'or, qui lui annonce sa prochaine paternité.

2. — Zacharie sort du temple, privé de l'usage de la parole (2). — Un édifice à tourelles figure l'extérieur du temple, à la porte duquel apparaît Zacharie, dans le même costume que tout à l'heure, mais augmenté d'un col d'hermine. Le peuple vient vers lui, faisant des gestes d'étonnement. Cinq personnages sont visibles, mais on en soupçonne encore d'autres. Il y a beaucoup de finesse dans toutes ces figures. C'est un des plus jolis de tous les bas-reliefs de cette partie de la clôture.

3. — Rencontre de Zacharie et d'Élisabeth (3). — Deux édifices voisins figurent le temple et la maison de Zacharie. Du premier sort le prêtre, qui a gardé tout son précédent costume, à l'exception de la mitre, à laquelle il a substitué un simple chapeau orné d'une enseigne. Élisabeth se tient à la porte de l'autre. Elle est richement costumée d'une robe de drap d'or, d'un manteau jeté sur l'épaule droite et retombant négligemment sous le bras gauche, d'une guimpe et d'un voile sur lequel est posé un bourrelet : elle prend doucement par l'épaule Zacharie, qui manifeste par des gestes qu'il ne peut parler.

4. — La Visitation (4). — Une campagne mouvementée et plantée d'arbres, et dans le fond, une ville « civitas Juda », avec ses remparts, ses portes et ses tours. Marie, vêtue d'une robe d'or et d'un manteau bleu, coiffée seulement d'une sorte de béret blanc, d'où s'échappe sa longue chevelure qui tombe sur ses épaules, en signe de virginité, s'avance vers Élisabeth, qui est venue à sa rencontre. Celle-ci lui met avec respect la main sur le ventre où est très visiblement marqué l'indice d'une grossesse avancée.

(1) « Fuit in diebus Herodis, regis Judeæ, sacerdos quidam, nomine Zacharias, de vice Abia, et uxor illius de filiabus Aaron, et nomen ejus Elisabeth..... Et non erat illis filius, eo quod esset Elisabeth sterilis..... Factum est autem, cum sacerdotio fungeretur in ordine vicis suæ ante Deum, secundum consuetudinem sacerdotii, sorte exiit ut incensum poneret, ingressus in templum Domini : et omnis multitudo populi erat orans foris hora incensi, apparuit autem illi angelus Domini stans a dextris altaris incensi, et Zacharias turbatus est videns, et timor irruit super eum. Ait autem ad illum angelus : Ne timeas, Zacharia, quoniam exaudita est deprecatio tua, et uxor tua Elisabeth pariet tibi filium, et vocabis nomen ejus Joannem », etc. *Luc.*, I, 5-13. — *De nativitate sancti Johannis Baptistæ, Legend. Aur.*, édit. Græsse, p. 356.

(2) « Et dixit Zacharias ad angelum : Unde hoc sciam? Ego enim sum senex, et uxor mea processit in diebus suis. Et respondens angelus dixit ei : Ego sum Gabriel, qui asto ante Deum, et missus sum loqui ad te et hæc tibi evangelizare. Et ecce eris tacens et non poteris loqui usque in diem quo hæc fiant, pro eo quod non credidisti verbis meis, quæ implebuntur in tempore suo. Et erat plebs expectans Zachariam, et mirabantur quod tardaret ipse in templo. Egressus autem, non poterat loqui ad illos, et cognoverunt quod visionem vidisset in templo. Et ipse erat innuens illis et permansit mutus ». *Luc.*, I, 19-22. — *Leg. aur.*, etc., p. 357.

(3) « Et factum est ut impleti sunt dies officii ejus, abiit in domum suam ; post hos autem dies concepit Elisabeth, uxor ejus ». *Luc.*, I, 23, 24. — *Legend. aur.*, etc., p. 358.

(4) « Exurgens autem Maria in diebus illis, abiit in montana cum festinatione, in civitate Juda : et intravit in domum Zachariæ et salutavit Elisabeth. Et factum est ut audivit salutationem Mariæ Elisabeth, exultavit infans in utero ejus, et repleta est Spiritu Sancto Elisabeth ». *Luc.*, I, 39-41. — *Leg. aur.*, etc., p. 358.

5. — Marie chez Élisabeth (1). — L'intérieur d'un appartement est marqué par deux fenêtres carrées à croisées, vitrées en losanges. Au milieu de la pièce, Marie et Élisabeth sont assises sur un banc dont le haut dossier est à draperies plissées et causent en se montrant des livres *(codex)*.

6. — Nativité de saint Jean-Baptiste (fig. 190, A) (2). — Élisabeth, tout habillée et coiffée, comme dans les sujets précédents, est couchée dans un lit dont l'oreiller est couvert d'une taie blanche à lacets rouges et glands d'or. Marie s'approche, lui présentant un objet difficile à distinguer. D'après l'Évangile, il semblerait que la nativité de saint Jean-Baptiste n'aurait eu lieu qu'après le départ de celle-ci (3); tandis que la légende veut que Marie y ait été présente, et qu'elle aurait de ses mains levé l'enfant de terre, et rempli auprès d'Élisabeth l'office de bonne d'enfant (4). Au premier plan, une vieille femme (la meraleresse ou sage-femme?) coiffée d'un court voile blanc qui lui couvre toute la chevelure, un tablier devant elle, plonge l'enfant tout nu dans un baquet. Une aiguière et son bassin sont posés à terre au chevet du lit.

7. — Circoncision de saint Jean (5). — La cérémonie est supposée se passer, comme un baptême chrétien, dans l'intérieur même du temple, figuré par un riche fenestrage flamboyant Une femme ayant un court voile sur la tête dépose l'enfant entièrement nu sur un autel qui n'est couvert que d'une nappe blanche tombant de toutes parts jusqu'à terre, tandis que le prêtre, longs cheveux et longue barbe, col d'hermine, mitre d'or dont les cornes sont placées à droite et à gauche, reçoit l'enfant auquel il s'apprète à faire l'incision liturgique. A côté du prêtre se tient un homme à longs cheveux et longue barbe, en tunique talaire rouge, dalmatique verte, col d'hermine, mais sans mitre. Ce doit être Zacharie.

8. — Élisabeth donne à son fils le nom de Jean (6). — Comme dans le sixième sujet, Élisabeth est dans son lit : à son chevet est un banc, sur lequel sont posés quelques ustensiles : une cruche, un pain, etc. Marie se tient près du lit; à côté d'elle, une femme coiffée d'un bourrelet pose l'enfant entièrement nu sur le lit. Élisabeth le reçoit, étendant les mains et souriant.

9. — Saint Jean nommé par son père (fig. 190, B) (7). — Une fenêtre carrée à croisées vitrées en losanges figure l'intérieur d'une maison. La femme au court voile, accompagnée d'un jeune homme qui joint les mains, apporte l'enfant enveloppé de langes à Zacharie qui, assis sur un fauteuil à tenailles devant une espèce de bahut de menuiserie dont les panneaux sont ornés de draperies plissées, tient deux tablettes blanches à tranches rouges sur lesquelles il écrit ces mots en caractères gothiques : **Johānes est nom̄ eius.**

(1) « Mansit autem Maria cum illa quasi mensibus tribus, et reversa est in domum suam ». *Luc.*, I, 56. — *Leg. aur.*, etc., p. 358.

(2) « Elisabeth autem impletum est tempus pariendi, et peperit filium ». *Luc.*, I, 57.

(3) *Luc.*, I, 56, 57.

(4) « Mansit ergo Virgo beata cum cognata sua tribus mensibus ministrans ei, natumque puerum suis sanctis manibus de terra levavit, ut habetur historia scolastica, et quasi morem gerulæ officiosissime peregit ». *Leg. aur.*, etc., p 358.

(5) « Et factum est in die octavo, venerunt circumcidere puerum, et vocabant eum nomine patris sui Zachariam ». *Luc.*, I, 59.

(6) « Et respondens mater ejus dixit : Nequaquam, sed vocabitur Joannes ». *Luc.*, I, 60.

(7) « Et dixerunt ad illam : Quia nemo est in cognatione tua qui vocetur hoc nomine. Innuebant autem patri ejus quem vellet vocari eum. Et postulans pugillarem scripsit dicens : Joannes est nomen ejus. Et mirati sunt universi. Apertum est illico os ejus et lingua ejus ». *Luc.*, I, 61-64.

10. — Saint Jean passe sa jeunesse dans le désert (1). — Un bois touffu, à travers lequel courent des animaux sauvages : un cerf, un lion. Au milieu, le Précurseur s'avance seul, jeune, imberbe, vêtu d'une longue robe d'or, sans ceinture et tenant un livre ouvert qu'il semble montrer au public.

B. *Grands groupes.* — 1er groupe. — Prédications de saint Jean-Baptiste (2).

Sainct Jhan preschoit au desert par constance
Adfin que on feict des peschetz penitance 1531.

Au milieu d'un désert, figuré par une épaisse forêt à travers laquelle courent des animaux sauvages, sangliers, cerfs, daims, oiseaux, etc., Jean-Baptiste s'est improvisé une chaire en passant un bâton à travers deux branches d'arbres (3). Il est barbu, tête nue, sa longue chevelure bouclée tombant sur ses épaules, et est vêtu d'une tunique en peau de chameau (4), qui laisse voir ses bras et ses jambes nus. Un riche manteau d'or à la bordure brodée est jeté sur ses épaules, contrastant avec la pauvreté du reste de sa mise, costume qu'il gardera dans les trois groupes qui suivent. Remarquons en passant comment l'artiste a cherché à rendre les veines sur ses jambes et ses bras nus (5). L'auditoire, composé de douze personnes, hommes et femmes (6), et d'un enfant (7), l'écoute dans diverses attitudes. Il faut mentionner dans ce premier groupe, qui est un des meilleurs, quelques bonnes statues, notamment l'homme assis sur un escabeau au premier plan, et son voisin qui lui met la main sur l'épaule. L'homme qui se tient debout en avant, à droite du spectateur, a une pose un peu prétentieuse et recherchée. Peut-être l'artiste a-t-il voulu figurer un pharisien.

2e groupe. — Baptême de Jésus (8).

Jhesus entra au flœuve de Jordain
Ou baptesme eubt de sainct Jhan po^r certain.

Le Jourdain court à travers un paysage planté d'arbres, au fond duquel on aperçoit une ville avec ses tours et ses remparts crénelés. Au premier plan, Jésus, entièrement nu, les reins ceints d'une draperie, est plongé à mi-jambes au milieu

(1) « Puer autem crescebat et confortabatur spiritu; et erat in desertis usque in diem ostensionis suæ ad Israel ». *Luc.*, I, 80.

(2) « Venit Joannes Baptista prædicans in deserto Judeæ, et dicens : Pœnitentiam agite, appropinquavit enim regnum cœlorum ». *Matth.*, III, 1, 2; *Marc.*, I, 3, 4; *Luc.*, III, 2, 3.

(3) Saint Jean prêchant dans le désert est représenté de la même manière sur un devant de coffre en bois sculpté du XVIe s. appartenant à M. Boy, et qui a figuré à l'exposition universelle de 1900. *Exposit. univers. de 1900. Catal. illust. offic. de l'expos. retrosp. de l'art franç.*, pl. 159. — Voy. aussi un bas-relief allemand de la galerie de Brunswick, publ. dans PAUL LACROIX, *les Arts au moyen âge*, 1873, p. 379, etc.

(4) « Ipse autem Joannes habebat vestimentum de pilis camelorum ». *Matth.*, III, 4; *Marc*, I, 6.

(5) Deux doigts refaits.

(6) Une tête de jeune homme et une de femme refaites.

(7) La tête refaite.

(8) « Tunc venit Jesus a Galilæa in Jordanem ad Joannem, ut baptizaretur ab eo..... Baptizatus autem Jesus confestim ascendit de aqua. Et ecce aperti sunt ei cœli, et vidit Spiritum Dei descendentem sicut columbam et venientem super se. Et ecce vox de cœlis dicens : Hic est filius meus dilectus, in quo mihi complacui ». *Matth.*, III, 13-17. — *Marc.*, I, 9-11.

du fleuve, et bénit. Il est barbu avec longue chevelure bouclée, figure d'ailleurs assez insignifiante. Sur la rive du fleuve, saint Jean lui verse l'eau sur la tête au moyen d'une espèce de tasse. Sur l'autre rive, un ange à la chevelure dorée, frisée et faisant comme une auréole autour de son visage, vêtu de l'amict, d'une aube d'un très joli brocart blanc et or et d'une étole posée sur l'épaule gauche à la manière des diacres, tient la robe de Jésus, pour la lui remettre après l'immersion. C'est une charmante figure, quoique un peu mièvre. Dans le ciel, Dieu le Père apparaît à mi-corps : figure étrange, aux joues creuses, aux pommettes saillantes, aux longs cheveux bouclés, à la barbe épaisse divisée en deux pointes qui descendent jusque sur la poitrine. Il porte l'étole croisée à la manière des prêtres, une chape fort riche, et est coiffé de la tiare. Il bénit de la main droite et tient le globe du monde de la gauche (1). Quatre petits anges aux visages enfantins et vêtus d'aubes blanches semées de fleurons d'or, voltigent autour de lui. Deux tiennent une banderole sur laquelle est écrit en lettres gothiques noires : **Hic est fili9 me9 dilectus**, et au milieu de laquelle plane le Saint-Esprit en forme de colombe (2).

3e groupe. — Saint Jean révélant sa mission (3).

Interrogue fainct Jhan quy Il estoit
Dict estre voix quy au desert preschoit

Le désert est toujours figuré par une forêt touffue remplie d'animaux sauvages. Au milieu, saint Jean apparaît, faisant les gestes de quelqu'un qui parle. Dix personnages s'avancent vers lui et semblent l'interroger. Leurs costumes extravagants contrastent avec la simple peau de chameau dont le Précurseur est couvert. Ce sont des Pharisiens. Celui-ci, à notre droite, un énorme cimeterre au côté, lève la tête d'un air suffisant et entendu, comme s'il lançait quelque insolente question. Il faut renoncer à décrire la complication de son costume (4). Celui qui est à côté de lui est plus simplement vêtu d'une robe de drap d'or bordée de fourrures et ornée par le bas d'une garniture de grelots, la bourse pendue à la ceinture; il lui met la main sur l'épaule. Vers la gauche du spectateur, deux hommes semblent se parler en ricanant d'un air incrédule. Leur accoutrement n'est pas moins bizarre que celui des premiers, l'un avec ses houseaux rouges à revers blancs, son habit rayé blanc et or, sa ceinture de grelots, et le mouchoir qui lui enveloppe la tête, l'autre avec sa robe longue à capuchon et son turban, la bourse et le couteau à la ceinture. Non moins bizarres sont les personnages du second plan. Malgré un peu trop de symétrie dans le groupement des personnages, c'est une fort belle composition.

(1) Les doigts refaits.

(2) Refait.

(3) « Et hoc est testimonium Joannis, quando miserunt Judæi ab Jerosolymis sacerdotes et levitas ad eum ut interrogarent eum : Tu quis es? Et confessus est : Quia non sum ego Christus. Et interrogaverunt eum : Quid ergo? Elias es tu? Et dixit : Non sum. Propheta es tu? Et respondit : Non. Dixerunt ergo ei : Quis es, ut responsum demus his qui miserunt nos? Quid dicis de te ipso? Ait : Ego vox clamantis in deserto : Dirigite viam Domini, sicut dixit Isaia propheta. Et qui missi fuerant erant ex Phariseis » *Joan.*, I, 19-24.

(4) La tête et une main refaites.

4[e] groupe. — Saint Jean montrant l'Agneau de Dieu (1).

Sainct Jhan voyant Jhesus vers luy marcher
Uecy le agneau de dieu (dict il) trescher

Au milieu d'une forêt (2) que domine un château fort avec ses murailles, ses tours, ses créneaux, ses mâchicoulis, etc., saint Jean se tient debout montrant de la main droite Jésus qui, vêtu d'une simple tunique de brocart blanc et or, s'avance sur la droite du spectateur, en bénissant. Cette statue est encore moins bonne que celle du Baptême au groupe n° 2. Au premier plan, six personnages le regardent avec étonnement. Ceux qui sont à la droite du spectateur semblent pleins de respect. Une femme s'agenouille : elle est coiffée d'un couvre-chef fort riche, espèce de résille avec une corne relevée terminée par un grelot; auprès d'elle est sa petite fille, vêtue d'une simple chemise de brocart blanc et or qui, fendue du haut en bas, laisse apercevoir ses membres nus (3). De l'autre côté (fig. 192), un gros homme à longue barbe, coiffé d'un turban, enveloppé dans un manteau rouge broché d'or, dont le dessin est composé d'animaux fantastiques dans des roues, est assis sur un escabeau, et semble regarder Jésus d'un air insolent. Deux autres sont debout derrière lui. Un caniche est accroupi au premier plan.

TRAVÉE 19-21 *a*. — A. *Grands groupes*. — L'histoire de saint Jean-Baptiste se poursuit dans les grands sujets, pour se terminer dans les bas-reliefs du soubassement de cette seconde travée.

1[er] groupe. — Saint Jean devant Hérode. Son emprisonnement (4).

Pour arguer (5) herode de adultere
Sainct Jhan fut mis en prison fort austere.

La composition tout entière a pour fond une montagne rocheuse, plantée d'arbres, au sommet de laquelle s'élève un château fort. Deux sujets sont figurés sous la même niche. Dans le premier, qui occupe la partie à droite du spectateur, saint Jean qui, dans toute cette seconde partie de la clôture, n'a plus le riche manteau que nous lui avons vu dans la première, mais qui n'est plus couvert que de sa peau de chameau, s'avance vers Hérode. Assis dans une chaire à bas dossier, celui-ci semble entendre avec impatience les dures vérités qui sortent de la bouche du Précurseur. La richesse du costume d'Hérode est opposée au dénuement de celui de Jean : robe de drap d'or doublée de fourrures, chaîne d'or au cou. Son chapeau, dont le bord est relevé par devant en forme de corne retenue par une

(1) « Altera die vidit Joannes Jesum venientem ad se, et ait : Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi ». *Joan.*, I, 29.

(2) Un arbre refait.

(3) La tête refaite.

(4) « Herodes enim tenuit Joannem et alligavit eum, et posuit in carcerem, propter Herodiadem, uxorem fratris sui. Dicebat enim illi Joannes : Non licet tibi habere eam. Et volens illum occidere, timuit populum, quia sicut prophetam eum habebant ». *Matth.*, XIV, 3-5. — *Marc.*, VI, 17, 18. — *De decollatione sancti Johannis Baptistæ. Leg. aur.*. édit. Græsse, p. 567.

(5) « Johannes autem eum de hoc *arguebat* ». *Leg. aur.*, *loc. cit.*

enseigne, est orné d'une couronne royale. Trois personnages se tiennent près de lui, une femme, Hérodiade sans doute, et trois conseillers, dont les visages manifestent un mécontentement plus grand encore que celui du tétrarque.

Dans la seconde partie, saint Jean est mené en prison par un varlet à la saie de drap d'or diapré, dont les manches bouillonnées le long du bras et serrées à l'avant-bras, sont déboutonnées; une espèce de toque est posée sur sa longue chevelure bouclée qui retombe sur ses épaules; à son côté est pendue une épée dans la gaine de laquelle en est pratiquée une autre plus petite, où est passé un couteau. Il pousse saint Jean par le bras, tandis qu'au seuil de la prison, édifice flanqué de tours crénelées avec sa lourde porte aux pentures de fer, le geôlier le saisit pour l'y faire entrer. Les traits énergiquement accusés de ce geôlier, son visage rasé, sa longue moustache, qui retombe à droite et à gauche, en font un type bien étrange, type de soudard cruellement jovial.

2ᵉ groupe. — Le festin d'Hérode (1).

De herodias la fille demanda
Le chef sainct Jhan herode le acorda

Dans une salle du palais d'Hérode, figurée par une accolade d'architecture flamboyante ornée de crochets, Hérode et Hérodiade sont assis l'un près de l'autre à une table servie et semblent s'entretenir des talents chorégraphiques de la fille de celle-ci, qui danse au premier plan. Ce n'est plus la danse acrobatique comme celle que les artistes du XIIIᵉ siècle lui faisaient exécuter, mais une de ces danses posées et un peu solennelles du XVIᵉ siècle. Elle est vêtue avec la dernière élégance : robe de dessus de brocart blanc, or et bleu, doublée de fourrures, sur laquelle s'étalent de nombreux colliers et une ceinture terminée par une longue chaîne d'or qui pend par devant. Sa coiffure est d'une richesse et d'une complication qui défient toute description. D'une main elle tient une longue mèche de sa blonde chevelure, qu'elle semble vouloir faire admirer, tandis que, de l'autre, elle retrousse coquettement sa robe pour laisser voir une jupe de dessous tout en drap d'or. Un singe grimace à côté d'elle (2). Le costume d'Hérodiade n'est pas moins somptueux : Hérode l'a traitée en favorite et lui a fait mettre une couronne royale sur la tête. Le personnage qui se tenait à gauche, au premier plan, avait disparu : on l'a remplacé, lors de la dernière restauration, par le même varlet qui, au 4ᵉ groupe tient un plat de volaille, mais dans une attitude différente (3). A droite et à gauche, trois femmes diversement costumées, jeunes et vieilles, assistent au festin sans y prendre part. Il faut remarquer la figure de la vieille femme coiffée d'un bourrelet, qui se tient à gauche, à côté d'Hérode.

(1) « Die autem natalis Herodis, saltavit filia Herodiadis in medio, et placuit Herodi. Unde, cum juramento pollicitus est ei dare quodcumque postulasset ab eo. At illa præmonita a matre sua : Da mihi, inquit, hic in disco, caput Joannis Baptistæ. Et contristatus est rex : propter juramentum autem et eos qui pariter recumbebant, jussit dari ». *Matth.*, XIV, 6-9. — *Marc.*, VI, 1-27. — *Leg. aur.*, *loc. cit.*

(2) La tête refaite.

(3) Caudron dut le refaire par deux fois, la première n'ayant pas été trouvée satisfaisante lors de la réception des travaux. Procès-verbal de réception du 30 mars 1839. Arch. de la Somme, série V, Édif. diocés. — JOURDAIN ET DUVAL, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. IX, p. 240.

3[e] groupe. — Décollation de saint Jean-Baptiste (1).

En prison fut sainct Jhan decapite
Pour avoir dict et presche verite.

La prison est figurée par une énorme tour cylindrique garnie de meurtrières, créneaux, mâchicoulis et lucarnes d'où sortent des têtes de curieux; elle est flanquée de deux tourelles polygonales, et percée d'une grande porte en accolade ornée de crochets et de choux frisés et surmontée d'un lion qui tient un écu. En avant de cette porte est le corps de saint Jean décapité, agenouillé, les bras garrottés, le haut du corps, qui n'est plus soutenu par la vie, penché vers la terre. A sa droite, se tient le bourreau — une des meilleures figures de tous les groupes — accoutré d'un justaucorps attaché sur la poitrine par trois énormes boutons et festonné par en bas, son chapeau rejeté en arrière lui dégageant le visage. L'épée nue dans une main, il tient de l'autre par la chevelure la tête de saint Jean qu'il vient de trancher, et la pose sur un plat que lui présente la fille d'Hérodiade (2). Celle-ci, accompagnée d'une suivante, a assisté à la scène sans broncher. Derrière le bourreau est un soldat armé d'une hallebarde et costumé encore plus bizarrement que lui.

4[e] groupe. — Vengeance d'Hérodiade (3).

Le chef sainct Jhan fut a table pose
Puis dun cousteau dessus l'œul incise.

Nous nous retrouvons dans la salle du festin, avec les mêmes personnages qu'au n° 2. On a mis sur la table devant Hérodiade le plat sur lequel le chef de saint Jean est servi. Elle lui enfonce avec une expression de haine satisfaite la pointe d'un couteau dans le front (4), tandis qu'Hérode lui montre de la main la vieille qui ricane à côté de lui. Au premier plan, la fille d'Hérodiade, dont le triste courage ne peut aller jusqu'au bout, tombe en pâmoison entre les bras d'un serviteur, tandis qu'un varlet, qui vient d'entrer apportant une volaille rôtie sur un plat, fait un geste d'horreur. Son accoutrement est très extraordinaire : nous retrouverons cependant les différentes pièces de son vêtement sur plusieurs personnages des stalles. La plus caractéristique consiste en une espèce de tunique raide, assez courte, fendue des deux côtés et arrondie par devant et par derrière, de dessous laquelle sortent les pans d'une robe traînante fendue à droite et à gauche. Une petite bourse et un couteau sont passés dans sa ceinture (5).

B. — *Soubassement.* — Le soubassement de cette seconde travée est orné d'une sorte de fenestrage aveugle de style flamboyant, où sont intercalés, sur une seule ligne, cinq quatrefeuilles sculptés en bas-relief, dont les sujets, qui se

(1) « Misitque et decollavit Joannem in carcere, et allatum est caput ejus in disco et datum est puellæ ». *Matth.*, XIV, 10, 11. — *Marc.*, VI, 27, 28. — *Leg. aur.*, *loc. cit.*

(2) La barbe, le chapeau et l'épée du bourreau refaits.

(3) « Herodiadem, sicut Hieronymo, in fine Apologiæ contra Rufinum, attestante, linguam veriloquam acu discriminali confixit, ita impegisse etiam cuspidem cultri in supercilium sancti ». *Acta Sanctor. Boll.*, 24 jun.

(4) La couronne d'Hérodiade et le couteau refaits.

(5) La main gauche refaite.

rapportent tous à l'histoire des reliques de saint Jean, sont disposés en allant de la droite à la gauche du spectateur. Les quatrefeuilles ont toujours le même fond guilloché et doré qu'à la première travée, mais il est moins visible et les sujets sont un peu plus chargés de détails. Seuls ils sont peints et dorés : dans le reste du soubassement, la pierre est laissée à nu.

1. — Le corps de saint Jean enseveli par ses disciples (1). — Le corps de saint Jean décapité, toujours couvert de sa peau de chameau, les mains liées, est déjà à moitié enfoui dans la terre, sans cercueil et sans linceul. Deux disciples armés de pelles le recouvrent de terre; une pioche gît à leurs pieds. Un troisième joint les mains, un quatrième semble soutenir le corps par les épaules. Dans le fond, une ville forte avec ses tours et ses divers bâtiments, représente sans doute la ville de Sébaste, dont parle la Légende dorée.

2. — Guérisons au tombeau de saint Jean (2). — Le tombeau est figuré par un grand sarcophage, autour duquel se pressent des indigents et des infirmes. L'un deux joint les mains, un autre étend les bras vers le tombeau, un troisième se traîne en s'appuyant sur des béquilles. Le dernier est un mendiant déguenillé, les jambes nues, une escarcelle à la ceinture : il met un genou en terre en joignant les mains. Comme témoins des nombreux miracles opérés par l'intercession du saint, des béquilles sont pendues à la muraille ; d'autres gisent à terre (3).

3. — Les ossements du saint livrés aux flammes (4). — Au pied d'une colline dominée par une ville forte aux remparts crénelés, est allumé un grand feu, au milieu duquel brûlent les ossements. Deux individus armés de fourches attisent le feu. L'un porte un cimeterre pendu à la ceinture, l'autre se roule par terre en riant. Un troisième personnage, richement vêtu, la bourse au côté, s'amuse à jeter des ossements dans le feu en ricanant.

4. — Les cendres jetées au vent (fig. 191, B) (5). — Même décor, même ville dans le fond. Le feu est éteint : il n'en reste qu'un monceau de cendres qu'un homme remue avec une pelle, tandis qu'un autre secoue un grand van rempli des cendres encore chaudes et que l'air agité fait se rallumer. Un troisième personnage jette les cendres au vent avec les mains. Tous trois semblent accomplir leur besogne avec une joie féroce

5. — Réception du chef de saint Jean à Amiens (6). — Walon de Sarton, en surplis (7), accompagné d'un clerc en robe noire, tient un plat d'or sur lequel le visage de saint Jean est posé, et le présente à l'évêque d'Amiens qui s'avance

(1) « Et accedentes discipuli ejus, tulerunt corpus ejus et sepelierunt illud ». *Matth.*, XIV, 12. — *Marc.*, VI, 29. — « Cum discipuli Johannis corpus ejus apud Sebasten, urbem Palæstinæ, inter Elisæum et Abdiam sepelivissent ». *Leg. aur.*, *loc. cit.*, p. 569.

(2) MM. Jourdain et Duval (*Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. IX, p. 230) ont cherché à expliquer ce sujet par un texte de saint Jérôme qui n'est ni très clair ni très explicite. Il est beaucoup plus simple de s'en rapporter tout simplement à la Légende dorée qui dit en propres termes : « Et ad ejus tumulum multa miracula fierent ». *Leg. aur.*, *loc. cit.*, p. 569.

(3) Quelques portions de têtes refaites.

(4) « Jubente Juliano Apostata, gentiles ejus ossa sparserunt, et cum miracula non cessarent, post collecta et igne concremata in pulverem redegerunt ». *Leg. aur.*, *loc. cit.*, p. 569. — Voy. sur ce quatrefeuilles et le suivant la dissertation de MM. Jourdain et Duval; *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. IX, p. 232, et aussi sur les feux de la saint Jean et les *feux d'os*, dans *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. I, p. 344.

(5) « Et per agros ventilaverunt ». *Leg. aur.*, *loc. cit.*, p. 569. — Remarquons la traduction littérale du mot « ventilaverunt », par un homme qui secoue un van.

(6) Voy. *Acta Sanctor. Boll.*, 24 jun.

(7) La tête refaite.

vers lui en aube, dalmatique, mitre et chape, la crosse à la main (1), accompagné de deux chapelains en robes noires. Dans le fond, la ville d'Amiens est simulée par des remparts crénelés, une porte, des arbres, des pignons de maisons.

(1) La tête refaite.



Fig 192. Histoire de saint Jean-Baptiste
Détail

II

Clotures des chapelles au transept.

Indépendamment des quatre travées de clôture du chœur que nous venons de décrire, il reste encore les monuments placés sur le glacis des fenêtres privées de leurs vitraux, entre le transept et les chapelles xi et xii, en 13 *bc* et 14 *bc*. A cette seule différence qu'ils ont pour soubassement l'ancien mur d'appui des fenêtres, qui a été conservé avec l'arcature du xiii[e] siècle dont il est décoré, ils sont disposés comme les clôtures du chœur et datent de la même époque, formant avec elles un seul et même ensemble. Ils doivent par conséquent être décrits à leur suite. Ces clôtures ont sur les premières, le grand avantage d'être absolument intactes, sans aucunes restaurations, et presque sans mutilations (1) : il y a à peine quelques membres brisés, quelques accessoires détruits, mais l'ensemble n'en souffre nullement, et c'est avec raison qu'en 1839, le conseil général de la Somme refusa les crédits qu'on lui demandait pour leur restauration (2).

Il faut remarquer que l'ornementation architecturale en style flamboyant qui les surmonte a la plus grande analogie avec celle des stalles.

Histoire de Jésus chassant les vendeurs du Temple.

(Travée 13 *bc*. — Pl. LIII).

L'épitaphe du chanoine Jean Wytz, peinte en noir sur fond blanc dans l'écoinçon central de l'arcature du xiii[e] siècle, au-dessous de la représentation qui nous occupe, est ainsi conçue :

Cy giſt venerable et diſcrete perſonne monſz || maiſtre Jhan wytz p̄bre chanōe de ceanz || chantre et chanōe de legliſe noſtre dame de Caſſel || lequel... (3) faire ceſte Repreſentation et treſpaſſa || le... (4) iour de novembre || an mil... (5) pries dieu = pour ſon ame. Pater || nr̄ Ave mā || amen

Comme on le voit, plusieurs mots sont entièrement effacés. Pour comble d'infortune, Rivoire, Gilbert et Guilhermy, qui ont vu apparemment cette

(1) Ces groupes de sculptures n'ont jamais eu, à notre connaissance, de description détaillée, MM. Jourdain et Duval n'ayant pas jugé à propos de les adjoindre à leur notice sur les clôtures du chœur.

(2) Voy. ci-dessus, t. II, p. 91.

(3) Rivoire (*Descr. de l'église cathéd. d'Am.*, p. 149) a lu « fit »; Gilbert (*Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 214), « fist »; Guilhermy (Notes mss.; Bibl. nat., ms. fr. Nouv. acquis. 6094, p. 259), « feict ».

(4) Guilhermy (*loc. cit.*) a lu « viii[e] ».

(5) Rivoire et Gilbert (*loc. cit.*) ont lu « mv[c] xxiii »; Guilhermy (*loc. cit.*), « mcccccxxii ».

inscription alors qu'elle était en meilleur état, ne sont pas d'accord dans leurs lectures.

Les quatre groupes qui composent cette clôture représentent Jésus chassant les vendeurs du temple (1). On se demande qui a pu déterminer Jean Wytz à choisir un pareil sujet, si rarement usité dans l'iconographie du moyen âge, et à lui faire donner un pareil développement. A-t-il voulu donner une leçon aux simoniaques, ou bien protester contre les nombreux marchands de toute espèce qui encombraient alors le parvis de la cathédrale d'Amiens, envahissant même parfois jusqu'à l'intérieur de l'édifice? N'était-ce pas plutôt un prétexte pour faire étalage d'érudition en reproduisant, par une sorte de reconstitution archéologique le temple dans toutes ses parties, ce qui, au commencement du XVIe siècle, était assez de mode ? Les principaux meubles du temple et le costume du grand prêtre ont été presque absolument copiés sur les essais de restitution qui en avaient été faits dans la Chronique de Nuremberg (édit. de 1493). D'autre part, les diverses particularités du récit évangélique ont été scrupuleusement suivies. C'est un morceau de sculpture très remarquable et très intéressant.

La scène se déroule dans quatre grandes niches qui correspondent à chacune des quatre principales parties du temple : l'*Atrium,* le *Tabernacle,* le *Saint,* le *Saint des Saints,* dont les noms sont inscrits en caractères gothiques noirs à capitales rouges, au-dessous de chaque groupe. Chacune de ces niches, qui sont surmontées d'une dentelle de pierre continue, très haute et d'une architecture flamboyante très compliquée (2), est subdivisée en deux petites voûtes sur croisées d'ogives, aux clefs sculptées, et dont les nervures sont peintes en rouge et or, et les remplissages d'azur semé d'étoiles d'or. Cette subdivision est marquée à chaque niche dans la décoration extérieure par deux arcs brisés garnis dans leur intrados d'ornements flamboyants et retombant sur un pendentif sculpté de feuillages peints en rouge, azur et or. Les montants séparatifs des niches sont garnis de culs-de-lampe (3) surmontés de dais et servant de supports à cinq statuettes, dont il ne subsiste qu'une seule, contre le montant qui se trouve entre les deux premières niches. Elle représente saint Jean-Baptiste, sculpture très remarquable. Du temps de Rivoire, il y en avait encore une autre représentant saint Jean l'Évangéliste (4). Ces cinq montants ont pour supports de petits hommes accroupis, veritables merveilles de finesse et d'esprit, qui lisent dans des livres ou déroulent des banderoles. Entre ces cinq supports, la gorge qui sert de base à chacune des niches, cintrant un peu en avant, est ornée d'une charmante guirlande de pampres sculptés au naturel, dont les deux extrémités s'enfoncent dans la gueule de deux monstres, et dont les fruits sont becquetés par des oiseaux ou léchés par des escargots (5).

(1) « Et prope erat Pascha Judæorum, et ascendit Jesus Jerosolymam, et invenit in templo vendentes boves, et oves, et columbas, et numularios sedentes; et cum fecisset quasi flagellum de funiculis, omnes ejecit de templo, oves quoque, et boves, et numulariorum effudit æs, et mensas subvertit. Et his qui columbas vendebant dixit : Auferte ista hinc et nolite facere domum Patris mei domum negotiationis ». *Joan.*, II, 13, 16; *Matth.*, XXI, 12, 13; *Marc.*, XI, 15, 17; *Luc.*, XIX, 45, 46.

(2) Elle est mutilée à sa partie supérieure.

(3) Deux de ces culs-de-lampe sont formés de deux enfants soutenant un écu découpé, motif que nous retrouverons dans les stalles. Les autres sont feuillagés.

(4) Rivoire, *Descr. de l'église cathéd. d'Am.*, p. 149. — Saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Évangéliste étaient les patrons de Jean Wytz, donateur de la clôture.

(5) Cette guirlande a une grande analogie avec celle qui court au bas du haut dossier des stalles.

Dans toute cette partie décorative, qui sert d'encadrement aux principaux sujets, la pierre est à nu, à l'exception des petites figures servant de supports aux cinq montants, des statuettes qui ornent ceux-ci et de la voûte de chaque niche, qui sont les seules parties peintes et dorées (1).

Les personnages ont généralement 90 centimètres de hauteur moyenne.

Après avoir décrit cette sculpture, Rivoire (2) ajoute : « L'ecclésiastique en surplis, dont on voit le buste placé au milieu de ce monument, est sans doute celui qui le fit ériger à ses frais, et non, comme quelques-uns l'assurent, celui du chanoine de Picquigny qui apporta le chef de saint Jean-Baptiste ». On ne voit plus trace aujourd'hui d'un buste de ce genre, à moins que Rivoire n'ait voulu parler du petit personnage accroupi, imberbe, en bonnet carré et lisant dans un livre, qui sert de support au montant du milieu. Cependant Dusevel (3) répète la même chose, tandis que Goze (4) dit que ce buste aurait été détruit « il y a quelques années ». Tout cela n'est pas très clair.

1[er] groupe. — **Atrium.**

C'est la place devant le temple, garnie de maisons en pierre avec pignons, tourelles, balcons, lucarnes, fenêtres à croisées, auxquelles se montrent des curieux. Une enceinte entourée d'un mur bas, élevée de plusieurs marches au-dessus de la voie publique, figure le parvis, dont l'entrée est ornée de deux animaux accroupis, un lion et un chien, entièrement dorés. Mise en scène évidemment inspirée de ce que devait être le parvis d'une ancienne cathédrale (5). Dans cette enceinte se pressent de nombreux marchands somptueusement costumés. Celui-ci, en robe de damas blanc et or est assis sur le mur : celui-là, à son banc sur lequel se répandent des pièces de monnaie. Des cages d'osier remplies de colombes sont à côté de lui (6). Deux marchands de bestiaux discutent le prix d'un bélier dont ils examinent la mâchoire. Un valet s'en va, un panier sous son bas et un veau sur les épaules (7); une mesquine retourne à la maison avec ses provisions dans une manne qu'elle porte sur la tête. Il y a encore d'autres marchands dans le fond (8). Tous détournent la tête et semblent subitement interrompus dans leurs occupations mercantiles par l'apparition de Jésus qui, armé d'un fouet (9), s'avance à l'entrée du temple, suivi de ses disciples, et qui leur lance cette apostrophe inscrite sur une banderole en caractères gothiques :

(1) Au-dessus de ce couronnement, à en croire le manuscrit de Machart, il y aurait eu la représentation de l'histoire de Moïse et d'Abraham. On n'en voit plus trace aujourd'hui, et c'est le seul auteur qui en parle. Bibl. d'Am. ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 299. Cela n'est guère vraisemblable.

(2) *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 149.

(3) *Notice sur la cath. d'Am.*, p. 61.

(4) *Églises, châteaux, beffrois*, etc., t. II, p. 14.

(5) Voy. VIOLLET-LE-DUC, *Dict. rais. d'archit.*, t. VII, p. 50, art. *Parvis.* — Est-il besoin de rappeler que, de tout temps, le parvis de la cathédrale d'Amiens fut le rendez-vous de marchands d'objets de toute espèce, non seulement dans les logettes dont il était garni, mais aussi sur des étaux volants qui l'encombraient? Citons seulement ce texte de 1366, qui semble avoir tant de rapport avec la scène que nous décrivons : « Quorum unus in capite muri dicti parvisii, ubi venditores pullorum et avium stant et sedent communiter.... ubi mercerii stant communiter ». Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G. 653.

(6) « Cathedras vendentium columbas ». *Matth.*, XXI, 12; *Joan.*, II, 14.

(7) « Vendentes boves et oves ». *Joan.*, II, 14.

(8) La tête d'un de ces derniers manque.

(9) « Flagellum de funiculis ». *Joan.*, II, 15. Ce bras est cassé, mais Pagès (édit. Douchet, t. V, p. 155), dit positivement qu'il était armé d'un fouet, et Rivoire *(Descr. de l'église cath. d'Am.*, pp. 147, 148) l'a encore vu.

Auferte ista hinc, et nolite face domu pris mei domum negotiationis (1).

2e groupe. — **Tabernaculum.**

L'enceinte du temple est figurée par un riche portique de style Renaissance (2), composé d'un entablement sculpté porté sur des pilastres et auquel pendent des courtines qui sont tirées de manière à laisser voir ce qui s'y passe. Il se continue dans les deux groupes qui suivent (3). A travers ce portique, on aperçoit l'intérieur du temple, qui ressemble à un intérieur d'église du moyen âge, avec ses voûtes sur croisées d'ogives et ses fenêtres aux remplages flamboyants. Jésus vient sans doute d'offrir un sacrifice, car un agneau achève de se consumer sur un autel orné de quadrillages et muni d'anneaux à ses quatre angles (4). Il s'éloigne, environné de lévites et de disciples et se dirige vers l'*atrium* qui se continue jusque dans cette seconde niche, et où les marchands ne pullulent pas moins que dans la première. L'un, à la saie bordée d'un galon à légende, la bourse au côté, a ouvert devant lui deux gros sacs remplis de poires; un autre est assis par terre à côté de lui (5). Une femme, dont la robe de dessus, fort courte, de brocart vert et or, est ornée par en bas de grelots et de bouffettes, s'approche, un petit panier à la main; une autre a un faucon sur le poing. Un homme s'en va, emportant une corbeille de raisin noir. Voici un banquier qui pose un sac d'écus sur un banc (6). Enfin, pour faire contraste avec tout cet étalage de richesses et de marchandises, voilà clopin-clopant, appuyé sur une béquille, l'inévitable mendiant déguenillé, les pieds nus, les jambes garnies de curieuses molletières en toile, sa sébille à la ceinture.

3e groupe. — **Sancta.**

Nous sommes tout à fait dans l'intérieur du temple. Il n'y a plus de marchands, mais seulement des prêtres et des lévites occupés aux plus augustes fonctions. Au premier plan, la table des pains de proposition, garnie tout alentour d'une sorte de galerie sculptée et crénelée, dont les pieds découpés dans d'épaisses pièces de bois, sont munis d'anneaux. Sur cette table sont posés douze pains (7). Un lévite, accroupi, en aube de brocart blanc et or, verse de l'encens dans un encensoir à même la navette. Deux prêtres en aubes et chapes garnies de chaperons terminés par un gland, encensent l'autel des parfums, qui est orné d'une frise dorée en style Renaissance (8). Un jeune lévite, en tunique blanche fendue sur les côtés, relève

(1) *Joan.*, II, 16.

(2) « Et porticus erat ante templum ». III *Reg.*, VI, 3.

(3) Au n° 3 ce portique a été détruit, mais on en voit fort bien la trace. Il ne reste que la partie inférieure de la draperie.

(4) « Facies et altare de lignis setim.... Craticulamque in modum retis æneam, per cujus quatuor angulos erunt quatuor annuli ænei », etc. *Exod.* XXVII, 1-8. — Cet autel est fidèlement copié sur l'estampe de la Chronique de Nuremberg, 1493 in-fol., fol. XXXIII.

(5) La tête manque.

(6) « Numularios sedentes ». *Joan.* II, 14.

(7) « Facies et mensam de lignis setim... Et ipsi labio coronam interrasilem altam quatuor digitis, et super illam, alteram coronam aureolam... Subter coronam erunt circuli aurei, ut mittantur vectes per eos, et possit mensa portari... Et pones super mensam panes propositionis in conspectu meo semper ». *Exod.*, XXV, 23-30. — Cette table est absolument reproduite d'après l'estampe de la Chronique de Nuremberg, édit. 1493 in-fol., fol. XXXI, sauf que les pains sont ici en trois piles au lieu de deux et que les vases à encens ne sont pas figurés.

(8) « Faciesque ei coronam aureolam per gyrum ». *Exod.*, XXX, 1-6.

la chape du premier, pour faciliter ses mouvements. Au premier plan, à la droite du spectateur, un personnage barbu, en costume civil, vient d'écarter la draperie qui pend au portique (1). Suivant Pagès on voyait aussi dans ce groupe, qui a d'ailleurs subi quelques mutilations, le chandelier d'or à sept branches. Il n'en reste plus trace (2).

4e groupe. — Sancta Sanctorum.

Dans le fond, toujours garni de son fenestrage flamboyant, on aperçoit une crédence, sur laquelle deux burettes sont posées. L'Arche d'alliance est figurée par un grand coffre quadrangulaire, dont la partie supérieure est ornée d'une petite galerie sculptée à jour. Au-dessus sont les deux chérubins, sous la forme de deux anges en aubes de brocart blanc et or, aux ailes éployées, qui, debout sur le coffre, soulèvent le couvercle, propitiatoire ou oracle. A chaque extrémité du coffre sont des anneaux où les brancards sont passés (3). Un vase, qui ressemble à un bénitier, est posé par terre à côté de l'Arche (4). Le grand prêtre, de beaucoup plus haute stature que les autres personnages (5), s'approche de l'Arche qu'il encense. Comme les principaux meubles du temple, son costume a été copié sur l'estampe de la Chronique de Nuremberg (6). La barbe entière, il porte premièrement la tunique de lin étroite, qui traîne à terre (7), puis la tunique de dessous, plus courte, d'un brocart blanc et or, bordée à sa partie inférieure d'un très riche galon, avec une garniture de clochettes et de petites grenades alternant de deux en deux (8), puis l'*Ephod,* tunique encore plus courte, d'un brocart plus riche, rouge et or, galonnée par en bas, fendue sur les côtés et sans manches (9). Un triple cordon terminé par quatre glands, lui sert de ceinture (10). Le *Rational* est fixé par-dessus l'ephod au moyen de quatre chaînes qui sont attachées au-dessus et au-dessous des bras. Il est de forme carrée et orné des douze pierres

(1) Nous avons dit que, dans cette niche, le portique avait disparu, mais il reste encore toute la partie basse de la draperie entre les mains du personnage qui la soulève.

(2) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 156.

(3) « Arcam de ligno setim compingite... faciesque supra coronam auream per circuitum, et quatuor circuitos aureos, quos pones per quatuor arcæ angulos : duo circuli sint in latere uno, et duo in altero. Facies quoque vectes de lignis setim et operies eos auro, inducesque per circulos qui sunt in arcæ lateribus, ut portetur in eis, qui semper erunt in circulis, nec unquam extrahentur ab eis... Facies et propitiatorium de auro mundissimo.... duos quoque cherubim aureos et productiles facies, ex utraque parte oraculi : cherub unus sit in latere uno, et alter in altero. Utrumque latus propitiatorii tegant expandentes alas, et operientes oraculum; respiciantque se mutuo, versis vultibus in propitiatorium quo operienda est arca ». *Exod.*, xxv, 10-20. — Voy. aussi, *Exod.*, xxxvii, 1-9. — L'arche est aussi exactement reproduite d'après l'estampe de la Chronique de Nuremberg, 1493, in-fol., fol. xxxi 4°. -- Il faut remarquer que, dans la miséricorde 98 des stalles, l'arche est figurée d'une toute autre façon, en forme de châsse du moyen âge.

(4) Pagès (édit. Douchet, t. V, p. 156) pense que ce serait l'urne pleine de manne. Ce n'est guère probable

(5) Haut., 1 m. 25. — Ce personnage d'une taille disproportionnée à celle des autres n'est pas d'un heureux effet.

(6) Fol. xxxiii.

(7) « Lineam strictam ». *Exod.*, xxviii, 4.— « Stringesque tunicam bysso ». *Ibid.*, xxviii, 39.

(8) « Facies et tunicam superhumeralis totam hyacinthinam, in cujus medio supra erit capitium, et ora per gyrum ejus textilis, sicut fieri solet in extremis vestium partibus, ne facile rumpatur. Deorsum vero, ad pedes ejus tunicæ, per circuitum, quasi mala punica facies, ex hyacintho et purpura, et cocco bis tincto, mixtis in medio tintinnabulis », etc. *Exod.* xxviii, 31-35.

(9) « Facient autem superhumerale de auro et hyacintho et purpura, coccoque bis tincto et bysso retorta, opere polymito. Duas oras junctas habebit in utroque latere summitatum, ut in unum redeant », etc. *Exod.* xxviii, 6-12.

(10) « Balteum ». *Exod.*, xxviii, 4.

liturgiques (1). Sur sa tête est posée la tiare de forme conique, avec sa plaque d'or sur laquelle on aperçoit des lettres qui ne paraissent avoir aucun sens (2). Les oreilles du bonnet, qu'à l'instar des évêques du xvie siècle, le grand prêtre porte sous sa sa tiare, sont démesurément longues et descendent jusqu'à la ceinture dans laquelle elles sont passées. Un instrument de forme bizarre, et dont il ne paraît pas être question dans la Bible, est attaché à sa ceinture, pendant le long de la tunique de dessous l'ephod. C'est une espèce de petite grille carrée, fixée à l'extrémité inférieure de deux tiges réunies par une traverse horizontale (3). A en croire Pagès, on voyait encore dans ce groupe les tables de la loi et la verge d'Aaron qui avait fleuri (4). Il n'en reste plus trace.

Histoire de saint Jacques le Majeur.

(Travée 14 *bc*. — Pl. XLIV).

Au-dessous de cette sculpture, dans l'écoinçon central de l'arcature de soubassement du xiiie siècle, on voit encore des crampons en fer qui, très probablement, maintenaient la plaque de marbre ou de pierre sur laquelle était gravée l'épitaphe du donateur, le chanoine Guillaume Aux Cousteaux.

Au dire de Pagès (5), le défunt était représenté en sculpture, avec ses armes *de gueules à trois couteaux d'argent garnis ou emmanchés d'or, mis en pal.*

Cette épitaphe n'existe plus, mais son texte nous a été conservé par les épitaphiers (6) :

» Cy devant, dessous une petite lame (7) gist le corps de vénérable persōne » mōs maistre Guill. Aux Cousteaux, luy vivant bachelier en théologie, chanōe de » cette eglē, large et magnifique bienfacteur de la fabrique d'icelle, et aussi des » povres, lequel en sa vie a fait (8) enchâsser le menton Mons. saint Jacques » le Majeur (9), fondé procession solemnelle le jour de la feste dud. S., distribution » aux chanēs, chappelains et vicaires d'icelle église, par son testament a ordonné » faire ceste p̄nte hystoire de St Jacques, trépassa l'an de grâce mil cincq cens » et unze, le second jour de décembre. Priez Dieu pour luy, ses parens, amis et » bienfacteurs.

L'histoire, ou plutôt un épisode de l'histoire de l'apôtre saint Jacques le Majeur se développe sous une quadruple arcature d'architecture flamboyante, moins élevée et beaucoup moins compliquée que celle qui sert d'encadrement à l'histoire de Jésus chassant les vendeurs du temple, qui lui fait pendant. Chaque niche est couverte d'une petite voûte sur croisée d'ogives simple, dont les ogives et les

(1) « Rationale quoque judicii facies opere polymito, juxta texturam superhumeralis, ex auro, hyacintho et purpura, coccoque bis tincto et bysso retorta. Quadrangulum erit et duplex, mensuram palmi habebit tam in longitudine quam in latitudine. Ponesque in eo quatuor ordines lapidum », etc. *Exod.*, xxviii, 15-30.

(2) « Facies et laminam de auro purissimo in qua sculpes opere cælatoris Sanctum Domino, ligabisque eam vitta hyacinthina et erit super tiaram imminens fronti pontificis ». *Exod.*, xxviii, 36-38.

(3) Cet instrument n'existe pas dans l'estampe de la Chronique de Nuremberg.

(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 156.

(5) *Op. cit.*, p. 325. — D'après l'épitaphier B, (p. 30), le champ serait d'azur.

(6) Nous le donnons d'après l'épitaphier A, fol. 69. — Voy. aussi les épitaphiers B, p. 30; C, fol. 38 v°.

(7) Épit. B et C : « Cy dessous une petite lame ».

(8) Épit. B : « a fait en sa vie ».

(9) Voy. ci-dessus, t. II, p. 9.

clefs sont dorées et les remplissages peints d'azur. L'arcature repose directement sur la moulure en forme de boudin qui termine le glacis de la fenêtre. Elle est tout entière en pierre nue; seuls les groupes de personnages étaient peints, mais les peintures sont fort atténuées par le temps (1).

Pour l'intelligence du sujet, il est, croyons-nous, nécessaire de rappeler aussi brièvement que possible le fait de la légende de saint Jacques qui en a fourni le thème (2).

Saint Jacques étant allé évangéliser l'Espagne avec un médiocre succès, y laissa deux de ses disciples et retourna en Judée avec les sept autres. Comme il y prêchait la parole de Dieu, un mage du nom d'Hermogène, lui envoya son disciple Philetus avec les Pharisiens, pour le confondre. Mais Philetus fut au contraire converti par la parole persuasive et les miracles de l'apôtre. Hermogène irrité jeta sur son ancien disciple un sortilège qui le priva de tout mouvement. Averti par Philetus, saint Jacques lui envoya son manteau, (3), et dès que celui-ci en fut touché, il fut délivré. Ce miracle excita encore davantage la colère d'Hermogène qui, cette fois, évoqua des démons, leur ordonnant de lui amener Jacques et Philetus garrottés ; mais lorsque les démons vinrent vers saint Jacques, un ange les tint enchaînés par des chaînes de fer, en proie à d'affreux tourments. Ils imploraient la protection de l'apôtre. Celui-ci leur dit : L'ange vous délivrera, mais vous m'amènerez Hermogène garrotté, sans lui faire aucun mal. Ils s'en retournèrent donc, et le lui amenèrent les mains liées derrière le dos. Et Jacques dit à Philetus : Suivant les préceptes du Christ, il faut rendre le bien pour le mal. Hermogène t'a lié, à toi de le délier. Hermogène ainsi délivré demeura confus, fit détruire ses livres de magie, se convertit et saint Jacques lui donna son bâton pour échapper à la vengeance du démon.

Cette légende est écrite en vers, en caractères gothiques noirs à capitales rouges, sous la moulure qui sert de base à la sculpture, mais les premiers vers sont presque entièrement effacés. Comme ces vers ne correspondent pas toujours exactement avec les sujets sculptés au-dessous desquels ils sont placés, nous les donnerons d'ensemble.

Saint Jacque / / / / / /	D / _ . / / / , / / / /
D / / / / / / / maudit	Deuāt le pœuple ou il preſchoit
Hermogene / /	B / / / / / / / / / / /
Scachant quil / / / / / /	P / / / / / / / / / utile
Saint Jacques por le deliurer	Son manteau luy veult ēvoier
Dōt [philetus] ſeul vint trouuer	S. Jacqs por le merchier.
Lors h̄mogenes ordōna	Dyables por prēdre philetus
Auſquelz S. Jacq̄s commanda	De prēdre hermogenes ſaſplus

(1) Les personnages ont environ 1 m. de hauteur, en moyenne.

(2) Voy. *Leg. aur.*, édit. Græsse, p. 422.

(3) Dans la Légende dorée, il y a *sudarium*.

Hermogenes lye s̄e fut — Vers lapostle se humi / / / /
Qui craīdoit les dyables c̄hnus Puis ph / / / / / , /

Le fond général des quatre sujets représente en sculpture, toute une ville avec ses maisons, ses remparts crénelés, ses tourelles, ses clochers, ses fenêtres flamboyantes, ses pignons, ses lucarnes, etc.

1er groupe. — Philetus à la prédication de saint Jacques. — Au milieu d'une place publique, au fond de laquelle est un vaste édifice aux fenêtres garnies de remplages flamboyants, saint Jacques barbu, vêtu non en apôtre, mais en pèlerin : robe de brocart à col rabattu, manteau jeté sur les épaules, chapeau dont le bord de devant est relevé par une coquille, costume qu'il gardera dans tous les sujets qui suivent (1), est debout dans une chaire à prêcher polygonale, sans abat-voix, exposant la doctrine chrétienne à un nombreux auditoire d'hommes et de femmes, les uns debout, les autres assis, dans des attitudes et des costumes très divers. Il faut remarquer une femme dont la coiffure consiste en un mouchoir très bizarrement entortillé en deux cornes terminées par des glands. A côté d'elle est un homme assis, coiffé d'un turban et qui semble écouter avec une très grande attention (2). Un autre, à longue barbe, drapé dans une toge, les pieds nus, vêtu à l'antique — est-ce un des disciples de saint Jacques ? — se tient debout paraissant commenter les paroles de l'apôtre. Derrière lui, un personnage barbu, coiffé d'un bonnet à oreilles, détourne la tête en roulant des yeux féroces. On le retrouvera dans les trois autres groupes. Des curieux s'avancent aux fenêtres des maisons. Sur la droite du spectateur, et au premier plan, Philetus, à longue barbe noire, accoutré de deux robes l'une sur l'autre, celle de dessus relevée dans la ceinture, un bonnet et un chapeau pointu très singulier sur la tête, se tient debout, le corps penché en avant, comme suspendu aux lèvres de l'orateur et subissant le charme de sa parole, tandis qu'Hermogène, vieillard à la barbe et aux cheveux blancs, coiffé d'un turban et à demi caché par le montant qui sépare ce groupe du suivant, lui parle à l'oreille.

2e groupe. — Philetus delivré par l'imposition du manteau de saint Jacques. — En avant et au milieu, Philetus terrassé, paraît en proie à une violente douleur et semble faire effort pour se dégager de liens invisibles, tandis qu'un jeune homme imberbe, chapeau à bords relevés sur la tête, lui jette sur les épaules le manteau de saint Jacques. A la gauche du spectateur, l'apôtre accompagné du personnage vêtu à l'antique que nous avons vu au groupe précédent, s'avance vers Philetus faisant le geste de le bénir. De l'autre côté, Hermogène recule de frayeur et de dépit. Il est accompagné d'un homme barbu, coiffé d'un chapeau, et qui pourrait bien être aussi son disciple. Dans le fond, huit autres personnages sont témoins du miracle, avec des expressions diverses de joie ou de colère. Des édifices variés et fort curieux forment le fond du tableau.

(1) Ici on ne voit pas ses pieds, mais dans les autres groupes, il est chaussé de forts souliers. Lorsque saint Jacques est représenté dans ce costume, il est généralement chaussé, alors même qu'il figure au milieu du collège apostolique et que les autres apôtres ne le sont pas, comme, par exemple, dans les vitraux de la cathédrale d'Auch datés de 1513.

(2) Le visage fruste.

3[e] groupe. — Saint Jacques commande aux diables évoqués par Hermogène de garrotter celui-ci. — Parmi les bâtiments qui garnissent le fond, on aperçoit une maison crénelée par en haut, et ouverte sur une salle voûtée éclairée par une fenêtre à remplage flamboyant; au milieu est un pupitre sur lequel est posé un livre ouvert. Est-ce la maison d'Hermogène? Au premier plan, à gauche du spectateur, Hermogène se tient debout, la bourse au côté. Il vient d'évoquer des démons qui surgissent devant lui (1). Deux autres diables (2) voltigent au-dessus des remparts de la ville. Sur la droite, saint Jacques s'avance faisant paisiblement des signes de croix sur les démons, d'un air d'autorité, et tirant par la main Philetus qui n'ose approcher. Six spectateurs suivent la scène.

4[e] groupe. — Hermogène garrotté, délivré et pardonné. — Trois sujets bien distincts remplissent cette dernière niche.

Hermogène garrotté. — A la gauche du spectateur, Hermogène s'avance piteusement les mains liées, tandis qu'un diable ricane derrière lui (3), et que Philetus le prenant doucement par l'épaule, semble l'exhorter au repentir. Derrière eux se tient un personnage à grosse face imberbe, coiffé d'un turban : on ne sait si c'est un homme ou une femme.

Hermogène délivré. — Hermogène est tombé à genoux, les mains jointes et déliées cette fois, aux pieds de saint Jacques qui l'accueille avec bonté : sa main droite fermée devait tenir un bâton qu'il présentait au magicien. Philetus et beaucoup d'autres personnes sortant d'une maison, assistent à la scène.

Hermogène pardonné — Tout à fait dans le fond de la niche, le Christ apparaît dans le ciel, à mi-corps, au milieu d'un nuage. Il est nu-tête et nimbé, vêtu d'une chape, le globe du monde dans la main gauche, et bénissant de la droite. Hermogène et saint Jacques réconciliés sont agenouillés devant lui, les mains jointes.

(1) Il n'en reste plus que des débris. L'artiste leur aura donné des laideurs un peu brutales qui auront offusqué quelque âme délicate des derniers siècles. Ces mutilations existaient déjà du temps de Rivoire (p. 117). — L'abbé Roze (*Visite*, p. 45) explique cette mutilation par l'anecdote suivante : « S'il faut en croire une tradition, on aurait proposé aux meuniers de prendre pour patron celui des saints sur lequel une colombe lâchée dans la cathédrale irait se poser. La mal avisée volatile aurait choisi le diable. *Inde iræ.* Nous donnons ce récit pour le peu que cela vaut ».

(2) L'un d'eux a la tête brisée.

(3) La tête de ce diable manque.



Fig 193 . Eliezer et Rebecca

Miséricordes [illegible] et [illegible]

CHAPITRE VII

STALLES

I

Historique.

De temps immémorial, le chœur de la cathédrale d'Amiens a été garni de stalles, et l'édifice qui a précédé la cathédrale actuelle en possédait déjà (1). Celle-ci dut en être pourvue dès que l'office divin a pu y être célébré (2). Il y avait déjà des stalles hautes et des stalles basses (3).

Les stalles tiennent d'ailleurs une trop grande place dans la liturgie catholique pour que la cathédrale d'Amiens n'en ait pas de tout temps possédé pour placer

(1) 1190 : « Ut predicti sacerdotes *stallum in choro*, vocem in capitulo... semper ibidem deserviant ». Érection de deux prébendes sacerdotales dans la cath. d'Am. par l'évêque Thibaut d'Heilly. Cartul du Chapit. d'Am., publ. dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-4°, t. XIV, p. 103. — Veille de Pâques 1218, v. s. : « Precentor proximum *stallum* post. decanum, cantor proximum *stallum* post precentorem habebunt. Precentor in superiori *stallo* canonicos installabit, cantor in inferiori... Magister vero scolarum proximum *stallum* juxta archidiaconum Ambianensem, penitentiarius proximum juxta Pontivensem habebunt ». Charte de l'évêque Évrard de Fouilloy pour les dignités de chantre, d'écolâtre et de pénitencier. *Op. cit.*, p. 197.

(2) De nombreux textes y font allusion. Ainsi le règlement sur la police du chœur, du 5 avril 1233, v. s., prescrit, entre autres choses, que ceux qui s'absenteront pour les affaires de l'église, sur l'ordre du doyen ou de son lieutenant, « habeant portionem quam haberent presentes *in stallo* ». Cartul. du Chapit. d'Am., publ. dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-4°, t. XIV, p. 282. — Mars 1260 : « Cum non est acceptabile Deo servitium quod ex corde non procedit.... statuimus ut capellani, cum presentes in choro fuerint, cum mente devota cum aliis psallant, ne si muti *in stallo* fuerint, effigiem statue representent ». Arch. de la Somme, (Évêché d'Am.) G 378; Chapit. d'Am., cartul. I. fol. 310. — *Liber ordinarius* de 1291 : « Ab uno puero revestito *juxta stallum* », fol. 14. « Ab episcopo et decano, cui defertur capa serica deaurata *in stallo suo* », fol. 67. « Oratio.... ab ipso episcopo *in stallo* decani, sive a decano, si celebret *in stallo suo* », fol. 230. « Sacerdos ebdomadarius, indutus vestimentis sollempnibus, scilicet alba parata, cum diacono et subdiacono.... cum processione stat ad aquilam in medio choro, quos comitantur omnes subdiaconi *de stallis suis* exeuntes », fol. 142 v°. « Ab uno *in stallo suo* », *passim*. — 26 sept. 1416 : « Jaque de la Crois et aultres sergens et officiers desdits de chapitle avoyent pris Baulduin Vere, sergent de Chastelet, ou cœur de ladicte église, entre la closture *vers les chaières* et le grant autel ». Composit. entre l'évêque Philibert de Saulx et le chapitre. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Cartul VI, fol. 30 v°, et VII, fol. 32, — etc. — Cf. Jourdain et Duval, les *Stalles*, dans *Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic.*, t. VII, p. 110.

(3) 1484, 18 déc. : « Mandaverunt sibi stallum in parte dextra chory in sedibus bassis ». Récept. et install. de Jean Lenglaché dans la prébende théobaldienne subdiaconale. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G. 912.

ses dignitaires, ses quarante-trois chanoines et ses soixante-douze chapelains, mais elles avaient dû se ressentir de l'épuisement des ressources après la construction de l'édifice; établies à la hâte et avec économie, elles ne répondaient sans doute pas à la splendeur du monument. Les malheurs des XIVe et XVe siècles, les grandes dépenses de réparations et d'entretien que la cathédrale avait exigées, quelques autres travaux urgents, tels que l'achèvement des tours, avaient fait conserver ces stalles quasi provisoires pendant près de deux siècles et demi. Mais, depuis la seconde moitié du XVe siècle, la paix et la prospérité étaient revenues et avec elles le goût pour les arts. Comme les autres, le chapitre d'Amiens subit cette bienfaisante influence et entreprit de nombreux travaux d'embellissements dans son église. Celui de la réfection des stalles fut un des plus importants. Il n'eut pas à aller chercher au loin ses artistes; la ville d'Amiens lui en fournissait toute une pléiade du plus incontestable mérite. Le chef-d'œuvre de menuiserie et de sculpture qu'ils nous ont laissé, en serait la preuve à lui seul.

Moins heureuse que la cathédrale de Rouen et que d'autres, la cathédrale d'Amiens n'a conservé ni ses délibérations capitulaires ni ses comptes de fabrique, qui nous eussent renseignés sur la construction des stalles et sur les ouvriers qui y ont travaillé. Nous en sommes réduits aux quelques extraits très incomplets, parfois peu précis et même discordants, qu'en ont faits les auteurs anciens qui ont eu le bonheur de les avoir entre les mains. De Court (1), Pagès (2), les manuscrits 510 (3) et 517 (4) de la bibliothèque d'Amiens, le manuscrit de Machart à la même bibliothèque (5), les papiers du chanoine Villeman, aux archives de la Somme, un recueil factice intitulé *Manuscrit de Riencourt et de Masclef* (6), et le P. Daire (7); tels sont les principaux auteurs de seconde main qui nous apprennent quelque chose sur la construction des stalles.

Le chapitre délégua quelques-uns de ses membres, Jean du Mas, Jean Fabus, Pierre Waille et Jean Lenglaché, pour être les directeurs et les inspecteurs de l'ouvrage; Pierre Waille et Robert Lenglès, notaire du chapitre, furent en outre chargés de faire la recette et dépense des deniers qui devaient y être employés (8). Après l'achèvement des travaux, en 1522, les comptes généraux ont été rendus par-devant une commission composée d'Antoine de Rocourt, Jean Fabus, Jean Favrin et Baudouin de Lagrenée, chanoines, et du greffier Anglicy (9).

D'après la plupart des auteurs (10), le travail commença le 3 juillet 1508, et pourtant ce ne serait qu'au mois de mai 1509 que le chapitre aurait passé marché pour leur confection avec ARNOULD BOULIN, hucher à Amiens (11). Arnould Boulin

(1) *Mémoires*, Liv. III, chap. I.

(2) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 443.

(3) Fol. 8. Ce ms. ne mérite pas la même confiance que les autres. Son auteur ne paraît pas avoir vu les documents originaux.

(4) P. 39.

(5) Ms. 836 (Machart, t. VIII) fol. 331 et 373.

(6) Bibl. de M. Jean Masson, à Amiens.

(7) *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 120.

(8) DE COURT, *Mémoires, loc. cit.* — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 448. — Ms. de Riencourt et de Masclef.

(9) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 40.

(10) DE COURT, *Mémoires, loc. cit.* — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 447. — DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p, 120. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 331. — Ms. de Riencourt et de Masclef.

(11) En 1516-1517, « Ernoul Boullin » et sa femme paient 35 s. 6 d. de droits seigneuriaux à la ville d'Amiens, pour une maison achetée par eux à l'entrée de la rue de Metz, moyennant 34 l. (Arch. de la ville d'Am., CC 94, fol. 169 v°). — En 1519-1520, « Ernoul Boullin » vend une maison et ténement à Amiens, rue Mehault Fournière, aujourd'hui rue des Huchers (*Ibid.*, CC 97, fol. 139 v°). Voilà tout ce que j'ai pu recueillir sur ce personnage, encore sa qualité de hucher n'y est-elle pas mentionnée,

devait travailler conformément au devis, et gagner 7 s. t. (1) par jour, y compris son serviteur ou apprenti. Pour la conduite entière de l'ouvrage, on lui accorda 12 écus par an, à 24 s. pour écu (2). Le 10 septembre de la même année, ALEXANDRE HUET (3) fut associé au premier, aux mêmes gages et conditions. Les ouvriers gagnaient 3 s. par jour (4). Le manuscrit de Riencourt et de Masclef nous fait connaître les noms de trois serviteurs d'Arnould Boulin. Je ne crois pas qu'ils aient jamais été relevés : ils méritent d'être connus. C'étaient LINARD LE CLERC, GUILLAUME QUENTIN et PIERRE MEURISSE (5).

Alexandre Huet aurait, dit-on, exécuté le côté droit des stalles, et Arnould Boulin le côté gauche (6).

Pour l'exécution de soixante-douze histoires des sellettes ou miséricordes, il en aurait été fait marché à part avec ANTOINE AVERNIER (7), tailleur d'images demeurant

de sorte qu'il n'est pas absolument certain, quoique très probable, que ce soit de lui qu'il y est question.

(1) Est-il nécessaire de faire observer qu'en 1508 le sol tournois représentait une valeur relative de plus d'un franc de notre monnaie?

(2) DE COURT, *Mémoires*, *loc. cit.* — Ms. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 447. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII) p. 331. — DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 120. - Ms. de Riencourt et de Masclef.

(3) Nous sommes mieux documentés sur Alexandre Huet. Le 7 décembre 1502, Alexandre Huet et Binet Roche, huchers, furent reçus nouveaux bourgeois à Amiens (Arch. de la ville d'Am., CC 82, fol. 62 v°). L'année suivante, Alexandre Huet était égard des huchers d'Amiens. En compagnie des autres égards de son métier, Louis de Louvencourt, Binet Roche et Jean Lerond, il se rendit coupable envers la femme de Toussaint Lequien, aussi hucher, de voies de fait si violentes, que l'infortunée, qui était grosse, accoucha d'un enfant mort. Huet fut emprisonné au Beffroi, les autres purent se réfugier à l'abbaye de Saint-Jean (Échevin. du 19 nov. 1504, Arch. de la ville d'Am. BB 20, fol. 69). On ignore la suite qu'eut cette affaire. Le 28 avril 1507, Alexandre Huet fut chargé par Alphonse Le Quieux, abbé de Saint-Riquier, avec Adam Debellemes et Bernard Lebartier, aussi ouvriers d'Amiens, d'exécuter seize stalles dans l'église de cette abbaye. Elles « furent travaillées avec tant de soin et d'habileté que, dans les provinces voisines on ne pouvait rien voir de plus remarquable, de plus élégant, de plus achevé ». (Continuat. de la Chron. de Saint-Riquier par dom Cotron, publ. par ROZE, dans *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. X, 1870, p. 353). Alexandre Huet payait une rente à la ville d'Amiens, pour sept pieds de terre joints à sa maison, rue Tapeplomb (Comptes de la ville d'Am.). Au compte de la ville de 1544 (Arch. de la ville d'Am., CC 142, fol. 1 v°), l'article concernant ladite rente est ainsi libellé : « De François Bullot, sayeteur, au lieu de Alexandre Huet, pour sept piedz de terre joinctz à sa maison », etc. C'est la dernière mention que j'aie rencontrée du personnage qui nous occupe, et cela pourrait bien marquer la date de sa mort. En 1488, 1503 et 1508, un nommé Jean Huet de la Neuville sous Oudeul vendit des bois au maître des ouvrages de la ville d'Amiens (Arch. de la ville d'Am. CC 66, fol. 101; CC 81, fol. 30 v° et 31; CC 85, fol. 30 v°). Eut-il quelque lien de parenté avec Alexandre?

(4) DE COURT, *Mémoires*, *loc. cit.* — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 448. — Bibl. d'Am. ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 331. — Ms. de Riencourt et de Masclef.

(5) « A Linard Le Clerc, Guillemin Quentin et Pierre Meurisse, à raison de 3 s. par jour, chacun huchiers, et serviteurs dudit Arnoul, et les autres de même ». Ms. de Riencourt et de Masclef. — Les Quentin étaient une assez nombreuse famille de huchers à Amiens. Les comptes de la ville de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe mentionnent les noms de Laurent Quentin, de Guillaume Quentin et de Pasquier Quentin. Ce dernier paraît avoir été beaucoup plus fréquemment employé que les autres.

(6) Arch. la Somme. Papiers du chan. Villeman. — Bibl. d'Amiens, ms. 517, p. 40. — Il s'agit de savoir ce que l'on entend par côté droit et côté gauche. Il est probable que l'on prend la droite et la gauche du spectateur. Nous constaterons en effet quelques très légères différences entre les deux côtés des stalles.

(7) Je n'ai pu jusqu'ici mettre la main sur aucun document relatif à cet Antoine Avernier. Faut-il supposer avec Mgr Dehaisnes (*L'Art à Am., vers la fin du moyen âge* dans *Revue de l'Art Chrét.*, t. VIII, 1889), qu'il ne ferait qu'un seul et même personnage avec Antoine Anquier ou Ancquier, dont nous avons parlé ci-dessus (t. II, pp. 11 et 87) et dont les auteurs de seconde main qui nous renseignent sur les stalles auraient mal lu le nom? Il est certain, et nous aurons l'occasion de le constater, que l'imagerie des stalles présente de grandes analogies, avec celle de la seconde partie de l'histoire de saint Firmin dans la clôture du chœur. Or nous avons vu qu'Antoine Anquier exécuta la statue funéraire d'Adrien de Hénencourt qui fait partie de cette seconde travée de la clôture, et qu'il est assez vraisemblable qu'il est l'auteur de toute cette travée, mais ce n'est pas absolument certain, et il n'est guère facile d'admettre que

à Amiens, moyennant 32 s. la pièce (1). Une note du manuscrit de Riencourt et de Masclef laisse entrevoir que, d'après le marché primitif, le dessous des miséricordes devait être simplement garni « de feuillaige ou manequins et petis bestiaux et autre chose à plaisance ». On se sera plus tard décidé à en faire une suite de sujets bibliques, ce qui est d'ailleurs assez rare.

Un seul ouvrier, JEAN TRUPIN, ou plutôt Turpin (2), a voulu laisser son nom à la postérité, en l'inscrivant par deux fois sur les stalles mêmes (3). Son nom ne figurait sur les registres du chapitre qu'à partir du mois de décembre 1516 : il n'était mentionné qu'entre les ouvriers, sous les maîtres, et à raison de 3 s. par jour (4). Ce n'était donc, qu'un simple ouvrier, et non le principal auteur des stalles et le chef de l'entreprise, comme on ne cesse, maintenant encore, de le répéter (5). On ne sait même s'il était hucher ou tailleur d'images, car les auteurs qui ont relevé son nom sur les registres du chapitre ont négligé d'indiquer sous quel maître il travaillait. L'accoudoir 85-86 qui correspond à une des parcloses sur lesquelles Trupin a écrit son nom représente un imagier en train de sculpter une statuette : on en a induit que c'était le portrait de l'ouvrier fait par lui-même et qu'il avait par là révélé sa profession. C'est assez vraisemblable, mais on ne peut l'affirmer avec une certitude absolue.

Enfin des pièces de procédure des environs de 1535, sur de vieilles contestations entre l'évêque et le chapitre, nous font encore connaître le nom d'un ouvrier ayant

tous les auteurs qui ont dépouillé les registres du chapitre auraient également mal lu son nom. Mieux vaut donc laisser la question indécise jusqu'à plus ample informé.

(1) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 40. — Arch. de la Somme, papier du chan. Villeman.

(2) On connaît la propension très commune parmi le peuple, et particulièrement en Picardie, à transposer les consonnes, en disant, par exemple, « une blouque » pour une « boucle ». — Je n'ai trouvé aucun renseignement sur ce Jean Turpin, mais le nom de Turpin ou Trupin est très commun en Picardie et notamment à Amiens aux XVe et XVIe siècles. Il y avait dans cette ville une famille de maçons de ce nom, dont le plus ancien est un nommé Jean Turpin, dit *l'Escuier des naves* : je l'ai rencontré dans les registres de la ville de 1400 à 1435. Un autre Jean Turpin, manouvrier, fut envoyé en 1486 comme pionnier au siège de Thérouanne où il fut fait prisonnier, etc. (Arch. de la ville d'Am., BB 15, fol. 64 v°, et CC 1486-87, fol. 24). Jacques Turpin, maçon, fut reçu bourgeois d'Amiens en 1487-88 (Arch. de la ville d'Am., CC 66, fol. 2 v°), etc. D'autres Turpin étaient aussi carriers à Amiens, dans la seconde moitié du XVe siècle : Joubert Turpin, Simon, son fils, Laurent Turpin, etc. (Comptes de la ville d'Am., *passim*). Sire Godefroy Truppin était chapelain de la cathédrale d'Am. en 1443-1444 (Arch. de la ville d'Am., CC 33, fol. 79 v°). D'un autre côté il y avait un Jean Turpin, maçon à Péronne, qui fut plusieurs fois consulté, de 1459 à 1465 pour des travaux à faire à la cathédrale de Noyon (Regist. de la fabr. de la cath. de Noyon aux Arch. de l'Oise. — QUICHERAT dans *Revue des Soc. Sav.* 2e série, t. VIII, 1862, 2e sem. pp. 83, 84. — MATHON, même rev., 3e série, t. III 1864, pp. 591 et 597. — E. LEFÈVRE-PONTALIS, *Hist. de la cath. de Noyon*, dans *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. LXI, 1900, pp. 132 et suiv.). François Turpin, peintre, mourut à Rome en 1543. Jean Turpin, artiste français, vivait dans cette même ville en 1592 (DE MARSY, dans le *Cabinet histor. d'Artois et de Picardie*, 1887, p. 265) Parmi les nombreux Jean Turpin dont j'ai rencontré le nom dans les registres de la ville d'Amiens de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe, pas un seul n'est qualifié hucher ou tailleur d'images. Beaucoup, il est vrai, n'ont pas de profession indiquée. Un Jean Turpin fut reçu bourgeois d'Amiens en 1519-1520 (Arch. de la ville d'Am., CC 97, fol. 132), mais à cette époque il y avait un maître Jean Turpin, marchand à Amiens. Est-ce lui? (Arch. hospital. d'Am., Mémoires d'Antoine Deschamps, maître de l'hôtel-Dieu, fol. 79 v°).

(3) Parcloses, 85-86 et 91-92.

(4) DE COURT, *loc. cit.* — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 449. — Ms. de Riencourt et de Masclef.

(5) Il y a pourtant déjà bien longtemps que MM. Jourdain et Duval ont rétabli très clairement les choses dans la vérité (Les stalles de la cath. d'Am., dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. VII, p. 120). J'y suis revenu il y a quelques années (*L'ameublement civil au XVIe s. dans les stalles de la cath. d'Am.*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. XXXI, p. 299), cela n'a pas empêché la plupart des auteurs, et non des moindres (Viollet-le-Duc, Palustre, de Champeaux, Courajod, etc.), de faire à Jean Trupin l'honneur d'avoir conçu nos admirables stalles et d'en avoir conduit les

travaillé aux stalles. Il y est question d' « ung nommé Breton, menuisier, besongnant aux chaielles de l'église d'Amiens » (1).

En résumé, des auteurs des stalles de la cathédrale d'Amiens, nous connaissons en tout huit noms :

Arnould Boulin, hucher, et trois de ses serviteurs : Linard Le Clerc, Guillaume Quentin et Pierre Meurisse; Alexandre Huet, aussi hucher; Antoine Avernier, tailleur d'images; Jean Trupin, probablement ouvrier tailleur d'images, et Breton, menuisier.

Il faut y ajouter deux frères convers Cordeliers « habils menuisiers », que l'on fit venir en 1510 « pour travailler aux chaires et conduire l'ouvrage » (2).

Comme le supposent avec raison MM. Jourdain et Duval (3), il devait y en avoir beaucoup d'autres, à en juger par ce qui s'est passé là où nous avons des renseignements plus complets, comme par exemple à Rouen, mais leur modeste qualification d'ouvriers ne les aura pas fait juger dignes d'être transmis à la postérité par ceux qui ont pu consulter les documents originaux. Ainsi on a bien su retrouver dans les registres du chapitre le nom de Jean Trupin; de même on nous a fait connaître le traité passé avec Antoine Avernier pour soixante-douze sellettes, mais le reste, qui l'a fait?

L'atelier des ouvriers travaillant aux stalles était, paraît-il, dans la salle de l'évêché (4). Il résulte des pièces de procédure des environs de 1535 dont nous venons de parler, qu'on y aurait aussi travaillé dans le cloître de la cathédrale (5).

Le 5 novembre 1509, Arnould Boulin partit pour Beauvais et pour Saint-Riquier (6), afin d'y voir les « chaires » des églises, et, en juillet 1511, il fit un nouveau voyage, en compagnie d'Alexandre Huet, pour voir celles de la cathédrale de Rouen (7). Les stalles de Beauvais et de Saint-Riquier n'existant plus, nous ne

travaux. Telle est la force des légendes. Puis-je me flatter d'avoir une bonne fois détruit celle-là? J'ai peur que non.

(1) Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G. 656.

(2) « Le 28 juin 1510, on fait venir d'Abbeville deux Cordeliers, frères convers, habils menuisiers, pour travailler aux chaires et conduire l'ouvrage..... Au mois d'octobre 1510, pour avoir deffrayé deux Cordeliers du couvent d'Abbeville, lesquels Mess. envoièrent quère et faire à venir à Amiens, à veoir l'ouvrage des chaielles, xx s. ». Ms. de Riencourt et de Masclef. — De Court, *loc. cit.*

(3) *Les Stalles*, etc., dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. VII, in 8°., p. 121. — MM. Jourdain et Duval ont aussi lu derrière les lambris des stalles, sur la pierre du mur de clôture, le nom de Vincent Jacob, mais ils font observer que l'absence de toute qualification ne permet pas d'affirmer que ce soit celui d'un ouvrier *(ibid.)*.

(4) De Court, *loc. cit.* — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 448. – Ms. de Riencourt et de Masclef.

(5) « Ils (les doyen et chapitre) ont en ceste ville d'Amiens... et entre autres leur appartient ung certain lieu que l'on nomme le Cloistre Nostre-Dame, qui fait closture de le chimentière de ladite église Notre-Dame, auquel lieu ilz ont toute auctorité et justice, tant en espirituel que de temporel; et de ce joÿr et y faire par eulx tous actes et exploictz de justice, y establir menuysiers et autres ouvriers à besongnier aux chaielles et autres ouvrages nécessaire à repairier ladicte église Nostre-Dame, iceulx doien et chappitre sont en bonne possession et saisine.... Ung nommé Jehan de Coisy, soy disant appariteur de R. P. en Dieu Monseigneur l'évesque d'Amiens, de sa vollunté indeue.... s'est ingéré entrer èsdis cloistres.... et illec cité et admonesté un nommé Breston, menuysier, besongnant ausdites chaielles ». — « Item, une doléance contre Jehan de Coisy, appariteur, pour avoir cité ou admonesté de par ledit R., (François de Halluin, évêque d'Amiens) ung nommé Breton, menuisier, besongnant aux chaielles de l'église d'Amiens aux cloistres près le chimentière, auquel lieu ledit R. n'a juridiction aucune, mais appartient ausdits de chapitle, et ce, sans la licence desdits de chapitle ». Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 656.

(6) Nous venons de voir (Voy. ci-dessus, t. II, p. 149, note 3) que les stalles de Saint-Riquier avaient été commencées en 1507, précisément par Alexandre Huet et deux autres ouvriers d'Amiens et qu'elles passaient pour fort belles.

(7) De Court. *loc. cit.* — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p, 448. — Le ms. de Riencourt et de Masclef dit 1510.

pouvons savoir quelle a pu être leur influence sur celles d'Amiens. Quant à celles de la cathédrale de Rouen, il en reste assez pour nous faire voir qu'elle a dû être à peu près nulle : à peine nos menuisiers en ont-ils rapporté quelques sujets de fantaisie, mais encore les ont-ils traités avec infiniment plus de savoir, de finesse et d'esprit (1).

La plus grande partie des bois provenait de la Neuville en Hez, d'autres des censes du chapitre. On fit aussi venir du « bois d'Illande » (2) d'Abbeville et de Saint-Valery (3).

Le total de la dépense s'éleva à 9.488 livres, 11 sols, 3 deniers, obole (4), dont la plus grande partie fut fournie par les offices de la fabrique et des marances et le reste par des dons volontaires (5). Le chanoine Robert de Cocquerel donna du bois, et le préchantre, un chêne (6). A ce propos, De Court et Pagès (7) observent que, si les armes d'Adrien de Hénencourt, alors doyen du chapitre, ont été sculptées dans les stalles, ce n'est pas à dire qu'il y ait beaucoup plus contribué que les autres chanoines.

De l'évêque François de Halluin, il n'est aucunement question parmi les donateurs dont les noms nous ont été conservés, et il y a tout lieu de croire qu'il a dû rester en dehors de l'entreprise. Ce n'est pas que son goût pour la chasse et les plaisirs l'ait fait se désintéresser de sa cathédrale, mais on s'explique assez bien qu'il ne se soit pas cru obligé de contribuer à la construction d'un meuble où il n'était admis à prendre place que dans une simple stalle, presque par tolérance, et en quittant ses insignes épiscopaux, alors qu'aux fêtes solennelles, en son absence il est vrai, le doyen se prélassait au lieu le plus honorable.

A peu près en même temps que les stalles, on fit une clôture pour séparer le chœur du sanctuaire, et, en 1522, des lutrins pour les chantres, le tout exécuté par Arnould Boulin et Alexandre Huet (8).

La plupart des auteurs qui ont eu les registres du chapitre sous les yeux assignent l'année 1519 comme date de l'achèvement des stalles (9). Seuls, le

(1) Les stalles de la cathédrale de Rouen ont été faites de 1457 à 1469. Il n'en reste que de faibles débris, mais qui suffisent pour montrer à quel degré elles étaient inférieures à celles d'Amiens.

(2) Sur le *bois* ou *bort d'Illande*, voy. ce mot dans Gay, *Gloss. Archéol.* — L. de Laborde, *Gloss. franç. du moyen âge*, etc.

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 449. — Ms. de Riencourt et de Masclef.

(4) Viollet-le-Duc a calculé qu'elles auraient coûté de son temps plus de 500.000 fr. (*Dict. d'archit.*, t. VIII, p. 465). Ce chiffre serait dépassé aujourd'hui.

(5) « La despence a esté faite par l'office des marances, des deniers du chapitre, et par la contribution volontaire de plusieurs chanoines, arrêtée le 27 mars 1510, sçavoir : MM, Dhénencourt, doien, 100 l. ; Dumas, prévost, 50 l.; Briois, archidiacre de Ponthieu, son demi gros d'une année ; Delaforge, pénitencier, 10 l. ; Beauvais, c solidos, Aux Cousteaux, 80 l., de Cocquerel, outre d'autres dons, 20 l.. à condition que l'ouvrage se poursuivra sans délay ; J. Dumas, 30 l. en 3 ans ; Fabus, 16 l.; de Rocourt, 10 l. ; de Wisques, 20 l.; Witz, 10 l.; de Belleval, 20 l.; Waille, 10 l.; Lenglacé, 20 l.; de Bouflers, 40 l.; Le Borgne, c solidos, le chancelier Le Clerc 100 l. ; Le Clerc, ancien archidiacre d'Amiens, 120 l. ». Ms. de Riencourt et de Masclef. — De Court, *loc. cit.* — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V. p. 448. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 120.

(6) Ms. de Riencourt et de Masclef.

(7) *Loc. cit.*

(8) « La closture du chœur de Nostre-Dame, qui sépare le sanctuaire, a esté faite en même temps que les chaires. Les lutrains des chantres pareillement, tant des costés que du milieu du chœur, en l'année 1522, par les maîtres Alexandre Huet et Antoine du *(sic)* Boulin, menuisier, ce qui a esté compris dans la somme de 11.230 l. 5 s. à quoy monte toutte *(blanc)* ». Bibl. d'Am., ms. 517, p. 40. — Arch. de la Somme, papiers du chan. Villeman.

(9) De Court, *loc. cit.* — Mss. de Pagès, édit Douchet, t. V, p. 449. — Ms. de Riencourt et de Masclef. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 120. — Bibl. d'Am., ms. 510, *loc. cit.*

manuscrit 517 de la Bibliothèque d'Amiens (1) et les notes du chanoine Villeman en reculent la date à la Saint Jean-Baptiste 1522. Il est probable que, comme il l'a fait pour le prix total (2), l'auteur du manuscrit 517 a pris pour date extrême celle de l'achèvement de la clôture du sanctuaire et des lutrins, tandis que les autres s'en sont tenus à la date de l'achèvement des stalles seules (3).

Le 16 mai 1615 (4) ce magnifique ouvrage faillit être détruit. « Le feu prit à la piramide qui est proche la petite orloge, par la négligence d'un des sonneurs qui couche la nuit en cet endroit pour la garde de l'église, et qui s'étoit endormi sans éteindre sa chandelle. Le domage auroit été grand, sans le secours du peuple, toujours prompt et officieux en pareilles occasions, qui y accourut en grand nombre. Ce qui avoit été brûlé fut réparé par une autre piramide qui venoit de ce qu'on appelle en cette ville un may. Il convint si bien qu'il n'y parut pas » (5). MM. Jourdain et Duval n'ont pas paru prendre garde à la dernière phrase de ce texte de De Court (6), car ils disent tout simplement que : « le dommage ne parut pas assez grave à l'évêque et au chapitre pour exiger une réparation complète : on se contenta de rajuster tant bien que mal la pyramide sur ses pieds droits à demi brûlés, comme on les voit encore, sans prendre même le soin de la replacer sur ses bases naturelles, de sorte que la statuette qui la surmonte tourne actuellement le dos au sanctuaire, au lieu de le regarder en face, ainsi que le font les personnages correspondants des trois autres aiguilles » (7). Mais en y regardant de près on s'aperçoit facilement que, sur la base à demi consumée de l'ancienne, on a posé une pyramide en bois sculpté de même façon, sans doute, mais qui présente avec les trois autres d'assez notables différences : elle est à cinq pans tandis que la base de l'ancienne flèche, comme d'ailleurs celle des trois autres, n'en a que quatre, et de plus, alors que la base est à demi carbonisée, cette partie rapportée ne porte pas la moindre trace de feu. Il faut remarquer au surplus que la pyramide de l'autre côté est surmontée d'une statuette de saint Paul, qui, suivant les règles de l'iconographie la plus élémentaire, devrait avoir saint Pierre pour pendant, tandis qu'ici, nous avons un saint Michel. Cet accouplement un peu insolite de saint Paul avec saint Michel n'a pas laissé que d'embarrasser MM. Jourdain et Duval (8), qui en ont fait le thème d'une dissertation fort savante, trop savante pour un ensemble iconographique aussi peu profond et aussi terre à terre que l'est généralement celui de nos stalles. Il n'est donc pas douteux que cette flèche n'ait été entièrement consumée, et qu'elle n'ait été remplacée par le couronnement d'un mai de procession de la même époque.

(1) P. 40.

(2) Voy. ci-desus, t. II. p. 152, note 8.

(3) MM. Jourdain et Duval ont soutenu la date de 1522 par ce fait que, s'étant glissés au prix de grandes difficultés, et grâce à la maigreur que leur donnait la jeunesse, entre le dossier des stalles et la clòture du chœur, ils ont vu gravée à la pointe sur deux pierres contigües au revers de celle-ci, derrière la stalle 69, une inscription ainsi conçue ; « L'an mille V^{e} et XXI le deux^{e} jours de may fut frappé le... » Ils en ont conclu que les stalles n'avaient pu être mises en place qu'après la date de cette inscription. Mais ils n'ont pas réfléchi que, à supposer qu'ils aient bien lu l'inscription, cet argument ne prouve rien, parce qu'il prouve trop : la travée de la clôture du chœur qui porte l'inscription, qui est la première partie de l'histoire de saint Jean-Baptiste, est datée de 1531, date de beaucoup postérieure à 1522.

(4) Ou plutôt dans la nuit du 15 au 16.

(5) De Court, *loc. cit.* — Voy. aussi Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V., p. 449. — Bibl. d'Am. ms. 836, (Machart, t. VIII), p. 331. — Bibl. d'Am. ms. 517, p. 216.

(6) Voy. aussi Pagès et le ms. de Machart, *loc. cit.*

(7) *Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic.* t. VII, in-8°, p. 130.

(8) *Op. cit.*, p. 345

Ce mai est d'ailleurs fort beau et d'une sculpture aussi délicate que celle des stalles.

Nous avons vu (1) qu'au XVIIIe siècle, pour élargir l'entrée du chœur, on avait enlevé à droite et à gauche de cette entrée, quatre stalles hautes et quatre stalles basses, en tout huit. La suppression ne se fit que sur des stalles ordinaires, et l'on se borna à déplacer les deux maîtresses stalles et à les rapprocher de celles qui furent conservées (2).

MM. Jourdain et Duval pensent avec raison qu'à une époque qu'on ne saurait préciser, une stalle basse de chaque côté, près des entrées latérales du chœur a été supprimée et que le passage se trouvait jadis parallèle aux stalles hautes, et non perpendiculaire comme aujourd'hui. La rampe se trouvait sur le prolongement de la jouée des stalles hautes. Il en est résulté que la dernière haute stalle de ce côté manque d'appui devant elle. On s'aperçoit fort bien de cette suppression au raccord de la rampe avec le dossier. Il est d'ailleurs évident que l'arcature en bois ornée de deux anges tenant des écussons aux armes du chapitre et datée de 1521 a été rajustée après coup pour clore le passage aux stalles hautes, mais qu'elle ne fait pas partie de l'œuvre primitive : elle est loin d'en avoir la finesse d'exécution. Nous avons vu que cette arcature provient très probablement de l'ancienne balustrade de bois sculpté qui séparait le chœur du sanctuaire, et qui fut supprimée en 1689. Il est assez vraisemblable que c'est à cette époque qu'aura été faite dans les stalles la modification dont nous parlons (3). D'un autre côté, l'usure très prononcée qui se remarque sur les sculptures de la rampe des stalles basses de ce côté, montre qu'elle s'est trouvée longtemps sans protection et exposée au frottement des gens qui, pendant les offices, se pressaient entre les stalles et le sanctuaire. Il en est de même aux bas-reliefs inférieurs des jouées des stalles hautes (4).

Nous ignorons ce qu'on a fait des débris des stalles ainsi supprimées : Gilbert (5) prétend qu'ils ont été mis en dépôt dans la chapelle des Macchabées; toujours est-il qu'il n'en reste plus trace (6).

(1) Voy. ci-dessus, t. II, p. 62.

(2) Rivoire (*Descript. de l'église cath. d'Am.*, p. 159) dit que la suppression frappa sur les deux stalles qui avoisinent les angles, afin de pouvoir conserver les deux grandes pyramides à droite et à gauche de la porte. En effet, les museaux des accoudoirs sont assemblés dans une longue pièce de bois horizontale dans laquelle sont pris tous les raccords, de sorte qu'une partie des moulures et surtout des sculptures qui ornent la tranche du museau, et qui ont du être faits après la pose, se prolongent jusque sur la grande pièce de bois ; c'est donc en s'assurant si ce raccord est exact ou non, que l'on verra quelles ont été les stalles supprimées. Or dans les stalles hautes le mauvais raccord se trouve entre les stalles 3 et 4, d'une part, et entre les stalles 59 et 60, de l'autre. Mais dans les stalles basses où il n'y avait rien de tel à conserver, le mauvais raccord se fait des deux côtés contre la rampe elle-même, de sorte que là, ce sont bien les deux premières stalles de chaque côté qui ont été enlevées, et la rampe repoussée contre les autres.

(3) Voy. ci-dessus, t. II, p. 31.

(4) MM. Jourdain et Duval ont aussi cité à l'appui de ce fait un ancien dessin d'une partie des stalles, conservé aux archives de la Somme, fonds du chapitre d'Amiens, et qui a été exécuté pour servir au procès entre l'évêque François Lefèvre de Caumartin et le chapitre au sujet du siège épiscopal dans les stalles (Arch. de la Somme, (Chapit. d'Am.), G. 661). Mais ce dessin qui, par parenthèse, est daté de 1654 et non de 1642, est trop sommairement exécuté pour fournir quelques renseignements; il n'a d'intérêt que parce qu'il figure le siège épiscopal avec son dais de drap d'or, tel que François Lefèvre de Caumartin l'avait fait établir.

(5) *Descr. de l'église cath. N.-D. d'Am.*, p. 237.

(6) Il y en avait encore trois panneaux aux archives de la cathédrale en 1814. Ils furent alors donnés comme modèles à l'ouvrier chargé de refaire les fleurs de lis des dossiers (Arch. de la fabr. de la cath. d'Am. Reg. aux délibér. Séance du 18 déc. 1814). — Suivant une note des mss. de Goze (Bibl. d'Am., ms. 818), on aurait donné ces débris à un amateur de la ville, et un vicaire ayant eu besoin d'une cloison dans ses appartements,

L'ancien chapitre prit toujours grand soin de ses stalles, dont il était justement fier (1). Nous avons vu (2) qu'au XVIII[e] siècle, il avait résisté aux sollicitations de Laugier qui l'exhortait à les supprimer, pour mieux dégager l'édifice. En 1682, alors que l'on posait des tentures dans la cathédrale pour le service de la duchesse de Chaulnes, les chanoines avaient prié « MM. les maistres de fabrique et de marance de tenir la main à ce que leur église et leurs chaires ne soient endommagées, et de ne pas souffrir qu'il soit frappé aucuns clous à leursdites chaires » (3). Le suisse était chargé de les frotter de temps à autre (4).

Sous l'ancien régime, les chanoines occupaient les stalles hautes et les chapelains, les stalles basses. Les stalles hautes à droite et à gauche de l'entrée du chœur, faisant face à l'autel, étaient réservées aux dignités : doyen, prévôt, chancelier, préchantre et chantre (5). Les jours de grandes solennités, lorsque le doyen officiait en l'absence de l'évêque, il se plaçait dans la maîtresse stalle à droite en entrant dans le chœur (n° 1). On étendait alors devant lui sur la stalle basse, un tapis jaune, long de cinq quartiers et demi et large de trois quartiers, aune de Paris. En temps ordinaire, il prenait la stalle voisine (n° 2) et la maîtresse stalle demeurait inoccupée (6). L'autre maîtresse stalle (n° 56) était la stalle du Roi. Les gouverneurs ou commandants pour le Roi y prenaient séance (7).

L'évêque n'avait pas de place marquée dans les stalles. Il avait sa chaire dans le sanctuaire (8) mais il ne l'occupait que lorsqu'il officiait. Les jours où il n'officiait pas, s'il voulait assister à l'office, il n'avait à sa disposition que la stalle du trésorier, parce que la trésorerie avait été unie à l'évêché en 1149. C'était une simple stalle, celle qui porte le n° 84 de notre plan. Un jour l'évêque François Lefèvre de Caumartin fit enlever la séparation entre cette stalle et la voisine (n° 85), pour, dans l'espace ainsi élargi, se faire mettre un siège plus honorable : d'où procès interminable (9) qui, arrêté pendant l'épiscopat de François Faure, reprit sous son successeur Pierre Sabatier. On ne sait exactement quelle en fut l'issue (10).

Depuis le Concordat, la plupart des évêques d'Amiens, sauf quelques exceptions, ont occupé la maîtresse stalle n° 1, lorsqu'ils n'officiaient pas (11), l'autre étant réservée pour les évêques étrangers lorsqu'il s'en trouve.

aurait pris des colonnettes des stalles ainsi supprimées et les aurait dégrossies avec une serpe, pour qu'on pût y clouer les lattes. Nous ne savons où Goze a puisé ce renseignement. — C'est par erreur que le *Bulletin de la Soc. des Ant. de Pic.* (t. III, p. 217), a mentionné comme provenant des stalles de la cathédrale d'Amiens, des fragments de sculpture sur bois donnés en 1848 par l'abbé E. Jourdain au musée d'Amiens : ces sculptures ne s'y rapportent ni par leur style ni par leurs sujets.

(1) La date de leur construction était rappelée sur la *table* du cierge pascal : « Anno.... ab exstructis novis in choro cathedris... » Suppl. aux mss. de Pagès, édit. Douchet, p. 149.

(2) Voy. ci-dessus, t. I, p. 91.

(3) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délib. capit. du 24 avril 1682.

(4) 1757. « En avril, j'ai fourni au suisse de la cathédrale une demye douzaine de torchons de forte toile neuve, pour frotter les stalles du chœur ». Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Comptes de la fabrique. — Le chapitre actuel prit aussi plusieurs décisions conservatoires des stalles, mais qui n'ont pas toujours été scrupuleusement observées. Voy. ms. de Baron, édit. Soyez, p. 128.

(5) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 331.

(6) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 444. — Bibl. d'Am., ms. 517, p. 54.

(7) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 127.

(8) Voy. ci-dessus, t. II, p. 52.

(9) Cette affaire se rattache aux efforts faits par l'évêque François Lefèvre de Caumartin pour introduire le Cérémonial des évêques dans sa cathédrale, innovation qui fut vivement combattue par le chapitre. (Voy. Arch. de la Somme, G. 659, 660, 661).

(10) Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G. 661 et 666. Nous ne pouvons entrer dans les détails de ce procès, d'ailleurs assez curieux, mais comme il y en avait tant sous l'ancien régime. — Voy. ci-dessus, t. II, p. 154, note 4.

(11) Voy. Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 130.

Comme nous le verrons plus loin, un semis de fleurs de lis ornait jadis le fond des dossiers des stalles. A l'époque de la Révolution, ces fleurs de lis ont été enlevées, puis rétablies dès le retour de Louis XVIII, en 1814. Ce travail exécuté par les frères Duthoit aux frais d'un anonyme (1), fut interrompu pendant les Cent Jours, puis repris au mois de septembre 1815 (2). Nous avons dit ailleurs comment, en 1831, elles furent une seconde fois supprimées (3).

Sous le premier empire, un essai de vernis, qui, fort heureusement, n'a pas été continué, fut tenté sur les stalles. On en voit encore des traces à la base de la jouée de la stalle 31.

Pendant une nuit de mars 1839, alors que l'on faisait dans le chœur de la cathédrale les préparatifs de l'inhumation de Mgr de Gallien de Chabons, évêque démissionnaire d'Amiens (4), d'audacieux malfaiteurs dérobèrent plusieurs groupes de statuettes qui remplissaient les niches garnissant les montants des stalles maîtresses. Plus de quarante statuettes auraient ainsi disparu (5); mais écoutons MM. Jourdain et Duval contemporains des faits : « A l'aide d'une parfaite connaissance des lieux, d'un coup d'œil sûr jeté à l'avance, et sans doute aussi d'une main exercée, les audacieux déprédateurs s'emparèrent, sans aucun dommage pour les parties voisines, de toutes les statuettes qui ne tenaient à la boiserie que par des chevilles. Dès le lendemain, les plaintes éclatèrent, la justice informa; mais ce zèle lui-même, en donnant à l'événement une publicité inévitable quoique toujours trop prompte en pareille circonstance, n'amena qu'un résultat opposé à celui qu'on avait en vue. L'éveil était donné, les détenteurs avertis, et les objets volés devenus, par le besoin de les cacher et peut-être même de les détruire, désormais impossibles à recouvrer » (6). Depuis ce temps, on n'en a jamais retrouvé la trace.

En 1847, l'architecte anglais Barry, chargé de la reconstruction des salles du Parlement à Londres fut autorisé à prendre des moulages « de quelques boiseries de la cathédrale d'Amiens » (7). Avec un sans-gêne peu scrupuleux, Barry s'était mis en devoir d'user de cette permission en faisant entreprendre par Pugin un moulage complet des stalles. Une telle opération pleine de dangers pour un monument dont certaines parties sont d'une délicatesse infinie, souleva de la part de la Société des Antiquaires de Picardie de si vives protestations, qu'il fallut bien l'interrompre (8).

(1) Jourdain et Duval, dans *Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic.* t. VII, p. 140. — Arch. de la fabr. de la cath. d'Am., Reg. aux délib., séance du 18 déc. 1814.

(2) Arch. de la fabr. de la cath. d'Am., Reg. aux délib., séance du 3 sept. 1815.

(3) Voy. ci-dessus, t. I, p. 165.

(4) L'inhumation de Mgr de Chabons eut lieu le 15 mars 1839.

(5) Goze, *Églises, Châteaux, Beffrois*, t. II, p. 21.

(6) Jourdain et Duval, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.* t. VII, p. 141. — Voy. aussi la *Gazette de Picardie* du 20 mars et la *Sentinelle Picarde* du 23 mars 1839.

(7) Lettre du ministre de la Justice au préfet de la Somme, du 21 août 1847. Arch. de la Somme, série V. Édif. diocés.

(8) Rapport adressé à cette occasion par la Société des Antiquaires de Picardie au préfet de la Somme et à l'évêque d'Amiens, dans *Bullet. de la Soc. des Antiq. de Pic.*, t. III, 1847-1849, p. 137.

II

Description.

Les stalles, disposées sur deux rangées, stalles hautes et stalles basses, occupent, des deux côtés du chœur, les travées 17-19 *a*, 19-21 *a*, 18-20 *a*, 20-22 *a*, et un peu plus de la moitié des travées 21-23 *a* et 22-24 *a*. En avant, face au sanctuaire, elles se retournent à droite et à gauche de l'entrée principale du chœur.

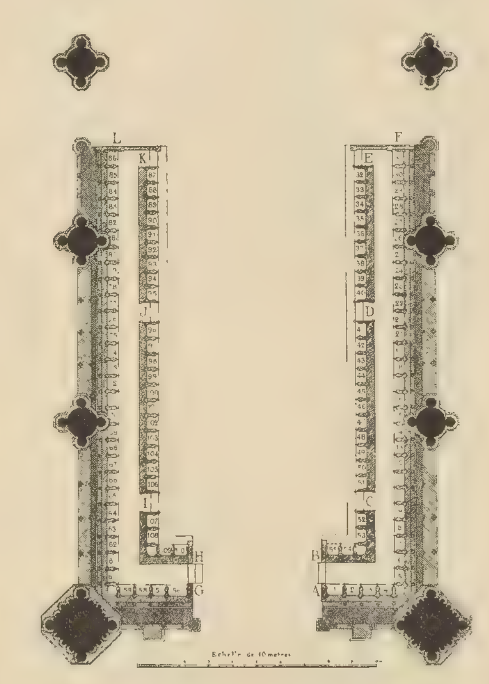


Fig. 194. — Stalles. Plan général.

Avant les travaux du XVIII[e] siècle, il y avait en tout cent vingt stalles : soixante-six hautes et cinquante-quatre basses. Depuis la suppression de huit stalles quatre hautes et quatre basses) pour élargir l'entrée du chœur, et des deux dernières stalles basses du côté du sanctuaire (1), il n'en reste plus que cent dix, soixante-deux hautes et quarante-huit basses.

Derrière les stalles hautes s'élève un haut dorsal couronné par un dais continu qui les abrite toutes. On a donné une plus grande importance aux deux premières stalles de la rangée supérieure à droite et à gauche de l'entrée principale du chœur (2), et qui avaient une destination spéciale (3). Elles sont plus larges : leur dais est distinct et avance plus que le dais continu qui s'étend au-dessus des autres, et est surmonté d'une pyramide fort élevée. Leur ornementation a reçu une plus grande richesse. Les

(1) Voy. ci-dessus, t. II, p. 154.
(2) Stalles 1 et 56.
(3) Voy. ci-dessus, t. II, p. 155.

deux dernières hautes stalles vers le sanctuaire (1) n'ont pas de dais spéciaux, mais sont surmontées de pyramides moins importantes que celles qui couronnent les deux maîtresses stalles 1 et 56.

Les stalles basses sont élevées d'une marche au-dessus du dallage du chœur, et les stalles hautes, de trois. Il y a entre les deux rangées de stalles un espace large de plus de 80 centimètres, qui rend la circulation extrêmement facile.

A tous les points de vue, les stalles de la cathédrale d'Amiens sont une œuvre de menuiserie absolument prodigieuse. Elles sont aussi remarquables « par la variété des détails, l'extrême élégance de la composition, le nombre prodigieux des figures, que par la délicatesse achevée du travail et la perfection des assemblages dont pas un ne s'est démenti » (2). C'est aussi bien un chef-d'œuvre de menuiserie que de sculpture sur bois.

Il est impossible de rendre compte de tous leurs ingénieux assemblages. Malgré la complication extrême de l'ornementation, ils sont généralement assez simples mais toujours logiques et d'une précision qui confond les hommes du métier. Il y a lieu de remarquer principalement l'habileté avec laquelle les différentes pièces sont contreprofilées. Il a fallu que certaines aient été sculptées avant l'assemblage, d'autres après. Les assemblages à joints vifs sont absolument invisibles, et le fil du bois est seul pour révéler leur présence. On est surpris que des panneaux qui ont parfois de sept à huit centimètres d'épaisseur, comme par exemple ceux des rampes qui accompagnent les passages à travers les stalles basses, aient pu être dressés au point d'adhérer exactement d'un bout à l'autre. Ces panneaux semblent tout d'une pièce, et il faut les examiner minutieusement pour apercevoir les joints, et encore les perd-on souvent de vue.

Une des grandes habiletés des menuisiers a été en effet de dissimuler ces joints, souvent dans de profondes moulures, d'autres fois dans l'ingénieux arrangement des sujets sculptés. Ainsi les panneaux à jour des jouées des quatre hautes stalles extrêmes (A, F, G, L, fig. 194) (3), sont composés de deux et même de trois pièces sculptées à part et appliquées ensuite l'une sur l'autre. On ne comprend pas comment les menuisiers ont pu obtenir des enchevêtrements de lignes si compliqués dans des pièces distinctes, pour que tout tombe exactement à sa place sans aucune déviation, sans aucun gauchissement. Il faut admirer surtout l'exécution, la combinaison et l'assemblage des hautes pyramides qui surmontent les deux maîtresses stalles 1 et 56. Ce sont des merveilles de menuiserie : elles sont uniques.

Tout est naturellement exécuté en plein bois, souvent avec une saillie énorme : les parties planes sont d'une égalité, les moulures d'une netteté et d'une précision admirables. Bien entendu, les moulures sont toutes faites au ciseau et à la gouge : certaines moulures creuses ont des profils presque impossibles à exécuter de nos jours.

Pour ne pas entrer dans des détails qui nous mèneraient beaucoup trop loin,

(1) Stalles 31 et 86.

(2) Bonnaffé, *Le meuble en France au XVIe s.*, p. 40.

(3) Cette figure 194 qui représente le plan général des stalles nous servira de référence dans toute la description de celles-ci. C'est à elle que renverront les numéros et les lettres de notre texte, à moins d'indication contraire.

nous ne pouvons que donner une idée de leur structure générale. Elle est en somme assez simple.

Soit (fig. 195) la coupe sur le milieu d'une stalle haute et d'une stalle basse. De distance en distance, environ tous les deux mètres, on a établi par terre, un peu plus bas que le dallage du chœur, les solives AA'. Sur les extrémités A' de ces solives, on a assemblé à tenons et mortaises les pièces de bois C, épaisses d'environ 15 centimètres, destinées à supporter tout le haut dorsal des stalles. Par en haut, ces pièces de bois sont assemblées de même à la pièce horizontale D, d'où partent les accoudoirs. Dans une encoche pratiquée dans la pièce C, vient s'emboîter la pièce longitudinale E, qui est également d'une très forte épaisseur (15 centimètres). Cette énorme pièce forme le fond de chaque stalle sous la miséricorde, et on lui a donné extérieurement l'aspect d'un simple feuillet embrevé dans un bâtis. De semblables pièces F, emboîtées dans les solives AA', remplissent le même rôle pour les stalles basses. Des solives GG' correspondant à toutes les parcloses des stalles hautes et assemblées à tenons et mortaises à la partie inférieure des pièces E et à la partie supérieure des pièces F, sont destinées à supporter le plancher des stalles hautes. Celles qui se trouvent au-dessus des solives AA' sont soulagées par des potelets I. Les parcloses B des stalles hautes s'élèvent au droit de ces solives GG' dans lesquelles elles sont assemblées. Elles sont entaillées pour laisser filer les grosses pièces E.

Comme les parcloses des stalles basses ne sont pas sur le même prolongement que celles des stalles hautes, leur plancher a été établi sur un système de soliveaux JJ' correspondant à chaque parclose des stalles basses et assemblées à tenons et mortaises d'une part aux grosses pièces F, et de l'autre aux pièces longitudinales M qui ferment l'élévation du plancher des stalles basses au-dessus du dallage du chœur.

Les parcloses H des stalles basses sont placées de la même manière que celles des stalles hautes, au droit des soli-

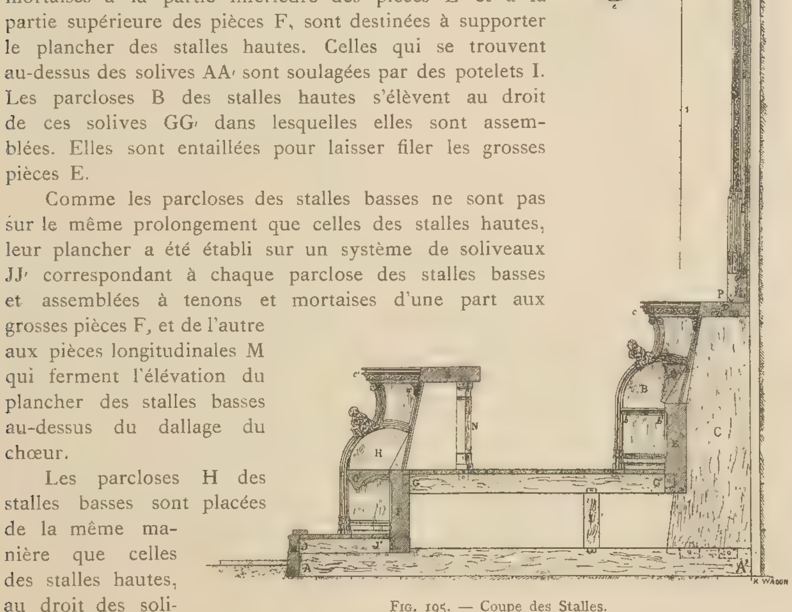


Fig. 195. — Coupe des Stalles.

veaux JJ', en emboîtant les pièces F. De grosses pièces horizontales K, analogues aux pièces D des stalles hautes, et d'où partent les museaux des accoudoirs des stalles basses, sont assemblées aux rampes placées aux extrémités des stalles basses et dans les passages à travers celles-ci. Elles sont soulagées de distance en distance par de petites colonnes polygonales N.

Aux stalles hautes, comme aux stalles basses, les dossiers sont formés de minces feuillets embrevés par en haut dans les pièces horizontales D et K, et par en bas dans les pièces E, F. De petits goussets *a, a'* adoucissent les angles sous les départs des museaux. Les sellettes O, O' exécutent leur révolution au moyen de charnières attachées à la partie supérieure des madriers E et F. Lorsqu'elles sont relevées (O), elles s'appuient au dossier des stalles; lorsqu'elles sont abaissées (O'), elles sont retenues par des moulures horizontales *b b'* ménagées dans les parcloses.

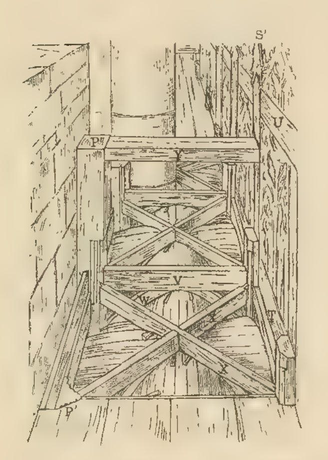


Fig. 196. — Dessin des dais des stalles.

Le long de la grosse pièce horizontale D règne la traverse L qui est légèrement en feuillure dans celle-ci, et qui file tout le long de la rangée des stalles hautes. Vis-à-vis chacune des parcloses s'élève le poteau P P' qui est entaillé à sa partie inférieure pour enfourcher la traverse L. La traverse supérieure Q, qui, à chaque stalle, est assemblée à tenons et mortaises dans les montants PP', forme avec la traverse L et les montants PP' un bâtis dans lequel les panneaux RR' sont assemblés. Ce système de panneaux, qui constitue le haut dorsal des stalles, est maintenu par derrière par un robage de planches clouées horizontalement.

La devanture des dais se compose d'une série de montants en pendentifs SS' correspondant aux montants PP'. Chacun de ces montants SS' est doublé jusqu'à une certaine hauteur d'un potelet *dd'*. Ces montants sont réunis dans le sens longitudinal par les traverses T, U (fig. 196) qui sont assemblées dans chacun d'eux à tenons et mortaises. Des pièces horizontales V réunissent les montants SS' aux montants PP' et sont soulagées par les pièces courbes W formant consoles. Au-dessus de chaque stalle, les pièces diagonales X maintiennent l'écartement. Un plancher est posé sur les traverses V (1).

De deux en deux, les montants PP' sont prolongés d'environ 80 centimètres, et sont réunis à leur partie supérieure P'' aux montants SS' par les traverses Y qui maintiennent la devanture des dais dans un plan vertical.

Par la suite, on a complété et renforcé ce système de suspension des dais au moyen de barres de fer rattachées à une poutre Z (fig. 195) que l'on a fait courir sur le mur de fond des clôtures extérieures en pierre.

(1) La fig. 196 suppose ce plancher enlevé.

L'assemblage des museaux *c, c'* avec les pièces horizontales *D, K* et les parcloses B. H, est à la fois très simple, très ingénieux et d'une solidité parfaite, sans le secours de chevilles ni de colle. Soit (fig. 197) V, la coupe sur une des parcloses, le museau supposé enlevé, X, le plan supérieur du museau assemblé à la grande pièce horizontale, Y, sa coupe transversale sur la ligne C C, et Z, sa coupe longitudinale sur la ligne E E'. Les profils B, B' des accoudoirs sont amorcés sur la grande pièce horizontale D, la place du museau étant ménagée entre deux amorces. D'une part, celui-ci tient à la parclose dont la trace est en A, par la queue d'aronde F qui s'engage dans la rainure F'. D'autre part, le tenon G, qui est fort long, vient pénétrer dans la mortaise G'. A la partie supérieure du museau, on a laissé la languette H, qui vient s'engager en biseau à recouvrement dans une entaille ménagée à la partie supérieure de la grande pièce D, donnant avec celle-ci un joint visible qui a la forme de la ligne brisée courbe K L E L' K'.

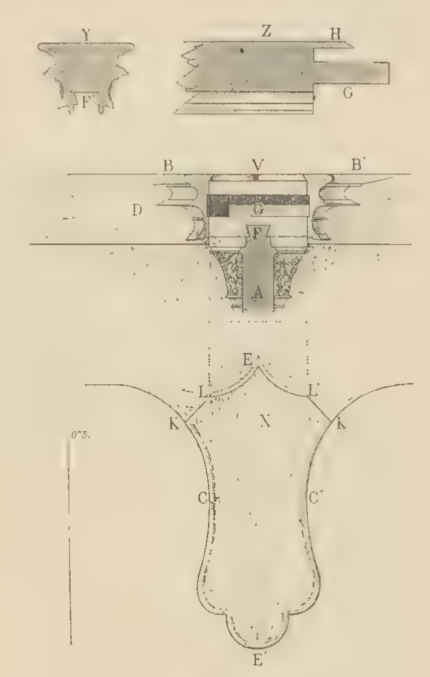


Fig. 197. — Assemblage des accoudoirs.

A chaque miséricorde est sculpté un sujet à personnages emprunté à la Bible; les parcloses sont garnies d'appuie-mains formés chacun d'une figurine de fantaisie. Le long de la traverse L (fig. 195) court un ruban enroulé d'un très bel effet. La partie visible des montants PP' est formée d'une série de moulures prismatiques servant de supports aux retombées des petites voûtes qui forment le ciel des dais. Les panneaux RR' simulent une arcature flamboyante dont le fond est semé de fleurs de lis en relief (1). A leur partie inférieure règne une ravissante frise de feuillage dont le dessin varie à chaque panneau.

Le ciel des dais se compose d'une suite de petites voûtes sur croisées d'ogives. Sur les ogives, qui ont une forme ondulée, viennent s'appliquer les remplissages formées de petites planchettes assez semblables à des douves de tonneaux. Les clefs de ces petites voûtes sont fixées aux rencontres des pièces diagonales X (fig. 196).

(1) Nous avons vu (tome II, p. 156) comment ces fleurs de lis avaient été enlevées pendant la Révolution, puis rétablies, enfin supprimées de nouveau.

A la partie antérieure, chaque dais s'ouvre entre les montants SS' (fig. 196) par un arc polylobé surmonté d'une haute accolade qui se profile sur un système d'ornements flamboyants à jour terminés en dentelle à leur partie supérieure. Les montants SS' sont amortis en forme de clochetons, et terminés par en bas par les doubles pendentifs *e e'* (fig. 195) qui sont d'une seule pièce rapportée.

En A, F, G, L (fig. 194), la série des stalles hautes est terminée par des jouées qui, partant du sol, vont rejoindre les dais dont elles forment comme les points d'appui principaux. Elles se composent de deux montants réunis par des traverses dans lesquels des panneaux sont embrevés, le tout entièrement sculpté, à plein dans la partie inférieure jusqu'à la hauteur de la pièce horizontale D (fig. 195) et à jour, à la partie supérieure.

En C, D, I, J (fig. 194), les stalles basses sont interrompues par des passages donnant accès aux stalles hautes. Ces passages sont accompagnés de rampes qui marquent l'arrêt des stalles. Des rampes analogues existent aux extrémités des rangées de stalles basses, en B, E, H, K. Ces rampes sont formés de panneaux sculptés de sujets à personnages en bas-relief, embrevés dans un bâtis dont la traverse supérieure a une forme ondulée. De petits groupes de personnages sont sculptés aux extrémités supérieures des montants et le long de la traverse supérieure, suivant un même galbe général.

Le flamboyant des stalles d'Amiens n'a ni la réserve un peu banale qu'a souvent le flamboyant français, ni la sèche précision du flamand, ni l'extravagance du germanique. Beaucoup de courbes et contrecourbes, qui ne sont pas toutes des portions de cercles, semblent tracées à main levée, sans le secours du compas (1), d'où il résulte une grande aisance. Il est d'une extrême richesse. D'incomparables motifs d'ornementation végétale sont répandus à profusion le long de tous les principaux motifs d'architecture. La plante est traitée au naturel avec une délicatesse, un fouillé invraisemblables, une variété infinie, une verve endiablée, qui donnent à l'architecture des allures de plante grimpante.

Bien que la végétation ne soit pas ornemanisée, et qu'elle se comporte toujours comme si elle était naturelle, mais arrangée par un habile fleuriste, la précision botanique est loin d'être toujours scrupuleusement observée, et certaines plantes sont absolument de fantaisie. Il ne faut donc pas vouloir à toute force chercher à établir une botanique de nos stalles et à nommer toutes les fleurs, tous les enroulements de feuillage qui y figurent. Souvent les fleurs ou les fruits n'ont pas le feuillage qui leur convient. Cependant certaines plantes sont bien reconnaissables, telles la variété de pissenlit dite laitron (2), l'acanthe, la passiflore, la vigne (3), le lis, le chou frisé, le houblon (4), un chêne un peu fantaisiste, le lierre, plusieurs variétés de chardon, l'œillet sauvage, la renoncule, l'ancolie, l'aubépine (5), l'osier, des espèces de lanières dentelées qui rappellent certaines plantes marines telles

(1) Nous avons déjà constaté que c'était le même flamboyant que celui du couronnement des clôtures des chapelles XI et XII (travées 13 *bc*, 14 *bc*). Voy. ci-dessus, t. II, p. 137. — On peut en rapprocher également plusieurs cadres du Puy et les jolis dais en bois sculpté provenant de *mais* de procession, qui se trouvent au musée d'Amiens. Le grand portail de l'église Saint-Germain d'Amiens appartient aussi à la même famille.

(2) En picard, lancheron.

(3) C'est une des plantes rendues avec le plus d'exactitude.

(4) *Id.*

(5) Le long des moulures étroites, il y a souvent des branches d'épine qui serpentent dépouillées de leur feuillage.

que le varech. Les pl. LXXXVI et LXXXIX peuvent donner une idée de la délicatesse de l'ornementation végétale et de la manière dont elle se marie à l'architecture. Nous devons une mention particulière à la ravissante guirlande qui court au bas des panneaux du dorsal des stalles hautes, et dont le dessin varie à chaque stalle (pl. LXI à LXV, LXIX à LXXIII), ainsi qu'aux pendentifs feuillus qui alternent avec des pendentifs à personnages le long du dais des stalles hautes, et dans lesquels les bouquets de feuillages sont si habilement et si délicatement chiffonnés (pl. LXXXVI à XCI).



Fig. 198. — Stalles — Frise de la jouée L.

Parfois de petits personnages, des animaux réels ou fantastiques viennent se mêler à l'ornementation végétale, à laquelle ils contribuent à donner de la vie. Un des plus remarquables exemples de ce mélange est le ravissant petit bout de frise sculpté à l'une des traverses de la jouée L au niveau des accoudoirs des stalles hautes (fig. 198). C'est un arrangement absolument exquis, à faire envie à nos bijoutiers d'art nouveau.

On peut dire que l'ornementation végétale de nos stalles est le point d'arrivée de l'ornement gothique parti de la plante ornemanisée du XII[e] siècle pour se rapprocher de plus en plus de l'imitation de la nature. On ne peut rien voir de plus délicieusement échevelé. A côté de cette exubérante et capricieuse fantaisie, l'ornementation Renaissance est venue s'implanter avec son allure solennelle, et cela à des places déterminées, toujours les mêmes, partant d'une façon parfaitement voulue et réfléchie. Nous en ferons une étude particulière.

Le mélange des deux styles est encore plus grand dans les accessoires des scènes figurées : là, les édifices et les meubles de style gothique sont juxtaposés aux meubles et aux édifices de la Renaissance, à peu près dans une égale proportion. Nous avons vu (1) qu'il n'en est pas de même pour la statuaire : elle est pour ainsi dire encore exclusivement gothique.

(1) Voy. ci-dessus, t. II, p. 94.

Cette richesse extrême ne nuit en rien à la clarté. Au milieu des contorsions capricieuses d'un style flamboyant poussé à ses dernières limites, au milieu de cette luxuriante végétation, les lignes principales qui marquent la structure du meuble sont suffisamment accusées : l'échelle générale est toujours scrupuleusement observée (1). Il en résulte une clarté, une grâce, une harmonie que l'on ne rencontre pas toujours dans les monuments du même genre. On dirait que nos stalles ont gardé quelque chose de ce qui est une des qualités maîtresses de l'architecture même de notre cathédrale.

Notons une légère nuance entre le côté nord et le côté sud : le dessin de la grande arcature qui orne les panneaux du dorsal des stalles hautes diffère d'un côté à l'autre : le ruban qui court le long de la traverse L (fig. 195) n'est pas non plus le même des deux côtés (2). Du côté nord les accoudoirs sont souvent ornés de banderoles avec inscriptions : il n'y a pas une seule inscription du côté sud. Du côté nord, les gaînes de bois dont on a entouré les colonnes antérieures des principaux piliers de l'église, qui passent à travers les stalles, sont encore de pur style gothique; du côté sud, elles sont en style de la Renaissance et mal raccordées. Mais ce sont des nuances de peu de valeur.

Dans l'imagerie des stalles, on peut distinguer cinq séries différentes. La première, qui s'étend sur la partie haute des jouées des deux maîtresses stalles 1 et 56, sur les parcloses qui séparent ces deux stalles de leurs voisines, dans les petits groupes qui décorent la partie supérieure de toutes les rampes des passages à travers les stalles basses et enfin sur toutes les miséricordes (3), est consacrée à l'histoire de l'Ancien Testament, de la Création du monde à David, plus l'histoire de Job. Le choix des sujets ne paraît pas avoir été fait avec une méthode bien rigoureuse : certains, comme par exemple l'histoire de Joseph, ont été donnés avec un luxe de détails qui suivent parfois la Bible verset par verset, d'autres sont à peine indiqués, d'autres enfin, et non des moins connus, sont passés sous silence (4).

Dans une deuxième série, formée des bas-reliefs qui garnissent la partie inférieure des jouées des maîtresses stalles 1 et 56 et le dossier de ces mêmes stalles, des bas-reliefs qui garnissent les jouées extrêmes des stalles hautes vers le sanctuaire en F et L, et de ceux qui sont sculptés sur les rampes des passages

(1) Nos artistes ont évité avec raison de placer dans les panneaux du dorsal des stalles hautes de ces grandes figures qui font beaucoup d'effet dans d'autres stalles, comme celle d'Auch, par exemple, mais qui détonnent absolument avec ce qui les entoure. Le semis de fleurs de lis qu'ils avaient mis à la place, mais qui malheureusement n'existe plus, produisait une note calme, reposant le regard et faisant valoir la richesse du reste.

(2) Du côté sud, le ruban est tailladé. Du côté nord, il ne l'est pas, et il est plus chiffonné.

(3) Il est assez rare de voir des sujets sacrés représentés sur les miséricordes des stalles. Généralement, même dans les plus riches et les plus belles, les miséricordes, comme les appuie-mains des parcloses, ne sont ornées que de sujets de genre ou de fantaisie.

(4) En général, les sujets sur lesquels on s'est le plus étendu, sont les plus populaires, les plus dramatiques et les plus symboliques, ceux qui fournissaient le plus souvent le thème des mystères. L'histoire de Joseph, notamment, eut beaucoup de succès à l'époque où les stalles ont été faites. Elle est aussi développée avec grands détails dans les vignettes des Heures de Simon Vostre et d'Antoine Vérard, desquelles les auteurs de nos stalles n'ont pas été sans s'inspirer.

entre les stalles basses, se déroule l'histoire de la Vierge Marie, de sa Conception à son Couronnement, empruntée à la légende et au Nouveau Testament (1).

La troisième comprend tous les appuie-mains des parcloses entre les stalles. Ce sont de petits sujets de genre ou de fantaisie laissés au choix de l'artiste.

A la quatrième série, appartiennent les pendentifs et les culs-de-lampe qui reçoivent en avant les retombées des petites voûtes formant le dais continu au-dessus des stalles hautes. Des bouquets de feuillages alternent avec des groupes de personnages dont le choix a aussi été laissé au caprice de l'artiste. L'alternance est combinée de telle sorte qu'à un pendentif de feuillages correspond un cul-de-lampe à personnages et réciproquement.

Enfin une infinité de figurines, religieuses ou profanes, jetées çà et là à travers l'ornementation des stalles, constituent une cinquième série.

Il est peu de stalles où la partie iconographique soit développée avec autant d'ampleur. Sauf quelques rares exceptions, les sujets bibliques ou légendaires ne sont pris que dans leur sens littéral, en suivant l'ordre chronologique. Nous n'aurons donc, en général, qu'à les décrire purement et simplement, sans leur chercher d'intentions mystiques ou symboliques.

S'il est difficile d'admettre qu'un seul artiste ait pu être l'auteur de toute l'imagerie des stalles, il l'est bien plus encore de rechercher par des nuances de styles et de manières à discerner les différentes mains qui ont pu y travailler. On distinguera peut-être des inégalités, quoique bien faibles, dans l'exécution, mais l'homogénéité est telle, aussi bien dans le parti général que dans les moindres détails, qu'il est plus prudent de s'abstenir de toute attribution. A travers la merveilleuse sculpture décorative qui couvre toute l'ossature de la menuiserie, à travers ces inimitables enroulements de feuillages, se mêlent de petites figures traitées avec la même perfection et de la même manière que les sujets historiés des miséricordes ou des culs-de-lampe. Cette sculpture décorative s'allie à l'assemblage de la menuiserie de la manière la plus intime et la plus logique. Nous savons que les huchers sculptaient le bois, et certains dans la plus grande perfection. Mais on ne saurait dire où finit le travail du hucher, où commence celui du tailleur d'images.

Il est intéressant de remarquer que nous avons constaté une discipline à peu près aussi grande dans l'atelier qui a exécuté la statuaire du grand portail au XIII[e] siècle.

Nous avons déjà mentionné (2) la parenté évidente de l'imagerie de nos stalles avec celle de la seconde partie de l'histoire de saint Firmin (3) et celle des Vendeurs du temple (4), dans les clôtures. Mêmes proportions, ou à peu près, dans les personnages, même souplesse dans les mouvements et dans les draperies, mêmes types de figures, mêmes costumes, même recherche de l'accessoire et du pittoresque (5). La composition est toutefois généralement meilleure. Il y a notamment dans les bas-reliefs si justement célèbres qui composent l'histoire de la

(1) L'histoire de Marie est aussi développée à peu près de la même façon dans les vignettes des Heures de Simon Vostre et d'Antoine Vérard.

(2) Voy. ci-dessus, t. II, pp. 94 et 95.

(3) Travée 20-22 *a*.

(4) Travée 13 *b c*.

(5) Sur l'identité possible entre Antoine Avernier et Antoine Anquier, voy. ci-dessus, t. II, p. 149, note 7.

Vierge, quelques petits intérieurs d'un charme indicible et qui font penser aux peintres flamands primitifs.

Dans tous les sujets, bibliques ou non, tous les accessoires, tous les costumes (1), tous les types des personnages, toutes leurs habitudes, tous leurs gestes, sont du temps où les stalles ont été exécutées, c'est-à-dire du premier quart du XVI[e] siècle. Il en résulte une sorte de travestissement, une bonhomie qui ne détonne pourtant pas avec le texte sacré. Nos artistes ont même été assez loin dans cette voie et, en bons Français, en bons Picards, ils ont placé parfois, même dans les scènes les plus graves, le petit côté comique, « le petit mot pour rire ». Pendant que Melchisédech offre son solennel et prophétique sacrifice, Abraham est occupé à faire taire un petit chien qui aboie; Pharaon est à table, cérémonieusement servi par le grand échanson, des chiens (2) et des chats lèchent les assiettes qui gisent à terre; à la mort de la Vierge, plusieurs apôtres, pour mieux voir, ou plutôt pour mieux être vus, sont montés sur un banc sous lequel trottinent rats et souris (3).

Copiant ce qu'ils voyaient autour d'eux, nos artistes nous fournissent donc une mine inépuisable de renseignements sur les mœurs, les costumes et les types de leur temps, les types même, car chaque époque a les siens.

Mais c'est surtout dans les innombrables sujets de genre répandus dans les appuie-mains, dans les pendentifs et de tous côtés dans l'ornementation des stalles, que nos artistes livrés à eux-mêmes, se sont laissés aller à toute leur verve à tout leur esprit. C'est merveille comme ils ont su exprimer la caractéristique de chaque type, trouver la note juste pour définir un caractère ou une situation, plier le corps humain dans le galbe commandé par la forme du meuble, avec les contorsions les plus variées et parfois les plus cocasses, sans nuire à la correction du dessin, sans cesser d'être vraisemblables. Et ils ont su le faire non seulement pour les sujets de genre laissés à leur choix, mais même pour des sujets bibliques imposés, notamment le long de la traverse supérieure des rampes des passages à travers les stalles basses. En disposant habilement les personnages, les uns debout, les autres assis par terre ou sur des sièges, d'autres couchés, en composant ingénieusement leurs gestes, en leur donnant des tailles inégales, mais jamais disproportionnées, ils ont trouvé moyen de faire rentrer dans le galbe uniforme imposé à toutes ces rampes, des groupes d'une vérité étonnante, d'une variété infinie, d'un pittoresque charmant.

Il est curieux d'observer que les sujets de genre choisis par nos artistes sont à peu près les mêmes que l'on retrouve dans les poésies légères du temps, dans les fableaux surtout, sujets populaires, connus et affectionnés du public. Les métiers, les ménestrels, les gens d'église, la mort et les sujets macabres, le vin, la mangeaille, les sots, le mariage et ses misères, les femmes et leurs défauts, les mesquines ou chambrières, les nourrices, les méraleresses ou sages-femmes, les étuves ou établissements de bains, les grivoiseries souvent grossières et ordurières qui faisaient le bonheur de nos pères, presque tout cela figure dans nos stalles.

(1) Il n'y a guère d'exception que pour le Christ et les Apôtres.

(2) Dans les stalles, aussi bien que dans les clôtures du chœur, les artistes ont aimé à représenter des chiens. Le chien était très affectionné de nos pères.

(3) A rapprocher la dame endormie au sermon de saint Sauve, dans la clôture du chœur (travée 20-22 *a*).

La plupart de ces motifs se retrouvent, il est vrai, un peu partout, mais rarement avec une telle virtuosité, une telle perfection, un tel esprit d'observation.

Le frottement des mains et des habits a, malheureusement, émoussé les appuie-mains, mais cette usure n'a rien enlevé, dans les lignes générales, de leur crânerie et de leur expression. Les culs-de-lampe, les pendentifs et les autres motifs hors de portée sont conservés à l'état neuf et dans toute la netteté, toute la fleur de leur dernier coup de gouge. Et qu'il est ferme, nerveux, précis, serré, sûr de lui (1)!

Ancien Testament.

L'histoire de l'Ancien testament se déroule, avons-nous dit, sur toutes les miséricordes, contre les parois des deux maîtresses stalles et enfin à la partie supérieure des rampes qui arrêtent les stalles basses à l'endroit des passages.

Il est bon d'observer, avant de commencer la description, que, soit par suite d'une erreur dans le placement primitif des miséricordes, soit par un remaniement fait on ne sait quand, peut-être lors de la suppression de plusieurs stalles au XVIII[e] siècle, quelques miséricordes se sont trouvées interverties. Celle qui devrait occuper le n° 43 se trouve au n° 110; celle qui est au n° 43 doit provenir d'une des stalles enlevées au XVIII[e] siècle. Cette particularité laisse supposer que ce serait bien à ce moment que le changement aurait eu lieu (2).

Le point de départ pour tous les sujets est la stalle maîtresse à droite en entrant dans le chœur (n° 1) : de là, on suit toutes les miséricordes des stalles hautes du côté sud, en allant de l'entrée du chœur au sanctuaire, puis les miséricordes des stalles basses avec les passages du même côté, mais en sens inverse, c'est-à-dire en allant du sanctuaire à l'entrée du chœur; on passe ensuite à la stalle maîtresse à gauche en entrant dans le chœur et aux stalles hautes du côté nord et enfin aux stalles basses et aux passages du même côté, de la même manière qu'il a été dit pour le côté sud, en finissant par la dernière stalle basse à gauche en entrant dans le chœur, et qui porte le n° 110 de notre plan.

Maitresse stalle 1. — Les huit premiers chapitres de la Genèse se déroulent sur différentes parties de la stalle maîtresse à droite en entrant.

Jouée extérieure A. — Elle peut se diviser en deux parties principales : la partie basse, depuis le sol jusqu'à la hauteur de l'accoudoir de la stalle, soubassement entièrement plein et contenant un sujet sculpté en bas-relief, mais

(1) Ajoutons, pour être complet, que de petites sellettes pour les enfants de chœur étaient fixées jadis le long du plancher en avant des stalles basses. Elles n'étaient sans doute pas contemporaines des stalles, et avaient dû être placées après coup. L'une d'elles portait gravé au couteau, le nom du compositeur Lesueur qui fut enfant de chœur de la cathédrale d'Amiens. Elles ont été supprimées il y a une cinquantaine d'années.

(2) Il y en avait davantage du temps de MM. Jourdain et Duval, mais depuis elles ont été remises en place. Les autres n'ont pu l'être : celle qui est au n° 43, parce qu'elle provient d'une stalle qui n'existe plus, et l'autre, parce qu'ayant été ajustée à sa nouvelle place, elle n'entrait plus exactement dans l'ancienne.

qui appartient à une autre série que nous décrirons plus loin, et la partie haute montant jusqu'à la base de la flèche qui lui sert de couronnement. Celle-ci est entièrement sculptée à jour et garnie de sujets à personnages visibles pour la plupart aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur. C'est là que commence l'histoire de la Genèse (Pl. LIX, en Y).

A la partie inférieure, sur quatre petites niches *a*, *b*, *c*, *d* que l'on aperçoit du dehors, les trois premières, *a*, *b*, *c*, ont perdu les sujets qu'elles renfermaient. Celui qui remplit la quatrième, *d*, représente des flots à travers lesquels nagent des poissons. Il est visible à la fois de l'extérieur et de l'intérieur, de même que celui qui lui faisait pendant, en *a*. Les deux autres au contraire, *b* et *c*, n'avaient face que sur l'extérieur; ils étaient adossés à un sujet unique regardant l'intérieur de la stalle et qui existe encore. Il représente des arbustes et des plantes croissant sur une sorte de monticule au sommet duquel s'élève *l'arbre de la science du bien et du mal*. Dans ce dernier sujet MM. Jourdain et Duval ont cru voir le Paradis Terrestre; des quatre autres, ils n'ont absolument rien dit. Je penserais plutôt que ces cinq sujets représentaient l'œuvre de chacun des cinq premiers jours de la Création : *a* aurait contenu la création de la lumière, œuvre du premier jour (1); *b*, celle du firmament, ou deuxième jour (2). Tel que nous l'avons décrit, le sujet central visible seulement de l'intérieur, se rapporte bien à la création des plantes, principal ouvrage du troisième jour (3). Le quatrième jour ou création des astres, avait sans doute sa place en *c* (4), et enfin le sujet *d* qui, nous l'avons vu, représente des poissons nageant au milieu des flots, s'applique naturellement à l'œuvre du cinquième jour (5). Cette manière de représenter la Création est d'ailleurs parfaitement conforme aux habitudes iconographiques du moyen âge (6), et il aurait été fort extraordinaire que, dans une représentation aussi développée de la Genèse, on ait omis l'œuvre des cinq premiers jours, et commencé à la création de l'homme. Il est très regrettable que la plupart de ces sujets aient disparu; il eût été fort curieux de voir comment le sculpteur s'en était tiré pour figurer des sujets abstraits tels que la création de la lumière ou celle du firmament, privé qu'il était de la ressource des combinaisons de couleurs dont usaient les peintres et les miniaturistes en pareil cas.

Le reste de la jouée, sur l'extérieur, est consacré au grand œuvre du sixième jour, à la création de l'homme et à celle de la femme. Elle occupe deux sujets, ou plutôt deux groupes de plus grandes dimensions que les précédents. Dans le premier, Adam, entièrement nu, debout, dans la force de l'âge, barbu, les mains jointes, les yeux tournés vers le ciel, vient de recevoir le souffle de vie et rend grâces à son Créateur (7). Dans l'autre, Adam endormi, pendant que la femme, nue comme lui, les mains jointes (8), sort de son côté (9). L'un et l'autre sujet se détache sur une prairie plantée d'arbres et émaillée de fleurs représentant sans

(1) *Gen.*, I, 3-5.
(2) *Gen.*, I, 6-8.
(3) *Gen.*, I, 9-13.
(4) *Gen.*, I, 14-19.
(5) *Gen.*, I, 20-23.
(6) Cf. les miniatures des Bibles, et notamment celles du ms. 107 de la Bibl. d'Am. (Parch., 26 feuillets, 272 sur 188 mill.). Nous citerons souvent ce beau ms. qui est à peu près contemporain de nos stalles et qui présente avec elles de nombreuses analogies iconographiques.
(7) *Gen.*, I, 26-27.
(8) Les mains sont brisées.
(9) *Gen.*, I, 27-30 ; II, 21-25.

doute le Paradis Terrestre. Ils étaient jadis abrités par de petits dais qui ont été brisés.

Enfin en haut de la jouée, et dominant toute la scène de la Création, le Seigneur dans sa gloire, debout, bénissant et entouré d'une auréole formée de nuages et de petits anges. Il porte une longue barbe et de longs cheveux, et il est nu-tête, drapé dans un ample manteau aux plis magnifiques, attaché par un fermail. Il n'a aucun insigne ni attribut. A ses côtés sont deux petites niches vides.

Tournons la page, ou plutôt entrons dans l'intérieur de la stalle, et, sur le revers des mêmes sujets, nous verrons l'histoire de la faute. Au sommet du monticule où nous avons vu le troisième jour de la Création s'élève droit le tronc de l'Arbre de la science du bien et du mal, très curieusement agencé dans les motifs d'architecture qui font comme le fond du panneau, de sorte qu'on peut l'apercevoir de l'extérieur, à travers les pillettes qui servent de support au Créateur. Autour de ce tronc est enroulé le Serpent à tête de femme et muni de bras; à sa droite, Adam portant la main gauche à la gorge comme s'il sentait quelque chose qui ne peut passer (1); de l'autre côté, sa femme, faisant un geste de la main droite (2). Tous deux essaient de cacher leur nudité avec des feuilles de figuier (3). Ces deux sujets, qui forment la contrepartie de la création de l'homme et de la femme, étaient aussi abrités par de petits dais qui n'existent plus. Tout en haut de l'arbre, adossée au Créateur, est une délicieuse image de la Vierge Marie, debout au milieu d'une gloire rayonnante, les mains jointes, la chevelure tombant sur les épaules et posant le pied sur la tête féminine du serpent (4).

Il était impossible d'imaginer un arrangement plus ingénieux, plus décoratif et en même temps plus expressif dans sa saisissante concision, pour rendre par la sculpture, sur une partie de meuble, les mystérieux débuts du genre humain.

Le long du montant et du pendentif qui soutiennent le dais de cette stalle maîtresse, quatorze petites niches abritaient jadis autant de sujets sculptés à personnages, qui devaient se rapporter aux événements qui ont accompagné ou suivi le péché d'Adam et d'Ève et leur expulsion du Paradis (pl. LXXXVI). Deux seuls subsistent. Dans le premier, au milieu d'une campagne, au fond de laquelle on aperçoit un fort joli château, Adam, couvert de la tunique de peaux de bêtes dont Dieu lui-même l'a revêtu (5), moissonne un champ de blé. L'autre (6) représente Dieu le Père, barbu, coiffé de la triple couronne, couvert d'une chape à fermail, assis, bénissant d'une main, et tenant le globe du monde dans l'autre. La partie inférieure de quelques autres sujets subsiste encore, mais cela est insuffisant pour permettre de les identifier (7).

L'histoire des fils d'Adam est racontée sur la plinthe du haut dorsal de cette même stalle et sur la rampe qui la sépare de la suivante.

Haut dorsal. — La plinthe sculptée en demi-relief (pl. LX, en Y) représente

(1) Nous avons vu au XIII[e] siècle, dans les sculptures du trumeau de la porte de la Mère Dieu, Adam faire exactement le même geste. Voy. ci-dessus, t. I, p. 387.

(2) Elle est brisée.

(3) *Gen.*, III, 1-7.

(4) *Gen.*, III, 15.

(5) *Gen.*, III, 21.

(6) N'est pas visible sur la pl. LXXXVI.

(7) MM. Jourdain et Duval ont supposé qu'il y avait : Dieu interdisant à Adam et à Ève de toucher au fruit de l'arbre; Ève cueillant le fruit, en offrant à son mari; les coupables chassés du Paradis; Ève occupée à filer.

un champ planté d'arbres, où paissent un bœuf, un cheval et un troupeau de moutons. Caïn les pieds nus et vêtu de peaux de bêtes, semble s'enfuir, armé d'une mâchoire d'âne ou de cheval dont il vient de frapper Abel. Celui-ci, une énorme blessure au front, le visage marqué d'une grande expression de douleur, tombe à terre. Comme son frère, il a les pieds nus, mais sa robe est d'étoffe avec manches; une sacoche est pendue à sa ceinture, signe d'un progrès vers la civilisation; sa barbe est naissante pour marquer qu'il est le plus jeune : Caïn la porte tout entière et bien fournie (1). MM. Jourdain et Duval font observer avec raison que le troupeau de moutons est du côté d'Abel, tandis que le bœuf et le cheval, animaux nécessaires à la culture, semblent accompagner Caïn (2).

Parclose 1-2. — Sur la rampe qui sépare la stalle maîtresse de sa voisine, trois groupes de personnages se rapportent à la condamnation et au châtiment de Caïn (pl. LX, en Y).

1er groupe (3). — Le Seigneur debout (4), parle d'un air sévère à Caïn, qui l'écoute à demi agenouillé et tenant toujours l'instrument de son crime (5).

2e et 3e groupes. — Sur le rapprochement de deux textes de la Genèse (6) les rabbins et quelques auteurs chrétiens ont édifié une légende à laquelle sont consacrés les deux derniers groupes de la rampe qui nous occupe. Lamech, descendant de Caïn à la cinquième génération, était devenu aveugle. Un jour que, conduit par un enfant, il chassait aux bêtes, il tira une flèche sur Caïn, qui, fuyant toujours le contact des hommes, était caché dans un buisson. Il l'avait pris pour une bête fauve. Après avoir maudit Caïn, Dieu avait ajouté que celui qui le tuerait serait puni sept fois (7).

A la partie supérieure de la rampe, Caïn, vêtu de sa peau de bête, est blotti dans un buisson, tandis qu'un lapin, le vrai gibier, sort paisiblement de son terrier. Un peu plus bas, on voit Lamech, barbu, vêtu d'une longue robe avec crevés aux emmanchures, souliers en bec de cane, chapeau sur la tête. Accompagné d'un jeune enfant habillé d'une façon analogue, une bourse à la ceinture, il bande son arc (8) et vise son aïeul qu'il prend pour une bête sauvage. Dorénavant, tous les personnages seront vêtus à la moderne.

Stalle. — A la partie haute de la parclose A, à gauche de l'occupant, un bas-relief représente Noé construisant l'arche, aidé de deux ouvriers. Richement

(1) *Gen.*, IV, 8.

(2) « Fuit autem Abel pastor ovium et Cain agricola ». *Gen.*, IV, 2.

(3) En commençant par le bas.

(4) Son bras droit est brisé.

(5) *Gen.*, IV, 9-15.

(6) « Dixitque Cain ad Dominum : Major est iniquitas mea quam ut veniam merear. Ecce ejicis me hodie a facie terræ et a facie tua abscondar, et ero vagus et profugus in terra, omnis igitur qui invenerit me, occidet me. Dixitque ei Dominus : Nequaquam ita fiet, sed omnis qui occiderit Cain septuplum punietur..... Dixitque Lamech uxoribus suis Adæ et Sellæ : Audite vocem meam, uxores Lamech, auscultate sermonem meum : quoniam occidi virum in vulnus meum et adolescentulum in livorem meum. Septuplum ultio dabitur de Cain, de Lamech vero septuagies septies ». *Gen.*, IV, 13-15; 23, 24. — Voy. MALE, *L'Art relig. du* XIIIe *s.*, p. 268.

(7) Cette légende est racontée tout au long dans la *Mer des histoires* (Paris, Pierre Lerouge, 1488; 1er âge, chap. XX, fol. XXVIII, v°). — Cf. JOURDAIN ET DUVAL, *op. cit.*

(8) L'arc est brisé.

vêtu d'une longue robe ornée de houppettes, fendue sur les côtés avec collet crénelé et coiffé d'un chapeau aux bords découpés, costume qu'il gardera dans toutes les autres scènes, il frappe à coups de maillet sur une planche qu'un ouvrier ajuste (1).

Sur la miséricorde (pl. LX, en Y), des flots impétueux, dans lesquels s'abîment maisons, clochers et édifices et où l'on voit flotter des cadavres humains, rendent la scène terrible du Déluge. Au milieu des eaux agitées vogue paisiblement l'arche, figurée par un bateau crénelé et surmonté d'un charmant édifice en pans de bois orné de moulures et de pignons garnis de crochets (2).



Fig 199 _ Sacrifice de Noé

Au bas de la parclose de gauche A, sous le siège, le corbeau envoyé par Noé hors de l'arche, se repaît du cadavre d'un animal roulé par les eaux; à travers celles-ci on aperçoit encore des cadavres humains (3).

Vis-à-vis, contre la parclose de droite, on a figuré la colombe lâchée une seconde fois par Noé, rapportant un rameau d'olivier. Les eaux sont presque entièrement retirées, et la terre commence à apparaître riante et plantée d'arbres (4).

Noé sorti de l'arche et offrant un sacrifice au Seigneur (5) forme le bas-relief supérieur de cette même parclose (fig. 199). Sur l'autel se consument deux brebis et deux oiseaux, pendant que Noé est agenouillé, les mains jointes, la tête découverte, son chapeau à ses pieds, les yeux fixés vers l'autel. Derrière lui, deux de ses fils ont pris la même attitude respectueuse; le troisième, Cham sans doute,

(1) *Gen.*, VI.
(2) *Gen.*, VII.
(3) *Gen.*, VIII, 5-7.
(4) *Gen.*, VIII, 10, 11.
(5) *Gen*, VIII, 20, 21.

est debout, chapeau crénelé sur la tête, s'appuyant d'une main sur un bâton, d'un air distrait.

Rampe B 55 (pl. LXXVIII, en Y). — C'est dans les groupes qui garnissent la partie supérieure de la rampe contre la dernière stalle basse de ce côté, qu'il faut aller chercher l'histoire, trop populaire pour avoir été oubliée, de la culture de la vigne par le patriarche et des suites fâcheuses qu'eurent pour lui les premières fumées du vin (1). Ses principales phases sont pittoresquement campées et divisées en trois groupes, malheureusement mutilés par endroits.

1er groupe. — Noé, la serpe pendue à la ceinture, enfonce un cep de vigne dans la terre.

2e groupe. — Ayant bu du vin, il s'enivra et parut nu dans sa tente, dit la Genèse. Ici l'artiste, sans doute par un sentiment de pudeur, n'a pas pris à la lettre le texte sacré comme on le faisait souvent au moyen âge, mais il a supposé Noé, endormi par l'effet de la boisson, étendu au milieu de pampres, un gobelet rempli de la perfide liqueur à côté de lui. Il n'est point nu, comme dit l'Écriture, mais couvert de tous ses vêtements qui sont seulement censés s'être relevés d'une façon indécente. Sem et Japhet arrivent à temps pour le couvrir d'un manteau. Leurs têtes sont brisées, mais la position de leurs épaules indique qu'ils devaient se détourner, pour ne pas voir leur père dans une posture honteuse. La Bible dit qu'ils étaient entrés à reculons. Cham, qui n'a pas craint d'affronter le déshonneur de son père, se tient accroupi près de la tête de celui-ci.

3e groupe. — Revenu à la raison et ayant appris ce qui s'était passé, Noé chargea de malédictions Chanaan, fils de Cham. Debout, une main passée dans sa ceinture (2), Noé semble parler d'un air sévère; Cham se tient devant lui, chapeau sur la tête, une main sur la hanche (3) et détournant la tête d'un air insolent. Un troisième personnage, aujourd'hui brisé, mais dont on voit très bien les arrachements, était sans doute le jeune Chanaan, à qui, suivant l'Écriture, Noé a adressé ses malédictions.

Miséricordes. — Pl. LXI. 2. — Les miséricordes des deux stalles hautes du côté sud, qui ont été supprimées au xviiie siècle, se rapportaient sans doute aux commencements de l'histoire d'Abraham, et dans celle qui porte le n° 2 de notre plan, nous trouvons cette histoire au moment où Abraham vient de tailler en pièces les rois conjurés qui avaient pris son frère Loth dans Sodome, et où Melchisedech, roi de Salem et prêtre du Très Haut, offre du pain et du vin en actions de grâces et bénit Abraham (4). Vers un autel à retable, couvert d'une nappe, tel qu'on en pouvait voir dans les églises de France au commencement du xvie siècle, et sur lequel sont placés un pain et un riche calice, Melchisedech s'avance les mains jointes : il est imberbe, tonsuré, vêtu d'une longue robe fendue par devant, à larges manches et serrée à la taille par une courroie à laquelle pend

(1) *Gen.*, ix, 20-27.
(2) L'autre est brisée.
(3) L'autre est brisée.
(4) *Gen.*, xiv, 18-20.

une bourse. Une mitre épiscopale est posée à ses pieds (1), tandis que Dieu le Père, le globe crucifère dans la main et bénissant, apparaît dans le ciel. A droite et à gauche, deux personnages assistent à la cérémonie; d'un côté, un homme barbu, sans doute Abraham, occupé à faire taire un petit chien qui aboie, et de l'autre, un homme plus jeune, imberbe, Loth apparemment, vêtu d'une robe à longues manches fendues et joignant les mains d'un air recueilli.

3. — Trois anges s'approchent de la maison d'Abraham et, cordialement reçus par lui, lui annoncent que Sara, dont la stérilité le désolait, enfantera un fils (2). Abraham s'avance vers eux et leur fait un geste accueillant. Les tailleurs d'images ont traduit le « tabernaculum » de l'Écriture par une maison en maçonnerie accompagnée d'arbres.

4. — C'est évidemment Dieu renouvelant à Abraham, au moment où Sara demeurait incrédule à la prédiction des trois anges, la promesse que toutes les nations seront bénies en lui (3). La scène se passe dans la campagne. Le Seigneur est debout à gauche du spectateur : il semble parler à Abraham qui, placé au centre de la composition, l'écoute plein d'effroi, posant un genou en terre. Du côté droit, se tient un troisième personnage jeune et imberbe, aux longs vêtements, paraissant s'éloigner comme à regret. MM. Jourdain et Duval ont pensé que ce devait être le fils du serviteur qu'Abraham regrettait de laisser pour héritier (4).

5. — Dieu ayant voulu éprouver Abraham, lui a demandé son fils Isaac en sacrifice. Abraham s'est levé la nuit, il a préparé son âne et l'a chargé du bois du sacrifice. Deux fagots sont attachés par des cordes aux flancs de l'animal. Suivant le texte sacré, Isaac et deux jeunes gens l'accompagnent (5).

6. — Au bout de trois jours de marche, étant arrivé en vue du lieu que Dieu lui avait désigné, Abraham a laissé là les deux jeunes gens, et continue sa route seul avec son fils. Appuyé d'une main sur un bâton, et tenant de l'autre une torche allumée, le glaive à la ceinture et non à la main comme le dit la Bible, il montre le chemin à Isaac qui a chargé le bois sur ses épaules (6). On aperçoit une maison dans le lointain.

7. — Les deux jeunes gens et l'âne qu'Abraham a laissés à l'écart. L'un des deux jeunes gens montre du doigt la montagne que le patriarche et son fils ont sans doute commencé à gravir. L'âne est débarrassé de son fardeau.

Pl. LXII. 8. — Abraham est parvenu au lieu du sacrifice et y a dressé un autel. Sur cet autel, qui est en maçonnerie et orné de moulures, le bois est disposé pour le feu qui consumera la victime, et le jeune Isaac est agenouillé sur ce bûcher. Il joint les mains et ses yeux sont couverts d'un bandeau (7) qu'Abraham

(1) La liturgie catholique interdit de rester couvert en présence du Saint-Sacrement, dont le sacrifice de Melchisedech est le symbole.

(2) « Apparuit autem ei Dominus in convalle Mambre sedenti in ostio tabernaculi sui in ipso fervore diei. Cumque elevasset oculos, apparuerunt ei tres viri stantes prope eum », etc. *Gen.*, XVIII, 1, 2. Se basant sur ces mots de saint Paul : « Latuerunt quidam, angelis hospitio receptis » (*Hebr.*, XIII, 2), les commentateurs ont généralement considéré les « tres viri » dont parle la Genèse comme des anges.

(3) *Gen.*, XVIII, 17, 18. — Cette promesse, Dieu la lui a faite à plusieurs reprises ; celle-ci fut la plus solennelle. — Du temps de MM. Jourdain et Duval cette miséricorde avait été changée de place. Elle a été réintégrée depuis où elle doit être.

(4) *Gen.*, XV, 2, 3. Passage de la Bible qui d'ailleurs, n'est pas clair et doit être incomplet.

(5) *Gen.*, XXII, 1-3.

(6) *Gen.*, XXII, 4-8.

(7) Rappelons qu'au moyen âge les criminels avaient généralement les yeux bandés pour être décapités.

tient d'une main, pendant que, de l'autre, il brandit son glaive pour trancher la tête de son fils. Mais un ange descendant du ciel saisit le glaive par la lame et l'arrache des mains du patriarche. Le bélier qui prendra bientôt la place d'Isaac est blotti dans un buisson (1).

9. — Abraham ayant aperçu ce bélier, l'a pris et l'a placé sur le bûcher : il le frappe de son glaive, pendant qu'Isaac, pieusement agenouillé, les mains jointes, assiste au sacrifice (2).

10. — Les années se sont écoulées, Abraham est devenu vieux et Isaac, parvenu à l'âge de se marier. Ayant donc appelé le plus ancien de ses serviteurs (3), Abraham lui fit placer la main sur sa cuisse et jurer de choisir pour Isaac une épouse, non dans le pays de Chanaan qu'il habite, mais d'en aller chercher une dans sa terre d'origine et dans sa propre famille (4). Au milieu d'un paysage où l'on aperçoit un château crénelé et une jolie maison ornée d'une élégante petite frise sculptée, Abraham est assis dans un fauteuil, la main droite levée ; le serviteur, vêtu d'une ample houppelande à revers, le couteau et la bourse à la ceinture, est agenouillé, la tête découverte, tenant son chapeau d'une main et posant l'autre sur la cuisse du patriarche.

11. — Et ayant pris dix chameaux du troupeau de son maître, le serviteur partit pour la Mésopotamie emportant avec lui de nombreux bagages (5). Les chameaux y sont bien tous les dix, chargés chacun de deux malles ou coffres très curieux ou de deux paniers d'osier. Un petit homme encapuchonné est monté sur l'un d'eux. Le serviteur, qu'à la suite des commentateurs nous appellerons Éliézer, l'épée au côté et marchant à pied, conduit la caravane.

12 (fig. 193. Y). — Un soir qu'il avait fait reposer ses chameaux près d'un puits, aux abords de la ville ou demeurait Nachor, frère d'Abraham, à l'heure où les femmes avaient l'habitude de sortir pour tirer de l'eau, Éliézer pria le Seigneur de lui faire connaître par un signe l'épouse qu'il destinait à Isaac. On ne saurait trop admirer la façon charmante dont l'entailleur a su rendre dans des groupes pleins de vie et d'expression les différents épisodes de ce récit, un des plus poétiques et un des plus populaires de l'Ancien Testament. Sur le bord du puits qu'accompagne une petite auge de pierre, Éliézer fléchissant le genou, les mains jointes, la tête découverte, fait dévotement sa prière au Dieu d'Abraham, tandis que les chameaux gardés par leur petit conducteur, sont arrêtés derrière lui. Rebecca s'approche, une cruche à la main. Elle est richement vêtue, sa robe ornée de bouffettes est ouverte en carré à la gorge, laissant voir une chemisette plissée; une élégante coiffe couvre sa tête, « puella decora nimis, virgoque pulcherrima ». Elle vient de quitter la maison paternelle qu'on aperçoit à l'arrière-plan (6).

13. — Éliézer a demandé à boire à Rebecca, et celle-ci a approché sa cruche

(1) *Gen.*, XXII, 9-12.

(2) *Gen.*, XXII, 13.

(3) La Bible dit « servum seniorem domus suæ qui præerat omnibus quæ habebat » (*Gen.*, XXIV, 2), sans le nommer. Les commentateurs en ont fait Éliézer, dont il n'est parlé que lorsqu'Abraham se lamentait de rester sans enfants : « Ego vadam absque liberis, et filius procuratoris domus meæ iste Damascus Eliezer ..... Et ecce vernaculus meus hæres meus erit ». (*Gen.*, XV, 2, 3). Voy. ci-dessus, t. II, p. 173, note 4.

(4) *Gen.*, XXIV, 1-9.

(5) *Gen.*, XXIV, 10.

(6) *Gen.*, XXIV, 11-16.

des lèvres du serviteur, la penchant doucement elle-même pour l'aider à boire. Les chameaux, le puits, l'auge et la maison sont toujours là (1).

Pl. LXIII. 14. — La jeune fille a encore offert d'abreuver les chameaux. De sa cruche, elle remplit l'auge qui accompagne le puits, et dans laquelle les chameaux viennent se désaltérer. Reconnaissant le signe qu'il a demandé à Dieu, Éliézer a fait décharger un des coffres et l'a ouvert pour en tirer des présents (2).

15. — Mais les chameaux ont fini de boire et se sont retirés conduits par un piqueur armé d'un fouet. Éliézer s'étant approché de celle qui venait de lui faire un si gracieux accueil, lui offre des bracelets et des pendants d'oreilles en or, lui demandant de qui elle est fille, et si dans la maison de son père il y a place pour le recevoir. « Je suis fille de Bathuel, répondit-elle, fils lui-même de Melcha et de Nachor », et ajoutant : « Il y a bien de la paille et du foin chez nous, et de vastes locaux pour y demeurer » (3).

16. — Rebecca a couru raconter à sa mère ce qui venait de se passer; Laban, son frère, est allé trouver l'étranger pour le presser d'accepter l'hospitalité chez son père, et nous voici chez Bathuel (4). C'est bien l'intérieur d'un bourgeois qui a « beaucoup de foin et beaucoup de paille ». La salle est meublée d'un joli dressoir chargé de vaisselle. Le maître de la maison en longue robe, comme il convient à un homme grave, et sa femme (5) coiffée d'un bourrelet, sont assis côte à côte sur un banc à haut dossier, devant une table couverte d'une nappe et de pains (6), près de laquelle un escabeau semble attendre un convive. Laban, jeune homme imberbe, aux vêtements courts, introduit en le poussant par l'épaule Éliézer qui semble faire des façons pour entrer. Il s'est respectueusement découvert, et porte la main à la poignée de son épée pour l'empêcher de frapper le sol et de s'embarrasser dans ses jambes. Son attitude et l'expression de son visage, son air gêné, sont bien d'un homme d'un rang inférieur introduit pour la première fois dans la maison d'un gros personnage. Bathuel lui fait signe amicalement de se mettre à table, mais Éliézer ne veut rien accepter avant de s'être acquitté de sa mission (7).

17 (fig. 193, Z). — Les parents et la jeune fille ont donné leur consentement, et le départ est décidé (8). Rien de plus vrai et de plus naturellement simple que la manière dont l'artiste a su rendre cette scène touchante du départ de Rebecca. Il y est arrivé non par des effets exagérés, mais par je ne sais quel air de mélancolie pénétrante répandu sur tous les visages et dans tous les gestes. On est devant la maison de Bathuel qui se voit à gauche, à l'arrière-plan. C'est Rebecca qui occupe le milieu de la composition. Elle a toujours son riche costume, mais son volumineux couvre-chef aurait été trop lourd et trop gênant pour un si long voyage : elle l'a donc enlevé et, avec un geste d'une coquetterie et d'un sentiment

(1) *Gen.*, XXIV, 17, 18.

(2) *Gen.*, XXIV, 19-21.

(3) *Gen.*, XXIV, 22-25.

(4) *Gen.*, XXIV, 26-33.

(5) MM. Jourdain et Duval ont pensé que la femme assise à côté de Bathuel était Rebecca. Nous croyons plus volontiers que c'est la femme de Bathuel : c'est la place de la maîtresse de la maison : son visage est bien celui d'une femme âgée, tandis que Rebecca a une figure qui respire la jeunesse. La différence de costume doit être aussi intentionnelle, car, dans tous les autres sujets où elle est représentée, Rebecca est vêtue d'une façon identique; il serait bien étonnant que dans celui-là seul on lui ait donné un costume différent.

(6) « Appositus est in conspectu ejus panis. » *Gen.* XXIV, 33.

(7) *Gen.*, XXIV, 32-54.

(8) *Gen.*, XXIV, 55-58.

inexprimables, elle jette sur sa tête un voile qui lui couvre tout le haut du visage, soit pour le protéger contre les regards indiscrets, soit pour cacher ses larmes, car on sent bien qu'elle pleure. Elle tourne tristement la tête vers Éliézer qui la prend respectueusement par la main pour l'aider à monter sur le chameau qui attend à côté d'elle. Derrière Rebecca, une femme âgée, coiffée d'un bourrelet, sa nourrice peut-être, qui va partir avec elle, semble lui faire entendre des paroles de consolation, tandis qu'un jeune homme, Laban, sans doute, s'avance pour lui dire adieu. Dans le fond, le petit piqueur armé de son fouet, s'apprête à faire partir les chameaux (1).

18. — L'entailleur a passé sous silence l'arrivée de Rebecca près d'Isaac et son mariage (2), et nous la montre tout de suite prête à devenir mère. Les deux enfants dont elle était grosse s'entrechoquaient dans son sein. Effrayée, Rebecca consulta le Seigneur, et celui-ci lui répondit : « Deux races sont dans tes entrailles, et deux peuples en sortiront dont l'un surmontera l'autre, et le plus grand servira le plus petit » (3). Au milieu d'un lieu clos de murs, aux angles duquel s'élèvent deux maisons gothiques à pignons et à perrons, Rebecca, dans un état de grossesse très visible, est seule, agenouillée, les mains jointes, devant un autel à retable, semblable à celui sur lequel nous avons vu Melchisedech offrir son sacrifice (4), et couvert seulement d'une nappe.

19. — Les deux enfants sont nés et ont grandi. Esaü, homme rustique et velu, revient de la chasse à laquelle il était fort habile, ce qui l'avait fait préférer par son père, parce qu'il lui faisait manger du gibier qu'il tuait. Il est vêtu d'une saie fortement décolletée, à travers les ouvertures de laquelle on aperçoit les poils qui lui couvrent le corps; il a la bourse et le carquois à la ceinture, et tient un arc. Trois chiens à poil ras l'accompagnent. Homme d'intérieur, de mœurs plus douces, et chéri de Rebecca, Jacob vient de franchir le seuil de la maison de son père que l'on aperçoit derrière lui. Sa plus petite taille, son air ingénu marquent bien son infériorité d'âge. Il tient un plat de lentilles; la Bible dit « pulmentum ». Esaü, qui est fatigué et meurt de faim, va vers lui d'un air qui montre bien que son estomac est prêt à toutes les concessions, et lève la main comme pour jurer qu'il abandonne à son frère son droit d'aînesse pour le ragoût. Un des chiens qui a flairé le mets, vient se frotter d'un air câlin contre la jambe de Jacob (5).

Pl. LXIV. 20. - Isaac devenu vieux et aveugle envoie son fils Esaü à la chasse, pour lui chercher quelque gibier, après quoi il le bénira avant de mourir (6). Comme il aime à le faire, l'entailleur a représenté cette scène en plein air avec une maison dans le lointain. Au milieu de la composition, Isaac est assis dans un fauteuil : sa longue barbe dénote son grand âge, et il est vêtu d'une robe ample et traînante à la manière des personnes âgées, la tête couverte d'un chapeau à gourmettes. Esaü, s'approche de son père en se découvrant, et semble lui dire « Adsum ». Derrière le siège du patriarche, Rebecca, vêtue comme précédemment, semble écouter ses paroles (7).

(1) *Gen.*, XXIV, 59-61.
(2) *Gen.*, XXIV, 62-67.
(3) *Gen.*, XXV, 21-23.
(4) Mis. 2.
(5) *Gen.*, XXV, 27-34.
(6) *Gen.*, XXVII, 1-5.
(7) « Quod cum audisset Rebecca », etc. *Gen.*, XXVII, 5.

21. — Après le départ d'Esaü Rebecca alla tout raconter à Jacob. « Va vite me chercher deux des meilleurs chevreaux du troupeau, afin que j'en fasse un plat du goût de ton père, et qu'en ayant mangé, il te bénisse avant de mourir ». Vainement Jacob a-t-il objecté que, son frère étant velu, Isaac le reconnaîtra facilement, il faut obéir (1). La scène se passe encore au dehors, dans un lieu planté d'arbres, où l'on aperçoit une maison et, plus loin, une espèce de clocher. Rebecca debout parle à Jacob qui manifeste son étonnement d'un air scandalisé. Il a derrière lui un troupeau de boucs et de brebis.

22. — Jacob rapporte les deux chevreaux à sa mère : celle-ci s'est armée d'un grand couteau et s'est mise à en dépecer un sur une table, tandis que Jacob tire l'autre d'un sac. Dans le fond est un banc à haut dossier, dont les panneaux sont à draperies plissées, et derrière lequel on aperçoit la campagne et des maisons, ainsi que le troupeau diminué de deux chevreaux (2).

23. — « Et elle le revêtit des habits d'Esaü, les meilleurs qu'elle avait à la maison, et couvrit avec les peaux des chevreaux ses mains et les parties nues de son cou » (3). Cette scène et les quatre suivantes se passent à l'entrée d'un vaste château que nous voyons successivement sous ses différents aspects : pignons de diverses formes, toitures en tuiles ou en ardoises, tours crénelées, clochetons, portes à pentures de fer, perrons, etc. Jacob a revêtu les plus beaux habits de son frère, ses habits de fête : c'est un long manteau traînant, ouvert par devant, à larges manches et muni d'une pèlerine de fourrures avec riche fermail; il est coiffé d'un large chapeau. Rebecca achève de lui recouvrir les mains avec la peau des chevreaux taillée en forme de gants.

24. — Isaac est assis dans un fauteuil en forme d'X, à la porte du château. Jacob travesti, la tête découverte, s'est approché de lui avec le fameux « pulmentum » dressé sur un plat qu'il lui présente en fléchissant le genou. Rebecca vient derrière lui, apportant, surcroît d'attention, une énorme cruche et une écuelle (4).

25. — Isaac s'est bien un peu étonné de ce que son fils soit revenu si tôt de la chasse, mais on lui a répondu que la Providence lui avait fait tout de suite rencontrer le gibier qu'il cherchait, et, pour calmer ses soupçons, on lui a fait toucher les mains recouvertes des peaux de chevreaux, et Jacob et Rebecca se sont agenouillés, les mains jointes, pour recevoir la bénédiction paternelle. Isaac, à demi levé de son siège, plaçant sa main gauche sur la tête de son fils, le bénit de la droite, mais tout en semblant répéter : « Vox quidem, vox Jacob est, sed manus, manus sunt Esau » (5).

Pl. LXV. 26. — « Jacob parti, arrive Esaü » (6). Le carquois encore au côté, il vient vers son père, la tête découverte, et lui présente, en fléchissant le genou, le produit de sa chasse servi sur un plat. Isaac se renverse sur son fauteuil, les mains étendues, de surprise et d'indignation (7). Jacob, agenouillé à l'écart, rend grâces au Seigneur (8).

(1) *Gen.*, XXVII, 5-13.
(2) *Gen.*, XXVII, 14.
(3) *Gen.*, XXVII, 15, 16.
(4) *Gen.*, XXVII, 17-19.
(5) *Gen.*, XXVII, 20, 21.
(6) « Et egresso Jacob foras, venit Esau ». *Gen.*, XXVII, 30.
(7) « Expavit Isaac stupore vehementi ». *Gen.*, XXVII, 33.
(8) *Gen.*, XXVII, 30-34.

27. — La colère d'Esaü fut terrible, « irrugiit clamore magno », menaçant de tuer Jacob dès qu'Isaac aurait rendu le dernier soupir. Mais Rebecca fit fuir Jacob à Haran auprès de Laban, son frère, sous prétexte d'aller chercher une femme (1). Jacob, vêtu d'une saie à plastron, la bourse au côté, et le chapeau à la main, se présente devant son père, avec un geste qui indique qu'il va partir. Isaac, assis dans un fauteuil à haut dossier, étend sa main vers lui pour lui donner encore une fois avant de partir la bénédiction d'Abraham. Rebecca est debout à côté de lui, le visage tourné vers Jacob; Esaü se tient à l'écart faisant vers son frère un geste menaçant.

28. — Jacob arriva un soir auprès d'une ville, et ayant posé sa tête sur une pierre, il s'endormit. Pendant son sommeil, il vit en songe une échelle qui allait de la terre au ciel, et le long de laquelle des anges montaient et descendaient; au haut de l'échelle il aperçut le Seigneur qui lui fit les solennelles promesses que l'on sait (2). Raconter cette histoire si connue, c'est décrire la miséricorde. Jacob est endormi accoudé sur une pierre, vêtu comme nous l'avons vu lorsqu'il prit congé de son père, le chapeau sur la tête. Devant lui, des anges montent et descendent le long d'une échelle au haut de laquelle on aperçoit le Père Éternel, tenant le globe du monde et bénissant. Dans le fond, sur une hauteur, se dresse l'enceinte fortifiée de la ville de Luza, flanquée de tours carrées.

29. — A son réveil, Jacob s'écria plein de frayeur : « Oui, le Seigneur était ici et je ne le savais point. Que ce lieu est terrible! C'est la maison de Dieu et la porte du ciel ». Il s'est donc levé et, une fiole à la main, il répand de l'huile sur la pierre qu'il a érigée comme un *titulus*. Ici, la ville de Luza, que Jacob a désormais appelée Bethel, est figurée par plusieurs bâtiments à tourelles et à pignons, et beaucoup plus rapprochés que dans la scène précédente (3).

30. — Jacob a poursuivi sa route vers l'Orient, et est arrivé dans un champ où pâturaient trois troupeaux auprès d'un puits couvert d'une pierre, et s'étant adressé aux bergers, il leur demanda d'où ils étaient. De Haran, répondirent-ils. — Connaissez-vous Laban, fils de Nachor? — Certainement. — Est-il en bonne santé? — Il se porte bien, et voici sa fille Rachel qui arrive avec son troupeau (4). Nous sommes au moment où, à ces mots, Jacob s'approche de sa cousine. Dans un lieu planté d'arbres, est un puits couvert d'une pierre et accompagné d'une auge. Jacob, appuyé sur un bâton, semble parler à Rachel, qui, vêtue d'une robe fort élégante, ouverte en carré et laissant voir les fins plis de la chemise sur la poitrine, un bourrelet sur la tête, la houlette à la main et accompagnée de ses moutons, va vers Jacob qu'elle prend par le poignet. De l'autre côté, sont deux bergers vêtus de saies et ayant sur les épaules le chaperon tel que le portaient encore les gens de la campagne et du commun au commencement du XVI[e] siècle; l'un d'eux tient une houlette, l'autre joue de la musette. Une brebis et un chien sont à leurs pieds.

31. — Prévenu par sa fille, Laban est venu lui-même chercher le fils de sa sœur. Ce n'est plus le fils de famille jeune et alerte que nous avons vu remplir avec Éliézer le même devoir d'hospitalité, mais un respectable vieillard à longue

(1) *Gen.*, XXVII, 34-46; XXVIII, 1-4.
(2) *Gen.*, XXVIII, 5-15.
(3) *Gen.*, XXVIII, 16-22.
(4) *Gen.*, XXIX, 1-9.

barbe, vêtu d'une robe traînante à pèlerine de fourrures, coiffé du chaperon rigide à longue cornette, la bourse au côté et s'appuyant sur un bâton. Jadis il poussait amicalement, mais sans façon, Éliézer par l'épaule, tandis que son neveu, il l'a pris par la main avec bonté, et le mène doucement vers le seuil de sa maison, où apparaît Rachel, souriante et aimable, la houlette à la main et deux brebis à ses pieds. Dans le lointain on aperçoit le puits maintenant découvert, parce que Jacob a enlevé la pierre qui le fermait, pour aider sa cousine à abreuver son troupeau (1).

Rampe E 32 (pl. LXXXI, en Y). — L'artiste a passé sous silence le double mariage de Jacob avec les deux filles de son oncle, Lia et Rachel, la naissance de ses douze fils, ainsi que le stratagème dont il usa pour s'attribuer une grande partie des troupeaux de son beau-père, et il nous conduit tout de suite au moment où, mécontent du peu de sympathie qu'il trouvait auprès de Laban et de ses fils, pressé d'ailleurs par Dieu de retourner dans son pays, il a fait venir ses deux femmes dans le champ où il faisait paître ses troupeaux, et s'enfuit avec elles, ses enfants et tous ses biens (2). Le tout est distribué en quatre groupes.

1er groupe. — Dans le premier, au bas de la montée, Jacob s'entretient avec Rachel et Lia de son projet de départ. Tous trois sont debout. Jacob, encore tout jeune homme dans la miséricorde qui précède, a vieilli et est devenu patriarche : sa barbe a poussé, sa robe qui tombe jusqu'à la cheville est munie d'un collet à capuchon, une bourse pend à sa courroie, il est coiffé d'un chapeau. Rachel porte une chaîne à la ceinture, et, sur la tête, un bourrelet maintenu par une gourmette. Lia n'est pas moins élégamment habillée : robe ornée de retroussis à bouffettes et relevée des deux côtés par des affiquets, sur la tête, une espèce de fichu. Elle tient à la main un mouchoir, comme si elle allait pleurer. Deux moutons sont près d'elles.

2e et 3e groupes. — Le départ de Jacob avec tous ses biens forme le sujet des deux groupes suivants. Dans le premier, deux chevaux chargés chacun de deux coffres, sont conduits à la main par deux serviteurs, vêtus de saies et coiffés de chapeaux; l'un d'eux, détail rare dans les stalles, porte encore des chaussures à la poulaine. Un chameau, deux bœufs et un bélier conduits de même par deux serviteurs, forment le second groupe. Le long de la rampe, un bœuf, un bouc, cinq brebis, un chien et un animal mutilé suivent la caravane.

4e groupe (fig. 202, en Y). — Au haut de la rampe, sur le montant le plus élevé, MM. Jourdain et Duval ont vu Jacob faisant part à Laban de ses projets de départ. Nous ne sommes pas de cet avis. Outre que le groupe en question ne serait pas à sa place chronologique, il comporte deux personnages : le premier, est un vieillard à longue barbe, vêtu d'une robe traînante à pèlerine de fourrures, la tête couverte d'un bonnet tombant carrément sur les épaules et terminé dans les angles par des bouffettes; par-dessus ce bonnet est posé un chapeau orné d'une enseigne et d'une longue cornette qui, passant sous l'aisselle, est portée sur l'avant-bras droit. Il s'appuie sur un bâton. Il n'y a pas de difficulté à reconnaître Laban dans ce grave et majestueux personnage, dont le costume diffère peu de celui qu'il portait dans la miséricorde qui précède. Mais nous ne pouvons nous

(1) *Gen.*, XXIX, 10-13.

(2) *Gen.*, XXXI, 1-22.

décider à identifier avec Jacob le personnage au visage rasé qui s'avance vers lui en se découvrant et en fléchissant légèrement le genou. Il porte un costume très particulier et bien différent de celui des autres : houseaux avec crevés à hauteur de la cheville, saie descendant un peu plus bas que le genou, rattachée sur les épaules par des aiguillettes et ornée de bandes horizontales par-dessous lesquelles le vêtement est plissé à hauteur du buste; dépourvue de manches, cette saie laisse sortir entièrement celles d'un habit de dessous. Ces manches sont extrêmement bouffantes depuis l'épaule jusqu'au coude, et plus serrées avec un rang de crevés vers le poignet. Une longue épée est pendue à sa ceinture, et toute sa chevelure est enfermée dans un filet. Si nous nous reportons au premier groupe, nous nous demanderons pourquoi cette différence de costumes, pourquoi ici l'artiste aurait représenté Jacob sans barbe, avec un accoutrement si peu sérieux, si peu conforme à sa dignité de patriarche, déjà père de douze enfants. D'un autre côté, si Jacob, en effet, avait fait part à son beau-père de son premier projet de retourner dans son pays (1), la Bible ajoute aussitôt que, sur les instances de Laban, Jacob avait fini par promettre de rester à son service, sous certaines conditions (2), tandis que, beaucoup plus tard, lorsque Jacob est décidé à partir, il se garde d'en prévenir son beau-père (3). C'est un petit détail du costume de l'interlocuteur de Laban, détail qui a si fort étonné MM. Jourdain et Duval, qui va précisément nous le faire reconnaître. « Nuntiatum est Laban die tertio quod fugeret Jacob », ajoute la Bible (4). Or notre personnage porte sur sa poitrine, du côté gauche, une petite plaque en forme d'écusson (5). C'est tout simplement une plaque de messager. Les messagers officiels des villes et des grands personnages étaient, en effet, dès le XVe siècle, peut-être avant, revêtus de cet insigne. C'était souvent, et dans les premiers temps, une boîte en forme d'écu, mais souvent aussi une simple plaque (6). Il n'y a donc pas de doute, c'est bien le messager qui vient annoncer à Laban la fuite de son gendre, et nous voyons dans toute l'originalité et tout le pittoresque de son costume officiel, un messager du temps de Louis XII. Nous trouverons encore d'autres messagers porteurs du même insigne.

Nous savons qu'il manque ici une stalle basse. Peut-être représentait-elle Laban à la poursuite de Jacob et Dieu lui apparaissant pour lui défendre de rien dire d'offensant à son gendre.

MISÉRICORDES. — Pl. LXVI. 32. — Toujours est-il que la miséricorde 32 nous

(1) *Gen.*, XXX, 25, 26.

(2) *Gen.*, XXX, 27-34.

(3) « Noluitque Jacob confiteri socero suo quod fugeret ». *Gen.*, XXXI, 20.

(4) *Gen.*, XXXI, 22.

(5) Suivant MM. Jourdain et Duval, cet écu était aux armes de France. Il est absolument vide aujourd'hui, et ne paraît même avoir été chargé d'aucunes pièces héraldiques, ce qui eût d'ailleurs été bien difficile, vu ses minuscules dimensions.

(6) 28 oct. 1424 : ordonn. par l'échevin. d'Am., « que Jaquot de Revelle, en alant et chevauchant ès voyages et besongnes de la ville, aura et lui sera livré, aux despens d'icelle ville, un escuchon ou boîte d'argent armoié des armes de ladicte ville, du poix d'un marc d'argent ». (Arch. de la ville d'Am. BB 3, fol. 3 et suiv.). — Dans le même registre, le même Jacquot de Revelle est souvent qualifié de sergent et messager de la ville. — 1455 : Thomas Dubuisson, messager, reçoit de la ville d'Amiens 40 s., pour l'aider à payer « ung esmail ou enseigne d'argent doré, pour porter à sa poitrine, comme messagier, ouquel esmail estoient empraintes et pourtraictes les armes de ladite ville ». *(Ibid.*, BB 7, fol. 253 v°). — En 1492, v. s., Jean Godhart, messager, est autorisé à porter un écu aux armes de la ville d'Am. *(Ibid.*, BB 16, fol. 231), et, en 1520, même permission est accordée à Nicolas Davesnes *(Ibid.*, BB 22, fol. 44 v°), — etc.

met au pied du mont Galaad, où Laban a atteint Jacob, lui reprochant sa fuite (1). Laban, reconnaissable à son costume, la main levée d'un geste de reproche, parle à Jacob. Celui-ci a la barbe et la robe un peu moins longues que dans le groupe qui précède, et porte une espèce de gibecière pendue à la ceinture. Il met sa main droite sur sa poitrine, comme pour se justifier. Tous deux paraissent très animés. Rachel et Lia, que Jacob montre de la main gauche à son beau-père, se parlent à l'écart. Laban est accompagné de trois hommes armés, coiffés d'espèces de barbutes ou salades à jugulaires relevées, et portant des cuirasses de plates; l'un d'eux tient la hampe d'une arme dont l'extrémité supérieure est brisée, et qui devait être une hallebarde.

33. — Après avoir vainement scruté les bagages et les tentes de Jacob pour y retrouver ses dieux que Rachel avait emportés et soigneusement cachés sous la litière d'un chameau, après avoir essuyé les reproches de son gendre qui ignorait le larcin, Laban a proposé à Jacob un pacte d'alliance. Ayant donc pris une pierre qu'il éleva comme un « titulus », il fit faire de même à tous ses parents; ils en formèrent un « tumulus » sur lequel tous prêtèrent serment. Puis, ayant offert un sacrifice et mangé le pain, ils se séparèrent (2). Des pierres entassées au milieu de la composition représentent le « tumulus », sur lequel Jacob et Laban étendent la main pour jurer. Laban est toujours accompagné de ses deux suivants armés. Près de Jacob se tiennent un homme imberbe, à robe courte, et drapé dans un manteau, et Rachel seule, reconnaissable au bourrelet dont elle est coiffée et tenant un bâton.

34. — Jacob poursuivant son chemin, des anges vinrent au-devant de lui. « Voilà les armées de Dieu », dit-il en les apercevant, et il appela ce lieu Mahanaïm, c'est-à-dire le camp (3). Sur le seuil d'une jolie maison toute en style de la Renaissance, Jacob, la tête découverte, fait une profonde révérence à trois anges vêtus d'aubes et d'amicts, les pieds nus, qui s'avancent vers lui. Le premier semble parler à Jacob, un autre est dévotement agenouillé, les mains jointes. Il faut remarquer que Jacob est plus vieux que dans les compositions précédentes et que sa barbe est devenue sensiblement plus longue.

35. — Près d'atteindre le sol natal, Jacob envoie des messagers vers son frère pour lui porter des propositions de paix et pour lui offrir des présents (4). A l'extérieur d'un château, le patriarche est assis dans un fauteuil en X à haut dossier, ayant à ses côtés un homme imberbe, coiffé d'un chapeau. Il donne des ordres à deux messagers, vêtus chacun d'une saie et l'épée au côté. Celui qui est le plus proche de Jacob est imberbe, les cheveux longs; un petit manteau est jeté sur ses épaules. Il a complètement enlevé son chapeau qu'il tient à la main, et semble écouter attentivement ce qui lui est dit. L'autre fait le geste de se découvrir : il porte les cheveux courts et la barbe entière et n'a point de manteau, laissant voir sur sa poitrine la plaque en forme d'écu, insigne des messagers (5).

36. — Mais les messagers sont retournés vers Jacob pour lui annoncer qu'Esaü marche sur lui à la tête de quatre cents hommes (6). Jacob est assis dans une chaire à bas dossier. Son costume diffère un peu de celui qu'il portait dans les

(1) *Gen.*, XXXI, 23-31.
(2) *Gen.*, XXXI, 44-55.
(3) *Gen.*, XXXII, 1, 2.
(4) *Gen.*, XXXII, 3-5.
(5) Voy. ci-dessus, t. II, p. 180.
(9) *Gen.*, XXXII, 6 et seq.

sujets précédents : sa robe, à collet festonné, est un peu moins longue et est fendue et relevée par devant. Un des deux messagers, la tête découverte, s'avance vers lui. Le patriarche fait un geste d'effroi et d'étonnement (1). Ses gens, déjà armés pour se défendre, se tiennent derrière lui. Ils sont figurés par quatre personnages dont trois portent des saies, cuirasses, et casques semblables à ceux que nous avons vus aux compagnons de Laban; ils ont l'épée au côté et un bâton à la main. Dans le fond, on aperçoit d'un côté une maison, et de l'autre, un moulin à vent en bois, monté sur pivot.

37. — Jacob a pris ses dispositions de défense; il a mis de côté des présents pour apaiser le courroux de son frère, il a prié le Dieu d'Abraham, puis « il demeura seul, et voilà qu'un homme lutta contre lui jusqu'au matin » (2). Cet homme n'ayant pu le terrasser l'appela Israël, parce qu'il avait été fort contre Dieu (3). Suivant l'interprétation du prophète Osée (4), qui est universellement admise, on a représenté un ange luttant corps à corps contre Jacob, au milieu d'un paysage où l'on voit des arbres, des châteaux et des maisons.

38. — Rassuré sur sa force, Jacob a repris sa route et a bientôt atteint son frère Esaü. Il a placé en avant ses deux femmes et leurs servantes avec leurs enfants et s'est prosterné sept fois devant son frère. Alors Esaü courut au-devant de lui et l'embrassa étroitement en pleurant (5). Au centre de la miséricorde, les deux patriarches s'embrassent avec effusion la tête découverte. Il est difficile de les distinguer : mais il est vraisemblable que c'est Jacob qui se trouve à la gauche du spectateur. L'un et l'autre est accompagné d'un personnage en costume civil et de trois hommes armés qui tiennent des épées nues et des hallebardes.

39. — Passant par-dessus plusieurs chapitres de la Genèse, d'ailleurs moins connus, nous arrivons tout de suite à l'histoire de Joseph, qui sera longuement développée. Elle est prise au moment où Joseph raconte à ses frères qu'il a vu en songe sa gerbe se dresser, tandis que les leurs l'entouraient et paraissaient l'adorer (6). Sur un côté de la miséricorde, Joseph, dont la robe traînante (7) lui donne une gravité qui contraste avec son jeune âge, parle debout à ses onze frères qui l'écoutent avec des mouvements divers. Derrière Joseph, le songe est matérialisé par deux gerbes placées l'une les épis en haut, et l'autre les épis en bas.

40. — Dans cette miséricorde, disposée à peu près de la même manière que la précédente, Joseph raconte à ses frères une autre vision qu'il eut durant son sommeil. Le soleil (8), la lune et onze étoiles sont figurés derrière lui, pour marquer qu'il s'est vu adoré par ces astres (9).

Rampe D 40 (pl. LXXX, en Z). — 1er groupe (10). — Un jour que ses fils aînés étaient allés faire paître leurs troupeaux à Sichem, Jacob envoya Joseph s'enquérir de leurs nouvelles (11). Jacob est debout, drapé dans de longs et amples vêtements;

(1) « Timuit Jacob valde ». *Gen.*, xxxii, 7.

(2) « Mansit solus, et ecce vir luctabatur cum eo usque mane ». *Gen.*, xxxii, 24.

(3) *Gen.*, xxxii, 23-32.

(4) *Osee*, xii, 2-4.

(5) *Gen.*, xxxiii.

(6) *Gen.*, xxxvii, 6-8.

(7) Sans doute la « tunica talaris et polymita » que son père lui avait donnée. *Gen.*, xxxvii, 3, 23.

(8) MM. Jourdain et Duval n'ont pas vu le soleil, mais il y est effectivement quoique à demi caché par le chapeau de Joseph.

(9) *Gen.*, xxxvii, 9.

(10) Celui qui surmonte le plus bas montant.

(11) *Gen.*, xxxvii, 12-14.

il parle à Joseph figuré par un tout jeune homme, presque un enfant, à l'air simple et ingénu. Sa robe talaire à longues manches fendues, serrée par une courroie, est ouverte en pointe par le haut, laissant apercevoir l'encolure d'un vêtement de dessous décolleté et le haut d'une chemise plissée. Il tient son chapeau à la main, et semble écouter son père avec attention et respect.

2e groupe. — Arrivé à Sichem, Joseph a appris d'un homme qui errait dans un champ que ses frères étaient à Dothaïn (1). A travers un pays planté d'arbres, Joseph et l'inconnu s'avancent vers ce lieu. Joseph, reconnaissable à son air juvénile et à son costume qui n'a pas changé et dont les longues manches fendues flottent au vent de la façon la plus originalement élégante, marche à grands pas à côté de l'inconnu qui s'appuie sur un bâton.

1er et 4e groupes. — Les dix frères aînés, distribués dans les deux derniers groupes, regardent leur frère arriver. Les expressions de leurs visages sentent l'ironie mêlée de dépit et ils semblent se dire : « Voici notre songeur, venez, tuons-le » (2). Les six frères qui composent le troisième groupe sont accroupis les regards dirigés vers Joseph. Un seul détourne la tête; les quatre autres, qui surmontent le montant le plus élevé, sont debout et semblent se concerter. Il faut remarquer dans ces deux groupes pleins de vie et d'expression, une variété extraordinaire d'attitudes et de costumes : habits tailladés, coiffures diverses, chapeaux (3) avec ou sans plumes, capuchon, turbans. Les uns sont entièrement rasés, d'autres portent la barbe entière, d'autres la moustache seulement. Des moutons pâturent le long de la traverse supérieure de la rampe.

Rampe D 41 (pl. LXXX, en Y). — Ruben a dissuadé ses frères de tuer Joseph. Ils le mettront seulement dans une vieille citerne desséchée et abandonnée (4).

1er groupe. — Trois frères de Joseph lui enlèvent sa longue tunique, laissant voir une saie serrée à la taille par une courroie à laquelle une jolie bourse est suspendue (5).

2e groupe. — Deux autres frères l'enfoncent dans la citerne, à côté de laquelle la tunique gît par terre. Joseph joint les mains d'un air innocent et résigné (6).

3e et 4e groupes. — Pour plus de commodité, sans doute, et pour en finir avec la robe de Joseph, l'ordre des événements se trouve légèrement interverti : on a figuré ici un fait qui, chronologiquement, n'a eu lieu qu'après ce qui va suivre. D'une part deux frères de Joseph sont accroupis près d'un chevreau écorché, le long duquel ils promènent la tunique. D'autre part, la robe sanglante est apportée à Jacob pour lui faire croire qu'une bête féroce a dévoré son fils. Jacob est debout, faisant un geste de surprise et de douleur, à la vue de la tunique que deux envoyés de ses fils lui présentent d'un air hypocritement consterné (7). Comme dans la rampe précédente, des moutons paissent le long de la traverse supérieure.

(1) *Gen.*, XXXVII, 15-17.

(2) *Gen.*, XXXVII, 19, 20.

(3) Un de ces chapeaux est porté sur le dos, retenu sur la poitrine par les gourmettes qui peuvent se serrer ou se desserrer à volonté.

(4) *Gen.*, XXXVII, 21, 22.

(5) « Nudaverunt eum tunica talari et polymita ». *Gen.*, XXXVII, 23. — Le visage entier de deux frères et le haut de celui de Joseph sont brisés.

(6) *Gen.*, XXXVII, 24. — Un des deux frères a la tête entièrement enlevée.

(7) *Gen.*, XXXVII, 31-33.

Ne quittons pas les rampes de ce passage, sans admirer le pittoresque avec lequel les groupes sont arrangés, la variété extrême des attitudes, en même temps que le mouvement et la vie que l'artiste y a répandus, sans jamais sortir de la silhouette générale de cette partie du meuble.

Miséricordes. — Pl. LXVII. 41. — S'étant assis pour manger, les frères de Joseph virent arriver des marchands Ismaëlites qui venaient de Galaad et qui portaient en Égypte des aromates, de la résine et de la myrrhe (1). Neuf frères de Joseph — Ruben était absent — ont pris place autour d'une table couverte d'une nappe, et au milieu de laquelle un plat est posé. L'un d'eux tient une tasse dans laquelle il s'apprête à boire; deux sont assis sur des escabeaux. Deux marchands drapés dans d'amples manteaux, s'approchent avec un chameau chargé de deux paniers. Dans le lointain, on aperçoit une petite maison.

42. — Sur le conseil de Juda, et pour ne pas souiller leurs mains d'un crime, ils traitent avec les marchands pour vingt pièces d'argent et leur livrent Joseph (2). Un des frères de Joseph, Juda sans doute, reçoit une pièce de monnaie d'un des marchands, pendant que deux autres retirent Joseph de la citerne. Trois autres personnages assistent à la scène. Dans le fond, on aperçoit des arbres et une maison.

43. — La miséricorde qui, par la suite des événements, devrait venir ici, occupe maintenant le n° 110, c'est-à-dire le dernier, mais, pour ne pas interrompre l'ordre chronologique, nous la décrirons à cette place. Celle qui se trouve au n° 43 sera décrite sous le n° 87.

Elle représente les marchands emmenant Joseph en Égypte (3). Joseph retiré de la citerne, qu'on voit encore à l'arrière plan, à gauche du spectateur, marche entre les deux marchands accompagnés d'un chameau chargé de deux corbeilles d'osier.

44. — Ruben revient à la citerne pour en retirer Joseph en secret, et ne l'y trouvant plus, déchire ses vêtements (4). Au milieu d'un charmant paysage agrémenté d'arbres, de maisons et d'un moulin à vent sur pivot, la citerne est vide, et auprès d'elle, Ruben désespéré, arrache sa robe d'un geste plein de vérité et d'énergie.

45. — Retourné vers ses frères, Ruben, le visage bouleversé, leur montre la citerne comme pour leur demander ce qu'est devenu l'enfant (5). Tous les neuf sont présents : l'un d'eux prenant amicalement Ruben par le bras, lui fait part sans doute, pour le tranquilliser, du moyen qu'ils ont imaginé pour expliquer à Jacob la disparition de Joseph; les autres frères l'appuient du geste.

46. — Emmené en Égypte, Joseph est vendu à Putiphar, eunuque du pharaon et chef de son armée (6). Putiphar est richement vêtu, mais sa robe, dont le collet est orné d'affiquets, est relativement courte, comme pour marquer son infériorité sur le pharaon; il tient d'une main un sceptre ou un bâton de commandement, et de l'autre, il remet une pièce de monnaie à l'un des deux marchands qui lui présente Joseph. Celui-ci, que le marchand a pris par la main, se découvre

(1) *Gen.*, XXXVII, 25.
(2) *Gen.*, XXXVII, 26-28.
(3) *Gen.*, XXXVII, 28.
(4) *Gen.*, XXXVII, 29, 30.
(5) *Gen.*, XXXVII, 30.
(6) *Gen.*, XXXVII, 36 et XXXIX, 1.

honnêtement et humblement devant son nouveau maître. L'autre marchand suit par derrière. Putiphar est accompagné d'un suivant qui porte l'épée au côté et qui est drapé dans un manteau. Dans le lointain, on aperçoit une maison ou un château.

47. — Le Seigneur était avec Joseph qui réussissait dans toutes ses actions. Celui-ci gagna promptement la faveur de Putiphar qui le mit à la tête de toute sa maison. Mais il eut le malheur d'avoir un trop joli visage (1) et de faire naître de mauvais désirs dans le cœur de la femme de son maître (2). Nous voilà donc dans la chambre de cette dame, que l'Écriture n'a point nommée. Le fond de la pièce est garni par un banc à haut dossier, dont les panneaux sont à draperies plissées; à gauche est un grand lit dont le chevet est décoré d'une petite crête sculptée, sans dais ni courtines, mais muni de deux oreillers provocateurs; à l'extérieur, on aperçoit une maison. « Madame Putiphar » se tient au pied du lit. Elle est mise comme les élégantes du temps d'Anne de Bretagne : robe traînante, ouverte en carré à la gorge, larges manches à parements fourrés, petite coiffe plate et bourse pendue à la ceinture. Prenant doucement Joseph par la manche, elle lui montre le lit d'un geste qui semble bien dire, dans leur laconisme tout antique ces simples mots : « Dormi mecum ». Joseph, toujours jeune et imberbe, mais pourtant plus âgé que dans les groupes qui précèdent, chapeau sur la tête, et retroussant légèrement son manteau, fait un geste scandalisé.

48. — Même décor. Joseph a résisté avec indignation, mais un jour les sollicitations de sa maîtresse sont devenues plus pressantes. Elle a déjà ôté ses chaussures qui gisent à côté d'elle, et, assise au pied du lit, elle l'a pris par le bord de son manteau, et lui a réitéré son « dormi mecum ». Joseph, chapeau à la main, s'enfuit, laissant son manteau entre les mains de la séductrice (3). Cette circonstance permet de voir le vêtement de dessous de Joseph : c'est une saie à col droit, serrée à la taille, et ornée d'une espèce de plastron attaché sur l'épaule gauche par un bouton; son épée est pendue à un baudrier qui tombe sur les cuisses de droite à gauche.

Pl. LXVIII. 49. — Se sentant compromise, la femme de Putiphar a appelé les gens de la maison. Ils sont là au nombre de trois, dont l'un a l'épée au côté. Leurs gestes témoignent de leur surprise en entendant leur maîtresse raconter que l'hébreu introduit par son époux a tenté de la séduire, et que, effrayé par ses cris, il s'est enfui, lui laissant entre les mains son manteau qu'elle leur montre (4). Un palais forme le fond de la composition.

50. — Suivant une habitude assez fréquente, l'artiste a réuni en un seul sujet deux actions consécutives, mais connexes. Dans la première moitié de la miséricorde, c'est encore la chambre de la femme de Putiphar meublée comme précédemment. Elle tient toujours le fameux manteau qu'elle présente à son mari. Celui-ci, l'écoute d'un air peiné et indigné à la fois et fait un signe de son bâton à deux satellites qui entraînent Joseph dans une prison crénelée. Ce dernier groupe occupe la seconde moitié de la miséricorde.

51. — Vers le même temps, deux eunuques du roi d'Égypte, son grand échanson et son grand panetier offensèrent leur maître, qui les fit mettre dans la

(1) « Pulchra facie et decorus aspectu ».

(2) *Gen.*, XXXIX, 2-7.

(3) *Gen.*, XXXIX, 11, 12.

(4) *Gen.*, XXXIX, 13-15.

maison du *princeps militum* où était Joseph (1). Le pharaon est assis dans un riche fauteuil en X à haut dossier, de style Renaissance. Sa robe, élégamment drapée et serrée par une ceinture à pendeloques, est relevée sur les genoux, laissant voir ses pieds chaussés de houseaux; il est coiffé d'un turban surmonté d'une couronne et tient un sceptre fleurdelysé. Il gardera à peu près le même costume dans toutes les compositions qui vont suivre. D'un geste, il donne des ordres à deux gardes qui entraînent les deux officiers dans la prison. A côté du pharaon se tient un valet imberbe, à figure réjouie et coiffé d'un chaperon en bourrelet. Derrière lui est une jolie crédence couverte de vaisselle.

Rampe C 51 (pl. LXXIX, en Z). — On sait ce qui se passa dans la prison. Joseph mis par le gardien au service des deux eunuques du Roi, leur donna l'explication de songes qu'ils avaient eus. Il prédit à l'échanson que, dans trois jours, il serait rétabli dans sa charge; quant au panetier, il serait, dans le même délai, attaché à une croix et mis à mort, ce qui arriva en effet (2). Ces différentes scènes sont distribuées sur les quatre groupes dont le haut de la rampe est orné.

1er groupe (3). — Joseph, explique les songes aux deux eunuques. Il est coiffé d'un chapeau et vêtu d'une longue robe à manches fendues, analogue à celle qu'il portait dans sa jeunesse. Il est encore jeune et imberbe. Les deux eunuques l'écoutent en manifestant des sentiments de surprise. La richesse de leurs costumes contraste avec la simplicité de celui de Joseph. L'un d'eux porte par-dessus une robe traînante une seconde robe beaucoup plus courte et taillée en rond par devant et par derrière; serrée à la taille par une courroie, elle est ornée d'un riche galon et d'une sorte de frange; les manches sont bouffantes, étroites aux poignets; il est coiffé d'une espèce de mouchoir formant turban avec un affiquet sur le front, et tient à la main son chapeau à longs poils. C'est l'échanson, car il est à peu près vêtu comme nous le verrons dans le sujet suivant. Les habits de l'autre sont disposés d'une façon inverse : c'est la robe de dessus qui est traînante. Munie d'un col droit peu élevé et de manches bouffantes froncées aux épaules et tailladées aux poignets, elle est fendue des deux côtés avec un affiquet à l'extrémité de la fente, à hauteur de la cuisse, laissant voir une saie qui ne descend que jusqu'aux genoux et qui est bordée d'un très riche galon, tandis que la robe de dessus ne l'est que d'une simple ganse. Il semble avoir deux chapeaux superposés; celui de dessus est à longs poils.

2e groupe. — L'échanson rétabli dans sa charge. C'est un des plus jolis et un des plus curieux de tous les groupes qui, dans les stalles, occupent la même situation. Le pharaon est assis dans un élégant fauteuil devant une table couverte d'une nappe et servie. L'échanson (4) est vêtu à peu près comme précédemment, sauf que la robe de dessous est plus courte et qu'il a une bourse pendue à la ceinture et un couteau passé par-dessous. Son chapeau à la main, il sert à boire au pharaon dans un hanap couvert. Le long de la rampe, autour de la table du roi, divers objets accessoires d'un repas gisent à terre : piles d'assiettes dont un chat lèche le contenu, corbeille remplie de pains, flacon avec sa courroie, pot à

(1) *Gen.*, XL, 1-3.
(2) *Gen.*, XL, 4-23.
(3) Celui qui correspond au montant le moins élevé.
(4) Sa tête est brisée.

anse couvert. Le monarque est entouré de trois chiens, dont un (1) s'approche de la table en lévant une patte de devant, comme pour solliciter quelque friandise. Un singe (2) attaché par une ceinture et une chaîne, porte un morceau à sa bouche, avec sa main, d'un geste bien naturel. Tout cela est vulgaire, bourgeois, mais c'est charmant.

3e et 4e groupes. — Le supplice du panetier occupe les deux derniers groupes. A l'extrémité supérieure du plus haut montant de la rampe, entre deux arbres, se dresse un gibet de bois brut en forme de tau, auquel l'eunuque est suspendu par une corde. Il n'a pour tout vêtement qu'une chemise qui flotte au gré du vent, laissant apercevoir ses jambes et ses pieds nus. On voit par terre une tête de mort et des ossements humains, restes de ceux qui ont précédé. C'était la coutume, au moyen âge, de laisser les corps des suppliciés au gibet jusqu'à ce qu'ils tombent d'eux-mêmes. Le bourreau, ou, pour mieux dire l'exécuteur de la haute justice, est accroupi par derrière, mettant dans une espèce de sac ou de vêtement à manches un objet dont la forme est difficile à distinguer, et que MM. Jourdain et Duval ont pris pour la bourse du condamné. Il est vêtu de chausses garnies d'un rang de crevés à mi-cuisses et serrées à la taille par une coulisse, et d'un pourpoint très court et décolleté, laissant apercevoir la chemise entre les chausses et son bord inférieur; sur sa tête est un chapeau tailladé, par-dessus lequel la gourmette est relevée. Il a le visage rasé, mais paraît âgé. Une corde passée en bandoulière est l'insigne de sa profession (3).

Trois personnages composent le troisième groupe, et représentent sans doute le public ou les gardes, qui assistent à l'exécution. Celui-ci est vêtu d'une longue robe fendue par devant, à grand col rabattu garni de petites boules, et serrée à la taille par un baudrier de cuir avec boucle et appendices découpés en forme d'écussons (4). Il tient un long bâton noueux. Celui-là, chaussé de houseaux à crevés, porte une saie serrée à la taille, fendue sur les côtés et laissant voir un vêtement de dessous beaucoup plus court. Le troisième, qui est à cheval, est vêtu à peu près de même. Il a une plume au chapeau et tient un bâton.

Rampe C 52 (pl. LXXIX, en Y). — « Deux ans plus tard, le pharaon eut un songe. Il lui semblait être sur le bord du fleuve, d'où sortaient sept vaches belles et grasses, qui pâturaient dans les marécages; puis il en sortit sept autres, laides et d'une maigreur extrême, qui allèrent paître dans les herbages sur la même rive du fleuve et qui dévorèrent les premières. Le pharaon s'étant alors éveillé, se rendormit et eut un autre songe. Sept épis pleins et beaux sortaient d'une même tige, qui furent dévorés par autant d'épis maigres et desséchés » (5).

Contrairement au parti généralement adopté, c'est le songe des vaches, le premier en date, qui occupe les trois groupes les plus élevés de la rampe, tandis que celui des épis est tout entier sur le plus bas montant. La raison en est que

(1) La tête brisée.

(2) La tête en partie brisée.

(3) Caudron a donné un costume à peu près semblable au bourreau qui décolle saint Firmin dans la clôture du chœur, et qu'il a refait de toutes pièces. Celui qui, dans l'autre partie de la clôture du chœur, tranche la tête à saint Jean-Baptiste, et celui qui, dans les stalles, préside au Crucifiement de Jésus (panneau de la rampe J 96) sont vêtus d'une façon beaucoup plus riche.

(4) 1509 : « Deux baudrez à boucle et morgan, l'un sur ung tissu de velours noir, et l'autre batu à l'or ». Arch. de la ville d'Am., BB 21, fol. 28 v°.

(5) *Gen.*, XLI, 1-7.

le premier devant occuper trois groupes, il était plus naturel de lui faire suivre une marche ascendante. L'artiste n'a pas hésité à sacrifier la vérité à la beauté du coup d'œil.

1er groupe (1). — Le pharaon est assis, accoudé et endormi dans une chaire dont le dossier est orné de draperies plissées. Un dais polygonal, d'une étoffe brodée, orné de franges et de courtines troussées, est placé au-dessus de sa tête et accroché à un édicule triangulaire couvert en tuiles ou en ardoises et de style Renaissance. Dans sa décoration figurent des coquilles, des médailles, etc. De cet édicule sort un personnage imberbe, coiffé d'un casque plat, en robe courte, bourse à la ceinture, sans doute un garde. Remarquons l'opposition très bien trouvée entre le pharaon dans sa gloire et le supplice du panetier qui lui fait pendant sur la rampe voisine.

2e groupe. — Sept vaches grasses pressées les unes contre les autres semblent se diriger vers le pharaon endormi.

3e groupe. — Sept vaches maigres entassées de même, dans la même direction. Il faut admirer l'habileté avec laquelle le tailleur d'images a su disposer ces deux groupes pour conserver le galbe général de la rampe, sans nuire au naturel et au mouvement.

4e groupe. — Le pharaon est encore endormi assis dans une chaire à haut dossier surmonté d'un fronton dans le goût de la Renaissance, mais sans dais. Sept épis pleins et sept épis vides croissent autour de la chaire (2).

Miséricordes. — Pl. LXVIII. 52. — Plein de terreur, le pharaon a fait venir tous les devins de l'Égypte (3). Il est assis dans un fauteuil en X, à haut dossier de style Renaissance, et parle à un devin qui est debout près de lui. Ce personnage à figure grave et ornée d'une forte barbe, fait un geste qui manifeste son embarras. Longue robe serrée à la taille et retombant sur la ceinture, avec un affiquet sur la poitrine, capuchon couvrant la tête par-dessus le chapeau, bourse pendue à la ceinture, tel est son costume. Derrière lui, deux autres devins sans barbes, font également des signes d'inintelligence. Deux autres personnages se tiennent du côté du pharaon, dont ils figurent sans doute la suite.

53. — Les devins n'ayant rien pu expliquer, l'échanson vint raconter au roi ce qui s'était passé dans la prison (4). Le pharaon est toujours assis dans le même fauteuil, en dehors de son palais qui forme le fond de la miséricorde; un personnage imberbe coiffé d'un chapeau se tient derrière lui. L'échanson, reconnaissable à son costume, est debout et semble adresser au roi des paroles que celui-ci écoute attentivement et avec intérêt. Deux autres personnages, l'un barbu et paraissant âgé, l'autre, le visage rasé et coiffé d'un casque, occupent la partie de la miséricorde à la droite du spectateur.

54. — « Aussitôt Joseph fut tiré de la prison, par ordre du roi » (5). Debout, le sceptre à la main, et accompagné de deux personnages de sa suite, le pharaon s'avance vers la prison, dont un geôlier ouvre la porte, tandis qu'un autre, vêtu

(1) Le plus élevé.
(2) Plusieurs sont brisés.
(3) *Gen.*, XLI, 8.
(4) *Gen.*, XLI, 9-13.
(5) *Gen.*, XLI, 14.

d'une robe courte, tailladée sur la poitrine, et tenant un trousseau de clefs, fait sortir Joseph. Les cheveux et la barbe de celui-ci ont fortement poussé (1).

55. — La miséricorde qui se trouve à cette place devait évidemment occuper le nº 110, qui se trouve de l'autre côté : elle est la suite du fait représenté sur le nº 109. Nous la décrirons en son temps.

Amené devant le pharaon, Joseph a expliqué les songes. Les sept vaches grasses et les sept épis pleins représentent sept années d'abondance, et les sept vaches maigres et les sept épis vides, sept années de disette qui suivront immédiatement. Le roi fera donc bien d'établir un homme sage et habile pour amasser des provisions pendant les années d'abondance. Émerveillé, le pharaon dit à ses ministres : « Où pourrions-nous trouver un homme plus rempli de Dieu ? » Il établit donc Joseph sur toute la terre d'Égypte, le premier après lui-même (2).

Il est vraisemblable que les miséricordes des deux stalles basses faisant suite à celles que nous venons de décrire et qui ont été supprimées au XVIIIe siècle, devaient se rapporter à ces faits.

MAITRESSE STALLE G. 56. — *Jouée extérieure* G (pl. LIX, en Z). — « Et il prit un anneau de sa main et le mit dans celle de Joseph, puis le vêtit d'une étole de fin lin et plaça autour de son cou un collier d'or » (3). C'est ce qui est réparti en trois groupes principaux au milieu des enchevêtrements d'architectures qui composent la partie haute de la jouée.

1er groupe, *a* (4). — Ici et dans les sujets suivants, Joseph est de nouveau imberbe, mais gardant toujours les cheveux longs. Il porte une robe courte ne descendant que jusqu'au-dessous des genoux, formant plastron attaché sous les épaules par des aiguillettes et serrée à la taille par une courroie à laquelle est pendue une bourse ornée de glands. Il a un chapeau sur la tête. Un des suivants du pharaon, chaussé de houseaux, en robe demi longue, fendue sur le côté, une bourse à la ceinture, ayant sur la tête un mouchoir par-dessus lequel est un chapeau, fait endosser à Joseph une ample robe à manches, « stola byssina ». Deux autres suivants accompagnent le pharaon, qui préside à la scène.

2e groupe, *b* (5). — Le pharaon, accompagné des trois mêmes suivants, met le collier d'or au cou de Joseph qui, revêtu de la longue robe à col rabattu et manches fendues, tient respectueusement son chapeau à la main. Remarquons que l'artiste a traduit le « torquem auream » de l'Écriture, par une chaîne analogue à celles dont les rois de son époque avaient l'habitude de décorer les personnes qu'ils voulaient honorer ou récompenser.

3e groupe, *c* (6). — Toujours accompagné de même, le pharaon passe un anneau au doigt de Joseph, qui, vêtu de la robe de lin, la chaîne au cou, le chapeau à la main, pose un genou en terre.

(1) La Bible *(loc. cit.)* dit que Joseph fut tondu avant d'être présenté au pharaon.

(2) *Gen.*, XLI, 15-41.

(3) « Tulitque annulum de manu sua et dedit eum in manu ejus, vestivitque eum stola byssina et collo torquem auream circumposuit ». *Gen.*, XLI, 42.

(4) A gauche du spectateur. — L'ordre chronologique est interverti. D'après l'Écriture, l'anneau a été donné à Joseph avant la robe et le collier.

(5) A droite du spectateur.

(6) Groupe central.

Indépendamment de ces trois principaux groupes, trois statuettes, — une d'elles a disparu (1), — ornent encore la jouée extérieure de la stalle, mais, faute d'attributs, il n'est pas possible de les identifier. La seule description des trois qui subsistent suffira, je crois, à montrer que MM. Jourdain et Duval ont eu tort de voir dans les deux premières le pharaon donnant à Joseph le pouvoir de commander à toute l'Égypte.

1°, *d*. Un homme imberbe, vêtu d'une robe qu'il retrousse, laissant apercevoir ses pieds chaussés de houseaux. Il est coiffé d'un chapeau orné d'une enseigne.

2°, *e*. A côté de lui est un homme à très longue barbe, vêtu d'une tunique talaire, par-dessus laquelle est une espèce de dalmatique fendue sur les côtés, bordée d'un galon perlé et serré à la taille par un morceau d'étoffe noué par devant. Il est coiffé d'une espèce de bonnet, sur lequel est placé un haut chapeau pointu à oreilles, à deux étages tailladés, et surmonté d'une houppe. Serait-ce un prêtre?

3°. Un homme barbu, en longue robe par-dessus laquelle en est une autre plus courte fendue sur les côtés et serrée par une courroie. Il porte sur la tête un chapeau et dans les mains une banderole.

Haut dorsal. — Puis le pharaon fit monter Joseph dans le second de ses chars, et fit crier par un héraut que tous aient à fléchir le genou devant lui, et sachent qu'il l'a préposé à toute la terre d'Égypte (2). C'est ce qui est représenté sur la plinthe du haut dorsal de la stalle (pl. LX, en Z).

Vêtu de la longue robe, imberbe, chapeau sur la tête, mais, sans doute par un oubli de l'artiste, ne portant ni l'anneau ni le collier, quoi qu'en aient dit MM. Jourdain et Duval, Joseph est assis dans un chariot de forme oblongue, orné de sculptures et à chacun des quatre angles duquel est une espèce de montant carré sommé d'un petit animal. Les deux chevaux sont attelés d'une façon fort simple, avec des cordes en guise de traits. Le conducteur est monté sans étriers, sur un des chevaux. En avant du char marche un homme imberbe en souliers. chausses, court pourpoint, laissant passer la chemise entre ces deux dernières pièces du vêtement, et coiffé d'un mouchoir attaché sur le front par un affiquet; il tient dans la main gauche un objet brisé, qui paraît avoir été une épée. C'est sans doute le héraut, « clamante præcone ». Quatre individus diversement costumés, mais dont aucun ne fléchit le genou, sont les témoins du triomphe.

Miséricorde (pl. LX, en Z). — Non content de ces honneurs, et, après avoir changé le nom de Joseph contre un vocable égyptien signifiant « Sauveur du monde », Pharaon lui fit épouser Azeneth, fille de Putiphar, prêtre d'Héliopolis (3). Les grandes dimensions de la miséricorde ont permis à l'entailleur de donner à la scène du mariage un certain développement. Au milieu d'une salle lambrissée de panneaux à draperies plissées, le grand prêtre est debout. Il porte une longue barbe. Son costume est fort riche et fort curieux : tunique traînante, sur laquelle est une espèce de dalmatique plus courte, fendue, ornée de franges, serrée à la taille, ample manteau rattaché sur la poitrine par un fermail; sur la tête une espèce

(1) Il semble qu'il devait y en avoir encore d'autres.

(2) *Gen.*, XLI, 43.

(3) *Gen.*, XLI, 45.

de mitre assez haute, dont les cornes, fortement évasées, sont placées à droite et à gauche. Il prend, pour les unir, les mains des deux époux qui se tiennent à sa droite et à sa gauche. Joseph, toujours imberbe, tête nue, vêtu de la robe de lin, la chaîne au cou, met un genou en terre. Aseneth porte la petite coiffe à la mode d'Anne de Bretagne et une longue robe à larges manches fourrées dont une suivante tient la queue; elle a aussi une chaîne au cou et, de plus, une patenôtre à la ceinture. A droite du grand prêtre, trois hommes, parmi lesquels le pharaon, et, à sa gauche, quatre femmes, forment l'assistance. Il faut remarquer la variété des coiffures de ces femmes et leur grande richesse. La symétrie voulue dans l'arrangement des personnages contribue pour beaucoup à donner à l'ensemble une grande solennité.

Parclose 56-57. — Joseph profita des sept années d'abondance pour faire remplir les greniers de l'Égypte (1). C'est ce qui est figuré dans les trois groupes qui ornent la partie supérieure de la parclose (pl. LX, en Z).

1er groupe (2). — Trois hommes vêtus comme les gens de la campagne : l'un bat le blé avec un fléau, le second vanne, et le troisième entr'ouvre un sac pour y recevoir les grains.

2e groupe. — Quatre hommes en longues robes : le premier porte un sac de blé sur sa tête, un autre remplit de grains un boisseau avec une grande cuiller, il a les jambes et les pieds nus; le troisième, au moyen d'un morceau de bois, égalise le grain dans un boisseau, faisant tomber l'excédant dans un sac ouvert; le dernier dénoue un sac.

3e groupe. — A l'extrémité du montant qui termine la parclose, s'élève un joli édicule à pans de bois. Ce sont les greniers, vers lesquels s'avance un homme barbu portant avec effort sur sa tête un sac de grains. Ses chausses sont attachées à son pourpoint par des aiguillettes et sa chemise bouffe entre ces deux vêtements. Joseph préside à ces diverses opérations.

Le long de la rampe gisent des épis, des gerbes, des grains de blé, des sacs.

Miséricordes. — Pl. LXIX. 57. — Sur cette miséricorde, la seule dans son genre, sont sculptées les armes d'Adrien de Hénencourt, doyen du chapitre à l'époque de la confection des stalles. L'écu est écartelé, aux 1 et 4 à trois maillets posés 2 et 1, qui est de Hénencourt, aux 2 et 3 à deux bandes, qui est de Beauvoir, sur le tout à trois maillets posés 2 et 1, qui est de Mailly-Conty (3). Il est tenu par deux anges à demi agenouillés et aux ailes éployées. Il est probable que cette miséricorde a été changée de place lors de la suppression des stalles voisines de l'entrée du chœur au XVIIIe siècle, car la place habituelle du doyen était la première après la maîtresse stalle 1, à droite en entrant, par conséquent une de celles qui disparurent à cette époque.

Il convient de placer ici la description d'une miséricorde qui occupe aujourd'hui

(1) *Gen.*, XLI, 47-49.

(2) En commençant par en haut.

(3) Voici les émaux rétablis d'après Lamorlière : « *escartelé au premier et quatrième de Hénencourt, d'argent à trois maillets de sable, au deuxième et troisième, de Beauvoir, d'argent à trois bandes de gueules.* (Remarquons que dans notre miséricorde, il n'y a que deux bandes); *sur le tout, de Mailly-Conty, d'or, à trois maillets de gueules* ». Lamorlière, *Recueil des illustres maisons*, p. 303.

la stalle n° 87 (pl. LXXIV), et qui provient certainement d'une des deux stalles hautes de ce côté, supprimées au XVIIIe siècle pour élargir la porte du chœur, car c'est sa vraie place dans l'histoire de Joseph. Elle ne peut représenter autre chose que Joseph distribuant le blé aux Égyptiens pendant les années de disette (1). Devant un groupe de maisons figurant sans doute les greniers, Joseph vêtu comme ci-dessus, donne des ordres à un ouvrier qui mesure des grains dans un boisseau, en les égalisant avec un morceau de bois. Le boisseau est placé sur une espèce de plateau dans lequel tombe l'excédent. Un acheteur, la bourse pendue à la ceinture, s'approche en se découvrant devant Joseph, et entr'ouvre un sac pour y recevoir sa ration de blé. Un autre acheteur s'avance : il est pieds nus et vêtu d'un pourpoint festonné par le bas, ouvert en cœur sur la poitrine et laissant voir une espèce de chemise tailladée, il porte un sac vide sur son épaule.

58. — La famine s'est fait sentir jusque dans la terre de Chanaan habitée par Jacob. Ayant ouï dire qu'on vendait du blé en Égypte, il envoya ses fils en acheter (2). Le patriarche est assis dans un fauteuil en X à haut dossier : longue barbe, robe talaire à collet et vaste turban sur la tête. Il tire de sa bourse des pièces de monnaie qu'il donne à ses dix fils aînés. Ceux-ci se présentent devant lui diversement vêtus; plusieurs se découvrent avec respect. Un tout jeune enfant, Benjamin, se tient près du fauteuil paternel (3).

59. — Les dix frères sont arrivés en Égypte et présentés à Joseph. Loin de leur laisser voir qu'il les reconnaissait, il leur parla durement comme à des étrangers, et, malgré leurs dénégations, feignit de les prendre pour des espions (4). Tous les dix sont présents, plusieurs portent des sacs vides; deux ânes les suivent (5). Comme pour bien démontrer l'honnêteté de leurs intentions, l'un des frères soulevant son chapeau, présente un sac d'écus à Joseph, qui, debout devant un escabeau, fait un geste de doute et d'incrédulité. Dans le lointain, on aperçoit une maisonnette sur un rocher.

60. — Les frères de Joseph lui ont conté leur histoire tout au long, mais il n'en a rien voulu croire, répétant toujours : « Vous êtes des espions ». Comme preuve de ce qu'ils avancent, l'un d'eux ira chercher leur plus jeune frère qu'ils disent être resté près de leur père; en attendant, les autres seront retenus en prison (6). Joseph (fig. 200), est debout comme ci-devant près de son escabeau, avec la petite maisonnette dans le lointain. Un garde à l'air rébarbatif, vêtu d'une saie bizarre, tailladée aux manches, coiffé d'un chapeau difficile à décrire, chaussé de poulaines, pousse les étrangers, qui ont les mains liées, vers une prison crénelée, où un autre garde en fait entrer un de force.

61. — Après les avoir gardés trois jours enfermés, Joseph consent à ce qu'ils partent avec le grain qu'ils ont acheté, à condition de lui ramener leur plus jeune frère. Un seul restera en prison comme otage (7). Sortis de prison et délivrés de

(1) *Gen.*, XLI, 54-57.

(2) *Gen.*, XLII, 1-4.

(3) Il faut remarquer dans cette miséricorde et dans les suivantes l'habile groupement de tant de personnages sur un si petit espace.

(4) *Gen.*, XLII, 5-13.

(5) « Portantes frumenta in asinis suis ». *Gen.*, XLII, 26. — « Et violenter subjiciat servituti et nos et asinos nostros ». *Gen.*, XLIII, 18.

(6) *Gen.*, XLII, 15, 16.

(7) *Gen.*, XLII, 17-25.

leurs liens, ils font des démonstrations de reconnaissance : l'un d'eux, soulevant son chapeau, fléchit le genou devant Joseph, qui, toujours debout devant son escabeau, les écoute d'un air de bonté, mais encore méfiant. Siméon qui restera pour répondre des autres, est réintégré en prison par le garde à habit tailladé. Toujours la maisonnette dans le lointain.



Fig. 200. Les frères de Joseph mis en prison
(Miséricorde 60)

62. — Avant le départ de ses frères, Joseph fait remplir leurs sacs de blé et de vivres pour la route, et y fait replacer l'argent (1). Toujours debout devant son escabeau, avec la maisonnette dans le lointain, à la porte des greniers, qui sont figurés par une maison à pans de bois, il donne des ordres à trois serviteurs : deux remplissent de blé les sacs avec un boisseau; le troisième cache un sac d'écus au milieu du grain.

Pl. LXX. 63. — Ils sont partis, portant le grain sur leurs ânes (2). Les neuf frères vont à pied, conduisant deux ânes chargés de sacs de blés. L'un d'eux les excite avec un fouet à deux lanières.

64. — Un des sacs ayant été ouvert dans une hôtellerie pour donner à manger à un âne, l'argent fut découvert (3). La caravane est arrêtée : un des sacs est ouvert, dans lequel apparaît un sac d'écus. Tous font des gestes de surprise.

65. — Les neuf frères sont arrivés dans la maison de Jacob; ils lui racontent ce qui leur est advenu et la volonté exprimée par le gouverneur de l'Égypte de voir leur plus jeune frère. L'un d'eux parle à son père, chapeau bas et fléchissant le genou. Jacob assis dans un fauteuil à la porte de sa maison, met sa main droite

(1) *Gen.*, XLII, 25.
(2) *Gen.*, XLII, 26
(3) *Gen.*, XLII, 27, 28.

sur sa poitrine, et semble dire : « Non descendet filius meus vobiscum » (1). Benjamin se cramponne à son père comme pour refuser de partir.

66. — Mais la famine s'est accrue, et Jacob, qui a fini par consentir à laisser partir Benjamin, renvoie ses fils avec des présents pour Joseph et une double somme d'argent, afin de restituer celle qui a été trouvée dans les sacs, de peur d'une méprise (2). Les neuf frères sont devant leur père, qui est toujours assis dans un fauteuil. Le patriarche présentant d'une main deux sacs d'écus, prend de l'autre Benjamin qui fait mine de résister, tandis que Juda debout, tête découverte, parle à son père pour répondre de la vie de l'enfant.

67. — Les fils de Jacob partent une seconde fois pour l'Égypte, emmenant Benjamin (3). Soit manque de place, soit inadvertance de l'imagier, ils ne sont que huit, plus Benjamin. Ils conduisent un âne. Juda, sans doute, tient l'enfant par la main, comme pour montrer qu'il l'a sous sa protection et sous sa responsabilité.

68. — Benjamin est présenté à Joseph (4). Toujours debout devant le même escabeau et la même maisonnette, celui-ci regarde d'un air affectueux son jeune frère qui fléchit le genou, tandis que Juda, au milieu des huit autres, pousse doucement l'enfant par l'épaule en soulevant son chapeau.

Pl. LXXI. 69. — Joseph les ayant vus et Benjamin avec eux, dit à l'intendant de sa maison : Fais entrer ces hommes chez moi, tue des victimes et prépare un festin, car ils mangeront avec moi à midi (5). Tout le fond de la miséricorde est occupé par la maison de Joseph figurée par un vaste palais. Les frères y sont déjà presque tous entrés; le dernier franchit le seuil, tenant Benjamin par la main, tandis que Joseph parle à l'intendant, qui, en vêtements courts, l'écoute la tête découverte et pousse doucement Benjamin par l'épaule.

70. — Ils furent alors saisis de crainte et pensaient être de nouveau incarcérés à cause de l'argent trouvé dans les sacs. S'étant donc approchés de l'intendant, ils s'excusèrent comme ils purent (6). Ils ne sont que six, plus Benjamin, et semblent parler à l'intendant en avec des gestes suppliants. Presque tous ont les mains jointes; Benjamin est agenouillé. L'intendant les regarde avec bonté comme pour leur dire : « Votre Dieu et le Dieu de votre père vous a donné des trésors dans vos sacs; pour moi, je me tiens content de l'argent que vous m'avez donné » (7). Dans le fond, on aperçoit des maisons.

71. — Siméon tiré de la prison est amené avec eux, et on apporte de l'eau pour laver leurs pieds (8). Quatre frères de Joseph se tiennent debout à la porte du palais, figuré par un grand bâtiment crénelé; un cinquième est assis ayant devant lui un baquet plein d'eau, dans lequel un petit serviteur imberbe et pieds nus lui lave les pieds.

72. — Joseph étant entré, ils lui offrent des présents (9) et adorent prosternés jusqu'à terre (10). Joseph se tient debout à l'extérieur du palais crénelé qui occupe toute la largeur de la miséricorde; cinq de ses frères lui présentent

(1) *Gen.*, XLII, 29-38.
(2) *Gen.*, XLIII, 1-15.
(3) *Gen.*, XLIII, 8, 9, 15.
(4) *Gen.*, XLIII, 15.
(5) *Gen.*, XLIII, 16, 17.
(6) *Gen.*, XLIII, 19-22.
(7) *Gen.*, XLIII, 23.
(8) *Gen.*, XLIII, 23, 24.
(9) *Gen.*, XLIII, 11.
(10) « Et adoraverunt proni in terram ». *Gen.*, XLIII, 26.

humblement et en fléchissant le genou, des plats chargés de fruits : raisins, poires, figues, etc. (1).

73. — On servit Joseph à part, ses frères à part et les Égyptiens qui étaient avec eux encore à part, car il n'était pas permis aux Égyptiens de manger avec des Hébreux. Ils s'assirent par rang d'âge, et furent très surpris de voir que la part de Benjamin était cinq fois plus forte que celle des autres (2). Nous sommes toujours à l'extérieur du palais crénelé : Joseph est assis seul à une table servie. Ses frères mangent à une autre. Faute de place, ils ne sont que quatre, parmi lesquels Benjamin, placé au haut bout de la table, et paraissant écouter Joseph qui lui parle.

74. — Le festin terminé, Joseph fait remplir les sacs de ses frères, et remettre comme la première fois l'argent au-dessus de chacun d'eux, plus sa coupe d'argent dans le sac du plus jeune (3). Toujours le palais crénelé faisant fond. Joseph debout, commande à trois serviteurs dont deux remplissent les sacs avec un boisseau; le troisième cache dans un sac plein la coupe (4) et un sac d'écus.

Pl. LXII. 75. — Dès le matin, Joseph les a fait partir. Quand ils furent sortis de la ville et un peu éloignés, il envoya son intendant à leur poursuite (5). Même décor. Joseph debout parle à l'intendant qui, armé d'un bâton, s'apprête à partir avec trois gardes coiffés de casques, vêtus et cuirassés à la romaine, dont l'un tient une hallebarde et un autre un objet brisé difficile à reconnaître.

76. — L'intendant et les gardes ont rejoint la caravane : trois sacs sont ouverts. Dans celui de Benjamin, on trouve le sac d'écus et la coupe de Joseph : elle a la forme d'un hanap couvert, analogue à celui qui est présenté au pharaon par le grand échanson, sur la rampe C 51 (6). L'intendant fait un geste à la fois surpris et peiné. Les cinq frères présents, plus Benjamin, qui joint les mains, semblent consternés, tandis qu'un des gardes étend les mains sur les deux premiers sacs, comme pour les saisir (7).

77. — Les fils de Jacob (8) sont retournés vers Joseph; leurs protestations n'ont pas été entendues, Benjamin restera comme esclave; Juda s'est offert à sa place, car le vieux Jacob ne survivra pas à une telle douleur. On est à l'entrée du palais, dont les murailles crénelées forment comme précédemment le fond de la composition. Joseph est debout étendant la main gauche et posant la droite sur sa poitrine. Aux dernières paroles de Juda, au souvenir de son père, il ne peut plus retenir ses larmes et crie le fameux « Ego sum Joseph » qui retentit dans toute la maison du pharaon. Ses frères l'entendent d'un air terrifié : trois, dont Benjamin, sont tombés à genoux, les autres joignent les mains (9).

(1) « Modicum resinæ et mellis, et storacis, stactes et therebinthi, et amygdalarum », dit la Genèse (LXIII, 11).

(2) *Gen.*, XLIII, 31-34.

(3) *Gen.*, XLIV, 1, 2.

(4) Elle est brisée.

(5) *Gen.*, XLIV, 4, 5.

(6) L'écriture appelle *scyphus* la coupe de Joseph, qui a été ainsi interprétée par nos artistes.

(7) *Gen.*, XLIV, 6-13.

(8) Il n'y en a que sept, faute de place. Il fallait avant tout éviter l'encombrement dans cette scène, afin de bien faire ressortir la figure de Joseph.

(9) *Gen.*, XLIV, 14-34; XLV, 1-3. — C'est à tort, à notre avis, que MM. Jourdain et Duval n'ont pas voulu voir dans cette scène l' « *Ego sum Joseph* » lui-même, mais seulement *Joseph accusant ses frères de vol*. Le geste que fait Joseph, en mettant sa main sur sa poitrine est tout à fait significatif. Quant à dire que les artistes auraient craint de rester au-dessous du pathétique, nous ne pouvons l'admettre; ils n'ont pas reculé devant d'autres scènes plus dramatiques et plus difficiles à traduire.

78. — Alors Joseph embrassa tous ses frères, en commençant par Benjamin (1). Tendrement penché sur le cou de Benjamin qu'il embrasse avec effusion, Joseph relève doucement l'enfant, les bras enlacés. Six autres frères sont présents dans des attitudes qui expriment les sentiments divers dont ils sont animés. Les murailles crénelées du palais se voient toujours à l'arrière-plan.

79. — Les enfants d'Israël sont retournés dans la terre de Chanaan auprès de leur père, et lui racontent ce qui s'est passé (2). Est-ce par inadvertance, est-ce intentionnellement? l'entailleur a encore ici placé le vaste palais crénelé qui sert de fond aux précédents sujets, mais qui n'exprime guère la pacifique demeure d'un patriarche. Les fils de Jacob, au nombre de cinq seulement, s'approchent de leur père avec respect : Juda, le chapeau bas, tient par la main le jeune Benjamin et le ramène au patriarche à qui il semble parler. Au nom de Joseph, Jacob s'est tout d'un coup dressé sur son fauteuil (3), mettant la main sur l'épaule de Juda, comme pour lui dire : « Est-ce bien vrai? »

80. — Joseph avait demandé à ses frères de lui amener leur père, et celui-ci n'a pas hésité à partir (4). Il est arrivé devant le palais du pharaon, dont les murailles et les hautes tours crénelées occupent toujours le fond de la composition. Par une délicatesse exquise, Joseph qui, dans toutes les scènes précédentes, avait gardé fièrement son chapeau sur la tête, se découvre avec respect pour embrasser son père, tandis que le patriarche demeure couvert. Trois personnages diversement costumés, sans doute des frères de Joseph, sont des témoins émus.

Pl. LXXIII. 81. — Joseph présenta ensuite son père et ses frères au pharaon, qui les fit établir dans la terre de Gessen, le pays le plus fertile de l'Égypte (5). A la porte d'un palais, le pharaon, le sceptre à la main, est assis dans un fauteuil en X à haut et riche dossier. Le vieux Jacob, tête découverte, fléchit le genou devant lui (6); il est accompagné de Joseph qui, debout, se découvre également. A droite et à gauche se tiennent deux personnages en costumes civils; peut-être des frères de Joseph ou des suivants du pharaon.

82. — Israël sentant sa fin prochaine, fit jurer à Joseph de ne point l'ensevelir en Égypte, mais, après sa mort, de le transporter dans le sépulcre de ses ancêtres (7). A la porte d'un palais crénelé, le patriarche est assis dans un fauteuil en X à haut et riche dossier de style Renaissance et lève la main. Joseph est près de lui, un genou en terre, soulevant son chapeau et posant sa main droite sur la cuisse de son père, pour jurer (8). A côté d'eux se tient un homme imberbe.

83. — Quelque temps après, Jacob étant tombé malade, Joseph lui amena Ephraïm et Manassé, les deux fils qu'il avait eus en Égypte (9). Dans une pièce

(1) *Gen.*, XLV, 14, 15.

(2) *Gen.*, XLV, 25-28.

(3) « Quasi de gravi somno evigilans », dit l'Ecriture. *Gen.*, XLV, 26.

(4) *Gen.*, XLV, 13, 25-28; XLVI, 29.

(5) *Gen.*, XLVII, 7-10.

(6) MM. Jourdain et Duval ont pensé que, par une interprétation littérale du « benedicens illi » de la Bible (*Gen.*, XLVII, 7), l'artiste avait représenté Jacob *bénissant* le pharaon. Le geste du patriarche ne nous paraît pas suffisamment caractérisé pour nous faire adopter cette explication. Il semble que si l'artiste avait voulu montrer clairement Jacob bénissant, il lui aurait fait lever davantage la main. Le geste qu'il fait est un geste que les artistes du moyen âge font faire souvent à un personnage qui parle à un autre avec déférence. Une autre raison nous paraît péremptoire, c'est que c'est la main gauche qui fait le geste susdit.

(7) *Gen.*, XLVII, 29-31.

(8) La Bible dit : « Pone manum tuam *sub* femore meo ». *Gen.*, XLVII, 29.

(9) *Gen.*, XLVIII, 1-2.

dont le lambris est orné d'une jolie crête, et à l'extérieur de laquelle on aperçoit un édifice crénelé, Jacob est étendu tout habillé sur un lit (1); à côté est un dressoir sur lequel un plat est posé. A l'arrivée de Joseph, qui entre tenant un de ses enfants de chaque main, le patriarche semble se ranimer et se dresse sur son séant (2). Une femme coiffée d'un bourrelet paraît assister le malade.

84 (fig. 201). — Ces deux enfants, Jacob les a assimilés aux siens propres;



Fig. 201. Miséricorde 84.

puis il les a baisés et embrassés (3). Dans une pièce lambrissée à draperies plissées, en dehors de laquelle on aperçoit une maison avec pignon à gradins, Jacob est toujours étendu tout habillé sur son lit, à côté duquel se dresse une chaire à haut dossier. Près de lui se tient la femme à bourrelet. Il embrasse affectueusement l'un des enfants de Joseph, tandis que l'autre attend avec son père au pied du lit.

85 (fig. 189). — Alors Joseph ayant placé Ephraïm à sa droite, c'est-à-dire à la gauche d'Israël, et Manassé à sa gauche, soit à la droite de son père, les approcha tous deux de Jacob, lequel étendant sa main droite, la mit sur la tête d'Ephraïm qui était le plus jeune, et sa gauche sur la tête de Manassé qui était l'aîné, changeant ainsi ses mains de place (4). L'artiste ne s'est pas occupé de la manière dont il avait commencé à représenter Jacob, en tâchant de se conformer à la vérité historique; mais, pour cette scène où tout le moyen âge a vu le symbole de la croix de Jésus-Christ et de la préférence future donnée aux Gentils sur les Juifs (5), il a suivi la tradition iconographique la plus habituelle. A l'extérieur d'un vaste édifice qui tient toute la largeur de la miséricorde, avec un arbre à chaque extrémité. Jacob n'est plus au lit, mais assis dans une chaire monumentale. Manassé, reconnaissable à sa plus grande taille, cheveux longs et lisses, longue robe à larges manches fendues, est à genoux à la droite du patriarche, à sa gauche, Ephraïm, beaucoup plus petit, est debout, pour avoir sa tête à la même hauteur

(1) Il faut remarquer dans cette miséricorde et dans la suivante, la manière dont le lit est traité en raccourci.

(2) « Confortatus sedit in lectulo ». *Gen.*, XLVIII, 2.

(3) *Gen.*, XLVIII, 3-10.

(4) *Gen.*, XLVIII, 13-20.

(5) Voy. CAHIER ET MARTIN, *Les Vitraux de Bourges*, pp. 19-25.

que celle de son frère. Il a les cheveux crépus, et est vêtu d'une saie, avec bourse pendue à la ceinture. Le patriarche les bénit en croisant les mains, de sorte que la droite est sur la tête d'Ephraïm, tandis que la gauche est sur celle de Manassé. Joseph debout contemple la scène.

86. — Après quoi, Jacob dit à Joseph : Voilà que je vais mourir, et Dieu sera avec vous et il vous ramènera sur la terre de vos ancêtres. En plus de tes frères, je te donne la part de mes biens que de mon glaive et de mon arc j'ai prise sur les Amorrhéens (1). C'est très probablement cette promesse de Jacob que l'artiste a voulu figurer en nous montrant à l'extérieur d'un très joli et très curieux château, Jacob assis dans un fauteuil à haut dossier, parlant d'un air inspiré, et paraissant désigner du doigt quelque chose dans le lointain, à Joseph qui l'écoute respectueusement découvert, ses deux enfants derrière lui.

Rampe K 87 (pl. LXXXI, en Z). — Les circonstances solennelles de la mort de Jacob et de la célèbre prophétie qui l'a précédée (2) sont réparties sur les quatre groupes qui ornent le haut de cette rampe. Il est inutile d'en rappeler les détails, tout le monde les connaît.

1er groupe (3). — Coiffé d'un turban par-dessus un bonnet et vêtu d'une longue robe à collet, Jacob (4) est assis dans un riche fauteuil en X, à haut dossier. Il parle : « Juda, tes frères te loueront, tu subjugueras tes ennemis, les enfants de ton père t'adoreront. Juda est un lionceau.... Le sceptre ne sera point ôté de Juda ni le prince de sa postérité jusqu'à ce qu'il soit venu celui qui doit être envoyé, et il sera l'attente des nations », etc. A ses côtés se tiennent un jeune enfant, Benjamin sans doute, tenant son chapeau à la main et un autre des fils de Jacob, que MM. Jourdain et Duval ont pensé être Joseph, mais qu'aucun insigne ne fait reconnaître. Ne serait-ce pas plutôt Juda, à qui s'adresse la plus importante partie de la prophétie d'Israël?

2e groupe. — Six des enfants de Jacob, diversement vêtus et dans diverses attitudes, deux à genoux les mains jointes, d'autres assis (5), écoutent leur père avec respect.

Les deux derniers groupes, consacrés à la mort de Jacob, sont disposés en sens inverse.

3e groupe (6). — Jacob, entièrement nu et coiffé seulement d'un mouchoir, amaigri par l'âge et la maladie (7), est couché dans un lit dont le haut dossier est à panneaux sculptés de draperies plissées et d'autres ornements; il est appuyé sur un coussin. A ses côtés se tient un de ses fils qui le soutient sous les épaules, en le regardant avec une profonde tristesse. Ce pourrait être Joseph, qui, dès que son père eut rendu le dernier soupir, se jeta en pleurant sur son visage qu'il couvrit de baisers (8). Au pied du lit, le jeune Benjamin, agenouillé et accablé de douleur, baise avec effusion les pieds du moribond.

4e groupe. — Quatre autres fils de Jacob agenouillés et dans des attitudes marquant une profonde douleur, assistent à la mort de leur père.

(1) *Gen.*, XLVIII, 21, 22.
(2) *Gen.*, XLIX.
(3) Au haut du plus bas montant.
(4) Son bras gauche est brisé.
(5) Deux ont la tête brisée.
(6) Sur le plus haut montant.
(7) Le nu est traité d'une façon très remarquable.
(8) *Gen.*, L, 1.

Le long de la traverse supérieure de la rampe on a figuré des plantes, à travers lesquelles courent des chiens.

Miséricordes. — Pl. LXXIV. 87. — Nous avons vu (1) que la miséricorde qui occupe cette place devait se trouver primitivement parmi les stalles hautes supprimées au xviii[e] siècle à la suite de la stalle 56. Suivant MM. Jourdain et Duval, il faudrait placer ici la miséricorde qui occupe aujourd'hui le n° 43.

Au centre de la composition est un maçon qui construit une grosse tour cylindrique en carreaux de pierre de taille qu'il fixe sur le mortier en les frappant du manche de sa truelle. Il travaille dans l'intérieur même de la tour, sans échafaudages. Un manœuvre montant sur un plan incliné lui apporte du mortier dans un oiseau; un autre apporte des pierres toutes taillées. A droite et à gauche, sont quatre tailleurs de pierres. Tel est le sujet dans lequel MM. Jourdain et Duval ont voulu voir les Israélites multipliés en Égypte et occupés par le successeur du pharaon à de durs travaux de maçonnerie, et notamment à la construction des villes de Phiton et de Ramesses (2). C'est possible. Toutes les autres miséricordes qui ont été dérangées peuvent en effet retrouver leur place d'une façon précise, et c'est la seule qui reste pour remplir le n° 87. Cependant il est extraordinaire que les auteurs des stalles aient choisi une tour pour figurer les constructions élevées en Égypte par les Hébreux. Il est certain que, prise isolément, la miséricorde qui nous occupe ferait du premier coup penser à la construction de la tour de Babel (3). Elle pourrait fort bien provenir d'une des stalles supprimées au xviii[e] siècle, d'autant que l'histoire de la tour de Babel trouve sa place chronologique entre le Déluge, qui occupe la miséricorde n° 1, et le sacrifice de Melchisedech, qui se trouve au n° 2 actuel, et qu'il est plus que probable que les auteurs des stalles n'ont eu garde de l'omettre.

88. — Quoi qu'il en soit, les miséricordes qui suivent sont consacrées à l'histoire de Moïse. N'ayant pu obtenir que les sage-femmes fissent périr à leur naissance tous les enfants mâles des Hébreux, le pharaon fit jeter ceux-ci dans le Nil (4). Du haut d'un pont à deux arches, deux soldats coiffés de barbutes ou de salades précipitent dans le fleuve deux enfants hébreux, l'un entièrement nu, l'autre emmaillotté. Les flots roulent des cadavres d'autres enfants. Le roi, costumé comme son prédécesseur, sceptre à la main et flanqué de deux graves personnages, assiste à l'exécution de ses ordres. Dans le fond, une grande muraille flanquée de tourelles figure les remparts d'une ville.

89. — Une femme de la tribu de Lévi enfanta un fils. Après l'avoir caché pendant trois mois, elle le mit dans une corbeille de jonc enduite de bitume et de poix, et l'exposa sur le Nil au milieu des roseaux du rivage. La sœur de l'enfant se tenait à distance, pour voir ce qui adviendrait (5). Le Nil serpente au milieu d'une campagne pittoresque, plantée d'arbres, dans laquelle on aperçoit un château et une maisonnette. La mère, coiffée d'un bourrelet, est agenouillée sur le rivage, et essuyant une larme, dépose sur les eaux une corbeille oblongue,

(1) Voy. ci-dessus, t. II, p. 191.
(2) *Exod.*, I, 11-14.
(3) *Gen.*, XI, 1-9.
(4) *Exod.*, I, 22.
(5) *Exod.*, II, 1-4.

dans laquelle est étendu un enfant au maillot. La sœur de l'enfant, portant la petite coiffure à la mode d'Anne de Bretagne, se tient sur l'autre rive.

90. — La fille du pharaon est venue avec ses compagnes se laver dans le fleuve : apercevant la corbeille au milieu des papyrus, elle se la fit apporter par une suivante. L'ayant ouverte, elle vit l'enfant qui criait, et elle en eut pitié, disant : « C'est quelque enfant des Hébreux » (1). Le fond de paysage diffère du précédent : arbres, maisons, châteaux sont répandus çà et là.

La princesse s'avance sur le bord du fleuve. Elle a un costume fort élégant : robe à manches bouillonnées et décolletée en carré, avec un double rang de chaînes à la ceinture; riche coiffure à deux cornes ornée sur les oreilles de volutes terminées en ailes d'oiseaux. Trois suivantes l'accompagnent : deux sont coiffées à la mode d'Anne de Bretagne. Agenouillée sur la rive, la troisième porte une coiffe qui fait penser à ce que nous appelons le bonnet à la Charlotte Corday. Elle tire l'enfant de la corbeille, sur l'ordre que la princesse paraît lui en donner. La sœur de l'enfant se tient à quelque distance.

91. — Celle-ci s'est approchée et a offert de procurer à l'enfant une nourrice israélite. C'est sa propre mère qu'elle amène au palais du pharaon (2). La chambre où elle est introduite est garnie d'un lambris à draperies plissées. Coiffée d'un mouchoir, elle porte à la ceinture un petit sac qui ressemble beaucoup à ce que de nos jours on appelle vulgairement un *ridicule*. Elle présente son sein à l'enfant qui le saisit. L'enfant est nu et porté par une femme élégamment vêtue d'une double jupe et coiffée du même bonnet que nous avons vu porter par une des suivantes de la princesse. Une autre femme coiffée à peu près de même entre derrière la mère de l'enfant. Accompagnée de trois suivantes s'avance la fille du pharaon qui semble dire à la mère : « Prends cet enfant et nourris-le pour moi : je te donnerai ta récompense ».

92. — Il semble que nos artistes se complaisent dans ces scènes intimes, sans penser que la place va leur manquer. Le charmant et naïf sujet que nous voyons fait évidemment double emploi, et il sort tout entier de l'imagination du tailleur d'images. Toujours la même pièce lambrissée, à l'extérieur de laquelle on aperçoit des maisons et des arbres. La mère de Moïse tient son enfant nu, qui suce sa mamelle avec appétit. Les trois suivantes et la fille du pharaon, qui met sa main sur le cou de la nourrice comme pour lui parler, semblent suivre l'opération avec le plus vif intérêt.

93. — Au milieu d'une campagne rocheuse et aride, où l'on aperçoit deux châteaux dont l'un est flanqué de tours carrées, l'enfant, déjà grandi et sur ses pieds, est rendu par sa mère à sa protectrice, devant qui il ôte poliment son petit chapeau. La fille du pharaon, le caressant doucement, l'adopte pour son fils, et lui donne le nom de Moïse, parce qu'elle l'a fait sortir de l'eau (3). Trois suivantes accompagnent la princesse; la sœur de l'enfant vient derrière sa mère, portant un petit panier à anse.

94. — Moïse devenu grand, retourna vers ses frères dont il vit l'affliction. Un Égyptien ayant un jour frappé devant lui un Hébreu, il le mit à mort et le cacha dans le sable (4). Deux actions consécutives sont figurées sur la même

(1) *Exod.*, II, 5-6.
(2) *Exod.*, II, 7-9.
(3) *Exod.*, II, 9, 10.
(4) *Exod.*, II, 11, 12.

miséricorde. Au milieu d'un paysage planté d'arbres, d'un côté Moïse devenu jeune homme, mais encore imberbe, plonge un couteau (1) dans la gorge d'un Égyptien de grande stature, à longue barbe, coiffé d'un turban. Il est étendu à terre et Moïse lui pose le pied sur les reins. L'Hébreu, que l'Égyptien avait maltraité, semble s'éloigner en se tenant les reins et les côtes, comme s'il souffrait. Dans la seconde partie, Moïse enfouit dans le sable l'Égyptien dont on n'aperçoit déjà plus que la tête et les épaules.

95. — Le fait étant venu à la connaissance du pharaon, il chercha à faire périr Moïse, mais celui-ci s'enfuit au pays de Madian (2). C'est encore un double sujet. La moitié de la miséricorde, à la gauche du spectateur, représente une salle lambrissée au milieu de laquelle le pharaon est assis dans un fauteuil à riche et haut dossier. Un ministre se tient derrière lui, tandis qu'un autre, l'épée au côté, debout à la gauche du roi, semble lui parler, en soulevant son chapeau et en montrant de la main Moïse qui, dans la seconde moitié de la composition, s'enfuit à travers un pays planté d'arbres, au fond duquel on aperçoit deux châteaux. Il est tête nue, un bâton à la main, et relève légèrement son habit (3).

Rampe J 95 (pl. LXXXIV, en Z, et fig. 206). — 1er groupe (4). — Inspiré par Dieu, Aaron est allé au-devant de Moïse, et les deux frères se sont rencontrés sur une montagne (5). Moïse, beaucoup plus âgé que dans les sujets précédents, portant une longue barbe, et tête nue, est déjà, par un anachronisme qu'on ne s'explique pas, muni de deux cornes figurées par deux excroissances qui lui poussent au haut de la tête (6). Il est vêtu d'une robe traînante, par-dessus laquelle en est une autre moins longue, à manches courtes et larges, fendue sur les côtés, ornée de franges et de galons et serrée à la taille par une écharpe. Aaron, ayant aussi une forte barbe, porte une longue robe, à pèlerine bordée d'un galon et de houppettes, une bourse à la ceinture et un riche collier de besants sur les épaules; il tient son chapeau à la main. Les deux patriarches, la main dans la main (7), s'embrassent en se tenant par l'épaule. Un caniche aboie à leurs pieds.

Ils vinrent ensemble et rassemblèrent les « anciens » d'Israël. Aaron leur répéta les paroles que le Seigneur avait dites à Moïse dans le Buisson ardent, fit des signes devant le peuple, et le peuple crut (8). C'est ce qui est figuré dans les trois derniers groupes.

2e groupe (9). — Moïse et Aaron sont debout : Aaron, le chapeau sur la tête, Moïse toujours découvert et tenant sa verge (10). Aaron semble parler aux anciens d'Israël qui forment les deux groupes suivants.

3e et 4e groupes. — Dix personnages, en deux groupes de cinq chacun, représentent les anciens d'Israël, dans diverses attitudes, les uns à genoux, d'autres assis, d'autres accroupis; tous ont la tête tournée vers le groupe précédent et

(1) Il est brisé.
(2) *Exod.*, II, 15.
(3) Le fait si connu et si important du Buisson ardent ne figure pas ici. Il a été réservé, suivant la tradition, pour faire partie des quatre figures prophétiques de la Vierge Marie, en tête de l'histoire de celle-ci.
(4) Au haut du plus bas montant.
(5) *Exod.*, IV, 27, 28.
(6) Ce n'est, on le sait, qu'à la seconde descente du Sinaï, que la face de Moïse parut « cornuta ». *Exod.*, XXXIV, 29 et seq. Les artistes ont pris à la lettre le texte de la Vulgate. Voy. Jourdain et Duval, *op. cit.*
(7) Elles sont brisées.
(8) *Exod.*, IV, 29, 30.
(9) A l'extrémité du plus haut montant.
(10) Elle est brisée.

paraissent écouter avec attention Aaron qui leur parle. Grande variété de coiffures : chapeaux, turbans, bonnets carrés; il faut particulièrement noter un chapeau muni de ce que nous appellerions un couvre-nuque.

Le long de la traverse supérieure, on voit des plantes, un caniche, une espèce de monstre à deux pattes et longue queue enroulée.

Rampe J. 96 (pl. LXXXIV, en Y). — Suivant l'ordre donné par Dieu, Moïse, Aaron et les « anciens » d'Israël sont allés trouver le pharaon, et lui ont demandé de laisser partir Israël pour sacrifier à son Dieu dans le désert (1).

1er groupe (2). — Le pharaon est assis dans un fauteuil dont le dossier est couvert d'une draperie. Il n'a plus le même costume : il porte une longue robe à manches amples et col rabattu et, sur la tête, un bonnet à longues oreilles pointues terminées chacune par un gland; par-dessus ce bonnet est posé un chapeau à larges bords, orné d'une enseigne et d'une couronne. De la main droite, il tient un sceptre (3). Il faut remarquer la coupe de sa barbe : il a le menton entièrement rasé, la moustache, qui est très forte, et le collier sont seuls conservés. Près de lui se tient un homme âgé, imberbe, robe fendue sur les côtés, avec un affiquet au haut de la fente, encapuchonné dans un chaperon à ample pèlerine, sur lequel est un chapeau.

2e groupe. — Moïse, costumé comme précédemment, et Aaron beaucoup plus simplement vêtu, chapeau à enseigne sur la tête, sont agenouillés devant le roi figuré dans le groupe précédent, et à qui ils semblent parler. Un arbuste est entre eux deux, artifice habile pour remettre le groupe dans son galbe général et pour lui donner du corps.

3e groupe. — Les « anciens » d'Israël assistant à l'entrevue (4). Ils sont au nombre de quatre : trois à genoux et un assis. Prenant le terme « seniores » de la Bible dans son sens littéral, l'artiste leur a donné l'air âgé. Deux ont le visage entièrement rasé; les deux autres ne portent que la moustache. Ils sont diversement vêtus et coiffés l'un d'un turban, un autre d'un mouchoir, les deux derniers de chapeaux.

4e groupe (5). — Nos artistes, vu le peu de place qui leur reste, sont obligés d'aller beaucoup plus vite. Ils passeront souvent par-dessus les événements les plus saillants, les plus connus et les plus symboliques, pour en donner parfois de plus secondaires. Des plaies d'Égypte, par exemple, il n'est pas question, et nous arrivons tout de suite à la manducation de l'Agneau pascal (6). Trois Israélites mangent la Pâque debout autour d'une table rectangulaire portée sur des tréteaux, couverte d'une nappe, et au milieu de laquelle l'agneau entier est servi sur un plat rond; le reste du couvert se compose d'un tranchoir carré sur lequel sont posés deux morceaux de viande, une coupe pleine de vin et une écuelle. Les convives sont diversement vêtus : l'un est chaussé de galoches à semelles épaisses, sans talons ni quartiers, dans lesquelles il a des chaussons; un autre, de houseaux. les robes sont longues, diversement fendues et découpées; ils sont coiffés de

(1) *Exod.*, III, 18; V, 1.

(2) A l'extrémité du plus haut montant.

(3) La partie supérieure du sceptre et la main gauche sont brisées.

(4) « Ingredierisque tu et seniores Israël ad regem Ægypti ». *Exod.*, III, 18.

(5) Au haut du plus bas montant.

(6) *Exod.*, XII.

chapeaux ou de bonnets et, suivant le texte biblique, ils tiennent des bâtons (1).

Le long de la traverse supérieure se répandent des plantes, cinq monstres à deux pattes et longues queues, qui s'entrelacent et s'entremordent et deux autres à quatre pattes, dont l'un est muni d'une triple queue.

Miséricordes. — Pl. LXXV. 96. — Dieu ayant donc fait périr tous les premiers nés des Égyptiens, et celui du pharaon lui-même, celui-ci s'est enfin décidé à laisser partir les Israélites. Le peuple de Dieu s'est immédiatement mis en route. « Et le Seigneur marchait devant eux pour leur montrer le chemin; paraissant de jour comme une colonne de nuée, et de nuit comme une colonne de feu » (2). L'artiste a pris le texte sacré à la lettre et a représenté la « columna nubis » par une véritable colonne matérielle, de pierre ou de bois, avec base et chapiteau, posée horizontalement dans un nuage, au-dessus d'un désert sablonneux. Moïse se tient debout, sa verge à la main; de l'autre côté, un autre personnage, Aaron sans doute, en moustaches seulement, vêtu d'un manteau à pèlerine fendu sur le devant, retroussé sur le bras, et coiffé d'un chapeau, dont le bord postérieur est rabattu sur la nuque, regarde la colonne descendre du ciel. A l'arrière-plan, quatre personnages munis de bâtons représentent les Israélites, parmi lesquels une femme coiffée d'un bourrelet tient d'une façon fort originale un enfant nu, à la mamelle, dans les plis de son manteau.

97. — Omettant le Passage de la Mer Rouge, nos artistes nous montrent tout de suite les Israélites occupés à ramasser la manne dans le désert (3). Dans le ciel apparaît une nuée : au milieu d'un désert aride, la manne est tombée figurée par de petits grains ronds comme des grêlons. Trois Israélites, deux hommes et une femme, la recueillent dans des pots à peu près de même dimension, qui figurent le « gomor » de l'Écriture. La femme, regardant la nuée mystérieuse, en emplit également sa robe, mais c'est en vain; tout ce qu'on aura pris en plus de sa ration disparaîtra. Un quatrième personnage, Aaron, sans doute, en emplit un vase à deux anses beaucoup plus grand que les autres. C'est la manne qui sera conservée pour les générations futures.

98. — Aaron dépose dans le Tabernacle la manne qu'il a recueillie (4). A l'extérieur d'un grand édifice crénelé et flanqué de tours, Aaron est debout. Vêtu d'une longue robe à pèlerine, bordée d'un galon perlé, une espèce de turban sur la tête, il introduit l'urne remplie de manne dans l'Arche figurée par une véritable châsse en forme de cercueil, ornée de caissons sculptés et d'une crête. Cette châsse est posée sur un autel garni par en bas d'une plinthe moulurée, couvert d'une nappe et surmonté d'un retable. Deux personnages, l'un à la pèlerine déchiquetée et ôtant son chapeau à haute forme, l'autre coiffé d'une espèce de bonnet carré et tenant un livre fermé, assistent à genoux à la cérémonie.

99. — Les Hébreux sont parvenus et ont campé au pied du mont Sinaï. Moïse y est monté et a reçu la loi sur deux tables de pierre (5). Impatients de ne point le voir revenir, les Israélites ont forcé Aaron à fabriquer un veau

(1) La tête d'un de ces personnages est en partie brisée.

(2) *Exod*, XII, XIII.

(3) *Exod.*, XVI.

(4) *Exod.*, XVI, 34.

(5) *Exod.*, XIX-XXXI.

d'or, à mettre devant lui un autel et à lui offrir des victimes (1). Ces deux actions simultanées sont représentées sur la même miséricorde.

A la droite du spectateur, Moïse sur la montagne, est à genoux devant le Seigneur, qui apparaît à mi-corps dans un nuage. Le Père Éternel est barbu, vêtu d'une chape attachée par un riche fermail, nimbé et tenant un globe surmonté d'une croix. Moïse reçoit deux tables de ses mains. Elles ne paraissent pas être en pierre (2), mais elles ressemblent aux tablettes de bois enduites de cire dont on se servait au moyen âge : elles sont de forme oblongue, cintrées par en haut, et entourées d'un encadrement.

A gauche, les Israélites murmurent contre le retard de Moïse. Quatre individus diversement vêtus et dans diverses attitudes. L'un — est-ce Aaron? — a son manteau attaché sur le devant par une olive, avec robe découpée, bordée d'un galon et de bouffettes, chapeau sur la tête; un autre, en saie découpée par le bas, coiffé d'un bonnet par-dessus lequel est posé un chapeau, paraît parler au premier; un troisième est tête nue. Le quatrième personnage est une femme à demi couchée, corset ouvert en carré, manteau rattaché sur l'épaule droite, bourrelet sur la tête.

Un rocher surmonté d'un arbre sépare les deux sujets.

100. — Le Veau d'or (3). Sur un autel carré, porté par quatre colonnettes, s'élève une colonne cylindrique assez courte, au haut de laquelle le Veau d'or est placé. Deux hommes sont agenouillés les mains jointes aux deux extrémités de l'autel. L'un d'eux, portant une espèce de pèlerine à capuchon, est tête nue, l'autre a sur la tête un bonnet à oreilles terminées par de petits glands, et par-dessus, un chapeau orné d'un affiquet sur le devant, et d'un gland à son sommet. Un autre homme et une femme sont debout. Dans le fond, un ménestrel accroupi bat du tambourin. De l'autre côté de la miséricorde, Moïse descend de la montagne, et, apercevant le sacrilège, jette par terre les deux tables qui se brisent (4).

101. — « Et arrachant le veau qu'ils avaient fait, il le mit au feu, le réduisit en une poudre qu'il mélangea dans l'eau et la donna à boire aux enfants d'Israël » (5). Au milieu d'une campagne aride, à travers laquelle serpente un ruisseau, le Veau d'or descendu de son piédestal est posé directement sur l'autel, tandis que Moïse, armé d'un marteau, le met en pièces. Il donne les morceaux à un individu, qui les met dans un pli de son vêtement, pour les jeter ensuite dans un feu allumé derrière lui. Un autre personnage retire les cendres avec une pelle et les jette dans le ruisseau. Sur l'autre rive, deux Israélites (6), recueillent cette eau dans des écuelles et dans des pots, pour la boire.

102. — Dieu apaisé écrit la loi sur les nouvelles tables que Moïse lui a apportées (7). Bien que l'Écriture dise formellement « duas tabulas », Moïse en tient quatre, deux dans une main et deux dans l'autre. Elles sont faites exactement comme les premières, mais elles ne sont point écrites. Dieu apparaît à mi-corps au milieu d'un nuage. Séparés de Moïse, comme tout à l'heure, par un rocher surmonté d'un arbre, les Israélites figurés par trois personnages, deux hommes et une femme, semblent attendre, cette fois patiemment.

(1) *Exod.*, XXXII, 1-6.

(2) « Duas tabulas testimonii lapideas ». *Exod.*, XXXI, 18. — *Deut.*, IX, 10, 11.

(3) *Exod.*, XXXII, 15-19.

(4) « Vidit vitulum et choros, iratusque valde, projecit de manu tabulas et confregit eas ad radicem montis ». *Exod.*, XXXII, 19.

(5) *Exod.*, XXXII, 20.

(6) L'un d'eux a la tête brisée.

(7) *Exod.*, XXXIV.

La fin de l'Exode, notamment la construction et la consécration du Tabernacle n'ont pu trouver place, et nous arrivons tout de suite au Lévitique auquel d'ailleurs ne seront faits que fort peu d'emprunts.

103. — « Nadab et Abiu, fils d'Aaron, ayant pris leurs encensoirs, y mirent du feu et de l'encens dessus, offrant devant le Seigneur un feu étranger qui ne leur avait point été commandé. Et un feu sorti du Seigneur les dévora et ils moururent devant le Seigneur » (1). Devant un grand édifice crénelé, flanqué de tours, à côté duquel on aperçoit une maisonnette, est placé un autel à retable couvert d'une nappe et orné de deux jolis chandeliers à piques, sans cierges. Deux flammes partent du milieu de l'autel, aux deux côtés duquel Nadab et Abiu, tous deux imberbes et vêtus de l'amict et de l'aube serrée à la taille (2), coiffés l'un d'un turban, l'autre d'un bonnet qui ressemble assez à un béret, et tenant des encensoirs, tombent à la renverse. L'un d'eux reçoit une flamme dans la poitrine.

104. — Plusieurs passages des livres saints font allusion au culte idolâtre que certains Israélites rendaient à Moloch, divinité des Ammonites. D'après l'opinion la plus répandue, Moloch était une colossale statue en métal creux, représentant un veau, que l'on faisait chauffer jusqu'à l'incandescence, et dans la gueule de laquelle on précipitait des enfants (3). Nous voyons donc une énorme tête de veau ou plutôt de bœuf cornu, la gueule largement ouverte, garnie d'une rangée de dents, et vomissant des flammes. Elle engloutit un jeune enfant tête nue, et chaussé de poulaines, qui joint les mains. Une mère amène un gentil petit garçon, tête et pieds nus et qui joint aussi les mains d'un air innocent et candide. Le père les suit les mains jointes. Une autre mère accourt apportant un petit enfant au maillot qu'elle semble regarder avec amour et regret. Comme MM. Jourdain et Duval le font très justement observer, l'idole a une très grande analogie avec l'entrée de l'enfer telle qu'on la représentait dans les *Jugements derniers*, au XIII[e] siècle (4).

Pour plusieurs des derniers sujets, l'ordre chronologique n'est plus, on ne sait pourquoi, suivi d'une façon rigoureuse.

Pl. XLVI. 105. — Israël avait encore murmuré contre Dieu et contre Moïse, « c'est pourquoi Dieu envoya contre le peuple des serpents enflammés : plusieurs en furent tués et blessés, et ils vinrent à Moïse et lui dirent : Nous avons péché en parlant contre Dieu et contre toi; prie-le qu'il nous délivre des serpents. Et Moïse pria pour le peuple ». Sur l'ordre du Seigneur, il fit un serpent d'airain, et le plaça comme un signe. Ceux qui le regardaient étaient guéris de leurs morsures (5). Le serpent d'airain, figuré par un dragon à deux pattes et ailé, est placé au haut d'une colonne posée elle-même sur un autel carré porté par quatre colonnettes. Moïse le montre de sa verge à des Hébreux qui s'approchent, se débattant contre des serpents qui cherchent à les mordre. Un autre Israélite — on ne sait si c'est par hasard ou avec intention, mais il a un type sémitique admirablement réussi — s'approche du serpent en étendant les bras et fléchissant le genou d'un air qui

(1) *Lévit.*, X, 1, 2.

(2) « Vestitos lineis tunicis ». *Lévit.*, X, 5.

(3) « De semine tuo non dabis ut consecretur idolo Moloch ». *Lévit.*, XVIII, 21. — Voy. aussi *Lévit.*, XX, 2-5. — « Ut nemo consecraret filium suum aut filiam per ignem Moloch ». IV *Reg.*, XXIII, 10. — *Ezech.*, XVI, 20, 21, etc.

(4) Voy. ci-dessus, t. I, p. 375.

(5) *Num.*, XXI, 5-9.

exprime la reconnaissance. Une femme lui met la main sur l'épaule. La scène se passe au milieu d'une campagne plantée d'arbres, dans le fond de laquelle on aperçoit deux châteaux flanqués de tours.

106. — C'est au chapitre précédent du livre des Nombres, que se trouve le récit du fait bien connu qui fait le sujet de cette miséricorde. Les Israélites arrivés au désert de Sin murmuraient de manquer d'eau. Sur l'ordre de Dieu, Moïse frappa une pierre de sa verge, et l'eau en sortit avec abondance (1). Dans une campagne plantée d'arbres, Moïse frappe de sa verge une pierre quadrangulaire, qui a presque la forme d'un autel, et d'où jaillissent trois courants d'eau. Six personnages diversement vêtus, trois de chaque côté, contemplent la scène avec des expressions de surprise.

Rampe I 106 (pl. LXXXIII, en Z). — 1er groupe (2). — Il faut remonter encore plus haut dans le livre des Nombres pour trouver le sujet ici représenté. Pas n'est besoin de rappeler comment Moïse envoya un homme de chaque tribu explorer la Terre promise, et comment ceux-ci revinrent rapportant, entre autres fruits magnifiques, une branche de vigne avec sa grappe portée par deux hommes sur un brancard (3). L'un des deux hommes est vêtu d'une double robe richement galonnée et gemmée. La robe de l'autre est traînante et serrée à la taille. Ils portent sur leurs épaules un gros bâton noueux auquel une grappe colossale est suspendue. Deux arbustes croissent à leurs pieds.

Le reste de cette rampe et la suivante sont consacrés à l'histoire de Samson (4).

2e groupe. — Le sujet figuré n'est pas à sa place chronologique, qui devrait être entre les 2e et 3e groupes de la rampe I 107; c'est probablement pour faire pendant au dernier de ceux-ci qu'il a été mis à cet endroit. Pour ne pas interrompre la suite des sujets, nous le décrirons à son temps.

3e groupe. — Samson met en pièces un jeune lion qui se jetait sur lui (5). Barbu, bras et jambes nus, il n'a pour vêtement qu'une longue tunique fendue par devant, à larges manches et serrée à la taille, sans doute pour montrer qu'il ne tirait sa force que de l'esprit du Seigneur. Sa longue chevelure est retenue par un bandeau noué par derrière. Il vient de terrasser le lion dont il écarte de ses mains les deux mâchoires.

4e groupe (6). — Samson avait détruit les moissons des Philistins en y lâchant des renards dont il avait enflammé les queues. Pour se venger, les Philistins sont montés dans la terre de Juda afin de s'emparer de lui, mais Samson, armé d'une mâchoire d'âne, leur tua mille hommes (7). Un bras levé (8), Samson s'apprête à frapper sur un Philistin qu'il tient terrassé, en s'appuyant sur un autre à l'air jeune, richement vêtu, et déjà mort. Deux cadavres gisent sous lui.

Le long de la traverse supérieure croissent diverses plantes.

Rampe I 107 (pl. LXXXIII, en Y). — 1er groupe (9). — Samson souffrit alors

(1) *Num.*, xx, 1-11.
(2) Sur le plus bas montant.
(3) *Num.*, xiii, 24.
(4) *Jud.*, xiii-xvi.
(5) *Jud.*, xiv, 5, 6.
(6) Sur le plus haut montant.
(7) *Jud.*, xv, 9-17.
(8) Il est brisé. C'est celui qui tenait la mâchoire d'âne dont on voit encore un morceau attaché à la robe de Samson.
(9) Sur le montant le plus élevé.

d'une soif ardente : le Seigneur ouvrit une molaire de la mâchoire d'âne, des eaux en sortirent et Samson put en boire et reprendre des forces (1). Samson (2), est à genoux, en prières devant un rocher planté d'arbres, sur lequel est posée la mâchoire d'âne, de la molaire de laquelle s'échappe un filet d'eau.

2e groupe. — Samson était allé passer la nuit chez une courtisane dans la ville de Gaza; avertis de sa présence, les Philistins fermèrent les portes et y placèrent des gardes afin de le tuer lorsqu'il sortirait. Samson dormit jusqu'à minuit, et s'étant levé, saisit les deux battants de la porte avec les jambages et la serrure; les ayant chargés sur ses épaules, il alla les porter au haut de la montagne qui regarde Hébron (3). Fléchissant les genoux et portant sous chaque bras un vantail de porte solidement bâti avec ses gonds, pentures, boulons, etc., Samson se dirige vers le haut de la rampe.

Samson aima une femme, appelée Dalila. Les princes des Philistins tâchèrent de savoir par elle le secret de la force extraordinaire dont il était doué. Après plusieurs fausses réponses, Samson dit à Dalila : Si tu enlaces sept cheveux de ma tête avec de la trame et si tu les attaches à un clou fiché en terre, je serai faible. Dalila l'expérimenta vainement (4). C'est évidemment cette tentative infructueuse qui est représentée dans le groupe de la rampe I 106 (pl. LXXXIII, en Z), faisant pendant à celui que nous allons décrire (5). Dalila est très richement costumée comme une « femme de vie dissolute » qu'elle est : robe à traîne couverte d'une seconde jupe beaucoup plus courte, d'une étoffe raide, taillée en écusson par devant et par derrière, bordée d'un large galon, avec un affiquet dans l'angle formé par la rencontre des deux écussons; corset ouvert en pointe devant et derrière avec bouillons aux emmanchures; sur sa tête un couvre-chef qui cache entièrement sa chevelure, et par-dessus lequel est posé un chapeau à larges bords orné de deux enseignes. Elle est à demi couchée, et Samson est étendu sur ses genoux : longue chevelure, forte barbe, traits énergiques, il n'a pas ce vêtement sommaire que nous lui voyons dans les autres groupes mais il est entièrement couvert d'une armure de plates, avec gantelets et solerets à bec de cane; par-dessus cette armure est drapé un manteau. Il est endormi, ivre sans doute, car deux pots sont à côté de lui, l'un couvert, l'autre sans couvercle et rempli de vin. D'une main, Dalila lui pose sur la tête un instrument qui est malheureusement brisé; son autre bras a aussi disparu. Elle était sans doute occupée à entortiller sept cheveux de son amant dans une trame et à les attacher à un clou.

3e groupe (pl. LXXXIII, en Y). — Plusieurs fois déçue, Dalila a renouvelé ses instances et a fini par arracher à Samson la vérité. Si sa tête vient à être rasée toute sa force s'en ira. Elle le fait donc dormir sur ses genoux, la tête penchée sur son sein, elle fait venir un barbier, fait raser sept cheveux de son amant et appelle les Philistins (6). Samson a repris son premier costume. Il est endormi, couché à plat ventre sur les genoux de sa maîtresse qui, sans s'être donné la peine de faire venir un barbier (7), fait elle-même l'opération au moyen d'un rasoir dont la forme est assez curieuse. Le costume de Dalila, toujours fort élégant,

(1) *Jud.*, XV, 17-19.
(2) Une partie du bas du visage est brisée.
(3) *Jud.*, XVI. 1-3.
(4) *Jud.*, XVI, 4-13.
(5) Voy. ci-dessus, t. II, p. 206.
(6) *Judic.*, XVI, 16-19.
(7) « Vocavitque tonsorem ». *Jud.*, XVI, 19.

diffère du précédent. Sa longue robe serrée à la taille, est ouverte en carré sur la poitrine, laissant voir les plis d'une chemisette, et en pointe avec revers dans le dos; elle a des manches à gigot tailladées aux poignets. Sa coiffure n'a pas changé.

4e groupe (1). — Les Philistins se sont sans peine emparés de Samson, lui ont crevé les yeux et l'ont emmené enchaîné prisonnier à Gaza (2). Ce ne sont pas sept cheveux, ni même sept mèches de cheveux (3) qui ont été coupés à Samson, mais toute la chevelure. Il est debout, le crâne complètement dénudé, mais la barbe encore entière, les yeux crevés; il fait réellement pitié. Les mains et les bras liés par des cordes, il est tenu par deux soldats : l'un porte par-dessus une robe fort riche qui descend jusqu'aux mollets, une cuirasse avec épaulières et lanières retombant sur les avant-bras, et est coiffé d'un casque. L'autre vêtu à peu près de même, est drapé dans un ample manteau.

Le long de la traverse supérieure croissent diverses plantes, à travers lesquelles se promènent un chien, un oiseau à longue queue et un escargot.

Les quatre dernières miséricordes sont consacrées à l'histoire de David, ou plutôt de sa victoire sur Goliath. Rappelons brièvement les faits. Les Philistins avaient assemblé toutes leurs troupes pour combattre, et campaient entre Socho et Azeca. Saül et les enfants d'Israël vinrent dans la vallée de Térébinthe et disposèrent leur armée pour les combattre. Les Philistins étaient d'un côté sur une montagne, et Israël de l'autre, sur une autre hauteur. Un bâtard sortit du camp des Philistins. Il s'appelait Goliath, il avait six coudées et une palme de haut, et il défiait tous les Hébreux en combat singulier, mais nul n'osait se mesurer avec lui. David, le plus jeune des enfants d'Isaï, avait été envoyé par son père vers ses frères qui étaient au camp de Saül, pour leur apporter des vivres et savoir de leurs nouvelles. Il vit alors Goliath sortir du camp des Philistins pour réitérer son défi et tous les Israélites s'enfuir à sa vue transis de peur. Il s'offrit à aller le combattre. Saül lui objectant sa jeunesse, il lui répondit : Ton serviteur faisait paître le troupeau de son père; venait un lion ou un ours qui enlevait un bélier, je les poursuivais, je les frappais, je leur arrachais leur proie, s'ils se retournaient contre moi, je les attrapais au menton et les étranglais. Saül revêtit David de ses propres armes, mais David peu accoutumé à une telle charge ne pouvait plus marcher; il s'en défit donc et marcha sur le Philistin armé seulement de son bâton, de sa fronde et de cinq pierres bien polies qu'il avait prises dans le torrent et mises dans sa besace de berger. Lorsque Goliath aperçut David, il le méprisa : c'était un jeune homme roux, d'une belle figure. Mais David mit la main à sa besace, en tira une pierre, la lança avec sa fronde, et frappa le Philistin au front; la pierre s'y enfonça et le géant tomba le visage contre terre. Mais comme David n'avait point d'épée, il courut sur le Philistin dont il tira l'épée du fourreau, et lui trancha la tête. Les Philistins voyant que le plus fort d'entre eux n'était plus, prirent la fuite (4).

Miséricordes. — Pl. LXXVI. 107. — Au milieu d'une prairie plantée d'arbres, où l'on aperçoit châteaux et maisons, David, jeune et imberbe, chaussé de houseaux

(1) Sur le plus bas montant.
(2) *Jud.*, XVI, 21.
(3) « Rasit septem crines ejus ». *Jud.*, XVI, 19.
(4) I, *Reg.*, XVII.

et vêtu d'une saie fendue sur le côté avec plastron attaché sous les épaules par des aiguillettes, besace frangée à la ceinture (1), sa houlette à terre à côté de lui, lutte contre un lion dont il écarte les mâchoires (2), à peu près de la même manière que nous avons vu le faire par Samson (3). Dans l'ardeur de la lutte, son chapeau tombe à terre. Survient un ours qui aura bientôt le même sort. Les moutons d'Isaï paissent tranquillement à droite et à gauche; deux béliers luttent du front.

108. — David en présence de Saül s'offre pour aller combattre le Philistin. Une salle du palais de Saül, à l'extérieur de laquelle on aperçoit un arbre; d'un côté une porte, de l'autre, un joli dressoir sur lequel sont placées deux écuelles. Saül, vieillard à longue barbe, vêtu d'une robe traînante à collet festonné et coiffé d'un haut chapeau orné de la couronne royale et surmonté d'un rang de crevés et d'une boule, le sceptre à la main, est assis dans un fauteuil, accompagné de deux suivants ou ministres debout. Il étend la main gauche et semble écouter les paroles de David qui vient d'entrer, tenant son chapeau d'une main et sa houlette de l'autre.

109. — Goliath est frappé par la pierre. Au milieu d'un paysage avec arbres, châteaux et maisons, David, sa houlette d'une main et sa fronde de l'autre, regarde placidement Goliath qui, frappé à la tête, tombe à la renverse, soutenu par un guerrier. Le géant porte un costume de guerre extrêmement compliqué où l'on a évidemment cherché à rendre la description détaillée qu'en donne l'Écriture : armures de plates aux jambes (4), long haubergeon par-dessus lequel est une grande cuirasse imbriquée, articulée (une brigandine?) et garnie de tassettes (5), avec brassards, gantelets et spallières, casque à rosettes sur les tempes (6), ceinturon et épée au fourreau, pendue au côté (7). Il porte un longue barbe. Un soldat le soutient dans ses bras.

110 (8). — Le décor est à peu près semblable au précédent. Le Philistin est étendu à terre, la tête découverte, son casque roulant à côté de lui. Ce casque diffère légèrement de celui de la précédente miséricorde : il est agrémenté d'espèces d'ailes sur les côtés. David prenant le géant par la chevelure, lui tranche la tête avec la propre épée de celui-ci (9). Les Philistins, figurés par deux guerriers vêtus d'armures, de casques et de manteaux, armés de lances et d'épées, prennent la fuite.

Il est impossible de deviner ce qui pouvait être représenté sur les deux dernières miséricordes supprimées au XVIIIe siècle. Quoi qu'il en soit, l'histoire de l'Ancien Testament se termine par celle de Job qui occupe les cinq groupes de la rampe H 110.

Rampe H 110 (pl. LXXVIII, en Z). — 1er groupe (10). — Job et sa famille dans la prospérité (fig. 202, en Z) (11). Respectable père de famille avec sa longue barbe et ses longs cheveux, une robe traînante à collet bordé d'un riche galon,

(1) « Pera pastoralis », I. *Reg.*, XVII, 40.
(2) « Apprehendebam mentum eorum ». I *Reg.*, XVII, 35.
(3) Rampe J 106, 3e groupe.
(4) « Ocreas æreas in cruribus ». I *Reg.*, XVII, 6.
(5) « Lorica squamata ». I *Reg.*, XVII, 5.
(6) « Cassis ærea super caput ejus ». I *Reg.*, XVII, 5.
(7) MM. Jourdain et Duval, *op. cit.*, parlent aussi de sa lance, mais nous n'en avons point vu.
(8) Cette miséricorde a été déplacée; elle occupe aujourd'hui le n° 55. — Celle qui se trouve ici devrait occuper le n° 43. (Voy. ci-dessus, t. II, pp. 184 et 189).
(9) Cf. une gravure sur bois du *Josèphe, de la Guerre judaïque* édité par Antoine Vérard, 1492.
(10) Sur le montant à gauche du spectateur.
(11) *Job*, I, 1-3.

son chapeau à mèche orné d'une enseigne, Job s'avance accompagné de son épouse, qui porte une élégante robe décolletée en carré par devant, et un bourrelet rattaché par une large gourmette ou écharpe. Autour d'eux se pressent leurs sept fils et leurs trois filles (1), de toutes les tailles et diversement costumés. Une des filles porte autour de la tête un bandeau orné de petits affiquets, une autre est coiffée à la



Y. Rampe E 32.



Z. Rampe H 110.

Fig. 202

mode d'Anne de Bretagne, la troisième d'un mouchoir. Deux bœufs et trois moutons couchés à leurs pieds synthétisent les sept mille brebis, les trois mille chameaux, les cinq cents paires de bœufs et les cinq cents ânesses qui composaient la fortune du saint homme (2). On est surpris que l'entailleur ait pu grouper sur un si petit espace douze personnages et cinq animaux qui n'y paraissent pas trop à l'étroit.

2[e] groupe (3). — Satan a obtenu de Dieu le pouvoir d'éprouver Job. Il a perdu tous ses biens et tous ses enfants; une lèpre effroyable s'est emparée de tout son corps, et il est étendu sur un fumier, raclant ses plaies avec un tesson (4).

(1) « Natique sunt ei septem filii et tres filiæ ». *Job*, I, 2.

(2) *Job*, I, 3.

(3) Sur la traverse.

(4) *Job*, I, 8-22; II, 1-8. — Les pauvres malades couchés sur des fumiers n'étaient pas chose inouie au XVI[e] s. En 1558, durant une peste, des échevins d'Amiens furent commis « pour faire loger ès hospitaulx... les pauvres gens malades, lesquelz sont couchez sur plusieurs fumiers

Job, couvert d'ulcères, entièrement nu, est assis sur un tas de fumier. Ses mains jointes et l'expression de son visage tourné vers le Père Éternel qui est au groupe suivant, peignent les sentiments de résignation dont il est animé. Derrière le fumier, ricane Satan, monstre entièrement nu, à figure humaine horriblement grimaçante, le corps couvert de verrues, cornes de bœuf, oreilles d'âne, ailes de chauve-souris, visages monstrueux au bas du ventre et aux genoux, poils sur les reins et les cuisses, griffes d'oiseau en guise de pieds. Il tient dans ses mains une espèce de massue.

3e groupe. — Le Père Éternel à mi-corps, au milieu de nuages, tête nue, longs cheveux, longue barbe, chape attachée sur la poitrine par un riche fermail, le globe du monde dans une main, étendant l'autre vers Job, au groupe précédent, qu'il regarde avec bienveillance.

4e et 5e groupes. — Job tenté par sa femme et visité par ses amis (1). Job (2) est encore sur son fumier, mais accablé de tristesse. La main sur son visage, son attitude contraste avec l'air résigné qu'il avait précédemment. Il a le visage tourné vers ses amis et sa femme qui occupent le groupe suivant. Par derrière, Satan, exprime sa satisfaction par un rire effrayant, et s'apprête à frapper encore de son bâton noueux (3).

La femme de Job (4) est vêtue d'une façon aussi riche que précédemment (5). Les amis du saint homme l'accompagnent au nombre de quatre. Diversement et somptueusement costumés, ils sont debout et regardent Job d'un air de pitié.

Histoire de la Vierge Marie.

Nous nous rappelons que l'histoire de la Vierge Marie est disposée dans les bas-reliefs sculptés à la partie inférieure des jouées des deux maîtresses stalles sur leur dorsal et sur les rampes qui terminent les stalles basses aux extrémités et dans les passages.

Maitresse stalle, I (pl. LXXVII, en Y). — Jouée A I. — Comme l'histoire du Christ, celle de la Vierge Marie commence à sa conception. Elle remonte même plus haut que sa conception matérielle dans le sein de sainte Anne. On sait que, de très bonne heure, les Pères ont appliqué à Marie, à sa maternité virginale et à toutes les faveurs spirituelles qu'ils se sont plus à lui reconnaître en conséquence de sa haute dignité de mère de Dieu, les images les plus poétiques que l'Écriture Sainte prodigue à la Sagesse divine et à l'Épouse des Cantiques. Ces délicieuses métaphores, d'une richesse tout orientale, ont passé dans la liturgie, et l'office des fêtes de la Sainte-Vierge en est presque exclusivement composé. Déjà nous avons

et venelles de celliers en diverses rues de ceste ville, par grand pauvreté ». Arch. de la ville d'Am., BB 31, fol. 157.

(1) *Job*, II, 9-13.

(2) Sur la traverse.

(3) Il est curieux de remarquer que cette tradition de représenter le diable ricanant derrière Job sur son fumier, s'est perpétuée jusqu'en plein XVIIIe s., comme on peut le voir dans la vignette placée en tête du livre de Job dans la Bible en latin et en français par Lemaistre de Sacy, (Paris, 1717, 4 vol. in-fol.), t. I, p. 830.

(4) Sur le montant, à droite du spectateur.

(5) La ruine de son mari ne paraît pas l'avoir atteinte.

rencontré au XIIIe siècle, dans l'imagerie du grand portail (1), des allusions que nous allons retrouver. Mais nos artistes du XVIe siècle, ou plutôt ceux qui leur ont donné leur programme, ont mis en tête de l'histoire de Marie, dans le bas-relief qui occupe la partie inférieure de la jouée de la première stalle, une représentation symbolique qui avait alors une très grande vogue.

« Le Seigneur m'a possédée au commencement de ses voies, avant qu'il créât aucune chose au commencement. J'ai été établie dès l'éternité et de toute antiquité... *Les abîmes n'étaient pas encore, et j'étais déjà conçue;* l'eau des fontaines n'avait pas encore jailli; la pesante masse des montagnes ne s'était pas encore assise..... Lorsqu'il préparait les cieux, j'étais là », etc. (2). C'est par ces paroles du livre des Proverbes que l'on a voulu marquer la prédestination de Marie, sa conception, pour ainsi dire, dans les desseins éternels de Dieu.

Depuis le XVe siècle on avait pris l'habitude de figurer cette prédestination éternelle de Marie en représentant la Vierge, seule au milieu d'attributs tirés des métaphores de l'Ancien Testament qui convenaient le mieux pour symboliser non seulement sa maternité virginale, mais encore et surtout son immaculée conception, déjà depuis longtemps l'objet d'une croyance très répandue, bien avant que Pie IX ne l'ait définie comme dogme en 1854 (3).

La représentation que nous allons décrire ne diffère pas des autres, si nombreuses, du même genre. Sur un nuage qui occupe tout le bas de la composition, Marie est debout, les mains jointes, sans l'Enfant Jésus. Elle est chaussée de sandales et porte une robe de dessous tombant à la cheville. Par-dessus est une autre robe beaucoup plus longue qu'elle retrousse fort élégamment sur son bras gauche, de manière à laisser voir la première. Un peu plus bas que la taille est une courroie attachée par une boucle. Elle est nu-tête, sa chevelure tombant en longues tresses sur ses épaules (4). L'ensemble de la figure et des draperies est fort gracieux; mais le visage, d'après ce qui en reste (5), paraît avoir été assez banal. Autour d'elle sont rangés les emblêmes, placés sur des nuages et accompagnés chacun d'une banderole sur laquelle devait être inscrit le texte de l'Écriture s'y rapportant, mais qui est restée muette. On peut facilement y suppléer au moyen des monuments similaires, et notamment des estampes qui,

(1) Voy. ci-dessus, t. I, p. 388.

(2) « Dominus possedit me in initio viarum suarum, antequam quidquam faceret a principio..... *Nondum erant abyssi et ego jam concepta eram;* necdum fontes aquarum eruperant, necdum montes gravi mole constiterant..... Quando præparabat cœlos, aderam », etc. *Prov.*, VIII, 22 et seq. — Dans le missel romain actuel, ce passage du livre des Proverbes sert d'épître aux fêtes de l'Immaculée Conception et de la Nativité de la Sainte-Vierge. — Une gravure du XVIe s. publiée par l'abbé Crosnier (*Bull. monum.*, t. XXIII, p. 70) représente sainte Anne ayant dans son sein la Vierge Marie, qui porte elle-même l'Enfant Jésus dans ses flancs. Elle est entourée des mêmes attributs que ceux que nous allons décrire. La gravure a pour légende « *Necdum erant abyssi et ego jam concepta eram* ».

(3) Ce n'est pas, croyons-nous, par une circonstance fortuite que nous avons vu dans la partie haute de la même jouée Marie dominer dans sa gloire la scène de la faute d'Adam et d'Ève.

(4) Rappelons qu'au moyen âge, la coiffure en cheveux était un signe de virginité. Les femmes mariées et les filles prostituées avaient la tête couverte. Les jeunes filles se mettaient en cheveux pour se marier; mais il fallait qu'elles fussent vierges. « Pour paroles injurieuses qu'on lui imposait (à une femme) avoir dites à une nommée Buion, fille d'une merchière..... lequele Buion avoit dit que la fille dont on faisoit la feste pour son mariage....., n'estoit pas bonne fille et ne deveroit pas aller en cheveux à l'église à sondict mariage ». Échevin. du 19 avril 1456. Arch. de la ville d'Am., BB 8, fol. 23 v°. — Nous verrons que la Vierge Marie dans la scène des fiançailles et que la mariée des Noces de Cana sont aussi en cheveux.

(5) Le visage et les mains de la Vierge sont usés par le frottement.

dans les Heures de Simon Vostre accompagnent l'office de la Conception, et sur lesquelles notre bas-relief paraît avoir été copié. Elles nous fourniront les textes qui nous manquent (1).

En bas et à la droite de Marie, un petit jardin entièrement entouré d'une palissade en treillis, et divisé en quatre carrés par deux allées, est l' « *Hortus conclusus* » (2), symbolisant dans Marie la double qualité de mère et de vierge.

Un peu plus haut, et tout à côté de la Vierge, une branche fleurie (3) autour de laquelle la banderole est enroulée, rappelle la verge fleurie de Jessé. « *Virga Jesse floruit* » (4).

A côté est le puits d'eaux vives, qui, avec la fontaine que nous allons rencontrer, symbolise l'abondance des grâces dont Marie fut comblée. « *Puteus aquarum viventium* » (5). C'est un charmant puits adossé à une maison, comme il s'en faisait beaucoup au commencement du XVI[e] siècle. La margelle, qui est carrée à pans coupés, est ornée de moulures. La poulie, à laquelle une seille de bois pend par une corde, est abritée par un joli appentis ou « huvrelas » en charpente, à double rampant et couvert en tuiles. C'est un charmant petit modèle de ces puits comme il y en avait tant alors dans Amiens.

Entre le puits et le bord du bas-relief, s'élève un arbre autour duquel est enroulée la banderole qui devrait porter l'inscription : « *Exaltata cedrus* » (6). On s'aperçoit que nos artistes occidentaux n'avaient jamais vu de cèdre. C'est un arbre quelconque, dont les feuilles ressemblent à peu près à celles du pommier.

Plus haut, est une branche de rosier avec ses fleurs, qui sont doubles, ses boutons et ses feuilles. « *Plantatio rose* » (7).

Près de la tête de la Vierge, et à sa droite, se dresse une porte de ville fermée. La baie est en plein cintre, flanquée de deux tourelles cylindriques dont les combles ont la forme de petits dômes et sont couverts de tuiles arrondies (8). En haut, règne une suite de créneaux et de mâchicoulis, au-dessus desquels s'élève un pignon qui est percé de petites fenêtres et dont les rampants sont ornés de crochets. Le comble est couvert d'ardoises quadrangulaires. « *Porta celi* » (9).

Plus vers la droite sont la lune et le soleil : la lune figurée par une grosse face humaine imberbe, vue de profil et sortant d'un croissant; le soleil, par une grosse étoile à huit rais flamboyants. « *Pulcra ut luna; electa ut sol* » (10).

(1) Il faut remarquer que ce sont des textes de l'Écriture et non des invocations des litanies de la Sainte-Vierge comme on le croit parfois. Tels sont du moins les textes que l'on rencontre dans les représentations les plus anciennes. Toutefois, dans celles qui sont plus récentes, de la seconde moitié du XVI[e] siècle, par exemple, alors que l'on commençait à perdre de vue le sens exact du sujet qui nous occupe, il n'est pas rare de rencontrer des invocations inspirées par les litanies lorétaines, telles que « Rosa mystica », au lieu de « plantatio rosæ »; « speculum justitiæ » au lieu de « speculum sine macula », etc.

(2) *Cant.*, IV, 12, 13. — Brév. d'Am. impr. de 1528, *In Nativ. B. M.*, 5[e] ant. de vêpres.

(3) Un peu mutilée.

(4) « Et egredietur virga de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet ». *Is.*, XI, 1. La racine est le peuple juif, la tige, la Vierge Marie, et la fleur, le Christ. Voy. ci-dessus, t. I, p. 382.

(5) *Cant.* IV, 15. — Brév. d'Am. impr. de 1528, *In Concept. B. M.*, 8[e] ant. de matines.

(6) « Quasi cedrus exaltata sum in Libano ». *Eccli.*, XXIV, 17. Missel d'Am. impr. de 1506, *In Concept. B. M.*; épître.

(7) « Quasi plantatio rose in Hierico ». *Ibid.*

(8) Nous en avons déjà rencontré de semblables dans les clôtures; nous en retrouverons encore dans les stalles.

(9) Il est inutile de rappeler les nombreuses pièces liturgiques dans lesquelles la Vierge Marie est comparée à la porte du Ciel. Qu'il nous suffise de citer le vers « Felix cœli porta » de l'hymne *Ave maris stella*, qui fait partie de l'office de toutes les fêtes de la Sainte-Vierge.

(10) *Cant.*, VI, 9. — Ces paroles ont toujours été appliquées par les Pères à Marie.

De l'autre côté, une étoile à six rais droits et aigus. « *Stella maris* » (1).

Un lis avec ses fleurs, boutons et feuilles (2) symbolise ces paroles : « *Sicut lilium inter spinas* » (3).

« *Oliva speciosa* » (4). C'est un olivier chargé de feuilles et de fruits. La banderole est enroulée autour du tronc.

Entre cet arbre et la Vierge s'élève une tour, ou plutôt tout un château avec son enceinte crénelée, flanquée de tours carrées couvertes en dômes, et sans porte apparente. Au centre on aperçoit des constructions avec pignons à crochets, clochetons, etc. « *Turris David cum propugnaculis* » (5).

Une ravissante fontaine, mi-gothique mi-Renaissance, rappelle ces mots dont l'Époux des Cantiques qualifie sa bien aimée : « *Fons ortorum* » (6). Au centre d'une auge octogonale décorée dans le style de la Renaissance, est une vasque de même forme, à chaque angle de laquelle les eaux sont crachées par une tête de monstre. La vasque est surmontée d'un clocheton en style gothique flamboyant.

Entre cette fontaine et la Vierge, est un petit miroir circulaire, bombé, dont le cadre est orné de perles et de feuilles de refend. « *Speculum sine macula* » (7).

Tout en bas et à gauche de la Vierge, s'élève la Cité de Dieu « *Civitas Dei* » (8). C'est toute une ville, avec son enceinte fortifiée, flanquée de tours octogonales couvertes en dômes. La porte, comme presque toutes les portes de ville du moyen âge, est accostée de deux grosses tours cylindriques à deux étages, surmontées de toitures en tuiles, et sommées de fleurons. Au-dessus de la porte, est un pignon percé de trois ouvertures circulaires et orné de crochets le long de ses deux rampants. A l'intérieur se pressent toits, pignons, cheminées, clochers, sans oublier le beffroi flanqué de quatre échauguettes.

Dans le haut du bas-relief, sous un ciel étoilé, le Père Éternel apparaît à mi-corps, le visage orné d'une longue barbe, coiffé d'une tiare à trois couronnes, une chape sur les épaules. Il tient le globe du monde d'une main et bénit de l'autre. A ses côtés, six anges volent les ailes éployées, déroulant devant lui une longue banderole qui devrait porter cette inscription : « *Tota pulcra es amica mea et macula non est in te* » (9).

L'arrangement de la partie haute du dorsal comprend trois sujets principaux et quatre accessoires. Dans les quatre sujets accessoires, nous reconnaîtrons les quatre faits de l'Ancien Testament que nous avons déjà vus dans quatre des

(1) Beaucoup d'anciens commentateurs ont considéré le nom hébreu de Marie comme l'équivalent de *stella maris*, « étoile de la mer ». D'où le premier vers de l'hymne *Ave maris stella*. — « Stella Maria maris hodie concepta refertur ». Brev. d'Am. impr. de 1528, *In Concept. B. M.* 6e rép. de matines. — On rencontre aussi parfois « *Stella matutina* ». *Eccli.*, I., 6.

(2) Un peu mutilé.

(3) *Cant.*, II, 2. Brev. d'Am. impr. de 1528. *In Concept. B. M.*, 2e ant. de matines. On rencontre aussi quelquefois « *Lilium convallium* ». *Cant.*, II, 1.

(4) « Quasi oliva speciosa in campis ». *Eccli.*, XXIV, 19. Missel d'Am. impr. de 1506, *In Concept. B. M.*, épitre.

(5) « Sicut turris David collum tuum, quæ ædificata est cum propugnaculis ». *Cant.*, IV, 4.

(6) *Cant.*, IV, 15. Brév. d'Am. impr. de 1528, *In Concept.*, *B. M.*, 8e ant. de matines. — On rencontre aussi parfois : « *Fons signatus* ». *Cant.*, IV, 12.

(7) « Speculum sine macula Dei majestatis ». *Sap.*, VII, 26. Allusion à l'immaculée conception.

(8) « Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei ». *Ps.* LXXXVI, 3. Sixième psaume des matines de la Sainte-Vierge. — Ils sont innombrables les textes de la Bible se rapportant à la cité sainte, et que les Pères et la liturgie ont appliqués à Marie considérée comme l'habitation du Christ.

(9) *Cant.*, IV. 7. Il faut remarquer dans ce texte, qui est comme le titre de tout le sujet, l'allusion à l'immaculée conception. Il a passé dans l'office actuel de l'Immaculée Conception ; il ne figure pourtant pas encore dans l'office de la Conception au missel et au bréviaire d'Amiens de 1506 et 1528.

quatrefeuilles de la porte de la Mère Dieu, considérés comme figures de la maternité virginale de Marie et sur le symbolisme desquels nous n'avons pas à revenir (1).

1. Le Buisson ardent. — Moïse vêtu d'une robe demi longue, à col rabattu, barbu et tête nue, est assis les jambes croisées au milieu d'une campagne dans laquelle paissent des moutons (2). Dans le fond, est un buisson au-dessus duquel le Père Éternel apparaît à mi-corps portant le globe du monde et bénissant. Il est aussi muni d'une forte barbe et tête nue (3).

2. La Verge d'Aaron. — Aaron, le visage orné d'une longue barbe, est en costume de grand prêtre, ou à peu près : robe traînante, par-dessus laquelle est une tunique plus courte, fendue des deux côtés, bordée d'un riche galon, avec pendeloques à la ceinture, manches à parements. Sur la tête il porte, non la tiare, mais un chapeau orné d'une enseigne. Une main sur la poitrine, il tient dans l'autre sa verge chargée de feuilles et de fleurs.

3. (Pl. LXXXVI). La vision de Gédéon. — Gédéon porte un costume de guerre complet et fort curieux, celui d'un riche chevalier du temps de Louis XII : solerets, grèves, genouillères et cuissots, haubergeon, cuirasse ornée de volutes dans le dos, et à la courte braconnière de laquelle pendent trois tassettes attachées par des courroies : deux longues sur les côtés, une plus courte par derrière. De dessous les spalières, sortent les manches du haubergeon qui retombent par-dessus les brassards, à peu près jusqu'au coude. Il a la tête découverte. Son armet orné d'une touffe de plumes, est posé à terre à côté de lui. Il est agenouillé les mains (nues) étendues, près d'une toison gisant à terre, sur laquelle le Père Éternel sortant d'un nuage, fait tomber une abondante rosée.

4. (Pl. LXXXVI). La pierre de la montagne. — Une pierre se détache de la cime d'une montagne, au bas de laquelle le prophète Daniel, jeune homme imberbe, aux cheveux bouclés, drapé dans un long manteau, fait un geste de recul bien naturel exprimant à la fois la surprise et la crainte de recevoir la pierre sur la tête (4).

Après ces figures préliminaires, commence l'histoire proprement dite de Marie. Le Nouveau Testament est absolument muet sur l'histoire de la Vierge antérieurement à ses fiançailles avec Joseph (5), et postérieurement à la retraite des apôtres dans le Cénacle (6); mais de très bonne heure la légende lui a fait une biographie complète de sa conception à sa mort et son assomption. Cette légende est fort connue et eut un très grand succès dans l'imagerie du moyen âge (7).

(1) Voy. ci-dessus, t. I, p. 388. — MM. Jourdain et Duval (*Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. VII, p. 277, ont fait un judicieux rapprochement entre ces mêmes sujets traités par les artistes du XIIIe s. et par ceux du XVIe.

(2) « Moyses autem pascebat oves Jethro, soceri sui, sacerdotis Madian ». *Exod.*, III, 1.

(3) « Apparuitque ei Dominus in flamma ignis de medio rubi ». *Exod.*, III, 2. — MM. Jourdain et Duval font observer que, le Seigneur n'est pas figuré dans le quatrefeuilles du portail.

(4) La statue dont parle la Bible n'est pas plus figurée que dans le quatrefeuilles du grand portail.

(5) « Cum esset desponsata mater ejus Maria Joseph ». *Matth.*, I, 18.

(6) « Hi omnes erant perseverantes unanimiter in oratione, cum mulieribus et Maria matre Jesu ». *Act.*, I, 14.

(7) Elle est rapportée avec quelques variantes par plusieurs des évangiles apocryphes. (*Hist. de Joseph le charpentier*, III, IV. — *Protévangile* dit de saint Jacques le Mineur, I-IX. -- *Évangile de la Nativité de sainte Marie*, I-VIII. — *Hist. de la Nativ. de Marie et de l'Enfance*

C'est à elle que sont empruntés les premiers et les derniers sujets de la suite que nous allons décrire (1). Pour le reste, on a suivi l'Évangile et les Actes des Apôtres.

5. (Pl. LXXXVI). Joachim, Galiléen, de la cité de Nazareth, avait épousé Anne de Bethléhem. Tous deux étaient justes et accomplissaient la loi de Dieu, mais vingt ans s'étaient écoulés et Anne restait stérile. Ils avaient fait vœu de consacrer au Seigneur le premier enfant qui leur naîtrait. Un jour de Dédicace, Joachim se présentait à l'autel avec ceux de sa tribu, pour y déposer son offrande : il fut repoussé par le prêtre, pour avoir encouru les malédictions de la loi en n'augmentant pas le peuple de Dieu. Nous sommes dans le Temple figuré par un édifice gothique voûté à liernes et tiercerons, avec fenêtres flamboyantes. Derrière l'autel couvert de deux nappes frangées et abrité par un dais brodé, frangé et de forme polygonale, se tient le prêtre. Il est barbu, coiffé d'une mitre dont les cornes sont placées à droite et à gauche et qui est posée sur un bonnet : il porte une longue tunique dont les manches ont des parements fourrés et une écharpe sur les épaules. Des deux mains il repousse un agneau que, fléchissant le genou, Joachim lui présente. Celui-ci, muni d'une forte barbe, l'air vénérable et la tête découverte, porte le costume d'un personnage riche et haut placé, le chaperon pendant sur l'épaule. Anne est derrière lui, personne d'âge et de condition, coiffée de la guimpe et d'un long voile bordé d'un galon perlé et d'une broderie formant comme une suite de fleurs de lis. De l'autre côté, c'est-à-dire à la gauche du spectateur, vient un homme d'apparence jeune et imberbe, tête nue, cheveux bouclés, petit manteau jeté sur les épaules; il porte sous son bras un agneau qu'il s'apprête à offrir et tient par la main un petit garçon qui a sous son bras quelque chose, peut-être son chapeau, et qui regarde son père avec un sourire. Par derrière, à droite et à gauche du prêtre, quatre personnages figurent le peuple : les uns sont barbus, les autres ont le visage rasé. Celui-ci, vêtu d'une houppelande fourrée, à revers, est coiffé d'un mouchoir attaché par un affiquet sur lequel est posé un chapeau. Celui-là a le bord de son chapeau relevé sur le devant par une enseigne; pardessus ce chapeau est ramené un capuchon. Le troisième est en bonnet carré. Le dernier a une pèlerine de fourrures et un chapeau à longs poils aux bords relevés. Ce groupe et les suivants sont très intéressants pour le costume (2).

6. (Pl. LXXXVI et fig. 203). Profondément humilié, Joachim s'enfuit au milieu des bergers de ses troupeaux, pour échapper aux regards de ceux de sa tribu qui avaient été les témoins de sa honte. Mais là, un ange lui apparut, lui donnant des paroles de consolation. Après avoir rappelé l'exemple de Sara, de Rachel et de la mère de Samson, il l'exhorta à aller retrouver sa femme, lui promettant qu'il la rencontrerait à la Porte dorée, et qu'elle lui donnerait une fille qu'il appellera

du Sauveur, I-VIII). Un certain nombre de Pères, tant de l'église grecque que de l'église latine, les auteurs arabes et le Coran lui-même font allusion à plusieurs faits de cette légende. Elle est rapportée par des lettres prétendues de saint Jérôme aux évêques Chromatien et Héliodore. Au XIIIe s., elle a été reproduite dans la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, d'après l'*Évangile de la Nativité de sainte Marie*, et les prétendues lettres de saint Jérôme, sous le titre de *De Nativitate Beatæ Mariæ Virginis*. — Voy. TISCHENDORF, *De Evangeliorum apocryphorum origine et usu; Evangelia apocrypha*. — GUST. BRUNET, *Les évangiles apocryphes*. — GRAESSE, *Jacobi de Voragine Legendæ aurea*, — etc.

(1) Nous retrouverons cette légende dans un vitrail du XIIIe s. de la Petite Paroisse (chapelle XXVIII).

(2) Dans les vignettes des Heures de Simon Vostre, ce même sujet est accompagné de la légende : « *Affligebat eos tanquam ut expro.. ..* ».

Marie. Elle sera consacrée au Seigneur dès son enfance et, pleine du Saint-Esprit dès le sein de sa mère, elle enfantera elle-même le fils du Très-Haut, par qui viendra le salut à toutes les nations. — La scène se passe au milieu d'une prairie où paissent six moutons gardés par un chien. Au milieu d'eux, est la cabane à



Fig 203. Annonce de la Nativité de Marie

roues couverte de chaume, dans laquelle couchent les bergers. A l'arrière-plan s'élève une ville avec ses maisons à pignons et lucarnes, ses remparts crénelés, ses tours et surtout sa curieuse porte flanquée de deux tours cylindriques, en avant de laquelle la barrière est levée (1). Çà et là, des arbres. Dans le ciel apparaît un ange les ailes éployées et tenant une banderole muette. Joachim est agenouillé, la tête découverte, les bras étendus, les yeux au ciel, dans une attitude de religieuse extase.

(1) « Ont ordonné qu'ils feront restouper, clorre fermer et machonner toutes les ouvertures des vignes et jardins qui entrent entre lesd. barrières de lad. porte de Montrescu ». Échev. du 26 août 1466, Arch. de la ville d'Am., BB 10, fol. 109. — « Avant faire ouverture des barrières, ... poseront une sentinelle de deux hommes armez et embastonnez à la première barriere, pour recongnoistre en premier lieu ceulx quy entreront, et pour fermer hastivement ladicte barrière s'il en est besoing ». Ordonn. pour la garde de la ville d'Amiens du 12 novembre 1575. Arch. de la ville d'Am., AA 16, fol. 162.

Deux bergers l'accompagnent (1), regardant la vision d'un air d'étonnement respectueux. Leur costume est des plus curieux : l'un, assis par terre, est chaussé de souliers assez bas et lacés, d'espèces de bas et de hauts chaussons s'affaissant sur eux-mêmes en faisant revers sous les jarrets et mis par-dessus les chausses à braguette. Son sayon est entièrement ouvert par devant, avec courroie à la ceinture, où pend une besace frangée ayant quelque rapport avec ce que nous appelons un carnier; un manteau est attaché par une aiguillette sur la poitrine. Son chapeau est d'un genre que nous n'avons pas encore rencontré : il paraît être en paille tressée, et sa forme rappelle un peu celle de nos chapeaux dits canotiers. Ce berger tenait dans la main droite un objet qui a disparu, mais dont on voit encore les arrachements. Son compagnon a pour chaussures des souliers déchiquetés par en haut et lacés, d'où sortent des espèces de gamaches ou de guêtres à deux rangs de boutons, montant jusqu'au haut des mollets par-dessus les chausses. Il a un sayon et une besace comme son compagnon; sur ses épaules est une sorte de pèlerine bordée d'un rang de petites bouffettes. Instinctivement il se découvre, tenant à la main son chapeau à longs poils.

7. (Pl. LXXXVI et fig. 203). Après avoir quitté Joachim, l'ange alla trouver Anne qui pleurait amèrement, ne sachant où son mari était allé, et lui annonça les mêmes choses. — A peu près vêtue comme précédemment, Anne est agenouillée, les mains jointes, tandis que l'ange, aussi à genoux, lui expose l'objet de son message. Nous sommes en dehors de la maison de sainte Anne, ou plutôt dans une cour intérieure : c'est une très somptueuse habitation bourgeoise, couverte en « tieulle » ou tuiles plates avec jolie crête tréflée sur la faitière, de curieuses cheminées et une lucarne en charpente. Anne est sous la porte du logis qui forme niche au-dessus de sa tête de la façon la plus heureuse. Cette porte est fort riche, en cintre surbaissé, avec superbe fronton sculpté, orné de deux singes qui jouent dans des enroulements de feuillages et surmonté d'un marmouset; la baie est flanquée de deux pilastres dont les fûts sont sculptés d'ornements Renaissance avec chapiteaux à feuilles d'acanthe, surmontés chacun d'un marmouset entièrement nu et tenant un écu. A l'intérieur de cette porte, qui est ouverte, on aperçoit un escalier de bois en colimaçon, dont le bourdon est tors. A côté de cette porte, s'ouvre une fenêtre à croisée de pierre par laquelle deux indiscrets regardent ce qui se passe au dehors (2). Au-dessous de cétte fenêtre est un petit grillage qui ressemble à un judas. A l'autre extrémité de la maison, une porte plus petite fait pendant à la première : elle est à linteau horizontal et fermée; au-dessus de cette porte, un petit gable à crochets surmonté d'un lion qui tient un écu, et dans le tympan duquel est aussi un écu, monte devant une fenêtre redentée. Ce petit tableau est d'une composition charmante et d'un pittoresque achevé; mais il faudrait en dire autant de tous ceux qui précèdent et de tous ceux qui vont suivre.

Panneau de la rampe B 55 (pl. LXXVIII, en Y). — 1. S'étant donc rencontrés à la Porte dorée, joyeux de se revoir et certains de l'avenir, Anne et Joachim

(1) Suivant la légende, l'ange ne serait apparu qu'à Joachim seul. « Ei soli ». *Leg. aur.* — *Évangile de la Nativité de sainte Marie.*

(2) Le visage de l'un d'eux est éclaté.

adorèrent le Seigneur et retournèrent chez eux, attendant avec joie l'accomplissement de la promesse divine. — Une belle porte de ville dont la baie est à linteau légèrement arrondi dans les angles et surmonté d'un écu parti. Sous ce linteau, on aperçoit le bas de la herse, qui est levée. Comme la plupart des portes principales des villes au moyen âge, elle est flanquée de deux tours cylindriques avec créneaux, meurtrières et mâchicoulis. La partie centrale est en pignon, couverte de « tieulles », avec jolie crête faitière; les deux tours ont leurs combles en forme de dômes couverts de la même façon. A côté de cette porte est une maison à pignon orné de crochets, par la fenêtre à croisée de pierres de laquelle un homme regarde ce qui se passe. On était bien curieux. Plus haut est une espèce de clocher polygonal à deux étages. Par derrière, Jérusalem s'étend avec ses remparts, ses tours, ses portes et ses maisons, et dans le lointain, sur une hauteur, un moulin à vent en bois, à pivot, tout comme il y en avait sur les plateaux qui entourent Amiens. Dans la campagne qui se trouve en avant de la ville, on a figuré des animaux et des arbres, dont un est entouré d'un plessis. A l'extérieur de la porte, Anne sortant de la ville, un fichu sur la tête, et Joachim, la tête découverte, s'embrassent affectueusement. Derrière sainte Anne et encore sous la porte, est une suivante tête nue. Joachim est suivi d'un petit caniche à moitié tondu (1).

2. Nativité de Marie. — Une somptueuse chambre à coucher, lambrissée à draperies plissées, dans un coin de laquelle est accrochée une étagère où sont rangés pots, hanaps, plats, écuelles, gobelets, assiettes, etc., et au-dessous, un curieux porte serviette comme on en rencontre parfois dans les peintures flamandes, et qui paraît être en fer forgé. Tout habillée, la tête voilée et coiffée d'un bonnet carré, Anne est couchée dans un lit de bout, abrité par un dais d'une grande richesse, aux pentes brodées et frangées avec courtines troussées, sous lequel est pendu un joli miroir. Elle est appuyée sur un oreiller à lacets avec bouffettes dans les angles. Une suivante ayant sur la tête une coiffure tuyautée, ornée par en haut d'un affiquet, et d'où s'échappent de longues mèches de cheveux — serait-ce une sage-femme (2)? — présente l'enfant soigneusement emmaillotté à sa mère, tandis qu'une autre femme lave des linges dans le baquet de bois où l'enfant vient sans doute d'être baigné. Ses belles manches ornées sous les aisselles d'un rang de bouts de rubans arrondis, sont retroussées jusqu'aux coudes : sa riche coiffure ornée de volutes aux oreilles et d'un affiquet sur le haut du front, annonce une femme de qualité.

3. Dans l'écoinçon entre les deux principaux cintres qui surmontent les deux bas-reliefs que nous venons de décrire, on a placé comme accessoire un sujet biblique qui ne se rapporte pas à l'histoire de la Vierge Marie, mais qui en est considéré par les Pères comme une figure.

(1) Dans les vignettes des Heures de Simon Vostre, ce même sujet porte pour légende : « *Concepit Anna et peperit filiam et adduxit eam* (I *Reg.*, I, 20 et 24) ». — C'est en effet ainsi qu'on représentait généralement la conception de la Vierge Marie. Il y a dans l'église Sainte-Savine, à Troyes, une belle peinture sur bois datée de 1533 et divisée en trois sujets représentant le 1er, le sujet qui nous occupe, le 2e, la nativité de la Sainte-Vierge, et le 3e, sa présentation au Temple. Tout autour règne une inscription ainsi conçue :

LAN TRENTE TROYS CINQ CENS AVECQ MILLE
DVM BON VOVLOIR ET AMOVR CHARITABLE
PAR FEMMES FVT TOVTES DE CESTE VILLE
ICY POSÉE CESTE PRESENTE TABLE
OV PAR HISTOYRES DVNE DAME NOTABLE
ROYNE DV CIEL SONT LA CONSEPTION
NATIVITE IOYEVSE VIE LOVABLE
ET PVIS AV TEMPLE SA PRESENTATION.

(2) Cf. misér. 91.

Lors de l'établissement d'Israël dans la Terre Promise, Balac, roi des Moabites, fit appeler le devin Balaam pour maudire ce peuple sorti de l'Égypte, qui venait camper près de lui. Balaam, malgré la défense d'en haut, étant monté sur son ânesse et s'étant mis en route, un ange armé d'un glaive lui barra le chemin de sorte que l'ânesse effrayée refusait d'avancer, malgré les coups qu'elle recevait; alors Dieu ouvrit la bouche de l'ânesse qui se mit à parler et à se plaindre, et l'ange se découvrit à Balaam et lui dit : « Vas avec eux mais ne leur dis rien que je ne t'aie ordonné ». Balaam étant donc reparti et arrivé vers Balac, au lieu de maudire les Hébreux, fit une prophétie qui se terminait par ces mots : « Videbo eum, sed non modo; intuebor illum, sed non prope; *orietur stella ex Jacob* et consurget virga de Israel », etc. (1). — Comme ils le faisaient parfois, nos artistes ont réuni ces actes successifs en un seul sujet, qui est plutôt un symbole qu'une représentation historique proprement dite. Balaam est figuré par un homme barbu, richement vêtu. Il est monté sur l'ânesse qu'il tient d'une main par la bride, et paraît avoir eu dans l'autre un objet brisé aujourd'hui, qui peut avoir été le bâton dont il frappait l'animal. Devant lui, un ange brandit une épée nue. Dans le ciel paraît l'*étoile* prédite par le devin.

Nous revenons à l'histoire de Marie.

Panneau de la rampe C 52 (pl. LXXIX, en Y). — 1. Éducation de Marie par sainte Anne. — Une salle voûtée et carrelée; à gauche du spectateur, une vaste cheminée, dont le linteau est orné de figures d'anges tenant des écus, et la hotte, de deux très gracieux oiseaux affrontés et d'ornements Renaissance; dans l'intérieur pend une « crameillie à trois branchons » (2). Vis-à-vis, un délicieux dressoir, chef-d'œuvre de hucherie, formé d'une armoire à deux vantaux, surmontée d'un dais très délicatement découpé dans le goût flamboyant. Sur l'un des deux vantaux est représenté l'ange et sur l'autre la Vierge agenouillée devant un prie-Dieu, formant le groupe de l'Annonciation. Est-ce un anachronisme, ou au contraire une attention délicate (3)? La serrure est une merveille de finesse et de vérité. Un vase d'un joli galbe est placé sur la tablette inférieure, et, sur l'armoire, une écuelle et deux autres objets qui ont été brisés. Un chat est blotti sous le meuble. Au milieu de la pièce se dresse un banc monumental avec panneaux à draperies plissées et dais continu surmonté d'une frise flamboyante découpée à jour. Anne est assise sur un escabeau ou un petit banc tournant le dos à la cheminée. Un livre ouvert sur ses genoux elle apprend à lire à Marie enfant, qui est debout à côté d'elle, vêtue d'une simple robe traînante, serrée à la taille, les cheveux flottants.

2° Au bout de trois ans, le terme du sevrage étant arrivé, Joachim et Anne accomplirent leur vœu et amenèrent la jeune Vierge au Temple du Seigneur avec des oblations. Il y avait devant le Temple quinze degrés à monter, suivant les quinze psaumes des degrés. Marie les monta sans le secours de personne, comme si elle était déjà à l'âge parfait. — Le temple est figuré par un édifice en bois formé de panneaux embrevés à draperies plissées et d'un triple portique porté par

(1) *Num.*, xxii-xxiv.

(2) Cf. le chef-d'œuvre de Gille Labouré, ferron à Amiens, en 1462. Arch. de la ville d'Am., AA 6, fol. 116.

(3) A la cathédrale de Reims, dans le groupe de l'Annonciation qui décore le pignon du croisillon nord du transept, exécuté en 1481, la Vierge égrène son chapelet. Cf. Cerf, *Notre-Dame de Reims*, t. II, p. 63.

des colonnettes polygonales, auquel on accède par un escalier de quinze marches, dont les rampes sont aussi à panneaux de bois. Marie enfant, joignant les mains, gravit cet escalier, en jetant un regard affectueux sur sa mère qui se tient au bas des degrés, étendant la main vers son enfant. Joachim est de l'autre côté et aussi debout, l'air grave, son chapeau à la main. Au haut de l'escalier, à l'entrée du temple, le grand prêtre, les mains étendues s'apprête à recevoir l'enfant d'un air bienveillant : il est barbu et vêtu d'une longue tunique par-dessus laquelle en est une autre plus courte, fendue sur les côtés, bordée de franges avec affiquets au haut des fentes, les reins ceints d'une espèce de cordon : la tête couverte d'un voile qui lui retombe sur les épaules, et, par-dessus, d'une mitre fort riche, dont les cornes sont sur les côtés. A sa gauche, trois jeunes filles aux cheveux flottants, l'une la tête couverte d'un voile, une autre coiffée d'un bonnet carré, et la troisième tête nue, représentent les vierges consacrées à Dieu attendant leur nouvelle compagne. A sa droite, un personnage imberbe, au visage très fin et expressif, contemple la scène : il porte un habit à revers fourrés et un chapeau de forme bizarre, mais mutilé.

Panneau de la rampe C 51 (pl. LXXIX, en Z). — 1. La Vierge croissait en sainteté. Tous les jours, elle était visitée par les anges et favorisée d'une vision divine. Elle s'était soumise à telle règle, que du matin à tierce, elle était en oraisons. — C'est dans le Saint des Saints lui-même, où le grand prêtre avait seul le droit de pénétrer, que nos artistes ont placé Marie (1). Un autel couvert de trois nappes frangées de hauteurs différentes, est placé sous un dais en forme d'édicule en arc surbaissé et redenté, avec accolade à crochets, couvert d'imbrications, et porté par des colonnes polygonales surmontées chacune d'un petit dôme et d'un fleuron. Sur l'autel, deux chérubins couverts de plumes et munis de quatre ailes, deux tournées vers le haut et deux vers le bas, tiennent l'arche qui est en forme de châsse, dont la face principale est composée de trois panneaux à draperies plissées avec toiture imbriquée et crête découpée. A côté, est une porte en arc surbaissé, avec gable à crochets, par laquelle entre un ange en tunique et amict, levant la main droite comme pour faire faire silence. Il s'avance vers Marie, qui, une espèce de long fichu ou écharpe négligemment jeté sur la nuque et sur les épaules, par-dessous laquelle pendent ses cheveux en longues mèches, est agenouillée devant l'arche, les mains jointes et priant avec ferveur.

2. De tierce à none, Marie vaquait à quelque ouvrage textile. — C'est dans cette occupation que nos artistes ont placé la Vierge devant un charmant portique mi-Renaissance, mi-gothique, porté par des colonnettes polygonales. Deux des entrecolonnements, entièrement à jour, laissent apercevoir la campagne plantée d'arbres; le troisième est rempli en partie par un treillis et en partie par un panneau à draperies plissées, et le dernier, garni de quatre panneaux de même, dont un est entr'ouvert. Assise sur un escabeau à tenailles, Marie ayant près d'elle une corbeille remplie de bobines et un siège d'une forme difficile à comprendre, est occupée à tisser une bande d'étoffe sur un très curieux métier.

(1) Suivant une tradition rapportée par saint Evode, patriarche d'Antioche, et par saint Germain de Constantinople. Cf. Jourdain et Duval, *op. cit.*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8, t. VII, p. 288.

Très remarquables comme composition, les deux sujets qui forment ce panneau sont peut-être d'une exécution plus lourde que celle des autres : têtes trop grosses, visages sans expression ni caractère, absence de finesse et de fouillé. Ces défauts, se retrouvent, quoique à moindre degré, dans quelques autres panneaux des rampes.

Panneau de la rampe D 41 (pl. LXXX, en Y). — 1. Depuis none, elle ne cessait de prier que quand un ange lui apportait sa nourriture. — La Vierge s'est retirée pour prier seule dans sa chambre, pièce voûtée sur croisées d'ogives, où l'on accède par un tambour en bois avec panneaux à draperies plissées, élevé de neuf marches. Il est percé d'une porte en accolade à un vantail fermé, avec ses pentures en fer et sa très curieuse serrure à vertevelle, et de deux fenêtres en arc surbaissé. Les volets de ces fenêtres dont les panneaux sont à draperies plissées, sont fort curieux. L'un est à moitié baissé, rentrant dans l'appui de la fenêtre comme les glaces de nos voitures, et laissant voir que la fenêtre n'est vitrée d'une mise en plomb à losanges que dans sa partie supérieure, de sorte que, si l'on veut entièrement intercepter l'air extérieur et cependant avoir encore du jour, il faut que le volet ne soit baissé qu'à demi; au-dessus règne un joli entablement de style Renaissance, avec corniche à denticules, frise ornée de trois « médailles » à têtes sculptées entourées de « chapeaux de triomphe » ou couronnes de feuillages, et architrave ornée d'une cordelière à nœuds; enfin, sur cet entablement, est une toiture imbriquée en pavillon. Cet édicule est des plus curieux et des plus coquets, tel qu'il devait en exister jadis dans beaucoup de chambres, pour garantir de l'air extérieur. La pièce est éclairée sur le dehors par une fenêtre carrée à croisée de pierre et encadrée de moulures; là encore les deux carreaux supérieurs sont seuls vitrés à losanges, et les deux autres fermés de volets de bois à draperies plissées : l'un est à demi rentré dans l'appui de la fenêtre, tandis que notre éternel indiscret regarde de l'extérieur par l'ouverture : c'est sans doute lui qui aura conté le fait. Une horloge avec son cadran à une seule touche, tout son mécanisme intérieur merveilleusement rendu, ses poids et sa sonnerie placée en évidence au haut du petit meuble en lui faisant un joli couronnement (1), est accrochée au mur; à côté, est une bibliothèque à une seule tablette, où sont rangés six volumes à fermoirs posés sur leur tranche inférieure, mais le plat en avant et non le dos (2). Dans ce délicieux intérieur qui respire la paix et la pureté, Marie se tient debout, tête nue, les cheveux flottants. Elle vient de prier ou de méditer et tient encore son livre ouvert. L'ange, s'approche discrètement, lui présentant d'une main un pain rond et tenant dans l'autre une cane à anse et à couvercle.

2. Marie et ses compagnes à l'étude. — Une salle voûtée dans laquelle est un banc à deux étages de sièges et haut dosier à draperies plissées, décoré par le haut d'une dentelle flamboyante et de pinacles : sur un des deux accoudoirs est un marmouset tenant un écu. La maîtresse d'école est assise à l'étage ou gradin

(1) C'est toujours la grande qualité des artistes du moyen âge de faire concourir les parties essentielles d'un objet à sa décoration. Cette horloge est aux yeux de tous un instrument à marquer les heures. Cela ne l'empêche pas d'être infiniment gracieuse.

(2) Les reliures anciennes chargées de fermoirs, de bourdons, parfois de pièces d'orfèvrerie et d'autres aspérités ne permettaient pas de placer les volumes plat contre plat, comme aujourd'hui.

supérieur : respectable matrone vêtue d'une robe, d'un manteau et de la guimpe sur laquelle est posé un court voile, elle tient d'une main un livre à fermoirs, et lève l'autre comme si elle faisait une explication. Marie est à côté d'elle. La mise des deux compagnes qui sont assises au gradin inférieur, est beaucoup plus recherchée que la sienne : l'une porte une robe ouverte en carré avec déchiquetures et gorgerette plissée, manches bouillonnées et riche coiffure ornée d'une profusion d'affiquets, de perles, de réseaux, etc., et, aux oreilles, d'une paire de rosaces du milieu de chacune desquelles part une gourmette nouée sous le menton; l'autre a un rang de perles à l'ouverture de sa robe sur la poitrine; sur sa tête est posé un voile sous lequel flotte sa chevelure, et par-dessus lequel est posé un bourrelet; elle tient un objet qui paraît être une pomme. Toutes trois feuillettent des livres et paraissent écouter avec attention les enseignements de la maîtresse.

Panneau de la rampe D 40 (pl. LXXX, en Z). — 1. Lorsque Marie fut parvenue à sa quatorzième année, le pontife voulut, selon l'usage, la renvoyer dans sa famille, pour être légitimement mariée. Marie s'y refusa, parce qu'elle avait voué à Dieu sa virginité. Devant une pareille nouveauté si contraire aux idées du peuple Juif, les anciens convoqués furent unanimement d'avis de consulter le Seigneur. Ayant donc prié, le pontife entendit une voix qui répondit que tous les hommes à marier de la maison de David aient à porter chacun une verge sur l'autel, et que celui dont la verge germerait et sur laquelle le Saint-Esprit en forme de colombe viendrait se poser, devrait être fiancé à Marie. Tous vinrent donc, mais Joseph se trouvant trop âgé pour épouser une si jeune vierge, fut le seul à soustraire sa verge de l'épreuve. Aucune verge ne fleurit, et le Seigneur de nouveau consulté répondit que la verge de celui qui devait épouser Marie manquait. Joseph ainsi trahi dut s'exécuter, et aussitôt sa verge se mit à fleurir et une colombe vint se poser sur elle. — Dans le temple, figuré par une suite d'arcades surbaissées portées par des pilastres avec une porte amortie par une accolade à crochets, est un autel couvert de deux nappes frangées et d'un retable à trois ressauts, devant lequel se tient le grand prêtre qui paraît bénir, deux doigts levés. A côté de lui, est un assistant imberbe, peut-être un lévite, en robe demi-longue, fendue par devant et serrée à la taille, et coiffé d'un bonnet carré; il tient un livre fermé. Joseph s'avance vers le grand prêtre, tenant solennellement à deux mains sa verge fleurie. L'artiste a oublié de figurer la colombe. Le futur époux de Marie porte une longue robe et un manteau à collet et capuchon relevé, attaché sur le devant de la poitrine par un riche fermail; il est barbu et tête nue. Quatre autres prétendants suivent derrière lui, tenant comme des cierges leurs verges stériles.

2. Fiançailles de Marie et de Joseph. — Toujours le temple figuré par de grandes baies cintrées et vitrées en losanges : dans le fond, est une porte en arc surbaissé, surmontée d'une rose flamboyante très finement découpée, le tout sous un grand arc en plein cintre avec redents, orné de rosaces et de crochets, et retombant sur deux pilastres sculptés d'une suite de rosaces. Au milieu, se tient le grand prêtre ayant une sorte de chape sur les épaules : il prend Joseph par la main qu'il unit à celle de Marie. Celle-ci s'avance timidement, un chapeau de roses sur sa chevelure flottante. Du côté de Joseph se tiennent deux hommes

imberbes, l'un vêtu d'une houppelande à revers et coiffé d'un mouchoir par-dessus lequel est posé un somptueux chapeau entouré d'un rang de perles et surmonté d'un gland, l'autre costumé à peu près de même, avec un non moins somptueux chapeau fort élevé, tailladé, les bords retroussés et ornés d'une enseigne, et surmonté d'une espèce de rosette. Du côté de Marie deux jeunes femmes, l'une vêtue d'une longue robe par-dessus laquelle en est une autre raide, fendue sur les côtés, arrondie par devant et par derrière, et bordée d'un riche et large galon et de houpettes, ouverte à revers sur la poitrine que couvrent les fins plis de la gorgerette, manches tailladées et bouillonnées, et sur la tête une espèce de bonnet à la Charlotte Corday d'où la chevelure s'échappe en longues mèches. L'autre porte une riche coiffe à oreilles pointues et ornées de perles du centre de chacune desquelles s'échappe une gourmette qui retombe gracieusement sous le menton (1).

A partir d'ici, nous quittons la légende, pour suivre l'Évangile.

Panneau de la rampe E 32 (pl. XXXI, en Y). — 1. L'Annonciation (2). — La chambre de la Vierge est meublée d'un lit à baldaquin avec courtines troussées et pentes richement brodées d'ornements dans le goût de la Renaissance, et bordées de franges; le chalit est formé d'une suite de panneaux à draperies plissées et couvert d'une courtepointe à losanges. Un joli miroir circulaire est pendu dans le fond du lit. Dans un coin de la pièce est une porte surmontée d'une frise et d'un fronton en style de la Renaissance. Au milieu, un vase de lis est posé sur un escabeau. A demi agenouillée sur un prie-Dieu, Marie paraît distraite de sa méditation, et fait le geste de fermer le livre qui était ouvert devant elle. Elle détourne la tête d'un air troublé, à l'arrivée de l'ange Gabriel qui vient de la saluer d'une façon si inattendue (3). Celui-ci se présente vêtu de l'amict, de l'aube et d'une chape attachée par un riche fermail. Il tient un grand sceptre fleuronné, autour duquel est enroulée une banderole muette. Dans le ciel, au milieu d'un chœur de chérubins à quatre ailes et sortant de nuages, apparaît le Père Éternel à mi-corps, à longue barbe, vêtu d'une chape à fermail, coiffé de la tiare à trois couronnes, tenant le globe d'une main et bénissant de l'autre, tandis que de lui descend le Saint-Esprit en forme de colombe, à travers un jet de rayons lumineux (4).

2. La Visitation (5). — Marie est toujours vêtue comme précédemment, ayant en plus un court voile jeté sur sa tête, mais par-dessous lequel on voit toujours sa chevelure flottant en longues mèches. Élisabeth, femme âgée, en guimpe, bourrelet et manteau jeté sur les épaules, est allée au-devant d'elle et la rencontre à la porte de sa maison. Pour exprimer les sentiments d'Élisabeth et traduire par un geste significatif les paroles que l'Évangile lui met dans la bouche (6), elle est figurée fléchissant le genou et portant respectueusement la main droite sur le ventre de Marie, tandis que la mère du Sauveur, dont l'attitude trahit l'émotion

(1) Dans les Heures de Simon Vostre, ce sujet est accompagné de la légende : « *Cum esset desponsata mater Jesu Maria Joseph.* (*Matth.*, I, 18) ».

(2) *Luc*, I, 26-38.

(3) « Turbata est in sermone ejus et cogitabat qualis esset ista salutatio ». *Luc.*, I, 29.

(4) « Spiritus Sanctus superveniet in te et virtus Altissimi obumbrabit tibi ». *Luc.*, I, 35.

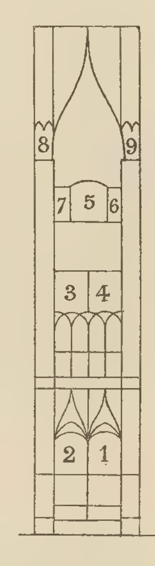
(5) *Luc.*, I, 39-56.

(6) « Exultavit infans in utero ejus, et repleta est Spiritu Sancto Elisabeth, et exclamavit voce magna et dixit : Benedicta tu inter mulieres et benedictus fructus ventris tui. Et unde hoc mihi, ut veniat mater Domini mei ad me? » *Luc*, I, 41-43.

et la joie, semble chanter « Magnificat anima mea Dominum », etc. (1). La demeure de Zacharie et d'Élisabeth est figurée par une riche maison forte, avec créneaux, mâchicoulis, chemins de ronde, poivrières, pignons à crochets, porte en plein cintre munie d'une forte serrure, etc., bâtie sur une montagne plantée d'arbres (2).

Jouée F 31. — La jouée des stalles hautes de ce côté est garnie de sept sujets sculptés qui continuent l'histoire de Marie. Ils sont disposés suivant le schêma ci-contre.

Les sujets des deux premiers bas-reliefs, qui forment comme le soubassement de la jouée (pl. LXXXII, en Y), sont rapportés par saint Mathieu : « Or la naissance du Christ arriva ainsi. Marie, sa mère, étant fiancée à Joseph, il se trouva, avant qu'ils eussent habité ensemble, qu'elle avait conçu par la vertu du Saint-Esprit. Joseph, son mari, qui était un homme juste, ne voulant pas la diffamer, résolut de la renvoyer secrètement. Comme il était dans cette pensée, voici qu'un ange du Seigneur lui apparut en songe et lui dit : Joseph, fils de David, ne crains point de prendre avec toi Marie ton épouse, car ce qui est formé en elle est l'ouvrage du Saint-Esprit. Et elle enfantera un fils, et tu lui donneras le nom de Jésus, car il sauvera son peuple de ses péchés..... Réveillé de son sommeil, Joseph fit ce que l'ange du Seigneur lui avait commandé; il prit avec lui Marie son épouse » (3).



1. L'ange tirant Joseph de son doute. — Joseph assis dans une massive chaire gothique à panneaux de draperies plissées, bonnet carré sur la tête, est endormi, accoudé, le front appuyé sur sa main. Un ange semble lui parler. A leurs pieds, est un objet difficile à distinguer, que MM. Jourdain et Duval ont pensé être une besace, pour indiquer l'intention de Joseph de partir. Nous verrons en effet la besace clairement indiquée dans le sujet suivant. La scène se passe à l'extérieur d'une ravissante habitation mi-gothique, mi-Renaissance. Le rez-de-chaussée du bâtiment principal est en maçonnerie nue, sans aucun percement et sans autre ornement que des contreforts. Au-dessus, règne une frise sculptée, légèrement en saillie. Le premier étage du plus grand côté est percé de deux fenêtres carrées à croisées de pierre, dont les deux carreaux du haut sont seuls vitrés à losanges : deux curieux regardent par l'une d'elles. Entre ces fenêtres, est une niche en accolade à crochets, qui abrite une statue en pied paraissant représenter le Sauveur tenant le monde et bénissant. Est-ce encore un anachronisme ou une intention de l'artiste? Sur le petit côté, est sculpté un écu à trois hermines posées 2 et 1, tenu par deux lions.

(1) *Luc.*, I, 46.

(2) « Abiit in montana ». *Luc.*, I, 39. — Ce panneau et le suivant, à la hauteur duquel il devait se trouver jadis avant la suppression de la première stalle basse de ce côté, est assez endommagé par le frottement des personnes qui, pendant les offices, se pressent aujourd'hui encore, comme autrefois, entre les stalles et le sanctuaire.

(3) *Matth.*, I, 18-24.

Le pignon est orné de crochets et la toiture, en ardoises, est surmontée d'une crête découpée. Sur le grand côté de cette toiture s'ouvrent deux très riches lucarnes ou « fenêtres Beauvoisiennes » (1), amorties en accolades avec crochets. A l'un des angles du bâtiment est accrochée une petite tourelle en encorbellement; à l'angle opposé, une autre tourelle polygonale et beaucoup plus considérable s'élève de fond : elle paraît contenir l'escalier; on y pénètre par une porte en arc surbaissé, surmontée d'un gable à crochets.

2. Joseph s'excusant à Marie de ses soupçons injurieux. — Nous sommes encore à la porte d'un somptueux édifice couvert en ardoises, dont le pignon est à crochets et la porte en arc surbaissé, avec ses pentures et sa serrure. A côté, est une autre porte beaucoup plus riche, amortie en accolade et flanquée de deux grosses colonnes dont les fûts sont sculptés à torsades, et qui servent de supports à un entablement dont l'architrave est sculptée de feuilles de refend, la frise, d'ornements de la Renaissance, avec une tête dans un médaillon, et la corniche, d'une cordelière à nœuds, le tout surmonté d'une espèce de dôme sculpté. A la droite du spectateur, Marie est assise dans une très riche chaire de style Renaissance, dont le dossier est surmonté d'une espèce de fronton cintré, à coquille, avec animaux fantastiques et deux marmousets nus, debout et tenant des écus; aux accoudoirs sont de petits animaux. Cette chaire est abritée par un dais d'étoffe drapée, bordée d'un riche galon et d'une frange, avec dorsal qui tombe par derrière. Il faut remarquer la richesse de cette chaire en comparaison de celle dans laquelle Joseph est assis au sujet précédent, et surtout la présence du dais qui la surmonte; l'artiste a certainement voulu marquer la plus grande dignité de Marie, et surtout la présence de Dieu qu'elle portait dans ses flancs. Marie, une écharpe jetée sur sa chevelure toujours flottante, méditait dans un livre encore ouvert sur ses genoux, lorsque Joseph est venu la trouver. Celui-ci, accompagné de deux anges, est humblement agenouillé, les mains jointes. Il a l'air confus et plein de regret. Ses mains sont actuellement brisées : Marie les lui prenait avec bonté pour l'engager à se relever. A ses pieds sont sa besace et son paquet de voyage soigneusement ficelé (2).

Les sujets suivants (pl. LXXXV), sur la partie de la jouée dont les deux côtés sont visibles, sont sculptés à double face et peuvent être vus indifféremment de l'intérieur et de l'extérieur, la face principale se trouvant vers l'extérieur.

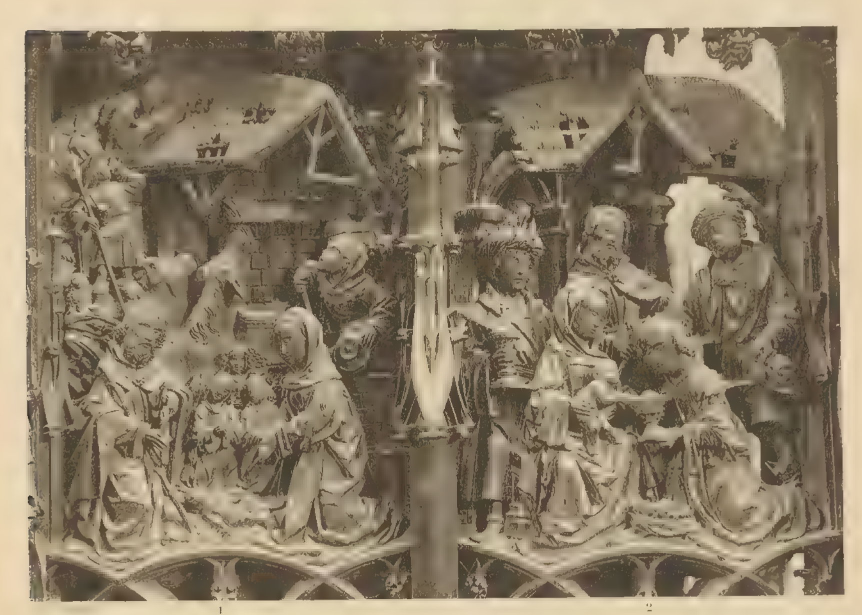
3. La Nativité de Jésus (fig. 204, 1). — Au milieu d'une masure demi pierre et demi bois, couverte en chaume et tombant en ruines, au fond de laquelle est une mangeoire et un râtelier rempli de foin, où mangent un bœuf et un âne (3),

(1) Ce qu'on appelle aujourd'hui des *belvoisines*.

(2) Ni saint Mathieu, ni la plupart des évangiles apocryphes ne disent que Joseph s'est ainsi humilié devant Marie, ni même que la Vierge a eu connaissance de ses soupçons; seule, l'*Histoire de la nativité de Marie et de l'enfance du Sauveur*, fait dire par Joseph à Marie : « J'ai péché, car j'avais entretenu quelque soupçon contre toi ». C'est d'ailleurs une tradition fort ancienne de le représenter ainsi, et c'est avec raison que MM. Jourdain et Duval, nous ont montré dès le XIIIe s., dans le portail Sainte-Anne de Notre-Dame de Paris, Joseph dans cette posture d'humiliation et d'excuse. Dans les vignettes des heures de Simon Vostre, ce sujet a pour légende : *Exurgens Joseph a somno accepit conjugem suam* ». *Matth.*, I, 24. — Sur ces deux bas-reliefs, voy. RIGOLLOT, *Essai historique sur les arts du dessin en Picardie*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. III, p. 451 et *Hist. des arts du dessin*, t. II, p. 240.

(3) Sur la présence du bœuf et de l'âne, voy. JOURDAIN ET DUVAL, *op. cit.*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. VII, p. 302.

l'Enfant Jésus, entièrement nu et environné d'une auréole lumineuse, est couché par terre sur un peu de paille (1). Derrière lui, trois petits anges l'adorent à genoux, les mains jointes (2). Marie joignant aussi les mains et Joseph tenant un



1 2

Fig 204 _ Nativité. Adoration des Mages. Stalles.

[illegible] F 311

bâton de voyageur et une chandelle allumée, sont agenouillés en adoration, aux côtés de l'Enfant. Un berger, la tête couverte d'un chaperon, dont la pèlerine est déchiquetée à lambeaux, s'approche chapeau bas en s'appuyant sur sa houlette (3). En dehors de l'étable, au milieu de la campagne, un autre berger, chaussé de souliers et de bas qui retombent sur ses talons (4), besace frangée aux reins, et chapeau sur la tête, sa houlette à la main, entouré de ses moutons et de son chien, regarde vers le ciel, la main levée, comme s'il entendait et voyait quelque

(1) On n'a pas suivi à la lettre le texte de l'Évangile : « Pannis eum involvit et reclinavit eum in presepio, quia non erat eis locus in diversorio ». *Luc*, II, 7.

(2) « Et Marie mit au monde un fils que les anges entourèrent dès sa naissance, et qu'ils adorèrent disant : « Gloire à Dieu dans les cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ». *Hist. de la Nativité de Marie et de la Naissance du Sauveur*, XIII.

(3) Elle est brisée.

(4) Voy. le bas-relief n° 6, dans le haut dossier de la maîtresse stalle I.

chose d'extraordinaire. En effet, sur l'autre face du groupe, un ange descend du ciel tenant une longue banderole (1). Du même côté, et dans la prairie plantée d'arbres dont l'étable est entourée, deux autres bergers, vêtus à peu près comme le premier, font paître leurs moutons. L'un est debout, l'autre, assis par terre, joue de la musette. Un chien est couché près d'eux (2).

4. L'Adoration des Mages (fig. 204, 2). — Toujours le même édifice en ruines, à peu près comme dans le sujet précédent, mais tourné d'une façon un peu différente, de sorte que la mangeoire, devant laquelle étaient le bœuf et l'âne, ne se voit plus, et qu'une suite d'arcades à jour occupe le fond. Marie est assise, tenant l'Enfant Jésus entièrement nu debout sur ses genoux. D'un geste qui manque un peu de dignité, l'Enfant saisit à deux mains le superbe hanap découvert qu'un des rois-mages lui présente à genoux. Celui-ci porte une longue robe, dont le col droit et évasé, fait penser au col dit « Médicis », et dont les manches sont serrées sous les aisselles par un rang de bouts de rubans, larges aux coudes, puis de nouveau serrées et tailladées aux poignets. Il a une ceinture ornée de pendeloques. Son chapeau ceint d'une couronne royale et surmonté d'un motif de passementerie est posé à ses pieds. Remarquons en passant la finesse avec laquelle sont traitées les mains de ce personnage. Un autre roi-mage se tient debout derrière lui, chaussé de très curieux souliers découverts, avec bas tailladés à la cheville et retombant à revers ou à bourrelets sous les jarrets (3); son vêtement est une espèce de saie bizarrement drapée, munie d'un capuchon terminé par un gland et relevé. La tête enveloppée d'un mouchoir attaché sur le front par un affiquet, il tient d'une main son chapeau à couronne royale, et de l'autre son présent, malheureusement brisé. Son visage rond, aux lèvres épaisses, au nez épaté, son type si différent de celui des autres personnages, et, de plus, son accoutrement un peu hétéroclite permettent de reconnaître en lui le roi noir. Nous le croyons d'autant plus volontiers que, dans une grande gravure de la Nativité dans les heures de Simon Vostre, le roi noir porte presque absolument le même costume. Le troisième mage se tient de l'autre côté : souliers tailladés à la cheville, houppelande à larges manches et revers fourrés, bordée par le bas d'un large galon, turban orné d'une couronne; il se dispose à offrir à son tour un riche hanap couvert. Joseph se tient par derrière, tête nue, un bâton potencé à la main. Le revers du sujet ne figure que l'extérieur de l'étable et le dos des personnages que nous venons de décrire; l'étoile est absente.

5. Présentation de Jésus au Temple et Purification de Marie (4). — Le Temple est figuré par un superbe édifice en style Renaissance avec pilastres sculptés, frises décorées, frontons à coquilles surmontés d'enfants nus jouant avec une patenôtre. En avant, est un autel porté par quatre petits piliers carrés, couvert de deux

(1) « Et pastores erant in regione eadem vigilantes.... Et ecce Angelus Domini stetit juxta illos et claritas Dei circumfulsit illos, et timuerunt timore magno. Et dixit illis Angelus : Nolite timere, ecce enim evangelizo vobis gaudium magnum ..... quia natus est vobis hodie Salvator », etc. *Luc*, II, 8-11.

(2) A remarquer l'analogie entre cette Nativité et la manière dont le même sujet est représenté dans les estampes de la même époque, et notamment dans les *Heures* de Simon Vostre, tant dans les vignettes des encadrements que dans les gravures principales. L'édifice en ruines, l'Enfant Jésus nu et couché par terre, Joseph tenant un bâton et une chandelle allumée, les bergers, les anges dans le ciel, semblent de rigueur dans toutes les Nativités de cette époque.

(3) Cf. les chaussures des bergers au sujet précédent.

(4) *Luc*, II, 22-39.

nappes frangées, sur lequel Marie dépose l'Enfant Jésus entièrement nu. Siméon le reçoit dans ses bras sur une écharpe. C'est un vieillard barbu, en costume sacerdotal : longue tunique, sur laquelle en est une autre plus courte, frangée et serrée à la taille par un cordon à glands; sur sa tête est un capuchon à pèlerine, par-dessus lequel est posé un bonnet pointu décoré comme une mitre. Joseph, dont la figure est fort belle, s'avance derrière Marie, tenant un objet que MM. Jourdain et Duval ont pris pour une épée nue, mais qui n'est autre chose que le cierge que, dans l'église catholique, on porte à la cérémonie des relevailles, appelée aussi « purification » (1), et que, par assimilation, les artistes de l'époque faisaient presque toujours figurer dans la scène de la Purification de Marie (2). De l'autre main, Joseph tient un petit panier à anse fort curieux, rempli de tourterelles ou de jeunes colombes. Au premier plan, une femme en longue robe, tête voilée, bourse à la ceinture, s'avance comme si elle voulait parler. Serait-ce la prophétesse Anne? Par derrière, se tiennent trois autres personnages : un homme en bonnet carré, et deux femmes, l'une coiffée d'un bourrelet, l'autre vêtue d'une robe ouverte en pointe dans le dos, manteau drapé sur une épaule, livre fermé dans la main, la tête coquettement couverte d'un fichu qui fait penser à certaines coiffures du XVIIIe siècle. C'est un des plus jolis de tous les groupes des stalles.

6. Au droit : Siméon, vêtu comme ci-dessus, à demi agenouillé, levant les mains, les yeux au ciel, comme s'il recevait une inspiration d'en haut (3).

Au revers : David debout, barbu, tête nue, foulant aux pieds sa couronne et une espèce de draperie — est-ce un manteau? — souliers en bec de cane, bas retombant à revers, chausses collantes, saie bordée d'un riche galon, fendue par devant, avec manches évasées, bouillonnées aux épaules. Il joue de la harpe et déroule une banderole muette.

Suivant MM. Jourdain et Duval (4), le prophète Siméon représenterait « les heureux enfants de Dieu qui sont les témoins de l'accomplissement des promesses; le prophète David, tous ceux qui ont entendu la promesse d'un sauveur, mais *qui sont morts*, dit saint Paul, *sans avoir reçu les biens promis de Dieu, les voyant seulement et les saluant de loin* ..... Siméon et David sont à la fois la voix de Dieu qui annonce et la voix de Dieu qui confirme la réalisation des biens annoncés », etc. (5).

7. Le septième compartiment est veuf des deux statuettes qui faisaient pendant aux deux précédentes. MM. Jourdain et Duval (6) supposent qu'il devait être occupé par la prophétesse Anne d'un côté, et, de l'autre, par un personnage de l'Ancien Testament, Salomon peut-être ou Samuel.

Le long du montant de cette jouée, huit niches ont été dépouillées des groupes et des statuettes qu'elles renfermaient, par les vandales de 1839. Dans plusieurs on voit encore les chevilles qui les maintenaient (7).

(1) En 1395, le curé de Saint-Martin-au-Bourg à Amiens avait refusé de recevoir une femme « *à purification*..... pour ce qu'elle n'avoit point de cape noire vestue, selon l'usage de ladite ville et diocèse d'Amiens ». Arch. de la ville d'Am., AA 2, fol. 68.

(2) Cf. les Heures de Simon Vostre.

(3) « Responsum acceperat a Spiritu Sancto non visurum se mortem nisi prius videret Christum Domini ». *Luc*, II, 26.

(4) *Op. cit.*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. VII, p. 307.

(5) *Hebr.*, XI, 2.

(6) *Op. cit.*, p. 308.

(7) « Il sera important, disent MM. Jourdain et Duva

Les sujets sculptés sur ce panneau sont extrêmement remarquables de composition et d'exécution, et peuvent compter parmi les meilleurs de toutes les stalles : il y a des expressions de figures des plus variées et des plus vraies; tout y est traité avec une grande perfection. On ne peut même pas faire un crime aux artistes de ne pas y avoir mis toute la gravité désirable, de les avoir compris comme on les comprenait de leur temps, d'une façon toute différente de celle dont on les traitait au XIIIe siècle, tant il y a de charme, d'abandon et de pittoresque dans ces scènes qu'ils ont su rendre familières et touchantes, sans sortir de la convenance exigée par la grandeur des sujets. Là encore ils ont montré leurs qualités toutes françaises.

JOUÉE DE LA MAITRESSE STALLE G 56. — Les sujets qui occupent la partie haute et à deux faces de la maîtresse stalle 56, se rapportent à l'histoire de Joseph, et ont été décrits précédemment. Seul le panneau inférieur appartient à la suite que nous décrivons et ne comprend qu'un seul sujet, développé avec beaucoup de détails :

Le Massacre des Innocents (pl. LXXVII, en Z). — Bien que saint Mathieu ait suivi l'ordre contraire, nos artistes ont placé le Massacre des Innocents avant la Fuite en Égypte, sans doute parce qu'ils disposaient d'un plus grand espace pour un sujet qui comportait plus de développements. D'ailleurs les deux faits sont simultanés (9). La scène se passe dans une campagne plantée d'arbres, au fond de laquelle on aperçoit une maison à haute cheminée, un plessis et un château fort crénelé, avec sa porte et ses tours, au sommet duquel flotte une bannière. A la gauche du spectateur, Hérode, à longue barbe, richement costumé et coiffé d'un chapeau ceint d'une couronne royale, le sceptre à la main (1), est assis dans une chaire au haut et magnifique dossier de style Renaissance, surmonté de trois statuettes d'enfants nus, dont un joue du tambourin, l'autre de la flûte traversière et le troisième, qui est au milieu, accroupi et les ailes éployées, tient une tête de mort. A une fenêtre en arc surbaissé et accolade, dans le tympan de laquelle est un écu à un croissant, apparaît un homme imberbe, coiffé d'une espèce de chaperon en bourrelet, à la patte retombante, et vêtu d'une houppelande à revers et larges manches. A droite et à gauche d'Hérode, se tiennent deux personnages, sans doute

(loc. cit.), et non impossible, de reconnaître à l'aide des textes sacrés et de l'usage qu'on en faisait au XVIe siècle, les sujets enlevés et la manière de les rétablir. Nous pouvons désigner dès maintenant l'Adoration des bergers, les Mages découvrant l'étoile, se mettant en route, paraissant devant Hérode, avertis par un ange de retourner par un autre chemin. La Circoncision n'avait pas été omise non plus. Nous en avons pour preuve un dessin levé il y a quelques années et encore existant. Ces conjectures s'établissent d'ailleurs sur la connaissance et par l'étude des sculptures analogues pour l'époque et pour le choix et l'ordonnance des sujets ». Je ne sais ce qu'est devenu le dessin dont parle MM. Jourdain et Duval. Dans le tome III des *Monuments anciens et modernes* de Gailhabaud, publié en 1870, il y a de mauvais dessins des stalles de la cathédrale d'Amiens, qui paraissent antérieurs à 1839. Parmi eux se trouve un dessin de la face extérieure de la jouée qui nous occupe avec son imagerie au complet mais trop mal dessinée pour que l'on puisse reconnaître ce qu'elle représente. En 7, est un personnage symétrique à celui qui occupe le n° 6; en 8 et 9, deux personnages isolés, debout; enfin, sur le montant à droite du spectateur, un groupe représentant un prêtre entre deux personnages lui présentant un enfant nu. Ce pourrait bien être la Circoncision.

(9) *Matth*, II, 16-18.

(1) Le sceptre est brisé.

des conseillers, dont l'un est barbu et vêtu d'une saie à larges manches, bordée par en bas d'un galon fort large, sur lequel sont des lettres qui ne paraissent composer aucun mot; une bourse et un couteau sont pendus à sa ceinture, les bords de son chapeau relevés en forme de casquette; l'autre a le visage rasé, un chaperon en bourrelet sur la tête, la cornette enroulée autour du cou.

Le reste de la composition peut se diviser en trois groupes principaux :

1[er] groupe (au premier plan, aux pieds d'Hérode). — Une mère très élégamment vêtue : robe ouverte en carré, sur la gorgerette à fins plis, manches bouillonnées et tailladées, coiffe fort riche à oreilles ornées, est à genoux, disputant son enfant nu à un soldat qui le lui arrache violemment, s'apprêtant à le frapper de son épée. C'est une espèce de lansquenet (1), dont tout l'accoutrement : houseaux, chausses, pourpoint, est tailladé du haut en bas : le pourpoint est attaché aux chausses par des aiguillettes, qui se desserrent à l'effort qu'il fait pour brandir son épée, en laissant la chemise bouffer entre les deux; sa chevelure est emprisonnée dans un filet, son chapeau tombant derrière la tête est retenu par une gourmette attachée sous le menton.

2[e] groupe (au premier plan à droite du spectateur). — Debout et coiffée d'un bourrelet, une mère tient dans ses bras et les plis de son manteau un enfant qui tête encore sa mamelle, tandis qu'un soldat en saie, corselet, casque à visière relevée et orné d'espèces d'ailes aux oreilles, brandissant son épée (2), écarte le manteau de la mère auquel le pauvre enfant s'accroche tant qu'il peut de ses petites mains, regardant son agresseur avec effroi. Une autre mère désolée est affaissée par terre, pleurant sur le corps inanimé de son enfant nu. Elle est richement vêtue d'une robe et d'une double jupe plus courte, arrondie par devant et par derrière, avec affiquets, bordée d'un large galon sur lequel on voit des lettres qui ne présentent aucun sens.

3[e] groupe. (Au second plan, au-dessus du précédent, et du même côté). — Un soldat au visage rasé, souliers découverts en bec de cane, saie tailladée en biais sur la poitrine et fendue depuis le bas jusqu'à la ceinture, laissant voir discrètement la braguette, manche tailladée en biais au bras droit, le gauche couvert d'un brassart, chapeau crénelé sur la tête, accoutrement qui rappelle celui des lansquenets, tient en l'air en riant aux éclats, un enfant nu embroché dans son épée. La mère éplorée se tient à côté de lui, joignant les mains avec désespoir. C'est encore une personne de condition, à en juger par sa mise : souliers en bec de cane, robe traînante, sur laquelle une autre est drapée, presque aussi longue, d'étoffe souple, fendue sur le côté avec affiquet, et décolletée. Son chaperon en bourrelet est attaché par une gourmette. Un autre soldat à longues moustaches, le reste du visage rasé, armé d'un corselet d'où sortent d'énormes manches bouillonnées et tailladées, ayant sur la tête une espèce de barbute avec ailes aux oreilles, se tient derrière une femme voilée qui s'est jetée à genoux, cherchant à cacher l'enfant emmaillotté qu'elle tient dans ses bras. Par derrière, on aperçoit une femme au capuchon relevé.

(1) En 1513, une bande de lansquenets du comte d'Aspremont passa par Amiens, ou tout au moins près de cette ville, et ils furent logés à Boves. Est-ce par un souvenir de leur passage que l'on en voit un certain nombre figurer dans nos stalles, notamment dans les sujets de fantaisie des pendentifs? Échevin. des 20 et 28 avril 1513. Arch. de la ville d'Am. BB 21, fol. 170, 171 v°.

(2) Elle est brisée.

Très remarquable d'exécution, de mouvement et d'expression, ce bas-relief laisse un peu à désirer pour la composition qui n'est pas très claire. Il a aussi passablement souffert du frottement, de sorte que la plupart des figures ont perdu leur finesse.

Dossier de la maitresse stalle 56 (pl. LXXXIX). — 1. L'ange apparaissant en songe à Joseph et lui ordonnant de fuir en Égypte (1). — Au milieu d'une campagne plantée d'arbres, Joseph est assis, encapuchonné et endormi, s'appuyant sur son bâton à béquille : figure extrêmement remarquable de finesse. Dans le ciel, au-dessous d'un nuage, un ange apparaît, étendant les bras comme s'il lui parlait (2).

2. La Fuite en Égypte. — Au milieu d'un paysage planté d'arbres, au fond duquel on aperçoit une ville avec ses remparts, ses tours, ses clochers et ses maisons, prodige de finesse, et, au premier plan, un arbre tortu, au pied duquel est une espèce de crocodile (3), Marie, un court voile sur la tête, est assise sur un âne, tenant l'Enfant Jésus emmaillotté; à côté d'elle, Joseph en vêtements assez courts, la tête encapuchonnée, marche, son bâton à béquille sur l'épaule.

3. Chute des idoles à l'arrivée de Jésus en Égypte. — Une campagne plantée d'arbres, au fond de laquelle est une petite église à clocher cylindrique, tel est le décor. Au premier plan, deux idoles nues, juchées au haut de colonnes annelées, se brisent et tombent à la renverse (4).

Les quatre compartiments qui sont immédiatement au-dessous des trois sujets qui précèdent renferment chacun un personnage debout, mais aucun attribut ne permet de les caractériser d'une façon précise. Voici l'explication qu'en ont donnée MM. Jourdain et Duval : « Abraham figure l'entrée en Égypte que prophétise Isaie. Au père des croyants, aussi bien qu'au père de l'Enfant, Dieu a dit : *Sortez de votre maison et venez en la terre que je vous montrerai;* et Abraham *descendit en Égypte, pressé par la famine,* comme plus tard Joseph et sa famille, pressé par la

(1) *Matth.*, II, 13.

(2) MM. Jourdain et Duval n'ont pas voulu voir dans ce sujet l'avertissement donné à Joseph de fuir en Égypte, « mais en observant, disent-ils, que Joseph est en tenue de voyageur, que l'apparition a lieu après le Massacre des Innocents et dans la campagne, il nous a paru plus probable qu'il s'agissait de l'ordre donné en Égypte de retourner à Nazareth » *(Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. VII, p. 313). Ces raisons ne nous paraissent pas concluantes. Rien d'abord n'indique que Joseph soit en habit de voyageur; s'il a mis son capuchon sur sa tête, c'est pour se garantir du froid durant son sommeil. Son bâton, il l'a toujours entre les mains, même dans les scènes où il n'est pas question de voyage, par exemple dans l'Adoration des mages. La place occupée par le sujet n'est pas non plus une raison : nos artistes ne pouvaient guère séparer la vision de Joseph de la Fuite en Égypte, et, étant donné qu'ils avaient choisi pour ce sujet le panneau principal du dossier de la stalle, ils devaient mettre à côté l'ange apparaissant à Joseph et lui ordonnant de fuir en Égypte, d'autant que ce sujet comportait peu de personnages et convenait très bien à l'espace restreint du n° 1. D'ailleurs l'ordre des sujets va de la gauche à la droite du spectateur, et c'est bien dans ce sens que marche la sainte famille dans le bas-relief n° 2. Quant à l'argument tiré de ce que Joseph est dans la campagne, il n'a aucune valeur. Nous avons déjà constaté que nos artistes affectionnaient le plein air, même pour des scènes qui avaient dû plus vraisemblablement se passer dans l'intérieur d'une maison.

(3) Ce détail est sans doute pour symboliser l'Égypte, comme l'ont pensé MM. Jourdain et Duval.

(4) Voy. ci-dessus, t. I, p. 392, la description du grand portail.

persécution d'Hérode. Isaïe se tourne vers lui et semble lui dire : *Le Seigneur montera sur un nuage léger et il entrera dans l'Égypte.* De l'autre côté, Moïse, annonce en sa personne la sortie d'Égypte qu'Osée prédit dans ses livres. Moïse auquel échut la mission de délivrer et de *tirer de l'Égypte le peuple d'Israël,* figure de Jésus-Christ; Osée, dont saint Mathieu précise lui-même l'oracle, et qui voyait en même temps, dit saint Jérôme, le peuple de Dieu et le fils de Dieu, lorsqu'il chantait : *J'ai rappelé mon fils d'Égypte!* Le vêtement orné, frangé et étoffé des deux patriarches, contraste avec la robe unie que portent les deux prophètes sous un simple manteau relevé avec grâce sous le bras. (Gen., XII, 2 à 10; Isaïe, XIX, 1; Exod., VII, 4; Osée, XI, 1) » (1). Il serait étrange que nos artistes aient omis de mettre à Moïse les cornes qu'ils n'ont pas manqué de lui donner dans les scènes de l'exode, avant même qu'il les ait eues effectivement. D'un autre côté, nous ne saisissons pas très bien la différence de costumes que signalent MM. Jourdain et Duval. Ne seraient-ce pas plutôt quatre prophètes qui ont paru faire allusion au passage de Jésus en Égypte et surtout à la chute des idoles? Isaie, à cause de ces paroles : « Voilà que le Seigneur montera sur un nuage léger et entrera en Égypte, et les idoles de l'Égypte seront ébranlées devant sa face » (2); Ézéchiel, qui a de si longues imprécations contre l'Égypte, où l'on relève ces mots : « Le Seigneur Dieu dit ces paroles : Je détruirai les simulacres et je ferai cesser les idoles de Memphis » (3); Osée, qui a dit : « Il brisera leurs idoles, il ravagera leurs autels (4) ..... J'ai appelé mon fils de l'Égypte » (5). Le dernier pourrait être soit Amos, à cause de ces paroles : « Les hauts lieux de l'idole seront démolis » (6), soit plutôt Michée, qui a dit : « Toutes ses statues tomberont ..... et je tournerai toutes ses idoles à perdition » (7).

Il ne faut pas oublier que le sens mystique donné à la fuite en Égypte au moyen âge était surtout la chute des idoles, et ne pas s'étonner que nos artistes aient mis près d'elle les prophètes qui l'ont prédite, quand même leurs prédictions ne s'appliquaient pas spécialement à l'Égypte. Mais encore une fois, à défaut d'attributs positifs, nous ne voulons rien affirmer, et nous ne donnons cette explication que pour ce qu'elle vaut.

Quoi qu'il en soit, voici en quelques mots, la description de nos quatre personnages :

4. Barbu, coiffé d'un turban et vêtu d'une longue robe fendue sur les côtés avec affiquets et bordée d'un très large et très riche galon; les mains levées, il tient une banderole muette et regarde le ciel, comme s'il était inspiré.

5. Barbu, coiffé d'un turban posé sur un bonnet à oreilles pointues terminées par des glands, robe demi longue, manteau drapé qu'il relève, et brodequins; il tient à la main un *rotulus* fermé.

6. Imberbe, coiffé d'une espèce de chapeau à cornette retombant sur le côté,

(1) Jourdain et Duval, *op. cit.*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. VII, p. 313.

(2) « Ecce Dominus ascendet super nubem levem et ingredietur Ægyptum, et commovebuntur simulachra Ægypti a facie ejus ». *Is.*, XIX, 1.

(3) « Hæc dicit Dominus Deus : Et disperdam simulachra et cessare faciam idola de Memphis ». *Ezech.*, XXX, 13.

(4) « Ipse confringet simulachra eorum, depopulabitur aras eorum ». *Os.*, X, 2. — Ce sont les paroles qui servent de légende à la vignette représentant la Fuite en Égypte dans les Heures de Simon Vostre.

(5) « Ex Ægypto vocavi filium meum ». *Os.*, XI, 1.

(6) « Et demolientur excelsa idoli ». *Amos*, VII, 9.

(7) « Et omnia sculptilia ejus concidentur, ... et omnia idola ejus ponam in perditionem ». *Mich.*, I, 7.

comme celle du chaperon, robe demi longue et manteau drapé qu'il retrousse d'une main, tandis qu'il lève l'autre comme pour montrer le ciel.

7. Barbu, robe traînante, sur laquelle en est une autre d'étoffe raide, taillée en pointe devant et derrière, bordée d'un galon perlé et de houppettes, col cassé avec petits glands au bout des pointes, courroie à la ceinture, chapeau relevé d'une enseigne; il déroule une banderole.

Ces quatre figures sont extrêmement remarquables par le caractère, l'expression et la finesse d'exécution.

Montant de la maitresse stalle 56 (pl. LXXXIX). — Des nombreux sujets et statuettes qui décoraient le revers de la jouée, le montant en pendentif et le montant principal de la maîtresse stalle 56, dont on voit les emplacements vides, il ne subsiste qu'un seul, sur le montant principal. Il représente Marie conduisant par la main l'Enfant Jésus, pieds nus, vêtu seulement d'une tunique demi longue serrée à la taille, avec nimbe sans croix autour de la tête (1). MM. Jourdain et Duval (2) ont supposé, non sans raison, que ce groupe figurait le voyage de la Sainte Famille à Jérusalem, et que Joseph devait occuper la niche voisine, aujourd'hui dépouillée.

Panneau de la rampe H 110 (pl. LXXVIII, en Z). — 1. Jésus parmi les docteurs. — Au milieu du temple, figuré par une arcature cintrée, avec accolades et crochets, portée sur des piliers carrés, s'élève une superbe chaire en style de la Renaissance, abritée par un dais richement brodé et frangé, dans laquelle l'Enfant Jésus est assis. Pieds nus, vêtu d'une simple tunique, la tête découverte et ornée d'un nimbe polylobé, sans croix, il semble discourir. Remarquons sa douce et intelligente figure. Autour de lui se pressent les docteurs symétriquement rangés, assis pour la plupart sur des escabeaux et paraissant l'écouter avec attention et étonnement. Ils ont les costumes les plus variés, les expressions de figures les plus vraies et les plus caractéristiques, mais où est marqué un air de bienveillance qui contraste avec les airs sceptiques et railleurs des pharisiens que nous verrons à la rampe F 106. Ils sont au nombre de huit : six sont assis en cercle autour de Jésus, trois à sa droite et trois à sa gauche.

Le premier, vêtu d'une longue robe à collet festonné, porte sur la tête une énorme coiffure à trois étages : bourrelet, rang de crevés, et motif de passementerie d'où sort un gland; un livre est ouvert sur ses genoux.

Le second est chaussé de galoches et encapuchonné dans un chaperon à longue pèlerine, sur lequel est enroulée la cornette dont l'extrémité retombe sur le côté.

Le troisième a endossé une espèce de houppelande; son chapeau à bords retroussés est surmonté d'un rang de crevés et d'une petite boule.

La robe du quatrième est munie d'un large col attaché par un fermail. Une espèce de casque à mèche posé sur un bonnet à longues oreilles pendantes, terminées chacune par un gland, encadre sa figure ornée d'une forte barbe.

(1) Il faut remarquer que, dans tous les sujets des stalles, Dieu seul est orné du nimbe. MM Jourdain et Duval blâment les auteurs des stalles d'avoir omis la croix au nimbe de l'Enfant Jésus dans ce sujet ainsi que dans le suivant.

(2) *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. VII, p. 315.

Le suivant est un vieillard au visage glabre, osseux, décharné et étonnant de vérité, vêtu d'une houppelande à revers et coiffé d'un chapeau aux bords retroussés. Il tient un rotulus.

Le dernier, qui est vu de dos, est très bizarrement costumé d'une longue robe au col découpé en longues pointes redéchiquetées; il a sur la tête un chaperon en bourrelet, dont la cornette fait le tour de son cou. Un chien dort sous son escabeau : la théologie transcendante ne l'intéresse pas.

Deux personnages enfin écoutent du haut des galeries du temple. L'un est en bonnet carré, et l'autre coiffé d'un chapeau crénelé.

A cette même galerie apparaissent Joseph encapuchonné et Marie, la tête voilée, manifestant leur joie et leur étonnement de retrouver Jésus.

Ce bas-relief est extrêmement remarquable et d'une conservation parfaite; on retrouve dans les docteurs les mêmes têtes énergiques et expressives que nous admirerons dans les pendentifs (1).

2. Retour à Nazareth. — Sur une hauteur plantée d'arbres, Nazareth apparaît. Au milieu de maisons à hauts pignons, les uns lisses, d'autres à crochets, un autre en gradins, au sommet duquel flotte une bannière, s'élève une charmante église à fenêtres, balustrades et clocher octogonal terminé par une flèche, le tout dans le goût flamboyant; la ville est entourée d'une enceinte fortifiée à courtines, mâchicoulis, chemins de ronde, tours cylindriques crénelées, amorties en dômes; la porte est flanquée de deux tours de même, et surmontée d'un fronton demi-circulaire en style de la Renaissance, couronné lui-même d'un élégant campanile crénelé renfermant une clochette (2). La Sainte Famille se dirige vers la ville. Joseph, un bâton d'une main, l'autre levée, paraît montrer le chemin à Marie qui tient l'Enfant Jésus par la main. Celui-ci est vu de dos, levant légèrement la tête, comme pour écouter ce que sa mère lui dit, de sorte que son nimbe, orné cette fois d'une fort jolie croix, fait face au spectateur et masque presque complètement et d'une façon fort bizarre la tête de l'Enfant (3).

Panneau de la rampe I 107 (pl. LXXXIII, en Y). — Un seul sujet : les Noces de Cana (4). — Une longue table est dressée, portée sur deux tréteaux et couverte d'une nappe; un pâté sur un plat, un couteau, un gobelet, une sorte de vase couvert qui paraît être une salière, quatre petits pains ronds, dont un est entamé, un tranchoir carré devant chaque convive, et, sur plusieurs de ces tranchoirs, des morceaux de viande, voilà le couvert. Sous la table, une corbeille remplie de pains (5) et un chien croquant les os qu'on lui a jetés (6). La mariée occupe le milieu de la table, on la reconnaît facilement à son air jeune et à sa toilette :

(1) L'ordonnance de cette scène est assez commune. Elle a été sans doute vulgarisée par les estampes du temps. Cf. Chronique de Nuremberg, 1493, in-fol., fol. xcv. — Une estampe de la même époque, Bibl. Nat., Est., B a 18 c, rés., etc.

(2) Sur les clochettes des portes, voy. ci-dessus, t. II, p. 106.

(3) Ce nimbe vu par derrière eut le don d'horripiler Didron, à qui d'ailleurs les stalles de la cathédrale d'Amiens ne plaisaient guère. Il ne manquait jamais de l'appeler avec dédain « nimbe en casquette ». Voy. notamment, *Ann. archéol.*, t. I, p. 378 (I*, 218).

(4) *Joan.*, II, 1-11.

(5) Nous avons déjà vu la corbeille de pains accompagner la table du pharaon dans la rampe C 51. L'appuie-main 8-9 nous montrera le boulanger apportant ses pains également dans une corbeille.

(6) A la rampe C 51, c'est un chat qui lèche les assiettes du pharaon.

robe ouverte en carré avec galon perlé sur la poitrine et espèce de broche entre les deux seins, larges manches d'où sortent les manches plus étroites d'un vêtement de dessous, patenôtre pendue à la ceinture, magnifique collier autour du cou, les cheveux tombant en longues mèches sur les épaules, et chapeau de roses sur le front (1). A sa droite est une femme âgée, sa mère, sans doute, la tête voilée, portant une robe dont le corsage est ouvert en pointe sur la poitrine laissée nue, garni de fourrures aux parements des manches et à l'encolure et ceint par une large courroie que rattache une boucle fort élégante; d'un geste affectueux, elle pose la main sur l'épaule de sa fille. Marie, la tête voilée, est assise à la gauche de la mariée. Un jeune homme imberbe (2), un rang de crevés autour du cou, manches serrées aux poignets et soulevant poliment son chapeau aux bords entièrement relevés, crénelés et ornés d'une enseigne, s'approche d'elle discrètement et lui frappe doucement sur l'épaule, pour l'avertir sans doute qu'il n'y a plus de vin. Se tournant vers Jésus, qui est au bout de la table à côté d'elle, Marie semble lui dire : « Ils n'ont point de vin » (3). Jésus, vêtu d'une simple tunique, sans ceinture, courte barbe, tête nue, les cheveux tombant sur les épaules, s'adresse à quatre serviteurs qui lui présentent six urnes posées à terre : « Remplissez d'eau ces urnes, ... puisez maintenant, et portez-en au maître du festin » (4). Le premier a des souliers découverts en bec de cane, des chausses tailladées aux genoux et bizarrement garnies de galons le long des cuisses, une saie fendue sur les deux pans réunis par des aiguillettes lâches, avec manches fendues; le bras sort par la fente et est couvert seulement par la manche de la chemise serrée aux poignets. Ce serviteur se baisse comme pour montrer les urnes à Jésus. Les trois autres ont des figures extrêmement remarquables de finesse et d'expression et sont couverts de vêtements longs et drapés. A l'autre bout de la table, se tient l'*architriclinus,* qu'au moyen âge on appelait l'*archetreclin,* homme respectable, à la barbe épaisse, vêtu d'une robe au capuchon relevé, avec manches à parements de fourrure découpés; son chapeau surmonté d'une boule est entouré d'un bourrelet orné d'une enseigne; il tient d'une main un couteau, et, de l'autre, il approche de sa bouche une écuelle pleine de vin, paraissant dire au jeune homme imberbe, l'époux, sans doute, qui s'approche de lui : « Tout homme sert d'abord le bon vin, puis le mauvais, quand on est ivre, et toi, tu as gardé le bon jusqu'à présent » (5). Le costume de l'époux n'est pas moins remarquable que celui de sa femme : souliers en bec de cane, sans quartiers, saie bordée d'un galon, manteau demi-long à collet, jeté sur les épaules d'où il tombe en plis droits jusqu'à la cheville; son chaperon en forme de toque à longs poils est retenu sur l'épaule gauche par la cornette, la patte tombant derrière le dos. Le lieu du festin est une salle carrelée ou plutôt la cour intérieure d'une maison crénelée : à la droite du spectateur, est une porte en plein cintre, surmontée d'une accolade à crochets et accompagnée de deux petites baies en plein cintre, à côté s'ouvre une grande fenêtre carrée à croisée de pierre, entièrement vitrée d'une mise en plomb en losanges, ornée de deux écus dans des chapeaux de triomphe, l'un *à la croix*

(1) Voy. les fiançailles de la Sainte-Vierge, au 2e panneau de la rampe D 40.

(2) « Dicit mater ejus ministris ». *Joan.*, II, 5.

(3) *Joan.*, II, 3.

(4) *Joan.*, II, 7, 8.

(5) *Joan.*, II, 10.

cantonnée de quatre besants ou tourteaux (1), l'autre *à une fleur de lis;* charmant modèle de vitrerie civile. Un superbe dais orné de franges et de broderies, dont les courtines sont gracieusement relevées à droite et à gauche, et dans le fond duquel pend un motif de passementerie de forme losangée, est étendu au-dessus de la mariée. De l'autre côté, est un dressoir gothique, composé d'une tablette inférieure sur laquelle est posée une cane à anse et couvercle, et d'une armoire à deux vantaux sculptés, avec serrure et pentures. Une nappe est jetée sur la tablette qui surmonte l'armoire, où sont posés une espèce de flacon à large goulot et trois gobelets mis les uns dans les autres au milieu d'un plat; un dossier avec panneaux à draperies plissées, couronné d'une dentelle flamboyante, complète ce meuble qui est d'une très élégante simplicité.

Panneau de la rampe I 106 (pl. LXXXIII, en Z). — Le sujet suivant qui occupe aussi à lui seul le panneau tout entier, se rapporte à un fait de l'Évangile assez rarement reproduit dans l'iconographie du moyen âge. C'était un jour de sabbat; Jésus venait d'avoir avec les Pharisiens une longue controverse accompagnée de miracles, sur le point de savoir si l'on pouvait guérir le jour du sabbat. Il avait confondu leur étroit formalisme. « Comme il parlait encore au peuple, sa mère et ses frères étaient dehors, cherchant à lui parler. Quelqu'un lui dit : Ta mère et tes frères sont là dehors, qui te cherchent. Jésus répondit à celui qui lui parlait ainsi : Qui est ma mère et qui sont mes frères? Et étendant la main vers ses disciples, il dit : Voici ma mère et mes frères, car quiconque aura fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux, celui-là est mon frère, et ma sœur, et ma mère » (2). On peut subdiviser ce bas-relief en deux parties inégales; la première représente l'intérieur d'un édifice aux grandes fenêtres en accolades garnies de remplages flamboyants; la porte est mi-Renaissance, mi-gothique, en arc surbaissé, d'une grande richesse, et ornée d'un rang de perles, avec frise à feuilles de refend : elle est surmontée d'un fronton cintré à coquille, entouré d'imitations de gemmes, amorti en accolade, avec animaux fantastiques formant crochets et épi en fleur de lis. Cette porte est flanquée de deux colonnes gothiques aux fûts imbriqués, aux tailloirs polygonaux et surmontées chacune d'un marmouset (3). Cette porte donne sur la campagne qui forme la seconde partie de la composition. On y aperçoit une ville avec ses toits à pignons, ses clochers, sa porte en plein cintre flanquée de deux tours carrées, ses courtines et ses tours crénelées, les unes cylindriques, les autres polygonales. Marie, un voile sur la tête, s'approche de la maison, accompagnée de quatre personnages, les « frères » de Jésus : l'un, qui est barbu, tête nue, la chevelure tombant en longues boucles sur les épaules, tunique longue, serrée à la taille par une courroie, manteau attaché sur la poitrine par un bouton, les pieds nus, est certainement un apôtre, sans doute saint Jacques le Mineur, ou moins vraisemblablement saint Jude, son frère, tous deux fils d'Alphée; le second est aussi nu-tête, sa chevelure est plus courte, et sa figure rasée, sauf les moustaches qui sont fort longues; le troisième est imberbe et a les cheveux bouclés; le dernier est une femme coiffée d'un bourrelet par-dessus la

(1) Ce sont les armes de la famille Pièce, d'Amiens.

(2) *Matth.*, xii, 46-50. — Voy. aussi *Marc.*, iii, 31-35; *Luc.*, viii, 19-21.

(3) Il ne reste plus que les pieds de ces marmousets.

guimpe (1). Tous ont des visages souriants, comme s'ils se réjouissaient de revoir Jésus. Dans l'intérieur de la maison, celui-ci est monté sur une estrade, la tête et les pieds nus, vêtu seulement d'une longue tunique sans ceinture. Le peuple est figuré par cinq personnages aux attitudes, aux expressions les plus pittoresques, les plus variées et les plus vraies. Comme elle respire le doute et l'ironie cette tête de pharisien à la barbe effilée en deux pointes, coiffée d'une espèce de casque à mêche, qui se penche vers Jésus en ricanant. Comme ils ont l'air arrogants et convaincus de leur savoir ces deux scribes paraissant méditer quelque nouvelle question insidieuse. Ils sont assis près de la porte, l'un sur un escabeau, l'autre sur une sorte de chaise fort bizarre, dont le dossier est placé à l'un des angles. Celui-ci porte la barbe entière et des souliers à la poulaine; le col de sa robe fait deux pointes par derrière. Celui-là a la tête enveloppée dans un capuchon pointu, dont la pèlerine, qui s'en va en pointe le long du dos, est terminée par un gland; son visage est rasé, sauf les moustaches. Un autre homme imberbe, une verrue sur la mâchoire gauche, coiffé d'un bourrelet à enseigne par-dessus un bonnet, se tient dans la porte, regardant venir Marie et ses compagnons; un cinquième personnage vêtu d'une saie fendue sur le côté, à larges manches et à grands revers de fourrures ornés chacun d'un gland qui retombe sur la poitrine, ceint d'une courroie où pend une bourse, et coiffé d'un chapeau aux bords bizarrement enroulés, frappe sur l'épaule de Jésus et lui montre sa mère et ses frères qui s'apprêtent à entrer. Jésus le regarde, et, étendant la main vers ses disciples qui se tiennent à sa gauche, semble lui dire : « Voici ma mère et mes frères ». Les disciples sont figurés par six personnages barbus, sauf un seul, qui doit être Jean; les cheveux crépus et la barbe frisée d'un autre pourraient peut-être désigner Pierre; les quatre derniers ne sauraient être identifiés. Tous sont presque uniformément couverts de vêtements drapés; seules les physionomies diffèrent; on ne voit pas leurs pieds. Cinq sont debout; celui qui est au premier plan, est assis sur un escabeau, un livre fermé sur les genoux.

Panneau de la rampe J 96 (pl. LXXXIV, en Y). — 1. Jésus attaché à la croix. — Jésus presque entièrement nu, les reins ceints d'une écharpe et couronné d'épines, les mains liées avec des cordes, est assis sur la croix faite de bois lisse et bien dressé et étendue par terre. Un aide y perce à l'avance au moyen d'une énorme tarière les trous pour les clous qui devront attacher les mains et les pieds du Sauveur (2). Cet aide est jeune et imberbe, aux cheveux crépus; il porte des souliers à la poulaine, des chausses collantes rattachées par des aiguillettes à un pourpoint fendu de deux grands crevés au milieu du dos, sans manches et décolleté, la chemise bouffant entre les chausses et le pourpoint, au col et aux bras, les manches retroussées. Derrière lui, un personnage d'importance, en longue robe, avec capuchon sur la tête, par-dessus lequel est posé un chaperon à bourrelet

(1) « Nonne hic est fabri filius? Nonne mater ejus dicitur Maria, et fratres ejus Jacobus et Joseph et Simon et Judas, et sorores ejus, nonne omnes apud nos sunt? » *Matth.*, XIII, 55, 56. — Voy. aussi *Marc.*, VI, 3.

(2) MM. Jourdain et Duval (*op. cit.*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. VII, p. 251) rappellent la légende d'après laquelle la croix aurait été percée à l'avance aux endroits où devaient être attachés les mains et les pieds de Jésus; les trous destinés aux mains ayant été percés trop loin l'un de l'autre, lorsqu'une des deux mains eut été attachée, on fut obligé, pour atteindre l'autre trou, de lui tirer si violemment les bras que ses veines se rompirent.

qui retombe comme un bonnet phrygien, un papier roulé à la main, paraît parler à Jésus. C'est sans doute Ponce-Pilate apportant le texte du *titulus*. Deux autres personnages l'accompagnent. De l'autre côté et au premier plan, un individu à la face vulgaire et grimaçante, traversée par une longue moustache, regarde Jésus en ricanant; son accoutrement est des plus bizarres : un pied chaussé d'un houseau à revers et l'autre nu, les jambes nues, un haut de chausses tailladé d'un côté, découpé en longues pointes de l'autre, une saie découpée en festons et ornée d'un galon perlé par en bas, ouverte en carré sur la poitrine, avec profusion de crevés aux manches et sur le devant, la chevelure enveloppée dans un mouchoir attaché sur le haut de la tête par un affiquet; son chapeau aux bords crénelés et entièrement relevés en forme de toque, orné d'un affiquet, pend derrière son dos, retenu par une gourmette; il a une corde passée en bandoulière et s'appuie sur une énorme épée dans son fourreau. C'est bien l'exécuteur de la haute justice avec tous ses insignes et dans l'exercice de ses fonctions. On peut le comparer avec celui qui pend le grand panetier sur la rampe C 51. Trois soldats se tiennent derrière lui : imberbes, couverts d'armures de plates, et coiffés de casques de diverses formes; l'un porte une lance à banderole, un autre, un petit écu. Un marteau, des tenailles et trois clous gisent à terre. Dans le fond, on aperçoit Jérusalem avec ses maisons, ses clochers, ses remparts munis d'une tour cylindrique crénelée, et une porte ou poterne flanquée de deux poivrières.

2. Marie au pied de la croix. — Jésus en croix occupe le centre de la composition; il est nu, une simple écharpe à la ceinture, et attaché par trois clous à une croix de bois, en forme de tau surmontée du *titulus* portant les lettres I N R I. A ses côtés, les deux larrons, également nus, avec écharpe à la ceinture, sont liés par des cordes à des croix aussi en forme de tau, mais en bois brut. A la droite du Christ, le bon larron tourne la tête vers lui d'un air plein de repentir et Jésus le regarde avec bonté. Au premier plan, Marie tombe en pâmoison, affaissée sur elle-même, les mains croisées sur la poitrine, tandis que Jean la soutient par les épaules; la Madeleine se précipite vers Jésus levant les mains et la tête, comme en proie au plus profond désespoir; Marie, femme de Cléophas, la tête voilée, se tient par derrière. A la gauche de Jésus, le mauvais larron détourne la tête, et trois soldats avec casques de diverses formes sont accompagnés d'un quatrième personnage, dont le costume plus riche que celui des autres, paraît désigner un chef : solerets en bec de cane et jambières, braconnière à écailles de poissons, corselet à tassettes avec motifs de décoration sur les pectoraux, pourpoint à larges manches tailladées, casque orné d'un panache; il s'appuie sur un grand écu à une tête de lion, bordé de têtes de clous, lève la tête et la main vers le Christ et paraît parler. N'est-ce pas le centurion disant ces mots : « Vere filius Dei erat iste » (1)? Dans le fond, on aperçoit toujours Jérusalem, avec ses maisons, ses clochers et ses remparts crénelés (2).

(1) *Matth.*, XXVII, 54; *Joan.*, XXVII, 54.

(2) Bien que Jésus en croix soit placé encore d'une façon un peu symétrique au centre de la composition, la tradition iconographique et hiératique du moyen âge n'est plus suivie, et le Crucifiement est représenté à la moderne, c'est-à-dire d'une façon pittoresque. Les accessoires traditionnels n'y sont plus : le soleil, la lune, les anges recueillant le sang de Jésus dans des calices, la tête de mort, Adam ressuscitant, l'Église et la Synagogue, etc. MM. Jourdain et Duval observent avec raison tout ce qu'y perd la dignité d'un pareil sujet. Ce n'est pas ainsi que le haut moyen âge traduisait les

Panneau de la rampe J 95 (pl. LXXXIV, en Z). — 1. Jésus descendu de la croix. — Même décor. Monté sur une échelle qui est appuyée à la croix, un personnage barbu, tête nue, saie serrée à la taille, fendue sur les côtés avec galon et affiquet, chaperon en forme de capuchon relevé, dont la pèlerine est bordée d'un galon perlé, descend doucement le corps inanimé du Sauveur. Un autre, coiffé d'un bonnet à oreilles tombantes terminées par des glands, sur lequel est posé un bourrelet (1), retient le corps de Jésus par les pieds, pour l'empêcher de tomber. Marie, mère de Jésus, n'est pas encore revenue de sa défaillance, et Jean la soutient toujours, aidé de Marie, femme de Cléophas, tandis que la Madeleine agenouillée baise avec effusion les mains pendantes du Sauveur.

2. Mise au tombeau. — Un sépulcre, ou plutôt un sarcophage ouvert, orné de petites roses tréflées, au-dessus duquel Joseph d'Arimathie et Nicodème tiennent le corps inanimé de Jésus étendu sur un linceul. Au premier plan, la Madeleine agenouillée découvre une boîte à parfums de forme cylindrique, tandis que, dans le fond, Marie éplorée, accompagnée de Jean et de deux saintes femmes, se penche les mains jointes vers le corps de son fils : la couronne d'épines gît à terre. A l'arrière-plan, on aperçoit Jérusalem comme précédemment (2).

Panneau de la rampe K 87 (pl. LXXXI, en Z). — 1. Apparition de Jésus ressuscité à Marie (3). — L'Évangile ne dit pas que Jésus ressuscité soit apparu spécialement à Marie : c'est pourtant une tradition répandue depuis longtemps, qu'il n'a pas été sans se montrer à sa mère après sa résurrection, et que même sa première apparition dut être pour elle (4). Nos artistes ont supposé le fait dans la cour intérieure d'une fort jolie maison : d'un côté est une porte en arc surbaissé, surmontée d'un écu chargé d'une croix et couronnée d'un fronton semi-circulaire en coquille, orné de crochets et flanqué de deux statues d'hommes en pied, sous des dais d'architecture; une autre face de la maison s'ouvre par un grand arc trilobé, terminé en accolade surmontée d'une statue d'homme en pied feuilletant un livre; au-dessus, est un gable à rampes droites ornées de crochets, et, à l'extrémité, une statue d'homme en pied déroulant une banderole. A travers cette grande arcade, on aperçoit le vestibule intérieur de la maison, voûté sur croisées d'ogives, d'où part un escalier de bois à vis, avec panneaux à draperies plissées; à côté, est une fenêtre carrée à croisée de pierre, dont les deux carreaux supérieurs sont vitrés à losanges, et les deux autres fermés par des volets à

simples paroles de saint Jean : « Stabant juxta crucem Jesu mater ejus et soror matris ejus Maria Cleophæ et Maria Magdalene. Cum vidisset ergo Jesus matrem et discipulum stantem quem diligebat », etc. (*Joan.*, xix). Ce n'est plus la mort d'un Dieu, mais la mort d'un homme. Mais c'était la mode du temps. A l'ancienne tradition, la Renaissance en a substitué une autre pour représenter le Crucifiement et la Descente de croix. Elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

(1) MM. Jourdain et Duval ont nommé le premier de ces deux personnages Joseph d'Arimathie, et l'autre, Nicodème, mais l'importance de la coiffure du dernier devrait plutôt le faire prendre pour Joseph d'Arimathie : « Homo dives » (*Matth.*, xxvii, 57); « Nobilis decurio » (*Marc.*, xv, 43).

(2) Personne n'ignore la vogue extraordinaire qu'eut ce sujet à partir du xv[e] siècle. Chaque église voulut avoir son sépulcre, et il nous en est resté un grand nombre dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre. Dans ses dimensions minuscules, celui-ci ne serait pas déplacé parmi les plus remarquables.

(3) Bien que nos artistes n'aient pas hésité à l'occasion à figurer des scènes où Marie n'était pas présente, telles que le Massacre des Innocents, par exemple; ils n'ont pas placé ici la Résurrection.

(4) S. Ambr., *Lib. II de Virg.* — *Leg. aur.*, *De Resurrect. Domini*, — etc.

draperies plissées. Trois bannières flottent au faîte de la toiture. Par-dessus le mur qui ferme un des côtés de la cour, on aperçoit la campagne plantée d'arbres, et un château aux tours crénelées. Marie était en prières, agenouillée devant un prie-Dieu, sur lequel est posé un livre ouvert : elle fait un geste de surprise en apercevant Jésus qui s'approche d'elle presque nu, un linceul jeté sur les épaules, les mains et les pieds percés et montrant la plaie de son côté.

2. L'Ascension (1). — Marie, et les apôtres et les disciples au nombre de douze, agenouillés, les mains jointes ou levées, les yeux au ciel, regardent Jésus qui vient de quitter la terre du haut d'un monticule conservant encore, suivant la tradition, la trace de ses pieds. Le Sauveur s'élève dans les airs au milieu d'une auréole rayonnante, et disparaît dans un nuage qui ne laisse plus voir que ses pieds et le bord inférieur de sa robe. Dans la campagne, on aperçoit deux espèces d'églises ou de châteaux surmontés de flèches (2).

Jouée L 86. — Elle est garnie de six sujets disposés d'une façon à peu près semblable à ceux de la jouée F 31 qui lui fait vis-à-vis.

1. Descente du Saint-Esprit (pl. LXXXII, en Z). — Le Cénacle est figuré par une salle voûtée sur croisées d'ogives et éclairée par de grandes fenêtres en accolades, avec crochets et remplages flamboyants, et vitrées en losanges. Marie, voile sur la tête, et deux saintes femmes coiffées l'une d'un bourrelet, l'autre, d'une riche coiffe ornée d'un affiquet sur le front et de grosses rosaces aux oreilles (3), sont au milieu des apôtres et des disciples : il y en a douze, comme dans la scène de l'Ascension; ils sont vêtus à l'antique et pieds nus, les uns barbus, les autres imberbes, les uns à genoux, les autres debout. Tous joignent ou étendent les mains, les regards tournés vers le ciel, sauf Marie qui baisse modestement les yeux. Une pluie de langues de feu tombe sur eux d'une nuée qui apparaît en haut de l'appartement (4).

2. La Mort de Marie (fig. 205) (5). — Marie, un voile sur la tête et entièrement vêtue, est couchée sur un lit, un cierge allumé entre les mains. Autour d'elle se pressent les apôtres, dont les figures reflètent la tristesse et la désolation. Ils sont au nombre de onze. L'un d'eux, Pierre sans doute, bien que l'entailleur ne lui ait pas donné son type traditionnel, asperge la moribonde d'eau bénite au moyen d'un grand goupillon à longs poils; un autre, encore jeune et imberbe — saint Jean? — est penché sur le lit, affaissé dans sa douleur, la tête plongée dans un livre ouvert; un troisième s'appuie sur un bâton, un autre égrène son chapelet, deux tiennent des livres ouverts. Trois sont au premier plan, assis sur un banc, les huit autres derrière le lit. Au revers, on voit les dos de ces derniers, qui sont montés sur un banc, sous lequel trottent un rat et une souris.

(1) *Marc*, XVI, 19; *Luc.*, XXIV, 51; *Act.*, I, 9.

(2) Ce panneau a été un peu détérioré par l'usure.

(3) « Cum introissent in cœnaculum, ascenderunt ubi manebant Petrus et Joannes, Jacobus et Andreas, Philippus et Thomas, Bartholomæus et Matthæus, Jacobus Alphei et Simon Zelotes et Judas Jacobi; hi omnes erant perseverantes unanimiter in oratione, cum mulieribus et Maria matre Jesu et fratribus ejus ». *Act.*, I, 13, 14.

(4) Ce bas-relief a été passablement abîmé par le frottement.

(5) Sur la mort, l'assomption et le couronnement de Marie, voy. ci-dessus, t. I, p. 400.

3. L'Assomption (fig. 205). Marie, radieuse et resplendissante de jeunesse, debout, les mains jointes, longue robe ouverte en cœur sur la poitrine, manteau drapé sur les épaules, sans voile, la chevelure tombant en longues mèches, comme avant la naissance de Jésus, est enlevée au ciel par cinq anges en aubes et amicts. Six apôtres sont à genoux, les mains jointes ou étendues, levant vers le ciel leurs visages ravis. Au revers, est la contre-partie de ce qui précède, plus quatre apôtres (dix en tout), deux debout, et deux à genoux, exprimant les mêmes sentiments.



Fig 205_Mort de la Vierge (Stalles)
Jouer L 86

4. Couronnement de Marie (fig. 205). — Sous un dais richement brodé et bordé de franges, dont deux anges en aubes et amicts soulèvent gracieusement les courtines, la Trinité est assise sur un banc, dont le dossier est couronné d'une jolie crête gothique. Elle est représentée par trois personnages aux physionomies identiques, barbus, têtes et pieds nus, vêtements drapés, celui qui est à la droite du spectateur portant en plus une chape à fermail d'orfèvrerie. Les deux personnes qui sont aux extrémités du banc tiennent chacune un sceptre fleurdelisé et un globe; celle qui est assise au milieu, à une place plus élevée, pose une couronne (1) sur le front de Marie qui, les mains jointes, est agenouillée devant elle, face au public. Au revers, on voit le dossier du banc qui est composé de panneaux à draperies plissées, et deux anges debout, vêtus comme les premiers, relevant les courtines du dais.

5 et 6. Concert d'anges assistant au couronnement de Marie (fig. 205). — Il y en a dix dans chaque groupe, cinq au droit et cinq au revers : tous sont vêtus de

(1) Elle est brisée.

l'aube et de l'amict, sauf un, au droit du groupe n° 5, qui porte en plus une dalmatique frangée. Quatre anges, un sur chacune des faces de chaque groupe, jouent des instruments de musique : harpe, trompette recourbée ou cornet, luth, viole.

Sur le montant antérieur, onze niches ont été dépouillées des statuettes et des groupes qu'elles abritaient, et dont on voit encore plusieurs chevilles d'attache. Ils devaient se rapporter aux circonstances accessoires de la mort de Marie, et pouvaient représenter les funérailles de la Vierge, le châtiment des Juifs qui avaient osé toucher à son cercueil, sujets si fréquents au moyen âge, etc.



Fig. 206. — Stalles Rampe J. 95.

Helioc Dujardin

Appuie-mains.

La maîtresse-stalle étant sculptée du haut en bas de sujets historiés n'a pas d'appuie-mains (1).

1-2 (2). Un homme imberbe, accroupi, les mains croisées sur le genou et encapuchonné.

Pl. LXI. — 2-3. Un homme imberbe, vêtu d'une longue robe, à col rabattu et revers, serrée à la taille. Sur la tête, il porte une espèce de barbute ornée de volutes sur les oreilles. Un chien à poil ras est assis à côté de lui; d'une main il le caresse, et, de l'autre, il paraît vouloir lui tirer quelque chose de la gueule.

3-4. Un homme à figure joufflue, imberbe, vêtu d'une longue robe et coiffé

(1) Voy. ci-dessus, t. II. p. 171.

(2) Faux appuie-mains en bas-relief contre la jouée de la maîtresse stalle.

d'une espèce d'écharpe enroulée autour de la tête à la façon d'un turban, dont l'extrémité découpée retombe sur le côté comme le guleron ou la patte du chaperon. A sa ceinture pend une bourse ornée par en bas de trois petites boules. Il déroule une longue banderole.

4-5. Appuie-mains d'angle formé de deux personnages se rejoignant vers la tête. L'un part d'une parclose et l'autre de l'autre. Ce sont deux clercs, la bouche ouverte, chantant dans un énorme livre de chœur qu'ils tiennent sur leurs genoux. Ils ont le visage rasé, mais ne sont pas tonsurés; leurs surplis à larges manches, n'ont pour ouverture, pour passer la tête, qu'un trou circulaire orné d'un entre-deux. L'un porte l'aumusse sur le bras gauche, l'autre pose amicalement sa main gauche sur l'épaule de son voisin (1).

5-6. Une jeune fille, dont le visage a été, hélas! par trop usé par le frottement. Élégamment vêtue d'une double jupe, celle de dessus fendue sur les côtés et ornée d'affiquets dans les fentes, coiffée d'un couvre-chef assez simple, de dessous lequel s'échappent de longues mèches de cheveux qui retombent en désordre sur les épaules, elle s'enfonce des deux mains un poignard dans la poitrine.

6-7. Ce personnage est un des mieux conservés, et aussi un des plus jolis et des plus typiques de la collection. Le visage protégé par les larges bords du chapeau a gardé son modelé presque aussi net que lorsqu'il est sorti de la main des sculpteurs, et Dieu sait s'il est finement et spirituellement traité. On y reconnaîtra sans peine un apothicaire. Les traits accentués, les rides profondes qui sillonnent son visage et qui lui donne tant de caractère, en font un homme d'un certain âge : il porte une robe traînante, dont les manches sont d'une extrême complication : un rang de crevés aux épaules, deux torsades vers le coude et encore un rang de crevés au poignet, le tout allant en diminuant de l'épaule au poignet. De sa ceinture partent quatre longues basques arrondies par le bas et qui paraissent être faites de cuir ou d'étoffe raide et ornées d'un semis de gros pois. Il pile dans un énorme mortier quelque « drogue laxatifve », mais ce travail il le fait machinalement, et son esprit est ailleurs : il écoute sans doute les misères de quelque cliente, et il cherche dans sa tête le meilleur remède à ses maux (2).

Pl. LXXII. — 7-8. Dans une chaire à prêcher carrée, sans dossier ni abat-voix, affublé d'une chape de Jacobin dans le capuce de laquelle il a déjà emmagasiné trois pièces de volaille (3), maître Renard prononce « ung bel et solempnel sermon » devant un auditoire de gallinacées, quatre coqs et deux poules. Le rusé mangeur de poulets singe le geste d'un prédicateur d'une façon vraiment comique : une patte sur l'appui de la chaire, il accompagne de l'autre, qui est levée, une

(1) Nous retrouverons le même sujet dans les pendentifs. — Cf. miséricordes de la cath. d'Auch.

(2) Nous retrouverons un semblable sujet dans l'appuie-mains 69-70. — Cf. appuie-mains des stalles de la cath. de Rouen.

(3) A l'époque où les religieux mendiants allaient encore de porte en porte quêter leur subsistance, comme ils ne portaient ni bourse, ni sac, ils mettaient partout où ils pouvaient les objets qu'on leur donnait, dans leurs manches, dans leur capuce ou ailleurs. Les Franciscains ont conervé l'usage de se servir de leurs manches en guise de poches. Le même détail se retrouve dans le renard prêchant aux poules des stalles de Saint-Taurin d'Évreux (LANGLOIS, *Stalles de la cath. de Rouen*, pl. 87), dans celui de l'église de Cuiseau, Saône-et-Loire (MONNIER, *Bullet. archéol. du comité*, t. II, 1842, p. 686), et probablement ailleurs encore.

pénétrante et persuasive démonstration. Son fin museau a été altéré par l'usure et présente aujourd'hui l'aspect d'un bec de corbeau (1).

8-9. Le boulanger. Il est à peu près entièrement nu : son seul vêtement est un tablier à bavette fortement échancré sur la poitrine et sur les épaules, avec un bizarre collet formé de quatre rangs d'imbrications. Il a sur la tête un mouchoir attaché par un affiquet, tandis que son chapeau, à bords crénelés, retenu au cou par une gourmette, tombe sur son dos. Pour donner plus de corps à la base et conserver le galbe général, l'artiste a très habilement fait retomber sur ses cuisses et sur ses jambes de gracieux enroulements de feuillage, qui n'appartiennent pas à son costume. Il est accroupi et tient devant lui une corbeille remplie de pains ronds. Malgré l'usure qui a fait presque entièrement disparaître le nez, la physionomie de notre personnage a conservé je ne sais quel charme dans l'expression (2).

9-10. Un homme au visage orné d'une forte barbe, chaussé de houseaux, vêtu d'une longue robe fendue d'un seul côté, serrée à la taille, et coiffé d'un chapeau. Sur ses épaules, il porte une hotte en vannerie remplie de petites boules, qui peuvent être des fruits, des légumes ou d'autres choses, et il s'appuie sur un gros bâton (3). Protégé par le chapeau, le visage a gardé sa fraîcheur.

10-11. Un jeune garçon imberbe, presque un enfant, à la chevelure frisée comme un mouton, grelots pendus aux oreilles, très coquettement vêtu d'une saie aux manches tailladées aux épaules, ouverte en cœur sur le devant pour laisser voir le vêtement de dessous, et d'un manteau négligemment jeté sur l'épaule gauche et drapé autour du corps. La tête levée, le nez en l'air, comme s'il éprouvait une suprême jouissance — position fâcheuse pour lui, car le frottement des mains lui a complètement aplati le visage — la main gauche entre les cuisses, ... il donne « la chasse à de très menu gibier », pensent charitablement MM. Jourdain et Duval.

11-12. Un « ménestrel ». Un homme imberbe, le visage usé par le frottement, vêtu d'une longue robe entr'ouverte à la gorge, besace frangée à la ceinture, chapeau à plumes, jouant de la musette (4).

12-13. Femme vêtue d'une robe fort simple, ouverte, en pointe par derrière et attachée par des lacets d'une façon fort originale, et, par devant, découpée en carré avec une petite fente tout à fait coquette sur un vêtement de dessous posé à plat. A la taille est une courroie à laquelle pend une jolie bourse ornée de petites boules. Elle est coiffée d'un mouchoir qui ne laisse rien paraître de sa chevelure. Ce doit être un accoutrement de femme du peuple ou de mesquine, car nous verrons plus loin (5) une lavandière porter une robe à peu près de même coupe. Accroupie, les mains croisées sur son genou droit, elle semble écouter

(1) Ce n'est pas le lieu d'entreprendre une dissertation sur ce sujet si populaire au moyen âge. Rappelons seulement ce texte d'un auteur sacré du XIII[e] siècle : « Ve prophetis insipientibus, qui sequuntur suum spiritum ..... Quasi vulpes in deserto prophete tui, Israel, erant. Vulpes insidiantur pullis galline, sic mali prelati subditis quos debent, gallina tanquam pullos, fovere ». Comment. sur les psaumes, par Jean Halegrin d'Abbeville. Bibl. Nat. ms. lat. 447, fol. 2. — Sur Jean Halegrin, voy. ci-dessus, t. I, p. 16.

(2) Cf. l'appuie-mains 44-o des stalles de la cath. de Rouen.

(3) La partie supérieure du bâton et tout l'avant-bras gauche sont brisés.

(4) La pipe et les chalumeaux de l'instrument ont été brisés. — Cf. Stalles de la cath. de Rouen, misér. 51, berger jouant de la musette.

(5) Appuie-mains 70-71.

une voisine qui raconte une histoire, ... à moins qu'elle ne la raconte elle-même (1).

Pl. LXII et LXIII. — 13-14. Cet homme à longs cheveux et longue barbe, assis les jambes croisées, ne peut être qu'un mendiant. Il a pour tout vêtement un chapeau à larges bords retroussés par devant, et un simple morceau d'étoffe artistement drapé, de manière à compléter le galbe de l'appuie-mains. Ce doit être un spécimen de l'intéressante catégorie d'individus que, dans les registres de l'échevinage d'Amiens, nous voyons qualifiés de *maraux*, *bélistres* et *mendians,* la plaie des villes et des campagnes au moyen âge, hôtes dans cette ville de la rue des Miracles (2), et contre lesquels la municipalité fit tant d'ordonnances restées toujours inefficaces. L'échevinage les fit notamment expulser de la cathédrale en 1506 (3).

Pl. LXIII. — 14-15. Un ange aux longues ailes, vêtu seulement d'une tunique sans manches, retroussée sur les genoux, tenant un écu parti, de forme contournée.

15-16. La mère sotte. Le nez en l'air et vous regardant avec un rire niais de sa grosse face aplatie par le frottement, sortant d'un capuchon à oreilles d'âne, orné par le milieu d'un rang de grelots qui vont en s'amincissant de la nuque au front, elle « touille » avec une grande cuiller une espèce de bouillie dans une marmite placée devant elle.

16-17. Je ne sais pourquoi MM. Jourdain et Duval ont traité de niais ce petit homme imberbe, à l'air pensif. Est-ce sa faute si le temps et les caresses des chanoines lui ont aplati le visage et brisé en même temps que sa main droite l'objet qu'il tenait sous son bras gauche et qui nous eût peut-être permis de le reconnaître? Toujours est-il que ce qui reste de l'extrémité inférieure de cet objet est une sorte de gros bâton ressemblant assez à la monture d'une arquebuse. Son costume est une longue robe à col droit, serrée par une ceinture, à manches larges aux coudes et étroites aux poignets, relevée sur le genou droit et laissant voir les chaussons qu'il a aux pieds et ses chausses distinguées en *haut* et *bas* de chausses, jarretés sous le genou. Il est coiffé d'un chapeau.

17-18. Le boucher. Il a une espèce de béret sur la tête; son pourpoint est à col droit, boutonné par devant, avec manches longues et étroites, tailladées aux coudes et aux épaules; la chemise s'échappe en flots entre ce pourpoint et le haut de chausses qui s'arrête à mi-cuisses; le haut et le bas de chausses sont extrêmement collants et moulent exactement les formes. Protégé par un ample tablier ingénieusement drapé, il enfonce un couteau dans la gorge d'un animal, bœuf ou veau, aux formes assez mal définies, étendu sous lui et sur la tête duquel il pose un pied; l'autre genou est sur les reins de la victime (4).

18-19. Cet appuie-mains a été intitulé par MM. Jourdain et Duval : *La vieille et l'oiseau.* Je leur en demande pardon, c'est bel et bien un homme, voire même un jeune homme, le faucon au poing, mais dont le frottement a complètement aplati le visage. Il est imberbe, à demi agenouillé et porte une longue houppelande à col droit, ouverte sur le devant, de la gorge à la ceinture, serrée à la taille et retombant en plis par-dessus la ceinture. La façon des manches est tout à fait

(1) Il ne lui reste plus rien du visage.

(2) 1533 : « Et pour ce que lesdits belistres ..... et telle manière de gens se porroient logier et cachier ès maisons de plusieurs cabarestiers, hostelliers, tant en la rue des Miracles, comme ailleurs », etc. Arch. de la ville d'Am., AA 12 (reg. M), fol. 171 v°.

(3) Échevin. du 18 juin 1506. Arch. de la ville d'Am., BB 20, fol. 127 v°.

(4) Le visage a été défiguré par l'usure.

remarquable : elles sont à peu près faites comme celles du personnage de l'appuie-mains 16-17, c'est-à-dire larges aux coudes et étroites aux poignets, mais, un peu plus bas que le coude, elles sont coupées et munies de manchettes mobiles qui peuvent s'y rattacher au moyen de gros boutons; pour le moment, celles-ci sont défaites, pendant au dernier bouton, et le bras nu sort directement de la partie dormante de la manche. Cette façon très commode et très gracieuse en même temps, était sans doute imaginée pour pouvoir servir l'hiver et l'été. Un mouchoir est noué sur la tête, avec un chapeau par-dessus.

Pl. LXIII et LXIV. — 19-20. Encore un homme que MM. Jourdain et Duval ont pris pour une femme : ils l'ont intitulé la *maîtresse d'école*. C'est plus excusable, à cause du voisinage du maître d'école que nous allons voir et de l'arrangement qui est à peu près identique; mais, en y regardant de près, on ne peut se refuser d'y voir un religieux (1) vêtu de la chape des Jacobins, sous laquelle on peut presque distinguer le scapulaire, le chaperon sur la tête. Un genou à terre sur lequel il s'appuie d'une main, il est accoudé sur l'autre genou. Devant lui est agenouillée une très petite femme vêtue d'une robe à larges manches avec parements, ouverte en carré sur la poitrine, laissant voir les fins plis de la chemise, et bizarrement coiffée d'une espèce de voile posé en carré sur la tête, et divisé en trois longues bandes : celles des côtés se terminent en pointes et tombent droit, tandis que celle du milieu s'élargit légèrement par le bas et, prise dans la ceinture, descend jusqu'à terre (2). Par-dessous ce voile, on aperçoit les cheveux qui tombent droits. Elle joint les mains (3). Nous y verrions volontiers une dame à confesse, et ses proportions restreintes (4) s'expliqueraient par l'impossibilité de faire tenir deux personnages de même taille sur un même appuie-mains (5).

Pl. LXIV. — 20-21. Le maître d'école. C'est un homme âgé, vêtu d'une longue robe à larges manches et coiffé d'un chaperon dont la patte retombe sur le côté. Il apprend à lire, en suivant du doigt sur un gros livre, à un jeune garçon qui se tient debout à côté de lui.

21-22. Une femme (6) vêtue d'une robe serrée à la taille, ouverte en carré sur la poitrine, à amples manches munies de larges parements, sous lesquelles on aperçoit les extrémités godronnées des manches d'un vêtement de dessous, peut-être de la chemise. Elle porte la coiffe dite d'Anne de Bretagne et tient dans ses bras un petit lapin.

22-23. C'est encore une femme (fig. 207, en X). Les manches de sa cotte sont très larges aux entournures jusqu'au coude, et serrées au poignet. Un mouchoir est arrangé en rond autour de sa tête; un tablier à bavette protège ses habits. D'une main, elle s'appuie à sur une des anses d'un baquet de bois placé devant elle, dans lequel sont des herbes, tandis que, de l'autre, elle prend une

(1) Le visage est fruste.

(2) Nous verrons encore dans nos stalles d'autres femmes porter une coiffure analogue; plusieurs ont le pan intermédiaire du voile replié sur la tête (Cf. les appuie-mains 23-24, 30-31).

(3) Son visage est brisé.

(4) Ce n'est pas un enfant, mais bien une petite femme.

(5) Voy. plus loin, dans l'appuie-mains 108-109, un autre sujet de confession. — Cf. miséricorde des stalles de Saint-Gervais à Paris, représ. un prêtre en surplis, bonnet carré sur la tête, assis dans une grande auge carrée et levant la main sur une femme dont la coiffure n'est pas sans analogie avec celle de la pénitente qui nous occupe (XVIe s.). Peut-être peut-on voir là un des plus anciens exemples de confessionnaux.

(6) Le visage est fruste.

poignée d'herbes dans un panier pour les laver dans le baquet. On se plaît généralement à voir dans ce petit personnage un représentant de l'antique corporation des hortillons d'Amiens, qui, aujourd'hui encore, cultivent les jardins maraîchers dits hortillonnages situés dans des îlots formé par les innombrables bras de la Somme et de l'Avre à l'est de la ville, et qui, plusieurs fois par semaine, apportent leurs légumes, dans des bateaux, au marché d'Amiens.

23-24. Femme vêtue d'une robe sans ceinture et à larges manches, ouverte en carré sur la poitrine qui est laissée à nu. Sa coiffe rappelle celle dite d'Anne de Bretagne, mais elle est munie par derrière d'une bande d'étoffe longue et assez étroite repliée en trois et ramenée sur le haut de la tête. Elle porte sur l'épaule gauche un tinet à chacune des extrémités duquel pend un seau (1).

24-25. Une mendiante. Elle n'est couverte que d'un manteau noué sur l'épaule gauche et drapé autour du corps, les bras, les jambes et les pieds laissés à nu, mais elle a des grelots pendus aux oreilles, et, sur la tête, un riche et élégant bourrelet, la défroque de quelque grande dame : luxe et misère. Sur son bras droit elle porte, enveloppé dans un pli de son manteau, un petit enfant actuellement brisé, mais qui devait être nu; de l'autre main, elle tire violemment par le bras un autre enfant plus âgé, vêtu seulement d'une espèce de longue jaquette rattachée par un seul gros bouton, tenant son chapeau à la main, le reste du corps, bras, jambes et pieds entièrement nus (2).

Pl. LXIV et LXV. — 25-26. Vieillard imberbe, dont l'usure n'a pas défiguré les traits. Il est vêtu d'une longue robe à col droit, attachée sur le haut de la poitrine par un seul bouton, sans ceinture, et avec manches longues et étroites; sur sa tête est une espèce de bicorne à plumes. Appuyé sur un bâton, il tient un écu chargé d'un mascaron à figure humaine, à la bordure engrelée.

Pl. LXV. — 26-27. Le sot et ses enfants (fig. 207, en Y). Visage grimaçant et lippu, yeux caves, bouche entr'ouverte, il porte une longue robe avec une rangée de grelots sur la couture des manches (3). Coiffé d'un chaperon à oreilles d'âne, il s'appuie sur une marotte à longue hampe (4). Sur son dos est une hotte en vannerie d'où émergent deux petits monstres d'enfants vêtus et encapuchonnés comme lui, aussi laids que lui, et dont un le tire espièglement par le bord de son chaperon et le force à se détourner en riant bêtement.

27-28. Autre sot. Beaucoup moins vêtu que le précédent, il n'a qu'un haut de chausses fort court, ne tombant qu'à mi-cuisses et laissant le reste des jambes et les pieds nus, avec une rangée de grelots aux jarrets. Par-dessus est une robe assez courte, ouverte par devant, attachée par deux boutons sur la poitrine, fuyant en pointe par derrière, avec un grelot à l'extrémité; les manches sont très larges à hauteur du coude : elles tombent aussi en pointe terminée par un grelot, et se rétrécissent ensuite brusquement vers le poignet. Un chaperon à oreilles d'âne lui enveloppe la tête. Il pose un genou en terre, et, sur l'autre, il tient une grande écuelle remplie d'un ragoût qu'il mange avidement avec une cuiller, levant le menton en l'air, comme s'il disait : « Que c'est bon! » Le visage est un peu usé, mais les traits étaient tellement accentués, tellement énergiques, qu'on en retrouve

(1) Le visage est entièrement défiguré par l'usure.
(2) Les deux visages sont frustes.
(3) Cf. la sotte à l'appuie-mains 15-16.
(4) La partie supérieure est fruste.

encore parfaitement l'expression : mâchoire large, bouche très grande, nez petit et en trompette, yeux creux et vifs, pomme d'Adam très saillante.

28-29. Un personnage imberbe, bouche entr'ouverte, visage joufflu mais assez abîmé par l'usure, cheveux très courts, autour desquels est enroulée une espèce d'écharpe nouée sur le côté. Il porte une robe assez longue, à col droit, avec manches larges jusqu'aux coudes et étroites aux poignets, serrée à la taille, fendue sur les côtés et laissant voir les chausses collantes. A sa ceinture, du côté droit, est pendue une grande bourse. Il caresse sur la tête un grand chien à poil ras, assis à côté de lui.

29-30. Homme vêtu d'une longue robe avec col à crevés dont les manches ornées de torsades aux épaules et aux coudes, sont tailladées aux poignets. Sur sa tête est une sorte de bonnet carré bizarrement découpé sur les bords. Il est agenouillé devant un établi, sur lequel est posé une espèce de plat rond fixé par un valet et un crochet, et qu'il travaillait de la main gauche avec un outil (1). Il s'apprête à frapper dessus au moyen d'un maillet qu'il tient de la main droite. A cause de l'objet qu'il fabrique, et qui est bien un plat, ce ne peut être un hucher, comme l'ont cru MM. Jourdain et Duval, mais plutôt un futaillier faisant un plat de bois, dont l'usage était très fréquent au XVI[e] siècle (2).

30-31. Une femme paraissant âgée, une patenôtre pendue à la ceinture. Elle est coiffée d'un voile semblable à celui que nous avons vu précédemment porté par la petite femme du groupe 19-20. A demi agenouillée, elle tient devant elle un grand livre ouvert. MM. Jourdain et Duval lui ont vu des lunettes sur le nez, mais l'état d'usure du visage ne permet plus de s'en assurer.

31 F. (3). Un singe assis et appuyé sur un bâton (fig. 208, en Z). Il est vêtu d'une espèce de saie à manches largement ouvertes et à capuchon relevé, serrée à la taille et découpée en trois sortes de basques raides et arrondies par le bas (4).

E-32 (5). Une vieille femme voilée, à demi agenouillée et tenant devant elle un livre ouvert.

Pl. LXVI. — 32-33. Un ange vêtu d'une tunique et tenant devant lui un écu parti (6).

33-34. Une jeune femme vêtue d'une robe ouverte en carré par devant, laissant voir les fins plis de la chemise, manches serrées par une cordelière au-dessous des aisselles, très larges aux coudes et étroites aux poignets. Sa coiffure, altérée par le frottement, devait être fort élégante. L'état d'usure où se trouve son visage n'empêche cependant pas de voir qu'elle souriait à un petit garçon dont elle caresse la chevelure d'une main, lui prenant la main de l'autre. L'enfant la regarde avec un gentil sourire. MM. Jourdain et Duval ont eu raison d'intituler *La jeune mère* ce charmant petit groupe (fig. 207, en Z).

34-35. Un homme d'église accroupi, en surplis, l'aumusse sur le bras, à peu près semblable à ceux que nous avons vus à l'appuie-mains 4-5. Il tient devant lui un grand livre ouvert, dans lequel il chante. Il paraît avoir été tonsuré, bien que l'état d'usure de la tête ne permette pas de bien s'en rendre compte.

(1) Cet outil et la main qui le tenait sont brisés.

(2) Voy. ci-dessus, t. I, p. 515.

(3) Faux appuie-mains.

(4) Il y avait à Amiens, Haute rue, une maison à l'enseigne du *Singe*. 1484. Arch. de la ville d'Am., BB 14, fol. 126.

(5) Faux appuie-mains.

(6) Le visage est fruste.

35-36. Le vieux buveur. On ne peut mieux appeler cet étrange bonhomme qui, un genou en terre, tient de la main droite une cane couverte, et, de la gauche, un gobelet dans lequel il s'apprête à boire. Son accoutrement est extrêmement bizarre : houseaux aux pieds, habit à col droit, ouvert en cœur, grandes manches larges d'où sortent celles du vêtement de dessous qui sont longues et étroites. A partir de la ceinture, l'habit se divise en une infinité de petites basques ou de lanières raides, arrondies par le bas, bordées d'un galon engrelé et de petites houppes. Un énorme cimeterre dans son fourreau damasquiné ou brodé lui pend au côté gauche. Sur sa tête à longs cheveux est posé un chapeau à larges bords retroussés et surmonté d'un motif de passementerie : le menton entièrement rasé, il ne porte que de longues moustaches et des favoris.



X. – 22-23.



Y. – 26-27.



Z. – 33-34.

Fig. 207. – Stalles, appuie-mains.

36-37. Le tailleur d'images. Imberbe, vêtu d'une longue robe serrée à la taille, à col droit, fermée par devant en forme de plastron rattaché avec une aiguillette sur l'épaule gauche, chapeau à petits bords sur la tête (1), il est accroupi devant un établi sur lequel est couchée une statue qu'il est en train d' « élabourer » : c'est un saint qui tient un livre fermé. Sur l'établi sont posés deux ciseaux ou deux gouges, pour les avoir sous la main, exactement comme font encore les sculpteurs sur bois; par-dessous, il y a encore d'autres outils (2).

37-38. Au lieu de l'architecte ou dresseur de plans proposé par MM. Jourdain et Duval, nous aimerions mieux l'appeler, mais sous toutes réserves, le maître maçon à l'étude. Il est vêtu à peu près comme le précédent, sauf qu'il est coiffé

(1) Les mains et les outils qu'elles tenaient sont brisés. Le visage est très abîmé par l'usure.

(2) Cf. les tailleurs d'images sculptés sur deux miséricordes de la cath. de Rouen (22 et 29).

d'un bonnet carré. Sur la table devant laquelle il est assis, est posé quelque chose de fort mince, planchette ou papier, sur lequel il travaille, une équerre à la main (1).

38-39. Est-ce bien un écrivain, comme l'ont pensé MM. Jourdain et Duval? Son costume nous le fait considérer comme un personnage d'une condition plus relevée : il a le visage entièrement rasé; sa longue robe, fort simple, serrée à la taille, munie de manches à parements, avec le chaperon qui lui pend derrière le dos et son bonnet carré, constituent la mise d'un homme grave, homme d'église, professeur, magistrat ou savant. Il est assis et écrit dans un livre ouvert devant lui et posé sur un guéridon carré à un seul pied; l'encrier est à côté. Son nez n'a pas résisté au frottement.

39-40. L'usurier ou le changeur (2). Imberbe, vêtu d'une longue robe serrée à la taille, dont les manches sont à larges parements, la tête enveloppée dans un chaperon à collet boutonné par devant, bourse pendue à la ceinture, il est assis : sur une planche posée sur ses genoux, il compte d'une main de grosses pièces de monnaie, les unes à l'écu de France à trois fleurs de lis, d'autres à la croix, tandis que, de l'autre, il tient un sac d'écus (3).

40 D (4). Monstre accroupi, à figure humaine, barbue, très énergique, griffes en guise de mains et de pieds; il est entièrement couvert de feuillage et tient un sarment dans une de ses griffes. D'une conservation parfaite.

Les trois ou quatre sujets qui suivent sont, avec ceux qui leur font vis-à-vis du côté nord (96 à 99), les plus abîmés de tous les appuie-mains : c'étaient les places des chantres et des musiciens (5). C'est aussi sur les dossiers de ces mêmes stalles que l'on trouve le plus de noms gravés.

D. 41 (6). Un ménestrel. Jeune homme imberbe aux cheveux taillés en couronne autour de la tête et bouclés. Il est à demi agenouillé, vêtu d'une longue et ample robe artistement drapée, et pince du luth (7).

Pl. LXVII. — 41-42. Un centaure ou sagittaire. Monstre à buste humain, visage imberbe, tête nue, cheveux courts; il bandait un arc dont l'extrémité inférieure seule subsiste, adhérant à l'un de ses pieds de devant (8). Le buste humain sort d'un corps à quatre pieds de cheval (9).

42-43. Samson. Son abondante chevelure frisée est retenue par un bandeau noué autour de la tête (10). Sa longue robe, attachée sur le devant par un bouton, est munie de manches fendues qui tombent jusqu'à terre, en laissant passer les manches longues et étroites d'un vêtement de dessous; elle est serrée par une ceinture ornée de pendeloques. Pieds nus, il est à cheval sur un lion, dans la

(1) L'autre main et l'objet qu'elle tenait sont brisés. Il ne reste plus rien du visage.

(2) Dans la poésie intitulée les *Souhaits des hommes*, il y a les deux. A. DE MONTAIGLON, *Rec. de poésies franç. des* XV *et* XVI[e] *s.*, t. III, p. 138. Dans la *Danse macabre* des heures de Simon Vostre, il y a l'usurier seulement.

(3) Le visage est fruste.

(4) Faux appuie-mains.

(5) Il faut dire que les chantres assistaient à tous les offices, tandis que les stalles des chanoines et des chapelains n'étaient pas toujours toutes remplies.

(6) Faux appuie-mains.

(7) Un peu usé par le frottement.

(8) Le reste, ainsi que tout l'avant-bras gauche, a disparu. — Il y a des centaures dans les vignettes des heures de Simon Vostre.

(9) Très défiguré par l'usure.

(10) Dans l'histoire de Samson figurée sur les rampes I 106 et I 107, Samson est coiffé de même. Voy. ci-dessus, t. II, p. 206.

gueule duquel il introduit sa main. Sa tête est entièrement abîmée par le frottement (1).

43-44. Un homme (2) imberbe, coiffé d'un ample bonnet à deux pointes basses terminées par des glands, sur lequel est posé un chapeau, dont l'usure ne permet plus de reconnaître la forme, et vêtu d'une longue robe aux manches d'une extrême complication : elles sont bouillonnées aux épaules, puis serrées par une torsade d'où part un rang d'espèces de rubans arrondis par le bas et retombant jusqu'au coude sur la manche qui est large en cet endroit, puis étroite et tailladée au poignet. Il tient devant lui un médaillon circulaire ou plutôt un miroir reflétant un buste d'homme.

44-45. Est-ce le trompette de la ville d'Amiens ? Ce serait un très intéressant personnage. C'est lui qui faisait par la ville les publications « à son de trompe et cri public », et il est maintes fois cité dans les archives municipales. Il se présente un genou en terre, les jambes dégagées et couvertes de chausses collantes. Son habit est très singulier : corsage bouffant, à col droit orné d'un rang de perles, manches bouillonnées vers les épaules et serrées sous les aisselles, d'où elles tombent très longues jusqu'à terre, par un rang de perles ; le bras sort par une fente, couvert de la manche étroite d'un vêtement de dessous. Du corsage s'échappe une garniture de longues basques, raides et arrondies par le bas. Un chapeau à plumes est coquettement posé sur la tête. Il tient dans sa main gauche une grande trompe (3). Sa tête et son visage sont horriblement défigurés : il semble pourtant qu'il ait eu les joues gonflées, comme s'il soufflait dans sa trompe (4).

45-46. Le « harpeur ». Vieillard à forte barbe, vêtu d'une ample robe à col rabattu, aux manches fendues et ouverte par devant, laissant voir un vêtement de dessous à petits plis tenus par des bandes horizontales. Sur sa tête est un chapeau à larges bords, qui devait être orné par en haut d'un motif de passementerie. Il est assis et joue de la harpe (5).

46-47. Un homme imberbe agenouillé, coiffé d'une écharpe enroulée autour de la tête, avec son extrémité inférieure retombant sur le côté comme la patte du chaperon. Il est vêtu d'une longue robe à col droit, serrée à la taille, boutonnée par devant, à larges manches tombant très bas. Ce n'est pas l'accoutrement d'un homme d'église, comme MM. Jourdain et Duval l'ont pensé. Il tient devant lui un livre ouvert qu'il semble présenter au spectateur. Bien que le visage soit un peu fruste, il lui reste encore cependant une certaine expression de mélancolie tout à fait remarquable.

47-48. Celui-ci est barbu et, comme son voisin, complètement agenouillé. Le corsage de sa robe est assez bizarre : quadrillage sur le dos, manches longues et étroites, col droit tailladé; autour de la ceinture, une garniture de basques ou

(1) C'est un sujet très fréquent, et que l'on voit notamment dans les anciennes estampes et dans de nombreuses stalles de la même époque. Cf. stalles des cathédrales de Rouen, d'Auch, de Constance, etc. Il est d'ailleurs fort ancien : on peut le voir déjà à un chapiteau du portail de l'église de Moissac (fin XI[e] s., comm. XII[e]), et à un autre chapiteau du cloître de la même église (1100), avec cette inscription SĀSON.

(2) Sa tête a été fort défigurée par l'usure, mais elle n'a rien de fantastique, quoi qu'en aient dit MM. Jourdain et Duval.

(3) L'embouchure de la trompe et la main droite du personnage sont brisées.

(4) Il y a un sujet analogue à un appuie-mains des stalles d'Auch.

(5) La partie antérieure de l'instrument est brisée. —

plutôt de bandes longues, étroites et bordées de houppettes, par-dessus lesquelles est posé un ceinturon lâche. Sur sa tête est un bonnet carré. De sa main gauche il tient par la courroie un écu à trois écus posés 2 et 1, et que MM. Jourdain et Duval pensent être celui des Boubers-Abbeville (1).

Pl. LXVII et LXVIII. — 48-49. Un monstre accroupi, à tête humaine, dont la barbe n'est rasée qu'au menton, laissant les moustaches et le collier; il est coiffé d'une espèce de capuchon qui retombe sur les épaules, et sur lequel est placé un chapeau crénelé (2). Cette tête est sur un corps de quadrupède aux pieds munis de griffes et à longue queue de vache, une paire d'ailes sur le dos. Autour du cou, pour marquer la transition entre la tête d'homme et le corps d'animal, est une sorte de collet déchiqueté en feuillage.

Pl. LXVIII. — 49-50. Une élégante jeune personne. Son corset ouvert en carré sur une chemise à fins plis a des manches étroites et tailladées aux épaules et aux coudes, serrées et boutonnées aux poignets, d'où s'échappent des bouffants d'étoffe. Elle est tête nue, sans doute pour faire voir avec quel art elle est coiffée : les cheveux sont disposés en plusieurs nattes qui s'entrelacent sur la tête de la façon la plus compliquée, et viennent retomber toutes droites des deux côtés du visage et par derrière. Elle est à genoux et caresse un petit chien à poil ras, qu'elle tient dans un pli de sa robe (3).

50-51. Un genou en terre, notre homme tient devant lui un grand livre ouvert et s'interrompt dans sa lecture pour nous regarder passer. Sa longue robe à col droit n'est attachée sur le devant que par un seul bouton; elle a des manches bouillonnées en côtes de melon aux épaules, serrées ensuite par un rang de petites découpures, puis devenant très amples aux coudes, resserrées à l'avant-bras, et retombant enfin en entonnoir sur le poignet. Une écharpe entortillée autour de sa tête lui sert de coiffure.

51-C (4). Un tout jeune homme imberbe, tête nue, aux cheveux bouclés en couronne, au visage angélique, jouant de la harpe (5). Son costume a aussi quelque chose de céleste et d'éthéré : une simple tunique sans manches, très décolletée, fendue sur les côtés jusque sous les aisselles, et laissant les bras, les jambes et les pieds nus. C'est pourquoi nous ne voulons pas l'appeler un ménestrel. Il est à demi agenouillé.

C-52 (6). Celui-ci n'a rien d'angélique. C'est un monstre à quatre pattes munies de griffes, la tête chevelue à longues oreilles pointues, la gueule béante. Accroupi, il détourne la tête et regarde un petit singe qui joue derrière lui avec un écu.

52-53. Un homme à très longue barbe terminée en pointe et coiffé d'un bonnet carré. Il porte une houppelande à manches d'une façon très compliquée : serrées sous les aisselles par un rang de découpures d'où s'échappe une garniture d'espèces de rubans raides, arrondis par le bas, très longs par derrière et courts

Il y avait à Amiens une maison à l'enseigne de la Harpe, Haute rue Notre-Dame.

(1) Il semble que ce soient plutôt des armes de fantaisie, comme d'ailleurs la plupart des autres armoiries répandues dans les stalles. — Le bras droit est brisé et le visage est fruste, mais ils ne le sont pas assez pour que l'on ne puisse pas s'apercevoir que les traits de ce personnage étaient extrêmement accentués.

(2) Le visage est un peu fruste.

(3) Le visage est fruste.

(4) Faux appuie-mains.

(5) Voy. ci-dessus, appuie-mains 45-46.

(6) Faux appuie-mains.

par devant pour faciliter le jeu du coude, poignets étroits et tailladés. Il a un genou en terre et pose sur l'autre ses deux mains, en regardant de côté, comme s'il voulait écouter ou expliquer quelque chose (1).

53-54. Appuie-mains d'angle à deux personnages réunis par la tête. Deux hommes au visage rasé, vêtus de longues robes qui ne diffèrent que par la forme des manches : chez celui-ci, de simples manches à parements; chez celui-là, de très amples ouvertures traînant presque à terre, et d'où sort le bras couvert de la manche de chemise à poignets serrés. Ils se tiennent amicalement par l'épaule, les bras enlacés, et leurs deux têtes collées l'une contre l'autre sortent en riant de la visagière d'un seul et même chaperon (2). L'un d'eux tient un livre ouvert qu'il présente au public. Comme l'ont fait MM. Jourdain et Duval, nous intitulerons volontiers ce joli groupe : *Deux têtes dans un même bonnet* (3).



Y — 56-57, A



Fig. 208. Stalles. Faux appuie-mains.

54-55. Un homme portant la barbe en collier et vêtu d'une longue robe à pèlerine. Tout autour de la taille, le long de la ceinture, règne une rangée d'espèces de basques ou plutôt de lanières, arrondies par le bas, allant en diminuant de hauteur vers les côtés, avec un affiquet carré, posé en losange sur chacune des hanches. De sa main droite brisée, il tenait un objet qui a disparu avec elle et dont on voit encore les traces le long de l'épaule gauche (4).

55-B (5). C'est un joueur de harpe, un « harpeur », comme on disait, à peu près semblable à celui du n° 51-C, mais un peu plus vêtu.

G-56 (6). Un monstre à quatre pattes, à tête de caniche, la queue enroulée, et affublé d'un chaperon à capuchon pointu et pèlerine.

56-57, *a* (7). D'un côté de la jouée (fig. 208, en Y). Le donneur d'eau bénite, ou plutôt le clerc de paroisse, car c'était lui qui, le dimanche, portait l'eau bénite dans les maisons. D'une conservation parfaite, il est facilement reconnaissable, ce clerc, vêtu d'un long surplis à amples manches largement fendues et coiffé de l'aumusse de fourrures (8). Il présente son goupillon à longues barbes qu'il tient

(1) Toute la tête est défigurée par l'usure.

(2) Les visages sont un peu frustes.

(3) Cf. une miséricorde des stalles de Mortain. De la Sicotière, dans *Bull. monum.*, t. V, p. 376. — Dans une de celles des stalles de la collégiale de Champeaux (Seine-et-Marne) on voit ainsi trois têtes joyeuses émergeant d'un même capuchon. Champfleury, *Hist. de la caricature au moyen âge*, p. 242

(4) Le visage est entièrement fruste.

(5) Faux appuie-mains.

(6) Faux appuie-mains.

(7) Faux appuie-mains.

(8) L'aumusse n'était pas un insigne réservé aux chanoines : les clercs du degré le plus infime, même les clercs-lais, en étaient pourvus. 1439, 28 mai : « A le élection des paroissiens de l'église Saint-Germain en Amiens, ... Jehennin Le Corbeillier, filz de Jehan Le Corbeillier cordouanier, ... fu dénommé et esleu clerc d'icelle église et paroisse de Saint-Germain, pour en goïr tantost aprez ce que Me Jehan Leclerc, ad présent clerc d'icelle paroisse, ara canté et célébré sa première messe, et non anchois..... Item a esté baillié

de la main droite et qu'il vient de tremper dans le joli petit bénitier placé à côté de lui.

56-57, *b* (1). De l'autre côté de la même jouée. Un petit vieux à longs cheveux, à la physionomie extrêmement fine, faisant un geste d'étonnement. Il est à demi agenouillé. Sur sa tête est un chapeau crénelé orné d'un panache de plumes. Il est d'une conservation parfaite.

Pl. LXIX. — 57-58. La nourrice. Elle est drapée dans un ample manteau noué sur son épaule droite. Le bourrelet dont elle est coiffée fait presque penser au bonnet à couronne de rubans que portent les nourrices de nos jours. Un de ses seins est découvert; elle va le présenter à son poupon qui est soigneusement emmaillotté bras et jambes liés dans des langes et des bandelettes.

58-59. Encore un petit vieux au visage osseux et ridé. Il est à demi agenouillé. Sur sa tête est un bonnet par-dessus lequel est une écharpe enroulée, dont l'extrémité retombe sur le côté à la manière de la patte du chaperon (2).

59-60. Museau d'angle à deux personnages. Un vieux couple : l'homme à la figure longue, maigre, osseuse, parcheminée, est coiffé d'un haut bonnet pointu, mais dont l'usure ne permet plus de distinguer la forme exacte. Un genou en terre, il s'appuie sur une canne à béquille (3). Le visage de la femme porte aussi l'empreinte des années : traits accentués, rides profondes. Elle a une coiffe dont le pan inférieur, formant une bande longue et étroite, est ramené sur le haut de la tête. Le bras gauche posé amicalement sur l'épaule de son mari, elle lui caresse le menton de la main droite (4). Rien de plus comiquement touchant que ces deux bons vieux. Ils ont travaillé et vécu ensemble de longues années, jamais la discorde ne s'est assise à leur foyer, et ils se rappellent avec joie leurs anciennes amours : « Souvenez-vous en, souvenez-vous en ! »

60-61. Le cheval de bois. Est-ce avec intention? A côté de notre vieux ménage, l'entailleur a placé un tout jeune enfant. La grosse face joufflue du marmot contraste étrangement avec les visages décharnés de tout à l'heure. Il est nu-tête, ses cheveux sont courts et frisottants. L'usure a donné à sa tête l'apparence d'une grosse boule. Sa petite robe est habilement retroussée pour laisser voir à nu ses petits bras, ses petites jambes et ses petits pieds bien potelés. Il est à califourchon sur un de ces jouets bien connus, consistant en un buste de cheval terminé par un bâton qui traîne à terre. La tête de cheval est brisée, mais les enfants ne s'inquiètent guère si leurs jouets sont cassés ou non, et notre heureux bambin continue toujours à joyeusement caracoler sur son cheval qu'il tient par les rênes comme un vrai cavalier. Dans sa main gauche est un minuscule moulin à vent aussi brisé. Il est fâcheux que ce petit sujet ait subi de pareilles mutilations : ce devait être l'un des plus jolis et des plus curieux de la série (5). MM. Jourdain et

audit Le Corbeillier, et qui appartient à l'église, I seelet de tierchain à quoy on porte l'eaue benoite par chacun diemenche, une aumusche d'aigneaux noirs et I souplis ». Arch. de la fabr. de Saint-Germain d'Am., cote 1re, liasse 2. — « L'aumusche et le souplis de feu sire Nicolas Dagencourt, en son vivant curé de Saint-Ladre ». Échevin. du 20 févr. 1553, v. s. Arch. de la ville d'Am., BB 7, fol. 164 v°.

(1) Faux appuie-mains.

(2) Le bras gauche est brisé.

(3) Elle est brisée par le milieu.

(4) Par suite d'un mouvement qui s'est produit dans la pièce de bois, le bras gauche de la femme s'est séparé du corps et sa main droite a disparu, mais les extrémités des doigts sont restés adhérents au menton de son époux.

(5) Il y a un sujet à peu près pareil dans un appuie-mains des stalles d'Auch. — On voit aussi des enfants

Duval ne l'avaient certainement pas bien regardé lorsqu'ils ont pris cet enfant pour un bourrelier.

61-62. Une jeune fille ou une jeune femme agenouillée, simplement vêtue, une écharpe drapée autour de la tête et sur les épaules, et paraissant prier (1).

Pl. LXIX et LXX. — 62-63. MM. Jourdain et Duval ont présenté, nous ne savons pourquoi, ce personnage comme un damoiseau, un petit maître. Nous y voyons un homme d'un certain âge, tête nue, à longs cheveux, et à longue barbe, ce qui n'indique guère une prétention à la jeunesse. Son manteau rejeté sur l'épaule gauche, il fait un geste difficile à comprendre : la main gauche ouverte et portée fortement en arrière, et la droite levée près de l'oreille. Serait-ce un geste qui correspondrait avec le sujet suivant, qu'il semble regarder (2)?

63-64. Un homme à figure vulgaire, dont la large bouche dessine un rire affreux; petit nez, grands yeux, barbe taillée en collier, vrai visage de singe. Ses cheveux crépus sont retenus par une écharpe nouée sur le côté. Il est misérablement vêtu d'une espèce de robe fendue sur les côtés, laissant voir ses bras, ses jambes et ses pieds nus. Il montre en ricanant un écu, à une orle et une tête de mort, dont il tient en l'air la courroie avec une joie féroce.

64-65. Un homme assis, imberbe, assez maigre, aux vêtements courts. Ses deux mains ont disparu ainsi que l'objet qu'il tenait, dont il ne reste plus qu'un fragment contre son genou gauche.

65-66. Un vigoureux gaillard à longs cheveux, longue barbe, ayant pour tout vêtement une simple tunique relevée par devant, bras, jambes et pieds nus (3), brandit une massue au-dessus d'une hydre à deux têtes, deux pattes munies de griffes, deux ailes et longue queue. Il la tient par le cou au moyen d'un cordon. D'une de ses deux gueules, le monstre cherche à mordre l'habit de son vainqueur. C'est évidemment Hercule tuant l'hydre de Lerne.

66-67. Nous avons vu précédemment Samson terrassant le lion (4) : il faut sans doute voir ici Hercule étouffant le lion de Némée. L'homme est presque entièrement brisé : il n'en reste que les deux jambes. Il était vêtu d'une longue robe et placé à cheval sur un lion. Sa main gauche est restée dans la gueule de l'animal, dont il écartait les mâchoires, comme nous l'avons vu faire par Samson.

67-68. La « revenderesse de fruit ». Sa robe sans ceinture est munie de manches larges à revers, d'où sortent celles de la chemise. Un capuchon ou chaperon à collet enveloppe sa tête. Assise devant un sac rempli de poires, elle en a pris quelques-unes pour les offrir de son air le plus avenant.

Pl. LXX et LXXI. — 68-69. Le plus laid, le plus contrefait, le plus grotesque de tous les sots. Qu'on se figure un horrible magot, bossu par devant et par derrière, aux traits bizarrement accentués, ouvrant comme la gueule d'un four une bouche démesurément grande — on y mettrait une petite noix. — Sa laideur est

montés sur des chevaux de bois semblables et jouant avec des moulins à vent dans les vignettes des heures de Simon Vostre et d'Antoine Vérard.

(1) Les deux mains sont brisées, le visage un peu fruste.

(2) Le visage est fruste.

(3) Le visage un peu fruste.

(4) Appuie-mains 42-43. — Hercule terrassant le lion est presque aussi souvent représenté que Samson dans les monuments du moyen âge, surtout à partir du xve siècle. On aimait à les rapprocher l'un de l'autre, et il est souvent difficile de les distinguer. — Rappelons qu'au xve siècle, les travaux d'Hercule étaient peints sur l'hôtel dit l'hôtel d'Hercule, que le président des Comptes La Driesche avait fait élever au coin de la rue des Augustins à Paris.

encore augmentée par l'usure qui a réduit son nez à rien. Il porte les bas de chausses ajustés jusqu'au-dessus des genoux, et le haut de chausses à fond quadrillé et orné de bandes verticales, s'arrêtant à mi-cuisses. Par-dessus, est une saie attachée sous le menton par un seul bouton, et découpée à partir de la ceinture en une suite de longues pointes, au bout de chacune desquelles est une houppette. Les manches de l'habit sont larges aux coudes, ornées de houppettes, étroites et tailladées aux poignets. Un capuchon à oreilles d'âne lui enveloppe toute la tête. Ce capuchon était surmonté d'un ornement qui a disparu. A sa ceinture, et tout-à-fait derrière le dos, est pendue une bourse dite « à cul de vilain » ou bourse gémelle. Dans sa main droite il tient un petit sac qui paraît assez bien rempli, on ne sait trop de quoi.

Pl. LXXI. — 69-70. Encore un apothicaire (1). C'est un homme imberbe, à la bouche largement fendue et souriante. Coiffé d'un chapeau dont les larges bords sont coquettement retroussés par derrière, il porte une saie assez longue, munie de manches bouillonnées aux épaules et tailladées aux poignets, fendue des deux côtés, laissant voir ses jambes aux chausses collantes et aux houseaux tailladés à la cheville. Une espèce de sacoche, ou peut-être une petite trousse, de forme bizarre pend à sa ceinture derrière son dos. A demi agenouillé, il est en train de piler dans un petit mortier posé sur un escabeau, ce qui ne l'empêche pas de lever les yeux pour vous regarder et pour vous faire voir sa figure (2).

70-71. A genoux devant un baquet posé sur un escabeau et dans lequel elle lave du linge, cette gentille lavandière a retroussé les manches de sa robe lacée en pointe le long du dos Elle est coquettement coiffée d'un mouchoir attaché sur le haut du front soit par un affiquet, soit par un nœud, mais dont l'usure ne permet plus de déterminer la forme. La même cause lui a défiguré le visage, qui, malgré tout, paraît ne pas avoir été indifférent.

71-72. Un ermite plutôt qu'un religieux. Forte barbe, bonnet carré, il porte une chape qui rappelle celle des Frères Prêcheurs. Il égrène une patenôtre composée de dix grains enfilés dans un cordon arrêté à chaque bout par une petite houppe (3).

72-73. Est-ce une religieuse? La tête enveloppée de la guimpe et couverte d'un long voile, elle est agenouillée devant un prie-Dieu couvert d'une courte housse, sur lequel est posé un livre ouvert qu'elle maintient de la main droite, tandis que, de la gauche, elle écarte son voile, comme si elle était distraite de sa méditation par quelque événement extérieur (4).

73-74. Un homme à longue chevelure, coiffé d'un haut chapeau en tronc de cone aux bords fortement retroussés. Sa longue robe est attachée par un seul bouton, sur la poitrine. De la main droite il tient une hallebarde, la pique en bas, et de la gauche il s'appuie sur un écu décoré d'un quadrillage à quatrefeuilles, avec umbo et orle perlé. Il a le nez en l'air, la bouche entr'ouverte, et semble guetter quelqu'un ou quelque chose d'un air menaçant.

Pl. LXXI et LXXII. — 74-75. Celui-ci a un genou en terre. Il est coiffé d'un

(1) Voy. appuie-mains 6-7.

(2) Sa main droite et le pilon ont disparu.

(3) Sa main droite est brisée. — Plusieurs personnages des stalles de la cathédrale de Rouen portent des patenôtres analogues. — Il y avait à Amiens une maison à l'enseigne de l'Ermite. — En 1497 l'ermite de « l'ermitage Ringuet » (Notre-Dame de Grâce) compte parmi les religiéux mendiants de la ville d'Amiens. Échevin. du 25 août 1497. Arch. de la ville d'Am., BB 17, fol. 176 v°.

(4) Le visage est fruste.

bonnet qui ressemble assez au bonnet phrygien, ou, plus vulgairement, à un bonnet de coton. Sa robe à col droit est attachée sous le cou par un bouton à longue queue; les manches, serrées par un cordon sous les aisselles, sont larges aux coudes et étroites aux poignets. Il déroule devant lui une banderole.

Pl. LXXII. — 75-76. La « fillette ». Une jolie personne, mais que la main des chanoines a, fort innocemment d'ailleurs, trop souvent caressée. Sa robe, d'une élégante simplicité, est extrêmement collante par devant, dégagée du cou, prenant exactement les formes, et munie de manches à amples et larges revers. Un manteau est jeté sur son épaule droite. Sa coiffure devait être fort singulière, mais l'usure l'a dénaturée au point qu'il est impossible de s'en rendre un compte exact : c'est une espèce de couronne, qui paraît avoir été faite de feuillage et dont les deux côtés viennent se réunir en s'amincissant sur le haut de la tête, pour former une espèce de longue corne terminée par une aigrette ou un bouquet, avec un affiquet sur le front. De la main droite, elle soulève le couvercle d'un joli coffret cylindrique orné de cannelures torses, assez semblable aux boîtes à parfums que l'on voit entre les mains des saintes femmes dans les représentations du Sépulcre de la même époque. Elle regarde en souriant vers le personnage qui suit (1).

76-77. C'est le jouvenceau qui lui « fait de l'œil », comme on dirait de nos jours. Vêtu d'une longue robe à pèlerine et coiffé d'une espèce de bonnet, la main droite à la hauteur de la joue et ouverte en dehors il regarde sa belle voisine d'un air et d'un geste qui marquent une ironique admiration (2).

77-78. Encore un buveur, et ce n'est pas le dernier. Il n'a ni l'air abruti de celui que nous avons vu à l'appuie-mains 35-36, ni la passion de celui que nous rencontrerons dans le pendentif 13-14; il boit tout simplement parce qu'il a soif. Son visage imberbe, ses cheveux courts, indiquent un tout jeune homme : les manches de sa robe à col rabattu sont très courtes et bizarrement plissées : cette robe retroussée par devant laisse voir ses bras, ses jambes et ses pieds nus. Son chapeau à longs poils et à enseigne, est rejeté sur le dos, retenu par une gourmette. Il verse dans une écuelle le contenu d'un pot et vous regarde d'un air de satisfaction qui fait plaisir.

78-79. « Le bon pâté ! » N'est-ce pas ce que semble dire ce bonhomme à la face sensuelle qui, la main gauche levée en signe d'admiration (3), nous montre de l'autre un superbe pâté posé devant lui sur une table proprement couverte d'une nappe frangée? Aussi bien pouvait-on oublier le pâté dans Amiens (4)? L'habillement de notre gourmet est assez simple : il aime mieux un bon dîner qu'un bel habit. Il n'a pas de ceinture, pour ne point gêner la digestion.

79-80. Aux étuves. C'est une dame qui, apparemment, sort du bain (5), coiffée

(1) Au moyen âge, les « fillettes » ou filles de joie étaient élevées à la hauteur d'une institution. Elles tiennent une très grande place dans les ordonnances de police de la ville d'Amiens.

(2) Le nez et la lèvre supérieure ont été brisés. Le reste du visage est intact.

(3) Elle est brisée.

(4) Les archives de la ville d'Amiens renferment une foule de détails sur l'importante corporation des pâtissiers et sur ses célèbres pâtés. Il semble qu'au moyen âge les habitants d'Amiens faisaient peu de cuisine chez eux et qu'ils préféraient aller consommer chez les pâtissiers les viandes toutes préparées ou les faire venir à domicile, surtout lorsqu'ils voulaient faire bonne chère.

(5) Une très intéressante miséricorde des stalles d'Auch représente plusieurs femmes dans un bain. — Une de celles des stalles de l'église Saint-Gervais à Paris (comm. XVI[e] s.) représente aussi toute une famille, père, mère et enfants, entièrement nus dans une baignoire de bois en forme de grand baquet oblong. On pourrait en

mais non vêtue d'un mouchoir enroulé autour de la tête, pour empêcher sa chevelure d'être mouillée. (1). Elle est assise, les jambes enveloppées dans le drap dont elle s'essuie d'une main, tandis qu'elle paraît éprouver beaucoup de plaisir à palper sa poitrine de l'autre (2).

Pl. LXXII et LXXIII. — 80-81. Reposons-nous de ce dévergondage devant cet honnête travailleur. Il nous intéressera d'autant plus que c'est un *hucher* (3), peut-être le portrait ou plutôt la caricature d'un des ouvriers qui ont travaillé à nos stalles. Son costume, fort original, consiste en une saie assez longue, bordée d'un galon, serrée à la taille, ouverte carrément, ayant sur la poitrine une espèce de plastron attaché aux épaules par des aiguillettes; les manches descendent seulement jusqu'au coude : il en sort d'autres longues et étroites que dépassent celles encore plus longues et plus étroites de la chemise. Cette saie, fendue par devant, laisse voir les chausses jarretées sous les genoux. Au moyen d'un rabot il dresse une planche placée de champ sur une espèce de chevalet et reposant sur des chevilles qui peuvent se monter ou se descendre à volonté. Son vaste chapeau aux bords retroussés, posé sur un bonnet, a préservé son visage qui respire bien la franchise, la gaîté et l'intelligence.

Pl. LXXII. — 81-82. Une dame confortablement vêtue d'une robe fourrée avec un petit tablier devant elle, coiffe dite d'Anne de Bretagne, chaussons et galoches aux pieds. Agenouillée, elle rit aux passants (4).

82-83. Le pèlerin. Le bourdon dans une main, et dans l'autre, une grosse patenôtre à sept grains, faite comme celle que nous avons vue au n° 71-72, il porte une longue robe à manches bouffantes, serrées aux poignets, et à pèlerine assez courte, échancrée sur les côtés et arrondie par devant et par derrière. Sur sa longue chevelure est posé un chapeau à larges bords; sa barbe est entière. Une vaste gibecière ornée de trois bouffettes, avec la pattelette attachée par un lacet, lui pend en bandoulière.

83-84. Une gentille jeune fille vêtue d'une robe fort simple et coiffée d'une espèce de capeline. Elle pose sa main sur son œil droit, tient l'autre fermé, et semble sourire malicieusement, ... à moins qu'elle ne pleure. Ce joli appuie-mains n'est qu'ébauché, en partie. Le visage seul est fini; il est d'ailleurs admirablement conservé et c'est un fin et joli minois.

84-85. MM. Jourdain et Duval l'ont appelé *l'obséquieux,* nous le nommerions plus volontiers *l'enfant bien élevé,* ce bambin aux cheveux bouclés, de bonne figure, l'air souriant et aimable. Il a une longue robe à col de fourrures, et salue gentiment en soulevant son petit chapeau aux bords retroussés. C'est dommage que le frottement l'ait privé de son nez et lui ait émoussé les traits du visage.

citer encore d'autres exemples. — L'usage des bains était très répandu au moyen âge, et les étuves étaient des établissements très nombreux, très fréquentés, mais aussi assez mal famés. Ce que nous considérons comme les règles les plus élémentaires de la décence y était complètement inconnu. Il y en avait plusieurs à Amiens, auxquelles les registres de la ville font souvent allusion. Dès 1351, il y a une très curieuse ordonnance de l'échevinage d'Amiens « touchant les estuveurs et les estuveresses » (Arch. de la ville d'Am., AA 12, fol. 35).

(1) Dans une suite des vignettes des Heures de Simon Vostre, Suzanne dans son bain est coiffée à peu près de même.

(2) La tête a été réduite par l'usure à l'état de masse informe et luisante.

(3) Il y a également deux huchers dans les stalles de la cathédrale de Rouen, miséricordes 18 et 26.

(4) Il ne reste presque plus rien du visage; la main droite a disparu.

85-86. Sur une petite banderole qui se déroule sous le museau de l'accoudoir, on lit le nom TRVPIN, et, par le fait, l'appuie-mains qui nous occupe représente un tailleur d'images, le ciseau d'une main, le maillet de l'autre, sculptant une statue d'enfant entièrement nu, couchée sur un établi à quatre pieds. On y a tout naturellement vu le portrait, sinon la caricature, d'un des artistes de nos stalles, dont on connaît d'ailleurs le nom, Jean Trupin (1). Cette figure en lame de couteau, ce petit air fin et moqueur, ce museau allongé, qui n'est, fort heureusement, pas trop usé, sont pleins de caractère. Son frêle minois est encadré d'une abondante chevelure qui retombe en longues mèches sur ses épaules, et par-dessus laquelle est posé un vaste et somptueux chapeau plat, orné d'une couronne de plumes. Il porte une saie galonnée à manches bouffantes serrées au poignet, et à plastron attaché par des aiguillettes sur la poitrine. Si c'est bien le portrait de Jean Trupin par lui-même, il ne s'est pas flatté; il n'a même pas caché ses défauts, si défaut il y a, et n'a pas oublié de placer sous son établi l'écuelle et le pot ou cane à « manouelle et couvrechel », c'est-à-dire à anse et à couvercle, auxquels il devait fréquemment recourir durant son travail.



Y 56 I



Z_I 10.

Fig 209_Stalles
Faux appuie mains

86-L (2). Ronde face imberbe, grosses lèvres, nez épaté, cheveux crépus, si ce n'est pas un nègre, je ne sais où nos entailleurs auraient pu trouver ce type ailleurs (fig. 209, en Y) (3). Il a une longue robe, très coquettement ouverte sur le devant, et un chapeau aux bords entièrement retroussés, orné d'une enseigne, tombant derrière le dos et retenu au cou par une gourmette. Que montre-t-il du doigt sur la banderole qu'il déroule sur ses genoux et qui le fait rire de si bon cœur?

K-87 (4). Un animal à pattes grèles munies de griffes, qui ressemble à un lion. Derrière lui est accroupi un petit singe jouant de la trompe.

Pl. LXXIV. — 87-88. Un homme âgé, à longue et forte barbe, l'air farouche, coiffé d'un mouchoir attaché sur le haut du front par un affiquet, ample et longue robe, manches bouffantes serrées sous les aisselles èt aux poignets, bourse à la ceinture. Il est à demi agenouillé et porte en bandoulière un écu chargé d'une orle perlée et d'une grosse tête grimaçante avec un anneau passé dans la bouche (5).

88-89. Les jambes, une main, le bas de la robe et la petite gibecière pendue au côté d'un personnage dont tout le haut du corps a disparu. Il était à genoux.

(1) Voy. ci-dessus, t. II, p. 150. — Jean Trupin a encore écrit son nom sur le museau de l'accoudoir 91-92 : « Jan Trupin, Dieu te pourvoie ».

(2) Faux appuie-mains.

(3) Au XVe s., une maison de la rue des Fèvres à Amiens portait pour enseigne *la Tête Noire*.

(4) Faux appuie-mains.

(5) Cf. stalles de la cathédrale d'Auch.

A en juger par le peu d'étendue de la brisure, il avait la taille extrêmement fine ; c'est ce qui aura été cause de l'accident.

89-90. La poitrine un peu proéminente de celui-ci, sa robe sans ceinture ouverte en carré sur une espèce de fichu, l'ont fait prendre pour une femme à MM. Jourdain et Duval, qui l'ont intitulé : *la brodeuse en bosse*. Cependant sa coiffure composée d'un vaste capuchon par-dessus lequel est posé une espèce de toque ou de chapeau sans bords, paraît plutôt être celle d'un homme, et nous aimerions mieux y voir un *peintre*. Il a devant lui une table carrée, sur laquelle il appuie de la main gauche un tableau en forme de diptyque, cintré par le haut; sur sa principale partie sont représentés sept médaillons circulaires, dans chacun desquels est une petite tête, et qu'il paraît montrer de la main droite en souriant. Sur la table sont posés deux paquets d'objets longs et minces, l'un lié par des cordons, l'autre défait. MM. Jourdain et Duval les ont pris pour des paquets de bobines, mais nous croirions plutôt que ce sont des pinceaux. On y voit aussi de petites touches de forme ronde, sans saillie, qui pourraient bien figurer des couleurs (1).

90-91. Il est tout à fait effrayant, cet homme imberbe et d'une maigreur extrême, dont la robe est relevée par une écharpe, les manches retroussées, et qui porte un bissac peu rempli sur les épaules. D'un étroit capuchon qui tient à un vêtement de dessous et sur lequel est posé un chapeau haut de forme, tronconique, sort son visage aux traits durs, le menton en l'air, les yeux largement ouverts et enflammés, l'air menaçant. Il retire vivement en arrière sa main droite armée d'une serpe, comme s'il s'apprêtait à frapper quelqu'un. Ce doit être quelque brigand à l'affut d'un mauvais coup.

91-92. Une gracieuse petite personne, coquettement agenouillée, et minaudant. Sa tête est couverte d'un court voile par-dessus lequel est posé un chapeau très plat, aux bords droits, qui ressemble assez à ce que nous appelons un « canotier »; ce chapeau est attaché par une gourmette passée dans ses bords et retenue par de gros nœuds (2).

92-93. Un homme imberbe, tête nue aux cheveux bouclés, et à demi agenouillé. Sa robe à col droit, sans ceinture, bizarrement boutonnée sur l'épaule gauche, avec manches à parements, est fendue sur les côtés. Sur son dos pend un chapeau à longs poils, aux bords entièrement retroussés et ornés d'une enseigne. Ses mains sont brisées : elles devaient être jointes. Il paraît prier (3).

93-94. La femme qui bat son mari. Une femme encapuchonnée dans une coiffe formant la guimpe par en bas et munie par derrière d'un long appendice replié sur le haut de la tête, piétine d'un air comiquement vainqueur un fort petit homme à plat ventre, horriblement laid : grande bouche, nez en trompette, cheveux crépus. Il la regarde d'un air niais, tandis qu'elle cherche à l'atteindre au visage avec le manche de sa quenouille qu'elle tient à deux mains (4).

(1) Le visage est fruste.

(2) Les deux mains sont brisées.

(3) Le visage est fruste.

(4) Un sujet analogue est sculpté à un des piliers de l'église de Saint-Riquier. — De tout temps, et surtout au moyen-âge, les hommes qui se laissaient battre par les femmes, et surtout par leurs femmes, ont été ridicules. Dans certains pays on leur donnait le charivari. On peut aussi rapprocher la coutume rapportée dans le *Rational* de Jean Beleth, docteur en théol. chan. d'Amiens, d'après laquelle, dans certaines contrées, les femmes auraient eu le droit de fouetter leurs maris une fois par an, le mardi de Pâques. (*Rationale divinor. officior.*, dans *Patr. lat.*, t. CCII, col. 123. Voy. DARSY,

94-95. MM. Jourdain et Duval l'ont ainsi qualifié : « Le vieux moine. Un peu de recherche dans son costume, qui admet la fourrure aux parements de la robe et aux bouffettes du chapeau ». Pour sûr, ce n'est pas un moine, précisément à cause de la recherche de son habillement. Ce doit être un vieux bourgeois riche. Visage rasé, fort maigre (1), il est agenouillé et porte une houppelande à large col rabattu, attaché sous le cou par un bouton, avec capuchon pointu que termine un gros gland. Sa tête est couverte d'un bonnet formant pointes sur les oreilles avec glands aux extrémités, tel que nous en avons déjà vu à plusieurs personnages d'âge et d'importance (2). Par-dessus ce bonnet est un chapeau qui ressemble assez à un bonnet phrygien et qu'il prend de la main droite comme pour saluer, d'un air affable.



Y 95 J



Z J 96

Fig. 210.— Stalles, faux appuie-mains

Héliog. Dujardin.

95-J (3). Un homme imberbe, à figure énergique, coiffé d'un chapeau crénelé orné d'une enseigne, arrache la langue à un monstre à deux pattes, longue queue et ailes de chauve-souris. Joli petit groupe, fort bien conservé (fig. 210, en Y) (4).

J-96 (5). Quelle onction et quelle dévotion dans la figure de ce charmant enfant à la chevelure bouclée, pieusement agenouillé et joignant les mains! Comme il est gracieusement drapé dans les plis de sa longue robe (fig. 210, en Z)!

Pl. LXXV. — 96-97. Nous voici revenus aux places des chantres et nous retrouvons les sculptures plus défigurées que jamais. Quoi qu'il en soit nous ne

De quelques usages et traits de mœurs en Picardie, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XXVIII, p. 576. — Les hommes battus par leurs femmes ont souvent défrayé la verve des poëtes satiriques du moyen âge.

(1) Ce que MM. Jourdain et Duval ont pris pour des moustaches à la chinoise ne sont que des rides dénaturées par le frottement.

(2) Notamment à certains patriarches.

(3) Faux appuie-mains.

(4) Cf. la misér. 43 des stalles de la cath. de Rouen.

(5) Faux appuie-mains.

saurions méconnaître la « méraleresse » ou sage-femme, dans cette femme accroupie, les manches de sa robe retroussées, pour être moins gênée dans l'accomplissement de son office, coiffée d'une espèce de bandeau, et tenant dans ses bras un nouveau-né, soigneusement emmaillotté de langes et de bandelettes (1).

97-98. Un enfant presque nu (2), drapé seulement dans un manteau, agenouillé et s'appuyant à un écu chargé de trois écus 2 et 1 (3).

98-99. Le « monnoyer » ou monnayeur. Garanti par un tablier de peau, chapeau sur la tête, il frappe d'un maillet et d'un coin une pièce de monnaie sur une base de pilier carré. Quelques monnaies marquées d'une croix sont déjà frappées à côté de lui. Son bras droit, de l'aisselle au poignet, a été brisé; mais la main qui tient le maillet est restée attachée au pan de son habit (4).

99-100. Est-ce une dame faisant des préparatifs de voyage ou occupée à sa toilette, comme l'ont pensé MM. Jourdain et Duval? J'y verrais plutôt une mesquine ou chambrière (5). Fort simplement vêtue, elle s'apprête à ouvrir une curieuse malle pour y serrer une robe doublée de fourrures qu'elle tient sur son bras droit, ou bien elle vient de l'en retirer pour en revêtir sa maîtresse (6).

100-101. Le couturier, parmentier, chaussetier (cauchetier), pourpointier, tout ce que l'on voudra, car toutes ces professions faisaient, à Amiens du moins, autant de corps d'états distincts, entre lesquels les limites étaient assez mal définies, et qui étaient, de ce chef, en perpétuelles contestations. Il est imberbe, à longs cheveux frisés en tire-bouchons, et vêtu d'une espèce de houppelande à col rabattu; la gourmette de son chapeau est ramenée par-dessus celui-ci, et deux rubans arrondis par le bas lui flottent sur le dos. Il est agenouillé devant une table sur laquelle est étendue une pièce d'étoffe qu'il coupe avec un instrument qui est brisé

101-102. Un personnage à demi agenouillé et à double visage imberbe, une espèce de court voile sur la tête (7) Il tient d'une main l'anse d'une seille pleine de liquide; l'autre main, qui devait aussi tenir quelque chose, est brisée.

102-103. Un sot ou un fou. Chaussé de poulaines, vêtu d'une longue robe, la tête enveloppée dans un capuchon à oreilles d'âne, un grelot au coude droit, assis les jambes croisées, tenant sa jambe droite dans sa main gauche, et portant sa main droite à son oreille gauche. L'usure a défiguré ses traits, mais la ligne de sa bouche dessine encore un sourire grotesque et railleur.

103-104. A demi agenouillé, ce personnage est vêtu d'une saie festonnée par le bas, à manches bouillonnées et tailladées aux poignets; de dessous cette saie s'échappe une jupe flottant par derrière, et laissant les jambes complètement dégagées. Il a la tête enveloppée d'une espèce de béguin à peu près semblable à la petite coiffe que les hommes portaient au XIII[e] siècle, par-dessus lequel est posé un haut chapeau à côtes de melon, et à bords retroussés. D'une main, il brandit

(1) Il ne reste plus rien du visage de la femme.

(2) Le visage entièrement défiguré par l'usure.

(3) Dans la 44[e] miniature de l'album des tableaux du Puy offert en 1518 à Louise de Savoie par la ville d'Amiens (Bibl. Nat., ms. fr. 145) on voit également un écu à trois écus; de même dans une curieuse peinture sur verre de 1525 à Saint-Vulfran d'Abbeville. La communauté des imagiers, peintres et sculpteurs de Paris avait pour armoiries *d'azur à trois écussons d'argent 2 et 1 et une fleur de lys d'or en abîme*. Celle des peintres, entailleurs, brodeurs, verriers et enlumineurs d'Amiens, qui eut ses statuts en 1491, eut-elle des armes analogues? Voy. ci-dessus, t. II, p. 259.

(4) La tête a été très abîmée par le frottement.

(5) Dans les vignettes des heures de Simon Vostre, suite de l'histoire de Suzanne, lorsque celle-ci se déshabille pour se mettre au bain, une de ses servantes tient un coffre semblable à celui que nous voyons ici.

(6) La tête entièrement usée.

(7) Défiguré par l'usure.

une longue épée, et de l'autre, il s'appuie sur un écu chargé d'une tête de lion et bordé de têtes de clous. Il est fâcheux que l'usure ait défiguré son visage, qui devait être d'une singulière énergie.

Pl. LXXV et LXXVI. — 104-105. Malgré quelques détails de son costume et ses formes un peu accentuées, ce n'est pas plus une femme que le personnage que nous avons vu à l'appuie-mains 89-90, et avec lequel il présente plus d'une ressemblance; c'est parfaitement un homme. Sa robe est fourrée; un manteau à col rabattu est jeté sur ses épaules, et sur sa tête est une sorte de voile sur lequel est posé un bonnet carré. Il tient par une courroie un animal à tête de bouc, à qui il coupe une cuisse au moyen d'une scie à main.

Pl. LXXVI. — 105-106. Un personnage qui semble un enfant, enveloppé dans un long manteau à collet, à demi agenouillé et levant la main droite (1).

106-I (2). Un homme imberbe, dont la coiffure, assez difficile à distinguer, paraît nouée avec une espèce de ruban. Il tire avec effort un grand sabre de sa gaîne damasquinée ou brodée. Nous ne lui trouvons pas l'air si pacifique que MM. Jourdain et Duval ont bien voulu le dire.

I-107 (3). Un centaure, ou monstre à mi-corps humain, au visage imberbe et fort laid. Il est couronné de feuillage et vêtu d'une espèce de justaucorps attaché par un seul bouton; les manches retroussées, il tient un sarment. Le reste du corps est d'un quadrupède aux pieds fourchus et à longue queue de vache (4).

107-108. Est-ce une chienne, une louve ou une femelle de renard? Sa tête est trop usée pour qu'on puisse le dire exactement. Elle est assise, le museau en l'air, montrant à la fois une rangée de dents aiguës et menaçantes et son ventre garni d'un étagement de quatre mamelles bien remplies; elle porte sur son dos un manteau à collet rabattu attaché sur le devant par une cordelière, une courroie au milieu du ventre, et, sur la tête, un petit chapeau aux bords rabattus.

108-109. Sujet d'angle à deux personnages. Une nonne à confesse. Dans le confesseur on ne peut méconnaître un Cordelier, dont le costume est reproduit avec une fidélité scrupuleuse : large tonsure dont on voit une partie sous son capuce; robe fort ample et serrée par une corde à nœuds (5). Il est à genoux, incliné, les mains croisées sur la poitrine (6). A côté de lui est aussi agenouillée, les mains jointes (7), une humble nonnain qui lui dévoile quelque gros péché, car elle a l'air bien contrit et lui bien scandalisé. Les manches de la religieuse sont relevées à parements; un long voile lui couvre la tête et tombe jusqu'à terre. Son nez est cassé; c'est dommage, car elle devait être fort jolie.

109-110. Le fabricant de galoches. Tout le haut du corps est brisé, et il ne reste plus que les jambes et la main gauche, qui tient sur un bloc une ébauche de semelle de galoche en bois. Sous ce bloc, qui lui sert d'établi, sont encore deux semelles de galoches déjà fabriquées (8).

(1) Extrêmement fruste.
(2) Faux appuie-mains.
(3) Faux appuie-mains.
(4) Voy. ci-dessus, appuie-mains 41-42.
(5) Ses pieds sont cachés; on ne peut voir s'ils sont nus ou chaussés.
(6) Le visage est fruste.
(7) Toutes deux sont brisées.
(8) Dans les villes boueuses du moyen âge ce genre de chaussures devait être indispensable à tout le monde. Plusieurs miséricordes des stalles de la cathédrale de Rouen sont consacrées à cette industrie (12, 13, 33). Dans une d'elles, un monsieur très bien mis s'en achète une paire. Nous en avons vu plusieurs exemples dans la clôture du chœur, notamment aux pieds d'Adrien de Hénencourt. (Voy. ci-dessus, t. II, p. 99).

110-H (1). Un homme imberbe, très simplement vêtu, coiffé d'un chapeau à larges bords retroussés, assis les mains sur ses genoux et paraissant se reposer.

Pendentifs et culs-de-lampe.

Rappelons que la magnifique dentelle de bois qui couronne les dais des stalles retombe vis-à-vis de chaque parclose sur un pendentif alternativement formé d'un bouquet de feuillage et d'un groupe de personnages. Derrière ces pendentifs, les petites voûtes, qui forment le dais de chaque stalle, retombent aussi sur de jolis culs-de-lampe qui, alternativement aussi, sont formés de feuillages lorsque le pendentif correspondant est à personnages, et, dans les autres, d'un petit personnage accroupi : travail et talent dépensés en pure perte, puisqu'on ne peut voir ces derniers qu'en montant sur une échelle, en se renversant péniblement et en s'éclairant d'une bougie, mais nos artistes n'étaient pas avares de leurs peines.

C'est à notre avis la partie la plus intéressante de nos stalles. Ici les entailleurs se sont donnés libre carrière dans des scènes d'un entrain et d'un naturel achevés. Les pendentifs et les culs-de-lampe ont sur les appuie-mains, l'avantage d'avoir été préservés de tout contact et de nous être parvenus à peu près tous dans leur première fraîcheur, sans avoir perdu un coup de gouge ni un coup de ciseau.

MM. Jourdain et Duval ont jugé à propos de faire des pendentifs et des culs-de-lampe deux séries, mais nous croyons qu'il sera plus commode pour suivre notre description sur le monument, de n'en faire qu'une seule; nous distinguerons seulement les culs-de-lampe par un astérisque. Nous ne décrirons, bien entendu, que les culs-de-lampe et pendentifs à personnages.

Pl. LXXXVI. — 1. Concert d'anges. Trois anges ou génies : le premier, vêtu d'une longue robe ouverte à revers sur la poitrine qu'elle laisse à nu, tête d'enfant joufflue et souriante, aux cheveux bouclés, joue de la harpe; le second, l'air vieillot et laid, entièrement nu, et n'ayant pour tout vêtement, si on peut appeler cela un vêtement, qu'une garniture de grelots aux jarrets, pince du luth; le dernier, également vieux et laid, porte une longue robe à col droit et joue de la vielle à manivelle, appelée jadis chifonie.

1-2*. Un homme à barbe pointue, encapuchonné, accroupi, et soutenant la retombée avec effort.

1-2* *bis.* Au bas du grand pendentif de la maîtresse stalle, deux hommes imberbes, l'un, vêtu de chausses dont la ceinture retombe à droite et à gauche, et d'un pourpoint au bas duquel on aperçoit les œillets destinés à faire passer les aiguillettes qui doivent le rattacher aux chausses; sur sa tête est une écharpe roulée en turban avec l'extrémité retombant sur le côté. Le second est tête nue et porte une longue saie. Tous deux paraissent soutenir le pendentif à grands efforts.

2-3*. Un homme imberbe, à longue chevelure bouclée, vêtu d'une robe traînante, paraissant soutenir péniblement le pendentif.

3-4. C'est un des plus curieux et un des plus vivants de tous les pendentifs. On pourrait l'intituler : *Une bataille,* ou plutôt : *Le guet-apens.* Un individu

(1) Faux appuie-mains.

imberbe, aux vêtements tailladés, coiffé d'un bonnet, et, par-dessus, d'un chapeau à plumes aux bords retroussés. D'une main, il tient un poignard qu'il retire vivement en arrière pour en frapper son adversaire qu'il saisit de l'autre par le collet. Celui-ci porte des chausses rattachées à son pourpoint par des aiguillettes, dont le mouvement qu'il fait en arrière pour échapper à l'étreinte de son agresseur a fait rompre une partie, de sorte que la chemise flotte entre le pourpoint et les chausses; par-dessus ce pourpoint est une cuirasse avec brassières articulées aux coudes; il a sur la tête un bonnet ou coiffe, et, par-dessus, un casque à visière, dont on ne saisit pas bien exactement la forme. Une main à la garde de son épée (1), il saisit de l'autre la ceinture de son adversaire pour tâcher de le repousser. Par derrière, un troisième personnage à longues moustaches, le reste de la figure rasé, est caché et en train de dégaîner, comme s'il avait l'intention d'aller à la rescousse de l'un ou de l'autre des combattants. Bas et haut de chausses, jarretières sous les genoux, pourpoint à col droit tailladé, avec manches dont les trois rangs de crevés vont en s'élargissant du poignet à l'épaule, comme trois melons de tailles inégales superposés, chapeau à larges bords retroussés, tel est son costume qui rappelle celui des lansquenets.

Suivant MM. Jourdain et Duval (2), ce sujet serait, ainsi que plusieurs autres analogues, une représentation de la colère ou de l'envie. Nous ne pensons pas qu'il y ait rien de symbolique dans ces pendentifs, pas plus que dans les appuie-mains, et nous croyons que nos artistes ont simplement voulu reproduire ici une de ces scènes qu'on voyait fréquemment dans les villes au moyen âge, et telles qu'à Amiens même ils en avaient constamment sous les yeux : « Envaÿes, excez et oultraiges ..... fais ..... par aucuns seigneurs qui voloient batre et injurier les habitans de ladite ville, et de fait en avoient batu aucuns (3) ..... batures et navrures, ... noises, débatz et homicides (4), ... destroussemens, volleries, homicides, invasions, pilleries et maléfices » (5), guet-apens, agressions nocturnes, rixes sanglantes dans les cabarets, à la suite de jeux ou de fêtes, ou à propos de fillettes, querelles contre les sergents, querelles contre les gens de guerre, querelles de femmes, etc., sur lesquels les registres de la ville d'Amiens fourmillent de détails, dont nous ne retiendrons que celui-ci qui semble le commentaire de ce curieux groupe : « De jour en jour et aussi de nuit, y a plusieurs malfaiteurs de dehors en icelle ville, qui batent, navrent et injurient les habitans et povres gens d'icelle ville, et se viennent couvertement embusquier et muchier ès maisons et hostels où ils sont logiez, et, quant ilz voient leur coup, saillent enmy la rue et batent et navrent ceus qu'ils héent ou ceuls qui veulent dire qui leur ont fait desplaisir » (6).

4-5* (7). Un ange, à belle figure, aux cheveux bouclés, vêtu d'une longue robe

(1) La garde de cette épée est extrêmement curieuse, un vrai chef-d'œuvre de délicatesse.

(2) *Op. cit.*, p. 411.

(3) Échevin. du 6 mars 1457 v. s., Arch. de la ville d'Am., BB 8, fol. 104 v°.

(4) 1535. Arch. de la ville d'Am., AA 12 (reg. M), fol. 179 v°.

(5) 1544. *Ibid.*, fol. 216.

(6) Échevin. du 29 mars 1462. Arch. de la ville d'Am., BB 9, fol. 62. — Les artistes n'étaient pas parmi les moins batailleurs. Nous avons rappelé un fait de ce genre à propos d'Alexandre Huet, un des auteurs de nos stalles. (Voy. ci-dessus, t. II, p. 149, note 3). — Rasset Samin, entailleur d'images à Amiens, fut aussi condamné à une amende « pour batures et navrures par luy faictes à l'encontre de Michaut le Normant ». Échevin. du 12 mai 1497. Arch. de la ville d'Am., BB 17, fol. 164 v°.

(7) Correspondant au pendentif placé dans l'angle.

à capuchon relevé, la tête découverte, les ailes éployées et accroupi. Il semble lire ou chanter dans un grand livre qu'il tient ouvert devant lui.

Pl. LXXXVI et LXXXVII. - 5-6. Trois hommes imberbes. Celui du milieu, entièrement nu, se tire violemment avec les deux index les deux coins de la bouche, déjà démesurément grande, en faisant une horrible grimace (1); il est accroupi, les jambes croisées. Les deux autres, qui paraissent plus jeunes et qui n'ont pour tout vêtement qu'un linge à la ceinture, sont à genoux à ses côtés, lui pressant le dos d'une main et, de l'autre, son ventre rebondi, le tout arrangé d'une façon comiquement symétrique. Par derrière, est une femme ailée, aussi entièrement nue, tenant dans une main une mèche de ses cheveux qui tombent sur ses épaules. On ne saurait expliquer ce sujet plus grotesque pourtant que réellement inconvenant, du moins en comparaison de certains autres.

6-7*. Un bon gros réjoui à large figure bouffie, camarde et imberbe, vêtu d'une robe dont le capuchon lui enveloppe toute la tête. Il est accroupi et paraît soutenir avec effort la retombée de la voûte.

Pl. LXXXVII. — 7-8. Nous ne croyons pas que les deux hommes qui composent ce pendentif soient des moines, ainsi que l'ont pensé MM. Jourdain et Duval : ils sont barbus, et leur longue chevelure ne porte pas trace de tonsure. Leurs robes serrées à la taille et retombant sur la ceinture, sont munies de manches évasées; une bourse leur pend au côté. Un chaperon relevé complète leur accoutrement qui, on le voit, est assez simple. Tous deux sont agenouillés et tiennent symétriquement un grand livre ouvert qu'ils présentent au public (2).

8-9*. MM. Jourdain et Duval l'ont calomnié en le traitant de manant, ce gentil petit vieux assis sur ses jambes croisées et qui semble soutenir sur son dos avec tant d'efforts le poids de la retombée. Sa mise est, au contraire, des plus soignées : il porte les souliers à la poulaine, souvenir de son jeune temps, et une saie boutonnée par devant, dont les manches fort compliquées sont d'abord bouillonnées à l'épaule, puis serrées sous l'aisselle, après quoi elles deviennent très amples et tailladées aux coudes, serrées puis enfin évasées aux poignets. Un bonnet lui enveloppe complètement la tête. En un mot, charmante petite figure, d'une grâce et d'un naturel exquis.

9-10. Le chef de saint Jean. Deux angelots aux figures suaves, aux longues tuniques flottantes, l'amict au col, les ailes éployées, sont à demi agenouillés et présentent au public la tête tranchée de saint Jean-Baptiste posée sur un plat orné de pierres précieuses. Cette tête morte, les yeux éteints, les traits contractés et pourtant encore beaux après la mort, est une véritable merveille (3).

10-11*. Un homme fort laid, affaissé sur lui-même et endormi. Deux pointes de barbe lui pendent au menton, le reste de son visage est rasé. Il est vêtu d'une longue et ample robe et encapuchonné dans un chaperon dont le camail, qui tombe très bas, est échancré sur les côtés et arrondi devant et derrière.

(1) Cf. une miséricorde des stalles de Mortain. De la Sicotière, dans *Bull. monum.*, t. V, p. 376.

(2) Il y a un sujet analogue à un des appuie-mains des stalles d'Auch.

(3) Il est à supposer, comme l'ont pensé MM. Jourdain et Duval, qu'il y a ici une allusion à la relique du Précurseur que possède la cathédrale. Une maison pour le moins de cette ville avait le Chef saint Jean pour enseigne. Ce n'est pourtant pas absolument une raison. On retrouve le même sujet à d'autres endroits, notamment sur une miséricorde des stalles de la cathédrale d'Auch.

11-12. Deux anges ou plutôt deux génies presque entièrement nus, serrés seulement à la taille par une écharpe qui ne les couvre que très imparfaitement, ailes éployées et visages souriants. Ils tiennent un écu en forme de cartouche sur lequel est sculptée une énorme tête grimaçante, aux cheveux hérissés, aux oreilles pointues, avec un anneau passé dans la bouche en manière de heurtoir de porte (1). Par derrière, un troisième génie, entièrement nu, tient d'une main le pied d'un de ses camarades et pose l'autre sur l'épaule du second.



Y. Pendentif 65-66



Z. Pendentif 13-14

Fig. 211. — Stalles Pendentifs

12-13*. Un homme barbu, coiffé d'une espèce de casque, vêtu d'une longue robe, accroupi, cramponnant ses mains à ses jambes, comme s'il succombait sous le faix qui l'accable.

Fig. 211, en Z. — 13-14. Un gros homme ventru, vêtu de chausses demi-collantes, attachées à un pourpoint muni d'un chaperon relevé, est assis les jambes croisées buvant avidement à même d'un pot. Ses yeux largement ouverts, de profondes fossettes creusées dans ses joues, expriment merveilleusement l'effort voluptueux qu'il fait pour avaler. A ses côtés sont deux vieillards : un homme, coiffé du chaperon posé sur la tête par la visagière, la cornette retombant en faisant le tour du cou, et une femme, la tête enveloppée dans un capuchon. Tous deux prennent le premier par l'épaule et semblent vouloir le tirer chacun

(1) Nous avons déjà vu ce même motif dans l'appuie-mains 87-88. Nous le retrouverons encore.

de son côté. Ne serait-ce pas un vieux père et une vieille mère qui essaient d'arracher leur fils à son ignoble vice? Par derrière, un quatrième personnage, homme imberbe à tête nue, étend la main en arrière comme s'il voulait montrer la scène. Ces quatre personnages ont des expressions extraordinaires de vie et de vérité. MM. Jourdain et Duval ont judicieusement fait observer que le cul-de-lampe intérieur qui surmonte notre pendentif est formé d'un cep de vigne chargé de raisins.

14-15*. Un homme endormi, la tête appuyée sur son coude droit et s'accrochant de la main gauche à la retombée.

Pl. LXXXVII. — 15-16. Nous éprouvons quelque embarras vis-à-vis de ce pendentif qui est un des plus remarquables, mais aussi un des plus grossièrement inconvenants. Au milieu et en avant, est un affreux démon dont on ne voit ni les bras ni les jambes : son horrible tête, tout à la fois humaine et bestiale, est posée sur un corps entièrement nu, aux mamelles luxurieusement pendantes : cheveux crépus, yeux caves, nez en bec de cane, gueule fendue jusqu'aux oreilles par un rictus immonde; deux mèches de barbe lui pendent sous le menton; deux cornes courbées qui partent du front, complètent cette physionomie vraiment diabolique. A ses côtés, deux hommes imberbes et têtes nues s'enlacent avec lui par les bras et par les jambes. Ils font avec des hommes entièrement nus placés à côté d'eux, tournés vers l'intérieur des stalles, des gestes qu'il faut renoncer à décrire. Tous ces visages aux traits tirés, aux nez épatés respirent la passion et le vice de la façon la plus énergique, la plus brutale. On ne sait s'il faut plus admirer l'habileté de l'artiste que blâmer son audace.

16-17*. Un pouilleux. C'est encore un spécimen de l'intéressante catégorie d'individus que les registres de l'échevinage d'Amiens désignent sous les qualifications variées de *varigaux, compaignons oiseux, truands* et *vacabonds,* de ces teneurs de jeux, souteneurs de filles, mendiants, coupeurs de bourses exerçant encore divers autres métiers interlopes (1). Figure sauvage et ramassée, traits durs, nez épaté, bouche contournée par un rire mauvais, longue barbe, chevelure inculte et pendant en longues mèches sur les épaules; pourpoint rattaché aux chausses par des aiguillettes, souliers à revers, délabrés et à travers lesquels sortent les doigts de pieds, voilà, en quelques mots, cet être repoussant. Il est littéralement plié en trois, sous le poids de la retombée.

17-18. Deux hommes dans la force de l'âge, entièrement nus, aux nez crochus, aux longues chevelures, l'un portant toute sa barbe, l'autre seulement la moustache

(1) « Pour ce que plusieurs compaignons huiseux, que communément on nomme varigaux, ont esté prins en ladite ville par justice et mis prisonnierz en Beffroy, ouquel ils ont esté interroguiés par Messeigneurs et leurs conseillerz, de leur estat, vie et gouvernement, et ont trouvé qu'ils estoient gens vacabondes, qui aloient de feste en feste, tenoient brelens à fermes, menoient fillettes par le pays, suyoient l'ordre de bélistre, se pourchassoient et aloient de pays à aultre, sans mestier faire ne ouvrer, dont grant soupechon estoit sur eulz, à cause de ce que, à la feste saint Jehan à Amiens, et à la feste de saint Pierre de Corbie derrainement passez, aucuns larrons avoient coppé pluiseurs bourses aux bonnes gens et fait pluiseurs larchins aux marchans, par quoy lesdis varigaux en estoient souspeçonnez ». Échevin. du 6 juillet 1460. Arch. de la ville d'Am., BB 9, fol. 226. — En 1464, Pierre Petit, brasseur, est condamné en une amende, « pour ce qu'il soustenoit en sa maison plusieurs varigaux, garchons, joueurs de dez, coquins, truhans, quérans leurs vies, qui chacun jour jouoient aux dez et se logeoient en sa maison et jouoient leurs robes et pourpoins ». Échevin. du 30 avril 1464. Arch. de la ville d'Am., BB 9, fol. 146 v°, etc. — Voy. ci-dessus, t. II, p. 246.

et les favoris, le menton rasé, sont à demi agenouillés symétriquement à droite et à gauche d'un bucrane dont ils tiennent chacun une corne et des yeux duquel part un varech dont les enroulements complètent l'ornementation du pendentif.

18-19*. Un homme barbu, vêtu de chausses collantes, d'une saie serrée à la taille, et coiffé d'un chapeau. A demi agenouillé, il soutient la retombée avec effort de son bras gauche, la main droite appuyée sur son genou.

Pl. LXXXVIII. — 19-20. Est-ce le culte de la Volupté, ainsi que l'ont intitulé MM. Jourdain et Duval? Une jolie jeune femme agenouillée, entièrement nue, les cheveux tombant en longues boucles sur ses épaules, tient dans ses deux mains une guirlande de feuillage traitée dans la manière de la Renaissance, enroulée autour de son cou, croisée avec un gros bouquet sur sa poitrine. Cette guirlande se continue en de gracieux festons tout autour du cul-de-lampe, auquel elle se rattache par derrière. Deux hommes âgés aux visages osseux et rasés, vêtus de saies fendues sur le côté, et coiffés de bonnets, sont symétriquement agenouillés de chaque côté de cette femme, une main levée, et tenant de l'autre la guirlande.

20-21*. Un homme âgé, le visage glabre, chapeau très bizarrement contourné, soutenant la retombée de son épaule droite, la main appuyée à la hanche, et de son pied droit qui est levé en l'air d'une façon tout à fait acrobatique.

21-22. Deux jolis angelots, en amicts et longues tuniques, les ailes éployées, agenouillés et présentant au public un long et étroit écu parti.

22-23*. Horrible vieux renfrogné, nez crochu, sans barbe, vraie tête de chouette, coiffé d'un chapeau et dont la longue robe est munie de manches bouillonnées aux épaules, larges aux coudes, serrées aux poignets et retombant brusquement en entonnoir. Où la coquetterie va-t-elle se nicher? Il est agenouillé portant péniblement la retombée sur ses épaules en s'arcboutant de ses bras sur ses jambes, et paraît mourir d'ennui.

23-24. Quatre jeunes gens imberbes. L'un, vu de face, porte un habit à col droit et attaché très originalement sur le devant par des aiguillettes lacées deux par deux; il est tête nue, et met un genou à terre. Les deux autres, à sa droite et à sa gauche, l'un coiffé d'un mouchoir, l'autre, tête nue, lui tirent chacun de son côté sa longue chevelure, tandis que. de ses deux mains, il cherche à les repousser, et que la contraction de ses traits exprime une vive douleur. Le quatrième personnage, qui est tout à fait derrière, saisit son voisin de droite par le pied. Il y a dans tout ce petit groupe une vie et une animation extraordinaires : les expressions des visages ont une variété et une vivacité étonnantes; c'est un des plus jolis pendentifs. Remarquons une fois de plus comme dans tous ces sujets si animés, l'artiste ne perd jamais de vue le galbe général ni l'effet d'ensemble.

24-25*. Homme coiffé d'un chapeau, manteau sur les épaules, assis un genou dans ses mains, et soutenant avec effort la retombée sur son dos.

25-26. Au centre est un génie bien replet et bien joufflu, entièrement nu, les ailes éployées : à ses côtés, deux jeunes gens imberbes, têtes nues aux longues chevelures, vêtus seulement d'espèces de tuniques largement ouvertes en pointe sur la poitrine qu'elles laissent à nu, ainsi que les jambes et les pieds, tiennent chacun une longue trompe ou cornet recourbé. Le génie semble vouloir les amener en avant, les tirant l'un par le bras, et l'autre par l''épaule.

26-27*. Un homme imberbe, tête nue, longue robe boutonnée par devant, relevée, chausses collantes, sans souliers, s'écartant les deux coins de la bouche avec les doigts, en faisant une horrible grimace. Confortablement assis, il n'a pas l'air autrement gêné du fardeau qu'il porte.

27-28. Qu'ils sont dévots et innocents ces trois angelots qui prient de si bon cœur agenouillés, les mains jointes le visage tourné vers l'autel, les ailes humblement abaissées et les longues chevelures retombant en belles boucles sur les épaules (1)! Il y a dans ce petit groupe si pur, si simple, un calme et une douceur indicibles. Il semble que nos artistes aient voulu figurer les charmes de la vertu après les effroyables excès du vice et nous montrer qu'ils savaient exprimer avec autant de bonheur les sentiments les plus opposés. Le contraste n'échappera à personne.

28-29*. Un homme vu de profil, à figure imberbe, souliers à revers, chausses demi-collantes et d'une pièce, la chemise bouffant entre ces chausses et le pourpoint qui est attaché à ces dernières par des aiguillettes, chapeau sur la tête. De ses deux mains, de ses épaules, et en s'arcboutant sur ses jambes, il soutient la retombée avec un sentiment de l'effort admirablement rendu.

29-30. Deux hommes d'un certain âge, le visage rasé, coiffés tous deux de chapeaux et vêtus de robes à pèlerines. Ils sont à genoux, la tête penchée, et déroulent gracieusement une banderole.

30-31*. Encore un sot : chausses collantes, saie assez longue serrée à la taille, la tête encapuchonnée dans un chaperon à oreilles d'âne, dont le camail est échancré sur les côtés et arrondi par devant et par derrière. Il a dans une main sa marotte, et, de l'autre, se tient la jambe, le pied en l'air.

Pl. LXXXIX. — 56. Quatre jolis enfants courant, jouant et gambadant à travers des branches d'arbres. Ils n'ont que des tuniques fort courtes et très échancrées, laissant voir à nu la poitrine, les jambes, les pieds et une partie des bras : l'un d'eux a le haut des manches tailladé, un autre a sa tunique ouverte à revers par devant, avec un bouton, le troisième a un col rabattu, et le dernier est sans manches (2).

56-57*. Deux angelots aux visages riants, les ailes abaissées, tenant devant eux et présentant un livre ouvert.

57-58. Le suave et le grossier se coudoient. Deux gros hommes imberbes aux visages lippus et sensuels, vêtus seulement de tuniques largement ouvertes, à manches courtes et laissant voir la poitrine, les bras, les jambes et les pieds nus, sont symétriquement accroupis de chaque côté d'un troisième encore plus gros qu'eux, au visage enfantin et joufflu et qui, leur passant ses bras sur les épaules, cherche à se défendre contre leurs entreprises lubriques.

58-59*. Un homme barbu, accroupi et comme écrasé sous le faix qu'il supporte : houseaux aux pieds, saie festonnée par en bas et munie de manches tailladées de l'épaule au coude, chapeau crénelé, voilà son accoutrement.

59-60. Ce joli pendentif est en assez mauvais état. Il représente quatre enfants courant à travers des branches d'arbres et jouant avec des oiseaux (3). Il n'y en a plus que trois à peu près entiers : du quatrième il ne reste plus qu'une jambe.

(1) L'un d'eux a les mains cassées.

(2) On ne voit pas trop comment cette charmante scene enfantine pourrait personnifier la paresse, comme l'ont pensé MM. Jourdain et Duval, (*Op. cit.*, p. 411). Ce vice aurait un aspect bien attrayant.

(3) Cf. une des miséricordes des stalles d'Auch.

Deux des trois autres sont entièrement nus, le troisième porte seulement une saie très courte et festonnée par le bas.

60-61*. Un homme à longue barbe divisée en deux pointes, nez retroussé, yeux vifs, vraie tête à la manière de Callot. Il est coiffé d'un chapeau par-dessus un bonnet et vêtu d'une robe à capuchon découvert. Assis, affaissé, se tenant la jambe d'une main, la tête appuyée sur l'autre, il semble profondément réfléchir.

Pl. XC. — 61-62. Si le bon gros joufflu qui est là au milieu, en chemise, serrant ses bras et croisant ses jambes comme s'il avait froid, ne riait pas de si bon cœur en montrant une belle rangée de dents, on pourrait intituler ce sujet *l'agression,* tant ont l'air sinistre les deux personnages qui l'appréhendent au collet. L'un est vêtu de long, avec bonnet et chapeau sur la tête; sa figure rasée, au nez retroussé, coupée en deux par de longues moustaches en crocs, dessine un rire méchant et sauvage. Le visage glabre et osseux de l'autre, sa bouche édentée, serrée et grimaçante, son nez en bec d'aigle, avec une verrue poilue comme une queue d'hermine au milieu de la joue, et son chapeau aplati comme une sorte de bonnet de coton, font penser à Robert Macaire (1).

62-63*. Un homme à grosse face réjouie, imberbe, robe tailladée au col et au haut des manches, avec deux grands crevés verticaux le long de la poitrine. Il est complètement agenouillé et de ses mains soutient la retombée avec effort.

63-64. Deux hommes tenant un écu en forme de cartouche bordé de têtes de clous et chargé d'une tête de lion admirablement faite, dans la gueule de laquelle est passé un anneau. L'un porte une robe à col droit, fendue sur le côté, avec manches aux larges parements, des grelots pendus aux oreilles. L'autre a des souliers lacés, une saie à col droit, dont les manches sont tailladées de l'épaule au coude, avec un très long crevé sous l'avant-bras à travers lequel bouffe la manche de la chemise et dont les bords sont réunis par un lacet lâche. Tous deux ont une écharpe nouée autour d'une chevelure courte et crépue : visages ronds, lippus et imberbes, types de nègres.

64-65*. Un homme âgé, coiffé d'un bonnet sur lequel est posé un véritable casque à mêche terminé par un superbe gland. Complètement affaissé sur lui-même, il paraît soutenir la retombée de son coude gauche machinalement, et comme pour l'acquit de sa conscience. Il est bien plus occupé à regarder d'un air jovial le liquide contenu dans le flacon qu'il élève à la hauteur de son œil.

Fig. 211, en Y. — 65-66. Trois hommes agenouillés et déroulant devant eux une banderole. Le premier, ne porte que les moustaches, et a sur la tête un bonnet sur lequel est une sorte de bonnet phrygien, ou de bonnet de coton, la corne en avant; celui du milieu est entièrement rasé et coiffé d'un bonnet carré; le dernier est également glabre. Les traits accentués de celui-ci, son gros nez et sa grande bouche aux lèvres minces donnent à sa physionomie beaucoup de vie et d'expression. Autour de sa tête est enroulée une écharpe dont l'extrémité retombe sur le côté, comme la patte du chaperon.

(1) « Pour ce que le commun pœuple de ceste ville d'Amiens, par bendes et compaignies, a acoustumé chacun an, ès gras jours, de faire plusieurs assemblées et combats les ungs contre les aultres, par manière d'esbatemens; au moien de quoy sont procédez pluiseurs inconvéniens, tant de bleschures, navrures, noises, discensions et malladies, comme aultrement », etc., 15 févr. 1514, v. s. Arch. de la ville d'Am., AA 12, fol. 118 v°.

66-67*. Épais et ventru avec sa grosse face imberbe, plate à force de graisse et renfoncée dans les épaules, les membres ramassés et sans forme, comme une huître dans son écaille, ce gros homme va crever sous le poids qu'il supporte.

Pl. XC. — 67-68. Une jeune fille ou plutôt une jeune femme fort élégante : robe ouverte en carré sur la poitrine et laissant voir les fins plis de la chemise, manches bouillonnées, serrées aux aisselles et allant en se rétrécissant jusqu'aux poignets. Elle est coiffée d'un bonnet qui lui couvre toute la chevelure, et, par-dessus, de la coiffe dite d'Anne de Bretagne, ornée sur les oreilles de deux affiquets qui paraissent servir de points d'attache à une gourmette passée sous le menton. Un genou en terre, elle tient un miroir monté sur un pied hexagonal, dont l'encadrement est orné de huit gemmes ou huit têtes de clous. De l'autre côté, est un homme imberbe, aux traits accentués, aux cheveux longs, et non moins somptueusement vêtu; manteau coquettement drapé sur les épaules et superbe chapeau orné de trois plumes et d'une enseigne. Il tient derrière le miroir que porte sa compagne, une tête de mort admirablement faite, et semble la montrer avec un geste et une expression pleins d'ironie (1).

68-69*. Un pauvre vieux à figure décharnée et édentée, vu de dos, use tout ce qui lui reste de forces à soutenir la retombée des deux mains.

69-70. Deux anges à la physionomie un peu banale, portant l'aube et l'amict, ailes éployées, sont agenouillés tenant un écu en forme de cartouche, parti, avec renflement au centre.

70-71*. Celui-ci a trouvé plus commode de se mettre à quatre pattes et de recevoir sur son dos le fardeau qu'il est chargé de supporter. Sa robe est bizarrement drapée autour de lui, et sa grosse figure imberbe, renfoncée dans les épaules, semble exprimer qu'il se trouve bien du parti qu'il a pris.

71-72. Deux hommes barbus se tenant accrochés à des branches d'arbres et paraissant se battre. L'un, qui est à demi agenouillé, porte une saie dont la jupe est à plis en tuyaux d'orgue. Elle est attachée sur la poitrine par un seul bouton, avec manches tailladées de l'épaule au coude et étroites à l'avant-bras. Son chapeau est à larges bords; à son bras gauche est attachée une rondache entourée d'un orle à têtes de clous. Sa physionomie est tout à fait particulière : tête carrée, bouche largement fendue et entr'ouverte, laissant voir les dents, nez pointu et un peu retroussé, forte barbe taillée carrément, le chapeau un peu sur l'oreille. L'autre, qui est assis par terre, a un type tout différent : il porte aussi toute sa barbe, mais plus allongée et divisée en deux pointes; sa bouche est également entr'ouverte et laisse voir les dents, mais elle est plus petite. Chausses collantes, saie dont la jupe, fort courte, est festonnée par en bas et complètement raide, sans aucuns

(1) Il faut rapprocher ce sujet, dont la pensée philosophique est d'exprimer la brièveté de la vie, d'un grand nombre d'autres du même genre qui eurent beaucoup de succès pendant la seconde partie du moyen âge, jusqu'au XVIIe siècle, et dont le type le plus populaire est la fameuse *Danse macabre*. On rencontre un grand nombre de variantes sur ce thème, notamment dans les estampes des XVe et XVIe siècles. L' « ange pleurant » de Blasset (voy. ci-dessus, t. II, p. 81) rentre encore dans cet ordre d'idées. — A rapprocher ces vers :

Il n'est fisicien ne mire
Tant saiche les aultres guérir
Quy à ce myrouer ne se mire
Et que tous ne faillent mourir.

(*La remembrance de la mort,* poésie du XVe siècle publ. dans MONTAIGLON, *Rec. de poésies franç.*, des XVe et XVIe siècles, t. II, p. 206).

plis, manches longues et étroites, corsage échancré en rond sur la poitrine et laissant voir le vêtement du dessous posé à plat, bonnet sur la tête. Son chapeau à larges bords, surmonté d'un bouton, tombe sur son dos, retenu par une gourmette qui, traversant les bords, vient passer par-dessus la tête. Il tient un écu en cartouche à un orle engrelé, dont la forme est à peu près semblable à celle de l'écu du pendentif 69-70.

72-73*. Un homme barbu à type allemand, coiffé d'un chapeau, et dont la tête, par suite de l'effort qu'il fait en s'accroupissant, paraît près de disparaître sous sa robe. Il tient une banderole.

73-74. Encore une bataille. Un homme chaussé de brodequins à boutons, la chemise bouffant entre les chausses et le pourpoint qui est à manches simples, grandement ouvert en pointe sur la poitrine et laissant voir les fins plis de la chemise, qui est froncée au cou et serrée par un galon. A la ceinture de ses chausses et au bas de son pourpoint, de petits œillets sont disposés deux par deux pour passer des aiguillettes qui n'existent pas. Il est imberbe et coiffé d'un chapeau aux bords retroussés, la main à la garde de sa dague, comme pour chercher à se défendre. Cette dague est pendue à un baudrier lâche. La poignée et la croisée, très exactement reproduits, sont assez intéressants. Il est appréhendé au collet et par le bras par deux individus. L'un paraît âgé, édenté, la lèvre inférieure proéminente, la bouche pincée, l'air mauvais : chapeau crénelé, pourpoint tailladé à la ceinture, aux manches longues et étroites, bouillonnées à côtes de melon aux épaules et aux coudes, col droit, chausses collantes, baudrier lâche, tel est son accoutrement. L'autre est encore plus sinistre : nez en bec d'aigle, menton en galoche, crâne dénudé, moustaches pendantes, le reste de la figure rasé, yeux vifs, pourpoint avec petits trous pour des aiguillettes qui ne sont pas mises, la chemise bouffant entre les chausses et le pourpoint. Il brandit un énorme coutelas, dont il s'apprête à frapper le premier personnage. Un quatrième larron au regard méchant, tenant une épée nue, se tient caché par derrière, pour prêter main forte aux premiers.

74-75*. Un jeune homme en chausses et en pourpoint, les cheveux en désordre, tête nue, tenant par le corps une jeune fille ou jeune femme coiffée d'un mouchoir, qui cherche à lui échapper, la main levée comme pour le frapper. Charmant petit sujet.

75-76. Le sot ou le fou ivrogne. Un vieux sot entièrement chauve et glabre, vêtu d'une saie dont la jupe est découpée en pointes au bout de chacune desquelles est un grelot, capuchon relevé, chausses collantes avec une garniture de grosses boules ou de grelots sous les genoux, boit avidement à même d'un pot à anse qu'il tient à deux mains. Il est assis, les jambes croisées. A sa droite et à sa gauche, deux folles le prenant par le coude et l'épaule l'aident à boire en riant : l'une est jeune et fort jolie, pour une folle, une garniture de grelots orne les manches de sa robe; sa tête est enveloppée dans un capuchon sans oreilles, mais garni d'une sorte de revers et d'une crête à la couture. L'autre est plus âgée : figure replète, riant aux éclats, la tête renversée dans son capuchon à oreilles d'âne, un grelot au coude et au bas de sa robe, qui est assez courte, retroussée et laissant voir ses jambes et ses pieds nus. Le geste et l'expression de physionomie de ces deux femmes sont bien différents de ceux des deux personnages qui accompagnent le

buveur du pendentif 13-14. Là-bas, ils semblent vouloir le retenir et l'empêcher de boire. Ici, notre vieux sot est provoqué et excité par ses compagnes de folie. Par derrière, un quatrième sot, fait une grimace en s'écartant les coins de la bouche avec les doigts et en tirant la langue (1).

76-77*. Un sot à grosse figure imberbe et riant aux éclats. Coiffé d'un chaperon à oreilles d'âne, dont le camail est attaché par un bouton, il est accroupi, un faucon sur le poing, et met l'autre main dans une grande bourse pendue à son côté, comme s'il cherchait quelque chose à lui donner à manger.

77-78. Trois religieux au chœur. Ils portent le costume des Jacobins, moins le scapulaire : robe serrée à la taille, chape et capuce dont la pèlerine se termine en pointe peu aiguë par derrière, large tonsure. L'un d'eux est chauve et n'a de cheveux que par derrière. Un est assis, les deux autres à genoux et, le capuce relevé, la bouche entr'ouverte, ils psalmodient dans un grand livre.

78-79. Le « joueur de tabour ». Chausses jarretées, pourpoint tailladé au col, aux épaules, aux coudes et aux poignets, chapeau crénelé, moustaches en crocs, le reste de la figure rasé, il est à demi couché sur le côté, battant du tambour.

79-80. Trois petits génies joufflus et à peu près nus. L'un ne porte qu'une tunique très décolletée, aux manches retroussées, fendue sur les côtés; les deux autres, simplement drapés dans un morceau d'étoffe, soufflent de tous leurs poumons, en enflant comiquement leurs joues, dans de longues trompes recourbées assez semblables à celles que nous avons vues au pendentif 25-26.

80-81*. Un ange en aube et amict, les ailes éployées, tête nue, assis et chantant dans un grand livre ouvert devant lui.

81-82. Quatre petits polissons entièrement nus, bien potelés et bien joyeux, dansant une ronde effrénée autour du pendentif, les bras enlacés et le visage tourné en dehors.

82-83*. Un homme imberbe à grosse face réjouie, sans souliers, chausses collantes d'une seule pièce, tailladées au milieu des cuisses, saie à col droit avec bandes horizontales entre lesquelles est un rang de crevés, manches tailladées de l'épaule au coude, et étroites aux poignets. Il tient dans une main son vaste chapeau crénelé et souffle à pleins poumons dans une trompe ou plutôt dans un cor bizarrement recourbé et enroulé. Affaissé sur ses deux genoux, il semble penser beaucoup plus à sa musique qu'au poids qu'il supporte.

83-84. Le couple en ribotte. Visage rasé, plein de vie et de caractère, yeux vifs, long nez droit et pointu, large bouche, lèvres épaisses, rire sensuel, vraie trogne de buveur, un homme boit à la régalade à même d'un pot à large panse. Il est coiffé d'une espèce de bonnet ou chapeau à haute forme, à très petits bords, dont le galbe rappellerait assez la célèbre casquette dite à trois ponts; son pourpoint largement ouvert en rond est lacé sur le devant, un petit tablier pend à sa ceinture. Il lève la jambe en se tenant le bout du pied avec la main. Cet homme est un des types les plus réussis, les plus originaux, les plus *nature* de toutes nos stalles : c'est un petit chef-d'œuvre de caricature. Sa moitié, grosse commère aux traits vulgaires, la face bien replète et bien plate, coiffée d'un mouchoir

(1) Le sot buveur se rencontre également dans les vignettes des Heures de Simon Vostre, dans l'ornementation desquelles se trouve aussi un grand nombre de sots dans diverses postures.

attaché par un affiquet, entièrement agenouillée, un gobelet à la main, pousse par le fond le pot dans lequel boit son compagnon, comme si elle lui disait : « Dis-donc, c'est mon tour! »

84-85*. Un vieux bonhomme à tête ronde, bouche largement fendue, nez aplati, figure de chat-huant, vêtu d'une longue robe à col rabattu et boutonnée par devant. Bizarrement appuyé sur la poitrine, les jambes en l'air, c'est avec celles-ci qu'il supporte son fardeau.

85-86. Une jolie fille, mais peu modeste, bien qu'elle joigne les mains, et qu'elle baisse la tête pour faire l'ingénue. Elle est coiffée d'une espèce de béret et n'a sur le corps qu'un très léger manteau, noué sur l'épaule; une de ses voisines soulève ce manteau d'un air moqueur. Ses bras, ses jambes et ses pieds sont nus. A ses côtés sont deux femmes : celle qui soulève le manteau a une robe qui ne descend pas aux genoux, et qui, de plus, est fendue sur les côtés. Sur sa tête s'étale un énorme bourrelet avec une gourmette passant par-dessus. La seconde, qui paraît plus âgée, est plus décemment vêtue : longue robe un peu décolletée, avec garniture de fourrure autour du cou, manches simples à larges parements, bonnet couvrant toute la chevelure, par-dessus lequel est une coiffe qui ressemble assez à la coiffe dite à la mode d'Anne de Bretagne, mais compliquée par derrière d'une longue bande repliée sur le haut de la tête. Toutes trois sont légèrement accroupies. Quelle effronterie dans l'air ironiquement contrit de la femme nue, et que de rouerie dans le rire de celle qui lui soulève le manteau! Assurément ce sont deux « fillettes » accompagnées d'une de ces personnes respectables qu'au moyen âge on ne craignait pas d'appeler par leur nom, même dans les titres officiels les plus sérieux. Par derrière, un horrible sot, dont le visage osseux, à nez d'aigle, sort d'un capuchon à oreilles d'âne, fait une affreuse grimace en tenant sa large mâchoire à deux mains.

Sujets divers répandus dans l'ornementation générale.

Quelques sujets à personnages épars dans l'ornementation des jouées des stalles hautes, de leurs dais, et dans celle des rampes des passages à travers les stalles basses méritent d'être mentionnés.

Maitresse stalle I. — Dans la jouée, des anges et des enfants servent de crochets aux accolades qui surmontent le bas-relief occupant le panneau inférieur et représentant l'Immaculée Conception. Deux anges, en aubes et amicts jouent l'un de la viole (1) et l'autre du luth; trois enfants nus et sans ailes jouent avec des patenôtres (2); trois autres enfants nus et ailés soufflent dans de longues trompes tortues, aux pavillons décorés.

Plusieurs personnages servent aussi de crochets aux trois principales accolades qui forment le dais de la stalle. On y distingue : six personnages jouant avec une guirlande de feuillage et de fruits, deux anges, deux génies nus, un homme barbu entièrement nu, une femme nue et ailée, des animaux fantastiques.

Au haut du principal montant de la jouée sont deux anges en aubes et amicts, agenouillés, les mains jointes.

(1) L'archet est brisé.

(2) L'un d'eux est brisé.

Les crochets de la grande pyramide sont formés de bouquets de feuillages, de petits personnages nus et d'animaux fantastiques. Au haut de chacun des quatre principaux pinacles qui l'entourent est un ange (1) vêtu d'une aube et d'une dalmatique, et jouant d'un instrument de musique : luth, viole, trompette légèrement recourbée, harpe. Tout en haut de la pyramide, *l'Église* personnifiée par une femme debout et faisant face à l'autel. Elle est vêtue d'une robe au corsage ajusté et prenant les formes, avec ceinture sur le bas-ventre, et d'un manteau jeté sur les épaules. Sur sa chevelure flottante est posé un court voile et, par-dessus, une couronne royale. D'une main elle tient un calice (2). Cette statuette est fort remarquable : le visage est empreint d'une noblesse et d'une dignité incomparables, les draperies exécutées de main de maître. Il est fâcheux qu'elle soit placée trop haut pour pouvoir être examinée à loisir.

Maitresse stalle 56. — Quelques animaux fantastiques servent de crochets dans la jouée principale ainsi que dans la grande pyramide. A chacun des quatre principaux pinacles de celle-ci est un ange en aube et dalmatique, jouant d'un instrument de musique. La trop grande hauteur à laquelle ces anges sont placés ne permet d'y distinguer qu'un triangle. Au sommet et faisant pendant à *l'Église* qui surmonte l'autre pyramide, la *Synagogue* est figurée par une femme debout, costumée à peu près comme la précédente, sauf que sa ceinture est plus large et plus ornée, et qu'elle ne porte point de voile. Comme l'Église, elle porte une couronne, mais une légère inclinaison de sa tête marque que cette couronne va tomber. Un bandeau couvre ses yeux; d'une main, elle tient les tables de la loi qu'elle va laisser échapper, et, de l'autre, la hampe qui se brise d'un étendard (3). Cette statuette a droit aux mêmes éloges que celle à qui elle fait pendant; elle lui est même supérieure. Que ne peut-on voir de si loin la sûreté et la largeur du coup de gouge, l'expression de physionomie qui respire si bien le doute, la souffrance, la folie même, résultat obtenu par je ne sais quelle obliquité, quel retroussé, si je puis ainsi m'exprimer, donné à la bouche, et qui contraste avec le calme et la sérénité répandus dans la physionomie de l'Église (4).

Stalle 31. — Au-dessous des deux bas-reliefs qui occupent le panneau inférieur de la jouée F-31 et qui se rapportent au doute de Joseph, se trouvent deux petits sujets :

1. Trois enfants nus dont un est ailé, et qui dansent en se tenant par la main.

2. Une prairie plantée d'arbres, dans laquelle paissent deux moutons. Le berger boit à même d'une bouteille (5); une femme beaucoup plus grande que lui s'approche en levant la main. Nous ignorons la signification de ce sujet, si tant est qu'il en ait une (6).

Les crochets des deux accolades de ce même panneau sont formés de deux

(1) Presque tous ont perdu leurs ailes.

(2) L'autre main était brisée, ainsi que l'objet qu'elle tenait et qui était sans doute un étendard surmonté d'une croix. Il y a quelques années, on a eu la mauvaise idée de remplacer l'une et l'autre.

(3) La partie supérieure de cet étendard, qui avait disparu, a été rétablie plus mal que bien, en même temps que la croix de l'Église.

(4) Voy. la savante dissertation de MM. Jourdain et Duval sur le symbolisme bien connu de la représentation de ces deux figures de l'Église et de la Synagogue. (*Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. VII, p. 337). — Il est vraisemblable que l'Église et la Synagogue ont été ici placées pour accompagner le grand Crucifix qui surmontait le Jubé. Voy. ci-dessus, t. II, p. 6.

(5) Il est en partie brisé.

(6) C'est peut-être quelque pastourelle à la mode à cette époque.

anges vêtus de longues tuniques, de deux petits hommes nus (1) jouant avec des guirlandes et des patenôtres et de quatre animaux fantastiques.

Au-dessus de ce panneau, la traverse est ornée d'une fort jolie guirlande de chicorée à travers laquelle courent de petits enfants nus, dont un pince du luth.

Dans les crochets de la principale accolade en haut de cette même jouée, on remarque deux petits génies armés chacun d'un arc et à cheval sur un animal fantastique et deux enfants nus bien joufflus et bien potelés, écartant chacun les mâchoires d'un lion.

Enfin nous avons vu (2) que l'extrémité de la pyramide détruite par l'incendie de 1615, avait été remplacée par un mai de procession en bois sculpté de la même époque et du même style. Ce mai, en forme de flèche est surmonté d'une statuette de saint Michel. L'archange est debout (3), vêtu d'un haubergeon avec corselet à tassettes, tête nue, appuyé sur un écu chargé d'une croix, foulant aux pieds un dragon et levant une main, qui était sans doute armée d'une lance. De la manière dont a été placé le mai qu'il surmonte, il fait face au nord, tandis que les statuettes qui terminent les trois autres pyramides sont tournées vers l'autel.

Stalle 86. — Sous le bas-relief principal du panneau inférieur de la jouée représentant la Descente du Saint-Esprit, sont deux groupes composés chacun de deux anges en aubes et amicts et tenant un écu parti.

Les principaux crochets de la pyramide sont formés d'enfants nus et ailés jouant des instruments de musique. Ils sont pour la plupart mutilés : le mieux conservé souffle dans un instrument qui ressemble à notre clarinette (flageol?). Tout en haut est saint Paul debout, longue barbe en pointe, et tenant une énorme épée nue, la pointe en bas, et un livre fermé. Il fait face à l'autel.

Les petits pendentifs à pinacles qui séparent les dais des stalles hautes sont garnis de petites niches destinées à abriter des statuettes qui paraissent n'avoir jamais existé.

A travers l'ornementation végétale qui s'étend sur ces dais, MM. Jourdain et Duval ont compté seize figures humaines et cent vingt-quatre d'animaux. Nous ne nous arrêterons qu'à celles qui présentent un intérêt particulier.

Du côté nord, les crochets de l'accolade, principal motif du dais n° 28, sont formés de choux frisés que mangent des colimaçons.

Dans la guirlande qui orne l'accolade du n° 29, est un petit homme nu.

Plus intéressante est l'accolade du n° 59 du côté sud. C'est une guirlande de vigne dans laquelle se jouent un colimaçon, un quadrupède fantastique et deux oiseaux dont l'un est couché en joue par un petit chasseur coiffé d'une sorte de casquette. Son arme, qui paraît être une arquebuse, se compose d'un canon monté sur un fût. C'est la seule arme à feu qui figure dans toutes les stalles (4).

Dans la guirlande qui orne l'accolade n° 60 courent des oiseaux, des quadrupèdes fantastiques et un petit homme nu.

Rampe B-55. — Les accolades qui abritent les bas-reliefs principaux ont pour

(1) Ils sont brisés.

(2) Voy. ci-dessus, t. II, p. 153.

(3) Ses ailes ont disparu.

(4) Voy. cependant l'appuie-mains 16-17.

crochets huit petits génies jouant des instruments de musique : musette, triangle (1), petit cornet ou flageol, harpe, luth, viole, trompe droite.

Rampe H-110. — Les accolades au-dessus des deux principaux sujets ont pour crochets, l'une, quatre petits génies nus jouant des instruments de musique : triangle, longue trompe, flûte traversière ou flûte allemande et tambour à deux baguettes; l'autre, quatre angelots en aubes et amicts, complétant le concert : viole, luth, harpe, orgue portatif.

Le tympan des accolades est occupé par deux enfants nus dont l'un, qui tient un petit moulin à vent, est à cheval sur l'autre qui est à quatre pattes (2).

Dans le principal écoinçon entre les deux accolades, est un homme imberbe vêtu d'une robe ouverte à revers, coiffé d'un chapeau, et paraissant rire et danser.

Rampe J-96. — Dans les tympans des deux principales accolades sont sculptés d'une part un chien rongeant un os, et, de l'autre, une licorne (3).

Les montants principaux des rampes des stalles basses et des grandes parcloses qui séparent les deux maîtresses stalles 1 et 56 de leurs voisines, sont ornés d'une suite de petits personnages, hommes et femmes, debout dans des niches. Il y en a d'ordinaire trois à chaque montant. Ces personnages ont généralement des costumes fort riches et fort compliqués, mais aucun attribut ne permet de les identifier, si tant est, ce qui n'est guère probable, qu'ils représentent autre chose que des personnages purement décoratifs (fig. 210 et pl. LXXVIII à LXXXIV).

Une description de tous ces personnages l'un après l'autre ne saurait donc porter que sur leurs habillements et deviendrait fastidieuse, d'autant que, si variés que les artistes aient cherché à les faire, il y aurait à y relever peu de pièces de costume que nous n'ayons déjà rencontrées dans les autres sujets des stalles.

Ornementation Renaissance.

Nous devons une place à part aux parties de nos stalles dans lesquelles l'ornementation a été traitée dans le goût de la Renaissance. C'est systématiquement à certains endroits, toujours les mêmes, qu'elle a été appliquée. Cette ornementation, assez discrète, se cache presque dans les endroits les moins en vue, mais elle est interprétée dans la plus grande perfection. Tous les rinceaux qui la composent sont d'un goût exquis, d'une finesse et d'une habileté d'exécution qui ne le cèdent en rien aux parties traitées dans le goût gothique. Les quelques figures humaines qu'on y rencontre sont fort remarquables.

Les ornements sont généralement à tiges fines et de faible saillie. On y rencontre les principaux éléments de ce genre d'ornementation : vases, cartouches, cornes d'abondance, bucranes, fruits, feuilles de poirier, renoncules, campanules, trèfles, etc. Au milieu de tous ces motifs ornemanisés viennent parfois se mêler quelques fleurs traitées au naturel.

(1) Il est brisé.

(2) Cf. vignettes des heures de Simon Vostre et autres.

(3) En 1493, v. s., la ville d'Amiens offrit à la reine Anne de Bretagne, qui y faisait sa première entrée, une fontaine d'argent sur laquelle une licorne ou une sirène devait être représentée. Échevin. du 1er avril 1493, v. s. Arch. de la ville d'Am., BB 16, fol. 233 v°. — La ville d'Amiens avait déjà, à l'époque de nos stalles, de licornes comme tenants à ses armes, et les comptes de la ville montrent que l'on aimait alors à en mettre un peu partout comme motif de décoration.

Voici, en résumé, les parties de nos stalles auxquelles l'ornementation Renaissance a été exclusivement appliquée :

1° La gorge principale de tous les accoudoirs, le petit cul-de-lampe qui raccorde la partie antérieure du museau de l'accoudoir à celle de la parclose (1) et le gousset qui raccorde l'accoudoir avec l'angle formé par la parclose et le dossier. — 2° Le petit panneau formant rampe entre chacune des deux maîtresses stalles 1 et 56 et sa voisine, des deux côtés, et le revers de toutes les rampes des stalles basses. — 3° La zône inférieure et le chapiteau de la gaîne qui enveloppe la colonne antérieure des deux grands piliers de la cathédrale, du côté sud seulement.

Ces ornements échappent généralement à la description, mais au milieu d'eux sont jetés çà et là des figurines d'hommes et d'animaux, des inscriptions et d'autres détails intéressants que nous ne pouvons passer sous silence. Nous verrons même comment nos artistes, au milieu de cette ornementation symétrique et d'apparence un peu compassée et solennelle, ont su mettre encore leur esprit français qui perce malgré tout, et l'animer par de petites scènes charmantes.

Accoudoirs. — 2-3. Deux sirènes à queues de poissons, ailées et sonnant de la trompette : entre elles, deux enfants nus tenant un livre ouvert (2).

3-4. Une tête de lion flanquée de deux quadrupèdes fantastiques à longues queues mordant une guirlande de feuillage.

4-5 *a)*. Deux sangliers (3) mordant une guirlande de feuillage, et, au milieu, deux angelots en aubes et amicts, tenant un écu. — *b)*. Trois génies nus et ailés (4).

5-6 Une guirlande de coquilles réunies par une cordelière à nœuds. Dans la coquille du milieu est blotti un petit animal à deux pattes et queue enroulée.

6-7. Visage humain barbu, à deux ailes.

7-8. Un sot ou un fou ayant pour tout vêtement un capuchon à longues oreilles, et un enfant entièrement nu qui lui frappe sur le derrière avec une verge. Tous deux sont à quatre pattes.

8-9. Une tête de bouc de la gueule de laquelle sort une banderole, et dont deux sangliers mordent les cornes.

9-10. Une sorte de sirène dont les jambes sont remplacées par des enroulements de feuillages.

13-14. Un marmouset entièrement nu, assis par terre, et dont un animal fantastique mord le derrière; une espèce de faune à pieds de bouc et à deux têtes humaines, également nu et faisant un geste que l'honnêteté ne permet plus de décrire.

16-17. Dans le cul-de-lampe, un animal à griffes et longue queue (une souris ou un rat?) (5) qui disparaît la tête la première dans la coquille d'un colimaçon, tandis qu'un animal fantastique ailé lui mord la queue.

(1) Ce sont souvent des têtes de chérubins à deux ailes, des coquilles, des écus, des têtes feuillues, des colimaçons, des banderoles, des têtes de lion, des têtes grimaçantes, etc.

(2) La sirène paraît avoir eu une grande vogue dans l'ornementation de cette époque. Plusieurs maisons d'Amiens avaient la sirène pour enseigne.

(3) Il y avait à Amiens la maison du « Porc sengler » et celle de la Hure de sanglier.

(4) Les bras sont brisés.

(5) Cf. les enseignes de maisons à Amiens : Hôtel des Rats; au « Rat qui file à la lanterne ».

25-26. Dans le cul-de-lampe, un quadrupède fantastique cherchant à entrer dans un colimaçon.

31-F. Quadrupède fantastique à bec d'oiseau et longues oreilles, s'approchant de deux hommes nus, assis par terre, l'un feuilletant un livre, et l'autre disparaissant à moitié dans la jouée.

E-32. Quadrupède chimérique se léchant les épaules.

32-33. Deux oiseaux affrontés.

33-34. Tête de chérubin à deux ailes, accompagnée de deux colimaçons : de l'un sort une espèce de serpent ailé; un quadrupède, dont la queue sert de point initial à l'ornement Renaissance qui décore le reste de la gorge, entre dans l'autre.

34-35. Un monstre à tête de femme, pattes de souris et sans bras; un oiseau à long col.

36-37. Sur le côté, une tête grimaçante, la gueule largement ouverte et montrant une menaçante rangée de dents.

37-38. Monstre ailé à quatre pattes et longue queue, mordant la tête d'un oiseau aux ailes éployées et à la queue feuillue.

38-39. Un bucrane à longues cornes accosté de deux monstres à têtes et corps humains, feuilles en guise de bras, et qui sortent de gueules de poissons formant le point de départ de l'ornement.

40-D. Petit génie, soufflant dans une longue trompe recourbée, du pavillon de laquelle partent les ornements.

D-41. Quadrupède à longue queue enroulé sur lui-même.

41-42. Tête de chérubin à deux ailes, coiffée d'un bonnet.

43-44. Deux oiseaux à longs cols et queues feuillues becquetant dans un vase rempli de fruits.

45-46. Deux têtes de dauphins, dont les mâchoires supérieures relevées et recourbées d'une façon exagérée sont réunies par un lien.

46-47. Un chien et un sanglier qu'un enfant nu tient chacun par la queue.

47-48. Deux oiseaux fantastiques, et, au milieu, deux hommes bien joufflus, entièrement nus, bizarrement assis dos à dos et sonnant du cor.

48-49. Une tête de taureau entre deux têtes de dauphins.

49-50. Une espèce de lézard et une guenon se disputant un morceau de bois, tandis qu'un petit singe espiègle tire sa mère d'une main et, de l'autre, attrape la queue d'un oiseau chimérique. Petite scène charmante et pleine d'animation.

50-51. Un enfant nu et ailé, un petit écu au bras gauche et s'apprêtant à frapper d'un bâton un porc-épic qui s'approche de lui; un autre enfant, également nu, mais non ailé, et bizarrement accroupi, les regarde faire.

C-52. Un petit génie et un oiseau chimérique qui se mord les ailes.

52-53. Deux sirènes : l'une, ayant une espèce de bâton (1) dans une main et se tenant la chevelure de l'autre; la seconde jouant de la flûte traversière qu'elle tient d'une main, un cornet dans l'autre. Au milieu, sont deux femmes nues couchées et affrontées; elles tiennent un livre ouvert devant elles. — Dans le cul-de-lampe, deux oiseaux fantastiques et un serpent qui s'entremordent.

54-55 *a)*. Deux petits génies tirant avec effort l'ornement qui sort des yeux

(1) Il est brisé.

d'un bucrane. — *b).* Une tête de lion contre laquelle paraissent lutter deux hommes nus, armés d'espèces d'assommoirs.

54-55. Deux femmes nues, couchées et tenant une sorte d'écharpe qui sort des yeux d'un bucrane placé entre elles deux.

55-B. Quadrupède bizarre, dont les pattes de derrière sont beaucoup plus longues que celles de devant comme le kanguroo, et qu'un petit homme encapuchonné, sortant du panneau, frappe avec un bâton.

G-56. Enroulements d'animaux fantastiques.

56-57 *a).* Un homme nu, sonnant du cor et sortant à mi-corps de l'ornement et un animal fantastique. — *b).* Un enfant nu conduisant avec des rènes une tête d'animal chimérique, et, un peu plus loin, un génie couché.

58-59. Deux quadrupèdes fantastiques, et, au milieu, deux enfants nus, à demi-couchés et affrontés, tenant un cœur. Dans le cul-de-lampe sont deux oiseaux chimériques qui s'entremordent.

59-60 *a).* Un angelot, en aube et amict, tenant deux banderoles sur lesquelles est écrit : IHS CRISTVS ‖ MARIA ‖ (1). — *b).* Deux angelots semblables au précédent et tenant trois banderoles où on lit : AMOR ‖ MEVS ‖ CRVCIFIXVS. ‖

60-61. Trois enfants nus et potelés, accroupis ou couchés à travers l'ornement.

61-62. Deux enfants nus, deux oiseaux fantastiques, et, au milieu, une grosse tête humaine de la bouche de laquelle sortent deux ailes.

62-63. Deux têtes de dauphins affrontées, dont les mâchoires supérieures, relevées et recourbées, sont tenues ensemble par un lien; deux enfants nus.

63-64. Deux quadrupèdes ramassés sur eux-mêmes, dos à dos et paraissant hurler contre deux têtes de dauphins, la gueule béante et prête à les dévorer.

64-65. Au milieu, une tête grimaçante à longues oreilles (2).

65-66. Un mascaron, entre deux sirènes qui tiennent chacune un peigne.

66-67. Une tête horriblement grimaçante.

67-68. Deux oiseaux affrontés qui se mordent les ailes.

68-69. Une tête de lion feuillue entre deux animaux fantastiques qui lui tournent le dos : l'un à ailes d'oiseau et l'autre à ailes de chauve-souris, tous deux à deux pattes et longue queue feuillue.

69-70. Quatre enfants nus, ailés et couchés, les deux du milieu affrontés et tenant un écu, les deux autres tirant les pieds des premiers attachés par des cordes.

70-71. Une tête grimaçante entre deux lézards.

71-72. Cinq enfants nus, les uns avec, les autres sans ailes, très joliment emmanchés dans l'ornement.

72-73. Quatre enfants nus jouant à travers l'ornement; au milieu, une tête de taureau.

73-74. Deux enfants nus, ailés et couchés, tirant par la queue deux dauphins affrontés.

(1) Il faut observer que les inscriptions ne se voient que dans les stalles du côté nord, et qu'elles ont généralement un caractère religieux. Elles sont intéressantes à relever, et devaient être des oraisons jaculatoires en usage aux XVe et XVIe siècles parmi le peuple. L'une d'elles : « O mater Dei, memento mei » avait une très grande vogue. On la voit très fréquemment inscrite sur les monuments ou objets mobiliers de cette époque. Les autres sont plus rares.

(2) Cf. à Amiens les maisons de la Grosse tête, basse rue Notre-Dame et de « le grant Geule bée ».

74-75. Une tête de sot faisant une horrible grimace, enveloppée dans un capuchon à longues oreilles, et que deux enfants nus et couchés repoussent du pied.

75-76. Deux oiseaux se mordant l'un la poitrine, l'autre les ailes, et, au milieu, deux quadrupèdes dos à dos, ramassés sur eux-mêmes et qui semblent les guetter.

76-77. Tête à deux ailes, dont les extrémités sont tirées par deux enfants nus, accroupis.

77-78. Un mortier entre deux enfants nus, donnant à becqueter des grappes de raisin à des oiseaux chimériques qui s'approchent d'eux.

78-79. Une horrible tête grimaçante d'où s'éloignent deux quadrupèdes de la gueule desquels sort l'ornement.

79-80. Un petit animal ailé, à deux pattes et longue queue, de la gueule duquel part l'ornement d'un côté; un enfant nu qui souffle avec un cornet dans le derrière d'un animal à deux pattes de chien et à tête de sot grimaçante encapuchonnée dans un chaperon à longues oreilles et à grelots.

80-81. Quadrupède fantastique, dont une tête de dauphin mord le derrière.

81-82. Deux enfants nus jouant à travers l'ornement.

82-83. Un enfant nu qui tire un chien par la queue, entre deux oiseaux qui se mordent les ailes.

83-84. Au milieu, deux enfants nus, couchés, tenant un écu et repoussant du pied deux animaux ailés à têtes humaines (homme et femme), avec deux pieds de bouc.

84-85. Une tête grimaçante de la bouche de laquelle sortent deux ailes, placée entre deux enfants nus, armés chacun d'une lance ou d'un javelot et d'un écu chargé d'une tête grimaçante, qui menacent deux oiseaux qui se mordent les ailes.

85-86. Deux enfants nus, sortant à mi-corps de l'ornement et tirant par la queue deux oiseaux becquetant une même grappe de raisin qui forme le milieu. — Sur le cul-de-lampe est une banderole où est écrit : TRVPIN (1).

86-L Bipède fantastique, d'où sort l'ornement.

K-87. Enfant nu, à mi-corps.

87-88. Deux angelots, en aubes et amicts, tenant trois banderoles où est écrit : IHS XPS || AMOR || MEVS CRVCIFIXVS.

88-89. Deux oiseaux qui becquettent une grappe de raisin formant le milieu, et qui sont tirés par la queue par deux hommes nus, barbus, un écu au bras et sortant de l'ornement.

89-90. Deux têtes de sots encapuchonnées dans des chaperons à longues oreilles, et deux cartouches portant chacun la date 1508.

90-91. Deux sirènes non ailées, à longue chevelure et tenant chacune un peigne et un miroir rond. Au milieu, un enfant nu tire avec effort les extrémités de l'ornement, dans lequel courent des animaux fantastiques. — Dans le cul-de-lampe est un quadrupède à longues oreilles qui mord un chien à la tête.

91-92. Un enfant nu et sans ailes, un ange en aube et amict, un sot imberbe et un oiseau fantastique tenant une banderole où est écrit : IAN TRVPIN ||

(1) Nous avons vu que l'appuie-mains correspondant représentait un tailleur d'images. Voy. ci-dessus, t. II, p. 260.

DIEV || TE POVRVOIE (1). Pourquoi Jean Trupin a-t-il mis parmi les tenants de cette naïve invocation, un homme, un ange, un sot et une bête? Serait-ce pour symboliser son talent — comme d'ailleurs celui de tous ses compagnons — qui savait si bien « passer du grave au doux, du plaisant au sévère »?

92-93. Deux quadrupèdes adossés et repliés sur eux-mêmes, paraissant hurler contre deux têtes menaçantes de monstres qui servent de point de départ à l'ornement.

93-94. Un angelot en aube et amict, tenant deux banderoles où est écrit : CRISTO CRVSIXVS *(sic)* || SVN *(sic)* CRVCI (2).

94-95. Tête de sot faisant une horrible grimace.

95-J. Oiseaux et animaux chimériques mêlés à l'ornement.

J-96. Un enfant nu, dans l'ornement.

96-97. Deux petits personnages non ailés, et vêtus d'aubes et d'amicts, malheureusement très abîmés par l'usure et un oiseau sans pattes, tenant trois banderoles où sont écrits ces mots : O MATER DEI || MEMETO *(sic)* || MEI.

97-98. Une tête de mort entre deux banderoles, tenues chacune par un angelot en aube et par un oiseau, et sur lesquelles est écrit : MEMENTO || MORI.

100-101. Enfant nu et accroupi, tirant par la queue deux quadrupèdes; de la gueule de chacun part l'ornement dans lequel courent deux oiseaux.

101-102. Têtes de dauphins. — Les goussets sont très intéressants, en ce que, sur chacun d'eux est sculpté en très faible relief un petit homme nu traité à la manière italienne, dans un style tout différent de celui des autres figures des stalles et rappelant tout à fait l'antique. L'un est assis par terre, l'autre pêche à la ligne une tête de poisson ornemanisée.

102-103. Trois enfants nus, l'un accroupi, les deux autres à mi-corps, et jouant à travers l'ornement.

103-104. Deux animaux affrontés (3), que deux enfants nus tirent chacun par la queue, d'une main, tenant de l'autre une trompette ou un cor dont la bannière est ornée d'une salamandre couronnée; cette trompette formant le principal motif de l'ornement. Cet emblème de François Ier est remarquable et n'a pas été assez remarqué jusqu'ici, car il permet de dater cette partie des stalles postérieurement à 1515 (4).

105-106. Deux enfants nus et bien potelés, tenant un écu, et, dans l'ornement, deux enfants nus, à mi-corps.

106-I. Un enfant nu, à mi-corps, et un oiseau fantastique.

I-107. Un enfant nu, bizarrement accroupi, et soufflant de toutes ses forces dans une énorme trompette. A l'extrémité du pavillon de l'instrument est un globe du monde surmonté d'une croix, que vient flairer un quadrupède à museau allongé, longues oreilles et longue queue, tandis qu'un enfant nu et couché, ayant au bras un écu d'une forme assez bizarre qui le fait ressembler à un casque, cherche à

(1) Nous ne partageons pas l'avis de MM. Jourdain et Duval, qui ont pensé que Jean Trupin avait voulu, par ces mots, se plaindre de la modicité de son salaire. Trois sols par jour étaient une rémunération très suffisante pour un ouvrier de cette époque.

(2) « Christo confixus sum cruci. » *Galat.*, II, 19.

(3) Les têtes sont brisées.

(4) Il est à rapprocher de la date de 1508 inscrite sur l'accoudoir 89-90.

le percer d'une lance ou plutôt d'un javelot. — Dans le cul-de-lampe est un bipède fantastique aux ailes d'oiseau et à la queue de serpent.

107-108. Écu accosté de deux oiseaux qui se mordent les ailes, et, dans l'ornement, deux oiseaux fantastiques.

108-109 *a*). Un petit homme (1) en aube et amict et deux oiseaux fantastiques tenant une banderole où est écrit : TRANSI ‖ HOSPES.

108-109 *b*). Deux enfants nus, à mi-corps, sortant de l'ornement, et tenant une banderole muette (2).

109-110. Un enfant nu, bien potelé et accroupi, tirant par la queue deux chiens de la gueule de chacun desquels sort l'ornement.

110-H. Animaux fantastiques.

Il y a peu à dire sur les jolis motifs de la Renaissance qui garnissent les rampes. La figure humaine vient souvent s'y mêler à l'ornementation, et on y rencontre fréquemment de ces têtes d'hommes ou de femmes sculptées dans des médaillons circulaires, souvent entourés de couronnes de feuillage dites « chapeaux de triomphe », motifs que l'on désignait à cette époque sous le nom de « médailles ».

On ne peut non plus s'étendre sur les ornements qui décorent les gaînes des colonnes. Il n'y a rien de particulier à y relever.

(1) La tête est brisée.

(2) Les têtes sont brisées.

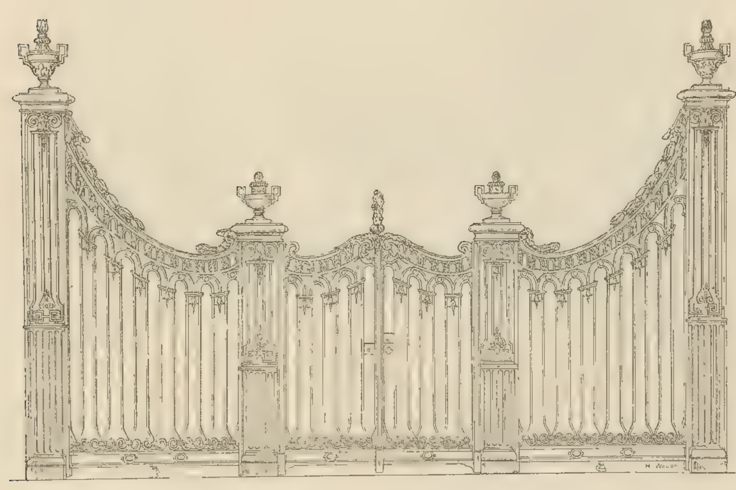


Fig. 212. — Grille de la chapelle XXIII.



Heliog Dujardin

Fig. 213._Autel St Jean du Vœu

(Chapelle XIII)

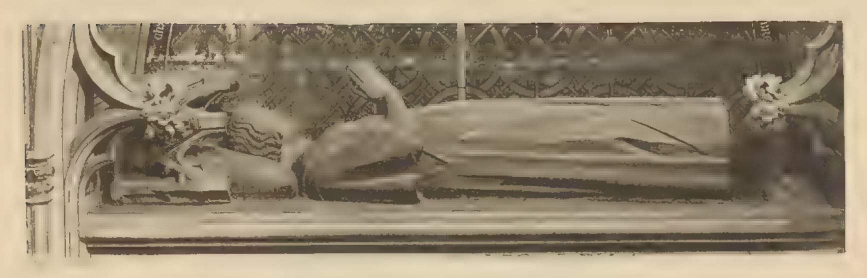


Fig 214. — Statue funéraire de Thomas de Savoie

CHAPITRE VIII

CHAPELLES

Rappelons que, parmi les chapelles, il faut distinguer : 1° Celles qui appartiennent à la construction primitive : ce sont les sept chapelles du chevet (XXI, XXIII, XXV, XXVIII, XXVI, XXIV, XXII), plus les deux chapelles XIII et XIV, aux extrémités des bras du transept ; — 2° Celles qui ont été élevées le long de la nef, de la fin du XIIIe siècle à la fin du XIVe (1) : ce sont les chapelles I, III, V, VII, IX, XI, II, IV, VI, VIII, X, XII ; — 3° Les chapelles, ou plutôt les autels, qui, dans le cours des âges, ont été établis sur divers points de l'édifice non destinés primitivement à cet usage : ce sont les chapelles XV, XVII, XIX, XVI, XVIII, XX. Parmi celles-ci deux n'existent plus : les chapelles XVII et XVIII, qui ont disparu avec le jubé, dont elles faisaient en quelque sorte partie intégrante, et qui ont été décrites avec lui (2). Nous n'aurons pas à en reparler.

Dans toutes les chapelles, les autels étaient orientés, ainsi qu'on peut s'en convaincre par l'inspection du plan de 1727 (pl. XCV). Lors du renouvellement de leur décoration intérieure au XVIIIe siècle, on a placé les autels des chapelles de la nef face à celle-ci, sous les fenêtres, pour qu'ils soient mieux vus.

Mentionnons une coutume particulière à la cathédrale d'Amiens, qui, on le verra par la suite, a son intérêt. Les chanoines n'ont pas et ne paraissent jamais

(1) Voy. ci-dessus, t. I, p. 40.

(2) Voy. ci-dessus, t. II, p. 6.

avoir eu de vestiaire commun pour revêtir leurs habits de chœur. Ils s'habillent dans les chapelles : de petits vestiaires y ont été ménagés, et servent à un ou plusieurs chanoines. Chacun d'eux prend un soin particulier de la chapelle où il a son vestiaire. Cet usage, toujours en vigueur, paraît remonter à un temps immémorial.

I

Chapelles de la construction primitive.

Chapelle Saint-Pierre, dite Saint-Jean du Vœu.

Chapelle XIII.

Etat ancien. — Dès l'origine, cette chapelle fut dédiée à Saint-Pierre, de même que celle qui lui fait pendant (1) le fut à Saint-Paul. Toutes deux sont souvent citées dans le *Liber ordinarius* de 1291 (2). Nous avons vu (3) que l'ancienne cathédrale avait déjà une chapelle sous le vocable de Saint-Pierre et une autre sous celui de Saint-Paul. C'est ce qui explique sans doute la place considérable qu'occupent ces deux autels dans le cérémonial du *Liber ordinarius* de 1291, et il est vraisemblable qu'ils furent placés dans la nouvelle cathédrale à droite et à gauche du chœur, comme ils l'étaient dans l'ancienne (4). En 1314, Raoul des Fossés (Radulphus de Fossatis) dit Breton, chanoine de la cathédrale, et plus tard archidiacre de Ponthieu, fonda en faveur des chapelains une messe quotidienne « à l'autel de saint Pierre, prince des Apôtres, de l'église d'Amiens » (5). Cette messe était connue sous le nom de messe du Breton ou de maître le Breton, *missa Britonis*. Il en est souvent question dans les actes.

Un bref du pape Urbain VIII, du 22 septembre 1629 (6), accorda des indulgences pour ceux qui célèbreront certaines messes pour les défunts à l'autel Saint-Pierre de la cathédrale d'Amiens, pourvu que huit messes y soient célébrées par jour. C'est ce qui valut à cette chapelle la décoration funèbre qu'elle avait avant 1710, et le nom populaire qui lui était donné de *Chapelle des morts* ou *des défunts* (7).

(1) Chapelle XIV.

(2) Bibl. d'Am., ms. 184. « Ad stationem que fit ad Sanctum Paulum », fol. 87, v°. — « Fit processio ad Sanctum Petrum », fol. 124. — « Post offerendam, ordinate egreditur processio sacerdotum, diaconorum et subdiaconorum revestitorum in capella Sancti Petri ». fol. 138. — « Thurificatur altare Sancti Petri », fol. 230. — « Statio ad Sanctum Paulum », fol. 231, — etc.

(3) Voy. ci-dessus, t. I, p. 12.

(4) N'étaient-ce pas les deux absidioles de l'église romane?

(5) « In altari beati Petri, principis Apostolorum, ecclesie Ambianensis ». Lundi avant la Saint-Firmin (23 septembre) 1314. Arch. de la Somme, Chapelains d'Am., Arm. I, l. 6, n° 1. — 30 sept. 1319 : « Pro una missa singulis diebus in altari beati Petri Ambianensis ecclesie ». *Ibid.*, Arm. II, l. 26, n° 4. — 1334 : « Maillardus, servitor capituli, ad portam seu introitum capelle Sancti Petri in ecclesia Ambianensi erat, et impedivit Guillotum, clericum anuli, qui cum nobis episcopo est et in nostro servicio, ne in dictam capellam intraret ». Accord entre le chapitre et l'évêque. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Cartul. VII, fol. 7, — etc.

(6) Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G 284. — Ces privilèges furent renouvelés en 1642 et 1674. *Ibid.*, et Chapit. d'Am. Délib. du 28 janvier 1675. — Le ms. de Machart (t. VIII, Bibl. d'Am., ms. 836, p. 309) a fait confusion, lorsqu'il a donné ce titre à la chapelle XIV.

(7) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 321.

La clôture avait été donnée par l'évêque Pierre Versé (1482-1501), qui y avait fait représenter saint Claude, patron de la Franche-Comté, son pays d'origine, avec ses armes, ou plutôt celles de son oncle et protecteur, Jacques Coitier, médecin de Louis XI : *d'azur à un abricotier d'or* (1). Cette clôture s'étendait sans doute aux travées 17-19 *c* et 17 *c d*. Au-dessus de la partie de la clôture qui occupait cette dernière travée, était le tableau offert par Guillaume Revelois, marchand, maître du Puy en 1606 (2). On y voyait les armes des donateurs : « *de gueules à trois bandes d'or chargées de sept hermines d'azur* (3), l'écu accosté d'un autre *d'or à un chiffre de sable* », et cette inscription :

» Guillaume Revelois, bourgeois de cette ville
» Et feu Jeanne Follet (4), sa très chère moitié,
» Pour orner ce saint lieu ont leurs biens dédié
» Au bien qui de tous biens est la source éternelle (5).

Sur le retable de l'autel était un Crucifiement, et, au-dessus, une statuette en bois doré représentant la Vierge Marie en pied, devant une épine verte, buisson ou bocage. C'est ce qui avait fait appeler vulgairement cette chapelle *de l'Épinette*, ou *du Bocage* (6).

Contre le pilier 17 *c* était accroché le tableau offert par Robert du Gard, avocat et conseiller du Roi, bailli de l'évêché d'Amiens et de la baronnie et châtellenie de Picquigny, maître du Puy en 1523. C'était, dit Pagès (7), un « grand tableau, ... la peinture en est à demi effacée, et son quadre est d'une belle architecture et sculpture gothiques ». Le détail et l'exécution étaient très soignés (8). Il portait les armes du donateur : « *d'azur, à trois oiseaux d'argent becqués et membrés de gueules* » (9).

Au même pilier se trouvait le tableau offert par Roland de Villers, marchand, maître du Puy en 1607. « Dans l'*Extrait* fait par Antoine Mouret des ordonnances et délibérations de la confrérie (10), on voit que, le 9 septembre 1607, *il a été arresté que les maistres du Puy feront faire à leur despens un tableau du prix de 200 l., pour ne s'être en ladite année présenté aucun bourgeois ou autre pour faire la charge de maistre* .... Cependant on sait qu'en 1684, ce tableau fut redoré au moyen d'un legs spécial fait à la confrérie par le chanoine Pierre de Villers, qui avait voulu entretenir le don fait par son parent » (11). Il faut supposer qu'après

(1) De Court, *Mémoires*, l. I, ch. 61.

(2) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 260. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 320.

(3) Pagès *(loc. cit.)*, les blasonne ainsi : *de gueules bandé d'argent de trois pièces chargées chacune de trois fleurs de lis naturelles renversées*, ce qui est exact. Ce sont les fleurs de lis renversées que l'auteur de l'épitaphier B a pris pour des hermines. Elles doivent être effectivement d'azur, bien que Pagès ne le dise pas.

(4) L'inscription n'est pas d'accord avec Pagès *(loc. cit.)*, qui donne Marie de Villers pour épouse à Guillaume Revelois.

(5) Épitaphier B, p. 86.

(6) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 320. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, pp. 175 et 260. — De Court, *Mémoires*, l. I, ch. 61.

(7) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 260.

(8) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 320. — Voy. aussi Bibl. d'Am., ms. 510, p. 45.

(9) Épitaphier B, p. 66. — Les oiseaux sont des *jars*, armes parlantes de la famille du Gard.

(10) Arch. de la Somme, E 928.

(11) Rigollot et Breuil, *Les œuvres d'art de la confrérie de Notre-Dame du Puy d'Amiens*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XV, p. 509.

cette délibération, Roland de Villers se sera présenté pour remplir la charge de maître et aura offert lui-même le tableau que les maîtres avaient résolu de faire faire à leurs dépens, car toutes les listes des maîtres du Puy, notamment les tables de marbre, le mentionnent pour cette année, et, de plus, le susdit tableau, outre le refrain : *D'humilité le signalé modèle,* portait l'inscription suivante :

» Pour maintenir l'honneur de ce beau temple
» Niche (?) au fond de ces tableaux divers
» Est fait ce don par Roland de Villers
» Et sa feu femme à tous servant d'exemple.

Plus bas était écrit :

» Ce tableau a esté rétably par le legs de M. Me Pierre de Villers, prestre, » chanoine de cette église, décédé le 8e février 1684.

On y voyait aussi les armes du donateur : « *d'or à trois fleurs de gueules, feuillées et tigées de sinople;* l'écu accosté d'un autre *d'azur à un carreau d'or, chargé de quatre autres carreaux d'argent, le tout surmonté de trois étoiles d'or* » (1).

Au dire du manuscrit de Machart (2), il était peint et doré, et sa façade était soutenue par deux grands anges dorés. « Ce tableau, a été osté de sa place et attaché à une autre colonne dans la même croisée, dans la place d'un autre tableau que l'on a osté, donné par M. Boistel, chanoine » (3).

« Du reste, ajoutent Breuil et Rigollot (4), la destinée du tableau a été fort triste. Plusieurs de nos compatriotes en ont vu les débris appropriés aux plus *humbles* usages dans une maison de la rue des Lirots » (5).

A gauche en entrant, contre le mur, se trouvait le mausolée de Pierre Boulanger, chanoine et pénitencier de la cathédrale, décédé le 22 mai 1570. « Le tableau et toutte l'épitaphe est de pierre mye dorée, lequel représente la résurrection d'un mort par l'invocation de saint Firmin, martyr. Là est le chanoine à genoux et saint Pierre derrière, le tout de pierre, en relief. Ce chanoine a fondé une messe à perpétuité dans la chapelle de Saint-Pierre, laquelle se doit dire par un chapellain entre matines et tierce. Pour cet effet, a donné 300 l. au chapitre, faisant 25 l. de rente employables à avoir du charbon pour chauffer les enfans de chœur durant l'hiver, à condition que les enfans de chœur diront tous les jours un *De profundis* sur sa sépulture, avec le *Fidelium* » (6). Ce monument était « d'une sculpture très hardie et bien exécutée; les personnages qui en forment le groupe sont peints au naturel et remarquables par leur vraisemblance » (7).

Jacques de la Marthonie, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa

(1) Épitaphiers A, fol. 470; B, p. 16; C, fol. 27 v°. — Le « carreau d'or », etc. est un châssis de fenêtre, armes parlantes de la famille de Sachy.

(2) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 320.

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 260.

(4) *Loc. cit.*

(5) Auj. rue Frédéric Petit. — Ces débris ont été acquis par M. le marquis de Landreville. Ils provenaient des portraits qui sont habituellement au premier plan des tableaux du Puy (cf. les tableaux de 1600. 1601, 1603, etc.). Les têtes les mieux conservées ont été découpées, retouchées et encadrées dans de petits cadres ovales. Quatre, parmi lesquelles celle de Henri IV, sont actuellement au château de Monsures; une cinquième, que l'on croit être celle du donateur, appartient à notre collègue M. R. de Guyencourt. — Breuil et Rigollot ne disent pas ce qui leur a permis d'identifier ces débris avec le tableau de Roland de Villers.

(6) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 14.

(7) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 321.

chambre, seigneur de Puy-Guilhem et frère de Geoffroy de la Marthonie, évêque d'Amiens, étant venu à mourir dans cette ville en 1591, une délibération capitulaire autorisa son inhumation dans la chapelle Saint-Pierre de la cathédrale (1).

Contre le pilier 17 *c*, à droite en entrant, était le tombeau de Joachim Letourneur, prêtre, chanoine de la cathédrale d'Amiens, aumônier de Geoffroy de la Marthonie, évêque d'Amiens, décédé le 24 décembre 1600. Ce monument était « de bois doré, et, au milieu, une platte peinture, qui est attachée au pilier » (2). C'était, paraît-il, un « monument somptueux » (3). Il portait l'inscription :

» Ci devant gist le corps de deffunt vénérable homme M[e] Joachim Letourneur, » prebtre, en son vivant chanoine en cette église cathédralle d'Amiens, aumosnier » de révérendissime messire Geoffroy de la Marthonie, par la grâce de Dieu et » du S. Siège apostolique évêque d'Amiens, qui trépassa le 24[e] de X[bre] 1600. Priez » Dieu pour son âme (4).

Par le testament qu'il fit le 23 janvier 1613 (5), pendant une maladie dont il « pensa mourir » (6), l'évêque Geoffroy de la Marthonie exprima la volonté d'être « inhumé dans l'église cathédralle Nostre-Dame d'Amiens, en la chapelle dédiée à Saint-Pierre, à l'endroict et proche du lieu où est enterré le cœur de deffunt messire Jacques de la Martonnie, chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme de sa chambre, seigneur de Piguillier (Puy-Guilhem), son frère ..... Comme aussy ledit seigneur testateur veult estre posé sur son tombeau ou en lieu commode proche d'icelluy, une pierre des plus grandes et plus belles que l'on pourra trouver, eslevée avec enrichissements, et à ce faire estre employé la somme de trois cens livres tournois ». Cette volonté fut exécutée après sa mort, arrivée seulement cinq ans après, le 17 décembre 1617 (7), du moins en ce qui concerne le lieu de sa sépulture, mais ni marque ni monument n'y fut placé.

Le manuscrit de Machart (8), parle dans cette chapelle d'un tombeau représentant un évêque couché *in pontificalibus*. Dusevel (9) pense que c'est du tombeau de Geoffroy de la Marthonie qu'il s'agit, mais c'est peu probable, car nous savons par Lamorlière (10) que rien ne faisait reconnaître la sépulture du prélat.

François Lefèvre de Caumartin, évêque d'Amiens, décédé le 27 novembre 1652, avait, dans son testament daté du 30 avril 1648 (11), exprimé le désir que son corps « soit enterré dans l'église de Notre-Dame, en la chapelle de Saint-Pierre,

(1) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 7. — Le testament de l'évêque Geoffroy de la Marthonie daté du 23 janvier 1613 *(loc. cit.)*, dit seulement que l'évêque désire être inhumé dans la chapelle Saint-Pierre de la cathédrale « à l'endroict et proche du lieu où est enterré *le cœur* de deffunt messire Jacques de la Martonnie », etc. — Voy. aussi Bibl. d'Am., ms. 516, fol. 76. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 68. — *Gall. Christ.*, t. X, col. 1209. Arch. de la Somme, Chap. d'Am., Rec. de Robert Boulye.

(2) Bilbl. d'Am., ms. 517, p. 15.

(3) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 322.

(4) Épitaphiers A. fol. 79 v°; B, p. 42; C, fol. 52; D.

(5) Arch. de la Somme (Chap. d'Am.), G 1083.

(6) De Court, *Mémoires*, t. II, ch. 69.

(7) Lamorlière, *Antiquités*, p. 246. — Bibl. Nat., mss. Picardie, n° 91, *Catal. des évêques d'Am.*, fol. 8, v°. — Bibl. d'Am., ms. 516, *Séries episc. Amb.*, fol. 76. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 68. — *Gall. Christ.*, t. X, col. 1209.

(8) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 321.

(9) *Une visite*, etc., dans *la Picardie*, t. VI, p. 492.

(10) *Loc. cit.*

(11) Arch. de la Somme (Évêché d'Am.) G. 578. — Voy.

et que mon cœur soit porté aux Carmélites d'Abbeville, pour être mis en la chapelle de Sainte-Thérèse ..... Pour ce qui est de mon enterrement, je désire qu'il soit dans la modestie et sans pompe, m'en remettant à la discrétion de mon exécuteur, mais je le prie avec instance de garder modération. Il fera mettre quelque remarque au lieu où je seray enterré, telle qu'il sera à propos, pour exciter le peuple à prier Dieu pour moy, mais qu'il ne ressente aucunement la vanitté; mais on mettra aussy une lame de cuivre ou table de marbre où sera mon cœur, avec l'inscription, en l'un et l'autre endroit, soit mis une lame de cuivre ou table de marbre dans la muraille, dans lesquelles sont gravées les fondations des messes perpétuelles que j'ordonne estre dittes ». Rien dans la chapelle n'indique le lieu de la sépulture du prélat. Il en était déjà ainsi du temps de Pagès (1), de sorte qu'il est à présumer qu'il n'eut jamais d'épitaphe, ou bien que le modeste monument qui, suivant son testament, devait marquer sa sépulture, aura disparu lors de la nouvelle décoration de la chapelle en 1708 (2).

État actuel. — Le 10 mai 1668, la peste, qui, depuis près d'un an, ravageait les Flandres, éclata à Amiens, où elle prit rapidement des proportions effrayantes. La cessation du commerce qui en avait été le résultat et qui avait privé de travail de nombreux ouvriers, augmentait encore la misère. Tout secours humain paraissant impuissant, on tourna les yeux vers le Ciel.

« Dans une assemblée qui se tint à ce sujet au palais épiscopal, et où se trouvèrent les ecclésiastiques, les subdélégués à l'intendance et les échevins, il fut résolu que l'on s'efforceroit d'apaiser la colère de Dieu par l'humilité de la pénitence, et que l'on imploreroit sa divine bonté par un vœu solemnel, qui seroit conçu et offert au nom de toute la ville. Entre plusieurs propositions qui furent faites, le dessein de rendre quelque honneur mémorable au grand saint Jean-Baptiste, dont nous possédons le glorieux chef, et dont nous avons souvent, en pareilles occasions, éprouvé la puissance auprès de Dieu, fut universellement approuvé, et tous, d'un commun accord, s'engagèrent à bastir en son nom une chapelle magnifique et proportionnée à la beauté de nostre église. Il fut arresté que le vœu seroit présenté le jour de la feste de tous les Saints, et l'on adjouta que, pour intéresser en nostre conservation la très sainte Vierge, nostre singulière protectrice et tous les saints patrons du diocèse, on feroit une procession générale, où on porteroit toutes leurs saintes reliques » (3).

Le vœu fut prononcé solennellement le jour de la Toussaint et fut accompagné

Gall. Christ, t. X, col. 1211. — *Catal. des évêques d'Am.*. Bibl. Nat., mss. Picardie, nº 91, fol. 8 vº. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 69, — etc,

(1) Mss. de Pagès, édit Douchet, t. IV, p. 338. — Voy. aussi Bibl. d'Am., ms. 832 (Machart, t. IV), p. 231.

(2) Son corps est sous la pierre centrale de la chapelle. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Rec. de Robert Boulye.

(3) *Récit fidèle et véritabl. de ce qui s'est passé dans la ville d'Amiens pour l'accomplissement du vœu solemnel qu'elle a fait afin d'obtenir de la misericorde de Dieu la grâce d'estre délivrée de la maladie contagieuse dont elle est affligée il y a plus de six mois.* Amiens, Hubault, 1668, 12 p. in-4º. — A été publ. à nouveau dans Mioland, *Actes de l'église d'Am.*, t. II, p. 107. — Il y a de nombreux renseignements sur cette peste dans les Arch. de la ville d'Am. et dans toutes les histoires de cette ville imprimées ou manuscrites.

de cérémonies religieuses qui durèrent plusieurs jours. L'épidémie s'éteignit peu après (1).

Le 24 juin de l'année suivante, fête de saint Jean-Baptiste, le vœu fut solennellement renouvelé (2).

On ne s'entendit pas tout d'abord sur l'emplacement à choisir pour élever cette chapelle. On finit cependant par décider de « se servir du grand portail respondant sur l'évesché, estant le lieu le plus commode, ... et auquel l'on a toujours exposé le chef de ce grand saint ». Un projet dressé par « un architecte qui est à présent en cette ville » fut approuvé le 23 mai 1671 par l'échevinage d'Amiens. Quoique les fonds alors disponibles ne fussent suffisants que pour « élever la chapelle ..... jusques au cordon », l'échevinage estimait qu'il fallait néanmoins commencer les travaux, « cela exciteroit la dévotion de plusieurs particuliers pour contribuer à l'achèvement d'un si pieux ouvrage » (3).

Les aumônes des fidèles, sur lesquelles on comptait, furent-elles aussi abondantes qu'on l'avait espéré? C'est peu probable, bien que Charles de Vitry, receveur général en Picardie, ait légué trois mille livres (4), et que l'évêque François Faure, ait, par son testament, porté à quatre mille livres la somme qu'il s'était engagé à fournir (5). Toujours est-il que, pendant plusieurs années, on n'entend plus parler de rien. Le 19 janvier 1677, les chanoines « ayant ouy le récit de M. Charles Cornet touchant le projet de la chapelle Saint-Jean-Baptiste à construire, ... l'ont remercié et prié MM. les depputés de continuer leurs soins » (6). Les députés désignés pour examiner le projet étaient les chanoines Charles Cornet et du Val (7). Il n'y avait donc encore rien de fait.

Ces premiers projets ne furent sans doute pas acceptés, car, en 1686, on en demanda de nouveaux. Le chapitre les fit examiner par les chanoines du Val, Cornet et Picquet du Chossoy (8). Il y eut cette fois un commencement d'exécution. « Sur le rapport de M. Cornet, maistre de fabrique, sur l'ouverture de la terre dans la cour de l'évêché, pour cognoistre l'état des fondements de l'église, au sujet de la construction de la chapelle de Sainct-Jean, pour satisfaire au vœu solemnel qui en a esté faict par toute la ville, MM. ont résolu, la chose préalablement mise en délibération, que ladite ouverture de terre sera continuée aux soins dudit sieur Cornet, qui a esté prié de veiller que lesdits fondements n'en soient pas endommagés, et sur le model présenté et mis sur le bureau par

(1) Mandement du 10 avril 1710. Bibl. d'Am., ms. 839. Publ. à nouveau dans Mioland, *Actes de l'église d'Am.*, t. II, p. 103. Voy. aussi Bibl. Nat., mss. Picardie n° 97, p. 153. — Bibl. d'Am., ms. 510, fol. 18. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 432. — Salmon, *Hist. du chef de saint Jean-Baptiste*, p. 127.

(2) Mandement de l'évêque François Faure du 10 juin 1669, publ. en partie dans Mioland, *Actes de l'église d'Am.*, t. II, p. 115. — Une expédit. de cet acte de renouvellement est aux Arch. de la ville d'Am.

(3) Échevin. du 23 mai 1671. Arch. de la Somme, BB 73, fol. 48, v°.

(4) Inscr. du petit monument qui recouvre son cœur, dans la travée 20-22 *a b*.

(5) Testam. de François Faure, de 1686. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., invent., Arm. I, l. 45, n° 14. Pièce disparue. — Il y eut aussi quelques dons en nature : en 1677, Me Balesdent, chan. de Noyon, légua un tableau (Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délib. du 8 mars 1677); un autre tableau représentant saint Jean-Baptiste prêchant dans le désert fut légué en 1682 par Vincent Pingré, chan. d'Am. (*Ibid.*, Délib. du 9 déc. 1682). On ne sait ce qu'ils sont devenus.

(6) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délib. capitul. du 19 janvier 1677.

(7) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délib. capitul. du 8 février 1677. — Voy. aussi délib. de l'échevin. du 15 mars 1677. Arch. de la ville d'Am., BB 74, fol. 21 v°.

(8) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., délib. du 18 déc. 1686.

le sieur Debourges, architecte et maître maçon de cette ville, pour parvenir à la construction de ladite chapelle, pour y statuer, et cependant prié ledit sieur Cornet de le faire voir et examiner par autres architectes, pour en avoir leurs sentiments » (1).

Quatre mois après, François Faure mourait. Pendant tout le temps de l'épiscopat de son successeur, Henri Feydeau de Brou, qui dura jusqu'en 1706, il ne paraît pas qu'on ait songé à la réalisation du vœu.

L'hiver de 1708 à 1709 fut d'une rigueur exceptionnelle (2). Toutes les récoltes furent perdues et le blé monta à un prix très élevé. Ajoutez à cela les alarmes répandues dans le pays par la guerre, dont le théâtre était tout proche. Au milieu de ces calamités, on se ressouvint des anciennes promesses, et, malgré la misère du temps, l'évêque Pierre Sabatier reprit, au bout de quarante-deux ans, le projet de consacrer une chapelle à saint Jean-Baptiste. Des conférences eurent lieu entre lui, le maire Martin Baron de Noircin, et l'intendant Jérôme Bignon. Faute de trouver dans la cathédrale ou auprès d'elle, un local convenable pour élever une chapelle de toutes pièces, il fut décidé d'approprier et de décorer du mieux que l'on pourrait une des chapelles déjà existantes. Le choix se porta sur la chapelle qui donne sur le croisillon nord du transept, et qui, depuis l'origine de la cathédrale, était dédiée à saint Pierre (3).

Ce parti ne paraît pas avoir eu l'approbation des contemporains, et notamment des historiens locaux. Pagès dit qu'il s'exécuta « contre le sentiment et l'avis presque universel des Amiénois, par rapport au choix du lieu » (4). Le corps de ville se fit même l'interprète du sentiment général et pria le maire d'aller trouver l'évêque, pour lui représenter que « de faire seulement décorer une chapelle, ce ne seroit exécuter l'acte du vœu si solennellement fait, et qui porte la construction d'une chapelle dans ladite église cathédralle, et le prier de voir s'il ne trouveroit pas quelqu'endroit où l'on pût commodément faire la construction de ladite chapelle, que la somme promise par la ville se payeroit touttes fois et quantes fois elle en seroit requise ». L'évêque répondit qu'il avait « veu et visité avec exactitude tous les endroits de l'église cathédralle, qu'il n'y en avoit trouvé aucun propre pour construire ladite chapelle, qu'il estoit de nécessité de se contenter de faire décorer une des chapelles de ladite église, que ce seroit exécuter le vœu en question ». Devant cette réponse qui ne paraissait pas admettre de réplique, le corps de ville n'insista pas (5).

Pierre Sabatier fit dresser par l'architecte Gilles Oppenord (6) le projet et le devis d'une décoration et d'un autel en marbre pour la chapelle, et confia le

(1) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délib. du 10 janvier 1687.

(2) Voy. mss. de Pagès, édit. Douchet, t. IV, p. 421.

(3) Délib. de l'échevin. d'Am. des 30 avril et 3 mai 1708. Arch. de la ville d'Am., BB 76, fol. 548 et 548 v°. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. IV, pp. 432 à 441.

(4) Mss. Pagès, édit. Douchet, t. IV, p. 430.

(5) Délib. de l'échevin. d'Am. des 30 avril et 3 mai 1708. Arch. de la ville d'Am., BB 76, fol. 548 et 548 v°.

(6) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. IV, p. 434. — Arch. de la ville d'Am., BB 77, fol. 76 v°. — Les projets de cette décoration sont conservés à la Bibliothèque Nationale (Estampes, coll. topogr., Somme, V a, 401), et se composent de deux dessins sur papier : le premier est l'élévation géométrale par moitié de l'autel, très beau dessin à la plume (haut. 0m570, larg. 0m226), au haut duquel on lit : « Face de l'autel de la chapelle Saint-Jean-Baptiste dans la cathédrale d'Amiens. Egidius Oppenord invenit ». Le second est le plan, aussi par moitié, de toute la décoration de la chapelle, avec le dallage (haut. 0m436, larg. 0m286), avec ces mots : « Plan de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste à l'église cathédrale d'Amiens. Egidius Oppenord invenit ».

détail de l'exécution au chanoine Maximilien Filleux (1). Celui-ci se transporta à Paris, et signa, pour l'exécution de cet autel, un traité avec Jean-Baptiste Poultier « sculpteur ordinaire du Roi, en son académie royalle, demeurant rue de Cléry, paroisse Saint-Laurent » (2), et avec Pierre Malleroy, maître marbrier à Paris, faubourg Saint-Denis, aussi paroisse Saint-Laurent, moyennant la somme de dix-neuf mille livres (3).

Après une procession solennelle, qui eut lieu le dimanche 30 juin de cette même année (4), on se mit à l'œuvre, en faisant enlever de la chapelle l'ancien autel et le retable, qui furent transportés dans la chapelle Saint-Christophe (5), et en posant les fondements du nouvel autel. Au commencement de l'année suivante, l'évêque fit un dernier appel à la générosité des fidèles (6).

Pour donner « une lumière plus éclatante », on enleva le vitrail de la fenêtre 17-19 *d* (7), qui fut remplacé par du verre blanc.

C'est dans le même temps, pendant l'été de 1711, que l'on éleva la petite sacristie qui existe encore entre les deux culées 17 *d* et 19 *d*, où est conservé actuellement le chef de saint Jean-Baptiste (8).

A la fin de l'année 1711, les travaux étaient terminés, ou à peu près, et, le 21 décembre, Pierre Sabatier consacra le nouvel autel et y chanta la messe pour la première fois (9).

Cependant ce ne fut qu'en septembre 1714 que fut placé dans le retable de l'autel le tableau sur toile qui y demeura jusqu'en 1780, et qui représentait le Baptême de Jésus. Il avait été peint par Claude-Guy Hallé, peintre à Paris, pour la somme de quinze cents livres, dont mille auraient été données par Noël Baron, seigneur de la Maronde, en accomplissement d'un vœu qu'il avait fait pour son épouse dangereusement malade (10).

(1) Épitaphe de Maximilien Filleux, travée 15-17 *c d*.

(2) Sur Jean-Baptiste Poultier, sculpteur, né à Huppy en 1653, mort à Paris en 1719, voy. Em. Delignières, *Poultier (Jean-Baptiste), sculpteur picard*, dans *Réunion des Soc. des Beaux arts des Départ.*, 1897.

(3) Arch. de la Somme, (Chapit. d'Am.) G. 1146. Rivoire *(Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 139) avance, sans preuves, que cette décoration aurait coûté 40.000 l. Sans doute Rivoire y comprend le tableau de Hallé, les grilles et les travaux exécutés sous Mgr de Machault.

(4) Bibl. d'Am., ms. 839, p. 306.

(5) Chapelle IV. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 175.

(6) *Mandement de Mgr l'évêque d'Amiens sur la construction de la nouvelle chapelle de Saint-Jean, pour l'accomplissement du vœu de la ville en 1668*, du 10 avril 1710. Impr. 4 p. in-4°. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.). G 645. Publ. dans Mioland, *Actes de l'église d'Amiens*, t. II, p. 100. — Voy. aussi Bibl. d'Am., ms. 510, fol. 20 v°.

(7) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t IV, p. 441. — C'est sans doute aussi à cette époque que l'autre fenêtre *(19 c d)*, devant laquelle le retable de l'autel est appuyé, a été bouchée. Seule la rose supérieure du remplage est restée vitrée.

(8) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. IV, p. 440.

(9) Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 115. — Bibl. d'Am , ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 386. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. IV, p. 448. — On eut beaucoup de peine à payer ces travaux. En 1713, on devait encore 1.800 l. à Poultier. Sur sa menace d'exercer des poursuites rigoureuses, cette somme fut avancée par Jean-Baptiste Leleu, bourgeois. (Arch. de la ville d'Am., BB 77, fol. 76), et, en 1714, la ville paya encore aux entrepreneurs plus de 2 000 l. *Ibid.*, CC 345, fol. 37 v°.

(10) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. IV, p. 457. — Bibl. d'Am., ms. 839, p. 332. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 115. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 138. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 386. — « Le tableau, qui représente le Baptême de N.-S. par saint Jean, est de M. Hallé, de l'académie de peinture. Ce morceau, qui a été placé au milieu de l'autel de cette belle chapelle dans le temps que j'étois à Amiens (septembre 1714), n'a point eu tous les applaudissements que l'on désiroit. Le peintre en a eu cependant 100 pistolles ». *Un voyage en Flandre, Artois et Picardie* en 1714, publié d'après le manuscrit du sieur Nomis, par Alexandre Eeckmann, dans *Annales du Comité flamand de France*, t. XXII, 1895, p. 350.

Le retable (fig. 213) est formé de deux pilastres et de deux colonnes d'ordre composite, dont les futs sont en marbre cipolin d'une seule pièce, et les bases et chapiteaux en plomb doré. L'architrave, qui n'existe qu'au-dessus des colonnes et des pilastres, est en marbre de Rance, et la frise, en Sérancolin des Pyrénées ; la corniche, qui seule se continue au-dessus du tableau central, est en marbre de Rance avec modillons et rosaces en plomb doré. Au-dessus de la partie centrale s'élève un fronton cintré formé d'une moulure en marbre cipolin avec ornement en plomb doré, et d'une platebande en brèche violette, servant d'encadrement à un sujet en plomb doré, qui représente un ange prenant son vol et tenant une épée, instrument du martyre de saint Jean-Baptiste, et deux petits génies jouant l'un avec une palme, l'autre avec une couronne, le tout au milieu de nuages. Le couronnement, en bois doré, est composé de volutes, de coquilles et de têtes d'anges et surmonté d'une croix. A droite et à gauche de ce fronton, au-dessus de chaque colonne, s'élève une torchère au pied de laquelle sont assis deux petits génies jouant avec des guirlandes, le tout en bois doré.



Fig 21[illegible] Saint Firmin
(Autel St Jean du Vœu)

Cette partie du retable repose sur un stylobate continu qui descend jusqu'au gradin de l'autel, et qui est formé de panneaux de Sérancolin des Pyrénées, encadrés de marbre de Rance. La partie centrale du stylobate, est occupée par un médaillon ovale en bronze doré, représentant le chef de saint Jean sur un plat, entouré de rayons et de draperies, qui sert de clôture à un réduit destiné à renfermer la relique du chef de saint Jean, mais où elle n'a jamais pu être déposée d'une façon permanente, à cause de l'humidité (1). Le médaillon est accompagné d'un sujet décoratif en plomb doré, composé de palmes, de guirlandes de fleurs et de nuages, au milieu desquels sont assis deux enfants nus servant de tenants au médaillon ovale; au pied de celui-ci est un *Agnus Dei* couché sur une croix entourée d'une banderole.

Ce stylobate fait saillie à droite et à gauche de l'autel, en avant de chaque colonne, pour servir de piédestal à une statue en pied, en pierre de Tonnerre (2),

(1) Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 116. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 386.

(2) Haut., environ 2 mètres (6 pieds).

par J. Poultier. M. Delignières (1) considère ces deux statues comme étant, peut-être, les plus belles et les mieux soignées des œuvres de cet artiste. Celle qui est du côté de l'Évangile, représente saint Firmin (fig. 215), en rochet de dentelle, étole, chape, croix pectorale et mitre, la main gauche sur la poitrine, tenant de la droite une palme (2). Le panneau antérieur du piédestal est orné des initiales S. F. enlacées, en plomb doré. — L'autre représente saint François de Sales (fig. 216), d'après son type bien connu, tête nue, rochet de dentelle, mosette, croix pectorale et étole. De la main gauche, il retient son étole, et fait un geste de la droite (3). Cette statue est moins bonne que la précédente et sa main droite a été refaite d'une façon plus que malhabile. Comme son vis-à-vis, le panneau antérieur du piédestal est orné des initiales S. F. enlacées, en plomb doré (4).



Fig. 216. Saint François de Sales
(Autel S.t Jean du Vœu)

Chaque piédestal est porté à la hauteur de l'autel par un soubassement en marbre vert Campan mélangé, avec plinthe en marbre du Languedoc.

Les marches de l'autel sont aussi en marbre du Languedoc, le palier de même, avec deux panneaux en marbre cipolin, et, au centre, un cercle en vert Campan.

La grille principale de la chapelle (travée 17 *c d*), aurait été donnée par Noël Baron, seigneur de la Maronde, et par Martin Baron de Noircin, son frère, ancien maire d'Amiens et prévôt royal (5). Elle est en fer forgé et fort belle. Dans le fronton, deux petits médaillons ovales, surmontés d'une couronne. devaient porter les armoiries du donateur.

(1) *Op. cit.*

(2) La palme a été cassée, et la partie supérieure de la mitre paraît avoir été raccommodée. — La statue est signée sur le socle : J. Poultier, 1710.

(3) Sur le socle, on lit la signature : J. Poultier, 1710.

(4) L'acte du vœu de 1668 faisait expressément mention de saint François de Sales, qui venait d'être canonisé en 1666. François Faure avait, par son mandement du 26 août 1666 (Mioland, *Actes de l'église d'Am.*. t. I, p. 364), ordonné une fête en son honneur par tout le diocèse. Une relique du saint évêque de Genève avait été portée à la procession générale du 4 novembre 1668. — En 1739, Christine de Baisnast ayant fondé dans la cathédrale une chapellenie de Saint-François de Sales, le chapitre désigna la chapelle qui nous occupe, pour la desservir. Arch. de la Somme, B 118 ; Chapit. d'Am., Délibér. capitul. du 22 juin 1739.

(5) Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 115. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 386. — Voy. ci-dessus, t. II. pp. 294 et 295.

La grille latérale (travée 17-19 *c* — fig. 217) fut donnée par testament par Nicolas Filleux, chanoine, mort le 23 mars 1743, frère de Maximilien-Joseph Filleux, qui avait été chargé de la direction des travaux de décoration de la chapelle (1).

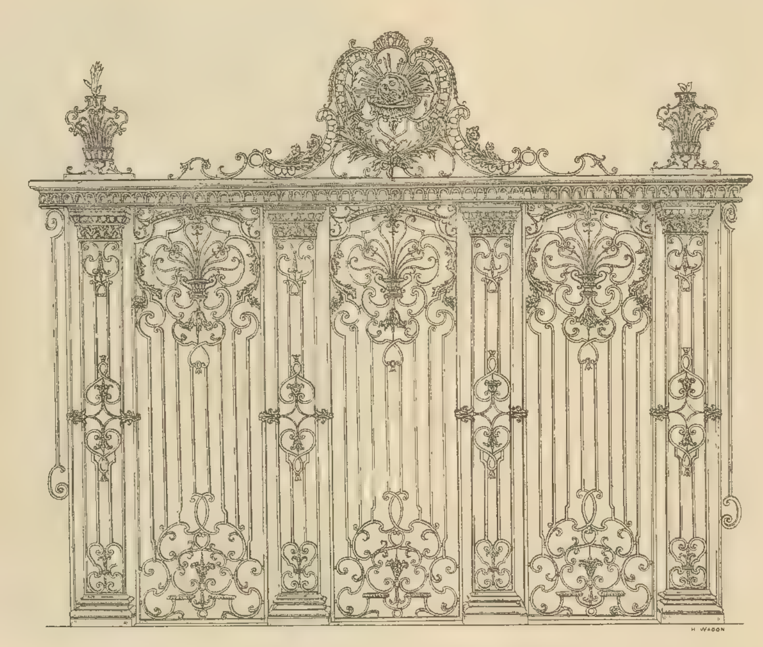


Fig. 217. — Grille latérale de la chapelle Saint-Jean du Vœu.

Il avait légué à cet effet une somme de 2.000 l. (2). Elle fut exécutée par Claude Badaroux, maître serrurier à Corbie (3).

En 1780, l'humidité avait tellement détérioré le tableau qui ornait le retable

(1) Épitaphe de Nicolas Filleux. — Suivant le ms. de Machart (t. VIII, Bibl. d'Am., ms. 836, p. 386), et le P. Daire (*Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 115), Maximilien-Joseph Filleux et le chanoine Villeman auraient aussi participé aux frais de cette grille.

(2) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délib. capitul. du 29 mars 1743.

(3) « Payé au sieur Badaroux, maître serrurier, la somme de 120 l. pour supplément au marché qui a été fait avec lui pour la grille de fer de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste ». Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Compte de la fabr. de 1742-43. Arm. I, l. 62 *bis*. — Le 9 mars 1735, Claude Badaroux « maître serrurier à Corbie dans l'abbaye, paroisse Saint-Jean », fut parrain de Claude Euvremer, à Fouilloy. Arch. munic. de Fouilloy, État-civil, GG 5, fol. 10. Comme Jean-Baptiste Veyren, il devait être originaire du Vivarais. Dans les registres de l'état-civil de Baizieux, on trouve en effet mention de la sépulture de « Jean-Baptiste Badaroux fils de Claude Badaroux, dit Vivaret, serrurier à Amiens », décédé en nourrice à Baizieux en 1770. Son père devait être le fils de celui qui nous occupe, et qui se sera sans doute établi à Amiens. Voy. ci-dessus, t. II, p. 63, la note sur J.-B. Veyren.

depuis 1714, que Mgr de Machault dut le remplacer par un grand bas-relief en bois qu'il fit exécuter à ses frais par Carpentier père (1). On a voulu rappeler dans ce bas-relief le vœu en vertu duquel l'autel avait été érigé (2); mais il faut le savoir pour le comprendre et pour saisir le sens de l'inscription qui l'accompagne (3). Au milieu d'une profusion de nuages, de rayons et de têtes de chérubins, Jésus assis et bénissant, tient une énorme croix qu'un petit génie fait tous ses efforts pour l'aider à maintenir verticale. A la droite du Christ, Marie debout, un voile sur la tête, une main sur la poitrine, et l'autre tombante, semble adresser la parole à son fils. On l'a gratifiée d'un petit nimbe en perspective, tandis que le Christ en est dépourvu. De l'autre côté, se tient saint Jean-Baptiste, à demi-couvert d'une peau de chameau, agenouillé les mains jointes, avec une petite croix entourée d'une banderole à ses pieds. Au bas de la composition, un petit génie souffle tant qu'il peut dans une petite trompette; un autre, une palme et une branche de chêne dans une main et tenant de l'autre une couronne de roses, se laisse glisser mollement à travers les nuages, le long d'une banderole où sont écrits ces mots : TANTIS AVSPICIBVS DABITVR VICTORIA PLEBI (4).

Le bas-relief porte au bas la signature J. CARPENTIER, 1780.

D'après le marché de 1709 (5), le coffre de l'autel devait être « par incrustation de vert de mer ou de vert d'Écosse » (6). Mgr de Machault, trouva qu'il « n'étoit pas en rapport avec le reste de la chapelle. Comme on avoit voulu l'avoir tout d'une pièce, on y avoit employé un marbre moins précieux, et par conséquent plus obscur. En renouvelant le tableau, on a fourni un autel de forme carrée, avec sa crédence en marquetterie de marbres très précieux et de couleurs plus vives » (7). Il faut convenir que si le marbre de couleur sombre dont était fait l'ancien autel détonnait avec le reste, le nouveau devant d'autel, dans sa raideur et avec le bariolage des marbres de couleurs vives dont il est composé, n'en fait pas moins mauvais effet.

Les boiseries qui garnissent les parois de la chapelle datent aussi du temps de Mgr de Machault. Elles sont de style dit Louis XVI et peintes en imitation de marbre. Elles auraient été exécutées par Carpentier et peintes par Coquelet (8).

(1) « MM ont agréé que M. l'évêque fasse faire à ses dépens le bas-relief qu'il se propose à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste ». Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délib. du 29 mars 1780. — Voy. aussi RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am*, p. 139. — Mss. de Baron, édit. Soyez, p. 172. — Jean-Baptiste Carpentier, le père, sculpteur à Amiens, naquit à Hangest-sur-Somme le 4 septembre 1726, et mourut à Amiens le 8 janvier 1808. Il eut un fils, sculpteur comme lui, mais qu'il est assez difficile de distinguer dans sa nombreuse postérité, parce que les auteurs qui en ont parlé l'ont toujours appelé Carpentier fils, sans dire son prénom. On croit cependant que ce fut François-Augustin, né à Amiens le 17 novembre 1758 et mort dans cette ville le 27 janvier 1808. Le père et le fils ont souvent travaillé ensemble, de sorte qu'on a de la peine à distinguer leurs œuvres respectives. L'ouvrage principal qu'ils firent en collaboration est la décoration de la façade du théâtre d'Amiens où se trouvent deux fort beaux groupes de muses. - Sur les Carpentier, voy. R. GUERLIN, *Notes sur la façade du théâtre municipal d'Amiens et sur les sculpteurs Carpentier père et fils*, dans *Réun. des soc. des Beaux-arts des Départ.*, 1893.

(2) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 172.

(3) Haut., 1m16; larg., 2m30.

(4) Ce vers a été fourni par l'abbé Gorin, ancien professeur de rhétorique, alors principal du collège d'Amiens, et, après la Révolution, proviseur du lycée de cette ville, doyen de la faculté des lettres, etc. RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 139. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 172.

(5) Voy. ci-dessus, t. II, p. 295.

(6) Le ms. de Pagès (édit. Douchet, t. IV, p. 436) dit « de marbre vert Campan, par incrustation ».

(7) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 172. — Voy. aussi Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 386.

(8) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 173. — Bibl. d'Am. ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 386.

Contre le pilier 17 *c*, à côté de la boiserie, en dehors de la grille qui ferme la chapelle, on voit encore une partie de la peinture dont celle-ci était tapissée, sans doute avant sa consécration à saint Jean-Baptiste. C'est un semis de fleurs de lis d'or, sur un fond vert foncé, qui paraît remonter au XVII[e] siècle.

Le chef de saint Jean-Baptiste est aujourd'hui conservé dans cette chapelle, ou plutôt dans la sacristie qui l'accompagne. Il n'en fut pas ainsi dès l'origine, et, après la nouvelle décoration, la relique demeura encore pendant plusieurs années dans l'ancienne chapelle haute du Chef saint Jean, jusqu'à ce qu'elle soit démolie vers le milieu du XVIII[e] siècle. C'est seulement depuis lors qu'elle est déposée dans la chapelle qui nous occupe. Au XVIII[e] siècle, elle était exposée tous les jours à la vénération des fidèles (1).



Fig 218. Tombeau de François Faure

Sous la fenêtre qui occupe le côté nord de la chapelle (travée 17-19 *d*) s'élève le tombeau (2) de l'évêque François Faure, décédé le 11 mai 1687. Ce monument (fig. 218), exécuté par Jean-Baptiste Duquet (3), se compose de deux pilastres en marbre de Rance avec chapiteaux d'ordre corinthien simplifié, en plomb doré. Ces deux pilastres portent une simple corniche qui se relève en fronton cintré. Au-dessus de chaque pilastre est un vase à parfums. Le fronton était couronné par un cartouche aux armes du prélat (*d'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, au franc canton d'hermine*), qui n'existe plus. Entre les pilastres, une grande plaque de marbre noir forme fond à la partie principale du monument.

Sur un dé en pierre soutenu par deux consoles repose un sarcophage en pierre blanche et marbre noir, portant cette inscription sur une plaque de marbre blanc :

(1) *Almanach de Picardie*, 1761, p. 249. — Ce changement ne semble pas avoir encouragé la dévotion des fidèles envers le chef du saint Précurseur, à en juger par cette constatation du compte de la fabrique pour l'année 1763-64 : « A l'égard du tronc de saint Jean-Baptiste, il n'a produit que 16 s. 9 d., quoyqu'il n'ait pas été ouvert depuis deux ans; il produisoit aux environs de vingt livres chacque année, avant la démolition de l'ancienne chapelle de Saint-Jean-Baptiste d'en haut. Ainsy il conviendroit de supprimer ce tronc, ou du moins d'en appliquer un plus commode contre le pillier de la chapelle de ce nom ». Arch. de la Somme, (Chapit. d'Am.) G. 1164.

(2) Haut. totale : 4[m]60. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 341. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart. t. VIII), pp. 321, 386. — *Gall. Christ.*, t. X, col. 1212. — DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 72. — POUY, *Hist. de François Faure, 77[e] évêque d'Am.*, d'après le ms. du sieur Joyeux, prévôt de la cath. et neveu du prélat, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XXV, 1876, p. 194.

(3) « *Tombeau de Mgr Faure. La sculpture de ce*

D O M || Et nunquam morituræ apud nos memoriæ | Pastoris Optimi || Francisci Faure Theologi Parisiensis || Ex Glandauensi Præsule Ambianensis Episcopi || Qui post exactam Iuuentutem in sacra Minorum Familia | Et per annos plures exercitatum Christiani Oratoris Munus || Summa cum pietatis et eloquentiæ Laude | Ab Anna regina postulatus ad Infulas anno mdcli || Uniuersam Galliam Fama sui compleuit || Ad hanc sedem Regis existimatione translatus | Et Regii Oratorii Magister || Per triginta duos annos Saluti animarum incumbens || Concionibus sacramentorum administratione priuatis colloquiis || Omnes parentis optimi vices agens || Eadem sæpe die sacrum solemne supplicationem publicam allocutionem || Ad Frequentem populum et Vespertinam orationem habuit || Per Aduentum Quadragesimam et Eucharistiæ festum octiduum | Uerbo Dei Præco assiduus || Suis Ambianensibus semper acceptissimus | A quibus nec ipsa lue grassante diuelli potuit || Nouatores perpetuo insectatus || post Iteratos sæpius cleri Gallicani Conuentus et aulica ministeria In quibus uix parem habuit | Suo semper intentus gregi || Ampliatis ædibus, instituto seminario moribus emendatis | septuaginta sex annos natus, dum ad aras sistendum se mane comparat | plenus dierum exhaustis uiribus | subito defecit Lutetiæ parisiorum | xi maii 1687, relicto apud omnes sui desiderio || optimo præsuli bene precare, quicumque hæc legis et si ecclesiam amas pastores similes apprecare | Ioannes Eschassereau canonicus ecclesiæ ambianensis || hunc tumulum memoris animi monumentum mœrens posuit || (1).

Sur le sarcophage est un groupe en pierre représentant l'évêque, de grandeur naturelle, à demi couché sur un coussin, le coude droit appuyé sur une volute. Il porte le rochet de dentelles, la cappa magna d'hiver, la croix pectorale, le rabat et la calotte, et tient un livre ouvert dans la main gauche. A ses pieds est un ange, agenouillé sur des nuages, qui lui montre le ciel de la main gauche. De la droite, il présentait au prélat une tête de mort (2). Ce monument est en somme d'une composition assez médiocre.

Le cœur de François Faure a été enterré aux Cordeliers de Paris (3).

Chapelle Saint-Quentin.

Chapelle XXI.

État ancien. — Cette chapelle paraît n'avoir jamais eu d'autre vocable que celui de Saint-Quentin (4). Le surnom qu'on lui donnait vulgairement de chapelle

tombeau est faite par J-B. Duquet. Est gravé par P. le Pautre, architecte et graveur ordinaire du Roy, rue du foir, au collège de Maistre Gervais. Ecrit par Bucy ». Grav. au burin, haut. 0m456., larg. 0m273. Bibl. Nat. Estampes, Topogr. Somme, V a, 401.

(1) Le ms. du chan. Joyeux (Pouy, *Hist. de François Faure*, p. 195) dit cependant que le monument a été fait « des deniers du défunt évêque et de ceux de M. Joyeux lui-même, ce qui a occasionné une dépense totale de deux mille cinq cents livres » et que ledit Joyeux a donné ses soins à son édification. — L'épitaphe serait du P. Ménestrier, jésuite (Pouy, *Hist. de François Faure*, etc., p. 197).

(2) Elle n'existe plus. — Voy. l'ancienne estampe. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 341. — Bibl. d'Am , ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 321. — La crosse et la mitre que, du temps de Pagès, on voyait encore près de l'évêque, ont disparu également. Le monument a subi encore quelques autres dégradations.

(3) Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 72.

(4) Il est déjà mentionné dans le *Liber ordinarius* de 1291 : « Ad processionem que fit ad altare Sancti

Saint-Quentin des meurtris ou *des Cinq clercs,* provient de faits bien connus, rapportés par la plupart des historiens d'Amiens (1).

Le vendredi après la Saint-Martin d'été (8 juillet) 1244, sur l'ordre de Geoffroy de Milly, bailli d'Amiens, Firmin Gonnors, prévôt royal, fit arrêter, on ne sait pour quel motif (2), dix-sept clercs écoliers et les fit mettre au Beffroi. Ils y furent si mal traités que l'un d'eux mourut la nuit même. Le lendemain, cinq autres furent conduits aux fourches patibulaires et pendus avec une brutalité inouie. Indigné, l'évêque Arnould de la Pierre condamna le bailli à aller en chemise et en braies de grosse toile, la hart au col, et à cinq jours consécutifs, prendre chacun des cinq corps et à les porter, enveloppés d'un voile de soie acheté à ses frais, jusqu'à la cathédrale et au cimetière Saint-Denis; puis à visiter, dans le même équipage, chacune des cathédrales de la province de Reims, plus celles de Rouen, de Sens, de Paris et d'Orléans, à faire placer à ses dépens dans la cathédrale d'Amiens cinq bassins d'argent pour y faire brûler cinq cierges de trois livres chacun devant les châsses, et enfin à partir en pèlerinage pour Jérusalem, sans pouvoir en revenir que de la volonté de l'évêque et du chapitre (3). Bien que l'échevinage ait toujours soutenu que la ville n'avait eu aucune participation à ce forfait, une sentence arbitrale décida néanmoins qu'il n'avait pu être perpétré sans qu'il y ait eu faute de la part de quelques citoyens, et, pour apaiser la colère de Dieu, condamna le maieur à instituer six chapellenies de la valeur de 20 l. pour chacune, — deux au cimetière Saint-Denis, pour lesquelles on construirait une chapelle du produit d'aumônes communes, et les quatre autres à deux autels de la cathédrale, — enfin que le gardien du Beffroi serait à tout jamais exclu de toute fonction dépendant de la mairie (4). Bien que la sentence ait stipulé que les quatre chapellenies fondées dans la cathédrale seraient affectées à deux autels différents, elles sont restées toutes quatre dans la chapelle qui nous occupe (5).

L'ancienne clôture était le présent de Jean Wateblé, marchand, maître du Puy en 1596. Elle était « faite de pierres blanches dorées, délicatement travaillées à jour, et ornée de deux rangs de belles petites colonnes isolées, dont celles du bas sont d'ordre ionique; le tiers du fust de ces colonnes est rempli de baguettes; celles au-dessus sont d'ordre corinthien; on y voit quatre statues de pierre isolées, peintes et dorées, représentant les quatre docteurs de l'église latine, sçavoir saint Jérôme, saint Augustin, saint Ambroise et saint Grégoire le Grand. Cette clôture fut donnée l'an 1596 par M. Jean Vuatebled, qui est peint avec les personnes de sa famille dans un tableau placé au milieu du couronnement. On

Quintini ». Bibl. d'Am., ms. 184, fol. 309. — Le culte de saint Firmin existait aussi dans la collégiale de Saint-Quentin qui, depuis 1250, célébrait sa fête sous le rit grand double. SALMON, *Hist. de saint Firmin*, p. 207.

(1) Voy. notamment Bibl. d'Am., mss. 563, fol. 311 et suiv.; 836 (Machart, t. VIII), p. 387. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. I, p. 135. — DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. I, p. 528. — AUGUSTIN THIERRY, *Monum. inédits de l'hist. du tiers état*, t. I, p. 209. — DARSY, *Bénéf. de l'église d'Am.*, t. I, p. 52. — A. DE CALONNE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. I, p. 251, — etc.

(2) Darsy *(Bénéf. de l'église d'Am.*, t. I, p. 52) prétend, sans dire où il a trouvé ce renseignement, qu'ils étaient accusés d'avoir déshonoré la fille du bailli.

(3) Sentence épiscopale de la veille de Saint-André (29 novembre) 1244. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Cartul. II, fol. 294.

(4) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Cartul. II, fol. 295 v°.

(5) DARSY, *Bénéf. de l'église d'Am.*, t. I, pp. 52, 53, 57, 59. — La pierre tombale qui fut placée sur la sépulture des cinq clercs au cimetière Saint-Denis, est au musée d'Amiens.

y voit le portrait de M. Pierre Famechon, procureur du Roy, sieur d'Estouvi en partie, vêtu de sa robbe de mayeur, dont il remplissoit la charge dans Amiens pendant cette année là (1). Ce magistrat, vêtu d'une robe noire, porte au côté de la ceinture une manière de bourse d'étoffe rouge, vulgairement appellée *tasse*, qui servoit autrefois au mayeur à garder les pacquets de lettres dans lesquelles estoient les ordres de la cour (2). Ce tableau, donné par M. Vuatebled est accompagné aux deux côtés de deux statues de pierre en demi-bosse, l'une d'homme et l'autre de femme, sortant de leurs guaines qui servent de pilastres ou de colonnes hermétiques, et portent l'entablement et le couronnement de pierres dorées de cet ouvrage. On voit dans la statue de saint Jérôme, l'un des quatre docteurs de l'église latine dont je vous ay parlé cy-dessus, la liberté que des peintres et des sculpteurs se donnent quelquefois, puisque le sculpteur et le peintre qui ont travaillé aux habits de ce grand docteur, l'ont vêtu en cardinal, quoique l'on sçache que le chapeau rouge ne fut donné aux cardinaux que par le pape Innocent IVe » (3). On y lisait ce quatrain :

» Jehan Watebled, marchand, meu de désir
» De ce saint lieu orner et embellir
» Offre à Jésus, notre médiateur
» Et à la Vierge cet enclos de bon cœur. 1596.

On y voyait aussi les armes du donateur, qui portait *d'azur, au chiffre d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un croissant de même*, l'écu accosté d'un autre, *de gueules à la bande d'azur semée de trèfles d'argent et chargée de trois ciboires d'or* (4), armes de la famille Picquet.

L'ancien autel était le don de Jean Patte, chapelain et maître de musique de la cathédrale, maître du Puy en 1649 (5). La description qu'en donne Pagès (6) n'est pas très claire : « Cette circonstance d'un Dieu nourri par saint Joseph peut avoir donné lieu à l'idée d'un tableau placé dans le retable d'autel de la chapelle de Saint-Quentin, dans lequel la Sainte-Vierge et Saint-Joseph sont représentés en pied, tenant au milieu d'eux par la main l'Enfant Jésus, avec ces paroles écrites dans ce tableau : *Nourrisson de saint* (sic) *Joseph, vray Dieu, fils de Marie*. Ce retable d'autel, avec le tableau, furent offerts l'an 1649 par M. Jean Patte, prestre chapellain, maître de musique de la cathédrale, et autrefois enfant de chœur de cette même église. Son portrait, où il est représenté vêtu en surplis, et celui de M. Jean Patte, son père, vénérable vieillard aux cheveux blancs, vêtu en habits

(1) Pierre de Famechon acquit une triste célébrité de ce fait qu'il était maieur lors de la prise d'Amiens par les Espagnols le 11 mars 1597. M. de Calonne (*Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 175) a récemment repoussé l'accusation de trahison que quelques historiens avaient portée contre lui.

(2) Pierre de Famechon fut le dernier qui porta cet insigne, la mairie ayant été supprimée avec les autres franchises municipales par Henri IV, lorsqu'il reprit la ville sur les Espagnols le 25 septembre 1597.

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 131. — Voy. aussi Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 116. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 317 et 388.

(4) Épitaphiers B, p. 83, et C, fol. 69.

(5) Requête de Jean Patte à l'évêque, du 15 avril 1649, et autorisation accordée. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.) G 534. La requête porte qu'un dessin y était annexé. Ce dessin n'a pas été conservé.

(6) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 151. — Voy. aussi Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 387.

noirs de bourgeois, sont peints dans deux tableaux placés dans des cartouches ovales à bordures dorées, attachées aux deux côtés de cet autel par des colonnes couplées d'ordre ionique ». Au-dessus de ce retable était un sujet de sculpture en pierre représentant le martyre de saint Quentin. « Les personnages sont séparés les uns des autres et bien sculptés, peints d'une façon qui imite la nature » (1).

La chapelle était en outre décorée de tableaux « assez remarquables » (2). A droite et à gauche de l'autel, des volets de tableaux, sculptés en demi-bosse, représentaient les Trois jeunes hommes dans la fournaise (3). Sur un autre petit tableau étaient peintes les Noces de Cana (4). On y aurait aussi vu une peinture où étaient figurés « un porc portant chappe et un âne revêtu d'un habit de Cordelier. Ces peintures, symboles de la gourmandise et de l'ignorance, sont disparues » (5).

Vers 1761, lorsqu'on plaça l'autel de Notre-Dame de Pitié contre le mur 5 *b c*, le petit orgue qui se trouvait à cet endroit fut provisoirement placé dans la chapelle qui nous occupe, du côté gauche (6).

Contre le pilier 27 *b* se trouvait le tombeau de Guillaume Paillart, chanoine de la cathédrale, natif du diocèse de Coutances, bachelier en décret, secrétaire des cardinaux de Pellevé et de Créquy, évêque d'Amiens, décédé le 5 mai 1577. Ce monument était de pierre blanche dorée : on y voyait la Résurrection, avec le défunt à genoux, accompagné de saint Guillaume, son patron (7).

De l'autre côté, contre le pilier 25 *b*, était un monument fort élevé, tombeau de Pierre Wateblé, chanoine, prévôt et official d'Amiens, décédé le 29 octobre 1623 (8). Il était en pierre blanche et enrichi de dorures. On y voyait Jésus en croix avec la Vierge et saint Jean; le chanoine y était représenté à genoux, accompagné de saint Pierre, son patron; au-dessous était l'Ensevelissement du Christ. L'épitaphe était ainsi conçue :

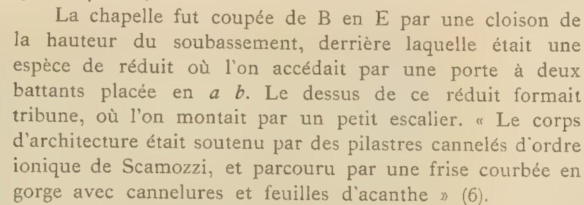
» D. O. M. F. Q. R. Venerabilis et scientifici viri D. magistri Petri Vuateblé » presbyteri hujus ecclesiæ dum viveret præpositi et canonici, forique Ambianensis » ecclesiastici prætoris. Obiit XXIX octobris anno MVI^c^XXIII^o^. Requiescat in pace (9).

Elle était ornée des armes du défunt, *d'azur à trois épis d'or*, suivant les uns (10); *d'azur à trois épis d'or surmontés d'un croissant d'argent*, suivant les autres (11).

(1) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 317.
(2) *Ibid.*
(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 131.
(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 151.
(5) Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 137. — Le ms. de Baron (édit. Soyez, p. 181) ajoute à ce propos : « Ces peintures, qu'on avoit eu soin de cacher, ont été entièrement supprimées en 1783, lorsqu'on a renouvelé les décorations de cette chapelle ».
(6) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 387, 388. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 181.
(7) Bibl. d'Am., mss. 517, p. 15; 836 (Machart, t. VIII), p. 317.
(8) Bibl. d'Am., mss. 517, p. 17; 836 (Machart, t. VIII), p. 317. — Épitaphiers A, fol. 57; B, p. 14; C, fol. 26 v°; D. — Suivant le ms. de Pagès (édit. Douchet, t. V, p. 179), ce tombeau aurait été enlevé dès l'an 1723. — Ce Pierre Wateblé était sans doute un parent, peut-être un fils de Jean Wateblé qui donna la clôture de cette même chapelle. Voy. ci-dessus, t. II, p. 302.
(9) Épitaphiers B, p. 14; C, fol. 26 v°.
(10) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 17.
(11) Épitaphiers B, p. 14, et C, fol. 26 v°. — Les épis de blé, armes parlantes du défunt, ont été prises pour des roseaux par l'épitaphier B.

Michel Picard, chanoine, fut aussi inhumé dans cette chapelle le 24 décembre 1663 (1).

En 1782, le chanoine Cornet de Coupel fit commencer à ses dépens une nouvelle décoration à cette chapelle, ainsi qu'à celle de Saint-Éloi (2) qui lui est symétrique (3). Celle de la chapelle Saint-Quentin fut exécutée par le sculpteur Carpentier fils (4) et ne fut terminée qu'en 1788 (5).



La chapelle fut coupée de B en E par une cloison de la hauteur du soubassement, derrière laquelle était une espèce de réduit où l'on accédait par une porte à deux battants placée en *a b*. Le dessus de ce réduit formait tribune, où l'on montait par un petit escalier. « Le corps d'architecture était soutenu par des pilastres cannelés d'ordre ionique de Scamozzi, et parcouru par une frise courbée en gorge avec cannelures et feuilles d'acanthe » (6).

Sur cette tribune on plaça dans un buffet neuf un positif acheté à la paroisse Saint-Firmin-le-Confesseur (7), pour remplacer le petit orgue qui, nous l'avons vu, avait été mis vers 1761 dans cette chapelle, et dont on se défit.

Le confessionnal du pénitencier qui se trouvait aussi primitivement sur l'emplacement de la chapelle XIX, fut transféré sous ce petit orgue (8).

L'autel, en bois sculpté, peint en façon de porphyre (9) et doré, était de forme ovale et placé en E F. Dans le retable était un grand bas-relief en bois peint en ton de pierre et entouré d'un cadre doré. Lors de la transformation de la chapelle en 1853, ce bas-relief (10) fut donné à l'église de Sailly-Laurette, dont saint Quentin est le patron. Il représente le Martyre de saint Quentin (fig. 219). Le saint, couvert seulement d'une draperie, est enchaîné à un poteau : un bourreau lui enfonce une barre de fer dans l'épaule, un autre lui perce les mains avec une sorte de stylet. Plusieurs instruments semblables et des peignes de fer gisent à terre. Un troisième bourreau tire la chaîne par laquelle le saint est attaché. Le proconsul, assis dans un fauteuil placé sur un massif de maçonnerie assez élevé, donne des ordres, flanqué de deux licteurs qui tiennent des faisceaux. Dans le fond, on aperçoit une ville

(1) Arch. de la Somme, Rec. de Robert Boulye.

(2) Chapelle XXII.

(3) « MM. ont prié MM. du comité de s'occuper du projet de décorations que M. Cornet offre de faire à ses dépens dans leur église, sçavoir les chapelles de Saint-Éloy et de Saint-Quentin, de l'examiner et en rapporter ». Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délibér. capitul. du 7 janvier 1782.

(4) Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 136. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 182.

(5) Date gravée sur le retable de l'autel.

(6) Goze, *Travaux de restaur. de la cath. d'Am.*, feuilleton du journal l'*Ami de l'ordre* du 8 juin 1853.

(7) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 181. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 137. — Il y a un dessin du buffet dans Taylor, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'anc. France. Picardie*, t. I. Il était de style dit Louis XVI. — Ce petit orgue qui, après la Révolution, avait besoin de réparation, fut relevé en 1820, sur les instances de l'organiste Cornette. Arch. de la fabr. de la cath. d'Am., Délibér. des 13 déc. 1812, 7 juill. 1816 et 6 mai 1820.

(8) « MM. ont agréé que M. le pénitencier fasse transporter son confessionnal dans la chapelle de Saint-Quentin, sous le petit orgue ». Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délib. capit. du 26 oct 1781.

(9) Cette peinture avait été exécutée par Coquelet, peintre à Amiens. Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 182.

(10) Haut., $1^{m}50$; larg. $1^{m}95$. Il est signé : *Carpentier 1788.*

avec de grosses tours crénelées, et la foule maintenue par des barrières. Du ciel partent des rayons lumineux, au milieu desquels est une palme passée dans une couronne. On ne peut méconnaître dans cette composition, une recherche du classique et de l'académique extrêmement remarquable, et où apparaît déjà visiblement l'influence de l'école de David. Il y a une très grande différence de facture et de style entre ce bas-relief et celui qui occupe le retable de la chapelle Saint-Jean du Vœu, qui est de Carpentier père. Des cassolettes fumantes complétaient la décoration.



Fig 219. Martyre de saint Quentin

« L'exécution de cette menuiserie, au dire de Goze (1), n'était bonne qu'en apparence, car les sculptures étaient rapportées sur les lambris, et non taillées, comme autrefois, en plein bois, ce qui annonçait la décadence et la mesquinerie ».

La chapelle était close par une haute grille de fer forgée, assez simple, et sans ornements en tôle découpée (2).

État actuel (3). — Les décorations du chanoine Cornet durèrent à peine soixante-dix ans. Nous nous rappelons qu'un des premiers projets de Viollet-le-Duc avait été d'entreprendre la restauration des chapelles du chevet et leur rétablissement dans leur état primitif. Dès 1853, les chapelles Saint-Quentin et Saint-Éloi (4)

(1) *L'Ami de l'ordre* du 8 juin 1853.

(2) Il y en a un dessin dans Taylor, *Voy. pitt. et romant. dans l'anc. France. Picardie*, t. I.

(3) Voy. Goze, *Travaux de restaurat. de N.-D. d'Am.*, feuilleton du journal l'*Ami de l'ordre* du 8 juin 1853.

(4) XXI et XXII.

furent débarrassées de leurs grilles, de leurs boiseries et de leurs autres ornements du XVIIIe siècle. Il fallait laisser libre le passage à travers ces deux chapelles : les deux anciennes portes du cloître qui, depuis le XIVe siècle, occupent la travée centrale de chacune d'elles, étaient destinées, dans le nouveau projet de restauration, à faire communiquer la cathédrale d'une part avec la nouvelle chapelle des catéchismes alors en construction, du côté de la chapelle Saint-Quentin, et, de l'autre, avec la nouvelle sacristie installée dans la chapelle des Macchabées et ses dépendances. Au mois de juin 1853, les deux chapelles qui nous occupent étaient entièrement déblayées (1) et les sculptures intérieures endommagées par les boiseries, restaurées. Plusieurs chapiteaux de l'arcature de soubassement furent refaits (2).

On se contenta de refaire le dallage des deux chapelles en carreaux de marbre noir de Belgique alternant avec des carreaux en marbre de Boulogne dit Napoléon, et de placer dans chacune d'elles un petit autel de pierre fort simple : une pierre d'autel soutenue par deux colonnettes et surmontée d'un retable assez bas, le tout légèrement polychromé, rien de plus. Comme la chapelle sert en même temps de passage, les autels ont été laissés, comme les anciens, devant la travée pleine du côté est.

Au-dessus de l'autel, on a conservé un grand tableau sur toile non signé (3), représentant la Transfiguration et provenant de l'ancienne église des Célestins (4). Jésus vêtu de blanc et resplendissant occupe le haut de la composition : Moïse et Élie sont à ses côtés, qui l'adorent; au bas, les apôtres éblouis.

La travée centrale est occupée, sous l'appui de la fenêtre, par la porte du XIVe siècle s'ouvrant sur le cloître, et qui conduit aujourd'hui à la chapelle des catéchismes. Nous en reparlerons.

Sur cette porte, et dans l'arcature du soubassement de la chapelle, on aperçoit encore des traces de peinture, où il est impossible de rien distinguer.

On n'a pas replacé de grille.

Chapelle Saint-Jean-Baptiste.

CHAPELLE XXIII.

ÉTAT ANCIEN. — Saint Jean-Baptiste paraît aussi avoir été le premier et unique patron de cette chapelle. L'ancienne communauté des chapelains comprenait deux chapellenies de Saint-Jean-Baptiste (5), auxquelles on a dû donner un autel, lors de la construction de la cathédrale actuelle. Il est d'ailleurs assez vraisemblable

(1) Pour les deux chapelles Saint-Quentin et Saint-Éloi, on se contenta pour lors du déblaiement et des réparations intérieures; les travaux extérieurs et ceux de la toiture furent réservés pour plus tard. La chapelle XXV fut au contraire aussitôt entièrement restaurée.

(2) Nous avons vu que le bas-relief qui formait le sujet principal du retable de l'autel de la chapelle Saint-Quentin fut donné à l'église de Sailly-Laurette et celui de la chapelle Saint-Éloi, à celle de Domart en Ponthieu. Nous verrons que le confessionnal fut mis dans la chapelle IX; le petit orgue fut remplacé par un orgue d'accompagnement placé dans le chœur (voy. ci-dessus, t. II, p. 76). On utilisa le chêne des boiseries pour faire le mobilier des nouvelles sacristies. Quant aux grilles, on ne sait ce qu'elles sont devenues.

(3) Haut., 3m73; larg., 2m20.

(4) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 182.

(5) DARSY, *Bénéfices*, t. I, pp. 46 et 50. A propos de la première de ces chapellenies, Darsy observe que « celle-ci fut fondée le 12 avril 1402 par l'évêque Jean de la Grange, qui lui donna 160 l. de rente ». Il doit y avoir confusion avec la chapelle I.

qu'une des chapelles ait été dédiée dès l'origine au saint Précurseur, dont la cathédrale s'enorgueillissait de posséder la face depuis 1206. Le plus ancien titre officiel et authentique où nous voyons cette chapelle clairement désignée est une bulle de Clément VII relative à une messe fondée par testament « dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste située dans l'église d'Amiens, derrière le chœur de ladite église », par Jean Rolland, évêque d'Amiens, décédé le 17 décembre 1388, et enterré dans cette même chapelle (1). En 1650, lorsque le corps de son mari, Honoré d'Albert, duc de Chaulnes, fut déposé provisoirement dans la chapelle (2), Charlotte d'Ailly, duchesse de Chaulnes, vidame d'Amiens, y fonda une messe basse qui se disait tous les jours à onze heures, et pour laquelle elle avait donné des ornements renfermés dans un coffre. On sonnait cette messe à dix heures et demie (3). Cette particularité fit souvent donner vulgairement à la chapelle le nom de chapelle *de Chaulnes* ou de chapelle *d'Onze heures*.

La confrérie des tanneurs d'Amiens y tenait ses réunions. Ce corps de métier avait, paraît-il, donné le vitrail de cette chapelle du côté nord, et qui n'existe plus. Une inscription en caractères gothiques qui existait encore du temps de Pagès relatait le fait (4).

Toussaint Rolland, marchand tanneur à Amiens, maître du Puy en 1586, offrit comme présent de maîtrise la clôture de la chapelle de sa corporation. Elle fut exécutée par Jean Salle, maître menuisier (5), et peinte par Raoul Maressal, maître peintre (6), tous deux d'Amiens. Elle était en bois peint et doré, et ornée de cariatides également dorées. Elle passait pour « très bien sculptée » (7).

Elle portait cette inscription :

» Cette closture a esté donnée par Toussaint Rollant, bourgeois, marchand » tanneur, maître du Puis en cette année 1586.

On y voyait aussi les armes du donateur : « *d'azur à un chiffre d'or;* l'écu accosté d'un autre *d'azur à* ..... » (8).

L'autel fut le présent de Pierre de Rouvroy, marchand, maître de la même

(1) « In capella beati Johannis Baptiste sita in ecclesia Ambianensi, retro chorum ipsius ecclesie ». Bulle de Clément VII du 8 des ides de mai (8 mai) an XIV du pontificat (1392). Arch. de la Somme, Chapelains d'Am., Arm. II, l. 4, n° 1. — Cette bulle est assez intéressante à un autre point de vue. Elle fait allusion à des services que l'évêque d'Amiens rendit à Clément VII, à l'occasion du schisme d'Occident. « Nos attendentes grata et accepta servitia que prefatus episcopus, dum vixit, nobis et Romane ecclesie fideliter et presertim in facto scismatis in Dei ecclesia, proch dolor, nunc vigentis, impendit ». — Des messes furent fondées dans la même chapelle par Guillaume Lefaucheur (Guillelmus Falcatoris), chanoine d'Amiens, qui y avait élu sa sépulture (bulle de Clément VII du 15 des kal. de févr., an XV du pontificat (17 janvier 1393). Arch. de la Somme, Chapelains d'Am., Arm. II, l. 15, n° 1). Ce chanoine avait dû être favorisé des bienfaits de Jean Rolland et même avoir été attaché à sa personne. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur sa sépulture, s'il a été effectivement enterré dans la chapelle.

(2) Acte du 29 oct. 1650. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Cartul. II, fol. 363. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 252. — Voy. ci-dessus, t. I, p. 79.

(3) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII, p. 388).

(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V. p. 252. — Cette inscription n'existe plus.

(5) 3 avril 1586. Marché entre Toussaint Rolland et Jean Salle, moyennant 133 écus. Minutes de Roche, notaire à Am. Signalé par A. Dubois, dans *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, tt. X, p. 275, et XIX, p. 154.

(6) 20 juin 1586. Marché entre Toussaint Rolland et Raoul Maressal, moyennant 80 ecus soleil. Minutes de Roche, notaire à Am., signalé par A. Dubois, *loc. cit.*

(7) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 316. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 152.

(8) Épitaphiers B, p. 80; C, fol. 68.

confrérie, en 1621, et de Marie d'Amiens son épouse. Une Descente de croix était peinte dans le retable. « Cet ouvrage, d'un bois bruni, doré sur les extrémités, est d'une sculpture délicate; deux grandes colonnes cannelées, d'ordre corinthien, soutiennent l'entablement » (1). Les époux donateurs de l'autel s'étaient fait peindre sur un tableau placé à côté, et qui était, paraît-il, « remarquable par son architecture et son imagination, d'une idée très ingénieuse » (2). Il portait les armes du donateur : « *au chevron,* l'écu accosté d'un autre, *au chevron accompagné de trois trèfles* » (3), avec cette inscription :

» En l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie, Pierre de Rouveroy, marchand, » bourgeois de cette ville, maître du Puys, et Marie d'Amiens, sa femme, ont » offert cette table d'autel le jour de Noël 1621 (4).

L'évêque Jean Rolland, décédé le 17 décembre 1388, avait sa sépulture dans cette chapelle où, comme nous l'avons vu, il avait fondé une messe. Son monument était de marbre noir « exhaussé de terre » (5) et couvert, dit Pagès (6), « d'une grande table de cuivre, d'un très beau travail. M. de Vert remarque que la figure de cet évêque, représentée en relief au-dessus de son tombeau, porte une mitre serrée par derrière avec une espèce de corde qui lui pend sur le dos, entre les deux fanons ordinaires (7). Ce prélat portoit *d'azur au huchet* (8) *d'argent, virollé de sable et lié de gueules* » (9). Son épitaphe était ainsi conçue :

» Hic jacet recolendæ memoriæ dominus Johannes Rollandi, quondam » Ambianensis episcopus, doctor legum famosissimus, præsulum decus eximium, » pater celsi ingenii, verecundus, sobrius, castus, mansuetus, cultor pietatis et » totius virtutis thalamus, ac christicolarum pauperum suæ diœcesis adjutor » largifluus, quos suorum bonorum heredes instituit. et obiit anno Domini 1388, » suique regiminis hujus ecclesiæ decimo tertio, mensis decembris decimo septimo. » Orate pro eo (10).

Lorsque Pagès parle de ce tombeau, il emploie le présent, ce qui prouverait qu'il existait encore de son temps. Au contraire la série des évêques d'Amiens qui se trouve en tête du manuscrit 516 de la bibliothèque d'Amiens, d'une écriture du XVIIe siècle, laquelle série s'arrête à l'année 1680, dit à propos de Jean Rolland : « In cathedrali ejusdem urbis sepultus, ubi in epitaphio *quod olim extabat, nunc autem deletum est,* vocabatur virtutis thalamus », etc. (11).

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 177. — « La table d'autel est très bien sculptée : les colonnes ornées délicatement sont d'un goût parfait ». Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 316.

(2) Ms. de Machart, *loc. cit.* — Voy. aussi mss. de Pagès, *loc. cit.*

(3) Ce sont sans doute des mufles de lion, armes de la famille d'Amiens, que les épitaphiers ont pris pour des trèfles.

(4) Épitaphiers B, p. 90; C, fol. 70 v°.

(5) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 316 et 388.

(6) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 331.

(7) On se figure mal comment ce détail pouvait se voir sur la plaque de cuivre, à moins que le défunt n'ait été représenté de profil, ce qui était fort rare.

(8) Le cor de Roland, armes parlantes.

(9) Voy. aussi LAMORLIÈRE, *Antiquités*, p. 220. — *Gall. Christ.*, t. X, col. 1166. — DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 52. — *Series episcoporum Ambianensium*, Bibl. d'Am., ms. 516, fol. 58 et 58 v°. — RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 136. — Le P. Daire (t. II, p. 47) donne d'autres armes à cet évêque : d'azur à trois mollettes d'argent, deux en chef, une en pointe, et au cornet d'argent lié d'un cordon de gueules en fasce.

(10) *Gall. Christ.*, *loc. cit.* — Elle a été aussi donnée avec quelques variantes insignifiantes par Lamorlière, *Antiquités*, p. 220, et par Rivoire, *Descr.*, etc., p. 136.

(11) Sur la foi de je ne sais quelle tradition, Dusevel (*Notice sur la cath. d'Am.*, 3e édit., p. 79) a avancé que

État actuel. — C'est encore le chanoine Cornet de Coupel qui, de 1775 à 1779, fit décorer à neuf cette chapelle ainsi que les trois autres chapelles du chevet XXIV, XXV et XXVI, par le sculpteur Jacques-Firmin Vimeux (1).

La décoration des quatre chapelles fut faite sur un modèle uniforme. Seul le sujet central différait suivant le vocable : la description que nous allons donner servira donc pour les trois autres.

Toute la partie inférieure est garnie d'une boiserie en chêne sculpté, dans le goût qu'on est convenu d'appeler Louis XVI.

L'autel, qui est dans la travée centrale, est peint en façon de marbre gris enrichi d'or : il est en forme de sarcophage godronné, avec un retable composé d'un fronton cintré orné de modillons, de denticules et de branches de palmier, surmonté d'une croix et de deux pots à feu, et supporté par deux colonnes d'ordre corinthien ; la partie centrale de ce retable est occupée par un grand cadre rectangulaire orné d'une guirlande de laurier, au milieu duquel est une statue en pied de saint Jean-Baptiste (2), en demi-bosse, se détachant sur un fond uni, le tout peint en blanc. Le Précurseur est debout, n'ayant pour vêtement qu'une peau de bête jetée sur ses épaules ; il tient une croix de bois à longue hampe d'où part une banderole où étaient écrits ces mots aujourd'hui presque effacés : Ecce agnus Dei qui tollit peccata mundi (3). Cette statue est d'une exécution assez correcte, mais elle est banale de style et d'expression. Pourtant Vimeux a fait plus mal.

Les quatre autres travées sont garnies jusqu'à l'appui des fenêtres par des lambris peints en blanc et or. En haut règne un entablement, dont la frise est ornée d'une poste, et qui est supporté par des pilastres cannelés d'ordre ionique. Aux deux travées les plus voisines de l'autel, la partie centrale du lambris forme un grand panneau carré, au milieu duquel est sculpté un trophée d'ornements d'église et de feuillage ; les deux autres sont occupés par des confessionnaux pris assez maladroitement dans l'ornementation générale. Quatre pots à feu placés au-dessus de la corniche complètent cette décoration, dont le style est généralement lourd, de mauvais goût et d'un manque d'harmonie choquant. On faisait mieux que cela à l'époque de Louis XVI. La sculpture, qui avait sans doute souffert de quelque accident, a été réparée par endroits à une époque qui paraît relativement ancienne.

Le dallage est composé de carreaux octogonaux de pierre blanche alternant avec de petits carreaux quadrangulaires de marbre noir.

La grille (fig. 212) est en fer forgé d'une forme cintrée concave et surmontée de quatre pots à feu. Bien que d'un dessin agréable et original, elle ne vaut pas,

ce tombeau existait encore caché par les boiseries de la chapelle. D'autres auteurs l'ont répété après lui. J'ai pu m'assurer qu'il n'y a rien. D'ailleurs le peu que nous savons de ce tombeau suffit à prouver qu'il devait être à plat sur le pavé de la chapelle et non contre la muraille.

(1) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 388. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 135. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 183. — Sur Jacques-Firmin Vimeux, sculpteur, né à Amiens le 12 janvier 1740 et mort dans cette ville le 30 janvier 1828, voy. R. Guerlin, *Notice biogr. sur le sculpteur Jacques-Firmin Vimeux*, dans *Réunion des Soc. des Beaux-Arts des départ.*, année 1894. Son talent était assez médiocre et sans originalité. La cathédrale d'Amiens renferme quelques-unes de ses œuvres, qui sont ce qu'elle possède de moins parfait.

(2) Haut., 1m58.

(3) *Joan.*, I, 29. — Rivoire. *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 136.

comme exécution, les grilles du sanctuaire et des chapelles de la nef : les quelques feuillages en tôle découpée dont elle est décorée sont généralement lourds.

« On avait placé, dit Baron (1), contre le mur à droite de cette chapelle, au-dessus du lambris, et de sorte qu'on pût le voir du bas-côté qui y aboutit, un grand tableau provenant du maître-autel des Augustins de cette ville. C'étoit une médiocre copie de la *Descente de croix* de Rubens. Depuis peu de temps, ce tableau a été enlevé : il est probable que c'est pour décorer quelqu'un des oratoires dépendant de la cathédrale ». On ne sait ce qu'il est devenu.

En 1846, on a mis à cette même place une assez bonne copie d'une Assomption d'Andrea del Sarto, qui se trouve dans la galerie Pitti à Florence (2). Elle fut offerte par M. Amable Cornet (3).

Chapelle Saint-Augustin, dite Sainte-Theudosie.

Chapelle XXV.

État ancien. — Bien qu'il soit impossible de le vérifier d'une façon absolue, on croit généralement aujourd'hui que le saint Augustin, titulaire primitif de la chapelle, n'est pas l'évêque d'Hippone, mais saint Augustin, évêque de Cantorbéry. C'est comme nous le verrons, très vraisemblablement l'histoire de ce dernier que représente le vitrail du XIII[e] siècle, bien mutilé il est vrai, qui garnit la fenêtre centrale de la chapelle. On ignore d'ailleurs d'où a pu provenir le culte de saint Augustin de Cantorbéry dans la cathédrale d'Amiens et ce qu'on en a dit n'est que conjectural (4). Il ne faudrait pourtant pas trop s'en étonner, et ce ne serait pas le seul point de contact entre notre cathédrale et les pays britanniques. Nous verrons que les bordures de plusieurs de nos vitraux du XIII[e] siècle portent des léopards, que l'un de ceux qui sont relativement bien conservés représente l'histoire des saints Édouard et Edmond, que le vocable de l'une des plus importantes chapelles, *Notre-Dame Anglesque* (plus tard *Notre-Dame Anglette)* (5) signifie *Notre-Dame Anglaise,* etc. Nous savons de plus qu'avant 1206, le chapitre d'Amiens fit un acte de confraternité avec celui de Cantorbéry (6).

Malheureusement les anciens auteurs et les très rares titres qui se rapportent à cette chapelle ou aux chapellenies qui y étaient attachées, disent toujours Saint-Augustin tout court. Seuls, les auteurs de la fin du XVIII[e] siècle et du commencement du XIX[e], tels que Rivoire (7) et Baron (8) disent sans hésiter saint Augustin évêque d'Hippone, mais il se peut qu'ils fassent une confusion qui, de leur temps, aurait été partagée même par le chapitre (9).

(1) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 183. — Voy. aussi Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 136.

(2) Haut., 4[m]10; larg. 2[m]25.

(3) *Le Glaneur,* du 1[er] septembre 1846. — *Gazette de Picardie,* du 2 septembre 1846. — Dusevel, *Notice sur la cath. d'Am.*, 3[e] édition, p. 79.

(4) Voy. notamment Corblet, *Hagiographie du dioc. d'Am.*, t. IV, p. 165.

(5) Chapelle XX.

(6) Cartul. du chapit. d'Am., dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.,* in-4°, t. XIV, pp. 152 et 153.

(7) *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 135.

(8) Mss. de Baron, édit. Soyez, pp. 32 et 184.

(9) Les mss. de Baron (édit. Soyez, pp. 32 et 184) et de Machart (t. VIII, Bibl. d'Am., ms. 836, p. 388) prétendent que cette chapelle dut avoir autrefois le vocable de Saint-Paul, mais ils font confusion.

L'appellation vulgaire de *Lagrenée* que lui donne le manuscrit 517 de la bibliothèque d'Amiens, et qui ne paraît pas très usitée, lui venait des tombeaux de plusieurs membres de la famille de ce nom que la chapelle renfermait.

Avant 1775, la chapelle était fermée par une belle clôture de pierre donnée par Firmin du Fresne, maître du Puy en 1593. C'était « une des plus hautes de la cathédrale. L'architecture en est très belle : huit moyennes colonnes et vingt-huit autres petites, d'ordre corinthien, de pierres dorées, bandées, cannelées et ornées de feuillages, sont sculptées et accompagnées d'ornements percés à jour d'une délicatesse admirable; le piédestal continu qui sert de clôture basse à cette chapelle, est aussi de pierres et orné de figures des quatre évangélistes et de deux autres saints sculptés en bas-relief sur les six dés des six piédestaux » (1). Au-dessus de la clôture était un tableau où la Vierge Marie était symbolisée par le frêne, à qui on attribuait la vertu d'éloigner les serpents (2). « Il faut remarquer que ce tableau fut donné l'an 1593, tems auquel plusieurs bourgeois d'Amiens estoient engagés dans le parti de la Ligue, et comme les ligueurs avoient reconnu le duc de Mayenne pour lieutenant général de l'État et couronne de France, on voit dans ce tableau le portrait de ce ligueur peint avec une taille grande et majestueuse, la couronne de duc en tête » (3). On voyait sur ce tableau les armes du donateur : « *d'or à un arbre* (4) *de sinople;* accosté d'un autre écu *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux croissants d'argent, et, en pointe, d'une croix de même, bordée aussi d'argent* » (5), avec ce quatrain :

» Encore à Dieu n'avoit offert
» Fremin Dufresne cet ouvrage,
» Lorsque sa compagne a souffert
» De mort le naturel passage (6).

On sait peu de chose de l'ancien autel, sinon qu'il était « très bien sculpté, orné de figures dorées. Le tableau qui est au-dessus est très bien fait et semble provenir d'un artiste distingué » (7).

Pagès dit aussi qu'il y avait dans cette chapelle « deux colonnes hautes d'environ six pieds, faites de marbre de Campan » (8).

Au pilier qui sépare cette chapelle de la chapelle XXVIII était le tombeau de Raoul de Lagrené, chanoine, mort en 1549. Il était en pierre, « très bien sculpté et doré ». Il y avait « plusieurs figures » représentant l'Ensevelissement du Christ. On y voyait aussi les armes du défunt : « *d'azur à un chevron d'or, à l'épi de blé,*

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 247. — Voy. aussi Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 315.

(2) Firmin Dufresne avait pour refrain : « *Fresne* ennemi de la serpente race ».

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 245. — L'auteur du ms. de Machart (t. VIII, p. 315) avait pris ce portrait pour celui du Roi.

(4) Un frêne.

(5) C'est un châssis de fenêtre, armes parlantes de la famille de Sachy.

(6) Épitaphiers B, p. 82; C, fol. 68 v°.

(7) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 315.

(8) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 252.

feuillé de même, posé en pal dans la pointe, accompagné de deux roses et d'un croissant d'argent posé en chef ». Il portait pour épitaphe :

» Cy gist vénérable et discrette personne maistre Raul de Lagrené, en son » vivant chanoine de cette église, lequel trépassa le XVe jour de juing l'an » mil V^cXLIX. Priez Dieu pour luy.

Il aurait été supprimé dès l'an 1723 (1).

Contre le pilier de l'autre côté, vers la chapelle XXIII, s'élevait « le tombeau de M. Jacquin Lagrené, chanoine. Il est fait en pyramide : on y voit représenté la Résurrection de N.-S. en figure de ronde bosse, dont les personnages sont très bien faits. Ce monument est de 1551 (2). On y voit les armoiries et l'épitaphe de celui pour lequel il fut élevé » (3). Pagès fait remarquer que, dans la représentation de la Résurrection, les soldats sont figurés armés de mousquets et d'arquebuses. Les sculptures de ce monument étaient dorées (4). On y voyait les mêmes armoiries que sur le tombeau de Raoul de Lagrené, avec cette inscription :

» Cy devant gist vénérable et discrette personne Me Jacques Lagrené, en son » vivant chanoine de l'église de céens, lequel trépassa le treizième jour d'aoust » mil cinq cens cinquante-cinq. Pater noster, ave Maria (5).

« A droite, dans la chapelle », se trouvait le tombeau de pierre « s'élevant en pyramide, très bien sculpté et doré », de Guillain Coquet, chanoine, décédé en 1575. Il était orné des armes du défunt, « *à un coq d'or surmonté d'une étoile et senestré d'un roseau* (d'un épi?) *du même* », et portait cette épitaphe :

» Cy devant gist vénérable et discrète personne maistre Guillain Coquet, en » son vivant pbre et chanoine de cette église, lequel trépassa le 7e jour de » septembre 1575. Priez Dieu pour luy (6).

« Sur la gauche » était celui de Nicolas de Lagrené, aussi chanoine, décédé le 16 octobre 1632. C'était « un tombeau de marbre noir, dont les ornemens sont de marbre blanc. Il est très riche » (7). Le cartouche de marbre blanc qui contenait l'épitaphe du défunt a été retrouvé en 1846 dans les greniers de la grande sacristie de la cathédrale et fut envoyé par Mgr Mioland au musée d'Amiens (8). Il est en forme de cul-de-lampe, très finement sculpté et orné de volutes, de feuilles d'acanthe et d'une très jolie tête d'enfant en pleurs, le tout du XVIIe siècle. Il a été brisé et raccommodé. L'inscription qui est au centre, peinte en noir sur fond d'or, est mutilée (9) :

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 179. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 315. — Épitaphiers A, fol. 54 v°; B, p. 11; C, fol. 24 v°.

(2) Suivant l'épitaphe ci-dessous, Jacques Lagrené ne serait mort qu'en 1555.

(3) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 315.

(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 181.

(5) Épitaphiers A, fol. 55; B, p. 12; C, fol. 25 v°.

(6) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 316. — Épitaphiers A, fol. 55; B, p. 12, C, fol. 25.

(7) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 316.

(8) N° 211 du catalogue. — *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. III, 1849, p. 32.

(9) Les épitaphiers (A, fol. 55; B, p. 12 et C, fol. 25) permettent de la rétablir à peu près en entier, sauf la dernière ligne, qui paraît avoir été effacée depuis fort longtemps. — Voy. aussi Daire, *Hist. littér.*, p. 69.

CELVY QVI DESIROIT REPOSER EN CE LIEV || NY FVT PAS ENTERRÉ MAIS bien à l'hôtel DIEV || QVOIQVE LE CORPS ne soit icy dessous la LAME || PASANT ne cesse (1) pas de prier Dieu pour l'AMME || DE VENERABLE et discret Me NICOLAS LAGRENEE vivant CHANOINE || DE CETTE église quy décedda LE || . . . . ||

Le monument était orné des armes du défunt, qui portait « *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe, d'un croissant de même, surmonté d'un épi aussi d'argent* » (2).

Nicolas Hurache, chanoine, fut aussi inhumé « dans la chapelle de Saint-Augustin, au milieu, contre le marchepied de l'autel, le 7 février 1728 » (3).

Nous avons vu (4), que cette chapelle avait été décorée à neuf, de 1775 à 1779, par Jacques-Firmin Vimeux, aux frais du chanoine Cornet de Coupel, en même temps que les chapelles XXIII, XXIV et XXVI, et sur un dessin absolument semblable, à cette seule différence que le fronton du retable, cintré dans les chapelles XXIII et XXIV, était triangulaire dans les deux autres. Ici, le sujet central du retable représentait en demi-relief un évêque coiffé d'une mitre fort haute (5). Il pouvait être pris aussi bien pour saint Augustin de Cantorbéry que pour l'évêque d'Hippone, car il n'avait aucun attribut. Les auteurs du temps désignent positivement l'évêque d'Hippone (6). Il est même assez vraisemblable que c'est bien celui-ci que Vimeux et le chanoine Cornet ont eu l'intention de représenter. Cette image passait pour assez médiocre.

ÉTAT ACTUEL. — La chapelle conserva son ameublement du XVIII[e] siècle jusque vers 1854. A cette époque, une circonstance particulière fournit l'occasion de lui donner l'aspect que rêvaient Viollet-le-Duc et Mgr de Salinis. En 1844, le comte de l'Escalopier (7) avait appris à Rome, de M. de Rossi, que peu de temps auparavant (8), on avait trouvé dans les catacombes de sainte Hermès près de la Via Salaria, galerie que M. de Rossi pensait dater du III[e] siècle, le corps d'une femme chrétienne, accompagné de la fiole de sang, considérée comme un indice de martyre, et d'une plaque de marbre (9) sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

AVRELIAE THEVDOSIAE || BENIGNISSIMAE ET || INCOMPARABILI FEMINAE || AVRELIVS OPTATVS || CONIVGI INNOCENTISSIMAE || DEPOS PR KAL DEC || NAT AMBIANA || B M F

Inscription qui fut lue ainsi par Adrien de Longperrier : « *Aureliae*

(1) Daire : « ne laisse ».
(2) Épitaphiers B et C, *loc. cit.*
(3) Arch. de la Somme, Recueil de Robert Boulye.
(4) Voy. ci-dessus, t. II, p. 310.
(5) Cette mitre endommagée pendant la Révolution avait été restaurée peu après. RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 135. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 184.
(6) RIVOIRE, *loc. cit.* — Ms. de Baron, édit. Soyez, *loc. cit.*
(7) Voy. la notice biographique sur le comte de Lescalopier dans le *Catalogue de la Bibliothèque de M. le comte Charles de Lescalopier*, par J. F. Delion.
(8) En 1842.
(9) Haut. : 30 cm.; larg. 33 cm. Elle est conservée à l'évêché d'Amiens.

Theudosiae, benignissimae et incomparabili feminae, Aurelius Optatus, conjugi innocentissimae depositae pridie kalendas decembris, natione Ambiana bene merenti fecit » (1).

Il conçut le projet de faire transporter à Amiens le corps de cette martyre que son inscription disait originaire du pays des Ambiani, et en fit part aussitôt à l'évêque d'Amiens Mgr Mioland, qui, on ne sait pour quelle raison, ne donna pas suite à l'affaire (2). Lors d'un nouveau voyage à Rome en 1852, il compléta les renseignements qu'il avait déjà sur la découverte, et à peine de retour en France, vint exposer de nouveau ses projets à Mgr de Salinis qui avait remplacé Mgr Mioland sur le siège d'Amiens. Le nouvel évêque prit l'affaire à cœur et encouragea M. de l'Escalopier à poursuivre ses négociations. Cela ne se fit pas sans difficultés. Le corps de sainte Theudosie avait été donné par le pape Grégoire XVI à Mgr Pallavicini, alors préfet du palais du pape, devenu par la suite archevêque in partibus de Pirgi, et retiré à Gênes, où il avait emporté le corps saint. Chargé au commencement de l'année 1853, de porter à Rome les actes du concile provincial de Reims qui venait d'être tenu à Amiens, l'évêque d'Amiens fit lui-même une démarche auprès de Mgr Pallavicini. Après bien des résistances, celui-ci ne donna son consentement qu'à la condition de recevoir en échange l'équivalent. Le pape Pie IX lui donna le corps de saint Victor, et l'évêque d'Amiens fut mis en possession des restes de sainte Theudosie. Dès le 28 avril 1853, Mgr de Salinis envoya à son clergé une lettre circulaire pour lui annoncer la nouvelle et pour répandre dans le diocèse le culte de la sainte (3), et s'occupa de préparer à ses reliques une réception éclatante. La cérémonie eut lieu le 12 octobre de cette même année. Nous n'entreprendrons pas de décrire dans tous leurs détails ces fêtes splendides célébrées au milieu d'un concours de populations, de prêtres et de prélats tel qu'on en voit rarement, et dont les Amiénois ont gardé longtemps le souvenir (4). Les reliques rapportées de Rome par l'abbé Graval,

(1) Adrien de Longperrier, *Inscription d'Aurelia Theodosia à Amiens*, dans *l'Athenæum français* du 29 avril 1854, p 395. — Il ne rentre pas dans notre sujet de reprendre un certain nombre de questions qui furent alors soulevées à propos de cette découverte, comme par exemple de savoir si la présence de la fiole de sang dans une sépulture est bien un indice certain du martyre, si le nom de Theudosie est d'origine grecque ou germanique, si cette Aurelia Theudosia doit être identifiée avec une sainte Aurélie inscrite au martyrologe romain au 2 décembre; s'il faut lire *nata Ambiana* ou *natione Ambiana*, si c'est bien du peuple de la Gaule appelé les Ambiani qu'il s'agit ici, etc.; nous renverrons seulement aux auteurs qui se sont occupés de ces différentes questions, soit d'une façon générale, soit pour le cas particulier de sainte Theudosie. La découverte des reliques de sainte Theudosie et les fêtes qui ont accompagné leur translation à Amiens ont donné lieu à une quantité de publications, brochures, articles de journaux, pièces diverses, prières, gravures, images, etc. Le comte de l'Escalopier en a réuni la collection complète qui occupe les numéros 3958 à 3966 de sa bibliothèque, conservée aujourd'hui à la bibliothèque communale d'Amiens. Nous ne pouvons citer que les plus importantes de ces publications: *Le livre de sainte Theudosie, recueil complet des documents publiés sur cette sainte; cérémonies et processions qui ont eu lieu pour la translation de ses reliques de Rome à Amiens.* — *Album de sainte Theudosie. Recueil complet des documents publiés sur cette sainte, avec une introduction et un épilogue par Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, publié sous la direction de M. Viollet-le-Duc et dédié à S. M. l'Impératrice*, — etc., etc.

(2) Corblet, *Hagiogr. du dioc. d'Am.*, t. III, p. 531. — *Album de sainte Theudosie*, p. 12.

(3) 28 avril 1853. *Lettre circulaire de Mgr l'évêque d'Amiens au clergé de son diocèse*, suivie de la *Lettre encyclique de N. S. P. le pape Pie IX* du 21 mars 1853.

(4) Le compte-rendu le plus complet de ces fêtes a été donné par Ch. Salmon dans le journal *l'Ami de l'Ordre* des 11, 13, 17, 19, 20 et 21 octobre 1853, avec le texte des principaux discours qui y ont été prononcés. Ces différents articles ont été réunis et tirés à part en une plaquette intitulée *Translation des reliques de sainte Theudosie dans la ville d'Amiens.*

doyen de Picquigny, et le comte de l'Escalopier avaient été déposées dans une des salles de l'ancienne abbaye de Saint-Acheul, alors occupée par les Jésuites. Le mardi 11, elles y furent solennellement reconnues par le cardinal Gousset, archevêque de Reims, l'évêque d'Amiens, Mgr Pie, évêque de Poitiers et un grand nombre d'ecclésiastiques. Elles furent ensuite exposées jusqu'au lendemain dans l'église de Saint-Acheul. Le 12 au matin, le clergé de cette paroisse les amena processionnellement dans la chapelle du séminaire, transformée pour la circonstance en un oratoire des catacombes. Vers midi, partit une immense procession où les reliques de la sainte placées sur un monumental char de triomphe étaient suivies d'une longue suite de vingt-sept évêques, archevêques et cardinaux (1) et des autorités civiles. Par un long circuit à travers les rues de la ville pompeusement décorées et enguirlandées, elle se rendit dans la cathédrale, où le *Te Deum* fut chanté et le panégyrique prononcé par le cardinal Wiseman. Des solennités religieuses se succédèrent durant plusieurs jours (2).

Pour garder le précieux dépôt, on pensa qu'il ne fallait rien moins que désaffecter une des chapelles absidales de la cathédrale. Nous avons vu (3) que, dès le mois de juin 1853, les deux chapelles Saint-Quentin et Saint-Éloi (4) avaient été déblayées et avaient montré ce que devait produire l'ensemble complet rendu à son état primitif. Il ne s'agissait plus seulement d'enlever l'ancien mobilier et de refaire les parties mutilées; il fallait enrichir la chapelle d'une luxueuse décoration. L'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie passant par Amiens les 28 et 29 septembre 1853, peu de jours avant les fêtes de la translation des reliques, avaient donné à cet effet une somme de trente mille francs (5).

Les travaux furent menés très rapidement. Dès le 12 octobre 1854, anniversaire de la translation des reliques, l'Empereur et l'Impératrice purent venir à Amiens inaugurer la chapelle nouvellement décorée et assister au placement solennel des reliques. Après une messe pontificale célébrée dans le chœur de la cathédrale par Mgr Sacconi, archevêque de Nicée, nonce du Saint-Siège (6), durant laquelle Mgr Gillies, archevêque d'Édimbourg, prit la parole, les souverains arrivèrent à

(1) Après Mgr de Salinis, évêque d'Amiens, les évêques : Tirmarche, d'Adras; Janssen, d'Archieri, vicaire apostolique de Taïti; Pallegoix, de Mallos, vicaire apostolique de Siam; Cousseau, d'Angoulême; Malou, de Bruges; Pie, de Poitiers; de Garsignies, de Soissons et Laon; Gros, de Versailles; Gignoux, de Beauvais, Noyon et Senlis; Delebecque, de Gand; Marilley, de Lausanne et Genève; Dupuch, ancien évêque d'Alger; Forcade, de la Basse-Terre; de Marguerye, d'Autun; Dehesselle, de Namur; Labis, de Tournai; Parisis, d'Arras; Bouvier, du Mans; les archevêques : Trioche, de Babylone; Regnier, de Cambrai; Jolly, de Sens; Mac-Hale, de Tuam (Irlande); Cullen, de Dublin; les cardinaux : Morlot, archevêque de Tours; Wiseman, archevêque de Westminster; Gousset, archevêque de Reims. L'archevêque de Bogota, que sa mauvaise santé empêcha de suivre la procession, la regarda passer, assis dans un fauteuil devant la maison des sœurs de charité de Saint-Jacques.

(2) Parmi les orateurs sacrés qui se firent entendre à cette occasion, il faut citer Mgr Pie, évêque de Poitiers, Mgr de Salinis, évêque d'Amiens, l'abbé Combalot, le P. Félix. — Le programme des fêtes et l'ordonnance de la procession furent réglés par l'abbé Dumont, curé-doyen d'Albert, qui exécuta de ses mains tous les accessoires, statues, bannières, char triomphal, etc.

(3) Voy. ci-dessus, tt. I, p. 186, et II, p. 306.

(4) Chapelles XXI et XXII.

(5) Le devis présenté par Viollet-le-Duc le 15 décembre suivant s'élevait à 45.610 fr. 95, non compris la restauration extérieure. La somme de 30.000 fr. donnée par l'Empereur et l'Impératrice se trouvant insuffisante, le reste fut pris sur le budget des cultes. Arch. de la Somme, série V, Édif. diocés.

(6) Indépendamment de Mgr de Salinis, évêque d'Amiens, Noss. Gillies, archevêque d'Édimbourg, Gignoux, évêque de Beauvais et Tirmarche évêque d'Adras, deuxième aumônier de l'empereur, assistèrent à cette cérémonie.

Amiens vers trois heures de l'après-midi, et se rendirent immédiatement à la cathédrale. Un *Te Deum* y fut chanté pour la victoire de l'Alma, et un discours prononcé par l'évêque d'Amiens (1). La nouvelle chapelle fut ensuite solennellement bénite et les reliques y furent définitivement déposées (2).

Le placement des boiseries du XVIIIe siècle avait considérablement endommagé l'arcature du soubassement, ainsi que la jolie piscine qui accompagnait l'autel. Indépendamment des pierres dégradées qu'il fallut remplacer, sept chapiteaux de l'arcature durent être refaits, plus le meneau du milieu et les deux montants de la crédence (3).

Étant donné qu'on voulait laisser l'architecture dans toute sa pureté, il n'y avait pas d'autre moyen de donner à la chapelle une apparence de richesse, que de la couvrir de peintures et de dorures; c'est ce que fit Viollet-le-Duc. C'est évidemment ce qu'auraient fait les artistes du XIIIe siècle, mais peut-être avec plus de goût et de réserve. Cette partie de la décoration fut confiée à Alexandre-Dominique Denuelle, de Paris (4). Les voûtes sont semées d'étoiles d'or sur un fond bleu d'outremer, et le fond de l'arcature du soubassement est semé d'aigles d'or au vol abaissé, pour rappeler la munificence impériale.

Un autel assez petit, rappelant le style du XIIIe siècle, et dessiné de manière à masquer le moins possible l'architecture, est placé devant la travée centrale. Il est en partie en pierre et en partie en bois. Exécuté par les frères Duthoit, sur les dessins de Viollet-le-Duc, il fut couvert de peintures et de dorures par Denuelle. L'autel proprement dit est en pierre : une arcature aveugle de six arcs brisés et redentés, portée par des colonnettes, sert de soubassement à la pierre sacrée, sur laquelle s'élève un retable assez simple, également en pierre, orné de pampres, et agencé de manière à former tabernacle. Une *exposition* en bois, servant d'abri à la châsse, surmonte ce retable. Elle est accompagnée à sa base de petits anges jouant des instruments de musique et se termine par une flèche svelte et élancée (5) entre quatre anges debout tenant des piques et des écus aux armes de l'évêché d'Amiens : *d'argent à la croix de gueules.* Le reliquaire est en bois peint et doré, imitant une ancienne châsse d'émail de Limoges; il est disposé de manière à ce que des pèlerins puissent se placer dessous, derrière l'autel.

Un crucifix, quatre grands chandeliers et deux petits, le tout en cuivre doré, exécutés par Bachelet, orfèvre à Paris, complètent la décoration de l'autel. Une couronne de lumière aussi en cuivre doré, due au même orfèvre, est suspendue à la voûte.

Le dallage est composé de carreaux alternés en marbre noir de Belgique et en marbre gris de Boulogne à demi-polis, s'entrecroisant de manière à former des méandres.

Une grille en fer forgé, exécutée sur les dessins de Viollet-le-Duc par Corroyer, dit Dauphin, serrurier à Amiens, ferme la chapelle (6).

(1) *Discours prononcé par Mgr l'évêque d'Amiens pour la bénédiction de la chapelle de Sainte-Theudosie.*

(2) CORBLET, dans le journal *l'Ami de l'Ordre* du 14 octobre 1854.

(3) Sur la nouvelle décoration de la chapelle Sainte-Theudosie, voy. notamm. *Cathédrale d'Amiens, descript. de la chapelle Sainte-Theudosie* par M. A. D[UTHILLEUX], feuilleton du *Commerce de la Somme* des 15, 22, 29 oct. et 5 nov. 1854. Tiré à part.

(4) Arch. de l'agence des travaux de la cathédrale.

(5) Elle s'élève à 7^m^87 du sol.

(6) Ces nouvelles grilles dessinées par Viollet-le-Duc pour les chapelles XXV, XXVI et XXVIII, malgré la perfection de leur exécution, ont, dans l'ensemble,

Le vitrail central, seul subsistant mais horriblement mutilé, fut restauré tant bien que mal, et les deux autres fenêtres furent munies de verrières neuves.

Sous l'arcature de soubassement, dans la travée voisine de l'autel, du côté de l'Évangile, une plaque de cuivre ciselé et doré imitant le style du XIII[e] siècle (1), marque l'endroit où fut mis le cœur d'Antoine de Salinis, ancien évêque d'Amiens, mort archevêque d'Auch le 30 janvier 1861. Elle porte cette inscription en capitales gothiques :

ANTONII : DE : SALINIS : || AMBIANENSIS : EPISCOPI : || POSTEA : ARCHIEPISCOPI : AVSCITANI : || COR : AMANTISSIMVM : || AFFECTU : NVNQVAM : ABSENS : || MORTE : REDVX : | (2).

Dans le dallage, devant l'autel, l'épitaphe de Louis-Désiré Bataille, mort évêque d'Amiens le 9 juin 1879, est gravée sur une grande dalle (3) de pierre blanche de Senlis, incrustée de mastic noir, dont le dessin rappelle le style du XIII[e] siècle.

Dans le haut, un grand quatrefeuilles à lobes aiguës, contient les armes du défunt et sa devise, sur une banderole : CHARITAS MEA CVM OMNIBVS VOBIS.

Plus bas, une crosse et une mitre, puis l'inscription suivante en capitales gothiques :

IN PACE || DD. LVDOVICVS DESIDERATVS BATAILLE || EPISCOPVS AMBIANENSIS || PAROCH. OLIM S. JAC. ET ARCHIPR. DVAC. || NATVS HOVPLINES XXIII AVG. MDCCCXX || OBIIT IX JVNII MDCCCLXXIX || SEXTVM PONTIFICATVS ANNVM AGENS || PASTOR BONVS || CAP. AMB. POSVIT || .

Au bas sont les armes du chapitre de la cathédrale d'Amiens *(d'argent à la croix de sable)* par les soins duquel l'inscription a été placée.

Chapelle Notre-Dame la Drapière, dite la Petite Paroisse.

CHAPELLE XXVIII.

ÉTAT ANCIEN. — Le plus ancien texte connu qui fasse mention de la chapelle centrale du chevet est de 1259, c'est-à-dire de bien peu postérieur à sa construction (4). Par cet acte, le chapitre ratifiait la fondation faite par Pierre d'Eu, chanoine, d'une messe quotidienne de la Sainte-Vierge « in majori capella nostre matris ecclesie » (5). Cette messe, desservie par deux chapelains, se célébrait tous les jours avant l'office de primes : la chapelle en avait reçu vulgairement le nom de *chapelle de Primes,* et la messe était désignée sous le nom de *messe de*

quelque chose de sec qui est peu agréable. Les anciennes grilles du XVIII[e] siècle, tout en n'étant pas « dans le style », étaient d'un effet plus harmonieux.

(1) Haut., $0^{m}690$; larg. $0^{m}405$.

(2) Trois mois avant sa mort, Mgr de Salinis avait exprimé le désir que son cœur fût rapporté à Amiens et placé dans la cathédrale à côté des reliques de sainte Theudosie. La translation solennelle en fut faite le 28 février 1861 par l'abbé de Ladoue, son vicaire général et son ami, en présence de Noss. Regnier, archevêque de Cambrai, Parisis, évêque d'Arras, Gignoux, évêque de Beauvais et Boudinet, évêque d'Amiens. L'inscription fut composée par Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, ami du défunt, et la plaque exécutée par Bachelet, orfèvre à Paris. — *Mémorial d'Am.*, du 9 février 1861. — SOYEZ, *Notices sur les évêques d'Am.*, pp. 448 et 454.

(3) Long., $2^{m}10$; larg. $1^{m}08$.

(4) Voy. ci-dessus, t. I, p. 33.

(5) 1259, Chapitre général de la Saint-Firmin. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 1015.

Primes ou de *messe de M. Pierron* (1). Pierre d'Eu avait légué un coffre en chêne garni de fer, renfermant les ornements nécessaires pour la célébration de la messe qu'il avait fondée (2).

La chapelle dut être dès l'origine placée sous le vocable de la Vierge Marie. Elle est ainsi désignée dans le *Liber ordinarius* de 1291 (3), et nous la voyons dès cette époque appelée *Notre-Dame la Drapière* ou *de la Draperie*, si bien que nous pouvons presque affirmer que telle fut son appellation primitive et officielle (4). On a pensé que cette chapelle était celle de la riche corporation des drapiers d'Amiens, mais on n'en a pas de preuves. Les plus anciens règlements de cette corporation que nous possédons remontent à 1308 (5) : ils sont absolument muets sur le fait du service religieux. Ce n'est qu'en 1624, que les drapiers-chaussetiers reçurent de l'échevinage des articles additionnels, précisément pour combler cette lacune (6). Or ce n'est pas dans la chapelle qui nous occupe que leur service religieux fut établi, mais dans la chapelle Saint-Nicaise (7), sous le patronage de saint François d'Assise. L'ancienneté de l'appellation de *Notre-Dame la Drapière* pourrait faire supposer que la chapelle aurait été construite des deniers des drapiers, mais aucun document précis ne permet de l'affirmer.

Jusqu'en 1790, cette chapelle servit de siège à une paroisse fort peu nombreuse, sous le vocable de Notre-Dame. Elle comprenait les habitants des cloîtres de la cathédrale et de la rue des Soufflets (8) et ceux de quelques maisons dans divers quartiers de la ville, notamment dans les rues des Capucins et de Beauvais (9), probablement celles qui formaient jadis la paroisse de la chapelle Saint-Laurent, et qui, n'appartenant à aucune autre, auront été rattachées à celle de la cathédrale lorsque cette chapelle fut abandonnée, sans doute vers la fin du XVII[e] siècle (10). Au commencement du XVIII[e] siècle, la paroisse Notre-Dame comprenait cent quarante maisons et environ quatre cent cinquante communiants (11). La chapelle en a reçu

(1) Janvier 1292 v. s. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 1018. — Ce Pierre d'Eu, neveu de l'évêque Geoffroy d'Eu, est appelé dans l'acte de 1259 « Petrus dictus Deodatus ». Il n'est appelé « Petrus de Augo » que dans une pièce de 1261 relative à la terre de Contalmaison vendue au profit de ladite chapellenie. Arch. de la Somme, (Chapit. d'Am.), G 1016.

(2) En 1299 v. s., ce coffre ayant été perdu, le chapitre en réclamait la valeur à l'évêque. Arch. de la Somme, (Chapit. d'Am.), G. 652. — C'était sans doute dans ce coffre que les objets mentionnés dans le texte suivant, rapporté par Du Cange *(Gloss.*, vbo. *Ventilabrum)* étaient renfermés : « Petrus de Augo, canonicus, dedit ecclesiæ Ambianensi ..... ventilabrum factum de serico et auro ad repellendum muscas et immunda. Insuper una est casula de bombace, duo pelves de opere lemovicensi et pecten ad usum presbyteri ». Tabularium eccl. Amb. — Ce personnage paraît avoir eu une grande dévotion pour la Vierge : il fit ériger au rit double la fête de la Conception dans la cathédrale d'Amiens. 1252. *De distribut. que fiunt in Amb. ecclesia.* Arch. de la Somme, publ. par Roze dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XXVIII, p. 457.

(3) « Proceditur cum processione ad magnam capellam Beate Marie ». *Lib. ordin.* de 1291. Bibl. d'Am., ms. 184, fol. 148.

(4) « Procedit processio cum ministris ad capellam que dicitur Pannaria ». *Lib. ordin.* de 1291. Bibl. d'Am., ms. 184, fol. 200. — Janvier 1292 v. s. : « Que cantatur in capella Beate Marie dicte Draparie » ; — « le messe que on cante en le capele Nostre-Dame le Drapiere en leglise damiens, que on apele le messe Monsegneur Pierron ». Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 1018. — Il faut remarquer que les contreforts extérieurs de cette chapelle sont surmontés des statues des rois de Juda. Voy. ci-dessus, t. I, p. 277.

(5) Aug. Thierry, *Monum. inéd. de l'hist. du Tiers état*, tt. I, p. 338 ; II, p. 459, etc.

(6) Arch. de la ville d'Am., AA 13 (Cartul. N), fol. 315.

(7) Chapelle XXIV.

(8) Auj. rue Joron.

(9) Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 114. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 131.

(10) Voy. Darsy, *Bénéfices de l'eglise d'Am.*, t. I, p. 88. — *Quelques documents sur Amiens, Chapelle Saint-Laurent*, dans la revue *La Picardie*, t. XXVII, 1884, pp. 277 à 280.

(11) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 463. —

dans l'usage le nom de *Petite Paroisse* qu'on lui donne encore couramment.

Le doyen du chapitre, qui avait le titre de curé, déléguait, pour faire le service, un vicaire ou vice-gérant auquel il en abandonnait le maigre revenu (1). Cette paroisse ne paraît pas fort ancienne. Elle est certainement beaucoup plus récente que les autres paroisses de la ville et elle n'était pas sur le même pied que celles-ci (2). Ni le vicaire de Notre-Dame, ni le doyen du chapitre, en tant que curé, ne faisaient partie de la communauté des curés d'Amiens (3). Nous verrons que, pendant longtemps, il n'y eut point de fonts baptismaux.

Le plus ancien document où il soit fait allusion au service paroissial accompli dans la chapelle qui nous occupe remonte à l'an 1262, c'est-à-dire, à l'époque même de la construction de la cathédrale. Le 24 avril de cette année, l'évêque Bernard d'Abbeville rendit aux chanoines l'oblation qui avait été faite pour Thibaut, son maréchal, décédé au logis épiscopal. La messe d'enterrement avait été célébrée dans la chapelle où l'on célèbre la messe de Notre-Dame, et le défunt avait été inhumé au cimetière Saint-Denis (4). Mais on voit par ce texte que ce service paroissial n'avait encore rien de bien défini.

A la fin du XIVe siècle, le droit d'y exercer les fonctions curiales était encore contesté par l'évêque au doyen du chapitre. Ainsi, dans un arrêt du Parlement du 21 avril 1391, qui homologue une transaction entre l'évêque d'Amiens, Jean de Boissy, et le chapitre, sur divers articles, il s'en trouve un relatif à la juridiction spirituelle et temporelle sur la chapelle Notre-Dame, dans laquelle l'évêque voulait empêcher le doyen d'exercer « officium suæ curæ ». Le droit de l'évêque sur la juridiction spirituelle et temporelle de la chapelle est reconnu comme sur toutes les autres chapelles de la cathédrale, mais le doyen pourra paisiblement y exercer l'office de ladite cure et y recevoir les « oblationes et obventiones » qui y arriveront pendant la messe, à l'occasion de ladite cure, ainsi que lui et ses prédécesseurs avaient coutume de l'exercer, sauf les droits de l'évêque, et à cette condition intéressante que, lorsqu'il arrivera à un des paroissiens dudit doyen d'y venir recevoir la bénédiction nuptiale, les musiciens et les jongleurs ne pourront entrer dans la cathédrale, mais qu'aussitôt arrivés à la porte de l'église, ils cesseront tout cri, tout son et toute jonglerie, « propter reverentiam officii ecclesiæ Ambianensis » (5). Il faut remarquer dans cette pièce que c'est le doyen du chapitre qui seul traite comme curé : il n'y est pas question

Daire (*Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 114) ne mentionne que 122 maisons.

(1) Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 114. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 131. — D'après le P. Daire, ce n'est que le 16 décembre 1644 que le chapitre permit à ce vicaire de porter l'habit de chapelain au chœur, durant le service.

(2) La paroisse Notre-Dame ne figure pas dans le rôle de l'aide du passage de la mer en 1386, lequel est divisé par paroisses. (Arch. de la ville d'Am., CC 3, fol. 176; publ. par A. Dubois, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XXVI, pp. 165 à 259). — Elle est au contraire mentionnée avec les autres paroisses de la ville dans la délibération de l'échevinage d'Amiens du 26 février 1496 v. s., qui ordonne de faire inventaire par paroisses des cens dûs aux gens d'Église et autres. Arch. de la ville d'Am., BB 17, fol. 157 v°.

(3) Darsy, *Bénéfices de l'église d'Am.*, t. I, pp. 57 et 75. — Bibl. d'Am., ms. 835 (Machart, t. VII) p. 455.

(4) « Anno Domini MCCLXII, mense aprili, feria secunda post *Misericordia Domini,* videlicet die lune in qua fuit vigilia S. Marci Evangeliste, reddidit nobis presbiteris in pleno capitulo Ambianensi idem Bernardus, Ambianensis episcopus, oblationem que facta fuit pro Theobaldo, marescallo suo, qui decessit in domo sua, et missa ejus fuit celebrata *in capella ubi celebratur missa Beate Marie*, et sepultus fuit in cymiterio sancti Dyonisii ». Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Cartul. I, fol. 185 v°.

(5) Arrêt du Parlement du 21 avril 1391, copie de 1643. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 866.

de vicaire. Peut-être même n'y en avait-il pas encore. C'est une transaction du 16 avril 1395 entre l'évêque Jean de Boissy et le chapitre qui semble avoir réglé d'une façon définitive les droits curiaux du chapitre. Il y est reconnu que le chapitre ou le doyen pourront, sans empêchement de l'évêque, y célébrer les mariages entre les paroissiens (1).

Il semble résulter des documents précités que le service paroissial ne s'établit dans la chapelle Notre-Dame que petit à petit et par la nécessité d'assurer les secours religieux à certaines personnes qui n'appartenaient à aucune paroisse.

A partir du xv[e] siècle, il semble y fonctionner régulièrement et sans conteste. En 1432, la paroisse est clairement désignée dans le testament de Jean Le Vesque, orfèvre, qui y est dit « demourant en le paroisse de le capelle de Prime en l'église d'Amiens » (2). Ce testament nous révèle le nom du plus ancien vice-gérant connu, — il s'appelait Jean Gobin — mais il est probable qu'il y en avait antérieurement. En 1531, ce vice-gérant habitait un presbytère, qui dépendait de la juridiction temporelle et spirituelle du chapitre (3).

Le service paroissial se confondait à peu près avec celui du chapitre. Encore à la fin du xviii[e] siècle, il n'y avait d'autres offices particuliers à la paroisse Notre-Dame que les mariages, les enterrements et les autres cérémonies ayant un caractère privé, plus une messe basse que l'on célébrait chaque dimanche durant la messe capitulaire, et où l'on faisait les annonces intéressant les paroissiens (4).

Par la manière dont elle était faite, l'ancienne clôture de la chapelle annonçait, paraît-il, une assez haute antiquité (5). Elle était tout en bois sculpté, d'une grande légèreté, d'un ouvrage « à peu près du goût des stalles du chœur, ornée des mystères de la Passion » (6). On y avait ajouté « divers embellissements qu'on remarque être beaucoup plus modernes » (7). C'était notamment le tableau offert par François Feuquel, bourgeois et marchand, maître du Puy en 1610. Il était placé au-dessus de la clôture. On y voyait représentés la reine mère (Marie de Médicis) et le roi Louis XIII, encore jeune, vêtu d'habits magnifiques, et de plus, les armes du donateur : *d'azur à une faux d'argent emmanchée d'or, en pal, accompagnée en chef de deux F d'or;* l'écu était accosté d'un autre écu *d'or à l'arbre* (un pin) *de sinople, accompagné en pointe de deux trèfles de sable,* avec cette inscription :

(1) « Dicebamus etiam nos dictus episcopus prefatos dominos decanum et capitulum non debuisse nec potuisse nec debere nec posse sponsalia et matrimonia facere et solemnisare seu fieri et solemnisari facere infra dictam nostram Ambianensem ecclesiam, in capella Beatæ Mariæ Drapiere ..... dicebamus etiam nos, decanus et capitulum predicti, nos potuisse et posse dicta sponsalia et matrimonia facere et solemnisare in ecclesia et capella predictis ..... Concordamus ..... quod nos, decanus et capitulum antedicti, seu ego decanus qui nunc sum, et mei imposterum successores, possimus et valeamus absque impedimento et perturbatione dicti domini episcopi et successorum suorum, sponsalia et matrimonia facere et solemnisare, seu fieri et solemnisari facere inter parochianos curæ dictæ Ambianensis ecclesiæ et recipientes parochianas ejusdem parochiæ ac nubentibus ipsis benedictionem nubtialem dare et facere dari in capella Beatæ Mariæ Draperie, in qua cura hujusmodi deservitur ». 16 avril 1395. Copie collat. du 31 déc. 1672. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 653.

(2) 20 juillet 1432. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 1152.

(3) Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G 612, p. 52.

(4) Délibér. du district d'Am. du 29 déc. 1790. Arch. de la Somme, série L. District d'Am., Reg. 12, p. 138.

(5) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 314.

(6) Mss. de Baron, édit. Soyez, pp. 32 et 185.

(7) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 314.

» François Fauquel, bourgeois de cette ville et Barbe Pingré, sa femme, ont » fait décorer cette clôture au jour de Noël 1620 (1).

Tout en haut s'élevait un grand crucifix doré, qui avait été restauré par un nommé François, dont nous ignorons le nom de famille (2).

Primitivement la Petite Paroisse ne possédait pas de fonts baptismaux. Les paroissiens faisaient baptiser leurs enfants dans les paroisses voisines. C'est seulement le 17 janvier 1617 que les marguilliers et les paroissiens obtinrent du chapitre l'autorisation d'en faire placer à leurs dépens (3). Ils furent exécutés par Me Thomas Thieullier, sculpteur à Arras. Par un acte du 15 février 1617, Thieullier s'engageait à exécuter « ung vaisseau pour servir de fonds baptismal pour l'église Nostre-Dame d'Amiens, de pierres de jaspe (?) telles et semblables que les pilliers estans aux fondz nouvellement faict en l'église cathédralle de Nostre-Dame d'Arras, de deux pieds et demy de longueur en oval, et de dix-huict poulces en largeur, ... et faire la coulombe de mesme pierre que ledict vaisseau, et la basse et capiteau de pierre de touche, et la plainte aussy de jaspre. Et debvra contenir ledict vaisseau quattre piedz trois poulches d'Arras, et la rondeur de la coulombe ung pied en diamettre, et faire tout ledict vaisseau que cy-dessus est dict, tel et semblable au patron qui a esté délivré audict comparant par Antoine de Bize, maistre couvreur d'ardoise demeurant en la ville d'Amiens; ..... et promect ledict comparant d'avoir faict et achevé ledict vaisseau et prest à livrer en ceste ville d'Arras, par dedens le jour de sainct Jehan-Baptiste prochain ..... Et moiennant ce, ledict de Bize ..... a promis ..... paier ..... au nom et à la descharge des curé, mannegliers et paroissiens d'icelle église, desquelz il dict avoir charge verballe de faire ce présent accord et marchié, la somme de six-vingtz florins, de vingt pattars pièche » (4).

Ces fonts baptismaux n'existent plus. Ils ont disparu à l'époque de la Révolution (5), lorsque le premier vicaire épiscopal Brandicourt fit placer dans la cathédrale les fonts baptismaux de l'ancienne église Saint-Firmin-le-Confesseur, dont il était précédemment curé (6).

Une délibération capitulaire du 15 avril 1676 (7) autorisa François de Hodencq, doyen du chapitre, à exécuter une nouvelle décoration à l'autel de la Petite Paroisse et à en faire raccommoder le retable.

Nous ignorons absolument l'aspect de cet autel antérieurement au XVIIIe siècle. A cette époque, il était « à la moderne » (8), en bois « peint en couleur de marbre blanc par M. Muset, doreur et peintre de cette ville, qui a aussi doré et peint en marbre veiné de plusieurs coulleurs les ornements de cet autel. On peut

(1) Épitaphier B, p. 87.

(2) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 314, 388. — Sur cette clôture, voy. aussi mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 245. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 115.

(3) Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 114.

(4) Marché du 15 février 1617. Arch. du Pas-de-Calais, Gros des notaires d'Arras. Copie de cette pièce m'a été obligeamment communiquée par mon confrère M. Chavanon, archiviste du Pas-de-Calais. — Ce Thomas Thieullier, sculpteur, est peu connu, mais de nombreux documents des archives du Pas-de-Calais, mentionnent paraît-il, des travaux exécutés par lui à Arras, à Douai, à Amiens, etc.

(5) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 185.

(6) Voy. ci-dessus, t. I, pp. 132 et 133.

(7) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Reg. aux délib. capitul.

(8) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 314.

dire, sans le flatter, qu'il a un talent particulier pour imiter les coulleurs naturelles de différens marbres, et qu'il réussit très bien dans cette sorte de travail » (1). Le retable, sculpté en demi-bosse représentait Jésus à table avec les deux pèlerins d'Emmaüs (2). D'après Rivoire (3), il aurait été en beau marbre blanc et exécuté par Blasset. Au-dessus, on avait placé la Vierge en marbre blanc dite de l'Incarnation offerte par Michel Martin, maître du Puy en 1678 (4). Cet autel était entouré d'une balustrade en fer « d'un bon goût, quoique le dessin en soit extraordinaire » (5).

Nous avons vu qu'en 1676, le doyen François de Hodencq avait fait quelques embellissements à cet autel. Deux ans plus tard, Charles de Hodencq, qui devait être son neveu, chapelain de la cathédrale et vicaire de la paroisse, abusant sans doute de la permission, fit disparaître huit statues de bois et de pierre placées aux deux côtés de l'autel; parmi celles-ci étaient celles de Notre-Dame, de saint Adrien, de saint Roch, de saint Sébastien, de saint Antoine et de sainte Catherine. Sommé par le chapitre d'avoir à les réintégrer, il ne s'y décida qu'à grand peine (6).

Jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle, la chapelle de la Petite Paroisse fut dépourvue de sacristie : les ornements et les objets nécessaires au culte encombraient la chapelle; le sanctuaire en avait été tellement rétréci que les cérémonies ne pouvaient plus s'y exercer décemment; les prêtres s'habillaient derrière l'autel, local beaucoup trop étroit, surtout lorsqu'il y avait plusieurs ministres, comme aux grand'messes d'enterrements, aux offices que le chapitre venait y célébrer, et dans beaucoup d'autres circonstances. C'est ce qu'exposaient les marguilliers en charge et anciens de la paroisse Notre-Dame, dans une requête qu'ils adressèrent au chapitre, le 6 avril 1753, à l'effet d'être autorisés à construire à leurs frais une sacristie. L'autorisation obtenue (7), la sacristie fut construite contre le pan sud-est de la chapelle et subsista jusqu'à la réparation de celle-ci par Viollet-le-Duc de 1853 à 1862. Elle fut alors démolie (8).

Nous verrons qu'à partir de 1761, lorsque les clôtures de la chapelle Notre-Dame Anglette furent enlevées et que l'autel de Saint-Charles Borromée y fut placé, les chapelains l'abandonnèrent pour aller faire leurs offices particuliers dans la Petite Paroisse, en attendant la solution du procès qu'ils eurent à ce sujet avec le chapitre.

En 1779, le chapitre fit remplacer l'ancienne clôture monumentale de la chapelle par une grille de fer (9).

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 183.

(2) Mss. de Pagès, *loc. cit.* — Bibl. d'Am., mss. 835 (Machart, t. VII), p. 463; 836 (t. VIII), p. 488. — Ms. de Baron, édit. Soyez, pp. 32 et 184.

(3) *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 131.

(4) Bibl. d'Am., mss. 835 (Machart, t. VII), p. 463; 836 (t. VIII), pp. 314 et 388. — Ms. de Baron, édit. Soyez, pp. 32 et 184. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 201. — Cette statue se trouve aujourd'hui dans la chapelle X.

(5) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 314.

(6) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délibér. capitul. des 29 septembre 1678 et 28 avril 1679.

(7) Délibér. capitul. du 16 avril 1853. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.) G. 731.

(8) Huit panneaux en chêne sculpté des anciennes boiseries furent conservés et placés dans la maison portant le n° 2 de la rue du Metz l'Evêque, appartenant au chapitre. Sur quatre de ces panneaux sont sculptés à plein bois des trophées d'ornements d'église, sur les quatre autres, des palmes et des branches de laurier.

(9) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 388. — Cette grille supprimée lorsque l'ancien ameublement de la chapelle fut enlevé en 1853, sert aujourd'hui d'entrée au cimetière de Belloy-Saint-Léonard. Elle est d'un si mauvais style qu'on se demande si elle est bien de 1779.

En 1792, le clergé constitutionnel donna à la Petite Paroisse, qu'il destina aux offices les moins solennels, une nouvelle décoration prise parmi les dépouilles des paroisses supprimées, dont le territoire avait été réuni à celui de la paroisse cathédrale. Les murs de la chapelle furent en partie garnis des stalles et des lambris du sanctuaire et des piliers de l'église Saint-Michel. L'ancien autel fit place au maître autel de cette même église, avec son gradin, son tabernacle, sa gloire et son marchepied (1). A droite et à gauche, il fut flanqué de deux grandes statues en pierre représentant saint Pierre et saint Firmin le Confesseur, attribuées au sculpteur Morgan, élève de Pfaffenhofen, et provenant de l'église Saint-Firmin-le-Confesseur (2). Ce sont deux statues colossales, fort médiocres et d'un style très tourmenté. Le saint Pierre a les mains jointes, dans une attitude très passionnée. Le saint Firmin, qui est un peu plus calme, est en mitre et chape, le visage orné d'une longue barbe (3).

Pour faire un retable à ce nouvel autel, on a arraché au monument offert par François du Fresne, maître du Puy en 1637, et placé depuis 1765 dans la chapelle VIII, la Vierge, les anges et le Père Éternel formant le groupe de l'Assomption, œuvre de Nicolas Blasset (4). La Vierge de l'Incarnation, présent de Michel Martin, qui surmontait l'ancien autel de la paroisse, vint reprendre la place de la précédente. Le groupe de l'Assomption fut accroché tant bien que mal sur un grand tableau de bois, dont le fond avait été peint en bleu et semé d'étoiles d'or. Quant à celui des Pèlerins d'Emmaüs, on ne sait ce qu'il est devenu. On refit en même temps le dallage de la chapelle au moyen d'anciens carreaux provenant de Saint-Firmin-le-Confesseur (5).

Il est probable que c'est vers le même temps que l'on accrocha aux murailles de la chapelle deux tableaux de Jean-Jacques Forty (1788), provenant de l'ancienne église Saint-Firmin-en-Castillon et représentant l'un le Retour de l'Enfant prodigue, et l'autre la Mort de saint François-Xavier (6). Ils sont aujourd'hui dans les chapelles IX et X.

Après le Concordat, certains offices paroissiaux continuèrent à être célébrés dans la chapelle qui nous occupe.

En 1806, M. Duminy, curé de la paroisse Notre-Dame, fit lambrisser la partie de la chapelle qui ne l'était pas encore, pour moitié à ses frais et pour moitié à ceux de la fabrique (7).

Il paraît qu'en 1830 cette chapelle fut l'objet d'une restauration qui consista

Elle daterait plus vraisemblablement des premières années du XIXe siècle. — Sur le mobilier de la Petite Paroisse au moment de la Révolut., voy. *Procès-verbal d'énumération des ornements, vases sacrés, etc., en la chapelle et sacristie de la paroisse supprimée de Notre-Dame*, du 11 avril 1791. Arch. de la ville d'Am. P 5, 1791.

(1) Cet autel se trouve actuellement dans la chapelle de la Maison de charité de Notre-Dame. C'est un autel à la romaine fort simple, en bois peint en imitation de marbre gris et blanc, et orné de quelques motifs rapportés, sculptés et dorés.

(2) Délibération du directoire du département de la Somme du 3 mars 1792. Arch. de la Somme, série L, Départem. 4e bureau, 5e reg., fol. 1. Voy. ci-dessus, t. I, p. 133. — Ms. de Baron, édition Soyez, p. 185.

(3) En 1853, lors de la restauration de la chapelle par Viollet-le-Duc, ces deux statues furent placées dans le chœur de l'église Saint-Leu. Depuis lors, elles ont été vendues, sous prétexte qu'elles étaient encombrantes, et se trouvent aujourd'hui en la possession de M. Hesse, sculpteur à Amiens.

(4) Ms. de Baron, *loc. cit.*

(5) Ms. de Baron, *loc. cit.*

(6) Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 133. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 186.

(7) Arch. de la fabr. de la cath. d'Am. Reg. aux délib., séance du 5 juin 1806. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 186.

principalement dans la peinture en imitation de marbres, des boiseries qui, jusqu'alors, étaient restées au naturel (1).

Au mois de février 1850, M. Dubas, curé de Notre-Dame, fit encore placer dans la chapelle deux tableaux peints par Désiré Letellier, peintre à Amiens, représentant l'un Jésus, l'autre Marie, chacun entouré de quelques saints. Après la restauration de la chapelle par Viollet-le-Duc, ils n'y furent pas replacés (2). M. Dubas les reprit, paraît-il, et ils passèrent à sa succession.

Près de la porte de la chapelle, à droite en entrant (3), se trouvait la sépulture de Robert de Fouilloy, évêque d'Amiens, décédé le 18 mars 1320, v. s. C'était une dalle de pierre élevée de terre de quatre doigts seulement, suivant Lamorlière (4), et à ras de terre, au dire de De Court (5).

Un mauvais dessin dans l'épitaphier C (6) montre que cette dalle devait être recouverte d'une lame de cuivre sur laquelle était gravée l'effigie du prélat dans ses ornements pontificaux, environné d'architectures et de seize écussons et encadré d'une longue bande sur laquelle l'épitaphe devait être inscrite. Celle-ci était en vers, mais le temps et le frottement des pieds l'avaient presque entièrement effacée. Lamorlière n'en a lu que trois vers, le premier et les deux derniers (7), De Court (8) en a déchiffré bien davantage :

» Hic jacet egregius Robertus Foliacensis
» . . . . rumoris
» Clari . . . . largissimus ille vocari
» Debuit absque pari Dardo nequiens superari
» Omnibus emicuit quadra virtute Beatus
» Moribus enituit reliquis præsul decoratus
» . . . .
» . . . .
» . . . .
» Omnibus adjutor sanctus patribusque sequutor (?)
» M. C.' ter hic anno vigeno menseque marti
» In terna sena feria terrena reliquit.

L'épitaphier B (9) ajoute ces mots : « Et autour sont plusieurs escussons, et au-dessus un autre qui est *d'or à la bande d'azur accompagnée de* (le nombre laissé en blanc) *merlettes de sable, à la bordure de gueules* ». Suivant De Court (10), au contraire, les armes de l'évêque gravées sur son tombeau, auraient été *à trois tierces*.

(1) Gilbert, *Descr. histor. de l'église cath. d'Am.*, p. 240. — Dusevel, *Notice sur la cath. d'Am.*, p. 76. — Goze, feuilleton de l'*Ami de l'ordre* du 21 juillet 1853.

(2) *Ami de l'ordre* du 21 février 1850.

(3) « Prope ostium, a dextris ». *Series episcoporum Amb.*, Bibl. d'Am., ms. 516, fol. 54. — *Gall. Christ.*, t. X, col. 1191. — De Court, *Mémoires*, l. II, ch. 47. — Le catalogue des évêques d'Amiens (Bibl. Nat., mss. Picardie, n° 91, fol. 8 v°), dit au contraire à main gauche.

(4) *Antiquités*, p. 212.

(5) *Loc. cit.*

(6) Fol. 12.

(7) Ce sont ceux-là seuls qui ont été reproduits par la *Gall. Christ.*, et par Goze, *Travaux à la cath. d'Am.*, dans le *Mémorial d'Am.* du 1er nov. 1862.

(8) *Loc. cit.*

(9) Fol. 4, v°.

(10) *Loc. cit.*

Ce sont les mêmes armes que lui donnent Lamorlière et Maurice de Sachy (1). On ne sait où le P. Daire (2), a pris les armes qu'il donne à Robert de Fouilloy : *d'argent à trois lions de sable*, qui sont celles de la famille de Halluin. Ducange (3) vient ajouter encore à la confusion en observant : « Quant aux armes de cet évêque, que le sieur de la Morlière dit estre représentées à son tombeau avec trois tierces, les couleurs de l'escu estant effacées, je me persuade qu'il ne les a pas bien apperceues, car, comme j'ai remarqué cy-dessus, les armes de la maison de Fouilloi ont trois lions ».

L'épitaphe de Raimbault de Jeu, chanoine de la cathédrale d'Amiens, mort en 1386 et enterré dans cette chapelle, nous a été conservée par les épitaphiers (4). C'est tout ce que nous savons de son tombeau.

» Chi devant gist maistre Raimbault de Jeu, p̄b̄re, canonne de l'église de » cheiens, qui trespassa en l'an de grâce mil CCCIIII[xx] et VI (5), le XIIII[e] jour » du mois .....bre. Priez pour l'âme.

Par son testament daté du 2 octobre 1544, Pierre Wallet, chapelain de la cathédrale et distributeur du chapitre, demandait que son corps fût « mis en sépulture en la grande église dudit Amiens, en la chapelle de Primes, devant la coulonne où l'on chante la sainte évangille, de la messe de Prime de ladite chapelle » (6). Décédé le 5 du même mois, il fut inhumé suivant son désir. Nous ne connaissons que son épitaphe :

» Ornavit Deus tempora illius usque ad consummationem dierum suorum. » Paul, ad Heb.

» Noble clergié pitoyable et humain
» Mémoire aiez d'un dévot chappellain
» Sire Pierre Vuallet que tant aima
» L'église de Dieu, qu'icelle décora
» Des petittes orgues par œuvre bonne
» De six cloches aussi que l'on y sonne
» Par chacun jour, il les fit réparer
» Puis deux enfans de cœur voulut fonder
» Dont ils sont dix au cœur présentement
» Prier vous plaise à Dieu dévotement
» Que d'obtenir peust loier rémunérable
» C'est que son âme ait gloire perdurable.
» Amen. J̄h̄s p̄ēr n̄ēr, ave M.
» Obiit 5 octobr. 1544 (7).

Sur un tableau placé en entrant à droite contre la muraille de la chapelle, on lisait cette épitaphe :

(1) J. B. M. D. S. *Hist. des évêques d'Am.*
(2) *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 32, fig. 11.
(3) *Hist. des évêques d'Am.*, Bibl. de l'Arsenal, ms. 3605, fol. 205.
(4) Épitaphiers A, fol. 51 v°; B, p. 6; C, fol. 20.
(5) Épitaphiers B et C : « mil CCC et VI ».
(6) Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.) G. 1075.
(7) Épitaphier A, fol. 51. — Voy. aussi épitaphiers B, p. 6 v°; C, fol. 20, et D. — LAMORLIÈRE, *Antiquités*, p. 238. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, pp. 48 et

» Noble homme M. Michel de Suin, conseiller du Roy et controlleur général » de son domaine en la province de Picardie, Boulenois, Artois et Pays reconquis, » ancien prévost royal d'Amiens, est décédé le VII jour de juin mil VI^eII et est » enterré au couvent des sœurs de Sainte-Claire d'Amiens (1).

Alexandre Le Scellier de Riencourt, doyen du chapitre, décédé le 6 décembre 1716, fut inhumé dans la chapelle de Primes. Son épitaphe était au bas de l'autel, bien que son corps fût au milieu de la chapelle (2).

» D. O. M. Hic in Domino quiescit Alexander Le Scellier de Riencourt, » Ambianensis ecclesiæ decanus et canonicus, Foresti monasterii (3) abbas.

» A puero in virtutibus educatus virtutem in senectem coluit. Doctrina, inte- » gritate, gravitate, sacerdotibus præcelsit (4). Missiones quibus olim collaboraverat, » opima dotatione in perpetuum firmavit. Capituli jura nemo altius scrutatus, » nemo sapientius tuitus est. Concordiam inter fratres inconcussam aluit. Vacante » sede bis, bis sub episcopis Henrico et Petro vicarius generalis, diocesim universam » per annos triginta, sine pacis ac disciplinæ labe administravit, tot inter curas et » inter calculi cruciatus, choro semper assiduus, pauperes eleemosynis, optimates » morum suavitate, cunctos ordines charitate non ficta devinxit. Obiit 6 decemb. 1716, » ætatis suæ 67, decanatus 26. Reddat Deus mercedem laborum (5).

Dans la chapelle de Primes étaient aussi inhumés : Claude de Saisseval, doyen du chapitre, décédé le 9 octobre 1627 (6); Jean Pioger, doyen du chapitre, le 2 septembre 1670 (7); François de Hodencq, doyen du chapitre, le 30 juin 1691 (8); Léonor Pioger, chanoine, le 20 octobre 1702 (9).

Le manuscrit de Machart mentionne enfin dans la même chapelle, « le tombeau en pierre d'un chanoine, où sont différentes figures ainsi que son épitaphe », sans donner d'autres détails (10).

État actuel (11). — Dès 1853, Viollet-le-Duc fit enlever tout l'ancien mobilier

82. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 125. — *Catal. des évêques d'Am.*, Bibl. Nat., mss. Picardie, n° 91, — etc.

(1) Épitaphier C, fol. 20. — Voy. aussi épitaphier B, p. 7.

(2) Arch. de la Somme, Recueil de Robert Boulye. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 179; *Hist. littér. de la ville d'Am.*, p. 243. — Alexandre Le Scellier, seigneur de Riencourt, né à Amiens le 5 oct. 1650. Après avoir été curé de Saint-Firmin-en-Castillon, fut nommé chanoine de la cath. le 27 avril 1671. Était commissaire de la juridict. spirituelle du chapitre et vicaire général durant la vacance du siège, lorsqu'il fut élu doyen le 11 juillet 1691. Le 8 septembre suivant, reçut l'abbaye de Forestmontiers. Acquit à Amiens une grande célébrité par sa piété, sa charité et son érudition. Fut l'ami intime de Ducange et de Mabillon.

(3) Forestmontiers.

(4) Daire, *Hist. littér.* : « præluxit ».

(5) Bibl. d'Am., ms. 899 (Guérard, *Eglises d'Am.*), p. 2.

(6) De Court, *Mémoires*, l. III, ch. 1. — Bibl. d'Am., ms. 516, fol. 213. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 178.

(7) De Court, *Mémoires*, l. III, ch. 1. — Bibl. d'Am., ms. 516, fol. 214. — Il était, parait-il, « desoubs le grand tombe bleux ». Arch. de la Somme, Rec. de Robert Boulye.

(8) Il était au milieu de la chapelle. De Court, *Mémoires*, l. III, ch. 1. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 179. — *Gall. Christ.*, t. X, col. 1225. — Nous nous rappelons que François de Hodenq fit faire des travaux dans la chapelle (voy. ci-dessus, t. II, p. 322).

(9) Arch. de la Somme, Recueil de Robert Boulye.

(10) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 314.

(11) Voy. ci-dessus, t. I, pp. 180 et 187. — Sur la restauration de la chapelle de la Petite Paroisse, voy.

de la chapelle et commencer la réparation du gros œuvre (1). Les stalles démontées furent replacées dans la chapelle XX, où se firent désormais les services les moins solennels. Dès lors, le service paroissial cessa presque entièrement de se faire dans la chapelle Notre-Dame, et on n'y célèbre plus guère aujourd'hui que les messes basses à heure fixe pendant la semaine.

La chapelle resta plusieurs années entièrement démeublée et comme abandonnée, en attendant que l'évêque ait réuni les fonds nécessaires pour la pourvoir d'une nouvelle décoration analogue à son architecture. Le 18 juin 1855 seulement, Viollet-le-Duc fut autorisé à rédiger un projet de restauration (2). Les années suivantes, on travailla à la sculpture extérieure (3) et aux tombeaux de Thomas de Savoie et de Simon de Gonçans. Ce n'est qu'en 1859 qu'on put entreprendre la décoration intérieure et pourvoir la chapelle d'un nouveau mobilier (4). Les anciens vitraux furent démontés pour être restaurés (5), les clefs de voûtes remplacées par des rosaces en chêne sculpté (6). Toute la chapelle fut couverte intérieurement de peintures décoratives dans le style du XIIIe siècle, par Achille Touzet, peintre à Amiens, sur les dessins de Viollet-le-Duc.

L'autel, pour lequel, sur la demande de Mgr Boudinet, la ville d'Amiens avait voté une somme de 26.229 fr. (7), fut exécuté par les frères Duthoit. Les archives de l'agence des travaux de la cathédrale possèdent plusieurs projets assez intéressants dessinés par Viollet-le-Duc pour cet autel. Celui auquel on s'est arrêté est en pierre de Senlis, peinte et dorée, en style du XIIIe siècle. Il est d'une très grande légèreté. La pierre sacrée (8), portée par quatre colonnettes, supporte elle-même un retable peu élevé orné d'une arcature de six arcs brisés, surmontés de gables, et sous chacun desquels est un sujet sculpté en demi-relief : l'Annonciation ; la Visitation; les Bergers; le Massacre des Innocents; les Rois Mages; la Sainte Famille.

Au milieu du retable s'élève un haut tabernacle, formant une niche carrée, cantonnée de quatre anges thuriféraires et surmontée d'une flèche élancée, le tout en bois, peint comme le reste (9). Elle abrite une statue de la Vierge en cuivre doré (10), debout, l'Enfant Jésus sur le bras gauche, un lis dans la main droite et foulant aux pieds le serpent. On lui a donné le léger déhanchement caractéristique des Vierges de la fin du XIIIe siècle. Elle fut exécutée par Bachelet, orfèvre à Paris.

Deux anges tenant des bouquets de lumières et portés sur des colonnes accompagnent l'autel à droite et à gauche. Le crucifix et les six chandeliers placés sur le retable de l'autel, et les trois couronnes de lumières pendues à la voûte, le tout en cuivre doré, sont aussi l'œuvre de Bachelet.

A. Goze, *Travaux de restauration de N.-D. d'Amiens, Hist. de la Petite Paroisse*, feuilleton du journal l'*Ami de l'Ordre* des 20 et 21 juillet 1853; *Travaux à la cathédrale d'Amiens. Restaurations de la chapelle de la Sainte-Vierge*, dans le *Mémorial d'Am.* du 1er novembre 1862. — Arch. de l'agence des travaux de la cath., — etc.

(1) 1854. Compte du menuisier Prévost. Arch. de l'Agence des travaux de la cath.

(2) Arch. de la Somme, série V, Édif. dioc.

(3) Arch. de l'agence des travaux de la cath.

(4) *Picardie*, t. V, p. 384.

(5) Compte du menuisier Prévost, Arch. de l'agence des travaux de la cath.

(6) Arch. de l'agence des travaux de la cath.

(7) Délib. munic. d'Amiens du 18 juin 1859. — Arch. de la Somme, série V, Édif. diocés.

(8) Long., 3m08.

(9) Haut., env. 10 m. — Derrière le tabernacle, quatre colonnettes sont supportées par de petites têtes d'hommes et de femmes, parmi lesquelles se trouve le portrait de Viollet-le-Duc accompagné de son monogramme.

(10) Haut., 1m50.

Le parquet du palier de l'autel, en point de Hongrie, ainsi que deux appuis de communion en chêne furent fournis par Prévost, menuisier à Amiens. Le dallage est en carreaux de marbre noir de Belgique et gris de Marquise.

La chapelle est fermée par une grille en fer forgé et doré d'un dessin assorti à la nouvelle décoration, par Théophile Hanot, serrurier à Amiens.

Nous verrons que les anciens vitraux des trois fenêtres du fond ont été restaurés. Les autres fenêtres furent garnies de grisailles par Achille Touzet, d'Amiens.

Environ 150.000 fr. furent dépensés dans la restauration de cette chapelle. Les travaux ne furent terminés qu'en 1862, et, le 6 novembre de cette même année, Mgr Boudinet, évêque d'Amiens, fit solennellement la consécration de l'autel (1).

Les deux dernières travées parallèles de la chapelle du côté de l'Évangile sont occupées par deux tombeaux à peu près semblables et datant tous deux du commencement du XIV[e] siècle. L'un est celui de l'évêque Simon de Gonçans (2) mort le 3 décembre 1325, et l'autre, celui de Thomas de Savoie, chanoine de la cathédrale, décédé en 1332, suivant les uns, en 1335 ou 1336, suivant les autres (3). Pour placer un lambris dans la chapelle, au commencement du XIX[e] siècle, ces deux monuments furent odieusement mutilés. Lorsque Viollet-le-Duc fit enlever les boiseries en 1853, les deux gisants existaient encore, mais toute la décoration antérieure des monuments avait été entièrement rasée, les soubassements étaient presque complètement rongés par l'humidité. Ils furent alors restaurés avec soin par les frères Duthoit (4), au moyen de tous les éléments fournis par les parties subsistantes, des fragments retrouvés sous le pavé de la chapelle, des anciennes descriptions et des renseignements historiques apportés par A. Goze. Comme tout le reste de la chapelle, ils furent couverts de peintures et de dorures : des traces de peintures subsistant encore guidèrent dans cette opération (5).

La restauration des deux tombeaux équivaut presque à une réfection complète : la statue de Thomas de Savoie, qui était intacte, est à peu près le seul morceau ancien de quelque importance qui ait été conservé. Celle de Simon de Gonçans était très mutilée. Après un essai de restauration peu satisfaisant, elle fut envoyée au musée d'Amiens (6) et remplacée par une statue entièrement neuve.

Les deux monuments (fig. 220 et 221), presque semblables dans leur disposition générale, ne diffèrent que par les détails de leur ornementation. Chacun d'eux est formé d'une grande arcade en cintre brisé avec redents feuillus formant l'ouverture d'une niche plate pratiquée dans le mur. Au-dessus s'élève un grand gable orné de crochets et d'un fleuron terminal, et accompagné, des deux côtés, d'une rangée

(1) Ch. Salmon, *Consécration de l'autel de la chapelle absidale de N.-D. d'Amiens*, dans le *Mémorial d'Amiens* du 7 novembre 1862.

(2) La plupart des anciens auteurs Amiénois l'ont appelé à tort Simon de Goucans. — Voy. *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. XXVIII, p. 378 (278).

(3) Thomas de Savoie était le quatrième fils de Thomas de Savoie, III[e] du nom, comte de Maurienne et de Piémont, etc., et de Guye de Bourgogne. Aurait été un des exécuteurs testamentaires de sa cousine germaine, la reine Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long, décédée à Roye le 21 janvier 1329. Une charte de Jean de Ponthieu, comte d'Aumale, du 27 sept. 1316, le qualifie de « noble homme et sage sire Thomas de Savoye, chanoine d'Amyens. » (Arch. de la Somme, (Évêché d'Am.). G 361). Comme ses parents s'étaient mariés en 1274, il devait avoir dans les environs de 45 ans, au moment de sa mort.

(4) Arch. de l'agence des trav. de la cath.

(5) Viollet-le-Duc, *Dict. rais. d'archit.*, t. IX, p. 38. — Goze, dans *Mémorial d'Amiens*, du 1[er] nov. 1862, — etc.

(6) Elle y porte le n° 3. — *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. VI, p. 95.

de pinacles. Le soubassement est orné d'une arcature en plein cintre avec redents, abritant de petits pleurants sculptés en bas-relief, la tête encapuchonnée dans un vaste chaperon (1). Sur ce soubassement est le gisant du défunt.

FIG. 220. — Tombeau de Simon de Gonçans, † 1325.

Le monument de Simon de Gonçans occupe la troisième travée de la chapelle. La statue de l'évêque (2) a la tête appuyée sur un coussin et abritée par un dais. Il est représenté avec tous les ornements pontificaux. Sa mitre tourne déjà à l'aigu et est ornée de gemmes. Il foule aux pieds un dragon à deux corps et une seule tête, dans la gueule duquel la pointe de la crosse vient s'appuyer. Les draperies sont fort bonnes. Le visage est trop mutilé pour que l'on puisse bien en juger, mais il semble avoir été d'un réalisme très remarquable. Il devait être un portrait : front proéminent, arcades sourcillières fortement accentuées, pommettes saillantes, joues creuses, double menton. Les yeux sont fermés, et tout porte à croire que c'est la copie d'un moulage pris sur nature après décès (3). Il est fort regrettable que cette statue soit si mutilée et qu'on ait cherché à la restaurer : elle est d'un très grand intérêt pour l'histoire de l'art.

Lors de la dernière restauration, on a peint dans le fond de la niche les armes du prélat d'après le P. Daire (4) : *d'or papelonné de sable, à la bande d'azur,* surmontées d'une mitre; et, sur la moulure qui entoure le fond de la niche, cette inscription en caractères imitant la capitale gothique :

(1) Les débris anciens de ces arcatures à pleurants sont au musée d'Amiens. Ils sont d'une sculpture assez médiocre. Celles qui sont en place sont entièrement neuves. — Les arcatures à pleurants des tombeaux qui nous occupent sont un des plus anciens exemples connus d'un motif de décoration funéraire qui eut tant de succès un peu plus tard, et dont les artistes de la fin du xive siècle et du xve ont fait de véritables petits chefs d'œuvres. Plusieurs sont célèbres.

(2) Long. de la statue : $1^{m}90$. — Bien entendu nous décrivons la statue originale qui se trouve au musée.

(3) Voy. GOZE, *Églises, châteaux, beffrois*, t. II, p. 35.

(4) *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 32. – Pagès (édit. Douchet, t. V, p. 329) les blasonne : *diapré de sable, à la*

CHY GIST SIMON DE GOVCANS EVESQVE DE CHESTE EGLISE QVI TRESPASSA LAN DE G. MCCCXXV.

Cette épitaphe, composée sans doute par Goze (1), ne ressemble en rien à l'ancienne, qui était en vers latins, mais que les auteurs qui ont pu encore la voir n'ont pu lire en entier. De Court (2) en a donné le texte le plus complet :

» . . . . Simon
» . . . . decessit præsul qui se bene [gessit
» Magnificans verbis . . . .

Elle était inscrite sur le bord de la dalle sur laquelle la statue est couchée (3).

Au mois de juin 1691, en creusant une fosse près de ce tombeau pour enterrer le doyen François de Hodencq, on y trouva les restes des ornements de Simon de Gonçans : deux bagues, l'une d'or, l'autre de cuivre, et une crosse d'étain, où étaient gravés ces mots : « onus, non honos ». La bague de cuivre et la crosse furent conservés dans le trésor de la cathédrale, et la bague d'or attachée à la châsse de saint Firmin le martyr (4). Tous ces objets ont disparu avec le trésor.

Lors de la restauration de ce tombeau, en 1853-1862, on y trouva trois petits vases à parfums en terre percés de plusieurs trous (5).

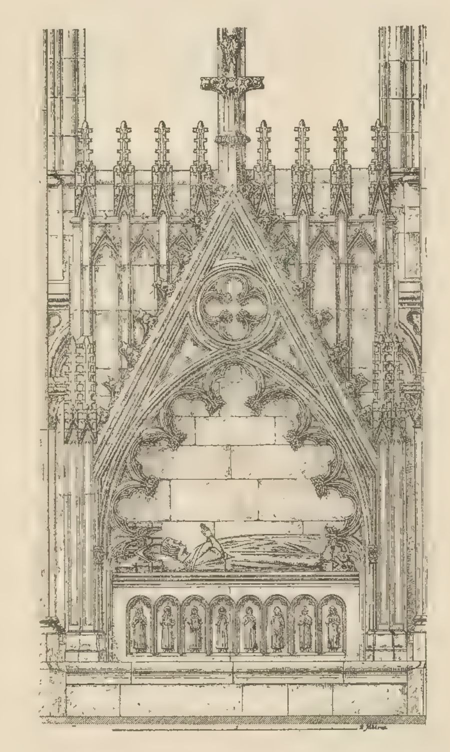


Fig. 221. — Tombeau de Thomas de Savoie, † 1335.

Dans la deuxième travée se trouve le tombeau de Thomas de Savoie. Si la statue funéraire de celui-ci (fig. 214) (6) est beaucoup mieux

bande, et De Court (*Mémoires*, liv. II, ch. 48) : *d'or diapré de sable à la bande d'azur.* De même Lamorlière (*Antiquités*, p. 215). Dans l'épitaphier C (fol. 12), elles sont *de gueules à la bordure de sable, à l'écu en abîme d'or à la bande d'azur.* Ce sont sans doute des armes de fantaisie : il y a émail contre émail. Les armoiries en question étaient-elles d'une conservation telle que les auteurs précités ont pu les blasonner exactement? C'est fort douteux. Le désaccord où ils sont entre eux en est la preuve à lui seul. Quoi qu'il en soit, les armoriaux francs-comtois donnent à la famille de Gonçans des armes assez différentes : *d'or à la bande de gueules, chargée de trois roses ou trois quintefeuilles d'argent.*

(1) Note manuscr. de Goze aux Arch. de l'agence des trav. de la cath.

(2) *Mémoires*, l. II, ch. 48. — Lamorlière (*Antiquités*, p. 215) n'avait lu que ces mots : « ..... Simon ..... decessit præsul ». La *Gallia Christiana* (t. X, col. 1192) n'en donne pas davantage.

(3) Note ms. de Goze aux Arch. de l'agence des trav. de la cath.

(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 330. — De Court, *Mémoires*, l. II, ch. 48.

(5) Roze, *Visite*, p. 58.

(6) Long., 1m72.

conservée que celle de Simon de Gonçans, elle est loin d'avoir sa valeur artistique. Le style général est lourd, les draperies raides, peu étudiées et disposées comme si la statue devait être placée debout : de l'abdomen au bas de la robe, les plis de celle-ci, peu accentués d'ailleurs, sont dans une position absolument horizontale, de sorte que les pieds du personnage semblent sortir d'un tuyau : la physionomie est banale et vulgaire, la chevelure sommairement indiquée. La tête du chanoine est appuyée sur un coussin et abritée par un dais d'architecture : ses pieds reposent sur un lion. Il porte le costume de ville : chaussures épousant la forme du pied, cotte hardie descendant jusqu'à la cheville, avec capuchon relevé, et manches larges et fendues descendant jusqu'au coude, laissant passer les manches de la cotte, qui sont longues, étroites et serrées le long de l'avant-bras par une rangée de petits boutons; il a les mains jointes, la tête nue, les cheveux taillés carrément à hauteur de la nuque, sans tonsure, la barbe rasée. La robe était peinte « de couleur tirant sur le verd, qui autrefois étoit bleu, le camail de mêmes et chaussé de rouge » (1).

Lors de la dernière restauration, on a peint dans le fond de la niche, les armoiries du chanoine, telles qu'elles ont été blasonnées par Lamorlière (2) et le P. Daire (3) : *de gueules, à la croix d'argent* (Savoie), *au 1er canton d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or* (4). Un tau est passé derrière l'écu. Nous doutons qu'il ait existé primitivement.

Sur la moulure qui se trouve dans le fond, on a peint en blanc sur fond rouge l'épitaphe suivante, en caractères imitant les capitales gothiques :

CHY GIST MESSIRE THOMAS DE SAVOYE QVI JADIS FVST CHANOSNE DE CHESTE EGLISE MESTRE DES REQVESTES LEQVEL TRESPASSA LAN DE G. MCCCXXXVI LE MOIS DE DÉCEMBRE.

Goze (5) prétend avoir rétabli cette épitaphe d'après un épitaphier de 1756; mais il a bien soin de ne pas dire où il se trouve. Cette version est un peu plus complète que celles qui ont été données par les autres auteurs et elle en diffère légèrement. Le manuscrit 515 de la bibliothèque d'Amiens (6), datant de la fin du XVIIe siècle, la donne ainsi : « Chi gist messire Thumas de Savoie, jadis chanoine de cette église, qui trépassa l'an de grâce (blanc) du mois de may le IIII ». Et quelques feuillets plus loin (7), la date de l'année est suppléée ainsi d'une autre écriture : « 1332 (ex comp. Sci Martini ad Gemellos) ».

Une autre version est donnée par les épitaphiers (8) : « Chi gist messire Thumas de Savoye, qui jadis fut chanoine de chette église (9), l'an de grâce (blanc) le mois de décembre le IIIIe ».

Enfin Rivoire (10), qui n'a pas dû l'avoir vue : « Ci git Messire Thomas de Savoye, chanoine de cette église ..... lequel trépassa l'an de grâce MCCCXXXV, au mois de décembre ».

(1) Épitaphier D.

(2) *Antiquités*, p. 231.

(3) *Hist. littér.*, p. 464.

(4) L'épitaphier A (fol. 51 v°) dit tout simplement qu'il portait *de gueules à la croix d'argent*. De même l'épitaphier D. D'après celui-ci, il semble qu'il y avait encore d'autres armoiries dans le fond de la niche. — Suivant un mauvais dessin de l'épitaphier C, (fol. 20 v°), le premier canton à la fleur de lys serait de gueules comme les autres, et la fleur de lys d'argent.

(5) *Mémorial d'Amiens* du 1er novembre 1862.

(6) Bibl. d'Am., ms. 516, fol. 142.

(7) Fol. 148.

(8) Épitaphiers A, fol. 51 v°; B, p. 7; C, fol. 20 v°; D.

(9) Les épitaphiers B et C ajoutent ici le mot « trespassa ».

(10) *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 134.

Lamorlière (1) affirme au contraire n'avoir pu lire que ces mots : « Cy gist messire Thumas de Savoye, jadis chanoine de ceste église ».

Nous laissons au lecteur le choix entre ces différents textes, dont il n'est pas probable qu'un seul soit absolument exact (2).

Le P. Daire (3) a donné du personnage une toute autre épitaphe en un distique latin, d'apparence très moderne. Rivoire (4), qui l'a reproduite avec commentaires, prétend qu'elle avait été mise à la place de l'ancienne qui avait disparu :

» Allobrogum me jura ducis regimenque manebant
» Ni Deus ante mihi cœlica regna dares.

Cette inscription n'a pas été reproduite dans la restauration.

Chapelle Saint-Jacques, dite du Sacré-Cœur.

Chapelle XXVI.

Etat ancien. — La chapelle qui, depuis 1866, est dédiée au Sacré-Cœur de Jésus, ne paraît avoir jamais eu antérieurement d'autre vocable que celui de Saint-Jacques-le-Majeur. En 1253, Laurent de Montreuil, pénitencier, fonda trois chapellenies dans la cathédrale, à condition qu'elles ne seraient jamais transférées à Saint-Firmin de Montreuil (5). Bien que l'acte de fondation ne le dise pas positivement, il est certain que les chapelles en question furent de tout temps desservies à l'autel de Saint-Jacques, dont elles avaient le titre (6).

Le plus ancien acte où j'aie relevé la mention expresse de cette chapelle de Saint-Jacques est une pièce du 17 octobre 1337, relative à une contestation entre l'évêque et le doyen du chapitre, sur la propriété des cierges offerts « ad altare beati Jacobi » (7). Dans une pièce de 1372 (8), le vocable de saint Philippe est accolé à celui de saint Jacques. Il n'est pourtant pas probable qu'il s'agisse de saint Jacques le Mineur, qui a sa fête, comme on le sait, en même temps que celle de saint Philippe, le 1er mai, car, dans les derniers temps, c'était bien encore saint Jacques le Majeur que la chapelle avait pour titulaire (9). Un autre acte du

(1) *Antiquités*, p. 231.

(2) On voit que la date de l'année de la mort n'est pas la même dans les différentes versions : elle varie entre 1332, 1335 et 1336.

(3) *Hist. littér. de la ville d'Am.*, p. 464.

(4) *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 134.

(5) 27 septembre 1253. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 1040. — Voy. aussi, juin 1263, acquisition des dîmes de Verton au profit desdites chapellenies. *Ibid.*

(6) 8 juill. 1372 : « Jacobus de Ambianis et Gerardus Hanon dixerunt quod ipsi duo et dominus Johannes Comitis, ratione capellaniarum suarum que sunt pares, percipiebant et percipiunt suos grossos fructus apud Monsterolum super Mare, et etiam habent decimas de Vertone, et dicte tres capellanie debent deserviri in capella sanctorum Philippi et Jacobi..... Dixerunt etiam quod quondam magister Laurentius de Monsterolo, penitentiarius Ambianensis, fundavit tres capellanias memoratas ». Arch. de la Somme, Chapelains d'Am., Arm. I, l. 1, n° 9. — Voy. Darsy, *Bénéf. de l'église d'Am.*, t. I, pp. 55, 56, 61.

(7) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Cartul. VI, fol. 13.

(8) Voy. ci-dessus, note 6.

(9) Cependant Pagès (Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 148) et le ms. de Machart (t. VIII, Bibl. d'Am., ms. 836, p. 315) donnent bien saint Jacques le Mineur comme titulaire à cette chapelle, mais ils sont en désaccord avec tous les autres auteurs. Le ms. de

19 janvier 1466, v. s., ajoute au vocable de saint Jacques celui de saint Gilles (1). De fait, comme nous le verrons, l'ancien vitrail principal de la chapelle représente d'un côté l'histoire de saint Gilles.

Cette chapelle était le siège de l'importante confrérie des merciers d'Amiens (2). Ce sont eux qui, sans doute, sont représentés au bas du vitrail du XIII[e] siècle dont nous venons de parler. Ce sont eux aussi qui, au XVI[e] siècle, fermèrent la chapelle d'une clôture en cuivre. La construction de cette clôture dura assez longtemps. Dès l'an 1543, la communauté des merciers avait obtenu du chapitre l'autorisation « de clore de cuivre la chapelle Saint-Jacques ..... où se célèbre leur confrérie » (3). Au mois d'août de l'année suivante, les travaux de la clôture étaient interrompus ou paraissaient l'être. C'était peu de temps avant la paix de Crépy : la ville d'Amiens, qui était en plein théâtre de la guerre, s'imposait de lourds sacrifices pour se mettre en état de défense (4). L'échevinage fit demander au chapitre « que ung commenchement de closture de cuivre estant en l'église Nostre-Dame, non mis en œuvre, que ont faict faire les merchiers de ceste ville, soit prins et appliqué à faire artillerie pour la deffence de ceste ville », chargeant des députés vers les chanoines, « de ce leur persuader bien fort, leur remonstrant la carence et nécessité d'artillerie estant en icelle ville ». Le chapitre répondit « que ladite closture avoit jà esté dédiée à ladicte église, et qu'il y avoit quelque bon personnage quy, par dévotion, le vouldroit achever, priant à mesdits seigneurs maieur et eschevins eulx volloir contenter ». L'échevinage n'insista pas (5).

La clôture n'aurait pourtant été terminée et définitivement mise en place qu'en 1578. Elle portait en effet cette inscription : « Les marchands merciers de cette ville ont fait faire cette clôture l'an 1578 » (6).

Elle était, paraît-il, très riche et « d'une exécution assez bizarre » (7) : elle se composait « de quatorze colonnes et de quatre demi-colonnes d'un ordre particulier, qui n'est pas dans les règles d'aucun autre ordre. Elles sont d'un cuivre jaune; il y en a quatre cannelées rudentées : les cannelures sont remplies de cables, de

Machart l'est aussi avec lui-même, car, dans sa seconde description de la cathédrale (*Ibid.*, p. 388), il dit bien Saint-Jacques-le-Majeur.

(1) 19 janvier 1466 v. s. « In hujusmodi ecclesia (Ambianensi) ad altare sanctorum Egidii et Jacobi ». Collat. d'une des chapelles vicariales de Saint-Jacques. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 999.

(2) Tous les ans, le 25 juillet, fête de saint Jacques le Majeur, les quatre maîtres égards de la confrérie portaient la relique du saint « à la procession fondée par Guillaume Auxcouteaux, maître ès arts, bachelier en théologie et chanoine de l'église cathédrale, qui donna aussi la relique qui consiste en un os du menton ». DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 108. — Voy. ci-dessus, t. II, pp. 9 et 86.

(3) « Autres actes capitulaires des 14 may 1543 et 21 octobre 1585, portans permission à la communauté des merciers de clorre de cuivre la chapelle Saint-Jacques dans ladite église cathédrale, où se célèbre leur confrérie, et au frère de M. Jacques Estourneau, chanoine, de faire mettre une épitaphe en ladite église, au lieu de la sépulture de sondit frère ». Acte capitulaire du 14 mai 1543, cité dans un arrêt du Conseil privé entre l'évêque et le chapitre, du 26 janvier 1644. Pièce imprimée. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G 612. Il est clair, d'après le texte précité, que la date de 1543 se rapporte seule à la clôture de la chapelle Saint-Jacques et celle de 1585 à l'épitaphe de Jacques Estourneau, et non les deux, comme Pagès l'a cru (Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 149). D'ailleurs la plupart des auteurs ont écrit sur cette clôture les choses les plus confuses et les plus contradictoires, sur lesquelles il serait trop long d'insister.

(4) A. DE CALONNE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. I, p. 495.

(5) Arch. de la ville d'Am., Échevin. des 15 août et 5 septembre 1544. BB 25, fol. 64 et 69 v°.

(6) Épitaphiers A, fol. 52; B, p. 7; C, fol. 21.

(7) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 314 et 388.

roseaux ou bâtons par le bas, qui montent jusques au tiers du fust de chaque colonne, garnies de trois tores par le bas, comme aux colonnes d'ordre corinthien, et les autres petites colonnes sont seulement cannelées depuis le haut jusques en bas, sans roseaux. Les chapiteaux de ces colonnes participent de ceux de l'ordre dorique et de ceux du corinthien, estant ornés par en bas de feuilles, et le tailloir estant quarré comme celui de l'ordre toscan; les petites colonnes sont placées sur un piédestal continu, et les quatre plus grosses sont sur des piédestaux en saillie ..... Le milieu de cette clôture est surmonté d'un fronton brisé, et dans la place du tympan, une statue de bois doré représentant la figure de saint Jacques, qui estoit alors le patron de cette grande communauté » (1).

Indépendamment de l'inscription que nous avons citée, la clôture portait un écusson chargé d'une balance et d'un marc (2).

L'ancien autel était le présent de Jean Leclerc, maître du Puy en 1620. « Un très beau tableau placé dans le retable de l'autel de la chapelle de Saint-Jacques-le-Mineur *(sic)* représente Jésus au Temple assis parmi les docteurs, les écoutant et les interrogeant touchant la venue du Messie, et donnant de l'admiration à tous ceux qui l'écoutoient. L'ordonnance de ce tableau en est belle et l'architecture du temple fort bien dessinée; la sculpture du retable d'autel, de bois doré, est d'une délicatesse admirable; M. Blasset qui l'a travaillée, a fait voir dans cet ouvrage qu'il n'estoit pas moins habile dans la sculpture en bois que dans celle en marbre. Ce retable d'autel fut offert l'an 1620 par M. Jean Leclerc, marchand plombier, dont M. Blasset épousa la veuve, qui estoit fort riche (3). Ce M. Leclerc avoit donné l'an 1616 les vitres derrière l'autel où repose le chef de saint Jean-Baptiste ..... Aux deux côtés du retable d'autel de cette chapelle, on voit les portraits de M. Jean Leclerc et de demoiselle Magdeleine Le Tellier, son épouse, qui ont donné ce beau et délicat retable d'autel » (4).

On y lisait cette inscription :

» A l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie, Jehan Leclerc, marchand » plombier et Madelaine Letellier, sa femme, ont offert cette table d'autel le jour » de Noël 1620 (5).

Tout cela disparut de 1775 à 1778 afin de satisfaire l'amour du chanoine Cornet et de ses contemporains pour l'uniformité : le nom même de Blasset — on l'avait peut-être oublié — ne sauva pas l'autel auquel Pagès n'avait pourtant pas ménagé les éloges. Plus n'est besoin de décrire la décoration en bois peint et doré que l'on mit à la place : elle était identique à celle de la chapelle Saint-Augustin (6). Le tableau en relief de l'autel représentait saint Jacques le Majeur (7).

Cette chapelle paraît n'avoir jamais renfermé d'anciens monuments funéraires.

État actuel. — En 1866 de douloureuses circonstances vinrent donner

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 149.

(2) Épitaphiers A, fol. 52; B, p. 7; C, fol. 21.

(3) Il ne faut pas oublier que Nicolas Blasset était aussi plombier. Voy. ci-dessus, t. I, p. 521.

(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, pp. 148 et 150. — Voy. aussi Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII) p. 314.

(5) Épitaphier B, p. 90.

(6) Chapelle XXV.

(7) Il existe une photographie de la décoration du

l'occasion de faire disparaître cette décoration. Nous ne pouvons que rappeler l'épidémie cholérique qui sévit si cruellement à Amiens durant les mois de juin et de juillet de cette année. Mgr Boudinet, évêque d'Amiens, eut alors la pensée de consacrer sa ville épiscopale et son diocèse au Sacré-Cœur de Jésus et de lui dédier la chapelle qui nous occupe (1). La consécration eut lieu dans la cathédrale le 29 juillet, en présence d'une grande multitude.

Une souscription de l'évêque et des fidèles produisit quatre-vingt-sept mille francs, auxquels vint s'ajouter une somme de dix-sept mille francs allouée par l'État (2).

Les travaux (3) durèrent trois ans. Comme celles de Sainte-Theudosie et de Notre-Dame, la chapelle entière, du sol à la voûte, fut couverte de peintures murales et de dorures. La partie décorative de ces peintures fut exécutée par Nicolle, de Paris; on fit peindre en outre par des artistes, Théodore Maillot et Louis Steinheil, sous l'arcature du soubassement, seize images en pied des saints et des saintes dont la vie et le caractère se rapportaient le mieux au culte du Sacré-Cœur. Sous chaque arc est une figure (4) se détachant sur un fond brun-rouge :

1. (5) La bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque en costume de visitandine, un cœur d'or sur la poitrine, par Th. Maillot.

2. Saint François de Sales, en rochet, mosette et étole, par Th. Maillot.

3. Saint Thomas d'Aquin, en costume de dominicain, un soleil d'or sur la poitrine, tenant un livre ouvert où est écrit : « ADORO TE DEVOTE LATENS DEITAS », par Th. Maillot.

4. Saint Bernard, en costume de cistercien, une croix dans la main gauche, la droite levée, par Th. Maillot.

5. Saint-Firmin, en évêque du XIIIe siècle, *in pontificalibus*, par Steinheil.

6. Le chef de saint Jean-Baptiste, sur un plat posé sur une colonne, par Th. Maillot. L'entrecolonnement étant en partie occupé par une petite armoire prise dans l'épaisseur de la muraille, c'est par ce sujet qu'on a utilisé la partie qui restait disponible pour la peinture.

7. Saint Jean l'Évangéliste, tenant un livre et un calice d'où sort une vipère, par Th. Maillot.

8. Saint Pierre, tenant les deux clefs, par Th. Maillot.

9. La Vierge Marie sans l'Enfant Jésus, par Th. Maillot (6).

10. Saint Joseph, une branche de lis à la main, par Th. Maillot.

11. Saint Paul, tenant un livre et une épée, par Th. Maillot (7).

12. Sainte Marie-Madeleine, représentée sous la forme d'une très jeune fille,

XVIIIe siècle de cette chapelle à la Bibl, Nat., Estampes, Topogr. Départ. de la Somme.

(1) Depuis plusieurs années déjà il était question de donner à la chapelle Saint-Jacques une décoration analogue à celle que les chapelles Sainte-Theudosie et de la Petite Paroisse venaient de recevoir. Dès 1862, un devis de 70.000 fr. avait été dressé dans ce but par Viollet-le-Duc : l'évêque devait y participer pour 25.000 fr. On ne sait quelle cause avait fait ajourner le projet. Rapp. de Viollet-le-Duc du 1er septembre 1862. Arch. de la Somme, série V, Édif. diocés. — Voy. aussi GOZE, *Travaux à la cath. d'Am. Restaurat. de la chapelle de la Sainte-Vierge*, dans le *Mémorial d'Am.* du 1er nov. 1862.

(2) Les travaux coûtèrent en tout 114.000 fr. Le supplément fut payé par la suite.

(3) Voy. un article de l'abbé Corblet dans le journal le *Mémorial d'Am.* du 31 juillet 1869. — GOZE, *Cathédr. d'Am., nouvelle chapelle du Sacré-Cœur de Jésus,* même journal, du 31 août 1869.

(4) Haut., 1^m35. — Aucune n'est signée.

(5) En commençant par la gauche du spectateur.

(6) Les deux entrecolonnements qui se trouvent derrière l'autel sont vides.

(7) Les deux entrecolonnements suivants sont occupés par une double piscine semblable à celles que possèdent les autres chapelles de l'abside.

simplement vêtue, ayant au cou un collier de verroterie et tenant un petit vase de terre, tel qu'on en rencontre dans les sépultures barbares, par Steinheil.

13. Saint Augustin, vêtu d'une ample chasuble drapée et coiffé d'une mitre blanche. D'une main, il tient un cœur d'or enflammé, de l'autre, un livre où est écrit : SERO TE COGNOVI, SERO TE AMAVI, par Th. Maillot.

14. Saint François d'Assise, en costume de son ordre, la figure jeune et marqué des stigmates, par Steinheil.

15. Saint Ignace de Loyola, vêtu de la soutane noire des Jésuites et tenant un papier où est écrit : AD MAJOREM DEI GLORIAM, par Th. Maillot.

16. Sainte Thérèse, en habit de carmélite, une flèche d'or enfoncée dans la poitrine, par Steinheil.

L'autel, exécuté par Poussielgue-Rusand, orfèvre à Paris, sur les dessins de Viollet-le-Duc, a figuré à l'exposition universelle de 1867, à Paris. Il est tout en bronze doré (1). Le devant est orné de quatre colonnettes, entre lesquelles sont trois roses à six lobes : au centre de chacune de celles-ci est un cercle en verre derrière lequel est placé un paillon rouge. Les quatre colonnettes portent une jolie frise formée d'enroulements de feuillages. Sur le retable, qui est assez bas pour pouvoir servir de gradin à la croix et à six chandeliers, sont représentés en bas-relief la Cène et l'apparition du Sacré-Cœur à Marguerite-Marie Alacoque. Le tabernacle s'ouvre entre ces deux sujets. Deux anges agenouillés soutiennent au-dessus du crucifix un haut piédestal surmonté d'une statue en pied du Sacré-Cœur (2), tel qu'on le représente le plus habituellement : Jésus debout, montrant son cœur découvert.

Sur les côtés de l'autel, deux colonnes portent chacune un ange thuriféraire debout, en bois sculpté, peint en ton ivoire et exécuté par les frères Duthoit.

Deux grandes couronnes de lumières pendues à la voûte et deux grandes torchères en bronze doré, sorties des mêmes ateliers que l'autel et dessinées aussi par Viollet-le-Duc, complètent le mobilier de la chapelle.

Des trois anciennes verrières du XIIIe siècle, il ne subsistait, comme dans les autres chapelles latérales du chevet, que celle de la fenêtre centrale. On prit le parti de la déplacer, et, après l'avoir fait restaurer, de lui faire occuper la fenêtre du côté de l'Évangile. Un vitrail neuf se rapportant à la dévotion au Sacré-Cœur, vint prendre sa place dans la fenêtre centrale. Par un motif d'économie, la troisième fenêtre fut remplie par une verrière du XIIIe siècle que l'on arracha à la chapelle Saint-Jean-Baptiste au chevet (3).

L'ancienne grille du XVIIIe siècle fut remplacée par une autre grille en fer forgé et doré en style du XIIIe siècle, dessinée par Viollet-le-Duc, et exécutée par Lequet, serrurier à Amiens, successeur de Dauphin qui avait fait celles de la chapelle Sainte-Theudosie (4).

Le dallage, exécuté par Coënen, marbrier à Amiens, est formé de carreaux en marbre noir de Dinant et en marbre gris de Lunel dont quelques-uns son incrustés de feuillages alternativement rouges et noirs (5).

En avant de la grille qui ferme la chapelle, ce dallage est terminé par une

(1) Haut., 5 m.; larg., 2m17.
(2) Haut., 1m10.
(3) Chapelle XXIII.
(4) Chapelle XXV.
(5) Procédé de l'ingénieur Nettement.

longue bande de marbre noir, sur laquelle est gravée l'inscription suivante en capitales imitées du XIIIe siècle, sur une seule ligne :

J : AN : EP : AMB : SACELLVM : HOC : EX : VOTO : PRO : SEDATIONE : LVIS : ACERRIMÆ : TENACISQVE : AMB : GRASSANTIS : QVÆ : REIPSA : SEDATA : FVIT : ABHINC : IMPENSA : MVLTA : EXORNATUM : SS : CORDI : JESV : DICAVIT : IN : III : ANNIVERSARIO : VOTI : AN : SAL : MDCCCLXIX :

Au milieu du dallage est la pierre tombale qui recouvre la sépulture de Mgr Boudinet, et que le prélat avait fait faire dès l'époque de la restauration de la chapelle (1). L'inscription seule fut réservée et gravée seulement après sa mort arrivée le 1er avril 1873. C'est une grande pierre blanche (2) incrustée de mastic noir, à l'instar des pierres tombales du XIIIe siècle. Sous un arc trilobé porté par deux colonnes et surmonté d'un gable à crochets, accompagné lui-même de deux angelots les mains jointes et sortant de nuées, est l'effigie en pied de l'évêque vu de face, mais la tête tournée de trois quarts. Il porte le costume épiscopal du XIIIe siècle, et il foule aux pieds un dragon, dans la gueule duquel il enfonce l'extrémité inférieure de sa crosse : à la droite de sa tête, est un écu à ses armes ; *d'azur à la croix d'or;* et au-dessus, dans une banderole, sa devise : SPES : VNICA.

Tout autour de la dalle, l'épitaphe est gravée en caractères imitant les capitales du XIIIe siècle. Elle a été composée par M. l'abbé Fallières, alors vicaire général d'Amiens, aujourd'hui évêque de Saint-Brieuc :

CVJVS : EXVVIVM : HIC : JACET : PIVS : + : EPISCOPVS : JAC : ANT : BOVDINET : SE : ET : GREGEM : JESU : S : S : CORDI : VOVIT : + : CONC : VAT : ROM : FIDEM : SERVAVIT : + : PATRIÆ : CASVS : LVXIT : HANC : ECC : XVII : ANOS : REXIT : OBIIT : AN : MDCCCLXXIII : I : APR : (3).

Les travaux terminés, Mgr Boudinet inaugura solennellement la chapelle et en consacra l'autel le vendredi 27 août 1869, au milieu d'une grande affluence (4).

Chapelle Saint-Nicaise dite Saint-François d'Assise.

CHAPELLE XXIV.

ÉTAT ANCIEN. — Le vocable de cette chapelle paraît avoir été de tout temps celui de Saint-Nicaise. En 1340, Guillaume Li Ours, chapelain de la cathédrale, fonda une chapellenie « dans la chapelle Saint-Nicaise de l'église d'Amiens » (5).

(1) Elle a été exécutée par Coënen, sur les dessins de Viollet-le-Duc.

(2) Long., 2m28 ; larg. 1m15.

(3) Voy. SOYEZ, *La tombe de Mgr Boudinet à la cathédrale d'Amiens*, dans *le Dimanche,* t. VI, 1874, pp. 124 à 126.

(4) *Lettre pastorale et mandement de Mgr l'évêque d'Amiens, à l'occasion de l'inauguration de la chapelle du Sacré-Cœur érigée dans la cathédrale, en exécution du vœu du 29 juillet 1866.* 12 août 1869.

(5) 27 mai 1340. « In capella Sancti Nichasii ecclesie Ambianensis ». Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 1042. — Voy. aussi *Ibid.*, Chapelains de la cath. d'Am., Arm. I, l. 50. — Bibl. d'Am., ms. 519, Cartul. des chapel. de la cath. d'Am., fol. XVIII v° et XXIII v°. — Guillaume d'Espinoy, dit Li Ours, chapelain de la cathédrale est le même qui, nous le verrons, a donné une verrière. Il est déjà cité comme chapelain dans le cueilloir de l'Hôtel-Dieu d'Amiens de 1277 (fol. 24). Il devait donc être fort âgé en 1340. Nous savons qu'il était mort en avril 1343, v. s. A cette époque les exécuteurs de son testament ajoutèrent 140 florins à la dotation de la chapelle qu'il avait fondée, et le cueilloir de l'hôtel-Dieu de 1416 mentionne ainsi sa maison : « une maison..... en laquelle demoura messire Willaume Lours, jadis cappelains de Nostre-Dame *par long tamps* ».

Guillaume Li Ours avait aussi donné à la cathédrale une relique de saint Nicaise (1), mais il n'est pas vraisemblable que ce soit cette relique qui ait donné son nom à la chapelle, car, si âgé que Guillaume Li Ours paraisse avoir vécu, il ne devait certainement pas être né lorsque les chapelles du chevet furent élevées.

Indépendamment de la chapellenie fondée par Guillaume Li Ours, d'autres chapellenies de Saint-Nicaise étaient encore d'ailleurs desservies dans la chapelle. Les vocables de Saint-Maur et de Saint-Fiacre sont accouplés à celui de Saint-Nicaise pour plusieurs d'entre elles (2). C'est pourquoi on donne parfois à la chapelle le titre de Saint-Maur et Saint-Fiacre (3).

Quoi qu'il en soit, le vocable de beaucoup le plus usité, je dirais même le vocable officiel, était celui de Saint-Nicaise (4). On l'appelait encore ainsi en 1624. A cette époque (5), la communauté des drapiers et drapiers-chaussetiers d'Amiens obtint de l'échevinage des articles complémentaires à ses brefs et statuts qui dataient du 16 novembre 1494 et qui étaient muets sur certains points importants. Entre autres lacunes, aucun lieu n'y avait été fixé pour le service divin de la confrérie, et rien n'avait été réglé pour les frais d'entretien dudit service. Il fut statué que la confrérie prendrait pour patron et protecteur saint François d'Assise, qu'elle ferait placer son image « en la chappelle de Saint-Nicaise dans l'église cathédralle d'Amyens », qu'elle y célébrerait tous les ans sa fête le 4 octobre, par une « haute messe en musique ». C'est là aussi que tous les jeudis se dira la messe que la communauté avait coutume de faire célébrer, etc. Aux jours de fêtes, la chapelle devait être décorée d'herbe et de mais.

Depuis lors, le vocable de Saint-François se substitua petit à petit à celui de Saint-Nicaise (6), et celui-ci finit par tomber si complètement dans l'oubli que, lorsque la chapelle fut décorée à nouveau au xviii[e] siècle, c'est l'image de saint François qui fut placée sur l'autel. Il faut dire que saint François était un des patrons du chanoine Cornet.

L'ancienne clôture avait été offerte, indépendamment du tableau traditionnel qui fut placé non loin de là (7), par Charles de Sachy, seigneur de Hautvillers, maître du Puy en 1584. Exécutée par Pierre Normand, maître menuisier (8), elle était « ornée de quatre grandes colonnes de bois, d'ordre dorique, placées sur des piédestaux en saillie, et de plusieurs autres petites colonnes de bois, d'ordre

(1) « Vas cristallinum cum pede argenteo deaurato ad modum laterne, in quo sunt reliquie de beato Nichasio et beato Eligio et pluribus aliis, quod donavit dominus G. Ursi ». Invent. du trésor de 1347, v. s.

(2) Darsy, *Bénéfices*, t. I, pp. 56, 60.

(3) Délib. capitul. du 27 mai 1503. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G. 925. — C'est par erreur que la bulle de Martin V concernant les douze chapellenies affectées aux vicaires, du 19 sept. 1427, l'appelle autel Saint-Maurice, au lieu de Saint-Maur. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.) G. 998.

(4) 5 décembre 1588. Messes fondées par Pierre Bouteville, chapelain, « en la chapelle Saint-Nicaise, en ladicte église Nostre-Dame ». Arch. de la Somme, Chapel. de la cath. d'Am., Arm. I, l. 6, n° 19. — xvii[e] s. « Tableau dudit Séjourné, quy est en la chapelle de Saint-Nicaise ». Arch. de la Somme, E 985.

(5) 9 mai 1624. Arch. de la ville d'Am., AA 13 (Reg. N), fol. 207 v°. — Aug. Thierry, *Monum..... du Tiers État*, t. II, p. 459.

(6) De Court (*Mémoires*, l. III, chap. 1) l'appelle encore Saint-Nicaise. Pagès également. Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 143.

(7) « Contre une des colonnes isolées qui forment la clôture du chevet du chœur ». Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 241. — Nous le décrirons à sa place.

(8) Marché du 25 avril 1584 entre Charles de Sachy et Pierre Normand. Minutes de M[e] Roche, notaire à Amiens. Cité par A. Dubois, dans *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, tt. X, p. 275, et XIX p. 153.

corinthien, posées sur un piédestal continu. Quatre statues de bois doré représentant saint Louis, saint Charlemagne, le roi David et Salomon, en augmentent l'ornement. Une autre statue de bois doré de la très sainte Vierge, placée au milieu d'un fronton sphérique brisé, embellit le couronnement de la porte de cette clôture (1) ». Elle portait cette inscription :

» Cette clôture a été donnée par Charles de Sachy, bourgeois et marchant, » maître du Puy de cette année 1584 (2).

L'autel qui a précédé l'autel actuel avait été offert par Germain Séjourné, marchand, maître du Puy en 1614, et, par Marie Sevestre, son épouse. Dans le retable était un tableau représentant la Nativité du Christ. « Ce tableau, dans son fond, qui suppose une nuit, ne laisse pas d'estre éclairé, mais il ne tire son jour que d'une certaine clarté imprimée sur le corps de l'Enfant-Jésus, dont la réflexion lumineuse se répand avec proportion sur toutes les surfaces des figures qui le composent, et chacune en reçoit la réverbération autant qu'il lui en faut pour en discerner les mouvemens et l'attitude, par rapport aux distances qui les séparent. Le tableau qui avoit servi de modèle à celui dont je viens de vous parler, sur lequel sont peints les portraits de M. Séjourné et de Madame son épouse, et qui estoit attaché au côté droit de la même chapelle de Saint-Nicaise, sert présentement de retable d'autel de la chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, ordinairement appelée de l'Extrême-Onction, ... lequel autel MM. les ecclésiastiques de la communauté des chapellains de la cathédrale ont fait orner depuis peu de tems et y offrent à présent le saint sacrifice de la messe » (3).

Cet autel était « très belle *(sic)* et très riche; aux deux ailes sont placés de beaux rideaux » (4).

On y lisait cette inscription :

» Germain Séjourné, marchand drapier et bourgeois de cette ville, maître » du Puy, et Marie Sevestre, sa femme, ont présenté cette table d'autel, le jour » de Noël 1614 (5).

Un petit tableau ou étaient peints les portraits de Séjourné et de son épouse avait servi de modèle à celui de l'autel. Attaché primitivement au côté droit de la chapelle qui nous occupe, il servit plus tard de retable à celle de Saint-Jean-Baptiste (6).

Tout autour de la chapelle étaient placées plusieurs figures de saints « qu'on remarque être très antiques » (7).

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 144. — Voy. aussi Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 313 et 389. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 114.

(2) Épitaphier A, fol. 52.

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 143. — Voy. aussi Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII) pp. 313 et 389. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 114.

(4) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII) p. 313.

(5) Épitaphier B, p. 88.

(6) Chapelle I. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 144. — Germain Séjourné fonda en outre un « cierge et entretènement d'icelui, de cire blanche, mis au tableau dudit Séjourné quy est en la chapelle Saint-Nicaise, en laquelle il a fait faire une table d'autel avecq les escoperches, en l'année MVI^e quatorze dernier, plus de fonder une autre messe en musique de l'office de M. saint Germain, martir, 2e jour de may, en la nef de ladite église de Nostre-Dame », moyennant 18 l. 15 s. t. par an, ou 300 l. une fois payées, sur la maison où il demeure, sise à Amiens, rue des Vergeaux, à l'enseigne du Chef saint Denis. Arch. de la Somme (Confr. du Puy N.-D)., E 985.

(7) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 313.

État actuel. — Nous avons vu que cette chapelle avait été décorée à neuf de 1775 à 1779, en même temps que les chapelles XXIII, XXV et XXVI, par le sculpteur Vimeux, aux frais du chanoine Cornet de Coupel (1). L'ensemble de la décoration est identique à celui de la chapelle XXIII, à laquelle celle-ci fait pendant.

Le sujet central du retable de l'autel représente saint François d'Assise (2). Cette sculpture, d'un dessin assez correct, est d'une banalité désespérante. L'ancien régime expirant était mal fait pour comprendre une des plus suaves et des plus naïves figures du moyen âge. Il en a fait un vieillard quelconque — saint François est mort à quarante-cinq ans — méditant sur une tête de mort. On s'est bien gardé de lui mettre les stigmates.

Après la Révolution, on avait placé dans cette chapelle une copie par Gontier du Christ aux Anges de Lebrun, provenant du couvent de la Providence. En 1852, elle fut transférée dans la chapelle I, et remplacée par une autre toile offerte par M. Amable Cornet comme pendant à un tableau qu'il avait fait placer dans la chapelle XXIII en 1846 (3). C'est une copie (4) de la Madone du peuple de Federigo Baroccio, qui se trouve dans la galerie des Offices à Florence. Au bas un cartouche porte cette inscription :

La Madonna del popolo del Baroccio, l'anno 1851. La très sainte Vierge Marie priant le Seigneur Jésus de bénir des riches occupés a faire l'aumone.

Il n'y a pas trace de sépultures dans cette chapelle.

Chapelle Saint-Éloi (5).

Chapelle XXII.

Etat ancien. — Le vocable primitif de cette chapelle paraît toujours avoir été Saint-Éloi qu'elle porte encore. Une chapellenie de ce nom, fondée en 1243 v. s., y était attachée (6). Elle est d'ailleurs ainsi formellement désignée dans un acte du 8 juillet 1372 (7). La cathédrale possédait une côte du saint évêque de Noyon (8). Le principal contrefort de la chapelle était surmonté à l'extérieur d'une statue d'évêque assis (9).

Par son testament, du 18 juillet 1527 (10), Adrien de Hénencourt fonda « en l'église Nostre-Dame d'Amiens, en la chapelle de Saint-Éloy », deux chapellenies,

(1) Voy. ci-dessus, t. II, p 310.

(2) Haut., 1m10.

(3) Voy. ci-dessus, t. II, p. 311.

(4) Haut., 4m26; larg., 2m80.

(5) C'est par suite d'une confusion que le ms. de Baron (édit. Soyez, pp. 32 et 138) et celui de Machart (t. VIII, Bibl. d'Am., ms. 836, p. 389) ont donné à cette chapelle le vocable des saints Nicaise, Fiacre et Maur, qui appartient à la précédente.

(6) Mars 1243, v. s. Sentence de l'official d'Am. condamnant Aelis Hochavène et Isabelle, sa sœur, à laisser leur maison sise devant Saint-Leu, léguée au chapitre par leurs père et mère, pour constituer une chapelle dans l'église d'Am. Pièce disparue. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 35, n° 2. — *Ibid.*, Arm. III, l. 33. — Darsy, *Bénéf. de l'église d'Am.*, t. I, p. 55.

(7) « Dicta capellania debet in capella et ad altare Sancti Eligii deserviri ». Arch. de la Somme, Chapel. de la cath. d'Am., Arm. I, l. 1, n° 9.

(8) « Vas argenteum factum ad modum templi, sive capelle, in quo costa beati Eligii cum aliis reliquiis reponuntur ». Invent. du trésor de 1347, v. s., et les autres. — Voy. aussi ci-dessus, t. II, p. 339, n. 1.

(9) Cette statue qui était en fort mauvais état a été remplacée, il y a quelques années, lors de la restauration extérieure de la chapelle. Les débris de l'ancienne sont conservés à l'agence des travaux de la cathédrale.

(10) Voy. ci-dessus, t. II, p. 87.

l'une en l'honneur de saint Éloi, et l'autre en celui de saint Domice, chanoine d'Amiens. C'est cette chapellenie qui a fait parfois donner à la chapelle le nom de Saint-Domice qu'elle n'eut jamais officiellement.

Adrien de Hénencourt avait de son vivant doté la chapelle d'une somptueuse décoration. Une délibération de l'échevinage d'Amiens du 18 février 1504, v. s., nous en donne le motif. Elle nous montre d'une façon évidente l'opulent et magnifique chanoine protégeant et favorisant d'une façon toute spéciale les arts et les artistes. « Veu aussi une autre requeste présentée par les paintres, verriers, entailleurs, broudeurs et enlumineurs de ceste ville, leur accorder prendre et oster l'image de saint Luc qu'ilz avoient mis en la chappelle Saint-Quentin (1) et le transporter et mettre en la grande église Nostre-Dame, en la chappelle Saint-Éloy, en considération des nouveaux pardons et indulgences qui ont esté donnés à leur confrérie qui se devoit faire en ladite chappelle, et aussi que Mons. le doien de ladite église estoit content faire faire audit Saint-Quentin quelque ymage de saint Adrien, ou autre saint, ou lieu dudit saint Luc; mesdis seigneurs, sur ce eu advis, ont ordonné que ledit saint Luc demourra en ladite chappelle, et que, se bon samble aux supplians, facent faire ung autre ymage de saint Luc en ladite chapelle Saint-Éloy » (2).

Voilà donc pourquoi la chapelle Saint-Éloi fut si magnifiquement décorée, voilà pourquoi elle fut l'objet des libéralités du doyen de Hénencourt, voilà surtout pourquoi nous pouvons encore y admirer les superbes peintures qui ont échappé à la proscription du XVIIIe siècle. C'est que celui-ci la destinait à la confrérie de Saint-Luc, si florissante alors, des peintres, verriers, entailleurs, brodeurs et enlumineurs d'Amiens.

On ne sait si la statue de saint Luc a jamais été faite : les anciennes descriptions de la cathédrale n'en parlent pas. Il semble même qu'en présence du refus par l'échevinage de laisser l'antique statue quitter la chapelle Saint-Quentin, la confrérie des peintres, entailleurs, et enlumineurs, renonça au projet de s'établir dans la cathédrale. Au XVIIe siècle, elle se réunissait encore dans la chapelle Saint-Quentin (3).

La décoration projetée par Adrien de Hénencourt fut pourtant exécutée dès l'année 1506. L'inscription de l'autel relevée par De Court le disait positivement.

« Nobilis et venerabilis vir magister Adrianus de Henencourt, dominus temporalis » hujus loci, Senlis et de Bresle, decretorum doctor, decanus hujus ecclesiæ et » archidiaconus Noviomensis, hanc capellam decorare curavit anno MV^cVI. Orate » pro eo, suis etiam parentibus, magistris et benefactoribus » (4).

(1) Cette chapelle Saint-Quentin, qu'il ne faut pas confondre avec celle du même nom dans la cathédrale d'Amiens, se trouvait dans la rue Saint-Martin, non loin de l'église Saint-Martin-aux-Waides, sur le caveau où saint Quentin aurait été emprisonné. L'emplacement fut acheté en 1309 et la chapelle élevée en 1316 aux frais de la ville d'Amiens, près de l'hôpital où l'on hébergeait les malades et les pèlerins qui venaient implorer l'assistance du saint. L'échevinage avait gardé la charge de cette chapelle et de l'hôpital. Il en subsiste quelques vestiges du XIVe siècle dans la maison qui porte le n° 2 de la rue Saint-Martin. — Voy. DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 360, et un mémoire sur lad. chapelle, aux Arch. de la Somme (Collège d'Am.), D 83.

(2) Échevin. du 18 février 1504, v. s. Arch. de la ville d'Am., BB 20, fol. 79.

(3) « Les orfeuvres, les peintres et les vitriers y (dans la chapelle Saint-Quentin) font leurs confréries, et quoiqu'ils y salissent et gastent tout, à ce que disent les deux sœurs Dufour (chargées de l'entretien de la chapelle), qui, ces jours là, leur portent le linge et les ornemens, cependant, il n'y a que les vitriers qui donnent 10 s. pour contribuer pour quelque chose à l'entretien de la chapelle ». Mémoire du XVIIe s. sur la chapelle Saint-Quentin. Arch. de la Somme (Collège d'Am.) D 83.

(4) DE COURT, *Mémoires*, l. III, ch. 1.

L'autel élevé par Adrien de Hénencourt existait encore en 1782, et, même au XVIIIe siècle, il excitait l'admiration de l'auteur du manuscrit de Machart qui nous en donne une description malheureusement trop sommaire. « L'autel de cette chapelle est très antique : la devanture d'autel et les ailes dudit autel sont remplies de petites sculptures à demies relief, toutes dorées, représentant l'histoire de l'Ancien Testament. Il y a des tableaux peints d'une manière très fine. Le tableau de l'autel est principalement très remarquable : il y a des grandes figures de saints; les armes du donateur y sont » (1). Et ailleurs : « Le tableau de l'autel, qui étoit assez petit, mais très estimé, représentoit la Naissance de Notre-Seigneur » (2).

Nous n'avons pas besoin de cette appréciation pour supposer ce qu'il devait être, quand nous savons quels artistes Amiens possédait alors, et que le doyen de Hénencourt n'avait pas l'habitude de s'adresser aux moins habiles.

En 1592, N. Carquillaut, chanoine, donna une clôture à la chapelle. Il mourut la même année, et la clôture lui servit de mausolée. Elle était ornée de quatre grandes colonnes et de plusieurs petites, toutes d'ordre corinthien, de statues et de différentes figures; le couronnement était accompagné de quelques pyramides. Il y avait un tableau représentant la Résurrection de N.-S. (3).

Le portrait du défunt y était aussi figuré, en habit d'hiver, « aiant par-dessus le surplis une chape de laine noire doublée par devant des deux côtés, du haut en bas, de velours rouge, avec l'aumusson fouré dessus la tête, qui pend sur les épaules » (4). On y voyait aussi ses armes : « *de gueules à la bande d'argent, chargée de trois lions, parti coupé d'argent à trois fasces de sable, chargées de six besants d'argent, 3, 2 et 1, à la bordure de gueules, et, au 2, à une aigle soutenue d'un croissant* » (5), et son épitaphe :

» Præfectus, judex, pastorque vicarius olim
» In templo, clero, populo, virtute probatus,
» Doctrina, meritis et sanguine clarus avorum,
» Plenus amore sacro, longis venerabilis annis,
» Mutare et vitam, vita meliore parabat
» Carquillault, septum hoc indixit honori
» Morte triumphantis $\overline{\text{XPI}}$ de morte perempta
» Et fracto humanas tumulo remeantis in auras
» 1592 (6).

Du temps de Pagès, la chapelle était encore décorée d'un certain nombre de tableaux. Aux côtés du retable d'autel, des volets détachés représentaient « le roi Salomon, fils et successeur de David, faisant travailler à la construction du

(1) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 313.

(2) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 389. — Rivoire (*Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 126), qui avait certainement pu voir ce tableau, le donne comme une copie du Guide. Y aurait-il eu à une certaine époque une substitution de tableau, ou bien ne faut-il voir là, ce qui est plus probable, qu'une erreur et un anachronisme?

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 182. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 313 et 389. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 114.

(4) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., notes div.

(5) Epitaphier A, fol. 52 v°. — Une note de l'épitaphier C (fol. 21 v°) dit que les deux dernières partitions sont en sens inverse.

(6) Épitaphiers A, fol. 52 v°; B, p. 8; C, fol. 21 v°; D.

magnifique temple de Jérusalem » (1). — Dans un autre tableau, on voyait « les diverses ordres des anges formant neuf hiérarchies, tels que le peintre a cru que Dieu les avait créés » (2). — Au-dessus de la porte de la clôture, à l'intérieur, un petit tableau se rapportait à une scène de l'Évangile que Pagès rapporte ainsi : « Ce divin Sauveur ayant appellé pour cet effet un petit enfant, le prit, le plaça près de soi, et, après l'avoir embrassé, leur déclara (à ses disciples) que s'ils ne devenoient semblables aux petits enfants, ils n'entreroient pas dans le royaume des Cieux. Plusieurs ont cru que cet enfant que Jésus-Christ prit entre ses bras, pour donner un modèle de l'innocence et de l'humilité qu'il recommandoit à ses disciples, estoit saint Ignace, disciple des apôtres, que saint Pierre a établi dans la suite évêque d'Antioche même avec Evode » (3). — Sur un autre placé au-dessus de la porte qui conduit de la chapelle au cloître et au chapitre, était peinte l'histoire de Zachée. « On y voit le chef des publicains, qui, dans le désir de voir Jésus-Christ, est monté, à cause de la petitesse de son corps, sur un sycomore, en un lieu par où il sçavoit que le fils de Dieu devoit passer. On voit notre divin maître y passer en effet, et lever les yeux disant à Zachée : Hâtez-vous de descendre, car c'est chez vous qu'il faut que je loge aujourd'hui » (4). — Un autre tableau représentait la création des poissons; un autre, Adam et Ève aux deux côtés de l'arbre (5).

Au-dessus de tous ces tableaux s'étendait une suite de grotesques « peintes en or sur fond d'azur, représentant quantité de branches d'arbres ou de feuillages, qui portent des chars sur lesquels sont des figures de centaures portant de petits étendards ou cornettes, avec des femmes en croupe sur leurs demi-chevaux, qui semblent courir sur un fonds aussi fragile » (6).

Le manuscrit de Machart (7) et le recueil de Robert Boulye, aux archives de la Somme, placent dans cette chapelle l'épitaphe d'un chanoine du nom de Louis Langlois, sans en dire autre chose. Il est vraisemblable qu'il s'agit d'une épitaphe que nous retrouverons encore existante dans la travée 22-24 *c*, et qui aura été transférée à cet endroit au XVIIIe siècle lors de la nouvelle décoration des chapelles XX et XXII.

Nous avons vu (8), comment les chapelles Saint-Quentin et Saint-Éloi avaient été décorées à neuf en 1782, par les soins et aux frais du chanoine Cornet de Coupel. La décoration de la chapelle Saint-Éloi était en tous points semblable à celle de la première. La même coupure existait au milieu de la chapelle, surmontée d'une tribune qui faisait pendant à celle du petit orgue; on y avait construit une petite chambre vitrée renfermant un lit pour le guidon ou veilleur tenu par son office de coucher dans la cathédrale (9). Depuis la Révolution, on ne fit plus coucher de

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 129.
(2) *Op. cit.*, p. 93.
(3) *Op. cit.*, p. 167.
(4) *Op. cit.*, p. 154.
(5) *Op. cit.*, p. 94.
(6) *Op. cit.*, p. 94.
(7) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 313.
(8) Voy. ci-dessus, t. II, p. 305.
(9) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 189.

gardien, et cette tribune fermée servit à quelques personnes âgées et infirmes qui pouvaient y suivre les offices, à l'abri du froid et du mouvement de la cathédrale (1).

Le sujet central (2) du retable de l'autel (fig. 226) est aujourd'hui dans l'église de Domart en Ponthieu, qui a saint Éloi pour patron. Il est en bois sculpté en demi relief, comme celui de la chapelle Saint-Quentin, et représente le saint évêque de Noyon, en rochet et en chape, assis au milieu d'un nuage, les bras étendus dans une pose tant soit peu théâtrale. Au premier plan, et à la gauche du saint, un petit génie forge une croix sur une enclume, de l'autre côté, sont une crosse et une mitre. Dans le fond, une église gothique surmontée d'une légère flèche fait plutôt penser à la cathédrale d'Amiens qu'à celle de Noyon; dans le lointain on aperçoit les peuples accourant vers le saint. Il n'est pas signé. Rivoire (3) qui a pu le savoir d'une façon certaine, l'attribue à Vimeux. Il n'est certainement pas de la même main que celui de Saint-Quentin; on n'y rencontre surtout pas cette recherche du classique si remarquable dans celui-ci : il ne le vaut non plus ni comme style, ni comme composition. Quoi qu'il en soit ce serait encore une des meilleures œuvres de Vimeux. Le confessionnal qui faisait face à l'autel a été transporté en 1853 dans la chapelle VIII. Quant à la grille, qui, au dire de Goze (4) « passait pour une des plus remarquables » de la cathédrale, on ne sait ce qu'elle est devenue.

ÉTAT ACTUEL (5). — Nous avons vu (6) que la décoration du XVIII[e] siècle avait été enlevée et la chapelle rendue à son état primitif en 1853, en même temps que la chapelle Saint-Quentin. Un autel semblable y a été placé, et, abstraction faite des anciennes peintures murales qui la décorent, elle offre le même aspect que celle-ci.

De l'ancienne décoration exécutée en 1506 aux frais du doyen de Hénencourt, il subsiste en effet un très remarquable débris. L'arcature qui orne le soubassement sous l'appui des fenêtres, est ornée de fort belles et fort intéressantes peintures murales justement célèbres (7). Encore citées par Pagès (8), ces peintures avaient disparu derrière les boiseries du XVIII[e] siècle et avaient fini par être tombées à peu près dans l'oubli, lorsqu'en 1844, elles furent retrouvées sous un amas de matériaux et de poussière, par MM. Jourdain et Duval, qui en donnèrent une description

(1) C'est dans la porte qui était sous cette tribune qu'en 1793, les volontaires Lillois ont gravé l'inscription dont nous avons parlé ci-dessus, t. II, p. 89.

(2) Haut. : 1[m]45; larg. : 2 m.

(3) *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 126.

(4) Bibl. d'Am., ms. 818. Notes de Goze.

(5) Voy. GOZE, *Travaux de restaurat. de N.-D. d'Am.*, feuilleton du journal *l'Ami de l'Ordre*, du 8 juin 1853.

(6) Voy. ci-dessus, t. II, p. 306.

(7) On date généralement ces peintures de la fin du XV[e] siècle. Les documents que nous avons cités (t. II, p. 342) montrent qu'elles sont un peu postérieures. Cela n'a rien d'étonnant. Nous avons vu que l'art Amiénois de cette époque était plutôt en retard.

(8) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 146.

détaillée accompagnée de dessins dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie* (1).

Elles attendirent jusqu'en 1853 pour reparaître définitivement à la lumière.

Les peintures sont exécutées « par un procédé analogue à la peinture à l'huile, mais qui comporte l'emploi de résine dans une large mesure. Elles se soulèvent en écailles et sont excessivement fragiles » (2). Cette œuvre est en effet dans un mauvais état qui empire tous les jours.



Fig. 222. Les Sibylles, peintures murales
1re travée

Il n'y a pas d'or : les ors sont simplement simulés par un judicieux emploi de la couleur jaune.

Suivant qu'elles occupent les deux travées orientales ou les deux travées occidentales de la chapelle (3), ces peintures diffèrent complètement de sujet et de conservation. Nous décrirons donc chacun des deux groupes séparément. Rappelons qu'il y a quatre arcades à chaque travée.

(1) JOURDAIN ET DUVAL, *les Sibylles, peintures murales de la cathédrale d'Amiens*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. VIII, pp. 275 à 302.

(2) GÉLIS-DIDOT ET LAFFILÉE, *la Peinture décorative en France du XIe au XVIe siècles.*

(3) La travée méridionale est tout entière occupée par la porte qui mène au cloître.

Le côté oriental est de beaucoup le plus détérioré, en même temps que le moins intéressant.

1re travée (1). 1re arcade. — Une aumusse aux armes d'Adrien de Hénencourt : *écartelé aux 1 et 4 d'argent à trois maillets de sable, aux 2 et 3 d'or à deux bandes de gueules; sur le tout un écu d'or à trois maillets de gueules.* Au-dessus, une banderole porte la devise du doyen : **Tolle moras** (2).

Dans les trois dernières arcades, la peinture est effacée ou n'a même peut-être jamais existé : c'était l'emplacement de l'autel.



Fig 223 _Les Sibylles, peintures murales
2e travée

2e travée. 1. — On y a figuré une crédence renfermant un plat et un bénitier, ce que nous appellerions une *nature morte.*

2. — L'arcade est occupée en partie par la vraie crédence, qui paraît avoir été faite postérieurement à la construction de la chapelle, mais antérieurement à l'exécution des peintures. Elle ne ressemble pas à celles des autres chapelles du chevet, et paraît dater du XIVe siècle. C'est une ouverture rectangulaire surmontée d'un cintre brisé et redenté, plein et taillé en creux à même la pierre, sans

(1) En allant toujours de la gauche à la droite du spectateur.

(2) Voy. ci-dessus, t. II, p. 99.

saillie extérieure. Au-dessus, on a peint une aumusse avec les armes et la devise d'Adrien de Hénencourt, comme précédemment.

3. — Adrien de Hénencourt, en surplis, agenouillé devant un prie-Dieu couvert d'une housse ornée d'un écu *d'argent à trois maillets de sable*. Un livre est ouvert sur ce prie-Dieu. A côté du doyen est un autre personnage également à genoux et tenant un livre ouvert. Dans le fond, on aperçoit une fenêtre d'église vitrée à losanges.

4. — Un homme (d'Église?) en costume de ville, vêtu d'une espèce de houppelande, une toque sur la tête. Il sort d'une église, tenant un calice enveloppé dans une toile blanche (1), et il est accompagné de deux enfants dont un tient un livre fermé. Ces deux derniers sujets sont presque effacés.

Sous chacune des huit arcades qui composent l'arcature des deux travées du côté occidental, quatre à chaque travée, est une figure de sibylle en pied (2), accompagnée de son nom et d'une banderole où est écrit en latin son oracle concernant le Christ, et ayant sous les pieds un cartouche portant huit vers français. Plusieurs de ces figures ont des attributs. Leur costume, généralement fort riche, a la plus grande analogie avec celui des personnages des stalles, des clôtures et des tableaux du Puy.

L'iconographie des sibylles n'a pas encore été étudiée aussi complètement qu'elle le mérite, quoique des horizons nouveaux aient été ouverts récemment sur cette intéressante matière par M. Mâle dans une trop courte brochure (3).

La fin du XVe siècle et le commencement du XVIe est l'époque durant laquelle la représentation de la série complète des sibylles dans l'imagerie religieuse eut le plus grand succès (4). Ce succès, M. Mâle l'a attribué, non sans grande apparence de raison, à l'opuscule du dominicain Philippe de Barbieri, intitulé *Discordantiæ nonnullæ inter S. S. Hieronymum et Augustinum,* dont la plus importante partie est consacrée aux sibylles. Cet opuscule paraît avoir eu une très grande notoriété, et, dès le dernier quart du XVe siècle, il fut plusieurs fois imprimé (5).

Philippe de Barbieri cite douze sibylles et accompagne chacune d'une sorte de signalement et d'un oracle latin. Ces oracles diffèrent complètement de ceux qui, rapportés par Lactance, avaient été suivis par tous les auteurs du moyen âge. Il n'est pas probable que Philippe de Barbieri les ait inventés; on ignore en tous cas d'où il les a tirés.

(1) 1579 : « Payé pour quattre aulne à l'aulne d'Amiens de thoille blanche, pour faire douze sacquetz à callice ». Arch. de la fabrique de la paroisse Saint-Germain d'Amiens. Compte de 1579, fol. 294 v°.

(2) Haut. moyenne, 1^m^25.

(3) E. Male, *Quomodo Sibyllas recentiores artifices repræsentaverint.* — Il est à souhaiter que M. Mâle reprenne un jour cette intéressante question avec plus de développements que ne le comporte une thèse latine de doctorat ès lettres.

(4) Nous verrons encore que, dans la chapelle V de notre cathédrale, les sibylles étaient représentées sur des volets de tableaux qui n'existent plus.

(5) M. Mâle n'en cite que l'édition de 1481. Il en existe encore une autre plus rare — elle n'est pas à la Bibliothèque nationale — également imprimée à Rome, mais non datée. On la croit un peu plus récente, mais pas de beaucoup, car elle ne porte pas de signature. Voy. Brunet, *Manuel du libraire*, t. IV, col. 608. Cette autre édition a pour la question qui nous occupe une grande importance : son texte est beaucoup plus correct que celui de l'édition de 1481, les gravures sur bois représentant les Sibylles dont elle est ornée ont une bien plus grande perfection, et les attributs y sont figurés d'une façon beaucoup plus complète. M. Jean Masson, d'Amiens, en possède un fort bel exemplaire.

Dans la manière de représenter les sibylles, on peut distinguer deux cycles principaux. Le premier dérive des éditions mêmes de l'ouvrage de Philippe de Barbieri, ou du moins a été suivi par celles-ci. Le plus grand nombre des éditions manuscrites ou imprimées des *Discordantiæ* sont accompagnées, en effet, les unes de miniatures, les autres de gravures sur bois représentant les sibylles. Plusieurs de celles-ci, mais non pas toutes, sont accompagnées d'attributs particuliers (1). C'est cette manière de représenter les sibylles qui a été le plus souvent suivie en Italie.

En France, il semble qu'on ait préféré un second cycle, qui est comme une combinaison de Philippe de Barbieri et des oracles sibyllins donnés jadis par Lactance et qui furent très populaires au moyen âge. Chaque sibylle a reçu, suivant l'un ou l'autre texte, un attribut particulier, marquant d'une façon plus précise quelque trait de la vie du Christ prédit par elle, et a été accompagnée d'un oracle tiré tantôt de l'un tantôt de l'autre, tantôt des deux à la fois. Suivant M. Mâle (2), le plus ancien exemple que l'on en connaisse serait un livre d'heures exécuté pour Louis de Laval, seigneur de Châtillon, qui mourut en 1489 et qui le légua à Anne de Beaujeu (3). Ce cycle se retrouve, parfois avec quelques variantes, sur la plupart des monuments de France, et a été vulgarisé dans notre pays par les livres d'heures imprimés.

Il y a toutefois des exceptions, et nos sibylles de la cathédrale d'Amiens en sont une des plus notables. Elles appartiennent en effet au premier cycle (4); on ne saura sans doute jamais pour quel motif (5).

Comme les deux travées où elles sont peintes ne comportent que huit entrecolonnements, il n'y a que huit sibylles représentées. Les quatre qui font défaut sont les sibylles Samienne, Cimmérienne, Delphique et Hellespontique.

1re travée (fig. 222). 1. Sibylle Agrippa. — Sur sa tête est une sorte de diadème d'orfèvrerie gemmée, dans lequel est passée une étoffe légère, dont les deux pans flottent au gré du vent : l'un d'eux s'enroule autour du cou. Elle porte une robe bleue ornée à l'encolure de galons gemmés et presque entièrement couverte par un ample manteau rouge. Elle baisse les yeux (6). Au-dessus de sa tête est écrit : **Sibile Agrippa**.

(1) Il faut remarquer que ces attributs ne concordent pas toujours avec ceux que, dans son texte, Philippe de Barbieri assigne à chaque sibylle.

(2) *Op. cit.*

(3) Bibl. Nat., ms. lat. 920. — Dans ce manuscrit, la sibylle *Persique* est représentée tenant une lanterne et foulant aux pieds un serpent; la sibylle *Libyque*, un cierge allumé; la sibylle *Erythrée*, une rose; la sibylle *Cumane*, une coupe d'or; la sibylle *Samienne*, une crèche; la sibylle *Cimmérienne*, un biberon; la sibylle *Europe*, une épée nue; la sibylle *Tiburtine*, une main; la sibylle *Agrippa*, un fouet; la sibylle *Delphique*, une couronne d'épine; la sibylle *Hellespontique*, une grande croix de bois; la sibylle *Phrygienne*, une croix.

(4) On peut encore citer, dans un fort beau missel manuscrit de la fin du xve siècle provenant de la sainte chapelle du Palais (Bibl. Mazar., ms. 412), et dont le style des miniatures est bien français, la vignette qui encadre le premier feuillet de la messe du jour de la fête de Noël.

(5) Y aurait-il quelque influence des fameuses sibylles gravées de Bacio Baldini, qui appartiennent au même cycle? De même que, dans celles-ci, indépendamment des oracles latins écrits sur des banderoles, au bas de chaque sibylle est une petite pièce de vers italiens, de même, dans les nôtres, l'oracle latin est écrit sur une banderole, et une petite pièce de vers français est écrite au bas de chacune des sibylles. Peut-être aussi y a-t-il une influence de la Chronique de Nuremberg (édit. de 1493) que nous avons déjà vu utilisée par les artistes Amiénois de la même époque (Voy. ci-dessus, t. II, p. 138), mais où la série des sibylles est incomplète.

(6) La tête et le visage sont bien conservés, mais le vêtement est très abîmé, par en bas surtout.

Sur la banderole qu'elle tient : *Inuisibile verbum palpabitur germinabit ut radix nascetur ex matre ut de⁹*.

Dans le cartouche, en bas :

Sibille agrippe en son dict vaticine	En maternel enclos et couchie
Si fils de (1) *dieu debuoit estre* en chier	Consequemnt apres naistre de mere
Et germiner ainsy q *la* racine	Communiquer sans tache et pechie
Puis par expres coe foeille sechie	Comme pescheur en ce val de misere.

2. Sibylle Libyque. — Son costume est très original. Elle porte sur la tête une couronne ou « chapeau » de verdure légère (2). Sur une jupe rouge sombre est posée une fausse jupe plus courte vert foncé, doublée de martre et fendue sur les côtés jusqu'à la taille. Son corset blanc est richement orné de gemmes à l'encolure et sur le devant; les manches, qui ressemblent à ce que nous appelons des manches à gigot, sont bleues et frangées aux épaules (3).

Sur la banderole qui lui entoure la tête, on lit : *Ecce veniet dies et tenebit illu in gremio virgo dna getium et regnabit in misericordia et uter⁹ matris eius erit statera* (4) *cunctor.*

A hauteur des cuisses de la sibylle : *Sibila libica.*

Dans le cartouche en bas :

Vingt et quatre ans eust sibille libique	*Viendroit du ciel par divi vœul* (?) *mistique*
Lorsquelle dit de dieu ladvenement	Corromperoit *la maison lalle et* orde
Du sainct esprit aussi samblablement	*Puis destiroit la signagogue inique*
Et que clarte celeste et angelicque	*Et requerroit saincte misericorde.*

3. Sibylle Europe. — Tout le bas du corps, à partir des hanches, a disparu en 1761 lorsqu'on a percé une porte à cet endroit pour pénétrer dans l'escalier qui monte aux combles de l'église, alors que l'ancienne s'est trouvée bouchée par l'autel Saint-Charles-Borromée — aujourd'hui Saint-Joseph — qui fut alors placé contre le mur 26 *bc* (5). Le reste est assez bien conservé. La sibylle porte une robe bleue, sur laquelle est un surcot de brocart rouge et or bordé d'un galon gemmé. Elle a une guimpe et un bourrelet autour de la tête (6).

Sur la banderole qui lui entoure la tête : *Veniet ille et transibit colles et latices olimpi et regnabit in paupertate et egredietur de utero virgis.*

(1) Les parties devenues illisibles des vers français qui accompagnent les sibylles ont été rétablies en romaine d'après l'épitaphier A, (fol. 83). Il y a certainement des fautes de lecture, mais la version des épitaphiers B, p. 47, et C, fol. 55 v°, paraît encore beaucoup plus mauvaise. — Les textes latins ont été complétés d'après Philippe de Barbieri.

(2) Philip. de Barb. : « ornata serto viridi et florido in capite ». — On ignore la signification de cette couronne, qui ne manque presque jamais dans les séries du même cycle. Elle fait défaut cependant dans la gravure de l'édition des *Discordantiæ* de 1481, mais elle se trouve dans celle qui n'est pas datée.

(3) Assez bien conservée en général.

(4) Ce texte ne reproduit pas la faute d'impression qui se trouve dans l'édition imprimée des *Discordantiæ* de 1481 : « statua » pour « statera ». Voy. Male, *Quomodo recentiores*, etc., p. 31, note 2.

(5) Voy. ci-dessus, t. I, p. 95.

(6) Phil. de Barb. : « capite ligata ».

Vers qui se trouvaient en bas sur le cartouche (1) :

Sibille Europe en beaulté choruscante	Es haulx montz et en povrete rengner
De J.-C. voulut vaticiner	Qui du ventre d'une vierge tres munde
Et selon que son intendit se chante	Naistreroit et porroit tout dominer
Celui viendroit passage terminer	Comme seigneur et roy de tout le monde.

4. Sibylle Persique. — Elle a un voile blanc qui flotte au vent (2), et elle est vêtue d'une robe rouge, dont la jupe est bordée d'un galon d'or. Sur cette jupe en est une autre plus longue, fort riche, de brocart lilas et or, bordée d'un galon gemmé et ouverte sur le devant (3). Les manches sont tailladées et leurs différents morceaux sont réunis par de petits rubans de velours noir qui se détachent sur des bouffants d'étoffe blanche. Un manteau vert est drapé sur le tout.

Au-dessus de sa tête est écrit : **Sibila persica.**

Sur la banderole qu'elle tient : **Ecce bestia conculcaberis** et gignetur dominus **in orbe** terrarum **et** gremium virginis erit salus gentium.

Dans le cartouche, en bas :

Du messyas la sibille persique	Et qui pour vray son laict gerbe (?) seroit
Vaticina disant qu'il froisseroit	Salut pour gens remettre en validute
La fumite du serpent veneficque	**Car son enfant** en la croix pendroit
Quād la vierge M..... enfanteroit	**Pour aux humaīs** bailler béatitude.

2e travée (fig. 223). 1. Sibylle Phygienne. — Elle est coiffée d'un bourrelet d'où s'échappe une longue chevelure blonde qui tombe sur ses épaules (4), et porte une robe rouge (5), ornée de gemmes à l'encolure et au bord des manches, qui ne vont que jusqu'aux coudes, laissant tout l'avant-bras nu (6); sur les hanches est une longue ceinture bleue nouée par devant (7).

Sur la banderole qui lui entoure la tête : **Ex olimpo excelsus veniet et cōfirmabit cōsiliū in celo et anuciabitur virgo in vallibus desertorū.**

A la hauteur des cuisses : ..... **bile frigia.**

Dans le cartouche, en bas :

La sibille frigee en son viel age	**Vaticina aussi** comme tres sage
Prophetiza la resurrection	Que des juifs en bois pandu seroit
Du filz de dieu et son ascencion	Et souffriroit mort ..... **uage**
Et de son tamps leternel heritage	Mais au tierce jour il ressusciteroit.

2. Sibylle Erythrée. — Son costume consiste en une simple robe blanche serrée à la taille par une étroite ceinture bleue nouée par devant et sur laquelle

(1) Ils ont aussi disparu.
(2) Phil. de Barb. : « cum velo albo in capite ».
(3) Phil. de Barb. : « vestita veste aurea ».
(4) Phil. de Barb. : « in modum mulieris nuptæ, licet virgo ».
(5) Phil. de Barb. : « Habitu et mantello rubeo ».
(6) Il en est de même dans la plupart des séries du même cycle. — Chron. de Nuremberg : « nudis brachiis ».
(7) Cette figure est en général assez bien conservée.

est jeté un manteau noir bordé d'une petite broderie d'or, avec un court voile de même couleur sur la tête. Elle tient une épée nue, la pointe en l'air, et ses pieds reposent sur deux cercles bleus semés d'étoiles d'or (1).

Au-dessus de sa tête est écrit : **Sibila erithrea.**

Sur la banderole qu'elle tient : **In ultima etate humiliabitur deꝰ hūanabit' proles divīa jacebit in feno agnus et puelari officio educabitur.**

Dans le cartouche, en bas :

Erithree de ſcience munie
Dyt **au dernier age que deyte**
Se humiliroit et q̄ feroit vnie
Diuinite auecq humanite

Ypoſtaticque eſtant ceſte unite
Dōt meſſyas agniel qi tout p̄celle (2)
Gisant sus fain **puis ſa nativite**
Seroit nourry de ſa mere pucelle.

3. Sibylle Cumane. — Sur sa tête est une sorte de diadème gemmé, d'où s'échappe une longue chevelure blonde qui retombe sur les épaules. Par-dessus une robe verte, elle en a une autre de drap d'or diapré de bleu, bordée par en bas d'un galon à légendes. Un manteau blanc est jeté sur ses épaules. Elle tient d'une main un livre fermé, et de l'autre un livre ouvert où sont écrits ces vers de Virgile :

Magnus ‖ **ab integro** ‖ **seculorū** (*sic*) **na** ‖ **ſcitur ordo**
Jam redit et ‖ **virgo redeūt** ‖ **ſaturnia** ‖ **regna**
Jam noua ‖ **progenies** ‖ **celo dimit** ‖ **titur** (*sic*) **alto** (3).

Dans ces paroles où Virgile fait allusion au retour de l'âge d'or prédit par la sibylle de Cumes, et où il dit que ce retour coïncidera avec la naissance d'un enfant, on a vu l'annonce du prochain avènement du Christ (4).

Les deux livres qu'elle tient sont une allusion à une légende souvent rapportée sur la sibylle de Cumes. Elle avait apporté neuf livres de ses oracles à Tarquin l'Ancien, et les lui avait offerts pour un prix que le roi trouva exagéré. La sibylle en jeta trois au feu, et demanda du reste la même somme. Le roi de se récrier : trois autres livres eurent le même sort que les premiers. Pour que tout ne fût pas détruit, Tarquin dut payer les trois volumes subsistants au prix qu'il avait refusé des neuf au complet (5).

(1) Ces deux attributs, la sibylle Erythrée les a dans la plupart des autres séries du même cycle. Le plus souvent, il n'y a qu'un seul cercle sous ses pieds, parfois même ce n'est qu'un arc de cercle; tantôt il porte des étoiles, tantôt il en manque, tantôt il est placé verticalement, comme ici, tantôt horizontalement. Dans l'édition de Philippe de Barbieri de 1481, il manque, mais il existe dans celle qui n'est pas datée. On n'est pas sûr du sens de ces deux attributs. MM. Jourdain et Duval (*Op. cit.*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. VIII, p. 289) ont pensé qu'ils signifiaient le suprême avènement du Christ au jour du Jugement, que la sibylle Erythrée passe pour avoir prophétisé, « teste David cum sibylla ». (Cf. S. Aug., *De civit. Dei*, lib. xviii, 23). Le cercle ou les deux cercles étoilés symboliseraient le monde, et l'épée, le Jugement. C'est aussi à cette explication que M. Mâle s'est tenu (*Op. cit.*, p. 55, n. 5).

(2) « Précelle », et non « pucelle » comme ont lu MM. Jourdain et Duval.

(3) *Bucolic.*, Eclog. IV.

(4) Voy. Male, *op. cit.*, p. 24.

(5) Plin., *Hist. Nat.*, lib. XIII, cap. 13. — Ce fait est rapporté par la plupart des auteurs du moyen âge et de la Renaissance qui ont parlé des sibylles. Voy. notamment *Chron. de Nuremb.*, édit. de 1493, in-fol., fol. xxxv. — *Divina revelatio Erythree Sibylle*, Sienne 1508, in-8°, etc.

Au-dessus de sa tête, est écrit : **Sibila Cumana.**

Dans le cartouche, en bas :

La ſibille cumane de ytallye
A dix huit ans du reigne de tarquī priſq̄
Prophetiſa et dit tout en publique
Que Jh̄s criſt ſeroit nay de marie

Et que partout y airoit paix unie
Sans nulz diſcords et incōueniens
Et verroit on lors le age dor flourir
Plus que iamais es iours ſaturniēs.

4. Sibille Tiburtine. — Elle est représentée d'une façon un peu différente des autres. Alors que celles-ci sont figurées isolément et pour elles-mêmes, on a montré cette dernière accomplissant un fait auquel les auteurs du moyen âge ont fréquemment fait allusion. Au temps d'Auguste, les Romains émerveillés de la grande paix qui règnait dans le monde, attribuèrent ce fait à la vertu divine de l'empereur, et voulurent l'adorer. Auguste, qui était sage, et qui savait qu'il était homme mortel comme les autres, consulta la sibylle Tiburtine pour savoir s'il naîtrait un homme plus grand que lui. La sibylle lui montra en l'air une belle vierge placée sur un autel, et tenant un enfant environné de lumière; elle lui dit que cette vierge mettrait au monde un enfant qui serait roi du ciel et de la terre. Auguste ne voulut jamais être adoré. C'est sur l'emplacement de cette apparition que s'éleva à Rome l'église d'*Ara cœli.*

Dans une campagne où l'on aperçoit un arbre et un château, la sibylle ayant sur la tête une bizarre coiffure d'orfèvrerie et une guimpe, est vêtue d'une robe bleue sur laquelle en est une autre de couleur rouge. Elle pousse légèrement par le dos l'empereur Auguste agenouillé devant elle. C'est un vieillard à cheveux blancs et longue barbe. Son costume est fort dégradé. On y reconnaît cependant quelques détails : une robe de drap d'or diapré, fendue en cœur sur les côtés, et ornée d'affiquets dans les fentes, large collet à pendeloques (1). Sa couronne impériale et son sceptre sont posés à terre. Levant les mains, il contemple dans un religieux étonnement la Vierge Marie qui apparaît dans le ciel tenant l'enfant Jésus sur ses genoux, environnée d'une auréole lumineuse, et que lui montre la sibylle. De la Vierge descend une banderole où est écrit : **Hic ara filii dei eſt.**

Sur la robe de la sibylle, à peu près à hauteur de la cuisse, est écrit : **Sibile tiburtine.**

Un peu plus bas, sur une banderole : **Naſcetur xp̄s in bethlēe** annunciabitur **in Nazareth regnante** tauro **pacifico fūdatore** (2).

Dans le cartouche en bas :

La ſibille tiburtine en joſne age
Prophetiſa criſt debuoir eſtre ne
En bethleem et ce *treſſaint preſage*
En nazareth an*ūchie et fulmine*

Rengnant le thor pacificque ordonne
Fūdator de repos. O mere heureuſe
Glore vous croiſt pour lui auoir donne
Mamelle tant pudicque et precieuſe.

— Les livres (tantôt un, tantôt deux, rarement trois) et les vers de Virgile accompagnent la sibylle Cumane dans la plupart des séries du même cycle.

(1) Cf. le costume du pharaon dans les stalles.

(2) MM Jourdain et Duval ont complété l'inscription par le mot « quietis », d'après un texte qu'ils ont eu sous les yeux, mais ce mot n'existe pas sur la banderole et n'a jamais existé. — La sibylle Tiburtine est représentée

Ajoutons que de petites têtes humaines sont peintes au fond des trèfles renversés qui sont profondément entaillés dans les écoinçons de l'arcature.

Une plaque de marbre noir (1) placée dans la fausse fenêtre qui occupe la première travée à partir du pilier 26 *b*, renferme l'épitaphe du chanoine Adrien de Lamorlière, mort en 1639 (2).

CY GIST LE CORPS DE || VENERABLE ET DISCRETTE || MAISTRE ADRIAN DE || LAMORLIERE PRESTRE CHANOINE EN L'EGLISE || NOSTRE DAME D'AMYENS || QVI A FAICT LES ANTIQVITEZ || DE CESTE VILLE ET EST || DECEDDE LE XIXE IOVR || D' OCTOBRE L' AN MIL SIX || CENT TRENTE NEVF. || *Priez Dieu pour son Ame.*

En tête de l'inscription est un écusson au milieu de deux branches de laurier. Les armoiries, qui ont été effacées, peuvent être rétablies à l'aide des épitaphiers : *d'azur au lierre d'or, au chef d'argent, chargé de trois étoiles de sable* (3).
Au bas, est une tête de mort sur deux tibias en sautoir.

Dans la même fausse fenêtre une autre plaque de marbre noir (4), porte l'épitaphe du chanoine Jean-Baptiste Cornet, mort en 1681.

In spem Resurrectionis || HIC IACET DOMINUS M^ER^ || IOANNES BAPTISTA CORNET || SACERDOS CANONICUS HUIUS || ECCLESIÆ OBIIT DIE 2 NOUEM^BRIS^ || ANNO 1681 ÆTATIS SUÆ 51° || *Requiescat in pace.*

Au haut de l'inscription, entre deux branches de laurier, est un écusson dont les armoiries ont été effacées; les épitaphiers permettent de les rétablir en partie : elles étaient « *à un chevron, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe, d'un cornet* » (5). Au bas, est une tête de mort, sur deux tibias en sautoir.

Chapelle Saint-Paul, dite Saint-Pierre et Saint-Paul.

CHAPELLE XIV.

ÉTAT ANCIEN. — Nous avons vu (6) pourquoi cette chapelle dut être dès l'origine dédiée à saint Paul, de même que celle qui lui fait pendant (7) l'était à saint Pierre.

d'une façon analogue dans les deux éditions précitées des *Discordantiæ* de Philippe de Barbieri, et dans un très grand nombre de séries du même cycle.

(1) Haut. : 70 centim.; larg. : 45 centim.

(2) C'est l'auteur des *Antiquitez et autres choses plus remarquables de la ville d'Amiens*, et du *Recueil des illustres maisons de Picardie*.— Sur Adrien de Lamorlière, voy. E. SOYEZ, *Adrien de Lamorlière, historien d'Amiens*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XXXII, p. 451.

(3) Épitaphiers B, p. 9; C, fol. 21, v°. — Les étoiles sont en réalité de sinople, et non de sable.

(4) Haut. : 70 centim; larg. : 45 centim.

(5) Épitaphiers B, p. 8; C, fol. 21. — Les émaux sont d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un cornet aussi d'or, lié de même.

(6) Voy. ci-dessus, t. II, p. 288.

(7) Chapelle XIII.

En 1233, Jean d'Abbeville, cardinal-évêque de Sabine, ancien doyen du chapitre de la cathédrale d'Amiens (1), fonda dans la cathédrale une chapellenie en l'honneur de la Conversion de saint Paul (2). Elle se desservait dans la chapelle qui nous occupe. On a confondu à tort cette chapellenie fondée par Jean d'Abbeville, avec celles de *Notre-Dame de l'Aurore,* qui se desservaient bien en effet dans la chapelle, et dont le nom passa souvent dans l'usage à celle-ci (3). Elles avaient été fondées, on ne sait quand, par « sire Enguerran de Croÿ » (4). Mais, au XVIII[e] siècle, elles étaient tombées dans l'oubli, ce qui a induit en erreur le P. Daire (5). La dénomination de chapelle du *Point du Jour,* qui est parfois donnée à la chapelle qui nous occupe a évidemment la même origine. Quelques auteurs (6) l'appellent aussi, on ne sait pourquoi, chapelle *Saint-Vincent.* Le surnom de chapelle *de l'Œuvre,* que lui donne enfin le manuscrit de Machart (7), provient sans doute de son voisinage avec la cour dite du *Puits de l'œuvre.*

L'ancienne clôture anterieure (18 *c d)* était le présent de Jean Collenée, curé de Saint-Firmin-en-Castillon, maître du Puy en 1612. Elle fut exécutée par Nicolas Blasset, maître entailleur à Amiens, oncle du célèbre sculpteur du même nom, sur le « pourtraict et modelle » dressé par Gilles Follye, maître menuisier (8). Elle était, paraît-il, très belle et « ornée de quatre colonnes d'ordre composite, accompagnée de deux statues de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Évangéliste » (9), le tout doré (10). On y lisait cette inscription :

» Maître Jehan Collenée, prestre, curé de Saint-Firmin le martir dit en Castillon » de cette ville, a offert cette clôture à Dieu et à la Vierge Marie en 1612.

Elle était accompagnée des armes du donateur : « *d'azur à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un soleil d'or et, en pointe, de trois fleurs d'or tigées d'argent sortant d'un même brin* » (11).

L'autre clôture (18-20 *c),* avait été donnée par Jacques Destrées, marchand tanneur, maître du Puy en 1605, et par Jacqueline Paillart son épouse. Elle était

(1) Sur Jean Halegrin, voy. ci-dessus, t. I, p. 16.

(2) Avril 1233. Union par le chapitre de ladite chapellenie aux autres chapellenies de la cathédr., et achat des dîmes de Bernâtre et de Guizancourt, avec l'argent donné par le fondateur. Cartul. du chapit. d'Am., dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-4°, t. XIV, p. 279.

(3) Elle est ainsi désignée dès 1420 dans l'acte de fondation de la prébende vicariale *de Albello :* « tenebitur tres missas celebrare in capella Beate Marie in Aurora ». 23 sept. 1420. Arch. de la Somme, (Chapit. d'Am.) G 923.

(4) L'acte de fondation ne nous est pas parvenu, mais une déclaration faite le 8 juil. 1372 par Étienne de Longpré et Jean du Bus, titulaires des susdites chapellenies, le dit positivement : « Et quod fundator dictarum trium capellaniarum suarum vocabatur, dum vivebat, dominus Ingerannus de Croy, quodque dicte capellanie vocabantur capellanie misse Aurore, et deserviebantur ad altare Sancti Pauli in dicta ecclesia Ambianensi ». Arch. de la Somme, Chapel. de la cath. d'Am., Arm. I, l. 1, n° 9. Enguerran de Croÿ était déjà mort en 1372 « dum vivebat ». La famille de Croÿ était au XIII[e] siècle, une des premières familles bourgeoises d'Amiens. La qualité de « dominus » accolée à son nom indique sans doute un homme d'église. — Il paraît qu'il y avait jadis pour sonner cette messe, une cloche dans un petit campanile placé « sur la galerie dans laquelle on va alentour de la cath. du côté qui regarde la grande rue Saint-Denis ». Suppl. aux mss. de Pagès, édit. Douchet, pp. 154 et 158.

(5) *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, pp. 113 et 186.

(6) Suppl. aux mss. de Pagès, édit. Douchet, p. 158. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 309. — Arch. de la Somme, Recueil de Robert de Boulye.

(7) *Loc. cit.*

(8) Marché entre Jean Collenée et Nicolas Blassel. Minutes de M[e] Debacq, notaire à Amiens, mentionné et analysé par Dubois, *l'Œuvre de Blasset*, pp. 64 et 96. Blassel et Follye devaient recevoir pour leur salaire chacun 120 l. t.

(9) Mss. de Pagès. édit. Douchet, t. V, p. 222.

(10) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 309.

(11) Épitaphiers B, p. 88; C, fol. 70.

décorée de « belles colonnes dorées » (1), et surmontée d'un tableau. Le tableau, qui existe encore, appartient actuellement à madame Cottier, au château de Cangé près de Tours (2). Il est rectangulaire, avec un cintre en haut et en bas, forme commandée sans doute par l'emplacement qu'il occupait dans la clôture. Au centre, on voit la façade de la cathédrale d'Amiens au milieu d'une auréole lumineuse, accompagnée d'une banderole portant cette inscription : IN SOLE POSVIT TABERNACVLV SVVM. PSAL. 18. La Vierge Marie est assise devant le portail, ayant sur ses genoux l'Enfant Jésus nu tenant un globe. Le donateur (3) et sa femme sont agenouillés au premier plan, devant des prie-Dieu. Ils sont séparés par une banderole portant le refrain de Jacques Destrées : TEMPLE ILLVSTRE DE LVMIERE ETERNELLE. Entre eux deux est le portrait du roi Henri IV avec ses deux enfants, et, à droite et à gauche, sont étagés un assez grand nombre de personnages, hommes, femmes, enfants, gentilshommes, bourgeois, gens d'Église. Des deux côtés de la cathédrale, le lointain représente une campagne accidentée de rochers, de châteaux, etc. A la gauche du spectateur, plusieurs personnages se montrent une ville bâtie sur une montagne, au-dessus de laquelle une banderole porte ces mots : NON POTEST CIVITAS ABSONDI (*sic*) SVPRA MONTEM POSITA. MATTH. 4. A droite, s'élève une haute montagne, devant laquelle un personnage est couché sous une tente, et, au-dessus, cette inscription sur une banderole : FACTVS EST MONS MAGNVS ET IMPLEVIT VNIVERSAM TERRAM. DAN. 2. C'est un assez bon tableau : les têtes des personnages sont généralement bien traitées et bien personnelles. On y sent des portraits ressemblants.

On voyait aussi dans la clôture les armes du donateur, « *d'argent à un chiffre de gueules* », l'écu accosté d'un autre, « *d'argent à un feu ardent de gueules* », avec cette inscription :

» Jacques d'Estrées, bourgeois et marchand tanneur (4).

En 1616, un retable fut donné à la chapelle par David Quignon, bourgeois, ancien échevin et maître du Puy. Il était « remarquable par son bon goût et sa richesse; les tableaux y sont d'une beauté remarquable » (5). Le tableau principal représentait l'Adoration des Mages (6). C'est tout ce que nous en savons.

La chapelle était décorée de plusieurs tableaux du Puy aujourd'hui disparus :

1. Celui de Firmin Pingré, chanoine, pénitencier et scelleur du chapitre (1496 v. s.). Il était accroché au pilier 18 *c* (7). C'était un tableau à volets. On y voyait les armes du donateur : « *d'or à un palmier de sinople* » (8). « On ne saurait

(1) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 309.

(2) Après avoir fait partie de la collection du général de l'Epinois, il fut vendu avec celle-ci en 1850. M. de Chennevière l'avait poussé jusqu'à 355 fr. pour la Société des Antiquaires de Picardie, mais il fut adjugé moyennant 370 fr. Il a figuré en 1874 au Palais de l'Industrie à Paris, et, en 1890, à l'exposition organisée par la Société archéologique de la Touraine, à l'occasion de son cinquantenaire. La Soc. des Ant. de Pic. en possède une bonne photographie provenant de l'abbé Roze, curé de Tilloy lès Conty. — Voy. BREUIL, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8° t. XV, p. 507; — JANVIER, même recueil, t. XXVI, p. 61. — Bull. de la Soc. d'Émul. d'Abbeville, 1890, p. 304.

(3) Celui-ci a pour armoiries un chiffre marchand, un J et un D, initiales de son nom et de son prénom, réunies par une cordelière.

(4) Épitaphiers B, p. 86; C, fol. 69 v°.

(5) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 309.

(6) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 147. — Arch. de la Somme, (Évêché d'Am.), G 612.

(7) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V. p. 222.

(8) Épitaphier B, p. 60. — C'est plutôt un pin qu'un palmier. — Voy. aussi épitaphier C, fol. 62.

dire quel est le plus beau, des volets ou du tableau qu'ils renferment. Tout y est remarquable par la manière dont l'un et l'autre sont soignés » (1). C'est un des tableaux reproduits dans le manuscrit de la duchesse d'Angoulême (2). Au milieu d'une campagne où s'élèvent deux châteaux, un homme chasse aux bêtes fauves. Une licorne blanche vient se poser sur les genoux de Marie, qui est assise par terre tenant l'Enfant Jésus. Devant elle est une citerne. Les chasseurs qui ont poursuivi la licorne, les uns à cheval, les autres à pied, avec leurs varlets et leurs chiens, entourent la Vierge. Vers celle-ci s'avance une reine accompagnée de deux suivantes, toutes trois à cheval; un petit fou les suit (3).

2. Celui de Pierre Dumas, chanoine de Saint-Firmin-le-Confesseur, secrétaire de l'évêché (1502 v. s.). Il était aussi accroché au pilier 18 *c*. C'était un grand tableau où étaient peintes les armes du donateur : « *d'azur à une fasce en devise bretessée d'or, à un bâton de mercier en pal brochant sur la fasce et un lambel renversé de quatre pendants, en chef de même, brochant sur le haut du bâton, et, en pointe, de deux quintefeuilles d'argent* » (4). Il était « très bien fait », et passait « pour être de la main du premier maître » (5). Une copie de ce tableau figure aussi dans le manuscrit de la duchesse d'Angoulême. Il est assez compliqué. Dans une sorte de ville, un grand nombre de personnages, hommes et femmes, les uns à l'intérieur des maisons, les autres dehors, se livrent à diverses occupations. Dans un palais, un roi est assis dans une chaire, entouré de courtisans; dans un autre édifice une sorte de magistrat, un sceptre à la main, donne des ordres à un personnage qui tient un papier; plus loin on voit des gens en fête; dans une tribune se tiennent un pape, un roi, un cardinal et un évêque. A l'extérieur de la ville des chasseurs poursuivent des bêtes fauves dans une campagne bordée par la mer. Marie apparaît dans le ciel tenant l'Enfant Jésus (6).

3. Celui de Jean Pécoul, bourgeois et marchand (1585), toujours au même pilier 18 *c*. C'était un « très beau tableau..... le quadre de ce tableau est orné d'une sculpture délicate de bois doré, où sont représentés plusieurs espèces de tourmens que les tirans firent autrefois souffrir aux martyrs pour la cause de Jésus-Christ » (7). Il y avait dans ce tableau « une quantité de figures très bien travaillées..... C'est un des quatre du second maître, et c'est en dire assez pour faire son éloge » (8). Les armes du donateur y étaient peintes : « *d'azur à un*

(1) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 309.

(2) Bibl. Nat., ms. fr. 145, n° 28.

(3) Firmin Pingré avait pour refrain :

A l'unicorne agréable pucelle.

(4) Épitaphiers B, p. 62; C, fol. 62 v°. — Ces armes se trouvaient aussi au bas de la Vierge d'argent de la Confrérie. — Il y a une erreur dans les épitaphiers. Ces armes devraient se blasonner ainsi : *d'azur au mât d'or posé en pal, croisé de sa vergue de même, soutenant une voile reployée d'argent, et accosté en pointe de deux roses d'or, à la fasce wivrée ou ondée d'or brochant sur le tout.*

(5) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 309.

(6) Pierre Dumas avait pour refrain :

Soleil rendant éternelle lumière.

Dans le compte de 1504 rendu par Jean Dardre, prévôt de la Confr. (Arch. de la Somme, E 931), on lit au chapit. des recettes : « Item, le viel tableau de *Lune prenant du vrai soleil lumière*, que soloient avoir les maistres nouveaux durant leur année et leur maistrise, a esté vendu, par conseil et advis des maistres, à Me Pierre Dumas, XL s. ». Pierre Dumas ayant été maître en 1500, v. s. Breuil (*Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XV, p. 421) se demande si ce ne serait pas le même tableau qu'il aurait offert cette année là avec le refrain *Soleil rendant éternelle lumière*. Le tableau de *Lune prenant*, etc., avait été donné en 1472 par Pierre Boulan, qui mourut en exercice. — Sur Pierre Dumas, qui devint plus tard chanoine de la cathédrale, voy. ci-dessus, t. I, p. 43.

(7) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 221.

(8) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 309.

compas d'argent mis en chevron, accompagné en chef de deux molettes d'or, et, en pointe, d'un lion de même »; cet écu accosté d'un autre « *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et, en pointe, d'un besant d'or* ». On y lisait ce quatrain :

» Par Jean Pécoul, bourgeois de cette ville
» Fut présenté cet œuvre élabouré
» Au cas de Dieu et de la chaste fille
» De qui dépend nostre bien assuré (1).



Fig 224 – Saint Pierre (Chapelle XIV)

Avant 1749, la chapelle renfermait un certain nombre de tombeaux.

Le plus ancien était le monument en pierre de Jean Pilot, chanoine de Picquigny et d'Amiens, mort en 1447. Il était, paraît-il, « très bien travaillé »; le chanoine y était représenté à genoux (2). Son épitaphe était ainsi conçue :

» Chi devant gist Jehan Pilot, en
» son vivant chanoine d'Amiens et de
» Pinquigni, qui trépassa en l'an de grasce
» mil quatre cens et XLVII, le XXIXe jour
» du mois de décembre. Priez Dieu pour
» s'ame.

On y voyait aussi les armes du défunt : « *d'or à une écritoire de sable* » (3).

Près de la porte de l'escalier se trouvait l'épitaphe du chanoine Jean Dumas, mort en 1510 :

» Cy gist le corps de vénérable per-
» sonne monseigr Me Jehan du Mas, en
» son vivant chanoine de céens, qui
» trépassa l'an de grace mil cinq cens
» et dix, le deuxième jour de frevier. Priez
» Dieu pour son ame, amen. P̄r̄ M (nr?)

Elle était accompagnée des armes du défunt : « *d'azur à un mat de vaisseau couronné d'or, les voiles d'argent, à la fasce ondée d'or brochant sur le tout, accompagné en pointe de deux roses aussi d'or* » (4).

Du côté gauche, était celle de Christophe de Lamet, chantre et chanoine, mort en 1554 :

(1) Épitaphiers B, p. 80; C, fol. 68. — Suivant l'épitaphier C, le champ du second écu serait de sinople.
(2) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 310.
(3) Épitaphiers A, fol. 53 v°; B, p. 9; C, fol. 23.
(4) Épitaphiers A, fol. 54; B, p. 10; C, fol. 23; D.

» Hic jacet corpus nobilis et venerabilis viri mgri Christophori de Lamet, pbri » hujus eccle, dum vixit cantoris et canonici. Obiit anno dni m° quing° quinquag° » quarto, ultima die julii. Pr. nr. Ave Maria.

Elle était accompagnée des armes du défunt : « *de gueules à la bande d'argent, accompagnée de six croisettes recroisetées, au pied fiché d'or, 3 en chef et 3 en pointe* » (1).

Une délibération capitulaire du 25 janvier 1685 permit d'enterrer dans la cathédrale, chapelle du Jour, Philippe Picard, chanoine vicarial, qui venait de décéder, et ce, en considération de ses longs services (2). Rien n'indique le lieu de sa sépulture.

Le manuscrit de Machart mentionne enfin dans cette chapelle quelques monuments, sur lesquels il ne fournit que des renseignements fort incomplets, et dont il a omis de donner les dates.

Il parle, entre autres, de l'épitaphe en lettres gothiques, d'un chanoine qui aurait été placée contre un pilier (3).

« A droite, dit-il aussi (4), est un monument en pierre, où sont les épitaphes et les représentations de deux chanoines. Plusieurs reliefs rapportent l'histoire du Nouveau Testament. Les deux chanoines à la mémoire desquels ce monument fut élevé, se nommaient l'un Firmin Famechon et l'autre Jean Tavernier. On voit les armes de chacun d'eux ».

Il signale enfin l'existence d'un monument en pierre, peint et doré, représentant le Baptême de N.-S., sur lequel il ne donne aucun autre détail (5).



Fig 225 _ Saint Paul
Chapelle XIV

ÉTAT ACTUEL. — En 1610, lors de la transformation de la chapelle Saint-Pierre en l'honneur de saint Jean-Baptiste (6), la chapelle qui nous occupe reçut le double vocable de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qu'elle conserve encore, et les messes

(1) Épitaphiers A, fol. 54; B, p. 10; C, fol. 23 v°.
(2) Arch. de la Somme. Chapit. d'Am., Délibér. du 25 janvier 1685. — Recueil de Robert Boulye.
(3) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 310.
(4) *Op. cit.*, p. 309.
(5) *Op. cit.*, p. 310.
(6) Voy. ci-dessus, t. II, p. 294.

pour les défunts, qui devaient être dites à l'autel Saint-Pierre (1), y furent transférées (2). Mais sa décoration et son ameublement ne furent renouvelés que beaucoup plus tard.

Le 17 août 1746, le chapitre « après avoir ouï le rapport de M. Dufresne, chanoine, touchant la décoration qu'un particulier, qui ne veut pas être connu, désire de faire faire à la chapelle dite de Saint-Pierre de leur église, et de la visite faite à cet effet, ont permis audit particulier de faire faire une clôture de grille de fer des deux côtés à ladite chapelle, semblable à celle de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste de leurdite église, et ont accordé le terrein qui donne dans la cour du Puits de l'Œuvre et qui sert de bûcher au sieur extrèmisseur, pour y faire et construire une sacristie à l'usage de ladite chapelle de Saint-Pierre. Pour quoy ils permettent de percer une porte dans l'épaisseur de la muraille de l'escalier qui est dans ladite chapelle, de la même manière que l'on a pratiqué dans ladite chapelle de Saint-Jean-Baptiste, à la charge, par ledit particulier, de rendre le chapitre indemne de tout » (3).

Les travaux projètés ne furent commencés que trois ans après. Le donateur anonyme s'était depuis fait connaître. C'était le chapelain François-Édouard Cornet de Coupel. Son but était de rendre la chapelle plus commode pour les chapelains qui y accomplissaient une partie de leur service, pour cela, de la munir d'une sacristie dont ces derniers manquaient, enfin et surtout de la doter d'une décoration semblable, sinon pour la matière, du moins pour la forme et la couleur, à celle qui avait été faite en 1709-1710 dans la chapelle correspondante dédiée au Chef de saint Jean-Baptiste (4).

Ses offres définitivement acceptées en 1749 par les chanoines et les chapelains (5), l'abbé Cornet de Coupel se mit aussitôt à l'œuvre, et le 28 juin, veille de Saint-Pierre et Saint-Paul 1752, la nouvelle décoration fut solennellement bénite par Mgr de la Motte, qui y célébra la première messe. Immédiatement après, une autre messe fut célébrée par Mgr de la Cropte de Bourzac, évêque de Noyon (6).

Le retable de l'autel est exactement pareil, dans son ensemble, à celui de la chapelle Saint-Jean du Vœu (7), mais ce qui, là-bas, est en marbres précieux et en bronze ou en plomb dorés, n'est ici qu'en bois sculpté, peint en façon de marbre et or. Il a été exécuté par Dron, menuisier à Amiens (8), et peint par Bourgeois, peintre en ladite ville (9). Les deux grandes statues en pierre (10), qui accompagnent l'autel à droite et à gauche, sont l'œuvre du sculpteur Jean-Baptiste Dupuis. Elles représentent les deux apôtres saint Pierre et saint Paul, patrons de la chapelle.

(1) Voy. ci-dessus, t. II, p. 288.

(2) Extr. d'une délib. capitul. du 31 janv. 1710. Arch. de la Somme, Chapelains d'Am., Arm. I, l. 2, n° 39.

(3) Arch. de la Somme, Délib. capitul. du 17 août 1746.

(4) C'est par cette chapelle, nous l'avons vu (t. I, p. 92), que Cornet de Coupel commença ses « embellissements ».

(5) Arch. de la Somme, Délib. capitul. du 26 mars 1749. — Délib. des chapelains, du 3 avril 1749. Arch. de la Somme, Chapel. de la cath. d'Am., Arm. I, l. 3, n° 12. — Traité du 7 avril 1749 entre les députés du chapit. et des chapel. d'une part, et l'abbé de Coupel de l'autre, règlant les obligations réciproques des parties. *Ibid.*

(6) Arch. de la Somme, petit recueil intitulé *Annalles capitul. et autres.* Le ms. de Machart (t. VIII, Bibl. d'Am., ms. 836, p. 390) et les auteurs qui l'ont suivi, placent cette cérémonie au 29 juin 1751, mais ce manuscrit, dont la chronologie est sujette à caution, peut s'être trompé d'une année. — Voy. R. Guerlin. *Notice sur la vie et les œuvres de ..... Dupuis ..... et Christophle,* p. 21.

(7) Chapelle XIII. — Voy. ci-dessus, t. II, p. 296.

(8) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 390.

(9) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 194.

(10) Haut., 2 m. — L'une et l'autre sont signées sur le socle : J.-B. Dupuis, f.

Saint Pierre (fig. 224), porte la barbe traditionnelle, courte et crépue, la main gauche à la poitrine, un livre ouvert dans la droite (1). — Saint Paul (fig. 225) a la barbe longue et tient un livre où il indique un passage.

Chaque piédestal porte le monograme S. P. sculpté et peint en jaune.

Le fronton cintré est occupé par un ange tenant la croix renversée et une épée, instruments du martyre des apôtres Pierre et Paul; il est accompagné de tête de chérubins, et d'un génie tenant une palme et des couronnes (2).

Dans la partie centrale du retable est un grand tableau d'un des Parrocel (3), représentant l'*Adoration des Mages*. Au milieu d'édifices en ruines, la Vierge est assise tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux. Saint Joseph est derrière elle. Un des mages, coiffé d'une espèce de turban, offre son présent à l'Enfant Jésus; il est agenouillé sur une draperie où sont peintes en grisaille, aujourd'hui presque effacées, les armes de l'abbé Cornet de Coupel, dans un écusson ovale : *au chevron, accompagné de deux étoiles en chef et d'un cornet en pointe* (4). Le cadre est en bois sculpté et doré, avec une tête d'ange dans le haut. Au-dessous du tableau, la tiare et les clefs sont figurées dans un médaillon ovale entouré de deux palmes et soutenu par deux génies tenant des guirlandes de fleurs, le tout en bois doré.

Le devant d'autel est également en bois peint en imitation de marbre blanc. Au centre est sculpté un pélican peint en jaune.

Les parois de la chapelle sont garnies de boiseries Louis XV en chêne scuplté, peintes en ton chêne clair.

Les grilles qui ferment la chapelle en 18 *c d* et 18-20 *c*, sont semblables à leurs correspondantes de la chapelle XIII. Dans le fronton de la grille 18-20 *c* est un *Agnus Dei;* dans celui de la grille 18 *c d*, deux médaillons dans l'un desquels sont deux épées en sautoir; l'autre est vide (5).

Le dallage est en carreaux noirs et blancs.

En 1792, on a placé dans cette chapelle les fonts baptismaux de l'ancienne église Saint-Firmin-le-Confesseur (6). Ils y sont encore et servent pour les baptêmes

(1) Il tenait des clefs de bois, dont il ne subsiste que des fragments vermoulus jetés dans un coin.

(2) Bien que nous ne connaissions pas d'une façon certaine l'auteur de ce fronton, M. Guerlin croit devoir, non sans apparence de raison, l'attribuer aussi à J.-B. Dupuis. *Op. cit.*, p. 21.

(3) Haut., 4m74; larg. : 2m60. — Signé, au bas du tableau : PARROCEL, et au-dessous : RESTAURÉ EN 1846 PAR AMÉDÉE DUPUIS. — On ne sait pas au juste duquel des Parrocel il s'agit, mais ce doit être d'Ignace, second fils de Pierre (1704-1781), le même qui a peint la coupole de l'abbaye de Mont-Saint-Quentin, en Picardie. ROLAND DE VIRLOIS, *Dictionn. d'archit. civ., mil. et nav.*, t. II, p. 380. — Etienne Parrocel exposa au salon de 1765 un tableau représentant l'*Adorat. des Mages*, mais, quoi qu'en pense Breuil *(Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.* in-8°, t. XV, p. 516), ce ne doit pas être celui qui nous occupe : il n'est guère vraisemblable de supposer que l'autel manquait encore de son motif principal lorsque Mgr de la Motte en fit la bénédiction en 1752. L'*Adoration des Mages* est un sujet trop fréquent pour n'avoir pu être traité par plusieurs membres de la famille Parrocel.

(4) *D'azur au chevron d'or, accompagné de deux étoiles en chef et d'un cornet de même, en pointe.* GOZE. *Églises, châteaux, beffrois*, etc., t. II, p. 45.

(5) C'étaient sans doute les attributs de saint Pierre et de saint Paul. — Suivant le manuscrit de Machart (t. VIII, Bibl. d'Am., ms. 836, p. 390), ces grilles auraient été exécutées par Vivarais de Corbie; mais ne seraient-elles pas plutôt de Badaroux, qui, nous l'avons vu (voy. ci-dessus, t. II, p. 298), fut l'auteur d'au moins une de celles de la chapelle Saint-Jean du Vœu?

(6) Délib. du direct. du départ. de la Somme du 3 mars 1792. Arch. de la Somme, Série L, 4e bureau, 5e reg., fol. 1. — Le ms. de Baron (édit. Soyez, p. 195) et Rivoire *(Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 121), disent à tort 1791. — Voy. ci-dessus, t. I, p. 133.

de la paroisse de Notre-Dame. C'est une belle vasque ovale, en marbre noir porté par un balustre de même matière, au pied duquel on lit :

CES FONS BAPTISMAVX ET CLOSTVRE || ONT ESTE DONNE PAR ANDRE LE SELLIER ESCVIER || ET M FRANCOIS DINCOVRT MARGVILLIERS EN LAN || 1672.

Nous verrons que, depuis la Révolution jusqu'en 1878, l'image de Notre-Dame de Foy, provenant de l'ancienne église des Augustins (1), fut conservée dans la chapelle qui nous occupe.

(1) Elle est actuellement dans la chapelle VI.



Fig 226 _ Saint Eloi

II

Chapelles de la Nef.

Chapelle Saint-Jean-Baptiste dite du Sauveur.

Chapelle I.

État ancien. — Nous nous rappelons (1) que cette chapelle et la suivante ont été élevées en 1375 aux frais de Jean de la Grange, évêque d'Amiens et plus tard cardinal, qui les dédia à ses deux patrons, la première, à saint Jean-Baptiste, l'autre à saint Jean l'Évangéliste.

Le chapitre de la cathédrale d'Amiens avait jadis le privilège d'administrer l'extrême-onction dans les paroisses de la ville, et il déléguait un prêtre à cet effet. C'est dans cette chapelle que les saintes huiles étaient conservées. On l'appelait vulgairement chapelle de l'*Extrême-Onction* (2).

Après la destruction de l'ancienne chapelle Sainte-Ulphe, au xviiie siècle, les Filles de Sainte-Ulphe, confrérie érigée vers 1677 (3) accomplissaient leurs exercices dans cette chapelle qui en prenait parfois le nom de chapelle *Saint-Ulphe* (4).

A l'origine, Jean de la Grange avait fait placer au-dessus de l'autel une statue de saint Jean-Baptiste, à côté de laquelle il s'était fait représenter en priant, et une statue du roi Charles V, les mains jointes, accompagnée d'un écusson à trois fleurs de lis (5). La statue du cardinal était « fort bien sculptée » (6). Ces sculptures ont disparu lors des derniers « embellissements » de la chapelle au xviiie siècle. On en voit encore la trace contre le mur.

L'ancienne clôture fut donnée en 1615 par Jean Gonnet (7), marchand, ancien échevin d'Amiens, maître du Puy. Elle passait pour fort belle et présentait un ordre d'architecture de six colonnes composites accompagnées des statues des quatre évangélistes hautes d'environ trois pieds, ainsi que celles de saint Pierre et de sainte Marguerite, le tout en bois peint et doré. Au milieu du couronnement était un tableau représentant la Mort de la Sainte-Vierge, avec les armes du donateur, « *d'argent, à trois faces ondées de gueules* », accostées d'un autre écu « *d'azur à l'aigle impériale d'or accompagnée de trois étoiles d'argent* » (8).

(1) Voy. ci-dessus, t. I, p. 50.

(2) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 144. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 107.

(3) Corblet, *Hagiogr. du dioc. d'Am.*, t. III, p. 572. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 27, note de M. Soyez.

(4) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 383. — — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 26.

(5) De Court, *Mémoires*, l. III, ch. i. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 292. — Épitaphier A, fol. 74.

(6) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart), t. VIII), p. 292.

(7) Les épitaphiers A et C. l'appellent Pierre Gonnet. Pierre Gonnet fut en effet plusieurs fois échevin d'Amiens de 1717 à 1634. Il n'y a pas eu d'échevin du nom de Jean Gonnet. Le ms. de Baron (édit. Soyez, p. 26) l'appelle Pierre Cornet. Il y eut un Jacques Cornet qui fut plusieurs fois échevin durant le premier quart du xviie siècle, mais non pas de Pierre Cornet.

(8) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 295. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 292, 383.

Le retable de l'autel fut enrichi et doré en 1664 aux frais de Nicolas Leleu, chanoine de Saint-Nicolas, sous-trésorier de la cathédrale, alors maître du Puy. Sur le tableau étaient les portraits du donateur et de François Faure, évêque d'Amiens, dont il était aumônier (1).

Vers la fin du XVIIe siècle, les chapelains de la cathédrale firent orner cette chapelle, en se servant pour le retable de l'autel d'un petit tableau qui se trouvait dans la chapelle Saint-Nicaise (2), et qui était le modèle de celui qui ornait l'autel de cette même chapelle, offert en 1614 par Germain Séjourné, maître du Puy. Il représentait la *Nativité de N.-S*, avec les portraits du donateur et de son épouse. Depuis lors, les chapelains y célébrèrent régulièrement la messe (3).

Cette chapelle renfermait le tombeau en pierre de Pierre Alais (4), chanoine et chantre de la cathédrale, qui y était représenté en relief, à genoux devant la Vierge avec la Mort à ses pieds (5), et de son frère Thomas Alais, décédés tous deux au mois de mai 1430. On y voyait les armes de Pierre Alais, « *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois oiseaux de même* ».

L'épitaphe était ainsi conçue :

» Chy dessoubs gisent feu maistre Pier. Alais, chantre et chanoine d'Amyens » doc^r en droit canon et civil, et maistre Thomas Alais, licencié en lois et ossy » chanoine d'Amiens, frères, qui trépassèrent de che siècle ou mois de may l'an » mil CCCC et XXX. Priez Dieu pour leurs ames.

Au bas de la représentation, on lisait :

» Quisquis ades precibus fer opem semperque memento
» Quod preter mores omnia morte cadunt
» Mors rapuit Petrum petram subiit putre corpus
» Sed petram Christum spiritus ipse petit (6).

État actuel. — La décoration actuelle de la chapelle fut exécutée en 1769 aux frais du chanoine Cornet de Coupel (7).

Dans toutes les chapelles de la nef, la nouvelle décoration consiste généralement en un lambris le plus souvent de bois, s'élevant à peu près à la hauteur de l'appui

— Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 107. — Épitaphiers B, p. 89; C, fol. 70. — Le second écu doit être celui de la famille Le Roy, seigneur de Jumelles.

(1) Épitaphiers B, p. 96; C, fol. 73.

(2) Chapelle XXIV. — Voy. ci-dessus, t. II, p. 340.

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t, V, p. 144.

(4) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 10. - Daire, *Hist. de la ville d'Am*, tt. II et III (suppl.), p. 463.

(5) Bibl. d'Am., ms 517, p. 10. — Son testament daté du 17 mai 1430 porte la disposition suivante : « Item ego eligo sepulturam meam in ecclesia Ambianensi, in capella Beati Johannis Baptiste dudum constructa per reverendissimum patrem dominum cardinalem Ambianensem, et volo quod expensis meæ executionis, ponatur super cadaver et loco inhumationis, lapis vel tabula cuprea ubi sint nomina meum et fratris mei quondam magistri Thome scripta vel insculpta, ut transeuntes et videntes possint et valeant Deum et sanctos pro nobis exorare ». Arch. de la Somme, Chapel. de la cath. d'Am., Arm. I, l. 6, n° 2. — Arch. de l'Hôtel-Dieu d'Amiens.

(6) Épitaphier A, fol. 73 v°. — Voy. aussi épitaphiers B, p. 35; C. fol. 46.

(7) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 383. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, pp. 156, 157.

de la fenêtre. L'autel, qui antérieurement était orienté, a été reporté sous la fenêtre, face à la nef et flanqué de deux portes s'ouvrant sur de petits vestiaires pour les chanoines. L'ancienne clôture a été remplacée par une grille.

Afin de faire pendant au portail Saint-Christophe qui se trouve vis-à-vis, on a donné à la grille en fer forgé qui ferme cette chapelle une largeur moindre que celle de la grande arcade d'ouverture. Dans le couronnement est le monogramme JHS. A droite et à gauche on a élevé deux massifs en pierre, décorés d'une arcature en faux gothique semblable à celles qui ont été placées derrière les dossiers des stalles après la suppression du jubé et des clôtures du chœur.

Toute la décoration intérieure de la chapelle est en bois sculpté peint en blanc et or, de style dit Louis XVI, et forme en plan un carré aux angles arrondis. Dans les deux angles de chaque côté de l'autel, sont les deux petits vestiaires. Les deux autres angles, près de la grille, ont été disposés en confessionnaux.

Le style de la décoration est assez mauvais et manque d'unité. Dans la frise, courent des rinceaux; des couronnes de fleurs et de lauriers ornent le dessus des confessionnaux. Sur chacune des deux faces latérales est un panneau carré, entouré d'une guirlande de feuillages et cantonné de rosaces. Une banquette règne au-dessous. Les six pilastres qui avoisinent l'autel sont ornés de chutes de fleurs et de rubans finement fouillées.

Le dessus des portes aux côtés de l'autel est occupé par des bas-reliefs en bois d'un style assez vulgaire, d'une composition pauvre et d'une exécution médiocre. Dans l'un, on voit, au milieu d'une campagne où s'élève une chapelle, SAINT DOMICE en costume de chanoine du XVIIIe siècle. Son aumusse, son bonnet carré en forme d'éteignoir, et son bréviaire sont à terre à ses pieds ; il est agenouillé devant un calvaire éclairé de rayons célestes. SAINTE ULPHE lui fait pendant : elle est pieds nus, mollement étendue sur l'herbe et en extase devant deux anges joufflus ; dans le lointain, on aperçoit une maisonnette.

L'autel en bois, peint en façon de marbre, est en forme de tombeau. Il y a sur le devant, un médaillon ovale garni d'une glace destinée à laisser voir des reliques. Le retable est formé d'une niche en cul-de-four surmontée d'un Jéhovah radieux. On y a placé, par économie, après l'avoir fait restaurer par Vimeux (1), la statue du Sauveur, sujet principal du monument funèbre des chanoines Guilain de Bécourt et Barthélemy Le Sieurre (1654), que le chanoine Cornet venait de faire enlever de l'entrecolonnement 29-31 *a* pour y mettre une grille (2). Au mépris des intentions de l'illustre cardinal fondateur de la chapelle, celle-ci se trouva ainsi changée de vocable, *par économie*, et s'appela désormais chapelle *du Sauveur*.

La statue (figure 277), qui répond d'ailleurs parfaitement au signalement qu'en a donné Pagès, est en pierre blanche (3). Elle est d'un assez bon style rappelant celui de Blasset. On peut la comparer à l'*Ecce Homo* du tombeau d'Antoine de Baillon, à qui elle est pourtant inférieure. La figure est assez jolie, mais peu expressive.

(1) Bien que nous ne le sachions pas d'une façon positive, il est probable que c'est Vimeux qui fit toute la décoration de la chapelle. Elle a d'aillleurs beaucoup de ressemblance avec celle des chapelles que nous savons avoir été « embellies » par lui.

(2) Bibl. d'Am. ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 376 et 383. — RIVOIRE, *Descr. de l'eglise cath. d'Am.*, p. 156. — GOZE (*Eglises, châteaux, beffrois*, etc., t. II, p. 31) attribue cette statue à Vimeux. Il suffit de la regarder pour être certain qu'elle n'est pas de lui. — Voy. ci-dessus, t. II, p. 19.

(3) Haut., 1m85.

Le Sauveur porte les stigmates de la Passion et montre la plaie de son côté avec un pli du linceul qui lui sert d'unique vêtement et qu'il relève de la main gauche. Dans le bras doit il tient une croix. Au bas de la statue, on lit ces mots ajoutés après coup : SALVATOR MUNDI.



Fig. 227. — Le Sauveur
(Chapelle I)

Le dallage est composé de carreaux noirs et blancs.

Sur la paroi orientale est accroché un grand tableau cintré (1), copie du Christ aux anges de Lebrun (2). Il provient de la maison des religieuses de la Providence à Amiens (3). Le cadre en bois sculpté et doré, est orné de quelques fleurs de lis (4).

En 1842, on voulut établir dans la cathédrale un *Chemin de la Croix* (5). Pour donner aux différentes stations une importance en rapport avec les colossales dimensions de l'édifice, sans nuire à l'effet architectural, et en même temps pour en faire un objet d'art qui ne fût pas trop déplacé dans un aussi splendide monument, on eut l'idée de faire de chacune d'elles l'objet d'un tableau sur toile. Ces tableaux furent placés dans les chapelles de la nef, avec l'ornementation moderne desquelles ils pouvaient s'harmoniser. L'idée était bonne, mais les ressources dont on disposait ne permirent de s'adresser qu'à des artistes de second ordre : David (?) Roberts, Jules-Alexandre, Duvàl-Lecamus, fils, Eugène Tourneux, G. Gouget, Charles Porion, Jules-Achille Lecaron, Jules Dufour, Désiré Letellier. Les uns exécutèrent des compositions originales, les autres se contentèrent de copier des tableaux de maîtres anciens. Ce ne sont pas des œuvres parfaites assurément. Elles sont cependant mille fois préférables aux produits industriels dont on déshonore nos églises. Les cadres en bois avec couronnements en fonte, le tout doré, sont l'œuvre des frères Duthoit.

Ce Chemin de la Croix fut solennellement inauguré le 15 février 1842 (6).

(1) Toile. Haut., 4m23 ; larg., 2m80. Il est en fort mauvais état. — Au bas est la signature : GONTIER *pinxit 1710*.

(2) L'original est au musée du Louvre.

(3) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 187.

(4) Placé après la Révolution dans la chapelle XXIV, il fut reporté dans celle-ci en 1852, pour faire place à un tableau donné par M. Amable Cornet. (Voy. Chapelle XXIV). — Sur Gontier, voir la note de M. Soyez, dans ms. de Baron, *loc. cit.*

(5) « On annonce que M. le curé de la cathédrale (M. Dubas) et M. le comte de Betz ont eu la plus grande part dans cette excellente œuvre ». *Le Glaneur*, du 16 octobre 1841.

(6) Sur ce Chemin de la Croix, voyez DUSEVEL ET DELAFONS DE MELICOCQ, *Archives de Picardie*, t. I, 1842, p. 68. — *Le Glaneur*, du 16 oct. 1841.

Nous mentionnerons chacun des tableaux qui le composent au fur et à mesure qu'ils se présenteront dans la description des chapelles. L'ordre dans lequel ils sont placés part de la chapelle XI, la plus voisine du transept, du côté nord, suit ce même côté jusqu'à la chapelle I, et remonte le côté sud pour finir à la chapelle XII.

La station qui se trouve dans la chapelle qui nous occupe est la huitième : *Jésus consolant les filles d'Israël* (1), assez médiocre toile par Jules-Achille Lecaron.

Dans le dallage du petit vestiaire du côté de l'Épître, sont l'incription de la clôture de la chapelle IV, et les épitaphes : 1° d'Adrien Pécoul; 2° de Guilain de Bécourt et Barthélemy Lesieur (2).

Chapelle Saint-Jean l'Évangéliste, dite Notre-Dame de Bon Secours.

CHAPELLE III.

ÉTAT ANCIEN. — Comme la précédente, elle fut élevée en 1375 par Jean de la Grange, évêque d'Amiens, puis cardinal, qui la plaça sous le vocable de saint Jean l'Evangéliste.

Le cardinal avait fait mettre au-dessus de l'autel (3) une statue du saint titulaire de la chapelle, accompagnée de sa propre statue en priant et d'une statue du roi Charles V (4). Le tout disparut lors des travaux du XVIII[e] siècle. La muraille qui la sépare de la chapelle V en porte encore les arrachements.

L'ancienne clôture était l'offrande de Louis Dufresne, marchand, maître du Puy en 1613. On ne sait trop ce qu'entend Pagès lorsqu'il dit qu'elle était « d'une architecture gothique ». Il en donne ensuite la description : « Quatre grandes statues de bois doré représentant les quatre pères de l'Église latine, sont placées en pied dans les endroits où devroient estre les grandes colonnes. De petites colonnes d'ordre composite embellissent aussi cette clôture ». Elle avait pour couronnement un tableau représentant la Descente du Saint-Esprit, et elle était ornée de quelques autres tableaux où l'on voyait des portraits de Louis XIII et de Marie de Médicis, avec les armes du donateur : « *d'or à un frêne de sinople* », accostées d'un écu « *d'or à une tour de gueules* ». Les statues dont cette clôture était ornée, faisaient parfois donner à la chapelle le nom de *Chapelle des Docteurs* (5).

Jean Cuignet, chapelain et vicaire, maître du Puy en 1658, donna pour son présent un retable d'autel à cette chapelle. Il était de bois doré : les deux côtés étaient ornés de pilastres et de colonnes torses d'ordre corinthien. Le tableau représentait la Présentation de Jésus au temple (6).

(1) Haut., 1[m]20; largeur, 1[m]45.
(2) Voy. ci-dessus, t. II, pp. 18 et 19.
(3) Voy. ci-dessus, t. II, p. 363.
(4) DE COURT, *Mémoires*, l. III, ch. I. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 293.
(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 185. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 293 et 283. — DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 107. — Épitaphiers B, p. 88; C, fol. 70.
(6) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 148.

Contre le pilier qui sépare cette chapelle de la précédente (3 *b*), s'élevait le monument de Martin Malingre, chanoine, mort le 29 octobre 1472. Cette pièce était, paraît-il, « très délicate, et les figures toutes petites qu'elles sont, égalent par la délicatesse de la sculpture tout ce que l'on peut faire à présent » (1). Le défunt y était représenté en relief (2). On y voyait aussi ses armes : « *d'azur au chevron d'argent, chargé de cinq trèfles de gueules, et accompagné de trois étoiles d'or* ». Son épitaphe était ainsi conçue :

» Chy devant gist maistre Martin Malingre, liencié en décret et chanoine » d'Amiens, qui trépassa l'an de grâce mil IIII^c^LXXII, le XXIXe jour d'octobre. » Priez Dieu pour son âme (3).

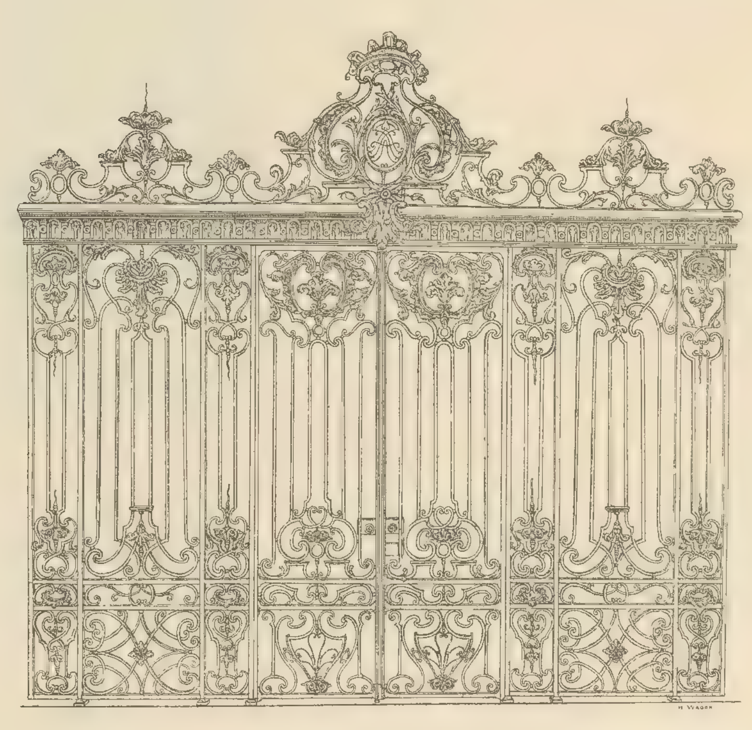


Fig. 228. -- Grille de la chapelle III.

Etat actuel. — Le 14 décembre 1767, Pierre-Jacques du Gard, chanoine, obtint du chapitre l'autorisation de faire décorer la chapelle à ses frais, et, le

(1) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 293.
(2) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 9.
(3) Épitaphier A, fol. 74 v°. — Voy. aussi épitaphiers B, p. 35 ; C, fol. 46 v°.

12 février suivant, on lui permit d'ôter les statues qui s'y trouvaient (1). Nous savons de plus, par son épitaphe, que Jean-Firmin Poujol, chanoine honoraire, prit aussi part à la décoration de cette chapelle, où il fut enterré.

Dans le couronnement de la grille (fig. 228), qui occupe toute la largeur de l'ouverture de la chapelle sur le bas-côté, et qui a remplacé l'ancienne clôture, se trouve un médaillon ovale contenant un monogramme.

Toute la partie inférieure de la chapelle est garnie d'une boiserie sculptée de style dit Louis XVI, mêlé de quelques motifs rococo, et peinte en imitation de marbre. Le style de ces boiseries est assez mauvais et manque d'unité.

Aux côtés de l'autel, deux portes s'ouvrent sur les petits vestiaires. Elles sont surmontées chacune d'un bas-relief en bois. D'un côté, saint Pierre ayant à ses pieds ses clefs et le coq de la Passion, et agenouillé devant deux anges dans une gloire. De l'autre, saint Jean l'Évangéliste, assis par terre, une plume dans la main droite, un livre dans la gauche, son aigle symbolique à côté de lui, des livres et des banderoles gisant sur le sol. Les deux vestiaires sont garnis d'armoires à vantaux sculptés, ornés de trophées de vases sacrés et d'ornements d'église peints en blanc et or (2).



Fig. 229. — Notre-Dame de Bon Secours
Chapelle III

A l'autel, qui est en bois peint en imitation de marbre et doré, on a fait un retable avec le monument offert par Jean Quignon, bourgeois, maître du Puy en 1632, et par Madeleine Boullet, son épouse, monument placé jadis contre le pilier 5 *a* (3). C'est une niche en marbre noir et blanc (fig. 229), dont l'archivolte, en plein cintre, est supportée par deux pilastres corinthiens en marbre de Rance. Pour donner plus d'ampleur au monument, on a ajouté de chaque côté un pilastre semblable aux premiers, mais en bois peint façon marbre, et surmonté d'un pot à feu (4). L'archivolte supérieure se termine par un vase de marbre blanc contenant un bouquet de lis en bronze doré.

(1) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délib. des 14 déc. 1767 et 12 févr. 1768. — Voy. aussi Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 383.

(2) Dans celui du côté de l'Épitre, on lit ces mots écrits à la plume : *Beauvais .... le 30 septembre 1793, l'an 2e de la Rép. franc.*

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 288. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 289. — Daire, *Hist. de la ville d'Am*, t. II, p. 124, — etc.

(4) Notre héliogravure le donne dans son état primitif.

Dans la niche s'encadre une belle statue de la Vierge en marbre blanc (1). Celle-ci est debout, vêtue d'un riche manteau, foulant aux pieds le serpent et la mort figurée par un squelette. L'Enfant Jésus que porte la Vierge appuie l'extrémité d'une longue croix de bois sur la queue du serpent. Au pied, on lit ces mots : DESSVS LENFER AGREABLE VICTOIRE. La statue repose sur un cul-de-lampe terminé par une tête d'ange en marbre blanc, avec cette inscription :

D O M

O REINE TOVSIOVRS TRIOMPHANTE	IAMAIS L'ENNEMI NE SE VANTE
ET DE L'ENFER ET DE LA MORT	D'AVOIR TES SVIETS SVRMONTE
FAIS QVE MALGRÉ TOVT SON EFFORT	QVI T'ONT CE TABLEAV PRÉSENTÉ

PRÉSENTÉ PAR IEAN QVIGNON ET ‖ MADELAINE BOVLET SA FEMME ‖ EN L'AN 1632 (2).

Bien qu'aucun document ne l'établisse d'une façon certaine, on s'accorde généralement à attribuer cette Vierge à Nicolas Blasset (3). La comparaison avec les autres vierges de cet artiste doit laisser peu de doutes à cet égard. On y reconnaît sans peine sa manière, avec ses qualités et ses défauts. L'ensemble est d'un assez beau caractère : la tête de la Vierge est belle, mais peu expressive, un peu dure et, comme toujours, trop petite pour le corps; les attaches sont peu correctes. L'Enfant Jésus est un joli petit garçon bien potelé. Remarquons la délicatesse avec laquelle est sculpté le squelette que la vierge foule aux pieds. C'est un tour de force que les sculpteurs de cette époque essayaient volontiers, mais qui commençait à passer de mode.

Dès avant son transfert dans la chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste, à laquelle elle donna son nom de *Notre-Dame de Bon Secours* (4), cette image était déjà en vénération, et les papes l'avaient enrichie, paraît-il, d'indulgences (5).

On voyait jadis sur ce monument les armes du donateur : « *à cinq bandes* » et celles de Madeleine Boullet : « *à une fasce, accompagnée de trois tourteaux ou besants et d'un croissant entre les deux du chef* » (6).

Le dallage de la chapelle est en carreaux de marbres blanc, noir et gris. Sur un des carreaux est écrit en caractères du XVIIIe siècle :

✠ ‖ COR ‖ DD CARDINALIS ‖ DE LA GRANGE ‖ EPISCOPI ‖ AMBIANENSIS.

Sur un autre :

✠ ‖ DOMINE ‖ PROPITIUS ESTO ‖ JOANNI FIRMINO POUJOL ‖ PRESBYTERO ‖ ET HUJUS ECCLESIÆ ‖ CANONICO HONORARIO ‖ OBIIT DIE MAII 21^{A} ‖ AN. CHRISTI 1787 ‖ ÆT. SUÆ 72 ‖ ✠

(1) Haut., 1^{m}70.

(2) Deux petits anges de marbre blanc, aujourd'hui au musée d'Amiens, complétaient à l'origine ce monument.

(3) RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 156. — ROGER, *Bibliothèque*, etc., p. 111. — DUSEVEL, *Notice sur la cath. d'Am.*, p. 46. — GILBERT, *Descr. hist. de l'église cath. d'Am.*, p. 167. — GOZE, *Églises, châteaux, beffrois*, t. II, p. 29. — DUBOIS, *l'Œuvre de Blasset*, p. 53. — ROZE. *Visite*, p. 51, — etc. — Les auteurs anciens se sont bornés à la décrire sans nommer son auteur.

(4) Elle n'est plus connue que sous ce vocable.

(5) DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 124.

(6) Épitaphier B, p. 92. — Ces armes doivent se blasonner ainsi : celles de Jean Quignon, *d'or à cinq bandes*

Contre la paroi occidentale, au-dessus de la boiserie, est une épitaphe de marbre noir avec encadrement sculpté en pierre blanche, surmonté de trois urnes, le tout en style dit Louis XVI (1) :

✠ ICY REPOSE LE CORPS || DE JEAN FIRMIN POUJOL || PRETRE || BACHELIER EN THEOLOGIE || CHANOINE HONORAIRE || DE CETTE EGLISE || ET RESTAURATEUR || DE CETTE CHAPELLE || MORT || LE 21 MAI DE L'ANNEE 1787 || AGE DE SOIXANTE DOUZE ANS || QU'IL REPOSE EN PAIX.

En juillet 1846 on plaça dans cette chapelle une grande toile (2) de Jacques Lescurieux, représentant le baptême d'Attile, fille de Faustinien, par saint Firmin (3). Au pied de la statue brisée d'un faux dieu, qui s'élevait sur un somptueux piédestal, saint Firmin, vêtu d'habits pontificaux un peu fantaisistes, verse au moyen d'une coquille, l'eau sur la tête d'Attile, qui est agenouillée près d'une petite cuve baptismale. Autour d'eux se pressent les Amiénois en foule immense, dans des postures d'adoration. Dans le lointain, on aperçoit la ville d'Amiens.

Au-dessous, est placée la septième station du Chemin de la Croix, *Jésus tombant pour la seconde fois* (4), fort médiocre copie d'un tableau de Pierre Mignard, par G. Gouget (5).

Chapelle Saint-Michel, dite Saint-Sauve.

Chapelle V.

État ancien. — Si nous avons pu déterminer approximativement, au moyen de son caractère architectural, l'époque de la construction de cette chapelle, nous n'avons aucun document comtemporain qui la désigne d'une façon précise. Le plus ancien qui en fasse mention est un titre de 1389 : elle y est déjà qualifiée de chapelle Saint-Michel, en sorte que nous pouvons considérer ce vocable comme le vocable primitif (6).

Plus tard, elle fut aussi appelée parfois chapelle *Saint-Crépin*, parce que la confrérie des maîtres cordonniers y célébrait chaque année la fête de ce saint, son patron (7).

de gueules ; celles de Madeleine Boulet, *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois boulets de même posés 2 et 1 et d'un croissant d'argent en chef, comme brisure*, armes parlantes.

(1) Haut., $1^{m}80$; larg., 80 centim.

(2) Haut., $3^{m}63$; larg., $3^{m}45$.

(3) Ce tableau, commandé par le gouvernement pour être placé dans la cathédrale d'Amiens, figura au salon de 1846 sous le n° 1129, et valut à son auteur une médaille d'or. — *Gazette de Picardie*, du 8 juillet 1846. — *La Publicité*, des 17 juillet et 5 septembre 1846. — *Le Glaneur*, des 7 avril, 4 et 11 juillet 1846.

(4) Haut., $1^{m}40$; larg., $1^{m}70$.

(5) L'original est au musée du Louvre.

(6) Id. aug. (11 août) 1389 : « Tres missas celebrare qualibet ebdomada in capella sub honore beati Michaelis in ecclesia Ambianensi constituta ». Bulle de fondation de la prébende vicariale dite *de Ailliaco*. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 922. — Voy. ci-dessus, t. I, p. 44.

(7) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 384. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 155. — Le plus ancien titre où je l'ai trouvée désignée sous ce vocable est du 8 juillet 1616 : « Une messe ..... par chacune sepmaine en la chappelle de Saint-Crépin ». Transaction entre Balthazar de Vincheneulx, chanoine vicarial de la cathédrale, et l'université des chapelains de ladite église, relativement à une maison, rue Saint-Denis à Amiens, Arch. de la Somme, Chapelains d'Am., Arm. I, l. 6, n° 27.

L'ancienne clôture avait été donnée en 1587 par Charles Gueudon, chanoine et cellerier (1). Elle était, paraît-il, en bois sculpté, d'une belle architecture et ornée de quatre grandes colonnes corinthiennes cannelées, dont le tiers du fût, par en bas, était taillé en pointes de diamants (2). On y lisait cette inscription :

» Le *guidon* de Dieu vient du bois qui rend mon appuy sur le bois. 1586.
» Cette closture a esté présentée par Charles Gueudon, prestre et pour lors
» scellerier, 1586 (3).

L'autel qui a précédé l'autel actuel, était le don d'Alexandre Le Clerc, maître ès arts, chanoine et préchantre, maître du Puy en 1630. Le 5 août 1630, Alexandre Le Clerc traita avec Henri Salle, maître menuisier, et Pierre de Paris, maître peintre, pour la confection de cet autel. Il devait être orné de deux grandes figures de la Vierge et de sainte Cécile (4). Il était, parait-il, tout doré : on y voyait saint Michel et d'autres saints ; au milieu était représenté le Crucifiement (5). — Alexandre Le Clerc avait aussi donné un petit tableau placé contre la muraille occidentale, devant l'autel, au-dessus du monument de Jean Le Moiste (6).

Des œuvres d'art offertes par Le Clerc, il ne subsiste que deux inscriptions sur marbre noir. L'une se trouve dans le dallage du petit vestiaire du côté de l'Épître de cette même chapelle (7) :

DEO OPTIMO MAXIMO || VIRGINIQVE MATRI || ALEXANDER LE CLERC HVIVS INSIGNIS ECCLESIÆ PRÆCENTOR ET || CANONICVS SODALITII PARTHENICI A PODIO NVNCVPATI PRÆFECTUS || [sacr]AM HANC TABVLAM HIC APPONI CVRABAT ANNO A PARTV || VIRGINIS SVPRA MILLESIMVM || SEXCENTESIMO || TRICESIMO ||

L'autre a été employée dans le pavé d'un des vestiaires de la chapelle Saint-Christophe (8) :

VIERGE TRES SAINCTE EN QVY RESI[de]
NOSTRE SALVT OVVRE LES BRA[S]
PREN CE DON ET EN TA MAIN GVID[e]
AV CIEL DU PRECHANTRE LES PA[S]
1630.

Il y avait aussi autour de la chapelle, deux rangées de tableaux « très antiques », et deux châsses contenant des reliques (9).

Parmi ces tableaux se trouvait celui qui fut offert par Jacques Lecoustellier,

(1) Ce n'était pas une œuvre d'art de la confrérie du Puy.

(2) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 292. -- Bibl. d'Am., ms. 836, (Machart, t. VIII), pp 293 et 384. — DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 107.

(3) Épitaphier B, p. 36. — C'est évidemment par inadvertance que ce manuscrit place cette inscription à la clôture de la chapelle Saint-Jean-Baptiste. — L'épitaphier C, qui la donne également (fol. 46 v°., la met bien dans la chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste.

(4) Docum. signalé et analysé par A. Dubois, dans *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. XIX, p. 156. — Ce document est le seul, à ma connaissance, où la chapelle en question soit désignée sous le nom de chapelle *Sainte-Cécile.*

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 175. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 293 et 384. — DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 107.

(6) Épitaphiers A, fol. 75; B, p. 91; C, fol. 47. — Voy. aussi DUBOIS, *loc. cit.*

(7) D'après les épitaphiers. cette première inscription aurait accompagné le tableau placé vis-à-vis de l'autel.

(8) Chapelle IV. — Elle est un peu mutilée.

(9) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 293.

marchand, maître du Puy en 1512, v. s. (1). Il est reproduit dans le manuscrit de la duchesse d'Angoulême (2). On y voit une île au milieu d'une mer sillonnée de navires, sur les rives de laquelle s'élèvent des villes et des châteaux. Marie est debout au milieu de l'île. Au premier plan, le long du rivage, se trouvent divers personnages, parmi lesquels un pape, un cardinal, un évêque et un roi à barbe grise tenant un hanap (3).

Cette chapelle contenait jadis de nombreux tombeaux.

Un mausolée de pierre sur lequel il y avait deux figures couchées passait, probablement à tort, pour celui d'Angilguinus, comte d'Amiens, et de Rumildis, sa femme (850), bienfaiteurs de l'ancienne cathédrale, dont les corps auraient été transférés dans celle-ci (4).

Il y aurait eu aussi le monument en pierre d'un évêque accosté, dit le manuscrit de Machart, de deux *évêques* (deux *anges?*) « très bien sculptés » (5).

Au pilier de gauche (pilier 5 *b*), un monument funéraire de sculpture gothique. Le nom du défunt était effacé (6), mais on y voyait encore ses armes (7), et cette inscription :

» Sum quod eris, quod es ipse fui, nunc cineritus sum.
» Dum potes, id præstes quod tibi quæso voles (8).

Le P. Daire (9) mentionne encore une autre inscription :

« Chi dessoubs cheste marbre gist Me Hues d'Ally chanoine d'Amiens et » seigneur de Hiery, qui trespassa de chest siècle le x de mai, l'an de grâce » mil trois cens quatre-vint-sept. Priés à Dieu que il lui fasse miséricorde.

Contre la muraille 5 *b c*, vis-à-vis de l'autel, était placé le monument de Jean Le Moiste, chanoine et pénitencier, mort le 1er juin 1498. On y voyait les figures des historiens sacrés « faites avec beaucoup de goût », et les armes du défunt, qui portait « *échiqueté de gueules et d'argent, à trois oiseaux* (10) *de*

(1) *Ibid.*, p. 294.

(2) Bibl. Nat., ms. fr. 145, n° 35.

(3) Cette miniature ne paraît pas présenter une grande analogie avec le refrain du donateur, qui était :
Mont de Liban à l'homme consolable.

(4) Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 107. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 384. — Si ce renseignement est exact, ce n'aurait pu être un monument de l'époque de la mort des défunts, car les *gisants* n'étaient guère usités au IXe siècle. — Voy. ci-dessus, t. I, p. 8.

(5) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 294. — Le manuscrit de Machart ne dit pas le nom de cet évêque. Parmi les évêques d'Amiens, depuis le commencement du XIVe siècle, il n'y en a qu'un seul dont on ignore la sépulture, c'est Louis de Gaucourt, mort en 1482, presque un enfant, et qui n'eut jamais l'évêché qu'en commende ; il avait eu pour suffragant, Jean, évêque de Bethléem. Ce serait beaucoup s'avancer que de prétendre que c'était la sépulture de l'un ou de l'autre. — Dans le plan de la cathédrale de 1727 (pl. XCV), un tombeau à gisant est figuré sous la fenêtre de la chapelle qui nous occupe. Est-ce le tombeau supposé d'Angilguinus ou celui de l'évêque en question ?

(6) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 294.

(7) L'épitaphier A (fol. 75) les blasonne ainsi : *De* (blanc) *au chevron de* (blanc), *accompagné de deux trèfles en chef* (blanc) *et d'une étoile de gueules en pointe* ». Elles le sont différemment par les épitaphiers B (p. 36) et C (fol. 47) : « *d'argent au chevron d'azur, accompagné en chef de deux chausse-trapes, et, en pointe, d'une étoile de gueules* ». Dans l'épitaphier C, les chausse-trapes sont peintes en jaune.

(8) Épitaphiers, *loc. cit.*

(9) *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 107.

(10) Sans doute des *mouettes*, armes parlantes.

sable, et sur le tout un croissant de gueules » (1). Il n'en subsiste que cette inscription sur un carreau, dans le dallage du vestiaire de la chapelle, du côté de l'Épître :

Chy gist noble hōme mōs | maistre ichā le moiste en sō | viuāt chanone et penitāchr de ceans qui trespassa le p̄mier Jō de iung, lā miiiic iiiixx et xviii pries dieu por lui (2).

Le manuscrit de Machart (3) mentionne enfin l'épitaphe armoriée en bois peint et doré, « faite » en 1680, d'un préchantre qu'il ne nomme pas.

ÉTAT ACTUEL. — La nouvelle décoration de la chapelle fut exécutée en 1769 aux frais du chanoine Nicolas Lucet (4). Elle est toute en bois sculpté, peint en imitation de marbre. Il y a sur les pilastres des guirlandes de fleurs assez bien fouillées. Les deux portes des vestiaires sont surmontées de deux médiocres bas-reliefs en bois. L'un représente saint Nicolas, patron du donateur, vêtu comme un évêque du XVIIIe siècle, en rochet de dentelles et mosette, sa mitre et sa crosse à ses pieds ; il est à genoux devant la cuve d'où sortent les trois petits enfants. Dans l'autre, figure saint Jean l'Évangéliste assis par terre, la plume à la main, et s'apprêtant à écrire sur un livre. Près de lui, l'aigle tient un encrier dans son bec.

L'autel, en bois doré, est surmonté d'un retable en bois imitant le marbre et couronné par un fronton cintré porté par deux pilastres. Saint Michel terrassant le démon est sculpté en demi-relief dans le fronton. On y avait sans doute placé le tableau de l'ancien retable donné par Alexandre Le Clerc (5).

Depuis la Révolution, ce tableau est remplacé par un grand Crucifix en bois doré provenant de l'ancienne église Saint-Firmin-le-Confesseur, où il était en grande vénération. Le culte qui lui était rendu dans cette église l'a suivi à sa nouvelle place. Il est vulgairement connu sous le nom de *Saint Sauve*. Son histoire n'est composée que de légendes et de conjectures souvent contradictoires.

Suivant la légende de saint Honoré, évêque d'Amiens, un jour que l'on portait en procession le corps du saint (6) dans une église dédiée à saint Pierre et saint Paul, voisine de la cathédrale, un Christ placé dans cette église s'inclina de tout son corps du côté où les reliques étaient portées (7). C'est ce Crucifix qui, de temps immémorial, était conservé dans l'église Saint-Firmin-le-Confesseur. Une

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 359. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 294. — Épitaphiers A, fol. 75 ; B, p. 37 ; C, fol. 47 ; D. — Voy. MOUTIÉ, dans *Annales Archéol.*, t. I, p. 108.

(2) Pierre blanche. Haut., 27 centim.; larg., 27 centim.

(3) T. VIII (Bibl. d'Am., ms. 836), p. 294.

(4) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 384. — RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 155.

(5) Voy. ci-dessus, t. II, p. 372. — De Vermont (*Voyage pittoresque ..... dans la ville d'Am.*, etc., p. 13), qui écrivait en 1783, dit en effet que cette chapelle est dédiée à Jésus crucifié, représenté dans un petit tableau peint à l'huile. C'est sans doute à cause de ce tableau que de Vermont attribue à la chapelle un vocable qu'elle n'a jamais eu.

(6) Saint Honoré serait mort et aurait été enterré à Port-le-Grand. Par la suite, ses reliques auraient été rapportées dans la cathédrale d'Amiens au IXe siècle.

(7) « Dum ab ecclesia vicina, in honorem Sanctorum Apostolorum Petri et Pauli fundata, in sedem propriam, quodam die solemni referretur, præfatæ ecclesiæ imago Jesum Christum exprimens, se toto corpore inclinavit in partem qua corpus sanctissimum ferebatur ». *Vita ex variis mss. et breviaro Amb.*, *Acta SS. Boll.*, 16 mai. — Voy. ci-dessus, t. I, p. 3.

opinion fort ancienne considérait cette église comme celle qui fut élevée en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, par saint Sauve, successeur de saint Honoré (1). En mémoire de ce miracle, le chapitre de la cathédrale faisait le 16 mai, jour de la fête de saint Honoré, une procession durant laquelle on portait la châsse du saint (2), dans l'église Saint-Firmin-le-Confesseur (3).

Le Crucifix aura sans doute été transféré de l'ancienne église Saint-Firmin-le-Confesseur dans celle qui fut commencée à un autre endroit au XIIIe siècle (4), et qui subsista jusqu'à la Révolution. Au XVe siècle, lorsqu'on fit un jubé dans cette église, le Crucifix y fut d'abord placé, mais, en 1519, on le reporta dans une tribune au-dessus du grand portail (5). « On y montoit par un petit escalier; tout cela nous paroissoit délicatement soutenu en l'air. Cette adorable image étoit accompagnée des statues de la Sainte Vierge et de saint Jean l'Évangéliste aussi anciens » (6). Les anciens dessins, et notamment une gravure de la première moitié du XVIIIe siècle (7), représentent ce Christ ainsi accompagné de la Vierge et de saint Jean, posés tous trois sur une poutre horizontale. Ce devait être en effet le calvaire qui surmontait la poutre de gloire, suivant la coutume des anciennes églises.

En 1749, le Crucifix dut céder la place à un buffet d'orgue, et on lui donna l'hospitalité dans une chapelle de la nef, où l'ancienne confrérie érigée en son honneur fut rétablie (8).

Il faut croire que ses formes archaïques ne satisfaisaient plus la foi branlante du XVIIIe siècle. Peu de temps avant la Révolution on lui infligea une complète remise à neuf : il fut entièrement peint et doré. Le 14 septembre 1777, la vénérable image ainsi travestie, portée par des matelots venus d'Abbeville et de Saint-Valery et par de notables paroissiens, traversa processionnellement toutes les rues de la paroisse, au milieu d'un grand concours de peuple et d'un très nombreux clergé présidé par l'évêque Louis-Charles de Machault (9).

Il est impossible de rendre compte de toutes les fables contradictoires inventées sur ce Crucifix : les uns l'ont confondu avec les Crucifix de Lucques, de Dives et de Rue et ont prétendu qu'il avait été trouvé dans la mer (10); d'autres qu'il aurait

(1) Voy. De Court, *Mémoires chronol.*, l. II, ch. 8. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. I, p. 50. — *Descr. des rues et des bâtim..... de la ville d'Am.*, dans Beauvillé, *Docum. inéd.*, etc., t. I, p. 320. — Bibl. d'Am., mss. 832 (Machart, t. IV), pp. 36 et 374; 835 (*id.*, t. VII), p. 458; 836 (*id.*, t. VIII), p. 113; 846 (Bernard, t. V), p. 1; 466 (Nerlande, *Dissertat. sur le temps de la vie et la mort de saint Honoré*), fol. 93. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 193.

(2) Elle était portée par les boulangers et les pâtissiers.

(3) De Court, *Mém. chronol.*, l. III, ch. 2. — Nerlande, *Dissertat.*, etc. Bibl. d'Am., ms. 466, fol. 130. — Sur cette procession, voy. aussi Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 736. — Au XVIIIe siècle, le chapitre contesta l'authenticité du miracle, et cessa de faire la procession à partir de la réforme de son bréviaire en 1750. Bibl. d'Am., ms. 846 (Bernard, t. V), pp. 12 et 13.

(4) Voy. ci-dessus, t. I, pp. 19 et 29.

(5) Bibl. d'Am., mss. 835 (Machart, t. VII), p. 458; 836 (*id.*, t. VIII) p. 114; 846 (Bernard, t. V), p. 15.

(6) Nerlande, *Dissertat.*, etc. Bibl. d'Am., ms. 466, fol. 118 v°.

(7) Insérée dans le ms. 400 de la Bibl. d'Am. (Recueil de la collect. de l'abbaye de Saint-Jean), t. I, fol. 319 v°.

(8) Bibl. d'Am., ms. 846 (Bernard, t. V), p. 15.

(9) Bibl. d'Am., mss. 832 (Machart, t. IV), p. 374; 836 (*id.*, t. VIII), p. 115; 846 (Bernard, t. V), p. 15. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 161. — Le curé de Saint-Firmin-le-Confesseur était déjà alors l'abbé Brandicourt, qui devint premier vicaire épiscopal lors de la constitution civile du clergé.

(10) Il était effectivement révéré surtout par les gens de mer et les bateliers. Bibl. d'Am., mss. 832 (Machart, t. IV), p. 374; 846, (Bernard, t. V), p. 15. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 161.

été fait par ordre de saint Honoré (1). D'autres affirment qu'il a été donné à l'église Saint-Pierre et Saint-Paul par saint Sauve lui-même (2). Une quatrième opinion — c'est la plus répandue de nos jours — veut que son nom ne soit qu'une abréviation de saint Sauveur (3). Dans tous les cas, on ne peut admettre l'explication donnée parfois, que le Crucifix tirerait son nom de ce que la chapelle où il fut placé au XVIII[e] siècle à Saint-Firmin-le-Confesseur, suivant les uns, ou que celle où il fut mis dans la cathédrale au moment de la Révolution, suivant les autres, était dédiée à ce saint évêque d'Amiens. Pagès (4), qui écrivait bien avant 1749, donne déjà au Crucifix le nom de Saint-Sauve; d'autre part, la chapelle V de la cathédrale n'a jamais eu le vocable de Saint-Sauve, et d'ailleurs tous les auteurs antérieurs à la Révolution donnent déjà ce nom au Crucifix.

Au commencement du XVI[e] siècle, l'évêque François de Halluin lui avait attaché quarante jours d'indulgence (5).

Lors de la suppression de l'église Saint-Firmin-le-Confesseur en 1791, il fut transféré au lieu où nous le voyons aujourd'hui, sans doute par les soins de l'abbé Brandicourt, ancien curé de Saint-Firmin-le-Confesseur, devenu premier vicaire épiscopal. Caché pendant la Terreur, il aurait été remis ensuite à la même place (6).

Le Christ (7) est barbu, une couronne d'or ornée de cabochons sur la tête : il est vêtu d'une robe tombant jusqu'à la cheville, aux manches longues et étroites, et retenue par une ceinture nouée par devant. Les bras sont dans une position absolument horizontale. Chaque pied est percé d'un clou, sans *suppedaneum*. Au-dessus de chaque gros orteil, un petit cristal ovale laisse voir des fragments de la vraie croix. Toute la disposition de ce Christ — position des bras, longueur des vêtements, couronné, nombre des clous — est très archaïque et pourrait dénoter le XII[e] et même le XI[e] siècle. Par malheur, le rajeunissement qu'il a subi au XVIII[e] siècle lui a fait perdre toute valeur archéologique. On ne s'est pas contenté, en effet, de dorer entièrement sa robe comme un cadre de tableau (8), et de peindre le reste au naturel, mais il paraît évident (9) que les extrémités, tête, mains et pieds ont été considérablement retouchés ou plutôt entièrement refaits (10) : la couche épaisse de dorure et de peinture ne permet pas de voir les raccords.

Il est appuyé sur une croix formée de planches minces avec une petite moulure sur la tranche : le croisillon supérieur est très bas. Cette croix paraît moderne. La Vierge et le saint Jean l'Évangéliste qui l'accompagnaient à Saint-Firmin-le-Confesseur n'existent plus (11).

Au-dessus du fronton de la grille, les armes du chapitre (12), en tole découpée, paraissent avoir été rapportées après coup.

(1) Bibl. d'Am., ms. 846 (Bernard, t. V), p. 11. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 161.

(2) Bibl. d'Am., mss. 846 (Bernard, t. V), p. 15; 466 (NERLANDE, *Dissertat.*, etc.), fol. 128.

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. I, p. 51. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 113.

(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. I, p. 51.

(5) Bibl. d'Am., mss. 846 (Bernard, t. V), p. 15; 466 (NERLANDE, *Dissertat.*, etc.), fol. 121.

(6) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 161. — Voy. ci-dessus, t. I, p. 132.

(7) Haut., 2[m]75 de la pointe des pieds à l'extrémité de la couronne.

(8) La dorure écaillée par endroits laisse voir que cette robe était primitivement peinte de couleur rouge-brun.

(9) Cf. RIGOLLOT, *Hist. des arts du dessin*, t. II, p. 128.

(10) Il n'est même pas certain que les plis des vêtements n'ont pas aussi été remaniés.

(11) Dans l'ancienne gravure dont nous avons parlé, le Christ est attaché à une croix en forme de tau, et a la tête entourée de rayons lumineux qui n'existent plus.

(12) *D'argent à la croix de sable.*

Le dallage est formé de carreaux de pierre alternativement noirs et blancs.

Contre la paroi orientale, au-dessus du lambris, est une grande toile (1) d'Henri Delaborde, représentant le Christ apparaissant à la Madeleine après sa résurrection, envoyée par l'État en 1849 (2). La Madeleine est couchée à la porte du sépulcre, et pleure. Jésus en longue tunique blanche la regarde.

Sur la boiserie des deux parois orientale et occidentale, sont les stations V et VI du Chemin de la Croix (3) : *Simon le Cyrénéen aide Jésus à porter sa croix,* tableau assez médiocre, par Charles Porion; *Une femme pieuse essuie la face de Jésus,* copie, par Roberts, de la Véronique de Le Sueur (4).

Dans le petit vestaire du côté de l'Épître, il y a quelques carreaux en terre émaillée, restes probables de l'ancien dallage. Le dessin était jaune sur fond rouge brique, mais l'usure et la rareté des échantillons le rendent impossible à rétablir.

Indépendamment de l'inscription de Jean Le Moiste (5), un carreau de pierre blanche dans le dallage porte cette inscription :

✠ M | CAROLVS PICARD || SACERDOS CANONICVS || OBIIT DIE / / / / DECEMBRIS || ANNO MILLESIMO | SEXCENTESIMO || NONAGESIMO || TERTIO.

Il y a dans la boiserie du même vestiaire, un panneau sculpté en style du temps de Louis XIII, avec fleurs et fruits, et une frise également en bois portant en grands caractères en relief l'inscription suivante : DNE ✳ DILEXI ✳ DECOREM ✳ DOMUS ✳ TVÆ ✳

Chapelle Saint-Honoré.

CHAPELLE VII.

ÉTAT ANCIEN. — Cette chapelle n'a jamais eu d'autre vocable que celui de Saint-Honoré. Nous avons vu (6) qu'elle avait dû être élevée aux environs de l'an 1300, par le doyen Guillaume de le Planque (Guillelmus de Planca), et probablement avec le concours de l'évêque Guillaume de Mâcon.

C'est dans la chapelle Saint-Honoré que la confrérie des boulangers et pâtissiers d'Amiens célébrait sa fête tous les ans, le 16 mai (7). Durant quelques années après le Concordat, cet usage fut repris, mais il finit par s'éteindre (8).

La clôture était le présent d'Augustin de Louvencourt, bourgeois d'Amiens, maître du Puy en 1595 (9). Elle était en partie en marbre, et d'une « belle

(1) Haut., 3m38; larg., 2m50. — Signé: HENRI DELABORDE, 1845. — Ce tableau a figuré au salon de 1847, sous le n° 450. Le livret porte l'indication suivante : « Le Christ et la Madeleine. — 11. Mais Marie se tenait debout près du sépulcre, versant des larmes..... 15. Jésus lui dit: Femme, pourquoi pleurez-vous? Saint Jean, chap. XX ».

(2) *L'Ami de l'ordre* du 26 sept. 1849.

(3) Haut., 1m20; larg. 1m46.

(4) L'original est au musée du Louvre.

(5) Voy. ci-dessus, t. II, p. 374.

(6) Voy. ci-dessus, t. I, p. 43.

(7) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 384. — DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 108. — RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 155.

(8) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 162.

(9) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 282. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 294. — DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 108. — RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 155. — Augustin de Louvencourt avait pour refrain :

Toujours la Vierge on LOUE EN COUR *céleste.*

ordonnance ». Huit grandes colonnes corinthiennes supportaient un très beau couronnement enrichi de statues dorées et d'un tableau fort remarquable, paraît-il, représentant la Vierge au milieu d'une gloire; elle était entourée de divers personnages, pape, empereur et roi, au milieu desquels Henri IV en habits royaux. Augustin de Louvencourt et Barbe Gamin, son épouse, figuraient en priants au bas du tableau, avec cette inscription :

» Sire Augustin de Louvencourt, majeur de cette ville en cette présente année, » et damoiselle Barbe Gamin, sa femme, ont fait faire cette closture à l'honneur » de la très sainte Vierge mère, an 1596.

On y voyait aussi les armes du donateur : *d'or à trois têtes de louves de sable, 2 et 1*; l'écu accosté d'un autre : *de gueules à trois besants d'or chargés chacun d'une tête d'enfant* (1).

L'ancien autel, en bois sculpté, passait pour fort beau. Il était dominé par une statue de saint Honoré, de grandeur naturelle, tenant à la main une châsse, et, au-dessous, on voyait en petites sculptures toutes dorées, l'histoire de la vie du saint et particulièrement celle de l'invention des corps des saints Fuscien, Victoric et Gentien, vrai « travail de patience » (2). Les vers suivants étaient inscrits sur les panneaux :

» Ung povre ladre tout infect
» L'église du saint visitant
» Se trouva gari par l'effect
» Du sainct qu'il estoit suppliant.
» Ung mareschal povre, affollé
» D'ung piet, sans aucune falace,
» Par le bon saint fut consolé
» Par quoy à Dieu et lui (?) grâce.

» Un bergier possédé du diable
» En Somme le (se?) voloit noyer;
» Mais sainct Honoré, père affable,
» Fit de luy ce diable en aller.
» Une femme aveugle perie (?),
» Touchant (3) les yeux du parement
» Ou gist le corps saint, fut garie
» Se (Et?) trouva brief allègement (4).

Dans cette chapelle étaient plusieurs tableaux du Puy aujourd'hui disparus :

1. — Tableau de Jean Delattre (1476, v. s.) (5). Il était accompagné des armes du donateur : *d'or à une aigle d'azur et une étoile de gueules au canton senestre du chef, écartelé de gueules à une bande mise en barre d'argent, accompagnée de deux roses de même* (6). La copie de ce tableau dans le manuscrit de la duchesse d'Angoulême (7), répond au sujet indiqué par le manuscrit de Machart (8). Elle représente une mer dans laquelle l'armée du pharaon est engloutie. Sur le rivage, au premier plan, les Juifs au milieu desquels se trouve Moïse, une baguette à la main, rendent grâces au Seigneur. A l'arrière-plan est une tente remplie de gens d'armes, et, à côté, un canon.

(1) Tête de *gamin*, armes parlantes? — Épitaphiers C, fol. 69; B, p. 83.

(2) Bibl. d'Am., mss. 836 (Machart, t. VIII), pp. 294 et 384; 466, (Nerlande, *Dissertat. sur le temps de la vie et de la mort de saint Honoré*), fol. 86 v°.

(3) Épitaphiers A et B : « Torchant ».

(4) Épitaphiers A, fol. 75 v°; B, p. 37; C, fol. 47 v°. — Voy. aussi Dusevel, dans *la Picardie*, t. VI, p. 233.

(5) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 294.

(6) Épitaphiers C, fol. 61; B, p. 58.

(7) Bibl. Nat., ms. fr. 145, n° 29.

(8) *Loc. cit.*

2. — Tableau de Jean Rohault, marchand (1487, v.s.) (1), accompagné des armes du donateur, *d'or, à un chiffre marchand.* On y lisait ces vers :

» L'an mil quatre cens
» Octante et huict feu Jehan Rohault
» Ce beau tableau donna céans
» Dieu luy rémunère là hault (2).

Dans le manuscrit de la duchesse d'Angoulême (3), la copie de ce tableau représente une place publique. Au fond, à travers une sorte de halle portée par des colonnes, on aperçoit les monuments de la ville. La Vierge, s'avance, tenant l'Enfant-Jésus par la main. Celui-ci porte le costume royal, le sceptre et la couronne. Des groupes de personnages s'avancent vers eux, faisant des gestes d'admiration. Sur le devant est un fort curieux chariot à panneaux ornés de draperies plissées, et à cerceaux couverts d'une bâche. Une échelle sert à y monter. Il est attelé de deux chevaux sur l'un desquels est monté le conducteur. Les remparts de la ville avec une porte munie de sa herse séparent la place du premier plan, où se trouve le donateur (4).

Dans l'épaisseur du mur, sous l'appui de la fenêtre, un grand renfoncement en cintre brisé, vide aujourd'hui, porte des traces de peintures. Ce pourrait être ce qui reste du tombeau du doyen Guillaume de le Planque, un des fondateurs présumés de la chapelle, et qu'on sait y avoir été enterré (5). Il mourut le 1er septembre 1325. Voici ce qu'on a pu lire de son épitaphe, aujourd'hui détruite :

» .....laumes de Plankes iadis kanonnes et diens de cheste église et sires de » Loys et fu de noble lignée extrait, qui trépassa l'an de grâce ..... dissep (?) ..... » jour de septembre. Priez Dieu pour l'âme de ..... qui de tout mestrait (?) » Amen (6).

Une dalle marquait aussi la sépulture de Guillaume de Molliens (Guillelmus de Molanis), doyen du chapitre, mort en 1335 (7). De son inscription, les épitaphiers n'ont pu lire que ces mots :

» Guillelmus Molanis ..... (8).

Vis-à-vis de l'autel, un tableau sculpté donné en 1662 contenait l'épitaphe d'un ancien archidiacre (9).

État actuel. — Le chanoine Cornet de Coupel, trouvant sans doute que l'on tardait trop à « embellir » cette chapelle, en chargea, en 1780, le sculpteur Vimeux. La confrérie des boulangers et des pâtissiers, qui s'y réunissait, fournit une partie des frais, le chanoine, le reste (10). La date de 1780 est gravée sur le revers de la

(1) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 294.
(2) Épitaphiers B, p. 59; C, fol. 61 v°.
(3) Bibl. Nat., ms. 145, n° 4.
(4) Le donateur avait pour refrain : *Vierge Assenech du vray Saulveur espeuse,* par lequel il compare la Vierge à Azeneth, donnée par le pharaon pour épouse à Joseph (*Gen.* XLI, 45).
(5) Bibl. d'Am., ms. 516, fol. 149 v° et 203 v°.
(6) Épitaphiers A, fol. 75 v°, et D.
(7) Bibl. d'Am., ms. 516, fol. 204. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 173.
(8) Épitaphiers A, fol. 75 v°, et D.
(9) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 294.
(10) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 384. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 155. — Ms. de Baron, édit. Soyez, pp. 27 et 162.

boiserie dans le petit vestiaire du côté de l'Épître. A droite et à gauche des portes dont l'autel est accompagné, sont sculptés des trophées d'ornements d'église, et, au-dessus de chacune d'elles, une couronne de chêne. Le tout est peint en blanc et or.

L'autel, en forme de tombeau, est orné d'un quadrillage peint en imitation de marbre blanc et doré; le retable est composé de deux pilastres ioniques surmontés d'une gloire où se jouent des anges joufflus, dont un tient une couronne de lauriers au-dessus de la tête du saint. Entre les deux pilastres, une niche renferme une statue de saint Honoré (1), en plâtre imitant la pierre (2). Le saint légèrement barbu, les cheveux bouffants, porte l'habit de chœur épiscopal du XVIIIe siècle : rochet de dentelles et *cappa magna* à camail d'hermine. A son cou, est un ruban auquel pendait sans doute une croix. Il n'a plus de crosse et il est nu-tête; sa mitre est à ses pieds. De la main gauche, il tient un livre entr'ouvert qu'il appuie contre sa poitrine. L'autre main est légèrement levée, la paume en dehors, comme s'il jouait à la balle. Un coup de vent fait voltiger tous ses vêtements. Œuvre en somme fort médiocre.

Le dallage est en petits carreaux de marbre noir alternant avec des octogones de pierre blanche. On y remarque cette inscription :

✠ HIC JACET || VINCENTIUS || PINGRES PRESB. || CAN. HUJUS ECCL. || OBIIT DIE 30A || 9BRIS 1682 (3).

La grille est assez fortement empreinte de style dit Louis XVI : prédominance de la ligne droite, festons de feuillages, urnes avec grecques. Dans le fronton, est un médaillon circulaire, vide aujourd'hui.

Sur la paroi orientale, au-dessus de la boiserie, est une immense toile (4) par Henri Delaborde, envoyée par l'État en 1849 (5) et représentant Jésus au Jardin des Oliviers. Le Christ, debout sur un rocher et vêtu d'une longue tunique rouge, prend le calice déposé sur une pierre près de laquelle un ange est prosterné. Il voit défiler toute l'humanité avec ses vices et ses passions (6).

Au-dessous, est la IVe station du Chemin de la Croix : *Jésus rencontrant sa mère* (7), copie par G. Gouget d'un tableau de Lebrun (8).

Chapelle Saint-Louis, dite Notre-Dame de Paix.

CHAPELLE IX.

ÉTAT ANCIEN. — Nous avons vu (9) que cette chapelle avait été élevée en

(1) Haut., 1m80.

(2) Elle est signée sur le socle : VIMEUX. F. 1780.

(3) Cette inscription ne date certainement que de l'époque de l' « embellissement » de la chapelle en 1780 et de la confection du dallage actuel. Elle a dû remplacer l'épitaphe que le chapitre (Délib. du 29 nov. 1682. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am.) avait autorisé les frères Pingré à placer.

(4) Haut., 4m10; larg. 5m44. — Signée : DELABORDE.

(5) En même temps que le tableau qui orne la chapelle précédente. (Voy. ci-dessus, t. II, p. 377). — Voy. l'*Ami de l'ordre* du 26 sept. 1849.

(6) Ce tableau a figuré au salon de 1848 sous le numéro 1153, avec cette légende : « Jésus-Christ au Jardin des Oliviers. En voyant les crimes et les erreurs des hommes, le Christ accepte sa passion ».

(7) Haut., 1m44; larg., 1m74.

(8) Au musée du Louvre, École franç., n° 60.

(9) Voy. ci-dessus, t. I, p. 42.

l'honneur de saint Louis par l'évêque Guillaume de Mâcon, presque aussitôt après la canonisation du saint roi, qui eut lieu en 1297.

L'ancienne clôture avait été donnée en 1601 par Jean de Sachy, seigneur d'Hautvillers, marchand, alors maître du Puy (1). Elle était en bois peint, d'ordre toscan suivant les uns, dorique, suivant les autres, décorée de riches ornements dorés et remplie de statues (2). On y lisait cette inscription :

» En l'an que Dieu voulut en France faire renaître
» L'heureux siècle doré, doua le Roy d'un fils,
» Jehan de Sachy, bourgeois, pour toy, Vierge, qui fit
» Clore l'enfer, a fait ce beau clos cy (icy?) mettre.

On y voyait aussi les armes du donateur : *d'azur à un châssis de fenêtre d'or éclairé par les rayons d'un soleil de même naissant de l'angle dextre du chef, et accompagné de trois étoiles aussi d'or posées 2 et 1;* l'écu accosté d'un autre *d'argent au lion de sable* (3).

A côté, se trouvait le tableau obligé du maître du Puy. Ce tableau sur bois (4), dépourvu de son cadre, est conservé au musée d'Amiens (5). Au milieu, et au premier plan, on voit le roi Henri IV et la reine Marie de Médicis, debout; devant eux, le dauphin, le futur Louis XIII, enfant nouveau né, est couché dans un petit lit dont la couverture bleue est semée de dauphins et de fleurs de lis d'or (6). A droite et à gauche, le donateur et sa femme sont agenouillés devant des prie-Dieu à leurs armes. Jean de Sachy porte *d'azur, au châssis de fenêtre d'or, soutenu d'un croissant d'argent, éclairé par les rayons d'un soleil d'or mouvant de l'angle dextre de l'écu, le tout accompagné de trois étoiles d'or à huit rais posées 2 et 1.* Sa femme, Madeleine Postel (7), *d'azur à un cœur d'or soutenu d'un croissant d'argent et accompagné de trois étoiles d'or à huit rais posées en chef.* Près d'eux sont plusieurs rangées de personnages, parmi lesquels des grands seigneurs accompagnant le Roi et la Reine; on y distingue un ecclésiastique à barbiche grise, en rochet et mosette. La mosette, qui a poussé au noir, paraît avoir été violette. Ce doit être Geoffroy de la Marthonie, évêque d'Amiens. A l'arrière-plan s'étend un paysage

(1) Ce Jean de Sachy était le père de Jean de Sachy mort en 1643, dont le tombeau est placé tout à côté, contre le pilier. La plupart des auteurs, notamment Breuil, *Les œuvres d'art de la confrérie N.-D. du Puy d'Amiens*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XV, p. 502, et Janvier, *Livre d'or de la municip. Amién.*, p. 409, ont confondu ces deux personnages. Le premier Jean de Sachy mourut le 13 octobre 1601 et avait son épitaphe au cimetière Saint-Denis (Épitaphier B, p. 134). — Nous verrons que l'acte capitulaire du 3 décembre 1642 autorisant le deuxième Jean de Sachy à faire placer son tombeau dans la cathédrale, dit positivement que celui-ci était le fils du Jean de Sachy qui avait fait faire la clôture de la chapelle IX. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.) G. 1087.

(2) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 281. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 295 et 384. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 108. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 152. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 163.

(3) Épitaphiers C. fol. 69; B, p. 85. — Il faut remarquer que ces armoiries diffèrent de celles qui sont peintes sur le tableau de Jean de Sachy que nous allons décrire.

(4) Haut., 1^{m}44; larg., 0^{m}95.

(5) N° 327 du catalogue.

(6) Il avait trois mois le jour de Noël 1601, jour auquel Jean de Sachy dut offrir son tableau.

(7) Épitaphe de Jean de Sachy, au cimetière Saint-Denis. Épitaphier B, p. 134. — La Gorgue Rosny, *Recherches généal. sur les comtés de Ponthieu, de Boulogne et de Guines*, t. III, p. 1314.

traité encore à la manière des primitifs, au milieu duquel la Vierge Marie est debout, tenant l'Enfant Jésus. Une jeune fille lui présente deux clefs : sur sa tête, une banderole porte ces mots : VERITAS DE TERRA ORTA EST (1). Deux femmes allégoriques s'embrassent; au-dessus d'elles est une banderole où est écrit : IVSTITIA ET PAX OSCVLATÆ SVNT (2). Deux autres vont l'une au-devant de l'autre, avec cette inscription : MISERICORDIA ET VERITAS OBVIAVERVNT SIBI (3). Dans le ciel, la Justice apparaît tenant un glaive et une balance, avec une banderole où on lit : JVSTITIA DE CŒLO PROSPEX[it] (4). C'est un assez bon tableau, qui présente les plus grandes analogies avec le tableau exécuté en 1600 par Mathieu Prieur, pour la clôture de la chapelle X, et qui pourrait bien être aussi de lui.

L'ancien autel avait été donné en 1636 par Augustin de Louvencourt, archidiacre d'Amiens. Dans le retable, était un beau tableau représentant le Crucifiement avec la Vierge, saint Jean, la Madeleine, les saintes femmes, les princes des prêtres, des docteurs, des magistrats, les soldats tirant au sort les vêtements de Jésus. Ce tableau passait pour très remarquable, et était encadré d'une belle architecture. On voyait aussi sur l'autel une statue de saint Louis, et les armes du donateur, « *d'or à trois têtes de louves de sable 2 et 1* » (5).

Le reste de la chapelle aurait été décoré aux frais de Pierre de Louvencourt, doyen du chapitre et frère du précédent, mort en 1652 (6). L'arcature sous l'appui de la fenêtre, aujourd'hui masquée par les boiseries, porte des traces de peinture, restes probables de cette décoration. On y remarque, dans un écoinçon, un motif d'ornement, et, dans le tympan d'un des arcs trilobés, le haut d'un paysage.

La chapelle contenait encore un certain nombre de tableaux :

1. — A gauche de l'autel, un volet représentant Jésus au milieu des Docteurs. L'Enfant Jésus était « assis dans une chaire, ou plutôt dans un petit trône » (7).

2. — Au côté droit, des volets où était peinte l'histoire d'Esther (8).

3. — Devant l'autel, deux volets, « peinture délicate », représentant l'histoire de Balthasar et son célèbre festin (9).

4. — Un volet attaché de l'autre côté sur la muraille, où l'on voyait la mort de Cyrus, et Thomiris plongeant sa tête dans un vase rempli de sang (10).

5. — Un tableau attaché sur la muraille à côté de l'autel, représentant Moïse en prière sur la montagne, pendant la victoire de Josué sur les Amalécites. « Les habits de guerre, les armes des combattans, les caparaçons et les ornemens des chevaux y sont agréablement diversifiés » (11).

6. — Du même côté, Josué marchant devant Jéricho, précédé de l'Arche d'alliance et à la tête des Israëlites (12).

(1) Ps. LXXXIV, 11.
(2) Ps. LXXXIV, 12.
(3) Ps. LXXXIV, 11.
(4) Ps. LXXXIV, 12.
(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, pp. 173 et 329. — Bibl. d'Am., mss. 517, p. 43; 836 (Machart, t. VIII), p. 295.
(6) DE COURT, *Mém. chronol.*, l. III, ch. 1. — DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 178.
(7) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 150.
(8) *Ibid.*
(9) *Op. cit.*, p. 133.
(10) *Op. cit.*, p. 134.
(11) *Op. cit.*, p. 107.
(12) *Ibid.*

Il y avait aussi les sépultures d'Augustin de Louvencourt, archidiacre d'Amiens, mort le 3 novembre 1651, et de Pierre de Louvencourt, son frère aîné, doyen du chapitre, mort le 13 septembre 1652, qui avaient décoré la chapelle à leurs frais (1).

Le mausolée de Charles Houlon, préchantre, chanoine, conseiller clerc au bailliage et siège présidial d'Amiens, et vicaire général de l'évêque François Faure, décédé le 24 avril 1686, était l'œuvre du sculpteur François Cressent (2). Deux statues en pierre blanche, de quatre pieds de haut et représentant la Religion tenant le bâton de préchantre, et la Justice, allusion aux doubles fonctions du défunt, se tenaient aux côtés d'une grande table de marbre noir portant son épitaphe en lettres dorées. Au bas, était un cartouche de même marbre contenant celle de Nicolas Houlon, son frère, décédé le 11 mars 1696, et qui lui avait succédé dans la dignité de préchantre. Au-dessus de la principale inscription était placé un écu ovale aux armes de Charles Houlon, *d'or au chevron de gueules, accompagné de trois mouches* (3) *de* (?) *au chef denché de gueules.* Un fronton orné d'une tête de mort entre deux enfants nus et ailés et deux pots à feu, et surmonté d'une croix, formait le couronnement (4). Il est très regrettable que ce monument, qui n'était pas sans valeur artistique, n'ait pas trouvé grâce — il n'était pourtant pas gothique — devant la fantaisie destructive du chanoine Joron qui fit décorer la chapelle en 1768.

On n'en conserva que les deux épitaphes, qui furent placées dans un indigne cadre en bois contre la paroi occidentale de la chapelle, au-dessus de la boiserie, et à une hauteur telle que celle de Nicolas Houlon, qui est en fort petits caractères, n'est plus lisible à l'œil nu.

Voici leurs transcriptions :

✠ HIC ‖ EXPECTAT RESVRRECTIONEM ‖ DOMINVS AC MAGISTER ‖ *Carolus Houlon* ‖ PRESBYTER PRÆCENTOR ET CANONICVS ‖ HVIVS ECCLESIÆ CATHEDRALIS ‖ IN IVRIBVS LICENTIATVS ‖ QVONDAM ‖ IN SEDE PRESIDIALI CONSILIARIVS CLERICVS ‖ DEMVM ‖ ILL^{SIMI} AC REV^{SIMI} *Franc. Faure* EPISC. AMBIAN. ‖ VICARIVS GENERALIS AC OFFICIALIS ‖ PRO QVO SOLEMNIS OBITVS ANNVATIM ‖ IN HAC ECCLE^{S}IA CELEBRABITVR ‖ DIE XXIV MENSIS APRILIS ‖ QVI FVIT DIES EIVS EXCESSVS ‖ ANNI MDCIIII^{XX}VI ‖ AETATIS VERO LXVIII ‖ *Lector bene precare*

Dans un petit médaillon ovale :

IN EAMDEM ‖ RESVRRECTIONIS SPEM ‖ HIC ‖ POSITVS EST VENERABILIS ET DISCRETVS ‖ MAG. NICOLAVS HOVLON DICTI CAROLI FRATER ‖ IN SACRA THEOL. FACVLT. PARIS.

(1) Bibl. d'Am., ms. 516, fol. 213 v°. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, p. 173. — De Court, *Mém. chronol.*, l. III, ch. 1. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 178. — *Gall. Christ.*, t. X, col. 1225.

(2) Sur le sculpteur François Cressent, né à Amiens le 9 nov. 1663, dont le lieu et la date de la mort sont inconnus, et qui fut père de l'ébéniste renommé Charles Cressent, voy. R. Guerlin, *François Cressent, sculpteur Amiénois, notes sur sa vie et ses œuvres*, dans *Réun. des Soc. des Beaux Arts des départ.*, 1892.

(3) Ce sont des hannetons, (en picard *hourlons*), armes parlantes.

(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 360. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 297. — Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délibér. du 24 avril 1686. — Épitaphier B, p. 37. — Il y a dans l'épitaphier C, fol. 48, un dessin trop imparfait pour pouvoir être reproduit, mais qui peut donner quelque idée de l'importance et de la disposition générale du monument.

BACCALAVREVS || PRÆCENTOR ET CANONICVS HVIVS ECCLESIÆ || QVI || DVM PRO MORE PERGERET AD OFFICIVM || REPENTINA NON IMPROVISA MORTE CORREPTVS EST || IN IPSIS TEMPLI FORIBVS || ANIMAM EGIT || V ID. MART. AN 1696 || ÆTAT. 73 || IN TESTAMENTO SANXIT || VT SINGVLIS HEBDOMADIS FERIA SEXTA || A SACERDOTE CANONICO || IN HOC B. LVDOVICI SACELLO || MISSA PRIVATA CELEBRETVR || ATQVE ALIÆ DVÆ || ALTERA SCILICET APRIL. 24 A MAIORIBVS ECCLESIÆ VICARIIS || ALTERA A MINORIBVS || IPSO OBITVS SVI DIE QVOTANNIS || DECANTENTVR || IN CAPELLA VERO PAROCHIALI || QVATVOR ITIDEM ALIÆ || SOLEMNES TRES ABSQVE CANTV FIANT || SINGVLIS ANNIS || QVIETEM IPSI QVOQVE LECTOR || ÆTERNAM PRECARE.

ÉTAT ACTUEL. — C'est en 1767 et 1768, aux frais du chanoine François-Xavier Joron, que fut exécutée la décoration en bois sculpté blanc et or que l'on voit aujourd'hui (1). Contre chaque paroi est et ouest, il y a un panneau carré avec rosaces dans les angles, flanqué de deux montants décorés pour la plupart de trophées d'ornements d'église, à l'exception de celui qui est voisin de l'autel, du côté de l'Évangile, qui porte les attributs de saint Louis : croix, couronne d'épines, sceptre, décoration de Saint-Louis, casque fleurdelysé, écu à la croix, épée, lance, arc, carquois, etc. Un pot à feu termine chacun de ces montants.

Les portes des petits vestiaires sont surmontées de bas-reliefs en bois, entièrement dorés : d'un côté, saint Louis, en manteau royal fleurdelysé (2), prosterné devant un autel sur lequel la croix et la couronne d'épines sont appuyées contre une accumulation de coussins; sous l'autel, on voit un arc, un carquois, un turban; dans un coin, deux têtes d'anges sortant d'un nuage. De l'autre, le patron du donateur, saint François-Xavier mourant sur le rivage de la mer. Il est étendu sur une couverture, serrant une croix contre sa poitrine, près de lui, est un objet quadrangulaire : est-ce un livre ou le toit d'une maison? Un navire vogue en pleine mer, et toujours les deux têtes d'anges apparaissent dans le ciel.

L'autel est en forme de tombeau, en bois sculpté, blanc et or. Le devant est orné d'une couronne d'épines avec le sceptre et la main de justice posés en sautoir, attributs de saint Louis. Pour former le retable, on a employé le monument de marbre, œuvre de Nicolas Blasset (3), offert par Antoine Mouret, maître du Puy en 1654, et qui était placé contre le pilier 9 *a*.

C'est (fig. 230) une niche en forme d'octogone très allongé, sur fond de marbre noir, avec encadrement de marbre de Rance. Elle est surmontée d'un fronton de marbre noir qui en épouse la forme et qui est orné d'une frise sculptée en marbre blanc : le couronnement n'existe plus. Ce fronton est supporté par deux pilastres de marbre blanc encadré de noir. Dans le soubassement, qui est en forme de

(1) Autorisation de décorer une des chapelles du côté gauche de la cathédrale et d'y placer une des Vierges étant dans la nef. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délib. du 14 déc. 1767. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 384. — RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 152.

(2) Les fleurs de lys enlevées au moment de la Révolution (RIVOIRE, *op. cit.*, p. 153) ont été replacées en 1843, lors de la restauration faite de cette chapelle par M. Dubas, curé de la cathédrale.

(3) Il n'était pas encore livré à la mort de Blasset arrivée le 2 mars 1659. Transact. du 14 juill. 1659 pardevant Me Caron, notaire à Amiens, entre Antoine Mouret et les héritiers du sculpteur, relativement aux marbres fournis par Mouret et non employés. DUBOIS, *l'Œuvre de Blasset*, pp. 30 et 92.

cul-de-lampe, est un cartouche de marbre noir encadré de blanc, où sont gravées en lettres d'or deux inscriptions datant de deux époques :

ANTOINE MOVRET ‖ BOVRGEOIS DE CESTE VILLE ‖ MAISTRE DE LA CONFRÉRIE DE ‖ NOSTRE DAME DV PVY EN L'AN ‖ MIL SIX CENS CINQVANTE QVATRE ‖ OFFRE CE VŒV A DIEV TOVT PVISSANT ‖ ET A LA GLORIEVSE ‖ VIERGE MARIE DAME DE PAIX ‖ 1654.

Son service est sy doux qu'il n'est qu'amour et joie

Restauration ‖ FAITE EN 1843 ‖ MR DUBAS ‖ ÉTANT CURÉ.

Quand le monument était appuyé au pilier 9 *a*, il était porté par une colonne de marbre noir, d'ordre toscan (1), qui a été supprimée lorsqu'on en a fait un retable. Afin de donner plus d'importance à ce retable, on a complété le monument à droite, à gauche et en bas, par des panneaux en marbre blanc et de Rance avec appliques en bronze doré (2).

Les armes du donateur, qui figuraient, paraît-il, sur le monument, n'existent plus. Il portait *au bouquet de murets accosté de deux étoiles et accompagné de trois croissants posés 2 et 1* (3).

La niche encadre une belle Vierge à l'Enfant en marbre blanc (4). Elle est debout, drapée dans un grand manteau bordé de franges : un voile léger pend sur le derrière de la tête et retombe sur les épaules. L'Enfant Jésus est entièrement nu. C'est un joli enfant, comme Blasset savait les faire, mais sa position est assez singulière : sa mère le tient sous les aisselles, et sa jambe gauche, placée presque horizontalement, vient appuyer l'extrémité du pied, comme s'il voulait le repousser, contre un bouquet de giroflée (5) que Marie tient à la main. Une palme dans une main et une pomme dans l'autre, l'Enfant regarde sa mère en souriant. C'est une assez bonne statue, d'une attitude calme, sans raideur : la robe de la Vierge est bien drapée, mais le manteau revient par devant d'une façon assez lourde, peu agréable et manquant de naturel. Les traits de son visage sont réguliers, mais sans grande expression.

Sur le socle, on lit ces mots gravés en lettres d'or : NOSTRE DAME DE PAIX.

Avant d'être placée dans la chapelle où elle est aujourd'hui, cette image était déjà vénérée sous ce vocable de Notre-Dame de Paix, qui passa dans l'usage à la chapelle elle-même. On ne lui en donne plus d'autre aujourd'hui (6).

Le dallage est en carreaux de marbre alternativement noirs et blancs.

La chapelle est fermée par une grille en fer forgé, dans le fronton de laquelle on voit un monogramme formé de deux lettres S. L. (Saint-Louis) entrelacées, dans un médaillon ovale. Ce détail et d'autres motifs de la décoration du

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t V, p. 284.

(2) Arrachées pendant la Révolution, ces appliques furent remplacées par des ornements en bois doré à l'époque de la Restauration. Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 163. — On a mis aussi de ces appliques sur les deux pilastres anciens qui portent le fronton.

(3) Épitaphiers B, p. 95 : C, fol. 72 v°. — Les émaux peuvent être rétablis ainsi : *d'azur au bouquet de murets* (nom picard de la giroflée des murailles) *d'or, accosté de deux étoiles de même accompagné de trois croissants d'argent posés 2 et 1*. Armes parlantes. — Il y a au musée d'Amiens deux écussons de marbre blanc sculptés à ces armes provenant de ce monument (n° 143).

(4) Haut., 1^m90. — Elle est signée N. BLASSET SCVLP.

(4) Voy. ci-dessus, la note 3.

(6) Sur le monum. d'Antoine Mouret, voy. mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 284. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 290. — RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 152. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 163.

XVIIIe siècle montrent bien que le donateur de celle-ci, en y employant par économie un monument déjà existant, n'avait pas l'intention de changer l'ancien vocable : mais la statue qui était le motif principal du nouveau retable porta tout naturellement le public à faire lui-même le changement, si bien que l'ancien et vrai vocable de la chapelle finit par devenir entièrement hors d'usage. Cette grille est un peu lourde et moins belle que les quatre premières.



Fig. 230. — Notre Dame de Paix (chap. IX).

Quelques mots ajoutés à l'inscription du monument d'Antoine Mouret, nous ont appris que cette décoration avait été restaurée en 1843, du temps de M. Dubas, curé de Notre-Dame.

Contre la paroi occidentale, est un grand confessionnal en bois sculpté, de style dit Louis XVI; c'est l'ancien confessionnal du pénitencier, qui provient de la chapelle Saint-Quentin (1), et qui fut placé en cet endroit lors de la restauration de cette dernière par Viollet-le-Duc en 1853 (2).

Vis-à-vis, est une grande toile du peintre marseillais Jean-Jacques Forty (3), représentant le Retour de l'enfant prodigue. L'enfant prodigue, presque nu, est agenouillé devant son père, qui sort de sa maison, et le reçoit dans ses bras. A droite et à gauche se tiennent quelques familiers. Assez bon tableau, mais très dégradé. Le cadre, en bois naturel, est orné d'une guirlande de chêne sculptée dans le style dit Louis XVI (4).

(1) Chapelle XXI.

(2) Ms. de Baron. édit. Soyez, p. 182, note 2.

(3) Haut., 3m44; larg. 2m85. — Signé : J.-J. Forty, 1788. — Bien que membre de l'Académie royale de peinture, Jean-Jacques Forty est assez peu connu. On trouvera des renseignements sur lui dans Et. Parrocel, *Annales de la peinture*, p. 405, et dans l'*Hist. docum. de l'académie de peinture de Marseille*, t. II, p. 248.

(4) Sur ce tableau, voy. ci-dessus, t. II, p. 324.

Au-dessous, contre la boiserie, est la III[e] station du Chemin de la Croix, *Jésus tombant sous le poids de sa croix,* par Eugène Tourneux (1).

Sur un carreau dans le dallage du petit vestiaire du côté de l'Épître, on lit :

✠ HIC JACET ‖ JACOBUS LEMAIRE ‖ SACERDOS ‖ HUJUS ECCLESIÆ ‖ CANONICUS ‖ OBIIT DIE 6[A] MARTII ‖ 1744 ✠

Chapelle Sainte-Agnès, dite Saint-Firmin.

CHAPELLE XI.

ETAT ANCIEN. — Nous avons vu (2) comment cette chapelle dut être construite aux environs de 1296, sous le vocable primitif de Sainte-Agnès.

A partir des environs du XVII[e] siècle, la plupart des auteurs lui donnent le nom de Sainte-Brigitte (3). Il existait en effet dans la cathédrale deux chapellenies du titre de Sainte-Brigitte (4). On ignore quand et par qui elles ont été fondées. Il m'a été impossible de savoir de quelle sainte Brigitte il est question. La chapelle et les chapellenies sont toujours appelés par les anciens actes et les anciens auteurs Sainte-Brigitte, tout court. Est-ce sainte Brigitte de Nogent-les-Vierges, ou bien sainte Brigitte d'Écosse, ou bien sainte Brigitte de Suède? Il n'y a pas de raison pour que ce soit l'une plutôt que l'autre (5). La cathédrale possédait une relique de sainte Brigitte, qui ne devait pas être sans corrélation avec les chapellenies, mais nous ne savons pas davantage de laquelle elle provenait (6).

Malgré cela, le vocable officiel de la chapelle demeura toujours celui de Sainte-Agnès, et c'est ainsi que le chapitre la désigne encore en 1781, alors qu'on était occupé à la transformer (7), et nous allons voir que l'on fit figurer une représentation de sainte Agnès dans la nouvelle décoration, tandis qu'il ne fut fait aucune allusion à sainte Brigitte.

Le manuscrit 517 de la bibliothèque d'Amiens (8), appelle aussi, on ne sait pourquoi, cette chapelle du nom de *Sainte-Julienne.*

Son nom de chapelle *de Mgr l'évêque* lui venait de ce que là se règlait le *Répit Saint-Firmin* droit de trois deniers parisis que les gens mariés devaient annuellement à l'évêque (9).

(1) Haut., 1[m]23; larg. 1[m]50.

(2) Voy. ci-dessus, t. I, p. 41.

(3) DE COURT, *Mém. chronol.*, l. III, ch. 1. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, pp. 152, 169, 256, 360. — DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 108. — RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 150. — Ms. de Baron, édit. Soyez, pp. 28 et 164.

(4) DARSY, *Bénéfices*, etc., t. I, p. 63.

(5) L'abbé Corblet *(Hagiogr. du dioc. d'Am.*, t. IV, p. 193) opine pour sainte Brigitte de Suède, mais sans dire pourquoi.

(6) Elle est ainsi mentionnée dans l'inventaire du trésor de 1535 : « Item ung aultre relicquiaire garni de cristal à plusieurs faches, auquel y a de luille de sainct Nicolas et *de capite beate Brigide*, donné par Mess. Guillaume de Bours, chanonne d'Amyens, pesant ung marcq VI onches ». Arch. de la Somme, (Chapit. d'Am.), G 1136. — Les autres inventaires ne renseignent pas davantage.

(7) 1781, 9 mai : « MM. ont prié M. le celerier et M. le syndic de voir et indiquer la manière la plus convenable de placer l'épitaphe étant dans la chapelle Sainte-Agnès qu'on décore présentement ». Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délibér. capit.

(8) PP. 14 et 15.

(9) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 297. — Sur le *Répit Saint-Firmin* voy. A. DE CALONNE, *Hist. de la ville d'Am.*, p. 205. — 1377, 12 mai : « Item, douze d. que je preng chascun an le jour de le feste saint Fremin le martir, marquié à Amiens, en l'église Nostre-Dame d'Amiens, sur le taule là ù on a coustume

On l'aurait aussi pour un temps vulgairement appelée le *Vinotier*, parce que, après la destruction du jubé, on y distribua le pain et le vin des messes (1).

Enfin le Recueil de Robert Boulye, couvreur de la cathédrale, au commencement du XVIII[e] siècle, est seul à donner à cette chapelle le vocable de la *Conception*, concurremment avec celui de Sainte-Brigitte (2).

La clôture était un présent fait en 1615 par François de Prouville, commandeur de Fieffes, puis de Saint-Mauvis (3). Elle était en pierre, d'un travail délicat et couverte de dorures. Six grandes colonnes cannelées et rudentées et six petites, toutes d'ordre corinthien, soutenaient une frise remarquable. On y voyait quatre grandes statues en pierres « très bien faites ». Dans le couronnement, un tableau représentait le Baptême du Christ, avec les portraits du donateur François de Prouville, vêtu de noir avec la grande croix de Malte sur son habit, du roi Henri IV, du Dauphin plus tard Louis XIII, de Geoffroy de la Marthonie, évêque d'Amiens, et d'autres seigneurs. Les armes du donateur étaient sculptées et peintes à plusieurs endroits de la clôture. Il portait « *de sinople à la croix pleine engrelée d'argent, avec un chef des armes de la religion de Malte, et, pour support, deux lions, l'écu timbré d'un casque de face* ». On y lisait cette inscription :

» Un François de Prouville, naguerre commandeur
» De Fief, et maintenant de Saint-Marvis (Mauvis), d'un zelle
» Plein de dévotion, à la mère pucelle
» Et au fils Homme-Dieu fit ce don par honneur (4).

L'ancien autel avait été donné par Charles Picquet, chanoine. archidiacre de Ponthieu, mort en 1695, et par son frère, Antoine Picquet, chanoine, mort en 1725; le retable était en pierre, d'architecture moderne, tout doré, et, paraît-il, d'une grande magnificence. Il y avait au centre un tableau représentant Jésus au Jardin des Oliviers, avec les portraits des donateurs, en buste, dans deux cartouches, des deux côtés du retable (5). Il y avait aussi autour de l'autel plusieurs tableaux remarquables par leur antiquité et leur exécution (6).

Contre le pilier en entrant à gauche, se trouvait le tombeau d'un chanoine appelé Pierre — son nom de famille était effacé —, décédé le 10 août 1563. Ce monument était fort élevé. On y voyait « la Flagellation de N.-S , en haut, le Couronnement et ledit Pierre à genoux, saint Pierre derrière » (7). L'auteur du manuscrit de Machart, qui le trouve « d'architecture gothique » (8), ajoute cette réflexion : « Sa forme élégante et la manière dont il est travaillé paraît indiquer que la sculpture moderne doit céder à l'ancienne » (9).

à cœullir le respit Saint-Fremin ». Déclarat. et dénombr. par Pierre Waignet, bourgeois d'Am. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G 123.

(1) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 165.

(2) Arch. de la Somme, Rec. de Robert Boulye.

(3) Ce n'était pas un objet d'art de la confrérie du Puy.

(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V; pp. 152 et 256. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 297, 385. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 108. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 150. - Épitaphiers B, p. 40; C, fol. 50.

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 169. – Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 298.

(6) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 298.

(7) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 14.

(8) Ce n'est guère vraisemblable en 1563. Cet auteur n'entendait sans doute pas comme nous le mot *gothique*.

(9) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 298.

Contre la paroi ouest s'élevait celui de François Barboteau, prévôt et chanoine de la cathédrale, mort le 23 novembre 1660. Il était en marbre de Charlemont ou de Givet, noir veiné de blanc (1). En 1781, lors de la décoration de la chapelle, il fut en partie détruit. Il n'en subsiste que quelques débris, placés dans le petit vestiaire du côté de l'Évangile. De l'effigie du défunt, qui était en marbre blanc, en demi-bosse, et de grandeur naturelle, il ne reste que le haut du corps. Il était représenté en priant. Il porte la moustache, le rabat, la calotte et un surplis orné d'entre-deux de dentelle. C'est une sculpture assez médiocre. Ce fragment est posé sur un cul-de-lampe en marbre noir formé de deux volutes en forme d'S, au milieu duquel est une tête de mort avec deux tibias en sautoir, le tout de marbre blanc (2).

L'épitaphe, gravée sur une table de marbre noir (3), a été placée dans le dallage du vestiaire, vis-à-vis les débris du monument. Elle est en partie effacée ou cachée par une armoire, mais les épitaphiers permettent de la compléter (4).

✠ *Aduerte quisquis es* ‖ HAVD PROCVL HINC EXTRA SACELLVM IACET ‖ VIR PIETATE ALIAS ET ERVDITIONE CONSPIQVVS | FRANCISCVS BARBOTEAV |, CONSIL«iarius et ele»EMOSYNARIVS REGIVS ‖ HVIVS ECCLESIÆ « per annos qu»INQVAGINTA NOVEM CANO«nicus » ‖ SIMVLQVE « aliquandiu can»TOR DEINCEPS PRÆPOSITVS ‖ « et illustri»SSIMI VIRI ‖ « D. Francisci le Fèvre (5) de Cau»MARTIN EPISCOPI ‖ « vicari»VS GENERALIS ATQVE OFFICIALIS ‖ « miraris in uno illam ti»TVLORVM TVRBAM ‖ « mirare magis adhuc infra unam » TITVLOS TAM MV«ltos » ‖ SVB AMPLIO«ribus dignum » ERAT VENIRE NOMEN ‖ « Quod nec impar » AMPLISSIMIS ‖ « Defuere dum plus curat me»RERI QVAM HABERE ‖ SED O SI LVNGVM ADHUC SVI ILLI SALTEM CVM VITA MAN«sissent ‖ et hoc bonorum VO»TVM QVIDEM OMNIVM | SED QVAM IPSI POTIVS ILLA OCIVS ABSOLVI VITA ‖ ILLISQVE ADEO EIVS APPENDICIIS ‖ « ut liberta»TE CŒLI CITIVS FRVERETVR ‖ O CŒLVM O LIBERTAS TAM SEMPER EXPECTATA ‖ O TANDEM DATA ‖ IX KAL DECEMB ANNO IPSIVS LXXII CHRISTI MDC LX ‖ *Memento et bene precator* (sic).

Les épitaphiers mentionnent en outre cette inscription sur un carreau placé vis-à-vis la chapelle, probablement en 11-13 *ab*, et qui n'existe plus :

» Me François Barboteau, 1660.

ÉTAT ACTUEL. — La décoration actuelle fut faite aux frais de Mgr de Machault, en 1781. Il lui donna le vocable de saint Firmin, parceque, depuis la destruction du jubé et de ses accessoires en 1755, il n'y avait plus dans la cathédrale de chapelle dédiée au premier évêque d'Amiens (6). Rappelons que la chapelle était vulgairement appelée chapelle de Mgr l'évêque (7).

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 360. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII, p. 298).

(2) L'oxydation des goujons de fer dont il était fixé a fait éclater ce motif en plusieurs endroits.

(3) Haut., 1m22; larg., 1m08.

(4) Épitaphiers A, fol. 77 v°; B, p. 39; C, fol. 49 v°. — Les parties que l'on ne peut plus voir sont imprimées en minuscule romaine.

(5) Épit. B : « Le Febure ».

(6) Voy. ci-dessus, t. II, p. 6. — Délib. capitul. du 9 mai 1781. (Voy. ci-dessus, t. II, p. 387, note 7). — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 194 et 385. — RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 151. — Ms. de Baron, édit. Soyez, pp. 28 et 164.

(7) Voy. ci-dessus, t. II, p. 387.

Toute la décoration, due au sculpteur Vimeux, est en bois peint en imitation de marbre (1), avec quelques motifs d'ornements sculptés et dorés de style dit Louis XVI. C'est une des plus mauvaises.

Les portes qui accompagnent l'autel ne forment plus le demi cercle comme précédemment, mais sont placées d'équerre parallèlement à la grille, et dissimulées dans l'ornementation générale. Chacune est surmontée d'une châsse en bois sculpté et doré, contenant des reliques (2). Sur chaque vantail de porte imitant un panneau de marbre, est un médaillon ovale sculpté en bas-relief, entouré de branches de chêne, de laurier et de palmier dorées et représentant, l'un sainte Agnès, sous la figure d'une jeune fille, tenant sous son bras droit un agneau, et dans sa main gauche une branche de lis; — l'autre, sainte Claire, en costume de religieuse, prenant un ciboire sur un autel. Les deux saintes sont représentées à mi-corps et de grandeur naturelle (3).

L'autel est en forme de tombeau : son retable se compose de deux colonnes ioniques, avec entablement et fronton triangulaire, ayant pour antéfixe une croix, et pour acrotères, deux lampes en forme de saucières. Les deux colonnes encadrent une niche où est placée une grande statue de saint Firmin, en plâtre peint en blanc (4). Le saint est debout, tête nue, barbe entière, vêtu d'une longue tunique et d'une ample chasuble lourdement drapée. Son bras droit est levé, la paume de la main en dehors et semble plutôt vouloir repousser que bénir. Une petite crosse fort simple est appuyée contre son bras gauche et il tient un papier déroulé sur lequel est écrit : IN CHRISTO ‖ JESU PER ‖ EVANGELIUM ‖ EGO VOS ‖ GENUI. Sur le socle, on lit : S^TE FIRMINE ORA PRO NOBIS.

Cette statue et les deux médaillons de sainte Claire et de sainte Agnès, dûs au même artiste, sont des plus médiocres (5).

La grille est analogue aux précédentes mais d'un dessin beaucoup moins bon.

Le dallage est en carreaux octogones de pierre blanche alternant avec de petits carrés de marbre noir.

Contre le lambris oriental sont placées les deux premières stations du Chemin de la Croix (6). La première : *Jésus condamné à mort,* d'après Poussin par Roberts (7). La seconde, *Jésus chargé de sa croix,* par Jules-Alexandre Duval-Lecamus (8).

L'épitaphe du chanoine Jean-Baptiste Picquet de Dourier, mort le 15 décembre 1729, dut le bonheur d'être conservée à cette circonstance fortuite que, dans la nouvelle décoration de la chapelle, elle se trouve cachée dans le petit vestiaire du côté de l'Évangile. Elle est placée dans l'arcature qui orne le soubassement de l'appui de

(1) Par un nommé Coquelet, qui avait, paraît-il, une grande réputation pour imiter les marbres rares. Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 165.

(2) Celle du côté de l'Évangile porte l'inscription : « Bras d'un des saints Innocens »; celle du côté de l'Épître : « S. Roch; S. Stanislas K.; S. Sébastien ».

(3) « Comme patronne d'icelle, y conserva une image de cette sainte (sainte Agnès), en sa mémoire, et une autre de sainte Claire, à cause de l'adoration perpétuelle dans l'église des religieuses de ce nom ». Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 194.

(4) Haut., 1^{m}80. Signée sur le socle : J. F. VIMEUX *f.* 1781.

(5) Le saint Firmin passait pourtant pour une des meilleures œuvres de Vimeux. RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 151. — L'auteur du ms. de Machart (t. VIII, Bibl. d'Am., ms. 536, p. 194) dit même que cette statue était « regardée comme très bien faite ». C'est beaucoup d'indulgence.

(6) Haut., 1^{m}58; larg., 1^{m}27.

(7) Fut exécuté d'après une gravure.

(8) Signé : *J. Duval L. C. 1840.*

la fenêtre. C'est une plaque de marbre noir (1) entourée d'un cadre de pierre blanche, avec fronton cintré, dans lequel est sculpté en bas-relief un petit génie mollement étendu sur des fleurs et soufflant des bulles de savon (2), le tout surmonté d'une petite urne dorée. Au bas, est un cul-de-lampe sur lequel est sculpté un écu ovale aux armes du défunt : *d'azur à la bande chargée de trois merlettes, accompagnée, comme brisure en chef de la bande, d'une étoile à six rais* (3). L'inscription est ainsi conçue :

HIC EXPECTAT || DONEC VENIAT IMMUTATIO SUA || JOANNES BAPTISTA || PICQUET DE DOURIER || PRESBYTER || VIR NOBILIS INTER AMBIANOS GENERE || HUJUS ECCLESIÆ PRIMUM CANONICUS || DEIN PRÆPOSITURAM DIGNE ADEPTUS || QUANDIU VIXIT || DIGNIUS SUSTINUIT || INDULGEAT IPSI || AUCTOR OMNIS BONI || OBIIT 15 DECEMB. 1729 || AETATIS 59. ||

Dans le dallage du vestiaire, on lit en outre sur un carreau de pierre blanche :

✠ HIC JACET || JOANNES || BAPTISTA PIQUET || DE DOURIER PRESBYTER || CANONICUS ET PRÆPOSITUS || HUJUS ECCLESIÆ || OBIIT DIE 16 || DECEMBRIS || 1729.

Chapelle Saint-Lambert.

CHAPELLE II.

A part les deux petites statues déjà décrites (4) qui surmontaient un autel aujourd'hui détruit, il ne subsiste pour ainsi dire rien de l'ancienne décoration ni de l'ancien ameublement de cette chapelle à présent abandonnée (5). Le long du mur qui la sépare de la chapelle Saint-Christophe et dans l'arcature qui règne sous l'appui de la fenêtre, on voit les traces presque entièrement effacées d'une peinture murale, avec légende en caractères gothiques dans le bas. Légende et peinture sont devenues absolument indéchiffrables; à grand peine peut-on distinguer dans le fond de la piscine une tête d'évêque mitrée, qui permet de faire remonter la peinture à peu près à l'époque de la construction de la chapelle. Il est vraisemblable qu'elle représentait la légende de saint Lambert (6).

Dès le XVIII[e] siècle, on cessa de célébrer la messe dans cette chapelle (7), mais ce n'est qu'en 1788, lorsqu'on refit intérieurement la porte Saint-Christophe et que

(1) Haut., 69 centim.; larg., 69 centim. — Le monument porte 1m47 de hauteur totale, sur 0m79 de largeur.

(2) Il jouissait d'une certaine célébrité.

(3) Il existe à Saint-Vulfran d'Abbeville un monument presque identique de 1707, provenant de l'église de l'Oratoire d'Amiens, et exécuté par François Cressent. Il n'est pas impossible que celui qui nous occupe soit du même auteur. Cf. R. GUERLIN, *François Cressent, sculpteur Amiénois. Notes sur sa vie et ses ouvrages.* Dans *Réun. des soc. des Beaux-Arts des Départ.*, 16[e] session, 1892, p. 289.

(4) Voy. ci-dessus, t. I, p. 478.

(5) Rappelons qu'elle n'est pas de plain pied avec la nef, mais qu'elle forme tribune au-dessus du porche qui précède la porte Saint-Christophe (porte F).

(6) Sur la foi du ms. de Machart (t. VIII, Bibl. d'Am., ms. 836, pp. 285 et 394), Rivoire *(Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 101) et d'autres après lui ont avancé que c'est dans cette chapelle que l'on conserva le chef de saint Jean-Baptiste jusqu'en 1759, époque où il fut transféré dans la chapelle XIII. L'auteur du ms. de Machart a probablement confondu cette chapelle avec la chapelle haute de Saint-Jean-Baptiste placée au côté nord du chœur, à laquelle on accédait également par un escalier.

(7) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 394.

l'on détruisit l'escalier de pierre (1) qui conduisait à la chapelle, qu'elle fut totalement abandonnée. Lorsque survint la Révolution, l'ornementation intérieure de la porte, disposée pour faire pendant à l'entrée de la chapelle I (2), était inachevée. Elle est restée dans cet état.

Chapelle Saint-Christophe.

CHAPELLE IV.

ÉTAT ANCIEN. — Nous n'avons pas à revenir sur ce qui a été dit au sujet de la fondation de cette chapelle (3). Contentons-nous d'observer que son vocable n'a jamais varié. La meilleure preuve en est dans la colossale statue de saint Christophe dont elle est ornée à l'extérieur (4).

L'ancienne clôture était le présent offert par Florent Bellot, contrôleur au grenier à sel d'Amiens, maître du Puy en 1611, et par Antoinette Blondin, son épouse. Elle était en bois doré et passait pour fort belle. Il y avait, dit Pagès, « quatre grandes colonnes de bois peint, d'ordre corinthien. On voit dans deux niches placées dans les entrecolonnements, deux statues de bois dorées. L'une représente saint Florent, et l'autre, saint Antoine ». C'étaient les patrons des donateurs. Dans le couronnement était le tableau obligé du maître du Puy, il représentait la Vierge allaitant l'Enfant Jésus, et la reine Marie de Médicis, en deuil de Henri IV, avec le jeune Louis XIII, son fils (5). On y voyait aussi les armes du donateur : *d'azur, au chevron d'or, chargé d'un tourteau de sable, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un croissant d'argent;* l'écu accosté d'un autre *d'or, au daim rampant de sable,* armes parlantes d'Antoinette Blondin *(blond daim)* (6).

Il ne subsiste de cette clôture qu'une inscription sur marbre noir, dans le dallage d'un des vestiaires de la chapelle I (7).

FLORENT BELLOT CONTREOLLEVR POVR LE ROY || AV GRENIER ET MAGAZIN A SEL DAMYENS ET || ANTOINETTE BLONDIN SA FEMME ONT FAICT || FAIRE CESTE CLOSTVRE A L'HONNEVR DE DIEV ET DE || LA GLORIEVSE VIERGE MARIE AV IOVR DE NOEL 1611.

Florent Bellot aurait aussi donné des stalles à cette même chapelle (8).

Le monument funéraire du chanoine Christophe de Bécourt, chancelier, mort le 26 avril 1576, servait de retable à l'autel. Il y avait « un crucifix au milieu, Notre-Dame et saint Jean aux deux costés, une Vierge d'albastre tenant un petit

(1) Cet escalier était, paraît-il, fort incommode. Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 210.

(2) Voy. ci-dessus, t. II, p. 365.

(3) Voy. ci-dessus, t. I, p. 45.

(4) Voy. ci-dessus, t. I, p. 45. — 11 févr. 1417, v. s., acte rappelant que Pierre Milet, chanoine, avait fondé, entre autres choses, trois messes par semaine « in capella Sancti Christophori ejusdem Ambianensis ecclesie ». Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 36, n° 3.

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 190. — Cf. Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 285 et 393. — DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 105.

(6) Épitaphiers C, fol. 70; B, p. 88.

(7) Haut., 28 centim; larg., 1 m.

(8) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 285.

Jésus et saint Christophe, de l'autre costé, présentant ledit chancelier à genoux. » Dessous étaient ces mots :

» Cy devant gist vénérable et discrette personne maistre Christophe de Bécourt, » en son vivant chancellier et chanoine de cette église, grand vicaire de M. le » révérendissime cardinal de Créquy, évesque d'Amiens, lequel décéda le » 26 avril 1576. Priés Dieu pour son âme et des fondateurs de cette église (1).

Nous avons vu (2) qu'en 1709, l'ancien autel de la chapelle Saint-Pierre (3), que l'on décorait à neuf en l'honneur de saint Jean-Baptiste, avait été placé dans la chapelle Saint-Christophe.

Contre un pilier de cette chapelle se trouvait le tableau offert par Jean Lebarbier, pâtissier, maître du Puy en 1470 (4). Il est reproduit dans le manuscrit de la duchesse d'Angoulême (5). Dans une chambre éclairée par une fenêtre donnant sur la campagne et communiquant avec une autre chambre meublée d'un lit à courtines troussées, Marie, l'Enfant-Jésus sur le bras, tient une harpe (6). Elle est accostée de deux anges et abritée par un dais d'étoffe précieuse (7).

On y voyait aussi celui de Jean du Gard, licencié ès lois, maître du Puy en 1484 (8). Il est aussi reproduit dans le manuscrit de la duchesse d'Angoulême (9). Il représente un trait de l'histoire de saint Clément. Exilé dans une île par l'empereur Trajan, le pape y trouva deux mille chrétiens condamnés depuis longtemps à tailler des marbres. Ils étaient obligés d'aller chercher fort loin sur leurs épaules l'eau qui leur était nécessaire. Saint Clément s'étant mis en prières, aperçut un agneau qui, d'une de ses pattes, lui désignait un lieu. Il frappa à cet endroit avec un pic, et il en sortit de l'eau en abondance (10). Au milieu d'une mer sillonnée de navires, sur la rive de laquelle, à l'arrière-plan, s'étend une très grande ville, est une île où se tient Marie ayant sur ses bras l'Enfant-Jésus, une pomme d'or à la main. Près d'elle, saint Clément, en habits pontificaux, frappe le sol avec un pic à un endroit que lui montre un agneau. Sur le côté, Trajan est assis dans son palais. D'autres groupes de personnages, paraissent occupés à diverses fonctions : on y distingue un pape, un roi, un cardinal, des évêques, un lansquenet aux vêtements bizarrement tailladés, etc. (11).

État actuel. — La décoration et l'ameublement actuels de la chapelle sont

(1) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 14. — Par son testament, (20 mars 1575) Christophe de Bécourt avait émis le désir d'être inhumé dans cette chapelle. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 1080.

(2) Voy. ci-dessus, t. II, p. 295.

(3) Chapelle XIII.

(4) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 285.

(5) Bibl. Nat., ms. fr. 145, n° 8.

(6) Le donateur avait pour refrain :

Harpe rendant souveraine harmonie.

(7) Dans le tableau, le donateur était à genoux sur un tapis d'or semé d'aigles de sable (Épitaphiers B, p. 57; C, fol. 61). Ce tapis ne figure pas dans la miniature.

(8) Il avait été mis, paraît-il, dans cette chapelle à cause de sa petitesse, et parce qu'il était trop altéré. En 1666 il en fut retiré pour être placé ailleurs, mais nous ne savons pas où. Bibl. d'Am., ms. 517, p. 44. — Jean du Gard, qui appartenait à une des plus anciennes et à une des plus illustres familles d'Amiens, fut élu pour le Roi à Amiens, et plusieurs fois échevin de cette ville.

(9) Bibl. Nat., ms. fr. 145, n° 15.

(10) *Leg. aur., de Sancto Clemente.*

(11) Le chant royal de Jean du Gard donne l'explication du sujet. Les chrétiens dans l'île sont les patriarches et les prophètes qui ont attendu la Vierge. L'île est la Vierge elle-même entourée des eaux de la grâce.

encore l'effet des libéralités du chanoine François-Édouard Cornet de Coupel, qui les fit exécuter en 1762 et 1763 (1). Le lambris est en bois peint en imitation de marbre gris, avec quelques motifs sculptés et dorés, rubans et fleurs. Les fleurs sont assez finement fouillées. De chaque côté de l'autel, au-dessus de la porte, est un bas-relief de bois doré, représentant les deux patrons du donateur : saint François d'Assise marqué des stigmates, agenouillé au milieu de la campagne et en extase devant trois têtes d'anges joufflus, sortant d'une gloire rayonnante ; et saint Édouard, roi d'Angleterre, en costume royal, agenouillé devant un prie-Dieu drapé, sur lequel sont placés un crucifix et un livre ouvert. Son sceptre et sa couronne gisent à ses pieds.

L'autel (2), en forme de tombeau, est en bois peint en imitation de marbre blanc avec têtes d'anges dorées dans les angles. Il est surmonté d'une niche amortie en plein cintre, couronnée de deux têtes d'anges dans un nuage, de guirlandes de fleurs et de quatre pots à fleurs blancs et or. Dans cette niche est une statue en pierre de saint Christophe (3), par Jean-Baptiste-Michel Dupuis. Le saint est représenté avec l'apparence d'un homme robuste, vêtu seulement d'une tunique courte serrée à la taille et d'une draperie un peu lourde qui retombe par derrière pour donner de l'assiette à la statue. Il appuie sa main gauche sur un gros bâton noueux et porte sur son épaule. du même côté, l'Enfant-Jésus entièrement nu et tenant une petite boule entre sa cuisse gauche et sa main droite. La tête de saint Christophe est peut-être un peu trop inspirée et celle de l'Enfant-Jésus un peu niaise, mais les membres du saint ont une grande énergie et une grande apparence de force : c'est évidemment ce qu'a recherché le sculpteur.

La grille, en fer forgé, de style Louis XV, est assez belle. Dans le fronton un médaillon ovale, vide aujourd'hui, contenait sans doute les armes du chanoine Cornet.

Le dallage est en carreaux de marbre alternativement blanc, noir et gris.

Contre la boiserie orientale, est la IX[e] station du Chemin de la Croix : *Jésus tombant pour la troisième fois,* copie par Charles Porion d'un tableau de Jules Romain appartenant alors au comte de la Noé, et qui est lui-même une copie d'une toile de Raphaël qui se trouve à l'Escurial.

Sur la paroi occidentale de la chapelle, une table de marbre noir surmontée d'une urne sculptée et dorée (4) porte cette inscription (5) :

✠ *HIC JACET* ‖ Nobilis Et Discretus Vir ‖ Carolus Franciscus Defay Presbiter ‖ Licentiatus Theologus Parisiensis ‖ Hujus Ecclesiæ Canonicus ‖ Et Præpositus ‖ Quam Sanguine Nobilitatem Traxit ‖ Hanc Expressit Moribus ‖ Seipsum Dedit Deo ‖ Sua Capitulo ‖ Annuo Obitus Sui Die ‖ Missam Cantu Musico Celebrandam Instituit ‖ Obiit ‖ Die 4 Junii An. 1741 ‖ *Requiescat in Pace.*

(1) Bibl. d'Am., mss. 833 (Machart, t. *V*), pp. 168 ; 839 *id.*, t. VIII), p. 394. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 102. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 209.

(2) M. R. Guerlin *(Notes sur la vie et les œuvres de Jean-Baptiste-Michel Dupuis*, etc., dans *Réun. des Soc. des B. A. des dép.*, 1895), constatant certaines analogies entre la décoration de cette chapelle et celle des autels XIX et XX, en a conclu qu'elle avait été conçue par le même architecte. C'est possible.

(3) Haut. du saint, 1[m]85 ; haut. totale avec l'Enfant-Jésus, 2 m.

(4) Haut., 1 m. ; larg., 60 centim. environ.

(5) « Item de 24 l. receu ..... pour estre employés à faire faire l'épitaphe de mondit sieur Dufaÿ ». Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Compte de la fabr. de 1742-43.

Dans le dallage du petit vestiaire du côté de l'Évangile, se trouvent des fragments d'inscriptions sur marbre noir provenant : 1° de la clôture 22-24 *b*, de la chapelle XX, donnée en 1604 par Antoine de Montaubert, maître du Puy; 2° de la clôture 22 *b c* de la même chapelle, donnée en 1609 par Louis Artus, maître du Puy; 3° de l'ancien autel de la chapelle V, donné en 1630 par Alexandre Leclerc, préchantre, maître du Puy.

Chapelle de l'Annonciation, dite du Jardinet.

CHAPELLE VI.

ÉTAT ANCIEN. — Par un titre du 11 décembre 1458, Jean de Mailly, évêque de Noyon, fonda deux chapellenies dans la cathédrale d'Amiens, « à l'autel de l'Annonciation » (1). Lamorlière (2), qui rapporte cette fondation, ajoute que les rentes affectées par Jean de Mailly à ces deux chapellenies étaient rappelées dans un grand tableau apposé dans la chapelle, « où il est dépeint et représenté en habit pontifical, à genoux devant une image de Nostre-Dame ».

Ce vocable de l'Annonciation paraît bien être celui que la chapelle eut dès sa construction, qui a dû avoir lieu dans le premier quart du XIVe siècle (3). Rappelons que l'Annonciation est représentée en sculpture à l'extérieur sur le trumeau qui sépare cette chapelle de la suivante (4).

Cette chapelle était en outre le siège d'une confrérie dite de l'*Annonciation* ou du *Jardinet*, dont l'origine nous est inconnue, mais dont l'existence est révélée dès le XIVe siècle par l'inscription que portait l'ancien autel. Cette inscription a été rapportée par Pagès, par le manuscrit de Machart, et par De Court, mais avec des variantes assez notables. Voici celle de Pagès (5) :

» En 1383 fut chet autel bénite le 7e jour de febvrier et furent chy mises
» reliques de par les confrères; adonc estoient maistre Robert le Barbier,
» J. de Raincheval, J. de Wailly, Nicard Pétar dit Scellier et hanapier ».

Celle du manuscrit de Machart (6) :

» En l'an 1378 fut chest autel bénict le VIIIe d'avril, furent chy mises reliques
» de par les confrères du Jardinet, tous donc étoient maître Robert Le Barbier, etc.

Voici enfin comme elle a été lue par De Court (7) :

» En 1378 fut chet autel béni le 7e jour de fevrier et furent chy mises
» reliques par les confrères vous adonc estoient maistres Robert Le Barbier, etc.

On voit que les trois versions diffèrent surtout par la date (8).

(1) « In venerabili ecclesia Ambianensi, ad altare Annunciationis ejusdem Virginis gloriose, et in loco in ipsa sub hujusmodi vocabulo constructo ». Arch. de la Somme, (Chapit. d'Am.) G 1031 — Voy. aussi Bibl. d'Am., mss. 515, fol. 211 v°; 516, fol. 57. — DE COURT, *Mémoires*, l. III, ch. 1.

(2) *Recueil des illustres maisons*, p. 244.

(3) Voy. ci-dessus, t. I, pp. 44 et 46.

(4) Voy. ci-dessus, t. I, p. 474.

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 529.

(6) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 393.

(7) *Mémoires*, l. III, ch. 1.

(8) La plupart des auteurs ont suivi la date de 1378, et nous croyons qu'ils ont raison. Il y avait probablement MCCCLXXVIII. Pagès aura pris le V pour un X et lu MCCCLXXXIII. 1383, aurait vraisemblablement été écrit MCCCIIII^xx^III. Pour le jour et le mois, il est assez difficile de se prononcer.

Cet autel subsista jusqu'au renouvellement de la décoration de la chapelle en 1765. Son retable représentait l'Annonciation, dont la scène se passait dans un jardin, sans doute par une allusion à ces paroles du Cantique des Cantiques appliquées à la maternité virginale de Marie : « Hortus conclusus, soror mea sponsa, hortus conclusus » (1). C'est ce qui avait fait donner à la chapelle et à la confrérie le nom de *Notre-Dame du Jardinet.*

On sait peu de chose de cette confrérie, sinon qu'on choisissait tous les ans pour maîtres un procureur et trois marchands tant en gros qu'en détail, qui ne pouvaient refuser cette charge. Elle subsista jusqu'à la Révolution (2).

Il est impossible de dire si c'est la confrérie qui a donné son nom à la chapelle, ou si c'est la chapelle qui a reçu le sien de la confrérie.

La clôture était le don offert par François Couvrechef, prêtre chapelain et maître de musique de la cathédrale, maître du Puy en 1591. Elle était fort haute, et, « de pierres dorées, délicatement travaillées et percées à jour, embellie de plusieurs petites colonnes d'ordre corinthien, cannelées et bandées de feuillages et d'autres ornemens. On y voit en bas-relief plusieurs petites figures jouant différens instrumens. Sur les piédestaux, les quatre pères de l'église latine sont aussi sculptés en bas-reliefs ..... Dans un endroit, on voit ce maître (le donateur) sculpté en demi-bosse enseignant des enfans de chœur » (3). Au-dessus, était un tableau représentant Marie médiatrice entre Dieu et les hommes, et le donateur en surplis, agenouillé devant elle. Outre le refrain du maître on y lisait ce quatrain :

» A ton honneur, Vierge pure
» Maître François Couvrechef
» Du Puy le maistre et le chef
» Fit bastir cette closture. — 1591

On y voyait enfin les armes du donateur : *d'or, au lacs d'amour de sable, enserrant de ses trois boucles les lettres F. H. C. de même* (4)

Il y avait jadis dans cette chapelle un grand nombre de tableaux anciens, dont plusieurs remarquables, paraît-il (5). Ils ont tous disparu; à peine avons-nous quelques renseignements sur deux ou trois.

Au-dessus du retable de l'autel, était un tableau qui passait pour fort beau. La Visitation y était figurée avec les portraits des papes Urbain VI, Boniface IX et Sixte IV. Il avait été offert en 1555 par Jean-Baptiste Maire, chanoine et chantre de la cathédrale (6).

(1) *Cant.* IV, 12. -- Au XVIIIe siècle, cet autel passait en effet pour « très antique ». Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 285.

(2) Voy. De Court, *Mémoires*, l. III, ch. 1. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 529. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t, II, p. 106. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 285. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 106. — Nous avons vu (t. I, p. 385), qu'au XVe siècle, les confrères de l'Annonciation avaient fait placer une lampe au portail de la cathédrale.

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 208.

(4) Mss. de Pagès, *loc. cit.* — Bibl. d'Am, ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 285, 393. — Épitaphiers C, fol. 68 v°; B, p. 82. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 106. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 105.

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 142. — Le passage de Pagès où il est question de ce tableau est assez obscur et contradictoire.

(6) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

Un autre représentait la Tentation de Saint-Antoine : on y voyait, paraît-il, trois porcs vêtus de chapes (1).

Sur un autre grand tableau était le portrait de Jean de Mailly, évêque de Noyon, président en la chambre des Comptes, en habits pontificaux, à genoux devant la Vierge (2).



Fig. 231. — L'Annonciation (Chapelle VI)

État actuel. — La décoration actuelle fut exécutée en 1765 aux frais du chanoine Joseph Horard (3).

La boiserie est en style dit Louis XV, avec ornements en rocaille et fleurs, le bois laissé dans son ton naturel (4).

L'autel, en forme de tombeau, en bois sculpté peint en blanc et or, est orné d'un bas-relief assez médiocre représentant les Pèlerins d'Emmaüs.

Pour faire le retable, on s'est servi du monument offert par Antoine Pièce, maître du Puy en 1655, placé contre le pilier 9 *a* (fig. 231). C'est un des ouvrages les plus remarquables de Nicolas Blasset (5). Son sujet convenait parfaitement au vocable de la chapelle : l'Annonciation y est en effet figurée en marbre blanc, se détachant en camaïeu sur un fond de marbre de Rance, d'une façon fort originale (6). L'archange Gabriel, aux cheveux crêpus, une branche de lis à la main, un nuage sous les pieds, s'adresse à Marie à demi agenouillée devant un prie-Dieu : au-dessus, le Saint-Esprit, en forme de colombe, sort d'une nuée. Dans un médaillon circulaire qui occupe le centre du fronton, le Père Éternel apparaît à mi-corps, tenant le globe du monde et bénissant. Le tout est entouré d'un encadrement en marbre

(1) Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 106. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 105.

(2) Lamorlière, *Rec. des illustres maisons*, p. 244. — Rappelons que ce prélat avait fondé en 1458 deux chapellenies dans cette chapelle. — Voy. ci-dessus, t. II, p. 395.

(3) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 393. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am*, p. 106. — Ms. de Baron, édit. Soyez, pp. 37 et 207. — La démolition de l'ancienne décoration de la chapelle devait avoir commencé quelques années auparavant, car on lit dans le compte de la fabrique de 1763-1764 : « Item, payé à Étienne Houchart, Ȼueillier du chapitre, pour avoir fait ..... une grande échelle neuve en place de celle brisée à la démolition de la chapelle nommée le Jardinet ». Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 1164.

(4) En 1878, on avait couvert ces boiseries d'une peinture grise, ocre et brun-rouge, qu'on eut le bon goût de faire disparaître en 1892, quand la décoration de la chapelle fut restaurée et son dallage renouvelé.

(5) Marché du 18 nov. 1655, entre Antoine Pièce et Nicolas Blasset, par lequel celui-ci s'engage à fournir dans les neuf mois un ouvrage de sculpture représentant l'Annonciation, à placer dans la cathédrale d'Amiens, plus une plaque de marbre noir à la mémoire des ancêtres d'Antoine Pièce, dans le cloître Saint-Denis, le tout moyennant 1000 l. Minutes de Me Perdu, notaire à Amiens (auj. Me Depas). — Voy. aussi mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 140. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 290, 393. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 106, — Sellier, dans *Affiches de Picardie*, 1772, p. 170. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 103. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 207.

(6) Haut., 1m82 ; larg., 1m87.

noir, avec quelque rehauts de marbre blanc. Il faut noter beaucoup de finesse dans les figures; les têtes sont bien proportionnées. Il y a aussi une grande recherche du mouvement et, dans les draperies, une souplesse un peu tourmentée, qui sortent de la manière habituelle de Blasset et qui sentent plus le XVIII[e] siècle que le XVII[e]. Ces particularités jointes aux ornements de pierre blanche qu'on a ajoutés à l'encadrement pour lui donner plus d'importance, lorsqu'il fut transformé en retable d'autel, font paraître ce monument plus moderne qu'il ne l'est en réalité. Dans le bas de l'encadrement, cette inscription est gravée sur marbre blanc :

PIECE SANS PRIS VIERGE ET MERE SANS TACHE.
ET VERBVM CARO FACTVM EST.

VOEV ‖ D'ANTOINE PIECE MAITRE DE LA CONFRAIRIE DE | NOTRE DAME DV PVY ET DE FEVE FRANCOISE ‖ DE COVRT SA FEMME ‖ PRESENTE A DIEV ET A LA GLORIEVSE VIERGE ‖ EN L'ANNÉE 1655 | CENT TROIS ANS APRES QVE LE BISAYEVL DVD[T] ‖ PIECE A ESTE MAITRE DE LA MEME | CONFRAIRIE.

On y voyait jadis les armes du donateur : *à un chevron chargé de trois besants ou tourteaux, surmonté d'un soleil et accompagné de trois billettes,* et celles de Françoise De Court, sa femme : *à une mer en pointe, à dextre, un croissant de lune, et en chef, deux étoiles* (1).

Le dallage du XVIII[e] siècle était formé d'octogones de pierre blanche et de petits carreaux de marbre noir. Celui qui lui a été substitué en 1892 est en carreaux de marbre gris de Lunel et noir de Basècle, dont l'arrangement forme un dessin géométrique.

La grille, en fer forgé, est de style dit Louis XV, comme le reste de la décoration. Au milieu de son couronnement sont les lettres A M enlacées, initiales de l'*Ave Maria,* allusion au vocable de la chapelle.

Dans un reliquaire de cuivre ciselé (2), placé sur l'autel en 1879, est l'image miraculeuse de Notre-Dame de Foy, objet d'une dévotion particulière. C'est une statuette en chêne sculpté du commencement du XVII[e] siècle (3). Son histoire est ainsi résumée par M. Soyez (4) : « Au diocèse de Namur, en Belgique, non loin de Dinant sur Meuse, se trouve un humble village du nom de Foy ou Foye. En l'année 1609, un charpentier de ce pays, dépeçant le tronc d'un gros chêne récemment abattu, découvrit à l'intérieur une petite statue de la Sainte-Vierge tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras. Elle avait probablement été placée en cet endroit à une époque reculée; la niche qui l'abritait, creusée dans l'arbre même, disparut, recouverte insensiblement par l'écorce, et les populations voisines ne se souvenaient plus de l'agreste oratoire. La trouvaille fit grand bruit dans le pays .....

(1) Épitaphiers C, fol. 72 v°; B, p. 95.
(2) Exécuté par M. Poussielgue-Rusand, de Paris.
(3) Haut., environ 22 centim.
(4) *Notre-Dame de Foy*, dans *le Dimanche*, t. II, 1872, p. 954. — Voy. aussi SALMON, *Notre-Dame de Foy*, dans *le Dimanche*, t. XV, pp. 263, 281, 301. — BOURDON, *Fidèle recueil et récit véritable des vœux faits et rendus pour les faveurs et grâces admirables obtenues à l'invocation de N.-D. de Foy*, etc. — F. F. CHARAULT, *Abrégé des merveilles que Dieu a opérées par l'invocation de N.-D. de Foy*, etc., etc.

Ce fut l'origine d'un pèlerinage encore fréquenté aujourd'hui. En 1624 eut lieu à Foy la consécration d'une belle église due aux libéralités des fidèles. Déjà plusieurs miracles s'étaient opérés : on partagea en une multitude de fragments le chêne dans lequel avait été trouvée la sainte image; chacun des visiteurs était jaloux d'emporter un souvenir de son voyage; on tailla dans les morceaux plus considérables de petites statuettes représentant la figure vénérée. ..... Jacqueline de Louvencourt, veuve de M. Nicolas du Bos, trésorier de France en la province de Picardie, reçut en présent d'une de ses parentes, religieuse au monastère d'Etrun lès Arras, une de ces reproductions, qu'elle donna aux religieux Augustins d'Amiens, au commencement de l'année 1629. Placée dans l'église du couvent, la statue de N.-D. de Foy y attira promptement un nombreux concours de personnes pieuses ..... Bientôt des grâces signalées, des guérisons miraculeuses surtout, attestèrent combien cette dévotion était agréable à la Sainte-Vierge ..... Le 4 septembre 1629, l'érection dans l'église des Augustins d'une confrérie sous ce titre spécial fut approuvée par l'ordinaire ».

Le fait le plus considérable de son histoire est le vœu solennel fait par la ville d'Amiens et l'image d'argent qui lui fut offerte par l'échevinage, lors de la peste de 1634. Tous les historiens d'Amiens en ont parlé.

Durant la Révolution, la statue fut retirée, paraît-il, des mains d'un jeune enfant qui s'en servait comme d'un jouet. Conservée par M. Gamand, ancien marguillier de Saint-Michel, elle fut d'abord exposée dans l'église de l'Oratoire, la première rendue au culte, et, après le Concordat, transférée dans la chapelle Notre-Dame de Pitié de la cathédrale (1). Elle passa plus tard dans celle de Saint-Pierre et Saint-Paul (2). Elle y était presque tombée dans l'oubli, quand, le 28 septembre 1878, sur l'initiative de Mgr Bataille évêque d'Amiens, son culte fut remis en honneur et elle fut solennellement placée dans la chapelle qui nous occupe, et qui fut peinte à neuf à cet effet (3). Le 8 décembre 1879, on la renferma dans le reliquaire où elle se trouve actuellement (4). Comme du temps où elle se trouvait dans l'église des Augustins, sa fête principale est la Visitation.

Contre les parois occidentale et orientale de la chapelle au-dessus de la boiserie, sont deux tableaux sur toile offerts par M. Narcisse Ponche, d'Amiens, et exécutés par Désiré Le Tellier (5). — Le premier (6) est une copie, de *l'ex-voto* que le frère Luc avait peint pour l'église des Augustins d'Amiens, et qui rappelait qu'étant enfant, il était tombé du haut d'un pont et avait échappé à la mort par l'intercession de Notre-Dame de Foy (7). La Vierge est assise tenant l'Enfant Jésus, et ressuscite un enfant mort que lui présente saint Augustin. Par derrière, le frère Luc apporte un petit tableau représentant un enfant qui tombe du haut d'un

(1) Chapelle XIX.

(2) Chapelle XIV.

(3) Voy. *le Dimanche,* t. XV, p. 308.

(4) C. S[ALMON]. *Le vingt-cinquième anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculee Conception. N.-D. de Foy*, dans *le Dimanche.* t. XVII, p. 450.

(5) H. JOSSE, *L'Ex-voto du fr. Luc à N.-D. de Foy à la cath.*, dans *le Dimanche*, t. XXI, 1881, p. 313. — *Le nouveau tableau de la Visitation dans la chapelle de N.-D. de Foy à la cath. Ibid.*, t. XXV, 1883, p. 31.

(6) Haut., 3m03; larg. 1m70 — Signé *D. Le Tellier, 1881, d'après frère Luc.*

(7) L'original est dans l'église de La Neuville sous Lœuilly. — Sur Claude François, dit fr. Luc, récollet, né à Amiens en 1615, mort en 1685, était élève de Vouet et de Lebrun, voy. Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 297.

pont. Au bas, on lit ces mots : COPIE DE L'EX VOTO DU FRERE LUC A NOTRE DAME DE FOY. — Le second (1) représente la Visitation.

Au-dessous, sont les X[e] et XI[e] stations du Chemin de la Croix, *Jésus dépouillé de ses vêtements* et *Jésus attaché à la croix* (2), par Jules-Achille Lecaron.

Au-dessus de la boiserie, contre la paroi orientale de la chapelle, cette épitaphe est gravée sur une table de marbre noir dans un encadrement mouluré de pierre blanche, surmonté d'une tête d'ange (3) :

D. O. M. || CAROLUS BACOUEL | PRESBYTER || AMBIANENSIS ECCLESIÆ || CANONICUS | ANIMARUM SALUTE || PER ANNOS 53 || VERBO || SCRIPTIS || MISSIONIBUS || INDEFESSE PROCURATA || PAUPERIBUSQUE || QUOS VIVENS IMPENSE ADIUVERAT || INSTITUTIS | EX ASSE HÆREDIBUS || IN SACELLI HUIUS LIMINE || DEPOSITUS EST | OB. 15. IUN. 1714 | ÆTAT. 76.

Vis-à-vis, contre la paroi occidentale, une plaque semblable :

D. O. M. || HIC JACET || LUDOVICUS LECARON D'AVÉNE || HUJUS INSIGNIS ECCLESIÆ || PŒNITENTIARIUS ET CANONICUS || IN CURIA AMBIANENSI || SENATOR INTEGERRIMUS || STUDUIT DISSIDENTIUM PACI || ERRANTIUM EMENDATIONI || OCULUS CÆCORUM || VITA EGENTIUM || PUPILLORUM AC VIDUARUM PARENS || INFIRMA PLERUNQUE VIXIT VALETUDINE || UT MORI DISCERET || CÆLO MATURUS RELIQUIT TERRAM | UT NEC SANCTOS MORI PŒNITEAT || DIE 26 SEPTEMB. AN. 1718 | ÆTATIS SUÆ 73.

Chapelle Saint-Nicolas.

CHAPELLE VIII.

ÉTAT ANCIEN. — Cette chapelle a été, rappelons-le, construite des aumônes des marchands de guèdes des villages voisins d'Amiens, très vraisemblablement aux environs de l'an 1300, en même temps que les chapelles VII et IX (4). La statue de saint Nicolas dont elle est décorée à l'extérieur, et le sujet représenté sur le vitrail, dont il reste encore quelques débris, permettent d'affirmer que saint Nicolas fut son premier patron. Le plus ancien titre où elle soit mentionnée est une bulle de Martin V du 13 des kalendes d'octobre (19 septembre) 1427, pour les chapelles vicariales, par laquelle deux chapelles *à l'autel de Saint-Nicolas* figurent parmi les douze affectées aux vicaires (5). Elle n'a d'ailleurs jamais cessé de porter officiellement ce vocable (6).

Seuls, Pagès (7) et le manuscrit de Machart (8) l'appellent, on ne sait pour quelle raison, chapelle *Sainte-Catherine,* mais ce vocable ne figure même pas dans

(1) Haut., 3m26; larg., 1m79. Signé *Dré Le Tellier, 1883.*
(2) Haut. de chacune, 1m22; larg., 1m48.
(3) Haut., 1m25; larg., 60 cent., env. Suivant le Recueil de Robert Boulye, aux Archives de la Somme, et suivant aussi le P. Daire *(Hist. littér. de la ville d'Am.*, p. 463), cette épitaphe aurait été jadis vis-à-vis de la chapelle.
(4) Voy. ci-dessus, t. I, p. 44.
(5) Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 998.
(6) Cf. ms. de Baron, édit. Soyez, p. 206.
(7) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 168.
(8) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 286.

les titres des chapellenies de la cathédrale. C'est peut-être parce que, comme saint Nicolas est le patron des jeunes garçons, sainte Catherine est la patronne des jeunes filles. Nous verrons plus loin pourquoi notre chapelle a été aussi appelée de *l'Assomption* et de *l'Incarnation.*

La clôture, que l'on disait fort belle, était en bois, avec colonnes dorées et sculptures représentant la vie de Jésus-Christ. Elle était le présent de François Quignon, chirurgien, maître du Puy en 1666, et de Jeanne Véru sa femme (1).

Le tableau de l'ancien autel avait été donné en 1622 par Jean Palyart, alors maître du Puy (2). Il était en bois peint et doré, et représentait la Vierge tenant l'Enfant-Jésus qui lançait d'une main la foudre sur une armée accablée par une grêle (3), tandis que l'armée adverse était épargnée. De l'autre main, il tendait un rameau d'olivier à Louis XIII agenouillé devant lui (4). A côté, un autre petit tableau représentait Jean Palyart avec son épouse et sa famille. Il portait les armes du donateur, *d'azur à trois coquelets d'or,* et au-dessous, on lisait ces vers :

» Jean Palyart à Dieu et à la Vierge Saincte
» A offert cette table et ce petit tableau
» Où sous un feu du ciel la justice est dépeinte
» Et la divine paix sous un plaisant rameau.
» 1626 *(sic)* (5).

Il y avait encore dans cette chapelle, « plusieurs figures de sibylles peintes sur des volets de tableaux attachés contre la muraille ..... Chaque sibylle est placée au côté de la représentation d'un mystère ou action de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'elle a prophétisé » (6).

On y voyait aussi le tableau offert par Honofre Marchand, chanoine de la cathédrale, maître du Puy en 1583 (7). Les armes du donateur y étaient peintes : *d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois croissants contournés à dextre, de gueules,* et on y lisait ces vers :

» Maistre Honoffre Marchand, chanoine en cette église
» A offert la closture (8) en (et ?) ce petit tableau
» Au puissant Dieu vivant et à la Vierge exquise
» Marchant dessus le front de l'argent (l'argenté ?) flambeau (9).

Tout ce que nous savons du tombeau du chanoine Jean Dupré, décédé en 1414 et enterré dans cette chapelle, c'est que ses armes y figuraient (10).

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 200. – Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 286 et 393. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 106. — Ils avaient aussi donné un tableau placé contre le pilier 10 *a*, dont il sera parlé plus loin.

(2) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart. t. VIII), p. 286.

(3) *Josue*, x, 11.

(4) Allusion, sans doute, à la pacification des protestants, qui eut lieu en cette année 1622. Jean Palyart avait pour refrain : *Rameau de paix et foudre de justice.*

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 209. — Bibl. d'Am., mss. 517, p. 18; 836 (Machart, t. VIII), p. 286.

(6) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t, V, p. 146.

(7) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 286.

(8) Cela veut-il dire qu'Honofre Marchand avait offert la clôture qui a précédé celle de 1666?

(9) Épitaphiers A, fol. 469; B, p. 79; C, fol. 68.

(10) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 286.

Vis-à-vis de l'autel, se trouvait l'épitaphe de Firmin Levasseur, chanoine. Elle était formée « d'un tableau de bois où est représentée la Vierge, mais tout est effacé » (1). Elle était ainsi conçue :

» Chy devant gist vénérable et discrette personne Maistre Fremin Levasseur, » jadis chanoine de cette église et de S. (blanc), qui trépassa le XVI[e] jour de febvrier » l'an mil quatre cens trente-nœuf. Priez Dieu pour s'âme (2).

Au-dessous, était celle de Jean Dippre, chanoine. Elle consistait en « un petit tableau de pierre, en relief, haut de deux pieds, où est la Vierge assise, tenant le petit Jésus, et saint Jean présentant le chanoine à la Vierge », avec ces mots :

» Chy devant gist maistre (3) Jehan Dippre, natif de cette ville d'Amiens, en » son vivant chanoine de ceste église, qui fut grand bienfaiteur de la fabrique » d'icelle et trépassa le XVI[e] (4) jour de 7[bre] l'an mil IIII[c]IIII[xx] et XII. Priez Dieu » pour son âme (5).

Plus bas encore, se trouvaient le tombeau de Jean Bonnart, chanoine, mort le 4 mai 1519, et l'épitaphe en bronze de Louis Moucquet, chanoine, décédé le 2 mars 1631. Le premier était « de pierre, environ de quatre pieds de haut, en relief, dorée, où est représentée une Notre-Dame de Pitié, le chanoine à genoux et saint Jean l'Évangéliste derrière ». On y voyait aussi les armes du défunt : *d'azur à trois glands d'or posés 2 et 1*. Il portait cette épitaphe :

» Chy devant gist vénérable personne Mons. Maistre Jehan Bonnart, en son » vivant chanoine d'Amiens, qui trépassa le IIII[e] jour de may (6) mil V[e] et IX. » Priez Dieu pour son âme (7).

L'épitaphe de Louis Moucquet était ainsi conçue :

» Cy devant gist vénérable et discrette personne M[e] Louis Moucquet, vivant » prebtre, chanoine de cette église, lequel a fondé en cette chapelle de S. Nicolas, » deux messes qui se célébreront les mardy et jeudy de chacune semaine à » perpétuité, par (8) telles personnes qu'il plaira à M[rs] de nommer, lesquels se sont » chargés de faire acquitter et paier lesdites messes, par contract passé par-devant » Noël Pezé (9), le IX (10) novembre 1619 (11), lequel Sr. Mouquet est déceddé le » second jour de mars 1631. Priez Dieu pour son âme (12).

Dans le monument de Guillaume Hobbe, chanoine, il y avait « un tableau

(1) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 9.

(2) Épitaphiers A, fol. 72; B, p. 33; C, fol. 44.

(3) Épitaphier B : « vénérable maistre ».

(4) Épitaphier D, et ms. 517 de la Bibl. d'Am. : « 18[e] ».

(5) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 9. — Épitaphiers A, fol. 72; B, p. 33; C, fol. 44; D. — La famille Dippre fut aux XIV[e], XV[e] et XVI[e] siècles une des premières familles bourgeoises d'Amiens, et donna à cette ville plusieurs maires et échevins.

(6) Bibl. d'Am., ms. 517 : « quatrième may ».

(7) Épitaphiers A, fol. 71 v°; B, p. 32; C, fol. 41 v°. — Bibl. d'Am., ms. 517, p. 13. — C'est peut-être ce monument et le précédent que le ms. de Machart (t. VIII, Bibl. d'Am., ms. 836, p. 286) désigne ainsi : « Tableau en demi-relief où est l'épitaphe d'un chanoine : il est très bien fait et bien antique. Il y en a aussi un autre ..... A l'un et à l'autre sont leurs armes ».

(8) Épitaphier C : « pour ».

(9) Bibl. d'Am., ms. 517 : « Pezé, nottaire ».

(10) Bibl. d'Am., ms. 517 : « 19 ».

(11) Bibl. d'Am., ms. 517 : « 1629 ».

(12) Épitaphiers A, fol. 72; B, p. 33; C, fol. 44 v°. — Bibl. d'Am., ms. 517, p. 18. — 22 mars 1631 : acte capitul. autorisant le grand vicaire à poser une lame d'airain dans la chapelle. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G 602.

où est l'adoration des trois rois et deux images de bois en relief aux deux costés, dont l'un est saint Guillaume, et l'autre saint Martin, touttes deux peintes et les lizières dorées » (1). Au-dessus, on lisait :

» Cy gist vénérable personne Mons. Me Guillaume Hobbe (2), natif de Naures (3), » qui fut chanoine de cette église, trépassa le dernier jour de may mil V^c XXXIX (4). » Priés Dieu pour son âme (5).

Le manuscrit 517 de la bibliothèque d'Amiens (6) donne une autre version :

» Cy devant gist honorable et discrette personne maître Guillaume Hobbe, » prêtre, chanoine de cette église, natif du village de Naours, lequel décéda le » dernier jour de may 1539. Priés Dieu pour son âme.

Au-dessous était l'épitaphe de Guillaume d'Arras, neveu du précédent, accompagnée des armes parlantes du défunt : « *d'or au chevron d'azur, à trois rats de même* » (7) :

» Chy gist vénérable et discrette personne Mons. Me Guillaume d'Arras, natif » du village de Naures, nepveu dudit Hobbe, qui fut chanoine de cette église et » trépassa le jour de Pasque, VI d'avril, 1572. Priez Dieu pour son âme (8).

L'épitaphe de Nicole Gaudefroy, chanoine, décédé le 21 octobre 1555, était « placée sur une pyramide de pierre, qui est extrêmement élevée et toute à jour. Le travail en est admirable. On y voit les armes du défunt » (9). Elles étaient *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et, en pointe, d'un trèfle de même*. L'épitaphe était ainsi conçue :

» Cy devant gist maistre Nicole Gaudefroy, en son vivant chanoine de cette » église, qui trépassa le XXIe jour d'octobre 1555 (10). Priez Dieu pour son âme. » Pater noster (11).

Contre le pilier 8 *b*, « faisant la séparation de la chapelle de l'Annonciation ou du Jardinet (12), et de celle de Sainte-Catherine » (13) était un « bel ouvrage de sculpture de pierres dorées », représentant Jésus au Jardin des Oliviers. Il était orné « de différens ordres d'architecture, et fut donné par M. Nicolas Gaudefroy, chanoine, qui y est représenté à genoux » (14). Il est probable que ce monument n'est autre que le tombeau de Nicolas Gaudefroy.

État actuel. — La décoration actuelle de la chapelle fut faite de 1761 à 1765 aux frais de Jean-François du Fresne d'Hauteville, prévôt du chapitre, mort

(1) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 12.
(2) Épitaphier B : « Hobbes ».
(3) Épitaphier B : « Nantes ».
(4) Épitaphier B : « 1532 ».
(5) Épitaphiers A, fol. 72 v°; B, p. 33; C, fol. 44 v°; D.
(6) *Loc. cit.*
(7) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 12.
(8) Épitaphier A, fol. 72 v°.
(9) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 286.
(10) Le ms. de Machart, *loc. cit.*, dit 1553.
(11) Épitaphiers A, fol. 71 v°; B, p. 32; C, fol. 41 v°.
(12) Chapelle VI.
(13) Chapelle VIII.
(14) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 168.

en 1765 (1). La boiserie dont la chapelle est entourée est en chêne sculpté de style dit Louis XV. Le bois est resté dans son ton naturel, sans peinture ni dorure.

L'autel est en bois sculpté peint en imitation de marbre blanc, rehaussé de dorures. Pour faire le retable, on s'est servi du monument en marbre exécuté par Nicolas Blasset pour François du Fresne, seigneur d'Omécourt, maître du Puy en 1637 (2). Il était placé contre le pilier 7 *a* où il était soutenu par une colonne d'ordre toscan, en marbre noir (3).



Fig. 232. — L'Assomption.
(Chapelle VIII)

C'est une Assomption (fig. 232). Les figures, qui sont de marbre blanc, se détachent sur un fond de marbre noir encadré de moulures et rehaussé de quelques motifs de marbre blanc. Au centre, la Vierge Marie, les pieds sur deux petits anges, semble prendre son élan vers le ciel : elle est drapée dans des vêtements d'une étoffe légère, qui laisse apercevoir les formes du corps. Ces draperies sont d'une grande perfection. Elle porte un voile qui ne descend pas plus bas que la nuque. Elle lève la tête vers le Père Éternel vu à mi-corps au haut du cadre, dont il forme le couronnement. Celui-ci tient d'une main le globe, de l'autre, une couronne qu'il présente à la Vierge. Abstraction faite de la raideur du bras qui tient la couronne, c'est une fort belle figure de vieillard. Le long des montants verticaux du cadre, quatre charmants enfants nus et ailés, comme Blasset savait les faire, accompagnent Marie vers le ciel. Ce groupe est une des œuvres les plus remarquables de Blasset. La Vierge, peut-être un peu mondaine, est bien dans le mouvement, sans sortir du calme et du respect de la ligne qui conviennent à la sculpture. Nous sommes encore loin des postures échevelées et souvent inconvenantes que les artistes se croiront bientôt obligés de donner à Marie montant au ciel.

Sur le fond de marbre noir, on aperçoit des traces de décoration dorée. Dans le fronton cintré du monument, on lit : VENI SPONSA MEA, VENI CORONABERIS (4).

(1) Bibl. d'Am., mss. 834 (Machart, t. VI), p. 166; 836 (*id.*, t. VIII), p. 393. — RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 107. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 206.

(2) La famille du Fresne, à laquelle appartenait Charles du Fresne, sieur du Cange, le célèbre érudit, était une ancienne famille d'Amiens, qui tint, au XVII[e] siècle notamment, un rang considérable dans cette ville.

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 295.

(4) *Cant.*, IV, 8.

Sur le socle en marbre blanc de la statue : TRAHE NOS POST TE CVRREMVS (1) | HVMILITÉ SVR LES CIEVX EXALTEE (2).

Sur le cul-de-lampe qui forme le soubassement inférieur du monument :

TOTA. PVLCHRA. ES AMICA. MEA (3) || FRANÇOIS DV FRESNE || ET || GENEVIEFVE CORNET || OFFRENT CE VŒV | A DIEV TOVT PVISSANT | ET | A LA GLORIEVSE || VIERGE MARIE MERE | DE MISERICORDE | 1637.

On y voyait jadis les armes du donateur : *d'or au frêne de sinople*, et celles de Geneviève Cornet, sa femme : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un cornet aussi d'or, lié de même* (4).

L'histoire de ce monument est une vraie épopée. Nous avons vu (5) qu'au moment de la Révolution, la Vierge, les anges et le Père Éternel composant le groupe de l'Assomption avaient été placés dans la Petite Paroisse (6) et qu'on avait mis à leur place, dans la niche ainsi dépouillée, la statue de la Vierge, don de Michel Martin, qui surmontait alors son autel (7). Cette Vierge, dite de l'Incarnation, a fait parfois donner à cette chapelle le nom de chapelle de *l'Incarnation*.

En 1853, lorsque Viollet-le-Duc entreprit la restauration de la Petite Paroisse, le groupe de Blasset en fut enlevé. Mais on dédaignait trop alors tout ce qui n'était pas du XIIIe siècle, pour remettre le groupe à sa place. La Vierge alla, avec d'autres débris de la décoration de la même chapelle, à la maison de Charité de Notre-Dame, tandis que le Père Éternel et les Anges prenaient le chemin du musée, où on ne les exposa même pas. Ils y restèrent trente-huit ans enfouis dans des magasins, exposés à toutes les injures.

Beaucoup plus tard, en 1880, Mgr Bataille, évêque d'Amiens, fit revenir la Vierge à l'évêché, et son successeur, Mgr Guilbert, la fit porter dans la cathédrale. Elle y resta plusieurs années enfermée dans une caisse à claire voie, gisant sur le sol de cette même chapelle, en attendant que des négociations entamées pour recouvrer les figures accessoires aient abouti. Ce n'est que le 10 avril 1889 que la Vierge fut remise en place; mais il fallut attendre encore jusqu'au jour de Noël 1892, pour pouvoir contempler le groupe dans son entier. Ce fut le résultat des actives démarches et des libéralités de M. Edmond Soyez, alors président de la Société des Antiquaires de Picardie. Ces figures avaient préalablement été l'objet de la part de M. Albert Roze, statuaire à Amiens, d'une restauration que quarante années d'abandon avaient rendu indispensable (8).

Cette sculpture fait donner parfois à la chapelle le nom de *l'Assomption*.

Le dallage est formé d'octogones en pierre blanche alternant avec de petits carreaux en marbre noir.

La grille est assez belle : un petit médaillon, dans son couronnement renfermait une image de saint Nicolas (9) qui n'existe plus.

(1) *Cant.*, I, 3.
(2) Refrain de François du Fresne.
(3) *Cant.* IV, 7.
(4) Épitaphiers C, fol. 71 v°; B, p. 93.
(5) Voy. ci-dessus, t. II, p. 324.
(6) Cette statue fut réclamée le 28 floréal an II au district d'Amiens par Pierre Jean-Baptiste Bultel, descendant de François du Fresne, mais sans succès. (Arch. de la ville d'Am., P 5, an II).
(7) Elle est aujourd'hui dans la chapelle X.
(8) Voy. E. SOYEZ, *L'Assomption, groupe en marbre sculpté par Blasset*.
(9) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 205.

Cette chapelle renferme un confessionnal en bois sculpté, de style dit Louis XVI, orné d'un médaillon représentant en bas-relief saint Pierre pleurant son péché. Il provient de la chapelle XXII, d'où il fut rapporté en 1853.

Vis-à-vis, est la XII[e] station du Chemin de la Croix, *Jésus mourant sur la croix* (1), copie par Jules Dufour d'un tableau de Van Dyck (2)

Contre la paroi orientale de la chapelle, sur une table de marbre noir (3) :

D. O. M. || D. FRANCISCUS MOREAU || HUIUS ECCLESIÆ CANONICUS, || ET SCOLASTICUS; | DEIN PER ANNOS OCTO DECANUS; || PER 34 VICARIUS GENERALIS, || ET OFFICIALIS AMBIANENSIS, | SUB ALTARE QUO SACRIS OPERABATUR || GLORIOSAM CORPORIS RESURRECTIONEM || QUAM || FIDEI INTEGRITATE, || MORUM SANCTITATI *(sic)*, || EXIMIA IN PAUPERES LIBERALITATE, || IN DIVINIS LAUDIBUS DECANTANDIS || ÆQUA SEMPER ASSIDUITATE || ET ALACRITATE || IN DOLORIBUS || QUIBUS EXTREMÒ VITÆ TRIENNIO | CONSUMMATUS EST ÆQUANIMITATE || TOTUM DEO DANTE PROMERUIT || DE FRATRUM SALUTE SOLLICITUS DE SUA || FAXIT DEUS IAM SECURUS || EXPECTAT. || OB. 19 JAN. 1725 || ÆTATIS 85.

A côté, est l'épitaphe de Firmin du Fresne, prévôt du chapitre, mort en 1765, et donateur de la décoration actuelle de la chapelle, avec celle de Jean-François du Fresne, son frère, et son successeur dans la dignité de prévôt, mort le 25 mai 1778. Toutes deux sont gravées sur la même plaque de marbre noir (4) :

✠ *IN SPEM RESURRECTIONIS* | HIC JACET || FIRMINUS DU FRESNE | PRESBITER IN UTROQUE PARISIENSI || DOCTOR PRÆPOSITUS NECNON HUJUS | ECCLESIÆ CANONICUS D. D. EPISCOPI || VICARIUS GENERALIS DOCTRINA || MORUM INTEGRITATE COMMENDABILIS | HIC ANTĘ ARAM CUI EXORNANDÆ PRÆFUERAT || SEPULTUS EST || OBIIT DIE 2 APRILIS ANNO 1765 || ÆTATIS VERO 67.

HIC JACET | JOANNES FRANCISCUS DUFRESNE || PRESBITER SACRÆ FACULTATIS | PARISIENSIS BACCALAUREUS THEOLOGUS | PRÆPOSITUS, NECNON HUJUS || ECCLESIÆ CANONICUS, OBIIT DIE (blanc) || ANNO 17 (blanc) ÆTATIS VERO (blanc) || REQUIESCAT IN PACE.

L'inscription suivante, gravée sur un carreau blanc octogone du dallage, marque le lieu de la sépulture de Firmin du Fresne :

✠ HIC JACET || FIRMI[NUS] DU FRESNE || SACERDOS PRÆPOSI[TUS] || CANONICUS HUJUS ECCLI[Æ] | D.D. EP. VIC. GEN. | OBIIT DIE 2 APR. || ANNO 1765.

Sur un autre carreau semblable, on lit :

HIC JACET || CAROLUS MOREAU | PRESBYTER | DOCTOR SORBONICUS || EX SCHOLASTICUS || HUJUS ECCLESIÆ CANONIC. | OBIIT DIE 2[A] MARTII || 1732 ✠

(1) Haut., 1[m]60; larg., 1[m]27.

(2) L'original est au musée de Lille.

(3) Haut., 1[m]40; larg., 80 centim., environ. — Voy. DAIRE, *Hist. de la ville d'Am*, t. II, p. 180.

(4) Haut., 1[m]30; larg., 70 centim., environ.

Chapelle Saint-Étienne.

CHAPELLE X.

ÉTAT ANCIEN. — Nous avons vu que la construction de cette chapelle pouvait être placée entre 1292 et 1300. Tous les titres (1) et la plupart des auteurs lui donnent ce vocable de Saint-Étienne qu'elle a encore (2).

Louis de Villers, écuyer, seigneur de Rousseville, marchand, maître du Puy en 1600, avait donné, comme présent de maîtrise, la clôture de cette chapelle (3). Il l'avait commandée à Pierre Salle, maître menuisier à Amiens, et le tableau qui la surmontait, à Mathieu Prieur, maître peintre à Amiens. Salle avait dû y sculpter l'histoire de la Transfiguration, au lieu de celle de saint Martin que portait le projet (4). La clôture était en bois de chêne et passait pour fort belle. Le tableau a survécu, et se trouve au musée d'Amiens (5).

C'est une peinture sur bois, aujourd'hui de forme ovale, mais qui devait être primitivement quadrangulaire (6). Dans le haut, on voit la Jérusalem céleste toute dorée, avec ses remparts et ses portes, au milieu d'un riant paysage (7). Devant la porte principale, la Vierge Marie, vêtue de blanc, est assise, l'Enfant Jésus sur ses genoux; en avant, vingt-sept personnages, hommes, femmes et enfants, parmi lesquels on distingue Henri IV avec d'autres seigneurs de sa cour et un ecclésiastique qui doit être l'évêque d'Amiens Geoffroy de la Marthonie. Au premier plan, le donateur et Marie Gonnet, son épouse, sont agenouillés devant des prie-Dieu à leurs armes. Villers de Rousseville porte : *d'or à trois roses de gueules tigées et feuillées de sinople, au naturel* (8); Marie Gonnet : *d'argent à trois fasces ondées de gueules.*

Ce tableau n'était pas sans valeur, mais la plupart des figures ont été retouchées, et fort mal. Il était accompagné de cette inscription :

» Puisque ceste *ville airs* a de tout temps chanté
» Au loz éternité de la mère pucelle
» Qui porta d'homme-Dieu la nature jumelle
» Par Loïs de Villers est ce clos présenté.
» 1600 (9).

(1) Le plus ancien est une bulle de Martin V de 1427, dont nous avons déjà parlé. (Voy. ci-dessus, t. I, p. 44.

(2) C'est sans doute par erreur que le ms. de Machart l'appelle chapelle *Saint-Laurent*. (Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 286). Il n'y avait même pas de chapellenie de ce nom dans la cathédrale.

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 207. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII). pp. 286, 393. — DAIRE. *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 106.

(4) 28 févr. 1600 : Marché entre Louis de Villers, d'une part, et Pierre Salle, maître menuisier, et Mathieu Prieur, maître peintre, de l'autre, publ. par A. Dubois dans *l'Œuvre de Blasset.* p. 109. — Indépendamment de la clôture, les deux artistes devaient exécuter un autre petit tableau, plus deux cents sonnets. — Mathieu Prieur fut reçu maître peintre le 23 février 1579. Il était fils de maître. Arch. de la ville d'Amiens, reg. aux maîtrises.

(5) N° 326 du catalogue. — Donné par M. Abel Terral, d'Amiens, peintre à Paris.

(6) Il mesure, dans son état actuel, 1m53 sur 1m05, sans le cadre, qui est moderne.

(7) Interprétation du jeu de mots contenu dans le refrain du maître : *Du jubilé, belle* VILLE, AIR *resonne.*

(8) Les épitaphiers (A, fol. 71 : B, p. 84; C, fol. 69), portent : *d'or à la bande de sable.* Ce sont, moins trois fleurs de lis d'argent chargeant la bande, les armes de la famille de Villers-Saint-Paul qu'avaient adoptées les Villers d'Amiens. Il ne faut pas oublier que l'épitaphier A est l'œuvre de Nicolas de Villers de Rousseville, et que les autres ont dû être faits d'après lui.

(9) Épitaphiers A, fol. 71; B, p. 84; C, fol. 69.

L'ancien autel était le présent d'Augustin Cordelois, chapelain, maître du Puy en 1628 (1). Pagès (2) le décrit ainsi : « Le retable d'autel, d'une très belle construction, est orné de modillons dorés, taillés en feuillages et en volutes, avec des denticules. Quatre grandes colonnes de bois blanchi, cannelées, à doubles listels dorés, d'ordre corinthien, en font un des principaux ornements. Deux statues isolées, de bois doré, sculptées de grandeur naturelle, dont l'une représente saint Estienne, et l'autre saint Augustin (3), assis sur des roullements placés contre les piédestaux de ces colonnes, embellissent encore ce retable d'autel ». Puis Pagès décrit à sa manière le tableau qui ornait le retable et qui a été conservé (4). Nous en reparlerons. Le retable était surmonté « d'un fronton angulaire brisé : dans le milieu de son tympan, est la statue d'un ange isolé, sculptée de grandeur naturelle, qui tient un cœur d'une main, et une flèche de l'autre, dont la pointe est enflammée. On a voulu figurer par ce cœur, celui de la très sainte Vierge, qui demeuroit dans l'abattement sur la terre, pendant qu'elle estoit séparée de son cher fils unique, objet de ses tendres délices » (5).

En 1711, on avait placé dans cette chapelle deux tableaux du Puy :

1. Celui de Charles de Sachy, seigneur de Hautvillers, bourgeois et marchand, maître en 1584, et qui se trouvait primitivement dans la travée 28-30 *a*, sur le déambulatoire (6). Au dire de Pagès (7), le coloris de ce tableau était « tendre et délicat ». On y voyait les armes du donateur : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent, et, en pointe, d'un châssis de fenêtre, de même,* accosté d'un autre écu : *d'or à un frêne (?) de sinople,* sans doute les armes de la famille du Fresne, avec ce quatrain :

» Ce don, Charles de Sachy
» Offre à la pucelle mère
» Qui, parfait miroir, éclaire
» Ceux qui ont l'œuil obscurcy (8).

2. Celui de Jean-Baptiste Caillard, chanoine de Saint-Firmin-le-Confesseur, maître en 1587 (9). Le donateur y était représenté « vêtu en surplis, accompagné de plusieurs personnes de ses parents. On voit dans ce tableau au côté d'une figure de la Très Sainte Vierge en pied, tenant son fils Jésus par la main, qui tient une croix de l'autre, le baptême de ce seigneur Éthiopien, grand favori de Candace, reine d'Éthiopie, ... que le sous-diacre Philippe lui a administré » (10). Il y avait aussi dans ce tableau, « sur les flots de la mer, deux figures d'hommes, dont l'un touche les cordes d'un lut, et l'autre pince les cordes d'une harpe. Une de ces figures est portée sur le dos d'un dauphin » (11). On y voyait enfin les

(1) Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 106. — Mss. de Pagès, édit Douchet, p. 203. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 286 et 393.

(2) *Loc. cit.*

(3) Le titulaire de la chapelle et le patron du donateur.

(4) C'était, paraît-il, la copie d'un tableau placé sur le retable de l'autel de l'église des Sœurs Grises à Amiens. Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(5) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(6) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, pp. 144 et 241. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 327 et 389. — Charles de Sachy donna aussi la clôture de la chapelle XXIV (voy. ci-dessus, t. II, p. 339).

(7) *Loc. cit.*

(8) Épitaphiers C, fol. 68; B, p. 80.

(9) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 153. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 329.

(10) *Act. Apost.*, VIII, 26-40.

(11) C'était sans doute Arion. — Mss. de Pagès, *loc. cit.*

armes du donateur : *d'azur, à un phénix dans son immortalité d'argent, le feu de gueules*, avec ce quatrain :

» Maistre Baptiste Caillard,
» Prestre, en ce tableau fait luire
» Qu'un baptesme fait conduire
» L'âme au ciel, dont elle dart (1).


Fig 233 Vierge de Michel Martin (Chapelle X)

Avant 1768, la chapelle renfermait aussi cette épitaphe :

» En ceste chapelle gist noble et discrette personne » messire Geoffroy Morel, en son vivant chanoine de » l'église de céens, qui trépassa le 3e jour d'octobre » l'an mil CCCC et VIII. Priez Dieu pour son âme (2).

ÉTAT ACTUEL. — La décoration actuelle fut exécutée en 1768, aux frais du chanoine François Caron (3). Avec quelques beaux morceaux provenant de l'ancien retable, on y a fait un arrangement du plus mauvais goût.

Le long des deux parois latérales sont des panneaux de bois peint en imitation de marbres, où se mêlent quelques plaques de marbre véritable, rouge veiné.

Au-dessus de chacun des panneaux latéraux, est un petit socle en marbre noir sur lequel est écrit en lettres d'or, d'un côté : EX OSSIBUS ‖ SANCTI STÉPHANI | PROTO-MARTYRIS. — De l'autre : EX OSSIBUS ‖ SANCTI AUGUSTINI ‖ EPISCOPI. Ces deux socles soutenaient des châsses qui n'existent plus.

Au centre du retable est un grand tableau sur toile (4), assez médiocre, représentant des anges soulevant la Vierge du tombeau. Dans un nuage, Jésus vient au-devant de sa mère, accompagné de petits anges tenant des branches

(1) Épitaphiers C, fol. 68 ; B, p. 81.

(2) Épitaphier A, fol. 71. — Le ms. de Machart (t. VIII, Bibl. d'Am., ms. 836) donne la date de 1508. — Serait-ce le monument que l'épitaphier C, (fol. 41) désigne ainsi : « Épitaphe de pierre dans la chapelle Saint-Étienne, à côté de l'autel, où est représenté un chanoine de pierre habillé de rouge », avec le texte de l'épitaphe laissé en blanc ?

(3) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 393. — RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 108. — Le ms. de Baron (édit. Soyez), qui, dans sa première partie (p. 36) donne la même date, dit, dans la seconde (p. 204), que cette décoration aurait été exécutée de 1770 à 1773.

(4) Haut., 2m65 ; larg., 1m97. — Je ne parlerai pas de la prétendue attribution faite de ce tableau à fr. Luc, qui n'avait que treize ans en 1628 ; je ne chercherai pas non plus à éclaircir la question de savoir ce que ce tableau peut avoir de commun avec une *Assomption* du fr. Luc, que le P. Daire *(Hist. littér. de la ville d'Am.*, p. 193) est le seul à prétendre s'être trouvée sur l'autel *de retro* de la cathédrale. On a écrit là dessus toutes sortes de choses très embrouillées que je n'essaierai pas d'éclaircir.

chargées de fleurs et de fruits. Au bas, on lit : FVLCITE ME FLORIBVS QVIA AMORE LANGVEO (1). C'est l'ancien tableau du retable donné en 1628 par Augustin Cordelois (2),

De chaque côté de l'autel, sont deux statues en bois peint en blanc, assises, qui ne sont autres que celles qui accompagnaient sur des enroulements l'ancien autel décrit par Pagès (3). Du côté de l'Évangile, saint Étienne, en costume de diacre du XVIIe siècle, tenant une palme dans une main et des pierres dans l'autre et accoudé sur le livre des Évangiles. Vis-à-vis, saint Augustin en mitre, dalmatique et chape; sa main gauche appuyée sur un livre, tient un cœur enflammé. L'autel est en bois, peint en imitation de marbre.

Sur les gradins de l'autel, on a placé en avril 1889 (4), la Vierge donnée par Michel Martin, notaire, maître du Puy en 1678 (5), laquelle se trouvait alors dans la chapelle VIII. Cette Vierge (fig. 233), encadrée jadis d'une niche en bois doré avec colonnes cannelées d'ordre ionique, avait été primitivement placée contre le pilier 10 *a* (6). Dans le courant du XVIIIe siècle, elle fut mise sur l'autel de la Petite Paroisse (7), et, en 1804, lorsqu'on transporta dans cette dernière chapelle le groupe de l'Assomption de la chapelle VIII, elle était allée l'y remplacer.

C'est une jolie statue de marbre blanc (8). La Vierge est debout, tenant l'Enfant-Jésus nu dans ses bras. Elle a la tête couverte d'un petit voile, et, dans ses cheveux, courent des rangs de perles. Sur le socle, on lit le refrain du donateur :

Michel Martin acompagne Marie.

De chaque côté de cette inscription sont sculptées les armes de Michel Martin : *à trois merlettes* (9) *2 et 1, accompagnées d'un croissant en cœur;* l'écu accosté d'un autre : *à la fasce chargée de deux croissants, accompagnée de deux roses en chef, et d'une flamme au naturel en pointe* (10).

Cette statue est-elle de Blasset, comme le croit la tradition et comme son style peut le faire supposer? Blasset était mort en 1659 (11). Ce ne serait, dans ce cas, qu'un morceau resté dans sa famille, et que Michel Martin aurait acquis de ses héritiers. Aucun document n'a permis jusqu'ici de résoudre ce problème. Quoi qu'il en soit, la statue est fort bonne. La figure est pleine de distinction : elle se rapproche plus du type romain que Blasset ne le faisait ordinairement.

A sa place primitive, elle était accompagnée de cette inscription :

» Michel le Martin, notaire et procureur au bailliage d'Amiens, et Marie » Baudouin, sa femme, ont offert ce veu à Dieu et à la Vierge Marie, l'an 1681 (12).

(1) *Cant.*, II, 5.

(2) Voy. ci-dessus, t. II, p. 408. Bien que, dans sa description, Pagès n'ait pas bien compris le sujet de ce tableau, on l'y reconnaît pourtant parfaitement.

(3) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 205.

(4) Voy. ci-dessus, t. II, p. 405.

(5) Suivant une inscription qui accompagnait la statue et que nous reproduirons plus loin, la statue ne fut offerte qu'en 1681. Pagès (Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 201) donne aussi cette même date.

(6) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 201. — Bibl. d'Am., ms, 836 (Machart, t. VIII), p. 283.

(7) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 206.

(8) Haut., 1m54.

(9) Ne seraient-ce pas plutôt des martin-pêcheurs, armes parlantes?

(10) Ce ne doivent pas être les armes de Marie Baudouin, femme de Michel Martin. La famille Baudouin d'Amiens, portait : *d'azur au chevron d'argent chargé de deux lions affrontés de gueules, et accompagné de trois trèfles d'or posés 2 et 1.*

(11) Voy. RAYMONT, *Journal d'agric. et de comm. du dép. de la Somme* du 30 janv. 1819, p. 281. — Dubois, (*L'œuvre de Blasset*, p. 57) n'a pas l'air de s'en douter.

(12) Épitaphiers B, p. 96; C, fol. 73 v°.

Le dallage est formé de carreaux de pierre blanche et de marbre gris.

La grille en fer forgé, (fig. 234), de style dit Louis XVI, est assez belle. Dans le fronton est un pélican au milieu d'un soleil doré.

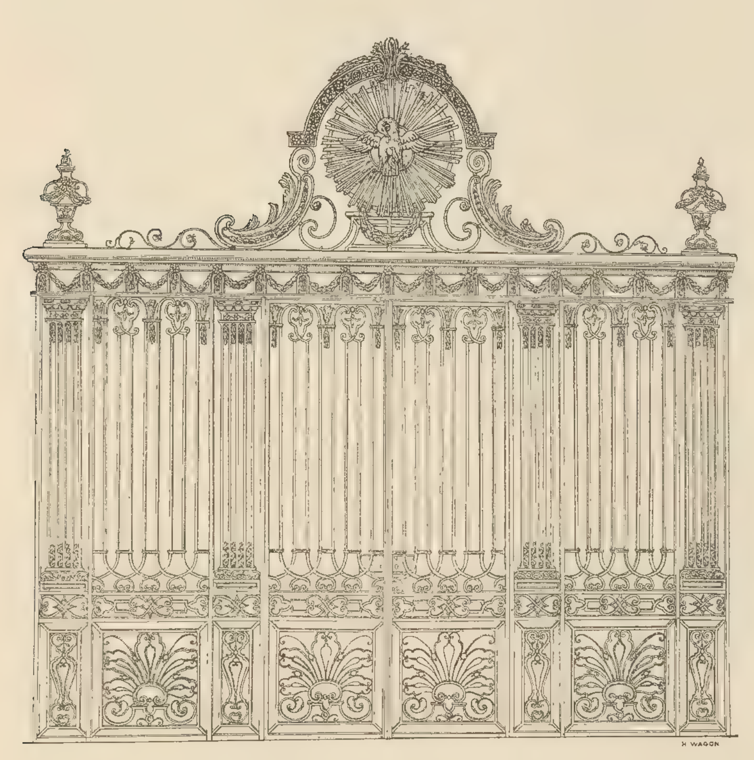


Fig. 234. — Grille de la chapelle Saint-Étienne.

Contre la paroi occidentale est une grande toile de Jean-Jacques Forty (1) représentant la mort de saint François-Xavier. Le saint est couché sur un grabat, entouré de sauvages qui le pleurent et dont un lui présente une croix. Le cadre est en bois sculpté au naturel, formant une guirlande de chêne. C'est le pendant du Retour de l'Enfant Prodigue daté de 1788, qui se trouve dans la chapelle IX (2).

(1) Haut. 3m84; larg., 2m85. — On ne voit pas de signature.

(2) Voy. ci-dessus, t. II, p. 386.

De l'autre côté, contre le lambris, est la XIII[e] station du Chemin de la Croix (1) : *Jésus descendu de la croix,* copie par G. Gouget de la Descente de croix d'Eustache Le Sueur (2).

Par une faveur particulière, l'évêque Henri Feydeau de Brou (3), qui s'était attiré la vénération universelle par ses vertus et sa charité, avait été enterré dans le sanctuaire (4), près de la chaire épiscopale. En 1766-68, lorsqu'on refit le dallage du chœur, la dalle funéraire qui marquait sa sépulture et où était gravée son épitaphe, gênait la nouvelle ordonnance. Le souvenir du saint prélat était encore trop vivace; on n'osa pas la détruire, comme on l'avait fait pour tant d'autres, mais on la transporta au milieu de la chapelle qui nous occupe (5).

C'est une grande dalle de marbre blanc (6). En tête de l'inscription est un écu ovale, aux armes du prélat : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles de même, 2 et 1,* avec le chapeau, la couronne, la crosse, la mitre et les lambrequins. L'épitaphe est ainsi conçue :

D. O. M. || HIC JACET HENRICUS FEYDEAU DE BROU || EPISCOPUS AMBIANENSIS || CUI || NON OB GENERIS NOBILITATEM || ALIAQUE FAMILIÆ DECORA || QUIBUS PONTIFEX EX HOMINIBVS ASSUMPTUS || NON GLORIABATUR || SED OB EXCELLENTIAM INGENII || ALTITUDINEM SAPIENTIÆ || VIM ELOQUENTIÆ || PROFUSAM IN PAUPERES BENIGNITATEM || INTEGRITATEM VITÆ SUAVITATEM MORUM || QUIBUS DEO ET HOMINIBUS PLACUERAT || DECANI ET TOTIUS CAPITULI DECRETO || DATUS EST HIC PRÆTER MOREM LOCUS || UT SEMPER ESSET CLERO PRÆSENS || MORTUI MEMORIA || QUI VIVUS FORMA CLERI FACTUS FUERAT || OB. 14 JUN. 1706 EP[TUS]. 14 ÆT. 53 || VIATOR QUISQUIS ES || COMMUNI OMNIUM ORDINUM PARENTI || BENE PRECARE || ET VALE.

Dans le dallage d'un des petits vestiaires, sur un carreau de marbre blanc :

✠ HIC IACET || M TUSSANUS || TROUVAIN PRESBYTER || HUJUS ECCLESIÆ CANONICUS || OBIIT DIE XXVI MENSIS || FEBRUARII || ANN. DOM. || M. D. CC. XXII || *Requiescat* || *in* || *PACE.*

Chapelle Sainte-Marguerite.

CHAPELLE XII.

ÉTAT ANCIEN. — Nous nous rappelons que cette chapelle, la première en date de celles qui bordent la nef, fut élevée un peu avant 1292 par l'évêque Guillaume de Mâcon, en l'honneur de sainte Marguerite (7). Elle n'eut jamais d'autre vocable. Longtemps après la mort de ce prélat, on l'appelait encore, paraît-il, vulgairement la *chapelle du bon évêque* (8).

(1) Haut., 1[m]45; larg., 1[m]67. Signé : G. GOUGET, D'APRÈS LESUEUR.

(2) L'original est au musée du Louvre.

(3) 1692-1706.

(4) Cet honneur n'avait encore été fait qu'au cardinal de Créquy, mort en 1574.

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, pp. 354, 463. — *Gall. Christ.*, t. X, col. 1213. — DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 73. — RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, pp. 159, 300.

(6) Long., 2[m]72; larg., 1[m]23.

(7) Voy. ci-dessus, t. I, p. 40.

(8) DE COURT, *Mémoires*, l. II, ch. 46.

L'ancienne clôture était le présent de Jean Boullet, bourgeois et marchand, ancien échevin, maître du Puy, en 1603, et d'Anne de Sachy, sa femme. Elle était en bois doré, et d'une belle architecture. Il y avait quatre statues d'apôtres, dans autant de niches carrées, formées chacune de quatre colonnes doriques; elles étaient séparées par des arcades qui soutenaient l'entablement et tous les autres ornements supérieurs. Dans ces arcades étaient placées les statues des huit autres apôtres et de plusieurs autres saints (1). On y lisait :

» A l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie, Jehan Boullet et Anthoine » de Sachy, sa femme, ont offert cette cloture le jour de Noël 1603 (2).

Seul, le tableau peint sur bois qui la surmontait (3) subsiste : il se trouve à l'évêché d'Amiens. A sa partie supérieure s'étend un pittoresque paysage dans l'esprit des primitifs. Au milieu, se dresse un arc de triomphe. Sous l'arcade principale, la Vierge s'avance les mains jointes, sans l'Enfant-Jésus, la tête entourée d'un nimbe radieux. Deux niches accompagnent cette arcade; dans chacune est un personnage debout, vêtu à l'antique. Au-dessus de ces niches, on lit dans des cartouches : NIHIL NOVVM SVB SOLE. ECCLES. I. — FECIT DNS NOVV SVPER TERRAM ECCE MVLIER CIRCVMDABIT VIRVM. IER. 31. Plus haut, dans une attique, sont peints trois sujets dont le sens nous échappe, si tant est qu'ils en aient un. Le tout est surmonté d'un fronton cintré, où l'on voit le Père Éternel à mi-corps, accompagné d'une banderole qui porte ces mots : ECCE NOVA FACIO OMNIA. APOC. Trois génies servent de couronnement à l'édifice. Le Saint-Esprit, en forme de colombe, plane au-dessus de la Vierge. En bas, le donateur et sa femme sont à genoux devant des prie-Dieu à leurs armes. Le premier porte : *d'azur à la fasce d'or surmontée d'un croissant d'argent et accompagnée de trois boulets d'or, deux en chef et un en pointe*. La seconde : *du premier, parti d'azur à un châssis de fenêtre d'argent accompagné en chef de trois étoiles d'or*. Ils sont accompagnés de nombreux personnages, et de plusieurs grands seigneurs, parmi lesquels on reconnaît le roi Henri IV et le dauphin, le futur Louis XIII, tout jeune enfant (4) vêtu d'une robe de dentelles et tenant une branche de lis; enfin un ecclésiastique, qui doit être l'évêque Geoffroy de la Marthonie. C'est un assez bon tableau : les portraits sont très soignés.

Le retable de l'autel avait été donné en 1725 par François de Benoise, abbé de Saint-Sauve de Montreuil et M. Bourré, tous deux chanoines. C'était « un grand tableau représentant sainte Marguerite, de grandeur naturelle, qui terrasse et foule aux pieds un dragon, peint par M. Hergosse, peintre flamand demeurant en cette ville (5) ..... accompagné de deux pilastres d'ordre composé ou composite, cannelé, avec des rudentures dont le tiers du fût est rempli de baguettes. Le couronnement de l'ouvrage est orné d'un fronton sphérique, qui forme une partie de cercle dont

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 210. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 287, 393. — DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 206.

(2) Épitaphiers B, p. 85; C, fol. 69 v°.

(3) Haut., 1m73; larg., 1m08.

(4) Il avait alors environ deux ans.

(5) Hergosse, peintre flamand, demeurait depuis plusieurs années à Amiens, lorsqu'il fut marguillier de Saint-Leu en 1689 (mss. de Pagès, édit. Douchet, t. I, p. 93). *Hergosse* est sans doute la forme francisée du flamand *Herregouts*. Notre artiste, sur lequel je n'ai pu recueillir jusqu'ici d'autres renseignements, appartenait-il à la famille de peintres flamands de ce nom?

le timpan est uni ». le retable avait été peint en imitation de marbre par Muset (1). On y voyait les armes des donateurs. Le premier portait : « *d'argent à la fasce d'azur chargée d'une fleur de lys d'or, accompagnée de trois roses de gueules 2 et 1* ». Le second : « *parti au 1 d'argent à trois trèfles de sable, 2 et 1, et au 2, d'azur à la gerbe d'or, au chef d'argent chargé de trois glands d'azur mis en fasce* » (2).

Dans cette chapelle, « à droite », se trouvait le tableau offert par Pierre Lecat, maître du Puy en 1418 (3).

L'évêque Guillaume de Mâcon, fondateur de la chapelle et décédé en 1308, y avait été inhumé. Sa tombe, une des plus belles, des plus riches et des plus curieuses de la cathédrale, était en cuivre émaillé. Elle était ornée de statuettes « du travail le plus délicat » Le défunt y figurait en habits pontificaux, couché tout de son long. La devanture était « relevée de personnages élabourez ». On y voyait aussi son âme reçue dans le sein d'Abraham, des chanoines avec l'aumusse sur la tête et la chape de laine sur les épaules, et les armes du prélat : « *d'or fretté de sable, à la fasce de France* » (4). L'épitaphe était ainsi conçue :

» Matisconensis ortu, post Ambianensis
» Factus prælatus, jacet hic Guillelmus humatus,
» Qui prius artista, doctor fuit et canonista
» Summe famosus, facundus et ingeniosus;
» Clericus angelici fuit hic regis Ludovici,
» Gregorio deno conjunctus corde sereno;
» Post cursum talem, concedit pontificalem
» Sedem, cui cura fuit ecclesiastica jura
» Integra servare, servataque multiplicare;
» Flos prælatorum, rector pius inferiorum,
» Præsul ter denis fuit annis, clarus arenis,
» MC ter et tetra bis Christi vivat in æthra (5).

Près du tombeau de Guillaume de Mâcon, se trouvait celui d'un chanoine, son neveu, du même nom que lui, mort à la fin de juin 1328. Il était en marbre noir figuré de blanc, et portait cette épitaphe :

» Hic jacet Guillermus de Matiscone quondam archidiaconus Ambianensis, qui » obiit anno Dn̄i CCC vigesimo octavo, in fine mensis julii. Orate pro eo (6).

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 211.

(2) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 213. — Voy. aussi Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 106. — Bibl. d'Am., ms. 836, Machart, t. VIII, pp. 287 et 392. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 110. — Ms. de Baron, édit. Soyez, pp. 36 et 204.

(3) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 287.

(4) Lamorlière, *Antiquités*, p. 209. — Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G 420. — *Gall. Christ.*, t. X, col. 1190. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 326. — De Court, *Mémoires*, l. II, ch. 46. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 45. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 109.

(5) Lamorlière, *Antiquités; Gall. Christ., loc. cit.* — Il doit y avoir dans cette inscription quelques fautes de lecture.

(6) Lamorlière, *Antiquités*, p. 210. — Épitaphiers A, fol. 70 v°; B, p. 32; C, fol. 40. — Bibl. d'Am., ms. 516, fol. 147 v°.

De la tombe en cuivre du chanoine Eudes de Dijon, décédé le 19 avril 1321, v. s., nous ne connaissons que l'inscription :

» Hic jacet Dominus Odo (1) de Divione cognominatus de Vesna (2), canonicus » et pœnitentiarius Ambianensis, in jure civili doctoratus et in canonici licentiatus, » vir morum honestate et corporis castitate insignitus, pius erga pauperes, modestus » et pacificus erga pares, et amabilis erga omnes, qui obiit anno Dni MCCCXXI » die XIX mensis aprilis. Orate pro eo ut anima ejus in pace requiescat. Amen (3).

Un autre chanoine nommé Lambert de Besne, dit de Dijon, mort vers 1368 et appartenant sans doute à la même famille, avait aussi sa sépulture dans la chapelle, où il avait fondé une chapellenie (4). C'est peut-être la tombe de ce personnage que l'auteur du manuscrit de Machart veut désigner par ces mots : « Épitaphe d'un chanoine, sur une grande pierre dure remplie de sujets de l'histoire du Nouveau Testament, avec des embellissements dorés. L'épitaphe se lit difficilement, et on y voit les armes de celui pour qui elle a été faite » (5).

État actuel. — C'est en 1768 que fut renouvelée la décoration de la chapelle, des libéralités de Pierre-Joseph Pingré, chanoine et écolâtre, qui y fut enterré (6). Cette décoration a été faite avec plus de magnificence que celle des autres chapelles. Elle est tout en marbre de diverses couleurs. Sur les marbres se détachaient des ornements en plomb doré, qui furent enlevés durant la Révolution (7). La marbrerie est d'une exécution très remarquable (8).

Les portes des deux petits vestiaires aux côtés de l'autel sont surmontées de médaillons en pierre sculptés. L'un et l'autre représentent un saint vêtu à l'antique, sans qu'aucun attribut permette de le distinguer. On a sans doute voulu figurer saint Pierre et saint Joseph, patrons du donateur (9).

Le retable de l'autel, disposé en hémicycle, est surmonté d'un fronton cintré orné de deux têtes d'anges et d'une croix, le tout en bois doré. De chaque côté, sont deux amours joufflus, dont un tient une couronne. Dans la niche qui en occupe le centre, est une assez médiocre statue en plâtre de sainte Marguerite (10), debout, tenant d'une main une croix, levant l'autre vers le ciel. Sur le socle, on lit : S^TA^ MARGARETA.

(1) Épitaphiers B et C : « Ado ».

(2) Épitaphier A : « Vesva ». Doit être une mauvaise lecture. — A rapprocher du nom du personnage qui suit : Lambert de Besne, dit de Dijon.

(3) Épitaphiers A, fol. 70; B, p. 31; C, fol. 39 v°.

(4) 1368 v. s., 2 mars : « In capella Sancte Margarete dicte ecclesie, in qua corpus dicti domini Lamberti requiescit » Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.) G. 1022.

(5) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 287.

(6) On y travaillait encore en 1769. « MM. ont renvoyé à la prudence M. l'écolâtre de faire placer l'autel de la chapelle de Sainte-Marguerite, laquelle il décore, ainsi et de la même manière que sont les autels des chapelles récemment décorées ». Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délib. du 13 mars 1769. — Voy. Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 393. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 110. — Ms. de Baron, édit. Soyez, pp. 36 et 204.

(7) Ils furent refaits en bois doré par les frères Duthoit au commencement du XIXe siècle. Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 204.

(8) Principaux marbres employés : rouge royal, brèche violette, marbre de Rance.

(9) Le ms. de Baron (édit. Soyez, p. 204) dit saint Pierre et saint Paul.

(10) Haut., 1^m^92

La plupart des auteurs, à la suite de Rivoire (1), attribuent cette statue, ainsi que les deux médaillons qui l'accompagnent au sculpteur Jacques-Firmin Vimeux. Seul, Baron (2), qui se pique de plus d'exactitude que Rivoire, dit que « cette statue et les médaillons de saint Pierre et de saint Paul au-dessus des portes des sacristies, sont de M. Dupuy (3), qui a donné le dessin de toute la chapelle ». Le mauvais style de ces sculptures pourrait bien cette fois donner raison à Rivoire.

Derrière l'autel, on voit un écu sans indication d'émaux, *à un pin au naturel, sur lequel est un oiseau* (gré ou grive), armes parlantes de la famille Pingré.

Le dallage est en carreaux de marbre blanc, gris et noir. Dans le fronton de la grille en fer forgé, est le monogramme S. M.

Contre la paroi 14 *bc,* est la XIVe station du Chemin de la Croix (4), *Jésus mis dans le tombeau,* par Désiré Letellier, d'après Titien (5).

Sur un carreau de pierre dans le dallage d'un des petits vestiaires se trouve l'épitaphe de François de Benoise, qui avait donné l'ancien autel de la chapelle (6) :

D. O. M. || HIC JACET FRANCISC. || DE BENOISE SACERDOS HVIVS ECCLÆ CANONICVS || ET ABBAS COMMENDATARIVS || S. SALVII MONSTEROLIENS || OBIIT 2A MARTII || 1725.

Contre la paroi occidentale sont placées deux inscriptions sur marbre noir avec encadrement de pierre, dans le fronton duquel une tête d'ange est sculptée.

La première (7) est ainsi conçue :

✠ *IN SPEM RESURRECTIONIS* || HIC JACET || D. JOANNES BAPT. PINGRE || PRESBYTER EX-SCOLASTICUS || ET HUJUS ECCLESIÆ || CANONICUS DOCTRINA || ET MORIBUS INTEGER || OBIIT 25 FEBRUARII || 1755 ÆTATIS 66 || *REQUIESCAT IN PACE.*

La seconde (8) est celle de Pierre-Joseph Pingré, chanoine et écolâtre, mort en 1781, qui fit faire la décoration actuelle :

✠ IN SPEM RESURRECTIONIS || HIC JACET || D. PETRUS JOSEPHUS || PINGRE PRESBYTER || HUJUS ECCLESIÆ CANONICUS || ET SCHOLASTICUS || HUJUS CAPELLÆ DECORATOR || OBIIT DIE 3A MARTII 1781 || ÆTATIS 66 || REQUIESCAT IN PACE.

(1) *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 110.
(2) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 204.
(3) Jean-Baptiste-Michel Dupuis.
(4) Haut., 1m37; larg., 1m68. — Signé : *Le Tellier d'après le Titien.*
(5) L'original est au musée du Louvre.
(6) Voy. ci-dessus, t. II, p. 413.
(7) Haut., 1m10; larg., 70 centim., environ.
(8) Haut., 1m20; larg., 70 centim., environ.

III

Chapelles établies après coup sur divers points de l'édifice.

Chapelle Saint-Sébastien ou du Pilier vert.

Chapelle XV (1).

Etat ancien. — A lire toutes les descriptions qui en ont été données, on pourrait supposer que les origines de cette chapelle sont assez obscures. Il n'en est rien. Une charte du 3 avril, veille de *Quasimodo,* 1339 (2) donne sur sa fondation des renseignements très précis. Jean de Cherchemont, évêque d'Amiens, avait fondé dans la chapelle de son manoir de Pernois, une chapellenie qu'il avait richement dotée en faveur d'un de ses familiers, Jean *de Pomerio,* clerc, originaire comme lui du diocèse de Poitiers. Au décès du premier titulaire, la chapellenie devait être dédoublée en deux autres, l'une pour rester à Pernois, l'autre, pour être établie en un lieu à déterminer. Mais, dès avant la mort de celui-ci, le 23 septembre 1346, l'évêque opéra le dédoublement, en établissant une chapelle dans la cathédrale, à l'autel qu'il y avait fait construire et édifier en l'honneur de Dieu et des saints Firmin et Sébastien, martyrs, et Yves, confesseur (3).

Quelques années plus tard (4), l'université des chapelains de la cathédrale accepta dix livres de rente sur la maison du Praillon, pour ladite chapelle ainsi transférée de Pernois « en la chapelle du pilier verd » de la cathédrale. Cette chapelle est donc bien celle qui fut créée par l'évêque Jean de Cherchemont, qui en érigea le premier autel (5). Aussi bien le mot chapelle est-il un peu impropre pour la désigner, car c'est tout simplement, comme celle du Pilier rouge (6) qui lui fait pendant, un autel adossé à un pilier. Les dénominations de chapelle *du Pilier vert,* chapelle *du Pilier rouge* qui leur étaient vulgairement données viennent de ce que les piliers auxquels elles étaient adossées étaient peints l'un en vert et l'autre en rouge (7).

Plusieurs circonstances firent bientôt perdre à la chapelle du Pilier vert, du moins dans la pratique, deux des vocables que son fondateur lui avait donnés.

Presque tous les anciens historiens d'Amiens (8) sont d'accord pour rapporter

(1) Elle est adossée au pilier 17 *b.* — Sur cette chapelle, voy. Soyez, *Deux chapelles de la cath. d'Am.*, dans *Revue de l'Art chrétien,* t. XXIII, pp. 60 à 75.

(2) Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G 71. — Darsy, *Benéf. de l'église d'Am.*, t. I, p. 53.

(3) « Ad altare quod ibidem in honorem Dei et beatorum Firmini et Sebastiani, martirum, ac Yvonis, confessoris construi fecimus et fabricari ». Acte de Jean de Cherchemont, du 23 septembre 1346. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G 71. — Cet acte est transcrit à la suite de celui du 3 avril 1339.

(4) 26 janvier 1372, v. s. Arch. de la Somme, Chapelains de la cath. d'Am., Arm. I, l. 5 n° 4, et Arm. I, l. 26 n° 1.

(5) Nous verrons que Jean de Cherchemont fut inhumé devant cette chapelle qu'il avait érigée.

(6) Chapelle XVI.

(7) On voit encore quelques traces de cette peinture au pilier 17 *b.*

(8) Lamorlière, *Antiquités*, etc , p. 229. — De Court, *Mémoires*, l. II, ch. 58 et l. III, ch. 1. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 529. — Bibl. d'Am., ms. 516,

qu'en 1462, sous l'évêque Ferry de Beauvoir, alors qu'une peste terrible sévissait dans cette ville, les trois états auraient fait un vœu établissant une confrérie et deux processions annuelles en l'honneur de saint Sébastien (1). Je n'ai pas trouvé trace de ce vœu. Déjà au XVIIIe siècle, des recherches faites à cet effet, étaient demeurées sans résultat (2). Il y avait à Amiens une confrérie de Saint-Sébastien bien avant 1462 (3). Elle était encore fort active en 1457, v. s., puisqu'à cette époque, elle avait fait faire une lanterne de cuivre pour renfermer la bougie vouée en 1418 par la ville d'Amiens et dont nous reparlerons.

Suivant plusieurs auteurs, le vœu de 1462 aurait aussi comporté l'érection de l'autel Saint-Sébastien dans la cathédrale, mais nous venons de voir qu'il existait depuis longtemps. Faut-il supposer avec M. Soyez (4) qu'il ne s'agissait que d'une reconstruction plus magnifique? Il est certain qu'en 1475, les confrères de Saint-Sébastien firent faire à l'autel qui nous occupe un « tabernacle de hucherie », pour lequel la ville leur donna 60 s. (5). En 1573, l'échevinage d'Amiens donna encore dix livres aux confrères de la confrérie de Saint-Sébastien « jurée par tous les estatz de la ville de grande antiquité, ... pour leur aider à faire quelques honnestes courtines à la chappelle Saint-Sébastien en la grande église Nostre-Dame d'Amiens » (6). Cette confrérie qui eut son siège dans la chapelle qui nous occupe (7), était une des plus célèbres et une des mieux composées de la ville. Elle subsista jusqu'à la Révolution.

La compagnie du jeu de l'arc prit aussi de très bonne heure l'habitude de faire célébrer à cet autel sa fête de Saint-Sébastien, le 20 janvier de chaque année. Chaque fois enfin que la ville (et cela arrivait souvent) était atteinte d'une maladie contagieuse, c'est là que s'adressaient les prières les plus ferventes pour en obtenir le terme. De sorte qu'on finit par ne plus connaître cette chapelle que sous le vocable unique qu'elle a encore aujourd'hui de chapelle *Saint-Sébastien.*

On ne sait pourquoi le manuscrit 517 de la bibliothèque d'Amiens donne à cette chapelle le nom de *Sainte-Julienne* (8).

ÉTAT ACTUEL. — Une peste terrible sévissait dans Amiens en 1634 (9). Pour

fol. 68 et 181; 517, p. 129; 832 (Machart, t. IV), p. 97. — *Gall. Christ.*, t. X, col. 1201. - Arch. de la Somme, pièce publiée par M. R. Guerlin, sous le titre de *La confrérie de Saint-Sébastien à Amiens*, dans *la Picardie* 1884. — DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 112, — etc.

(1) Saint Sébastien était, on le sait, un des saints les plus invoqués en temps de peste. On racontait que, du temps du pape Agathon (VIIe s.), une peste qui sévissait en Italie aurait cessé, grâce à un autel qui lui fut élevé.

(2) Note sur la confrérie de Saint-Sébastien, GUERLIN, *loc. cit.* - 7 mai 1773. Lettre des offic. munic. d'Am. à l'évêque. Arch. de la ville d'Am., AA 27, fol. 67.

(3) Note sur la confrérie de Saint-Sébastien. GUERLIN, *loc. cit.*

(4) *Loc. cit.*

(5) « Aux maistres et confrères de la confrérie de Saint-Sébastien, la somme de LX s., à eulz ordonnée estre paiez, pour aidier à paier ung tabernacle de hucherie qu'on a fait de nouvel sur l'autel de Saint-Sébastien en l'église Nostre-Dame d'Amiens ». Arch. de la ville d'Am., (compte de 1474-75), CC 53, fol. 53 v°. — Plusieurs auteurs ont confondu ce vœu avec celui de la bougie de Saint-Sébastien, qui eut lieu en 1418, et dont nous reparlerons.

(6) Arch. de la ville d'Am., BB 41, fol. 8 v°.

(7) LAMORLIÈRE, *Antiquités*, p. 229. — DE COURT, *Mémoires*, l. II, ch. 58, et l. III, ch. 1. — DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 112. — RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am*, p. 145. — SOYEZ, *Notices sur les évêques d'Am.*, p. 133. — GUERLIN, *La Confr. de St-Sébastien à Am.* — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 168, — etc.

(8) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 15.

(9) Voy. ci-dessus, t. II, p. 399.

implorer la protection de saint Sébastien, ainsi que de saint Louis et de saint Roch, invoqués aussi en temps de peste (1), les deux maîtres du Puy des années 1634 et 1635, Jean Hémart et François Mouret, se réunirent pour faire refaire, comme présent collectif, en l'honneur de ces trois saints, l'autel du Pilier vert. Le nouvel autel était destiné à faire pendant à celui de Notre-Dame du Puy, au Pilier rouge, qu'Antoine Pingré, maître du Puy en 1627, avait fait réédifier. Le marché fut passé le 19 avril 1635 entre les deux maîtres et le sculpteur Nicolas Blasset, moyennant la somme de 5.000 l., plus « les figures, autel et clôture qui sont à ladite chapelle » (2). Le tableau du retable fut exécuté par le peintre Vignon (3).

Au commencement du XIX[e] siècle, les deux chapelles de Saint-Sébastien et de Notre-Dame du Puy étaient dans un état qui demandait une prompte restauration (4). A chacune d'elles manquait une statue (5), En décembre 1831, alors que le choléra menaçait la France (6), sur la proposition de l'abbé Affre, le futur archevêque de Paris, alors vicaire général d'Amiens, le chapitre ouvrit une souscription pour restaurer l'autel de Saint-Sébastien, et, si les fonds recueillis étaient suffisants, celui de Notre-Dame du Puy (7). Le produit de la souscription permit seulement de faire la restauration de la chapelle qui nous occupe, dont le devis fut dressé par Martin Delabarthe, peintre à Amiens (8). La statue de saint Louis fut refaite par les frères Duthoit. C'est à cette restauration qu'il faut faire remonter les mauvais poncifs bleu et or qui déparent les autels Saint-Sébastien et Notre-Dame du Puy (9), ainsi que les laides portes en fonte qui ont été adaptées aux balustrades en cuivre de l'une et de l'autre, pour remplacer des portes de bronze enlevées durant la Révolution (10). En 1901, la balustrade qui entoure cet autel et celle de l'autel Notre-Dame du Puy furent l'objet d'une assez importante réparation.

L'architecture de l'autel Saint-Sébastien (pl. XCIII), exécutée sur les plans de Blasset (11), est exactement semblable à celle de l'autel de Notre-Dame du Puy (12), avec cette seule différence que la plus grande partie de ce qui là est en bois, ici est en pierre (13). Nous réserverons donc la description complète à la chapelle du Puy, la première en date, et ne nous occuperons, quant à présent, que des statues, du tableau et des inscriptions qui seuls diffèrent de l'une à l'autre.

(1) Saint Roch, mort en 1327 s'est surtout rendu célèbre par les soins qu'il donna aux pestiférés. — Quant à saint Louis, il est inutile de rappeler qu'il mourut de la peste à Tunis, le 25 août 1270.

(2) Acte passé par-devant M[e] de Piennes, notaire à Amiens. Signalé et analysé par A. Dubois, *L'œuvre de Blasset*, pp. 27 et 85.

(3) Probablement Claude Vignon, peintre bien connu, dont la fécondité était extrême. Quittance du 18 janvier 1640 par-devant M[e] de Piennes, notaire à Amiens, dans laquelle on décompte d'une somme de 4.000 l. payée à Blasset par les héritiers de sa première femme, une somme de 500 l. payée par Hémart et Mouret à Vignon, peintre, pour le tableau de la chapelle Saint-Sébastien. Dubois, *l'Œuvre de Blasset*, p. 22. Jusqu'à la découverte de cette pièce par Dubois, tous les auteurs avaient attribué l'ancien tableau à Quentin Varin.

(4) Déjà en 1782, la balustrade de la chapelle Saint Sébastien avait été réparée. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délib. du 27 sept. 1782.

(5) La statue de saint Louis à l'autel Saint-Sébastien et celle d'Esther, à l'autel de N.-D. du Puy, brisées en 1793. Voy. ci-dessus, t. I, p. 138.

(6) Il sévissait alors en Russie et en Allemagne. Il éclata à Amiens au mois d'avril 1832.

(7) Délib. capitul. du 15 déc. 1831.

(8) Il s'élevait à 3.200 fr. Délib. capitul. du 3 février 1832.

(9) Nous verrons que la chapelle Notre-Dame du Puy fut aussi restaurée, mais d'une façon moins complète, aux frais de M. Dubas, curé de la cathédrale.

(10) 12 avril 1793 : « État des objets en bronze et en cuivre qui sont en l'église cathédrale d'Amiens, et qui pourraient être convertis en canons pour la garde nationale ». Arch. de la ville d'Am., P 5.

(11) Marché du 19 avril 1635.

(12) Chapelle XVI.

(13) Le marché du 19 avril 1635 stipule que l'architecture et les statues seront exécutées en pierre de Caen.

Les cinq statues qui décorent l'autel sont en pierre. Celle de saint Sébastien, principal titulaire de la chapelle (1), domine le fronton. Elle peut passer pour une des plus remarquables qu'ait produites le ciseau de Blasset. Le saint martyr est debout, presque entièrement nu, garrotté, lié à un tronc d'arbre, le corps percé de flèches. Son casque et sa cuirasse sont déposés à ses pieds. Au-dessus de sa tête, deux petits génies lui apportent les palmes et la couronne du martyre. Le piédestal porte ces mots gravés sur une plaque de marbre vert : TRIPLICEM || MEDICVM DAT || GALLIA PESTI, allusion aux circonstances dans lesquelles l'autel a été renouvelé, et aux trois saints dont les statues décorent le retable.

A droite et à gauche du fronton, deux figures allégoriques (2) se font pendant : la Justice, tenant une balance; la Paix, une corne d'abondance remplie de fruits. Chacune d'elles repose sur un socle de marbre noir où est écrit :

Sous la Justice : JUSTITIA ET PAX (3). — Sous la Paix : OSCVLATÆ SVNT (4).

Au lieu de ces deux figures, le marché du 19 avril 1635 porte qu'il devait y avoir deux archers, allusion à la compagnie des Archers, qui, nous l'avons vu, fêtait son patron à cet autel. On ne sait pourquoi il ne fut pas donné suite à ce projet.

Les statues en pied de saint Roch et de saint Louis (5) s'élèvent aux deux côtés de l'autel. Saint Roch porte le costume de pèlerin, tête nue, les yeux au ciel, et relève sa robe pour laisser voir la plaie de sa jambe; il a près de lui le chien qui lui apportait miraculeusement sa nourriture. Sur le socle une plaque de marbre noir porte ces mots : PAVPERTAS || NON DEPRESSIT.

Le saint Louis passait pour très remarquable; la draperie était regardée comme un chef-d'œuvre (6). Après sa destruction, il fut provisoirement remplacé par une Notre-Dame de Pitié, debout, « venue de je ne sais où », dit Rivoire (7), « tirée d'un mausolée qui est vis-à-vis de la porte de Saint-Christophe », soutient Baron (8). Le saint Louis refait en 1832 par les frères Duthoit, est nu-tête, en costume de guerrier antique, le manteau royal sur les épaules, appuyé d'une main sur son écu, tenant de l'autre la Couronne d'épines. Dans cette statue, les Duthoit — c'était leur talent — se sont parfaitement assimilé le style de Blasset (9). Sur le socle est écrit : NOBILITAS || EXTVLIT.

L'ancien tableau de Vignon représentait Notre-Dame de Pitié avec les portraits de François Lefèvre de Caumartin, évêque d'Amiens, de Louis XIII, d'Anne

(1) Haut., 2m25.

(2) Haut., 1m85.

(3) Cette partie d'inscription paraît avoir été refaite, sans doute lors de la réparation de 1832. Indépendamment de son apparence plus neuve, l'U arrondi et le J, lettres inusitées dans les autres inscriptions de la chapelle, en sont un indice certain. Toutes les autres inscriptions commencent par une grande capitale : ici l'initiale est de même taille que les autres lettres.

(4) *Psal.* LXXXIV, 11.

(5) Haut., 1m92.

(6) RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 144. — *Almanach de Picardie*, 1757, p. 25. — DE VERMONT, *Voyage pittor..... dans la ville d'Am.*, p. 15. — L'Almanach de Picardie de 1757 reprochait à Blasset d'avoir donné à saint Louis le cordon de Saint-Michel, ordre institué par Louis XI; mais les artistes d'autrefois ne se piquaient pas d'exactitude archéologique.

(7) *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 144.

(8) Ce ne peut être que le mausolée du chanoine Antoine Niquet sur lequel elle est replacée actuellement. (Pilier 4 *a*). — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 169. — Un dessin des environs de 1820 appartenant à la Société des Antiquaires de Picardie représente cet autel garni de la statue de N.-D. de Pitié.

(9) Quelques menus détails trahissent toutefois la première moitié du XIXe siècle, tels que quelques ornements en style gothique dit troubadour à la ceinture, au fourreau de l'épée, à la bordure de l'écu. On n'a pas rétabli le collier de Saint-Michel. — Sur le bord de l'écu, par derrière, est la signature : DUTHOIT, 1832.

d'Autriche, des deux donateurs François Mouret et Jean Hémard, marchands, avec leurs refrains et, dans un cartouche, le vers palinodial collectif :

» En Jésus *et Mar*ie notre a*mour est* uni (1).

Ce tableau tombait déjà de vétusté et d'humidité du temps de Rivoire (1806) (2), et, peu après, il fut remplacé par une toile provenant des religieuses de Moreaucourt (3). C'est celle qui y est encore : elle est fort médiocre et très détériorée elle-même. Elle représente Jésus mourant sur la croix entre la Vierge et saint Jean (4).

Le cadre, qui est celui du tableau primitif, est en bois sculpté et doré.

Le milieu du devant d'autel est occupé par une plaque de marbre noir (5) portant cette inscription :

A LHONNEVR DE DIEV ET DE ‖ LA GLORIEVSE VIERGE MARIE ‖ JEAN HEMART | ET MARIE DE ‖ HOLLANDE ‖ SA FEMME | FRANÇOIS MOV ‖ RET ET HON ‖ NORE DE VILLE[RS] | SA FEMME ‖ ONT DONNE CESTE TABLE D'AVTEL ‖ ET CLOSTVRE ES ANNEES 1634 ET 1635 — *Jesus mourant* ‖ *d*ES MART*irs* | *est la gloire — fort est la mort* ‖ *la*MOVR EST ‖ *sa victoire.*

On voyait jadis sur l'autel les armes des donateurs : celles de Jean Hémart, *à une ancre chargée d'un marc* (6) *surmontée de deux mouches*; celles de Marie de Hollande, *à deux épées en pal, la pointe en bas* (7), *surmontées d'une fasce ou devise chargée de trois tourteaux ou besants*; enfin celles de François Mouret *à un bouquet de murets accosté de deux étoiles* (8), *et accompagné de trois croissants posés 2 et 1* (9).

Le dallage est formé de carreaux alternativement en pierre blanche et en marbre de Rance; le soubassement sous la balustrade est en marbre de Rance.

Chapelle Notre-Dame du Pilier rouge, dite Notre-Dame du Puy

CHAPELLE XVI (10).

ÉTAT ANCIEN. — Un accord du 25 janvier 1334, v. s. entre l'évêque d'Amiens et le chapitre de la cathédrale, stipule qu'au sujet « d'une certaine construction d'autel faite dans l'église d'Amiens par sire Firmin de Coquerel », ledit Firmin de Coquerel demandera à l'évêque l'autorisation de terminer cet autel qu'il avait commencé (11). Au mois de novembre 1347, une lettre patente de Philippe de Valois

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t, V, p. 177. — RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 144. — Suivant le marché du 19 avril 1635, il devait représenter « une Vierge au milieu, avec les quatre estatz priants, quy seront désignés ».

(2) *Loc. cit.*

(3) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 168.

(4) XVIII[e] siècle, école française. Haut., 3 m.; larg., 1[m]78. Il n'y a pas trace de signature. — Plusieurs auteurs, et notamment Gilbert *(Descr. histor. de l'église cath. d'Am.*, p. 220); Goze *(Églises, châteaux, beffrois*, etc., t. II, p. 33); l'abbé Roze *(Visite*, etc., 5[e] édit., p. 47) ont pris cette toile pour l'ancienne, qu'ils ont attribuée à tort à Quentin Varin. Cette double erreur a fini par passer dans l'*Histoire des peintres* de Charles Blanc (École franç., t. III, append., p. 8), qui s'en est certainement rapporté à Gilbert, sans avoir vu le tableau.

(5) Haut., 60 centim.; larg., 60 centim.

(6) Armes parlantes : *heim* (ancre, en picard), *marc.*

(7) Ce devaient être deux croix pattées au pied fiché.

(8) Voy. ci-dessus, t. II, p. 385.

(9) Épitaphiers B, p. 92; C, fol. 71 v°.

(10) Elle est adossée au pilier 18 *b*.

(11) Arch. de la Somme (Évêché d'Am.) G. 382. — Voy. aussi, *ibid.*, cartul. du chapit. d'Am., t. VII, fol. 7 v° et t. VIII, fol. 11. — Firmin de Coquerel, qui appartenait à

amortit à « nostre féal clerc et conseiller de nostre très chière compaigne la royne, M. Fremin de Coquerel, doyen de Paris », une rente de 44 l. p. destinée à fonder une ou plusieurs chapellenies (1). Deux chapellenies furent effectivement fondées par le testament de Firmin de Coquerel « dans la cathédrale d'Amiens, à l'autel du Pilier rouge qu'il y avait fait faire de toutes pièces » (2). Mais les événements de la guerre de Cent ans ayant diminué la plupart des biens affectés à cette fondation, cette clause resta longtemps inexécutée. En 1375 et 1376 seulement, Jacques Petit, licencié ès lois, chanoine et prévôt de la cathédrale, cousin du chancelier et son exécuteur testamentaire, reprit la fondation avec ce qui restait des biens que le testateur y avait affectés, en prenant sur sa propre fortune pour combler les vides (3).

On ne sait quel vocable l'autel reçut de son fondateur, et les anciens actes que nous connaissons ne l'appellent jamais autrement qu'autel du *Pilier rouge,* à cause de la couleur dont le pilier auquel il était adossé était peint (4). Par un titre de 1516, v. s. nous savons qu'il était alors dédié à Notre-Dame. « A l'autel de Notre-Dame que l'on dict du Pillier rouge » (5). Tout porte à croire que tel fut son vocable primitif. A cette époque, la confrérie du Puy Notre-Dame y tenait ses réunions, depuis déjà plusieurs années (6). Il est vraisemblable qu'elle l'avait choisi parce qu'il était dédié à la Vierge, de même que la confrérie de Saint-Sébastien s'était établie à l'autel du Pilier vert placé sous le vocable de ce saint. Actuellement on ne connaît plus cet autel que sous le nom d'autel de *Notre-Dame du Puy.*

Nous ne possédons aucun renseignement sur ce qu'il était avant 1627.

État actuel. — Tel que nous le voyons, l'autel de Notre-Dame du Puy (pl. X) est le présent fait par Antoine Pingré, seigneur de Genonville, conseiller du Roi, receveur général des aides et des gabelles en Picardie, maître de la confrérie du Puy Notre-Dame en 1627 (7), et par Marie Correur, son épouse (8). Le marché passé en 1635 entre Jean Hémart et François Mouret, maîtres du Puy, d'une part, et Nicolas Blasset de l'autre, pour la construction de l'autel Saint-Sébastien, nous

une des premières et des plus riches familles bourgeoises d'Amiens, fut successivement chanoine d'Amiens, doyen du chapitre de Notre-Dame de Paris (v. 1344), chancelier de France (1347) et évêque de Noyon. Il mourut vers le mois de janvier 1349, v. s.

(1) Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.) G 1044.

(2) « In Ambianensi ecclesia ad altare Pilaris Rubei quod de novo fieri fecerat et erigi ». Acte d'exécut. du testam. de Firmin de Coquerel, du 8 octobre 1375. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G. 1044. — Voy. aussi acte du 22 avril 1376. *Ibid.* Le testament même de Firmin de Coquerel n'existe plus.

(3) Actes précités des 8 octobre 1375 et 22 avril 1376. — Ces deux chapellenies, richement dotées, étaient affectées aux vicaires de la cathédrale et portèrent le nom de *chapelles vicariales.* Outre les charges de la fondation, les deux chapelains devaient assister aux offices capitulaires. La chapelle fut d'ailleurs pourvue de missel, calice d'argent, vêtements sacerdotaux, linges, courtines, burettes, en un mot de tout ce qui était nécessaire pour célébrer la messe, etc.

(4) Nous avons vu (t. II, p. 417) que, pour la même raison, l'autel Saint-Sébastien, adossé au pilier 17 *b* avait reçu le nom d'autel du *Pilier vert.*

(5) 31 janvier 1516 v. s. Fondation de messe audit autel par Jacques, bâtard de Vendôme, et par Jeanne de Rubempré, dame dudit lieu, d'Authie et de Bellacourt, sa femme. Arch. de la Somme. (Chapit. d'Am.) G 1044.

(6) Délib. de la confr. du 9 janvier 1493 v. s. qui décide que la messe qui se célébrait tous les jeudis à Saint Martin aux Waides, le serait dorénavant à la chapelle du Pilier rouge de la cath. Bibl. Nat., ms. Picardie, publ. par Breuil, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XIII, p. 613. — Délib. capitul. du 3 février 1501, v. s., qui autorise la confrérie du Puy à célébrer son service habituel à la chapelle du Pilier rouge. *Op. cit.*, p. 626.

(7) Il fut premier échevin d'Amiens la même année.

(8) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 302.

apprend que le même sculpteur avait exécuté celui de Notre-Dame du Puy, auquel il devait faire pendant (1). En 1832, lorsque l'on décida de restaurer l'autel de Saint-Sébastien (2), M. Dubas, curé de la cathédrale, fut autorisé à réparer en même temps, à ses frais, celui de Notre-Dame du Puy (3).

Le devant d'autel est en bois, accompagné d'une frise et de deux consoles sculptées. Il est d'une extrême simplicité, destiné sans doute à être caché par un parement. Au milieu, cette inscription est gravée sur une plaque de marbre noir (4) :

D. O. M. ‖ A LHONNEVR DE DIEV ET ‖ DE LA VIERGE MARIE ‖ « noble » (5) HOMME ANTHOINE PINGRE ‖ « seigneur » DE LA TER^RE DE GENOVILLE ‖ « con^er dv roy » RECEPVEVR GNAL DES ‖ GABELLES EN PICARDIE ANTIEN ‖ PREMIER ESCHEVIN DE CESTE VILLE ‖ M^E DV PVY EN CESTE PRESENTE ANNE^E ‖ ET DAMOISELLE MARIE CORREVR ‖ SA FEME ONT DONNE CESTE TABLE ‖ DAVTEL ET CLOSTVRE EN LANNE^E ‖ 1627.

VIERGE A PLIN GRE TRIONFANTE DE GLOIRE.

Cet autel est surmonté d'un gradin en bois sculpté, à chaque extrémité duquel s'élève une statue. Celle qui est du côté de l'épître est en pierre (6), et représente Judith, vêtu d'un riche costume demi féminin, demi militaire (7), le regard fièrement fixé vers le ciel. Elle tient d'une main, par les cheveux, la tête colossale d'Holoferne, de l'autre, le poignard (8) dont elle l'a décapité. Sous ses pieds, dans le gradin, une plaque de marbre noir porte les mots par lesquels le grand prêtre Joacin salua la libératrice d'Israël : TV GLORIA ‖ HIERVSALEM ‖ IVDITH 15.

La statue d'Esther, qui lui faisait pendant, subit à la Révolution, à cause de sa qualité de reine, le même sort que le saint Louis de la chapelle Saint-Sébastien (9). Elle était, « très bien sculptée et dans une attitude toute royale, accompagnée d'une douceur engageante » (10). On a mis provisoirement à sa place « une statue de bois provenant de l'église de la Providence. Cette statue représentait sainte Geneviève voilée et portant un cierge. Mais, dans une fête révolutionnaire, on a voulu lui faire représenter la Liberté, et, pour cela, un sculpteur républicain a taillé sa coiffure et lui a mis une chlamyde de carton, ce qui fait qu'on ne sait plus ce qu'elle représente. Cependant, comme elle n'étoit ni indécente, ni difforme, on l'a mise à cette place, en attendant qu'on en refasse une autre » (11). La fête révolutionnaire dont parle Baron fut la fédération du 14 juillet 1791, et le « sculpteur républicain », Carpentier (12). Aussi bien la statue n'est-elle pas sans

(1) Voy. ci-dessus, t. II, p. 419. — Lors de l'ouragan du 7 déc. 1627, les pierres tombant des fenêtres brisées par le vent endommagèrent l'autel de N.-D. du Puy. (Voy. ci-dessus. t. I, p. 77). Est-ce cet accident qui a décidé Antoine Pingré à refaire cet autel ?

(2) Voy. ci-dessus, t. II, p. 419.

(3) Délib. capitul. du 3 févr. 1832. — Des modifications proposées par M. Affre, vicaire général, furent repoussées par le chapitre, qui permit seulement de refaire la statue d'Esther détruite à la Révolution. Elle ne fut pas refaite, sans doute faute de fonds.

(4) Haut., 60 centim. ; larg., 60 centim.

(5) Les mots entre guillemets ont été effacés à la Révolution. — Nous les avons rétablis d'après l'épitaphier B, p. 91. — Voy. aussi Épitaphier C, fol. 71.

(6) Haut., 1^m95.

(7) « Omnibus ornamentis suis ornavit se ». *Jud.*, x, 3.

(8) « Pugionem ejus qui in ea ligatus pendebat, exsolvit ». *Jud.* XII. 8.

(9) Voy. ci-dessus, t. I, p. 138.

(10) Mss. de Pagès, édit Douchet, t. V, p. 301.

(11) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 203.

(12) Délib. du direct. du distr. d'Am., du 9 messid. an II, règlant l'état des dépenses de la fête de la fédérat. du 14 juill. 1791. Arch. de la Somme, série L, distr. d'Am., reg. 54, fol. 186. Dans la même cérémonie, on

mérite, quoique d'une époque bien postérieure et d'un style un peu mièvre qui détonne avec la majesté et la gravité des figures de Blasset (1).

Sous ses pieds, on lit l'inscription sur marbre noir qui se rapportait à Esther : POSVIT DIADEMA ‖ REGNI IN CAPITE ‖ EIVS. — HESTER. 2.

Le retable, disposé de manière à emboîter le pilier auquel la chapelle est adossée, se compose d'un entablement corinthien fort riche, avec frise ornée de rinceaux sculptés et dorés, dont la corniche se relève dans son milieu pour former plusieurs ressauts, dans lesquels s'emmanchent des volutes et d'autres ornements. Cet entablement est supporté par six colonnes du même ordre en marbre noir avec chapiteaux dorés. Au-dessus, est une espèce de fronton brisé, au milieu duquel s'élève la statue allégorique en pierre de Notre-Dame du Puy (2). Elle représente la Vierge Marie couverte d'amples vêtements, debout, tête nue, tenant l'Enfant Jésus, et tirant d'un puits un enfant nu (3). Au-dessus de la tête de la Vierge, on aperçoit encore un fragment de l'auréole « d'assez mauvais goût » dont elle était encore ornée du temps de Rivoire (4).

A droite et à gauche du socle de la statue, on lit ces mots gravés sur deux plaques de marbre noir : ORIGO CON | FRATERNI ‖ TATIS ‖ PVTEI.

Breuil (5) observant que Pagès ne parle pas de cette inscription, a pensé qu'elle avait été ajoutée après coup. Cette adjonction pourrait bien dater de la restauration de 1832, et le style des caractères, qui sont à rapprocher de ceux de l'inscription *Justitia et pax* de l'autel Saint-Sébastien, trahit bien cette époque.

Aux deux côtés du fronton, deux statues assises représentent David et Salomon. David tient une harpe dont il pince les cordes. Sur le socle, qui est en marbre noir, est gravé ce texte : ASTITIT REGINA ‖ A DEXTRIS TVIS. PSAL ‖ 44.

Salomon tient une tablette devant laquelle il semble réfléchir. Sous lui est écrit : ASCENDIT DE DESERTO ‖ DELICIIS AFFLVENS CANT. ‖ 8.

Les couronnes des deux personnages auraient été, paraît-il, enlevées à la Révolution et rétablies en 1832 (6).

La partie antérieure du retable est occupée par une Assomption, peinture sur toile (7) de François Francken le jeune (fig. 235). Au milieu d'un riant paysage, Marie est enlevée au ciel par les anges. Les apôtres et les saintes femmes

a dû se servir, pour figurer l'autel de la Patrie, d'un autel tiré d'une des églises supprimées. « Au citoyen Carpentier, sculpteur, pour avoir rapé la figure de l'autel, montant à la somme de 6 l. ». *Ibid.*, fol. 188.

(1) On croit cette statue du sculpteur amiénois François Cressent, mais on n'en a pas la preuve. Cf. R. GUERLIN, *François Cressent, sculpteur Amiénois, notes sur sa vie et ses ouvrages*, dans *Réunion des soc. des B. A. des Dép.*, 16e session, 1892, p. 295.

(2) Haut., env. 2 m.

(3) Allusion à la légende d'après laquelle un enfant de chœur de l'église du Puy aurait été précipité dans un puits par un Juif, pour avoir chanté dans la rue des Juifs de cette ville ces paroles : « Erubescat Judæus infelix, qui dicit Jesum ex Joseph semine esse natum », et qui en aurait été retiré miraculeusement par la Vierge elle-même.

(4) RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 111.

(5) *Les œuvres d'art de la confrérie N.-D. du Puy*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XV, p. 525. — Cf. SOYEZ, *Deux chapelles*, etc, dans *Revue de l'art chrétien*, t. XXIII, p. 66.

(6) SOYEZ, *Deux chapelles*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. XXIII, p. 65. — Les statues et les inscriptions qui les accompagnent sont appropriées au culte de Marie. De même qu'Esther et Judith ont procuré le salut du peuple de Dieu, ainsi Marie, en acceptant d'être la mère de Dieu, a procuré le salut du genre humain.

(7) Haut., 3m07; larg., 1m80. — Signée : D° FFRANCKEN. IN. ET. F. — C'est François Francken, le jeune (1581-1642 — Anvers), surnommé quelquefois Don Francisco, à cause des lettres D° dont il a souvent fait précéder sa signature, comme nous le voyons ici, et qui signifie en réalité *De Oude* (en flamand, *le vieux*) pour désigner qu'il était l'aîné des enfants de François Francken le vieux.

regardent avec étonnement et amour le tombeau vide. Ce tableau est le meilleur que possède actuellement la cathédrale.

Le dallage de la chapelle, élevé de trois marches au-dessus du sol du transept, est formé de carreaux en marbres noir et de Rance. Il est entouré d'une riche balustrade, dont les appuis et les montants principaux sont en marbre noir, et les balustres, en cuivre. Elle est surmontée de six urnes de même métal. La porte, qui était aussi de cuivre, et dont les battants étaient « délicatement travaillés à jour » (1), a été arrachée à la Révolution (2), et remplacée en 1832, ainsi que celle de la chapelle Saint-Sébastien, par deux mauvais vantaux en fonte. Cette balustrade repose sur un soubassement en marbre gris (3).



Fig. 235. — Assomption.
(Chapelle XVI)

Du temps de Pagès, les armes d'Antoine Pingré, *d'argent au pin de sinople, chargé de plusieurs pommes de gueules et surmontée d'une grive (gré,* en Picard) *de sable*, étaient placées à deux endroits de la chapelle (4). Celles de Marie Correur, qui portait *à un soleil sur une nuée,* s'y trouvaient aussi (5). On n'en voit plus trace.

A travers l'ornement au poncif dont le restaurateur de 1832 a orné le stylobate qui forme la continuation du gradin de l'autel, celui-ci a peint dix petits médaillons en camaïeu, représentant des scènes de la vie de la Vierge : immaculée conception, annonciation, présentation, enseignement dans le temple (deux fois), visitation, purification, piéta, dormition, assomption (6). Ils sont fort médiocres.

Malgré un peu de cette lourdeur qui était le défaut inhérent à toute l'architecture de l'époque de Louis XIII, ces deux autels de Saint-Sébastien et de Notre-Dame du Puy sont très remarquables et font honneur au talent de Blasset : le style antique y est employé avec une liberté d'allure encore toute gothique,

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 302.

(2) 12 avril 1793. « État des objets en bronze et en cuivre qui sont en l'église cathédrale d'Amiens, et qui pourroient être convertis en canons pour la garde nationale ». Arch de la ville d'Amiens, P 5.

(3) Rivoire *(Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 111) a encore vu dans cette chapelle, le soleil, la lune, un phénix, dont on n'aperçoit plus trace.

(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 302.

(5) Épitaphiers C, fol. 71 ; B, p. 91.

(6) L'un de ces médaillons est signé : *L. Desmarets.*

oserait-on dire, en même temps qu'avec une pureté de lignes et une sobriété qui n'exclut pas la richesse, qualité qui a été de tout temps le propre de l'école française. Les cinq statues qui accompagnent chaque autel ont, sans manquer de mouvement, l'aspect grave et monumental qui convient, et pyramident de la façon la plus heureuse. L'idée de faire dominer le tout par la statue de grandeur plus que naturelle du titulaire de la chapelle, est à la fois hardie et originale. Il faut surtout louer la manière ingénieuse dont Blasset a su tirer parti de l'emplacement difficile qui lui était imposé, et comment il a su adosser à chacun de ces deux piliers, qui n'ont que deux mètres vingt de diamètre, un autel monumental qui, sans paraître mesquin dans un édifice aussi vaste, ne coupe pas la magnifique perspective du déambulatoire. C'est surtout en les faisant compter en hauteur qu'il est arrivé à ce résultat. Leur effet est même très heureux au milieu de cette perspective : par l'opposition de leurs lignes, par la richesse de leurs tons, ils l'empêchent d'être monotone. Elle perdrait certainement à leur suppression.

Chapelle Notre-Dame de Pitié.

Chapelle XIX.

Avant 1761, il ne paraît y avoir jamais eu de chapelle ni d'autel en cet endroit (1), bien que le point symétrique (XX) ait été depuis longtemps, nous le verrons, occupé par l'importante chapelle de Notre-Dame Anglette. C'était la place du confessionnal du pénitencier, au-dessus duquel était le buffet du petit orgue.

L'autel de Notre-Dame de Pitié, adossé actuellement à la paroi 25 *bc,* et celui qui lui fait pendant du côté sud, en 26 *bc,* avaient été faits, nous l'avons vu (2), pour figurer à droite et à gauche de l'entrée du chœur, en remplacement de l'ancien jubé. Ils ont été exécutés par le sculpteur Jean-Baptiste Dupuis (3), et furent effectivement tout d'abord élevés à la place pour laquelle ils étaient faits. On ne put s'empêcher de reconnaître que leurs dimensions colossales et leur masse encombrante produisaient à cette place le plus fâcheux effet. Sur le conseil de l'abbé Laugier, ils furent enlevés en 1761 et mis où ils sont aujourd'hui (4). Absolument semblables dans leur matière et dans leurs dispositions générales, ils ne diffèrent que par les sujets accessoires.

L'autel (pl. XCIII) (5) est tout entier en marbre, avec ornements en plomb et en bois dorés : les statues seules sont en pierre.

Le coffre de l'autel est en marbre rouge royal et de Rance, au milieu duquel sont les cœurs de Jésus et de Marie, dans une gloire rayonnante, en plomb doré. A droite et à gauche, sur un piédestal en marbre de Rance, s'élève une colonne torse d'ordre corinthien en marbre noir veiné, avec chapiteaux et enroulements de branches de lauriers en plomb doré. Ces deux colonnes servent

(1) De Court (*Mémoires,* l. III, ch. 1), qui a donné une énumération des chapelles de la cathédrale, n'en indique pas à cet endroit.

(2) Voy. ci-dessus, t. II, p. 62.

(3) Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 137.

(4) *Mémoire signifié pour l'université des chapelains de la cath. d'Am.. appelans de la sentence rendue au bailliage de la même ville le 6 mai 1761,* impr. 1768, in-4°. — *Almanach de Picardie,* 1756, p. 231.

(5) Haut., 10m30.

de supports à un entablement de même ordre et de même marbre, sur plan concave, orné de modillons dorés (1). Au-dessus de cet entablement s'élève un couronnement composé d'un Jehovah au milieu d'une gloire entourée de palmes et de têtes d'anges, et surmontée d'une croix, le tout entièrement doré. A droite et à gauche, s'élèvent deux statues assises (2) :

1. — Saint Marc, tenant un livre fermé, assis sur un lion qui pose ses griffes sur un livre également fermé.

2. — Saint Jean l'Évangéliste, appuyant de sa main gauche un livre ouvert sur un aigle placé devant lui, les ailes éployées en manière de pupitre. La main droite levée, aujourd'hui brisée, tenait sans doute une plume.

Derrière chacune de ces statues est un vase de fleurs entièrement doré.

La partie centrale du retable est en marbre de Rance, ornée de quatre pilastres corinthiens en marbre noir veiné, avec chapiteaux dorés. Entre ces pilastres s'ouvre une vaste niche entourée d'un encadrement doré, surmonté de deux têtes d'anges dans des nuages : elle abrite la statue de Notre-Dame de Pitié (3), debout, les mains jointes, le cœur percé d'un glaive, et dans une attitude à la fois douloureuse et suppliante. La physionomie est pleine d'expression; la pose peut-être un peu maniérée (4). Au-dessous est un bas-relief en fonte dorée (5) représentant le Sacrifice de Melchisédech. Au milieu de guerriers, Melchisédech, en costume de grand prêtre de l'ancienne loi, offre des pains en sacrifice; des serviteurs apportent les pains dans des corbeilles et du vin dans des urnes.

Sur le gradin, on a placé en 1813 un tabernacle en bois peint en façon de marbre et doré, donné par les porteurs des cordons du dais à la procession du Saint-Sacrement (6). Sur la porte est sculpté en bas-relief le Christ mort étendu sur son linceul.

Le pallier de l'autel est dallé en carreaux de marbre blanc, noir et de Rance, simulant des cubes. Une grille en fer forgé, à hauteur d'appui, faisait le tour de ce pallier : on en a détaché la partie antérieure pour la placer un peu plus en avant et former appui de communion. A chaque angle s'élève un petit piédestal en marbre de Rance, sur lequel, dans la première moitié du XIX[e] siècle on a placé une torchère en bois sculpté, imitant le bronze.

Chapelle Notre-Dame Anglette, dite Saint-Joseph.

CHAPELLE XX.

ÉTAT ANCIEN. — Au contraire de la chapelle Notre-Dame de Pitié, l'emplacement qui lui fait face du côté sud a dû avoir été occupé, presque dès l'origine, par une chapelle dédiée à la Vierge Marie. C'est vraisemblablement cette

(1) Une suite de fleurons et de palmettes en plomb doré qui décore la frise paraît, par son style, ne dater que de l'époque de la Restauration ou de Louis-Philippe. Elle n'existe pas à l'autel qui fait pendant à celui-ci.

(2) Haut. moyenne, 1m55.

(3) Haut., 2m26.

(4) Ce n'est plus la *Pieta* traditionnelle, mais une conception encore toute nouvelle de la Vierge de douleurs.

(5) Haut., 57 centim.; larg., 1m48.

(6) Délibér. de la fabrique.

chapelle qui est désignée par ces mots du *liber ordinarius* de 1291 au samedi de Pâques : « Cum processione proceditur ad capellam Beate Marie juxta chorum » (1), par opposition à ceux-ci, sous la rubrique du vendredi de la même semaine : « Proceditur cum processione ad magnam capellam Beate Marie post chorum » (2), qui désignent évidemment la chapelle du chevet, Notre-Dame Drapière (3). Une piscine dans l'arcature du soubassement, à droite de l'autel, faite après coup, il est vrai, mais dès le XIIIe siècle (4), ne laisse aucun doute à cet égard.

On désignait habituellement cette chapelle sous le nom de chapelle de la *Mère Dieu Anglesque,* c'est-à-dire Anglaise, en latin *Beatæ Mariæ Anglicæ,* et plus tard, par corruption, de *Notre-Dame Anglette.* Ce vocable paraît remonter à une époque assez ancienne. Il est déjà usité dans un *liber ordinarius* de la cathédrale de 1337, aujourd'hui disparu, mais dont nous avons quelques extraits (5). On n'en connaît pas bien l'origine. A en croire Pagès (6), la chapelle aurait été ainsi appelée « à cause d'une statue de bois représentant la sainte Vierge assise dans une chaire, qui estoit autrefois dans cette chapelle, statue que la tradition nous apprend que les Anglois avoient fait faire pendant le temps qu'ils estoient les maîtres de ceste ville ». Mais nous venons de voir que cette dénomination était bien antérieure à la domination anglaise à Amiens. La statue dont parle Pagès n'existe plus depuis longtemps. D'un autre côté, l'inventaire du trésor de la cathédrale de 1667 mentionne « une grande Vierge haulte de quatre pieds ou environ, d'argent vermeil doré, que l'on porte aux processions de la Dédicace et de l'Assomption, laquelle est appelée Anglette, à laquelle est attaché un collier de perle, qui est conservé derrière le grand autel » (7).

En 1554, Ernoul du Buyon, chapelain, fonda dans cette même chapelle une messe basse de la Sainte-Vierge à dire le mercredi des Quatre-Temps de Noël (8), dit *feria quarta ad Angelum,* parce qu'on y lit à la messe l'évangile de l'Annonciation (9),

(1) Bibl. d'Am., ms. 184, fol. 149.

(2) *Ibid*, fol. 148.

(3) Chapelle XXVIII.

(4) Voy. ci-dessus, t. I, p. 274.

(5) « In primis vesperis omnium magnorum duplorum, ... si episcopus celebret, ... singulariter thurificantur altare *beatæ Mariæ Pannariæ,* et altare *beatæ Mariæ Anglicæ ». Lib. ordin.* de 1337, fol. 308, extrait du 17 mars 1747. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 899. — Il faut remarquer que le *liber ordinarius* de 1291 n'appelle encore la chapelle qui nous occupe que « *Beate Marie juxta chorum* », tandis qu'à cette époque, la chapelle du chevet avait déjà son surnom de *la Drapière.* Voy. ci-dessus, t. II, p. 319. — Il y avait deux chapellenies de Notre-Dame Anglette, l'une dite du côté droit, l'autre dite du côté gauche. Darsy (*Bénéf. de l'église d'Am.*, t. I, p. 48) pense que ce sont celles qui furent fondées par Jean de Picquigny, prévôt de la cathédrale. Acte du 12 des kal. d'oct. (21 sept.) 1196. Cartul. du chapit. de la cath. d'Am., dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-4°, t. XIV, p. 120.

(6) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 161.

(7) Au moyen âge les rapports commerciaux et autres entre Amiens et l'Angleterre furent continuels, et notre cathédrale en porte de nombreuses traces. Beaucoup d'Anglais habitèrent Amiens. Une rue portait le nom de rue *Anglesque* « *Vicus Anglicus* »; elle est citée dès 1293 (Quitt. de dr. d'amortissem. payés au Roi par la commune d'Am. Arch. de la ville d'Am., AA 1, fol. 120 v°, publ. par AUG. THIERRY, *Rec. des mon. inéd.*, etc., t. I, p. 296). Cette rue donnait dans la rue du Vidame. Le quartier avoisinant s'appelait même Angleterre : « A le Hautoie, en le plache que on dist Engleterre ». Compte de la ville d'Am. de 1385-86. Arch. de la ville d'Am. CC 3, fol. 81. Il est encore cité en 1482 (*Ibid*, BB 14, fol. 44 v°). Très nombreux furent les grands seigneurs Anglais qui traversèrent Amiens et qui y laissèrent des marques de leur passage. Comme seul exemple, citons le duc de Bedfort, qui, par son testament, indiqua pour sa sépulture, s'il mourait en France, « sa chapelle d'Amiens ». COCHET, dans *Revue des Soc. sav.*, 4e série, t. VI. 1867, p. 105. — Il y avait aussi une chapelle Notre-Dame Anglette dans le cimetière Saint-Denis, à Amiens. Délib. des notables, du 15 févr. 1770. Arch. de la ville d'Am., BB 92, fol. 32 v°.

(8) 31 août 1554. Arch. de la Somme, (Évêché d'Am.) G 370.

(9) *Luc.*, I, 26-38.

et que les leçons de matines sont tirées d'une homélie de saint Ambroise sur ce texte. Il ne faudrait pas induire de ce fait que le surnom de la chapelle soit la forme picarde d' « Angelica »; les textes que nous avons cités sont trop concluants. Il n'y a là qu'une simple coïncidence, sinon une erreur d'Ernoul du Buyon, qui aurait bien pu avoir perdu de vue le sens originel du vocable de la chapelle (1).

Le pape Urbain VIII accorda des indulgences à ceux qui célébraient dans cette chapelle des messes pour les défunts (2).

Le règlement de mars 1261 sur le service des chapelains (3) stipule que ceux-ci peuvent célébrer leurs messes et anniversaires quand et partout où il leur convient, mais que, quant aux vigiles, ils doivent toujours les célébrer au chœur aux jours et heures habituels. Déjà celui du 5 avril 1233 (4), sans le dire expressément, semble leur accorder la même latitude pour les messes. Tout en maintenant leur droit de choisir leur local (5), les chapelains semblent s'être établis de bonne heure à poste fixe dans la chapelle Notre-Dame Anglette pour célébrer leurs fondations, tenir leurs assemblées et conserver leurs archives. Ils l'étaient déjà dans la première moitié du XVe siècle (6). Au XVIIe, l'usage de cette chapelle leur fut contesté par le chapitre, qui se plaignait « du bruit, des querelles et des disputes » qui s'élevaient souvent dans leurs assemblées, interrompant le service divin et troublant la dévotion des prêtres et des fidèles (7). Ils y restèrent néanmoins.

C'est dans la chapelle Notre-Dame Anglette que la compagnie privilégiée des grands arquebusiers ou couleuvriniers d'Amiens célébrait tous les ans sa fête de Sainte-Barbe (8).

Une cloture délimitait l'emplacement de la chapelle, qui occupait les deux travées 22-24-26 *bc*, et l'isolait entièrement. Cette clôture était « si haute et si forte, qu'il n'étoit pas possible de la rompre qu'avec grand bruit et grande violence, et de la franchir sans de très hautes échelles » (9). Elle comprenait trois parties, correspondant chacune à un des entrecolonnements qui limitaient la chapelle sur

(1) Il faut en dire autant de la variante « la mère Dieu Angelicque » donnée par les épitaphiers B et C dans l'épitaphe de Jean du Vey, mort en 1584. L'épitaphier A, dont les lectures sont en général plus exactes que celles des autres, dit bien « la mère Dieu Anglecque ». Voy. ci-dessus, t. II, p. 27. — *Angelus* a donné en effet en Picard « *angle* ». Il y avait à Amiens devant la cathédrale, *l'hôtel de l'Angle*, c'est-à-dire *l'hôtel de l'ange*. (Arch. de la ville d'Am., *passim*). C'est ce qui peut prêter à confusion.

(2) Bref du 18 mars 1642. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G 284.

(3) Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G 378. — Chapit. d'Am., Cartul. II, fol. 510, et Cartul. IV, fol. 125 et 128. — Chapelains de la cath. d'Am., Arm. I, l. I, n° 1.

(4) *Cartul. du Chapit. de la Cath. d'Am.*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-4°, t. XIV, p. 281.

(5) 13 févr. 1420 v. s. « Cum antiquitus et a tanto et tam longo tempore quod non est memoria de contrario, universitas capellanorum hujus venerabilis ecclesie Ambianensis consueverit se congregare totiens quotiens et ubique, tam in dicta cappella quam in cappellis ejusdem, seu alibi voluerit ». Délib. de l'univers. des chapelains. Cartul. de lad. univers. Bibl. d'Am., ms. 519, fol. IIII v°.

(6) 3 avril 1452 v. s. : « In dicta Ambianensi ecclesia ad altare B. M., in dicta capella que communiter dicitur *de le Mère Dieu Englesque*. ..... Datum et actum in prefata Ambianensi ecclesia, videlicet in capella prefata Beate Marie, que sub vulgari vocabulo appellatur *de le Mère Dieu Englesque*, loco solito quo congregatur pro agendis nostre universitatis capellanorum ambianensium ». Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G 364; (Chapit. d'Am.), G 1030; Chapelains de la cath. d'Am., Arm. I, l. 6, n° 3.

(7) Arch. de la Somme, Chapelains de la cath. d'Am., Arm. I, l. 1.

(8) La musique du *Credo* que l'on chantait à cette messe, imitait, parait-il, les coups d'arquebuse. Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. III, p. 341.

(9) *Mémoire signifié*, etc., p. 5.

deux côtés (1). Ces différentes parties avaient été données à diverses époques par des maîtres du Puy.

La plus ancienne était celle de l'entrecolonnement 24-26 *b*, présent de Jean Bonnard, docteur en médecine et maître de la confrérie en 1594. Elle passait pour une des plus remarquables et une des plus curieuses. Entièrement en bois (2) et haute de vingt pieds environ, elle était ornée d'un grand tableau représentant le système du monde d'après Ptolémée. Pagès en a donné une description beaucoup trop longue et trop peu claire pour que nous puissions la reproduire (3). Disons seulement qu'outre le portrait du donateur, il y avait aussi celui du roi Henri IV. qui, reconnu par les habitants d'Amiens, le 9 août de cette même année 1594, avait fait sa première entrée dans cette ville le 18 du même mois. Les armes du donateur y étaient peintes. Il portait : *d'argent à un palmier de sinople, accosté en pointe de deux flammes de gueules, au chef d'azur semé de chausse-trapes d'argent;* l'écu accosté d'un autre *d'azur au chevron d'or, accompagné de deux besants d'argent.*

Entre autres inscriptions, on y lisait ce quatrain :

» De ce tout tout parfait (4) l'admirable modelle
» Par Me Jehan Bonart pour cloture en ce lieu
» Humblement fut offert [à ?] Jésus Homme-Dieu (5)
» Vray odeur du *bon nard* (6) de sa mère pucelle (7).
» 1594.

La seconde partie de la clôture, (travée 22-24 *b*), était le présent d'Antoine de Montaubert, grenetier à Amiens, secrétaire de François de l'Ile, chevalier, seigneur de Traignel, gouverneur des ville et citadelle d'Amiens, et maître du Puy en 1604. Elle était aussi en bois (8), et ornée « de huit grandes colonnes couplées d'ordre corinthien, dont les abaques et tailloirs sont bien creusés et recoupés en dedans; elles portent un fort bel entablement. Dans les entrecolonnements, on voit dans deux niches deux grandes statues du roy David et de son fils Salomon, fort bien sculptées. Les quatre colonnes du milieu sont posées sur un piédestal continu, orné de sculptures et bas-reliefs, et les quatre autres colonnes des côtés sont séparées de celles du milieu par des retraites » (9). L'entablement était « orné de statues d'animaux, d'armoiries et autres ornemens tout dorés » (10). La cloture était enfin ornée d'un tableau, dans lequel Antoine de Montaubert s'était fait représenter avec Catherine Desnœux, son épouse, et leurs enfants; on y voyait aussi « dans le lointain Jésus-Christ assis sur le bord du puits, entretenant la Samaritaine. Le paysage de ce tableau est touché délicatement » (11).

Quelques débris des inscriptions sur marbre noir, dont cette cloture était ornée, se retrouvent dans le dallage du petit vestiaire de la chapelle IV.

(1) 24-26 *b*; 22-24 *b*; 22 *b c*.

(2) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 390. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 230. — *Mémoire signifié*, etc., p. 4.

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 230. — Dans le zodiaque qui y figurait, les Gémeaux étaient représentés par un homme armé. Cf. le mois de mai, correspondant aux Gémeaux dans le zodiaque de la cath. de Bazas, XIIIe siècle.

(4) Épitaphiers B et C : « de ce don tout parfait ».

(5) Épitaphier C : « offert Jésus homme de Dieu ».

(6) Épitaphiers B et C : « bon art ».

(7) Épitaphiers A, fol. 52 v°; B, p. 83; C, fol. 68 v°.

(8) *Mémoire signifié*, etc., p. 4. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 390.

(9) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 161.

(10) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 311.

(11) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 161.

« A » NTOINE DE MONTAVBERT GRENETIER D'AMIENS | « Se » C[RE] DE MONSIEVR DE TREIGNY GOWERNEVR ET | « lie » VTENANT POVR LE ROY EN LADICTE VILLE ET || « ci » TADELLE ET CATHERINE DES NOEVX SA FEMME | « on » T OFFERT CETTE CLOSTVRE A DIEV ET A LA « Vie » RGE LAN M.D.C.IV (1).

PVTEVS AQVARVM VIVENTIVM | CANT. IV (2).
OMNES SITI[e]NTES VENITE AD AQVAS ISA. LV (3).

On y voyait aussi les armes du donateur : *d'argent à trois sautoirs de sable, à une coquille en cœur, à la bordure de gueules;* l'écu accosté d'un autre, *d'argent parti denché d'azur* (4).

Louis Artus, marchand teinturier à Amiens, maître du Puy en 1609, et Marguerite Pestel, sa femme, donnèrent la troisième partie de la cloture, qui formait le devant de la chapelle, en 22 *bc* (5). Elle était ornée de « grandes colonnes de bois doré d'ordre composite, et deux grandes statues de saint Louis et de sainte Marguerite placées dans leurs niches entre les colonnes » (6). Ces colonnes étaient « entremêlées de pièces de marbre de différentes couleurs, et le fronton élevé avec élégance est tout doré » (7). Le tableau était la copie d'un portrait de la Vierge attribué à saint Luc (8).

Des fragments de l'inscription en marbre noir qui accompagnait cette cloture ont aussi servi à daller le petit vestiaire de la chapelle IV :

« Louis » ART « us » MARCHANT. TAINTVRIER || « de l » A. VIL « le » DAMIENS. ET. MARGVERITE « Pest » EL. SA « f » EMME. ONT. DONNE. CESTE || « clo » TVRE « en ». LANNEE. M.VI[C].IX (9).

Il y avait aussi deux écus, l'un *d'azur à un chiffre marchand d'or,* l'autre, *d'azur à un M et un P d'or mis en pal* (10).

Mathieu Reneufve, prévôt de l'université des chapelains, maître du Puy en 1624, donna comme présent de maîtrise un autel pour la chapelle de sa communauté (11). Pour son exécution, il traita avec Nicolas Laignel, maître menuisier, et Philippe Blasset, maître sculpteur (12), le 31 juillet 1624 (13). Le 17 septembre suivant, Nicolas Blasset passa marché avec Antoine Wiart, maître menuisier, pour l'enrichissement des moulures de cet autel (14).

C'était « un des plus grands et des plus hauts et des plus magnifiques de Notre-Dame » (15). Il était « d'un bois bruni, doré sur les ornements, d'une

(1) Haut., 21 centim.; larg. environ, 67 centim. Complétée par les épitaphiers B, p. 86; C, fol. 69 v°.
(2) Haut., 44 centim.; larg. 47 centim.
(3) Haut., 40 centim.; larg., 44 centim.
(4) Épitaphiers C, fol. 69 v°; B, p. 86.
(5) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 310 et 389. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 228.
(6) Mss. de Pagès, *loc. cit.*
(7) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 310.
(8) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 228.
(9) Haut., 23 centim.; larg. environ, 67 centim. Complétée par les épitaphiers B, p. 87; C, fol. 70.
(10) Épitaphiers C, fol. 70; B, p. 87.
(11) 5 août 1724. Autorisat. par le chapitre de placer ledit autel. Arch. de la Somme, Chapelains de la cath. d'Am., Arm. I, l. 1, n° 27.
(12) La famille Blasset était une famille de sculpteurs. Philippe était le père de Nicolas, le plus célèbre de tous.
(13) Cité par Dubois, *L'œuvre de Blasset,* p. 31, sans dire d'où il l'a tiré.
(14) Minutes de M[e] Trencart, notaire à Amiens, auj. M[e] Deriencourt.
(15) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII) fol. 312. Voy. aussi : Mémoire présenté au Conseil par les chapelains contre le Chapitre en 1628. Arch. de la Somme, Chapel. de la cath. d'Am., Arm. I, l. 1, n° 27.

belle ordonnance; la sculpture en est délicate; quatre grandes colonnes cannelées, d'ordre corinthien, dont les listels sont dorés, répondent à quatre pilastres du même ordre, qui sont derrière ces colonnes et soutiennent un bel entablement orné de modillons, de denticules, d'oves et d'une belle frise dorée. L'entablement porte un couronnement dont le milieu est embelli d'un grand quadre, dans lequel on voit une statue assise de la Très-Sainte-Vierge de grandeur presque naturelle, tenant son fils Jésus. Deux colonnes d'ordre composite accompagnent cette belle statue » (1). La statue était « peinte et toute dorée » (2), ce qui porterait à supposer qu'elle n'était pas une œuvre de Blasset, mais peut-être l'antique Notre-Dame Anglette employée dans la nouvelle décoration. Le tableau central du retable représentait la Transfiguration (3). Cet autel (4) avait aussi « des ailes ornées de colonnes dorées et asurées » (5). Il n'était pas adossé au mur, mais « il y avoit derrière cette chapelle un terrain de 6 pieds, 4 pouces de l'autel à la muraille: il embrassoit la largeur de l'autel et ses dépendances, et par conséquent il avoit 24 pieds 7 pouces; et l'espace intermédiaire de son sol jusqu'à la voûte de l'église appartenoit aux chapelains. Ils avoient sur ce sol pratiqué une petite sacristie de 6 pieds en quarré et un chartrier de pareille grandeur; le tout étoit muré, solidement voûté et à l'abri de tous les accidens; c'étoit là où étoient les titres et papiers les plus essentiels. Cet endroit, comme très important, étoit fermé de plusieurs portes l'une sur l'autre, dont la dernière avoit 4 à 5 pouces d'épaisseur, étoit couverte de fer et garnie de deux fortes serrures; le surplus du terreín étoit rempli de coffres-forts, lesquels étoient pleins de registres et papiers » (6).

Ce réduit, antérieur en date à l'autel de Mathieu Reneufve, était voûté sur branches d'ogives, et c'était sur sa voûte même qu'était posée la statue de Notre-Dame Anglette avant l'érection de l'autel de 1624 (7).

Le portrait de Mathieu Reneufve se voyait, paraît-il, dans un tableau attaché à l'un des piliers isolés de la chapelle. Il était représenté « vêtu en surplis, les mains jointes, et avec une longue barbe, telle que la portent la plus grande partie des Grecs. M. de Reneuve avoit voyagé dans la Terre Sainte, et il porte dans l'écu de ses armes la croix que l'on nomme de Jérusalem » (8).

En 1648, Martin Hoyer, chapelain, fut autorisé par le chapitre et par l'évêque à placer « contre un pilier de la chapelle Notre-Dame Anglette, regardant au tableau de feu maître Mathieu, vivant chapelain d'icelle église, un petit tableau qu'il a fait faire, représentant la Sainte-Vierge, sur bois de chêne doré » (9).

Citons encore dans l'ancien mobilier de la chapelle quatre chandeliers, au milieu desquels s'en trouvait un cinquième que Philippe de Caix, chapelain, avait fait faire à ses dépens vers 1584 (10).

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 165.

(2) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 312.

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 164.

(4) « Il avoit en largeur 19 pieds, 3 pouces, et les portes qui étoient aux deux côtés, 2 pieds, 8 pouces ». *Mémoire signifié*, etc., p. 4.

(5) Bibl. d'Am., ms. 836. *loc. cit.*

(6) *Memoire signifié*, etc., p. 4.

(7) Mémoires ou articles proposés au Conseil en 1628 par les chapelains contre le Chapitre. Arch. de la Somme, Chapel. de la cath. d'Am., Arm. I, l. 1, n° 27.

(8) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 165. — Voy. aussi Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 389.

(9) 3 février 1648. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G 534.

(10) 30 juin 1584 : « Seront tenus lesdits chapelains faire allumer et faire ardoir cincq cierges de cire jaulne, quy seront mis ès quatres chandeliers quy y sont à présent,

Les libéralités de l'évêque Jean Avantage envers la communauté des chapelains de la cathédrale, dont nous aurons l'occasion de parler, plaçaient naturellement sa sépulture dans leur chapelle. C'est là qu'il fut enterré, au pied de l'autel, sous une belle lame de cuivre gravé, décorée de son effigie, et portant cette épitaphe :

» Dictus Avantagii jacet hoc tellure Johannes
» Et cinis in cinerum (1) solvitur ipse suum
» Quem Stapuli (2) genitum septenis artibus actis
» Monspessulanus Parrisiusque regunt.
» Illic imbutum tanquam scia mater alumnum
» In gremio fovit hunc medicina suo
» Hac illustris cum merita pro laude Philippus
» Dux Burgundorum suscipit in medicum,
» Sed prius hic Martha sublimi dum volat ala
» Ambianis meruit pontificale decus
» Hoc ibi viginti rexit paulo missus annis,
» Moribus et meritis se perhibendo patrem
» M semel et quater C quinquageno (3) quoque sexto
» Vicena sexta luce novembris obit
» Te rogo, qui transis, cui fata simillima restant,
» Dicito, defuncti spiritus alma petat (4).

La lame de cuivre fut enlevée pendant la Révolution (5), mais la pierre sur laquelle elle était fixée existait encore récemment, sous le parquet établi devant l'autel. Lors de la réfection du dallage de cette partie de la cathédrale en 1896, elle fut enlevée et placée à l'agence des travaux. C'est une grande dalle en pierre de Tournai (6), sur laquelle on aperçoit encore la trace des scellements de la lame de cuivre. Son enlèvement a mis à découvert le petit caveau qui renfermait le cercueil. On y a trouvé un calice en plomb (7) d'une forme très simple, la coupe très évasée, accompagné de sa patène, des fragments d'étoffes et de galons et les souliers du prélat, qui sont en cuir à bouts légèrement pointus (8).

A droite, se trouvait l'épitaphe de Nicole Le Maire, chanoine :

» Chy devant gist sire Nicole Le Maire, qui en son tamps fut chanoine de » chiens (céans), et trépassa l'an mil IIII[c]LXXX, et le VI[e] jour du mois de juin. » Priez Dieu pour son âme (9).

Christophe de Lannoy, seigneur de la Boissière, et gouverneur d'Amiens, mort

et sur ung autre chandelier que ledit de Caiz faire faire *(sic)* et poser au mellieu desdictz quatres, à ses despens », etc. Fondat. de messes par Philippe de Caix. Arch. de la Somme, Chapelains de la cath. d'Am., Arm. I, l. 6, n° 18.

(1) Lamorlière : « cinerem ».

(2) Lamorlière « Staputi ». — Étaples (Pas-de-Calais).

(3) Lamorlière : « quater quinquageno ».

(4) *Gall. Christ*, t. X, col. 1200. — Voy. aussi Lamorlière, *Antiquités*, p. 227.

(5) Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 124. — Voy. ci-dessus, t. I, p. 135.

(6) Long., 2^{m}45; larg., 1^{m}49.

(7) Haut., 195 millim.

(8) Tous ces objets sont conservés à l'agence des travaux de la cathédrale.

(9) Épitaphiers A, fol. 53; B, p. 9; C, fol. 22.

en 1600, avait, par disposition testamentaire, exprimé le désir d'être enterré dans la cathédrale d'Amiens. Après quelques difficultés, le chapitre autorisa l'établissement de sa sépulture et de celle de sa veuve, dans la chapelle Notre-Dame Anglette, ou des chapelains (1). Il alla lui-même au-devant du corps « en habit d'église, jusqu'à la porte de la ville, avec croix et eau bénite pour le recevoir, avec le chant ordinaire en icelles rencontres. M. le préchantre fut prié de tenir chœur et faire avertir les musiciens » (2).

Le somptueux monument que Charlotte de Villers-Saint-Paul, sa veuve, érigea sur sa sépulture, s'élevait au milieu de la chapelle, dans la travée 22-24 *bc* (3). Il était tout en marbre, haut d'environ cinq pieds (4), long de huit à neuf, et large de quatre (5). Là se trouvait « la statue de ce seigneur, de marbre blanc, de grandeur naturelle, représenté à genoux, couvert de son hocqueton ou cotte d'armes par-dessus son armure et habit de guerre; son casque et ses gantelets sont posés aux côtés. ..... On voit derrière la statue de messire de Lannoy, un prie-Dieu, sur lequel est sculpté en bas-relief l'écu mi-parti de Mlle de Villers-Saint-Pol, dont on devoit placer la statue derrière celle de son époux. ..... Six belles colonnes lisses d'ordre corinthien, de marbre de Rance en Hainaut, d'un rouge sale, mêlé de veines et taches blanches et bleuâtres (6), portent un riche entablement, dont le couronnement de la façade et du derrière est orné de figures tenant des couronnes; les deux côtés sont surmontés d'un fronton brisé, au milieu duquel est l'écu aux armes de ce seigneur. Les piédestaux des colonnes et les bases qui soutiennent tout ce bel ouvrage, sont enrichis de trophées en demi-bosses et en bas-relief d'un marbre blanc d'une sculpture délicate. Les trophées forment des ornemens d'architecture qui représentent des troncs d'arbres chargés et environnés d'armes et d'armures de toutes sortes. Sur les simaises des frontons sont deux figures de filles à demi-couchées, tenant chacune une tête de mort ..... Dans plusieurs endroits de ce riche mausolée, qui est d'une figure oblongue ou d'un quarré long, on remarque l'écu de Messire de Lannoy, qui porte *d'argent à trois lions de sinople, armés, lampassés et couronnés d'or,* et celui de Mlle de Villers-Saint-Pol, qui porte *d'argent à la bande de sable, chargée de trois fleurs de lys d'or* » (7). Les bas-reliefs qui décoraient ce mausolée étaient « fort estimés pour le travail, qui est délicat et fini » (8).

Les épitaphes gravées de chaque côté du tombeau étaient ainsi conçues. D'un côté :

» Epitaphium generosi, prudentis et bellicosissimi imprimis equitis torquati,
» Christophori de Lannoy, D. de la Boissière, apud Ambianos proregis.

(1) Délib. capitul. des 12 et 31 janvier 1601. Bibl. d'Am., ms. 517, p. 16. — Voy. aussi Arch. de la Somme, Chapel. d'Am., Arm. I, l. 1, n° 27².

(2) Délib. capitul. du 14 février 1600. Bibl. d'Am., ms. 517, p. 8.

(3) L'emplacement est indiqué sur le plan de 1727 (pl. XCV). — Voy. aussi fig. 185.

(4) De Court, qui donne ces dimensions, ne veut sans doute parler que du soubassement sur lequel la statue funéraire était placée, car le monument tout entier devait être beaucoup plus élevé.

(5) De Court, *Mémoires,* l. III, ch. 1.

(6) Elles avaient, de six à sept pieds de haut. De Court, *loc. cit.*

(7) Mss. de Pagès, édit. Douchet, pp. 364 à 367. — Voy. aussi De Court, *Mémoires,* l. III, chap. 1. — Lamorlière, *Recueil des illustres maisons,* p. 49.

(8) De Court, *loc. cit.* — Voy. aussi Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 312.

» Non tibi laudis amor, claris non dextera factis
» Defuit, aut forti parta (?) trophæa manu;
» Non proavum tituli, si quem pro avita sonare
» Nomina, si generis stemma decusque juvat,
» Defuit, haud thalami consors si digna marito
» Felici natos quæ tulit octo sinu.
» Defuit hoc unum tibi quæ tua vota fuerunt,
» Principe pro claro belligerando mori ;
« Sed tibi non potuit mors vitæ accersere finem,
» Inferior cui Mars, cuique Minerva fuit.

De l'autre :

» Deo Opt. Max. Et quieti æternæ strenui Christophori de Lannoy de la » Boissière, equitis torquati, apud Ambianos proregis meritissimi, ut ejus memoria » nullo seculo extingui possit, Carola de Villers-Sainpol, uxor benemerita, multum » mœrens hoc sui amoris et fidei monimentum ponendum curavit. Vixit ann. XL, » men. V, dies XX. Obiit VI feb. an. MDC. Requiescat in pace (1).

Nous verrons comment ce monument disparaîtra avec toute l'ancienne décoration de la chapelle. Le 15 mars 1762, « comme on voulait faire une fosse en cet emplacement, pour y enterrer le chanoine Jean Pourchel, on trouva un caveau dans lequel était un grand cercueil de plomb posé sur deux espèces de tréteaux de fer. On jugea que c'étaient les restes du gouverneur » (2).

En 1844, on trouva dans le grenier de la sacristie de la cathédrale quatre statues (3) de femmes couchées, en marbre blanc veiné de rouge, paraissant bien répondre au signalement des « figures de filles à demi couchées, tenant chacune une tête de mort », qui, suivant Pagès, décoraient les frontons du tombeau qui nous occupe. Sur l'autorisation du ministre des cultes, obtenue après des négociations assez longues (4), elles furent, en 1847, transportées au musée d'Amiens. Les quatre femmes sont vêtues de robes drapées, serrées à la taille, relevées sur une seule épaule et laissant voir un des seins à nu; elles sont appuyées chacune sur une tête de mort. Trois tiennent des torches allumées, la flamme renversée; la quatrième, une trompe de chasse. Ces quatre statues, d'un style et d'une exécution assez ordinaires, étaient brisées en divers endroits. Elles ont été en partie restaurées. On a eu soin de ne pas remplacer les morceaux importants qui leur manquaient.

Avec elles étaient un assez grand nombre de fragments d'ornements sculptés de même matière, qui furent également transportés au musée. Sans qu'on en ait la preuve certaine, ils paraissent provenir du même monument. Ils appartiennent

(1) Épitaphier A, fol. 53. — Voy. aussi De Court, *loc. cit.* — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 402. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. I, p. 174.

(2) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 389. — Suivant le tome VII des mêmes manuscrits (Bibl. d'Am., ms. 835) l'enlèvement du tombeau de Christophe de Lannoy aurait eu lieu dès 1759. — On aurait mis sur l'emplacement du mausolée une pierre avec la date de 1600 (*ibid.*, p. 402). Je l'ai vainement cherchée alors que l'ancien dallage existait encore. Il faut dire que ce dallage était en fort mauvais état en cet endroit.

(3) Haut. maxima, 45 à 55 centim.; long., 1m10.

(4) 6 février 1847. Arch. de la Somme, Série V, Édif. diocés. — Voy. Dufour, dans *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. III, pp. 15 et 32.

à deux séries distinctes. La première (1) comprend onze morceaux d'une frise (2) décorée d'un ornement courant horizontal, interrompu de distance en distance par des cartouches accostés chacun de deux génies ailés qui se relient aux ornements. Cette frise est d'un très bon style et d'une exécution assez fine. Ce pourrait être celle de l'entablement principal. L'autre (3) se compose de dix-huit fragments principaux d'une frise plus étroite (4), ornée de trophées d'armes et d'attributs guerriers, les uns dans le sens vertical et les autres dans le sens horizontal. Ils peuvent provenir des « trophées en demi-bosse et en bas-relief, d'un marbre blanc d'une sculpture délicate », qui, au dire de Pagès, décoraient les piédestaux des colonnes et les bases.

Le 3 octobre 1654, on plaça dans le caveau de ce même mausolée les entrailles d'Anne-Élisabeth, comtesse de Lannoy, épouse de Charles de Lorraine, III[e] du nom, duc d'Elbeuf, prince d'Harcourt, pair de France, gouverneur de Picardie et de Montreuil, décédée à Amiens à l'âge d'environ 28 ans. Un service solennel fut célébré pour elle le 4 du même mois dans la cathédrale. Aucune inscription ne révélait d'ailleurs leur présence. Le 9 octobre suivant, le corps de la princesse fut enterré dans l'église des Jacobins de la rue Saint-Honoré à Paris (5).

État actuel. — Nous avons vu (6) qu'après la démolition du jubé en 1755, on avait placé à droite et à gauche de l'entrée du chœur, pour masquer le revers des stalles, deux autels qui, par les dimensions colossales de leurs retables, firent un effet désastreux, et qu'en 1758, on avait décidé de les enlever de cette place et de les transporter aux deux extrémités du double bas-côté du chœur, en 25 *bc* et 26 *bc*.

Si la translation de l'autel de Notre-Dame de Pitié en 25 *bc*, ne souffrit pas de difficultés, il n'en fut pas de même pour l'autre, qui, nous nous en souvenons, était dédié à saint Charles Borromée. Le projet ne comportait rien moins que la suppression des clôtures, de l'ancien autel, de la sacristie et du chartrier des chapelains. Pourtant la fièvre d' « embellissements » dont tout le clergé était alors possédé était si grande, que les chapelains firent facilement le sacrifice du tout (7), à condition qu'il leur serait donné, en échange, une chapelle avec clôture, sacristie et archives. Après bien des pourparlers, on les avait décidés à accepter la chapelle opposée, c'est-à-dire celle de Notre-Dame de Pitié (8), avec la haute et la basse sacristie du chapitre, pour leur tenir lieu d'archives. Mais le doyen du chapitre, qui n'avait pas été présent à l'assemblée capitulaire, fit voir les inconvénients du traité, principalement en ce qui concernait l'abandon des sacristies, l'état des finances

(1) N° 177 du catalogue.
(2) Larg., 17 centim.
(3) N° 189 du catalogue.
(4) Larg., 11 centim.
(5) Autorisat. par l'évêque François Faure du 3 octobre 1654. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.) G 662. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 365. — P. Anselme, *Hist. généal. de la maison de Fr.*, etc., t. III, p. 494. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 389. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 113.
(6) Voy. ci-dessus, t. II, pp. 62 et 426.
(7) « L'église d'Amiens est un bel édifice, mais partie de ses beautés étoit masquée par des masses gothiques. M. l'évêque et le chapitre ayant conçu le dessein de les supprimer et de donner à l'église l'élégance dont elle étoit susceptible, la chapelle Langlette et ses dépendances en dérangeoient le projet : il falloit les démolir. On étoit bien sûr que les chapelains s'y porteroient de tout leur cœur ». *Mémoire signifié*, etc., p. 5.
(8) Chapelle XIX.

du chapitre, obérées par les derniers travaux d'embellissements, ne permettant pas d'en construire de nouvelles. Le chapitre revint sur sa décision et annula tout ce qui avait été fait; d'où procès. Une sentence du bailliage d'Amiens du 6 mai 1761 condamna les chapelains, par provision, à « laisser libre leur chapelle Anglette et dépendances ». Nonobstant l'appel interjeté par ceux-ci, le chapitre « par provision, ... a suivi son projet, il fait travailler jour et nuit et sans relâche; tous les ouvriers qui se sont présentés ont été reçus, il a fait tout détruire, tout enlever; il a fait mettre les débris de l'autel, des armoires, des clôtures, confusément dans la nef, à la discrétion des passans; ils y sont restés plusieurs années ». Enfin l'autel fut mis en place (1).

Les chapelains expulsés s'établirent provisoirement dans la Petite Paroisse. Ce provisoire dura jusqu'à la Révolution (2).

L'adossement des deux autels aux murs 25 *bc* et 26 *bc* eut pour conséquence de boucher les entrées des escaliers M et N, qui se trouvaient de ce côté. Pour les remplacer, on en perça de nouvelles s'ouvrant sur les chapelles XXI et XXII (3).

La chapelle demeura sous son nouveau vocable de Saint-Charles-Borromée jusqu'en 1832, époque à laquelle on la fit une troisième fois changer de patron. M. Dubas, curé de la cathédrale, fut alors autorisé à remplacer la statue du saint archevêque de Milan par une image de saint Joseph (4). La nouvelle statue fut exécutée par les frères Duthoit, et l'ancienne placée à l'entrée du chœur. Ces artistes furent en même temps chargés de faire une statue de saint Vincent de Paul pour faire pendant à celle-ci (5).

L'autel, exactement semblable à celui de Notre-Dame de Pitié précédemment décrit, est attribué aussi par Rivoire au sculpteur Jean-Baptiste Dupuis (6). Seuls les sujets iconographiques diffèrent, tout en formant avec les premiers un seul et même ensemble.

Le devant de l'autel est orné de deux palmes passées dans une couronne de fleurs. Dans le couronnement, le Saint-Esprit est représenté sous forme de colombe; à droite et à gauche, deux statues assises, en pierre blanche (7), complètent la série des Évangélistes, dont les deux autres se trouvent à la même place à l'autel de Notre-Dame de Pitié.

1. — Saint Mathieu, écrit sur un livre ouvert; un enfant nu, ailé, vient lui toucher le bras.

2. — Saint Luc, assis sur un bœuf, fait de la main droite un geste indicatif sur une tablette qu'il tient de la main gauche.

Dans la niche centrale, s'élève la statue en pierre (8) de saint Joseph, exécutée

(1) *Mémoire signifié*, etc., p. 15.

(2) Délibér. capitul. du 25 oct. 1782. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am. — « Par accommodement fait avec la paroisse Notre-Dame, MM. les chapelains y acquittent leurs fondations, en attendant que le chapitre leur donne un endroit particulier dans la cathédrale. Ils y étoient encore en l'année 1788 ». Bibl. d'Am , ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 390.

(3) Le percement de ces nouvelles portes eut pour résultat la mutilation d'une des sibylles peintes dans l'arcature du soubassement de la chapelle XXII. Cette porte fut de nouveau bouchée lors des travaux de 1853, de sorte que l'escalier N n'a plus d'issue par en bas Celle de l'escalier M a été conservée. — Voy. ci-dessus, t. II, p. 350.

(4) Délibérat. capitul. du 3 février 1832.

(5) Dusevel, *Notice sur la cath. d'Am.*, p. 71. — Goze, *Églises, châteaux, beffrois*, t. II, p. 32.

(6) Voy. ci-dessus, t. II, p. 426.

(7) Haut., 1m55.

(8) Haut., 2m28.

par les frères Duthoit en 1832. Au-dessous de celle-ci, un bas-relief en fonte dorée, œuvre de Dupuis, représente les Israélites recueillant la manne dans le désert (1).

Des anciens accessoires de la chapelle, il subsiste un joli petit monument rappelant des fondations faites au xve siècle en faveur de l'université des chapelains de la cathédrale, par l'évêque Jean Avantage (2). Il se trouve dans l'arcature de soubassement, sous l'appui de la fenêtre 22-24 *c* (3). La plaque de cuivre qui en est le principal motif a pour encadrement un édicule de pierre de Belgique (4), sur le fronton trilobé duquel sont sculptés trois personnages assis, tenant devant eux une longue banderole. L'un est vêtu d'une chape attachée par un fermail perlé; un autre porte le costume séculier du xve siècle; celui du milieu a également une espèce de chape : il a la barbe et les cheveux fort longs, la tête nue (5). Sur chacun des montants est une statuette (6) représentant l'une saint Jean-Baptiste vêtu d'une longue tunique velue et d'un manteau, et tenant l'*Agnus Dei* entre ses bras; l'autre, saint Firmin le martyr, en costume épiscopal, portant dans ses mains sa tête tranchée. Le tout repose sur une colonnette polygonale de même pierre.



Fig. 236. — Fondations de Jean Avantage. (Cuivre émaillé.)

Dans le fronton se trouvait jadis un écusson aux armes de l'évêque, qui étaient *d'azur à trois têtes de licornes d'argent* (7). Il a dû être arraché à la Révolution.

Le tout sert d'encadrement à une plaque de cuivre émaillée (fig. 236) (8), noircie par le temps. C'est la partie de beaucoup la plus remarquable de ce petit monument. Elle est divisée horizontalement en deux parties.

Celle du haut contient un sujet gravé et émaillé en taille d'épargne, mais dont les émaux sont très altérés par l'humidité. Les blancs et les rouges sont en grande partie tombés; les bleus et les verts sont devenus d'un ton noirâtre qui les rend presque impossibles à distinguer.

(1) Haut., 54 centim., larg., $1^{m}40$.

(2) 1437-1456.

(3) Sous l'arc le plus voisin du pilier 24 *c*.

(4) Haut., $2^{m}60$.

(5) Est-ce le Père Éternel, comme on le croit généralement? — Par suite de la nature de la pierre, fort sujette à se déliter, les visages sont mutilés.

(6) Haut., 30 centim.

(7) Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 47.

(8) Haut., 64 centim.; larg., 57 centim. — Ces plaques de cuivre émaillées étaient généralement fabriquées dans les pays flamands. On en trouve encore un certain nombre en Belgique; elles sont assez rares en France.

Sur la gauche est la Vierge Marie, assise dans une chaire : ses longs cheveux retombent sur ses épaules, un diadème couvre sa tête. Elle tient une pomme dans sa main droite. L'Enfant-Jésus, assis sur ses genoux, est entièrement nu, la tête entourée du nimbe crucifère. L'artiste lui a donné une posture réaliste, au détriment de la gravité et de la majesté qui conviennent à l'Homme-Dieu. Il ne bénit pas; sa main gauche s'appuie d'un geste peu noble sur le genou de sa mère, et il se contente de regarder l'évêque agenouillé devant lui. Celui-ci est revêtu de ses habits pontificaux : l'amict, l'aube, la dalmatique frangée, le manipule (l'étole est cachée par la dalmatique), les gants et la chape à orfrois fleurdelysés retenue par un fermail en forme de trèfle. Il tient dans ses mains jointes une riche crosse d'orfèvrerie. Suivant la mode de son temps, il porte aux doigts plusieurs bagues, parmi lesquelles l'anneau pastoral se distingue par son importance. Par respect pour la présence de l'Enfant-Dieu, il a la tête découverte : sa mitre est à terre près de lui. Les traits caractéristiques de cette figure, une légère calvitie voulue, l'état déjà avancé où était l'art du dessin à cette époque, permettent de penser que c'est bien un portrait. Derrière l'évêque se tient l'apôtre saint Jean, son patron : imberbe, les cheveux épais et crépus, tenant dans les plis de son manteau un calice d'où s'échappe une vipère.

Les personnages se détachent sur un fond émaillé de rouge où des palmes et des oiseaux affrontés s'enlèvent en taille d'épargne, figurant une étoffe diaprée d'un style très original. Les personnages sont en taille d'épargne, les traits du visage simplement dessinés, et les plis des vêtements indiqués par des hachures. Seuls les fonds de l'orfroi de la chape et du manipule sont en émail bleu; les gants et la mitre, en émail blanc; la croix du nimbe de l'Enfant-Jésus, rouge. Des points émaillés simulent des pierres précieuses dans la couronne de la Vierge. Les arcatures de la chaire dans laquelle elle est assise ont des fonds d'émaux alternativement bleus, verts et rouges. Le sol forme un dallage en damier.

A la partie inférieure de la plaque, une inscription rappelle les fondations et les libéralités faites par l'évêque (1).

La travée 22-24 *bc* est garnie de vingt stalles en chêne sculpté, de style dit Louis XVI, dix de chaque côté. Les panneaux des appuis sont ornés de trophées, d'instruments de musique. Elles proviennent de la petite paroisse, d'où elles ont été retirées en 1853 (2).

Dans l'arcature du soubassement, sous la fenêtre, en 24-26 *c*, une plaque de marbre noir (3), entourée d'un encadrement de pierre blanche sommé d'une tête de chérubin, porte cette épitaphe :

(1) Le texte suivant peut aider à suppléer au passage qui manque dans l'inscription : « Et si defectus celebrandi dictam missam aliqua die, seu omissio eveniret, ... teneremur pro qualibet missa, per modum maranchie, ad utilitatem ornamentorum et librorum universitatis predicte, ... solvere atque dare sexdecim denarios, et nichilominus restaurare dictam missam et ceteras sic ommissas ». 3 avril 1452. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 1030.

(2) Voy. ci-dessus, t. II, p. 327.

(3) Haut., 1m20; larg., 65 centim.

✠ PROPE HOC SACELLUM || SEPULCHRUM || M. LUDOVICI MARSEILLE || SACERDOTIS || BACCALAUREI THEOLOGI PARISIENS || QUI || AD SUPPEDITANDA || PUERIS SYMPHONIACIS LINTEA || TAM AD USUM ECCLESIÆ QUAM CORPORIS || NOVEM MILLIA ET SEPTINGINTAS LIBRAS || OFFICIO MARANCIARUM || LEGAVIT || OBIIT 12 APRILIS 1712 || REQUIESCAT IN PACE.

A côté, une plaque de marbre blanc avec encadrement de bois peint en imitation de marbre (1) porte cette épitaphe :

D. O. M. *Piæ Memoriæ* || LVDOVICI LANGLOIS DOMINI D'ORVAL DIACONI || HVIVS ECCLESIÆ CANONICI NECNON PRIORIS S^TI^ || MEDARDI DE DOMARE B. MARIÆ DE POIX ET || S^TI^ DIONISII DE SENERPONT QVI OBIIT 1650 || VINCENTII LANGLOIS DOMINI DE HAMELET || PRESBITERI EIVSDEM ECCLESIÆ CANONICI || LVDOVICI NEPOTIS QVI OBIIT 1662 | LVDOVICVS LANGLOIS PRESBITER EIVSDEM ETIA^M^ || ECCESIÆ CANONICVS VTRIVSQVE NEPOS, ANTE || OBITVM EXIGVVM HOC PIETATIS MONVMENTVM || CONDI CVRAVIT ANNO 1695 OBIIT DIE 12^A^ || APRILIS 1729 || LUDOVICUS MICHAEL LANGLOIS || PRESBYTER SACRÆ FACULTATIS PARISIENSIS || BACCALAUREUS THEOLOGUS HUJUS || ECCLESIÆ CANONICUS OBIIT DIE 12^A^ || JANUARII 1754 (2).

Sous l'appui de la fenêtre, en 22-24 *c*, il ne reste que les deux arcs extrêmes de l'arcature du XIIIe siècle. Le reste est occupé par l'emplacement d'un grand renfoncement amorti en arc bombé, et aujourd'hui bouché. On ignore le personnage dont il recouvrait sans doute le tombeau.

(1) Haut., 78 centim.; larg., 78 centim.

(2) Suivant le recueil de Robert Boulye aux Archives de la Somme, Louis Langlois, le second, aurait été inhumé le 13 avril 1729 dans la chapelle Saint-Domice (chapelle XXII). L'inscription aurait-elle été déplacée?

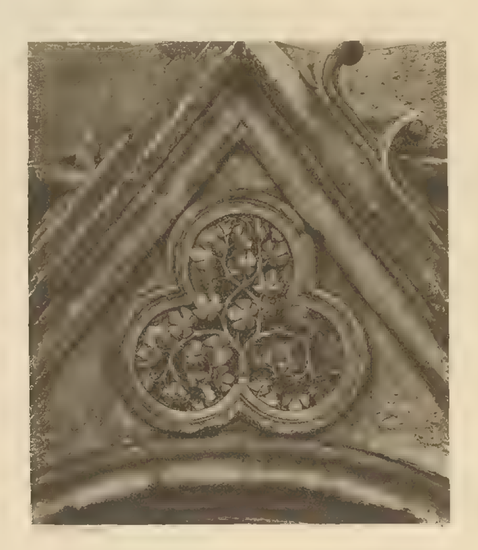


Fig. 237. — Détail du Tombeau de Gerard de Conchy.



Fig 238 _ Statue Funeraire de Gerard de Conchy

CHAPITRE IX

NEF, TRANSEPT ET BAS-COTÉS

Suivant toujours notre système, nous dirons d'abord ce que nous savons des objets mobiliers qui garnissaient autrefois la nef, le transept et les bas-côtés, et qui n'existent plus; puis nous parlerons de ceux qui s'y trouvent actuellement. Pour les uns comme pour les autres, voici l'ordre général qui sera observé :

1. — La grande nef, en partant de la porte du Sauveur, et en allant vers le transept (1).

2. — Le vaisseau central du transept, en allant du nord au sud (2).

3. — Les bas-côtés, en partant de la porte Saint-Firmin (porte C), en suivant par les bas-côtés du transept, ceux du chœur, le déambulatoire, et en revenant de la même manière vers la porte de la Mère Dieu (porte B).

Rappelons que le dallage a été entièrement refait de 1894 à 1897 (3). Il y avait encore dans l'ancien un grand nombre d'inscriptions funéraires, les unes gravées

(1) Tous les objets ou monuments adossés aux maîtres piliers seront décrits en même temps que la nef principale, de quelque côté qu'ils soient tournés.

(2) Même observation pour les objets ou monuments adossés aux maîtres piliers.

(3) Voy. ci-dessus, t. I, p. 464.

sur de simples carreaux, les autres sur des dalles plus ou moins importantes. Dans le nouveau, on a reproduit une partie de ces inscriptions, mais non pas toujours d'une façon exacte et complète. A la vérité ces inscriptions n'étaient en général ni très importantes ni très anciennes : elles ne remontaient guère plus haut que le XVII[e] siècle. Le relevé qui en a été fait datant d'avant 1894, nous ne les confondrons pas avec les autres objets mobiliers; nous le mettrons aux appendices.

I

ÉTAT ANCIEN (1).

Grande nef.

Au pilier 1 *a* étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Jean Brunel, marchand, maître du Puy en 1565, v. s. La Vierge y était représentée avec une allusion à ces paroles qui lui sont appliquées par la liturgie : « Nigra sum sed formosa » (2). Ce tableau, dit Pagès (3), « est estimé un des plus beaux de la cathédrale. Une agréable campagne, dans laquelle on voit un troupeau de moutons enfermé dans un parc, et des châteaux bâtis sur les sommets de quelques montagnes escarpées embellissent le loingtain de ce rare tableau ». Il y avait un écu *d'azur à un chiffre marchand d'or adextré de trois étoiles d'argent mises en pal, et senestré d'un croissant aussi d'argent* (4).

2. — Tableau offert par Louis Petit, marchand, maître du Puy en 1580 (5). On y voyait un écu *d'azur à un chiffre marchand d'or,* et un autre *d'azur à un cheval effaré d'argent, accompagné de trois étoiles d'or* (6), avec ce quatrain :

» Louis Petit par humble zelle
» A cet œuvre à Dieu présenté
» Et à la Vierge son ancelle
» Grande pour son humilité (7).

3. — Tableau offert par Adrien de Court, marchand, maître du Puy en 1623 (8). « Le cadre en est fort grand et accompagné de deux grandes statues en pied de bois doré et peintes : l'une représentant saint Adrien, et l'autre sainte Marguerite. Le tableau, fait en ovale, représente un sujet tiré du douzième chapitre de l'Apocalypse. On y voit la figure d'une Vierge avec des aisles d'aigle, placée sur la lune, environnée de rayons de soleil avec une couronne en teste, et, à son costé, proche de l'estomac, un jeune enfant semble prendre son essor vers le ciel, d'où

(1) Les objets dont il va être parlé n'existent plus, à moins d'indication contraire.

(2) *Cant.* 1, 4.

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 289.

(4) Épitaphiers C, fol. 66 v°; B, p. 75. — Suivant l'épitaphier B, le chiffre serait aussi d'argent.

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 293. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 288.

(6) Armes de la famille Poulain.

(7) Épitaphiers C, fol. 67 v°; B, p. 78.

(8) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 293. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 288.

le Père Éternel tend les bras pour le recevoir. Au bas, la figure de saint Michel combat contre la figure d'un dragon roux à sept testes couvertes de sept diadèmes et de dix cornes, et, de l'autre côté, on voit une ville proche de la mer » (1). On y lisait ces mots :

» Adrien de Court, marchand, bourgeois de cette ville d'Amiens, receveur » d'icelle pour cette présente année, et Marguerite Quignon, sa femme, ont offert » à Dieu et à la Vierge, ce tableau au jour de Noël an 1623 (2).

Au pilier 2 *a* était le tableau, aujourd'hui disparu, offert par Jean Randon, bourgeois et marchand, maître du Puy en 1577. Il représentait la Présentation de Jésus au Temple et était accompagné d'un écu *à un chiffre marchand*, et d'un autre *à un* .. .., et de ce quatrain :

» Par Jean Randon, bourgeois de cette ville
» Est présenté cet excellent tableau
» A l'éternelle et à l'heureuse fille
» Qui a porté le triomphant agneau (3).

Dans la travée 1-2-3-4 se trouvait l'épitaphe d'Alphonse Le Mire, receveur des aides à Amiens, et de Massine de Hainaut, sa femme, qui avaient, comme nous le verrons, par leurs soins et en grande partie de leurs deniers, fait faire les grandes orgues de la cathédrale en 1422. En mémoire de ce bienfait, le chapitre avait fait inhumer les deux époux dans la cathédrale, sous les orgues (4). Leur tombe était recouverte par « une grande plaque de cuivre, sur laquelle ils sont tous deux représentés avec les orgues par une graveure et cizelure délicate, avec une inscription en caractères gothiques qui en donne l'explication » (5) :

» Chy gisent dessous cette lame
» Alphonse Le Myrrhe, Dieu ait l'âme (6)
» O lui Mademoiselle Massine
» De Hainneau sa femme et affine
» Lequel Alphons fu né jadis
» De Bethencourt en Beauvoisis
» Du Roy Charles le Bien amé
» De ce nom VIe nommé
» Fut varlet de chambre XX ans
» Et son recheveur par longtemps
» Fut des aides à Amiens
» Lesquels ont donné de leurs biens
» Dont on a fait à leur enprise
» Les grans orges en cette église
» En l'honneur du souverain père
» Et de sa glorieuse mère (7).

Cette plaque de cuivre, qui devait être fort curieuse, fut fondue lors de la Révolution. En 1792, Lévrier en avait fait faire un dessin qu'il avait envoyé à Millin pour ses *Antiquités Nationales* (8). Avant 1894, on voyait dans le pavé, à

(1) *Apoc.*, XII. — Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(2) Épitaphiers B, p. 90; C, fol. 70 v°.

(3) Epitaphiers C, fol. 67 v°; B, p. 77. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 148.

(4) « Quibus conjugibus etiam concessa est sepultura cum tumba ..... in ipsa ecclesia », etc. Arch. de la S., Chapit. d'Am., Nécrol., t. II, fol. 228 v°. — *Ibid.*, fol. 210.

(5) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(6) Il y avait peut-être : « Dieu ait s'âme ».

(7) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 41. — Voy. aussi De Court, *Mémoires*, l. III, ch. I. — Daire, *Hist. littér. de la ville d'Am.*, p. 464. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 381. — Alphonse Le Mire habitait déjà Amiens en 1419. (Arch. de la ville d'Am., Compte de 1418-19, CC 17, fol. 106). Fut reçu bourgeois en 1422 (*ibid.*, Compte de 1421-22, CC 18, fol. 2 v°), et mourut en 1458 (*ibid.*, Compte de 1457-58, CC 42, fol. 88). Il devait être fort riche et jouissait à Amiens d'une grande notoriété. — Je n'ai pas trouvé la date de la mort de sa femme.

(8) Lévrier avait aussi, dans le même but, fait dessiner

cet endroit, une grande dalle en pierre de Tournai (1) sur laquelle des arrachements indiquaient qu'elle avait été recouverte d'une lame de cuivre. Elle passait pour celle où l'épitaphe en cuivre d'Alphonse Le Mire était fixée.

Au pilier 3 *a* étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Andrieu Després, prêtre, avocat en la cour de l'évêché d'Amiens, maître du Puy en 1519, v. s. (2). C'est un des rares qui subsistent : le tableau est à l'évêché d'Amiens, et le cadre, un de ceux qui furent donnés à la duchesse de Berry en 1825, est au musée de Picardie (3).

Le tableau peint sur bois (pl. XCVII) (4), compte parmi les quatre plus remarquables de ceux qui subsistent. Au milieu d'un riant paysage, ou plutôt d'un pré (5), Marie, assise par terre, allaite l'Enfant-Jésus. Autour d'elle sont assises quatre femmes allégoriques aux costumes richement fantaisistes. L'une d'elles tient un petit panier doré et une autre porte un oiseau sur le poing. A droite et à gauche se tiennent deux personnages : l'un, couronne en tête, chaîne d'or au cou, s'appuyant sur une harpe à moitié sortie de sa gaîne, ne peut être que David : l'autre, coiffé d'une sorte de turban, n'a rien qui permette de l'identifier. Un peu plus loin on aperçoit des groupes dont on ne distingue pas très bien les actions. Dans le ciel apparaît la Trinité : le Père, en costume pontifical, la tiare en tête, le globe du monde dans la main ; le Fils, sous la figure de Jésus-Christ tenant sa croix ; le Saint-Esprit, en forme de colombe. Au premier plan, le donateur agenouillé devant un prie-Dieu est entouré d'un grand nombre de personnages, ayant presque tous une fleur à la main, et parmi lesquels est un évêque. Au bas et sur la droite, un jeune homme tient un écu aux armes du donateur : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef d'un soleil et d'une lune, et, en pointe, d'une étoile à huit rais de même.*

Le cadre (pl. XCVIII) (6), en chêne sculpté, est un des mieux conservés et un des plus jolis parmi ceux qui subsistent. Le fini des sculptures fait voir clairement qu'il n'a jamais été peint. Le bois a pris d'ailleurs une teinte brune et une patine qui ne laissent aucun doute à cet égard. A part quelques menus ornements dans le goût de la Renaissance — ils sont d'une grande finesse — qui couvrent certaines parties planes, le cadre appartient presque tout entier au style gothique flamboyant et offre la plus grande analogie avec les stalles de la cathédrale. Sur la partie antérieure de la base, Jessé est couché : de sa poitrine s'échappent deux tiges se dirigeant l'une vers la droite, l'autre vers la gauche ; douze statuettes de rois de Juda s'échelonnent le long des montants et des pinacles, formant ainsi un arbre de Jessé de l'arrangement le plus heureux. Au-dessus du montant de gauche, on reconnaît David à la harpe qu'il tient. Toutes ces statuettes sont très variées d'attitudes ; leur expression est charmante et leur exécution parfaite (7). Les cinq principaux pinacles

d'autres parties de la cathédrale et d'autres monuments d'Amiens, mais l'ouvrage Millin étant resté inachevé, tous ces dessins ont été dispersés et on en a perdu la trace. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 85.

(1) Long., 2m07 ; larg., 2m32. — Elle est aujourd'hui à l'agence des travaux de la cathédrale.

(2) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 188. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 288. — Il en fut ôté en 1723. Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(3) N° 194 du catalogue.

(4) Haut., 1m58 ; larg., 0m82.

(5) Andrieu Després avait pour refrain :

Pré *ministrant pasture salutaire.*

(6) Haut., 3m30 ; larg., 1m26. — Le tableau qui figure dans ce cadre au musée d'Amiens, n'est qu'une copie de l'original exécutée par Charles Crauck au XIXe siècle.

(7) Parmi les cadres qui subsistent, c'est le seul qui ait conservé la plus grande partie des statuettes dont il

du couronnement étaient surmontés d'épis, ou peut-être de statuettes, qui ont disparu.

2. — Tableau offert par Grégoire Le Sellier, marchand brasseur, maître du Puy en 1551, v. s. (1). On y voyait les armes du donateur : *d'azur à un lacs d'amour d'argent* (2).

3. — Tableau offert par Mathieu Ledoux maître du Puy en 1564, v. s. (3). Il représentait Adam et Ève près de l'arbre de la science du bien et du mal, et Samson trouvant un rayon de miel dans la gueule du lion qu'il avait tué (4). Il y avait un écu *d'azur à un chiffre marchand d'or* (5).

Au pilier 4 *a* étaient accrochés les tableaux suivants :

1 (6). — Tableau offert par Robert Fouache, écuyer, sieur de Glisy, maître du Puy en 1505, v. s. « Les figures de ce tableau, dit Pagès (7), sont bien variées, et les draperies ornées d'un or très luisant ». Les armes du donateur y étaient peintes : *d'azur au lion d'or, accompagné de trois étoiles à six rais de même ;* l'écu supporté de deux lions, le casque de côté, et, pour cimier, un lion dans un vol (8).

La miniature du manuscrit de la duchesse d'Angoulême qui lui est consacrée (9) représente une cour dallée de marbre et fermée dans le fond par un mur au-dessus duquel émergent arbres et maisons. Dans cette cour s'élève un édicule gothique, devant lequel se tient la Vierge Marie, une bourse dans une main et portant l'Enfant-Jésus. Divers personnages : un pape, un cardinal, deux évêques et des laïques des deux sexes s'avancent vers elle et semblent l'implorer (10).

2. — Tableau offert par François Bidare, licencié ès lois, avocat, maître du Puy en 1533, v. s. (11). On y voyait les armes du donateur : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à un lion d'or ; aux 2 et 3, de vair* (12). « Un charmant paysage embellit le fond de ce tableau et le lointain en est fort agréable » (13).

3. — Tableau offert par Nicolas Le Boulengier, bourgeois, marchand et maître du Puy en 1538, v. s. (14). La Vierge Marie y était représentée « tenant son fils Jésus entre ses bras, assise dans un throsne d'yvoire fort élevé, revêtu d'or très pur, semblable à celui que fit faire le roi Salomon (15) ..... les marches de ce throsne sont accompagnées de six lionceaux d'or, de chaque côté, avec deux autres

est orné, probablement parceque, prises dans la masse, celles-ci ne pouvaient être enlevées sans tout briser, tandis que, dans les autres, elles étaient ajoutées après coup.

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 291. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart t. VIII), p. 288.

(2) Épitaphiers C, fol. 65 v°; B, p. 72.

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, pp. 94 et 291. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 288.

(4) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(5) Épitaphiers C, fol. 66 v°; B, p. 75.

(6) « A la première colonne isolée en entrant dans la cathédrale par la porte appelée communément de la Mère Dieu ». Mss. de Pagès, édt. Douchet, t. V, p. 191. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 281. — Ce tableau fut enlevé en 1723. *(Ibid.)*.

(7) *Loc. cit.*

(8) Épitaphiers C, fol. 62 v°; B, p. 62. — Voy. aussi mss. de Pagès, *loc. cit.* — L'épitaphier A (fol. 467) donne un dessin des armes de ce personnage, où il n'y a qu'un lion, sans indication d'émaux.

(9) Bibl. Nat., ms. fr. 145, n° 34.

(10) Le donateur avait pour refrain :

De dons divins libérale boursière.

(11) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 192. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 281. — Il fut ôté en 1723. Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(12) Épitaphiers C, fol. 64 v°; B, p. 68.

(13) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(14) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 192. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 282. — Il fut ôté en 1723. Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(15) III Reg., x, 18-20.

plus petits placés à chaque côté du même throsne » (1). On y voyait aussi les armes du donateur : *d'or au chevron de sable, accompagné de trois marteaux de même*. A côté de cet écusson, il y en avait un autre, *d'or à trois maillets de sinople, qui est Mailly, parti d'azur au chef d'argent, chargé de trois tourteaux d'azur* (2).

Entre les deux piliers 3 *a* et 4 *a*, dans le pavé, se trouvait, avant 1894, une grande dalle en pierre de Tournai (3). On n'y voit plus que les places d'une tête et de deux mains remplies de mastic blanc.

Dans la travée 3-4-5-6, près de la sépulture de l'évêque Geoffroy d'Eu, il y avait un tombeau « couvert d'une grande pierre grise rompue au milieu ». Cette pierre portait une inscription en lettres gothiques à demi effacées et indéchiffrables, paraît-il. Elle fut ôtée le 23 mai 1703 (4).

Au pilier 5 *a* étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Antoine Picquet, conseiller, procureur du Roi, maître du Puy en 1518, v. s. (5). C'est un des rares qui subsistent : le tableau se trouve à l'évêché d'Amiens, et le cadre, qui est un de ceux qui furent donnés à la duchesse de Berry, est maintenant au musée de Picardie (6).

Le tableau (pl. XCIX) (7), peint sur bois, est le plus ancien des quatre de la belle série de 1518 à 1521. Il est fort remarquable. Marie est debout, sous un dais à dorsal, tenant l'Enfant-Jésus. Devant elle est une sorte de comptoir élevé sur des marches, porté par de riches colonnes d'orfèvrerie et couvert d'un tapis de velours cramoisi. Il y a sur ce comptoir des couronnes d'or, des pièces de monnaie, des poids. Au-dessus, est une grande balance (8) tenue par le Père Éternel, qui apparaît dans le ciel assis sur son trône et environné d'un chœur d'anges. Aux côtés du comptoir, deux femmes vêtues avec une extrême richesse jettent des pièces de monnaie à un mendiant. Trois enfants de chœur sont assis sur les marches, ayant près d'eux un bénitier et deux chandeliers allumés. Sur le côté, un autre enfant de chœur souffle dans un encensoir. A droite et à gauche, deux groupes de grands seigneurs, semblent implorer la Vierge. On y distingue le roi François I[er], reconnaissable à sa haute stature et à son type bien connu, quoiqu'un peu exagéré (9), le pape Léon X, très ressemblant, un cardinal, deux évêques, et l'empereur Charles Quint à figure chétive (10). A l'arrière-plan s'étend un pittoresque paysage agrémenté de châteaux (11), et où se meuvent des groupes de personnages : des vignerons travaillant à une vigne, des cavaliers. On y voit aussi un singe juché sur un perchoir. Au premier plan, de très beaux portraits : le donateur et sa femme à genoux devant des

(1) Le donateur avait pour refrain :
Trone excellent pour le Roy pacifique.

(2) Épitaphiers B, p. 69; C, fol. 64 v°. — Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(3) Long., 3m32; larg., 1m55. Conservé à l'agence des travaux de la Cathédrale.

(4) Suppl. aux mss. de Pagès, édit. Douchet, pp. 153, 158.

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 287. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 289.

(6) N° 193 du catalogue.

(7) Haut., 1m70 ; larg., 0m94.

(8) Antoine Picquet avait pour refrain :
Au juste poids véritable balance.

(9) Il ne porte pas encore la barbe. — Il faut remarquer que le roi de France occupe une place très en vue, tandis que le pape et surtout l'émpereur sont plus en arrière.

(10) Charles Quint, qui venait d'être élu empereur le 28 juin 1519, avait alors dix-neuf ans. La date de la maîtrise d'Antoine Picquet étanf 1518, *vieux style*, son tableau ne fut offert que pour Noël 1519.

(11) Sur un de ces châteaux est posé un nid de cigognes.

prie-Dieu, accompagnés de leurs parents et amis. Au bas, sur la droite, un jeune garçon tient un écu aux armes du donateur : *d'azur, à la bande de gueules (à enquérir) semée de trèfles d'argent et chargée de trois hanaps d'or.*

Le cadre, en chêne sculpté (pl. C.) (1), entièrement dans le goût de la Renaissance, se compose de deux pilastres ornés supportant un entablement d'une forme assez tourmentée et surmonté de deux espèces de pinacles, le tout décoré d'ornements courants, entremêlés de petits génies et de médailles à têtes de femmes et de guerriers. Il devait avoir un couronnement qui n'existe plus. Quelques niches sont dépouillées des statuettes qu'elles renfermaient. Malgré de jolis détails et une bonne exécution, on ne peut méconnaître une certaine lourdeur dans l'ensemble de la décoration. La ligne ondulée de l'entablement est molle et d'un aspect peu agréable. Ce cadre était primitivement peint et doré : on s'en aperçoit aisément au manque de fini de la sculpture et à quelques traces de pâte blanche imparfaitement enlevée (2).

2. — Tableau offert par Hugues de la Rue, écuyer, seigneur de la Motte en Beauvoisis, avocat au bailliage d'Amiens, maître du Puy en 1524, v. s. (3). On y voyait les armes du donateur : *fascé d'argent et de gueules de six pièces, écartelé d'azur à six besants d'or posés 3, 2, 1* (4).

3. — Tableau offert par Auguste Cousin, chapelain de la cathédrale, maître du Puy en 1548, v. s. (5), qui chanta sa première messe le jour où il fut élu (6).

Après avoir été on ne sait comment à Lucheux, puis à Humbercourt (Somme), ce tableau (fig. 239), peint sur bois (7), se trouve actuellement dans l'église de Coullemont (Pas-de-Calais) (8), où il sert de retable au maître autel. Cintré par en haut, il représente un paysage exécuté à la manière des primitifs, mais avec la ligne d'horizon plus bas. D'un côté, un homme semble vouloir endoctriner deux femmes placées à sa droite et à sa gauche. L'une tient un livre ouvert et semble pleurer; l'autre paraît lancer un croissant vers l'animal qui se trouve de l'autre côté. Là, en effet, est une hydre à sept têtes, qui saisit un agneau dans ses griffes. Dans le ciel, la Vierge Marie, sans l'Enfant-Jésus, est assise dans un somptueux char de triomphe qui roule sur des livres (9). Il est traîné par deux licornes blanches que conduisent deux génies; à l'arrière, deux génies sonnent de la trompette. D'autres voltigent autour du char, sonnant aussi de la trompette ou tenant des couronnes. Un chœur d'anges chante au milieu d'eux. Le Saint-Esprit en forme de colombe apparaît au haut du ciel. Près de la Vierge, une banderole porte cette inscription : MIRARI INSOLITOS NE POMPÆ HONORES || PROSTRATE HERESEOS FRVOR TROPHEO (10). Au premier plan, le donateur, en surplis, est agenouillé devant un prie-Dieu à ses armes : *d'or, au chevron de gueules, chargé d'une étoile et de deux trèfles d'or, accompagné de trois cœurs de gueules 2 et 1.* Il est entouré de parents et d'amis.

(1) Haut. moins les deux pinacles, 2m24; larg., 1m35.

(2) Le cadre a dû être réparé et le bois mis à nu lorsqu'il était en la possession de la duchesse de Berry. — Le tableau qui figure dans ce cadre n'est qu'une copie de l'original exécutée par Ch. Crauck au XIXe siècle.

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 287. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 289.

(4) Épitaphiers B, p. 66; C, fol. 64. — Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 287. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 289.

(6) Épitaphiers A, fol. 468; B, p. 71.

(7) Haut., 1m85; larg., 1m28.

(8) Voy. Picard, dans *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t IX, 1867, p. 301. — R. Guerlin, *Notes sur les tableaux offerts à la confr. de N.-D. du Puy à Am.*, dans *Réun. des soc. des Beaux-arts des départ.*, 1898.

(9) Le donateur avait pour refrain :

Triomphe exquis au chevalier fidèle.

(10) C'est évidemment une allusion à la Réforme.

Bien que marquant plutôt la décadence de la manière des primitifs qu'un acheminement vers une nouvelle conception de l'art, ce tableau n'est ni sans intérêt, ni sans mérite. Son arrangement est encore très archaïque. C'est un monument précieux d'une période pour laquelle nous sommes assez pauvres, à Amiens du moins.

Il ne reste du cadre que l'étroite bordure touchant au tableau. Il était plus important. Son architrave, de bois doré et sculpté, était « soutenue par des pilastres ou colonnes hermétiques formées par deux statues de femmes en demi-bosse sortant de leurs guaines » (1).



Fig 230. – Tableau d'Auguste Cousin.

Au pilier 6 *a* étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Pierre Pèredieu, prêtre, grand maître des écoles d'Amiens, maître du Puy en 1506, v. s. (2). Ce tableau était fort curieux (3), et Pagès (4) en donne une description qu'il serait trop long de reproduire. On y avait représenté, en figures symboliques, tous les arts libéraux et mécaniques : la *grammaire,* apprise à de petits enfants; la *rhétorique* ou *dialectique* et la *philosophie,* enseignée à des jeunes gens; l'*arithmétique,* art de compter soit aux jetons, soit à la plume; la *musique,* représentée par des enfants de chœur avec leur maître; la *géométrie,* figurée par une fille tenant « un quart de nonante » et entourée de jeunes garçons; l'*astronomie,* vêtue d'une robe bleue constellée, un astrolabe à la main; l'*agriculture;* la *guerre* et la *chasse;* l'*architecture* et le travail manuel; la *médecine;* le *négoce;* la *navigation.* La figure du donateur y était accompagnée d'un écu « *d'azur au pélican d'or, qui redonne la vie à ses petits, aussi d'or* » (5).

La miniature représentant ce tableau dans le manuscrit de la duchesse d'Angoulême (6) répond assez bien à la description de Pagès, mais il semble que le miniaturiste ait considérablement simplifié, et qu'il n'ait pas toujours très bien compris le tableau principal. D'après cette miniature, la scène se passe dans une

(1) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(2) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 193. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 282. — Il fut ôté en 1723. *Ibid.*

(3) Le donateur avait pour refrain :

Siège au grand maistre administrant science.

(4) *Loc. cit.*

(5) Mss. de Pagès, *loc. cit.* — D'après l'épitaphier C (fol. 62 v°), le pélican et ses petits sont d'argent.

(6) Bibl. Nat., ms. fr. 145, n° 38.

salle lambrissée de style Renaissance. Marie, assise dans une chaire surmontée d'un dais, l'Enfant-Jésus sur ses genoux, est accompagnée de huit figures de femmes, dont plusieurs tiennent des attributs : une harpe, un cœur, un hanap, une fiole de verre.

2. — Tableau offert par Jean Ponée, vicaire à Saint-Firmin-le-Confesseur, maître du Puy en 1558, v. s. (1). Il représentait le Mariage de la Sainte-Vierge (2). « On y voit saint Joseph avec une verge fleurie à la main .... Les figures de ce tableau ont un air grand et majestueux, le coloris vif et les carnations naturelles. Le peintre y a marqué une belle architecture d'une partie intérieure du temple de Jérusalem ou de quelque synagogue » (3). Les armes du donateur y étaient figurées : *d'azur au chevron d'or* (4).

Au pilier 7 *a* étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Laurent Le Boulengier, dit Georges, bourgeois et marchand, maître du Puy en 1521, v. s. (5). C'est un des rares qui subsistent. Le tableau est à l'évêché d'Amiens, et le cadre, qui est un de ceux qui furent donnés à la duchesse de Berry, est au musée de Picardie.

Le tableau, peint sur bois (pl. CI.) (6), est en très mauvais état : une grande partie de la peinture a disparu. Un essai de restauration s'est heureusement borné à un personnage. Il appartient à la série des quatre chefs-d'œuvre qui se suivent de 1518 à 1521, v. s. Au milieu d'un charmant paysage agrémenté de cours d'eau et de montagnes, s'élève un somptueux édifice, de style Renaissance, où circulent des anges. En avant, Marie est debout, tenant l'Enfant-Jésus qui joue avec un ange. Une femme au riche costume conventionnel tel qu'en portent généralement les personnages allégoriques ou fabuleux dans nos peintures, se tient près de la Vierge. Les autres personnages qui entouraient celle-ci sont entièrement effacés. Ceux qui se trouvent sur les bords du tableau sont mieux conservés : on y distingue un chevalier, un franciscain, un petit génie ailé, vêtu seulement d'une chemise, un homme couvert d'une armure, coiffé d'un turban, tenant une hallebarde, un lansquenet; dans le lointain, des cavaliers, etc. Au premier plan, le donateur et sa femme sont agenouillés, accompagnés de leurs enfants. On voit encore un reste des armes du donateur qui devaient être peintes sur la housse de son prie-Dieu. Elles étaient *d'or, au chevron de sable, accompagné de trois marteaux de même* (7). Entre le donateur et sa femme est un évêque en chape, et derrière eux un grand nombre de personnages des deux sexes.

Le cadre (pl. CII.) (8), en chêne sculpté est dans le goût gothique flamboyant, sauf une petite bordure en style de la Renaissance, qui enserre le tableau. Toutes les niches ont été dépouillées des statuettes qu'elles abritaient, et les pinacles ont perdu leurs couronnements. La base est ornée de figures de moines et d'animaux couchés dans des enroulements de rubans et de patenôtres. La peinture et la dorure dont ce cadre était enrichi ont été enlevées.

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 138. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 282.

(2) Le donateur avait pour refrain :

Verge florie à Joseph épousée.

(3) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(4) Épitaphiers B, p. 73; C, fol. 66.

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 284. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 290.

(6) Haut., 1m75; larg., 0m98.

(7) Épitaphiers B, p. 66; C, fol. 63 v°.

(8) Haut., 3m45; larg., 1m43.

2. — Tableau offert par Louis du Fresne, marchand drapier, maître du Puy en 1539, v. s. (1). On y voyait ses armes : *d'or au frêne de sinople*, et, à côté, *d'or à un château de gueules, accosté en chef de deux étoiles d'azur*, qui est Castelet (2).

3. — Tableau donné en 1671 par Jean Delattre, marchand, époux de Marguerite du Croquet. C'était, « un tableau de sculpture en relief, orné de pilastres et de couronnement et quantité d'autres petits tableaux en forment la bordure, le tout doré (3). C'est un des plus riches de l'église. On voit qu'il est fait par un excellent peintre ». On y voyait les armoiries du donateur (4).

Au pilier 8 *a* était adossé le monument exécuté et offert par le sculpteur Nicolas Blasset, maître du Puy en 1625 (5). C'était une pièce de sculpture sur bois. Marie y était représentée « comme une clef mystérieuse (6) qui nous ouvre la porte du Ciel ». C'était un grand tableau de bois doré, d'une sculpture très délicate. Cinq petits anges portaient chacun une des lettres du nom de Marie. Les côtés étaient ornés de deux grandes figures de bois peintes et dorées au naturel : Esther, avec l'inscription « Esthera pulchrior »; Marie, sœur de Moïse, un tambour de basque à la main, accompagnée de ces mots : « Maria lætior ». Dans le couronnement étaient assises trois figures de femmes « délicatement travaillées ». Les portraits de N. Blasset et de Madeleine Letellier, sa première femme, étaient dans deux cartouches à côté du cadre (7). On y lisait cette inscription :

» Nicolas Blasset et Magdelaine Tellier, sa femme, très humble serviteur de » cette grande mère, offroient ce vœu le jour de Noël 1625 (8).

Au même pilier étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Antoine Dardre, procureur, conseiller au bailliage d'Amiens, maître du Puy en 1516, v. s. (9). L'arc-en-ciel y était figuré; « les carnations de ce tableau sont vives et naturelles » (10). Les volets en avaient été séparés et placés à un pilier près des fonts baptismaux. Ils étaient, dit Pagès, peints en « clair obscur », c'est-à-dire en grisaille. On y voyait un saint Sébastien percé de flèches (11) et la Tentation de saint Antoine (12).

2. — Tableau offert par Pierre Dupeutel ou du Pontel, dit Blondelet, pâtissier ou cuisinier, maître du Puy en 1537, v. s. (13). On y voyait ses armes : *de gueules à une roulette à tarte d'argent, accostée de deux (?) d'or* (14).

3. — Tableau offert par Nicolas Roche, notaire royal et procureur au bailliage et présidial d'Amiens, maître du Puy en 1566, v. s. (15). Une partie de ce tableau,

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 286. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 290.

(2) Épitaphiers C, fol. 65; B, p. 69.

(3) On veut évidemment parler du cadre.

(4) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 289.

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 199. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 282.

(6) Blasset avait pour refrain :
Clef de salut pour le rachat de l'homme.

(7) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(8) Épitaphiers B, p. 90; C, fol. 71.

(9) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, pp. 197 et 305. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 282. — Il fut ôté de là en 1723. Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(10) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 197.

(11) « Il est posé dans une attitude si adroitement ménagée, qu'il semble regarder de tous côtés ceux qui l'examinent dans quelque scituation qu'ils puissent se placer ». Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 305.

(12) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(13) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 197. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 282. — L'année de sa maîtrise, Pierre Dupeutel fit le banquet d'entrée du cardinal Hémart de Denonville, évêque d'Am., le 9 déc 1538. Épitaphiers A, fol. 468; B, p. 69; C, fol. 64 v°.

(14) Épitaphiers B et C, *loc. cit.*

(15) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 106. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 282.

peint sur bois (1) est au musée d'Amiens (2). Il doit en manquer tout le bas, et peut-être aussi les côtés. Au milieu d'un pittoresque paysage traversé par un fleuve, et toujours traité à la façon des primitifs, avec le point de vue placé très haut, s'élève un riche édicule de style Renaissance, porté sur quatre colonnes chargées d'ornements. Sur cet édicule est un rocher d'où s'échappent des courants d'eau, et qui sert de siège à la Vierge Marie, seule, sans l'Enfant-Jésus, les mains croisées sur la poitrine. Au-dessus de sa tête est le Saint-Esprit en forme de colombe, et, plus haut encore, le Père Éternel paraissant à mi-corps dans le ciel. En avant, se tient le Sauveur, presque nu, un manteau jeté sur les épaules et montrant ses plaies. A sa droite, un évêque baptise un enfant : un jet d'eau et de sang partant du côté percé du Christ tombe dans les fonts baptismaux. A sa gauche, deux personnages, qui semblent être des apôtres — saint Pierre, âgé, barbu et chauve; saint Jean, jeune et imberbe — recueillent dans des bassinets le sang qui coule de la main du Sauveur et le donnent à boire à des fidèles. Un peu plus loin, parmi différents groupes, Moïse, entouré des Hébreux, frappe de sa baguette un rocher d'où sort un ruisseau d'eau claire (3). On ne voit que l'extrémité de la banderole qui accompagnait sans doute le portrait du donateur. Il ne reste que les derniers mots du refrain de celui-ci : ONTAINE DEAVE VIVE. Dans cette partie manquante du tableau devaient se trouver certains détails mentionnés par Pagès : le pape, un évêque, un roi que Pagès appelle François II, mais qui devait être plutôt Charles IX, et d'autres personnes allant puiser dans des coupes l'eau coulant du rocher (4). Là sans doute se trouvaient aussi les armes parlantes du donateur : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roches* (poissons) *d'argent, deux en chef, une en pointe,* l'écu accosté d'un autre : *d'argent à un croissant de gueules en chef, et trois trèfles de sinople en pointe* (5). Cette peinture est d'un style encore remarquablement archaïque (6) : sa disposition générale est la même que celle des plus anciens tableaux. Il y a une intention très remarquable de la part de l'artiste de changer sa manière habituelle pour se conformer à la tradition. On y retrouve les mêmes costumes, les mêmes coiffures compliquées que dans les tableaux du commencement du XVI[e] siècle, mais traités d'une toute autre manière.

Rien ne subsiste du cadre. Il était orné « de deux colonnes hermétiques ..... Les ornemens de sculpture qui accompagnent son contour conviennent au sujet du tableau et sont d'un or fort éclatant » (7).

4. — Tableau peint par Frère Luc, donné en 1671 par Mathieu Wasse, chapelain, et représentant l'Assomption. On y voyait Jésus tenant par la main sa mère « qu'il élève et conduit dans la gloire » (8).

Au pilier 9 *a* étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Robert Bellejambe, hôtelier à l'enseigne du *Pot d'étain,*

(1) Haut., 0m97; larg., 0m68.

(2) N° 325 du catalogue.

(3) *Exod.*, XVII, 1-7.

(4) Mss. de Pagès, *loc. cit.* — Pagès a-t-il bien vu le tableau et sa description est-elle bien exacte? C'est douteux, et il semble qu'il y a quelque confusion.

(5) Épitaphier C, fol. 67.

(6) Il l'est plus encore que celui de 1548. Voy. ci-dessus, t. II, p. 447.

(7) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(8) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 297. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 282.

maître du Puy en 1541, v. s. Son écu portait *d'azur à un chiffre marchand d'or* (1).

2. — Tableau offert par Pierre Faverin, chanoine, maître du Puy en 1543, v. s. (2). Il représentait le sacrifice de Melchisedech. Sur « une table de marbre blanc, dont les quatre pieds ou pilliers sont appuyés sur les quatre évangélistes », se tenait l'Enfant-Jésus, une hostie dans la main, et présenté par sa mère (3). Les armes du donateur y étaient peintes : *d'or, à une palme de sinople posée en pal, accostée en chef de deux quatrefeuilles de gueules, et soutenue en pointe d'un croissant de sable* (4).

3. Tableau offert par Jean de Lastre, marchand, maître du Puy en 1659, et par Marguerite du Croquet, sa femme. « Ce grand tableau est de sculpture de bois doré, délicatement travaillé. ..... L'écu de M. Delattre est attaché à l'un des deux pilastres d'ordre composite qui ornent le quadre de ce bel ouvrage (qui fut transféré en 1723 dans la chapelle de Saint-Christophe) (5). On voit qu'il porte *d'azur à trois aiglettes ou aiglons d'or, 2 et 1*. Sur l'autre pilastre, on remarque encore le même écu, parti, ... dont la moitié est remplie de l'écu de M. Delattre, et l'autre par celui de M[lle] Marguerite Ducroquet, son épouse, qui porte *d'or à deux escurieux d'azur, lesdits escurieux mangeans ou crocquans chacun dans une noix, 2 et 1, l'un au côté senestre du chef, et l'autre au côté dextre de la pointe, et un mis en pal, à la bande de gueules chargé de 3 couppes d'or couvertes, semée de trèfles d'argent* » (6). On y lisait ces mots :

» Jean de Lastre, ancien eschevin, après le déceds de Marguerite du Croquet, » sa femme, arrivé le 19 avril 1659, a offert ce vœu le jour de la Pentecoste 1671 (7).

4. — Tableau donné par Louis du Fresne, marchand, et représentant la Nativité du Sauveur (8).

Au pilier 10 *a* étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Jean Turbin ou Turbain, curé de Bovelles et de Fouilloy en Normandie, maître du Puy en 1547, v. s. (9). Ce tableau, peint sur bois (10), se trouve aujourd'hui dans l'église d'Ovillers la Boisselle. Il est cintré par le haut. Au premier plan, sont les portraits du donateur et de ses parents et amis. Plus en arrière, on voit d'un côté, Isaïe et saint Mathieu tenant chacun un livre, saint Mathieu accompagné d'un enfant nu, ailé, tenant aussi un livre; de l'autre, David coiffé d'un turban et tenant une harpe, saint Luc, un livre ouvert à la main et accompagné d'un veau. Dans le lointain, on aperçoit d'un côté des clercs chantant au lutrin, des cardinaux, des évêques et des religieux à genoux; de l'autre, des personnages séculiers, dont plusieurs sont armés, les uns debout, les autres à genoux. Un joli paysage forme l'arrière-plan. Dans le haut de la composition, la

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 284. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 290. — Épitaphier C, fol. 65.

(2) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 290.

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 97. — Pierre Faverin avait pour refrain :

PIERRE *d'autel portant la sainte hostie.*

(4) Épitaphiers C, fol. 65; B, fol. 70.

(5) Chapelle IV.

(6) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 145. — Voy. aussi épitaphiers B, p. 95; C, fol. 72 v°.

(7) Épitaphiers B, p. 95; C, fol. 72 v°.

(8) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 145.

(9) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V. p. 201. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 283. — Épitaphiers B, p. 71; C, fol. 65 v°.

(10) Haut. (sans le cadre), 1m57; larg., 1m02.

Vierge Marie assise dans des nuages sur fond d'or, tient sur ses genoux l'Enfant-Jésus à qui elle présente une pomme; elle est entourée d'un chœur d'anges, avec une banderole sur laquelle on lit : ECCL., 24, 31. QVI ELVCIDANT ME VITAM ETERNAM HABEBVNT (1).

Le cadre, en bois sculpté, qui est aussi conservé, est d'un style Renaissance assez lourd. Dans la frise sont des attributs guerriers : elle est portée par deux gaînes reposant sur des consoles.

2. — Tableau offert par Raoul Guébuin, marchand drapier, maître du Puy en 1572 (2). On y voyait les armes du donateur : *d'azur à un chiffre marchand d'or, accosté de deux palmes de même,* avec ce quatrain :

» Raoul Guébuin, bourgeois, marchand drapier,
» A de bon cœur ce tableau consacré
» A vous, Marie, et vostre fils sacré
» Sur qui du tout il se veut apuier (3).

3. — Tableau offert par François Quignon, chirurgien, maître du Puy en 1666, et Jeanne Véru sa femme. Ils avaient aussi donné la clôture de la chapelle Saint-Nicolas située vis-à-vis (4). Ce tableau, sur toile (5), œuvre de Frère Luc, est actuellement en la possession des dames du Sacré-Cœur à Amiens. Il sort un peu du programme habituel des tableaux du Puy et l'on voit que la tradition commençait à se perdre. Il représente la Vierge Marie, de grandeur naturelle, debout, tenant l'Enfant-Jésus qu'elle vient de tirer du berceau, et à qui un ange descendant du ciel présente une croix (6). L'expression de la Vierge est empreinte d'une grande douleur à la vue du symbole des souffrances futures de son fils. On n'y voit ni figures allégoriques, ni portraits du donateur et de sa famille, ni même son refrain. Seul ce quatrain est écrit dans un coin du tableau :

SAINCTE VIERGE AGREES CE TABLEAV TRES CHRESTIEN
PIECE DE FRERE LVC AVSSI SAINCTE QVE BELLE
QVE VOVS OFFRE FRANÇOIS QVIGNON LE CHIRVRGIEN
AVEC JEANNE VERV SON ESPOVSE FIDELLE
1666.

Ce tableau avait, paraît-il, des volets, à l'intérieur desquels on voyait « la salutation de l'ange à la très sainte Vierge et la nativité de Notre-Seigneur, peinte en camayeux » (7), mais qui n'existent plus. Il y avait aussi les armes du donateur : *d'azur à une lancette d'argent, emmanchée d'or* (8).

(1) Ce tableau avait été horriblement abîmé pendant la Révolution. La tête de la Vierge, notamment, avait été entièrement grattée jusqu'au bois, les anges pour la plupart défigurés, les clefs de bois enlevées, les planches disjointes. Il fut entièrement restauré en 1861 par Désiré Letellier. Toute la partie haute du tableau est presque entièrement refaite. Les portraits qui sont au premier plan ont été moins touchés. Il y en a de fort bons.

(2) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 201. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 283. — Les épitaphiers B (p. 76) et C, fol. 67 disent « au 3e pilier à droite en entrant dans la nef ». Ce serait, dans ce cas, le pilier 8 *a* ou 6 *a*.

(3) Épitaphiers B et C, *loc. cit.*

(4) Chapelle VIII. — Voy. ci-dessus, t. II, p. 401.

(5) Haut., 2m11; larg., 1m18. — A été restauré. Breuil, *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XV, p. 543.

(6) Le refrain du donateur était :
Croix aimable à Jésus quoi QU'IGNOM*inieuse.*

(7) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(8) Épitaphiers C, fol. 73; B, p. 96.

Au pilier 11 *a* étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Antoine de Saint-Delis, lieutenant général au bailliage d'Amiens, seigneur d'Heucourt et d'Havernas, maître du Puy en 1517, v. s. Les armes du donateur y étaient peintes : *d'azur à une aigle d'argent becquée et membrée de gueules, tenant dans ses serres une perdrix d'or becquée et membrée de gueules;* l'écu accosté d'un autre, *d'or au chevron d'azur,* armes de la famille de May (1).

2. — Tableau offert par Pierre Favre (ou Faure), écuyer, receveur général de Picardie, maître du Puy en 1529, v. s. (2). On y voyait les armes du donateur : *parti au 1, d'azur à la fasce wivrée d'argent accompagnée en chef de deux croix au pied fiché d'or; au 2, d'azur à la fasce d'argent chargée de trois hermines de sable, accompagnée de trois étoiles d'or, chaque étoile surmontée d'une couronne d'argent* (3). Dans ce tableau, paraissait « un beau temple, d'une figure polygone, composé de trois domes placés l'un sur l'autre, et consacré à l'honneur de la très sainte Vierge, dont la figure en pied, tenant son fils Jésus, et placée sur le vestibule de ce temple, donne de l'ornement à ce tableau peint d'une manière délicate, et dont le loingtain est fort bien touché » (4).

3. — Tableau offert par Jean de Collemont, bourgeois et marchand, maître du Puy en 1563, v. s. (5). Il représentait le miracle de la toison de Gédéon (6). Le cadre était orné « de deux statues de femmes en pied, sculptées, en bois doré, qui portent l'entablement d'un fronton sphérique posé au-dessus, et tiennent d'une main un pan de leur robe remplie de fleurs et de fruicts » (7). Les armes du donateur y étaient figurées : *d'azur à la fasce d'argent chargée de trois tourteaux d'azur, accompagnée de trois coquilles d'or, deux en chef, une en pointe;* l'écu accosté d'un autre, *d'argent au pin de sinople, surmonté d'une grive de sable,* armes de la famille Pingré (8).

4. — Tableau offert par Alexandre Roche, procureur et notaire, maître du Puy en 1578 (9). Il était une « allusion à son nom et à la divine Marie peinte sur un rocher d'où coullent des eaux en abondance ..... Les petites colonnes qui embellissent les côtés du quadre de ce tableau sont torses d'une manière toute particulière, et semblent s'embrasser l'une l'autre par leur corniche, ce qui fait que leur fust porte à faux » (10). On y voyait les armes parlantes du donateur : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois roches* (poissons) *d'argent, deux en chef et une en pointe, celle-ci soutenue d'un croissant d'argent;* l'écu accosté d'un autre, *d'argent à trois tourteaux de gueules* (11), armes de la famille de Miraulmont, avec ce quatrain :

» Ce tableau qu'Alexandre Roche
» A offert de saint zelle induit
» Montre la Vierge estre la roche
» Que l'eau de grâce nous produit (12).

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 279. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 291. — Épitaphier C, fol. 63 v°.

(2) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 278. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 291.

(3) Épitaphiers C, fol. 64; B, p. 67.

(4) Mss, de Pagès, *loc. cit.*

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 109. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 291. — Jean de Collemont fut maieur d'Amiens en 1571, 1578, 1580, 1587, 1588. Il joua un certain rôle dans les affaires de cette ville, au moment de la Ligue.

(6) *Judic.*, VI, 36-40.

(7) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(8) Épitaphiers C, fol. 66 v°; B, p. 74.

(9) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 278. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 291.

(10) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(11) Mss. de Pagès, *loc. cit.* — Épitaphiers C, fol. 67 v°; B, p. 78.

(12) Epitaphiers B et C, *loc. cit.*

Au pilier 12 *a* étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Jean Lecaron, seigneur de Bouillancourt sous Miannay, receveur des aides, maître du Puy en 1501, v. s. (1). Pagès en a donné une longue description (2). Un des deux volets représentait le sacre de David. Des trompettes placées dans les galeries de l'édifice où se faisait la cérémonie avaient des banderoles *au champ de gueules chargé d'une harpe d'or*. L'autre, le sacre du roi Louis XII (3) dans la cathédrale de Reims; le Roi y était entouré des douze pairs de France accompagnés de leurs armoiries. Dans le tableau central, la Vierge était assise sur un trône, avec l'Enfant-Jésus, au-dessus de tous les souverains de l'Europe, portant chacun ses armoiries, et rangés devant elle En avant du tableau, le donateur était peint avec sa famille. Il était aussi figuré de grandeur presque naturelle sur le revers d'un des volets. On y voyait ses armes, *d'argent au chevron de gueules, accompagné d'un trèfle de sinople posé en pointe* (4).

Deux volets retrouvés à Reims, où ils servaient de portes à un poulailler, sauvés par M. de Thieulloy, d'Arras, et conservés au musée de Cluny à Paris (5), répondent si bien au signalement donné par Pagès qu'on les considère généralement comme ceux du tableau qui nous occupe (6). Reste à savoir comment ils seraient allés échouer à Reims. Il faut remarquer toutefois que dans le volet qui représente le sacre de Louis XII, la fonction se remplit dans une église gothique, mais qui ne ressemble en rien à la cathédrale de Reims.

La partie centrale du tableau est reproduite dans le manuscrit de la duchesse d'Angoulême (7), d'une façon à peu près conforme à la description de Pagès. La Vierge Marie est debout sur une espèce de chaire à haut dossier et tient une ampoule à la main : devant elle, l'Enfant-Jésus tient un globe d'or surmonté d'une croix. Autour d'eux voltigent des anges, les uns en ornements sacerdotaux, les autres couverts d'armures. L'un d'eux tient une bannière, un autre, un long bâton, deux sonnent de la trompette; deux posent une couronne sur la tête de l'Enfant-Jésus. Les rois et les princes sont disposés sur un nuage à peu près comme le dit Pagès, mais ne sont pas aussi nombreux et leurs armoiries ne répondent pas exactement aux blasons donnés par celui-ci. Le pape et le roi de France manquent.

2. — Tableau offert par Nicolas Le Caron, conseiller, greffier au bailliage d'Amiens, maître du Puy en 1520, v. s. (8). C'est un des rares qui subsistent; le tableau est à l'évêché d'Amiens, et le cadre, l'un de ceux qui furent donnés à la duchesse de Berry, est au musée de Picardie.

Le tableau peint sur bois (pl. CIII) (9) fait partie des quatre plus remarquables que nous possédons. Au pied d'un palmier (10), Marie est debout, tenant

(1) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 283.

(2) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, pp. 121 et suiv.

(3) Le donateur avait pour refrain :

Sacrée ampoule à l'unction royale.

Le chant royal fait allusion au sacre de David. — Louis XII fut sacré le 27 mai 1498. On se demande qui a pu déterminer Jean Le Caron, en 1502, à choisir un pareil sujet.

(4) Épitaphiers B, p. 62; C, fol. 62.

(5) N° 1682 du catalogue de 1881. — Haut., 2 m.; larg., Sacre de David, 0m57. L'autre, qui a été scié dans toute sa hauteur n'a plus que 0m50 de large.

(6) Breuil, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XV, p. 442. — Janvier, *Ibid.*, t. XXVI, p. 61.

(7) Bibl. Nat., ms. fr. 145, n° 23.

(8) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, pp. 201, 202. — Bibl. dA'm., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 283.

(9) Haut., 1m77; larg., 1 m.

(10) Nicolas Le Caron avait pour refrain :

Palme eslute du Sauveur pour victoire.

Mgr Dehaisne (*L'art à Am. à la fin du m. âge*) a fait remarquer avec raison que le nom de *Nicolas* dérivait de deux mots grecs qui signifient *vainqueur du peuple*.

l'Enfant-Jésus. Derrière le donateur et sa femme agenouillés et accompagnés de leurs enfants, s'étend une rangée de personnages en costumes civils, leurs parents et amis. Deux groupes sont disposés à droite et à gauche de la Vierge : dans celui qui est à sa gauche, on distingue un cardinal, un évêque, un bénédictin et plusieurs laïcs; celui de droite se compose en grande partie de femmes en riches costumes conventionnels, tels que ceux dont nos artistes ont l'habitude d'habiller les personnages fabuleux ou allégoriques. L'une d'elles tient une palme, une autre, en costume guerrier et armée d'une pique, tient aussi le même emblême (1). Plus loin, derrière la Vierge, est une rangée d'apôtres et d'autres saints, parmi lesquels on distingue saint Pierre, avec ses clefs, saint André, avec sa croix en X, saint Jacques le Majeur, en costume de pèlerin, saint Jean l'Évangéliste, avec un calice d'où sort une vipère, saint Jean-Baptiste avec l'*Agnus Dei*, saint Christophe, appuyé sur un gros bâton, l'Enfant-Jésus sur l'épaule, saint Laurent avec son gril, un saint en costume guerrier, avec un lion à ses pieds (saint Adrien?), etc. Plus loin encore, on aperçoit des combats de chevaliers. A l'arrière-plan s'étend un pittoresque paysage accidenté de montagnes et de rochers et traversé par une large rivière, au bord de laquelle s'élève la ville d'Amiens avec sa cathédrale (2). Des navires qui abordent à son port sont attaqués par des gens d'armes. Dans le coin inférieur du tableau, à la droite du spectateur, un jeune garçon — un singe est à côté de lui — tient un écu aux armes du donateur : *écartelé aux 1 et 4, de sable à trois bandes d'or, aux 2 et 3, échiqueté d'or et de gueules, qui est d'Auxy, brisé d'une palme de sable posée en bande; sur le tout, d'argent à trois roues de gueules* (3), *à une croix ancrée de sable en abîme*. On distingue dans ce tableau quelques particularités de facture qui pourraient le faire considérer comme d'une autre main que ceux de 1518, 1519 et 1521, v. s. Les paysages qui forment le lointain sont moins bons, les édifices sont traités d'une autre façon, le coloris n'est pas le même; il n'y a pas d'or. Il faut toutefois admirer la Vierge qui en occupe le centre. Elle est absolument suave.

Le cadre (pl. CIV) (4), en chêne sculpté, est le plus considérable de tous ceux qui subsistent, pour sa hauteur, qui est même un peu exagérée. Il a perdu la plupart des sujets sculptés à personnages dont il était orné. Par sa disposition générale, il appartient encore au style gothique flamboyant, mais avec de nombreux emprunts à la Renaissance. Ceux-ci sont mêlés à l'ornementation gothique d'une façon beaucoup plus intime que dans les autres cadres et que dans les stalles de la cathédrale; leur style est d'ailleurs assez médiocre et se rapproche beaucoup plus de celui du cadre de 1518, que celui des charmants rinceaux jetés discrètement dans les stalles et dans le cadre de 1519 La partie supérieure était ornée de quatre sujets sculptés à personnages, dont il ne subsiste que deux, et encore mutilés. Ils sont placés l'un au-dessus de l'autre et représentent tous deux des femmes cueillant des fruits, dans celui du bas, à un oranger, dans celui du haut, à un arbre qui ressemble à un bananier (5). Toutes les petites niches répandues dans l'ornementation ont perdu les statuettes qu'elles abritaient, les extrémités des pinacles ont été

(1) M. Janvier (*La Vierge au Palmier*, p. 99) en a fait Jeanne d'Arc, mais c'est peu probable.

(2) Voy. ci-dessus, t. I, p. 249 et fig. 62.

(3) Armes parlantes des Le Caron, dont le nom est la forme picarde de Charron.

(4) Haut., 3^{m}83; larg., 1^{m}47.

(5) N'y a-t-il pas quelque relation entre ces arbres exotiques et le palmier, motif principal du tableau?

décapitées. Ce cadre a subi quelques restaurations fâcheuses, sans doute lorsqu'il appartenait à la duchesse de Berry : citons notamment deux petits culs-de-lampe en forme de tulipes et un affreux petit bonhomme d'un style innommable. C'est sans doute à la même époque que l'on a enlevé la peinture et la dorure dont il était couvert.

3. — Tableau offert par Nicaise Marchant, tavernier, maître du Puy en 1553, v. s. (1). Les armes du donateur y étaient figurées : *d'argent à un chiffre marchand de sable, accosté de deux coqs affrontés de gueules* (2).

4. — Tableau offert par Nicolas Choquet, marchand, maître du Puy en 1576 (3). Il représentait la destruction de l'armée de Sennacherib par l'ange du Seigneur (4), et, dans le haut, Judith tenant la tête d'Holopherne. Ce tableau fut restauré par Nicolas Choquet, petit-fils du donateur (5). On y lisait ces mots :

» Nicolas Choquet a présenté ce tableau en 1576 (6).

Un peu au-dessous de la chaire, vis-à-vis les bancs des trésoriers, l'épitaphe du chanoine François Masclef, décédé en 1728 était gravée sur un carreau du dallage (7) :

» Propitius esto, Domine, Francisco Masclef, presb. can. amb. Obiit 1728.
» ætatis 65 (8).

Celle de Paul Lendormy, chanoine théologal, décédé le 15 juin 1769, était aussi au pied de la chaire (9). L'une et l'autre ont disparu lors de la réfection du dallage en 1828.

Au pilier 13 *a*, près de la chaire, étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Antoine Louvel, marchand, maître du Puy en 1515, v. s. (10). « L'or, est abondamment employé dans ce tableau. Les femmes qui composent une partie de la famille de M. Louvel sont vêtues d'habits magnifiques et majestueux : elles portent des ceintures dorées » (11). On y voyait aussi les armes du donateur : *d'or à trois hures de sangliers de sable éclairées d'argent* (12).

La miniature du manuscrit de la duchesse d'Angoulême (13) représente l'intérieur

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 201. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 283.

(2) Epitaphiers C, fol. 65 v°; B, p. 72.

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 129. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 283.

(4) IV *Reg.*, XIX 35, 36.

(5) Mss. de Pagès, *loc. cit.* — Nicolas Choquet fit aussi restaurer le tableau offert en 1598 par Antoine Choquet, son grand oncle. Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 250. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 323.

(6) Épitaphiers B, p. 77; C, fol. 67 v°.

(7) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 368. — François Masclef, né à Amiens en 1662, théologien et hébraïsant érudit est un des personnages qui ont le plus illustré le chapitre de la cathédrale d'Amiens. Recommandable par sa science et ses vertus, il jouissait de la plus grande confiance de l'évêque Henri Feydeau de Brou, qui le mit à la tête de son séminaire. Mais ayant donné dans le jansénisme, il fut disgracié par Pierre Sabatier, successeur de Feydeau de Brou. Il est l'auteur d'un certain nombre d'ouvrages théologiques et exégétiques, et notamment du catéchisme encore en usage dans le diocèse d'Amiens.

(8) Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 80. — Gilbert, *Descr. histor. de l'église cath. d'Am.*, p. 139.

(9) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délib. capitul. du 16 juin 1769. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 368. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 151. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 79. — Gilbert. *Descr. histor. de l'église cath. d'Am.*, p. 140.

(10) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 270. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 291. — Épitaphier B, p. 64.

(11) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(12) Épitaphiers B, p. 64; C, fol. 63.

(13) Bibl. Nat. ms. fr. 145, n° 45.

d'un édifice. Devant une sorte d'autel, est une somptueuse chaire de style Renaissance, dans laquelle la Vierge est assise, l'Enfant-Jésus sur ses genoux. Autour d'elle sont des anges qui tiennent une couronne au-dessus de sa tête, soulèvent une draperie, chantent dans des livres et jouent des instruments de musique (harpe, luth, viole). La Vierge et l'Enfant distribuent des billets à différentes personnes des deux sexes.

2. — Tableau offert par Pierre Sacquespée, licencié ès lois, élu à Amiens, maître du Puy en 1528, v. s. Il portait les armes du donateur : *de sinople, à un sac de grain d'argent lié d'or, accompagné à dextre d'un boisseau d'or, et à senestre d'une épée d'argent, la garde et la poignée d'or, mise en pal, la pointe en haut* (1).

3. — Tableau offert par Jean Lenglès, notaire en la cour spirituelle d'Amiens, secrétaire du chapitre de la cathédrale, maître du Puy en 1540, v. s. (2). « Le quadre de ce tableau est orné en sept endroits diférens de plusieurs petites statues en demi-bosse, de bois, délicatement sculptées, qui représentent les sept sacremens de l'Église. M. Lenglès a adjouté l'aumône (3) dans son tableau, comme un huitième sacrement » (4). On y voyait aussi les armes du donateur : *d'azur à la croix d'argent, à la bordure de même* (5).

4. — Tableau offert par Jacques Fournier, chirurgien, maître du Puy en 1582 (6). Il représentait Jésus guérissant le paralytique près de la piscine probatique (7). « Le peintre a représenté l'ange proche le portique, qui venoit y remuer l'eau visiblement de tems en tems, laquelle redonnoit la santé à celui qui le premier s'y estoit baigné ». On y voyait aussi le Bon Samaritain (8). « Le peintre a placé l'Enfant-Jésus qui verse lui-même de l'huile et du vin dans les playes de cet infortuné » (9). Les armes du donateur y étaient : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois pattes de griffon renversées de sable,* cet écu accompagné d'un autre *d'or à un monogramme de sable,* avec ce quatrain :

» Jacques Fournier, chirurgien,
» Honorant l'auteur de tout bien
» A fait cette offrande sincère
» A la sacrée Vierge mère (10).

Au pilier 14 *a* étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Pierre Pièce, apothicaire, maître du Puy en 1552, v. s. (11). On y voyait les armes du donateur : *à un chiffre marchand, au chef chargé de ces mots :* P. PIÈCE (12).

2. — Tableau offert par Robert de Sachy, sieur d'Ovillers, bourgeois, marchand drapier, maître du Puy en 1567, v. s. (13). Le 9 août 1568, Robert de Sachy passa marché avec Firmin Lebel, maître peintre, pour la peinture et la dorure d'un tableau de menuiserie de 14 pieds de haut sur 7 de large. Lebel

(1) Épitaphiers C, fol. 64; B, p. 67. — Armes parlantes.
(2) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 270. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 291.
(3) Le donateur avait pour refrain :
Tronc général de plénière indulgence.
(4) Mss. de Pagès, *loc. cit.*
(5) Épitaphiers B, p. 70; C, fol. 65.
(6) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 163. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 291.
(7) *Joan.*, v, 2-9.
(8) *Luc.*, x, 30.
(9) Mss. de Pagès, *loc. cit.*
(10) Épitaphiers C, fol. 68; B, p. 79.
(11) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 201. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart. t. VIII), p. 284.
(12) Épitaphiers C, fol. 65 v°; B, p. 72.
(13) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 202. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 283.

s'engageait à peindre l'histoire donnée, les portraits de Robert de Sachy, de sa femme et de ses amis, plus à peindre et dorer douze grands tableaux dits sonnets et deux cent cinquante petits, avec un petit tableau pour la même histoire. Une réduction de chacun de ces tableaux devait se trouver dans la maison du donateur; le tout moyennant 50 l. t. (1). « La mère de Dieu n'ayant rien perdu de sa virginité par sa fécondité, le fils de Dieu étant sorti de son chaste sein comme les rayons du soleil passent à travers le verre, sans le rompre », telle était l'idée exprimée dans le tableau de Robert de Sachy (2). Le cadre était « orné aux côtés de deux statues isolées et sculptées de bois doré, qui représentent deux dryades ou nymphes des bois aux pieds fourchus posées sur deux tortues » (3). Dans ce tableau se trouvaient deux écussons, que les épitaphiers ne paraissent pas avoir très bien compris, l'un : « *de ..... à un croissant et deux billettes, et surmonté d'un tourteau ou besant de ..... et de ..... en abîme* »; l'autre « *de ..... a un cœur de ..... surmonté de .....* », et cette inscription :

» Par Robert de Sachy, ancien eschevin de cette ville d'Amiens, l'an 1567;
» sa femme avoit nom Jeanne Ledoux (4).

3. — Tableau offert par Jean du Fresne, bourgeois et marchand, maître du Puy en 1581 (5). Exécuté par Jean Salle, maître menuisier et par Jean de Paris, peintre (6), il représentait la Résurrection de Jésus-Christ et l'Assomption (7). On y voyait les armes du donateur : *d'or à un frêne de sinople*, cet écu accosté d'un autre *d'or au chevron de gueules accompagné de trois trèfles de sinople*, avec ce quatrain :

» Au clos de Dieu et de la Vierge mère
» Par Jehan Dufresne offert fut ce tableau
» L'an que la mort de sa compagne chère
» Borna le cours de son âge plus beau (8).

Transept.

Au commencement du XVIIIe siècle, on apercevait encore au-dessus de la porte Saint-Firmin-le-Confesseur (9), à l'intérieur, une peinture murale, dont on ne distinguait plus « ni couleurs ni figures ». Au-dessous, étaient « deux grandes lignes d'écriture en caractères gothiques, terminées par une date en chiffres arabes de l'an 1310 *(sic)* » (10). Cette peinture avait, paraît-il, représenté saint Christophe (11).

(1) Minutes de Me Roche, notaire à Amiens. — DUBOIS, dans *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. X, p. 273, et t. XIX, p. 150.

(2) Robert de Sachy avait pour refrain :
CHASSIS *où luit le soleil de justice.*
Le même jeu de mots se retrouve avec de nombreuses variantes dans les armes de la famille de Sachy.

(3) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(4) Épitaphiers B, p. 75; C, fol. 67.

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, pp. 215 et 298. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 284.

(6) Minutes de Me Roche, notaire à Amiens. — Marché du 17 avril 1581. DUBOIS, dans *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, tt. X, p. 275, et XIX, p. 152.

(7) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(8) Épitaphiers C, fol. 68; B, p. 79.

(9) Porte E.

(10) N'était-ce pas plutôt *1510?*

(11) Suppl. aux mss. de Pagès, édit. Douchet, pp. 159 et 164.

Près de la même porte, vis-à-vis la chapelle Saint-Sébastien, s'élevait la sépulture de Fursy de la Forge, chanoine et pénitencier, décédé en 1518, laquelle était « fort grande, de très belle sculpture de pierre, représentant Notre-Dame de Pitié avec les trois Maries et un chanoine à genoux, d'un costé saint Foursy et de l'autre saint Quentin (1) ». Les personnages étaient de grandeur naturelle; le couronnement s'élevait en pyramide (2). Les armes du défunt s'y trouvaient aussi : *de gueules, à la fasce wivrée d'or, accompagnée de trois croissants de même, deux en chef et un en pointe* (3). L'épitaphe était ainsi conçue :

» Cy devant est inhumé le corps de feu Mons. Me Fourchy de la Forge, en » son vivant chanoine et pénitancier de céans, qui trépassa le XXIe jour de » décemb. l'an MV^c^XVIII (4).

Près de la porte de la chapelle Saint-Pierre (5) se trouvaient plusieurs sépultures :

1. — Tombe du chanoine Alexandre de Vaux, décédé en 1611. « Le tableau est de bois, assez petit et mi-doré, dont la représentation est de ce chanoine à genoux devant un crucifix en platte peinture » (6). L'épitaphe était ainsi conçue :

» Cy devant gist vénérable et discret Me Alexandre de Vaux, en son vivant » prebtre et chanoine de céans, qui trépassa le XXVIII febvrier 1611. Priez Dieu » pour son âme (7).

2. — Sépulture sans inscription, et ne portant qu'un écu, *de gueules au chevron d'or, accompagné de trois besants de même, deux en chef et un en pointe* (8).

3. — Tombe d'un personnage dont le nom est inconnu. Il y avait un écu *au chevron accompagné en chef de deux quintefeuilles, et, en pointe, d'un trèfle* (9).

4. — Épitaphe gravée sur une lame de cuivre :

» Cy gist vénérable et discret Me Pierre Boulenger, jadis chanonne et pénitencier » de l'église d'Amyens, lequel a fondé à toujours aux chappelains de lad. église » une messe qui se doit dire chacun jour par l'un d'iceulx en la chapelle » Saint-Pierre, entre le commencement de matines et le son de tierce; item a » donné au chapitre d'Amyens trois cens livres pour achepter XXV livres de rente » pour chauffer les enfans de chœur, à la charge que lesdits enfans diront chacun » jour sur sa tombe le pseaume De profundis avec Fidelium; lequel trépassa le » 22 de may 1570. P. Ave Maria (10).

C'est sans doute à l'une de ces tombes que se serait trouvé un « tableau de sculpture en pierre où est représentée la Vierge, près de la porte de la chapelle Saint-Pierre », auquel le manuscrit 517 de la Bibliothèque d'Amiens fait allusion et qui fut détruit lors de la construction du monument de l'évêque Pierre Sabatier (11).

(1) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 12.

(2) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 320.

(3) Épitaphiers A, fol. 78 v°; B, p. 41. — Le ms. 517 de la bibl. d'Am. donne la fasce *bretessée* et les croissants *d'argent*.

(4) Épitaphier A, fol. 78 v°. — Les épitaphiers B, p. 41 et C, fol. 51, et le ms. 517 de la Bibl. d'Am., p. 12, disent le 29 décembre.

(5) Chapelle XIII.

(6) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 16. — Voy. aussi ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 300.

(7) Épitaphiers A, fol. 79; B, p. 41; C, fol. 51 v°.

(8) Épitaphiers A, fol. 79; B, p. 42; C, fol. 51 v°.

(9) Épitaphiers B, p. 41; C, fol. 51.

(10) Épitaphiers A, fol. 79; B, p. 42; C, fol. 51 v°.

(11) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 16. — Voy. aussi ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 300.

Sur un carreau du dallage de la travée 15-17 *c d*, on lisait :

» ✠ Alexandri Le Clercq, presbyteri, hujus ecclesiæ per XLIV annos præcentoris « et canonici quod fuit hic conditum est (1).

Au pilier 15 *c* étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Antoine de Rocourt, chanoine, seigneur de Boutillerie, maître du Puy en 1511, v. s. (2). Marie y était figurée au milieu du globe céleste, suivant le système de Ptolémée. Les volets représentaient les six âges du monde « peints avec une délicatesse admirable », et, sur le revers, le Jugement dernier. C'était un « rare et beau tableau », peint « de belles et riches couleurs » (3). On y voyait les armes du donateur : *d'azur, à la croix d'argent cantonnée de quatre roues brisées d'or* (4).

La miniature du manuscrit de la duchesse d'Angoulême (5) répond à peu près à la description de Pagès. Marie, les pieds posés sur le système du monde et tenant l'Enfant-Jésus est sur un perron entouré d'une colonnade dorée derrière laquelle on aperçoit une multitude d'anges. D'autres anges sont sur le perron : trois jouent des instruments de musique (trompette, harpe, viole), un autre tient un livre fermé, un autre un calice surmonté d'une hostie.

2. — Tableau offert par Jacques Bloucquel, curé de Sentelie, commis garde de la trésorerie de la cathédrale, maître du Puy en 1522, v. s. Dans le fond était peinte « une ville toute en feu, et, au-devant, une bataille, dans laquelle les horreurs qui accompagnent ces actions sanglantes sont exprimées » (6). On y voyait les armes du donateur : *écartelé aux 1 et 4 d'azur au chevron d'or, accompagné de trois besants de même, aux 2 et 3, de gueules, à trois lions d'or, à une orle de fleurs de lys de même* (7), qui est d'Yppre.

3. — Tableau offert par Nicolas de Blangis, bourgeois et marchand, maître du Puy en 1579 (8). On y voyait ses armes : *d'azur à un chiffre marchand d'or senestré d'un* I *et d'un* E *de même, parti de gueules, à la barre d'argent, accompagnée de deux quatrefeuilles d'or, coupé d'or, à l'aigle impériale de sable* (9).

Contre le pilier 15 *b*, on lisait cette inscription :

» A l'honneur de D., de la très glorieuse V. mère, de Mr St Firmin le martir » en ensuivant la bonne dévotion de (blanc) et diste personne Mr Me Fremin Pingré » en son vivant licentié en décret, pénier et chanoine de cette pnte église et » official d'Amiens, et par le moyen de ses biens donnés à l'université des chapelains » de cetteditte Église, ils sont tenus de faire dire et célébrer à l'intention dudit » deffunt trois messes chacune semaine à cette pnte otes ossi copise et dedié » des ses dus (?) à l'honneur de mond. Sr St Firmin le martir c'est à savoir le

(1) Épitaphiers A, fol. 78 v°; B, p. 41; C, fol. 51. — Le Recueil de R. Boulye, aux Arch. de la Somme, dit qu'il est mort le 1er oct., mais sans indiquer l'année.

(2) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 260. — Bibl. d'Am., mss. 836 (Machart, t. VIII), p. 298; et 517, p. 45.

(3) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(4) Épitaphiers C, fol. 63 ; B. p. 64.

(5) Bibl. Nat., ms. fr. 145, n° 41.

(6) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 262. — Voy. aussi Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 301. — Jacques Blouquel avait pour refrain :

Digne BOUCLIER *de valeur et défense.*

(7) Épitaphiers C, fol. 63 v°; B, p. 66.

(8) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 262. — Bibl. d'Am., ms. 836, (Machart, t. VIII), p. 301.

(9) Épitaphiers C, fol. 67 v° ; B, p. 78.

» lundy, le mercredy du tems et le vendredy des trépassés, s'il n'y a jour solemnel;
» se doivent commenchier a leur que on dire Tierce et comme sur peine d'estre
» reformés si faute y avoit, et de 9 s. de marrance chaque fois au pourfit
» aournes (?) et de ladite université, coe il appert par lres par eux passés et si
» a led. deffunt donné aux s[rs] doyen et chap. de cetted. église douze livres de
« cens héritables chacun an sur la maison et terre qu'il avoit à Camont, à la charge
» de chanter chacun an en la nef de lad. Égle, la veille de l'Annonciation de
» N-Dame, entre six ou sept heures du soir partant du coeur en procession,
» portant les deux enfans deux cierges allumés et eau benoite et eulx arrestans en
» lad. nef, ce repond Gaude Maria avec le verset Gabrielem et la prose Inviolata
» qui se répondra aux grosses orgues, post partum et trois oraisons c'est asçavoir
» Deus qui Beatæ Mariæ absolutæ qui Dne intercedente B. Firmino, et Fidelium,
» lesquelles oraisons se diront par le Révérend pere Mons. d'Amiens, se son plaisir
» est y assister, à qui sera distribué, ou à M[r] le Doyen en son lieu, 4 s., à chacun
» chanoine deux s., aux deux chanoines vicariaulx chacun 12 d., à chacun
» chapelain, vicaire non chapelains assidus et au chapelain du Puy chacun 6 d.
» à chacun petit vicaire 3 d., à chacun Mons. de la confrairie XII, moyennant que
» lesd. susd. soient présens, et à leur retour est comme se commencera le répond
» de monseig[r] Laudamus Dnu, avec le verset et oraison; pareillement a donné à
» la trésorerie d'Amiens 32 l. de rente héritable, chacun pour fournir la sonnerie
» solemnel du Gaude et le luminaire desd. messes, et sont tenus les confrères de
» S[t] Honoré livrer 4 torches allumés durant ledit Gaude, le corps duquel fondateur
» est sépulturé en l'Église Madame S[te] Claire en cette ville d'Amiens, en la chapelle
» du Sépulcre. Priés Dieu pour son âme (1).

Au même pilier 15 *b* étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Philippe de Conty, licencié ès lois, capitaine des arbalétriers d'Amiens, maître du Puy en 1525, v. s. (2). C'est un des rares qui subsistent. Le tableau est à l'évêché d'Amiens, et le cadre, l'un de ceux qui avaient été donnés à la duchesse de Berry, est au musée de Picardie.

Le tableau, peint sur bois (3), a quatre ans de moins que le dernier de la série des quatre plus précieux. Il est d'une facture très inférieure. Il a ceci de remarquable que l'exagération des attitudes, la bizarrerie et le bariolage des costumes, les types germaniques très marqués des personnages surtout (4), forcent de le considérer comme l'œuvre d'un allemand. Il représente un tournoi (5). Au milieu, est une tente, sous laquelle Marie est assise, l'Enfant-Jésus sur ses genoux et entourée d'un concert d'anges. Dans le lointain s'étend un paysage, et dans le ciel apparaît la Trinité. Au premier plan, le donateur et sa femme sont agenouillés devant des prie-Dieu, et accompagnés de leurs parents et amis. Sur le prie-Dieu

(1) Épitaphier C, fol. 28; B, p. 16.

(2) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, pp. 264, 265. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 301. — La famille de Conty était une des premières familles bourgeoises d'Amiens. Philippe de Conty fut maieur de cette ville en 1522.

(3) Haut., 1m50; larg., 0m89.

(4) Il faut observer que ces types germaniques ne se rencontrent que dans les personnages dûs entièrement à l'imagination de l'artiste. Ils n'existent pas au contraire dans les portraits qui figurent au bas du tableau.

(5) Le donateur avait pour refrain :

Pour notre foy militante COMTESSE.

du donateur, un cartouche porte la date MV^e^XXVI. Au bas du tableau, est un écu aux armes de ce dernier : *d'or au lion de gueules, chargé de trois chevrons de vair.*

Le cadre (pl. CV) (1) en chêne sculpté est tout entier en style gothique flamboyant, sans aucun mélange de Renaissance. Tous les pinacles ont été découronnés et toutes les statuettes arrachées de leurs niches (2). Le bois du cadre, qui a conservé sa teinte naturelle, n'a jamais dû être ni peint ni doré.

2. — Tableau offert par Jean Ponée, bourgeois d'Amiens, maître du Puy en 1546, v. s. (3). Il représentait l'histoire de l'arche transportée à Jérusalem par David et la mort d'Oza (4), et était orné des armes du donateur, *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois merlettes de même,* l'écu accosté d'un autre *d'argent à trois aigles de sable* (5), armes de la famille Caignet.

3. — Tableau offert par Jean Pièce. chapelain de la cathédrale, maître du Puy en 1590 (6). Il représentait la Présentation de la Vierge. Le donateur y était peint « vêtu de ses habits de chœur, accompagné d'un grand nombre d'ecclésiastiques vêtus de même. Dans le milieu de cette grande compagnie, on y voit un évêque vêtu pontificalement, dont les habits et les ornements sont délicatement peints en or » (7). Il y avait aussi les armes parlantes du donateur : *d'azur à une pièce d'or*, avec ce quatrain :

» Au clos de l'humble Vierge au temple saint admise
» Dieu, prestre souverain l'ayant préordonnée,
» Maistre Jehan Pièce, prestre, a ce tableau donné
» Chantre, aussy chapelain en cette belle église (8).

Au même pilier 15 *b,* on voyait une « vie de saint Antoine peinte en grisaille, d'une grande antiquité. Cela est divisé en huit tableaux » (9). On ne sait si c'était un tableau accroché au pilier ou une peinture murale.

Au pilier 17 *b* étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Antoine Lebel, bourgeois, maître du Puy en 1557, v. s. (10). Il représentait l'Annonciation. « On y voit aussi Adam et Ève représentés. Le coloris en est beau et les figures bien dessinées » (11). Les armes du donateur y étaient figurées : *d'azur à trois croissants d'or posés 2 et 1* (12).

2. — Tableau offert par André Bourse, pelletier, maître du Puy en 1608 (13). « Toutes les personnes qui composent les deux familles des MM. Bourse et des

(1) Haut., 2^m^76; larg., 1^m^30.

(2) Deux statuettes ont été refaites, sans doute lorsque le cadre était en la possession de la duchesse de Berry. Elles sont fort laides et déparent l'objet.

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 128. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 301. — Épitaphier B, p. 71.

(4) II. Reg. vi.

(5) Épitaphiers B, p. 71; C, fol. 65 v°. — En 1858, ce tableau existait encore et appartenait à M. Ledien, d'Amiens, à Paris (Breuil et Rigollot, *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XV, p. 475). J'en ai perdu la trace, mais il existe sans doute encore.

(6) Épitaphiers B, p. 82; C, fol. 68 v°. — D'après Pagès, (édit. Douchet, t. V, p. 137), ce tableau aurait été au pilier 16 *c*, et, d'après le ms. de Machart (t. VIII, Bibl. d'Am., ms. 836, p. 300), au pilier 16 *b*.

(7) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(8) Épitaphiers C et B, *loc. cit.*

(9) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 299.

(10) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 141. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 305.

(11) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(12) Épitaphiers B, p. 73; C, fol. 66.

(13) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 255. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 305.

MM. Benoist (1) sont bien peintes et leur coloris naturel. Le roy de France Henry, IVe du nom, est peint au milieu de ces deux familles » (2). On y voyait les armes du donateur, *d'or à un chiffre marchand de sable*, et cette inscription :

» A l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie, André Bourse, marchand » pelletier, et Jacqueline Benoist, sa femme, ont offert ce tableau au jour de » Noël 1608 (3).

La tombe de Jean de Cherchemont évêque d'Amiens, mort en 1372, v. s., se trouvait dans le dallage vis-à-vis la chapelle Saint-Sébastien ou du Pilier Vert, adossée au pilier 17 *b* (4). Cette chapelle avait été fondée par lui en 1346 (5). Ce ne fut pas sans difficultés que le chapitre le laissa inhumer à cet endroit. La question ne fut tranchée que dans un accord intervenu le 3 janvier 1375, v. s. au sujet d'un grand nombre de contestations entre le chapitre et l'évêque Jean de la Grange, qui, dans l'affaire, avait pris fait et cause pour les exécuteurs testamentaires de son prédécesseur. Le chapitre consentit à l'établissement d'une tombe sur la sépulture du prélat, mais sans que cela causat aucun dommage ni aucune difformité à l'église, et à condition que le maître de la fabrique pût être présent à l'opération, afin que l'on ne touche pas aux fondations de l'édifice (6). C'était une grande dalle saillant de trois doigts au-dessus du sol. Elle était, couverte « de plusieurs plaques de cuivre jointes ensemble et sur lesquelles est burinée la figure de ce prélat » (7), et elle était « bien travaillée » (8).

Un mauvais dessin de l'épitaphier C (9) peut donner une idée de sa disposition : l'évêque était représenté couché et revêtu de ses ornements pontificaux; ses armes, *pallé à la bande losangée brochant sur le tout*, alternant avec celles de l'évêché ou du chapitre *à la croix*, étaient figurées sur l'orfroi de sa chasuble. Il était entouré d'architectures, au haut desquelles se trouvait sans doute le Christ à mi-corps et bénissant, mais l'imperfection du dessin ne permet pas d'être affirmatif sur ce point. Le long d'une bordure faisant le tour de la dalle était gravée l'épitaphe, dont chaque vers était séparé par une rose ou par un écu aux mêmes armes que celles qui ornaient l'orfroi de la chasuble :

» Moribus excellens jacet hic immunda repellens
» Vir bene famosus, mitis, castus, generosus,
» Sobrius et lenis, largifluus atque quietus.
» Ille Johannes erat vocitatus, dignus honore.
» Cognomen fuerat Cherchemont, patris amore (10).
» Hic Pictavensis, præsul fuit Ambianensis
» Annis quaternis decies septemque paternis
» Anno milleno trecento (11) duodeno

(1) André Bourse avait pour femme Jacqueline Benoist.
(2) Mss. de Pagès, *loc. cit.*
(3) Épitaphiers B, p. 87 ; C, fol. 69 v°.
(4) Chapelle XV.
(5) Voy. ci-dessus, t. II, p. 417.
(6) Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 653. — Voy. aussi une autre transaction entre l'évêque et le chapitre sur le même objet, du 6 mai 1377. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Cartul. VII, fol. 18.
(7) De Court, *Mémoires*, l. II, ch. 49.
(8) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 330. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 48.
(9) Fol. 13.
(10) De Court : « pacis amator ».
(11) De Court, Lamorlière, Épitaphiers B et C : « trecenteno ».

» Et sexageno cessit mundo nece pleno
» Vigesima sexta feria jam quoque plena (1)
» Lethi præcessit circa nonamque recessit.
» Gaudeat in cœlis exoret quisque fidelis.

Autour de sa figure, on lisait ces vers :

» Qui me calce premis, exemplar sum tibi magnum.
» Cur non corde fremis? Mundo (2) nihil est nisi stagnum.
» Ad mortem properans ignoras tempus et horam,
» Hæc (3) miser accelerans cognoscere quod male noram
» Ad Christum pro me devote precamina prome,
» Ut me suscipiat post mortem, dicito fiat (4).

Trois bassins d'argent attachés ensemble étaient suspendus devant cette sépulture (5).

Sur un carreau du dallage vis-à-vis, la même chapelle, on lisait :

» Chy gist vénérable persōe sire Mat̄e Vuallequin, pb̄re, en son temps chanoine » de céans, leq[l] trépassa le XIX[e] jour de may mil V[c] et XXI (6). Priez Dieu » pour l'âme ..... (7).

Au pilier 15 *a* étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Philippe Matissart, marchand de vins à Amiens, à l'enseigne des *Verds cercles*, sur le grand Marché, maître du Puy en 1526, v. s. (8). Il portait les armes du donateur : *écartelé aux 1 et 4, d'argent à un perroquet de sinople, aux 2 et 3, d'azur à trois oiseaux d'or becqués et membrés de gueules*, l'écu accosté d'un autre *à un lacs d'amour* (9).

2. — Tableau offert par Michel Laloyer jeune, marchand, maître du Puy en 1554, v. s. (10). Il représentait l'Adoration des Mages. Marie était assise, l'Enfant-Jésus sur ses genoux, « au pied de deux grandes arcades d'architecture accompagnées de festons et autres ornements ». Les armes du donateur y étaient figurées : *d'azur, à un chiffre marchand d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or et d'un M et d'un L d'argent, le chef, soutenu d'un filet ou devise d'or en fasce*; cet écusson accosté d'un autre, *d'or à un arbre de sinople* (11).

3. — Tableau offert par Guy Pingré, marchand, maître du Puy en 1562, v. s. (12). Dans ce tableau, étaient représentés : l'apparition des trois hommes à Abraham

(1) De Court : « pœna ». — Ce vers est incomplet.
(2) De Court : « Mundus ».
(3) De Court : « Nec ».
(4) *Gall, Christ.*, t. X, col. 1193. — Épitaphiers B, p. 5; C, fol. 13. — Lamorlière, *Antiquités*, p. 215. — De Court, *Mémoires*, t. II, ch. 49. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 385.
(5) Invent. du trésor de 1419. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 1134.
(6) Épitaphier B : « 1531 ».
(7) Épitaphiers A, fol. 80; B, p. 42; C, fol. 52.
(8) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 269. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 292.
(9) Épitaphiers C, fol. 64; B, p. 67.
(10) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 147. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 292.
(11) Épitaphier C, fol. 66. — Mss. de Pagès, *loc. cit.*
(12) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 99. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 282. — Épitaphiers B, p. 74; C, fol. 66 v°.

dans la vallée de Mambré (1); Élie couché sur l'herbe, à qui un ange présente du pain, figure de l'Eucharistie (2). On y voyait les armes du donateur : *d'argent, à un pin de sinople, accosté en pointe de deux trèfles de sable* (3). Le cadre en bois doré était orné de deux colonnes surmontées chacune d'un enfant nu formant cariatide (4).

Contre le pilier 17 *a* se trouvait le monument de Jacques Estourneau, chanoine et pénitencier, décédé en 1585 et que son frère, conseiller du Roi à Saint-Jean-d'Angély en Saintonge (5) fut autorisé à placer sur ses restes. Le défunt y était représenté à genoux, de grandeur moindre que nature (6), avec ses armes : *d'argent à trois étourneaux de sable, 2 et 1, à un limaçon de gueules en abîme* (7), et cette épitaphe :

» Sacrum Deo immortali et memoriæ Jacobi Estourneau claræ familiæ presb.
» Santo. Bellouan (?) sacræ Theologiæ doctoris celeb. concionator. eloquentiss. hujus
» et Santonen. eccles. canonici et pœnitent. om virtutu et art. erat et linguarum
» genere ornatiss. studior. vero voluntatuq. similitudine conjunctiss. et non solu.
» de sua et ista Ambiasi, sed de oib. fere Galliæ provinc. quæ eu concionantem
» admiratæ sunt bene meriti annu. ætat. suæ 37 supra duos menses agentis, du
» paulisper a R. D. G. de la Martonie E. Amb. meritiss. abscedit et suos invitat
» summo oiu procer. bonor. et doctor. viroru sed præcipue suor. mœrore
» Claromotani ad 13 kal. apr. 1585 febr. violentiss. absumpti matur. Estourneau
» Angeriæ apud Santones Reg. consiliarius et patronus fri unic. clariss. orbatus ut
» qua vivo memoria debebat ea mortuo præstaret multis lacrimis propria manu
» sequentibus idib. octob. mestiss. posuit. Requiescat in pace.

» Ejusdem a dno Regii (?)
» Fraterna du mente anima sequor astra petentem
» Et capio hac condi quo tumulatur humo,
» Quod mea quod nræ non tantum gloria gentis
» Occidit, ast hujus lausque decusque soli
» Audiit orantem madidum et de sede beata
» Reddidit ad questus talia verba meos :
» Desine, frater, ut hæc cupias miracula vinctus :
» Sum liber moriens, vivo, recedo manens.
» Ossa tegit lapis hic; liber sed in æthere vivit
» Spiritus inter nos per mea scripta moror.
» Procurante Joa. Potel hujus urbis decurione, 1585.

» Que te sert maintenant, mon cher frère, d'avoir
» Tout ce que sçait le monde appris en ta jeunesse,

(1) *Gen.*, XVIII. — III *Reg.*, XIX, 5-8.
(2) Mss. de Pagès, *loc. cit.*
(3) Épitaphiers C et B, *loc. cit.* — Pagès (*loc. cit.*) lui donne par erreur les armes de la famille de Collemont.
(4) Mss. de Pagès, *loc. cit.*
(5) Délib. capitul. du 21 oct. 1585, citée dans un arrêt du Conseil privé du 24 janvier 1644. Arch. de la Somme, (Évêché d'Am.), G 612.
(6) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 323.
(7) Armes parlantes. — Épitaphiers A, fol. 59; B, p. 18; C, fol. 28 v°.

» Avoir veu à tes pieds l'Église et la noblesse
» Et le peuple menu admirer ton sçavoir,
» Que ta vie et ta langue aient eu tant de pouvoir
» De se faire chercher comme un fond de sagesse
» Des princes et du Roy, puisqu'avant ta vieillesse
» Nature prend sur toy son avare devoir?
» Ainsy disois-je, hélas, quand l'âme bien heurée
» De mon frère montoit sur la voulte æthérée,
» D'où il me répondit : Celuy vit assez vieulx,
» Frère, qui meurt en Dieu; et si j'ay nre France
» Instruit par vie, voix, escripts (1) laborieulx,
» J'en reçois maintenant heureuse récompense (2).

Au pilier 17 *a* était accroché le tableau offert par Antoine Choquet, religieux de Saint-Martin-aux-Jumeaux et curé de Saint-Leu, maître du Puy en 1598 (3). La Vierge et l'Enfant-Jésus y étaient représentés foulant aux pieds un monceau d'armes rompues, pour marquer la fin de la guerre contre l'Espagne, grâce à la paix de Vervins, conclue le 2 mai de la même année et publiée le 7 juin suivant dans Amiens, au milieu de réjouissances publiques. On y voyait le portrait de Geoffroy de la Marthonie, évêque d'Amiens (4), les armes du donateur : *de gueules, à trois souches* (5) *d'or* »; avec ce quatrain :

» En l'an nonante et huit que la paix vint en France
» Frère Anthoine Choquet, religieux, curé
» De Saint-Leu en Amiens, d'un cœur dévotieux
» A offert ce tableau à la divine essence (6).

Il fut redoré en 1707 par Nicolas Choquet, petit-neveu du donateur (7).

Dans la travée 15-16-17-18, devant la porte du chœur, vers la chapelle Saint-Jacques, se trouvait une plaque de cuivre contenant l'épitaphe de Guillaume de Longueval, doyen du chapitre, mort le 1er septembre 1381. Les armoiries de la maison de Longueval y étaient répandues à profusion. Cette tombe fut enlevée en mai 1679, à cause de sa vétusté (8).

En 1418, durant une peste qui ravageait la ville, l'échevinage d'Amiens décida que serait faite, « pour révérence de Dieu, la chainture de la ville de chire et mise en l'église Nostre-Dame, et que l'argent que pour ce il convenra, soit cœulli par les manegliers (marguilliers) des paroisses sur chacun particulier, selon sa dévotion (9) ». Cette « chainture » de cire n'était autre qu'une bougie enroulée,

(1) Épitaphier C : « et soins ».
(2) Épitaphiers A, fol. 59; B, p. 18; C, fol. 28 v°.
(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 256. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 323.
(4) Mss. de Pagès, *loc. cit.*
(5) En picard *choques*, armes parlantes.
(6) Épitaphiers C, fol. 69 ; B, p. 84.
(7) Mss. de Pagès et de Machart, *loc. cit.* Nicolas Choquet fit aussi réparer le tableau offert par Nicolas Choquet, son aïeul, en 1576. *Loc. cit.*
(8) De Court, *Mémoires*, l. III, ch. 1. — Bibl. d'Am., ms. 516, fol. 205 v°. *Gall. Christ.*, t. X, col. 1121.
(9) Assemblée munic. du 29 juillet 1418. Arch. de la ville d'Am., BB 2, fol. 130 v°.

de la longueur de l'enceinte de la ville, telle qu'on en offrait souvent au moyen âge en temps de calamité publique. Les fonds furent recueillis et la bougie exécutée par les soins de Simon Renel, procureur au bailliage d'Amiens. Elle dura du mois d'août 1418 au jour de Pâques 1420. Lorsqu'elle fut consumée, l'assemblée des habitants réunie dans la halle décida qu'elle s'entretiendrait et qu'elle serait refaite aux dépens de la ville. Elle le fut en effet, à la diligence du maieur Jacques du Quarrel. Son poids était de 41 livres de cire, et elle dura jusqu'au mois de septembre suivant. Elle fut par la suite renouvelée (1).

En 1457, v. s., les confrères de Saint-Sébastien (2) firent exécuter un beau candélabre de cuivre « bel et notable », pour y mettre la bougie. Quatorze livres leur furent données à cet effet par le chapitre, dix, par la ville, d'autres sommes par des particuliers; le surplus de la dépense fut supporté par eux (3).

En 1462, durant une autre peste, la confrérie de Saint-Sébastien fut relevée par l'évêque Ferry de Beauvoir, qui lui donna de nouveaux statuts. Il aurait en outre été résolu, par un vœu, de faire tous les ans deux processions générales en l'honneur de saint Sébastien, l'une le dimanche précédant le 20 janvier, fête du saint, et l'autre, le premier mardi d'août, anniversaire du vœu. A ces processions, tous les corps de la ville assistaient, tenant des cierges dont les restes étaient employés à faire une bougie filée pour mettre dans le chandelier (4). On appelait cette bougie, bougie ou chandelle de Saint-Sébastien. Au XVIIe siècle, bien que les processions n'aient cessé qu'avec l'ancien régime, c'était le chapitre qui pourvoyait à l'entretien de la bougie (5). Cet usage étant tombé en désuétude, le chapitre décida, en août 1751, de supprimer la machine (6).

Les anciennes descriptions de cette machine ne sont pas très claires. Elle était placée contre le pilier 16 *a*, de manière à ce que la bougie brûlât devant le grand Crucifix qui surmontait le jubé. Attachée au pilier par une console, elle avait la forme d'une lanterne haute de cinq à six pieds, dans l'intérieur de laquelle était une sorte de dévidoir où s'enroulait la bougie. Au haut de cette lanterne était un « mignard châssis » où était représenté le martyre de saint Sébastien. On y voyait aussi la figure d'une des portes d'Amiens, les armes de cette ville, celles du Roi et celles du duc de Bourgogne, sous le gouvernement duquel la ville d'Amiens était encore en 1457 (7).

Au même pilier 16 *a*, dit *de la bougie*, était une table d'airain où était gravée l'épitaphe de Robert de Cambrin, écolâtre et chanoine d'Amiens, mort en 1503, v. s. avec les armes du défunt, qui portait *d'argent à trois chevrons de gueules* :

» Chy devant gist le corps de noble et vénérable persõe M[r] M[e] Robert de Cambrin,

(1) Compte de la ville d'Am. de 1421-22. Arch. de la ville d'Am., CC 18, fol. 42.

(2) Sur la confr. de St-Sébastien, voy. ci-dessus, t. II, p. 418.

(3) Échevin. du 27 février 1457, v. s. Arch. de la ville d'Am., BB 8, fol. 103.

(4) Arch. de la Somme, ms. concernant la Confr. de Saint-Sébastien. — LAMORLIÈRE, *Antiquités*, p. 229. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 217.

(5) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délib. capitul. du 25 juillet 1682.

(6) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., ms. intitulé *Annales capitul. et autres*. — Voy. R. GUERLIN, *La confr. de St-Sébastien à Am.*, dans *la Picardie*, 1884.

(7) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., ms. intitulé *Annales capitulaires et autres*. — LAMORLIÈRE, *Antiquités*, p. 229. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 217. — Bibl. d'Am., mss. 510, fol. 7 v°; et 836 (Machart, t. VIII), pp. 285 et 379.

» qui fut en son vivant pbre, docr en décret, clerc de la chambre apostoliq. de
» Rome, écolâtre et chanoine de cette église et doyen de Furnes, chanoine de
» Cambray et seigr temporel de Thièvremōt, d'Aronde et de Rovillers, leqle a
» fondé la dédicace de cette pnte église, laqlle dédicace a été faite et solemnisée
» le 2e dimanche, 14e jour (1) de juillet mil cinq cens et quatre par révérend père
» en Dieu Mons. Nicole, évêque d'Ebron, suffragant de révérend père en D.
» Mons. François de Halluvin, évêq., administrar d'icelle église et évêchié; et doit
» lad. dédicace à tousjours être solemnisée le 2e dimanche de juillet. A
» semblablement fondé à la confrérie du Puy, à l'autel du Pillier Rouge, chacun
» jour la basse messe, dont les maistres et confrères se sont chargés moiennant
» certaine somme délivrée à iceulx maistres, leqle seigr écolâtre trépassa le
» 21e jour (2) de mars l'an mil cinq cens et trois. Priez D. pour luy, ses bienfaicteurs,
» parens et amis trépassez (3).

Au pilier 16 *a* étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Jean Leprévost, chanoine, procureur et conseiller au bailliage d'Amiens, maître du Puy en 1504, v. s. (4). La miniature consacrée à ce tableau dans le manuscrit de la duchesse d'Angoulême (5) répond assez bien à l'indication donnée par Pagès (6). Dans un palais qui s'élève au milieu d'une ville, le pharaon est assis dans une chaire, assisté de deux ministres, à qui il semble donner des ordres. Du haut des fenêtres et du perron des palais, des hommes précipitent des enfants dans le Nil qui serpente au premier plan chariant déjà de petits cadavres. La corbeille de jonc dans laquelle est posé Moïse soigneusement emmaillotté et ficelé, flotte sur les eaux. Sa sœur se tient sur la rive du fleuve. Sur l'autre, la fille du pharaon s'avance accompagnée des deux suivantes et montrant du doigt l'enfant. Dans les bâtiments qui se trouvent dans le fond, on aperçoit d'une part Moïse apporté dans les appartements de la princesse, puis remis à sa mère pour être nourri, d'autre part, pour rappeler la fuite en Égypte dont Moïse sauvé des eaux est la figure, on a représenté l'ange apparaissant en songe à Joseph, et lui ordonnant de s'enfuir avec Marie et l'Enfant-Jésus. La Vierge Marie se tient debout près de la corbeille qui flotte sur le Nil.

Les armes du donateur étaient peintes sur le tableau : *d'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une étoile de même, posée à senestre, et, en pointe, d'une coquille d'argent, posée à dextre* (7).

2. — Tableau offert par Gille Damourette, marchand, receveur de Rubempré, maître du Puy en 1510, v. s. (8). On y voyait les armes du donateur : *d'or au chiffre marchand de sable* (9). « La peinture en est très belle, dit Pagès (10), la façade de notre cathédrale y est représentée avec une délicatesse admirable. On y voit d'anciennes fortifications et tours à l'antique de la ville d'Amiens ». Dans

(1) Épitaphiers B et C : « le 2e jour ».
(2) Épitaphier C : « 2e jour ».
(3) Épitaphier A, fol. 80 v°. — Voy. aussi épitaphiers B, p. 43; C, fol. 52 v°; D. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 284.
(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p 103. — Voy. aussi Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 284.
(5) Bibl. Nat., ms. fr. 145, n° 36.
(6) *Loc. cit.*
(7) Mss. de Pagès, *loc. cit.* — Épitaphiers B, p. 62 ; C, fol. 62 v°.
(8) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 214. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 284.
(9) Épitaphier C, fol. 63.
(10) *Loc. cit.*

la miniature du manuscrit de la duchesse d'Angoulême (1), il n'y a rien qui ressemble à la cathédrale d'Amiens. Elle a été sans doute supprimée, faute de place. Le boulevard que cette miniature nous présente n'en est pas moins fort curieux. Il est séparé de la ville, dont on aperçoit les premières maisons, par une rivière sur laquelle navigue un bateau. La Vierge, entourée d'anges armés d'arcs et d'épées, est debout sur la porte du boulevard. Remarquons dans le fronton de cette porte un écu chargé de trois écus 2 et 1 (2). Divers personnages sortent par la porte; d'autres se promènent dans la campagne en avant de la ville (3).

3. — Tableau offert par Firmin Pingré, bourgeois et marchand à Amiens, maître du Puy en 1536, v. s. (4). « Beau tableau dans lequel est peint un grand navire, armé et équipé de tout l'attirail nécessaire ». La Vierge était « peinte sur le pont ou tillac du vaisseau, des anges en font la manœuvre. Les voiles sont amenées et pliées, parce que la mer sur laquelle est ce navire paroît calme et tranquille. On voit tout proche une grande ville avec un beau port orné de son mole défendu de tours, bastions et autres fortifications » (5). On y voyait les armes du donateur : *d'argent à un pin de sinople* (6).

4. — Tableau offert par Jean Hollebault, procureur en l'officialité, maître du Puy en 1544, v. s. (7). On y voyait ses armes : *d'azur à une barre d'or, accompagnée en chef d'une étoile d'or à six rais, et, en pointe, d'un croissant de même, parti d'or à trois lions de sable, coupé échiqueté de gueules et d'argent* (8).

5. — Tableau offert par Jessé Andrieu, apothicaire, maître du Puy en 1559, v. s. (9). Il représentait l'Arbre de Jessé. « Les côtés du quadre de ce tableau sont ornés de pilastres ou colonnes hermétiques sortant de leurs guaines d'un bois doré d'une belle sculpture, qui soustiennent l'architrave. On voit dans les branches de cet arbre, des capitaines, des juges, des rois » (10). Les armes du donateur y étaient figurées : *de gueules, à un chiffre en croix d'or* (11).

6. — Tableau offert par Charles Lefebvre, bourgeois et marchand, maître du Puy en 1573 (12). On y voyait les armes du donateur *à un chiffre marchand,* l'écu accosté d'un autre *à un M. et un D,* avec ce quatrain :

» Charles Lefebvre, honorable marchand,
» Offroit à Dieu et à la Vierge belle
» Cet œuvre beau, mais la mort l'empeschant,
» Sa veuve et fils ont accomply son zelle (13).

Au pilier 18 *a* était accroché le tableau offert par Adrien de Hénencourt, lorsqu'il fut maître du Puy en 1492, v. s. (14). L'histoire de Jaël qui perce la tête de Sisara y était peinte. Pagès (15) parle sans doute d'un des volets ou d'une

(1) Bibl. Nat., ms. fr. 145, n° 44.
(2) Nous avons déjà remarqué les mêmes armes dans les stalles. Voy. ci-dessus, t. II, p. 263.
(3) Gille Damourette avait pour refrain :
Seur boulevert contre tous ennemis.
De 1502 à 1510, on avait élevé un boulevard en avant de la porte de Beauvais, à Amiens. Arch. de la ville d'Am. BB 19 à BB 21; CC 80 à CC 87.
(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 196. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 282. — Il fut enlevé en 1723 (Mss. de Pagès, *loc. cit.*).
(5) Mss. de Pagès, *loc. cit.*
(6) Épitaphiers C, fol. 64 v°; B, p. 68.
(7) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 214. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart. t. VIII), p. 284.
(8) Épitaphiers B, p. 70; C, fol. 65.
(9) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 136. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 284.
(10) Mss. de Pagès, *loc. cit.*
(11) Épitaphiers B, p. 74; C, fol. 66.
(12) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 214. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 284. L'épitaphier B (p. 77) dit : au pilier de la lampe de cuivre ».
(13) Épitaphiers C, fol. 67 v°; B, p. 77.
(14) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 108. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 330.
(15) *Loc. cit.*

partie accessoire, car cette histoire ne figure pas dans la miniature qui reproduit ce tableau dans le manuscrit de la duchesse d'Angoulême (1). D'ailleurs le chant royal d'Adrien de Hénencourt (2) fait mention de Jacob, de Laban, de Lia et de Rachel, mais ne dit pas un mot de Jaël et de Sisara.

Dans la miniature, la Vierge tient par l'épaule l'Enfant-Jésus, qui est debout sur une colonne, au milieu d'une enceinte fortifiée (3) s'élevant dans un riant paysage. Cette enceinte est accompagnée de trois anges qui voltigent et de six figures de femmes tenant des tours, figures allégoriques des vertus. La justice se tient sous la porte, une épée et une balance dans les mains.

Au pilier 16 *b* étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Christophe de Lameth, chanoine d'Amiens et de Noyon, maître du Puy en 1527, v. s. (4). On y voyait les armes du donateur : *de gueules à la bande d'argent, accompagnée de six croix recroisetées au pied fiché de même, écartelé d'argent à trois maillets de sable, et, sur le tout, d'or à trois maillets de gueules* (5). Le tableau représentait Esther devant Assuérus. « Ce tableau est de bon goût » (6). La cathédrale d'Amiens y était aussi figurée munie de son ancien clocher central tel qu'il était avant l'incendie de 1528, avec ce quatrain :

» 1527

» Cest an durant, quinze juillet,
» Par foudre fut le clocher de céans
» Épris du feu et rasé tout net
» Duquel méfait pleurent maintes gens (7).

2. — Tableau offert par Pierre Rogeau, élu à Amiens, maître du Puy en 1556, v. s. (8). Il représentait Marie allaitant l'Enfant-Jésus. Il était « d'un très beau coloris; les carnations ..... vives et naturelles » (9). Les armes parlantes du donateur y étaient figurées : *d'azur à un roseau feuillé de trois feuilles d'argent, à un oiseau perché sur le roseau, adextré d'un croissant aussi d'argent* (10).

3. — Tableau offert par Mathieu Ostren, marchand, maître du Puy en 1561, v. s. (11). On y voyait une Vierge à l'Enfant entourée de six sibylles, « dans une belle attitude. Le coloris de toutes les figures peintes dans ce tableau est vif, et les carnations bien naturelles » (12). Les armes du donateur y étaient peintes : *d'azur à un chiffre des lettres de son nom d'or* (13).

4. — Tableau offert par Firmin du Croquet, marchand, maître du Puy en 1619 (14). Il était orné de deux colonnes torses d'ordre corinthien (15). On y

(1) Bibl. Nat., ms fr. 145, n° 10.

(2) Il avait pour refrain :

De vraie paix, trésorière excellente.

Allusion à la paix de Senlis (23 mai 1493).

(3) Le chant royal compare la Vierge à un donjon.

(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 135. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 308. — Les épitaphiers B et C l'appellent *Joseph de Lameth*.

(5) Épitaphiers B, p. 67; C, fol 64. — Pagès *(loc. cit.)* les blasonne un peu différemment : *écartelé, aux 1 et 4 d'argent à 3 maillets de sable; aux 2 et 3, de Beauvoir, qui est d'argent à 2 bandes de gueules, sur le tout, d'or à 3 maillets de gueules.*

(6) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(7) Bibl. d'Am., ms. 836, p. 332. — Voy. ci-dessus, t. I, p. 512.

(8) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 219. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 304.

(9) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(10) Épitaphiers B, p. 73 ; C, fol. 66.

(11) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 146. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 303.

(12) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(13) Épitaphiers B, p. 74 ; C, fol. 66 v°.

(14) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 219. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 303.

(15) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

voyait les armes du donateur : *à un chiffre marchand*, et celles de Chrétienne Muette, son épouse : *de sinople à deux lions affrontés d'or*, avec cette inscription :

» Par Firmin du Croquet, citoyen de cette ville, lors maître de cette noble » confrérie, et damoiselle Chrétienne Muette, son épouse, fut présenté ce tableau » le jour de la Nativité de N.-S., an 1619 (1).

Au pilier 18 *b* étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Robert de Coquerel, chanoine maître du Puy en 1508, v. s. (2) D'après la longue description qu'en a donnée Pagès, Marie y était comparée à une Montjoie, ou monceau de pierres entassées pour montrer les chemins (3). Le coloris était, ajoute-t-il, très beau, la perspective agréable. De petits sujets peints sur les volets étaient le développement de l'antienne *Sancta Maria* (4), etc. On y voyait le roi Louis XII et la reine Anne de Bretagne accompagnés de leurs armes, avec ce quatrain :

» Sire Robert Cocquerel, chanone
» De cette église, en l'an cinq cens neuf,
» Maître du Puy, pour honorer la bonne
» Mère de Dieu, donna ce tableau neuf.

On y voyait aussi les armes du donateur : *d'azur, à trois coqs d'or, crêtés, becqués et barbés de gueules, à la bordure componée d'argent et de gueules* (5).

L'auteur de la miniature du manuscrit de la duchesse d'Angoulême (6) a figuré Marie assise par terre au milieu d'une campagne. Vers elle s'avancent divers groupes paraissant chercher leur chemin. Plusieurs ont la gourde et le bourdon de pèlerin. Il y a parmi eux des cavaliers, dont un cardinal et un personnage orné d'un collier d'or.

2. — Tableau offert par Pierre Boistel, bourgeois, marchand, maître du Puy en 1571 (7). Il représentait Esther devant Assuérus. « La tristesse, le respect et l'humilité sont peints sur le visage de cette suppliante ». On y voyait aussi les armes du donateur : *d'azur à une patte de griffon d'or posée en chef, et une croix recroisetée aussi d'or posée en pointe, à la fasce d'argent chargée de trois merlettes de sable* » (8). Cet écu était accompagné d'un autre *d'or, au chevron de gueules accompagné de trois têtes de poireaux de sinople*. On y lisait ce quatrain :

» Pierre Boëstel, bourgeois, marchand d'Amiens
» Maistre du Puy, touché de divin zelle
» A présenté ce tableau de ses biens
» Pour honorer Dieu et son humble ancelle (9).

(1) Épitaphiers B, p. 89 ; C, fol. 70 v°.

(2) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 223. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 307. — De Court, *Mémoires*, l. III, chap. 1.

(3) *Loc. cit.* — Pagès, qui renvoie au chap. XXVI du livre des Proverbes, s'étend à ce sujet dans une longue digression sur le lieu dit la Montjoye entre Amiens et Saint-Fuscien. — Robert de Coquerel avait pour refrain :

Du seur chemin infaillible Montjoye

Mort en 1521, Robert de Coquerel eut sa sépulture non loin de là, en 16-18 *d*.

(4) « Sancta Maria, succurre miseris, juva pusillanimes, refove flebiles, ora pro populo, interveni pro clero, intercede pro devoto femineo sexu ; sentiant omnes tuum juvamen quicumque celebrant tuam sanctam commemorationem ».

(5) Épitaphiers B, p. 63 ; C, fol. 64 v°.

(6) Bibl. d'Am., ms. fr. 145, n° 31.

(7) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 135. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 307.

(8) Mss. de Pagès, *loc. cit.* — Les épitaphiers B et C ne parlent pas des merlettes.

(9) Épitaphiers B p. 76 ; C, fol. 67.

Entre les piliers 16 *b* et 18 *b*, on lisait sur un carreau du dallage :

» Chy gist maistre Pierre Hénone, chanoine de cette église, qui trépassa le » XIII[e] jour de juin MV..... Priez Dieu p[r] luy (1).

Le manuscrit de Machart mentionne encore contre le pilier 16 *c* l'épitaphe en pierres dorées avec les armes d'un chanoine qu'il ne nomme pas (2).

Au même pilier 16 *c* étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau représentant le Christ apparaissant à saint Grégoire au moment où il célébrait la messe. Il était accompagné de cette inscription :

» S[t] Grégoire, pape, à Rome célébroit ..... Là eut vision en faisant élévation » du prétieux corps Jésus-Crit, come il est chy paint et escrit dont ..... que ..... » à tous ceux qui seront ..... confessé et saluront cette image disant VI fois à » genous de cœur ou de voix Pater ..... et six fois l'Ave Maria ..... (3).

2. — Tableau offert par Firmin Pestel, prieur de Saint-Martin-aux-Jumeaux, prieur-curé du Bosquel, maître du Puy en 1617 (4). Après avoir passé à l'église de Tilloy lès Conty, il fut donné en 1866 au musée de Picardie (5), non sans difficultés, par la fabrique et le conseil municipal de cette commune (6). Il est peint sur bois et de forme ovale (7). Au milieu d'une campagne, Marie est assise sur une sorte d'estrade, l'Enfant-Jésus sur ses genoux; elle tient un cœur enflammé près duquel est une banderole où est écrit : ACCENSVS EST IGNIS MAGNVS ITA VT OMNES MIRARENTVR (8). L'Enfant-Jésus tient un flambeau allumé, près duquel une banderole porte ces mots : IGNEM VENI MITTERE IN TERRAM. LVC. A la droite du spectateur, il y a un puits et un autel sur lequel un feu est allumé; à gauche, un personnage en prières. Au premier plan, le donateur en surplis et aumusse, est agenouillé devant un prie-Dieu à ses armes : *d'or à trois barres de gueules.*

A en croire Pagès (9), on y voyait aussi « le prophète Élie enlevé dans un chariot de feu tiré par des chevaux de feu, qui laisse tomber son manteau à Élisée ». Le tableau qui est au musée d'Amiens ne présente rien de pareil.

Suivant les épitaphiers B et C, le présent de Firmin Pestel aurait été « une Vierge de pierre tirant un enfant d'un puy, vis-à-vis la chapelle de la confrairie, où l'on y lit ce qui suit sur marbre noir : *Frère Fremin Pestel, chanoine régulier de Saint-Martin-aux-Jumeaux, prieur du Bosquel, a offert ce tableau à la Vierge mère en l'an 1617*. Il a pour armes : *d'or à trois barres de gueules* » (10).

3. — Tableau offert par Antoine Pingré, marchand, maître du Puy en 1550, v. s. (11).

(1) Épitaphiers A, fol. 81; B, p. 43; C, fol. 52 v°. — C'est peut-être le même personnage que le recueil de Robert Boulye, aux Arch. de la Somme appelle plus vraisemblablement Pierre Annique, décédé en 1530.

(2) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 301.

(3) Épitaphiers A, fol. 66 v°; B, p. 27; C, fol. 37. — Pour l'auteur du ms. de Machart, ce tableau avait « au moins 400 ans d'antiquité ». Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 303.

(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 220. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 303.

(5) N° 328 du catalogue.

(6) *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. IX, 1867, p. 236. — Roze, dans *Bull. archéol. publ. par le Comité histor. des arts et monum.*, tt. II, 1842, p. 614; III, 1844, p. 48.

(7) Haut., 1m42; larg., 1 m.

(8) II *Mac.*, 1, 22.

(9) *Loc. cit.*

(10) Épitaphiers B, p. 87; C, fol 70 v°.

(11) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 219. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 303. — Épitaphiers B, p. 72; C, fol. 65 v°.

4. — Tableau représentant l'*Ecce homo*. « Ce tableau a esté donné, apparemment, par une personne de la famille de MM. de Rocourt. On n'y voit point de nom ni d'écriture qui le fasse connoître, mais seulement l'écu de M. de Rocourt, qui porte *d'azur à la croix pleine d'argent, cantonnée de quatre roues brisées en partie* » (1).

Contre le pilier 18 *c* était le tombeau du chanoine Robert d'Ailly, fils puîné de Raoul d'Ailly, sire de Picquigny, vidame d'Amiens. Ce monument était « très bien travaillé, et fait remarquer que les anciens artistes n'épargnaient rien pour parfaire leur ouvrage » (2). Le défunt y était représenté à genoux, avec les armes de la famille d'Ailly-Picquigny, *de gueules, au chef échiqueté d'argent et d'azur,* et cette inscription :

» Cy devant gist noble et vénérable personne Mons. maistre Robert d'Ally,
» en son vivant seig. d'Havrenas et de Saint-Vast, archidyacre et chanoine de
» Noyon, chanoine de cette église, de Cambray et de Picquegny, lequel trépassa
» l'an de grâce mil CCCC et XIII, le X[e] jour de jan[er] (3).

Contre la muraille 16-18 *d,* se trouvaient :

1. — A droite en entrant par la porte de la Vierge Dorée (4), le monument funèbre de Pierre Dumas, chanoine et prévôt de la cathédrale, dont la date du décès a été lue 1507 par les uns, 1517 ou 1518, par les autres. C'était un grand ouvrage de sculpture en pierre, dans lequel on voyait Jésus tenant sa croix, se présentant à saint Pierre devant une des portes de Rome; en un mot, le *Domine quo vadis?* Pierre Dumas était agenouillé à ses côtés (5). Ce monument passait pour être encore plus beau que celui de Robert de Coquerel, son voisin. Il avait « plus de 24 pieds d'élévation, et tous les personnages et les sculptures qui l'embellissent sont d'une perfection rare » (6). Son épitaphe était ainsi conçue :

» Au devant de ce pnt autel de Nre Dame du Jour, gist le corps de vénérable
» et discrete personne Mons. maistre Pierre Dumas, natif de Cluye-Dessus au ducé
» de Berry, licen en décret, en son temps secrétaire de révérends pères en Dieu
» Mos. Loÿs de Gaucourt, Mons. Pierre Versé, Mos. Philippes de Clèves et
» dernièrement de Mons. Françoys de Hallewin, évêques d'Amiens, prévost et
» chanoine de ceste église, lequel a fondé chacun jour messe basse perpétuelle à
» la fin des matines aud. autel du Jour, à la charge des srs doyens et chanoines
» d'icelle église, et aussi fondé au chœur les doubles de la Visitation et Présentaon
» de Nre Dame et de Saincte Barbe; audit cœur a fondé le second jour de janvier
« messe solemnel du Saint-Esprit, cedit jour vigiles, et le lendemain la messe de
» son obit, ausquelles messes sont faictes les distribuons contenues au Matrologe :
» lui plain de bonne volonté, après plusieurs autres grans biens fait à lad. église
» par le diocèse et aux povres, rendit son âme à Dieu le II jour (7) de juillet

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 170. — Bibl. d'Am., ms. 896 (Machart, t. VIII) p. 302

(2) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart. t. VIII), p. 309.

(3) Épitaphiers A, fol. 54; B, p. 10; C, fol. 23 v°; D. — La date est certainement inexacte. Le ms. de Machart (*loc. cit.*), porte celle de 1504, qui est plus vraisemblable.

(4) Porte D.

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V. p. 221.

(6) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 302 et 390. — Les armes du défunt s'y trouvaient, mais elles étaient déjà effacées au XVIII[e] siècle. Épitaphier B, p. 29.

(7) Épitaphiers B et C : « 9 ».

» an mil cinq ..... dix sept (1) ..... Priés Dieu pour luy, sesd. srs maistres, parens » et amis (2).

2. — A gauche, le tombeau de Robert de Coquerel (3), chanoine, décédé en 1521. Le défunt était représenté à genoux devant un autel sur lequel était l'image de Notre-Dame de Liesse (4). C'était un ouvrage de pierre délicatement sculpté, peint et doré, dans le couronnement duquel se voyaient « des pyramides gothiques » (5). Il y avait deux écus : l'un *d'azur à trois coqs d'or barbés et membrés de gueules, à la bordure componée d'argent et de gueules;* l'autre, *d'or au lion de gueules, au bâton en bande d'azur, brochant sur le tout*, avec cette épitaphe :

» Cy devant gist le corps de vénérable personne Me Robert Coquerel, chanoie » de ceste église, grand zélateur de l'honnr de D., des povres et de la fabrique de » céans, lequel trépassa le 1er jour d'octobre mil VcXXI. Priez Dieu pr son âme (6).

Ces deux monuments que Baron qualifie de « gothiques », furent détruits en 1792 (7).

Entre la chapelle Saint-Paul (8) et la porte de la Vierge dorée, on voyait sur une même lame de cuivre, qui dut disparaître à la Révolution, les épitaphes des chanoines Firmin et Jean Faverin, frères, décédés l'un en 1534, l'autre en 1533, accompagnées de leurs armes. Le premier portait *à trois roses,* et le second, *à trois roses, au chef chargé d'un croissant accosté de deux étoiles.* Elles étaient ainsi conçues :

» Mort par son dart fut icy submettant
» Scientifique et discrète personne
» Maistre Fremin Faverin (9) prestre, estant
» Licentié en décret et chanonne
» De cette église où Marie est patronne,
» Et du beau lieu Saint-Nicolas laudable
» Commissaire que le chapitle ordonne.
» Il fut aussi à ce bien convenable.
» En l'évesché d'Ames très honorable
» De official a gardé esquisté
» Aux orphelins et vesves secourable
» Il a été par (10) sa bénignité.
» Au mois de may par la mort fut cité
» Ung samedy q on disoit vingtroisiesme
» An mil cinq cens trente-quatre. Hospité
» Soit seurement en la glore sublime.
» Pater noster.

» Près de luy gist maistre Jehan Faverin,
» Son frère, pbrestre et chanonne en l'église
» Première dicte, et du temple divin
» Saint-Nicolas claustral, que chascun prise.
» Soubz le prélat par fidel entreprise
» Fut secrétaire ung temps léallement.
» Tous les jours messe avoit à sa (11) devise
» Et se aulmosnoit aux povres sagement.
» Grand zélateur estoit conséquemment
» De cette église, et bonne intelligence
» Eubt de exercice office plainnement
» Pour le chapitle en tout obédience.
» Par ung mois d'août fist à mort adhérence
» Jour dix-huitième en cinq cens trente-trois
» Avecques mil. Il ayt sa résidence
» En Paradis, aydant le Roy des Roys.
» Ave Maria (12).

(1) Épitaphiers B et C : « 1507 ».
(2) Épitaphiers A, fol. 68; B, p. 29; C, fol. 37 v°; D.
(3) Voy. ci-dessus, t. I, p. 63.
(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 220.
(5) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 302 et 390.
(6) Épitaphiers A, fol. 68 v°; B, p. 29; C, fol. 38.
(7) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 195.
(8) Chapelle XIV.
(9) Épitaphiers B et C : « Faverlin ».
(10) Épitaphier B : « pour ».
(11) Épitaphier B : « en sa ».
(12) Épitaphiers A, fol. 67; B, pp. 27 et 28; C, fol. 37; D.



Fig. 240. — Cuve baptismale

Bas-côtés.

Contre le pilier 5 *b* se trouvaient deux tombeaux :

1. — Monument de Jean Leclerc, archidiacre et chanoine d'Amiens, mort en 1511. « La statue isolée de ce chanoine est à genoux présentée par saint Jean, son patron, à Jésus-Christ qui tient sa croix. Ces statues sont isolées et de grandeur naturelle, posées dans une haute et large niche de pierre, faite en pignon, délicatement travaillée en sculpture gothique, de même que les deux colonnes à six faces qui soutiennent tout l'ouvrage. On y voit l'écu de cet archidiacre qui porte *d'argent à trois trèfles de sinople, 2 et 1* » (1). C'était « un bel ouvrage » (2). Vis-à-vis était « l'épitaphe ou la tombe sous laquelle il fut enterré, et qui estoit par cy-devant couverte de cuyvre, mais en l'année 1661, le reste de cuivre fut enlevé par l'ordre du chapitre, parce qu'une partie en avoit esté vollée et estoit toutte rompue. ..... M. Cornet, maistre de fabrique, vendit le reste de cuivre qui restoit, pour ..... acheter du pavé pour l'église » (3). On y lisait :

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 359.
(2) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 27.
(3) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 10.

» Chy devant gist vénérable personne Monseigneur maistre Jean (1) Leclerc, » en son vivant archediacre et chanoine d'Amyens, lequel trépassa le VIII[e] de » décembre lan MV cens et unze. Priez Dieu pour son âme (2).

Ce monument fut enlevé en 1768 (3), probablement lors de la nouvelle décoration de la chapelle III (4).

2. — « Sépulture d'un nommé Jean d'Halluin, chanoine d'Amiens, qui fut valet de M. Jean Leclerc, archidiacre d'Amiens (5). Sa figure paroît à l'épitaphe, mais l'escrit en est enlevé .... Il eut la prébende de son maître M. Jean Leclerc » (6).

Au même pilier 5 *b* (7) était accroché le tableau offert par Arnould Jacquemin, chapelain, curé de Citerne, maître du Puy en 1500, v. s. Faisant un jeu de mots sur le nom de sa cure, il avait pris pour refrain : *Digne* CITERNE *à l'eaue desirée*, et fait représenter sur son tableau un trait de l'histoire de David. David était en présence des Philistins qu'il venait de battre, mais qui occupaient encore Bethléem. « Qui me donnera à boire de l'eau de la citerne qui est à Bethléem près de la porte? » dit le saint roi. Trois des plus forts de ses soldats se jetèrent sur le camp des Philistins, puisèrent de l'eau dans la citerne et l'apportèrent à leur maître. Celui-ci refusa de boire l'eau que ces braves étaient allés chercher au péril de leur vie et l'offrit au Seigneur (8). Ce tableau passait pour un des quatre plus remarquables de la cathédrale, mais était d'un maître différent des trois autres (9). Au dire de Pagès (10), il était du même maître que celui qui fut offert par Robert de Fontaines, en 1498 (11). On y voyait les armes du donateur : *d'argent, à trois têtes de coq arrachées de sable, becquées, crêtées et barbées de gueules* (12).

La miniature du manuscrit de la duchesse d'Angoulême (13) représente en effet une place forte au milieu d'une campagne montagneuse, dont chaque cime est surmontée d'un château. Dans la ville, Marie debout tient l'Enfant-Jésus près de la citerne entourée d'une clôture de bois. Plus loin, sont des tentes et des gens d'armes à cheval et à pied. Au premier plan, David est assis dans une chaire; ses soldats lui présentent des hanaps.

Un carreau du dallage de la travée 9-11 *ab*, portait cette inscription :

» M[e] Nicollas Lefeuvre (14) chanoine de N̅r̅e Dame, est décédé, 1655 (15).

Sur un carreau du dallage de la travée 11-13 *ab,* on lisait :

» M[e] François du Bos, chanoine diacre de cette église, décédé le » 21 septembre 1675 (16).

Contre le pilier 13 *b,* s'élevait le monument de Jean Saulmon, docteur en

(1) Epit. B et D : « monseigneur sire maistre Jehan ».
(2) Épitaphiers A, fol. 75; B, p. 36; C, fol. 46 v°; D.
(3) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 293 et 383.
(4) Voy. ci-dessus, t. II, p. 368.
(5) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 19.
(6) Le précédent.
(7) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, d. 127. — Il aura été changé de place, car le ms. de Machart (t. VIII, Bibl. d'Am., ms. 836, p. 297) le met dans la chapelle Saint-Louis (chapelle IX).
(8) II *Reg.* XXIII, 15-17.
(9) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 297.
(10) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 261.
(11) Travée 13 *c d*.
(12) Épitaphier C, fol. 62.
(13) Bibl. Nat., ms. fr. 145, n° 25.
(14) Épitaphiers B et C : « Lefebure ».
(15) Épitaphiers A, fol. 77; B, p. 39; C, fol. 49; D.
(16) Épitaphiers A, fol. 77; B, p. 39.

Sorbonne et écolâtre d'Amiens, décédé en 1596. Il passait pour très remarquable. De pierre blanche et dorée, délicatement travaillé, il représentait Jésus en croix entre deux larrons et la Résurrection. Jean Saulmon y était aussi figuré à genoux, avec son patron saint Jean-Baptiste derrière lui (1), et ses armes qu'il portait *au chevron d'or, accompagné en chef de deux palmes, et surmonté de trois étoiles de même, et, en pointe, un saumon aussi d'or mis en fasce* » (2).

Son épitaphe était ainsi conçue :

» Epitaphium M. N. Joannis Saulmon, doctoris Sorbonici, ecclesiastæ Ambiasis » fratris filius.

» Hic jacet immiti consumptus funere doctor
» Dignior et primo quem tulit ipse loco
» Doctrinæ antistes Belgi primarius æris.
» Principibus, plebi, gratus ob eloquium,
» Quem nasci voluere fides probitasq. decusq.
» Undique quo virtus conspicienda foret.
» Immodicis brœvis est ætas, sed tristia fata
» Quod capuere illi gloria restituet.

» Ora et fle interitum viri viator. Vixit annis 49, obiit disenteria anno 1596, » septembris 14 (3).

Au pilier 13 *b* se trouvait le tableau offert par Jean de Machy, procureur et notaire en la cour spirituelle, maître du Puy en 1545, v. s. (4). Il représentait le concile de Trente qui se réunit cette année là. On y lisait ces vers :

» Jehan de Machy, procureur et notaire
» Offrant à Dieu de Trente le concile
» Ores assemblé respire le bon aire
» Du saint conseil salutaire concile.

On y voyait aussi les armes du donateur : *d'azur à une ancre d'argent, le bâton d'or, accostée de deux roses d'or, et surmontée de deux étoiles de même;* l'écu accompagné d'un autre, *d'azur au sautoir d'argent, accompagné de quatre aigles éployées d'or* (5).

Dans la travée 13-15 *cd,* « contre la muraille, vis-à-vis les fonts », était le tableau offert par Jacques Langlès, procureur, greffier de la ville d'Amiens, maître du Puy en 1485, v. s. (6). C'était une peinture « à fresque (?) » exécutée « d'une façon très hardie, mais beaucoup effacé » (7). Le manuscrit 517 de la bibliothèque d'Amiens (8) dit également : « Ce tableau est tout biffé et gasté par son antiquité, et ce qu'on y peut observer est seulement la Vierge couronnée, assise, tenante le Petit Jésus aussy couronné ». On y voyait aussi les armes du donateur : *d'or à l'aigle éployée de gueules becquée et armée d'azur, accompagnée sur la pointe de l'écu d'un quatrefeuilles aussi d'azur* (9).

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 175. — Bibl. d'Am., mss. 517, p. 15; 836 (Machart, t. VIII), p. 298.
(2) Épitaphiers B, p. 40; C, fol. 50 v°.
(3) Épitaphiers A, fol. 78; B, p. 40; C, fol. 50 v°.
(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 277. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 298.
(5) Épitaphiers B, p. 71; C, fol. 65. — Pagès *(loc. cit.)* blasonne les armes d'une façon un peu différente : *à l'ancre d'argent, le bâton d'or, accompagnée de deux roses ou étoiles d'or mises en chef.*
(6) Bibl. d'Am., mss. 517, p. 44; 836 (Machart, t. VIII), p. 300. — Épitaphiers B, p. 59; C, fol. 61 v°.
(7) Ms. de Machart, *loc. cit.*
(8) *Loc. cit.*
(9) Épitaphiers C et B, *loc. cit.*

Dans la miniature du manuscrit de la duchesse d'Angoulême (1), la Vierge est assise sur un banc placé sous un édicule de style gothique flamboyant. Autour d'elle sont des anges jouant des instruments de musique (luth, viole, trompette, harpe). A ses pieds, un autre ange ouvre un coffret rempli de pièces d'or. Dans le fond, une foule d'anges se presse dans une enceinte close de murs.

Dans la travée 13-15 *cd*, « vis-à-vis les fonts » se trouvait le tableau offert par Robert de Fontaines, seigneur de Monstrelet, bailli du temporel de l'évêché d'Amiens et maître du Puy en 1498, v. s. (2). On y voyait les armes du donateur : *d'or à la fasce wivrée de sable, accompagnée en chef d'une merlette de sable accostée de deux étoiles de gueules, et, en pointe, d'une étoile de même* (3).

Dans la miniature du manuscrit de la duchesse d'Angoulême (4), Marie est debout tenant l'Enfant-Jésus sur la vasque pédiculée d'une fontaine (5). L'Enfant a une sorte de pomme rouge dans la main. Hommes, femmes, enfants, dont plusieurs tiennent des vases et des fioles, viennent de différents côtés. Dans le lointain, on aperçoit deux cavaliers. La miniature répond assez bien au signalement du tableau donné par Pagès, qui ajoute : « On connoît aisément que le peintre qui a fait ce tableau est le même qui a peint celui dans lequel est représenté David à qui trois braves d'Israël apportent de l'eau de la citerne de Bethléem (6) ..... On peut dire que ces deux tableaux sont admirables par leur délicatesse et par la vivacité de leur coloris » (7).

A un pilier près des fonts baptismaux (travée 13-15 *cd*), se trouvait le tableau offert par Jean Boistel, chapelain de la cathédrale, chanoine de Picquigny, maître du Puy en 1570 (8). Le 27 février de cette même année, Jean Boistel passa avec Firmin Lebel, peintre, et Mathieu Labesse, menuisier à Amiens, un marché pour la confection de ce tableau. Labesse s'engageait à le livrer pour le 15 mai, et à l' « accoustrer tant de son mestier que de celui d'entailleur en bois »; il devait avoir douze pieds de haut, sur six de large « avec les manteaux (volets) et ais bien et souffisaument faits de bon bois », avec fond de bois de Flandres, et être garni de trois images à la discrétion dudit Boistel, le tout selon « le pourtrait et patron » paraphé par les notaires. Il devait en outre livrer un autre petit tableau de la hauteur de deux pieds et demi, et de moitié de largeur, garni de « manteaux », plus deux cents petits tableaux ou sonnets, le tout moyennant 65 l. Lebel devait faire la peinture et la dorure du tableau « enrichi de porphire aux endroits nécessaires », et recevoir 120 l. pour prix de son travail (9). Dans ce tableau se trouvaient les armes parlantes du donateur : *d'azur au boistel ou boisseau d'or* (10).

(1) Bibl. Nat., ms. fr. 145, n° 13.

(2) Épitaphier B, p. 61. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 261. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 299.

(3) Épitaphier C, fol. 62.

(4) Bibl. Nat., ms. fr. 145, n° 24.

(5) Le donateur avait pour refrain :

Au genre humain consolable FONTAINE.

(6) Tableau d'Arnould Jacquemin, 1500, v. s. Voy. ci-dessus, t. II, p. 477.

(7) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(8) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 264. — Suivant le ms. de Machart (t. VIII; Bibl. d'Am., ms. 836, p. 300), il semble que c'est au pilier 16 *b* qu'il était. — Il fut enlevé en 1711 (Mss. de Pagès, *loc. cit.*).

(9) Minutes de Me Roche, notaire à Am. — DUBOIS, dans *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, tt. X, p. 274; XIX, p. 151.

(10) Mss. de Pagès, *loc. cit.* — Épitaphiers C, fol. 67; B, p. 76.

« A un pilier vis-à-vis les fonts » (1), (travée 13-15 *cd*) se trouvait le tableau sur bois offert par Adrien de Lamorlière, chanoine de la cathédrale, maître du Puy en 1618. Il est actuellement à l'évêché d'Amiens (2). Au centre, Marie debout, tient l'Enfant-Jésus, qui appuie la hampe d'une longue croix d'or sur un squelette enchaîné et prosterné à ses pieds (3). Dans le ciel, le Père Éternel est accompagné d'une banderole où est écrit : IPSA CONTERET CAPVT TVVM (4). D'un côté, on a représenté Esther devant Assuérus et Aman pendu ; de l'autre, Judith emportant la tête d'Holopherne qu'elle vient de trancher. Au premier plan, le donateur, en surplis et aumusse, est agenouillé devant un prie-Dieu accompagné de différents personnages, parmi lesquels des gens d'Église, un évêque, un jeune seigneur, qui paraît être Louis XIII et un autre seigneur. Les armes du donateur sont effacées (5). On peut encore lire la devise : VEL FVLVA VIRESCAM. Cette peinture a été outrageusement retouchée par une main plus que malhabile.

Le cadre n'existe plus. Il était « accompagné de deux grandes colonnes torses de huit circonvolutions, d'ordre corinthien, dont le fust, peint en azur, est orné de feuilles de lierre dorées » (6). On y lisait ce quatrain :

» Maître Adrien de la Morlière,
» Humble chanoine de ce lieu
» Ce petit vœu offrit à Dieu
» Par la main de sa Vierge mère (7).

Dans la même travée se trouvaient encore un certain nombre de tableaux, sur lesquels nous n'avons que des renseignements fort incomplets. L'un, donné « par M. de Rocourt », représentait sur un des volets la création d'Ève (8); un autre, Lamet tuant Caïn qu'il avait pris pour une bête fauve (9); un autre, Noé offrant un sacrifice après le déluge (10); un autre, l'apparition des trois hommes à Abraham à la porte de sa tente. « Le peintre a peint dans ce tableau les agréments de la vallée de Mambré, dans un beau lointain » (11); un autre, le sacrifice d'Abraham (12); un autre, la bénédiction de Jacob par Isaac mourant (13). On voyait enfin au pilier 15 *c*, un saint Sébastien en grisaille « qui est impayable et qui fait l'admiration de tous les voyageurs, car il est posé d'une manière extraordinaire » (14).

On remarquait dans la travée 17-19 *bc*, « le tombeau de Nicolas de Plaisir, chanoine, mort en l'année 1625 ». Ce monument était « en bois peint et doré et orné d'attributs funèbres qui tous sont très analogues à leur sujet » (15).

(1) Épitaphier B, p. 89.

(2) Haut. $1^{m}89$; larg., $1^{m}25$. — Il y en a une héliogravure accompagnant une notice sur Adrien de la Morlière, par M. E. Soyez, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XXXII, p. 451.

(3) Le donateur avait pour refrain :
Vierge qui vint LA MORT LIER *au monde.*

(4) *Gen.* III, 15.

(5) Ces armes étaient *d'azur à un lierre d'or, à la bordure de sinople, à enquérir.* Épitaphiers C, fol. 70 v°; B, p. 89.

(6) Mss. de Pagès, édit, Douchet, t. V, p. 263.

(7) Épitaphiers B et C, *loc. cit.*

(8) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 94. — Un plan de la cathédrale dans les mss. de Goze (Bibl. d'Am., ms. 818) indique aussi en cet endroit la sépulture d'un personnage du nom d'Antoine de Rocourt, mort en 1501, sur laquelle nous n'avons pas d'autres détails.

(9) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 97. Voy. ci-dessus, t. II, p. 170.

(10) *Op. cit.*, p. 97.

(11) *Op. cit.*, p. 98.

(12) *Op. cit.*, p, 99.

(13) « Ce tableau a esté ôté de la cathédrale en l'année 1711 ». *Op. cit.*, p. 101.

(14) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 299.

(15) *Ibid.*, p. 317.

Au pilier 19 *b* étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Jean Barbe, chapelain et garde de la trésorerie de la cathédrale, curé de Conchil, maître du Puy, en 1542 v. s. Il portait *d'azur à un monogramme du Christ d'or* (1).

2. — Tableau offert par Jean-Baptiste Lemaire, chanoine et chantre, maître du Puy en 1555 v. s. (2). Il représentait la Visitation. Il était, « très beau, et on y voit au bas les portraits de trois papes à genoux, sçavoir d'Urbain VI, de Boniface IX et de Sixte IV, vêtus de leurs habits pontificaux, avec la thiare sur la teste » (3). Les armes du donateur y étaient : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux mollettes de même, et, en pointe, d'un colimaçon d'argent* (4).

3. — Tableau offert par Charles Quignon, maître du Puy en 1589 (5). La Vierge y était peinte « semblable au lys entre les épines » (6). On y voyait les armes du donateur : *à un chiffre marchand;* l'écu accosté d'un autre, *d'azur à un fer de moulin d'argent, accompagné de trois trèfles de même*, avec ce quatrain :

» On louange bien appris
» La Vierge heureuse trois fois;
» Ainsy Jehan Quignon, bourgeois,
» D'un même zelle est épris (7).

Contre le pilier 19 *c*, non loin du tombeau de l'évêque Gérard de Conchy, se trouvait celui de Guillaume de Hamel, d'Apilly, prévôt de la cathédrale, mort en 1543, v. s. ou 1545, v. s. Ce somptueux monument était en pierre, et son couronnement fait en pignon était « d'une sculpture extrêmement délicate; on voit dans la niche la statue de M. Guillaume Hamel de Pilly, prévost et chanoine de la cathédrale, mort l'an 1545, placée à genoux avec d'autres statues, hautes d'environ quatre pieds. Cette épitaphe est du même goût et du même travail que celle de M. Leclerc » (8). Les autres statues étaient une Vierge en pierre dorée et saint Guillaume, évêque, patron du défunt, derrière celui-ci (9). Les armes du défunt étaient sculptées au-dessous du groupe, tenues par un ange. Il portait *écartelé aux 1 et 4 de gueules au chef d'or chargé de trois étoiles de sable; aux 2 et 3, d'or à cinq tours de gueules, 2, 2 et 1* (10). L'épitaphe, gravée sur une lame de bronze, était ainsi conçue :

» Chy devant gist noble et scientifique (11) personne Monsieur Maistre Guillaume » de Hamel, s. d'Apilly (12), prévost et chanoine de cette église, qui décéda le » 3e jour de jenvier mil VcXLIII (13). Priez Dieu pour son âme (14).

(1) Épitaphiers B, p. 70; C, fol. 65.

(2) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V. p. 142. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 305. — Épitaphiers B, p. 73 ; C, fol. 66.

(3) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(4) Épitaphiers B et C, *loc. cit.*

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 188. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 305. — Il fut ôté en 1723. Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(6) *Cant.*, II, 2. — Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(7) Épitaphiers B, p. 81 ; C, fol. 68 v°.

(8) Voy. ci-dessus, t. II, p. 476. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 361.

(9) Bibl. d'Amiens, ms. 517, p. 13.

(10) Épitaphier C, fol. 27, v°. — Bibl. d'Am., ms. 517, p. 13. — L'épitaphier B (p. 15), donne les étoiles et les tours d'azur, mais on sait qu'il est sujet à caution.

(11) Épitaphier C : « magnifique ».

(12) Pagès : « de Pilli ». — Ms. 517 : « d'Amilly ».

(13) Pagès : « 1545 ».

(14) Épitaphiers A, fol. 57 v°; B, p. 15 ; C, fol. 27 v°. — Bibl. d'Am., ms. 517, p. 13. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 361.

Les groupes de personnages avaient cinq pieds de haut, et la niche, avec ses ornements, vingt-cinq pieds (1).

Dans le pavé de la travée 19-21 *bc*, devant la petite porte qui jadis conduisait à l'évêché (2), on voyait avant 1896 une grande dalle en pierre noire (3), presque entièrement effacée, aujourd'hui conservée à l'agence des travaux de la cathédrale. Elle est encadrée d'une bordure de marbre blanc, sur laquelle était gravée une inscription en capitales gothiques du XIII[e] siècle, dont on ne peut plus lire que ces mots :

....FLORE:PVDORIS:BLANDI:CANTORIS....

A chaque angle de cette bordure était un petit médaillon circulaire aussi en marbre blanc. Il n'en reste plus qu'un, sur lequel est gravée une tête humaine d'un si mauvais style qu'on peut croire qu'elle a été refaite.

Suivant le P. Daire (4), Aleaume de Neuilly, évêque d'Amiens mort en 1259 reposerait « proche la petite porte de l'évêché ».

Au côté droit de cette porte était « un grand tableau de sculpture de pierre de hauteur peut-être de toise et demy, représentant la Vierge environnée de petittes pièces représentant les attributs qui lui sont donnés dans le Cantique. Il ne paroît rien pour renseignement du temps, de la personne qui l'a fait faire, sinon tout au hault un ange tenant les armes de messire Pierre de Versé, évesque d'Amiens, lequel, suivant la dévotion particulière qu'il avoit à la Vierge, pourroit bien avoir fait faire cette pièce en son honneur » (5).

A gauche de l'histoire de saint Jean-Baptiste, contre le pilier 21 *a*, se trouvait le tombeau de Jean Clerici (Leclerc ?), chanoine d'Amiens, décédé en 1536. Il était en pierre dorée et représentait le baptême de Jésus par saint Jean-Baptiste (6). Son épitaphe était ainsi conçue :

» Cy-devant gist vénérable et diste personne M[r] M[e] Jehan Clerici, en son » vivant pbre, chantre et chappel. ordinaire de la chapelle du Roy Louis douze » de ce nom, chanoine de céens doyen et chanoine de l'égle collégiale Saint-Vulfran » en Abbeville, leq. trépassa le 15 d'avril 1536. Priez Dieu pour son âme. Pater » ner. Ave Mari (7).

Contre le pilier 21 *a* (8), sans doute, se trouvait le tableau offert par Jean Bertin, grenetier d'Amiens, maître du Puy en 1480, v. s. On y voyait les armes du donateur : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois étoiles d'azur* (9).

La miniature du manuscrit de la duchesse d'Angoulême (10) représente un fort

(1) Bibl d'Am., ms. 836, (Machart, t. VIII), p. 320.
(2) Porte K.
(3) Long., 2[m]35; larg., 1[m]15.
(4) *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 42.
(5) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 43.
(6) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 323.
(7) Épitaphiers A, fol. 60; B, p. 20, C, fol. 29 v°.
(8) « Contre le chœur, vis-à-vis la porte de l'évêché ». Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 323.
(9) Épitaphiers B, p. 58; C, fol. 61 v°. — Jean Bertin fut échevin d'Amiens presque sans interruption de 1476 à 1509, et maieur en 1497.
(10) Bibl. Nat., ms. fr. 145, n° 17.

joli paysage où serpente une rivière. Au milieu s'élève un édicule en style gothique flamboyant, dont le sol est jonché de grains de sel, et sous lequel Marie est debout tenant l'Enfant-Jésus. A ses côtés sont deux femmes, dont l'une est en costume séculier et l'autre vêtue en religieuse, couronne d'or sur la tête, et tenant un ciboire ou un reliquaire. Divers personnages, parmi lesquels un ecclésiastique en chape, mesurent dans des boisseaux le sel dont ils remplissent des sacs. C'est sans doute le prêtre Esdras et les Juifs recueillant du sel dans les greniers d'Artaxerxès, allusion à la profession du donateur (1).

Au pilier 21 *b* étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Simon Pertrisel, marchand, maître du Puy en 1452, v. s. (2). Il représentait l'échelle de Jacob (3). « La peinture de ce tableau est tout à fait d'un genre particulier. La manière dont il est fait annonce son antiquité et d'un genre inconnu aux artistes d'aujourd'hui. Il est très bien fait » (4). Il était accompagné des armes parlantes du donateur : *d'azur, à trois perdrix d'or, becquées et membrées de gueules, posées 2 et 1* (5).

2. — Tableau offert par Firmin de Couin, marchand, maître du Puy en 1532, v. s., avec les armes parlantes du donateur : *d'azur à trois coings d'or* (6).

3. — Tableau offert par Hugues Cordier, bourgeois et marchand cordier à Amiens, maître du Puy en 1535, v. s. (7). On y voyait les armes du donateur *de gueules à trois manivelles d'or* (8). La Vierge y était comparée à une armée rangée en bataille (9). Elle y était peinte « ayant d'un côté plusieurs bataillons et escadrons rangés en bataille, avec des pièces de campagne dans les intervalles, et, de l'autre côté, un petit escadron dont les cavaliers et gendarmes sont montés sur différens animaux de diverses espèces, qui symbolisent et servent d'hyérogliphes aux péchés mortels; tels que la luxure, par exemple, est figurée par un bouc, la gourmandise par un porc, la paresse par un asne, et aussi les autres péchés par les figures d'autres animaux. ..... Ce tableau est un des plus beaux de la cathédrale, soit qu'on regarde le nombre des figures, leur coloris et leurs attitudes naturelles, soit qu'on admire l'architecture délicate d'un palais qui y est peint, soit enfin qu'on jette les yeux sur une mer calme et tranquille dans l'éloignement de laquelle la veue semble se perdre » (10).

4. — Tableau offert par Jean-Baptiste Roche, marchand, maître du Puy en 1588 (11). « Il a fait peindre la très sainte Vierge assise sur le haut d'un rocher

(1) Jean Bertin avait pour refrain :

Grenier rempli du sel de sapience.

Son chant royal commente l'édit d'Artaxerxès autorisant le prêtre scribe Esdras à reconduire en Palestine les Juifs demeurés à Babylone après l'édit de Cyrus, et où il est dit : « Et moi, Artaxerxès, roi, j'ai ordonné et prescrit à tous les gardes de la caisse publique qui sont au-delà du fleuve, que tout ce que le prêtre Esdras, scribe de la loi duDieu du Ciel vous demandera, vous le lui donniez sans délai, jusqu'à concurrence de cent talents, cent « coros » de froment, cent « batos » de vin, cent « batos » d'huile, mais du sel, sans mesure » (I *Esdr.*, VII, 21, 22).

(2) Simon Pertrisel fut quatorze fois échevin d'Amiens de 1468 à 1493. Il joua un certain rôle dans la vie publique de la ville à cette époque.

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 101.

(4) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 306. — Le ms. de Pagès *(loc. cit.)* le dit aussi « fort bien peint ».

(5) Épitaphiers B, p. 55; C, fol. 60 v°. — Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(6) Épitaphiers C, fol. 64 v°; B, p. 68.

(7) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 305. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 254.

(8) Épitaphiers B, p. 68; C, fol. 64 v°.

(9) « Ut castrorum acies ordinata ». *Cant.*, VI. 3, 9.

(10) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(11) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 253. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 306.

battu de tous les côtés par la violence des vents et des orages, lequel cependant demeure toujours ferme et inébranlable, pendant que la tempeste renverse plusieurs grandes pyramides......Le coloris de ce tableau est vif et naturel » (1). Les armes parlantes du donateur y étaient : *d'azur à une roche* (poisson) *en fasce d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles d'or, et, en pointe, d'un croissant d'argent;* cet écu accosté d'un autre, *d'azur au chevron d'or, chargé de trois oiseaux de .....,* *accompagné de trois besants d'or,* avec ce quatrain :

» Baptiste Roche, marchant,
» Marchant d'un pas catholique
» Offre à la mère pudique
» Ce don, les ans surmarchant (2).

Dans la travée 21-23 *ab,* devant la porte latérale du chœur, vis-à-vis l'ancienne chapelle du Chef saint Jean, on lisait :

» Hic jacet nobilis et discretus vir magister Antonius Durand, sacerdos, canonicus » hujus insignis ecclesiæ, et prior S. Ausberti de Boves, in spem resurrectionis. » Obiit die 3 junii ann. Dni 1668. Requiescat in pace (3).

Au pilier 23 *b* étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Nicolas de la Couture, évêque d'Hébron, suffragant de François de Halluin, évêque d'Amiens, maître du Puy en 1509, v. s. (4). On y voyait « une mer tranquille (5) chargée de plusieurs beaux vaisseaux faits à l'antique ornés des armes de France et de celles d'autres rois et princes. La perspective de ce tableau y forme un loingtain très agréable ». Près de la figure du prélat étaient ses armes : *d'azur à trois épis d'or mis en pal, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.* Sur un des volets était peinte la marche des Israëlites dans le désert (6). Dans la miniature du manuscrit de la duchesse d'Angoulême (7), on voit en effet une mer, sur la rive de laquelle sont divers personnages dont un souffle dans une longue trompe. De nombreux bateaux, naviguent sur cette mer; l'un d'eux vient d'aborder, et on en décharge des pièces d'or : la Vierge se tient debout sur un de ses bords, tenant l'Enfant-Jésus.

2. — Tableau offert par Jean Laloyer, bourgeois, marchand, maître du Puy en 1560, v. s. (8). Il représentait le Couronnement de Marie par les trois personnes de la Trinité sous la forme de trois figures humaines semblables. Le cadre était « accompagné aux deux côtés de deux pilastres, au devant desquels sont deux grandes statues tenant toutes deux d'une main une corbeille remplie de fleurs et de fruits qu'elles portent sur leurs testes et tenant de l'autre, l'une l'écu des armes de France, et l'autre le chiffre marchand dudit sieur Laloyer » (9).

3. — Tableau offert par Nicolas Lebel, apothicaire, maître du Puy en 1599 (10).

(1) Mss. de Pagès, *loc. cit.*
(2) Épitaphiers C, fol. 68 v°; B, p. 81.
(3) Épitaphiers A, fol. 62 v°; B, p. 22; C, fol. 31 v°.
(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 105. — Bibl. d'Am., ms 836 (Machart, t. VIII), p. 306.
(5) Nicolas de la Couture avait pour refrain :
Mer spacieuse aux viateurs propice.
(6) Mss. de Pagès, *loc. cit.* — Voy. aussi épitaphiers B, p. 63; C, fol. 62 v°.
(7) Bibl. Nat., ms. fr. 145, n° 16.
(8) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 302. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 307.
(9) Mss. de Pagès, *loc. cit.* — *De gueules, à un chiffre marchand d'or.* Épitaphiers B, p. 74; C, fol. 66 v°.
(10) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 253. — Bibl. d'Am., ms. 836 (*Machart*, t. VIII), p. 306.

On ne sait trop ce que veut entendre l'auteur du manuscrit de Machart (1), lorsqu'il dit que ce tableau, peint à l'huile, « imitait très bien la fresque ». On y voyait les armes du donateur : *d'or au chevron d'azur, chargé d'un soleil d'or, d'une lune d'argent et d'une étoile de même, accompagné en pointe d'une palme de gueules;* l'écu accosté d'un autre *d'or à un phenix d'argent, le feu de gueules, accompagné d'un croissant d'azur au canton dextre du chef,* avec ce quatrain :

» Nicolas Lebel en suivant
» De ses ayeux la sainte trace
» Offre ce don à Dieu vivant
» Qui nous bien heure de sa grâce (2).

Dans la travée 21-25 *bc,* se trouvait un petit orgue qui fut donné en 1540 par Pierre Wallet, chapelain de la cathédrale. Pour l'exécution de cet instrument Pierre Wallet traita avec Binet Biberel demeurant à Amiens, moyennant la somme de deux cent deux livres. Le dernier à-compte, plus 16 écus d'or pour un jeu de régale, fut réglé après son achèvement, le 30 mars 1540, v. s. Il était de « trois pietz de parement qui servira de devanture » (3). Ce petit orgue passait pour fort bon (4). Nous n'en connaissons pas exactement la composition, nous savons seulement qu'il n'y avait pas de positif (5), et que, parmi les jeux, outre la régale, se trouvaient une flûte de 4 pieds et une voix humaine (6). En refaisant le grand orgue en 1620, Pierre Pescheur, facteur, fit un relevage du petit et y plaça un cromorne de 6 pieds au lieu de la régale (7).

Sous ce petit orgue se trouvait le confessionnal du pénitencier (8). En 1758, lorsque l'on conçut le projet de transférer l'autel de Notre-Dame de Pitié en cet endroit, l'orgue et le confessionnal furent mis dans la chapelle Saint-Quentin (9).

Placé au pilier 15 *b,* près du confessionnal du pénitencier, le monument de Nicolas de Blairye, chanoine et prévôt de la cathédrale, mort en 1625 (10), consistait en « une épitaphe en bois peint et doré, où est pour tableau en platte peinture, le sieur de Blairie en surplis, à genoux devant un crucifix » (11). On y voyait aussi ses armes, *d'azur à trois blairies* (12) *d'or, 2 et 1,* et son épitaphe :

» Hic jacet venerabilis et discretus vir magister Nicolaus de Blairye, in sacra
» theologiæ facultate parisiensi doctor Sorbonicus, hujus insignis ecclesiæ, dum vixit,
» canocus ecclesiastes pœnitentiarius, ac tandem ppositus et reverendissi. dni epi.
» Ambiasis vicarius gnalis. Obiit ann. Dni 1625, die 9 jul., ætatis suæ 62.
» Requiescat in pace (13).

(1) *Loc. cit.*

(2) Épitaphiers C, fol. 69; B, p. 84.

(3) 1540. Marché pour le petit orgue et quittance. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.) G 1144. — Voy. aussi épitaphe de Pierre Wallet, ci-dessus, t. II, p. 326.

(4) 1628. « Une des meilleures pièces de la France ». Mémoire présenté au Conseil par les chapelains de la cathédrale d'Amiens contre le chapitre. Arch. de la Somme, Chapelains d'Am., Arm. I, l. 1, n° 27. Il doit y avoir là quelque exagération. — Voy. aussi Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 82. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 318.

(5) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(6) 1671. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 1144.

(7) 1620. Arch. de la Somme, *ibid.*

(8) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 387.

(9) Chapelle XXI. — Voy. ci-dessus, t. II, pp. 304 et 305.

(10) Nicolas de Blairye était docteur en théologie et prieur de Sorbonne en 1596. Prédicateur distingué et auteur de quelques ouvrages mystiques, il fut successivement théologal, pénitencier, prévôt et grand vicaire du diocèse. Daire, *Hist. littér. de la ville d'Am.*, p. 120.

(11) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 17.

(12) *Blairie*, nom picard de la foulque macroule, oiseau très commun en hiver dans les marais de la basse Somme. Armes parlantes.

(13) Épitaphiers A, fol. 57; B, p. 14; C, fol. 27.

Dans le dallage de la travée 25-27 *ab,* sur le cœur de Philippe Probus, chanoine et official d'Amiens, une plaque de cuivre circulaire, encastrée dans une pierre bleue (1), portait à son centre un écu aux armes du défunt, *à la fasce, accompagnée en chef de deux roses, et, en pointe, d'un paon,* avec ce rébus sur une banderole : « Cœur en vert V (2) suppedit fortune ». L'épitaphe était disposée en cercle (fig. 241) (3).



Fig. 241.

Contre le pilier 27 *b* s'élevaient les deux monuments suivants :

1. — Celui de Noël Fournier, était « de pierre blanche, peinte et dorée, de belle sculpture, représentant la Nativité de Notre-Seigneur » (4). Il était remarquable « par des enrichissements extraordinaires » (5). On y voyait les armes du défunt : *au chevron accompagné de trois serres d'oiseaux, les griffes en l'air.* Voici le texte de son épitaphe :

» Chy dessoubs gît le corps de maistre Noël Fournier, chanoine de cette église » et natif de Gaissart (6), lequel rendit son âme à Dieu le XXVIIIe jour de juillet » an mil V^{c}XLI. Priez Dieu pour son âme (7).

2. — Celui du chanoine Guillaume Gaillard ou Guillard, mort en 1577 : il était en pierre dorée et représentait le Sauveur, « d'une belle sculpture » (8). On y voyait les armes du défunt : *d'azur à un oiseau d'argent tenant dans son bec une branche d'olivier d'or*, avec son épitaphe :

» Ci gist vénérable et discrette personne, Me Guilloe Gaillart, natif de l'évêché » de Coustances au duché de Normandie, bachelr. en décret, en son vivant pbre, » chanoine de cette egle, secrétaire des illmes et révérendissimes cardinaulx de » Pellevé et de Créquy, évêques de Amiens, qui décéda le Xe de may 1577, et » a fondé son obit en cette église. Priez Dieu pour son âme (9).

Ce monument aurait été ôté en 1723 (10).

Dans la travée 27-29 *ab,* on lisait cette inscription :

» Cy gist le corps de Me Antoine Cornet, vivant chan^{e} de N.-D. et doyen » de Vignacourt. 1636 (11).

(1) « Je desire ..... estre enterré en icelle, devant la chapelle de Saint-Quentin, au-dessus, veux estre mis une épitaphe rond, en la forme de celuy quy est près des saints fons de ladite église ». 8 déc. 1599, Testam. de Philippe Probus. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., G 1077.

(2) *En vertu.*

(3) Épitaphiers A, fol. 56 v°; B, p. 14; C, fol. 26 v°; D. — De Court, *Mémoires*, l. II, ch. 67. — Nous avons reconstitué cette curieuse épitaphe d'après un mauvais dessin de l'épitaphier C.

(4) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 13.

(5) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 316, 317.

(6) Épitaphier C : « Guissard ».

(7) Épitaphiers A, fol. 56; B, p. 13; C, fol. 26; D.

(8) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 181.

(9) Épitaphiers A, fol. 56; B, p. 13; C, fol. 26 et D.

(10) *Loc. cit.*

(11) Épitaphiers A, fol. 63; B, p. 23; C, fol. 31 v°. — L'épitaphier D donne la date de 1683.

Contre le pilier 29 *b*, on voyait avant 1775, époque où furent décorées à nouveau les chapelles XXIII et XXV, l'épitaphe de Charles du Fresne, chanoine, décédé le 20 juillet 1642. Cette épitaphe, accompagnée des armes du défunt : *à un frêne surmonté d'un croissant et de deux étoiles*, et gravée sur une lame de cuivre, était ainsi conçue :

» Cy devant gist vénérable et discrette personne Me Charles Dufresne, en son » vivant prêtre, chanoine de l'église Nostre-Dame d'Amiens, lequel passa de cette » vie en l'autre mellieure le 20 juillet 1642. Priez Dieu pour son âme. Pater » noster. Ave Maria (1).

Au pilier 29 *b*, était accroché le tableau offert par Martin Martin, marchand, maître du Puy en 1478, v. s. (2). On y voyait les armes du donateur : *d'azur à la fasce d'or chargée d'un tourteau d'azur, accompagnée de trois lions d'or, deux en chef, un en pointe*, avec cette inscription :

» Tableau de Martin Martin, fils de feu Jean Martin, bourgeois et marchand, » et de demisielle Jehanne Le Myre, niepce de feu Alfons Le Myre, qui donna » les orgues de cette église (3).

Sur ce tableau était représentée « une armée d'anges très bien distingués par leur hiérarchie, et, de l'autre côté, les différentes dignités ecclésiastiques » (4). Pagès (5) complète le renseignement : « Le peintre a représenté dans le lointain de son tableau la ville d'Amiens en profil, dont on voit les principaux édifices qui y font un bel aspect. Le peintre a représenté aussi dans un des côtés de ce tableau et assez proche de la ville d'Amiens, un château bâti sur une éminence ».

La miniature du manuscrit de la duchesse d'Angoulême (6) est à peu près conforme à ces renseignements. A la gauche de la Vierge, est un groupe de personnages, où l'on distingue un empereur, un roi, un pape, un cardinal, un religieux, dont plusieurs tiennent des pommes d'or (7). Dans le lointain on aperçoit un château et une ville mais celle-ci ne ressemble en rien à Amiens.

Dans la travée 29-31 *ab*, on lisait :

» M. Firm. Martine, 1653 (8).

A la gauche du pilier 31 *b*, se trouvait le tombeau de Pierre Chavasson, chanoine et official d'Amiens, mort en 1503 (9). Il était « en pierre et très bien travaillé, fait par le même sculpteur » (10). Le défunt y était représenté en robe

(1) Épitaphiers A, fol. 55 v°; B, p. 13; C, fol. 25 v°. — Bibl. d'Am., ms. 517, p. 18.

(2) Bibl. d'Am., mss. 517, p. 44; 836 (Machart, t. VIII), p. 316. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 250.

(3) Épitaphiers B, p. 58; C, fol. 61.

(4) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 316.

(5) *Loc. cit.*

(6) Bibl. Nat., ms. fr. 145, n° 12.

(7) Le donateur avait pour refrain :
Terre donnant fruit de grâce et de gloire.

(8) Épitaphiers A, fol. 63; B, p. 23; C, fol. 31 v°.

(9) Épitaphiers A, fol. 54 v°; B, p. 11; C, fol. 24; D. — Suivant le ms. de Machart (t. VIII, Bibl. d'Am., ms. 836, p. 314), il aurait été au pilier 32 *b*, mais l'épitaphier A dit que l'épitaphe de Louis de Flesselles, qui suit, était placée au-dessus de celle de Pierre Chavasson.

(10) Le même que celui qui fit le monument à droite du même pilier et que le ms. de Machart *(loc. cit.)* ne désigne pas autrement.

rouge, avec ses armes : *d'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une étoile de même.* Voici son épitaphe :

» Cy devant gist noble et vénérable personne M. maistre Pierre Chavasson, » en son vivant official et chanoine d'Amyens, qui trépassa le pénultième jour » d'aoust l'an mil cinq cens et trois (1).

Au-dessus de l'épitaphe de Pierre Chavasson, le monument de Louis de Flesselles, chanoine, mort en 1598, était « de bois doré, d'un genre d'architecture qui marque le bon goût du sculpteur » (2). On y voyait les armes parlantes du défunt : *d'azur, à une flèche ailée d'argent, la pointe en haut,* et son épitaphe :

» Ci devant gist vénérable et discret M[e] Louis de Flesselles, pbre, chanoine » de l'église de céans, lequel est décédé le XXV[e] jour de mars mil V[c]III[xx] dix-huit (3). » Priez Dieu pour son âme. Pater noster. Ave Maria (4).

A droite du pilier 32 *b* (5), était « le tombeau d'un chanoine, dont le nom et la qualité est indiqué par l'épitaphe et les armes (6). L'on voit sur ce monument, qui est fait en pierre dure et qui s'élève en colonne, l'histoire de la Passion très bien sculptée et d'une grande délicatesse » (7).

Contre le pilier 30 *b,* antérieurement à 1775, époque où les chapelles XXIV et XXVI furent décorées à neuf, on voyait le tombeau de Jean Gauguier, chanoine, mort en 1627. « Ce monument, fait en bois, est orné de colonnes peintes et dorées; il s'y trouve encore d'autres ornemens funèbres » (8). Il y avait aussi un écusson *d'or à un gauguier* (9) *de sinople,* armes parlantes de la famille Gauguier, avec cette épitaphe :

» Cy gist vénérable et discret me Jean Gauguier, pbre, vivant l'ansien chanoine » de cette église cathédralle, qui décedda le 13 septembre 1627 (10).

Près du tombeau de l'évêque François de Halluin (travée 28-30 *ab*), on remarquait le tableau offert par Jean de Bery, écuyer, seigneur d'Essertaux, maître du Puy en 1471, v. s. (11). Il est reproduit dans le manuscrit de la duchesse d'Angoulême (12), où l'on voit une forêt dans laquelle des bûcherons sont occupés à couper des arbres, et des tentes près desquelles se tiennent quelques personnages. En avant de la forêt, Marie est debout, l'Enfant-Jésus dans ses bras, et ayant devant elle un nid de pélican (13). Pagès parle aussi de « plusieurs animaux qui

(1) Épitaphiers A, B, C, D, *loc. cit.*

(2) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 314.

(3) Le ms. de Machart *(loc. cit.)* donne la date de 1599.

(4) Épitaphiers A, fol. 54 v°; B, p. 11; C, fol. 24 v°.

(5) Nous venons de voir à propos du tombeau de Pierre Chavasson, que le manuscrit de Machart avait dû confondre ce pilier avec le pilier 31 *b.* — Voy. ci-dessus, t. II, p. 487.

(6) Nous ne connaissons ni l'une ni les autres.

(7) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 314.

(8) *Ibid.*

(9) Nom picard d'une espèce de noyer.

(10) Épitaphiers A, fol. 52; B, p. 7; C, fol. 21.

(11) Épitaphiers B. p. 57; C, fol. 61. — Jean de Bery appartenait à une des familles Amiénoises sinon des plus anciennes du moins des plus illustres, dès le commencement du XIV[e] siècle. Elle joua un rôle considérable dans la municipalité de cette ville. Voy. LEDRU, *Hist. de la maison de Bery.*

(12) Bibl. Nat., ms. fr. 145 n° 22. — Reprod. dans LEDRU, *op. cit.*

(13) Le donateur avait pour refrain :

Au pélican forest solacieuse.

sont peints proche cette forest et sur les volets, avec une inscription adaptée à chaque animal, que l'on a apparemment prétendu convenir à quelque qualité de la très sainte Vierge » (1). Le miniaturiste ne les a pas reproduits. On y voyait aussi les armes du donateur : *d'argent à la fasce denchée par le haut de sable, accompagnée de trois têtes de lévriers de même accolées d'or, brisé d'un lambel de gueules* (2).

Avant 1775, contre le pilier 28 *b*, s'élevait le monument de Valery Ozanne, chanoine, mort en 1618. Il était orné, « de colonnes et pilastres en bois peint et doré. La sculpture en est d'un beau travail » (3). Son épitaphe était ainsi conçue :

» Ci gist le corps de vénérable et discret M[e] Valeri Ozanne, pbre, chanoine » de cette église; lequel est décédé le II janvier 1618. Priez Dieu pour son ame. » 1619 (4).

Contre le pilier 26 *a* étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Jean Marchand, prêtre, clerc de Saint-Martin-aux-Waides et maître du Puy en 1474, v. s. Il était vis-à-vis celui de Charles de Sachy (5). « On n'a pas épargné, dit Pagès, l'or dans sa peinture ». Sur un des deux volets on avait représenté saint Domice, un livre à la main, près de son ermitage bâti dans une forêt; sur l'autre, sainte Ulphe portant le costume des religieuses du Paraclet, près de sa petite cellule, au milieu des marais, avec les grenouilles dont parle sa légende. On y voyait aussi dans le lointain, « le profil de la ville d'Amiens avec l'élévation du bâtiment de la cathédrale, telle qu'apparemment elle estoit du tems que le peintre a peint ce tableau. ..... On y remarque aussi l'église de l'abbaye de Saint-Acheul, couverte de tuiles, avec un clocher d'une figure différente de celle d'aujourd'huy » (6).

Il était accompagné de ce quatrain :

» Ce tableau en l'an mil quatre cens
» Et soixante-quinze ordonné
» Fut preumier, et depuis céans
» L'an quatre-vingt et dix donné (7).

La miniature du manuscrit de la duchesse d'Angoulême (8) ne répond pas très bien au signalement donné par Pagès. La scène se passe dans l'intérieur d'une abside d'église, qui ne ressemble en rien à celle de la cathédrale d'Amiens : sur un autel est placé un grand calice d'or, duquel la Vierge Marie fait sortir l'Enfant-Jésus (9). Un lion et un bœuf sont couchés aux deux côtés de l'autel, et, en avant de celui-ci, plusieurs personnages bizarrement vêtus sont prosternés, faisant des gestes d'adoration.

2. — Tableau offert par Jean de Collemont, maître du Puy en 1592 (10). On

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 242. — Le chant royal y fait effectivement allusion, et compare la Vierge Marie au pélican qui habite dans les forêts.

(2) Épitaphiers A, fol. 466; B, p. 57; C, fol. 61. — Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(3) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 313.

(4) Épitaphiers A, fol. 52; B, p. 8; C, fol. 21.

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 242. — Voy. aussi Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 313.

(6) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, pp. 242 et 251.

(7) Épitaphiers B, p. 57; C, fol. 61.

(8) Bibl. Nat., ms. fr. 145, n° 9.

(9) Le donateur avait pour refrain :

Calice eslut au divin sacrifice.

(10) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 109. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 312. – Jean

y voyait le portrait (1) et les armes du donateur : *d'azur, à la fasce d'argent chargée de trois tourteaux de sable, accompagnée de trois coquilles d'or,* l'écu accosté d'un autre *d'argent à un arbre de sinople* (2). Elles avaient pour tenants deux licornes, et pour cimier, une licorne sur un casque (3). On y lisait ce quatrain :

» Sire Jehan de Collemont, maistre
» Déjà deux fois, monstre ce jour
» Que la Vierge de l'heureux séjour
» Preveu par le Ciel, eust estre (4).

Le manuscrit de Machart (5) parle vaguement d'un monument qui se trouvait à droite de la clôture de la chapelle Notre-Dame Anglette (en 24 *b)* : « Monument ou tombeau d'un chanoine. On y voit la représentation d'un Crucifiement, d'une délicatesse inimitable; au-dessus est une Résurrection faite aussi d'une manière savante. Le reste s'élève en pyramide, d'un travail bien élabouré. Les armes et l'épitaphe indiquent le chanoine pour qui ce monument fut élevé ».

Il existait aussi à la droite de la clôture de la chapelle XX, en 22-24 *b*, « un monument en bronze tellement ancien qu'on ne peut plus distinguer l'épitaphe de celui pour lequel il a été fait » (6).

Contre le pilier 22 *a* se trouvait le tableau offert par Jean de Saint-Delis, maître du Puy en 1497, v. s. (7). En 1705, pour faire place au monument de François de Vitry, on le transporta en 1 *ab*, « contre la muraille proche d'une des grandes portes du côté de Saint-Firmin-le-Confesseur » (8)

On y voyait les armes du donateur : *d'azur à une aigle d'argent, becquée et membrée de gueules, tenant dans ses serres une perdrix d'or, becquée et membrée de gueules* (9). Derrière un des volets, on voyait Jésus-Christ avec la Samaritaine, peint « en clair-obscur ou grisaille » (10).

La miniature du manuscrit de la duchesse d'Angoulême (11) fait voir une mer parsemée d'îlots, sur laquelle naviguent des bateaux chargés de passagers. Parmi ceux-ci, on distingue un pape, un cardinal, un empereur, un roi, des évêques. Sur la rive et dans les îlots, sont répandus divers groupes, et entre autres, un individu retirant Jonas de la baleine. Marie tenant l'Enfant-Jésus, est debout dans un des îlots.

Au pilier 22 *b* étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Pierre Cousin, procureur en la cour spirituelle, maître du Puy en 1513, v. s. (12). Ce tableau était « d'un beau coloris; la perspective bien ménagée, et les figures dans des attitudes naturelles. Les connoisseurs trouvent la tête de la très sainte Vierge un peu grosse, à proportion des autres parties du

de Collemont avait déjà été maître du Puy en 1563. Voy. ci-dessus, t. II, p. 454.

(1) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(2) Épitaphiers B, p. 82; C, fol. 68 v°.

(3) Ms. de Machart, *loc. cit.*

(4) Epitaphiers B et C, *loc. cit.*

(5) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 312.

(6) *Op. cit.*, p. 311.

(7) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 162. — Épitaphier B, p. 60. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 329.

(8) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(9) Épitaphier C, fol. 62.

(10) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(11) Bibl. Nat., ms. fr. 145, n° 7.

(12) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 229. — Bibl d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 310.

corps » (1). Il en subsiste un fragment (2) où l'on voit le donateur à genoux avec un reste de banderole où on lit encore la fin de son refrain : ..... **me celeste.** A ses côtés, on distingue quatre autres personnages dont deux sont encapuchonnés comme des Bénédictins. Ils sont au pied d'un pilier d'architecture Renaissance fort riche et fort doré, à pilastres et colonnes : à la colonne principale, un ruban d'or retient un écu aux armes du donateur : *d'or au chevron de gueules, chargé d'une étoile et de deux trèfles d'or, accompagné de trois cœurs de gueules.* Ce fragment justifie pleinement l'éloge que Pagès fait du tableau, et fait vivement regretter qu'il n'en reste pas davantage.

La miniature du manuscrit de la duchesse d'Angoulême (3) représente Marie assise sur un banc, ayant sur ses genoux l'Enfant-Jésus qui tient une grande clef (4). Ils sont dans un édifice de la Renaissance tout doré, qui s'élève au milieu d'une campagne. Deux anges sont assis sur les marches de l'édifice : l'un joue de la harpe, l'autre, de l'orgue portatif. On aperçoit aussi un château devant lequel se tiennent trois femmes nimbées, l'une tirant une bête monstrueuse hors d'une tour (la Force?), l'autre tenant une épée (la Justice?) et la troisième en costume de religieuse, tenant un livre fermé. Sur la gauche, on voit Adam et Ève travaillant; deux enfants sont à leurs côtés. De part et d'autre s'avancent divers personnages.

2. — Tableau offert par Antoine Pingré, bourgeois, marchand, maître du Puy pour la seconde fois en 1574 (5). Il représentait Jaël perçant la tête à Sisara, général de Jabin, roi des Chananéens (6). « On voit encore dans ce même tableau Jeanne d'Arc, connue sous le nom de Pucelle d'Orléans, qui, secondée des trouppes des François, défend vigoureusement une tour posée à la teste du pont de cette place. Les deux côtés du quadre de ce tableau sont ornés de deux grandes statues de bois doré, dont l'une représente le jeune David tenant d'une main sa fronde garnie d'une pierre, et de l'autre, le sabre du fameux Goliath; l'autre statue représente la vaillante Judith » (7). Les armes du donateur y étaient peintes : *d'argent à un pin de sinople, accosté en pointe d'un A et d'un P de sable;* l'écu accosté d'un autre *d'argent au chiffre marchand de gueules* (8).

Au pilier 22 *c* se trouvait le tableau offert par Jean Bigand, chapelain de la cathédrale, maître du Puy en 1568, v. s. (9). On y voyait les armes du donateur : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux oiseaux d'argent, et, en pointe, d'un arbre de même* (10).

En 1626, un bénitier de marbre avait été placé contre le pilier 20 *b*,

(1) Mss. de Pagès, *loc. cit.* Pagès prétend que ce tableau aurait été l'œuvre d'un jeune homme qui aurait appris la peinture sans le secours d'aucun maître. Cela n'est guère vraisemblable. On y lisait, paraît-il, ces mots : « Par grand labeur ».

(2) Ce fragment appartient à M. Rattel, pharmacien à Amiens. C'est une planche de chêne haute de 68 centim., et large de 15 La peinture est enlevée par endroits.

(3) Bibl. Nat., ms. fr. 145, n° 42.

(4) Pierre Cousin avait pour refrain :
Clavigère du royaume céleste.

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 107. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 319. — Épitaphiers B, p. 77; C, fol. 67 v°.

(6) *Judic.*, v, 26.

(7) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(8) Épitaphiers C et B, *loc. cit.*

(9) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 311. — Les épitaphiers A (fol. 469); B (p. 75) et C (fol. 67) l'appellent *Josse Bigart,* sans doute par erreur.

(10) Epitaphiers B et C, *loc. cit.*

par Nicolas Lagrenée, chanoine (1). Il était orné des armes du donateur (2).

Au pilier 20 *b* étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Charles Leclerc, chapelain de la cathédrale, maître du Puy en 1534, v. s. (3). La Vierge Marie y était peinte « comparée à un bouquet de mirre rendant une odeur incomparable » (4); le donateur y était représenté « à genoux, vestu d'un surplis, avec MM. ses parens, dont les portraits sont d'un coloris tendre et les carnations naturelles. Ce tableau, par cet endroit, est un des plus beaux de la cathédrale : des superbes palais et des châteaux d'une architecture magnifique, bâtis proche de belles rivières, y forment un agréable lointain » (5). On y voyait les armes du donateur : *d'azur à la bande d'or accompagnée en chef d'une aigle éployée, et, en pointe, d'une rose de même* (6).

2. — Tableau offert par Antoine Lemaire, chapelain de la cathédrale, maître du Puy en 1549, v. s. (7). Marie y était « considérée comme un moyen infaillible aux hommes pour obtenir de Dieu la rémission de leurs péchés. ..... Le roy Henry IIe est peint dans ce tableau en habit de guerrier » (8).

3. — Tableau offert par Vincent Chardon, bourgeois et marchand, maître du Puy en 1575 (9). On y voyait les armes parlantes du donateur : *d'azur à trois chardons d'argent tigés et feuillés d'or;* l'écu accosté d'un autre : *d'azur à la fasce d'or, chargée de trois losanges et deux demis de gueules, accompagnée en chef de deux étoiles d'or, et, en pointe, d'un oiseau d'argent, à une bordure engrelée d'or* (10).

Dans la travée 14-16 *d*, près de la porte de la Vierge Dorée, se trouvait le tableau offert par Antoine de Coquerel, greffier de l'élection d'Amiens, puis conseiller au bailliage de cette ville et bailli de Moreuil, maître du Puy en 1499, v. s. (11).

On conserve au musée d'Amiens (12) plus de la moitié de ce tableau, mais sans son cadre (fig. 242). C'est le plus ancien de ceux qui sont parvenus jusqu'à nous. Il est peint sur bois, d'une grande beauté, mais en assez mauvais état (13). Comme dans tous les autres, le donateur est agenouillé sur le côté (14). Près de lui, un griffon d'or tient par la courroie un écu à ses armes : *d'azur à trois coqs d'or, crêtés, becqués et membrés de gueules* (15). Au premier plan, se tiennent un grand nombre de personnages des deux sexes, parmi lesquels on distingue un évêque tenant une croix à longue hampe, en guise de crosse, un chanoine, un personnage vêtu d'un manteau doublé d'hermine, un bonnet sur la tête, et tenant aussi une croix, un empereur (16), un roi au vêtement fleurdelysé, qui devait être Louis XII,

(1) Délib. capitul. du 22 avril 1626, autorisat. à « Mons. Lagrenée, ... de faire poser un bénitier de marbre à l'entrée de l'église, du costé du Puis de l'Œuvre ». Bibl. d'Am., ms. 517, p. 43.

(2) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 308.

(3) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 228. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 308. — Épitaphiers B, p. 68, C, fol. 64 v°.

(4) *Eccli.*, XXIV, 20. — Le refrain du donateur était : *Mirrhe donnant odeur incomparable.*

(5) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(6) Épitaphiers B et C, *loc. cit.*

(7) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 227. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 308.

(8) Mss. de Pagès, *loc. cit.*

(9) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 228. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 308.

(10) Épitaphiers C, fol. 68; B, p. 77.

(11) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 220. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 302. — Épitaphier B, p. 61.

(12) N° 322 du catalogue.

(13) Haut. du fragment : 0^m75; larg., 0^m70.

(14) C'est un très remarquable portrait.

(15) Il n'est pas venu à la photographie.

(16) Il est barbu et ne paraît pas ressembler à Maximilien.

mais dont presque tout le visage est emporté, etc. Ils se distribuent des fruits. Par derrière s'étend une mer semée d'îlots, dans chacun desquels se tiennent différents groupes de personnages aux riches costumes orientaux, diversement occupés. Au centre, est une île plus grande que les autres. Elle est entourée de flammes et traversée par un ruisseau qui tombe dans la mer. Il manque toute la partie supérieure du tableau, mais on peut en partie y suppléer au moyen de la miniature



Fig. 242.– Tableau d'Antoine de Coquerel.

du manuscrit de la duchesse d'Angoulême (1). Là, au milieu de l'île, qui est plantée d'arbres, Marie est debout, tenant l'Enfant-Jésus qui lui présente un fruit rouge. Près d'elle est une jolie fontaine. On y voit aussi deux autres personnages, l'un assis sur un tronc d'arbre, l'autre debout. — Au bas du tableau on lisait :

» L'an mil cinq cens, durant le grand pardon,
» Anthoine de Cocquerel, du Puy mestre,
» Fit la feste du Puy; en ce lieu pour don,
» Ce tableau clos (2) fait présenter et mettre (3).

(1) Bibl. Nat., ms. fr. 145, n° 37. — L'auteur du manuscrit a donné par erreur à ce tableau le refrain et le chant royal de celui de 1494 qui a pour refrain : *Basme donnant odeur aromatique.* Le tableau du musée d'Amiens porte bien le refrain d'Antoine de Coquerel : *Arbre portant fruit d'éternelle vie,* et le chant royal fait bien allusion au fruit, qui est l'Eucharistie. L'auteur du manuscrit a donné l'un et l'autre au tableau de 1494.

(2) Il y avait donc des volets.

(3) Épitaphier C, fol. 62.

Le manuscrit de Machart (1) mentionne en 14 *cd* un monument en pierre dorée contenant l'épitaphe d'un chanoine décédé en 1400, et sur lequel il ne donne pas d'autres détails.

Dans la travée 14 *bc*, au-dessus du banc des confrères du Puy, on voyait l'épitaphe en pierre de Jean Aux Cousteaux, chanoine, décédé le 21 août 1493. Elle était ornée des armes parlantes du défunt : *d'azur à trois couteaux d'argent, emmanchés d'or, mis en pal,* et ainsi conçue :

» Hic jacet bone memorie vir mgr Johannes Ad Cultellos, in artibus magister, » in utroq. jure licenciatus, ac hujus insignis eccliæ canocus, qui diem clausit » extremum XXI die augusti anno IIII^{xx}XIII (2), Ora pro ..... (3).

Au pilier 14 *b* se trouvait un grand bénitier de cuivre jaune (4), qui fut probablemeut détruit à la Révolution. Il pesait cent cinquante livres (5).

Autour du même pilier étaient rangés plusieurs monuments funéraires :

1. — Pagès (6) signale « au-dessus du grand bénitier placé contre l'angle extérieur de la chapelle de Sainte-Marguerite, ... une grande épitaphe de pierres peintes et dorées, faite en forme de pignon, d'une sculpture admirable pour sa délicatesse, des même goût et travail gothique des deux autres épitaphes dont je vous ay déjà parlé. Elle fut faite par (pour?) M. Jacques de Baisnart (Bainast?), chanoine, mort l'an 1516 ».

2. — Épitaphe du chanoine Jean de Bainast, mort en 1521, v. s. Placée dans un ouvrage de sculpture de pierres blanches, dont nous ne connaissons pas le sujet, elle était ainsi conçue :

» Quisquis ades, qui morte cades, sta, respice, plora,
» Sum quid *(sic)* eris, modicum cineris, pro me, precor, ora.

Écu aux armes du défunt : *d'argent à trois flacons de gueules posés 2 et 1.*

» Chy devant gist noble et vénérable personne Mons. maistre Jehan de Bainast (7), » en son vivant chanoine de céens, aussi thrésorier chanoine de Noyon, seigr. » temporel de Bénast et de Bonvillers (8) et du fief de Honnyn à Hédin, lequel » a fondé en cette église l'antienne Ave verum, laquelle se chante chacun an le » jour et durant les octaves du St-Sacrement de l'autel, et trépassa de ce siècle » le 17e jour de jan^{er} mil cinq cens vingt et un. Priez D. pour son âme (9).

3. — Les épitaphiers n'indiquent pas clairement si c'est bien au pilier 14 *b* ou à un pilier voisin que se trouvait l'épitaphe du chanoine Pierre Vuaille mort

(1) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 302.

(2) Les épitaphiers B et C disent « 1228 », mais ils ont évidemment mal lu.

(3) Épitaphier A, fol. 68 v°. — Voy. aussi épitaphiers B, p. 30; C, fol. 38 v°.

(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 213. — Arch. de la Somme, Rec. de Robert Boulye.

(5) « État des objets en bronze », etc. du 12 avril 1793. Arch. de la ville d'Am., P 5.

(6) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 363.

(7) Épitaphier C : « Bénast ».

(8) Épitaphier A : « Bonvilières ».

(9) Épitaphiers A, fol. 69 v°; B, p. 31; C, fol. 39. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 213. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. I, p. 124, et *Hist. littér.* p. 464.

en 1525. De même l'écu *à un plat rempli de (?)*, qui, dans l'épitaphier A, accompagne l'épitaphe de Pierre Vuaille, semble plutôt, d'après les épitaphiers B et C être celui d'un autre personnage dont l'épitaphe placée tout à côté était devenue illisible.

Quoi qu'il en soit voici celle de Pierre Vuaille. Elle était gravée sur une plaque de cuivre :

» L'an vingt-cincq en may vingt et huitième
» Mil et cinq cens, la mort, qui frappe et maille
» D'estoc et taille, a fait son tour ultime
» Finer au monde à sire Pierre Vuaille
» Céens chanone inhumé ; onc faille
» Luy octroier quelque prière bonne
» A celle fin qu'en paradis il aille
» Que pour nous prier Dieu s'abandonner
» Pater ner. Ave Maa (1).

4. — Monument d'Antoine Masselin, chanoine, préchantre et official d'Amiens, mort en 1583. On y voyait la Cène et quelques autres actions de la vie de Jésus, « en sculpture de pierres très délicatement travaillée, dans un ouvrage d'architecture » (2). Les têtes des personnages n'avaient que deux pouces de haut (3). Il portait cette épitaphe :

» Hic jacet venerabilis et scientificus vir mgr. Antonius Masselin, du vixit pbr
» in juribus licenciatus, officialis Ambiasis, precento et canocus hujus eccle, qui
» obiit die decima 7^a^ mensis decembris anno Dni millesimo quingintesimo octuageo
» tertio. Orate pro eo (4).

5. — Épitaphe entièrement effacée, avec un écu « *d'azur à un* (blanc) *d'argent* ». L'auteur de l'épitaphier B, qui seul en fait mention, pense que celui dont elle marquait la sépulture était de la même famille que le chanoine Pierre Vuaille qui avait son épitaphe au même pilier (5).

Dans la travée 12-14 *ab*, se trouvait l'épitaphe du chanoine Louis Palyart décédé le 4 janvier 1695. Nous n'en avons pas le texte. Le P. Daire (6) dit seulement que « son épitaphe latine ..... nous le renseigne comme un prêtre vertueux, comme un homme apostolique. Il étoit docteur de l'université de Paris, et, quoique pourvu d'un canonicat de la cathédrale d'Amiens, il courut à pas de géant dans la voie du salut, en faisant sans relâche des exercices spirituels ou des missions..... Il mourut en bonne odeur à l'âge de 51 ans ».

Serait-ce la dalle de marbre gris qui se voyait encore avant 1894 dans cette travée, et dont l'inscription était devenue illisible (7)?

Au pilier 12 *b* étaient accrochés les tableaux suivants :

1. — Tableau offert par Jean Lhéritier, curé d'Hangest sur Somme, maître du Puy en 1531, v. s. Il portait les armes du donateur : *d'or à une pomme de pin de sinople* (8).

(1) Épitaphiers A, fol. 70 ; B, p. 31 ; C, fol. 39 v°.
(2) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 167.
(3) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 301.
(4) Épitaphiers A, fol. 69 ; B, p. 30 ; C, fol. 39.
(5) Épitaphier B, p. 31.
(6) DAIRE, *Hist. littér. de la ville d'Am.*, p. 196.
(7) Le recueil de Robert Boulye, aux Arch. de la Somme, parle bien d'un Louis Palyard décédé le 5 janvier 1695, mais qui aurait été inhumé dans la chapelle Saint Michel (Chapelle V).
(8) Épitaphiers B, p. 68 ; C, fol. 64. Au pilier « qui ferme la cinquième chapelle en entrant à droite ».

2. — Tableau offert par Nicolas Lefranc, bourgeois et marchand, maître du Puy en 1597 (1). Il représentait l'Enfant-Jésus tenu par la main par Marie, et frappant d'une croix la porte de l'enfer. On y voyait aussi le roi Henri IV (2). Les armes du donateur y étaient figurées : *d'azur à une barre d'or, accompagnée en chef d'un trèfle de même, et, en pointe, d'un oiseau d'argent, parti d'argent à un oiseau de sable, coupé d'azur à trois oiseaux d'or,* avec ce quatrain :

» Au clos du Tout-Puissant et de l'heureuse fille
» Est offert ce tableau de franche volonté
» Par Nicolas Lefranc, bourgeois de cette ville,
» L'an que sa chère épouse a ces bas lieux quitté (3).

Dans le dallage de la travée 10-12 *ab,* on lisait :

» 1616. A. de Hardiviller (4).

Avant 1768, sur la gauche de la chapelle X, contre le pilier 10 *b,* se trouvait le tombeau des chanoines Thomas Obry et Antoine Fournier, décédés l'un en 1586, et l'autre en 1597. C'était une « obélisque » en pierre sculptée à jour et représentant l'histoire de Jésus-Christ, avec l'écusson de chacun des deux chanoines, l'un effacé déjà du temps de l'épitaphier B, et l'autre *à trois pieds d'aigle.*

Ce monument, qui passait pour fort beau (5), portait cette inscription :

» Cy gissent vénérables et discrets M[rs] Thomas Obry, pbre, escolâtre et » chanoine de cette église, lequel est deceddé le XXIIII[e] de mars 1586.

» Et M[e] Antoine Fournier, neveu dud. Obry, aussi pbre, docteur de la faculté » de théologie de Paris, escolâtre et chanoine de cette egle, qui est deceddé le » XXIIII[e] 7[bre] (6) 1597.

» Priez Dieu pour leurs âmes. Pater ner. Ave Maa (7).

Près du pilier 6 *b* se trouvait cette épitaphe :

» Ci gist le corps de vénérable et discret M[e] Martin Jacob, chanoine de » l'église de Nre-Dame d'Amyens, et curé de la paroisse de S[t]-Remi, lequel est » deceddé ce 25[e] jour de septembre 1624. Priez Dieu pour son âme (8).

Avant 1762, il y avait contre le même pilier 6 *b,* un monument « très bien sculpté », où se trouvait un tableau représentant Charles Robache, chanoine d'Amiens, conseiller et aumônier de la reine Marie de Médicis, et son résidant ordinaire à Rome. Il était né à Amiens (9) On y voyait les armes de ce personnage : *d'argent à un chêne* (10) *de sinople, au chef de gueules chargé d'un soleil d'argent,* avec cette inscription :

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 179. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 287. Il fut ôté en 1723 (Mss. de Pagès, *loc. cit.).*

(2) Mss. de Pagès, *loc. cit.* — C'était une allusion à la reprise d'Amiens sur les Espagnols par Henri IV, qui eut lieu cette même année 1597. Nicolas Lefranc avait pour refrain :

LE FRANC *aux francs donnant toute franchise.*

(3) Épitaphier B, p. 84.

(4) Épitaphier A, fol. 71.

(5) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 387.

(6) Épitaphiers B et C : « novembre ».

(7) Épitaphiers A, fol. 70 v°. Voy. aussi épitaphiers B, p. 32 ; C, fol. 40 v°.

(8) Épitaphiers A, fol. 73 ; B, p. 34 ; C, fol. 45.

(9) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 285.

(10) Armes parlantes (Robache, *Robur).*

» Æterno Deo opt. max., beatissi[æ] et gloriosi[æ] virgini Mariæ Deiparæ, » venerabilis et discretus vir magister Carolus Robache, pbr. humillimus, Ambianens. » dioces. hujusque insignis ecclæ canocus, necnon sereniss[æ] et XPa[næ] reginæ matris » cons[rius] et elemosinarius ordinarius, civis Romanus, reddendo votum suum, hanc » tabulam pictam offert supplex consecratque, ætatis suæ 63 et sex mens. 15 7[bre] » ultimi anni currentis 1629. Le 23 aoust 1628 a fondé son obit. 1629 (1).

En avant du pilier, un carreau faisant partie du dallage du bas-côté marquait le lieu de sa sépulture :

» M. Car. Robache, c., obiit die 23[a] feb[r] 1637 (2).

Au milieu de la nef étaient jadis suspendus deux appareils de lumière placés à vingt pas de distance l'un de l'autre. Chacun d'eux était composé d'une traverse à laquelle étaient accrochées sept lampes de cuivre (3).

Une lampe d'argent pendait au milieu du carré du transept devant le grand crucifix du jubé (4). Louis Roche, maître du Puy en 1626, en fit faire une nouvelle de même métal, où son refrain était gravé (5).

Le doyen Adrien de Hénencourt avait fait établir trois lampes pour éclairer le pourtour du chœur durant la nuit (6).

Cet éclairage existait encore dans la première moitié du XVIII[e] siècle (7). Dès 1748, le chapitre décidait qu'il serait avisé « au moyen de supprimer les lampes de l'église et de substituer en place des lanternes, ou de chercher quelque autre moyen pour que l'église soit plus éclairée » (8), mais ce n'est qu'en 1767 qu'il fut arrêté d'y établir des réverbères à la place de l'ancien luminaire (9). Peu de temps après la Révolution, ces réverbères furent remplacés par des quinquets (10).

Sous l'ancien régime, on ne se servait guère de sièges dans la cathédrale que

(1) Épitaphiers A, fol. 72 v° ; fol. 45.

(2) *Ibid.*

(3) En 1426, Pierre Millet, chanoine, avait, paraît-il, fondé les lumières qu'on y allumait pendant les saluts, et, en 1498, Marie Le Féron aurait donné de quoi les allumer aux fêtes de la Sainte Vierge. (Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 322 et 381. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 116. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 25). — 30 juin 1584 : « moiennant que ledit sieur évesque est tenu de furnir chacun jour de sabmedy en l'an l'huille qu'il convient allumer et brusler ès quatorze lampes pendantes en la nef de ladite église Nostre-Dame ». Arch. de la Somme, Chapelains d'Am., Arm. I, l. 6, n° 18 ; *Ibid.*, Arm. I, l. 21, n° 1.

(4) Elle est déjà mentionnée dans l'inventaire du trésor de 1347. Arch. de la Somme, (Chapit. d'Am.), G 1134.

(5) Bibl. d'Am., ms. 830 (Pagès, t. II), dial. 5, p. 159.

(6) 1527 : « Je donne 50 s. t. .... à la fabrique de l'église Nostre-Dame d'Amiens, pour entretenir le luminaire de trois lampes de l'église, ainsi que j'ai accoutumé de faire brûler ». Testam. d'Adrien de Hénenc., Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 1072. — « Fundavit ulterius (Adr. de Hen.) tres lampades existentes circa ambitum chori, quas dicti decanus et capitulum tenentur imperpetuum intertenere ..... et illas accendi facere singulis diebus in eadem ecclesia a festo Nativitatis B. M. V. usque ad festum Annunciationis Dominice, inchoando a secundo pulsu matutinarum, usque ad lumen seu lucem diei ». Exécut. dud. testam. *Ibid.*

(7) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 127. — Comptes du cellerier de 1688-1689 Arch. de la Somme, Chapit. d'Am.

(8) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am.

(9) « MM. ont pareillement renvoyé à la prudence de M. le célerier et de M. du Gard de faire aussi venir de Paris les réverbères qu'ils jugeront être nécessaires pour éclairer leur église ». Délib. capitul. du 7 déc. 1767. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 381. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 152.

(10) Ms. de Baron, *loc. cit.*

pour entendre les prédications. Au commencement du XVIe siècle, on plaçait à cet effet des escabeaux (1). Dès le XVIIe siècle, il y avait des chaises où l'on payait le droit de s'asseoir, et qui étaient baillées à ferme au profit de la fabrique. L'évêque prenait place dans une chaire. Le chapitre et les corps constitués, sur des bancs, qui souvent leur appartenaient.

Il y avait ainsi le banc du gouverneur de la province (2), celui des officiers de la citadelle (3), celui du bailliage et siège présidial, celui des élus, celui des avocats (4), celui des trésoriers de France, etc. Le banc de chaque corps était gardé par ses officiers. Il était couvert d'un tapis bleu à ses armes (5). Indépendamment de leurs bancs, les maire et échevins d'Amiens avaient aussi, au XVIe siècle du moins, des escabeaux (6).

La confrérie du Puy Notre-Dame eut en 1653 la permission d'avoir son banc (7). Quelques particuliers jouissaient du même privilège. Ainsi, en 1577, la dame de Saint-Janvrin avait été autorisée par le chapitre à mettre un banc fermé près des places de l'échevinage, en considération de ce que le cardinal de Créquy, son frère, évêque d'Amiens, avait fondé les prédications du carême (8). De même le plus proche héritier de Marie du Croquet, qui, en 1604, avait fondé les sermons de l'avent, jouissait d'une chaire de bois placée derrière le siège de l'évêque (9).

Tous ces bancs, qui devaient passablement encombrer la nef de la cathédrale, furent supprimées en 1765 (10).

Il subsiste encore celui de la confrérie du Puy, au milieu duquel est sculpté en méplat un puits, avec la date 1667, un autre aux armes de France, *à trois fleurs de lys*, surmontées d'une couronne royale (11), et un troisième, au milieu duquel est sculptée une coquille, avec la date 1691.

Outre ses deux orgues à poste fixe, la cathédrale possédait aussi, au XVIIIe siècle, un petit orgue portatif, que l'on plaçait sans doute aux endroits où l'on en avait besoin pour les offices qui ne se faisaient pas au chœur (12).

(1) Compte de la trésorerie pour 1518-19. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G 541. — Une note manuscrite du XVIe siècle ajoutée aux statuts synodaux de 1411, porte que, lors de la célébration du synode, « l'évesque .... s'en va ..... en sa chaire, là où on a accoustumé de mettre toutes fois que on faict sermon en lad. esglise, auprez la chaire du prescheur, et luy là venus, sont revestus avec luy en estat pontifical tous les abbez qui doivent senne ..... qu'ilz pareillement entrent en leurs chaires, ... et sient les doyens, les religieux croisles (?) et aultres sur escamez, et le résidu des prebtres, curez et aultres qu'ils n'y peuvent seoir, sieent à terre ». Bibl. d'Am., ms. 591. — Il est probable qu'au moyen âge le menu peuple s'asseyait aussi par terre aux prédications.

(2) Le duc d'Elbeuf, gouverneur de Picardie, fut autorisé à en avoir un en 1652. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G 640. Bibl. d'Am,, ms. 617, p. 58.

(3) Autorisé en 1612. *Ibid.*, p. 58.

(4) Autorisé en 1652. *Ibid.*, p. 59.

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 276. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 381. — Ms. de Baron, édit. Soyez, pp. 24 et 150. — 1529. Banquier de tapisserie de haute lisse fourni par Guillaume de Bailly, tapissier, pour servir tant à l'hôtel-de-ville que sur les sièges étant à la cathédrale, où les maire et échevins s'asseoient pour les prédications. Arch. de la ville d'Am., CC 116, fol. 101.

(6) 1523 : « Deux escames pour Mess., pour mettre à Nostre-Dame ». Arch. de la ville d'Am., CC 103, fol. 98. — 1534 : « Racoustré ung nocquet servant aux escames de la ville qui sont en l'église Nostre-Dame ». *Ibid.*, CC 125. — 1666 : « Payé à Bigand, sculpteur, 50 s., pour avoir par luy faict deux armoiries de la ville à un ban de Nostre-Dame ». Arch. de la ville d'Am., CC 477.

(7) Arch. de la Somme, E 927. — Bibl. d'Am., ms. 517, p. 59.

(8) Arch. de la ville d'Am., BB 43, fol. 62.

(9) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 380.

(10) Ms. de Baron, édit. Soyez, pp. 24 et 25.

(11) Les fleurs de lys et la couronne ont été effacées à la Révolution, mais on en voit encore fort bien les silhouettes.

(12) En 1727, ce petit orgue fut prêté aux Carmes pour la canonisation de saint Jean de la Croix. Ms. des

Objets dont l'emplacement est inconnu.

Objets disparus. — Pagès cite une statue de saint Christophe, plus petite que celle de Notre-Dame de Paris, et qui aurait été ôtée en 1723 (1).

Le tableau à volets donné par Jean Raineval, chanoine de la cathédrale, maître du Puy en 1406, v. s. était dans nne chapelle de Saint-Jean-Baptiste, mais on ne sait laquelle (2).

Il faut ajouter plusieurs autres tableaux du Puy reproduits dans le manuscrit de la duchesse d'Angoulême :

Tableau de Jean Framery, procureur au bailliage d'Amiens, maître du Puy en 1458, v. s. (n° 48). Au milieu d'une salle Renaissance se dresse un magnifique miroir d'orfèvrerie, dont les quatre pieds sont des animaux : une licorne symbolisant la Justice; un dragon ou serpent, la Prudence; un bœuf, la Tempérance et un lion, la Force. Le cadre circulaire du miroir est polylobé; dans les lobes sont simulés des émaux représentant à mi-corps le Sauveur et les Apôtres. Le miroir reflète la Vierge Marie assise, l'Enfant-Jésus sur ses genoux. Près du miroir, quatre anges en chapes chantent dans un livre.

Tableau de Guy de Tallemas, procureur au bailliage d'Amiens, 1461, v. s. (n° 46). Il représente l'intérieur du chevet d'une église gothique; dans les angles sont des colonnettes ornées de statues de saints (3); à droite et à gauche, des tribunes où se tiennent divers personnages. Le Père Éternel apparaît dans la fenêtre du fond, ayant sous lui le Saint-Esprit en forme d'une colombe qui tient suspendue à son bec une grande et riche lanterne de style gothique flamboyant. Marie est debout dans cette lanterne tenant une lampe allumée à laquelle l'Enfant-Jésus semble se chauffer les mains (4).

Tableau offert par Robert Bigant, procureur à Amiens, 1456, v. s. (n° 21). En avant d'un somptueux édifice gothique flamboyant, s'ouvrant par derrière sur un charmant lointain, s'étend un perron. Là s'avance la Vierge Marie ayant dans ses bras l'Enfant-Jésus qui tient un fruit. Des angelots descendent les marches du perron, au bas duquel un pape et un empereur sont agenouillés devant la Vierge qu'ils se montrent. De nombreux personnages richement costumés sont répandus à droite et à gauche (5).

Tableau offert par Martin Davennes, cordonnier, 1466, v. s. (n° 2). Au milieu d'une campagne, Marie debout tient l'Enfant-Jésus entièrement nu au-dessus d'une matrice de sceau (6).

Tableau que les maîtres du Puy avaient fait faire à leurs frais pour Jean Haste, prieur de Saint-Martin-aux-Jumeaux, qui, par ordre de son abbé, avait refusé la maîtrise en 1469, v. s. (n° 47). Il représente quatre anges tenant une grande

Carmes d'Am., publ. dans *la Picardie*, t. VII, p. 68. — 1747 : Les « porteurs de la petite orgue » sont compris dans la gratification accordée aux ouvriers de la cathédrale. Compte de la fabrique, Arch. de la Somme, G 1161.

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 190.

(2) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 319.

(3) Saint Jean-Baptiste, saint Jean l'Évangéliste, saint Paul.

(4) La figure du donateur agenouillée au bas de la composition est très remarquablement traitée.

(5) Le donateur avait pour refrain :
De l'ange du grand conseil consistoire.

(6) Interprétation du refrain du donateur :
Seel royal ou Dieu print forme humaine.

bannière (1) sur laquelle est peinte la Vierge Marie avec l'Enfant-Jésus. Quatre autres anges, dont deux sonnent de la trompette, voltigent aux alentours. Dans le fond, une ville somptueuse s'élève au milieu d'une pittoresque campagne.

Tableau de Robert Fauvel, marchand, 1473, v. s. (n° 30). Au milieu d'une campagne, Marie, tenant l'Enfant-Jésus, est debout sur une pierre équarrie placée devant un bouquet d'arbres (2). A droite et à gauche, deux groupes de personnages se dirigent vers la Vierge : on y distingue un empereur, un roi, un cardinal, etc. A l'arrière-plan, un chasseur et ses chiens poursuivent un sanglier. — Sur le tableau était un écu *d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois mouches de sable* (3).

Tableau de Jean Obry, sergent à masse de la ville d'Amiens, 1477, v. s. (n° 14). Marie tient l'Enfant-Jésus sur la margelle d'un puits (4). Un petit oiseau est posé sur la main de celui-ci. Des deux côtés, sont des groupes de personnages faisant des gestes d'admiration.

Tableau de Firmin Le Normand, écuyer, seigneur de Hourges et de Longpré lès Amiens (5), 1479, v. s. (n° 26). Au milieu d'une campagne agrémentée de châteaux et traversée par une rivière, Marie se tient devant un bouquet d'oliviers dont plusieurs personnages cueillent les fruits. D'autres se passent des olives (6).

Tableau de Jean Matissard, marchand, 1482, v. s. (n° 33). Sur une montagne près de laquelle est campé le peuple de Dieu, Marie tenant l'Enfant-Jésus est debout : Moïse âgé, à barbe grise, est agenouillé devant elle (7).

Tableau de Vincent Lecat, marchand, 1483, v. s. (n° 18). Au milieu de la composition, Marie est debout, tenant l'Enfant-Jésus, qui lui met une couronne d'or sur la tête. Tout autour, au milieu d'édifices de toutes sortes, murailles, tours, maisons, portes de villes, etc., divers groupes représentent l'histoire d'Esther (8) : 1° Couronnement d'Esther; 2° dans une loggia au-dessus d'une porte de ville, Assuérus assis sous un dais entre deux personnages; 3° dans une maison, Aman donnant l'ordre d'exterminer les Hébreux; 4° Assuérus, assis sur son trône, tendant son sceptre à Esther qui s'agenouille devant lui; 5° dans une cour close de murs et de tours, le festin d'Esther. — Le tableau était accompagné des armes du donateur : *d'azur à trois oiseaux d'argent becqués et membrés de gueules, à la bordure componée d'argent et de gueules* (9).

Tableau de Jean de Saisseval, écuyer, sieur de Pissy, 1486, v. s. (n° 32). Une fontaine composée d'une vasque dorée dans une auge de pierre, le tout fort riche, s'élève au milieu d'une campagne. Marie tenant l'Enfant-Jésus est debout sur la vasque. Un pape et un autre personnage se lavent dans cette fontaine (10). Derrière

(1) Le refrain est :
Des chrestiens excellente bannière.

(2) Robert Fauvel avait pour refrain :
Pierre en désert produisant iaue vive.

(3) Épitaphiers C, fol. 61; B, p. 57.

(4) Jean Obry avait pour refrain :
Puy d'yaue vive aux humains pourfitable.

(5) Firmin Le Normand fut maieur d'Amiens en 1469 et en 1473, et échevin presque sans interruption de 1471 à 1491.

(6) Firmin Le Normand avait pour refrain :
Médicinalle et fructueuse olive.

(7) Jean Matissart avait pour refrain :
Mont auquel Dieu s'apparut aux humains.

(8) Vincent Lecat avait pour refrain :
Plaisant Hester du roi des cieulx eslute.

(9) Épitaphiers B, p. 59; C, fol. 61.

(10) Le donateur avait pour refrain :
Lavoir rendant parfaite purité.
Allusion au lavoir ou plutôt à la mer d'airain faite par

la Vierge s'élève un somptueux temple Renaissance abritant un autel près duquel se tient un évêque à qui divers personnages apportent des brebis.

Tableau offert par Étienne Levasseur, marchand, 1489, v. s. (n° 27). Au milieu d'un jardin carré flanqué de tours aux quatre angles, bordé de tonnelles sur trois côtés, et fermé en avant par un mur au milieu duquel est une porte close, Marie, l'Enfant-Jésus dans ses bras, se tient près d'une fontaine (1).

Tableau offert par Pierre Lecoustellier, marchand, en 1490, v. s. (n° 11). Au milieu d'une belle vallée, dont les horizons s'étendent à perte de vue, s'élève une ville. Marie, tenant l'Enfant-Jésus, apparaît dans le ciel entourée d'une auréole lumineuse (2).

Tableau offert par Robert de Cambrin, écolâtre et chanoine de la cathédrale, 1491, v. s. (n° 3). Au fond d'une salle gothique est un édicule de marbre à fronton Renaissance, sous lequel Marie est assise dans une chaire. Elle a sur ses genoux l'Enfant-Jésus qui montre du doigt un livre ouvert sur un pupitre tournant placé à côté de lui. A droite et à gauche de la salle sont des patriarches et des saints assis sur trois étages de bancs garnis de pupitres où sont des livres fermés (3).

Tableau offert par Jean Dardre, conseiller en la cour du Roi et bailli de la châtellenie et baronnie de Picquigny, 1493, v. s. (n° 5). La Vierge paraît s'avancer au milieu d'un riant paysage agrémenté de villes et de châteaux. Divers personnages s'agenouillent devant elle. Un ermite est assis près de son ermitage, feuilletant un livre. En avant, s'étend un vaste et somptueux château où se trouvent plusieurs personnages, dont un pape, un cardinal, un roi. Au premier plan, un autre groupe d'hommes et de femmes semble contempler la Vierge avec des gestes suppliants. — Sur l'original, on voyait un écu *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux trèfles d'or, et, en pointe, d'un colimaçon d'argent* (4).

Tableau offert par Simon de Conty, chanoine de la cathédrale, 1494, v. s. (n° 20) (5). Au milieu d'une campagne, est un jardin clos d'un mur à arcature, dans lequel s'élèvent sept fontaines monumentales de style gothique flamboyant, avec quelques motifs de la Renaissance. Au milieu du jardin est une pelouse entourée d'un treillis, dans laquelle se tient la Vierge, qui pose l'Enfant-Jésus sur un arbre placé devant elle. Deux anges arrosent le jardin avec des chantepleures ; trois autres, placés à l'entrée, chantent dans un livre ouvert.

Tableau offert par Jean de Flandre, notaire, 1495, v. s. (n° 19). Marie, tenant l'Enfant-Jésus est debout entre les deux armées des Juifs et des Philistins (6), dont on aperçoit les tentes. Au premier plan, David, de très petite stature, la besace

Salomon (I, *Paralip.*, XVIII, 8; III, *Reg.*, VII, 23 *et seq.*).

(1) Le donateur avait pour refrain :

Le jardin clos, où crut le vrai laurier.

Allusion à l' « Hortus conclusus » (*Cant.*, IV, 2). — Le chant royal explique que la fontaine signifie la consolation; la clôture, la virginité; les tours, les vertus cardinales; la porte, l'obéissance; le laurier, la charité; les fleurs, les vertus.

(2) Le donateur avait pour refrain :

Ciel contenant lumière glorieuse.

Le chant royal explique que les planètes symbolisent les vertus : Saturne, la prudence; Jupiter, la tempérance; Mars, la force et la justice; Vénus, la charité; Mercure, l'espérance et la foi.

(3) Le donateur avait pour refrain :

Soubs l'éternel recteur sage régente.

Son chant royal rappelle que la maternité virginale de Marie a été connue des patriarches, des prophètes, des apôtres, des martyrs, des confesseurs et des vierges.

(4) Épitaphier C, fol. 62.

(5) Nous avons vu (voy. ci-dessus, t. II, p. 493, note 1), que l'auteur du ms. de la duchesse d'Angoulême avait interverti le chant royal et le refrain de ce tableau avec celui de 1499, v. s.

(6) Le donateur avait pour refrain :

Du vray David, fronde victorieuse.

au côté, vient de lancer la pierre de sa fronde et de frapper Goliath, géant bien plus grand que les autres personnages et armé de pied en cap. Il tombe à la renverse, soutenu par un compagnon (1). Les figures sont très remarquables, surtout celles de Goliath et du donateur.

Tableau (2) offert par Pierre Vilain, juge et garde de la prévôté de Beauvoisis, bailli du temporel du chapitre de la cathédrale, 1503, v. s. (nº 40). Au milieu d'une place publique entourée de divers bâtiments, maisons, boutiques, etc., s'élève un riche édifice gothique contenant la Vierge Marie assise dans une chaire, l'Enfant-Jésus sur ses genoux. L'Enfant tient un livre ouvert. Une femme semble les implorer. Deux femmes sont assises aux côtés de la Vierge : l'une tient un glaive, l'autre, un livre fermé. Deux anges sont sur le perron qui est en avant de l'édifice. Hommes, femmes, cavaliers, mendiants, circulent sur la place (3).

Tableau offert par Nicolas Boulengier, dit Georges, marchand, 1507, v. s. (nº 39). Au fond d'une place de ville, s'élève un édifice Renaissance, tout doré. Devant cet édifice, Marie, sur laquelle plane le Saint-Esprit en forme de colombe, tient l'Enfant-Jésus sur une enclume. Sept femmes représentant les sept vertus cardinales et théologales frappent sur l'enclume avec des marteaux (4). On voit en outre quelques groupes de personnages : un joueur de luth, quatre femmes assises par terre et lisant dans un livre, une femme assise sur un escabeau devant une sorte de bureau sur lequel un homme compte des jetons ou des pièces de monnaie.

Tableau offert par Michel Laloyer, marchand drapier-chaussetier, 1514, v. s. (nº 43). Il représente une boutique de drapier, somptueux édifice de la Renaissance à fronton surmonté de deux cygnes et dallage de marbre et de porphyre. Des vendeuses, dont quelques-unes ont de somptueuses coiffures, déplient des pièces de drap sur des comptoirs. Au centre, Marie, couronnée d'or, une aune dans une main, tient de l'autre l'Enfant-Jésus debout sur un comptoir. Au premier plan, différents personnages semblent s'avancer pour acheter du drap. Cette miniature est fort curieuse. — Sur l'original, on voyait les armes du donateur : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et, en pointe, d'un (?) d'argent* (5).

Objets encore existants. — En 1895, lorsqu'on démolit la salle capitulaire placée entre les deux culées 14 *d* et 16 *d*, on découvrit un panneau peint sur bois, paraissant provenir d'un volet d'autel, de tableau ou d'armoire (6). Il est formé de trois ais de chêne maintenus jadis par deux traverses en bois ou en fer, l'une oblique, l'autre horizontale, qui existaient avant la peinture, car celle-ci manque à leur place.

Sur un fond rouge, se détache un ange vêtu d'une tunique blanche. Dans sa chevelure blonde et frisée est passé un étroit cordon noir, au milieu duquel se dresse une petite croix d'or. Il est à demi agenouillé, un sceptre dans une main,

(1) Cf. dans les stalles, la miséricorde 109. Voy. ci-dessus, t. II, p. 209.

(2) Breuil (*Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XV, p. 443) a marqué l'original d'un astérisque comme existant, mais il ne dit pas où il se trouve.

(3) Le donateur avait pour refrain :
Cour souveraine administrant justice.

(4) Nicolas Boulengier avait pour refrain :
Forge ordonnée au souverain chief-d'œuvre.

(5) Épitaphier C, fol. 63.

(6) Haut., 1m78; larg., 58 centim.

montrant le ciel de l'autre. A la hauteur de sa tête, une banderole porte ces mots en caractères gothiques : **Ave gracia plena dominus tecum.** Dans le haut, au milieu de nuages, paraît à mi-corps le Père Éternel, vieillard à la barbe et aux cheveux grisonnants, tête nue, vêtu d'une chape à orfrois gemmés, tenant le globe du monde d'une main, et bénissant de l'autre.

C'est évidemment la moitié d'une Annonciation, dont la contre-partie se trouvait sur l'autre volet. Cette peinture paraît remonter au milieu du XVe siècle. Sans être une œuvre de premier ordre, elle n'est pourtant ni sans mérite, ni surtout sans intérêt, attendu le petit nombre de peintures qui subsistent de cette époque. Les figures sont assez bien traitées. Il faut remarquer notamment les plis fortement cassés et compliqués de la tunique blanche dont l'ange est vêtu.

Le n° 31 du catalogue du musée d'Amiens est indiqué, mais sans plus amples renseignements, comme provenant de la cathédrale.

C'est une statue en pierre (1), portant des traces de peinture et de dorure, mais qui paraît avoir été longtemps à l'air. Elle représente une femme à demi agenouillée près d'un figuier, les mains jointes. Elle a la tête couverte d'un voile : son vêtement drapé à l'antique, d'une grande simplicité, retombe en plis mous, naturels et sans aucune recherche ; on n'y voit ni ces plis cassés ni ces tortillages qui sont la caractéristique de certaines écoles. Sa date est assez difficile à déterminer.

Il existe dans l'église de Rumaisnil le cadre du tableau d'un maître du Puy, mais que nous ne pouvons pas autrement identifier. Il est tout en chêne sculpté, de style gothique flamboyant, finement refouillé, et porte encore la peinture et la dorure dont il fut enrichi. Il présente la plus grande analogie avec ceux des environs de 1520 que possède le musée d'Amiens, et doit être à peu près du même temps.

(1) Haut., 1 m.



Fig. 243. – Reliquaire du Paraclet

II

Etat actuel.

Grand orgue. — Dès le xiv[e] siècle, la cathédrale d'Amiens possédait un orgue (1). Ce devait être un instrument d'assez petites dimensions.

Vers le quart du siècle suivant, en 1422, disent les auteurs qui on pu voir des documents qui ne nous sont pas parvenus (2), Alphonse le Mire, receveur des aides à Amiens, et Massine de Hainaut, sa femme (3), au moyen de sommes considérables dont ils fournirent une grande partie et dont ils obtinrent l'autre de diverses personnes, la dotèrent d'un orgue monumental, qui fut placé au-dessus du grand portail. Il fut terminé en 1429 (4).

En 1420, après le décès de Jacques Frérot, bourgeois d'Amiens, une somme de cinq cents florins à l'écu avait été mise en garde par devers la ville d'Amiens au profit d'un enfant mineur, fils naturel du défunt. Quelques années après, sans qu'on sache pourquoi, mais probablement parceque cet enfant était mort, cent quarante-deux écus d'or pris sur cette somme furent remis à Alphonse Le Mire pour l'œuvre des orgues de la cathédrale, et le reste fut employé à faire dire des annuels pour Jacques Frérot dans diverses églises (5). Après l'achèvement de l'orgue,. plusieurs personnes assignèrent des revenus à son entretien (6).

(1) « Primo XXXIIII s. domino Raimbaldo, pro reparatione organorum ecclesie ». Compte des marances de 1354. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 1169.

(2) Lamorlière, *Antiquités*, p. 225. — Mss. de Pagès. édit. Douchet, t. V, p. 79. — De Court, *Mémoires*, l. III, ch. 1.

(3) Voy. ci-dessus, t. II, p. 443.

(4) « Solemnium et notabilium organorum super dicto portali (majore) in dicta ecclesia repositorum, que per Dei gratiam, largitionibusque hujusmodi ac prosecutione dicti Alphonsi mediantibus, cum juvamine elemosinarum et consilio aliorum quamplurium fidelium, fuerunt incepta, continuata et usque ad perfectionem consummata anno Domini MCCCC° vicesimo nono ..... Intuitu largitionum quas erogaverunt de suo proprio ac erogare procuraverunt dicti conjuges (Alphonsus Medici et Massina de Hannonia) ad constructionem et edificationem notabilium organorum super dicto portali in dicta ecclesia repositorum ». Obit d'Alph. Le Mire, Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Nécrol., t. II, fol. 210 et 228 v°. — « Lesquels ont donné de leurs biens, dont on a fait à leur emprise les grans orges en cette église ». Épit. d'Alph. Le Mire. Voy. ci-dessus, t. II, p. 443. — Parmi les autres donateurs, on peut citer Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui donna en avril 1423, 20 fr. pour les orgues et en mars 1423 v. s. 40 fr. pour le même objet. Arch. du Nord, (Ch. des Comptes de Lille. Comptes de la recette générale, 1422-23 et 1423-24.), B 1927, fol. 104, et 1929, fol. 109 v°.

(5) « Laquelle somme de VII^xxII escus d'or a esté ordonnée estre baillée audit Alphons par M. le bailli d'Amiens, pour icelle estre employée audit ouvrage desdits orgues ». Arch. de la ville d'Am., Compte de 1424-25, CC 19, fol. 39. — « A esté baillé audit Alphons ladicte somme de VII^xxII couronnes d'or, pour convertir et emploier à faire et édifier de nouvel unes grandes et notables orgues en l'église Nostre-Dame d'Amiens ». *Ibid.*, Compte de 1425-26, CC 20, fol. 31 v°.

(6) 17 mai 1430, par testam. de Pierre Alays, chanoine et chantre de la cath., 40 s. p. de cens au Hocquet. Arch. de la Somme, Chapelains d'Am., Arm. I, l. 6, n° 2 ; *Ibid.*, (Chapit. d'Am.), G 1144. — 18 janvier 1434, v. s., un fief sur le moulin d'Arondel à Am., par Pierre de Boves et Firmine Estocarde, sa femme. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. II, l. 25, n° 1. — 13 février 1458, v. s., 12 journ. de prés légués par Pierrre Caignet, écolâtre. Arch. de Somme (Chapit. d'Am.), G 1067. — Somme léguée par le chanoine Pierre Burry, mort en 1504. Péans de P. Burry en l'honneur de la Vierge. Paris, 1535, Préface, — etc.

Cet orgue avait deux mille cinq cents tuyaux (1), ce qui est en effet très considérable pour l'époque (2).

Il est probable que cet instrument existait encore au milieu du XVIe siècle tel qu'il avait été fait du temps d'Alphonse Le Mire. Il avait d'ailleurs besoin d'une importante réparation. Il fut à cet effet visité le 26 novembre 1549 par un nommé Caignard, qui dressa l'inventaire de tous les tuyaux. Il en trouva en tout deux mille quatre cent quatre-vingt-quinze, sur lesquels onze cents seulement parlaient encore (3). Cette réparation dut être faite peu après (4).

Le 13 octobre 1620, le chapitre passa marché avec Pierre Le Pescheur, maître facteur d'orgues à Paris. Celui-ci s'engageait à faire un grand orgue neuf dans l'ancien buffet, en se servant de l'étain des vieux tuyaux, et à ajouter un positif, pour lequel il devait faire un buffet neuf en avant du grand, le tout moyennant deux mille sept cents livres, y compris un travail au petit orgue (5).

Le grand orgue achevé fut reçu le 23 juin 1623 par Jean Titelouze, chanoine et organiste de Notre-Dame de Rouen, compositeur célèbre, nommé par le chapitre, Paul Maillard, facteur d'orgues à Paris, nommé par le facteur, assistés de Jean de Bournonville, maître des enfants de chœur de la cathédrale d'Amiens (6), d'Antoine Chapelain, organiste de ladite église, et d'Henri Frémart, maître des enfants de chœur de la cathédrale de Rouen, qui déclarèrent les orgues « bien sonnantes et d'accord » (7).

Quelques années après, le chapitre y fit ajouter plusieurs jeux (8).

Malgré plusieurs réparations, faites notamment en 1661 par Louis de Burcourt, facteur à Amiens, et en 1671 par Philippe Picard, facteur à Noyon (9), l'orgue était, au commencement du XVIIIe siècle, devenu à peu près injouable. On s'adressa à Clicquot, « facteur ordinaire du Roi » (10) à Paris, mais, reculant sans doute devant la dépense, on se rabattit sur Antoine Picard, facteur à Amiens, précédemment à Noyon (1703) (11). Le travail que celui-ci exécuta (12) fut sans doute jugé insuffisant, car dix ans étaient à peine écoulés, que le chapitre revenait à la

(1) Ch. des comptes de Lille. Comptes de la rec. gén. de 1422-23. Arch. du Nord, B 1927, fol. 104.

(2) L'orgue actuel n'a guère plus de 700 tuyaux de plus.

(3) Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 1144. — Cet inventaire est très intéressant, quoique laissant bien des points assez obscurs.

(4) Il en est parlé comme d'une chose faite dans une délibérat. de l'échevinage d'Am., du 24 novembre 1552. Arch. de la ville d'Am., BB 28, fol. 18.

(5) Le nouvel orgue devait être à deux claviers à 48 marches, plus un clavier de pédales, avec cette composition :

Grand orgue : 1. Montre de 16 p. — 2. Bourdon de 16 p. — 3. Jeu ouvert de 8 p. — 4. Bourdon de 8 p. — 5. Prestant de 4 p. — 6. Doublette de 2 p. — 7. Fourniture de 4 p., 5 rangs. — 8. Fourniture de 2 p., 5 rangs. — 9. Cymbale, 4 rangs. — 10. Flûte de 4 p. — 11. Nazard ouvert, 2 rangs. — 12. Flageolet de 1 p. — 13. Tierce. — 14. Trompette de 8 p. — 15. Clairon de 8 p. — 16. Cornet, 6 rangs.

Positif : 1. Montre de 4 p. — 2. Bourdon de 8 p. — 3. Doublette de 2 p. — 4. Fourniture, 3 rangs. — 5. Cymbale, 3 rangs. — 6. Voix humaine de 8 p.

Pédale : 1. Jeu ouvert de 8 p. — 2. Trompette de 8 p. Accouplement des claviers. — Tremblant. — Rossignol. En tout, vingt-quatre jeux. L'instrument devait être mu par huit soufflets : six pour le grand buffet, deux pour le positif. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., G 1144.

(6) Jean-Valentin de Bournonville, né à Noyon vers 1585, appelé à la cathédrale d'Amiens en 1620, fut un des meilleurs compositeurs français du temps de Louis XIII. Fétis, *Biogr. univ. des musiciens*, t. II, p. 43.

(7) Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 1144. — Bibl. d'Am., ms. 517, p. 42. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 79.

(8) De Court, *Mémoires*, l. III, ch. 1.

(9) Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 1144. — Antoine Picart, maître du Puy en 1661 avait donné 300 l. pour la réparation du grand et du petit orgue.

(10) Ce Clicquot dut être l'aïeul du célèbre facteur François-Henri Clicquot.

(11) Il était sans doute de la même famille que Philippe.

(12) Il n'avait été que de 850 l. — Chargé d'examiner le travail, le P. Haccard, prieur-curé d'Outrebois, ne laissa pas que de formuler quelques critiques. Arch. de la Somme (Chapit d'Am.), G 1144. — Cela n'empêche

charge auprès de Clicquot (1714), mais, cette fois encore, le prix parut trop élevé. Un projet beaucoup plus considérable — quarante-neuf jeux sur quatre claviers à main et un pédalier — proposé en 1725 par le facteur Le Roy, ne semble pas non plus avoir été mis à exécution (1). En 1769, l'orgue reçut de la part de Dallery (Charles ?), facteur à Amiens, une réparation jugée assez importante pour nécessiter un procès-verbal de réception. Il fut dressé par Mabile, maître de musique de la cathédrale, Le Hodey et Bralle père, vicaires, et Gaullier, organiste de ladite église, mais nous n'avons pas d'autres renseignements sur ce travail (2). Au moment de la Révolution, il paraît que le chapitre songeait à renouveler l'orgue entièrement, y compris le buffet (3).

Pendant la période troublée, l'orgue aurait été préservé de la destruction par l'organiste Cornette, qui aurait persuadé les autorités qu'il pouvait servir aux fêtes républicaines (4), mais il souffrit alors beaucoup du manque d'entretien. Un devis de 12.000 l. dressé en 1807 par Dallery fils (Louis-Paul ?), « facteur d'orgues de chapelle de S. M. l'empereur et Roi et membre de sa musique particulière », ne fut pas réalisé (5).

Ce n'est qu'en 1833, après que l'organiste Boulongne eut renoncé à s'en servir, faute de pouvoir en tirer des sons, qu'on se décida à faire visiter l'orgue par John Abbey, facteur à Paris (6), qui fut chargé de le restaurer et de le compléter. Abbey commença en 1835 son travail qui, après toutes sortes d'aventures, ne fut reçu définitivement que le 9 août 1838 par les sieurs Séjan, organiste de Saint-Sulpice, à Paris, et Hamel, juge à Beauvais, organiste amateur. La dépense s'était élevée aux environs de trente mille francs (7), y compris un travail assez considérable à la tribune, qui fut consolidée, et au buffet, auquel des ornements furent ajoutés par les frères Duthoit, le tout peint et doré par Martin de Labarthe, peintre à Amiens (8).

pas Pagès, qui écrivait vers le même temps, de déclarer l'orgue « en très bon état, par les réparations nécessaires que MM. du chapitre y ont fait faire depuis quelque temps ». Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 81.

(1) Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 1144.

(2) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délib. capit. des 17 avril et 10 mai 1769.

(3) Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 85. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 155.

(4) Rivoire, *loc. cit.* — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 156.

(5) Arch. de la fabr. de la cath. d'Am. Délibérat., fol. 33 v° et 34. — Arch. de la Somme, Série V.

(6) D'après le procès-verbal dressé par Abbey, l'orgue avait alors cette composition :

Grand orgue : 1. Montre de 16 p. — 2. Bourdon de 16 p. — 3. Flûte de 8 p. — 4. Montre de 8 p. — 5. Flûte de 4 p. — 6. Prestant de 4 p. — 7. Grosse quinte. — 8. Doublette de 2 p. — 9. Nazard. — 10. Cornet. — 11. Tierce. — 12. Clairon. — 13. Trompette. — 14. Fourniture.

Positif : 1. Montre de 8 p. — 2. Bourdon de 8 p. — 3. Prestant de 4 p. — 4. Nazard. — 5. Doublette de 2 p. — 6. Tierce. — 7. Hautbois de 8 p. — 8. Voix humaine. — 9. Plein jeu. — 10. Trompette de 8 p. — 11. Cromorne de 8 p.

Récit : 1. Cornet, 5 rangs. — 2. Trompette de 8 p.

Pédale : 1. Bombarde de 16 p. — 2. Trompette de 8 p. — 3. Clairon de 4 p. — 4. Flûte de 8 p. — 5. Flûte de 4 p.

En tout, trente-deux jeux. On voit que cette composition n'est plus la même que celle de 1620. Ce n'est pourtant pas non plus celle du devis de 1725. Peut-être remontait-elle seulement à la réparation faite par Dallery en 1769, sur laquelle nous manquons de renseignements. — Arch. de la Somme, Série V, Édif. diocés.

(7) Elle fut supportée par l'État et par le chapitre.

(8) L'orgue restauré par Abbey fut ainsi composé :

Grand orgue : 1. Montre de 16 p. — 2. Montre de 8 p. — 3. Bourdon de 16 p. — 4 Bourdon de 8 p. — 5. Flûte de 8 p. (3 oct.). — 6. Prestant de 4 p. — 7. Doublette de 2 p. — 8. Nazard. — 9. Tierce. — 10. Fourniture, 5 rangs. — 11. Cymbale, 3 rangs. — 12. Voix humaine de 8 p. — 13. Bombarde de 16 p. — 14. 1re trompette de 8 p. — 15. 2e trompette de 8 p. — 16. Clairon de 4 p. — 17. Cornet, 5 rangs.

Positif : 1. Montre de 8 p. — 2. Flûte de 8 p. — 3. Bourdon de 8 p. — 4. Prestant de 4 p. — 5. Doublette de 2 p. — 6. Nazard. — 7. Tierce. — 8. Plein jeu, 4 rangs. — 9. Cornet, 5 rangs. — 10. Trompette de 8 p. — 11. Cromorne de 8 p. — 12. Clairon de 4 p.

Récit expressif : 1. Flûte de 8 p. — 2. Bourdon de 8 p. — 3. Prestant de 4 p. — 4. Cornet, 5 rangs. — 5. Trompette de 8 p. — 6. Hautbois de 8 p.

Cet orgue était en somme assez ordinaire : pourtant sa sonorité vieillotte et insuffisante, perdue dans un si immense vaisseau produisait, surtout lorsqu'on était placé aux environs du chœur, un étrange effet de lointain, qui faisait valoir l'ampleur de l'édifice.

Peu de temps après, la facture de l'orgue, grâce surtout à Aristide Cavaillé-Coll, fit tout à coup un immense progrès, qui transforma cet instrument. Au bout d'une cinquantaine d'années, la plupart des cathédrales et des principales églises étaient pourvues d'orgues magnifiques, qui laissaient la cathédrale d'Amiens dans un état d'infériorité indigne d'un aussi célèbre monument. Un demi siècle de service avait d'ailleurs rendu nécessaire une sérieuse réparation.

En 1887, des dons particuliers et une subvention de l'État permirent d'entreprendre une restauration complète de l'instrument avec tous les perfectionnements de la facture moderne. Cavaillé-Coll en fut chargé. C'était bien le moins que la cathédrale d'Amiens possédât un orgue du plus illustre des facteurs anciens et modernes (1).

Sauf plusieurs jeux anciens qui furent conservés après avoir été sévèrement examinés et soigneusement harmonisés à nouveau (2), Cavaillé-Coll fit un instrument entièrement neuf, de cinquante et un jeux (3).

Le 23 décembre 1889, il fut solennellement inauguré par M. Guilmant, organiste de la Trinité, à Paris, sous la présidence de Mgr Jacquenet, évêque d'Amiens.

Nous ne pouvons nous étendre sur les qualités de cet instrument ; le nom seul de son auteur les suppose toutes au degré le plus éminent.

La grande pression qu'il a fallu pour proportionner cinquante et un jeux à un vaisseau qui peut représenter aux environs de cent cinquante mille mètres cubes donne à l'attaque des notes une vigueur extrême, sans rien enlever du moëlleux,

Pédale : 1. Flûte de 16 p. — 2. Flûte de 8 p. — 3. Bourdon de 8 p. — 4. Flûte de 4 p. — 5. Bombarde de 16 p. — 6. Trompette de 8 p. — 7. Clairon de 4 p.

En tout, quarante-deux jeux, 2.753 tuyaux, sur trois claviers à main de 54 notes chacun, et un pédalier de 25 notes. — Abbey avait appliqué à la soufflerie un système nouveau de son invention, pour parer à l'irrégularité du vent.

(1) Le devis fut de 54.000 fr.

(2) Les jeux de mutation, les jeux de fonds du grand orgue et du positif, à l'exception bien entendu des jeux de facture moderne, tels que les gambes et les flûtes harmoniques; plusieurs jeux de fonds de la pédale, les jeux d'anches du positif et le cornet du récit proviennent de l'ancien orgue. Tout le reste est neuf. Parmi les jeux conservés il en est qui doivent remonter à l'orgue de 1620.

(3) C'est tout ce que l'ancien buffet, que l'on tint, avec raison, à conserver, pouvait contenir. Il ne devait y en avoir que 48, mais Cavaillé-Coll en ajouta trois gracieusement. Il fallut renoncer aux 32 pieds. — La soufflerie fut établie sous les combles des bas-côtés. Le nouvel orgue est ainsi composé :

Positif : 1. Montre de 8 p. — 2. Bourdon de 8 p. — 3. Salicional de 8 p. — 4. Unda maris de 8 p. — 5. Prestant de 4 p. — 6. Flûte douce de 4 p. — 7. Nazard de 2 p. 2/3. — 8. Doublette de 2 p. — 9. Carillon, 3 rangs. — 10. Cromorne de 8 p. — 11. Trompette de 8 p. — 12. Clairon de 4 p.

Grand orgue : 1. Montre de 16 p. — 2. Bourdon de 16 p. — 3. Montre de 8 p. — 4. Bourdon de 8 p. — 5. Flûte harmonique de 8 p. — 6. Violoncelle de 8 p. — 7. Prestant de 4 p. — 8. Flûte octaviante de 4 p. — 9. Nazard de 2 p. 2/3. — 10. Doublette de 2 p. — 11. Fourniture, 5 rangs. — 12. Cymbale, 3 rangs. — 13. Cornet, 5 rangs. — 14. Bombarde de 16 p. — 15. Trompette de 8 p. — 16. Basson de 8 p. — 17. Clairon de 4 p.

Récit expressif : 1. Bourdon de 16 p. — 2. Diapason de 8 p. — 3. Flûte traversière de 8 p. — 4. Viole de gambe de 8 p. — 5. Voix céleste de 8 p. — 6. Cor de nuit de 8 p. — 7. Flûte octaviante de 4 p. — 8. Basson-Hautbois de 8 p. — 9. Voix humaine de 8 p. — 10. Octavin de 2 p. — 11. Cornet, 5 rangs. — 12. Basson de 16 p. — 13. Trompette de 8 p. — 14. Clairon harmonique de 4 p.

Pédale : 1. Contrebasse de 16 p. — 2. Sous-basse de 16 p. — 3. Quinte de 10 p. 2/3. — 4. Flûte de 8 p. — 5. Flûte de 4 p. — 6. Bombarde de 16 p. — 7. Trompette de 8 p. — 8. Clairon de 4 p.

En tout, cinquante et un jeux, en 3.232 tuyaux, sur trois claviers à main de 56 notes, et un pédalier de 30 notes, plus 16 pédales de combinaison. Il y a une machine pneumatique.

sans que l'harmonisation en soit le moins du monde altérée. Celle-ci est même d'une perfection très remarquable, d'une distinction sans égale, d'une délicatesse infinie (1). Le manque de place a obligé, et fort heureusement, à renoncer aux claviers en console et à laisser les jeux du positif à leur vraie place, sans y mettre de jeux de 16 pieds. Ce positif en a bien gardé son caractère propre, accentué encore par un cromorne d'ancienne facture que Cavaillé-Coll a su rendre délicieux. On lui trouve encore cette sonorité particulière que l'orgue moderne ne connaît plus guère, et qui produit pourtant dans les grands chœurs une opposition d'un si bel effet. Le grand chœur de l'orgue d'Amiens est d'ailleurs tout particulièrement remarquable. Tout en conservant une profondeur agréablement pénétrante, l'abondance des jeux de mutation, presque tous d'ancienne facture, lui donne un éclat extraordinaire et une gaieté qui s'harmonise merveilleusement avec l'architecture aérienne et inondée de lumière du splendide édifice.

L'orgue (pl. LVII) est établi au-dessus de la porte centrale du portail occidental, entre les deux maîtresses piles qui supportent les tours (2).

La tribune est très vraisemblablement celle de l'orgue d'Alphonse Le Mire : son style encore assez simple, quoique déjà flamboyant, s'accorde d'ailleurs fort bien avec le premier quart du XV[e] siècle (3). Elle est toute en bois et repose sur une ferme armée d'une façon très ingénieuse et très hardie (4). Le système de charpente qui la soutient est masqué par une menuiserie en style gothique flamboyant formant une suite de quatre petites voûtes en bois dont les nervures retombent sur des culs-de-lampe suspendus en l'air. Chacun de ces culs-de-lampe est orné d'un angelot tenant un écu. Entre les arcs d'ouverture de ces voûtes s'élèvent des statues debout (5) posées sur des culs-de-lampe et abritées par des dais :

Un évêque *in pontificalibus* feuilletant un livre. — Saint Jean-Baptiste tenant un livre et un *Agnus Dei*. — La Vierge Marie, l'Enfant-Jésus sur son bras. — Saint Firmin *in pontificalibus*, sa tête tranchée coiffée de la mitre entre ses mains. — Un diacre en dalmatique, tenant un livre fermé.

Ces cinq figures sont fort remarquables : la grande hauteur à laquelle elles sont placées et l'épaisse couche de dorure dont elles furent couvertes en 1836 ne permettent pas de les apprécier à leur juste valeur.

Dans ses parties basses, jusqu'à la hauteur des sommiers du grand orgue, le grand buffet paraît remonter aussi à la construction primitive de 1422. Les quelques ornements gothiques dont il est d'ailleurs assez parcimonieusement pourvu ne peuvent laisser aucun doute à cet égard. Tout le haut, au contraire, décoré dans le style de la Renaissance encore un peu mêlé de gothique, accuse bien le milieu du XVI[e] siècle, et peut très légitimement être attribué au travail de 1549 (6).

(1) Elle est l'œuvre de l'harmoniste Glock trop tôt ravi par la mort à la maison Cavaillé-Coll.

(2) Le buffet a l'inconvénient de masquer la jolie arcature qui continue l'ordonnance du triforium le long du mur de la façade vers l'intérieur.

(3) Après avoir fait remonter cette tribune au XV[e] s. (*Dict. rais. d'archit.*, t. III, p. 56), Viollet-le-Duc la place un peu plus loin aux environs de 1500 (*op. cit.*, t. IX, p. 270). Mais en y regardant de près, on se rend bien compte que la mouluration, l'ornementation, le style des statues, sont encore bien archaïques : les petits dais qui surmontent les statues s'emmanchent assez mal. La menuiserie amiénoise des environs de 1500 — nous n'en manquons pas d'exemples — avait une autre allure.

(4) Cf. VIOLLET-LE-DUC, *Dict. rais. d'archit.*, t. IX, p. 250. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 82.

(5) Haut., env. 1[m]25.

(6) On y voit des H couronnées, avec des croissants, chiffre de Henri II, mais il n'est pas bien sûr qu'elles ne datent pas de 1836.

Plusieurs fois remanié et agrandi (1), il comporte une montre de 16 pieds et comprend trois tourelles carrées : celle du milieu à trois tuyaux et les autres, à cinq, et deux plates faces surmontées chacune d'un fronton sculpté, d'une composition assez heureuse : un homme et une femme nus sont couchés le long des rampants ; le sommet est surmonté d'un vase de fleurs au-dessus duquel est un petit génie : l'un joue du triangle, l'autre de la flûte traversière. Sous les dais qui surmontent les tourelles, on a simulé, en 1836, des statues assises.

Le petit buffet du positif, placé en avant du premier, date bien de 1620 (2).

Dans le dallage de la travée 1-2-3-4, un carreau en marbre blanc marque le lieu de la sépulture de l'évêque Évrard de Fouilloy, dont le tombeau a été déplacé en 1762. Nous en reparlerons plus loin.

Nicolas Barbe, marchand, et Jeanne Delattre (3), sa femme, donnèrent deux bénitiers placés contre les piliers 3 *a* et 4 *a;* l'un, en 1655, l'autre, en 1656, ce dernier à titre de présent de maîtrise de Nicolas Barbe, qui fut maître du Puy cette année-là. Ces deux bénitiers étaient de marbre de Rance et soutenus chacun par une colonne en marbre de Charlemont.

Au-dessus du premier, était cette inscription en lettres d'or sur marbre noir :

» J'adore Jésus-Christ du culte *de latrie*

Au-dessus de l'autre :

» J'honore Sainte *Barbe* et me donne à Marie.

» Nicolas Barbe, marchand et Jehanne Delattre, sa femme, ont offert ce » bénitier en l'année 1656.

On y voyait aussi les armes du donateur, *à un chiffre marchand*, et celles de sa femme, *à trois aigles, 2 et 1* (4).

Ces deux bénitiers subsistèrent sans doute jusqu'à la Révolution. Ils furent alors remplacés par deux autres provenant, paraît-il, de Saint-Firmin le Confesseur. L'un de ceux-ci, supprimé en 1851, portait un reste d'inscription rappelant qu'il avait été donné en 1659 par François Cornet et Catherine Pièce, son épouse (5). C'étaient deux bénitiers en marbre gris, de forme ovale et pédiculés.

(1) On la généralement agrandi en trompe-l'œil, en cherchant à respecter ses lignes principales.

(2) L'orgue de 1422 aurait eu pour premier titulaire Pierre Boulet, chanoine de Vendôme. — Après lui, voici les noms d'organistes que j'ai pu relever : Jacques Le Prévost, 1449-1455. — Antoine Chapelain ou Chapelan, 1620-1623. — Louis de Burcourt, nommé le 19 septembre 1662, mort en 1671. — Pierre Le Vasseur, nommé le 20 juillet 1671, mort en 1676. — Firmin Pelée, nommé le 11 mars 1676-1689. — Bourgeois, 1744-1745. — Louis Gaullier, entré en fonctions vers 1762, les cesse en 1791. — Louis-Hippolyte Cornette, nommé en 1791 ; cesse ses fonctions en 1832. — Léon Honnoré, nommé le 2 avril 1832, — Jean-Baptiste Boulongne, nommé vers 1833, mort en 1852. - Dr Courtillier, amateur, qui resta de longues années à titre provisoire. — Lippacher. — Dulphy. — Jules Boucher, nommé en novembre 1876, encore en fonctions. — Sur une moulure du buffet du grand orgue, on lit gravé à la pointe un graffite paraissant dater des environs de 1500 : *A. G. organiste de cean.*

(3) Le ms. de Pagès (édit. Douchet, t. V, p. 292) l'appelle Antoinette.

(4) Ces armes sont au musée d'Amiens, sculptées sur un petit médaillon ovale de marbre blanc. — Voy. épitaphier B, p. 95. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 292. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 281 et 288.

(5) Bibl. d'Am., ms. 818, Notes de Goze.

Celui qui fut supprimé en 1851, pour cause de vétusté, fut remplacé par un autre en pierre de liais, de style gothique, dessiné par Viollet-le-Duc (1). L'autre subsista jusqu'en 1898 (2). On mit alors à sa place le pendant de celui de 1851.

Dans le dallage de la travée 3-4-5-6, un carreau en marbre blanc, marque l'emplacement de la sépulture de l'évêque Geoffroy d'Eu, dont le tombeau a été déplacé en 1762. Nous y reviendrons ci-après.



Fig 244. — Tombe d'Evrard de Fouilloy.

Tombes en bronze des deux évêques. (Travée 5-6-7-8). — Par un bonheur extraordinaire, la cathédrale d'Amiens possède deux monuments à peu près uniques en France depuis la Révolution : l'un est le tombeau de l'évêque Évrard de Fouilloy, qui jeta les fondements de la cathédrale d'Amiens, et l'autre celui de son successeur Geoffroy d'Eu, qui continua les travaux et livra au culte la première partie de l'édifice. Tous deux sont en bronze, d'une fonte très remarquable, et à peu près semblables d'aspect. Au moment de la Révolution, ils durent leur salut au courage et au sang froid du juge Levrier (3).

Ces deux tombes ne recouvrent plus les corps des deux évêques à la mémoire desquels elles ont été élevées. Ceux-ci, avaient été enterrés au milieu de la nef, Évrard à la première travée (1-2-3-4), et Geoffroy à la seconde (3-4-5-6). C'est là que les deux tombes furent primitivement placées et qu'elles demeurèrent jusqu'au milieu du XVIIIe siècle (pl XCV) (4). En 1762, on les trouva gênantes pour le passage des processions, et on les transporta à droite et à gauche du grand portail. Il est heureux qu'on ne les ait pas, comme

(1) *Ibid.* — *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. V, 1855, p. 62. — *L'Ami de l'ordre* du 10 avril 1851.

(2) Il est conservé à l'agence des travaux de la cathédrale.

(3) Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 97.

(4) La tombe d'Évrard était maçonnée par dessous; celle de Geoffroy ne l'était pas. Lamorlière (*Antiquités*, p. 200) a vu dans ce fait une intention symbolique, pour marquer que l'un n'avait fait que jeter les fondements de l'édifice, tandis que l'autre « esleva le bastiment de

tant d'autres, purement et simplement envoyées à la fonte. A leur place, on mit dans le dallage un arrangement de carreaux de marbres gris et noir, au milieu duquel un grand carreau de marbre blanc (1) porte une inscription, qui était à demi effacée (2), mais qui a été refaite en même temps que le dallage.

1. — Travée 1-2-3-4 :

✠ HIC JACET || NUNQUAM PERITURÆ || MEMORIÆ || D. D. EVRARDUS EPISC. || AMBIAN. || QUI || FUNDAMENTA HUJUS BASILICÆ LOCAVIT || ANNO 1220 || « Monumentum ejus æneum || prope valvas a parte dextra | translatum est anno 1762 » || REQUIESCAT || IN PACE || AMEN ✠

2. — Travée 3-4-5-6. — L'inscription était encore plus effacée que la première :

✠ HIC JACET || « piæ admodum | recordationis » | D. D. GODEFRIDUS « d'Eu, episc. ambian. || qui » HANC BASILICAM « ad culmen usque | perduxit. Obiit an. 1236. || Hujus monumentum æneum conspice || prope valvas a parte sinistra || translatum anno 1762 || Requiescat || in pace. | Amen » ✠

Les deux tombes restèrent ainsi aux deux côtés de la grande porte pendant plus de cent ans, exposées à bien des causes de détérioration (3).

En 1867, Viollet-le-Duc les transporta, non à leur ancienne place, mais à celle où elles sont encore, l'une vis-à-vis de l'autre, sous les grandes arcades 5-7 *a* et 6-8 *a*. Chacune d'elles fut montée sur un socle de marbre noir et entourée d'une grille. Ce nouveau déplacement souleva de nombreuses et vives réclamations, notamment de la part de la société des Antiquaires de Picardie (4).

Evrard de Fouilloy mourut en décembre 1222, et Geoffroy d'Eu, le 25 novembre 1236.

Chacune des deux tombes est formée d'une grande plaque rectangulaire, portée par des lions, sur laquelle est étendu en demi-bosse le défunt en « gisant », vêtu de ses ornements pontificaux. L'épitaphe est gravée le long de la bordure. Toutes deux sont coulées en bronze d'une seule pièce. Elles présentent dans le détail d'assez sensibles différences. L'une est beaucoup plus riche que l'autre. Il est assez difficile de se prononcer sur l'époque de leur exécution respective (5).

Nous ne chercherons pas à résoudre la question de savoir si les effigies placées sur ces tombes sont des portraits véritables (6). Si, vers 1230, on peut constater dans certaines statues de notre cathédrale une tendance très marquée à l'individualité,

l'église du pavé jusques à la voûte ». La plupart des auteurs Amiénois l'ont répété après lui. L'explication est plus subtile que vraisemblable.

(1) Long., 76 centim.; larg., 76 centim.

(2) Ces deux inscriptions avaient été relevées par Gilbert (*Descr. histor. de l'église cath. d'Am.*, p. 135) et par l'abbé Corblet (*Revue de l'Art chrét.*, t. XIV, p. 551), ce qui nous a permis de les reconstituer.

(3) Voy. DIDRON, *Ann. archeol.*, t. V, (1846), p. 248.

(4) *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. IX, 1865-1867, p. 434. — Il faut convenir que le ressentiment légitime d'actes de destruction beaucoup plus graves et du dédain affecté par Viollet-le-Duc pour les érudits locaux, lui a attiré dans cette affaire des reproches un peu exagérés. — Voy. DUVAL, *Note sur le déplacement des tombeaux en bronze des évêques fondateurs de la cath. d'Am.*, dans *Soc. franç. d'Archéol., Congrès archéol. tenu à Paris en 1867*, p. 200, et dans *Bull. monum.*, t. XXIV, 1868, p. 46. — CORBLET, *Les tombes en bronze des deux év. fondat. de la cath. d'Am.*, dans *Revue de l'Art chrét.*, t. XXIV, 1868, p. 46, etc.

(5) Cf. RIGOLLOT, *Hist. des Arts du dessin*, t. II, p. 151.

(6) Voy. RIGOLLOT, *Op. cit.*, t. II, p. 152. — DUSEVEL, *Notice sur la cath. d'Am.*, p. 32. — CORBLET, *Les tombes en bronze*, etc., dans *Revue de l'Art chrét.*, t. XIV, p. 550.

il n'en est pas moins vrai qu'à cette époque, l'art du portrait, et surtout du portrait après décès, était encore très imparfait, d'autant que les physionomies de nos deux images paraissent encore bien conventionnelles.

Dans la tombe d'Évrard de Fouilloy (fig. 244) (1), le gisant de l'évêque porte une mitre fort basse à orfrois, les fanons tombant derrière la tête, l'amict paré, au collet richement brodé, l'ample chasuble drapée et ornée d'un orfroi, une dalmatique très longue, tombant jusqu'à la cheville et ne laissant apercevoir que les franges de l'étole. Cette dalmatique, ornée d'un magnifique orfroi de broderie, est fendue sur les côtés jusqu'à mi-cuisses, avec une frange le long des fentes. Au bras gauche pend le manipule, dont les extrémités sont brodées et ornées de franges. Les sandales sont d'une forme légèrement pointue et ornées de galons. La tête repose sur un coussin brodé, et les pieds, sur deux dragons enlacés, à deux pattes, les queues enroulées, la croupe couverte de poils, l'un mordant l'autre au cou. La main droite bénit à la latine, la gauche, renversée et dirigée vers le sol, tenait une crosse dont la pointe s'appuyait dans la gueule d'un des dragons. Cette crosse n'existe plus (2). Le prélat ne porte ni gants ni anneau.

L'effigie est abritée par un grand arc trilobé, surmonté d'architectures et retombant sur deux colonnettes annelées avec chapiteaux à crochets. Aux pieds de l'évêque, à droite et à gauche, deux petits clercs en demi-bosse, en aubes et amicts, portent chacun un cierge allumé. A la hauteur de ses épaules, deux anges appuyés sur des nuages, balancent des encensoirs qu'ils dirigent vers la tête du défunt. Ils n'ont plus qu'une aile, qui, appuyée contre le fond du monument, a été coulée avec lui. L'autre, ajoutée après coup, s'élevait en l'air. On n'en voit plus que les arrachements. Ces deux ailes, détachées du reste, devaient donner beaucoup de vie à tout l'ensemble.

Le long de l'arc trilobé qui est au-dessus de la tête de l'évêque, et le long de la bordure de la plaque de bronze, règne une épitaphe en belles capitales du XIIIe siècle, formant six vers léonins hexamètres :

✠ QUI POPULUM PAVIT : QVI FUNDAMĒTA LOCAVIT
✠ HVIꝰ STRVCTVRE : CVIUS FUIT URBS DATA CURE
✠ HIC REDOLENS NARDVS : FAMA REQUIESCIT EWARDVS
✠ VIR PIVS AFFLICTIS VIDVIS : TUTELA RELICTIS
✠ CVSTOS : QUOS POTERAT : RECREABAT MVNERE ŪBIS
✠ MITIB; AGNVS : ERAT : TUMIDIS LEO LIMA SVPBIS ✠

Certains détails ont été ciselés après la fonte : l'inscription, qui est d'une beauté et d'une netteté tout à fait remarquables, la crinière des lions, les franges et divers ornements dans les vêtements de l'évêque, le collet de l'amict orné de fleurons à quatre pétales polylobés alternant avec de petites couronnes, le bas du manipule orné de quatre demi-fleurons en sautoir, le parement de la dalmatique, garni de trois rangs de quatrefeuilles, dans chacun desquels sont deux oiseaux

(1) Long., 2^m39; larg., 1^m08; haut., 32 centim.

(2) La paume de la main et trois plis de la chasuble au-dessus de cette main avaient été entaillés pour laisser passer la crosse.

adossés becquetant une feuille de trèfle, et, dans les intervalles entre les quatrefeuilles, de petites couronnes; le coussin sur lequel repose la tête du prélat, dont la broderie figure une suite de cercles dans chacun desquels est une tête de lion vue de face, avec de petits fleurons à quatre pétales lancéolés dans les intervalles.

Le long de la tranche de la plaque de bronze, qui est taillée en biseau, court aussi un ornement ciselé composé d'une suite de palmettes en refend.

Tous ces ornements, d'un goût exquis, sont travaillés avec une finesse et une précision remarquables. Dans un autre esprit est figuré l'orfroi de la chasuble, dont le dessin, simplement gravé au trait et représentant une suite de losanges redentés, simule évidemment un galon tissé. Il en est de même des galons qui forment les orfrois de la mitre, lesquels étaient jadis aussi décorés de petits ornements tracés à la pointe, mais que l'usure a fait presque entièrement disparaître. Il reste pourtant encore assez des galons supérieur et inférieur, pour qu'on puisse les restituer. L'orfroi du milieu est entièrement usé (1). Les galons des sandales sont figurés par deux traits tracés à la pointe.

La plaque est portée par six lionceaux à demi couchés, le museau en l'air, les uns ayant la tête tournée vers la droite, les autres vers la gauche.

La figure de l'évêque est d'un très grand style. Son austérité contraste avec la naïve gaieté des quatre figurines qui l'accompagnent. Il y a dans celles-ci une liberté d'allure, quelque chose d'éthéré, de mièvre même, qui indiquerait un art beaucoup plus avancé. A les prendre isolément, on pourrait presque les attribuer à la fin du XIIIe siècle, et pourtant les autres parties du monument ne permettent pas de le faire remonter bien longtemps après la mort du prélat.



Fig. 245. — Tombe de Geoffroy d'Eu.

Le monument de Geoffroy d'Eu (fig. 245) (2), qui occupe actuellement la travée 5-7 *a*, est infiniment plus simple (3). Les quelques ornements accessoires, y compris l'inscription, sont simplement gravés à la pointe. L'évêque est aussi

(1) Avant que Viollet-le-Duc ait fait protéger ces deux tombes par des grilles, elles servaient de sièges aux gens du peuple et aux enfants, qui souvent montaient dessus pour mieux voir les cérémonies.

(2) Long., 2^{m}39; larg., 1 m.; haut., 29 centim.

(3) Elle pèserait 2.300 kil.; chacun des lions qui la supportent, 100 kil. CORBLET, *Rev. de l'Art chrét.*, t. IX, p. 556.

représenté couché, de grandeur naturelle, revêtu de ses ornements pontificaux. La mitre est basse, semée de petites roses à six feuilles et garnie d'orfrois; l'amict, paré d'un collet simulant des pierres précieuses disposées cinq par cinq dans des carrés encadrés de rangs de perles. L'orfroi de la chasuble, qui fait saillie d'un millimètre environ, n'est orné que d'une suite de losanges sommairement gravés. La dalmatique, dont les manches tombent jusqu'au poignet, est fendue jusqu'à mi-cuisse, mais ne descend qu'un peu au-dessus de la cheville; elle est ornée seulement de franges dans les fentes; elle laisse apercevoir le bas de l'aube et les deux extrémités inférieures de l'étole ornées de franges et de parements; le manipule est frangé et parementé comme l'étole. Les mains sont gantées : la droite bénissant. Les deux doigts, l'index et le medius, qui doivent être levés, manquent (1). La phalange du medius qui subsiste encore, porte l'anneau, orné d'une pierre en cabochon.

La main gauche renversée tenait la crosse entre l'index et le pouce, qui a été entaillé pour lui livrer passage, de même que deux plis de la chasuble au-dessous de la main. La pointe de la crosse reposait dans la gueule d'un des deux monstres qui sont aux pieds de l'évêque.

La tête est appuyée sur un coussin sans broderie. Les pieds, chaussés de sandales qui en prennent exactement la forme, sans aucun ornement, reposent sur deux monstres ailés à deux pattes, dont l'un mord l'autre au cou.

Au-dessus de la tête de l'évêque, est un arc trilobé aigu, d'un très joli profil, retombant sur deux colonnettes aux chapiteaux à crochets, abaques carrés et bases débordant sur le socle. Dans les écoinçons de l'arc trilobé, des arrachements indiquent la présence de figurines rapportées après coup, probablement d'anges thuriféraires, mais qui n'existent plus.

Tout le long de la bordure, règne une inscription en six vers léonins hexamètres, en capitales du XIIIe siècle, non pas ciselées comme dans la tombe d'Évrard, mais simplement gravées à la pointe. L'usure commence à la rendre difficile à lire.

✠ ECCE : PREMUNT : HUMILE : GAUFRIDI : MENBRA : CUBILE :
SED : MINUS : AUT : SIMILE : NOBIS : PARAT : OMNIBVS : VLE :
QVEM : LAVRUS : GEMINA : DECORAVERAT ✠ IN : MEDICINA :
✠ LEGE : Q3 : DIVINA : DECUERUNT ✠ CORNVA : ✠ ← ⊠ : BINA :
✠ : CLARE : ⊠ : VIR : ✠ : AVGENSIS : ✠ : ⊠✠⊠ : QVO : SEDES : AMBIANENSIS
✠ : CREVIT : ✠ : IN : INMENSIS : IN : CELIS : ⊠ : AVCTVS : ✠ : ⊠ AMEN : ✠ : SIS : ⊠ ✠

La plaque sur laquelle est le gisant, est portée par six lionceaux couchés.

On fait généralement moins de cas de cette tombe que de la précédente. Elle est beaucoup plus simple assurément, et la fonte en est moins belle, mais la figure de Geoffroy a peut-être plus d'expression que celle de son prédécesseur, et les draperies sont aussi bonnes dans une tombe que dans l'autre. Les deux

(1) On a fait courir sur ce fait toutes sortes de légendes. Geoffroy aurait eu ses doigts coupés par un hérétique, ou bien il les aurait perdus à la chasse. (RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 97). L'abbé Corblet suppose, et il a peut-être raison, que c'est tout simplement un défaut dans la fonte (*Revue de l'Art chrét.*, t. XIV, p. 545).

monstres qui s'enlacent aux pieds de Geoffroy ont bien plus d'énergie et de naturel : quant aux six lions couchés qui portent le tombeau de ce dernier, on ne peut leur contester un caractère infiniment plus calme et plus monumental, mieux fait pour la place qu'ils occupent, que ceux du tombeau d'Évrard, dans lesquels on ne peut méconnaître un peu de recherche.

Chose curieuse, la tombe de Geoffroy d'Eu paraît plus archaïque que celle de son prédécesseur.

Chaire a prêcher. (Pilier 13 *a*). — Nous savons par le *Liber ordinarius* de 1291 que, le premier dimanche de l'avent, notamment, l'évêque ou un autre à sa place devait faire une prédication au milieu de l'église (1), mais ce document ne nous dit pas s'il existait une chaire pour ces sortes de prédications. Il y en avait certainement une au commencement du XVI[e] siècle (2). Elle était mobile, et on ne la plaçait dans la nef qu'au moment des prédications (3). On la tendait alors d'un morceau d'étoffe (4). Y eut-il une chaire fixe antérieurement à celle dont nous allons parler? C'est ce que nous ignorons absolument.

Frère Antoine Pestel, prieur des Frères Prêcheurs d'Amiens, maître du Puy en 1602, offrit comme présent de maîtrise une chaire à prêcher, qui fut placée contre le pilier 13 *a* (5). Pour la confection de cette chaire, il avait passé marché avec Pierre Salle, maître menuisier, et Mathieu Prieur, peintre (6). Elle était en bois, ornée de figurines dorées et de trois tableaux en demi-relief également dorés. Il y avait dans le couronnement de petits tableaux : celui du milieu représentait le roi Henri IV, le Dauphin et « les grands de la Cour auprès d'eux » (7). Ce quatrain y était inscrit :

» Frère Antoine Pestel, natif de cette ville
» Docteur, M[e] du Puy, des Jacobins prieur,
» Fit cette œuvre à Dieu et à la Vierge honeur
» Le jour qu'en ce lieu saint il prêcha l'Évangile.
» 1602 (8).

Antoine Pestel prêcha effectivement le premier dans cette chaire, le jour de Noël 1602 (9).

(1) « Tunc sequenter facit episcopus vel alius, loco ejus, sermonem ad populum in medio ecclesie ». *Lib. ordin.* Bibl. d'Am., ms. 184, fol. 16.

(2) « Quant on faict le senne (synode), en l'église Nostre-Dame, ... l'évesque ..... s'en va ..... là où on a accoustumé de mettre toutes fois que on faict sermon en ladicte esglise, auprez la chaire du prescheur ». Notes ajoutées d'une écrit. du XVI[e] siècle aux statuts synodaux de 1411. Bibl. d'Am., ms. 591.

(3) « Pour la prédication générale faicte le premier dimenche de l'avent, IIII s. Item, pour la chayère et escames mises à ladicte prédication, XII d. ». Compte de la trésorerie pour 1518-19. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G. 541. — Peut-être ne s'agit-il que de la chaire où s'asseyait l'évêque.

(4) « Deux petits vieux draps anchiens, desquelz on tent les chaière preschoire et de Mons. le doien quant il officie ». Invent. du trés. de 1535. Arch. de la Somme, (Chapit. d'Am.) G 1136. — Il faut remarquer que les chaires du haut desquelles saint Firmin et saint Sauve prêchent, dans la clôture du chœur (pl. XLIX et LI) sont recouvertes d'étoffes. La chaire à prêcher que la cathédrale d'Amiens possédait à cette époque devait être faite à peu près de la même manière.

(5) 16 déc. 1602 : « Concessio Fr. Petro *(sic)* Pestel, Dominicanorum priori et confraternitatis B. M. de Puteo magistro, ponendi novam cathedram pro concionibus ». Bibl. d'Am., ms. 516, fol. 168. — Les mots « novam cathedram » signifient-ils qu'il y avait déjà alors une chaire fixe dans la cathédrale?

(6) 24 avril 1602. Minutes de Martin, notaire à Amiens. Dubois, dans *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. XIX, p. 155.

(7) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 291. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 275.

(8) Épitaphiers A, fol. 80; B, p. 85; C, fol. 69 v°.

(9) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 291. — Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 126.

Le testament de l'évêque François Faure, daté de 1686, portait un legs de vingt mille livres en faveur de la cathédrale, sur lesquelles, « 4.000 livres, pour faire une chaire du prédicateur, de la manière la plus propre et la plus correspondante à la beauté de notre église » (1). Il en aurait fait faire des projets par divers artistes et notamment par Lepautre (2). Ce legs ne paraît pas avoir été exécuté (3).

En 1773, aux frais de Mgr de la Motte et du chanoine Cornet de Coupel, une chaire monumentale fut élevée à la place de l'ancienne. Elle fut exécutée par le sculpteur Jean-Baptiste-Michel Dupuis, sur les dessins de l'architecte Pierre-Joseph Christophle (4). C'est la dernière œuvre connue de ces deux artistes. Le devis était de 20.000 livres, mais la dépense totale se serait élevée en réalité à 36.000 (5). La chaire (pl. IX) est toute en bois peint en blanc et or (6). Comme pour la gloire du sanctuaire, Christophle chercha à éviter d'y placer des motifs architecturaux, que, fidèle à la doctrine de son époque, il se serait cru obligé de faire dans les proportions antiques, et cela eût contrasté, suivant lui, « avec la liberté gothique de nos anciens temples » (7). La cuve, ornée de cannelures et de feuilles de refend avec les armes de Mgr de la Motte au milieu, est supportée par trois statues colossales des vertus théologales posées sur un socle de marbre : la Foi tenant un calice, l'Espérance appuyée sur une ancre, la Charité, allaitant un enfant. Le fond de la chaire est formé d'une draperie d'or appliquée au pilier et soutenue par deux petits génies nus et voltigeants. Un Saint-Esprit en forme de colombe, entouré de rayons lumineux et de nuages, sert d'abat-voix. Il est surmonté d'une nuée où se jouent quelques têtes de chérubins aux nez retroussés, et d'où semble s'élancer un ange montrant le ciel et tenant un livre où est écrit : Hoc FAC ET VIVES (8).

La chaire terminée fut examinée, en présence des commissaires du chapitre et des sculpteurs Pigalle et Allegrain, par le sculpteur Coustou, et par l'architecte Moreau. Ceux-ci en firent un rapport élogieux (9). Nous avons vu (10) comment, de son temps même, cette chaire avait été diversement appréciée.

Nous nous rappelons aussi que, durant la Révolution, les armes de Mgr de la Motte avaient été remplacées par ces mots : DEO ET PATRIÆ (11).

(1) Publ. dans POUY, Hist. de François Faure, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XXV, p. 279.

(2) Lettre de François Faure à Du Cange, DUSEVEL, *Revue Picarde* du 22 juillet 1861. — POUY, *op. cit.*, p. 272.

(3) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 150. — Bibl. d'Am., ms. 832 (Machart, t. IV), p. 372.

(4) *Affiches de Picardie*, 1773, p. 118, et 1782, p. 188. — Bibl. d'Am , mss. 832 (Machart, t. IV), p. 372; et 836 (Machart, t. VIII), p. 394 *ter*. — Carpentier fils, qui n'avait alors que 16 ans y aurait collaboré, sans doute comme apprenti (R. GUERLIN, *Notes sur la vie et les œuvres de J.-B.-M. Dupuis*, etc., p. 42). — On ne sait où Baron (ms. de Baron, édit. Soyez, p, 150) a pris que les dessins de la chaire avaient été donnés par Soufflot. Rien ne semble permettre une telle attribution. Nous avons vu (t. II, p. 72, note 2) que le même auteur avait, sans plus d'apparence de raison, attribué à Soufflot la gloire du sanctuaire.

(5) RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 78.

(6) Haut. totale : env. 8m50. — Elle fut peinte et dorée par Coquelet et Bourgoin, de Paris. (Bibl. d'Am., ms. 832 (Machart, t. IV), p. 372. — RIVOIRE, *loc. cit.* — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 150). Suivant ces différents auteurs, la peinture et la dorure n'auraient été exécutés qu'en 1774, mais les *Affiches de Picardie* de 1773 disent positivement qu'elle était déja alors peinte et dorée.

(7) *Affiches de Picardie*, *loc. cit.*

(8) *Luc.*, x, 28.

(9) « Nous avons examiné avec soin l'ensemble et la composition dudit ouvrage. Nous l'avons trouvé noble et agréable, de forme pyramidale, élégante, et telle qu'il nous a paru convenable pour un vaisseau aussi élevé que l'est l'église d'Amiens. Nous estimons que les figures sont de bonnes proportions, drapées et accompagnées des attributs qui leur sont propres; que les ornements sont d'un bon choix, distribués avec goût, et que tout est exécuté avec la précision et l'art que chaque objet exige et comporte ». Rapport de Coustou et de Moreau, publ. dans *Aff. de Pic.*, 1773, p. 119.

(10) Voy. ci-dessus, t. I, p. 97.

(11) Voy. ci-dessus, t. I, p. 130.

En 1840, la peinture et la dorure de la chaire furent remises à neuf par Pipaut, peintre à Amiens, aux frais « d'un riche marguillier de Notre-Dame » (1).

Le grand Crucifix (2) qui est accroché au pilier 14 *a*, vis-à-vis de la chaire fut exécuté en 1844 par les frères Duthoit, avec le produit d'une souscription faite dans Amiens sous la direction du comte de Betz, président de la Société des Amis des Arts de la Somme, et fut placé au mois de février 1845 (3).

En 1825, lors d'une mission, on avait élevé dans l'ancien cimetière Saint-Denis, à Amiens, un calvaire composé d'un grand Crucifix accompagné de la Vierge et de saint Jean. En 1830, le tout en fut enlevé et placé dans la cathédrale (4), au-dessus de la porte E. Ces figures sont de peu de valeur artistique.

En 1840, par les soins de Mgr Mioland, évêque d'Amiens (5), on a placé debout sous l'arcature du soubassement, à droite en entrant par la porte E, entre les deux épitaphes des chanoines Maximilien-Joseph et Nicolas Filleux, une belle tombe en pierre (6) de la fin du XIIIe siècle, qui se trouvait dans l'ancien cimetière des Macchabées. Cette tombe est sans doute celle



Fig 246. – Statue funéraire d'un chanoine

(1) *Gazette de Picardie*, du 29 juillet 1840. — *Le Glaneur*, du 7 décembre 1840.

(2) Haut., env. 4 m.

(3) *Le Glaneur*, du 15 février 1845. — *Gazette de Picardie*, du 17 février 1845. — DUSEVEL, *Notice sur la cath. d'Am.*, p. 39.

(4) GILBERT, *Descr. histor. de l'église cath. d'Am.*, p. 210. — DUSEVEL, *Notice sur la cath. d'Am.*, p. 59. — *L'Abeille picarde*, du 25 août 1830. — *Sentinelle picarde*, du 29 août 1830.

(5) *Le Glaneur*, du 25 janvier 1840. — *Gazette de Picardie*, du 29 janvier 1840.

(6) Long., 1m68.

d'un chanoine. Faite pour être placée horizontalement, elle représente (fig. 246) en demi-bosse un prêtre couché, en aube, chasuble et manipule, et tenant un calice, la tête sur un coussin et les pieds appuyés sur un lion. Au-dessus de sa tête est un dais d'architecture porté par deux colonnettes avec chapiteaux à bouquets de feuillages.

Lorsque cette tombe fut placée en cet endroit, le visage du gisant, qui était endommagé, fut restauré avec du mastic (1). Malgré cette restauration inutile et plutôt fâcheuse, on ne peut s'empêcher de reconnaître dans cette figure une grande recherche d'individualisme : les mains sont d'une perfection d'exécution et d'une vérité très remarquables. Les draperies de la chasuble font déjà pressentir les plis cassés de la fin du XIVe siècle.

Aucune inscription ne fait connaître le nom du défunt dont cette tombe recouvrait la sépulture (2).

Sous un des arcs trilobés de l'arcature du soubassement, du même côté de la porte E, l'épitaphe suivante est gravée sur une plaque de marbre noir arrondie en haut et en bas (3), surmontée d'une urne de bois doré, et terminée dans le bas par une pomme de pin de même matière :

✠ D. O. M. ‖ MAXIMILIANUS JOSEPHUS ‖ FILLEUX ‖ PRESBITER ET CANONICUS ‖ AMPLIFICATO QUAMDIU VIXIT ‖ DOMUS DEI DECORE ‖ HIC ‖ ANTE ARAM ‖ CUI EXORNANDÆ PRÆFUERAT (4) ‖ SEPULTUS EST ‖ OB. 7 JAN. 1728 ‖ ÆTAT. 68.

Sous un autre arc trilobé de l'arcature du soubassement, du même côté, cette épitaphe est gravée sur une plaque de marbre semblable à la précédente :

✠ D. O. M. ‖ *HIC JACET* ‖ *NICOLAUS FILLEUX PRESBITER* ‖ SAC. FAC. PARIS. DOCTOR THEOLOGUS ‖ ARCHIDIACONUS PONTHINENSIS ‖ HUJUS ECCLESIÆ CANONICUS, ‖ VICARIUS GENERALIS, ET OFFICIALIS. ‖ FIDEI SINCERITATE, MORUM INTEGRITATE, ‖ ELOQUII FACUNDIA, JUSTITIÆ ZELO, ‖ SIMPLICITATE CHRISTIANA ‖ CLERO PRÆLUXIT ‖ HUJUS ARÆ ELEGANTIORI CLAUSTRO LATERALI EXORNANDÆ (5) ‖ IMPENSIS MORIENS PROVIDIT ‖ SUBLEVANDÆ DOMUS PAUPERUM EGESTATI ‖ DIVITEM PECUNIÆ SUMMAM LEGAVIT ‖ OBIIT DIE 23 MARTII 1743 ‖ *REQUIESCAT IN PACE.*

Au-dessus de l'arcature du soubassement du même côté, une plaque de marbre noir, entourée d'une marge de marbre blanc et d'un encadrement mouluré de marbre noir, le tout porté par deux consoles de marbre blanc et surmonté d'une urne de marbre noir (6) au milieu d'une couronne de chêne en bronze, porte cette inscription (7) :

(1) GOZE, feuilleton de l'*Ami de l'ordre*, du 20 juill. 1853.

(2) On l'a souvent donnée comme la tombe de Jean de Cambrin, doyen du chapitre, mort en 1495; mais le style du monument suffit pour repousser bien loin une telle attribution.

(3) Haut., 1m28; larg., 0m78.

(4) L'autel Saint-Jean du Vœu (chapelle XIII). Voy. ci-dessus, t. II, p. 295.

(5) Voy. ci-dessus, t. II, p. 298.

(6) Cette urne renfermerait le cœur. Calland et Dubois, *Guide de l'étranger à Amiens*, p. 58.

(7) Haut. totale, 1m85; larg., 1m18.

✠ ☧ ‖ HIC DEPOSITUM ‖ COR ‖ JOAN. FRANCISCI DE DEMANDOLX ‖ PATRIC. MASSILIENS. ‖ RUPELLENS. ‖ ECCLESIÆ AN. MDCCCIII ‖ AMBIANENS. AN. MDCCCIV ‖ EPISCOPI ‖ OBIIT ‖ AN. REP. SAL. MDCCCXVII, XVI KAL. SEPT. ‖ ÆTAT. LXXIII MENS. X ‖ in Deo speravit cor meum ‖ DOMINICUS DE DEMANDOLX FRATER MAJOR ‖ CAROL. ANDR. JULIUS DE GASSAUD SORORIS PRONEPOS ‖ CUM LACRYMIS ‖ PP.

Près de la porte E, à gauche en entrant, s'élève le mausolée de Pierre Sabatier, évêque d'Amiens, décédé en 1733. Il fut exécuté en 1748 par Jean-Baptiste Dupuis, sculpteur à Amiens, par les soins de l'abbé Dargnies, grand vicaire du défunt, et d'un autre chanoine. Dupuis reçut 1.600 l. pour son travail (1). Pour établir ce monument, il fallut démolir une représentation de l'image de la Vierge environnée de ses attributs et appliquée contre la muraille (2).

En 1897, ce monument, qui avait subi d'assez notables dégradations, fut restauré aux frais de M. E. Soyez par M. Mollien, sculpteur à Amiens.

Le monument (fig. 247) tout en pierre blanche, est de fort grandes dimensions (3). Il se compose d'un socle en forme de gaîne en pierre, jadis peinte en imitation de marbre (4), contre lequel a été placée l'épitaphe du prélat gravée sur une plaque de marbre noir :

✠ ILLUSTRISSIMUS AC REVERENDISSIMUS IN CHRISTO ‖ PATER D. D. PETRUS SABATIER, ‖ AMBIANENSIS EPISCOPUS, ‖ SACRÆ FACULT. PARIS. DOCTOR THEOLOGUS, ‖ VASIONENSIS E NOBILI FAMILIA ORIUNDUS, ‖ PRO FORIBUS HUJUS SACELLI QUIESCIT. ‖ HANC PER ANNOS 26 REXIT ECCLESIAM ‖ PASTOR OPTIMUS, ‖ OMNI VIRTUTUM GENERE COMMENDABILIS ‖ OBIIT DIE VICESIMO JANUARII AN. 1733. ‖ ANNUM ÆTATIS AGENS 79. ‖ *REQUIESCAT IN PACE.*

Ce socle sert de support à un sarcophage jadis peint en imitation de marbre, sur le devant duquel sont sculptées en bas-relief et dorées, la *Foi* et la *Charité*, personnifiées par deux femmes assises, l'une tenant un livre ouvert et un calice, l'autre jouant avec deux enfants nus.

Au-dessus du sarcophage, est un morceau de sculpture en ronde bosse, représentant le prélat, de grandeur naturelle, à demi-couché, accoudé sur un coussin, et tournant les regards vers la chapelle Saint-Jean du Vœu, dont

(1) Arch. de la Somme (Intend. de Pic.), C 792. — *Almanach de Picardie*, 1757, p. 27. — *Gall. Christ.*, t. X, col. 1215. — DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t, II, p. 76. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 385. — Par son testament daté du 3 novembre 1731, aujourd'hui disparu (Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. I, l. 45, n° 20), Pierre Sabatier laissait à la disposition du chapitre de l'inhumer dans la cathédrale où bon lui semblerait, pour quoi il lui laissait sa belle chape et sa belle chasuble.

(2) Cette destruction ne se fit pas, paraît-il, sans protestations. Arch. de la Somme, ms. intitulé *Annales capitul. et autres* (1744-1754). — Bibl. d'Am., ms. 834 (Machart, t. VI), p. 163.

(3) Haut., 8m16; larg. max., 2m12.

(4) Lors de la restauration de 1897, toutes les parties du monument qui étaient peintes en façon de marbre ont été grattées et la pierre partout remise à nu. Il est contraire aux règles de l'esthétique de donner à une matière l'apparence d'une autre, et surtout de donner à un monument, l'apparence d'une richesse qu'il n'a pas en réalité. Lorsqu'on exécute un monument de toutes pièces, on ne saurait trop être pénétré de ces principes. Mais ici, il s'agissait d'un monument existant : peut-être aurait-il été préférable de respecter l'idée de son auteur, fût-elle contraire au bon goût. Si Dupuis avait pu disposer de sommes suffisantes, il eût mis certainement du marbre aux endroits où il l'a imité, parce que c'était nécessaire à l'effet qu'il voulait produire et qu'il lui fallait une matière de couleur plus sombre pour faire ressortir ses sculptures. C'était absolument dans l'esprit du temps.

il fit faire la décoration (1). Il est vêtu du rochet de dentelles et de la mosette d'hermine, la calotte sur la tête (2). A côté de lui était un enfant pleurant, nu, qui fut brisé à la Révolution parce qu'il portait les armes du défunt. Ce petit personnage était très estimé (3). Derrière cette composition, s'élève une grande pyramide naguère imitant le marbre, terminée par une urne couverte d'un linceul. En avant de la pyramide, l'ange du Jugement dernier, à demi nu, vole à travers des nuages, sonnant de la trompette (4).



Fig. 247. – Tombeau de Pierre Sabatier

Les anciens auteurs parlent de ce mausolée avec éloges (5). Il a certainement de la valeur, malgré quelques défauts inhérents au goût de l'époque, comme, par exemple, l'apparence du marbre donnée à la pierre, l'abus des nuages et des draperies flottantes, le nu par trop marqué sous les vêtements, le manque de dignité dans la posture du prélat (6). En revanche, l'exécution est parfaite, les expressions bien rendues. L'ange qui domine la composition est très hardi. C'est un des morceaux qui font le plus d'honneur à Dupuis.

(1) Chapelle XIII. Voy. ci-dessus, t. II, p. 294.

(2) Ses deux mains et ses deux pieds, qui étaient brisés mais conservés, ont été remis en place en 1897.

(3) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 170. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 146. — Il a été refait de toutes pièces en 1897, ainsi que l'écusson qu'il tient.

(4) La main droite et la trompette qu'elle tenait avaient été brisées. Elles ont été replacées en 1897.

(5) Daire, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 76. — Bibl. d'Am., ms. de Machart, t. VIII, p. 385. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 170. — Rivoire n'est pourtant pas de cet avis, et il trouve qu'il n'a « rien de remarquable sous le rapport de l'art ». *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 140.

(6) Le coussin sur lequel le prélat est accoudé, est trop épais, manque de moelleux et fait un effet désagréable.

Rivoire (1) donne à Pierre Sabatier une épitaphe tout autre que celle qui est gravée sur le monument :

» In pace in idipsum dormiam et requiescam. Hic tantum nobilis instar tumuli, » suppresso sui nomine, condigno plane christianæ humilitatis exemplo, pontificiam » ipsam dignitatem quam vivens ornabat, etiam post mortem illustraturus, bonorum » operum ac virtutum meritis clarus, de Dei ecclesia optime meritus, e vita » decedens, suo incidi sepulchro mandavit Petrus de Sabathier, episcopus » Ambianensis. Vixit annos 78, menses 2, dies 6. Omnibus unus amor erat pastor » et pater optimus. Sedit in pontificatu annos 26. Obdormivit in Domino » 20 januarii 1733. Anima ejus in bonis demorabitur; caro ejus requiescat in pace (2).

Charles Hémard de Denonville, cardinal prêtre du titre de Saint-Mathieu, évêque de Mâcon et d'Amiens, mourut au Mans le 23 août 1540 (3). Ses entrailles durent être inhumées dans cette ville (4), mais son corps, placé dans un cercueil en plomb, fut transféré à Amiens pour y être enterré dans la cathédrale. Pour l'exécution de son mausolée, ses exécuteurs testamentaires s'adressèrent à Mathieu Laignel, sculpteur à Amiens (5), qui présenta un projet. Le prix de cinq cents livres demandé par lui paraissant un peu élevé, avant de lui rendre son projet, on le fit copier par un peintre pour le porter à Anvers, « pour savoir si on en pourroit avoir meilleur marché », mais là, les prétentions s'élevèrent à sept cents écus. On traita donc avec Mathieu Laignel. Le dernier paiement qui lui fut fait est du 6 octobre 1541 (6); pourtant le monument porte la date de 1543.

Pendant l'hiver de 1896 à 1897, le mausolée, qui menaçait ruine, fut l'objet d'une restauration assez importante, principalement sur l'étage inférieur et sur quelques parties accessoires. La partie sculpturale limitée à quelques détails d'ornementation, fut confiée à M. J. Lotiquet, d'Amiens, qui a reproduit les motifs anciens avec une grande exactitude.

Le tombeau du cardinal (pl. XCII) (7) est adossé au pilier 15 *a*. Tout entier

(1) *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 146.

(2) M. R. Guerlin (*Notes sur la vie et les œuvres de Jean-Baptiste-Michel Dupuis*, etc., dans *Réunion des Soc. des Beaux-Arts des départ.*, 1895), suppose avec apparence de raison que c'était l'inscription placée vis-à-vis du mausolée. Un article du *Journal de Verdun* de mai 1749 nous apprend en effet que Pierre Sabatier avait voulu une sépulture beaucoup plus modeste; ce n'est que plusieurs années après sa mort, alors que l'inscription placée sur ses restes commençait à s'effacer, qu'on érigea le somptueux monument qui nous occupe. — Il est vraisemblable que l'inscription donnée par Rivoire était gravée sur la grande dalle de pierre bordée de marbre, placée au bas des marches de la chapelle XIII, et sur laquelle on ne voit plus rien.

(3) Épitaphe du cardinal Hémard. Cependant l'inventaire fait au Mans après son décès et daté du 25 août 1540 (Arch. du château de Denonville) porte que le prélat était mort huit jours auparavant, c'est-à-dire le 17 août. Cette date est sans doute plus exacte que celle de l'épitaphe, qui ne dut être posée que plus de trois ans après.

(4) « A IIII cirurgiens, qui ont ouvert le corps dudit deffunct, XIII l. X s. A leurs serviteurs, XLV s..... Au tumbier, sus et tant moins de la tumbe qu'il doibt faire au Mans, IIII l. X s. ». Compte d'exéc. du testam. du card. Hémard. Arch. du château de Denonville.

(5) Ce Mathieu Laignel avait-il quelque parenté avec Guillaume Laignier, peintre, qui fit le portrait d'Adrien de Hénencourt sur son lit de mort en 1530? — Voy. ci-dessus, t. II, p. 87.

(6) Tous les détails ci-dessus sont extraits des comptes d'exécut. du testament du cardinal Hémard, datés du 28 août 1542, aux archives du château de Denonville, et qui m'ont été gracieusement communiqués, ainsi que l'inventaire précité, par M. l'abbé Hermeline, curé de Denonville. — Ces comptes d'exécution contiennent tout le détail des pompeuses funérailles qui furent faites au prélat au Mans et à Amiens, du chariot sur lequel il fut transporté d'une ville à l'autre et sur les localités que le cortège funèbre a traversées. Il faut remarquer que l'inventaire et les comptes disent toujours *de Hémard* et non *Hémard* tout court, comme on le dit habituellement.

(7) Haut., $5^{m}71$; larg., $2^{m}12$.

conçu dans le style de la Renaissance et n'ayant absolument plus rien de gothique, il comprend trois étages principaux.

1. — L'étage inférieur est orné de trois courts pilastres, d'un ordre rappelant le dorique et élevés sur un stylobate. Ces pilastres et les intervalles qui les séparent sont ornés de très jolies et très fines arabesques Renaissance d'une très faible saillie. Le pilastre du milieu est en marbre blanc et son piédestal était en marbre noir; tout le reste était en pierre blanche. Lors de la dernière restauration, tout le stylobate et les deux pilastres extrêmes ont été refaits en pierre de Lunel d'Hydrequent.

Ces trois pilastres portent un entablement assez élevé, en pierre blanche, orné de deux anges qui servent de supports à un cartouche de marbre blanc portant en petits caractères cette inscription :

D. OPT. M. ET. MEM. ÆTER. EPITAPHIV. R[MI]. DNI. CAROLI. HÆMARDI. CARD[LIS] MATISC. ET AMBIANORV. EPI.
QVM NVNC. IACENTE. CAROLV. HÆMARDV. VIDES.
NON STEMA. OPESVE. AT. VNA. VIRTVS. ET. LABOR.
PEDETETIM. ADVSQZ. SVMMA. VEXIT. MVNIA.
A CONSILIIS. PRIMVM. ILLE. REGIIS. PAVLVLVM.
POST. ROMA. AD. IPM. SVMMV. PONTIFICM. SVI.
NEGOTIA. VT. REGIS. FIDELITER. GERAT.
LEGATVS. ADEO. SE. VTRIQZ. FIDVM PRÆSTITIT.
VT. CARDINALIV. IN. NVERV. ATQZ. IN. ORDINEM.
ACCIRET. ISTE. ILLE. AMBIANÆ. ECCLESIÆ.
PRÆFICERET. IN. QVA. CONSEPVLTIS. LITIBVS.
VT. PACIS. ARRAM. PERPETVAM. CORPVS. SVV.
ANIMAM. DEO. LINQVENS. SEPELIENDV. DEDIT.
OBIIT. 23[A]. AVGVSTI. ANNO. XPI. 1540. SVÆ. VERO. ÆTATIS. 47. ANIMA. QVIESCAT. IN. PACE. AMEN.

2. — Plus haut, règne un nouvel ordre de petits pilastres doriques en marbre, ornés d'ornements Renaissance et portant quatre arcs en plein cintre, sous lesquels sont sculptées en bas-relief les quatre vertus cardinales, le tout en marbre blanc. Chacune des vertus est personnifiée par une femme debout. La *Justice,* avec une cuirasse et un manteau jeté sur les épaules, a sur la tête une couronne royale. De la main droite elle tient une épée nue, de l'autre, une balance. La *Tempérance,* tête nue, les cheveux flottants, a dans une main un frein, dans l'autre, une jolie horloge. — La *Prudence,* coiffée d'une espèce de bonnet à bourrelet avec une petite houppe par derrière, tient un compas et un miroir à pied. — La *Force* cuirassée, les cheveux flottants, porte une tour d'où elle fait sortir violemment un monstre.

Au-dessus de cette arcature, règne une corniche en marbre noir, portant cette inscription :

IN TE DOMINE SPERAVI NON CONFVNDAR IN ETERNVM 1543.

3. — L'étage supérieur se compose d'un entablement orné de motifs Renaissance (1), porté par deux pilastres d'ordre composite décorés sur leurs faces antérieures dans le même goût, et, sur leurs faces latérales, de trophées d'ornements d'église (2). Le tout est en pierre, et forme une espèce de niche à fond plat, dans laquelle est placée la statue en marbre blanc du défunt (3). Le cardinal

(1) Au milieu, un motif circulaire, qui contenait sans doute les armes du prélat, a été bûché. — Voy. épitaphier B, p. 5.

(2) Encensoir, calice, ciboire, burettes, crucifix, chandelier, missel, bénitier, paquet de cierges. C'est peut-être un des premiers exemples d'un motif de décoration qui eut pendant trop longtemps un si grand succès.

(3) Haut., 1[m]24.

est représenté en *priant,* vêtu de la *cappa magna* (1), tête nue, deux anneaux aux doigts. Les mains jointes, il est agenouillé sur un carreau brodé, devant un prie-Dieu, sur lequel est un livre ouvert. Il a le visage tourné vers le grand Crucifix qui jadis surmontait le jubé (2). Le fond de la niche est peint en bleu, semé de larmes en relief de couleur rouge, mais qui paraissent avoir été dorées. Sur ce fond se détachent : à gauche du spectateur, un chef de saint Jean-Baptiste entouré d'une couronne de lauriers, le tout peint au naturel; — à droite, deux anges debout sur une console et servant de support à un écu aux armes du défunt, *fascé de douze pièces* (3), le tout de marbre blanc. L'écu était surmonté d'un chapeau de cardinal qui a été bûché.

Sur l'entablement supérieur, et pour couronner le monument, s'élèvent trois statuettes de marbre blanc (4) figurant sans doute les trois vertus théologales, sous la forme de trois femmes debout. La *Foi,* la tête voilée, tient un calice d'où sort une hostie; les deux autres sont mutilées et ont perdu leurs attributs. Il faut y voir vraisemblablement l'*Espérance* et la *Charité* (5). Entre ces trois figures sont deux enroulements composés chacun de deux dauphins buvant dans un vase.

On a déjà remarqué la grande ressemblance, la quasi identité, peut-on même dire, qui existe entre les quatre vertus cardinales qui ornent la partie médiane de ce monument et celles qui se trouvent au tableau de François de Lannoy dans l'église de Folleville (6). L'analogie n'est pas moins grande dans l'entablement soutenu par deux pilastres, sous lequel sont les priants dans l'un et l'autre monument. A Folleville comme à Amiens, on retrouve dans le fond de la niche le même chef de saint Jean au milieu d'une couronne de lauriers. Il est impossible de ne pas attribuer les deux monuments au même artiste, mais il est difficile de dire celui qui a servi de modèle à l'autre, car si nous connaissons la date de l'exécution du monument du cardinal Hémard, nous savons que François de Lannoy, qui mourut en 1548 avait fait exécuter son tombeau bien avant sa mort (7).

Pourtant les comptes d'exécution du testament du cardinal Hémard laissent bien supposer que c'était un projet original que présentait Mathieu Laignel, et on ne peut guère admettre que celui-ci ait copié un monument aussi voisin d'Amiens sans que les exécuteurs testamentaires du cardinal en eussent été informés; il est donc assez vraisemblable de donner l'antériorité à celui qui nous occupe (8).

(1) Sans doute ainsi désignée dans son inventaire après décès : « I grand manteau pontifical d'escarlate rouge, avec camail ». Arch. du chât. de Denonville.

(2) Cette statue, d'apparence un peu lourde, ne manque pourtant pas d'un certain mérite. Elle gagne beaucoup à être réduite par la photographie.

(3) *D'argent à six fasces de sable,* ou *d'argent fascé de sable de six pièces,* ou *burelé d'argent et de sable de six pièces.* Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 340.

(4) Haut., env. 85 centimètres.

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 340.

(6) A peine peut-on y saisir quelques nuances de détails dans les vêtements et dans les attributs. L'ordre dans lequel elles sont placées est légèrement interverti, mais c'est tout.

(7) Son testament, daté du 28 août 1545, porte que « ledit messire François de Lannoy veut et entend estre inhumé en la chapelle de Monsieur Saint-Jean-Baptiste de Folleville, entre l'autel et les représentations de ma femme et moy, comme l'on va au Sépulchre ». Corbinelli, *Hist. généal. de la maison de Gondi,* t. II, p. 651, et Bazin, *Descr. histor. de l'église et des ruines du château de Folleville (Somme),* dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.,* in-8°, t. X, p. 76.

(8) Malgré le style fortement impreigné d'italianisme du monument, le nom de Mathieu Laignel est bien amiénois. M. P. Vitry *(Michel Colombe,* p. 217) a naguère supposé que les ouvriers italiens venus en Picardie au commencement du XVIe siècle, pour mettre en place le tombeau de Raoul de Lannoy à Folleville, y auraient créé un atelier qui aurait produit, entre autres choses, les tombeaux du cardinal Hémard et de François de Lannoy. Si cette supposition est exacte, Mathieu Laignel aurait pu être un de leurs élèves.

Dans la travée 15-16-17-18, au bas du perron devant l'entrée du chœur, fut inhumé le chanoine François-Édouard Cornet de Coupel, le trop généreux complice de Mgr de la Motte dans les « embellissements » de la cathédrale au XVIII[e] siècle, décédé en 1786 à l'âge de 88 ans. A cette place, si souvent foulée aux pieds, l'inscription gravée sur la plaque de marbre qui recouvrait ses restes ne tarda pas à s'effacer. En 1889, M Poujol de Fréchencourt, petit-neveu du chanoine Cornet, la fit rétablir à ses frais suivant un relevé qu'il en possédait, et qui avait été fait alors qu'on pouvait encore la lire. On n'y a pas rétabli les armes du chanoine, ainsi qu'elles y existaient jadis : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un cornet de même,* et qui avaient été effacées pendant la Révolution (1).



Fig. 248. — Monument de Claude Pierre.

Voici le texte de cette inscription gravée sur une table de marbre blanc (2) :

HIC JACET ‖ FRANCISCUS ‖ EDUARDUS CORNET ‖ DE COUPEL CAN. PRESB. ‖ VIR ‖ SIMPLICITATE MORUM ‖ AC PIETATE INSIGNIS ‖ SIBI UNI PARCUS ‖ DEDIT ‖ EGENIS OPEM CHORO SUBSIDIUM ‖ CIVIBUS MISSAS CERTO ORDINATAS ‖ CATHEDRÆ SPLENDOREM NITOREM PARIETIBUS ‖ ET DECOREM AMPLISSIMUM HUIC BASILICÆ ‖ QUÆ ILLIUS POTISSIMUM SUMPTIBUS ‖ AURO FULGET ET MARMORE ‖ OBIIT DIE 9 JANUARII ‖ ANNO CHRISTI 1786 ÆTATIS SUÆ 88 ‖ REQUIESCAT ‖ IN PACE. ✠

Le 25 avril 1895, en travaillant au dallage dans le transept de la cathédrale, on a mis à découvert, contre le chaînage de pierre qui réunit les deux gros piliers de la croisée 15 *a* et 16 *a*, à environ 3[m]50 de 15 *a*, et dans une direction perpendiculaire audit chaînage, un petit caveau maçonné en craie du pays, tout simplement taillée (3). Il n'était séparé de

(1) Ms. de Baron, édit. Soyez, p, 148. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 379. — RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am*, p. 81.

(2) Long., 94 centim. ; larg., 94 centim.

(3) Il avait 2 m. de long sur 0[m]65 de largeur à la tête, et 0[m]55 au pied, et environ 1[m]60 de profondeur.

l'aire du dallage que par quelques pierres brutes et plusieurs morceaux brisés de meneaux de fenêtres, dont les profils doivent appartenir à la fin du XIIIe siècle, ou au commencement du XIVe (1). Ces fragments paraissaient n'avoir jamais été au contact de l'air, et leur pierre était aussi blanche que si elle venait d'être travaillée. Il est vraisemblable que ce sont des morceaux de rebut non utilisés.

Ce caveau renfermait un cercueil de chêne sur lequel se voyaient encore quelques fragments de parchemin enluminé et doré à la façon des miniatures des manuscrits, mais à une beaucoup plus grande échelle. En rapprochant deux de ces morceaux, on a pu reconstituer une figure haute de 40 à 45 centimètres représentant un saint évêque *in pontificalibus* : dalmatique bleue, chasuble vermillon, amict paré d'or, mitre blanche aux orfrois d'or et crosse à la main. La volute de la crosse manque, mais une portion de volute d'or se voit sur un autre fragment difficile à rapprocher des deux premiers. Un nimbe d'or entoure la tête ; le visage a entièrement disparu. Les autres fragments appartenaient aussi à des personnages, mais étaient trop incomplets pour qu'on ait pu les reconstituer.

Toutes ces figures se détachaient sur un fond d'un ton gris pâle décoré d'un ornement courant composé d'enroulements de feuilles de trêfle vert réséda, aux tiges ocre rouge, le tout d'un très joli dessin.

Fig 249._Tombeau de Jean de Sachy

Par leur style et les costumes des personnages, ces peintures appartiennent certainement à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe. Les ors sont de cet or brillant usité dans les miniatures des manuscrits de cette époque.

(1) Ils ont été retirés et sont conservés à l'agence des travaux de la cathédrale.

Il est probable que, suivant un mode de décoration fréquemment usité alors pour les meubles, le cercueil était tout entier recouvert de parchemin ainsi enluminé. La preuve en est qu'on apercevait encore par places, sur le bois du cercueil, de cet épais vermillon dont étaient peintes plusieurs pièces des vêtements des personnages (1).

Dans le cercueil, le corps, qui très probablement avait été embaumé, était ainsi que tout ce qui l'accompagnait, dans la décomposition la plus complète. Les ossements s'effritaient sous la moindre pression, tout n'y faisait plus qu'une masse molle et concrète. On n'y a trouvé ni étoffes, ni bijoux, ni inscription pouvant faire identifier le défunt, sinon un petit morceau de bois qui a dû être rond, un peu de poussière d'un vert irisé paraissant provenir d'une étoffe et cinq pots à encens en terre, tous brisés.

Aucune marque extérieure ne révélait la présence d'une sépulture à cet endroit.

Contre le pilier 16 *b* s'élève un monument de sculpture en pierre blanche (fig. 248) (2), qui est le présent de frère Claude Pierre, religieux profès, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Acheul, chanoine vicarial en l'église Notre-Dame pour ladite abbaye, maître du Puy en 1650 (3).

Ce monument est généralement attribué à Nicolas Blasset (4).

C'est un groupe en ronde bosse de grandeur naturelle (5). Le chanoine donateur, en surplis et aumusse, est agenouillé devant un prie-Dieu. Il baise le pied de l'Enfant-Jésus, qui est debout sur le prie-Dieu, et que lui présente la Vierge Marie. Celle-ci est vêtue presque à la mode du milieu du XVII[e] siècle; elle est nu-tête et sa chevelure est coiffée à chignon. Le chanoine est présenté par saint Claude, son patron, en chape, mitre et crosse (6). Le tout est soutenu par une console sculptée ornée d'une tête de chérubin et portée par une gaîne d'où sort une tête d'homme barbu. Sur le devant de la console, une plaque de marbre noir porte cette inscription en lettres d'or :

FRERE CLAVDE PIERRE PBRE RELIGIEVX PROFEZ CHANOI[NE] || REGVLIER DE L'ABBAIE DE S[T] ACHŒVL LEZ AMYENS ET || VICARIAL DE L'EGLISE DE NOSTRE DAME D'AMIENS POVR || LADICTE ABBAIE A OFFERT A DIEV ET A LA GLORIEVSE || VIERGE MERE CESTE IMAGE EN L'ANNEE 1650 ESTANT || MAISTRE DE LA CONFRERIE DE NOSTRE DAME DV PVI.

Pierre sacrée où le serpent se brise.

Au-dessus du monument, est accroché au pilier un médaillon circulaire entouré d'une couronne de feuillage, dans lequel est sculptée la Sainte Famille en demi-relief sur fond bleu. Il est surmonté d'une figure du Père Éternel sortant des nuages, avec une banderole où est écrit : HIC EST FILIVS MEVS DILECTVS.

(1) Ces fragments ont été déposés au musée d'Amiens. — Cf. le cercueil du cardinal Guala Bicheri trouvé dans l'église Saint-André de Verceil en Italie (XIII[e] s.). ENLART, *L'architecture gothique en Italie*, p. 170.

(2) Haut., 4[m]70; larg., 1[m]56.

(3) 25 mai 1651. Requête de Claude Pierre à l'évêque, à l'effet d'être autorisé à placer ledit monument. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G. 534. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 218.

(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, *loc. cit.* — Arch. de la Somme, C 792.

(5) Haut. moyenne des figures, 1[m]80.

(6) Lors de la Révolution, la mitre et la volute de la crosse ont été brisées. Elles ont été refaites peu après. RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 119. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 204.

Au bas du médaillon est une tête de chérubin entre deux guirlandes.

Ce monument peut compter parmi les meilleurs de Blasset, s'il est bien de lui, comme tout porte à le faire croire : la statue du chanoine est surtout très remarquable. Il faut noter le nu apparaissant sous les vêtements de la Vierge. Le corps de celle-ci est un peu long.

On y voit encore des traces de dorures. Les armes du donateur s'y trouvaient aussi, paraît-il, mais nous ne savons à quel endroit. Il portait *d'or aux initiales F, C, P, équipollées à trois points, accompagnées en chef d'une croix accostée de deux étoiles, et, en pointe, d'un croissant, le tout de sable* (1).

Au pilier 16 *c*, est un bénitier. Ce n'est probablement pas celui qui avait été posé en 1665 « à l'entrée de la porte vers le cloître Saint-Nicolas » par le chanoine Cornet, maître de la fabrique, aux dépens du chapitre (2).

Contre le pilier 11 *b* s'élève le monument funéraire de Jean de Sachy, ancien premier échevin d'Amiens, décédé en 1644, et de Marie de Revelois, sa femme, morte en 1662.

Par acte du 3 décembre 1642, Jean de Sachy obtint du chapitre, moyennant la fondation d'un obit solennel, pour la somme de 13.000 l. et le don d'une chasuble et de tuniques de velours noir à orfrois de drap d'argent, l'autorisation d'être inhumé, ainsi que Marie de Revelois, sa femme, dans la nef de la cathédrale, « à l'endroit de la chappelle à laquelle le deffunct sieur père dudict sieur de Sachy a faict faire la closture, estant maistre de la confrérie du Puis, et qu'à l'ung des pilliers de ladicte chappelle, ilz puissent faire faire une épitaphe de marbre, selon le desseing quy a esté mis ès mains desdictz sieurs de chappitre », etc. (3). Jean de Sachy était alors lui-même maître du Puy, et le joli mausolée qu'il se fit élever lui tint lieu de présent (4). Pagès (5) et le manuscrit de Machart (6) attribuent ce monument à Nicolas Blasset. On y reconnaît bien, en effet, la manière du sculpteur Amiénois, et c'est une de ses meilleures œuvres (7).

Vers la fin du XIX[e] siècle, il était en assez mauvais état : les crampons de fer qui le tenaient au pilier avaient, en s'oxydant, fait éclater la dalle de pierre qui lui sert de fond et la colonne qui la soutient était fendue par endroits. Il fut restauré en 1889. Les crampons en fer furent remplacés par des crampons en cuivre, la colonne inférieure fut réparée, et le tout remis à neuf et nettoyé. Les sculptures n'ont pas été touchées.

Le monument (fig. 249) (8) se compose d'un ordre d'architecture formé de quatre colonnes corinthiennes accouplées deux par deux, supportant un entablement surmonté d'un fronton cintré sommé lui-même d'un vase. Sous l'entablement, entre

(1) Épitaphiers C, fol. 72; B, p. 94.

(2) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 43.

(3) Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G. 1087. Peu de laïcs ont eu leur sépulture dans la cath. d'Am.

(4) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 297 et 384.

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 279.

(6) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 297 et 384.

(7) Le 28 floréal an II, Pierre-Jean-Baptiste Bultel, descendant de Jean de Sachy, réclama sans succès la restitution du monument. Arch. de la ville d'Am., p. 5, an II.

(8) Haut. totale, 5 m.; larg., 1m20.

les deux couples de colonnes; s'ouvre une arcade en plein cintre. Le tout se termine par en bas en manière de cul-de-lampe supporté par une colonne d'ordre toscan qui repose à terre.

L'arcade centrale sert d'encadrement à une statue de la Vierge Marie (1) debout, couronne en tête, portant sur son bras gauche l'Enfant-Jésus entièrement nu, et, dans sa main droite, un petit puits, symbole de la confrérie. Un agneau est à ses pieds. Jean de Sachy, en costume de premier échevin, et Marie de Revelois, sa femme, sont agenouillés aux deux côtés de la Vierge. Près de Jean de Sachy, un jeune enfant debout, à demi-nu, lui montre l'Enfant-Jésus que tient la Vierge. C'est le petit saint Jean-Baptiste, patron du défunt (2). Il semble dire : « *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi* » (3). En 1643, l'habitude d'accompagner les priants de leur patron n'était pas encore tout à fait perdue, et celle, venue d'Italie, de joindre saint Jean enfant à la Vierge et à l'Enfant-Jésus, commençait à se répandre en France.

Le centre du fronton est occupé par un médaillon ovale où sont sculptées les armes de Jean de Sachy et de Marie de Revelois (4). Le premier porte *à un soleil en chef et à trois châssis de fenêtres, 2 et 1, en pointe;* la seconde, *à trois bandes chargées chacune de trois fleurs de lis au naturel.*

Un squelette (5) couché dans un linceul forme la partie inférieure du cul-de-lampe. Au milieu de celui-ci, une plaque de marbre noir porte cette épitaphe :

CLARISSIMI INTEGERRIMIQVE VIRI ‖ D. DOMINI NOSTRI IOANNIS DE SACHY CIVITATIS HVIVS AMBIANENSIS QVATER QVONDAM PRIMI ‖ MODERATORIS SAPIENTISSIMI NEC NON EXIMIÆ IN HAC INSIGNI ECCLESIA DIVÆ MARIÆ A ‖ PVTEO INSTITVTÆ SODALITATIS PRÆFECTI MERITISSIMI SIMVL ET DOMINÆ MARIÆ DE ‖ REVELOIS AMANTISSIMÆ CONIVGIS SVÆ ‖ MONVMEVTVM ‖ QVISQVIS HAC TRANSIS STVPENDVMQVE TEMPLI HVIVS OPIFICIVM SVSPICIS PAVCIS TE ‖ MOROR. MÆROR QVIPPE PVBLICVS PIIS HORVM CONIVGVM DVM HIC STAS, LITARE TE ‖ MANIBVS INVITAT. HIC IACET D. D. DE SACHY; FALLOR, HIC ORAT, HIC VIVIT CLARVS, NE ‖ DICAM, OPVM MAGNITVDINE, AVT NATALIVM SPLENDORE, CLARIOR, DIXERIM, MORVM INTEGRITATE ‖ ABIIT SED NON OBIIT. VIVEBAT VT IAM IAM MORITVRVS, MORTVVS EST VT DEINCEPS IN ‖ PERPETVVM VICTVRVS NON IN ÆRE TANTVM AVT MARMORE SED TVTIVS IN ÆTERNITATE; VIRTVTVM EIVS MEMORIA VBIQVE SVPERSTITE. QVOS OBIIT HONORES, NON AMBIIT SED MERVIT ‖ REIPVBLICÆ VINDEX VSQVEQVAQVE ACERRIMVS; OB ID DILECTVS REGI MINISTRISQVE REGIS, DILECTVS ‖ CVNCTIS SALVTIS PVBLICÆ GENVINE AMICIS. VXOREM SVO TANDEM IVNXIT SEPVLCRO, VT QVI VIVENTES ERANT VNA ‖ CARO VNO MORTVI DORMIANT IN TVMVLO, ET IN CÆLIS VNA IVNGANTVR IN GLORIA, QVA VT FRVANTVR VIATOR ORA ‖ OBIERE, ILLE ANNO DNI 1644 DIE VERO FEBR. 9A. HÆC ‖ EIVSDEM MENSIS 25A ANNO AVTEM 1662 FVNDATO ‖ QVOTANNIS IN PERPETVVM OBITV VNO.

A l'exception du fond de l'arcade centrale et des fûts des colonnes, qui sont

(1) Haut., 1 m.

(2) Mss. de Pagès, édit. Douchet, p. 280.

(3) C'est sans doute pour cette raison qu'on a placé un agneau près de la Vierge.

(4) On croyait ces armoiries détruites à la Révolution, lorsque, dans la dernière réparation du monument, on s'aperçut qu'elles étaient simplement recouvertes d'une couche de plâtre que l'on n'a eu qu'à enlever.

(5) Le bras droit, qui jadis tenait une faux, (Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 280) et le pied gauche sont mutilés.

en marbre de Rance, tout le reste du monument, y compris les statues, est en marbre blanc.

Malgré un peu de raideur, la Vierge a beaucoup de noblesse et de dignité. Les autres personnages sont bien vivants, quoique sans recherche. Le squelette est un tour de force auquel se plaisaient les sculpteurs de la fin du XVI[e] siècle. Au milieu du XVII[e], il commençait à passer de mode.

Une dalle en pierre blanche (1) fixée au mur sous le premier arc de l'arcature aveugle du XIII[e] siècle qui sert de soubassement à la travée 13 *bc*, porte cette inscription :

✠ D. O. M. ‖ in spem Resurrectionis ‖ ICI REPOSE LE CORPS DE M[R] PIERRE ‖ HONORÉ FRANÇOIS Fertel D'ABORD CURÉ ‖ DE LA PAROISSE DE S[T] SULPICE D'AMIENS ‖ ET PREVOT DES CHAPELAINS DE LA ‖ CATHEDRALE; ET ENSUITE, APRES DIX ANS D'EXI[L] ‖ POUR LA FOI, CURÉ DE LADITE CATHEDRALE ‖ PUIS DOYEN DU CHAPITRE, ET VICAIRE ‖ GÉNÉRAL DU DIOCÈSE IL EST DECEDE LE ‖ 24 MARS 1813 AGE DE 72 ANS ET 5 MOIS. ‖ ses vertus, ses lumières, son rare talent pour ‖ la chaire et la direction des consciences, lui ‖ avoient mérité l'amour, la confiance et la ‖ vénération des prêtres et des fidèles qui ‖ ont pleuré amèrement sa perte, ainsi que ‖ sa famille qui a posé ce monument de ‖ sa douleur et de sa reconnoissance ‖ PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME ‖ de profundis. Requiescat in Pace.

PAR DELIBERATION DU CHAPITRE ‖ EN DATE DU 15 MARS 1869 ‖ LES RESTES VENERES DE M[R] FERTEL ‖ ONT ETE TRANSFERES ‖ DU CIMETIERE SUPPRIME DE S[T] HONORE ‖ EN LA SEPULTURE COMMUNE DE M[R] M[R] LES ‖ CHANOINES A LA MADELEINE ‖ ET SA PIERRE TUMULAIRE A ETE PLACEE ICI.

Le poëte Jean-Baptiste-Louis Gresset mourut à Amiens le 16 juin 1777 et fut enterré au cimetière Saint-Denis de cette ville Sa sépulture y était « des plus modeste » (2). En 1810, l'académie d'Amiens obtint l'autorisation de faire transporter ses restes du cimetière Saint-Denis, alors désaffecté, dans la cathédrale. La cérémonie eut lieu le 16 août 1811 (3).

Contre le pilier 15 *c* on avait placé le modèle en bois et en toile d'une pyramide qu'on avait le dessein d'y élever, projet qui ne fut jamais réalisé (4). A l'endroit où furent mis les restes, près de ce pilier, on plaça dans le dallage, l'inscription en marbre noir (5) rapportée du cimetière Saint-Denis. Elle est ainsi conçue (6) :

✠ D. O. M. ‖ ICI REPOSE LE CORPS DE ‖ MESSIRE JEAN BAPTISTE LOUIS GRESSET ‖ CH[R] DE L'ORDRE DU ROI HISTORIOGRAPHE ‖ DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT ‖ LAZARE L'UN DES QUARANTE DE L'ACADEMIE ‖ FRANCOISE HONORAIRE DE CELLES DE BERLIN & D'AMIENS DECEDE LE 16 JUIN 17[77] ‖ AGE DE 69 ANS ‖ PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

(1) Haut., 1[m]45; larg., 75 centim.

(2) 7 ventose an III. Rapport des citoyens Dhervillez et Rousseau. Reg. de la commission des Arts, près du district d'Am., Bibl. d'Am., ms. 512, fol. 502. — Arch. de la ville d'Am., AA 132.

(3) Sur cette cérémonie et les discours qui y furent prononcés, voy. *Bull. de la Somme* du 20 août 1811. — Bibl. d'Am., ms. 833 (Machart, t. V), p. 44.

(4) Le modèle resta là pendant plusieurs années, mais il finit par tellement se détériorer qu'il fallut l'enlever. Mss. de Baron, édit. Soyez, p. 167. — *L'Indicateur de la Somme* du 15 août 1827.

(5) Haut., 50 centim.; larg., 47 centim.

(6) Elle a été refaite en 1894.

Vers 1840, Jean-Baptiste-Alexandre Ledieu, membre de la société des Antiquaires de Picardie, fit placer contre le pilier 15 *c* une dalle de pierre blanche (1) portant cette inscription :

✠ D. O. M. || *Jucundœ Cunctis Memoriœ* || *Inclyti Musarum Alumni* || *Joannis-Baptistœ Ludovici GRESSET* || *Ambiani,* || *Cujus Ossa Diu Aliunde Aruerunt* || *Verecunde Vero Sublata,* || *Exequiis iterum Rite Solutis ac Splendide* || *universis Convenientibus* || *16ª Augusti 1811* || *Hic Recondita* || *in spem Resurrectionis Jacent* || *et in Pace* || *obiit 16ª junii 1777* || *Ætatis 68* || *Declinate a me maligni.* || *Psal. 118 ✠ 115.*

Dans la travée 13-15 *cd,* se trouve une grande auge oblongue en pierre de Senlis (fig. 240) (2). Elle est ornée de moulures sur ses quatre faces, et, à chaque angle, d'une figure de prophète en demi-bosse, tenant une banderole (3). Deux de ces prophètes sont nommés : IOHEL; ZACHARIAS. Le style de ces quatre figures, et surtout les caractères des inscriptions qui les accompagnent accusent, sans aucun doute, les premières années du règne de Philippe-Auguste, vers 1180. Cette auge est portée par quatre petits piliers carrés et par un pilier central octogonal, tous couverts d'un ornement à quatrefeuilles inscrits dans des carrés de faible relief, analogue à celui qui couvre le soubassement du grand portail de la cathédrale. Le tout est posé sur une marche de pierre, grossièrement raccommodée avec des morceaux de toutes provenances, et parmi ceux-ci, quelques carreaux émaillés.

De temps immémorial, cette grande auge sert de fonts baptismaux pour certains baptêmes particulièrement solennels, et pour les cérémonies qui doivent se faire aux fonts, telles que la bénédiction de l'eau le Samedi-Saint et la veille de la Pentecôte, la procession du jour de Pâques, etc. (4).

Assurément elle n'a pas été faite pour l'usage auquel elle sert, très probablement depuis la construction de la cathédrale actuelle. Elle est d'une forme absolument inusitée et peu compatible avec les rites du baptême et des autres fonctions qui s'accomplissent aux fonts baptismaux. Il est bien difficile de dire quelle a pu être sa destination primitive. Serait-ce une ancienne fontaine à ablutions comme on en rencontre assez souvent dans les cloîtres? Ne serait-ce pas plutôt une ancienne pierre à laver les morts, suivant un usage très fréquent au moyen âge (5)? Il faut

(1) Haut., 1m52; larg., 78 centim.

(2) Haut., 47 centim.; long., 2m28; larg., 92 centim.

(3) L'un d'eux a la tête brisée : les autres têtes sont usées par le frottement.

(4) C'est peut-être à ces fonts que se réfèrent les passages suivants : 4 janvier 1333, v. s. : « Datum et actum in majori ecclesia Ambianensi, retro fontes ejusdem ecclesie. » Bibl. d'Am., ms. 520 (Cartul. de Saint-Firmin-le-Confesseur), fol. 13 v°. — 1358 : « Pro reparatione appendicii supra fontes ». Compte de la fabr. de la cath. Arch. de la Somme, (Chapit. d'Am.), G 1158. — Nous avons vu que l'ancienne petite paroisse avait eu ses fonts baptismaux à partir de 1617, et que la paroisse Notre-Dame actuelle a les siens dans la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul (chapelle XIV). Voy. ci-dessus, t. II, pp. 322 et 361.

(5) A rapprocher les textes suivants : « Hiis dictis pulsatisque omnibus signis, cum cruce, candelabris, thuribulo et aqua benedicta, ad lavandum portatur fratribus ..... Lotus vero, feretro incensato a priore et aqua asperso, imponitur ». Pontifical de Corbie, XIIIe s. Bibl. d'Am., ms. 195, fol. 196. — 1517 : « A l'ung des costez (de l'infirmerie) y a une chambre lambroissée au-dessus, en manière de chapelle.. .. qui est le lieu où l'on lave les religieux, après leur décez, en une pière contenant en longueur VIII piedz. Ladicte pière encavée en manière d'un sarcueil, large en hault, et estroicte en bas ». Voyage de la reine de Sicile, du comte et de la comtesse de Guise à Clairvaux en 1517, publ. par Michelant dans *Annales archéol.*, t. III, p. 232. — A Cluny, au XVIIIe siècle, on voyait encore « au milieu d'une chapelle fort spatieuse et fort longue, où l'on entre du

remarquer que la presque totalité des livres de Joël et de Zacharie — les deux prophètes qui sont accompagnés de leurs noms sur le monument qui nous occupe — est considérée comme l'annonce du Jugement dernier et de l'avènement glorieux du Christ, tandis qu'on n'y rencontre rien qui puisse se rapporter d'une façon claire au baptême.

La porte I est garnie intérieurement d'une ornementation en menuiserie à fronton cintré du commencement du XVIIIe siècle. Elle donnait naguère sur une petite sacristie qui avait dû être construite au XVIIIe siècle et qui servait alors de lieu de réunion pour les chapelains. Elle a été détruite vers 1853, et cette porte donne actuellement communication entre la cathédrale et l'évêché.



Fig. 250. — Tombe de Gérard de Conchy.

Pour faire pendant aux boiseries qui ornent la travée 14-16 *d*, et dont nous parlerons plus loin, on a garni, au moment de la Révolution, la travée 13-15 *d* d'une clôture en menuiserie sculptée du milieu du XVIIIe siècle provenant de l'ancienne église Saint-Firmin-en-Castillon (1). Elle se compose d'une porte à deux battants, flanquée de deux jolis confessionnaux. La porte, aujourd'hui dormante, était sans doute la porte de la sacristie de cette église, car au-dessus est écrit :

AUDITE QUI INGREDIMINI PER || PORTAS HAS UT ADORETIS || DOMINUM, EMUNDATE MANUS || PURIFICATE CORDA || JEREM. 7.

Dans la muraille 19-21 *c*, est encastré le monument funèbre d'un évêque, qui paraît remonter au milieu du XIIIe siècle (fig. 250) (2). Il est tout en pierre

cloître par le chapitre, ... le *lavatoire*, qui est une pierre longue de six ou sept pieds, creusée environ de sept ou huit pouces de profondeur avec un oreiller de pierre, qui est d'une même pièce que l'auge, et un trou au bout du côté des pieds, par où s'écouloit l'eau après qu'on avait lavé le mort ». Moléon, *Voyages liturgiques*, 1718, in-8°, p. 151. — A une des extrémités de l'auge de la cathédrale d'Amiens, il existe en effet un petit trou aujourd'hui bouché. Il est très visible dans notre héliogravure. — Il est vraisemblable que, dans les temps anciens, l'usage de laver les morts existait aussi au chapitre de la cathédrale d'Amiens. Une vie manuscrite de sainte Ulphe, dont il existe un exemplaire du XVIe s. à la Bibl. d'Am., mais qui doit être beaucoup plus ancienne, dit expressément, en parlant de la mort du chanoine saint Domice : « Abluto vero sanctissimi confessoris corpore ..... sepelierunt illud in oratorio suo ». Bibl. d'Am., ms. 103, fol. 241 v°.

(1) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 167.

(2) Haut., 4^m50 ; larg., 3^m25.

blanche, et se compose d'un renfoncement formé par une arcade en plein cintre légèrement surhaussé. Cette arcade, dont le profil est formé d'un gros tore et d'une doucine, retombe, sans l'intermédiaire de colonnes, sur deux bases attiques qui épousent entièrement ce profil. Au-dessus du plein cintre s'élève un gable à crochets formant crosses, terminé par un épi (1); dans le tympan entre ce gable et le cintre est un trèfle à l'intérieur duquel est sculpté un cep de vigne au naturel d'un fort bon style (fig. 237).

Sous ce grand cintre est un sarcophage formé d'un soubassement orné d'une suite de quatrefeuilles, sur lequel l'évêque est représenté couché (fig. 238) (2). Il est revêtu des ornements pontificaux : sandales, aube, amict paré, étole frangée, manipule, tunique simple, fendue sur les côtés et un peu plus courte que la dalmatique; celle-ci, assez courte déjà, est parée d'un bel orfroi brodé; elle est fendue sur les côtés et ornée de franges dans les fentes; la chasuble est ornée d'un orfroi fort simple, qui paraît n'être qu'un large galon; la mitre est gemmée. Il ne reste qu'un morceau de la hampe de la crosse. Le visage est souriant, la figure bien remplie et à double menton. Est-ce un portrait (3)?

La tête appuyée sur un coussin est abritée par un fort joli dais d'architecture porté par deux colonnettes dont les chapiteaux sont délicatement sculptés de crochets et de feuilles de lierre et de vigne presque au naturel, dans la manière de ceux de la Sainte Chapelle du Palais à Paris. Les tailloirs sont carrés et fins. Au-dessus de chacun de ces chapiteaux est un arrachement avec goujon de fer, qui doit marquer l'emplacement d'un petit ange thuriféraire.

On y voit quelques traces de peintures. Des traits tracés à la pointe sur les parties planes indiquent encore les lignes principales de la composition décorative. A l'intrados de l'arcade est une suite de cercles dans lesquels on soupçonne des personnages à mi-corps (4).

Ce monument était jadis protégé par une porte ou grille de fer qui n'a pas empêché son inscription de se détruire : il n'en restait plus que cinq ou six caractères du temps de Pagès; aujourd'hui on n'en voit plus un seul. Elle était sans doute simplement peinte au fond de la niche, comme celles de Simon de Gonçans et de Thomas de Savoie (5).

Exactement en avant du monument, dans le pavé, il y avait, avant 1896, une très grande dalle de pierre noire (6) qui, sans doute, recouvrait les restes du prélat. Elle est actuellement à l'agence des travaux de la cathédrale.

Bien qu'il n'y ait plus d'épitaphe, on a toujours considéré ce monument comme le mausolée de Gérard de Conchy, évêque d'Amiens, mort en 1257. Son style concorde bien avec cette date.

En 1780, en creusant une fosse pour inhumer un chanoine, on retrouva le squelette de l'évêque avec des fragments de ses habits (7).

(1) Cet épi, brisé il y a quelques années, a été refait depuis.

(2) Long., 2^{m}02.

(3) Le nez est brisé. — Les mains, qui avaient été brisées il y a quelques années, ont été refaites depuis.

(4) Sur les peintures de ce monument, voy. GÉLIS DIDOT ET LAFFILÉE, *La peinture décorative en France, du* XIe *au* XVIe *s.*, lyre.

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 326. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 319. — Ms. de Baron, édit. Soyez, pp. 30 et 178.

(6) Long., 2^{m}30; larg., 1^{m}10.

(7) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 178.

Contre le pilier 21 *b*, s'élève le mausolée (1) en pierre d'Antoine de Baillon, chanoine de la cathédrale, mort le 24 août 1644. Ce monument (fig. 251) est formé d'un groupe de deux personnages de grandeur naturelle : le chanoine (2), portant la barbe entière, mais taillée court, en surplis bordé de dentelles, l'aumusse sur le bras gauche, les mains croisées sur la poitrine, est agenouillé devant un *Ecce Homo* vers lequel il tourne le regard. Le Christ est debout, à demi drapé dans un morceau d'étoffe retenue par une corde, les mains liées, la tête nue, sans la couronne d'épines. Ce morceau de sculpture est généralement attribué à Nicolas Blasset (3). Il est bien en effet de sa manière, et de sa meilleure. Les attitudes sont calmes et naturelles, les draperies généralement bien traitées, les physionomies expressives. On ne peut s'empêcher de remarquer dans celle du Christ, et surtout dans la coupe de ses cheveux et de sa barbe, un caractère très accentué de la mode du temps de Louis XIII (4).



Fig. 251._Tombeau d'Antoine de Baillon

Une grande console, portée par une colonne d'ordre toscan partant de terre, sert de support à cette sculpture. Contre cette console est placée l'épitaphe du défunt, gravée sur une plaque de marbre noir (5).

(1) Haut., 5m11 ; larg., 1m50.

(2) Le nez est cassé.

(3) Arch. de la Somme, C 792. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 305. — Pagès, qui était généralement bien informé, n'en dit rien. Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 172.

(4) A rapprocher d'un Christ ressuscité au pied de la croix, tableau aujourd'hui disparu du peintre Le Valentin, dont on ne possède qu'une eau-forte par Laffitte, publ. dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. XIX, 2e période, 1879, p. 203.

(5) Haut., 69 centim. ; larg., 66 centim.

D. O. M. V. M. || CY GIST NOBLE HOMME ANTOINE || DE BAILLON VIVANT PREBSTRE || CHANOINE DE CESTE EGLISE || SEIGNEVR DE BOVTHILLERIE || ET MAIRIE DESCLAINVILLIER || LEQVEL A FONDÉ SON OBIT SOLEMNEL || POVR ESTRE CHANTÉ ANNVELLEMENT || LE IOVR DE SON DECEDZ ARRIVÉ LE || XXIIIIE AOVST 1644 ET A DONNÉ || QVINZE CENS LIVRES POVR LADICTE || FONDATION || *Priez Dieu Pour son Ame*

L'inscription est encadrée dans un cartouche orné de volutes, de guirlandes de fleurs, à sa partie inférieure d'une tête de mort reposant sur la colonne toscane qui supporte le tout, et, à sa partie supérieure, d'un écu qui portait jadis les armes du défunt : *écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'argent, aux 2 et 3, de gueules à trois fasces d'argent; sur le tout, d'azur à la croix d'or, cantonnée de quatre croisettes de même* (1).

En 1896, on a construit sous la travée 21-23 *bc*, un caveau pour y inhumer les évêques décédés. Il est encore vide.

Dans la travée 21-23 *bc*, contre le mur 21-23 *c* et tout à côté du pilier 21 *c*, se trouve un puits que l'on appelle habituellement puits de Sainte-Ulphe (2). Ce puits, à section ovoïde à son orifice, devient un peu plus bas entièrement circulaire, et a environ soixante-cinq centimètres de diamètre. Il est aujourd'hui comblé jusqu'à une profondeur de quatorze mètres, et il n'a plus d'eau, mais les gravois dont il est rempli sont humides et boueux. Une dalle de pierre blanche (3) le couvre au ras du pavé de l'église, et, tout à côté, une petite plaque de marbre noir (4), qui paraît dater du XVIIIe siècle, fixée contre le socle du pilier 21 *c*, porte cette inscription en lettres d'or : ✠ PUITS || DE SAINTE || ULPHE (5).

On est fort peu renseigné au sujet de ce puits, comme en général de ceux que l'on rencontre assez souvent dans les anciennes églises, et on n'a sur lui que des légendes. D'après une vie manuscrite de sainte Ulphe de 1542, mais qui peut être plus ancienne (6), ce serait un puits dans l'eau duquel cette sainte se serait baignée (7). Il n'est pas sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale, mais il pourrait se trouver sur celui de l'ancienne église Saint-Firmin-le-Confesseur. Nous verrons qu'il y avait tout à côté, près de l'ancienne chapelle haute du Chef de saint Jean-Baptiste, une chapelle de Sainte-Ulphe, sur laquelle nous ne savons que fort peu de chose. Est-ce le puits qui a donné son nom à la chapelle ou la chapelle au puits? C'est ce qu'il est difficile de savoir.

Au XVIIIe siècle, le puits était couvert « en façon de clocher », et son eau, qui passait pour fort bonne, servait aux nécessités de l'église (8). C'est en 1761 qu'il aurait été rasé, couvert d'une pierre et mis hors d'usage, comme nous le voyons aujourd'hui (9).

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 172. — Voy. aussi Épitaphiers A, fol. 57 v°; B, p. 15; C, fol. 27.

(2) Sainte Ulphe, solitaire, près de Boves. La cathédrale possédait son corps. (Voy. ci-dessus, t. II, p. 47). La vie de sainte Ulphe est intimement unie à celle de saint Domice, chanoine d'Amiens.

(3) Long., 84 centim.; larg., 98 centim.

(4) Haut., 30 centim.; larg., 32 centim.

(5) Tout à côté, sous le dallage, se trouvait la piscine de l'ancienne sacristie. Elle a disparu en 1896, lorsqu'on a construit à cet endroit le caveau pour inhumer les évêques décédés.

(6) Voy. CORBLET, *Hagiographie du diocèse d'Am.*, t. III, p. 537.

(7) Bibl. d'Am., ms. 103, fol. 249 v°.

(8) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 318.

(9) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 386. — Ms. de Baron, édit. Soyez, pp. 30 et 178. — RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 138.

Devant l'autel Notre-Dame de Pitié (travée 23-25 *bc*), une grande dalle en marbre de Boulogne (1) recouvre les restes de Mgr Jean-Baptiste-Marie-Simon Jacquenet, ancien évêque de Gap, évêque d'Amiens, mort le 1er mars 1892.

Au haut de la dalle, sont les armes du prélat : *écartelé, au 1 à dix-huit billettes posées 4, 3, 4, 3, 4, à un lion brochant sur le tout; au 2, à trois croisettes d'azur, à une main semant; au 3, à une gerbe; au 4, à deux bourdons de St Jacques posés en sautoir, accompagnés de quatre coquilles;* et, au-dessous, cette inscription :

IN PACE ‖ RR. DD. JOANNES BAPTISTA MARIA SIMON ‖ JACQUENET ‖ EPISCOPUS AMBIANENSIS ‖ PAROCH. OLIM S. JACOBI RHEMIS ‖ EPISCOPUS VAPINCENSIS ‖ IN VICO BONNEVAUX NATUS III NON. APR. MDCCCXVI ‖ B. DEIPARÆ VIRGINIS CULTOR EXIMIUS ‖ IN CONC. VATIC. THEOLOGUS PONTIF. ‖ APOSTOLICÆ SEDIS JURIUM ‖ STRENUUS ASSERTOR ‖ UNDECIMUM PONTIFIC. ANNUM AGENS ‖ KAL. MARTII MDCCCXCII ‖ OBDORM. IN DNO.

Près du pilier 22 *a*, s'élève le petit monument (pl. L) (2) que François de Vitry fit élever en 1705 à la mémoire de son père, Charles de Vitry, écuyer, conseiller du Roi, receveur des gabelles, décédé en 1670, dont le cœur fut déposé en cet endroit. C'est une gracieuse gaîne en marbre blanc ornée d'enroulements bien sculptés dans le style de la fin du règne de Louis XIV, au milieu desquels est un cœur et un écusson ovale timbré d'un casque de face, mais dont les armoiries ont été effacées à la Révolution; on distingue encore cependant la trace des trois roses dont il était chargé. Vitry portait en effet *d'or à trois roses de gueules*. Au haut de cette gaîne, deux charmantes têtes de chérubins ailées accompagnent une console sur laquelle est gravée l'inscription et qui sert de support à une statue d'Enfant-Jésus, aussi de marbre blanc (3). L'Enfant est debout, presque entièrement nu, sauf une draperie rejetée en arrière sur les épaules. Armé d'une croix à longue hampe, il écrase du pied la tête d'un serpent qui s'enroule autour de sa jambe. Les prunelles des yeux sont marquées en noir.

Cette statue d'enfant est fort belle, et, dès le premier abord, on ne peut s'empêcher d'y reconnaître le faire de Nicolas Blasset. Les trois lettres N. BL. dont on aperçoit encore la trace peinte en noir sur le socle de la statue, ne permettent d'ailleurs pas d'en douter (4). Elle n'a évidemment pas été faite pour ce monument, puisqu'en 1705 Blasset était mort depuis quarante-six ans, mais François de Vitry se la sera procurée, soit des héritiers du sculpteur, soit d'ailleurs. La gaîne ornée de têtes d'anges sur laquelle la statue fut placée est l'œuvre de François Cressent, aussi sculpteur d'Amiens (5).

Voici le texte de l'inscription gravée en lettres d'or contre la console qui sert de support à la statue :

(1) Long., 2m28; larg., 1m22.
(2) Haut. totale, 3m30.
(3) Haut., 80 centim.
(4) Voy. mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 162. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 378.
(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 162. — *Un voyage en Flandre, Artois et Picardie en 1714*, publ. d'après le ms. du sieur Nomis, par Alex. Eeckmann, dans *Annales du comité flamand de France*, t. XXII, 1895, p. 351. — L'auteur de ce voyage qualifie d'antiquaire François de Vitry, qui érigea ce monument. C'est ce qui peut expliquer pourquoi il utilisa une statue de Blasset.

HIC ANTE EFFIGIEM CHRISTI ‖ SALVATORIS RECONDITVR COR ‖ CAROLI DE VITRY NOBILIS ‖ SCVTARII REGI A CONSILIIS NEC ‖ NON IN EQVITES STIPENDIARII ‖ VECTIGALIS IN PICARDIA ‖ CONSTITVENDÆ DE NOVO CAPELLÆ ‖ SANCTI IOANNIS BAPTISTÆ ‖ TRIA MILLIA LIBRARVM LEGAVIT ‖ CVIVS FILII FRANCISCVS ET ‖ IOANNES DOMINI DES AVTEVX ‖ ET DE LA HESTROIE IN SVBSIDIVM ‖ EIVS ANIMÆ OBITVM SOLEMNEM IN ‖ PERPETVVM FVNDAVERE DIE EIVS ‖ MORTIS 18A AVGVSTI QVOTANNIS ‖ CELEBRANDVM OBIIT ANNO 1670 ‖ REQVIESCAT IN PACE ‖ *franciscus filius Superstes patri* ‖ *Colendissimo hoc monumentum* ‖ *posuit anno 1705.*

Ce petit monument fut mis, paraît-il, à la place d'un tableau représentant la Samaritaine et donné en 1497 par Jean de Saint-Delis (1).

La porte H est ornée vers l'intérieur d'une pièce de menuiserie semblable à celle qui garnit la porte I.

En 14-16 *d*, sous l'appui de la fenêtre, le chanoine Cornet de Coupel fit faire en 1757 (2) un ouvrage de menuiserie comprenant deux confessionnaux (3), et, au milieu, une porte ouvrant sur une petite sacristie élevée entre les deux grands contreforts 14 *d* et 16 *d* (4). Le tout est en chêne sculpté d'un très beau style Louis XV, et très remarquable de composition et d'exécution.

Dans l'arcature du soubassement des travées 14 *bc* et 14 *cd*, sont placées huit tables de marbre noir (5) entourées de cadres et surmontées de petits bas-reliefs en marbre blanc (pl. LIV). Honoré Quignon, avocat, seigneur de la mairie de Fréchencourt, maître du Puy en 1648, et Madeleine Daraynes, sa femme, ont donné les bas-reliefs, et les maîtres du Puy ont fait faire à leurs frais les tables pour contenir les noms de tous les maîtres de la confrérie depuis 1389 (6).

Pendant la Révolution, ces tables et les bas-reliefs qui les accompagnaient, furent enlevés, sous prétexte qu'ils contenaient des signes de féodalité, et ils furent déposés dans l'ancienne salle des archives du chapitre exposés à toutes les injures (7). Ils furent restaurés et remis en place en 1840 par les soins et aux frais de Jean-Baptiste-Alexandre Ledieu (8).

Chaque table est renfermée dans un des entrecolonnements de l'arcature de soubassement ; au-dessus, est un petit bas-relief en marbre blanc placé dans l'arc trilobé de cette arcature, dont il épouse la forme (9). Il y a en tout huit tables.

La première se trouve dans le dernier arc de l'arcature 14 *cd*, près du pilier 14 *c*. Elle porte cette inscription :

(1) Mss. de Pagès, édit. Douchet. t. V, p. 162.

(2) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 390, 391. — Ms. de Baron, édit. Soyez, pp. 34 et 196.

(3) L'un de ces confessionnaux fut destiné à servir de bureau de distribution du pain et du vin pour les messes, en remplacement de celui qui se trouvait sous le jubé, après la démolition de celui-ci. Voy. ci-dessus, t. II, p. 8.

(4) Cette sacristie, après avoir servi de salle capitulaire fut démolie en 1895. — Les boiseries en chêne qui la garnissaient, et qui sont assez belles, ont été placées dans un des salons de l'évêché.

(5) Haut. de chacune, sans le cadre : 98 centim.; largeur, 64 centim.

(6) Inscription desdites tables. — 21 mars 1647 : Requête à l'évêque d'Amiens par les anciens maîtres du Puy, à l'effet d'être autorisés à poser lesdites tables et bas-reliefs dans la cathédrale, et autorisation accordée. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G 534.

(7) RIVOIRE, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 116. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 198.

(8) GILBERT, *Descr. histor. de l'église cath. d'Am.*, p. 195. — DUSEVEL, *Notice sur la cath. d'Am.*, p. 55.

(9) La seconde table est contre le pilier 14 *c*, mais elle est de même forme que les autres.

Indulgences octroiees a perpetvite par N. S. P. le pape innocent x ‖ avx maistres et maistresses de la confrairie de nostre dame dv pvy ‖ canoniqvement erigee en l'eglise cathedrale d'Amiens.



Fig. 252. – Tombeau d'Antoine Niquet

Suit la longue énumération des indulgences accordées par la bulle d'Innocent X. La seconde table est fixée au pilier 14 *c*, et porte cette inscription :

A LA GLOIRE DE DIEV ET A L'HONNEVR DE ‖ LA S[E] VIERGE ‖ M[E] HONORE QVIGNON, ADVOCAT, M[E] DE LA CONFRERIE ‖ DE NOSTRE DAME DV PVITS EN CESTE ANNEE ET DAM[LE] ‖ MADEL[E]INE DARAYNES SA FEMME ONT DONNE CESTE ‖ REPRESENTATION DE NOSTRE DAME DV PVITS ET ‖ LES AVTRES APPOSEES AV DESSVS DES CINCQ TABLES ‖ SVIVANTES EN L'AN 1648.

ET LES M[ES] DE LADICTE CONFRERIE ERIGEE EN CESTE ‖ EGLISE ESMVS DE LA PIETE DE LEVRS DEVANCIERS ‖ POVR EXCITE[R] LA DEVOTION DES GENS DE BIEN ONT ‖ FAICT FAIRE CES TABLES CONTENANTES LES NOMS ‖ QVALITES ET REFRAINS DES M[ES] QVI SE SONT ENROOLES ‖ EN LADICTE CONFRERIE DEPVIS L'AN MIL TROIS CENS ‖ QVATRE VINGT NEVF IVSQVES A PRESENT.

Suit la liste des maîtres de la confrérie accompagnés de leurs refrains (1) année par année, depuis sire Pierre Mourin, prêtre, notaire de la cour spirituelle d'Amiens, en 1389, et se continuant sur les six tables suivantes, jusqu'à Marc-Antoine Damyens, seigneur de Gomiécourt-l'Escoperches, maître en 1729.

Au bas de la 2[e] table appuyée au pilier 14 *c*, un cul-de-lampe de marbre blanc porte ces mots :

MONSEIG[R] ILLVS[ME] ET REVER[ME] EVESQVE ‖ D'AMIENS A CONCEDE QVARANTE IOVRS DE ‖ PARDONS A CEVX ET CELLES QVI DIRONT ‖ DEVOTEMENT EN L'HONNEVR DE LA VIERGE ‖ ET POVR LE REPOS DES DEFFVNCTS ‖ M[ES] TROIS PATER ET AVTANT ‖ D'AVE MARIA.

Il y avait aussi sur ces tables les armes d'Honoré Quignon : *bandé de dix pièces*, et celles de Madeleine Daraynes, *à trois fasces, à une étoile à six rais, en chef* (2).

Les huit bas-reliefs de marbre blanc (3) représentent les principaux traits de l'histoire de la Vierge Marie. Tous les personnages y sont figurés à mi-corps, et chaque scène réduite à sa plus simple expression. C'est une excellente œuvre sculpturale. On l'attribue généralement, non sans apparence de raison, à Nicolas Blasset.

1. — La Vierge et l'Enfant-Jésus (4).

2. — Notre-Dame du Puy, ayant à côté d'elle un enfant (5) qu'elle embrasse, et un puits.

3. — La Présentation de la Vierge. Marie enfant est accueillie par le grand prêtre qui lui donne la main.

4. — L'Annonciation. Marie est en prières, tenant un livre ouvert; l'archange Gabriel se présente à elle, un lis dans une main et montrant le ciel de l'autre.

5. — La Visitation. Marie et Élisabeth s'embrassent.

6. — La Présentation de Jésus. Le vieillard Siméon reçoit l'Enfant-Jésus des mains de sa mère.

7. — L'Assomption. Marie est enlevée au ciel par de petits anges nus.

8. — Couronnement de Marie. Le Père et le Fils vêtus de chapes posent une couronne sur la tête de la Vierge, qui joint les mains. Au-dessus, dans des nuages, plane le Saint-Esprit sous forme d'une colombe.

(1) Les premiers maîtres manquent souvent de refrains. A partir de 1410, il n'y a plus d'interruptions.

(2) Épitaphiers B, p. 93; C, fol. 72.

(3) Haut., 36 centim.; larg., 64 centim.

(4) L'Enfant est nu et en pied.

(5) Il est en pied.

Le banc de pierre qui règne sous la travée 14 *bc* est couvert d'un revêtement en chêne au milieu duquel est sculpté en méplat un puits dans un ovale, emblême de la confrérie du Puy.

Contre le pilier 4 *a*, s'élève le tombeau d'Antoine Niquet, chanoine, mort en 1652 (fig. 252) (1). C'est un monument en pierre, composé d'un petit sarcophage sculpté, porté par deux colonnes d'ordre toscan (2), sur le devant duquel se lit l'inscription suivante sur marbre noir :

ICY GIST VENERABLE ET DISCRET MRE ANTHOINE || NIQUET VIVANT PBRE CHANOINE DE CESTE || EGLISE LEQVEL EST DECEDDE LE 23E IOVR DE || SEPTEMBRE 1652. PRIEZ DIEV POVR SON AME || *Pater noster Ave Maria.*

Et au-dessous, sur la même plaque, celle-ci ajoutée après coup :

ICI GIST ŪEN ET DISCRET MRE || PIERRE DE GOUY || CHANOINE NEUEU DUDI SR NIQUET LEQUEL EST || DECEDE LE 6E OCTOBRE 1694 ET A FONDE SON || OBIT SOLEMNEL A PERPETUITE || *Pater noster Ave Maria de profundis.*

Sur ce sarcophage, s'élève un groupe de statues de grandeur naturelle représentant Antoine Niquet présenté par saint Antoine, ermite, son patron, à Notre-Dame des Sept Douleurs. Le chanoine, tête nue, en surplis orné d'entre-deux de dentelles et portant l'aumusse sur le bras, est à genoux par terre, feuilletant un livre. Derrière lui, saint Antoine, en costume monacal, et accompagné de

Fig. 253. — Tombeau de Pierre Burry

(1) Haut., 4m50; larg., 1m50.

(2) Ces deux colonnes, qui avaient fléchi sous le poids du monument, furent remplacées en 1897, ainsi que le petit culot qui les sépare, aux frais de M. Soyez.

l'animal qui lui sert d'attribut, tient d'une main un bâton (1) et de l'autre indique à Antoine Niquet un passage dans son livre. La Vierge de douleur est en plâtre et elle ne paraît ni du même faire, ni de la même époque que le reste du monument. Elle devait déjà exister cependant au commencement du XVIII[e] siècle : Pagès dit positivement qu'on voit dans ce monument « la Sainte-Vierge en pied, de grandeur naturelle, dans l'attitude d'une mère pénétrée de douleur à la veue de l'état pitoyable où son cher fils est réduit. Le sculpteur, pour nous marquer l'excès des douleurs de la divine Marie, a représenté son cœur percé de la pointe de plusieurs épées » (2). La statue actuelle répond bien à ce signalement. La Vierge debout, la tête voilée et les yeux au ciel, joint les mains avec un geste de prière et de douleur. Trois glaives lui percent le cœur. Il n'y a qu'à jeter les yeux sur le monument, pour saisir la différence qui existe entre cette statue et les deux autres : le maintien plus raide, les traits moins accentués, les draperies plus rares, plus molles, moins étudiées.

Bien que Pagès n'en dise rien, et qu'on n'en ait aucune preuve certaine, on attribue généralement ce monument à Nicolas Blasset (3). On reconnaît bien en effet dans les deux statues d'Antoine Niquet et de saint Antoine mais non dans celle de la Vierge, la manière du sculpteur Amiénois (4).

Contre le pilier 2 *a* s'élève le monument funéraire (5) du chanoine Pierre Burry, mort en 1504 (fig. 253). Il est tout en pierre blanche, avec traces de peintures, et se compose principalement d'un groupe de trois personnages, représentant le chanoine (6) accompagné de saint Pierre, son patron (7), et agenouillé devant l'*Ecce Homo* (8). Pierre Burry est vêtu d'un ample surplis et porte l'aumusse sur le bras ; il a la barbe rasée, la tête chauve, et il est à genoux, les mains jointes. Saint Pierre n'a aucun attribut, mais le type de sa physionomie ne permet pas de douter de son identité : tête assez grosse, visage rond, cheveux crépus, barbe épaisse, courte et frisée. Il touche légèrement l'épaule du chanoine, en levant les yeux vers le Christ, qui est d'une stature beaucoup plus grande que celle des deux autres personnages. Celui-ci est debout, couronné d'épines, avec une longue chevelure tombant sur les épaules, les mains garrottées par devant, et il n'a pour tout vêtement qu'une ceinture et un manteau rattaché par une agrafe circulaire. Sur le revers de ce manteau on remarque un semis d'étoiles en pâte gaufrée, jadis dorées. Il a les yeux baissés, le visage triste, et il penche légèrement la tête vers le chanoine.

Il y a une très grande inégalité de valeur artistique entre la figure de l'*Ecce Homo*, d'une part, et celle du chanoine et de son patron, de l'autre. On ne peut méconnaître dans la première une certaine gaucherie, une certaine lourdeur, une

(1) Il est brisé. C'était sans doute le *tau* insigne de saint Antoine.

(2) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 171. — Voy. aussi *Un voyage en Flandre, Artois et Picardie en 1714*, publié d'après le ms. du sieur Nomis, par Alexandre Eckmann. *Annales du comité flamand de France*, t. XXII, 1895, p. 352.

(3) Dès le XVIII[e] siècle, l'auteur d'un mémoire anonyme intitulé *Notes sur les poids, mesures, commerce et autres objets particuliers à la ville d'Amiens* (Arch. de la Somme, (Intend. de Pic.) C 792), le donne comme tel, de même Sellier, dans *Affiches de Picardie*, 1772, p. 170.

(4) Après la Révolution, la statue de N.-D. des Sept Douleurs a quitté momentanément cette place. Voy. ci-dessus, t. II, p. 420.

(5) Haut., 4^{m}60; larg., 1^{m}50.

(6) Haut., 1^{m}10.

(7) Haut., 1^{m}55.

(8) Haut., 1^{m}80.

négligence d'exécution que ne connaissaient plus les bons artistes du commencement du XVIe. siècle, et le tailleur d'images n'a pas toujours réussi dans ses prétentions à l'anatomie.

Les deux autres statues, au contraire, ont une valeur artistique tellement supérieure que l'on peut se demander si elles sont bien de la même main. Peut-on voir une exécution plus soignée et plus sincère que celle de la statue du chanoine? C'est évidemment un portrait. Le saint Pierre, un peu plus banal peut-être, n'est pas non plus sans mérite. Les draperies des trois personnages sont d'ailleurs également bien traitées. En somme ce groupe, malgré quelques imperfections, n'est pas indigne de la belle école artistique qui florissait à Amiens à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe.

Il repose sur une console ornée de tibias, de têtes de morts et de deux anges tenant une banderole sur laquelle on lit ces trois distiques en caractères gothiques peints en noir sur blanc :

Ecce fores juxta templi ſum conditus antro
Ut videat ſubiens detqʒ rogatus opem.
Non aurum non argentum michi poſco miſellus.
Sed ferat ut mentis candida burſa ſtipem.
Vos burri memores pia vota piosqʒ precatus
Fūdite nō alias flagito petrus opes (1).

Le long de la bordure supérieure de la console, règne l'inscription suivante sur une seule ligne, tracée de même :

Chi devant giſt le corps de venerable et diſcrette perſone mōſcigneur maiſtre pierre burry, chanoine de cheans, qui treſpaſſa le xxve Jor dapuril l̄a mil cincq ces et quatre pries dieu pour ſō ame.

Tout au bas de la console est un écu où étaient peintes les armes du défunt, aujourd'hui effacées (2).

Le tout est supporté par deux colonnes octogonales en pierre, au couronnement mouluré (1).

(1) Les mots *burri* et *petrus* sont en rouge.

(2) *Peanes quinque festorum di[ve] virginis marie, et quidam alii ejusdem hymni a magistro Petro Burro, Ambianensi canonico et viro disertissimo.* Paris, Jodocus Badius Ascensius, 1505, CVII feuillets, in-8°. L'exemplaire qu'en possède la bibliothèque d'Amiens (Belles-lettres, n° 1514), porte sur la feuille de garde cette note manuscrite qui paraît dater du XVIIe siècle : « Dans l'église cathédrale d'Amiens, au dernier pilier, sous les grandes orgues, est l'épitaphe de Pierre Burry : Chi devant gist le corps, ... Y est l'écusson de ses armes : *d'or à trois chevrons rompus de gueules, au franc quartier d'azur, chargé d'un maillet d'or* ». — Voy. aussi épitaphier A, fol. 73 v°. — DAIRE, *Hist. litt. de la ville d'Am.*, p. 58. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 170.

(1) Sur ce monument et sur Pierre Burry, voy. GARNIER, *Les tombeaux de la Cath. d'Amiens*; I. *Monument de P. Burry*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XXII, pp. 79 et 115.



Fig. 254. — Tombeau de Robert de Fontaines.

CHAPITRE X

ACCESSOIRES DIVERS

I

Vitraux.

Moins heureuse que les cathédrales de Chartres, de Bourges, de Troyes et bien d'autres églises du moyen âge, la cathédrale d'Amiens n'a conservé de son ancienne vitrerie peinte que quelques débris très mutilés. On accuse volontiers les chanoines du xviiie siècle d'avoir détruit les anciennes verrières. Ils ont fait assurément, et nous en avons la preuve, supprimer parfois et remplacer des vitres peintes par du verre blanc pour donner plus de clarté sur certains points particulièrement sombres, mais tant s'en faut qu'ils soient les seuls coupables.

D'ailleurs la cathédrale d'Amiens, même alors qu'elle était encore pourvue de tous ses vitraux, était loin d'être obscure comme le sont les cathédrales de Paris ou de Chartres : ici la surface vitrée est immense et sa grande superficie devait compenser l'opacité du verre coloré. Celui-ci était d'une tonalité assez claire. Écoutons d'ailleurs ceux qui ont connu cette église avec son ancienne vitrerie : « Depuis la susdite frise ou glacis jusqu'à la voûte, dit Lamorlière (1), qui est l'espace que contiennent les verrières qui, spacieuses, rendent l'église si claire », et dom Grenier (2) : « Tout ce vitrage, quoique peint, répand partout une lumière égale et sans aucune nuance d'obscurité. Le verre apparemment est moins épais que dans les autres églises du même temps » (3).

Nous avons la connaissance de plusieurs accidents survenus dans le courant des xviie et xviiie siècles, dont la vitrerie de la cathédrale dut certainement souffrir plus ou moins.

(1) *Antiquités*, p. 82.

(2) Bibl. Nat., mss., Picardie, nº 159.

(3) A en juger par la seule qui nous reste des verrières qui garnissaient les fenêtres hautes, (fenêtre 31-32), le coloris de ces verrières devait être en effet fort clair. Il devait en être à peu près de même dans les fenêtres des chapelles de la nef. Les verrières des chapelles du chevet sont d'une tonalité plus soutenue.

Nous nous rappelons que le coup de vent du 7 décembre 1627 (1) abattit une vitre de la Petite paroisse (2) et deux grandes fenêtres du croisillon sud du transept vers la chapelle Notre-Dame du Puy (3). Le 31 juillet 1675, l'explosion d'un moulin à poudre au pont des Célestins, qui démolit ou endommagea deux cents maisons dans la ville, brisa plusieurs verrières de la cathédrale : les deux fenêtres 13 *cd* et 13-15 *d*, une fenêtre haute et un vitrage du triforium du croisillon nord du transept au-dessus de la chapelle Saint-Sébastien (4), une fenêtre haute du croisillon sud et la fenêtre 14-16 *d* (5). Une autre explosion de moulin à poudre eut aussi lieu dans Amiens le 26 août 1691 (6), mais nous ne savons si les verrières de la cathédrale eurent à en souffrir, non plus que d'un ouragan qui avait sévi le 22 janvier 1690 (7). Le 24 juin 1694, les vitres des églises d'Amiens auraient été brisées par la grêle (8). Il faut croire que celles de la cathédrale ne furent pas épargnées. L'ouragan du 30 décembre 1705, entre autres dégâts, nécessita pour 550 l. de réparations à la vitrerie (9). Lors de la construction de l'autel Saint-Jean du Vœu (10) en 1711, le vitrail de la fenêtre 17-19 *d* fut enlevé (11). D'autres, en grand nombre, furent encore brisées par la grêle le 16 août 1791 et réparées sous la direction de l'architecte Rousseau (12). De nombreuses réparations durent aussi être faites à la vitrerie sous l'ancien régime. Nous n'en connaissons que deux. La première fut exécutée un peu avant 1401 (13). L'autre eut lieu durant l'hiver de 1767 à 1768 (14).

En 1667, les fenêtres hautes de la nef étaient encore garnies de leurs anciens vitraux : les inscriptions qui s'y trouvaient furent alors relevées par Du Cange assisté des sieurs Houlon, chanoines. Ce relevé est parvenu jusqu'à nous (15). Les vitraux ainsi décrits existaient encore en 1755, époque où dom Grenier écrivait la petite description de la cathédrale d'Amiens qui devait entrer dans son histoire de Picardie (16).

Rivoire (17), dont la description de la cathédrale d'Amiens est datée de 1806, parle des verrières de la nef absolument comme si elles existaient encore telles que Du Cange les avait vues. Il emploie toujours le présent, sans qu'un seul mot puisse faire supposer qu'elles n'existaient plus. La description qu'il en donne est à peu près conforme à celle de Du Cange, sans paraître toutefois calquée sur elle. Baron (18), au contraire, qui écrivait en 1815, dit positivement que ces vitraux

(1) Voy. ci-dessus, t. I, p. 77.

(2) Chapelle XXVIII. La première vitre du côté de l'Évangile.

(3) Chapelle XVI.

(4) Chapelle XV.

(5) 7 août 1675. Procès-verbal des dégâts causés dans la cathédrale par l'explosion du moulin à poudre. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. II, l. 39 n° 4.

(6) Bibl. Nat., mss., Picardie, n° 91, fol. 9. — Bibl. d'Am., ms. 832 (Machart, t. IV), p. 295.

(7) Bibl. Nat., mss., Picardie, n° 91, fol. 9.

(8) Bibl. d'Am., ms. 510, fol. 19 v°.

(9) 8 janvier 1706. Procès-verbal des réparations à faire à la suite dudit ouragan. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G. 1146. — Voy. ci-dessus, t. I, p. 82.

(10) Chapelle XIII.

(11) Voy. ci-dessus, t. II, p. 295.

(12) Délib. du distr. d'Am. des 29 prair. et 10 messid. an II. Arch. de la Somme, série L, Distr. d'Am., reg. 54, fol. 148 v° et 193.

(13) Arrêt du Parlement du 19 décembre 1401. Ce renseignement m'a été fourni gracieusement par M. Maugis, professeur au lycée Michelet.

(14) Délibér. capitul. du 16 déc. 1767. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am.

(15) Bibl. Nat., ms. fr. 9497. Nous donnerons cette description aux Appendices.

(16) Bibl. Nat., mss., Picardie, n° 159, fol. 4.

(17) *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 72.

(18) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 103. — Il faut

une chaire à prêcher de forme carrée (1), ornée d'une petite arcature en plein cintre et posant directement à terre. Il prêche devant trois auditeurs assis par terre, une femme et deux hommes.

6. — Le saint, en chasuble et nimbé, sans crosse ni mitre, donne des ordres à un maçon qui construit une église (2). Est-ce saint Augustin, pendant son premier séjour en Angleterre, avant sa consécration épiscopale, faisant élever la basilique de Saint-Sauveur à Cantorbéry (3)?

7. — Nimbé, en chasuble et en mitre, sans crosse, le saint évêque est debout devant un autel de marbre, sur lequel est un calice d'or. Il impose les mains à un prêtre en chasuble agenouillé de l'autre côté de l'autel. On peut y voir l'ordination du prêtre Liévin par saint Augustin (4).

8. — Un bateau avec son mât, sa voile et ses cordages, voguant sur une mer aux ondes vertes et renfermant un rameur et quatre passagers. Saint Augustin a plusieurs fois passé la mer pour se rendre en Angleterre ou pour en revenir (5).

9. — La proue d'un bateau, un personnage debout, et, à côté de lui, un autre personnage couché dans un lit (6). Seraient-ce les fragments rapportés de deux sujets différents, ou bien un sujet symbolique pour synthétiser les nombreux miracles opérés par saint Augustin en faveur des navigateurs et des malades?

10. — Le saint évêque, *in pontificalibus,* est debout devant un roi assis sur un banc, couronne en tête, une espèce de sceptre ou de bouquet jaune à la main, et paraissant lui parler. Ce serait saint Augustin devant Ethelbert III, roi d'Angleterre (7).

11. — Un homme debout, en surcot sans manches, la tête couverte d'un capuchon, semble parler à trois personnages portant des bâtons et costumés comme pour un voyage.

12. — Trois hommes nus plongés dans une cuve baptismale en forme de vasque pédiculée. Le saint évêque (8) leur impose les mains. A côté, est un autre personnage. C'est sans doute la conversion d'Ethelred et de ses sujets (9).

13. — Fragments confus, parmi lesquels plusieurs personnages assis.

14. — Le saint évêque, *in pontificalibus,* remet une châsse ou un coffret à un personnage assis sur un banc. Ni l'un ni l'autre n'est nimbé.

15. — Sujet entièrement refait : on y a représenté saint Augustin assis, la reine Berthe debout devant lui.

16. — Le saint évêque, *in pontificalibus,* étendu mort sur un linceul. Deux anges enlèvent son âme au ciel sur un drap blanc.

Les trois trèfles supérieurs de la fenêtre ont été garnis d'un vitrage ornemental moderne, dans le style du XIIIe siècle.

Chapelle XXV. Fenêtre du côté de l'Épître. — Le panneau inférieur de chacune des deux lancettes (sauf la bordure) provient de la verrière du XIIIe siècle. Une

(1) C'est plutôt comme une tour crénelée.
(2) L'édifice ressemble beaucoup à un château crénelé; le maçon paraît aussi bien le démolir que le construire.
(3) *S. Aug. Cant. Vita, etc.*
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*
(6) Ni l'un ni l'autre n'est nimbé.
(7) *S. Aug. Cant. Vita, etc.*
(8) Restauré.
(9) *S. Aug. Cant. Vita, etc.*

inscription en jaune, en épargne sur fond noir, au bas de la lancette à gauche du spectateur, en indique le sujet :

✠ ahe sant tele de langa

Ce sont telliers de linge, c'est-à-dire des tisserands de toile, dont la corporation avait sans doute donné la verrière (1).

Le panneau de la lancette à gauche du spectateur est divisé en deux registres :

Dans celui du bas, on voit un écheveau de fil monté sur un dévidoir qu'en Picardie on appelle une *essignole.* Le fil vient s'enrouler en une sorte de fuseau appelé autrefois *espeule,* et auquel les ouvriers d'Amiens donnent le nom de *cannette.* Cette cannette tourne sur un axe horizontal à l'aide d'une roue qu'un ouvrier actionne d'une main, tandis que, de l'autre, il aide le fil à s'y enrouler. Sur la gauche du spectateur, une femme, la tête couverte de la coiffe en forme de mortier, est debout, tenant un petit panier rempli de cannettes. Avant le tissage, en effet, on humectait les cannettes, et on les mettait dans un panier. Pour faire évacuer l'excès d'eau, on donnait au panier un vigoureux mouvement de rotation, à peu près comme on fait encore pour les feuilles de salade. C'est la préparation du fil pour la trame.

Le registre supérieur figure très vraisemblablement la préparation du fil pour la chaîne. Un très long paquet de fil semble sortir d'une sorte de cuve. Une femme, coiffée comme la précédente, le tend en plusieurs lacets entre deux poteaux (2). On sait que, dans le tissage à la main, la chaîne subissait deux opérations. Dans la première, les fils réunis par poignées ou portées, étaient étendus et imprégnés de colle au-dessus et au-dessous de la nappe de fils, au moyen d'une brosse. Puis on accrochait ces fils horizontalement en formant plusieurs étages entre des pièces de bois, pour les faire sécher. Dans la seconde, les fils secs étaient enroulés sur un rouleau ou *ensouple.* La chaîne était ainsi prête. Il est difficile de préciser exactement laquelle des deux opérations est ici figurée. Ce pourrait bien être la seconde, car, en bas et à gauche, la nappe de fils sortant de l'étente semble se recourber comme si elle s'enroulait sur l'ensouple.

Le panneau de droite (fig. 256) est entièrement occupé par le tissage de la toile. Le métier y est représenté d'une façon très claire. Il est vu du côté de l'ensouple, de sorte que, par rapport au spectateur, il est en avant des deux ouvriers qui le font marcher et qui sont placés contre la poitrinière, c'est-à-dire sur le devant du métier. L'un de ceux-ci, placé sur la droite tient de la main gauche la navette, garnie de sa cannette, qu'il va lancer à son compagnon qui, à l'autre extrémité du métier, tend la main droite pour la recevoir et la relancer ensuite. On voit en avant l'ensouple autour de laquelle sont enroulés les fils de la chaîne qui vont passer à travers les lames. Le peigne (anciennement appelé *ros* ou *rôt)* et le tissu déjà formé sont derrière les lames et invisibles. Le mouvement est imprimé aux lames par des cordes verticales qui les relient aux deux bricotteaux suspendus au cadre qui entoure le métier et qui sont actionnés au pied par des

(1) Au bout de l'inscription est figuré un lion passant, dont il est bien difficile de déterminer le sens, si tant est qu'il en ait un.

(2) A côté, sur le fond, se détache une fleur de lys jaune qui n'est là que de pur remplissage, et qui pourrait bien même avoir été ajoutée après coup.

marches placées sous le métier. Par-dessous celui-ci, on voit aussi des cordes destinées sans doute à empêcher un déroulement trop rapide de la chaîne. C'est un métier de *basse lisse*.



Fig. 25r. — Chapelle XXV, fenêtre épître.

Il est inutile d'insister sur le haut intérêt que présente ce fragment de vitrail. C'est un des monuments les plus précieux de l'industrie amiénoise. Il est dans un état de conservation suffisant, quoique fortement encrassé, et n'a été que peu restauré.

Quelques fragments de verrières anciennes très mutilés et très raccommodés ont été placés au milieu du panneau suivant, à chaque lancette, parmi des ornements modernes.

Dans la lancette à gauche du spectateur, on voit un personnage à genoux devant un évêque *in pontificalibus*, la crosse à la main et nimbé, qui le bénit. Au-dessus, sur une sorte de chevron, un fragment d'inscription en jaune sur noir, trop incomplet et trop informe pour qu'on puisse en deviner le sens.

Dans celle de droite, un évêque *in pontificalibus*, la crosse à la main, nimbé et bénissant (1), se tient debout sous un arc trilobé où est écrit en blanc sur noir, en épargne : S. HONORATVS.

Le reste de la fenêtre est garni par un vitrail entièrement neuf exécuté en 1854 par Steinheil et Coffetier, de Paris. Il est dans le style du XIII[e] siècle et représente, dans la première lancette, l'histoire de saint Firmin, premier évêque

(1) Tout le bas du corps est refait.

d'Amiens, et, dans la seconde, celle de saint Honoré, un de ses successeurs, chacune en trente médaillons un peu plus que demi-circulaires.

1re LANCETTE. — Naissance de saint Firmin. — Il est élevé par sa mère. — Il va à l'école. — Il rencontre saint Saturnin, évêque de Toulouse. — Il prêche. — Il est sacré évêque. — Il dit adieu à son père. — Il part pour l'Aquitaine. — En Auvergne, il convertit Arcadius et Romulus. — Il les baptise. — Il arrive en Anjou. — Auditeurs. — Saint Firmin et Auxilius. — Il prêche devant les Angevins. — Il est emprisonné à Pont-Audemer. — Il est frappé de verges. — Il convertit Attile, fille de Faustinien. — Baptême d'Attile. — Il guérit un malade. — Il délivre un possédé. — Saint Firmin et Faustinien. — Il est traduit devant Longulus et Sébastien. — Il est emprisonné. — Sa prière en prison. — Sa décollation. — Il est inhumé par Faustinien. — Son âme est enlevée au ciel. — Translation de ses reliques.

2e LANCETTE. — Saint Honoré à l'étude. — Pendant qu'il dit la messe, la main de Dieu apparaît, qui consacre l'hostie. — Il est sacré évêque. — Conduit par un ange, il parcourt son diocèse. — Lupicin découvre le tombeau des saints Fuscien, Victoric et Gentien et chante une antienne. — Saint Honoré, occupé à lire, l'entend. — Invention des corps des saints Fuscien, Victoric et Gentien. — Présents envoyés aux corps saints par Childebert. — Mort de saint Honoré à Port-le-Grand. — Les barbares pillent et incendient Port-le-Grand et l'église de Saint-Honoré. — Les reliques du saint sont transférées à Amiens. — Miracles opérés sur la route. — Paralytique guéri. — Voyageur. — Prisonnier délivré. — Sourde-muette guérie. — Prêtre impotent venant en bateau par la Somme implorer saint Honoré. — Il est guéri à la porte de l'église. — Femme aveugle rendue à la lumière, par l'attouchement de la nappe de l'autel de saint Honoré. — Berger possédé du démon, empêché par ses compagnons de se jeter dans la Somme. — Il est amené devant la châsse du saint et délivré. — Malade guéri. — Crucifix s'inclinant devant la châsse de saint Honoré.

Les quatre fenêtres des travées parallèles de la chapelle XXVIII ont été garnies en 1861, lors de la restauration de celle-ci, de vitraux en grisailles par Achille Touzet, peintre-verrier à Amiens, sur les dessins de Viollet-le-Duc (1). Les trois fenêtres du fond ont conservé leurs anciennes verrières du XIIIe siècle, plus ou moins mutilées, et restaurées aussi en 1853.

Chapelle XXVIII. Fenêtre du côté de l'Évangile (fig. 257). — Elle est occupée par une verrière du XIIIe siècle fort belle de dessin et de composition, et assez bien conservée, mais extrêmement altérée par le temps. Le verre en est tellement oxydé que certaines couleurs, le rouge notamment, sont devenues presque noires. Chaque lancette comprend seize quatrefeuilles et demi superposés, fond bleu, cernés de blanc et de rouge, dans lesquels sont les sujets à personnages; au point de tangence des quatrefeuilles est un cercle jaune. Le champ général est rouge avec un ornement

(1) Arch. de la Somme, Série V, Édif. diocés.

en demi-quatrefeuilles dans chacun des écoinçons : cet ornement est formé d'un filet vert et d'un filet bleu. La bordure est fond bleu, bordée de rouge et de blanc : elle est ornée d'oiseaux affrontés et d'animaux fantastiques blancs, pourpres, verts et rouge, d'un dessin fort joli et fort original (1).



Fig. 257. — Chapelle XXVIII; Fenêtre évangile

Après avoir été restauré une première fois en 1829 par Dupetit-Lamare, d'Amiens, au moyen d'une subvention de l'État (2), ce vitrail le fut de nouveau de 1853 à 1862, par Steinheil et Coffetier, de Paris (3).

Dans le demi-médaillon qui se trouve au bas de chacune des deux lancettes, est un personnage assis sur un banc, ayant à côté de lui un vase d'or. Ce sont sans doute les donateurs du vitrail.

Les autres quatrefeuilles représentent des sujets du Nouveau Testament, (Évangile et Actes des Apôtres), qui ne paraissent pas avoir entre eux de liaison bien apparente. Ils ont dû être intervertis, car ils ne se suivent pas dans l'ordre chronologique. On pourrait les considérer comme une histoire des Apôtres tirée uniquement de l'Écriture Sainte.

1re LANCETTE. — 1. Vocation des apôtres. Un personnage nimbé est dans un bateau où il rame. Un autre, également nimbé, à mi-corps dans l'eau, semble aller vers Jésus, qui se tient sur le rivage (4). Serait-ce Pierre marchant sur les eaux (5) ?

2. — Les apôtres pêchant (6). Deux sont dans un bateau : l'un d'eux, qui est nimbé, lance son filet. Jésus, debout sur le rivage, semble leur parler.

3. — Jésus, un livre fermé dans la main gauche, est debout sur une motte

(1) Principales couleurs employées : blanc, vert, jaune, pourpre, rouge, bleu.

(2) Arch. de la Somme, série V, Édif. diocés.

(3) *Ibid.*

(4) Ses vêtements paraissent refaits.

(5) *Matth.*, XIV, 28, 29.

(6) *Matth.*, IV, 18. — *Marc.*, I, 16. — Ce pourrait être aussi la Pêche miraculeuse. *Luc.*, V, 4-7.

de terre. Cinq personnages têtes nues et nimbés sont agenouillés devant lui, les mains jointes. Cela pourrait être le Sermon sur la montagne (1).

4. — Jésus accompagné de deux personnages, dont un doit être un apôtre, car, outre qu'il est nimbé, il est pieds nus, prend par le corps un personnage couché dans un lit. C'est sans doute la guérison de la belle-mère de saint Pierre (2).

5. — Les disciples d'Emmaüs (3). Assis à une table où sont des pains et des calices, ceux-ci regardent avec étonnement Jésus qui disparaît dans un nuage, et dont on ne voit plus que les pieds et le bas de la robe.

6. — Jésus reconnu par les disciples d'Emmaüs. Jésus et les deux disciples sont assis à une table comme dans le sujet précédent. Jésus lève la main droite comme pour bénir : les deux disciples font des gestes de surprise.

7. — Jésus causant avec plusieurs personnages. Ce sujet est tellement noirci, qu'il est à peu près impossible d'y rien reconnaître.

8, 9. — Sujets incompréhensibles.

10. — Thomas touche les plaies de Jésus, qui est debout devant lui, à demi-nu, drapé dans un manteau pourpre et tenant un livre fermé (4).

11. — Apparition de Jésus ressuscité aux apôtres (5). Les apôtres pieds nus et nimbés sont rangés autour d'une table servie. Ils font des gestes d'étonnement à la vue de Jésus qui se présente à eux.

12. — L'Ascension. Les apôtres sont agenouillés ou dans des postures respectueuses, les mains jointes ou levées au ciel : ils regardent Jésus disparaissant dans une nuée qui ne laisse plus voir que ses pieds et le bas de sa robe.

13. — Judas pendu à un arbre (6).

14. — Apparition de Jésus à ses disciples sur la montagne, en Galilée (7). Jésus, en tunique rouge et manteau blanc, tenant une petite croix, est debout devant plusieurs personnages agenouillés devant lui.

15. — Les saintes femmes au tombeau (8). Trois femmes debout tenant des espèces de coffrets. Un ange (9) leur apparaît et leur parle.

16. — Apparition de Jésus ressuscité à la Madeleine (10). Jésus est à demi-nu, couvert seulement d'une draperie pourpre et tenant une bêche. Marie Madeleine est agenouillée devant lui, les mains jointes.

Dans la pointe de la lancette, la main divine sortant de nuages.

2e LANCETTE. — 1. Une jeune fille couchée toute vêtue sur un lit. Jésus debout à côté d'elle la prend par la main, et elle se lève sur son séant. C'est probablement la résurrection de la fille de Jaïre (11).

2. — Conversion de saint Paul (12). Il tombe d'un cheval blanc, la face contre terre. Une gloire lumineuse apparaît dans le ciel.

3. — Lapidation de saint Étienne (13). Vêtu d'une dalmatique, il est agenouillé les bras étendus. Deux bourreaux en cottes courtes l'assomment à coups de pierres.

(1) *Matth.*, v, vi, vii.
(2) *Matth.*, viii, 14-16. — *Marc.*, i, 29-31. — *Luc.*, iv, 38, 39.
(3) *Luc.*, xxiv, 13-31.
(4) *Joan.*, xx, 24-29.
(5) *Marc.*, xvi, 14. — *Luc.*, xxiv, 36-49. — *Joan.*, xx, 19-30.
(6) *Matth.*. xxvii, 5. — *Act. Apost.*, i, 18.
(7) *Matth.*, xxviii, 16-20.
(8) *Matth.*, xxviii, 1-7. — *Marc.*, xvi, 1-7. — *Luc.*, xxiv, 1-7. — *Joan.*, xx, 1.
(9) Il est refait.
(10) *Marc.*, xvi, 9. — *Joan.*, xx, 14-17.
(11) *Luc.*, viii, 49-56.
(12) *Act. Apost.*, ix, 1-9.
(13) *Act. Apost.*, vii, 57-59.

4. — Saint Étienne parlant devant les Juifs (1). Vêtu comme précédemment, il est debout, faisant un geste de la main vers quatre personnages assis, coiffés du bonnet juif.

5. — Saint Étienne, toujours dans le même costume, distribue des pains à des pauvres, hommes et femmes, agenouillés devant lui (2).

6. — Sujet mutilé impossible à identifier.

7. — Prédication de saint Pierre (3). Il parle devant plusieurs auditeurs dont les uns sont agenouillés, les autres assis.

8. — Saint Pierre délivré de sa prison (4). Une prison, dans laquelle on aperçoit trois têtes. Un ange en fait sortir saint Pierre (5).

9. — On ne peut plus rien distinguer.

10. — Un personnage debout, imberbe et nimbé, parlant à plusieurs personnages, hommes et femmes, assis ou à genoux.

11. — Deux apôtres debout, pieds nus et nimbés, paraissant parler à une femme debout devant la porte d'une maison, et qui leur fait un geste de refus.

12. — Un personnage étendu mort. Il semble que c'est une femme. Deux personnages nimbés, dont un tient la main droite du mort, sont debout à ses pieds.

13. — Sujet tellement encrassé qu'il est indéchiffrable.

14. — Un personnage nimbé, vêtu à l'antique, suivi d'un autre, s'approchant d'une porte ouverte à deux battants d'où sort un petit homme nu. Ne serait-ce pas la Résurrection de Lazare (6)?

15. — Sujet difficile à distinguer et à identifier. Sur un fond entièrement refait, Jésus, au nimbe crucifère, au milieu de plusieurs personnages dont un est assis.

16. — Jésus debout près de deux personnages assis, dont un tient un livre (7).

Dans la pointe, une main divine (8) sortant de nuages.

Les trois trèfles supérieurs du remplage sont garnis d'une vitrerie moderne datant de la dernière restauration de la verrière. C'est un dessin ornemental dans le style du XIII[e] siècle.

Chapelle XXVIII Fenêtre centrale. — Elle est occupée par un vitrail du XIII[e] siècle, dont il ne restait que quelques fragments, et qui a été, lors de la restauration de la chapelle en 1851, presque entièrement reconstitué par A. Gérente, ainsi que le témoigne cette inscription dans un des angles inférieurs de la bordure :

AB ANTIQUIS || INSTAVRAVIT || ALF. GÉRENTE || PICT. VIT. PARIS. || MDCCCLI.

Chaque lancette se compose de douze quatrefeuilles superposés, à fond bleu cernés de rouge et de blanc. Le fond général est bleu, fretté de rouge, avec un petit quatrefeuilles peint en noir dans chaque maille. Dans chacun des écoinçons est une demi-rose à quatre pétales lancéolés rouges, cernés de blanc, avec une espèce de côte verte, brochant sur un carré rouge, cerné de blanc et de bleu, au

(1) *Act. Apost.*, VII, 2-53.
(2) *Act. Apost.*, VI, 2, 3.
(3) *Act. Apost.*, II, 14-39.
(4) *Act. Apost.*, XII, 4-11.
(5) Sujet fortement encrassé et restauré.
(6) *Joan.*, XI, 1-44.
(7) Le fond est en partie refait.
(8) Elle est entièrement refaite.

cœur jaune cerné de bleu. La bordure est à fond bleu, cernée de rouge, avec un filet blanc à l'extérieur, et chargée de fleurs de lys d'or (1). C'est un fort joli dessin. La prédominance du bleu, et surtout la grande quantité de filets blancs donnent à la verrière un aspect très clair, mais un peu froid (2).

Le vitrail entier représente l'histoire de la Vierge Marie après l'incarnation, et offre peu de difficultés iconographiques. Le restaurateur a rétabli les sujets dans l'ordre chronologique, en commençant par le bas de chaque baie.

1re LANCETTE. — 1. L'Annonciation (3).

2. — La Visitation. Marie et Élisabeth s'embrassant entre deux édifices.

3. — Nativité de Jésus. Marie est couchée dans un lit et vêtue : Joseph, assis au pied du lit, semble lui parler. L'Enfant-Jésus, emmaillotté est couché au sommet de deux colonnes entre lesquelles pend une lampe. Le bœuf et l'âne le réchauffent de leur souffle (4).

4. — La bonne nouvelle annoncée aux bergers. Un ange apparaît dans le ciel à deux bergers en cotte longue et surcot à manches pendantes, coiffés de chaperon : l'un est debout, l'autre assis; des brebis et des chiens les entourent (5).

5. — Songe des Mages. Les trois rois-mages, couronnes en têtes, sont couchés dans un même lit : un ange leur apparaît, et leur fait part des projets d'Hérode (6).

6. — Les Mages devant Hérode. Hérode est assis dans une chaire, les jambes croisées, couronne en tête, une épée nue à la main. Les rois-mages lui parlent debout, ayant sur la tête un chaperon sur lequel est posée une couronne d'or.

7. — Adoration des Mages. Marie assise dans une chaire, la tête voilée, sans couronne, tient l'Enfant-Jésus debout sur ses genoux, couronné d'or, mais sans nimbe. Les trois rois-mages, couronnés, un à genoux, les deux autres debout, lui offrent leurs présents. Une étoile blanche paraît dans le ciel (7).

8. — Hérode fait mettre à mort les enfants de Bethléem. Assis dans une chaire, couronne en tête, l'épée à la main, il donne des ordres à un soldat debout devant lui, en haubert à camail et cotte d'armes, et tenant une épée (8).

9. — Massacre des Innocents. Deux soldats vêtus comme le précédent, l'épée à la main. L'un tient par la main le corps nu d'un enfant couvert de sang, dont la tête détachée et ensanglantée va rouler à terre : l'autre tient par les pieds un enfant aussi nu, encore vivant, et s'apprête à le frapper de son épée. Une mère, agenouillée embrasse en pleurant la tête tranchée de son enfant (9).

10. — Présentation de Jésus. Le vieillard Siméon debout devant un autel couvert d'une nappe blanche, reçoit dans ses bras l'Enfant-Jésus que sa mère lui présente. Une suivante apporte deux colombes dans un panier (10).

11. — La Cène. Jésus est assis à table, bénissant; saint Jean pose sa tête sur les genoux du Christ. Les autres apôtres sont debout, s'approchant de Jésus, d'un geste interrogatif. En avant, Judas, un genou en terre, met la main au plat.

(1) Principales couleurs employées : bleu, rouge, blanc, jaune, bleu clair, vert sombre, pourpre.

(2) La restauration dont ce vitrail a été l'objet pourrait donner lieu à plusieurs critiques, principalement au point de vue du coloris. Il y a surtout un certain violet absolument inusité au XIIIe siècle.

(3) Panneau entièrement refait.

(4) Panneau en partie refait.

(5) *Id.*

(6) Voy. ci-dessus, t. I, p. 396.

(7) Panneau en grande partie refait.

(8) *Id.*

(9) Nous avons déjà trouvé ce détail dans le bas-relief représentant la même scène au grand portail. Voy. ci-dessus, t. I, p. 396. — Panneau fortement restauré.

(10) Panneau entièrement neuf.

n'existaient plus. Il n'en parle qu'à l'imparfait, sans laisser supposer qu'il les ait jamais vus. Il reproduit presque textuellement la description de Du Cange, ou plutôt une copie de celle-ci datée de 1720. Il paraît donc difficile de concilier ces deux auteurs à peu près contemporains et de dire d'une façon positive si les vitraux ont disparu avant ou après la Révolution. Il est certain toutefois que la vitrerie de la cathédrale eut, comme tout le reste de l'édifice, considérablement à souffrir durant cette période troublée (1). Dès l'an XI (1802), on payait à Boidin aîné, vitrier à Amiens, un mémoire de plus de quatre mille francs (2) pour la réparation de la vitrerie, tant en verre blanc que de couleurs. En 1812-1813, nouvelle réparation bien plus considérable encore, par Dupetit, vitrier à Paris, sous la direction de l'architecte Godde (3). Serait-ce alors que la plupart des anciennes verrières auraient disparu? Rien dans le dossier concernant ce travail ne le prouve d'une façon péremptoire; rien non plus ne s'y oppose. La nécessité mal éclairée où l'on s'est trouvé alors d'aller à l'économie et la persuasion où l'on était que le secret de la peinture sur verre était perdu, rendent très vraisemblable la supposition que l'on dut prendre alors un moyen radical, tout à fait dans l'esprit du temps et de Godde en particulier, en remplaçant purement et simplement par du verre blanc des verrières dont on jugeait la réparation trop coûteuse et même impossible (4). Le silence de Baron pourrait s'expliquer par une certaine réserve à l'égard de ceux qui avaient commandé ce travail. Il est à remarquer que la réparation en question se place juste entre la date du livre de Rivoire et celle du manuscrit de Baron.

D'autres travaux moins importants furent faits dans les années suivantes par le même Dupetit (5). En 1830, Cheussey fit réparer les fenêtres des chapelles du chevet, par Marcellin-Henri Touzet, peintre et vitrier à Amiens. Dans le cahier des charges de cette réparation, il était stipulé, entre autres choses, que ce qui manquerait dans les parties coloriées serait remplacé par des verres de couleur se rapprochant « autant que possible des nuances de celui existant aux vitraux et découpé de manière à s'adapter exactement dans les endroits où il en manque. On y emploiera de préférence ..... du verre provenant d'anciens vitraux » (6). En 1846, l'initiative de l'abbé Jourdain, qui avait remarqué la façon peu intelligente dont se faisait la réparation de la verrière placée derrière les fonts baptismaux

observer que, dans la description sommaire dont Baron a fait précéder la sienne, et qui est antérieure à la Révolution, il est parlé de ces vitres comme si elles existaient encore. *Op. cit.*, p. 13.

(1) Le 23 prairial an III, alors que la garde nationale et les corps constitués étaient réunis dans la cathédrale pour la prestation de serment de l'état-major, un violent orage éclata. L'assemblée fut incommodée par les eaux pluviales qui pénétraient de toutes parts dans l'édifice. Bibl. d'Am., ms. 512, fol. 70 et 71.

(2) Chiffre exact, 4.324 fr. 86 c. Mémoire visé par Grandclas, ingénieur en chef du département. Arch. de la Somme, série V, Édif. diocés.

(3) Elle s'éleva à 10.494 fr. 19. Arch. de la Somme, série V, Édif. diocés.

(4) On avait déjà dû en user ainsi pour quelques verrières, lors de la réparation de 1802. Une délibération de la fabrique de la cathédrale du 5 mai 1806 s'exprime ainsi : « Quant aux ouvrages faits pendant l'épiscopat de M. Villaret, ils avoient été ordonnés par ce prélat, qu'ils consistoient principalement dans les réparations faites aux vitres qu'on avoit été forcé de renouveller en entier dans bien des parties ». Arch. de la fabr. de la cath. d'Am. Reg. aux délib.

(5) En 1817, 353 fr.; en 1821, 1.120 fr.; en 1822, 1.432 fr. en 1829, réparation aux vitres de la Petite Paroisse, moyennant une subvention de l'État. Arch. de la Somme, Série N, Comptes du départ.; série V, Édif. dioc.

(6) Cette réparation coûta 6.528 fr. Le travail fut réparti sur dix fenêtres, desquelles 132 mètres étaient garnis en verres de couleur, et 528 mètres en verre blanc. Arch. de la Somme, Série V, Édif. diocés.

(fenêtre 13-15 *d*), provoqua, pour la surveiller, la nomination d'une commission prise dans la société des Antiquaires de Picardie (1).

Les vitraux des chapelles XXV, XXVI et XXVIII furent une dernière fois réparés au fur et à mesure de la restauration de ces trois chapelles par Viollet-le-Duc. Cette fois on ne boucha plus les trous avec des fragments anciens arrachés à d'autres verrières, mais par des morceaux entièrement neufs où l'on tâcha de se conformer au programme iconographique de chaque vitrail. Si ce procédé était en soi plus logique théoriquement que le premier, comme le verre neuf n'a jamais la même teinte que l'ancien, et, quoi qu'on fasse, comme la facture moderne est toute différente de l'ancienne, il en est résulté un effet général peu agréable à l'œil. Quant au programme iconographique, il n'est pas sûr que le restaurateur l'ait toujours bien compris ni bien suivi.

Les dernières avaries considérables survenues aux verrières de la cathédrale d'Amiens furent causées par les ouragans des 12 mars 1876 et novembre 1885. Les dégâts ont été réparés la première fois par Didron (2), et la seconde par Dupetit-Leroy, peintre-verrier à Amiens (3).

Faut-il s'étonner, après tant d'accidents, après tant de réparations presque aussi funestes, qu'il reste si peu de ces anciens vitraux de la cathédrale d'Amiens, que ce qui subsiste soit si mutilé, que les sujets soient intervertis, souvent déplacés d'une fenêtre à une autre, raccommodés avec des fragments provenant d'ailleurs, partant dénaturés, incompréhensibles? Nous devrons renoncer à l'interprétation de plusieurs d'entre eux faute d'indications suffisamment précises.

Dans la description des verrières, nous verrons d'abord les fenêtres basses, en y comprenant celles des chapelles de la nef et du chevet, puis le triforium du chœur, les fenêtres hautes, et enfin les trois roses.

A moins d'indication contraire, nous décrirons chaque verrière de bas en haut, en allant de la gauche à la droite du spectateur (4).

Fenêtres basses.

Avant la restauration de la façade occidentale par Viollet-le-Duc, les petites roses placées sous les tours étaient garnies de morceaux d'anciennes vitres peintes, mais tellement bouleversés qu'il était impossible d'y rien distinguer. Il y avait quelques fragments d'inscriptions, dans lesquels Baron a seulement pu lire : « collegi » (5). Viollet-le-Duc a remplacé le tout par des grisailles modernes.

Fenêtre 5-7 *c* (chapelle V). — De l'ancien vitrail il ne subsiste, au bas de la fenêtre, que six panneaux en fort mauvais état et raccommodés avec divers

(1) Elle se composa de Dufour, Le Serrurier, Jourdain, Duval, Garnier. *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. II, pp. 306 et 362. Voy. aussi Arch. de la Somme, série V, Édif. diocés. — MM. Jourdain et Duval profitèrent du démontage de cette verrière pour en donner une description complète, publ. dans *Mém. de la Soc, des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XXII, p. 561.

(2) Cette réparation coûta 6.000 fr. Arch. de l'agence des travaux de la cathédrale.

(3) Arch. de la Somme, Série V, Édif. diocés.

(4) C'est généralement ainsi que les sujets sont disposés. Mais il y en a beaucoup d'intervertis.

(5) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 98.

fragments, le tout dans une confusion qui les rend méconnaissables. Les six sujets se détachent sur des fonds bleus ou rouges, sous des architectures blanches à fond jaune d'or. On y distingue un roi ayant le sceptre à la main, des chevaux, des guerriers avec le camail et le grand bassinet conique (1). Les couleurs dominantes des vêtements sont le vert, le pourpre, le jaune foncé. Les chairs sont blanchâtres. Si les tons déjà blafards diffèrent sensiblement du chaud coloris du XIIIe siècle, si l'on remarque une recherche du mouvement et de la complication des détails, si les accolades et les crochets retroussés apparaissent déjà dans les architectures, la manière est encore archaïque, le modelé encore obtenu par des traits noirs et des hachures sur un fond de couleur uniforme. Enfin les détails des costumes sont un guide sûr pour placer ces fragments dans le premier quart du XIVe siècle, c'est-à-dire à l'époque de la construction de la chapelle (2).



Fig. 255. — Fenêtre de la Chapelle XI.

Fenêtre 11-13 *c* (chapelle XI). — Dans les deux divisions verticales à la gauche du spectateur et en bas, sont les restes de l'ancien vitrail datant de la construction de la chapelle, vers 1296, (fig. 255) (3). Quatre personnages sont debout sur deux rangs, sous des dais d'architectures (4).

1. — Sainte Agnès tenant un livre et un agneau.

(1) Cela pourrait provenir d'une histoire de saint Michel, titulaire de la chapelle. La légende du saint archange nous le montre en effet intervenant fréquemment dans les combats. *Leg. aur.*

(2) Voy. ci-dessus, t. I, p. 46.

(3) Voy. ci-dessus, t. I, p. 41.

(4) Les fonds sont généralement rouges, sauf un qui est vert. Principales couleurs employées : vert, jaune, pourpre, rouge, blanc, bleu.

2. — Un homme en costume séculier, la coiffe en forme de béguin sur la tête, tenant une petite église ou chapelle qu'il présente à sainte Agnès. C'est le donateur de la chapelle, Drieu Malherbe.

3. — Un homme habillé de même, coiffé d'une espèce de toque, présentant une verrière à sainte Catherine qui occupe le compartiment voisin (1). C'est le donateur du vitrail.

4. — Sainte Catherine, tenant une roue dans les plis de son manteau.

Les architectures sont à gables jaunes et blancs, ornés de crochets. La bordure est formée d'une tige feuillue alternativement jaune sur vert, vert sur rouge et jaune sur rouge. Cette peinture sur verre conserve encore à peu près la manière et le coloris du XIIIe siècle. Elle est d'un style beaucoup moins avancé que ce qui reste de la verrière de la fenêtre 5-7 *c* (chapelle V) et marque bien la différence d'époque entre les deux. Le dessin est moins correct, le modelé plus naïf, mais le coloris plus beau et plus vif. Ce petit fragment de vitrail est assez intéressant et à peu près bien conservé.

Fenêtre 13 *cd*. — Dans le bas de la fenêtre, il subsiste quelques panneaux du XIIIe siècle, provenant sans doute du vitrail primitif. Ils sont de forme carrée, encadrés par un arc trilobé que portent deux colonnettes.

1. — La Visitation (?). Deux personnages s'embrassant.

2. — Les disciples d'Emmaüs (?). Jésus ressuscité, à demi nu, tenant une longue croix et apparaissant à deux personnages debout, vêtus à l'antique.

3. — La Présentation de N.-S. (?). Deux personnages, homme et femme, vêtus à l'antique, tenant au-dessus d'un autel couvert d'une nappe une masse blanchâtre qui paraît avoir été un enfant.

4. — L'Adoration des Mages. La Vierge, couronne en tête, est assise dans une chaire, tenant sur ses genoux l'Enfant-Jésus. Les trois rois-mages, dans diverses postures, apportent leurs présents.

5. — Fragments informes.

6. — Deux personnages, homme et femme, ayant l'air de se parler (2).

Au milieu de la rose qui surmonte les deux lancettes, est un écu *de gueules semé de trèfles d'or à deux bars adossés du même*, qui est Clermont en Beauvoisis, *au chef cousu d'azur, à une fleur de lys d'or*.

Fenêtre 13-15 *d*. — Elle a été décrite avec grand soin par MM. Duval et Jourdain (3), lors d'une réparation dont elle fut l'objet vers 1868. Comme dans toutes les réparations, bien des fragments ont dû alors disparaître, car il m'a été impossible de retrouver plusieurs détails mentionnés par les auteurs de la description. En 1846, le même vitrail avait déjà été réparé par Touzet, peintre-verrier, sous la direction de l'architecte Cheussey (4), sans compter les autres réparations que la verrière avait dû subir antérieurement.

(1) Dans un coin est une tête d'animal ressemblant à un bélier, mais qui doit provenir d'ailleurs.

(2) La crasse les rend presque impossible à distinguer.

(3) DUVAL ET JOURDAIN, *Deux verrières de la cathédrale d'Amiens*, dans *Mémoires de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XXII, 1868, pp. 561 à 606.

(4) A la suite d'une lettre de l'abbé Jourdain au préfet (23 janvier 1846), la société des Antiquaires de

Quatre des huit lobes de la rose qui surmonte les deux lancettes de la fenêtre contiennent quelques vestiges de vitraux du XIIIe siècle, parmi lesquels on distingue : 1. Les débris d'une Flagellation : le Christ, à demi nu, est attaché à une colonne: un individu vêtu d'un surcot court, frappe sur lui à coups de bâton. — 2. Deux hommes en surcot dont l'un est coiffé d'un chaperon. — 3. Un enfant nu sortant d'une cuve. — 4. La crosse d'un évêque (1).

Les deux lancettes sont garnies de fragments assez notables d'une verrière du XIIIe siècle. Il y a dans chacune douze sujets accouplés deux par deux, encadrés dans des motifs d'architecture formés d'un arc trilobé porté par deux colonnettes et surmonté de trois clochetons. Le tout se détache sur un fond composé de fragments de grisailles assemblés sans ordre et formant une espèce de mosaïque. La bordure n'existe plus qu'à l'état fragmentaire. Elle est composée d'un zig-zag jaune sur un fond alternativement bleu et rouge, en sens contraire duquel court une guirlande de feuillage fort maigre, vert d'eau très clair. Cette verrière a été évidemment l'objet d'un remaniement considérable. Peut-être est-elle la réunion des fragments de plusieurs autres : les quelques panneaux subsistant à la fenêtre voisine (2) appartiennent à la même série. Les sujets sont intervertis; plusieurs sont mutilés et méconnaissables (3). Il se pourrait pourtant que la disposition ancienne du vitrail ait été analogue à celle que nous voyons aujourd'hui, tout insolite qu'elle paraisse. Si en effet quelques-uns des clochetons qui surmontent les arcs trilobés ont été certainement refaits à une époque très moderne, il y en a d'autres qui datent incontestablement du XIIIe siècle. Au surplus, dans la grisaille qui forme le fond du vitrail, à côté de fragments de diverses natures et de diverses époques, placés au hasard, il y en a d'autres dont le dessin paraît avoir été fait pour la place qu'ils occupent.

1re LANCETTE. — On y reconnaît ordinairement les histoires de saint Edouard et de saint Edmond, rois d'Angleterre (4).

1. — Au milieu de fragments confus, un prêtre debout devant un autel; au-dessous, une inscription illisible.

2. — Un homme placé sous une espèce de tour carrée, crénelée et surmontée de trois clochetons, est entouré de quelques personnages. Un de ceux-ci est vêtu d'un haubert et d'une longue cotte d'armes blanche; un autre a la tête entourée d'un nimbe bleu.

3. — Un jour que saint Édouard assistait à la messe, il vit le roi des Danois tombant dans la mer, au moment où il préparait une invasion en Angleterre (5). Un prêtre en chasuble, assisté d'un clerc, est debout devant un autel, sur lequel sont posés un calice, une croix et un agneau couché (6). A côté, on ne voit plus

Picardie avait délégué, pour surveiller le travail, une commission composée de Dufour, Garnier, Leserrurier, les abbés Jourdain et Duval. Arch. de la Somme, Série V, Édif. diocés. — *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. II, 1846, p. 306.

(1) Plusieurs détails encore vus dans cette rose par MM. Jourdain et Duval ont disparu.

(2) Fenêtre 13 *cd*.

(3) Cet arrangement pourrait bien dater de l'explosion du moulin à poudre du 31 juillet 1675, car, dans le procès-verbal des dégâts qui en ont été la suite (7 août 1675), nous voyons figurer les deux fenêtres, l'une derrière, l'autre à gauche des fonts baptismaux.

(4) Les fonds sont tantôt rouges, tantôt bleus. — Principales couleurs employées: bleu, bleu cendré, blanc, rouge, rouge brique, bistre, jaune foncé, jaune d'or, jaune paille tirant sur le vert.

(5) *S. Eduardi Vita, auctore sancto Ealredo,* dans *Acta SS. Bolland.*, 5 jan.

(6) MM. Duval et Jourdain voient dans cet agneau un symbole de la présence réelle de Jésus-Christ.

que la tête et les pieds d'un personnage agenouillé, sans doute saint Édouard. Au bas, une inscription illisible.

4. — Saint Édouard avait donné un anneau à un pauvre sous les traits duquel s'était caché saint Jean l'Évangéliste, pour qui il avait une grande dévotion. Un ange le lui rapporte (1). Le saint roi, couronne en tête (2), est assis sous un édicule en arc trilobé surmonté d'un pignon : l'ange, qui est nimbé, lui passe l'anneau au doigt.

5. — Saint Édouard, vêtu du haubert à coiffe, et couronne en tête, est monté sur un cheval blanc, et entouré d'un grand nombre de guerriers, les uns à pied, les autres à cheval, tous vêtus du haubert à coiffe, sans heaume, et de cottes d'armes de diverses couleurs. Ils portent des épées ou des piques; un d'entre eux tient un écu d'or, sur lequel est un animal de sable difficile à distinguer. Au bas est une inscription où l'on distingue ces mots : SAIN ..... DOVARD. MM. Duval et Jourdain (3) ont vu dans ce sujet l'entrée triomphale de saint Édouard dans ses états après l'expulsion des Danois, mais cela n'est pas certain.

6. — Un roi vêtu comme le précédent est assis dans un bateau qui vogue sur la mer : un chevalier et un rameur sont avec lui. Deux autres personnages têtes nues paraissent en dehors du bateau. Au bas, est un fragment d'inscription illisible. MM. Jourdain et Duval (4) ont expliqué ce sujet, sans plus de certitude, par le voyage de saint Édouard vers l'Angleterre après qu'il en fut nommé roi.

7. — Fragments confus.

8. — Saint Edmond percé de flèches par les Danois, pour n'avoir pas voulu abjurer le christianisme (5). Le roi, couronne en tête, mais dépouillé de ses vêtements, sauf de ses braies et d'une sorte de linge jeté sur ses épaules, est garrotté et attaché à un arbre. Un homme en surcot lui décoche une flèche : le saint roi en a déjà une fichée dans l'épaule gauche. Fragment d'inscription illisible.

9. — Décollation de saint Edmond (6). Le roi est saisi à la tête par un soldat qui porte une longue cotte d'armes, et brandit une épée nue (7). Au-dessous, fragment d'inscription : SAINT ....

10. — Des gens de guerre à pied, vêtus de hauberts à coiffes, sans heaumes et de cottes d'armes. Un d'eux tient une lance.

11. — L'âme de saint Edmond enlevée au ciel par les anges. Le corps du saint décapité, étendu à terre, est à demi enveloppé dans un linceul. Deux anges nimbés enlèvent sur un linge l'âme figurée par un petit enfant nu. Dans le ciel, une main sort d'un nuage, pour la recevoir. Deux croix rouge brique figurent peut-être des tombes. Au bas, est un fragment d'inscription : SAIN ..... MONS.

12. — Fragments confus, où l'on distingue des arbres et la tête d'un animal blanc. MM. Duval et Jourdain ont vu dans ce panneau la tête de saint Edmond jetée parmi les buissons et gardée par un loup. On ne voit plus rien de la tête du saint ni des oiseaux de proie dont parlent ces auteurs. Au bas est un fragment d'inscription, où l'on distingue ces lettres : SAI ..... NT .....

(1) *S. Eduardi Vita, loc. cit.*
(2) Sa tête est refaite ou rapportée d'ailleurs.
(3) *Op. cit.*
(4) *Op. cit.*
(5) *Historia S. Eadmundi, regis Angliæ et martyris, authore Abbone, Floriac, abb.*, publ. dans Surius, *De probatis SS. historiis*, t. XI, p. 440.
(6) *Hist. S. Eadm. ..... auth. Abbone*, etc., *loc. cit.*
(7) La tête manque.

2e LANCETTE. — Histoire de la Sainte-Vierge (1).

1. — Fragments informes, parmi lesquels une fort belle tête de femme qui paraît dater du XVIe siècle.

2. — Fragments informes.

3. — La Nativité de Notre-Seigneur. Marie est couchée dans un lit couvert d'une courte-pointe, tenant dans ses bras l'Enfant-Jésus qu'elle paraît allaiter avec un biberon. Joseph est assis au pied du lit. Dans le fond, deux animaux mangent dans une crèche. Au-dessus du lit est une draperie accrochée à droite et à gauche; au milieu pend une lampe.

4. — La Vierge, debout, légèrement cambrée à droite (2), porte sur son bras gauche l'Enfant-Jésus emmaillotté dans des langes et bénissant. Dans sa main droite, la Vierge tient un rameau d'or.

5. — Jésus porte la croix sur son épaule : un bourreau (3) le tire en avant; un autre, une espèce de massue ou de marteau sur l'épaule, le pousse par derrière.

6. — La Visitation. Marie et Élisabeth sont entre deux édicules, sortes de tourelles crénelées à toits bleus surmontés d'épis jaunes. Leurs deux nimbes se confondent presque.

7. — Les saintes femmes au tombeau. Le tombeau est formé d'une arcature, d'où sort un linceul. Un ange, une espèce de palme à la main, se tient debout, à côté. Par derrière sont les saintes femmes faisant des gestes d'étonnement (4).

8. — L'Adoration des Mages. La Vierge, couronnée d'or et nimbée, est assise dans une chaire; l'Enfant-Jésus est sur ses genoux et bénit. Un des trois rois-mages est à genoux devant lui, les deux autres, dont un tient un sceptre fleurdelysé, sont debout (5).

9. — Crucifiement. Jésus, la tête entourée d'un nimbe crucifère est fixé à la croix par trois clous, affaissé sur lui-même, et dans une posture très tourmentée. A ses côtés se tiennent la Vierge Marie faisant un geste de douleur, et saint Jean. Tous deux sont nimbés. Le soleil et la lune sont figurés dans le haut, à droite et à gauche de la croix.

10. — La Nativité de Jésus (?). Ce sujet est presque semblable à celui qui porte le n° 3. La Vierge est couchée dans un lit à couverture pourpre, et dont on aperçoit les draps blancs; elle allaite l'Enfant. Joseph, la tête couverte d'un bonnet, est assis près du lit, les pieds sur un marchepied. Dans le fond, deux animaux mangent dans une crêche. Au-dessus du lit, s'étend une draperie blanche, au milieu de laquelle une lampe allumée est suspendue.

11. — La Fuite en Égypte. Marie est assise sur un âne, enveloppée dans un grand manteau qui lui couvre la tête, et dans les plis duquel elle tient l'Enfant-Jésus. Joseph, vêtu d'une cotte courte (6) porte sur son épaule au bout d'un long bâton le bagage de la famille empaqueté dans un linge.

(1) Les fonds sont tantôt rouges tantôt bleus. — Principales couleurs employées : rouge, bleu, blanc, vert, vert clair, vert bouteille, jaune, pourpre, pourpre foncé tirant sur le brun.

(2) Son vêtement paraît refait.

(3) Sa tête est mutilée.

(4) Une des têtes manque : elle est remplacée par un fragment de tête de plus grande dimension et qui paraît du XVIe siècle. — MM. Jourdain et Duval ont signalé dans ce sujet des « gardes en cottes de mailles et en cottes d'armes ». Je les ai vainement cherchés.

(5) Ce panneau est fortement endommagé.

(6) Elle paraît avoir été refaite.

12. — Couronnement de Marie. Assis sur un banc, Jésus couronné d'or et nimbé, pose une couronne sur la tête de Marie qui est assise à côté de lui.

Fenêtre 17-19 *d* (chapelle XIII). — Au centre de la rose supérieure est un *Agnus Dei* dans un petit panneau à fond bleu (XIII[e] ou XIV[e] siècle).

Fenêtre 19 *cd* (chapelle XIII). — Au centre de la rose supérieure est une fort belle tête de Père Éternel couronnée et nimbée, avec un Saint-Esprit en forme de colombe (XVI[e] siècle).

Fenêtre 19-21 *c*. — Elle est divisée en quatre lancettes.

La première lancette est envahie dans sa moitié par un contrefort du transept. Au milieu et dans une partie de la hauteur de chacune des autres est une bande formée de fragments de divers vitraux du XIII[e] siècle, assemblés sans ordre. Tout le reste de la fenêtre est vitré de verre blanc.

2[e] LANCETTE. — Les six premiers panneaux sont des fragments d'une histoire de la Genèse. La verrière dont ils proviennent était certainement une des plus belles de la cathédrale : ce qui en reste permet encore de juger de l'habileté de la composition, de la perfection du dessin, de l'éclat et de l'harmonie du coloris. Elle ne le cédait en rien à ce que le XIII[e] siècle a laissé de plus remarquable (1).

1. — Adam et Ève dans le Paradis terrestre. Ils sont nus (2) et se promènent dans un jardin planté d'arbres.

2. — Création des Anges (?). Cinq anges nimbés, agenouillés, les ailes éployées et les mains jointes.

3. — Adam et Ève debout, entièrement nus.

4. — Trois personnages étendus la face contre terre; la proue d'un navire.

5. — Adam et Ève chassés du Paradis. Sans autres vêtements que des ceintures de feuillage, ils font des gestes de désespoir. Derrière eux, un ange nimbé, les ailes éployées, brandit une épée flamboyante.

6. — Création d'Ève. Adam nu, est à demi couché dans le jardin agrémenté de rochers et d'arbres; le corps d'Ève sort de son côté.

7. — Fragments confus. Un homme debout, nimbé, la main droite levée, vêtu d'une cotte, d'un surcot et d'un manteau. Arbres. Fragments de bordure.

8. — Fragments confus, parmi lesquels on remarque une tête.

3[e] LANCETTE. — Fragments divers appartenant au moins à deux verrières différentes. L'une était un arbre de Jessé sur fond bleu (3), l'autre, une légende impossible à déterminer vu le petit nombre de sujets subsistants; elle se déroulait dans une suite de médaillons en quatrefeuilles à fond rouge cernés d'un filet rouge entre deux filets blancs, le filet intérieur perlé, le tout se détachant sur un champ bleu losangé de rouge avec une petite rose dessinée en noir dans chaque losange (4).

(1) Principales couleurs employées : rouge, rouge intense, vert, jaune, bleu intense, bleu cendré, pourpre, pourpre clair, lie de vin, blanc.

(2) Ils ont des feuilles de vigne à la ceinture.

(3) Principales couleurs : rouge, bleu, jaune, pourpre, vert, vert olive.

(4) Principales couleurs : bleu, blanc, vert olive, jaune, rouge, vert.

1. — De l'Arbre de Jessé. Sur un chalit couvert d'un drap blanc qui retombe de toutes parts, Jessé vêtu d'une tunique, le bonnet juif sur la tête et enveloppé dans une couverture, est couché, la tête appuyée sur un oreiller. Les rameaux de l'arbre partent de derrière lui.

2. — De l'Arbre de Jessé. Un roi assis entre les deux maîtresses branches de l'arbre, qui s'écartent à droite et à gauche, formant autour de lui comme un médaillon en amande (1).

3. — Lobe de gauche d'un quatrefeuilles. Un personnage debout, nimbé, en tunique et manteau, derrière lequel s'élève un édifice formé d'un arc en plein cintre maçonné, porté par deux colonnettes, et surmonté de tourelles crénelées.

4. — Fragment d'un quatrefeuilles. Un personnage debout, barbu, nimbé, vêtu d'une tunique et d'un manteau drapé.

5. — Fragment d'un quatrefeuilles. Un personnage assez semblable au précédent, une banderole blanche dans la main droite, la gauche levée, comme pour expliquer quelque chose. A côté de lui, sont des arbres.

6. — Lobe de droite d'un quatrefeuilles. Deux arcs en plein cintre retombant sur des colonnettes. Sous le premier, un personnage debout, nimbé, tunique et manteau drapé, une banderole dans la main. Sous l'autre arc sont des arbres.

7. — De l'Arbre de Jessé. Un roi assis, comme au 2e panneau.

8. — Fragments confus du XVIe siècle, parmi lesquels on distingue une tête à longue chevelure blonde.

4e LANCETTE. — 1. Fragment d'un ornement à fond bleu, losangé de rouge, avec fleurs de lys d'or.

2. — Fragment d'un quatrefeuilles appartenant à la même série que ceux de la troisième lancette. Trois charpentiers travaillant à une ferme de charpente.

Les quatre panneaux suivants appartiennent sans doute à l'histoire de la Genèse que nous avons rencontrée dans la deuxième lancette, mais ils présentent une disposition différente. Les sujets sont sur fond bleu, n'ont aucun encadrement apparent, mais chacun d'eux est accompagné à droite ou à gauche d'une bordure partie, d'un côté à filet blanc, fond rouge et feuilles vertes, de l'autre à filet rouge, fond bleu et feuilles jaunes, avec feuilles du milieu blanches. Cette même bordure se retrouve au 2e panneau de la même lancette.

4. — Péché d'Adam. Adam et Ève nus. Ève offre la pomme à Adam. Entre eux s'élève l'arbre, autour duquel le serpent est enroulé.

5. — Création d'Adam (?). Adam nu (2). Dieu à nimbe crucifère le prend par la main. Tous deux sont debout.

6. — Adam et Ève après leur expulsion du Paradis. Ils sont tous deux à demi vêtus. Adam bêche la terre, Ève file (3).

7. — Sous un édicule en arc surbaissé, près d'un autel, un personnage debout, en cotte, surcot et manteau, paraît tenir un livre ou une tablette (4).

8. — Fragments confus.

(1) La tête, qui n'est pas couronnée, paraît refaite.

(2) Le haut du corps a été remplacé par divers fragments du XVIe s.

(3) Nombreuses mutilations.

(4) Serait-ce le sacrifice de Melchisedech?

Fenêtre 21-23 *c.* — Au milieu de la rose à gauche du spectateur, est une tête enfantine couronnée d'or (XVIe siècle). — Au milieu de celle de droite, un Père Éternel à mi-corps (fin XVe ou commencement XVIe siècle).

Chapelle XXI. Fenêtre centrale. — Elle est encore garnie de la plus grande partie de son vitrail du XIIIe siècle (1).

1re LANCETTE. — Histoire de la Vierge Marie. Il en subsiste neuf médaillons circulaires à fond rouge cerné de bleu et de blanc placés les uns au-dessous des autres, à d'assez grands intervalles, sur un champ bleu semé de fleurs de lis d'or, le tout entouré d'une bordure rouge intense ornée de léopards d'or (2).

1. — Le bas du médaillon manque, on n'y voit plus que les têtes de plusieurs personnages impossibles à identifier.

2. — Jésus apparaissant à sa mère après sa résurrection (3). Jésus debout, la tête entourée d'un nimbe crucifère, couvert seulement d'un linceul, se présente à Marie agenouillée, nimbée et voilée (4).

3. — L'Ascension. Les apôtres debout, nimbés, les yeux au ciel, contemplent le Christ, qui disparaît dans un nuage et dont on ne voit plus que les pieds et le bas de la robe.

4. — La Descente du Saint-Esprit. Les apôtres sont debout, Marie au milieu d'eux. Dans le haut, on aperçoit un objet blanchâtre qui paraît être une colombe.

5. — La Mort de la Vierge. Marie, étendue sur un lit, est enveloppée dans une espèce de linceul. Elle est entourée de Jésus tenant une croix processionnelle et des apôtres dont un tient un livre.

6. — Jésus emportant au ciel l'âme de Marie. Deux anges soutiennent une auréole en amande, dans laquelle Jésus debout, la tête entourée du nimbe crucifère, tient dans ses mains l'âme de sa mère, figurée par un petit enfant nu.

7. — Convoi funèbre de Marie. Quatre apôtres portent sur leurs épaules le cercueil couvert d'un drap d'or. Le prince des prêtres (5), les mains attachées au cercueil auquel il avait voulu toucher, fait des contorsions de douleur.

8. — L'Assomption. Deux anges aux ailes éployées sont debout à chaque extrémité du tombeau de la Vierge, et soulèvent le linceul, dans lequel on aperçoit le corps inanimé de Marie. Dans le ciel, Jésus au nimbe crucifère, apparaît à mi-corps, étendant la main vers lui.

9. — Couronnement de Marie. Jésus assis dans une chaire, la tête entourée du nimbe crucifère et couronnée d'or, pose une couronne également d'or sur celle de Marie agenouillée. A côté, est un chandelier surmonté d'un cierge.

2e LANCETTE. — Histoire de saint Léonard. Il en subsiste quatorze médaillons

(1) Il en manque la partie inférieure à peu près jusqu'au quart de la hauteur. — Ce vitrail est tellement encrassé et le verre tellement oxydé, qu'un grand nombre de couleurs sont devenues opaques.

(2) Principales couleurs employées : rouge, bleu, blanc, vert, vert-olive, jaune.

(3) Voy. ci-dessus, t. II, p. 240.

(4) Il manque la plus grande partie de son manteau.

(5) Lorsque les apôtres portaient Marie en terre, « princeps autem sacerdotum ..... manus ad lectum misit, volens illud evertere et ad terram deducere. Tunc manus ejus subito ambæ aruerunt et lectulo adhæserunt, ita ut ad lectulum manibus penderet et nimio cruciatu vexatus lamentabiliter ejularet ». *Leg. aur. De assumptione Sanctæ Mariæ Virginis.*

carrés avec quarts de cercle concaves dans les angles. Chaque médaillon est à fond bleu, cerné d'un filet blanc et rouge, se détachant sur un champ général rouge semé de fleurs de lis d'or, avec une castille d'or dans le quart de rond à l'angle de chaque médaillon. La bordure est à fond bleu bordé de rouge, avec feuilles accouplées alternativement vertes et jaunes, et fruits rouges (1). Malheureusement, la plupart des sujets subsistants sont horriblement mutilés et quelques-uns impossibles à identifier.

Saint Léonard, ou plutôt saint Liénard, a été très populaire au moyen âge. On l'invoquait spécialement pour les femmes en couche et pour la délivrance des prisonniers. Les croisés avaient pour lui une dévotion toute spéciale; rentrés dans leur pays, ceux qui avaient échappé à la prison lui élevaient des monuments. Il était particulièrement en honneur dans le diocèse d'Amiens (2). L'inventaire du trésor de la cathédrale de 1347, v. s., mentionne une relique de son chef (3).

Saint Léonard appartenait à une famille illustre de l'entourage du roi Clovis I, qui le tint sur les fonts. Après s'être fait le disciple de saint Remy, il alla vivre en anachorète non loin d'Orléans, avec son frère saint Liphard, mais bientôt les deux frères, après s'être embrassés, se séparèrent, et Léonard alla s'établir dans une forêt voisine de la ville de Limoges. Un jour que le roi était venu dans ce pays avec la reine pour y chasser, celle-ci fut prise des douleurs de l'enfantement, mais les soins des médecins demeuraient sans résultat. Attiré par les lamentations du roi et de ses familiers, saint Léonard entra dans la chambre où gisait la reine, et, par une prière, obtint son heureuse délivrance. Le roi lui offrit de riches présents, mais le saint ermite ne voulut accepter que la portion de la forêt dont il pourrait, monté sur son âne, faire le tour en une nuit. Il y construisit aussitôt une église. Sa renommée s'étendit au loin; il faisait de nombreux miracles et guérissait force malades; les prisonniers qui invoquaient son nom étaient délivrés de leurs chaînes. Beaucoup venaient le rejoindre et se placer sous sa discipline; il donnait à chacun une portion de la forêt à cultiver, afin qu'ils ne pensassent plus à chercher leur vivre dans la rapine. Après sa mort, il fut inhumé dans l'église qu'il avait élevée, mais peu après, on en construisit une plus somptueuse en un endroit miraculeusement désigné, et où ses restes furent transférés (4).

1. — Fragments confus. On y distingue quatre têtes d'hommes et une tête de cheval blanc, avec un reste d'inscription où l'on peut encore lire : ..... VICVS. MH. 71940 (d)

2. — Clovis remerciant saint Léonard du miracle qu'il vient d'opérer. Dans un riche édifice gothique entouré d'arbres et qui représente l'habitation royale dans la forêt, Clovis, couronne en tête, est agenouillé devant saint Léonard, qui est debout, en froc pourpre et nimbé. Sur un cartel que le corps du roi coupe en deux parties, on lit : CLOD ‖ OV..... MH. 71944 (g)

3. — Au milieu d'une forêt, saint Léonard vêtu comme précédemment, la crosse à la main (5), est accompagné de deux personnages dont l'un paraît être une

(1) Principales couleurs employées : rouge, bleu, blanc, jaune, vert, pourpre. Les inscriptions sont en blanc sur noir.

(2) Corblet, *Hagiogr. du dioc. d'Am.*, t. IV, p. 397.

(3) « Philaterium argenteum deauratum, in quo est de capite beati Leonardi, cum bursa auro intexta ». Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 1134.

(4) *Vita sancti Leonardi*, datée du XI[e] s. par les auteurs de l'*Hist. littér. de la Fr.* (t. VII, p. 339), publ. dans Surius, *De probatis sanctorum historiis*, 6 nov.

(5) Sa tête est refaite.

femme ayant sur la tête la coiffe en forme de mortier, avec lesquels il semble converser. Tous trois sont debout.

4. — Fragments confus, où l'on ne distingue que saint Léonard.

5. — Saint Léonard faisant travailler ses disciples au défrichement de la forêt. A travers une forêt, un cheval traîne une charrue dont on aperçoit une roue, et qui semble dirigée par un laboureur en cotte courte et tête nue. Par derrière, saint Léonard nimbé joint les mains.

6. — Guérison et délivrance de la reine. Sous un édicule, la reine est couchée dans un lit. D'autres personnages difficiles à distinguer sont debout autour d'elle.

7. — Saint Léonard se sépare de son frère Liphard. Les deux ermites sont nimbés, mais saint Léonard seul porte le froc et la crosse; son frère est en tunique rouge et manteau vert. Tous deux sont debout. Il y a quelques fragments d'inscription impossibles à déchiffrer.

8. — Saint Léonard semble parler à cinq petits personnages couchés ou assis par terre : deux sont coiffés de bonnets pointus, un troisième a la tête voilée, les deux derniers sont têtes nues. Dans le haut, un cartel, qui a été replacé à l'envers, porte cette inscription : S̄I.LEO ‖ NARD. Seraient-ce les nombreux malades guéris par le saint (1)?

9. — Saint Léonard, nimbé et crossé comme ci-dessus, semble parler à d'autres personnages plus petits que lui, difficiles à distinguer, et étend vers eux son bras. Dans le haut est un cartel où l'on ne peut plus lire que ..... LEO..... A-t-on voulu représenter les prisonniers délivrés par l'invocation du saint ermite et accourant vers lui pour se faire ses disciples?

10. — Saint Léonard construisant une église dans la partie de la forêt que le roi lui a donnée. Le saint assis donne des ordres à deux maçons qui bâtissent une église gothique (2). L'un de ceux-ci semble lui parler, l'autre monte à une échelle.

11. — Fragments confus, où l'on a peine à distinguer un personnage en tunique et manteau, assis, tête nue et nimbée, la crosse à la main; deux têtes apparaissent dans le fond; le tout sous une arcature à deux pleins cintres.

12. — Le corps du saint étendu à terre, une crosse à côté de lui. Près de lui sont un homme (3) et un clerc tonsuré, tête nue. Dans le fond s'élève une église gothique. Ce sujet se rapporte-t-il à la translation des restes de saint Léonard dans la nouvelle église?

13. — Mort de saint Léonard. Sous un grand arc trilobé, quatre personnages encapuchonnés assistent à la mort du saint, qui est étendu sur son lit (4).

14. — Au milieu de fragments confus (5), on peut encore reconnaître deux anges enlevant au ciel l'âme du saint.

Chapelle XXIII. Fenêtre du côté de l'Évangile. — Elle est presque tout entière vitrée en verre blanc. Seul, le panneau inférieur de chacune des deux lancettes,

(1) Surius. *op. cit.*

(2) On y remarque un arc en accolade.

(3) Ses vêtements ont été rapportés.

(4) Il y a dans ce sujet de nombreuses mutilations et une grande confusion.

(5) Parmi ceux-ci se trouve une portion de tête qui semble dater du XVIe siècle.

est garni d'un amas informe de fragments de couleurs de toutes provenances. On y remarque un écusson (XVIe ou XVIIe siècle) *parti de sable à deux lions passants d'or,* qui est Rouault de Gamaches, *et d'or chargé de* (?) *de gueules.* On y lisait jadis cette inscription :

» Li gardeurs (cardeurs?) d'Amiens fire chestes verrière (1).

Chapelle XXIII. Fenêtre du côté de l'épître. — Il reste encore au bas de chaque lancette quelques débris de vitrail du XIIIe siècle. Dans l'une, des fragments de verre de couleur assemblés sans ordre. Dans l'autre, un panneau à fond bleu et bordure rouge à castilles d'or, divisé en deux pignons dessinés par un filet blanc. Sous le premier pignon, on voit une table sur des tréteaux, sur laquelle sont posés divers objets de couleur jaune, difficiles à déterminer; derrière cette table se tient une femme paraissant vendre les marchandises qui y sont étalées. Sous le second, un clerc est debout, en cotte rouge et surplis blanc sans manches, tête nue; une femme ayant sur la tête la coiffe en forme de mortier, se tient derrière lui.

Ces groupes représentent évidemment la communauté de marchands qui a donné la verrière disparue.

Au milieu du trèfle supérieur, est un écu paraissant du XVIe ou du XVIIe siècle, *d'or à la fasce d'azur chargée d'un croissant accosté de deux étoiles aussi d'or, et accompagnée de trois* (?) *de gueules, 2 et 1.*

Chapelle XXV. Fenêtre du côté de l'Évangile. — Elle est garnie d'un vitrail exécuté en 1854 par Alfred Gérente, peintre-verrier à Paris (2).

Au bas, une espèce de forteresse figure la ville d'Amiens, avec ces mots : CIVITAS AMBIANENSIS. A côté, l'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie en manteau impérial, couronne en tête, sont agenouillés sur des prie-Dieu couverts de housses violettes semées d'abeilles, devant la châsse de sainte Theudosie posée sur un autel. Au-dessus, est écrit :

A^NNO D^NI MDCCCLIII DIE VIGESIMO ET OCTO MENS. SEPT. ‖ IMP^R NAPOLEO III ET IMP^X EVGENIA PIA ‖ PEREGRINAT^NE ECCLESIAM CATHED^LEM AMBIANENSEM ‖ OBEVNTES PECVN^S AD HOC SACEL. SANC. ‖ THEVDOS. EXORNANDVM DONO DEDERVNT.

La zone au-dessus est divisée en six parties :

1° Les armes de la ville d'Amiens : *de gueules à un lierre d'argent, au chef cousu de France;* et, au-dessus, celles du chapitre : *d'argent à la croix de sable.* — 2° Mgr de Salinis, debout, en costume épiscopal du XIIIe siècle, sous un édicule trilobé, où est écrit : DE SALINIS ..... AMBIANENSIS. — 3° et 4° Les armes de l'empereur Napoléon III : *d'azur à une aigle d'or.* — 5° Le pape Pie IX, entièrement vêtu de blanc, tiare en tête, aussi debout, sous un édicule trilobé, où on lit : PIVS ..... PAPA. — 6° Les armes du chapitre, et, au-dessus, celles de Mgr de Salinis :

(1) Épitaphier D.

(2) Voy. ci-dessus, t. II, p. 318. — Publ. en chromolithogr. par A. Gérente sous le titre de *Légende de sainte Theudosie, vitrail de la cath. d'Amiens.* — Au bas de la verrière, signature du peintre-verrier : ALF. GERENTE PINXIT ‖ A. D. MDCCCLIV.

d'argent à un arbre de sinople planté sur une terrasse de même, accosté à senestre d'un ours debout de sable.

Le reste de la fenêtre est occupé par la vie supposée de sainte Theudosie, et par l'histoire de la découverte et de la translation de ses reliques (1); le tout dans soixante médaillons presque circulaires :

Naissance de sainte Theudosie à Amiens. — Prédication de l'Évangile dans le pays. — Baptême de Theudosie. — Elle reçoit la communion. — Elle se confesse. — Elle reçoit la confirmation. — Son mariage avec Aurelius Optatus. — Voyage de Theudosie et de son époux vers Rome. — Ils font la traversée sur un navire. — Ils arrivent aux portes de Rome. — Theudosie et son époux agenouillés dans une église où un évêque célèbre la messe. — Theudosie nourrit les pauvres. — Elle donne à boire à ceux qui ont soif. — Elle donne des vêtements à ceux qui sont nus. — Elle visite les prisonniers. — Elle donne l'hospitalité aux pèlerins. — Elle visite les malades. — Elle ensevelit les morts (2). — Elle refuse de sacrifier aux idoles: — Elle comparaît devant les juges et confesse sa foi. — Elle est lapidée. — Elle a la tête tranchée. — Les chrétiens recueillent ses restes. — Sainte Theudosie sur son lit : deux anges emportent son âme au ciel. — Son corps est déposé dans les catacombes. — Aurelius Optatus fait sceller son tombeau et graver son épitaphe. — Découverte du tombeau en 1842. — L'évêque de Porphyre le fait ouvrir et y trouve les restes de sainte Theudosie. — Le pape Grégoire XVI donne les reliques à Mgr Pallavicini. — Celui-ci les fait transporter dans sa chapelle à Gênes. — M. de l'Escalopier apprend le fait à Mgr de Salinis, évêque d'Amiens. — Départ de Mgr de Salinis pour Rome. — Il s'embarque à Marseille. — Il va trouver Mgr Pallavicini pour tâcher d'obtenir les reliques. — Le pape Pie IX remet à l'évêque d'Amiens le bref par lequel il lui donne les reliques. — Mgr Pallavicini reçoit le corps de saint Viator en échange de celui de sainte Theudosie. — L'évêque d'Amiens traverse la mer avec les reliques. — Débarquement des reliques. — Elles voyagent par terre sur un chariot. — Elles sont vénérées à Avignon. — Elles sont déposées dans la chapelle de la Congrégation de Notre-Dame à Paris. — Elles sont transférées à Amiens. — Elles sont déposées à Saint-Acheul, sur le tombeau de saint Firmin. — Reconnaissance des reliques, en présence de plusieurs prélats. — Pèlerins en prières devant les reliques à Saint-Acheul. — Deux diacres transportent la châsse au séminaire. — La châsse reçue par les évêques à la porte du séminaire. — La procession : évêques, archevêques, cardinaux. — Deux diacres portant la châsse. — Religieux. — Religieuses. — Entrée des reliques dans la cathédrale. — Le cardinal Wiseman en chaire, en présence des prélats. — Les fidèles vénèrent les reliques. — Elles sont placées provisoirement dans la chapelle Saint-Sauve. — L'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie reçus dans la cathédrale par l'évêque d'Amiens. — L'impératrice présente une bourse, et l'empereur autorise la restauration de la chapelle. — Les ouvriers dirigés par Viollet-le-Duc restaurent et décorent la chapelle. — Deux évêques posent la châsse sur le nouvel autel. — L'évêque d'Amiens et le chapitre vénèrent les reliques. — Sainte Theudosie invoque Marie en faveur de la ville d'Amiens. — Saint Firmin à genoux implore Jésus.

(1) Voy. ci-dessus, t. II, p. 314.

(2) Les sept œuvres de miséricorde.

Chacun des trois trèfles du remplage supérieur renferme quatre écussons aux armes de l'empereur, de la ville d'Amiens, de Mgr de Salinis et du chapitre.

Chapelle XXV. Fenêtre centrale. — Elle est garnie d'une verrière du XIIIe siècle composée, dans chaque lancette, de seize médaillons circulaires, superposés, à fond bleu (1), cernés de rouge et de blanc, réunis à leurs points de tangence par de petits quatrefeuilles rouges à cœurs verts cernés de blanc, le tout se détachant sur un fond général à petits carreaux posés sur la diagonale, alternativement rouges et bleus. La bordure est à fond bleu, à feuilles jaunes, cernée d'un double filet rouge et blanc vers l'intérieur, et d'un simple filet blanc, vers l'extérieur (2).

Cette verrière a subi de très notables mutilations. Les sujets ont été intervertis : un grand nombre sont méconnaissables, et elle est à peu près incompréhensible. Les multiples restaurations qu'elle a subies, notamment en 1854, lors de la remise à neuf de la chapelle (3), n'ont pas contribué à faciliter son interprétation.

On pense généralement que ce vitrail représentait l'histoire de saint Augustin de Cantorbéry que l'on croit être le patron primitif de la chapelle. Quelques-uns des sujets de la deuxième lancette peuvent en effet se rapporter à ce que nous savons de la légende de ce saint (4), mais le reste paraît inexplicable. Nous ne pourrons donc donner qu'une description sommaire, sans chercher des explications que l'état actuel de la verrière ne comporte pas.

1re LANCETTE. 1. — Un personnage nimbé, vêtu à l'antique, est assis sur un banc, tenant un livre fermé et appuyé sur son coude. Un autre personnage, aussi nimbé et vêtu de même, est agenouillé devant lui. Un ange apparaît dans le ciel tenant une banderole.

2. — Un prêtre nimbé, en aube et chape, est debout devant deux personnages assis, deux hommes et une femme voilée. Entre eux et lui, se dresse un objet difficile à déterminer, sur lequel est quelque chose comme un livre fermé. Le prêtre le maintient d'une main.

3. — Un personnage nimbé et vêtu à l'antique est assis dans une chaire. A côté de lui, un livre est ouvert sur un pupitre. Deux personnages assis l'écoutent.

4 — Un personnage nimbé, vêtu à l'antique, est debout près d'un tronc d'arbre. Un ange apparaît dans le ciel, tenant une banderole, et semble lui parler.

5. — Un évêque nimbé, *in pontificalibus* sans la crosse, est assis sur un banc et bénit une femme qui est debout devant lui et semble lui parler.

6. — Une femme, la tête couverte de la coiffe en forme de mortier, et tenant une fleur de lis, est assise sur un banc. Un homme nimbé, vêtu à l'antique, est debout devant elle, paraissant lui parler.

7. — Une femme coiffée comme la précédente, assise sur une table ou une sorte de banc porté sur deux colonnettes, semble écouter ce que lui dit un enfant debout sur le banc. Près d'eux est un objet blanc difficile à distinguer.

(1) Sauf un à chaque baie, dont le fond est rouge.

(2) Principales couleurs employées : blanc, rouge, rouge intense, pourpre, pourpre clair, jaune, bistre, vert, vert-olive, vert foncé, bleu, bleu céleste.

(3) Voy. ci-dessus, t. II, p. 318.

(4) VEN. BED., *Histor. eccl. gentis Anglorum*, lib. I, cap. 23 et seq. ; lib. II, cap. 2 et 3. — SURIUS, *De prob. sanctor. historiis*, 26 maii. — *Vita, auctore Gocelino monacho. Acta S. S. Boll.*, 26 mai.

8. — Un personnage la tête enveloppée dans la coiffe en forme de béguin, est couché dans un lit au-dessus duquel une lampe est suspendue. Un ange tenant une banderole apparaît dans le ciel.

9. — Un personnage couché dans un lit, vers lequel s'approche un autre personnage vêtu à l'antique, tenant un objet qu'on ne peut distinguer.

10. — Deux personnages vêtus à l'antique et coiffés d'espèces de bonnets jaunes. Entre eux deux en est un troisième que sa cotte courte peut faire supposer être un jeune homme. Les deux autres touchent celui-ci par les épaules, comme s'ils voulaient le déshabiller.

11. — Un homme et une femme debout se tenant par la main, les bras levés, comme s'ils se mariaient. Au-dessus de chacun d'eux est une banderole.

12 — Un personnage vêtu à l'antique feuilletant un livre sur un pupitre.

13. — Un personnage est couché dans un lit au-dessus duquel une lampe est suspendue. Un autre, vêtu à l'antique, s'approche de lui en tenant un objet difficile à identifier. Sujet analogue à celui du n° 9.

14. — Deux personnages vêtus à l'antique debout près d'un arbre. Entre eux deux est un enfant monté sur un rocher ou une motte de terre; ils le prennent par les mains et ils lui mettent leurs mains sur la tête.

15. — Un homme et une femme assis, vêtus à l'antique. La femme (1) a sur ses genoux quelque chose qui ressemble à un enfant nu.

16. — Un personnage nimbé, vêtu à l'antique, s'approchant d'un autre qui paraît être à genoux.

2e LANCETTE. — 1. Un évêque en aube et chasuble, mitré et nimbé est agenouillé devant une sorte de prie-Dieu, feuilletant un livre où est écrit : SIMONS (2). Dans le fond, on aperçoit un objet ressemblant à un lit, au-dessus duquel est une draperie passée sur une tringle.

2. — Un château-fort crénelé à plusieurs étages, sur l'un desquels sont deux personnages. L'un de ceux-ci appuie ses deux mains contre une espèce de tour polygonale couverte en pyramide et surmontée d'une boule. Je ne vois rien dans la vie ou les miracles de saint Augustin de Cantorbéry qui puisse expliquer ce sujet. Il est bien difficile d'y voir le siège de Cantorbéry, durant lequel un danois aurait été converti en voulant soulever le couvercle du tombeau du saint (3).

3. — Le saint évêque en chasuble, mitré et nimbé, est assis devant un pupitre, écrivant sur des tablettes. Devant lui est une draperie blanche pendue à un crochet. Ce pourrait être saint Augustin écrivant au pape saint Grégoire, pour l'informer du succès de ses prédications (4).

4. — Le saint nimbé, en chasuble, la crosse à la main et bénissant, est assis dans une chaire à dorsal rouge. Deux évêques debout, en chasubles et mitrés, lui posent la mitre sur la tête. Ce serait le sacre de saint Augustin par Æterius, archevêque d'Arles (5).

5. — Le saint évêque, en chasuble, mitré et nimbé, sans crosse, est dans

(1) Sa tête est refaite.

(2) Duthilleux *(Descr. de la chapelle Sainte-Theudosie)* a supposé que c'est le nom du peintre-verrier. Peut-être a-t-il raison.

(3) *S. Aug. Cant. Vita, auctore Gocelino monacho. Acta S. S. Bolland.*, 26 mai.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.* — Ce panneau paraît refait, au moins en partie.

12. — Arrestation de Jésus. Le Sauveur est saisi par des soldats en hauberts à camails et en cottes d'armes, tenant des épées et des bâtons (1).

2e LANCETTE. — 1. Jésus devant Pilate (2).

2. — La Flagellation. Jésus à demi-nu, est attaché à une colonne. Deux bourreaux, en cottes courtes, le frappent avec des fouets à plusieurs lanières (3).

3. — Le Portement de la croix. Jésus chargé d'une croix de couleur verte, est conduit par deux bourreaux en cottes courtes, dont un tient une épée (4). L'un des deux a sa cotte partie de vert et de rouge.

4. — Le Crucifiement. Jésus est attaché par trois clous à une croix de couleur verte. Il a la tête nue, ornée seulement du nimbe crucifère. La Vierge et saint Jean, tenant des livres sont debout à ses côtés. Dans le haut, le soleil et la lune.

5. — Jésus descendu de la croix (5).

6. — Mise au tombeau (6).

7. — Descente du Sauveur dans les limbes. Jésus fait sortir un petit personnage nu de la gueule d'un monstre (7).

8. — La Résurrection (8).

9. — Les Saintes femmes au tombeau. Un ange assis sur le tombeau parle aux saintes femmes (9).

10. — Apparition de Jésus à la Madeleine, après sa résurrection. Au milieu d'une campagne plantée d'arbres, Jésus (10) apparaît à Marie-Madeleine agenouillée (11).

11. — L'Ascension (12).

12. — Le Couronnement de Marie. Marie et Jésus sont assis sur un même banc. Celui-ci pose une couronne d'or sur la tête de sa mère (13).

Les trois trèfles qui forment le haut du remplage sont garnis d'un vitrage moderne en style gothique du XIIIe siècle. Dans le trèfle supérieur, on a représenté Dieu, un globe dans la main et bénissant. Dans les deux autres, des anges thuriféraires.

Avant la dernière restauration, on voyait, paraît-il, dans ce vitrail, deux panneaux portant l'un et l'autre cette inscription :

» Estienes Li Clers espisié [bourgeois?] de Paris.

Ce personnage était représenté plusieurs fois, pesant sa marchandise (14).

Chapelle XXVIII. Fenêtre du côté de l'Épître (fig. 258). — Le vitrail du XIIIe siècle qui garnit cette fenêtre, restauré une première fois en 1829 par Dupetit-Lamare, au moyen d'une subvention de l'État (15), le fut de nouveau de

(1) Panneau en partie refait.
(2) Panneau entièrement neuf.
(3) Panneau légèrement restauré.
(4) Panneau restauré.
(5) Panneau entièrement neuf.
(6) *Id.*
(7) Panneau fortement restauré. — Au lieu d'une croix à longue hampe, Jésus tient une lance qui doit provenir du fait du restaurateur.
(8) Panneau entièrement refait.
(9) Panneau presque entièrement refait.
(10) Comme au n° 7, il tient une lance au lieu d'une croix à longue hampe. C'est aussi sans doute une erreur du restaurateur.
(11) Panneau restauré.
(12) Panneau entièrement neuf.
(13) Panneau refait (?).
(14) Notes de Guilhermy. Bibl. Nat., ms. fr. Nouv. acquis. 6094, fol. 231.
(15) Arch. de la Somme, Série V, Édif. diocés.

1853 à 1862, lors de la remise à neuf de la chapelle, par Steinheil et Coffetier, de Paris (1).

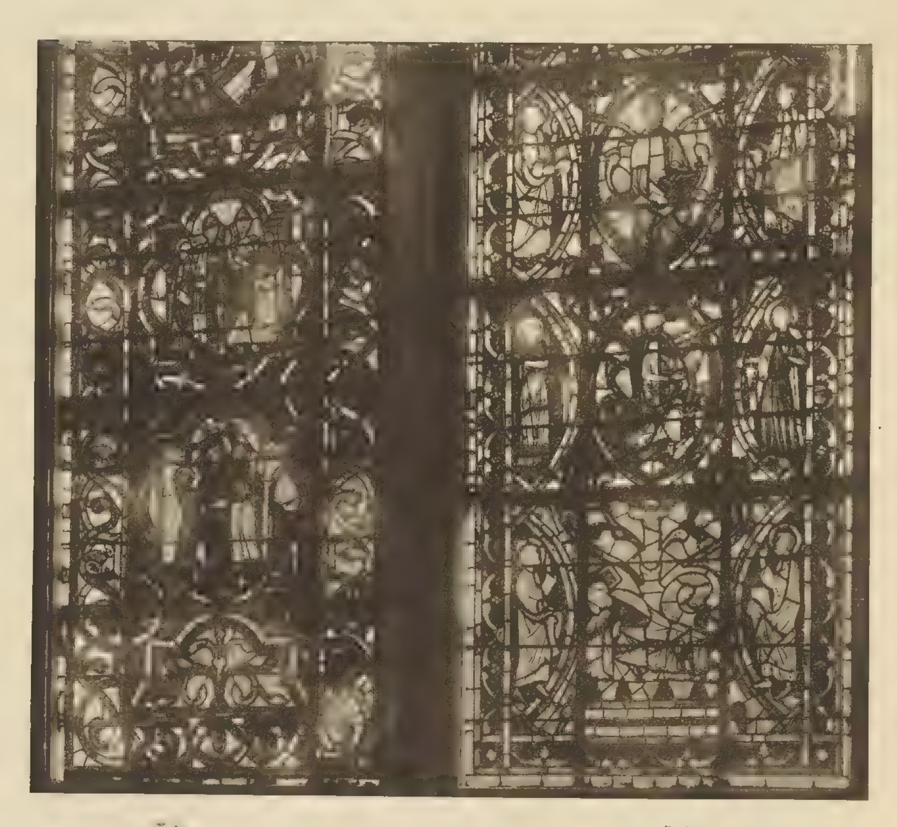


Fig. 258. — Chapelle XXVIII; Fenêtre épître.

1re LANCETTE. — Elle se compose de seize quatrefeuilles fond bleu, cernés de rouge et de blanc, se détachant sur un fond général rouge. Dans chaque écoinçon est la moitié d'un cercle blanc, à cœur jaune, d'où sortent huit feuilles vertes formant rosace. La bordure est fond bleu, cernée de blanc et de rouge, et ornée

(1) Arch. de la Somme, Série, V, Édif. diocés.

d'une espèce de méandre jaune à travers lequel court une guirlande à tige blanche et feuilles pourpres (1).

Dans les quatrefeuilles est représentée l'histoire bien connue de la Vierge Marie avant l'Incarnation, d'après les évangiles apocryphes (2). C'est comme le commencement de ce qui est figuré dans la verrière centrale. MM. Jourdain et Duval en ont donné une description assez complète (3). Est-ce le fait du restaurateur moderne? toujours est-il que, par extraordinaire, les sujets paraissent disposés en allant du haut en bas (4). Nous les décrirons donc ainsi.

1. — Dans la pointe. Une main divine.

2. — Deux personnages vêtus à l'antique se dirigeant vers la porte d'une ville. On ne peut guère voir ici autre chose que la rencontre d'Anne et de Joachim à la Porte dorée.

3. — Entièrement neuf. Refus de l'offrande de Joachim.

4. — Une femme accompagnée d'une suivante passant à travers une ville. MM. Jourdain et Duval ont expliqué ce sujet par la fuite de Joachim vers ses troupeaux. Il faut plutôt y voir Anne allant au-devant de son époux après la bonne nouvelle que l'ange lui a annoncée, car les personnages sont bien deux femmes.

5. — Joachim réfugié au milieu de ses troupeaux, pour fuir son opprobre. Il est seul, debout, dans un lieu planté d'arbres, où paissent des brebis.

6. — Apparition de l'ange à Joachim, lui annonçant que sa femme cesserait d'être stérile. Un mouton paît auprès d'eux.

7. — Une femme assise sous un édicule trilobé, les pieds sur un tabouret, une quenouille et un fuseau entre les mains. Je crois qu'il vaut mieux voir ici Marie occupée dans le temple à un travail manuel, qu'Anne occupée à filer, comme semble l'avoir cru le restaurateur. Il serait étonnant que le premier sujet, qui ne manque presque jamais, ait été cette fois omis.

8. — Apparition de l'ange à sainte Anne, pour lui annoncer sa prochaine maternité. Anne est debout, un fuseau et une quenouille à la main.

9. — Panneau neuf, où l'on a représenté la rencontre d'Anne et de Joachim à la Porte dorée. double emploi avec le n° 2.

10. — Nativité de Marie. Anne est couchée toute habillée dans un lit, au-dessus duquel une lampe est suspendue. La sage-femme lui présente l'enfant emmaillotté. Différents objets sont étalés sur une tablette.

11. — Quatre personnages, dont un est coiffé du bonnet juif, sont rangés de face debout et semblent se parler. Aucun accessoire ne détermine leur action.

12. — Un édifice près duquel se tiennent un homme coiffé du bonnet juif, une femme et une jeune fille.

13. — Un homme, une femme et une jeune fille devant une porte. On ne saurait voir dans l'un et l'autre de ces deux sujets que la Présentation de Marie au temple, et il semble qu'il y aurait là un double emploi.

14. — Marie enfant apprenant à lire. Un personnage (5) est assis dans une

(1) Principales couleurs employées : bleu, rouge, jaune, blanc, vert, pourpre.

(2) C'est l'histoire que nous avons vu figurée dans les stalles. Voy. ci-dessus, t. II, pp. 215 et suiv.

(3) *Hist. et descr. des stalles de la cath. d'Am.*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. VII, p. 281.

(4) Ils ont été placés suivant l'explication donnée par MM. Jourdain et Duval, qui, nous le verrons, ne paraît pas toujours exacte.

(5) Sa tête est refaite.

chaire, deux petites filles étudient à ses côtés. Marie se distingue de sa compagne par le nimbe qui entoure sa tête.

15. — Deux hommes coiffés du bonnet juif et deux femmes debout, alignés de face dans la largeur du quatrefeuilles. Les deux hommes, placés au milieu, semblent se parler. Cette scène est difficile à expliquer, et nous ne pouvons guère admettre l'interprétation qu'en ont donnée MM. Jourdain et Duval qui y ont vu Anne et Joachim s'étant communiqué leur vision, et manifestant leur étonnement en regagnant leur demeure.

16. — Joseph donné pour époux à Marie. Entre deux édifices crénelés, un prêtre prend par la main Marie encore enfant et nimbée, la présentant à Joseph qui, coiffé du bonnet juif et nimbé, est debout, sa verge fleurie à la main.

2e LANCETTE. — Elle est tout entière occupée par un Arbre de Jessé. La bordure est à fond rouge entre deux filets bleus, avec un ornement formé d'une suite de boutons jaunes, de feuilles blanches et de fruits verts. Le fond général du vitrail est bleu, sur lequel se développent les rameaux d'un arbre formant seize médaillons en amande, fond bleu, encadrés d'un filet rouge et d'un filet blanc. De chaque côté sont dix-huit demi-médaillons en amande, fond rouge, et bordés d'un filet bleu et blanc (1).

Au pied de l'arbre, Jessé est endormi dans un lit (2). De derrière lui, part le tronc de l'arbre. Dans chacun des quatorze premiers médaillons du centre est une figure de roi, assis, un manteau sur les épaules et une couronne sur la tête, tenant un sceptre, un instrument de musique (3) ou quelque autre attribut.

Les deux derniers médaillons sont refaits. Dans l'un, on a mis la Vierge Marie sans l'Enfant-Jésus, dans l'autre, le Christ tenant un livre ouvert et bénissant.

Chacun des trente-six demi-médaillons, à droite et à gauche, est occupé par un patriarche debout, nimbé, tenant une banderole déroulée.

Le vitrage ornemental qui remplit les trois trèfles supérieurs du remplage est moderne.

Chapelle XXVI. Fenêtre du côté de l'Évangile. — Elle est garnie d'un vitrail du XIIIe siècle restauré par Couillaud, peintre-verrier à Amiens, de 1867 à 1869, lors de la restauration de la chapelle. Il occupait précédemment la fenêtre centrale (4).

Chaque lancette se compose de seize zones superposées, à deux sujets chacune (5).

1re LANCETTE (fig. 259). — Dans les deux zones inférieures, les sujets sont disposés sur un fond bleu, sans encadrement.

1re zone (6). — A. En 1895, pendant une nuit, tout ce panneau fut brisé par un malfaiteur qui s'introduisit par là dans la cathédrale, où il ne déroba qu'un peu

(1) Principales couleurs employées : rouge, blanc, jaune, bleu, bleu cendré, vert, pourpre.

(2) Il est refait.

(3) Harpe, viole, psaltérion, etc.

(4) Ce vitrail est le seul qui subsiste de ceux qui garnissaient les trois fenêtres de la chapelle, et au sujet desquels Pagès fait l'observation suivante : « Les vitres de cette chapelle ont des couleurs d'une vivacité surprenante et forment un point de vue fort agréable à ceux qui entrent dans la cathédrale par la porte que l'on nomme communément de la Mère Dieu. On voit représentées sur ces vitres plusieurs sortes de marchandises et différentes occupations de marchands qui ont fait faire ces belles vitres ». Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 150.

(5) Principales couleurs employées : rouge, jaune, bleu, bleu cendré, vert, vert d'eau, pourpre.

(6) En commençant par en bas.

d'argent et quelques objets sans valeur. Ce panneau représentait un jeune homme imberbe, assis sur un banc : à côté de lui était une sorte de marmite verte. Un autre jeune homme se tenait debout, de l'autre côté. Par derrière, on apercevait de la maçonnerie.

B. Un homme debout entre les deux plateaux d'une énorme balance.

2e zone. — A. Deux femmes élégantes, la tête couverte de la coiffe en forme de mortier et debout.

B. Deux femmes de même. L'une d'elles place des objets difficiles à distinguer dans un panier que tient l'autre, ou bien elle les en retire

Au-dessus règne une suite de petits pignons d'architecture.

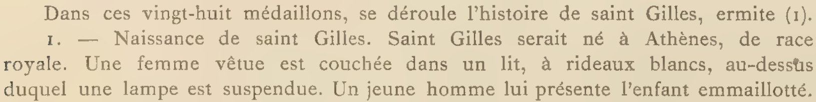
Ces quatre sujets se rapportent probablement à la riche et puissante communauté des merciers d'Amiens dont la chapelle Saint-Jacques était le siège, et qui aura donné le vitrail.



Fig. 259. — Chapelle XXVI; Fenêtre evangile N°1

Chacune des quatorze zones qui suivent se compose de deux médaillons en trois quarts de cercle à fond bleu, cernés de rouge et de blanc. Entre chaque demi-médaillon, en haut et en bas, est un demi-quatrefeuilles à lobes aigus rouges, cernés de blanc, et à cœur carré, bleu cendré. Dans chaque intervalle quadrangulaire entre les demi-médaillons, se détache un petit quatrefeuilles à lobes aigus jaunes, à cœur carré rouge, cerné de blanc. Le fond général est rouge. La bordure est fond rouge à castilles d'or, entre deux filets blancs, dont un est perlé.

Dans ces vingt-huit médaillons, se déroule l'histoire de saint Gilles, ermite (1).



1. — Naissance de saint Gilles. Saint Gilles serait né à Athènes, de race royale. Une femme vêtue est couchée dans un lit, à rideaux blancs, au-dessus duquel une lampe est suspendue. Un jeune homme lui présente l'enfant emmaillotté.

2. — Son baptême. Saint Gilles adulte, entièrement nu, et les mains jointes, est plongé dans une cuve baptismale carrée, garnie d'une draperie. Un prêtre vêtu seulement d'une aube verte et tenant un livre d'une main, lui verse l'eau d'une fiole sur la tête. Dans le fond, une arcature de maçonnerie, retombant sur des colonnettes, figure l'intérieur d'une église (2).

(1) Elle est parfaitement conforme à la vie de saint Gilles par un auteur anonyme publiée par les Bollandistes. *S. Ægid. Vita, auctore anonymo. Acta SS. Boll.* Septemb. I, 299.

(2) Dans ces deux premiers sujets, le saint n'est pas nimbé. Il l'est dans tous les autres.

3 et 4. — Ces deux sujets représentent sans doute les malades et les affligés allant vers le saint (1). Dans le premier, trois personnages diversement vêtus, dont un s'appuie sur un bâton, s'avancent vers le second, où figure le saint vêtu de la tunique pourpre clair qu'il conservera dans tous les sujets suivants, et accompagné d'un autre personnage tenant un livre fermé.

5. — Le saint tenant un livre, parle à un personnage en cotte courte et tête nue, armé d'une massue, et levant la main gauche. Faut-il voir là saint Gilles guérissant un homme mordu par un serpent?

6. — Saint Gilles délivrant un possédé. Le saint est agenouillé près d'un homme debout, qui lève les deux mains.

7. — Dans la crainte que la haute renommée de ses vertus ne lui donne de l'orgueil, saint Gilles quitte sa patrie. Il arrive sur le bord de la mer, et aperçoit un navire attaqué par une formidable tempête. Au milieu d'une mer agitée, sur un vaisseau dont le mât est brisé et dont les voiles tombent, deux mariniers font des gestes désespérés.

8. — Le saint agenouillé sur le rivage, les mains jointes, obtient l'apaisement de la tempête. Il est accompagné d'un autre personnage en chausses parties de vert et de jaune et en cotte courte partie de vert et de rouge (2).

9. — Embarqué avec les matelots qu'il avait délivrés de la tempête, saint Gilles aborde à Marseille. La réputation des vertus de saint Césaire, évêque d'Arles, l'attire dans cette ville et il se fait présenter à lui. Saint Césaire, *in pontificalibus,* un livre fermé dans la main gauche, lève la droite comme pour bénir. Saint Gilles semble aussi tenir un livre fermé.

10. — Après deux ans passés près de saint Césaire, saint Gilles quitte Arles pour aller vivre dans un lieu propre à son dessein sur les rives du Gardon; il y fait la rencontre de Veredemius, ermite fameux par sa sainteté et ses miracles. L'ermite donne sa bénédiction à saint Gilles, qui est agenouillé devant lui. Derrière eux, on aperçoit deux panneaux arrondis, qui ressemblent à une porte.

11. — Saint Gilles, dont la réputation de sainteté commençait à surpasser celle de Veredemius, craignant de porter ombrage à celui-ci, s'est enfui dans un lieu sauvage vers les bouches du Rhône. Il est assis sur un banc, entre deux arbres, un livre fermé à la main.

12. — Une biche le nourrit de son lait. Le saint, dans la même position que dans le panneau précédent, caresse la biche qui s'avance vers lui (3).

13. — La biche chassée par des chiens du roi des Goths, au milieu de la forêt.

14. — Un chasseur monté sur un cheval et accompagné d'un chien. Il est tête nue, et vêtu d'une cotte fendue devant et derrière et flottant à droite et à gauche. Il sonne du cor.

15. — Deux autres chasseurs, vêtus et montés comme le précédent.

16. — La biche ayant plusieurs fois échappé miraculeusement aux poursuites des chiens et des chasseurs en se réfugiant auprès du saint, le fait est rapporté au roi. Celui-ci, couronne en tête, est assis sur un banc, les jambes croisées, écoutant ce que lui dit un jeune homme vêtu d'une cotte courte, un bâton à la main.

(1) « Confluebant ad eum plurimi corporis animæque remedia postulantes ». *S. Ægid, Vita, loc. cit.*

(2) Ce personnage paraît refait.

(3) Ce panneau paraît restauré.

17. — Le roi s'est transporté dans la forêt avec l'évêque et un grand nombre de chiens et de chasseurs, pour se rendre compte d'une chose si extraordinaire, mais une flèche maladroitement tirée par un des chasseurs atteint le saint qui est blessé grièvement. Un chasseur à pied, décoche une flèche sur la biche.

18. — Le saint assis près d'un arbre est percé de la flèche : la biche appuie sa tête sur ses genoux.

19. — Le saint, dans la même position, caresse la biche.

20. — Le roi, couronne en tête, et un autre personnage coiffé d'un bonnet rouge, sont agenouillés devant le saint, à qui ils font leurs excuses.

21. — Le roi émerveillé de la sainteté du pieux ermite, vient souvent le visiter et s'édifier à sa conversation. Il est assis : le saint debout à côté de lui et tenant un livre fermé, lui parle.

22. — Le roi instruit de la renommée de saint Gilles l'a fait venir près de lui et lui avoue qu'il a commis un crime qu'il n'a encore osé confesser à personne, ni même à lui. Saint Gilles est assis, le roi, agenouillé devant lui, les mains jointes.

23. — Le pardon du roi est envoyé miraculeusement à saint Gilles, pendant qu'il célèbre la messe. Le saint, en aube et chasuble, est agenouillé devant un autel garni d'une draperie blanche, sur lequel est posé un calice. Dans le ciel apparaît une colombe (1), tenant dans son bec un billet où est inscrit le péché du roi, en même temps que son pardon.

24. — Le roi agenouillé les mains jointes devant la porte ouverte de l'église (2).

25. — Saint Gilles est allé à Rome, et, outre des privilèges pour son monastère, le pape lui a donné, pour son église, deux portes de cyprès où sont sculptées les images des saints apôtres Pierre et Paul. Le saint les fait jeter dans le Tibre, en les recommandant à Dieu. Le saint est représenté donnant des ordres à un personnage en cotte courte, qui jette les portes dans le fleuve.

26. — Les deux portes abordent au monastère de saint Gilles. La mer a des flots rouges : le monastère est figuré par un édicule avec une porte en plein cintre.

27. — Deux clercs en cottes longues et surcots un peu plus courts, au capuchon relevé, portant des cierges et assistant à la mort du saint représentée dans le médaillon qui suit.

28. — Mort de saint Gilles. Le saint est étendu tout habillé sur un lit. Deux anges enlèvent dans un linceul son âme représentée par un petit personnage nu. Dans la pointe, deux anges thuriféraires.

2e LANCETTE (fig. 260). — Elle comprend seize zones à deux sujets chacune. Chaque sujet est à fond bleu, sous un arc trilobé blanc et rouge, retombant sur deux colonnes. Dans chacun des écoinçons, est une castille d'or, sur fond rouge. La bordure est à fond rouge, bordée de blanc, avec demi-fleurons jaunes, verts et bleu cendré (3).

1. — La Vierge Marie, couronne en tête, assise sur un banc, l'Enfant-Jésus sur ses genoux.

2. — Un donateur, en cotte pourpre, tenant sur son épaule un objet de

(1) La *Vita*, etc., dit un ange.

(2) Panneau refait en partie.

(3) Principales couleurs employées : rouge jaune, bleu, bleu cendré, blanc, vert, pourpre.

couleur jaune, difficile à déterminer. Un genou en terre, il présente une verrière à la Vierge qui forme le sujet précédent.

La légende qui se déroule dans les trente-deux sujets suivants passe généralement pour celle de saint Jacques le Majeur, titulaire de la chapelle (1). Un des personnages qui figurent dans le second des sujets que nous allons expliquer porte bien les principaux attributs du célèbre patron de l'Espagne, mais l'interprétation de tous les autres, sauf peut-être des derniers, est impossible avec les légendes que nous possédons sur cet apôtre. Il n'y a malheureusement aucun trait saillant qui permette d'identifier l'histoire peinte dans cette verrière. Il faut remarquer que, dans un grand nombre de sujets, il y a deux saints nimbés vêtus à l'antique (2), ce qui peut faire supposer qu'il s'agit de saints accouplés, tels que saint Gervais et saint Protais, saint Crépin et saint Crépinien. Mais de ce côté encore, mes recherches ont été vaines. Il faudra donc se contenter de décrire les sujets l'un après l'autre, jusqu'à ce qu'un heureux hasard vienne en donner la clef.



Fig. 260. Chapelle XVI, Fenêtre évangile N° 2.

3. — Une reine couronnée devant un édifice crénelé.

4. — Un personnage à longs vêtements (3) coiffé d'un bonnet pointu, avec la panetière et le bourdon, attributs de saint Jacques le Majeur. Il tient en outre un objet qui ressemble à un panier. Près de lui, est un homme vêtu d'une cotte et d'un surcot courts, un bâton à la main et lui frappant sur l'épaule. Le premier porte la main en avant, comme s'il voulait indiquer le sujet précédent.

5. — Le Christ debout, la tête entourée du nimbe crucifère, semble

(1) Voy. Gozé, dans le *Mémorial d'Amiens* du 31 août 1869.

(2) Je ne sais si c'est avec intention, mais l'un des deux saints est souvent plus petit que l'autre.

(3) On ne peut voir s'il est nimbé.

parler à un personnage nimbé, vêtu à l'antique, et assis. Celui-ci détourne la tête.

6. — Sujet à peu près semblable au précédent, mais le personnage assis regarde le Christ, paraissant écouter ce qu'il lui dit.

7. — Un diable debout. Il est velu, les jambes et la tête rouges, le corps vert. Armé d'un croc, il regarde avec férocité le sujet qui suit.

8. — Les deux saints, nimbés, vêtus à l'antique et debout, regardant le sujet précédent. L'un d'eux tient un livre fermé.

9. — Un roi assis dans une chaire, couronne en tête, une épée à la main, et faisant un geste vers le sujet suivant.

10. — Un satellite en cotte courte, partie de rouge et de vert, armé d'un bâton, lui amène un des deux saints.

11. — Un roi assis, comme au n° 9.

12. — Les deux saints, dont l'un tient un livre fermé, s'avancent vers lui.

13. — Entre les deux saints est un troisième personnage qui les dépasse de plus de la tête. Il est aussi vêtu à l'antique, mais sans nimbe, et paraît les amener.

14. — Les deux saints, dont un tient un livre fermé, paraissant s'avancer vers le sujet qui précède.

15. — Un personnage debout en surcot court, un très long bâton à la main, parlant à un diable aussi debout, les jambes vertes, les cuisses et le haut du corps pourpre, la tête monstrueuse, blanc verdâtre (1).

16. — Un personnage vêtu d'une tunique et d'un manteau, un bonnet pointu sur la tête, assis dans une chaire, les jambes croisées, regardant avec étonnement le sujet qui précède.

17. — Deux personnages en cottes courtes, vers lesquels un des deux saints, tenant un livre fermé, semble s'avancer.

18. — Un personnage agenouillé devant un des deux saints qui est debout, un livre fermé à la main, et paraissant lui parler.

19. — Un roi assis dans une chaire, une épée à la main, paraissant parler au personnage suivant.

20. — Un autre roi assis de même (2), faisant un geste d'effroi ou d'étonnement en entendant ce que lui dit le premier.

21. — Deux personnages vêtus à l'antique et assis. L'un d'eux est coiffé d'un bonnet pointu ou bonnet juif. Entre eux deux, un troisième vêtu et coiffé de même, se tient debout, écartant les bras.

22. — Les deux saints s'avançant vers le sujet précédent. L'un d'eux tient un livre fermé.

23. — Un roi assis dans une chaire, une épée à la main, fait un geste vers le sujet suivant.

24. — Un des deux saints est agenouillé, les mains jointes. Un bourreau en cotte courte, partie de rouge et de vert, lui tranche la tête avec une épée.

25. — Un bourreau en cotte courte pousse par l'épaule un des deux saints.

26. — Deux personnages nimbés vêtus à l'antique portant un cadavre vêtu d'une aube et d'une chasuble.

27. — Un des deux saints, assis dans une chaire, appuyant sa main sur un livre ouvert posé sur son genou.

(1) Cette tête pourrait bien avoir été refaite.

(2) Un peu confus.

28. — Un personnage nimbé, vêtu à l'antique, un livre fermé dans la main, parlant à un autre vêtu de même, et ayant sur la tête une sorte de coiffure jaune.

29. — Un navire avec son mât, sa voile et ses cordages, naviguant sur la mer (1). Le mât est surmonté d'une croix jaune.

30. — Un personnage en cotte courte, armé d'un bâton, et conduisant par la main un des deux saints vers le sujet précédent.

31. — Deux anges debout et nimbés.

32. — L'âme d'un saint dans un linceul tenu par deux anges nimbés.

33. — Un roi nimbé assis dans une chaire.

34. — Un personnage nimbé, vêtu à l'antique, assis de même.

Les trois trèfles supérieurs du remplage ont été garnis d'un vitrage moderne, en style du XIIIe siècle ; au milieu de chaque trèfle, on a placé un écusson ancien. Celui qui est dans le trèfle supérieur est *d'or à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent*, qui serait de Raineval. Dans le trèfle à gauche du spectateur : *pallé de gueules et d'or de six pièces, au chevron d'hermine, brochant sur le tout;* armoiries inconnues. Dans celui de droite : *échiqueté d'or et d'azur, à la bordure de gueules*, qui est de Vermandois.

Chapelle XXVI. Fenêtre centrale. — Le vitrail moderne mis à la place du précédent dans la fenêtre centrale a été exécuté en style du XIIIe siècle, par Couillaud et Touzet, peintres-verriers à Amiens (2).

Il se rapporte au nouveau vocable de la chapelle, et se compose de trente-deux quatrefeuilles, sur lesquels sont représentés les sujets suivants :

Fondation de la congrégation des dames du Sacré-Cœur à Amiens, par le P. Varin et Madame Barat. — Le choléra à Amiens en 1866. — Procession pour obtenir la cessation du fléau; Mgr Boudinet, évêque d'Amiens, portant le chef de saint Jean-Baptiste. — Visite de l'impératrice Eugénie aux cholériques d'Amiens, accompagnée de M. Cornuau, préfet de la Somme, de Madame Cornuau et de Mgr Boudinet. — Mgr Boudinet, consacre la ville et le diocèse au Sacré-Cœur de Jésus. — L'Annonciation. — La Nativité de Jésus. — L'Adoration des bergers. L'Adoration des Mages. — Jésus au milieu des docteurs. — Le baptême de Jésus. — Jésus prêchant. — Le Bon Pasteur. — L'enfant prodigue. — Jésus guérissant le paralytique. — Marie Madeleine aux pieds de Jésus. — La Cène. — Le lavement des pieds. — Jésus au jardin des Oliviers. — Le baiser de Judas. — Jésus devant Caïphe. — Le couronnement d'épines. — La flagellation. — *Ecce Homo*. — Le portement de la croix. — Jésus rencontre sa mère. — Il meurt sur la croix. — Il est percé de la lance. — Il est mis au tombeau. — La Résurrection. — L'Ascension. — Anges thuriféraires.

Dans les trois trèfles supérieurs du remplage sout les armes de l'empereur Napoléon III : *d'azur à une aigle d'or;* celles de Mgr Boudinet : *d'azur à la croix d'or* et celles du chapitre *d'argent à la croix de sable.*

(1) La mer est rouge.

(2) Goze, *Cathédrale d'Amiens, nouvelle chapelle du Sacré-Cœur de Jésus*, dans *Mémorial d'Amiens* du 31 août 1869. — J. C[orblet], *Revue de l'Art chrétien*, t. XIII, p. 399.

Chapelle XXVI. Fenêtre du côté de l'Épître (fig. 261). — Par raison d'économie, lorsqu'on donna une nouvelle décoration à la chapelle, en 1867, et pour faire pendant à l'ancienne verrière centrale mise dans la fenêtre du côté de l'Évangile, on plaça dans cette fenêtre la verrière du XIII[e] siècle qui garnissait la fenêtre centrale de la chapelle XXIII, et qui fut remplacée par du verre blanc. Avant de prendre son nouvel emplacement, la verrière fut restaurée par Couillaud et Touzet, peintres-verriers à Amiens, sous la direction des chanoines Duval et Jourdain, qui profitèrent de l'occasion pour en donner une description (1).

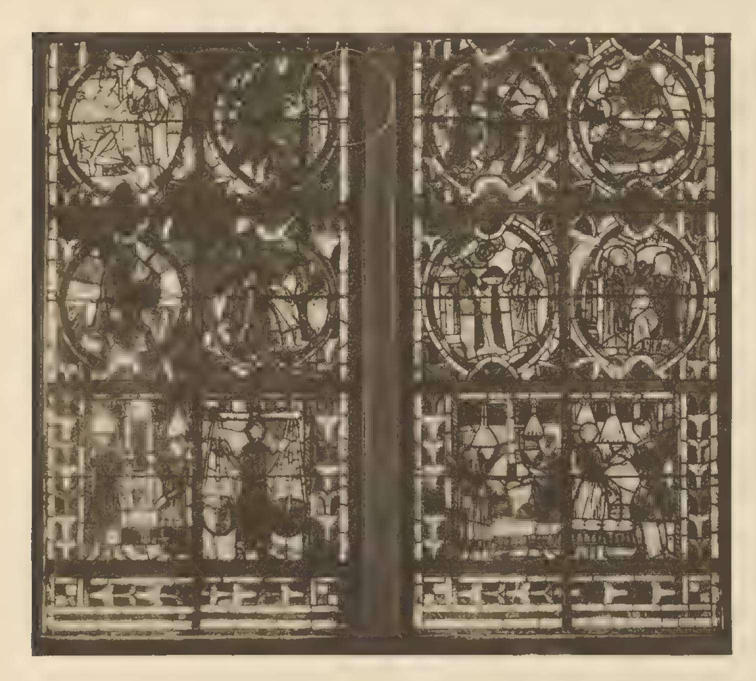


Fig. 261. — Chapelle XXVI: Fenêtre épître. f. 579

Le dessin général du vitrail est le même dans les deux lancettes. Chacune se compose de seize zones, plus la pointe. La première en bas représente les marchands donateurs du vitrail.

Le panneau inférieur de chacune des deux lancettes ne forme qu'un seul et

(1) *Deux verrières de la cathédrale d'Amiens*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. XXII, p. 562.

même sujet. D'un côté : 1° Deux marchands debout, à droite et à gauche d'un étalage au-dessus duquel des espèces de sacs blancs sont suspendus. — 2° Un marchand debout entre les deux plateaux d'une vaste balance.

De l'autre côté : 1° Un marchand débitant sa marchandise à un acheteur. Des espèces de sacs blancs, comme dans le premier des deux sujets précédents, sont suspendus au-dessus d'eux. — 2° Un marchand devant son étalage, au-dessus duquel les mêmes sacs sont suspendus. Un personnage en cotte courte vient vers lui, ayant sur l'épaule un objet semblable à celui qui est porté par un des personnages de la deuxième baie du vitrail du côté de l'Évangile de cette même chapelle. Il est assez difficile de reconnaître le métier ou plutôt le genre de commerce ainsi figuré.

Les quinze autres zones de chaque lancette sont occupées chacune par deux médaillons en amande peu aiguë, dans lesquels les sujets se détachent sur un fond bleu cerné de rouge et de blanc. Chaque point de jonction entre les médaillons, en haut et en bas, est couvert par un quatrefeuilles rouge cerné de blanc, avec un cabochon vert dans le milieu. Dans les intervalles entre les médaillons se trouve une espèce de quatrefeuilles rouge cerné de blanc à cœur carré vert, brochant sur un carré rouge bordé de jaune, posé sur la diagonale, et se détachant sur un fond bleu. A droite et à gauche, les médaillons mordent sur la bordure, qui est formée d'une suite de petites feuillettes placées les unes au bout des autres, alternativement jaunes et blanches et se détachant sur un fond rouge, cerné de blanc, de bleu et d'une torsade jaune (1).

1re LANCETTE. — Histoire de saint Georges, martyr (2). Il existe plusieurs anciennes légendes de saint Georges, toutes remarquables par le luxe extraordinaire de tourments de tous genres qu'elles font subir à l'illustre martyr. Quelques-unes ont toujours paru tellement fabuleuses qu'on ne les a jamais publiées (3). On n'était pas si difficile au XIIIe siècle, où les aventures les plus merveilleuses étaient au contraire les plus recherchées et les plus goûtées. Celles de saint Georges étaient précisément des plus populaires. Comme la plupart des faits reproduits par l'auteur du vitrail sont rapportés par Jacques de Voragine, nous suivrons, pour plus de commodité la *Légende dorée* dans notre explication (4).

1. — Saint Georges soldat. Il est à cheval, nimbé, vêtu d'un long manteau, dans lequel il est encapuchonné. Il est en outre coiffé d'une sorte de chapeau rond.

2. — Apprenant la persécution de Dioclétien, saint Georges se dépouille de ses biens et de ses habits militaires et revêt l'habit des Chrétiens. Vêtu d'une simple tunique grise, serrée à la taille par une corde, il jette à terre un manteau pourpre.

3. — Ce sujet manquait lors de la restauration du vitrail. MM. Jourdain et Duval y ont fait représenter saint Georges confessant la foi devant Dioclétien.

4. — Saint Georges est mis en prison. Un bourreau armé d'une massue pousse le saint dans une prison dont la porte est ouverte.

5. — L'empereur assis sur un banc, les jambes croisées, couronne en tête,

(1) Principales couleurs employées : rouge, bleu, jaune, vert, blanc, pourpre.

(2) Rappelons que Walon de Sarton rapporta de Constantinople le chef de saint Georges en même temps que celui de saint Jean-Baptiste, qu'il donna à la cathédrale d'Amiens.

(3) Cf. *Acta SS. Boll.*, 23 apr.

(4) Voy. aussi les *Acta* publ. par Lipomann, Surius et les Bollandistes.

une épée nue à la main, donne des ordres à un soldat vêtu du haubert à capuchon et de la cotte d'armes sans manches, dégaînant son épée.

6. — Trois gardes armés l'un d'une hache, l'autre d'une pique, le troisième, d'une massue. Ce sujet complète le précédent.

7. — Un personnage debout, en manteau vert et ganté, ayant sur la tête une sorte de coiffure jaune : sans doute le président Dacianus, dont parle la *Légende dorée*. Il s'adresse à saint Georges que lui amène un bourreau.

8. — Trois personnages debout dont on ne distingue plus bien l'action. MM. Jourdain et Duval, qui ont pu voir ce sujet de plus près et moins encrassé qu'il ne l'est actuellement, y ont reconnu saint Georges dépouillé de ses vêtements.

9. — Le saint est attaché à un chevalet. Un bourreau lui enlève ses braies, son dernier vêtement.

10. — Deux bourreaux pressent le tourniquet du chevalet pour serrer les cordes.

11. — Un bourreau armé d'une massue, fait rentrer dans la prison le saint vêtu seulement de ses braies. Le président donne des ordres.

12. — Saint Georges, n'ayant pour vêtement que ses braies, est attaché à un poteau entre deux bourreaux qui serrent les liens.

13. — Les deux bourreaux lui arrachent la chair avec des ongles de fer.

14. — Le saint toujours attaché au même poteau, et couvert seulement d'une draperie, est tourmenté par deux bourreaux, dont un le pique avec une lance et l'autre le frappe avec une hache.

15. — Le saint est étendu sur un lit de bois. Un bourreau répand du sel sur ses plaies, un autre armé d'une massue, assiste à l'opération.

16. — Il est reconduit en prison. Vêtu seulement de ses braies, il est poussé par un bourreau.

17. — L'empereur, couronne en tête, assis sur un banc, les jambes croisées, consulte un magicien en cotte courte debout devant lui.

18. — Le magicien prépare un poison pour faire périr saint Georges. Assis sur un banc il broie dans une coupe un serpent, dont on voit sortir la tête et la queue.

19. — Un petit personnage, en cotte courte, présente au saint la coupe, sur laquelle celui-ci fait un signe de croix, qui rend le breuvage inoffensif.

20. — Le magicien prépare un poison plus énergique. Pensant que la dose avait été insuffisante la première fois, ce n'est plus dans une simple coupe, mais dans un grand mortier qu'il broie le serpent dont le venin doit donner la mort.

21. — Le président debout, faisant un geste de la main, assiste à la scène suivante. Un petit démon en forme de singe, cramponné à son épaule, lui souffle de mauvais conseils.

22. — Saint Georges agenouillé, portant à ses lèvres la coupe pleine du nouveau poison. Derrière lui est une masse blanche, qui pourrait bien être l'Esprit-Saint en forme de colombe, pour contraster avec le diable juché sur l'épaule de son persécuteur. Un personnage, sans doute le magicien, assiste à la scène.

23. — Le président ordonne d'attacher le saint à une roue armée de lames tranchantes. Il est assis dans une chaire, les jambes croisées, donnant des ordres à un soldat debout, vêtu du haubert à capuchon avec la cotte d'armes sans manches et tenant une pique.

24. — Le saint est attaché à la roue qu'un bourreau fait tourner. Dans le haut, on aperçoit des nuages, sans doute pour signaler la présence de Dieu, qui, par un miracle, fit briser l'instrument de supplice de sorte que le saint en sortit sain et sauf.

25. — L'empereur, couronne en tête, assis sur un banc, donne des ordres à un bourreau en cotte courte, armé d'un bâton.

26. — Saint Georges assis sur un banc, les mains liées et les pieds pris dans une espèce de carcan de bois. Un bourreau est près de lui. A côté est un édifice en flammes. C'est peut-être le temple où Dacien croyait que saint Georges allait sacrifier aux faux dieux, mais qui, sur la prière du saint, fut dévoré par les flammes.

27. — Le saint, vêtu seulement de braies, est attaché à un cheval fougueux qui galope à travers une ville en le traînant sur le dos. Deux bourreaux armés de bâtons excitent l'animal.

28. — L'empereur assis sur un banc, les jambes croisées, couronne en tête, donne des ordres à un bourreau en cotte courte, armé d'un bâton.

29. — Saint Georges est plongé par deux bourreaux dans une cuve de plomb fondu. Le métal brûlant se change en un bain agréable.

30. — Il est décapité. Un bourreau saisissant le saint par les cheveux, brandit une épée nue au-dessus de sa tête.

Dans la pointe, sont des anges thuriféraires.

2e LANCETTE. — Histoire de saint Jean-Baptiste. Elle est presque tout entière tirée de l'Évangile.

1. — L'archange Gabriel annonçant à Zacharie sa prochaine paternité (1). Zacharie est agenouillé devant un édicule avec une porte à pentures ornées, et surmonté d'une croix, représentant sans doute le temple. Un ange apparaît à travers un nuage et lui parle. Derrière Zacharie, un personnage tenant un livre fermé, fait un geste d'étonnement.

2. — Rencontre de Zacharie avec Élisabeth, après l'accomplissement de son ministère (2). Sous un édicule à deux pleins cintres, Élisabeth est assise, la tête voilée (3). Zacharie, devenu muet pour n'avoir pas voulu croire à la mission de l'archange, lui explique par signes ce qui est arrivé; elle fait un geste d'étonnement. Chacun d'eux tient un livre fermé.

3. — Réjouissances à la naissance de saint Jean (4). Une jeune fille, les cheveux flottants, danse, tenant en l'air un objet carré; un homme en cotte courte joue de la viole.

4. — Nativité de saint Jean-Baptiste (5). Élisabeth est couchée toute vêtue dans un lit surmonté d'une draperie, au-dessus duquel une lampe est suspendue. Une femme la tête voilée lui présente l'enfant emmaillotté.

5. — Le bonnet juif sur la tête, Zacharie est assis sur un banc, écrivant le nom de Jean sur deux tablettes arrondies par en haut. Un personnage est debout à côté de lui, tenant un bâton (6).

6. — Zacharie encore assis, remet les tablettes à un personnage qui se tient devant lui.

(1) *Luc.*, I, 8-20.
(2) *Luc.*, I, 23.
(3) Son visage est refait.
(4) « Multi in nativitate ejus gaudebunt ». *Luc.*, I, 14.
(5) *Luc.*, I, 57.
(6) *Luc.*, I, 59-64.

7. — Saint Jean quitte sa maison pour aller dans le désert (1). Vêtu d'un manteau qui lui couvre la tête, et nimbé, il franchit le seuil de sa porte et se trouve immédiatement dans le désert, au milieu d'arbres et d'animaux qu'il caresse d'une main, tenant un livre de l'autre (2).

8. — Saint Jean prêche dans le désert (3). Debout, vêtu d'une tunique blanche à capuchon relevé et serré à la taille et s'appuyant sur un bâton, il parle à plusieurs auditeurs (4).

9. — Saint Jean et les Pharisiens (5). Appuyé sur un bâton, comme dans le sujet précédent, le Précurseur fait un geste de la main droite devant un individu (un Pharisien?) coiffé du bonnet juif, assis devant lui. Une arcature à plein cintre, portée sur des colonnettes règne derrière eux, et se prolonge dans le médaillon suivant.

10. — Auditeurs de saint Jean, hommes et femmes dans des attitudes diverses.

11. — Saint Jean déclare qu'il n'est pas le Christ (6).

12. — Les prêtres et les lévites pharisiens envoyés par les Juifs, pour demander à saint Jean qui il est (7). Ils sont tournés vers le saint qui occupe le sujet précédent. L'un d'eux tient une banderole. Près d'eux sont quelques arbres.

13. — Baptême de Jésus (8). Le Christ est plongé presque nu dans l'eau du Jourdain. Jean lui verse de l'eau sur la tête, au moyen d'une fiole à panse arrondie. Un ange tient les vêtements de Jésus. La colombe n'est pas représentée (9).

14. — Musiciens assistant au baptême de Jésus. Deux personnages, l'un âgé, barbu, à longs vêtements drapés et coiffé du bonnet juif, jouant de la harpe (10), l'autre jeune, imberbe, en cotte courte, jouant d'une sorte de viole, qu'il tient sous le menton, mais dont il pince les cordes (11).

15 — Saint Jean quitte le désert. Par-dessus sa tunique en poil de chameau, il porte un manteau drapé; un bâton d'une main et un livre de l'autre il se dirige vers un édifice crénelé surmonté d'une espèce de dôme (12).

16. — Ce sujet manquait. MM. Duval et Jourdain y ont fait représenter saint Jean reprochant à Hérode son adultère (13).

17. — Jean, étudie la loi pendant qu'Hérode donne l'ordre de l'arrêter. Il est assis dans une chaire, devant une espèce de pupitre à deux étages, ornés d'arcatures, et tient un objet bleu qui ressemble à une plume.

18. — Hérode donne l'ordre d'arrêter saint Jean (14). Le roi assis dans une chaire, couronne en tête, sceptre à la main, fait un geste impératif à un satellite debout à côté de lui (15).

(1) *Luc.*, I, 80.

(2) Cf. le même sujet dans les clôtures du chœur. Voy. ci-dessus, t. II, p. 130.

(3) *Matth.*, III, 1.

(4) Ce médaillon est très mutilé.

(5) *Matth.*, III, 7-12.

(6) *Joan.*, I, 19-27. — Ce sujet est en grande partie refait.

(7) *Ibid.*

(8) *Matth.*, III, 13-17; *Marc.*, I, 9-11; *Luc.*, III, 21-22; *Joan.*, I, 31-33.

(9) C'est peut-être un oubli du restaurateur, car ce sujet est en grande partie refait.

(10) Refaite. MM. Jourdain et Duval disent qu'on ne voyait plus s'il portait quelque chose dans ses mains. Tout le sujet est d'ailleurs très restauré.

(11) Sujet très restauré.

(12) Duval et Jourdain *(loc. cit.)*, supposent que c'est le palais d'Hérode.

(13) *Matth.*, XIV, 4; *Marc.*, VI, 18.

(14) *Matth.*, XIV, 3; *Marc.*, VI, 17; *Luc.*, III, 20.

(15) MM. Duval et Jourdain ont vu dans la réunion de ces deux sujets saint Jean répétant à Hérode le « *Non licet* », mais outre que, bien qu'ils en disent, cela fait double emploi avec le n° 16, il n'est guère vraisemblable que l'artiste aurait mis Jean assis devant un pupitre pour

19. — Hérode et Hérodiade, tous deux couronnés et assis sur un même banc. Hérode tient un sceptre; Hérodiade lui pose la main sur l'épaule, geste discret pour figurer leurs relations coupables (1).

20. — Arrestation de Jean-Baptiste. Il est debout tenant un livre. Un bourreau en cotte courte, un bâton à la main l'appréhende par l'oreille.

21. — Il est mis en prison. Un homme d'armes vêtu du haubert à capuchon, coiffé du heaume et armé d'une pique, pousse le saint dans une prison dont la porte est ouverte.

22. — On voit ici Hérode et Hérodiade, dans la même attitude qu'au n° 19. Ils sont là sans doute pour exprimer leur satisfaction de l'emprisonnement de Jean.

23. — Danse de Salomé (2). Montée sur un banc, la fille d'Hérodiade se renverse en arrière de manière que ses mains touchent à terre, décrivant avec son corps un arc de cercle. Elle a les cheveux dans un filet.

24. — Hérode célébrant l'anniversaire de sa naissance par un festin (3). Le roi et Hérodiade sont assis côte à côte à une table portée sur des tréteaux, couverte d'une nappe assez courte et richement servie de plats, de gobelets et de hanaps. Ils regardent Salomé danser.

25. — Salomé reçoit la tête de saint Jean sur un plat (4). Derrière elle, un ménestrel tenant une viole et un archet se détourne avec horreur.

26. — Devant la porte de la prison, un bourreau, l'épée au côté, tenant la tête de saint Jean par les cheveux, la présente à Salomé qui figure dans le sujet précédent.

27. — Salomé apporte solennellement la tête à sa mère. Elle tient la tête de Jean sur un plat. Derrière elle, le menestrel revenu de son effroi, joue de sa viole.

28. — Hérode et Hérodiade assis à table, comme au n° 24.

29. — Salomé assiste à la décollation de saint Jean-Baptiste : elle tient le plat dans lequel elle s'apprête à recevoir la tête du saint. Elle est accompagnée d'autres personnages impossibles à distinguer.

30. — Décollation de saint Jean-Baptiste (5). Le saint est agenouillé à la porte de la prison. Un bourreau le tenant par l'épaule brandit son épée au-dessus de sa tête (6).

Dans la pointe, deux anges thuriféraires célèbrent le martyre du saint.

Les trois trèfles supérieurs renferment les mêmes armoiries que ceux de la fenêtre du côté de l'Évangile (7).

Chapelle XXIV. Fenêtre du côté de l'Évangile. — Dans le bas sont deux

parler à Hérode, et, s'il avait voulu exprimer que le Précurseur s'appuyait sur le livre de la doctrine, il l'aurait représenté tenant ce livre à la main.

(1) *Matth.*, XIV, 3; *Marc.*, VI, 17; *Luc.*, III, 19.

(2) *Matth.*, XIV, 6; *Marc.*, VI, 22.

(3) *Matth.*, XIV, 6, 7; *Marc.*, VI, 21-23.

(4) *Matth.*, XIV, 11; *Marc.*, VI, 28.

(5) *Matth.*, XIV, 10; *Marc.*, VI, 27.

(6) Ces deux derniers sujets ne sont pas à leur place chronologique : ils auraient dû se trouver entre le n° 24 et le n° 25. Il n'y a pas eu d'interversion subséquente, car les deux panneaux 29 et 30 entrent dans la lancette dont ils épousent la forme. On a pris évidemment cette disposition pour se conformer à l'habitude iconographique qui veut que la légende du saint soit ordinairement terminée par sa mort, et pour que son âme montant au ciel reçoive directement les hommages des deux anges placés dans la pointe de la lancette. Cf. JOURDAIN ET DUVAL, *op. cit.*

(7) Ces écussons ont dû être faits lors de la dernière

panneaux formés de fragments de verrières du XIIIe siècle (1), parmi lesquels on distingue trois écus mis à l'envers : 1. *De gueules semé de trèfles d'or, à trois hanaps couverts, de même* (2), *brisé d'un lambel d'azur à trois pendants.* — 2. Mêmes armes, *brisées d'un lambel componé d'argent et d'azur, à trois pendants.* — 3. *D'or au lion de gueules à la queue fourchue, armé et lampassé de gueules, à trois chevrons de vair brochant sur le lion seulement* (3).

Chapelle XXIV. Fenêtre centrale. — Elle est encore garnie de son vitrail du XIIIe siècle. Il est composé dans chaque lancette d'une suite de quatrefeuilles superposés se détachant sur un fond rouge fretté de bleu, le tout entouré d'une bordure à fond rouge, où court une suite de feuillettes blanches à tiges vert olive et fruits jaunes. Malheureusement la plupart des quatrefeuilles ont été remplis de fragments de toutes les époques, et il reste trop peu de chose des sujets primitifs pour qu'on puisse être parfaitement certain de la légende qui y figurait.

Dans un des quatrefeuilles, on distingue un personnage assis dans une chaire, paraissant s'appuyer sur un bâton : un autre nimbé s'approche de lui en fléchissant le genou. — Dans un autre, un personnage nimbé, en tablier, paraissant arracher la langue (ou les dents?), avec des tenailles, à une femme élégamment vêtue, la coiffe en forme de mortier sur la tête (4). — Dans un autre, deux soldats vêtus et coiffés du haubert, sans heaume, armés de bâtons et attaquant un édifice (5). — Ailleurs, la boutique d'un orfèvre dans laquelle des objets d'orfèvrerie sont rangés sur des tablettes, et au milieu de laquelle une lampe est suspendue. Un personnage est assis dans un faldistoire : un autre, qui est nimbé, lui présente une balance (6).

Chapelle XXII. Fenêtre centrale. — Il subsiste encore du vitrail du XIIIe siècle la moitié supérieure de chacune des deux lancettes. Ce vitrail est composé d'une suite de quatrefeuilles superposés fond bleu, cerné de rouge et de blanc — il en reste six à chaque lancette — sur un fond quadrillé rouge et bleu, avec une bordure rouge à castilles d'or (7).

restauration de la fenêtre. Il y avait antérieurement, paraît-il, un écu *d'or au lion de gueules, à la fasce d'azur chargée d'un croissant accosté de deux besants d'or, brochant sur le tout.* Voy. Goze, *Eglises, châteaux, beffrois*, etc., t. II, p. 42.

(1) Doivent provenir des fenêtres supérieures de la nef.

(2) Ce sont les armes de la famille de Saint-Fuscien, une des plus anciennes et des plus illustres familles bourgeoises d'Amiens.

(3) Armes de la famille de Conty, non moins ancienne et non moins illustre famille bourgeoise que la précédente.

(4) On raconte de saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry, qu'habile orfèvre, il aurait un jour saisi avec ses tenailles rougies au feu le diable qui rôdait autour de lui. Il est souvent représenté dans cette action, et souvent aussi le diable y est figuré par une femme. A ce propos, le P. Cahier (*Caractérist. des saints*, p. 308) ajoute : « Le même trait est prêté à saint Éloi par un vitrail d'Amiens et par un tombeau de bronze à Lübeck exécuté vers la fin du XVIe siècle ». Pourquoi en effet la verrière qui nous occupe, ou du moins une des lancettes de celle-ci, n'aurait-elle pas été dédiée à saint Dunstan? Nous verrons que c'est celle de la chapelle suivante qui l'était à saint Éloi. Nous avons eu plus d'une fois à constater des souvenirs Anglais dans notre cathédrale. Nous pouvons encore rapprocher celui-ci : une riche chape de drap d'or « assez anchienne » faisant partie du trésor, représentait sur ses orfrois saint Thomas, saint Édouard et saint Dunstan. Invent. du trés. de 1535. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 1136.

(5) Serait-ce le siège de Reims par les Vandales, principal épisode de la vie de saint Nicaise, patron de la chapelle? Il est vraisemblable qu'une des deux lancettes aurait représenté la vie de saint Nicaise.

(6) Ce panneau peut aussi provenir d'une vie de saint Dunstan, qui, comme saint Éloi, a été orfèvre.

(7) Principales couleurs employées : rouge, bleu, jaune, vert, blanc, pourpre.

Les sujets de ces quatrefeuilles ont dû être intervertis. Dans la plupart d'entre eux on reconnaît des traits de la vie de saint Éloi, évêque de Noyon, patron de la chapelle. D'autres ne paraissent pas s'y rapporter. Il est probable que, comme dans la plupart des verrières de nos chapelles, une lancette était attribuée à un saint, l'autre à un autre.

1re LANCETTE. — 1. Un atelier d'orfèvre. Un ouvrier assis frappe à coups de marteau sur un calice d'argent. Deux autres personnages debout, en vêtements courts, entrent dans la boutique. Des calices d'or et d'argent sont posés sur une tablette. C'est apparemment saint Éloi, mis dans sa jeunesse en apprentissage chez un orfèvre de Limoges (1). Aucun personnage de cette scène n'est nimbé.

2. — Un cheval blanc dont deux hommes en cottes courtes prennent un des pieds de derrière, tandis qu'un autre le tient par la bride. C'est vraisemblablement un fait très populaire de l'histoire de saint Éloi, mais que les hagiographes passent généralement sous silence comme apocryphe. Saint Éloi aurait été non seulement orfèvre, mais maréchal-ferrant. Fier de son habileté, il avait écrit sur son enseigne : *Éloi, maître sur maître, maître sur Dieu.* Un jour, le Christ se présenta à lui sous la forme d'un compagnon qui s'embaucha à son service. Appelé à ferrer un cheval, le compagnon tranquillement, coupa le jarret de l'animal, ferra le pied à son aise, puis le remit en place. Pendant l'absence de l'ouvrier, on amena à Éloi un cheval très vicieux. Éloi voulut imiter son compagnon, mais sans le même succès. Alors le Christ se révéla à lui, et Éloi repentant de son orgueil fit disparaître son enseigne (2).

3. — Entre deux édifices, deux personnages debout dont un est en cotte courte et dont l'autre est nimbé (3), semblent se parler avec animation. Serait-ce le trésorier du roi Clotaire allant trouver saint Éloi et lui commandant un siège d'or pour son maître (4)?

4. — Entre deux édifices, un roi, couronne en tête, s'avance vers le saint nimbé, portant sur sa longue robe un tablier, une balance à la main. Peut-être a-t-on voulu figurer saint Éloi démontrant au roi qu'il avait fait un second siège avec ce qui restait des matériaux employés pour le premier (5).

5. — Un évêque *in pontificalibus,* mitré, crossé, nimbé et tenant un petit objet blanc, vers lequel s'avancent deux personnages amenant un cheval chargé sur son dos d'un objet qui ressemble à une pièce de bois. C'est peut-être le cheval appartenant à saint Éloi qui, revendiqué injustement par un abbé, devint furieux, et ne se calma que lorsqu'il fut restitué (6).

6. — Un *Agnus Dei* au milieu d'une couronne de feuillage.

2e LANCETTE. — 1. — Un évêque *in pontificalibus,* nimbé, est assis; un autre personnage siège à côté de lui. Deux autres fléchissent le genou devant lui, et il les bénit. Ce pourraient être les Flamands et autres peuples des bords de la mer du Nord, encore idolâtres, convertis par saint Éloi devenu évêque de Noyon (7).

2. — Un évêque de même est assis dans une chaire à haut dossier. A sa droite,

(1) *S. Eligii episcopi Noviom. vita, a sancto Audoeno, Rothomagensi episcopo scripta,* lib. I, cap. 1 et 3, dans *Patrol. lat.*, t. LXXXVII, col. 481 et 482.

(2) Cf. FORGEAIS, *Collect. de plombs historiés trouvés dans la Seine,* t. II, p. 152.

(3) Le bas du corps est très endommagé.

(4) *Sancti Eligii..... vita,* etc., lib. I, cap. 5.

(5) *Ibid.*

(6) *Sancti Eligii ..... vita,* etc., lib. II, cap. 47.

(7) *Ibid* , cap. 8.

on voit un groupe de chevaux; à sa gauche, un personnage à genoux, en prières, accompagné d'un autre. Rien dans l'histoire de de saint Éloi ne permet d'expliquer ce sujet, mais on sait que saint Éloi était, si l'on peut s'exprimer ainsi, le patron des chevaux, et il faut sans doute voir ici le saint évêque invoqué en cette qualité.

3. — Le cadavre d'un évêque *in pontificalibus,* mitré et nimbé, est étendu sur des tréteaux. Un personnage est à sa tête, un autre à ses pieds. Par derrière sont deux soldats tenant des épées nues.

4. — Une reine sur un cheval blanc, accompagné de deux cavaliers. Un homme à pied en cotte courte paraît les guider.

5. — Le cadavre d'un évêque *in pontificalibus,* mitré et nimbé, couché sur un lit. Par derrière, deux personnages dont un est voilé, paraissent le vénérer.

Sans doute faut-il voir dans les trois sujets qui précèdent les circonstances de la mort de saint Éloi et le voyage que fit la reine Bathilde, avec ses fils, sa cour et une armée nombreuse, pour aller vénérer une dernière fois ses restes mortels (1).

6. — L'âme du saint dans un linceul enlevée au ciel par deux anges.

Fenêtre 24-26 *c.* — Au milieu de chacune des trois roses principales du remplage supérieur est un panneau de vitrail du XIIIe siècle; il est carré et posé sur la diagonale; les sujets se détachent sur un fond rouge. — 1. Fragments confus, où l'on ne distingue que le haut du corps d'un personnage. — 2. Un homme nimbé, en cotte courte, les jambes nues, paraissant porter dans ses bras un enfant, et traversant un ruisseau dont les bords sont plantés d'arbres. C'est évidemment saint Christophe. — 3. Un homme nimbé, presque nu, couvert seulement d'un manteau bleu, assis entre deux personnages aussi nimbés, agenouillés à ses côtés.

Fenêtre 20 *cd* (chapelle XIV). — Dans la rose supérieure du remplage sont quelques fragments de vitraux du XVe siècle, où l'on peut seulement distinguer un Christ en croix.

Fenêtre 18-20 *d* (chapelle XIV). — Au centre de chacune des trois roses principales du remplage est un petit panneau de vitrail du XIIIe siècle ; il est carré et posé sur la diagonale ; les sujets se détachent sur fond bleu. Celui du haut représente Jésus assis, au nimbe crucifère, vêtu d'un manteau pourpre et bénissant. Dans chacun des deux autres est un ange adorateur, les ailes éployées.

Parlant de la chapelle XIV, Rivoire (2) ajoute : « On a figuré en verres coloriés sur la croisée la représentation du chef des Apôtres », mais il ne spécifie pas de quelle fenêtre il s'agit; il est probable que c'est de la dernière, l'autre étant, sauf sa rose supérieure, entièrement bouchée. Quoi qu'il en soit, on ne voit plus rien de ce dont parle Rivoire.

Fenêtre 14 *cd.* — Il ne reste du vitrail légendaire du XIIIe siècle que des

(1) *Sancti Eligii ..... vita,* etc., lib. II, cap. 36.

(2) *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 121.

panneaux ou fragments de panneaux rassemblés en désordre, et à travers lesquels une grande croix en verre blanc est tracée dans chaque lancette.

On peut toutefois se rendre compte que le vitrail de chaque lancette était d'un dessin différent, et que, par conséquent, il y avait, comme d'habitude, deux légendes dans la fenêtre. A l'une des deux lancettes la bordure était fond bleu cerné de rouge à cercles jaunes encadrant des bouquets de feuillage; à l'autre, fond bleu et rouge cerné de blanc, avec un ornement courant difficile à décrire.

Il est impossible de reconstituer les sujets représentés : certains panneaux sont dans la plus grande confusion; très rares sont ceux dans lesquels on peut reconnaître quelque chose.

Dans un de ceux-ci, on distingue un cerf avec un crucifix entre les cornes. C'est le seul sujet qui permette de supposer qu'une des deux lancettes de la verrière représentait l'histoire de saint Eustache. On sait que saint Eustache dut sa conversion à l'apparition d'un cerf entre les bois duquel se dressait un crucifix (1).

Dans un des panneaux provenant de la même lancette, on voit des gens d'armes à cheval armés de lances; dans un autre, des gens d'armes à pied vêtus du haubert à camail sur la tête, sans heaumes, et armés de piques. Saint Eustache, maître des milices sous Trajan, repoussa les barbares qui envahissaient l'empire (2). Dans un troisième, une femme avec la coiffe en forme de mortier, à laquelle un ange semble parler, pourrait être la femme du saint.

Dans les autres panneaux on distingue encore :

Un personnage nimbé, une écharpe blanche sur les épaules, parlant à trois autres, tous debout. — Deux hommes dont un debout, tenant un bâton, l'autre mettant un genou en terre. Un personnage couché vers lequel semble s'approcher quelque chose qui paraît être un quadrupède. — Une tête de femme couronnée et nimbée et une tête de diable verte à longues oreilles jaunes. — Un personnage assis près d'un édifice sur lequel se détachent de longues traînées courbes de couleur rouge. — Un homme agenouillé devant une image de la Vierge assise, tenant l'Enfant-Jésus.

Fenêtre 12-14 *c* (chapelle XII). — Il y avait jadis en cet endroit quatre images peintes. Sous la première était écrit : *Sancti Firmini martyris.* — Sous la seconde : *Sancte Margarete virginis.* — Sous la troisième : *Sancte Agnetis, martyris.* — Sous la quatrième, qui était un évêque : *Guillelmus, Ambianensis episcopus, natione Burgundus, fecit me fieri* (3). Ce vitrail fut enlevé et remplacé par du verre blanc en 1704, pour donner plus de jour à la chapelle (4).

Fenêtre 10-12 *c* (chapelle X). — Au milieu de chacun des trois principaux quatrefeuilles de la partie supérieure du remplage est un petit panneau formé de fragments de verrières de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe, parmi

(1) *Acta fabul. S. Eustathii*, etc. *Acta SS. Boll.*, 20 sept.

(2) *Ibid.*

(3) Épitaphier C. — Nous nous rappelons que cette chapelle fut élevée par l'évêque Guillaume de Mâcon. Voy. ci-dessus, t. I, p. 41.

(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 327. — De Court, *Mémoires*, l. II, ch. 46.

lesquels on distingue un religieux à mi-corps au milieu de morceaux d'architectures assemblés au hazard et quatre belles têtes d'hommes.

Fenêtre 8-10 *c* (chapelle VIII). — Au bas des deux lancettes du milieu sont deux panneaux d'un vitrail du XIVe siècle, contemporain de la construction de la chapelle. Les sujets s'y détachent sur fond rouge avec architectures en jaune, blanc et bleu. La bordure est tantôt rouge, tantôt bleue, semée de lions jaunes.

Ce vitrail devait représenter la légende de saint Nicolas, patron de la chapelle.

1. — Un évêque nimbé d'or, agenouillé devant un autre en chape de drap d'or, tête nue. Des clercs portent derrière lui sa crosse et sa mitre. C'est sans doute saint Nicolas sacré évêque de Myre dans des circonstances miraculeuses rapportées par la *Légende dorée*.

2. — Dans l'autre panneau, fort endommagé, on voit un personnage agenouillé devant un autel, sur lequel s'élève l'image d'un saint évêque assis dans une chaire. C'est peut-être le juif confiant son argent à saint Nicolas et le menaçant de le battre s'il le lui laisse voler, ou bien l'homme promettant au saint une coupe d'or s'il lui obtient la grâce d'avoir un fils (1).

Ce fragment de vitrail a été récemment restauré.

Fenêtre 6-8 *c* (chapelle VI). — Au milieu d'un des quatrefeuilles du remplage est un écu, qui paraît de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe : *d'azur semé de fleurs de lys d'or, à la fasce d'argent chargée de quatre tourteaux d'azur* (2).

Fenêtre 2-4 *c* (chapelle II). — Dans le quatrefeuilles central du remplage, est un panneau circulaire du XVIIe siècle sur lequel est peinte une colombe aux ailes éployées, entourée d'une inscription où on lit : SPIRITUS UBI VULT SPIRAT (3).

Triforium du chœur et de l'abside.

La claire-voie du triforium du chœur était garnie (4) de grands personnages en pied (5), de la fin du XIIIe siècle : apôtres, patriarches, prophètes, saints du diocèse.

(1) *Leg. aur.*, *De sancto Nicolao.*

(2) Ce sont à peu près les mêmes armes que celles qui se trouvaient dans la verrière du XIIIe siècle qui garnissait la fenêtre haute 3-5 *a*, et qui étaient celles d'un des deux donateurs de cette verrière, Drieu Malherbe, qui fut maieur d'Amiens en 1292, et qui mourut en 1296. (Voy. ci-dessus, t. I, p. 41). Mais d'après tous les auteurs qui ont vu cette verrière, la fasce d'argent était chargée de *trois* tourteaux d'azur et non de *quatre* comme ici. (Épitaphiers A, fol. 93 ; D, — Bibl. Nat., ms. fr. 9497, p. 436. — Nobiliaire de Villers-Rousseville appartenant à M. le conseiller Caumartin. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 74). Cette particularité jointe à ce fait que la chapelle VI a certainement été construite assez longtemps après 1296, date de la mort de Drieu Malherbe, ne permet pas d'attribuer ces armoiries à ce personnage, comme on le dit parfois, mais plutôt à quelque autre membre de sa famille. A moins toutefois que l'écusson n'ait été rapporté d'ailleurs, mais cela n'est pas probable.

(3) *Joann.*, III, 8.

(4) Cf. cath. de Troyes.

(5) Haut., 2 m.

Il n'en subsiste que quelques restes mutilés et affligés de grossières réparations. On n'a laissé ordinairement dans la lancette centrale de chaque baie du triforium, qu'un personnage se détachant sur un fond de grisaille qui a été partout entièrement refait, avec bordure de couleur, dans laquelle subsistent quelques fragments anciens d'un dessin très simple mais généralement fort joli. Ce sont pour la plupart des apôtres, dans le costume traditionnel, nimbés, pieds nus, et portant pour la plupart des attributs. On a souvent aussi rempli les places vides par des personnages informes, composés avec des fragments de diverses couleurs, de diverses natures et de diverses époques.

Travée 17-19 *a.* — 2e baie. — Saint évêque nimbé, en chasuble, crosse et mitre. Aucun attribut ne permet de l'identifier.

Travée 19-21 *a.* — 1re baie. — Saint Paul tenant une épée nue, la pointe en l'air, et un livre fermé.

2e baie. — Saint Jean l'Évangéliste. Le visage jeune et imberbe, il tient une palme. D'après le récit apocryphe mais très populaire de la mort de la Vierge, il est dit que saint Jean porta aux funérailles de Marie une palme miraculeuse qu'un ange avait apportée à celle-ci peu de temps avant sa mort (1).

Travée 21-23 *a.* — 1re baie. — Saint Barthélemy. Il tient un énorme coutelas, instrument de son martyre. Saint Barthélemy passe pour avoir été écorché vif (2).

Travée 23-25 *a.* — 1re baie. — Saint Mathieu. Il tient une lance. C'est l'attribut qui lui est généralement donné en tant qu'apôtre (3).

2e baie. — Saint Jacques le Mineur. Il tient une espèce de massue ou plutôt le bâton à foulon, instrument de son martyre (4).

Travee 31-32. — Dans cette travée, qui occupe le centre du rond point, le vitrail est presque complet, bien qu'avec de nombreuses et maladroites restaurations. Il paraît un peu moins ancien que les autres. Sa composition est, en tous cas, différente. Dans chacune des quatre lancettes dont cette travée est composée, est un grand personnage (5) abrité par un dais d'architecture. Le fond a été en grande partie refait.

1. — Saint Firmin, en aube, dalmatique et chasuble, tenant entre ses mains sa tête mitrée et nimbée.

2. — L'archange Gabriel dans l'Annonciation. Debout, tête nue et nimbée, vêtements drapés, muni d'ailes pourpre foncé, il tient une banderole, sur laquelle est écrit : AVE MARIA GRA.

3. — La Vierge, dans l'Annonciation. Elle est debout, la tête voilée et nimbée (6).

4. — Saint Jean-Baptiste. Barbu et nimbé, il est vêtu d'une longue robe à manches et tient l'*Agnus Dei*.

Comme on le voit, cette verrière centrale est consacrée aux deux patrons de

(1) Vinc. Bellov., *Spec. histor.*, VIII, 75, 76, 77. — Jac. de Vorag., *Leg. aur. De Assumptione.*

(2) Voy. ci-dessus, t. I, p. 325. — Le 26 septembre 1894, une poutre maladroitement manœuvrée par des ouvriers qui travaillaient aux arcs boutants à l'extérieur de la cathédrale, enfonça toute la partie supérieure de ce vitrail, soit la tête et le buste du personnage.

(3) « Spiculator missus ab Hyrtaco a tergo punctim unius gladii ictu feriens apostolum martyrem Christi effecit ». Pseudo Abdias, *Apostolicæ historiæ*. Fabricius, *Codex apocr. novi testam.*

(4) Voy. ci-dessus, t. I, p. 326.

(5) Haut. moy., 1m30.

(6) Elle paraît en grande partie refaite.

la cathédrale : Notre-Dame et saint Firmin, et à saint Jean-Baptiste, dont cette église se glorifie de posséder le chef.

Travée 26-28 *a*. — 1re baie. — Saint Jude (?). Il tient une grande hache.

2e baie. — Fragments divers, parmi lesquels on remarque un grand calice d'or du xiiie siècle, dans lequel semble bouillonner quelque chose de rouge. Ils pourraient bien provenir d'un Melchisedech.

Travée 20-22 *a*. — 1re baie. — Saint Mathias (?). Il tient une longue épée nue, la pointe en bas.

2e baie. — Saint Pierre (?). Sa tête très aplatie, sa barbe courte et crépue, son type particulier en un mot, c'est tout ce qui nous permet d'y reconnaître le prince des apôtres. D'une main, il tient un livre fermé, et de l'autre un objet blanc difficile à distinguer, mais qui peut bien avoir été une clef.



Fig. 262.– Fenêtre centrale du chevet.

Fenêtres hautes.

Au xviie siècle, toutes les fenêtres hautes étaient encore garnies de leurs vitraux du xiiie. Le 25 avril 1667 Du Cange, accompagné du chanoine Houlon en a relevé les inscriptions et les blasons. Nous donnerons ce relevé en appendice.

Fenêtre 27-29 *a*. — Au bas de trois des lancettes, on voit encore des personnages sous des architectures, mais ils sont fort confus et paraissent composés de fragments provenant de différents endroits.

Fenêtre 31-32 *a* (fig. 262). — C'est la seule des fenêtres hautes qui ait conservé son vitrail du xiiie siècle à peu près complet. Mais si ce vitrail est intéressant par l'inscription qu'il porte et qui permet de dater cette partie de l'édifice, il ne l'est guère par les sujets qu'il représente et qui sont d'une banalité qui ne s'explique guère à la place qu'il occupe (1). Il est partagé en deux zones à chacune desquelles est une rangée de quatre grands personnages en pied (2), un dans chaque lancette, sous des architectures.

Zone inférieure. — 1. Un évêque *in pontificalibus* présentant un vitrail au

(1) Principales couleurs employées : blanc, bleu, jaune, rouge, pourpre, vert. Le blanc, le bleu et le jaune dominent. Ce coloris est froid et peu agréable.

(2) Haut. moyenne, env. 2 m.

personnage suivant. — 2. La Vierge Marie tenant l'Enfant-Jésus. — 3. Même sujet. — 4. Un évêque *in pontificalibus,* lui présentant un vitrail.

Zone supérieure. — Quatre anges aux ailes relevées tenant chacun une couronne d'or.

Au bas du vitrail, on lit en grands caractères blancs sur fond bleu :

BER NAR DEP CME
DED ITM CCL XIX

« Bernardus episcopus me dedit MCCLXIX ».

Dans la partie supérieure du remplage, il n'y a que des dessins d'ornements. Au milieu de la rose centrale, il y avait, paraît-il des fleurs de lys, qui, enlevées une première fois pendant la Révolution, furent remplacées par une étoile en 1812, puis par trois fleurs de lys en 1814 (1). Ces fleurs de lys furent supprimées une seconde fois en 1831 (2) et remplacées par une espèce d'étoile.

Fenêtre 28-30 *a.* — Comme à la fenêtre 27-29 *a.*

Roses.

Rose de l'ouest. — Nous nous rappelons que son remplage est de style flamboyant. Elle est encore garnie de son vitrail primitif, presque intact, remontant, comme le remplage, aux premières années du XVI[e] siècle (3). Dans les principales mouchettes est un ornement de la Renaissance blanc, jaune, vert et bleu cendré sur fond rouge, dans les autres, un semis de fleurs de lys d'or sur fond d'azur.

Rose du nord. — Galerie inférieure. Sur les quinze lancettes dont elle est composée, douze seulement sont vitrées, les autres sont pleines. Chacune des neuf premières (à la gauche du spectateur) est remplie par un assemblage de fragments divers simulant un personnage en pied. Seules les trois dernières ont conservé leurs vitraux primitifs du commencement du XIV[e] siècle (4). Dans chacune d'elles est un personnage debout sous des architectures : 1. Saint Paul, à longue barbe, tenant une épée et un livre fermé. — 2. La Vierge Marie tenant l'Enfant-Jésus. — 3. Saint Pierre tenant une grande clef. Tous trois sont nimbés.

Galerie supérieure. — Elle est formée d'une suite de vingt personnages debout, un dans chaque lancette, et formés de divers fragments ou pour le moins tellement raccommodés qu'on ne peut plus les distinguer.

(1) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 107.
(2) Voy. ci-dessus, t. I, p. 166.
(3) Voy. ci-dessus, t. I, p. 268.
(4) Principales couleurs employées : jaune, blanc, rouge, bleu. Le blanc et le jaune dominent.

Rose. — Elle est garnie de son vitrail primitif du XIVe siècle à peu près intact (1). C'est un dessin d'ornement fort simple, bleu, jaune, rouge, blanc et vert.

Rose du sud. — Galerie inférieure. Elle est encore garnie de sa verrière de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe (2). Bien qu'elle soit très abîmée et très raccommodée, on y distingue encore une série de seize évêques, un dans chaque lancette, debout sous des architectures et posés chacun sur un soubassement d'azur à une fleur de lys d'or écartelé de gueules, à une castille aussi d'or. Ces figures représentaient sans doute la série des évêques d'Amiens.

Galerie supérieure. — Elle est garnie de fragments de toutes espèces et de toutes couleurs assemblés sans ordre.

Rose. — Dans les principales mouchettes sont des figures d'anges provenant du vitrail primitif contemporain du remplage lui-même, c'est-à-dire de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe (3). Ces anges ont tous la tête dirigée vers le centre de la rose, et leurs postures sont combinées suivant la position des mouchettes. Ceux qui se trouvent dans les mouchettes inférieures ont un vol ascensionnel; ceux au contraire qui occupent celles du haut, paraissent descendre du ciel la tête la première. Arrangement fort ingénieux. Les figures sont d'ailleurs très belles. Tout le reste de la vitrerie de la rose, ou à peu près, a été refait à une époque relativement moderne.

(1) Il a été restauré de 1893 à 1896 par M. Richard, peintre à Amiens.

(2) Voy. ci-dessus, t. I, p. 492.

(3) Voy. ci-dessus, t. I, p. 495.

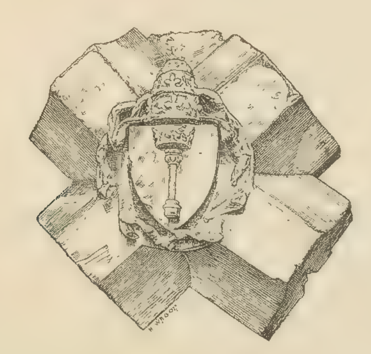


Fig. 263. — Clef de voûte de l'ancienne salle des Archives.

II

Cloches et Horloges.

Cloches.

Une charte de Gervin, évêque d'Amiens (1091-1102) cède aux chanoines de la cathédrale l'autel de « Arguvium », à cette condition que, le jour de son obit, ils célébreront son anniversaire « cum sonitu tintinnabulorum » (1). Faut-il en conclure que l'ancienne cathédrale ne possédait alors que des clochettes?

Bien avant son achèvement, la cathédrale d'Évrard de Fouilloy posséda des cloches. Nous avons déjà parlé d'un règlement pour la sonnerie des cloches fait par l'évêque Arnould en 1243. Il semblerait qu'elles étaient alors au nombre de dix, dont une s'appelait *Gentienne* et une autre *Benoîte*. Les huit plus petites étaient dans la tour « versus claustrum », c'est-à-dire la tour du sud; il en faut déduire que les deux plus grosses étaient dans la tour du nord (2).

Ce sont évidemment ces deux grosses cloches qui, plusieurs fois refondues, ont subsisté dans le cours des âges, toujours seules dans la même tour du nord, et qui existent encore dans les mêmes conditions. On les appelle aujourd'hui les *Bourdons*.

Elles sont souvent mentionnées dans le *Liber ordinarius* de 1291 (3) sous le nom de « duo majores campane » et vont presque toujours ensemble en opposition avec les petites. D'après le même Ordinaire, qui s'étend longuement sur la sonnerie des cloches, il semble que la tour du sud ait contenu alors neuf cloches (4). Parmi celles-ci, trois sont seulement désignées par leur nom : *Benoîte*, déjà nommée, *Firmine*, et une troisième dite « *rector none* ». Cette dernière est, sans doute, déjà la cloche qui, jusqu'à la Révolution, après avoir dû être plusieurs fois refondue, sera connue sous le nom de *cloche de none*, parce qu'elle servait à sonner cet office, et qui faisait souvent donner à la tour elle-même le nom de *clocher de none*.

Il semble que le nombre des cloches renfermées dans la tour du sud ait été assez tôt ramené à huit, car les documents postérieurs ne lui en attribuent pas davantage (5). A moins que la neuvième des cloches dont parle le *Liber ordinarius* de 1291 ne se soit trouvée dans le clocher central, mais cela n'est guère probable, car ce document ne fait aucune allusion à ce clocher.

Nous nous rappelons qu'en 1314, Raoul des Fossés dit Breton, chanoine et plus tard archidiacre de Ponthieu, avait fondé une messe quotidienne à l'autel Saint-Pierre de la cathédrale, messe connue sous le nom de *messe du Breton* (6).

(1) *Cartul. du Chapit. d'Am.*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-4°, t. XIV, p. 16.

(2) « Duo minime campane ..... Cum sex campanis minoribus ..... cum octo de turre versus claustrum, videlicet Gentiana et Benedicta superadditis aliis sex ..... Adderentur due maxime illis octo ». Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Cartul. II, fol. 294. — Voy. ci-dessus, t. I, p. 31.

(3) Bibl. d'Am., ms. 184.

(4) « Pulsatur cum novem campanis tantummodo, nec pulsantur due majores ». *Ibid.*

(5) C'est le nombre qui est porté par l'état des cloches de la ville et banlieue d'Amiens d'avril 1793. Arch. de la ville d'Am., P 5.

(6) Voy. ci-dessus, t. II, p. 288.

Bien que l'acte de fondation de cette messe n'en parle pas, il est très probable que c'est lui qui avait donné la cloche dite de *maître le Breton* « campana magistri Le Breton », qui, dès 1324, se trouvait « in medio ecclesie Ambianensis », c'est-à-dire dans le clocher central. Un acte capitulaire du 24 septembre 1324 ordonna que cette cloche serait sonnée chaque fois qu'un malade recevrait l'Extrême-Onction (1). Tel est le plus ancien titre qui nous révèle l'existence d'une cloche dans le clocher central.

Le chapitre ayant refusé de laisser sonner par les cloches de l'église les messes fondées en faveur des chapelains, dans la chapelle Notre-Dame Anglette, par l'évêque Jean Avantage, celui-ci fit don aux chapelains d'une cloche du poids de 160 livres, qui fut placée dans le petit clocher « in parvo campanili », au lieu indiqué par le chapitre (2).

Voilà tout ce que nous savons sur les cloches renfermées dans le clocher central de la cathédrale avant l'incendie de 1528. A ce moment il contenait six cloches qui furent fondues par la violence des flammes (3). Aussitôt après l'incendie, on s'occupa de les remplacer. Le doyen Adrien de Hénencourt donne dix l., à condition qu'une de ces cloches s'appellera Adrienne; son neveu, le chanoine Christophe de Lameth, pareille somme, pour une qui sera nommée Marie; le chancelier du chapitre Jean de Halluin, pour une troisième nommée Jeanne, et enfin le chanoine de la Tour, pénitencier, vingt l. (4). Le 3 septembre suivant, cinq cloches sont fondues par Guillaume Cachet, après une procession solennelle dans l'église et une messe du Saint-Esprit pour le succès de l'opération; quelques jours après, on décida d'en faire une sixième concordant avec les premières. Le 13 septembre, les cinq cloches furent bénites solennellement par l'évêque François de Halluin, cérémonie terminée par un banquet chez le chanoine Regnauld, auquel assistèrent l'évêque, les officiers royaux, le maire et plusieurs échevins de la ville, et tous les chanoines. La sixième cloche dut être fondue peu après.

La première de ces cloches fut nommée *Charlotte* par Charles de la Tour, pénitencier, et pesait 91 livres; la seconde, *Honeste,* pesait 229 livres; la troisième, nommée *Marie,* par le chanoine Christophe de Lameth, 328 livres; la quatrième, *Jeanne,* par Jean de Halluin, chancelier, 449 livres; la cinquième, *Adrienne,* par Adrien de Hénencourt, 480 livres; la sixième, la plus grosse, *Charité,* par le chapitre, 738 livres (5).

Très peu de temps après. (janvier 1531, v. s.), le chapitre fit fondre par Jean Brocart six nouvelles cloches pesant en tout 2424 livres, au prix de seize l. le cent, sur lequel prix Brocart reçut six autres cloches pesant ensemble 2468 livres, valant treize l. le cent. Maître Simon Taneau fournit six courbes pour faire les roues

(1) Arch. de la Somme, (Chapit. d'Am.) G 711. — Voy. aussi chapit. général du lendemain de la saint Firmin 1324. *Ibid.*, G 674. — Bibl. d'Am., ms. 517, p. 225. — Rappelons que le chapit. de la cath. avait le privilège exclusif d'administrer l'Extrême-Onction dans l'intérieur de la ville. Voy. ci-dessus, t. II, p. 363.

(2) 26 avril 1452. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G 229; *ibid.*, (Chapit. d'Am.), G 654. — 26 juin 1455. Donation d'une maison par Jean Avantage aux chapelains, pour assurer la sonnerie de cette cloche. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G 203.

(3) *Rhétorique pour le feu de meschief,* etc., Bibl. d'Am., ms. 919, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. XIX, p. 375. — Bibl. d'Am., ms. 510, fol. 8, v°. — Voy. ci-dessus, t. I, p. 514.

(4) Délibér. capitul. du 27 juillet 1528. Bibl. d'Am., ms. 563.

(5) Délibérat. capitul. des 17 août, 3, 7, 11 et 13 septembre 1528, et Compte de la fabrique de 1528. Bibl. d'Am., ms. 563. — Bibl. d'Am., ms. 516, fol. 167 v°.

et tout le bois nécessaire pour les monter (1). L'article de compte qui nous donne ce renseignement ne dit pas expressément que ce soit des six cloches de la flèche qu'il était question, toutefois le poids peu considérable qu'elles pesaient à elles toutes, peut le laisser croire. Il faudrait supposer, dans ce cas, que la fonte de 1528 n'avait pas été satisfaisante et qu'elle avait été recommencée, chose d'ailleurs assez vraisemblable.

Entre autres libéralités du chapelain Pierre Wallet, décédé le 5 octobre 1544, son épitaphe (2) lui attribue celle-ci :

» De six cloches aussi, que l'on y sonne
» Par chacun jour, il les fit réparer.

Lamorlière (3) et beaucoup d'autres après lui, en ont conclu que c'était Pierre Wallet qui, après l'incendie de la flèche, avait donné les six nouvelles cloches. Nous venons de voir qu'il n'en est rien. D'ailleurs, en lisant bien l'épitaphe on voit qu'il n'y est question que d'une réparation (4).

Le 27 avril 1665, le chapitre traita avec Pierre Chapperon, maître fondeur à Amiens, pour la refonte d'une cloche du clocher de none (tour du sud), « qui doibt servir de *la* ». Celui-ci devait la rendre « au son de *la* avecq le *sol,* au mesme ton qu'elle estoit ci-devant »; puis, le 1er octobre suivant, pour « fondre la cloche du clocher de None nommée le *sol,* et la rendre concordante avecq les aultres cloches dudit clocher » (5). Ce sont sans doute ces deux cloches qui furent bénites le 14 novembre de la même année, par Philippe Barré, chanoine semainier (6).

En 1668, « l'une des grosses cloches du clocher de la cathédralle » était cassée : le chapitre traita de nouveau avec Pierre Chapperon pour la refondre « et l'accorder avecq l'autre grosse cloche en plein ton, mais d'un ton plus bas et au-dessoubs du ton de l'autre cloche du mesme clocher » (7).

Deux ans après, cette grosse cloche était encore une fois cassée. Cette fois, le chapitre s'adressa a Nicolas et Antoine de Naynville, fondeurs à Amiens, qui, en septembre 1670, s'engagèrent à la refondre et à la remettre au ton indiqué, en même temps à retourner la seconde grosse cloche d'un huitième, à mettre d'aplomb la cloche de None, et à faire un petit enjolivement au lutrin (8).

Ce travail ne dut pas être exécuté, car le 10 juin de l'année suivante, le chapitre traitait de rechef avec Pierre Chapperon, pour refondre la grosse cloche et retourner la suivante d'un huitième. Celui-ci s'engageait à accorder la cloche fondue « avecq l'autre grosse cloche en plaiń ton, mais d'un ton plus bas et au-dessoubs du ton de l'autre cloche du mesme clocher », le tout moyennant la somme de 1050 l., en employant l'ancien métal, plus une cloche cassée du poids

(1) Extrait d'un compte de la fabrique. Bibl. d'Am., ms. 563, fol. 403.

(2) Voy. ci-dessus, t. II, p. 326.

(3) *Antiquités*, p. 238. — Voy. aussi Mémoire présenté au Conseil en 1628 par les chapelains de la cath. d'Am. Arch. de la Somme, Chapelains d'Am., Arm. I, l. 1, n° 27.

(4) C'est peut-être à cette réparation qu'il est fait allusion dans un extrait du compte de la fabrique de 1543 ainsi conçu : « Coopertori ad juvandum carpentarium in reparatione campanarum. Carolo Cardon, carpentario, qui vacavit ad suspendendas campanas de novo factas et reparando alias novi campanilis et magne turris ». Bibl. d'Am., ms. 563, fol. 404.

(5) Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 1146.

(6) Bibl. d'Am., ms. 516, fol. 168. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 53.

(7) Marché du 10 juin 1668. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 1146.

(8) Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 1146.

d'environ 1500 l. que l'on devait acheter à l'église de Domart, pour le restant et le déchet (1). Elle fut fondue le 2 septembre 1671 dans la cour de l'évêché. « Sa grande pezanteur ..... fit grand dommage au pavé de la nef, pour l'amener au portail de l'horloge où elle fut cassée; mais la fonte n'en fut pas heureuse, parce que la cloche prit un fort mauvais son » (2). C'est peut-être pour parer à cet inconvénient qu'on la fit remettre d'aplomb en 1676 (3). A cette époque, la plus grosse s'appelait *Firmine*, et la plus petite, *Marie* (4).

Le 25 août 1667, le chapitre reçut deux petites cloches nouvellement fondues et fit payer le fondeur par le maître de la fabrique (5).

Le gros bourdon ayant été encore une fois cassé le jour des trois saints (Fuscien, Victoric et Gentien, 11 décembre) 1735, on résolut de le jeter en fonte ainsi que le petit. Marché fut passé à cet effet le 7 janvier suivant avec Philippe Cavillier, de Carrépuits. Celui-ci devait les faire sonner l'un, le plus gros, *mi la* (6), et l'autre, *fa* (dièze?) *si* bécarre, c'est-à-dire à plein ton, tel que *ré ut*, moyennant 2900 l., sans le métal, qui fut fourni par le chapitre. Descendus à la Pentecôte, ils furent fondus le 5 juin, et, après avoir été bénits par Mgr de la Motte, évêque d'Amiens, ils sonnèrent pour la première fois le jour de l'Assomption 1736. C'est alors que le plus gros fut appelé *Marie* et le plus petit, *Firmine*. Ils passaient pour peser l'un 12000 livres, l'autre 10000 (7). Le fondeur s'étant trompé dans son calcul, il resta 4500 livres de métal à la fonte. De l'aveu de celui-ci lui-même, le métal était trop fin, fort cassant (8), « néanmoins ajoute-t-il, nos cloches sont très belles, sans deffauts et fort bonnes » (9).

Le plus gros des deux bourdons fondus en 1636 existe encore; nous en reparlerons. L'autre portait alors cette inscription :

» Cette cloche a été refondue par les soins et des deniers de Messieurs du » chapitre de l'église d'Amiens, bénite et nommée Firmine en 1736.

Au XVIIIe siècle, les six cloches de la flèche portaient les inscriptions suivantes (10) :

En bas, la cloche *de l'Extrême-Onction* : « Charitas, anno 1531 » (11).

Celle *de la messe d'onze heures :* « Honor[ata] anno 1531 » (12).

(1) Marché du 10 juin 1671. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 1146. — Dans ce nouveau marché, il n'est plus question de la cloche de None ni du lutrin.

(2) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 225.

(3) « Mesdits sieurs ont prié M. le maistre de la fabrique de faire pendre la grosse cloche en telle sorte qu'elle soit à plomb et qu'on la puisse bien sonner ». Délib. capitul. du 15 juin 1676. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am.

(4) Règlement des environs de 1700 pour la sonnerie des cloches. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., carton de pièces diverses.

(5) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Délibér. dud. jour.

(6) Nous verrons qu'en réalité il donne le la bémol.

(7) Philippe Cavillier évalue le poids total pour les deux cloches terminées de 24 à 25000 livres.

(8) C'est peut-être ce qui explique les accidents survenus par la suite au petit bourdon.

(9) Extraits des archives de la famille Cavillier, sous le titre de *Une famille de fondeurs de cloches picards aux XVIIe et XVIIIe siècles*, ms. appartenant à la Soc. des Ant. de Pic., pp. 275 et 349. — Bibl. d'Am., ms. 597, p. 64; 832 (Machart, t. IV), p. 329; 836 *(Id.* t. VIII), p. 364. — Deux cent vingt-trois livres du métal restant fut donné en 1742 au Séminaire, pour contribuer à faire la grosse cloche des exercices de cet établissement. Compte la fabrique de 1742-43. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., G 1160.

(10) Bibl. d'Am., ms. 563. fol. 403.

(11) On l'appelait aussi *Jesus-Maria*. DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. III, p. 104.

(12) Ce doit être celle-là que l'on appelait aussi *guidon*, parce qu'elle servait de guide pour les bourdons. Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 58. — C'est sans doute celle qui fut appelée Honeste en 1531 (voy. ci-dessus, t. II, p. 595). — On lui avait aussi conservé le nom de *cloche du Breton*. Elle sonnait à *Benedictus* de Laudes. DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 104. — On y voyait un crucifix en bosse. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., carton de pièces diverses.

En haut, la plus petite : « Cette cloche a été refondue des deniers du chapitre en l'année 1672 ».

La deuxième : « A fulgure et tempestate, faventibus sanctis Domitio et Ulphia, hanc ecclesiam libera Domine anno 1697 ».

La troisième : « Jean Vindevert me fit au mois de may M V^e et trois ».

La plus grosse des quatre : « 1531 ».

Il y avait encore dans la flèche une cloche de bois taillée dans un bloc d'orme, pour annoncer les offices du jeudi au samedi saint (1).

Nous avons aussi quelques renseignements sur les huit cloches de la tour du sud à la même époque (2). « Les deux plus petites, dont l'une s'appelle *Domice,* et l'autre *Ulphe,* furent fondues en 1697. Une autre appelée *Andrienne* (sic), porte le nom de son donateur. Une de ces cloches nommée *Charlotte,* porte le nom d'un pénitencier, ainsi qu'une autre, qui se nomme *Jeanne,* porte celui d'un chancelier de cette église. Sur une autre, on lit : *Jean de Vauvert me fit en may 1503.* On l'appelle ordinairement la *cloche de midy,* à cause qu'elle sert à l'*Angelus*. La plus grosse, appellée la *Mère de Dieu,* fut fondue vers la fin du xve (xvie?) siècle, lorsque M. de la Marthonie étoit évêque d'Amiens » (3).

Parmi ces huit cloches que renfermait la tour du sud, il y en avait six « que l'on sonne et aussy fort accordantes, et deux autres que l'on ne sonne point en branle et servent seulement pour le carillon » (4).

Il résulte de ce qui précède qu'au xviiie siècle, trois seulement des six cloches qui avaient été faites pour la flèche en 1528 et refondues en 1531 (5), s'y trouvaient encore : *Charité, Honeste* et *Marie;* les trois autres, *Adrienne, Charlotte, Jeanne,* avaient été, à une époque que nous ne connaissons pas, reportées dans la tour du sud, et remplacées par trois cloches dont l'une était plus ancienne, et les deux autres plus modernes (6).

Au dire de Baron, les huit cloches que renfermait la tour du sud « ayant été fournies et refondues à différentes reprises, pouvoient être fort belles entendues séparément, mais quand elles sonnoient ensemble, elles n'étoient pas harmonieuses. D'ailleurs la tour étant dominée par l'église sur deux de ses faces et les ouïes étant très peu ouvertes, le son ne se répandoit presque pas au dehors, ce qui faisoit donner à la tour en question le nom de *clocher sourd.* Aussi la principale destination de ces cloches étoit-elle pour carillonner » (7).

(1) Règlement pour la sonnerie des cloches des envir. de 1700. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., carton de pièces diverses. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 90.

(2) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 364. — Voy. aussi *ibid.*, p. 270.

(3) Ce devait être une refonte, car la cloche de la *Mère-Dieu* est déjà citée dans des articles additionnels aux statuts des fourbisseurs d'Amiens du 19 nov. 1517. Arch. de la ville d'Am., AA 13 (Reg. N), fol. 153 v°.

(4) Règlement des environs de 1700 pour la sonnerie des cloches. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., carton de pièces diverses. — Aux principales fêtes, on carillonnait en effet avec ces cloches des chants d'église. Règlement des environs de 1700 pour la sonnerie des cloches. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., carton de pièces diverses. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 16. — Il y avait une machine à carillonner. Arch. de la ville d'Am., AA 126.

(5) Voy. ci-dessus, t. II, p. 595.

(6) Le règlement précité pour la sonnerie des cloches des environs de 1700 mentionne en outre tant dans la tour sud que dans la flèche : *la Sourde, la cloche à gens-d'armes, la cloche de midi, la cloche du chapitre.* Un titre de 1748 (Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), Arm. I, l. 6, n° 31) cite aussi l'*Endormie*. Un état des cloches de la flèche du xviiie s. (Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Carton de pièces diverses), la cloche *du Jeûne*. Ce sont des surnoms donnés à plusieurs des cloches précitées, mais que nous n'avons pu identifier.

(7) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 91.

En 1791, le premier vicaire épiscopal constitutionnel Brandicourt, fit placer dans la flèche, au lieu des six cloches qui s'y trouvaient, six autres cloches provenant de l'église supprimée de Saint-Firmin-le-Confesseur, dont il était précédemment curé (1). Elles y firent, dit Baron, « un fort bon effet » (2).

Au commencement de l'année 1793, il fut question d'établir un atelier monétaire à Amiens, et de convertir en monnaie de billon et en canons le métal des cloches des églises (3). Vers le 12 avril de cette même année, un état fut donc dressé des cloches des églises de la ville et banlieue d'Amiens, avec mention de celles à conserver et de celles à supprimer. Cet état ne proposait pour la cathédrale que la conservation des deux bourdons et de deux cloches de la flèche (4). La destruction n'eut lieu que du 16 au 17 août 1793 (5). Suivant le rapport officiel, il ne fut laissé que les deux bourdons (6), mais en réalité on conserva aussi deux cloches de la flèche et les timbres de l'horloge (7).

Peu de temps après, le culte de la Raison étant devenu le culte officiel, les administrateurs du district d'Amiens écrivirent à la municipalité de cette ville pour la requérir de faire transporter sous trois jours au dépôt mobilier du district les cloches qui restaient dans presque toutes les églises de la commune (8). Dans le nouvel état qui fut alors dressé, l'administration municipale d'Amiens fit valoir que « quelques-unes d'entre elles seroient bien nécessaires dans cette commune. Premièrement les deux bourdons du temple de la Raison, qui servent actuellement à annoncer les fêtes et réjouissances publiques, ainsi que l'heure du rassemblement qui a lieu les jours de décadi pour la lecture des loix. Secondement, la cloche et les deux timbres de l'horloge du même temple, car, dans cette commune il n'existe que deux horloges; celle du Béfroy pouvant exiger une réparation, l'on seroit alors privé d'entendre l'heure » (9). Nous ne savons si ces observations furent écoutées, toujours est-il qu'à en croire les abbés Jourdain et Duval, d'après des « témoins oculaires », assurent-ils, « le jour où le marteau s'élève sur nos bourdons sonores pour les mettre en pièces, le courageux maire (10) est au sommet de la tour avant que les forcenés aient pu en entamer l'airain; il les chasse devant lui comme un vil troupeau, et, dans la brusque énergie de son patois, déconcerte le représentant du peuple lui-même accouru au secours des briseurs de cloches » (11).

(1) 26 sept. Délibér. du district. d'Am. qui autorise Brandicourt à changer les six petites cloches du clocher doré contre celles de Saint-Firmin-le-Confesseur. Arch. de la Somme, Série L, Distr. d'Am., Reg. aux délib., nº 16, fol. 49. — Compte réglé au citoyen Petit, charpentier, pour avoir fait ladite translation. Arch. de la Somme, Série L, Distr. d'Am., Délib. du 2 therm. an II, Reg. nº 55, fol. 32.

(2) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 91.

(3) Délib. du Conseil général de la commune d'Am. du 5 mars 1793. Arch. de la ville d'Am., Délib., Reg. nº 105, fol. 190.

(4) Arch. de la ville d'Am., P 5. — Voici les poids attribués aux cloches d'après cet état : « Dans la haute tour : 1, 12501 l.; 2, 9554 l. — Clocher sourd : 3, 4030 l.; 4, 2897 l.; 5, 2161 l.; 6, 1677 l.; 7, 1167 l.; 8, 984 l.; 9, 691 l.; 10, 475 l. — Clocher doré : 11, 984 l.; 12, 875 l.; 13, 475 l.; 14, 364 l.: 15, 291 l.; 16, 145 l.

(5) Délib. du Conseil général du département de la Somme du 30 juillet 1793. Arch. de la Somme, Série L, Cons. génér., 5e reg., fol. 1 vº. — Délib. du Conseil de la commune d'Am. du 2 août 1793. Arch. de la ville d'Am., Délib., Reg. nº 107, fol. 17.

(6) Délib. du Conseil général de la commune d'Am. du 17 août 1793. Arch. de la ville d'Am., Délib., Reg. nº 107, fol. 102 vº.

(7) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 91.

(8) 28 prairial an II. Arch. de la ville d'Am. Délibér., Reg. nº 109, fol. 98.

(9) Arch. de la ville d'Am., P 5.

(10) Lescouvé.

(11) JOURDAIN ET DUVAL, *Hist. et descr. des stalles de la cath. d'Am.*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8º, t. VII, p. 138. — Baron (Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 92) dit seulement ceci : « Après avoir brisé celles (les cloches) du clocher doré et du clocher sourd, afin d'avoir

Indépendamment des bourdons, les trois timbres de l'horloge furent aussi conservés, et ils existent encore. Quant aux cloches de la flèche, il semble, au témoignage de Rivoire (1) et de Baron (2), qu'il en soit resté deux, la plus grosse et la plus petite.

Le 11 brumaire an XII (3 novembre 1803), le plus petit des bourdons s'est félé en sonnant la *messe rouge* que la cour d'appel d'Amiens fit célébrer pour la première fois le jour de son installation (3). Il ne fut refondu qu'en 1816 (4) par Gorlier père, fondeur à Frévent (5). Il portait cette inscription :

» Cette cloche a été refondue par les soins de Messieurs du chapitre de l'église » d'Amiens, bénite et nommée Firmine en 1816.

Onze ans après, le 25 septembre 1827, jour de la saint Firmin, la même cloche fut encore une fois félée; Cavillier, fondeur à Amiens, la refondit le 2 décembre 1833. Le métal en fusion fut béni par l'abbé Affre, le futur archevêque de Paris, alors vicaire général d'Amiens, et la cloche terminée, le 16 décembre de la même année, par Mgr de Chabons, évêque d'Amiens. Elle eut pour parrain M. Victor de Francqueville, et pour marraine, la marquise de Lameth, et fut nommée Firmine-Ambroisine (6).

Elle pesait 3200 kilogrammes, sur $1^{m}72$ de diamètre. Sa note fondamentale était le si bémol, et elle portait pour inscription :

J'AI ETE NOMMEE FIRMINE AMBROISINE PAR MONSIEUR ‖ VICTOR DE FRANQUEVILLE ET MADAME LA MARQUISE ‖ DE LAMETH NEE DE CHOISEUIL DAILLECOURT &C.

L'AN MIL HUIT CENT TRENTE TROIS J'AI ETE BENITE ‖ PAR MONSEIGNEUR JEAN PIERRE DE GALLIEN DE ‖ CHABONS EVEQUE D'AMIENS.

L'inscription était en deux parties, sur deux lignes chacune; entre les deux parties, se trouvaient d'un côté les armes de Mgr de Chabons : *d'azur, à un lion d'argent, à la fasce de sinople chargée de trois besants d'argent brochant sur le tout,* et de l'autre, celles du chapitre : *d'argent à la croix de sable.*

Dans le bas, au milieu de motifs divers (anges, soleils, saint Firmin dans un médaillon, crucifix, etc.) était la marque des Cavillier fondeurs, à peu près semblable à celle qui se trouve sur le gros bourdon, mais portant pour inscription : CAVILLIER FONDEUR A AMIENS.

En même temps, M. Dubas, curé de la cathédrale, fit faire trois nouvelles cloches, pour être placées dans la flèche avec la plus grosse des deux qui s'y trouvaient (7), et qui devait tenir le second rang dans la nouvelle sonnerie (8). Elles ont été bénites en même temps que le petit bourdon.

moins d'embarras à les descendre, on étoit à frapper sur les bourdons, lorsque le sieur Lescouvé, maire de la ville et marguillier de cette église, ayant fait entendre aux autorités d'alors que ces deux belles cloches étaient nécessaires pour la solennité des fêtes républicaines, apporta l'ordre de les laisser en place »

(1) *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 62.

(2) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 91.

(3) Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 62. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 91. L'un et l'autre ont dû se tromper de date.

(4) Délibér. de la fabr. de la cath. du 22 sept. 1816. « M. le président a fait part à l'assemblée qu'il avoit été prévenu que demain l'on devoit descendre le bourdon qu'on doit refondre ».

(5) Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 12, note de M. Soyez.

(6) *Le Glaneur* du 19 octobre 1833. — *La Sentinelle Picarde* du 26 octobre 1833. — Salmon, *Mémorial d'Amiens,* du 15 août 1863.

(7) La plus petite fut mêlée au métal des trois nouvelles.

(8) Procès-verbaux du chapitre de la cathédrale.

L'ancien beffroi des bourdons était, paraît-il, très défectueux, désarticulé, et ébranlait la maçonnerie de la tour, et même celle de l'église, lorsqu'on sonnait ces cloches en volée. Il fut refait, nous l'avons vu (1), de 1861 à 1863 par Victor Corroyer, sous la direction de Viollet-le-Duc, sur des données plus rationnelles. En même temps, on appliqua aux deux cloches un mode de suspension perfectionné, exécuté par Auguste Hildebrand, fondeur-mécanicien à Paris (2).

Dans l'ancien système, le beffroi, qui partait de la petite voûte en berceau jetée sur la porte Saint-Firmin, était d'une hauteur excessive (3) : les deux cloches placées l'une à côté de l'autre sonnaient dans le sens est-ouest, c'est-à-dire suivant le petit axe de la tour, qui, nous nous le rappelons, est barlongue.

Aujourd'hui, le beffroi repose sur une retraite dans l'épaisseur des murs de la tour, à l'étage même où les bourdons sont placés, au point d'arrêt de la construction du XIIIe siècle. Les poteaux corniers sont inclinés pour donner à tout l'ouvrage plus d'assiette. Les deux cloches sont pendues l'une au-dessus de l'autre, la plus petite en haut, et sonnent suivant le grand axe de la tour.

Nous avons vu aussi qu'en 1875, les quatre petites cloches furent transférées de la flèche dans la tour du sud, et suspendues d'après le système de l'abbé Éguillon (4).

Le 11 novembre 1899, alors qu'on sonnait le trépas du chanoine Vion, le petit bourdon s'est encore une fois fêlé. Refondu en 1903 par M. Amédée Bollée, du Mans, aux frais des familles Cosserat et Ledieu, d'Amiens, il fut bénit le 15 avril de la même année, par Mgr Dizien, évêque d'Amiens, et eut pour parrain M. Pierre Cosserat, et pour marraine Madame Maurice Ledieu. Il sonna pour la première fois à la fête de la Pentecôte qui suivit.

Le nouveau petit bourdon fondu en 1903 pèse 3600 kilogrammes, sur 1^m745 de diamètre. Sa note fondamentale est le si bémol. Il porte pour inscription :

L'AN MIL NEUF CENT TROIS J'AI ETE BENITE PAR MONSEIGNEUR JEAN MARIE LEON DIZIEN EVEQUE D'AMIENS ET NOMMEE FIRMINE MATHILDE || PAR M. PIERRE COSSERAT ET MADAME MAURICE LEDIEU NEE AMELIE LOTTIN DONNEE PAR LES FAMILLES COSSERAT ET LEDIEU.

Vers le milieu, sont les armes de Mgr Dizien évêque d'Amiens : *écartelé aux 1 et 4, d'or à un lion de gueules, aux 2 et 3, d'azur à trois moutons d'argent, 2 et 1*, et celles du pape Léon XIII.

Dans le bas, on lit :

CETTE CLOCHE A ETE REFONDUE EN 1736, 1816, 1833, 1903 — AMEDEE BOLLEE FONDEUR AU MANS.

Le plus gros des deux bourdons, qui date de 1736, pèse 4500 kilogrammes

(1) Voy. ci-dessus, t. I, p. 188.
(2) Arch. de la Somme, Série V, Édif. diocés.
(3) Environ 30 m.
(4) Voy. ci-dessus, t. I, p. 190.

sur $1^{m}92$ de diamètre. Sa note fondamentale est le la bémol. Il porte cette inscription :

✠ CETTE CLOCHE A ÉTÉ REFONDUE PAR LES SOINS ET DES DENIERS DE M^RS DU CHAPITRE DE L'EGLISE D'AMIENS ‖ BENITE ET NOMMEE MARIE EN L'ANNEE 1736.

Au bas, est un écussôn aux armes du chapitre *(d'argent à la croix de sable)*, et la marque de fabrique des Cavillier : un écusson ovale à un soleil et une cloche, entouré d'ornements, avec cette inscription sur une banderole : PH CAVILLIER FONDEUR A CARREPUIS.

Les quatre cloches que renferme aujourd'hui la tour du sud sont de très petites dimensions et forment une sonnerie mesquine, criarde et peu digne d'une cathédrale. Elles donnent les notes *ré, ut dièze, si, la.* Une seule est de 1609 : les trois autres ont été fondues en 1833.

1. — La plus petite pèse 194 kilogrammes sur 71 centimètres de diamètre, et porte l'inscription :

L'AN 1833 BENITE PAR MGR DE CHABONS EVEQUE D'AMIENS ‖ ASSISTE DE MR DUBAS CURE DE LA CATHEDRALE ET NOMMEE LOUISE LUCIE PAR ‖ MR LOUIS POUJOL ET DEMOISELLE LUCIE D'HALLOY.

Au bas est la marque du fondeur : une cloche et un compas dans un ovale entouré d'ornements, avec ces mots : CAVILLIER FONDEUR AMIENS.

2. — La deuxième pèse 225 kilogrammes, sur 74 centimètres de diamètre, et porte l'inscription :

L'AN 1833 BENITE PAR MGR DE CHABONS EVEQUE D'AMIENS ASSISTE DE MR DUBAS CURE ‖ DE LA CATHEDRALE ET NOMMEE ANTOINETTE JUDITH PAR MR ANTOINE VULFRAN LENNEL ‖ ET D^ME JUDITH VICTOIRE LINIERE DE SAINT AMAND.

Au bas est la marque Cavillier.

3. — La troisième pèse 240 kilogrammes, sur 76 centimètres de diamètre, et porte l'inscription :

✠ **Si quando habebitis epulum et dies festos et calendas canetis tubis super** ‖ ✠ **holocaustis et pacificis victimis ut sint vobis in recordationem dei vestri. num.** 10 ‖ ✠ **iehanne** 1609.

D'un côté, est une représentation de saint Martin partageant son manteau; de l'autre, un personnage fruste, qui pourrait être saint Jean-Baptiste. On y voit aussi des empreintes de feuilles de sauge naturelles (1).

4. — La plus grosse pèse 333 kilogrammes, sur 85 centimètres de diamètre, et porte l'inscription :

(1) Cette cloche est-elle bien une de celles qui proviennent de Saint-Firmin-le-Confesseur? La note qu'elle donne, qui est le *si*, concorde assez mal avec ce que nous savons de celles-ci. — Il est curieux de remarquer que, malgré sa date de 1609, l'inscription de cette cloche est en gothique. Le fondeur se servait encore de très anciens moules.

L'AN 1833 J'AI ETE BENITE PAR M[GR] J[N] PIERRE DE GALLIEN DE CHABONS EVEQUE D'AMIENS || ASS[TE] DE M[R] DUBAS CURE DE LA CATHEDRALE ET NOMMEE CAROLINE BATHILDE PAR M[R] CHARLES || NICOLAS CORNET D'INCOURT & D[ME] CAROLINE BATHILDE DE GORGUETTE DE CREQUY.

Au bas est la marque Cavillier.

Horloges.

Nous avons vu (1) que, comme la plupart des grandes églises du moyen âge, la cathédrale d'Amiens fut munie dès sa construction d'un cadran solaire qui entrait dans sa décoration extérieure.

Un autre cadran solaire, qui paraît dater du XVII[e] siècle, est peint en noir sur la culée 24 *c*. Il porte les armes du chapitre, *d'argent à la croix de sable,* avec cette inscription : P..... Joli DE Pissi.

Depuis quand la cathédrale eut-elle une horloge? C'est ce que nous ne saurions préciser. Elle en possédait déjà une en 1518 (2). En 1620, Raoul Mareschal, maître peintre à Amiens, reçut 45 l., pour avoir rafraîchi le cadran de l'horloge, plus un écu, pour avoir « peint de couleur verte le fond des évangélistes » (3).

Cette horloge fut refaite au mois d'août 1675 par Arnould de la Morgue, maître horloger de la ville de Bordeaux, pour le prix de deux mille deux cents livres. Elle était de fer et « faite en pendule » (4). Le cadran extérieur fut alors peint et doré de nouveau. On se servit de la rose de l'ouest comme de cadran intérieur (5). Autour de cette rose, sur la moulure, on avait disposé douze chiffres romains hauts de près de soixante centimètres, pour marquer les heures. Une aiguille en fer forgé longue de plus de dix mètres tournait autour du centre de la rose. Ce bizarre cadran subsista jusqu'en 1853, où il fut supprimé par Viollet-le-Duc (6).

Signalons en passant une réparation faite à cette horloge en 1749 (7).

Pendant la Révolution, l'horloge fut négligée, comme tout le reste. Pourtant, le 24 nivose an III (12 janvier 1794), alors qu'on réparait l'horloge du Beffroi, le conseil général extraordinaire de la commune d'Amiens, considérant qu' « il ne pourra y avoir que celle du temple de la Divinité qui pourra en tenir lieu », décida que cette horloge serait mise en état d'annoncer les heures (8). L'architecte Rousseau fut chargé de faire le nécessaire (9), et le citoyen Hannot reçut quatre cents livres par an pour vaquer à son entretien (10).

(1) Voy. ci-dessus, t. I, p. 257.

(2) « Paié à Jehan Le Prévost, pour l'orloge de l'église, pour le terme de Saint-Remy, XI s., VIII d. ». Compte de la Trésorerie de 1518-1519. Arch. de la Somme (Évêché d'Am.), G 541. — En 1562, Nicolas Darly, « orloger de l'orloge de la grande église N.-D. de ceste ville », fut exempté de porte, guet et réveil, « en considération qu'il est grandement subject à mener et conduire ladite orloge ». Arch. de la ville d'Am., BB 35, fol. 141 v°. — En 1586, Sixte de Dixon, horloger, était chargé de la diriger. *Ibid.*, BB 47, fol. 124.

(3) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 48. — Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., carton de pièces diverses.

(4) Bibl. d'Am., mss. 510, fol. 19; 517, p. 48; 597, 1[re] partie, fol. 55; 832 (Machart, t. IV), p. 292; 836 (Machart, t. VIII), p. 382.

(5) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., carton de pièces diverses. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 28. — DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 125.

(6) Voy. ci dessus, t. I, p. 268. — Il y en a une représentation dans TAYLOR, etc., *Voyages pitt. et romant. dans l'anc. France, Picardie*, t. I.

(7) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., ms. intitulé *Annalles capitul. et autres.*

(8) Arch. de la ville d'Am., Délib., Reg. n° 111, fol. 20.

(9) Bibl. de la Soc. des Ant. de Pic., ms. — Bibl. d'Am., ms. 512, fol. 58.

(10) Arch. de la Somme, Série L, Distr. d'Am., fol. 159.

En 1844, l'horloge fut refaite à neuf, moyennant une somme de trois mille francs votée par le conseil municipal d'Amiens (1).

Lorsque Viollet-le-Duc entreprit la restauration de la façade de la cathédrale il supprima les cadrans intérieur et extérieur, de sorte que les heures ne sont plus marquées que par la sonnerie.

Les trois timbres de l'horloge sont assez anciens.

Les deux plus petits, qui sonnent les quarts, sont de tailles inégales mais semblables entre eux.

Le plus petit des deux (si bémol) pèse 48 kilogrammes sur 43 centimètres de diamètre, et porte cette inscription :

✠ IE ⚜ FVS ⚜ FAYCTE ⚜ LAN ⚜ MYL ⚜ CYNQ ⚜ CENS ⚜ QVATRE ⚜ VINGT ⚜ ET ⚜ HVYT ⚜.

Sous l'inscription, sont les armes du chapitre, *à la croix, à la bordure*.

Le plus gros (la bémol) pèse 60 kilogrammes sur 48 centimètres de diamètre, et porte exactement la même inscription que le précédent, accompagnée des armes du chapitre, et d'un écu assez fruste *à une fasce, accompagnée en chef d'un pal accosté de deux cloches, et en pointe, d'un chevron accompagné de trois besants ou tourteaux*.

Le plus gros, celui qui sonne les heures, est une très belle cloche pesant 1000 kilogrammes sur 1m30 de diamètre. Il donne le mi bémol, et porte cette inscription :

Constructa sum a caplo et canonicis huius ecclesie mil vc xlvi.

Au-dessous, sont quelques figures : la Vierge à l'Enfant, saint Firmin, avec sa tête tranchée dans les mains, saint Pierre, sainte Barbe (?); on y voit en outre des médailles au chef de saint Jean-Baptiste, des bustes du Christ et de la Vierge et d'autres ornements; il y a aussi quelques empreintes de feuilles naturelles de sauge. Il a un très beau son.

(1) *Le Glaneur*, des 17 février et 10 août 1844.

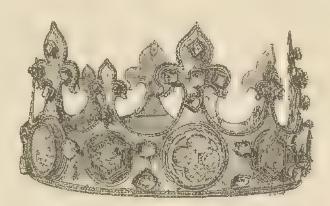


Fig. 264. — Couronne du Paraclet.

APPENDICES

DÉPENDANCES

Etat ancien.

Parvis.

Ce n'est que dans les premières années du XIVe siècle que le chapitre établit un parvis sur ce qui lui restait de terrain en avant du portail occidental de la cathédrale (1). Ce parvis était entouré presque de tous côtés par un mur élevé, et l'on y accédait par des degrés (pl. XCV et fig. 62) (2).

La terre et la juridiction du chapitre s'arrêtaient exactement vers l'ouest au mur de clôture du parvis; là commençait la juridiction de l'échevinage (3). Les petites boutiques ou logettes qui, par la suite, furent adossées à ce mur étaient par conséquent sur le terrain de la ville et n'avaient rien de commun avec la cathédrale. Nous ne devrions donc pas en parler, mais comme elles tenaient au parvis et qu'elles lui ont donné pendant de longues années sa physionomie particulière, nous ne pouvons nous dispenser d'en dire un mot.

Il semble qu'à l'origine ces logettes se soient établies sans autorisation, et cela vraisemblablement vers le commencement du XVe siècle. En février 1435, v. s., l'échevinage s'avisa d'user de son droit sur le terrain où elles étaient établies, et un beau jour les fit toutes enlever et mettre à la halle (4). Peu de jours après, un des boutiquiers évincés, mais un seul, Michel Robiquel, mercier, obtint de rétablir sa boutique pour un an, moyennant une redevance de 20 s. (5). Cette concession finit par devenir perpétuelle. La logette de Michel Robiquel demeura ainsi seule durant plusieurs années. Sa veuve la vendit en 1454

(1) Mardi après l'octave de la Purification 1304, v. s. : « Seur che ke le lidit dyens et capitres voloient faire I parvis en leur tere pour leur église amender, par devant ledite église, et oster I puis qui estoit en leur tere et en leur justiche, si comme il disoient, lesdis maieur et esquevins débatans et disans au contraire, que che ne pooient faire, pour che que lidis pus estoit en le tere et ou quemin le Roy ..... dirent et prononchièrent ..... que li puis sera osté, ... et li parvis sera fais à mouvoir de largueche à ligne du parement du piler qui est par devant le maison maistre Paris, adonc maistre escole d'Amiens, en venant à droite ligne à quatre piés et demi, à le mesure du pié de Guillaume Thibout deseurdit, près du bousne qui est entre le puch et ledit parvis, et de longueur à mouvoir dudit lieu à aler à droite ligne dusques au bousne qui est devers Saint-Fremin-le-Confès; et sera fais lidis parvis de sis piés de hauteur tout autour, au pié de le vile, tant seulement et nient plus, tout ainsi que le cauchie se comporte ». Sentence arbitrale entre le chapitre et l'échevinage. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., Arm. II, l. 1, n° 7. Publ. dans Aug. Thierry, *Rec. de monum. inédits*, etc., t. I, p. 319.

(2) 1366 : « Totum parvisium dicte ecclesie Ambianensis, ... cum gradibus suis, quod est in facie dicte ecclesie ante cancellos et clausuram trium principalium portalium, muro alto quasi undique circumdatum ». Projet de transaction entre l'évêque et le chapitre. Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 653.

(3) Cela résulte clairement des termes de l'acte précité de 1304, v. s.

(4) 1435, v. s., février. « Deux kanes de vin blanc à XVI d. le lot, données ..... à Jehan Dorée, Colart Guillu et IIII sergens de nuit, qui firent mener certaines logettes de bos en le halle, qui estoient en la cauchie et devant Nostre-Dame ». Compte de 1435-36. Arch. de la ville d'Am., CC 28, fol. 82 v°.

(5) Échevin. du 17 févr. 1435, v. s. Arch. de la ville d'Am., BB 4, fol. 119.

à Jean de France, écrivain (1). En 1481 seulement, la ville bailla deux nouveaux emplacements au même endroit pour y établir de pareilles logettes, l'un à Jean Brugnet, aussi écrivain, moyennant 8 s. p., l'autre à Jean Le Cappellier, couturier, à la redevance de 32 s. p. (2). Mais la façade du parvis n'était pas encore entièrement garnie. Ce n'est qu'en 1507, que le reste fut ascensé à Guillaume Le Prévost et Jean, son fils, libraires, à Nicolas Delamare, quincaillier, et à Gille Carpentier, veuve, sa mère (3).

Ces logettes durent disparaître dans la première moitié du XVIIe siècle (4). La vue de la façade de la cathédrale qui figure dans le tableau offert par Nicolas Lecaron, maître du Puy en 1520, v. s. (fig. 62) nous montre le parvis tel qu'il était à cette époque, garni de ses logettes, à droite et à gauche du perron par lequel on y montait.

Chapelle haute de Saint-Jean-Baptiste. — Chapelle Sainte-Ulphe. Trésorerie basse.

Dans le soubassement de la travée 19-21 *c*, une petite porte (5) avait été percée après

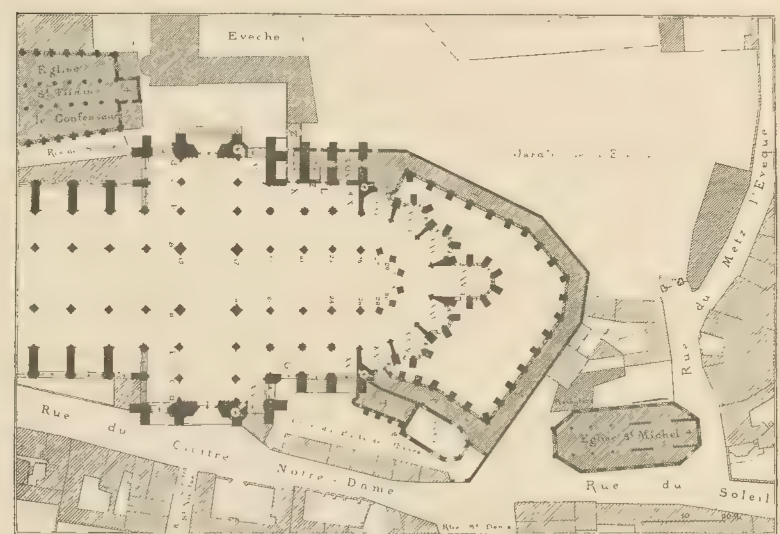


Fig. 265. — Dépendances de la Cathédrale vers l'an 1700.

(1) Compte de 1459-60. Arch. de la ville d'Am., CC 44, fol. 54.

(2) Compte de 1480-81. Arch. de la ville d'Am., CC 59, fol. 85 v°.

(3) Échevin. des 27 avril et 11 mai 1507. Arch. de la ville d'Am., BB 20, fol. 160 v° et 163.

(4) Elles ne figurent plus au compte de 1641-42. (Arch. de la ville d'Am., CC 283), mais comme, dans les comptes des années précédentes, le chapitre dans lequel elles rentraient ne se trouve pas, on ne sait exactement quand les cens dont leurs occupants étaient redevables ont cessé d'être payés. L'histoire de ces logettes dont la plupart étaient occupées par des écrivains, des libraires, des imprimeurs, des relieurs, serait assez intéressante mais nous entraînerait trop loin de notre sujet.

(5) Porte K.

coup, qui donnait sur un passage couvert conduisant à l'évêché (fig. 265 en Z. Voy. aussi pl. XCV et fig. 185). Ce passage fut détruit en 1857 (1).

Le long des deux travées suivantes (2) s'élevait un édifice à deux étages, dont le manuscrit de Machart (3) a donné une description assez claire, qu'à défaut du monument, nous reproduirons dans son intégrité.

« La porte est par dedans l'église (4). On y monte par quinze marches de grez dans un escalier voûté (5). L'on traverse un palier où il y a une fenêtre qui donne vue sur le palais épiscopal ..... En continuant de monter encore quinze autres marches de grès, l'on trouve la chapelle de Sainte-Ulphe (6), où la tête de cette sainte est dans un buste de vermeil, tout rempli et orné de pierres précieuses. La table d'autel est très riche. Le tableau est d'une bonne main (7). L'architecture et la sculpture de cette chapelle sont encore très nobles et magnifiques. Il y a un sanctuaire où est placé le ciboire, qui est d'un beau travail.

» On monte encore quinze degrés pour arriver à la chapelle de l'illustre Précurseur de Notre-Seigneur (8). Elle est voûtée en clef. L'autel est placé en face d'une croisée (9), où l'on voit aux vitres la vie de saint Jean-Baptiste, très bien peint (10). Cet autel est très riche.

» A côté est un autre petit autel, sur lequel est placée la tête du saint évêque (?). Ce petit autel est en partie doré et argenté.

» On remarque autour de cette chapelle plusieurs tableaux offerts par vœu à saint Jean-Baptiste, et une quantité de figures, de bras, jambes en argent et différents bijoux précieux offerts à ce saint martyr, en reconnaissance des guérisons obtenues par son intercession (11). Sur le derrière est un tableau avec des volets, qui fut offert en 1406 par Jean Raineval, chanoine (12). Il a pour rébus : *Autel du ciel auquel Dieu reposa.*

» A côté est dépeint le miracle arrivé à une fille dont le démon s'était emparé, et qui, en disparaissant de son corps, l'avait rendue aveugle. Ayant été délivrée de cette infirmité par l'attouchement de ce précieux chef, toute cette histoire est rapportée en peinture avec toutes ses particularités.....

» Cette unique et précieuse relique (du chef de saint Jean-Baptiste) est posée sur le bord du balustre, sur un pied d'estal surmonté d'un couronnement de taffetas or ou argent, que l'on change suivant les jours » (13).

Nous venons de voir que la chapelle haute de saint Jean-Baptiste était élevée de quarante-cinq marches au-dessus du sol de la cathédrale. Son étage inférieur était occupé

(1) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 319. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 178. Note de M. Soyez.

(2) 21-23 *c* et 23-25 *c*.

(3) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 319.

(4) Porte L.

(5) Tous les degrés conduisant à la chapelle haute de Saint-Jean-Baptiste furent refaits en 1705 par François de Hollande, sieur de Friaucourt, trésorier de France à Amiens, qui avait perdu son fils unique. Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. IV, p. 400.

(6) Chapelle XXVII.

(7) Il représentait l'évêque Chrétien donnant le voile à sainte Ulphe. Ms. de Baron, édit. Soyez, pp. 31 et 179.

(8) Chapelle XXIX.

(9) La fig. 185 montre les autels des deux chapelles placés *sous* les fenêtres et non *en face*, car les fenêtres 21-23 *c* et 23-25 *c* étaient bouchées, ainsi que l'indiquent fort bien les dessins de 1727 appartenant à M. Soyez (fig. 266).

(10) Cette verrière avait été donnée en 1616 par Jean Leclerc. Voy. ci-dessus, t. II, p. 335.

(11) Tous ces *ex-voto* auraient été enlevés en 1713. Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 404.

(12) Maitre du Puy.

(13) Il y avait aussi dans cette chapelle des reliques de saint Vulphy rapportées de Montreuil en 1635 par l'évêque Lefèvre de Caumartin, à la suite de faits bien connus, qu'il serait trop long de rapporter. *Invent. somm.* des Arch. départem. de la Somme, t. V, p. 194. Elles étaient « dans une petite châsse dorée posée au côté gauche de l'autel du côté de l'épitre; et vis-à-vis, de l'autre côté, M. de Caumartin, évêque d'Amiens est peint au naturel dans un cartouche de bois, vêtu d'une chape rouge à grandes fleurs, à genoux sur un prie-Dieu, sur lequel sont peintes ses armoiries, avec son chapelain debout derrière lui revêtu de son surplis ». Suppl. aux mss. de Pagès, édit. Douchet, p. 65.

par une salle voûtée, où l'on conservait des objets précieux et à laquelle on donnait le nom de *trésorerie basse*, par opposition à l'étage supérieur que l'on appelait *trésorerie haute* (1).

La porte qui donnait accès de l'intérieur de la cathédrale dans l'escalier conduisant aux chapelles Sainte-Ulphe et Saint-Jean-Baptiste existe encore, au moins en partie. Elle a été percée après coup dans l'arcature du soubassement de la travée 21-23 *c* (2). Elle est entourée d'un beau chambranle amorti en anse de panier, orné de moulures prismatiques et de clochetons. Un gable fort élevé, orné de crochets, la couronnait jadis. Au centre de celui-ci était un bas-relief représentant l'évêque d'Amiens au moment où il recevait le chef de saint Jean-Baptiste des mains de Walon de Sarton. On y voyait aussi « de l'autre costé Me Dumas aussy chanoine, qui est à genoux, lequel apparemment a fait faire cette chapelle, parce que ses armes sont au-dessous. Il portoit *d'azur à la face crennelée d'or, et un mas d'or, et, au-dessous, deux roses d'argent.* Au-dessus sont les armes de l'évesché, *d'argent à la croix de gueules* » (3). Ce couronnement dut être détruit lors de la démolition de la chapelle en 1759, mais un dessin de 1727 appartenant à M. Soyez peut en donner une idée approximative (fig. 266). Cette porte servit plus tard d'entrée à la sacristie qui fut construite sur l'emplacement de la chapelle. Depuis la démolition de cette sacristie, en 1855, elle est bouchée.

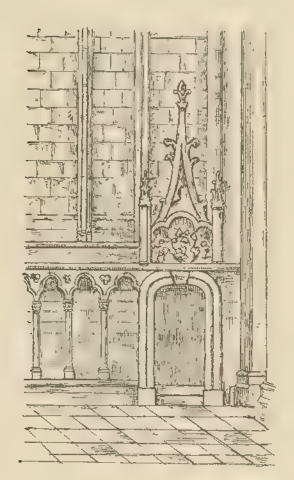


Fig. 266. — Porte de la chapelle haute de Saint-Jean-Baptiste en 1727.

Le style de ce qui en subsiste, d'un gothique flamboyant très avancé, paraîtrait s'accorder avec la supposition faite par l'auteur du manuscrit 517 de la bibliothèque d'Amiens, à savoir que la chapelle aurait été construite par le chanoine Dumas. Pierre Dumas mourut en 1507 ou en 1518, et nous savons qu'il fit de grandes dépenses dans la cathédrale (4), mais ce que nous allons voir ne nous permet de lui attribuer que la seule porte et non l'édifice tout entier, qui était beaucoup plus ancien, car il n'est pas probable qu'il l'ait fait entièrement rebâtir.

Le *Liber ordinarius* de 1291 parle en effet fréquemment de la *trésorerie*, qui servait, comme nous dirions, de sacristie. C'était là que les officiants devaient aller s'habiller (5). Un texte de 1366 est encore plus explicite. C'est un projet de transaction entre l'évêque et le chapitre sur les limites du cloître. Dans ce cloître, on comprend un enclos qui, partant de la porte de la Vierge dorée, passant derrière le chevet de l'église, puis le long du mur de la cour de l'évêché, s'étend jusqu'aux latrines de la sacristie ou trésorerie (6). C'est bien l'emplacement où se trouvait l'édifice qui nous occupe.

(1) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 386. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 179. — Dans la gravure formant le frontispice de la partie de Printemps du bréviaire d'Amiens de 1746, une vue du côté nord de la cathédrale, malheureusement à une échelle minuscule, montre d'une façon très sommaire l'aspect extérieur de l'édifice qui nous occupe. Sa toiture montait jusqu'à la base des pignons qui jadis surmontaient chaque travée du bas-côté du chœur. Ce dessin est trop incomplet pour donner quelque indice sur l'époque à laquelle pouvait remonter le monument.

(2) Porte L.

(3) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 43. — Voy. aussi ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 318.

(4) Voy. ci-dessus, tt. I, p 63, et II, p. 474.

(5) « Exuit se sacerdos et ministri vestibus sacris in thezauraria ..... Revestiunt se in thesauraria dyaconus et subdyaconus », etc. Lib. ordin de 1291. Bibl. d'Am., ms. 184, fol. 111 v° et 138 v°.

(6) « Procedit usque ad latrinas sacristie seu thesaurarie dicte ecclesie Ambianensis ». Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 653.

Les inventaires du trésor de 1347 et de 1419 ne nous apprennent rien sur la disposition de la trésorerie. Celui de 1535 (1) distingue parfaitement la trésorerie haute (2) et la trésorerie basse (3). Dans la première se trouvait le reliquaire du chef de saint Jean-Baptiste que l'inventaire décrit longuement, plus un grand nombre de joyaux renfermés dans des armoires.

Les derniers inventaires au contraire, ceux de 1667 et 1689 (4), ne parlent plus de la trésorerie haute, mais montrent tous les joyaux et ornements de la cathédrale dans la trésorerie basse, qu'ils appellent « sacristie ou trésorerie basse ». Il y a bien des inventaires spéciaux de la trésorerie haute, de 1687 et 1709 (5), mais précisément ils ne renferment plus guère que le chef de saint Jean-Baptiste, les *ex-voto* et ornements de la chapelle tels que nous les avons précédemment décrits, et les vases sacrés et vêtements sacerdotaux nécessaires pour y dire la messe.

De toutes les constatations qui précèdent il résulte que l'édifice en question fut élevé de très bonne heure pour servir de trésorerie (6). Le chef de saint Jean-Baptiste y était naturellement conservé, c'est là qu'on allait le vénérer; il finit par en devenir la pièce principale. Par la suite, l'affluence des pèlerins aura fait transformer en chapelle la trésorerie haute, qui aura été débarrassée de ses armoires et munie d'un autel (7), à une époque qu'il faut placer entre 1535 et 1667.

Cet édifice accolé à la cathédrale fut détruit en 1759. On construisit sur son emplacement une sacristie, et le chef de saint Jean-Baptiste fut dès lors conservé dans la chapelle XIII (8), qui, quelques années auparavant, avait reçu une nouvelle décoration dans ce but (9).

Cloitre dit Macchabée.

Entre les chapelles XXI et XXII s'étendait un cloître (fig. 265, Y) qui décrivait une ligne brisée très irrégulière en arrière du chevet. Il remontait au XIVe siècle, mais nous ignorons la date exacte à laquelle il fut bâti (10). Il était formé d'une galerie voûtée en bois, en carène de navire, s'ouvrant sur une cour centrale par de larges baies très surbaissées garnies dans leur cintre seulement d'un remplage de style gothique rayonnant, et dont la partie inférieure était généralement pleine, du moins dans le dernier état (11). Dans la travée centrale des chapelles XXI et XXII, une porte percée lors de la construction du cloître faisait communiquer celui-ci avec l'intérieur de la cathédrale. Ces deux portes, qui existent encore, sont enrichies vers les chapelles d'une très jolie décoration du XIVe siècle (fig. 267 et 268) portant encore des traces de peinture. Il faut surtout noter le curieux motif qui décore le linteau de la porte qui se trouve dans la chapelle XXI (fig. 267). On y surprend un acheminement bien curieux vers le style flamboyant.

(1) Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 1136.

(2) « En la thésaurerie en hault ».

(3) « En la thrésorerie d'en bas »

(4) Arch. de la Somme, *ibid.*

(5) Arch. de la Somme, *ibid.*

(6) Le P. Daire (*Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 117) et Baron (ms. de Baron, édit. Soyez, p. 179) disent en même temps que la cathédrale. Cela n'est pas impossible.

(7) Le P. Daire ne manque pas d'observer que cette chapelle n'est pas au nombre des chapellenies de la cathédrale et qu'elle n'a pas de titulaire (*Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 117).

(8) *Almanach de Picardie*, 1761, p. 249. — Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 386. — Il paraît que la rue des Bondes (qui n'existe plus depuis 1880) aurait été empierrée avec les démolitions. Bibl. d'Am., ms. 835 (Machart, t. VII), p. 111.

(9) Voy. ci-dessus, t. II, p. 294.

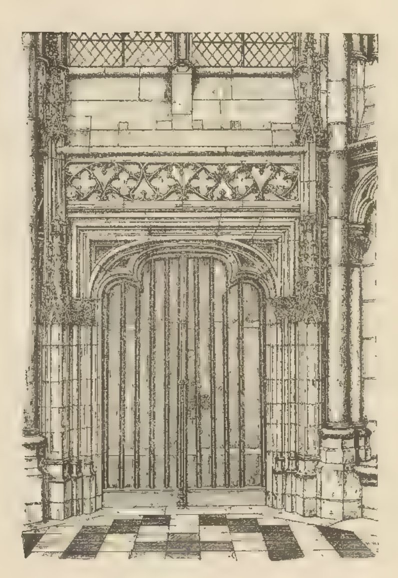
(10) Nous avons vu (voy. ci-dessus, t. I, p. 22), qu'en 1232 l'évêque Geoffroi d'Eu avait donné des maisons et des terrains au chapitre « ad faciendum capitulum suum et claustrum ». Il faut croire que les bâtiments élevés alors, s'ils le furent toutefois, ne furent que provisoires.

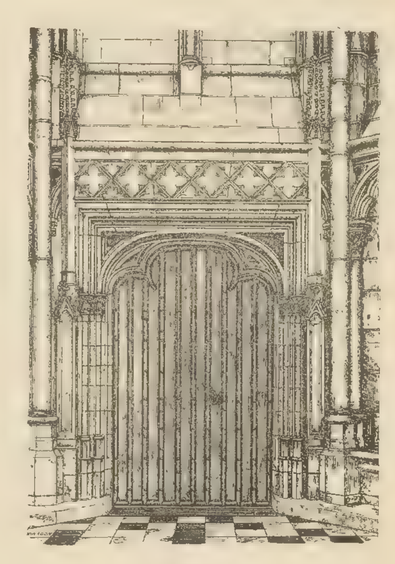
(11) Quelques dessins intéressants de ce cloître pris lorsqu'il existait encore, sont publiés dans Duthoit, *Le vieil Amiens*, 4e série, fig. 26, 27, 28.

Dans ce cloître, une peinture représentait « un rassemblement de personnes de tous les âges et de toutes les conditions. On a nommé vulgairement cette quantité de personnes qui sont peintes sur la muraille, *la Danse des morts* ». On y lisait aussi ces vers, « dont la composition paraît très ancienne » :

» Dieu le vif éternellement	» Compte de leurs faits justement
» Sans fin et sans commencement	» Et en particulier jugement
» Reignant en sainte Trinité	» Si donnons pouvoir à la mort
»	» Pour y contraindre feble et fort
» Savoir faisons en général	» Et que nulle opposition
» Et par cest mandement moral	» Ne vaille à l'exécution
» Que nous voulons que la mort fasse	» Car ainsi voulons qu'il soit fait
» Comparoir par-devant nos faces	» Pour pugnir qui aura meffait
» Tous ceulx qui sont et qui seront	» Et aux bons donner à toudis
» D'Ève et de Adam si rendront	» Les joies de no paradis

» In sæculum, fiat, fiat (1).


Fig. 267. — Porte du Cloître (Chapelle XXI).


Fig. 268. — Porte du Cloître (Chapelle XXII).

Cette peinture, dont on ignore la date, mais qui, par son esprit, devait être de la

(1) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 597. — Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 128. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 80. — Daire, *Hist. litt. de la ville d'Am.*, p. 460.

fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe, devait être une danse Macabre. Elle fit donner au cloître le nom de *danse Macchabée* (1) ou de *Macchabée* tout court.

Ce cloître et ses galeries servaient de cimetière où l'on enterrait des membres du clergé de la cathédrale, chanoines ou chapelains, et les paroissiens de Notre-Dame.

Nous connaissons quelques-unes des sépultures qui s'y trouvaient.

A main gauche, en entrant au chapitre (fig. 265, chapelle XXXII), contre le mur, se trouvait la tombe de Robert Lemaire, chanoine et archidiacre, décédé en 1463. Elle était « de sculpture de pierre, large d'environ deux pieds et demi », avec les armes du défunt : *d'or au lion rampant de gueules, à la bande d'argent* (2), et cette épitaphe :

» Chy gist noble et vénérable persōe Me Robert Lemaire, natif de cette ville d'Amiens, » en son vivant archidiacre et chanoine d'Amiens. Et trépassa le XXVIIe jour de juin » l'an mil quatre cens soixante-trois. Priez Dieu pour son âme (3).

« Entre deux pilliers, derrière la Paroisse », se trouvait le tombeau de Jean de Cambrin, chanoine, mort en 1492. Il y avait « une Résurrection en sculpture de pierre, et ledit Cambrin accompagné de saint Jean l'Évangéliste, ses père et mère de l'autre costé, avec saint Jean-Baptiste. Il porte trois chevrons à ses armes » (4). De ce monument, il subsiste une pierre (5) retrouvée en 1853 dans les démolitions de la sacristie de la Petite Paroisse. C'est un fragment d'une sorte de frise ayant pour support un ange aux ailes éployées, entre les mains duquel on croit voir les restes d'un écusson. Sur la partie antérieure de cette frise est cette inscription en caractères gothiques (6) :

« Chy devant gist vénérable et discrette personne monseigneur maistre Jean de » || **Cambrin en sō vivāt bachelier en theologie doyen et chanone de le Insigne eglise** || « ca » **thedrale damiens** « et de la col » **legiale de sāi marty de piquigny qui** « trépassa » **mil iiii^c^ iiii^xx^ et vii le ve Jour de Janvier.**

Cette pierre servait de support au sujet principal. Il y avait en outre cette épitaphe :

» Chy devant gist vénérable et discret mre Jean de Cambrin, écuyer, lieutenant de » Mgr le bailly d'Amiens et de Madlle Jeanne de Rubempré, sa femme, qui trépassèrent » au mois de mars MIIII^c^LXI. Pater Noster (7).

A un pilier derrière la Petite Paroisse, se trouvait le monument de Regnault Leriche, chanoine, mort en 1505, où était, « une Notre-Dame de Pitié en sculpture de pierre et ledit Leriche, chanoine, avec saint Michel » (8), avec cette inscription :

» L'an mil et chincq avœuc chincq cens
» D'avril VIIe fust cy ens
» Le corps sire Regnault Le Riche
» En glore soit son âme riche (9).

(1) Il est appelé ainsi dans un acte capitulaire de 1617 aujourd'hui disparu, mais mentionné dans l'inventaire des Archives de l'évêché d'Amiens. Arch. de la Somme, G 650, fol. 257. — Le Recueil de sépultures du couvreur Robert Boulye, des environs de 1740, aux Archives de la Somme, l'appelle toujours ainsi. Sauf les personnes se piquant d'érudition, on a toujours dit et on dit encore à Amiens le Macchabée, et non, comme ailleurs, le Macabré. Ce fait est à rapprocher des conclusions apportées naguère par M. Gaston Paris (*Romania*, t. XXIV, p. 129), qui estime que Macabré est précisément la corruption de Macchabée.

(2) Bibl. d'Am., ms. 517.

(3) Épitaphiers A, fol. 81 v°; B, p. 44; C, fol. 53; D.

(4) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 10.

(5) Haut., 0^m^53; long., 1^m^08.

(6) La première ligne sciée par le milieu est devenue illisible. Nous pouvons suppléer à ce qui manque par les épitaphiers A, fol. 81 v°; B, p. 44; C, fol. 53 v°, et par les mss. de la Bibl. d'Am., 516, fol. 209, et 517, p. 10.

(7) Bibl. d'Am., ms. 516, fol. 209. — Épitaphiers A, fol. 81 v°; B, p. 44; C, fol. 53 v°.

(8) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 11.

(9) Épitaphiers A, fol. 82; B, p. 45. — Voy. aussi

A l'entrée du cloître, contre la muraille, on lisait :

» Neustria me genuit, sepelitur Picardia. Cœlo nunc Deus omnipotens det mihi posse » frui. 1669 (1).

Dans le préau du cimetière, à trois pieds d'une croix de pierre qui faisait face à la porte du chapitre (2), était inhumé Charles Lemercier, chanoine, mort en 1722, avec cette inscription :

» Carolus Le Mercier, presbiter, facultatis Parisiensis doctor, hujus ecclesiæ canonicus, » vir cordis puri, conscientiæ bonæ, fidei non fictæ, beneficentiæ in pauperes indeficientis, » pauperes exuvias cum plebe in humilitate, postmodum coram angelis in sublimitate per » Jesum Christum recipiendas deposuit die XXIV septembris MDCCXXII, ætatis LIV (3).

Au commencement du XIX[e] siècle, ce cloître était « hideux de vétusté » (4). Nous avons vu (5) que la plus grande partie fut détruite en 1806. Seules les travées les plus voisines de la chapelle des Macchabées furent conservées et servirent encore durant plusieurs années de magasins à l'église.

Le long des premières travées de la face sud du cloître, sur la cour du Puits de l'œuvre, s'élevait le « trésor littéral » (6), c'est-à-dire le bâtiment des Archives du chapitre (fig. 265, en T). Il devait remonter au premier quart du XV[e] siècle. C'était un édifice à deux étages composés chacun de trois travées principales. L'étage inférieur, voûté en berceau plein cintre, servait de cave. Au-dessus, était la salle proprement dite des Archives : elle était voûtée sur croisées d'ogives, d'un profil fort simple, avec clefs sculptées. En 1850, il ne subsistait que deux de ces clefs. Après la démolition de ce petit édifice, elles ont été conservées et mises au musée d'Amiens. L'une (fig. 269) est ornée d'un écusson aux armes de France à trois fleurs de lys, au milieu d'un trèfle; l'autre, celle de la travée centrale (fig. 263), porte au milieu d'une couronne formée de branchages sans feuilles, un écu à une colonne surmontée d'une croix, ayant pour cimier une tiare à triple couronne. Ce sont incontestablement les armes du pape Martin V (Othon Colonna 1417-1431), qui mit fin au schisme d'Occident. Cette particularité donnait au monument une date à peu près certaine. Les retombées de la voûte se faisaient sur des culs-de-lampe ornés de feuillages. Trois fenêtres carrées à croisées de

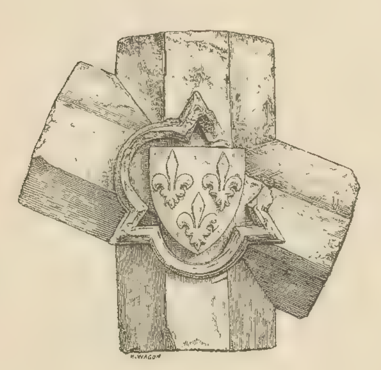


Fig. 269. — Clef de voûte de la salle des Archives.

Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 537. — Daire, *Hist. littér. de la ville d'Am.*, p. 461.

(1) Épitaphiers A, fol. 81; B, p. 44; C, fol. 53.

(2) Arch. de la Somme, Recueil de Robert Boulye.

(3) Daire, *Hist. litt. de la ville d'Am.*, p. 461.

(4) Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 128.

(5) Voy. ci-dessus, t. I, p. 158. — La peinture de la danse Macabre devait se trouver dans la partie détruite en 1806.

(6) Délibér. capitul. du 13 octobre 1690. Arch. de la Somme, Chapit. d'Am.

pierre éclairaient la salle sur la cour du Puits de l'Œuvre, Des lucarnes ouvraient sur les combles. Le dallage était formé de carreaux en terre cuite. les uns jaune uni, les autres à dessins jaune et brun rouge (1), disposés de manière à former des méandres et d'autres combinaisons analogues à celles qui sont faites en carreaux de pierre noire et blanche dans l'intérieur de la cathédrale.

Primitivement, paraît-il, on accédait de la cour du Puits de l'Œuvre dans la salle des Archives par un perron en pierre. On le remplaça postérieurement par un escalier en vis de Saint-Gilles, en bois, renfermé dans une tourelle octogonale.

Le style de ce petit édifice était d'une élégante sobriété : il avait été construit avec économie en craie tendre des environs d'Amiens (2).

Pendant la Révolution, le comité de surveillance de la Société populaire tint ses séances dans l'ancienne salle des archives de la cathédrale (3).

De 1850 à 1853, ce qui restait du cloître et la salle des Archives fut détruit par Viollet-le-Duc, pour faire place aux nouvelles dépendances de la cathédrale.

État actuel.

Parvis.

Vers le milieu du XIX[e] siècle, le parvis (4), bien que plusieurs fois réparé, était fort délabré. Il fut refait entièrement, et dans une disposition nouvelle, par Viollet-le-Duc, en 1864 (5). Les marches sont en granit du Champ de la Pierre, près d'Argentan (Orne), et les bahuts en marbre noir d'Ecaussine, le tout exécuté par Coënen, marbrier à Amiens. Dix candélabres à gaz en fonte recouverts d'une lame de cuivre (6), dont le modèle fut fait par les frères Duthoit, et qui furent exécutés par Oudry, de Paris et Hanot, serrurier à Amiens, complètent sa décoration. Il fut inauguré le 24 mai 1865 (pl. IV) (7).

Sur le côté nord du parvis, une maison avait été élevée au XVIII[e] siècle pour le suisse. Elle fut refaite en même temps que le parvis par Viollet-le-Duc, dans le style du moyen âge.

Chapelle des Macchabées et sacristies.

De toutes les anciennes dépendances de la cathédrale, la chapelle dite des Macchabées, est la seule qui subsiste (fig. 265, en XXXII).

Elle s'élevait le long de la galerie du sud de l'ancien cloître, à la suite de la salle des Archives. et elle avait pris du cloître auquel elle était attenante son nom populaire de chapelle du Macchabée, et par corruption des Macchabées.

On est fort peu documenté sur cette chapelle. Il est certain qu'au XVIII[e] siècle, elle servait de salle capitulaire (8), et il est très vraisemblable que c'est pour cet usage qu'elle

(1) Ces carreaux conservés au musée d'Amiens, ont été reproduits dans Amé, *Les carrelages émaillés du M. A.*, p, 156.

(2) Avant la destruction du bâtiment des Archives en 1853, Goze en donna une description assez précise. (Bibl. d'Am., ms. 818). — C'est cette description que nous venons de résumer.

(3) Arch. de la Somme, Série L, Distr. d'Am., Reg. 47, fol. 117 v°.

(4) Voy. Taylor, *Voyages pitt. et romant. dans l'anc. France, Picardie*, t. I.

(5) Arch. de la Somme, Série V, Edif. diocés.

(6) La lame de cuivre, qui se détachait, a été récemment enlevée et remplacée par de la peinture.

(7) Voy. Goze, dans le *Mémorial d'Amiens* du 24 mai 1865. — Il a été fermé récemment par une grille en fer fort simple, du même dessin que celle qui fait le tour de l'édifice.

(8) Bibl. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), p. 270. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 79.

fut édifiée. Elle est en effet parfaitement placée pour cela. On ne lui connaît pas de vocable, ce qui serait bien extraordinaire. Il est probable que c'est sa forme avec abside à trois pans dirigée vers l'est, qui l'aura fait, après la Révolution, qualifier de chapelle, d'autant qu'elle servit pendant la première moitié du XIX[e] siècle, de chapelle des catéchismes et qu'elle fut alors, en cette qualité, munie d'un autel (1). Les auteurs antérieurs à la Révolution, ou qui ont encore vécu sous l'ancien régime, ne lui donnent pas le nom de chapelle, mais ils l'appellent en propres termes salle du Chapitre, ajoutant seulement qu'elle est en forme d'église ou de chapelle. En jetant les yeux sur le plan (fig. 265), on s'explique un peu cette forme insolite. Un angle sortant vers le sud aurait entièrement obstrué l'entrée de la cour du Puits de l'Œuvre de ce côté. On l'aura dégagée au moyen d'un pan coupé répété de l'autre côté pour la symétrie, et pour éviter une saillie non moins désagréable dans le cloître. Je donne naturellement cette explication pour ce qu'elle vaut.

La chapelle des Macchabées, puisqu'on l'appelle aujourd'hui chapelle, fut conservée par Viollet-le-Duc, restaurée et transformée par lui en sacristie principale, de 1850 à 1853, pour remplacer l'ancienne sacristie qui avait été élevée au XVIII[e] siècle à la place de l'ancienne trésorerie, qui fut démolie comme humide et malsaine. Sur l'emplacement de l'ancienne salle des Archives, Viollet-le-Duc éleva un bâtiment neuf pour servir de dépendances à la sacristie et de logement au prêtre sacristain, et, à la place de ce qui restait de l'ancien cloître, il établit un dégagement pour faire communiquer la sacristie avec ses dépendances et la cathédrale (2).

Par son style, la chapelle des Macchabées (pl. XVI) paraît remonter aux premières années du XIV[e] siècle. Elle a la forme d'un carré long, avec abside à trois pans. Elle est couverte d'une voûte en bois en carène de navire. Cinq fenêtres l'éclairent, une dans chaque pan du chevet, une dans chacune des faces latérales : une rose de moyenne dimension est percée dans le pignon occidental. Fenêtres et rose ont des remplages encore assez simples et d'une mouluration encore assez grosse, dont un boudin forme l'élément principal. Le long des piédroits et du meneau vertical des fenêtres, ce boudin se transforme en colonnette avec chapiteau feuillu.

Le dessin du remplage des fenêtres a une assez grande analogie avec celui des fenêtres des chapelles du chevet de la cathédrale. Dans le pignon occidental, au-dessus de la rose, à l'extérieur, est une statue de saint Firmin exécutée par les frères Duthoit lors de la restauration de la chapelle par Viollet-le-Duc.

En *f* (fig. 265), une jolie porte fait communiquer la chapelle avec le cloître (pl. XCVI). Elle est en arc surbaissé avec linteau sculpté et voussure profonde ornée de redents redentés. Cette voussure devait renfermer un sujet sculpté, dont il ne reste que deux anges thuriféraires, une couronne et un Saint-Esprit, le tout adhérant au fond de la voussure, et d'un assez bon style.

Dans l'angle sud-ouest *g* (fig. 265), est un escalier en tourelle montant à une galerie extérieure qui passe devant la rose occidentale. Il ne part pas du sol; on n'y accède que par une porte donnant sur la cour du Puits de l'Œuvre et placée à environ trois mètres au-dessus du sol.

Le fond de la chapelle est occupé par une assez vaste tribune en bois, de style flamboyant, qui doit remonter au commencement du XV[e] siècle. On y monte par un escalier de bois à vis, avec une rampe à panneaux délicatement ajourés (pl. XCVI). La tribune repose sur des corbeaux de pierre moulurés, et elle est éclairée sur la face sud par une fenêtre amortie carrément avec remplage d'un dessin original, qui doit dater de la même époque qu'elle.

(1) Bibl. d'Am., ms. 818 (Goze).

(2) Viollet-le-Duc avait promis, pour remplir ce but, de reconstruire cette portion du cloître tel qu'elle était, mais en réalité, il éleva un édifice entièrement de sa composition. *Bulletin de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. IV, 1852, p. 400.

Cette tribune a dû être faite en même temps que la salle des Archives avec laquelle elle communiquait par une porte.

En avant de la balustrade de la tribune est placée une jolie statue en bois de la Vierge de la fin du XVe siècle (1).

Au-dessus de cette statue est un dais en chêne délicatement sculpté, du même style et de la même manière que les stalles, et qui paraît dater, comme celles-ci, du premier quart du XVIe siècle. Deux autres dais semblables, provenant aussi de la cathédrale, sont actuellement au musée de Picardie. On dit que ces trois dais sont les débris d'un de ces « mais » que chaque corps de métier d'Amiens portait jadis aux processions.

De l'ancien cloître, Viollet-le-Duc n'a laissé subsister que la travée qui raccordait celui-ci avec la chapelle Saint-Éloi (2), et qui remplit encore le même office. Elle est couverte d'une voûte en pierre sur branches d'ogives disposées suivant le plan de cette travée qui est très irrégulier. Le profil des ogives, encore très archaïque, ne peut pas être postérieur aux premières années du XIVe siècle. Ces ogives retombent sur des culs-de-lampe formés de marmousets accroupis, dont nous avons donné un specimen à la fig. 5.

Dans le nouveau cloître se trouvent deux tombes anciennes :

Tombe (3) en pierre bleue de Belgique, (fig. 254) de Robert de Fontaines, doyen du chapitre, mort en 1467.

Sur deux colonnettes polygonales, soutenant une portion d'arcature en cintre brisé, avec redents, repose un bas-relief en forme d'arc brisé, garni sur ses rampants de six anges faisant crochets, et, à la pointe, d'un écu aux armes du défunt : *d'or à la fasce wivrée de sable, accompagnée de trois étoiles de gueules, deux en chef, et une en pointe.* Au centre du bas-relief, on voit le Christ en croix, accompagné de la Vierge et de saint Jean debout sur un monticule parsemé d'ossements et de têtes de morts. Dieu le Père à mi-corps et le Saint-Esprit en forme de colombe sont au haut de la croix. A la droite du Christ, Robert de Fontaines, agenouillé, en surplis et aumusse, est présenté par sainte Catherine, couronne en tête, une palme à la main, sa roue à côté d'elle. De l'autre côté se tient saint Firmin le martyr, en aube, étole, dalmatique, chasuble et crosse, tenant sa tête mitrée dans ses mains. Aux retombées de l'encadrement, deux personnages barbus, drapés à l'antique tiennent des banderoles.

Immédiatement au-dessous, règne cette inscription en lettres gothiques (4) :

Cy deuāt gist vēnable et discrete pſōne moſ̄ȝ maiſtȝ robert de fontaines licencie ē decret natif de ceſte ville damiens ‖ en ſō tāps doye « n et ch » **ān de ceſte egliſe chān de nr̄e** « dame de Paris » **q^{i} t̄ſpaſſa l̄a miiii^{c}lxvii le iiii^{c} jo^{r} de** « fevrier ».

Dans les écoinçons de l'arcature du soubassement sont deux écus aux armes du défunt.

Ce monument était primitivement dans la cathédrale à la gauche de la clôture de la chapelle Notre-Dame Anglette (5), contre le pilier 24 *b* (6). En 1850, lorsqu'il fut démonté pour la reconstruction du cloître, on trouva cette inscription sur une lame de plomb qui servait de joint entre le bas-relief et l'arcature :

DE. LORDRE. DE. M^{R}. BOISTELLE. M^{TRE} DE. LA. FABRIQUE. REPOSEE. LE 15 MARS 1725.

(1) Haut., 1^{m}35.

(2) Chapelle XXII.

(3) Haut., 3^{m}50; larg., 1^{m}30.

(4) Elle est assez abîmée. Les épitaphiers A, fol. 53, B, p. 9 et C, fol. 22, nous ont permis de suppléer à ce qui manque.

(5) Chapelle XX.

(6) Autorisat. donnée par le chapitre le 18 mai 1457. Bibl. d'Am., mss. 516, fol. 208 v°; 836 (Machart, t. VIII), p. 311.

Et sur une lame au-dessus de l'une des colonnes, cette autre inscription :

Rᵀ BOULLIE || Mᵀᴿᴱ COUVREUR || 1725 REPOSÉ (1).

Ce petit monument porte encore des traces de la peinture dont il était décoré.

Dans la muraille, à côté de la porte de la chapelle des Macchabées, est un petit monument funèbre en pierre blanche, sculptée et peinte (pl. XCVI) (2).

Il est formé d'une niche en accolade, ornée d'architecture flamboyante, encadrant une figure de la Vierge Marie assise dans une chaire abritée par un dais, dont des anges relèvent les rideaux. La Vierge, en riche costume : robe de drap d'or diapré, couronne en tête, tient sur ses genoux l'Enfant-Jésus qui joue avec une colombe. A sa gauche, le défunt en costume canonial — surplis et aumusse — est agenouillé devant un prie-Dieu couvert d'une draperie, sur lequel est posé un livre ouvert. Derrière lui saint Jean-Baptiste se tient debout, vêtu d'une peau de chameau, et tenant l'*Agnus Dei*.

Dans le cul-de-lampe qui termine le monument par en bas, est un écu aux armes du défunt : *d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois tourteaux de même, 2 et 1.*

Sur le mur, on voit la trace d'une inscription en minuscules gothiques peintes en noir, mais presque entièrement effacée. Les épitaphiers nous l'ont transmise :

» Chy gist Mᵉ Jhan le Mariés (3)
» En son vivant d'Amiens chanonne
» Du Roy Loys fut conseillier
» Par longtemps en ppre personne.
» S'ame rendit au Roy des roix
» Juste le XIᵉ de janvier
» L'an de grâce mil Vᶜ trois
» Son cas là sus (4) vœulle dreschier (5).

Rappelons que de 1850 à 1852, une chapelle de catéchismes avec passage couvert communiquant avec la porte M de la cathédrale, fut construite par Viollet-le-Duc dans le jardin de l'évêché (6).

Une grille en fer forgé fort simple dessinée par Viollet-le-Duc, sépare la cathédrale et toutes ses dépendances de la voie publique.

TRÉSOR

Trésor ancien.

Le plus ancien inventaire du trésor de la cathédrale d'Amiens qui nous soit parvenu est daté des 11, 12, 13 et 17 mars 1347, v. s. Un autre ne porte point de date, mais on le considère généralement comme celui qui aurait été dressé en 1419 lors de l'avènement de Jean d'Harcourt, évêque d'Amiens. D'autres sont datés de 1535, 1551, 1667, 1676, 1687, 1689, 1692, 1709 (7). Les plus anciens de ces inventaires ont été publiés et les autres analysés par J. Garnier dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie* (8). Nous nous

(1) Bibl. d'Am., ms. 818 (Goze).
(2) Haut., 1ᵐ45; larg., 0ᵐ95.
(3) Bibl. d'Am., ms. 517 : « Lemercier ».
(4) DAIRE, *Hist. litt.*: « Son cor Jesus ». — Machart, *id.*
(5) Épitaphiers A, fol. 81; B, p. 44; C, fol. 53; D. — Bibl. d'Am., ms. 517, p. 11.
(6) Voy. ci-dessus, t. I, p. 186.
(7) Ils sont aux Arch. du départem. de la Somme, (Chapit. d'Am.), G 1134 à 1141, et papiers du chan. Villeman (invent. de 1692).
(8) J. GARNIER, *Invent. du trésor de la cath. d'Am., publ. d'après les mss.*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, in-8°, t. X, 1850, pp. 229 à 291. Il y a malheureusement quelques fautes de lecture.

contenterons d'en signaler les pièces les plus importantes. Nous avons d'ailleurs parlé de la plupart d'entre elles en décrivant l'ancien maître autel sur lequel elles étaient exposées (1).

Nous avons vu aussi (2) que l'autel du Menton Saint-Jacques, placé sous le jubé formait à lui seul un petit trésor. La confrérie du Puy Notre-Dame possédait également quelques pièces d'orfèvrerie et des ornements précieux, notamment une Vierge d'argent exécutée de 1502 à 1503 par Nicolas des Hoteux et son frère, orfèvres à Amiens, et dont le pied avait été dessiné par Riquier Hauroye, peintre en la même ville (3).

Rien ne survécut à la Révolution.

Le plus ancien et le plus curieux objet que possédait le trésor de la cathédrale d'Amiens semble avoir été un reliquaire contenant un morceau très considérable du bois de la vraie croix. Ce morceau était taillé en double croix et était long d'environ six pouces (4). Les anciens inventaires et quelques auteurs (5) ont donné du reliquaire des descriptions qui ne sont ni très claires ni très explicites: sauf cependant celle que Du Cange a publiée dans son *Traité historique du chef de saint Jean-Baptiste* (6), laquelle, combinée avec quelques mauvais croquis qui se trouvent dans la collection Du Cange à la Bibliothèque nationale (7) et avec une description accompagnée de dessins schématiques dans les manuscrits de Peiresc à la bibliothèque de Carpentras (8), peut en donner une idée exacte. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire la description de Du Cange.

« Cette vraye croix est au milieu d'un petit tableau d'argent de huit pouces en quarré, percé à jour et artistement travaillé, qui se ferme par deux petits couvercles à guise de batans de portes, outre lesquelz il y en a un autre tout d'une pièce de mesme ouvrage et avec de semblables cizelures, qui se met sur la vraye croix, avant que les petits batans soient fermez. Ces couvercles sont ornez de figures émaillées, accompagnées de caractères grecs qui font les noms des saints qui y sont représentez. Les deux premiers couvercles, qui s'ouvrent à guise de portes, ont sur le dessus et au dehors quatre figures jusques à l'estomach, toutes sans barbe, vestues d'une robe bleue, tenant de la droite un livre jaune, et enfermées dans des cercles. Au dedans sont des caractères grecs, qui nous apprennent que la première représente saint Georges, la seconde, saint Théodore, la troisième, saint Demetrius et la quatrième, saint Procope, par ces termes grecs, ὁ ἅγιος (qui est toujours en abrégé, Γεόργιος, Α. Θεοδῶρος, Α. Δημήτριος, Α. Προκόπῖος. Au revers de ces deux portes sont six autres figures en autant de ronds, ou cercles, vestues d'une mesme façon, comme prestres Grecs, dont la première et la seconde du costé droit, et la première du costé gauche sont sans barbe, les autres ont barbe, celle du costé droit l'ayant toute blanche. La première de celle du costé droit représente saint Jean-Baptiste, ce qui s'apprend des caractères qui sont aux costez de la figure semblables à ceux qui sont au chef du mesme saint; la seconde représente saint Paul; la troisième, saint Philippe. La première du costé gauche est la Vierge, la seconde est un saint Thomas, et la troisième, un saint Pierre. Les caractères qui sont à costé de chacune de ces figures font ces mots grecs : ὁ ἅγιος Ιωάννης ὁ Πρόδρομος, ὁ Α. Παῦλος, ὁ Α. Φίλιππος, Μήτηρ Θεοῦ, ὁ Α. Θωμᾶς, ὁ Α. Πέτρος.

(1) Voy. ci-dessus, t. II, pp. 31 et suiv.

(2) Voy. ci-dessus, t. II, p. 7.

(3) Breuil et Rigollot, *Les œuvres d'arts de la confr. de N.-D. du Puy à Am.*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. XV, pp. 391 à 582. — Arch. de la Somme, *Invent. somm.*, t. IV, p. 579.

(4) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 498. — C'était, au dire de Pagès *(loc. cit.)*, un des plus considérables qu'il y eût dans la chrétienté.

(5) Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. V, p. 498. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 180.

(6) Pp. 137 et suiv.

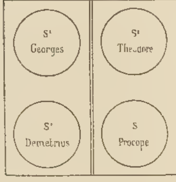
(7) Bibl. de l'Arsenal, ms. 5259 B, fol. 209 et 210. — Cf. Mowat, *Le Reliquaire de la vraie Croix à Amiens, d'après un ms. de la bibl. de l'Arsenal*, dans *Bull. monum.*, t. LXI, 1896, p. 230.

(8) J. Schopfer, *Descript. analytique des documents relatifs à l'histoire de l'art contenus dans les mss. de Peiresc conservés à la Bibl. de la ville de Carpentras*, dans *Bull. archéol. des trav. hist. et scientif.*, année 1889, p. 353.

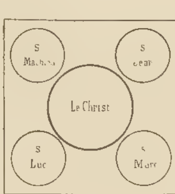
» Le couvercle, qui est tout d'une pièce, et qui se lève sans être attaché, a d'un costé un grand cercle au milieu, qui enferme un Christ jusques à l'estomach, vêtu à la grecque, ayant aux deux costez deux petits cercles verts, [dans] l'un desquels sont ces deux caractères rouges, $\overline{\text{IC}}$, dans l'autre $\overline{\text{XC}}$, qui signifient en abbrégé parmy les Grecs ΙΗΣΟΥΣ ΧΡΙΣΤΟΣ. Aux quatre coins de ce couvercle sont autant de ronds, qui enferment chacun une figure jusques à l'estomach, toutes portans barbe, et vêtues d'une robe violette. Celles du costé droit ont les lettres rouges, et celles du costé gauche, noires : qui nous apprennent que les quatre évangélistes y sont désignez par ces caractères grecs, qui font plus étendus ces mots : ὁ ἅγιος Ματθέος (Ματθαῖος), ὁ ἅγιος Λούκας, ὁ ἅγιος Ιωάννης θεολόγος, ὁ ἅγιος Μάρκος. Au revers, sont cinq autres figures jusques à l'estomach, dont la première et la plus grande est au milieu, enfermée dans un cercle plus grand que les autres, et représente la Vierge vestue d'une robe violette, avec ces caractères aux costez, $\overline{\text{MP}}$ ΘΥ, qui signifient ces mots ΜΗΤΗΡ ΘΕΟΥ. Les autres quatre figures sont disposées de telle façon que toutes font une croix et représentent quatre archevesques qui portent barbe, vestus à la grecque, avec le *pallium* blanc parsemé de croix noires. La première et celle qui est au-dessus du grand rond est saint Basile; les deux qui sont aux costez sont saint Nicolas et saint Grégoire, celle qui est au-dessous est saint Jean Chrysostome, qui y sont désignez par ces caractères grecs et abbrégez, qui font plus étendus et mis au long ces mots : ὁ ἅγιος Βασίλιος (Βασίλειος); ὁ ἅγιος Νικολάος, ὁ ἅγιος Γρεγόριος (Γρηγόριος) ὁ θεολόγος, ὁ ἅγιος Ιωάννης Χρυσόστομος, ce dernier épithète estant figuré et représenté par la figure du *labarum* ayant la pointe soutenue par un ω, ou une espèce d'anchre.

» Pour ce qui regarde la vraye croix, elle est faite en forme d'une croix patriarcale, de la grandeur et de la largeur qu'elle est icy représentée, ayant les extrémitez couvertes d'une petite lame d'argent doré, et à chacune d'icelles, de grosses perles rondes, et au milieu du grand travers, une petite image en rond, où Nostre Seigneur est représenté avec ces caractères $\overline{\text{IC}}$. $\overline{\text{XC}}$. Elle est parfumée d'un baume si odoriférant, que l'odeur s'en épend en tous les endroits de la chapelle, et ne se dissipe point par le temps, quoyqu'elle soit exposée à nud aux baisers du peuple, ce que le sçavant Gretzer a aussi observé de la vraye croix qui est à Utrect ».

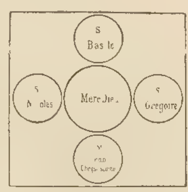
Les dessins de la bibliothèque de l'Arsenal publiés par M. Mowat et ceux de Peiresc indiquent sommairement la disposition des émaux sur les volets et sur le couvercle mobile :



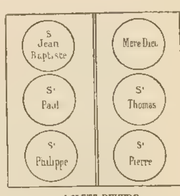
VOLETS, FACE



COUVERCLE MOBILE FACE



COUVERCLE MOBILE, REVERS.



VOLETS, REVERS

En résumé, la relique, taillée en forme de double croix, avec une virole d'argent et une perle à l'extrémité de chaque croisillon, était placée dans une sorte de triptyque carré, sur un fond orné de perles (1), avec un petit émail circulaire représentant le Sauveur au milieu du principal croisillon (2). Les deux volets du triptyque étaient ornés

(1) « In brachiis crucis duplicis sunt sex marguarite grosse et octo perle grosse ». Invent. de 1419. — « Autour d'icelle croix dedens le tabliau, y a quatre rondiaux environnés de petis perles ». Invent. de 1535.

(2) « Et est in medio una pecia de auro cum mediis ymaginibus, litteris grecis et perlis ». Invent. de 1419. — « Au millieu de ladite croix a ung petit emmail ». Invent. de 1535.

chacun de deux émaux circulaires sur la face, et de trois sur le revers; indépendamment de ces deux volets, entre eux et la relique, il y avait encore un couvercle carré mobile, « perchet à jour de fœullage » (1), orné de cinq émaux sur chacune de ses faces. Ces émaux représentaient des personnages à mi-corps, et ils étaient environnés de pierreries (2).

On montrait ce reliquaire avec le chef de saint Jean-Baptiste (3).

Sur l'origine de ce curieux reliquaire, Du Cange garde une sage réserve que d'autres, moins érudits que lui, ont eu le tort de ne pas imiter. Nous nous contenterons de penser avec lui qu'il fut apporté de Constantinople ou d'Orient.

Une autre des pièces les plus précieuses du trésor de la cathédrale d'Amiens était le reliquaire contenant la relique du chef de saint Jean-Baptiste rapportée de Constantinople, en 1206, par Walon de Sarton, chanoine de Picquigny, qui la donna à Richard de Gerberoy, évêque d'Amiens. Cette insigne relique fut, surtout depuis le XIVe siècle, l'objet d'un pèlerinage extrêmement fréquenté, non seulement des populations, mais des rois et des grands seigneurs qui la comblèrent de riches présents. Le chapitre de la cathédrale et l'échevinage de la ville d'Amiens, offraient souvent aux personnes qu'ils voulaient honorer des bijoux plus ou moins richement décorés, dont le motif principal était le chef tranché de saint Jean-Baptiste.

On ne sait comment cette relique fut originairement enchassée. On prétend que Walon de Sarton, avant de reprendre le chemin de son pays, et, pour ne pas s'encombrer, aurait vendu les plats d'argent dans lesquels se trouvaient le chef de saint Jean et celui de saint Georges qu'il rapporta aussi, et dont il aurait fait don au prieuré de Marestmontiers près de Montdidier (4). Toujours est-il que l'inventaire du trésor de 1347 ne mentionne que la relique, sans dire un mot de la manière dont elle était enchassée : « In primis nos habemus caput beati Johannis Baptiste », et c'est tout.

D'après l'inventaire de 1419, elle était placée sous un cristal, dans un plat d'argent orné sur le bord de saphirs, d'émeraudes, de grenats, de topazes et de perles. Dans le haut de la tête étaient sertis des saphirs, des émeraudes et cinq grosses perles. La face était recouverte d'un masque d'argent où étaient attachés de nombreux anneaux et d'autres bijoux, dont un grand camée « cum facie hominis ligata ad modum Sarracenorum ».

Un peu plus tard, le chef de saint Jean fut placé dans un plat d'or enrichi de pierreries, où il resta jusqu'à la Révolution. Du Cange (5) et le P. Daire (6) en ont donné des reproductions gravées au burin. On ne sait au juste quand il fut fait : suivant les uns, il aurait été offert par Isabeau de Bavière, suivant les autres, par Charles VII. Quoi qu'il en soit, il portait les armes de France. Le signalement qui en est donné par l'inventaire du trésor de 1535 concorde parfaitement avec les gravures publiées par Du Cange et le P. Daire. C'était un plat d'or rond, dont le bord était orné de pierres précieuses (émeraudes, saphirs, améthystes, topazes) alternant avec des trèfles ornés de perles : tout alentour règnait un orle garni de petites fleurs de lys. Vis-à-vis le menton de la relique, sur le bord du plat, était un écu de France à trois fleurs de lys, entouré de perles et surmonté d'une couronne ornée d'une petite émeraude. La relique était placée sous un globe de cristal de roche. Au-dessus du front était une sorte de calotte en argent doré, bordée d'un orle gemmé et orné d'un émail représentant le Précurseur tenant une « croix patriarcale », et montrant de la main une petite figure du Christ, le tout accompagné des mots grecs $\overline{\text{IC}}$ $\overline{\text{XI}}$, ὁ ἅγιος Ιωάννης

(1) Invent. de 1535.

(2) « Au-dessus sont deux différents couvertes d'or émaillé, chargé de plusieurs pierreries, sçavoir unze saphirs, tant grandz que petitz, six topases, un ruby ballet en table, sept turquoises grandes et petites, six grenats et autres plus petites pierres ». Invent. de 1687.

(3) Ms. de Peiresc. J. Schopfer, *op. cit.*

(4) Du Cange, *Traité histor. du Chef de saint Jean-Baptiste*, p. 116.

(5) *Op. cit.*, p. 132.

(6) *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 118.

ὁ πρόδρομος. Malgré l'imperfection des anciens dessins, on peut dire que cette calotte et l'émail qui la décorait étaient de travail oriental et venus avec la relique.

Le cristal était recouvert d'un masque d'or mobile orné de pierres précieuses (1).

Le roi Louis XI, qui eut une dévotion très grande au chef de saint Jean-Baptiste, lui avait fait présent d'un rubis balai d'une très grande valeur (2), et d'une custode à couvercle en or, enfermée dans une autre en argent doré, pour renfermer le reliquaire (3).

Le reliquaire et sa custode furent chargés dans le cours des temps d'une infinité de joyaux, dont les inventaires du trésor donnent la longue énumération. La custode en or donnée par Louis XI figure encore à l'inventaire de 1551 : celui de 1667 ne parle pas du chef de saint Jean, mais dans celui de 1687, ce n'est plus qu'une custode à couvercle de cuivre doré, de même dans celui de 1700. Il est probable que la custode d'or fut sacrifiée aux besoins pressants du chapitre pendant la période troublée de la fin du XVIe siècle.

Seul, le plat d'or avec le masque de même métal recouvrant la relique subsista jusqu'à la Révolution. Inutile de dire qu'ils subirent alors le sort de tous les objets précieux des églises. Toutefois le maire Lescouvé parvint à sauver la relique et le cristal de roche sous lequel elle était placée (4).

Au rétablissement du culte, le tout fut remis sur un plat d'étain.

Indépendamment du droit de chape, suivant lequel tout nouvel évêque devait fournir une chape de drap d'or et tout nouveau chanoine, une chape de soie, évêques, chanoines, bourgeois, grands seigneurs, rois même, enrichirent le trésor de la cathédrale de dons divers, parfois fort somptueux. Nous ne pouvons citer que les plus importants soit par leur intérêt archéologique, soit par la qualité des donateurs.

La chasuble donnée au chapitre de la cathédrale par la reine Ingeburge, femme de Philippe-Auguste (5), ne paraît pas figurer dans les inventaires que nous possédons du trésor de la cathédrale. Elle aura sans doute péri dans les incendies de cette église au XIIIe siècle.

L'évêque Guillaume de Mâcon, mort en 1308 et qui fut, nous l'avons vu (6), un personnage très considérable, donna à la cathédrale sa chapelle composée de nombreux vêtements sacerdotaux d'une extrême richesse, longuement énumérés dans les inventaires. Chaque évêque devait payer 100 livres au chapitre pour avoir le droit de s'en servir. Il en subsista jusqu'au XVIIIe siècle. Les derniers furent vendus par le chapitre en 1735 (7). Ils avaient été restaurés en 1646 (8).

(1) Plusieurs auteurs ont pensé que ce masque d'or était celui qui fut donné en 1392 par Jean, duc de Lancastre, fils de Richard II, roi d'Angleterre, ainsi qu'il résulte d'une charte du 9 avril 1392, v. s. (Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), Arm. I, l. 50, n° 1). Cet objet est bien spécialement mentionné dans l'inventaire de 1419, tandis qu'il ne figure plus, du moins comme objet particulier, dans celui de 1535. — Bibl. d'Am., mss. 510, fol. 6 v°, et 517, p. 106.

(2) Bibl. d'Am., ms. 510, fol. 7 v°. — Du Cange, *Traité histor. du Chef de saint Jean-Baptiste*, p. 127.

(3) « Ung vaissel d'or de VIII carres, à quatre pietz, avec le couverchel tout d'or, donné et offert à l'honneur de Dieu et de Mgr saint Jehan-Baptiste par deffunt de bonne mémoire le roy Louis XIe de ce nom, pesant ensemble 1 marcz, x unches. Audit vaissel et couverchel sont quatre unches et deux estrelins d'argent doré, qui font la clôture du couverchel sur ledit vaissel, lesquelz sont prisiez audit poix pour x ». Invent. du trésor de 1535. — « A Pierre Laurens, ... pour ung voyage par lui fait partant de Han le IIe jour dudit mois (mars 1470, v. s.) à Paris, porter à Me Estienne Chevalier la somme de v^c escus d'or, pour employer à faire enchasser en ung reliquaire d'or le chief de Mgr saint Jehan-Baptiste ». Compte des menus frais de la chambre du Roi, d'oct. 1470 à oct. 1471: Bibl. Nat., mss. fr. 6759, fol. 94 v°. Renseignement communiqué par M. Maugis, professeur au lycée Michelet. — 1482. « Disner en l'ostel de mondit sieur le maieur, ... au retour de la grant messe dicte en l'église Nostre-Dame, le jour que on porta la custode d'or que le Roy avoit envoié pour le chief Mons. saint Jehan ». Arch. de la ville d'Am., CC 60, fol. 77 v°. — Voy. aussi délib. de l'échevin. d'Am. de 1485. *Ibid.*, BB 15, fol. 1.

(4) Rivoire, *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 140. — Ms. de Baron, édit. Soyez, p. 177.

(5) Voy. ci-dessus, t. I, p. 14.

(6) Voy. ci-dessus, t. I, p. 42.

(7) Bibl. d'Am., ms. 517, p. 125.

(8) Invent. du trésor de 1667.

Isabeau, fille de Philippe le Bel, roi de France, et femme d'Édouard II, roi d'Angleterre, fit présent à la cathédrale d'Amiens d'un buste de reine en argent doré, orné de pierres précieuses, dans lequel fut enchassé le Chef de sainte Ulphe (1).

Des vêtements sacerdotaux fort riches furent aussi offerts en 1341 par Jean Lemoine, diacre et chanoine, neveu du célèbre cardinal Lemoine, et qui sont mentionnés dans tous les anciens inventaires du trésor. Au commencement du XVIIe siècle, ils passaient encore pour les plus beaux ornements de la sacristie, malgré leur vieillesse. Ils étaient couverts « de broderie très exquise à personnages, si élabourés que le pinceau ne sçauroit passer outre » (2).

Presque aussi somptueux que ceux de Guillaume de Mâcon, furent les ornements sacerdotaux donnés près de cent ans plus tard par l'évêque Jean de Cherchemont. Ces ornements sont longuement énumérés dans l'acte de donation daté du 1er juin 1370 (3).

Des ornements de drap d'or furent aussi offerts par Isabeau de Portugal, femme de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (4).

Jean de Verre, IIIe du nom, comte d'Oxford, baron de Boubert, grand chambellan et amiral d'Angleterre, eut une singulière dévotion au chef de saint Jean-Baptiste. En son honneur, il fit présent, de 1504 à 1511, d'un ornement très complet en velours cramoisi. Après sa mort (1513), son exécuteur testamentaire offrit encore d'autres présents, notamment une figure de saint Jean-Baptiste et une Vierge de vermeil. La Vierge, connue sous le nom de Notre-Dame Anglette ou de Vierge Anglaise (5), servait à la procession de l'Assomption.

Citons enfin un ostensoir de vermeil exécuté en 1783 par Laitié, ciseleur à Paris (6).

Trésor actuel.

1. *Châsse de saint Firmin.* — Argent estampé, cuivre ciselé, émaux et filigranes. — H. 0^m455. — L. 0^m750. — Commencement du XIIIe siècle. — Travail probablement allemand.

Sur les deux grands côtés (pl. CVI et CVII), les douze apôtres en demi-bosse, assis sous une arcature en plein cintre. A l'un des pignons (pl. CVIII), le Christ assis et bénissant. Inscription sur le pignon : ✠ VERA SOPHIA PATRIS QVE REPLES LVMINE MVNDVM.

Sur la plinthe : TE PRECOR VT FACIAS OMNI ME CRIMINE PVDOREM.

A l'autre pignon (pl. CVIII, une sainte debout, coiffée de la guimpe, un manteau sur les épaules, un sceptre à la main et nimbée; cette figure paraît par son style d'une époque plus avancée (fin du XIIIe ou commencement du XIVe siècle) et a été placée là après coup. Inscription se rapportant à la Vierge Marie, qui sans doute occupait primitivement cette place, sur le pignon : EN PRETER MOREM GENITVRA PARIT GENITOREM.

Sur la plinthe : FERT OPVS AVTOREM RETINES CO..... PROLE E MVNDVM.

Les inscriptions sont en capitales gothiques du XIIIe siècle.

Sur chaque face de la toiture de la châsse, trois caissons rectangulaires, dans chacun desquels deux apôtres assis et d'un très faible relief. C'est cependant un assez beau morceau d'orfèvrerie de la première moitié du XIIIe siècle. Cette châsse, dont on ignore la provenance, fut donnée en 1850 par le duc de Norfolk (7).

(1) Invent. du trésor de 1347 et suiv.

(2) LAMORLIÈRE, *Antiquités*, p. 214. — A la fin du XVIIe siècle, un inconnu fit une description très complète des sujets représentés sur la chape de cet ornement, et qui se rapportaient tous à l'Eucharistie. Elle a été publiée par Dusevel dans le *Bull. du comité de la langue, de l'hist. et des arts de la France*, t. I, 1852-1853, p. 392.

(3) Arch. de la Somme (Chapit. d'Am.), G 1062. Cette pièce est transcrite en entier dans l'*Invent. somm.* des Arch. de la Somme, t. V, p. 552.

(4) Invent. du trésor de 1535 et 1551.

(5) Ne pas la confondre avec celle de la chapelle XX.

(6) Arch. de la Somme, Chapit. d'Am., pièces diverses, publ. par Darsy dans *la Picardie*, t. XXVII, p. 376.

(7) CH. DE LINAS, dans *Revue de l'Art chrét.*, t. VI, p. 163.

2. *Croix* dite *du Paraclet*. — Nielles, filigranes, pierres gravées, le tout monté sur une âme en bois. — H. 0m630. — L. des croisillons, 0m430. — XIIIe siècle.

Croix à simple croisillon, avec quatrefeuilles à chaque extrémité. Sur la face (pl. CIX), grande plaque d'argent doré, gravé et niellé, représentant le Christ attaché à la croix et Adam sortant du tombeau. Le nom de celui-ci est écrit près de lui : ADAN. Le Christ est fort beau : la tête dépourvue de couronne, entourée seulement du nimbe crucifère, est fortement penchée à droite. Les bras sont dans une position horizontale, mais le corps déjà légèrement infléchi. Les pieds sont attachés par un seul clou; il n'y a pas de trace de plaie au côté. Sur le *titulus*, on lit : IHC NAZAREN9. Près de la main droite du Christ est une petite porte niellée, servant sans doute à introduire des reliques, où est dessinée une femme voilée. Dans un autre petit nielle placé au-dessus de la tête du Christ, un personnage à mi-corps, vêtu de la toge, l'air jeune, les cheveux assez courts, sans nimbe, les deux mains élevées, tenant dans l'une une croix, dans l'autre un disque ou un globe.

Au revers (pl. CX), à chaque extrémité, un médaillon d'argent doré, gravé et niellé, représentant un des animaux symboliques des Évangélistes, et, au centre, sur un médaillon de même, l'*Agnus Dei*. Entre ces médaillons, cinq morceaux de cristal oblongs laissent apercevoir des reliques. Sur la tranche et autour des médaillons niellés règne une longue inscription :

DE SEPULCHRO BEATE MARIE : DE PULVERE BEATI JOHANNIS BAPTISTE : DE MIRRA DOMINI : DE SANCTIS APOSTOLIS ANDREA : THOMA : BARTHOMEO (*sic*) : PHILIPPO — COSMA : MAURICIO : DIONISIO : BLASIO : JOHAMNE (*sic*) CRISOSTOMO — DE BRACHIO SANCTI MATHEI APOSTOLI : DE PERTICA FULCONIS : DE INNOCENTIBUS : DE SANCTIS MARTIRIBUS SIXTO : CLEMENTE : DE SACTA (*sic*) ELIZABETH : LAURENTIO : STEPHANO : QUATUOR CORONATIS : GRISOGONO (*sic*) : HONESTO : BONEFACIO (*sic*) — PAULO : BARNABA : JACOBO MINOR (*sic*) : MARCO EWAGELISTA — URBANO : ALEXANDRO : ALLEXI : ARSEVIO : NICHASIO : EUSTACHIO : VINCENTIO : PRIMO ET FELICIANO — DE SANCTIS VIRGINIBUS CECILIA : NACUSA : MARGARETA : EMERENTIANA : RESTITUTA — JULIANO : MALACHIO : MARCELLO : MARCELLIANO : SEBASTIAMO (*sic*).

Autour des médaillons :

✠ DE COSTA SCI NICASII : DE SCO GEORGIO : S. ANNE V. DE LINGO.
✠ DE SEPULCRO DOMINI : DE MONTE CALVARIE : DE COLUMPNA DNI.
✠ NICOLAI EPISCOPI : LUCIANI M : ANTONII : ABATIS : AUGUSTINI EPI : BLASII.
✠ DE COSTA ANASTASIE : DE COSTIS ET OLSIBUS (*sic*) VIRGNUM (*sic*) UNDECIM — MILIUM.

Toutes les inscriptions sont en capitales gothiques du XIIIe siècle.

Voici les sujets représentés sur les pierres gravées :

Onyx : Coq posé sur une corne d'abondance, penchant sa tête sur celle d'une espèce de capricorne, dont les deux pieds s'appuient sur un poisson. — Cornaline : Devant un *Priape*, un génie s'enlace dans une position obscène, avec un animal difficile à déterminer. — Onyx blanchâtre à transparence bleue : Le dieu *Bonus Eventus*, vêtu d'une tunique courte et du pallium, tenant à la main une couronne de lauriers. Derrière lui un cep de vigne. — Grenat : Même sujet. — Cornaline orangée transparente : *Bacchus* enfant, à cheval sur une chèvre, et tenant un thyrse. — Cornaline : *Pallas* casquée, portant une petite Victoire ailée dans la main droite, et dans l'autre une épée. — Cornaline : *Mercure* tenant une bourse dans la main droite, et dans l'autre un caducée. — Chalcédoine blanc laiteux : Homme appuyé sur une lance ou haste, et tenant un petit bouclier. — Onyx : *Victoire* ailée, tenant une palme et une couronne. — Onyx : *Mars* combattant avec la lance et le bouclier. —

Cornaline : *Pégase* ailé. — Jaspe sanguin presque noir : pierre gnostique représentant un animal fantastique de forme humaine, avec les deux jambes recourbées en manière de serpents. Au bras gauche, il tient un bouclier.

Suivant la tradition, cette croix aurait été rapportée de Terre-Sainte au commencement du XIII[e] siècle par Enguerran de Boves, qui l'aurait donnée à l'abbaye du Paraclet près d'Amiens, fondée par lui. L'abbesse Marguerite et la prieure Élisabeth étaient ses filles. Cette tradition, si elle a quelque fondement, ne peut se rapporter qu'aux nombreuses reliques que renferme la croix, mais celle-ci elle-même ne saurait accuser une origine orientale. C'est un travail éminemment français et une œuvre d'orfèvrerie de premier ordre.

3. *Couronne reliquaire.* — Argent doré. — D. 0m200. — Commencement du XIV[e] siècle (fig. 264).

Six grands fleurons et six petits, en forme de fleurs de lys, avec cabochons, dont il manque un assez grand nombre. Sur le cercle, vis-à-vis de chacun des grands fleurons, est un médaillon circulaire, garni de cristal et renfermant des reliques. Vis-à-vis chacun des petits fleurons, un émail translucide hexagonal aux côtés concaves, fond bleu, et représentant les sujets suivants :

Une femme, tenant un objet circulaire qui ressemble à un miroir, assise sur un animal blanc moucheté, dont on ne voit que les pattes de derrière et la queue, ce qui lui donne l'apparence d'une espèce de centaure. — Deux animaux près d'un arbre. — Deux personnages difficiles à distinguer. — Chien chassant un lièvre près d'un chêne. — Une femme (fruste). — Deux animaux près d'un arbre.

Ces petits émaux sont d'une grande finesse et d'une exécution charmante : malheureusement, l'émail manque à plusieurs endroits.

Trois chaînes sont destinées à suspendre l'objet.

La plupart des reliques n'ont été placées dans les médaillons qu'à des époques assez récentes. On peut lire dans certains : *de s̄c̄a margareta. — Vera Crux. — Spinæ stæ C. D. N. J. C. — de S. Agn̄e.*

4. *Reliquaire.* — Cristal monté en argent doré. — H. 0m302. — XIV[e] ou XV[e] siècle (fig. 245).

Gobelet en cristal, taillé à douze facettes, monté sur un pied polygonal en argent doré, garni jadis de pierres, dont il ne reste que les trous d'attache. Le couvercle est orné de six grenats cabochons, cantonnés chacun de quatre perles. Les grenats et les perles sont fixés au moyen d'un clou qui les traverse. Il y a aussi une zone d'émail vert translucide, pointillé de rouge et de blanc. Ce couvercle est surmonté d'une croix fleuronnée, à laquelle est attaché un Christ dans une posture tourmentée. C'est un assez joli objet.

Ces trois objets (croix, couronne, reliquaire), proviennent de l'ancienne abbaye du Paraclet, et ont été donnés à la cathédrale par M[lle] d'Ainval-de Braches, en 1858.

5. *Pyxide* de forme cylindro-conique en émail en taille d'épargne, ornée de quatre grenats cabochons. — XIII[e] siècle.

Fig. 270.

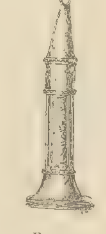


Fig. 271.

6. *Petit reliquaire.* — Argent doré. — H. 0m082. — XIV[e] ou XV[e] siècle (fig. 270).

En forme de tour cylindrique, flanquée de quatre contreforts, surmontée d'une toiture conique laquelle est entourée de créneaux et terminée par un épi. Il est orné dans son pourtour de quatre émaux translucides fort endommagés, dont deux représentent chacun un homme velu et les deux autres une femme debout. Il est muni de deux petits tubes pour y passer un cordon. Sa forme un peu inusitée, les sujets profanes dont il est décoré, peuvent

faire supposer que ce joli petit objet n'était pas destiné à servir de reliquaire, mais que c'était plutôt quelque article de toilette.

7. *Petit reliquaire.* — Tube de cristal monté entre un pied et une terminaison conique surmontée d'un anneau, le tout d'argent. — H. 0^m097. — XVe siècle (fig. 271).

8. *Croix pectorale reliquaire.* — Argent; l'extrémité des croisillons fleuronnée. — H. 0^m121. — XVe ou XVIe siècle.

9. *Croix pectorale reliquaire* — Argent avec cristaux laissant apercevoir les reliques. — H. 0^m105. — XVIIe ou XVIIIe siècle.

10. *Pendeloque.* — Cristal monté en or émaillé; terminée en bas par une perle. — Époque de Louis XIII.

11. *Calice.* — Vermeil. — H. 0^m275. — XVIIIe siècle. — Sujets représentés en bas-relief. Sur le pied : *Visitation*; *Nativité de N.-S.*; *Adoration des Mages.* — Sur la coupe : *Fuite en Égypte*; *Présentation de N.-S.*; *Cène.* — Passe pour avoir appartenu à Mgr de la Motte, évêque d'Amiens.



Fig. 272.



Fig. 273.

12. *Ciboire colossal.* — Vermeil. — H. 0^m565. — XVIIIe siècle. — Travail allemand ou anglais (fig. 272). — Sur le pied, trois têtes de chérubins. Sur la coupe, anges tenant les emblèmes des trois vertus théologales : calice, ancre, cœur enflammé. Sur le couvercle, trois anges soutenant une couronne royale surmontée d'un pélican. — Donné en 1853 par le duc de Norfolk.

13. *Calice.* — Vermeil. — H. 0^m330. — Commencement de la Restauration. — Ce calice, très finement ciselé, a appartenu à Mgr de Chabons, évêque d'Amiens (1822-1837).

14. *Grand ostensoir.* — Vermeil. — H. 1^m050. — Époque de la Restauration. — Forme de soleil, porté par un ange; la lunette bordée de strass blanc.

15. *Grand ostensoir.* — Vermeil. — H. 1^m200. Époque de la Restauration. — Forme de soleil, porté par un ange, et surmonté d'une couronne royale ornée de strass blanc.

16. *Ciboire.* — Vermeil. — H. 0^m370. — Époque de la Restauration. — Sujets représentés en bas-relief sur le pied : *Lavement des pieds*; *Portement de la croix*; *Crucifiement.*

17. *Deux petits reliquaires.* — Bois recouvert d'émaux. — H. 0^m310. — XVIIe siècle.

18. *Quatre reliquaires.* — Argent estampé. — H. 0^m540. — XVIIIe siècle (fig. 273).

19. *Reliquaire du chef de saint Jean-Baptiste.* — Argent doré orné de pierres fines. — Diam. 0^m330. — 1876.

Le chef (1) est recouvert par le curieux globe en cristal de roche qui provient de l'ancien reliquaire. Monté sur un plat en argent doré décoré de pierres fines, avec couvercle de même métal orné d'une peinture en émail représentant le chef de saint Jean-Baptiste. Exécuté d'après les dessins de l'ancien reliquaire, par M. Poussielgue-Rusand, orfèvre à Paris.

20. *Crucifix en ivoire.* — H. 0^m480. — XVIIe ou XVIIIe siècle.

(1) C'est le masque depuis le front jusqu'à la mâchoire supérieure. — Un morceau de la relique est exposé dans un édicule en bois sculpté exécuté vers 1840 par les frères Duthoit, et placé entre les piliers 15 *b* et 15 *c*.

21. *Châsse.* — Bois doré. — H. $0^{m}80$. — L. $0^{m}95$. — XVIIe siècle.

Provenant des Capucins d'Amiens, a contenu les reliques de saint Firmin après la Révolution jusqu'en 1850. Renferme aujourd'hui différentes reliques.

22. *Vierge.* — Bois doré. — H. $2^{m}25$. — Exécutée par les frères Duthoit, sous la direction des abbés Jourdain et Duval. 1846.

La Vierge est debout, tenant l'Enfant-Jésus. Sur le piédestal sont représentés en bas-relief des personnages et des faits de l'Ancien Testament figuratifs de Marie.

23. *Tapisserie.* — H. $2^{m}50$. — L. $2^{m}70$. — 1612.

Faisait partie d'une suite de l'histoire de saint Firmin donnée en 1612 à l'église Saint-Firmin-à-la-Porte d'Amiens, par Grégoire Cordelle, receveur des décimes.

Représente l'entrée de saint Firmin à Amiens, avec ces vers :

LORS QVENTRA SAINCT FIRMIN EN CESTE BELLE VILLE
IL FEIST DE MESME ENTRER NOSTRE CHRESTIENNE LOY
BABTIZANT BIEN TROIS MIL PROTESTANS LA VRAIE FOY
AVEC FAVSTINIEN ET SA NOBLE FAMILLE.

1612.

Armes du donateur : *à deux lions affrontés tenant une cordelière*, et de Françoise de Bailly sa femme, *à la fasce chargée de trois merlettes.* Dans la bordure, d'un côté, saint Grégoire, patron du donateur, de l'autre, saint François d'Assise, patron de sa femme.

Œuvre plus que médiocre, que plusieurs détails, notamment son analogie avec le même sujet dans la clôture du chœur de la cathédrale, et la représentation de l'ancien beffroi d'Amiens dans la ville figurée au fond de la composition, peuvent faire considérer comme une œuvre Amiénoise. Trouvée dans l'écurie d'une auberge de la rue de Metz, à Amiens, fut restaurée et donnée vers 1850 à Mgr de Salinis évêque d'Amiens, qui la laissa à la cathédrale (1).

M. des Varennes, à Selincourt, possède une autre pièce de la même suite, représentant la Décollation de saint Firmin.

24. *Orfrois de dalmatiques.* — Broderie à personnages, XVe ou XVIe siècle.

Sujets représentés : *Saint Jean-Baptiste*; *saint François d'Assise*; *saint Jean l'Évangéliste*; *sainte Marguerite*; *sainte Madeleine*; *saint Pierre*; *sainte Barbe*; *Vierge à l'Enfant*; *saint Paul*; *saint Laurent*; *le Sauveur*; *saint Jacques.*



Fig. 274 Ange en marbre blanc XIVe s.

25. *Chasuble et chape* à double face, moire rouge et drap d'argent brodés en or, ayant appartenu à Mgr de Machault évêque d'Amiens. XVIIIe siècle.

26. Statuette d'ange en marbre blanc. — H. $0^{m}330$. — Fin du XIVe ou commencement du XVe siècle (fig. 274).



(1) Cette tapisserie est publiée dans l'*Album* de la Société des Antiquaires de Picardie.

Fort joli morceau de cette époque intéressante de la sculpture. La tête paraît traitée tout à fait à la moderne. A été retrouvé il y a quelques années dans les débarras de la cathédrale. Doit provenir du tombeau du cardinal de la Grange ou de celui de l'évêque Jean de Boissy (1).

27. Bas-relief en marbre blanc. — Carré de 38 centimètres de côté.

Représente le Temps et la Religion foulant aux pieds un homme nu, barbu, tenant un livre où est écrit CALVIN. Au haut de la composition, on lit ces mots : D O M || B M V | MEMORIAM LODOICO | MAGNO CALVIN HERESIM || IN GALLIA || EXPVLSAM || ANNO 1686 FRAN / / / BROSSA || ING / / / ARQVIT (?) || VOTO AMORIS || POSVIT. — Au bas : PER TEMPVS | ET RELIGIOSA || DVXIT || HOMO AD GLORIAM. Le style de cette sculpture est très médiocre.

INSCRIPTIONS

SUR DES CARREAUX FAISANT PARTIE DU DALLAGE AVANT 1894 (2).

Travée 1-2-3-4 :

HIC JACET || FRANCISCVS || HAINSELIN || PRÆSBITER ET || CAPELLANVS HVIVS || ECCLESIÆ OBIIT || DIE 15 JANVARII | 1759 ÆT. 59.

Travée 11-12-13-14 :

HIC JACET || JOSEPHUS LALAU PRESB. SACR. || FAC. PAR. DOCTOR HUJUS ECCL. || CAN. THEOLOGUS ET || OFFICIALIS HUJUS DIŒCESIS || OBIIT DIE 7 X[BRIS] 1783 || ÆTATIS 65.

Cette inscription a été faite en 1828 lors de la réfection du pavé de la nef, sans doute à la diligence d'un parent ou d'un ami de Joseph Lalau, car de tous les personnages jadis enterrés dans la nef, il est le seul pour lequel on ait pris ce soin. Son ancienne inscription avait été replacée, sans doute pour réparer le pavé, dans la travée 11-13 *ab*. Elle était ainsi conçue :

✠ HIC JACET || JOSEPHUS || LALAU PRESB. HUJ. || ECCL. CAN. THEOLOGUS || DOCTOR SACRÆ FAC. || PARIS. OBIIT DIE || 7 X[BRIS] 1783 || ÆTATIS || 66.

Travée 15-17 *cd* :

JACQVES || CALLAN 1665.

✠ HIC JACET || DIONYSIUS || BAUDET DE LA PIERRE || SACERDOS || HUJUS ECCLESIÆ CANONICUS || ET CANTOR || OBIIT DIE 26 O[BR] 1731 ✠

✠ HIC JACET || JOANNES BAPTISTA ADRIANUS || DE LACOURT || HUJUS ECCLESIÆ CANTOR ET | CANONICUS OBIIT DIE 18 || JUNII 1761 || ÆTATIS SUÆ / / / || *REQUIESCAT* | *IN PACE*.

Travée 15-17 *bc* :

✠ HIC JACET || JOSEPHUS || DUCAUROY || PRESBITER CANONICUS || HUJUS ECCLESIÆ || OBIIT DIE 2 JUNII || ANNO 1736 || ÆTATIS SUÆ / / /

(1) Voy. ci-dessus, t. II, p. 23.

(2) Ces carreaux, les uns en pierre, les autres en marbre blanc, étaient pour la plupart de la même dimension que ceux dont le dallage était formé, et avaient 27 centimètres de côté. Nous ne répèterons pas ces dimensions pour chacun; nous ne donnerons la mesure que pour ceux qui en avaient d'autres. — Le plus grand nombre de ces inscriptions a été reproduit dans le dallage actuel.

✠ HIC JACET || AUGUSTINUS || CAUMARTIN || PRESBYTER HUJUS ECCLESIÆ || CANONICUS SUBDIACONUS || OBIIT DIE 8 DECEMBRIS || 1742 || ÆTATIS 60 ✠

✠ HIC JACET || NICOLAUS || VINCENTIUS || PINGRE SACERDOS || SACRÆ FACULTATIS || PARISIENSIS BACCALAUREUS || HUJUSQUE INSIGNIS ECCLESIÆ || CANONICUS OBIIT IN DOMINO || DIE 22 JULII ANNO 176[8] || ÆTATIS SUÆ 76 AN. || 4 MENSES || REQUIESCAT || IN PACE.

✠ HIC JACET || ALOYSIUS || ANDREAS DE || REMOND ROMANUS || CANONICUS HUJUS || ECCLESIÆ OBIIT DIE || 12 NOUEMBRIS 1772 || ÆTATIS 32ᴬ || REQUIESCAT || IN PACE ✠

✠ HIC JACET || LEODEGARIUS || MORISET PRESBITER || CAN. HUJUS ECCLESIÆ || OBIIT DIE 20 || APRILIS 1775 | ÆTATIS 75 ✠

Travée 16-18 *ab :*

Sur un carreau de cette travée est l'épitaphe qu'après la reprise d'Amiens sur les Espagnols, Henri IV aurait fait placer sur la tombe d'Hernand Tello di Porto Carrero, le colonel espagnol qui avait surpris Amiens le 11 mars 1597, et qui, le 4 septembre suivant, avait été tué pendant le siège de cette ville par le roi de France (1).



Les deux lettres à droite et à gauche de la croix seraient les deux initiales du défunt : Hernand Tello. Quant au W qui se trouve au-dessous, voici l'explication qu'en donne Rivoire (2) : « J'ai ignoré longtemps ce que signifie le W qu'on voit au bas de l'épitaphe. Toutes mes recherches et toutes mes questions avaient été superflues. Enfin M. Ledieu m'a dit une chose très probable, c'est qu'Hernand Teillo avait été, et était peut-être a sa mort, capitaine des gardes Wallones au service de l'Espagne, et qu'une partie de ces troupes avait aidé à conquérir et à défendre Amiens. Ce W signifie donc *Wallon* ». Cette explication a été depuis reproduite par presque tous les auteurs. Nous ne la donnons que pour ce qu'elle vaut.

Sur l'ordre de Lucas Lodesque, grand chapelain de l'armée espagnole, le chapitre de la cathédrale avait été obligé de faire à Hernand Tello des funérailles solennelles le lendemain de sa mort. La messe fut chantée au maître autel par l'archidiacre de Ponthieu, ayant pour diacre le pénitencier Gaudran et pour sous-diacre le chanoine Lecouvreur, puis le chapitre envoya une députation saluer le marquis de Montenegro, successeur d'Hernand Tello et lui offrir les prières de l'Église (3).

Il n'est pas sans intérêt de rappeler, d'après Lamorlière (4), témoin oculaire, les circonstances qui ont précédé la pose de cette pierre. Le chanoine s'adresse à saint Firmin, à l'intercession duquel il attribue la défaite des Espagnols, arrivée le jour même de sa fête, le 25 septembre 1597. « Je luy veux représenter le trophée qu'en dressèrent ces bazanez à leur départir sur la tombe d'Ermantello, son plus grand ennemy, que néantmoins elle loge en tel lieu où pour rien elle n'eût jamais voulu souffrir ses plus grands amis. C'étoit donc un tableau assez ample et quarré, à fonds de velours noir, attaché haut de cinq toises, peu moins, à un pilier, dans le chœur de la grande église, à main gauche. *Restent encore*

(1) LAMORLIÈRE, *Antiquités*, p. 31. — DE COURT, *Mémoires*, l. II, ch. 69. — Bib. d'Am., ms. 836 (Machart, t. VIII), pp. 368, 379. — Mss. de Pagès, édit. Douchet, t. IV, p. 231. — POUY, dans *Revue des soc. sav.*, 6e série, t. V, p. 24, et VI, p. 158. — Suiv. certains auteurs, les Espagnols auraient emporté avec eux le corps de leur chef (A. DE CALONNE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. II, p. 216).

(2) *Descr. de l'église cath. d'Am.*, p. 81.

(3) Délibér. capitul. des 5, 10 et 15 septembre 1597, épitaphier D. Dans la délibération du 5 septembre, le chapitre a soin d'exprimer que c'est contraint et forcé et dans l'impossibilité de désobéir au vainqueur qu'il a agi de la sorte : « cum ab eodem (capellano) fuerit ordinatum et potestate præcipiente impedire nequeant ». — Voy. aussi DAIRE, *Hist. de la ville d'Am.*, t. I, p. 172.

(4) *Antiquités*, p. 31.

les marques de l'attache! Vis-à-vis de ladite sépulture, où se voyoient appliquez le corps de cuirasse de ce capitaine, monstrant la poitrine et le dos, ses brassars de mesme, ses cuissars, ses gantelets, son espée, ses esperons, son baston, marque de commandement, et sa trompette. Au-dessus, sur la bordure de ce tableau, droit au milieu, étoit son casque, et, d'un costé s'eslevoit une lance, soustenant sa coste d'armes, de l'autre costé, sa cornette. Là pendoit du casque une lame de fer, où, pour épitaphe estoient escrits ces mots en lettres d'or :

» D. O. M. Hic vivet memoria nobilis et antiquissimæ prosapiæ viri colonelli Ferdinandi » a Teillo, Portocarrero, primus pro rege nostro catholico Philippo II, nec non ipsius præfecto, » serenissimo principe Alberto cardinali Austeriaco, hujus urbis Ambianensis gubernator, » quam agressus fuit, Deo adjutore, virtute sua, justitiaque et religione cooperante. Obiit » 4 septemb. an. 1597 ».

L'Espagnol n'estoit encore sorti de la ville, que l'on y apposa ceste antithèse :

» D. O. M. Hic vigeat æterna laus christianissimi ac invictissimi Henrici IV, Franciæ et » Navarræ regis, non Pario notata marmore, aut Memphitica pyramide, sed ipsamet Francia, » suoque præsertim Ambiano, quod pulsis inde, expedita atque admirabili obsidione, Hispanis, » extinctoque illic, ac terræ reddito Ferdinando a Teillo, agressore ejusdem Ambiani, nec non » primo ac ultimo ipsius pro rege suo Philippo detentore ingressus est victor, faventibus » intra extraque superis, 25 septembris an. 1597 ».

Le Roi veid cela, et puis le tout fut osté; aussi n'estoit-il pas raisonnable que ceste marque de victoire demeurast érigée plus longtemps devant le sainct, qui, par l'entremise de nostre Roy, l'avoit vaincu et le tient encor enfouy bien avant à ses pieds ».

La pierre marquant la sépulture d'Hernand Tello a été replacée dans le dallage actuel.

Travée 16-18 *bc :*

/ / / / / THIERRY || DE BEQVIGNY || / / / / / CANON / / / / | / / / / / / ANNO || 1702.

M || JOSEPHUS DE SAINT GERMAIN || SACERDOS HUIUS || ECCLESIÆ CANONICUS || OBIIT DIE 19 || APRILIS 1721.

Travée 16-18 *cd :*

Chy || gist le cors | de maistre nicolle || fauerin chanoine de || ciens qui trespassa le || vi io de nouēbre || 1570 priez || / / / /

A en croire les épitaphiers (1), il y aurait eu pour armes : *à un croissant surmonté d'un ..... de sinople fruité de gueules.* On ne voit plus trace de ces armes : on se demande même où elles pouvaient bien être placées.

/ / / / / **a son vivant** / / / [cha]**noine de ceans lequel** / / / / **le xviii** / / / / / / / / / || / / / **pour son || ame amen.**

✠ HIC JACET || [Bernardus] (2) RINGARD || / / / / / / / / / || HUJUS ECCLESIÆ CANONICUS || VICARIALIS || OBIIT DIE 16 JANUARII || 1732.

✠ FRANCIS[CUS] || PATTE SACERDOS || CANONICUS / / / / / || / / / / / / / DOMINO / / / / / / / / / / /

Travée 3-5 *ab :*

M. NICOLAS | DE HERTE || PRETRE CHANOINE || DECEDE LE 6 || MARS 1671.

M IVLIEN || PIETRE PRETRE | CHANOINE || DECEDE LE 23 || FEBVRIER || 1686.

(1) Épitaphiers A, fol. 68 v°; B, p. 29; C, fol. 38.

(2) Arch. de la Somme, Recueil de Robert Boulye.

✠ M ‖ IEAN BOVREE ‖ PRETRE CHANOINE ‖ DECEDE LE SEIZE ‖ NOVEMBRE MIL ‖ SEPT CENT ‖ HVICT.

HIC JACET ‖ D. JOAN. BAPT. ‖ DE HANGEST ‖ DOCT. PARISIENSIS ET HUJUS ‖ ECCLESIÆ CANONICUS ‖ THEOLOGUS ‖ OB. 30 N^RIS 1757 ‖ ÆTAT. 75.

Travée 7-9 *ab* :

✠ D. O. M. ‖ HIC REQUIESCIT ‖ CAROLUS LALLEMANT ‖ SANVALARICANUS ‖ PRESBYTER HUJUS ECCLESIÆ CANONICUS ‖ DE EPISCOPIS AMBIANENSIBUS ‖ DE CAPITULO DE PAUPERIBUS ‖ BENE MERITUS ‖ OBIIT / / / / / / / / / (1) ‖ ÆTAT. / / / / / / / / / .

✠ HIC JACET ‖ D. CAROLUS ANDREAS ‖ BOISTEL PRESBYTER ‖ FACULT. PARIS. ‖ BACCALAUREUS THEOLOGUS ‖ HUJUS ECCLESIÆ ‖ CANONICUS ‖ OBIIT 26 APRILIS 1755 ‖ ÆTATIS 63 ‖ REQUIESCAT IN PACE.

Travée 9-11 *ab* :

✠ HIC JACET CAROLUS ‖ GUERARD PRESBYTER ‖ CANONICUS HUJUS ‖ ECCLESIÆ OBIIT DIE ‖ 2 MARTII 1755 ‖ ÆTATIS SUÆ 71 ‖ REQUIESCAT IN PACE.

Travée 11-13 *ab* :

✠ M^E ‖ FRANÇOIS ‖ DVBOS LE 3 ‖ DE IVIN ‖ 1644.

Travée 13-15 *bc* :

✠ M CLAVDE ‖ DELAMOR ‖ LIERRE ‖ 1638.

M^E ✠ ‖ JEHAN DE ‖ LAMORLIE ‖ RRE ‖ 1659 (2).

✠ HIC JACET D ‖ JAC. HONORATUS DE ‖ RIBAUCOURT PRESB. ‖ HUJUS ECCL. CAN. ET ‖ OLIM SENATOR SEDIS ‖ PRESID. AMB. OB. DIE ‖ 16 APRILIS AN DOMIN. ‖ [16]85 ÆTAT. SUÆ 60.

HIC JACET / / / / ‖ / / / / / / / / / / / ‖ / / / / / / / / / / / ‖ OBIIT DIE / / / / / / ‖ 17 / / ✠

Travée 17-19 *bc* :

D. O. M. ‖ FRANCISCUS JOYEUX ‖ PETRACORIENSIS PRESBYTER ‖ SACRÆ FACULTATIS PARISIENSIS ‖ DOCTOR ET DECANUS ‖ HUJUS ECCLESIÆ CANONICUS AC PRÆCENTOR ‖ DEINDE PRÆPOSITUS ‖ FRANCISCI FAURE EPISCOPI AMBIANENSIS ‖ EX SORORE NEPOS ‖ ET VICARIUS GENERALIS ‖ OPTIMO PRÆSULI UT SANGUINE PIETATE ‖ ET MORUM CANDORE ‖ ITA ET SEPULTURÆ LOCO PROXIMUS ‖ HIC MANDATUS EST ‖ OBIIT 12 MARTII 1723 ‖ ÆTAT. 94 (3).

Travée 19-21 *bc* :

M. ‖ PHILIPPE ‖ JOLY PRETRE ‖ CHANOINE DECEDE ‖ LE 23 FEVRIER ‖ MIL SEPT ‖ CENT ‖ SIX.

HIC JACET ‖ JOANNES BAP^T ‖ JOSEPHUS ‖ MAURICE PRESB. ‖ CAN. HUJUS ECCL. ‖ OBIIT / / / / / JAN ‖ 1776 ÆTAT. 66.

Travée 21-23 *bc* :

M ROBERT DE ‖ BAILLY CHA ‖ NOINE DECE ‖ DE LE 27 IA ‖ 1688.

(1) 15 septembre 1722. — Charles Lallemant avait été secrétaire de l'évêque Feydeau de Brou. Arch. de la Somme, Recueil de Robert Boulye.

(2) Inhumé le 9 septembre 1659. Arch. de la Somme, Rec. de Robert Boulye.

(3) Grande dalle carrée de 55 centim. de côté.

Travée 23-25 *bc* :

✠ M^E^ || IACQVES || HEMART PENIT || ENCIER LE 18^E^ || AOVST || 1672.

Travée 25-27 *ab* :

✠ 1729.

✠ HIC JACET || J. ANTONIUS || DECROCQUOISON || PRESBITER CANONICUS || HUJUS ECCLESIÆ / / / / / || / / / IOR / / / / / / || / / / OBI / / / KAL || / / / PRILIS || 1761.

Travée 27-29 *ab* :

HIC JACET 16[10] (1). M ADRIAN † DE VERITE

✠ MAISTRE GVILLAVME MAILLOT 1626.

✠ MAITRE || ADRIEN CAIGNART || DECEDE LE || 17 AOVST || 1693.

✠ D. O. M. || ANTONIUS CAIGNART || SACERDOS ET HUJUS || ECCLESIÆ CANONICUS || OBIIT DIE 21 DECEMB. || 1723.

Travée 29-31 *ab* :

I. B. || LE SIEVRRE || PŒNIT. ET CANON. || OBIIT || ANNO 1702 DIE || 23 FEBR.

D. M. || GVISLINVS || DVVAL OBIIT || DIE / / / / IVN. || / / / / /

✠ HIC JACET | DOMNUS PETRUS || BIGORGNE DOCTOR || SORBONICUS INSIGNIS HUJUS | ECCLESIÆ CANONICUS ET ARCHID || AMBIANENSIS || NECNON DD EPISC || VIC. GEN. ET OFFICIAL | OB DIE 3 JAN 1751 | REQUIESCAT || IN PACE ✠

Travée 31-32 *ab* :

✠ M | JOSEPHUS || DE CANTERENNE SACERD || CANONICUS ET CANCELLARIUS || HUJUS ECCLESIÆ OBIIT DIE 11 NOVEMBRIS || 1722.

✠ HIC / / / / / || / / / / / PETRUS / / / / /

Travée 30-32 *ab* :

SAISSEVAL | CHANOINE || 1626.

M IACQVE || SCOVRION PRE / / / || CHANOINE || DECEDE LE 7 / OVST 1652.

ICY GIT M. || ANTOINE LIEPART || PRETRE CHANOINE || DECEDE LE 6 IVIN | 1689.

M. || GVILLELMVS || IOVRDAIN S / / / || CANON. OBIIT || / / / O 1709 / / / / || / / / / / / R / / /

HIC JACET JOANNES || FORCEDEBRAS || PRESBYTER ARCHID. || AMBIAN. ET CANONICUS || HUJUS ECCLESIÆ || OBIIT DIE 19 SEPT. | AN. 1718 ÆT. 74.

Travée 28-30 *ab* :

✠ HIC JACET || RENATUS FRANCISCUS || PRIOLO (?) SACERDOS || SACRÆ FACULTATIS PARISIENSIS || DOCTOR HUJUS ECCLESIÆ || CANONICUS OBIIT || DIE 15 JUNII || 1737.

Travée 26-28 *ab* :

✠ M^E^ || ANTOINE || BABAVLT || 1667.

✠ M IEAN BOVLLENGER 1669.

(1) Épitaphiers A, fol. 63; B, p. 20; C, fol. 31 v°.

Travée 18-20 *bc* :

Cy gist / / / de venerable || et discrete personne maistre [Nicolas] || *Caron, maistre es ars et || licencie en decret, quy fust || en son vivant chanonne || de ceans, lequel trespassa || le iour de toussains || lan mil v^c xlv, pries || dieu pour son ame || pater noster, ave maria || 1545.*

Travée 14-16 *bc* :

✠ D. O. M || HIC || RESURRECTIONEM || EXPECTAT || ANTONIUS GLACHANT || PRESBITER DOCTOR SORBONICUS || HUJUS ECCLESIÆ || PRÆCENTOR ET CANONICUS || MORUM INTEGRITATE || IN DIVINIS OFFICIIS PIETATE || IN EVANGELISANDO TUM PARISIIS TUM AMB^IS || JUCUNDIA || IN REGENDIS ANIMABUS PRUDENTIA || IN DIUTURNIS ET ACUTISSIMIS || INTERMINABILIBUS PATIENTIA || MULTUM COMMENDATUS || OBIIT DIE IX MARTII 1730 || ÆTATIS 68 (1). ✠

Travée 14-16 *ab* :

/ / / / LECLERCQ 1652.

✠ D. O. M. || HIC JACET || JOANNES / / / / / || [SA]CERDOS HUIUS ECCLESIÆ || CANONICUS || *obiit* DIE 7 JULII 1728 || ✠

Travée 10-12 *ab* :

M GVY || DESIARDIN || C. OBIIT . 21 OCTO || 1640.

CI GIT M || FRANCOIS JOSEPH || FOURNIER PRETRE || CHANOINE DE CETTE || EGLISE DECEDE (2) || / / / / / / / / / / /

Travée 8-10 *ab* :

I / / / / / / || DIAC. CANON OBIIT / / / / / RTIS || ANNO [17]05.

✠ HIC JACET || ANTONIUS || BINET SACERDOS || ET CANONICUS HUJUS || ECCLESIÆ / / / OBIIT DIE 21 || OCT. ANN. 1750 || ÆTATIS 85 ✠

/ / / PRESBITER / / /

Travée 8-10 *ab* :

✠ HIC JACET || GABRIEL || MOREAU SACERDOS || ET CANONICUS HUJUS || ECCLESIÆ / / / / / / || AUSTREBERT / / / / / / OBIIT || DIE 3 APRILIS ANNO || 1772 ÆTATIS || SUÆ 72 ✠

✠ HIC JACET || AUGUSTINUS || GUILLELMUS JOSEPHUS || ROSE PRESB HUJUS ECCL || CAN. OBIIT DIE 9 NOV^BRIS || ANNO CHRISTI || 1782 ÆTATIS SUÆ 71.

Travée 6-8 *ab* :

✠ M. IEAN LE || VASSEVR || CHA. DECED. || LE 22 FEB. || 1667.

✠ HIC JACET || PETRUS DE CANDAS || CLERICUS CAN. || HUJUS ECCLESIÆ || OB. DIE 25 MARTII || 1777 ÆTATIS 49 || REQUIESCAT IN PACE.

✠ HIC JACET D. || JOANNES BAPTISTA || DESTRIGARD PRESB. || HUJUS ECCLESIÆ CANON. || OBIIT DIE 17 X^BRIS || ANNO CHRISTI || 1785 ÆT. SUÆ 72.

(1) Grande dalle carrée de marbre blanc, de 54 centim. de côté.

(2) Le Recueil de Robert Boulye aux Archives de la Somme permet de compléter la date du décès par le 6 novembre 1722.

Travée 4-6 *ab* :

✠ HIC JACET || LUDOVICUS || LIVINUS DEFAY || PRESBYTER CANONICUS || HUJUS ECCLESIÆ OBIIT DIE || 8 MENSIS MAII 1773 || ÆTATIS 50 || REQUIESCAT || IN PACE ✠

Travée 2-4 *ab* :

✠ CI GIT / / / / / || / / / / / / ' / / / / || O / / / / / / ST || ✠ 165 / /

ANCIENS VITRAUX

DÉCRITS PAR DU CANGE (1).

Le 25 d'avril mil six cens soixante-sept, Messieurs Houllon, chanoines et moy, avons esté dans les galeries de N.-D , pour y lire les inscriptions qui sont aux grandes vitres de l'église.

1. Nous avons commencé par la 1re de la nef, à main gauche en entrant, laquelle contient ces mots :

f. Engrand
CHE. FIST FAI : R IE DRIEVS MALERBE ES THVMAS RENIV. ET EGRARES DE SAINT FVSCIEN.

Cet Andrieu de Malherbe estoit majeur de l'an 1292. Voy. Lamorlière, p. 283. Il y est aussy parlé des St Fuscien majeurs en la même page et ailleurs.

2. La 2e vitre représente quatre escussons consécutifs : le premier est d'azur, semé de fleurs de lys d'or à la fasce d'argent. à 3 tourteaux d'azur. — Le 2e est d'or au lyon de gueules brisé de 3 chevrons de vair. — Le 3e est comme le premier. — Le 4e est de gueulles, à 3 vases couverts d'or, l'escu parsemé de trèfles de même, au lambel d'azur de 3 pièces. Sur le 2e escusson est un évesque, et sur le 3e, un navire avec le voille.

Il est sans doute que le 4e escusson est de la maison de St-Fuscien, d'où il s'ensuit que le premier est d'Andrieu de Malherbe, et le second de Thomas Reniu (2).

3. La troisième vitre contient 3 escussons : le 1er de Malherbe, le 2e de Saint-Fuscien, au lambel componné d'argent et d'azur, et le 3e de Renieu, qui est le lyon de gueules brisé de 3 chevrons de vair, à la bordure engreslée de sable. Les armes de Conty sont différentes, car elles sont d'or, au lyon de gueulle à 3 bandes de vair. V. La Morlière, p. 315 (3).

4. La 4e vitre est comme la 3e.

5. La cinquième contient ces mots :

CHESTE VERRIERE FIST FAIRE MAISTRE WILLAVME LI OVRS. PRIES POVR SAME.

Au 2e panneau est une Vierge, au 3e, un homme qui présente une vitre, et au 4e un ours d'or dans un quarré d'azur.

6. La 6e a ces caractères :

LI MAIEVRS DES WAIDIERS D'AMIENS OVNT FAIT FAIRE CHESTE VERRIERES.

Au-dessus sont quatre escussons de suite, de gueules au chef d'azur, à 3 fleurs de lys d'or en fasce (4).

(1) Bibl. Nat , mss. fr. 9497, pp. 436 à 440. Publ. dans AUG. THIERRY, *Monum. inéd. de l'hist. du tiers état*, t. I, p. 307, et dans F. de LASTEYRIE, *Hist. de la peinture sur verre*, p. 150. — Une autre version de cette description sommaire des vitraux de la cathédrale d'Amiens se trouve dans l'épitaphier A, fol. 93 à 95. Elle est généralement moins complète que celle de Du Cange, pourtant elle renferme un ou deux renseignements qui ne se trouvent pas dans celle-ci, et que nous lui avons ajoutés en italiques.

(2) Ce sont plutôt les armes de la famille de Conty.

(3) Il doit y avoir là quelque confusion, car les armes de la famille de Conty sont bien *d'or au lion de gueules, à trois chevrons de vair brochant sur le lion seulement*. Nous avons vu un écu à ces armes à la fenêtre évangile de la chapelle XXIV. (Voy. ci-dessus, t. II, p. 585).

(4) Ce sont les armes de la ville d'Amiens.

7. La 7ᵉ porte ces termes :

LI MAIEVR DES WAIDIER DAMIENS ONT FAIT FAIRE CHES VERRIERE

Au-dessus, sont 4 escussons de la ville, comme en la précédente.

En tournant du mesme costé à l'aile gauche, sur l'autel et la chapelle de Saint-Pierre :

1. La première a ces mots ou ces caractères qui ont esté transposés par les vitriers :

1 2 15 16 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 3 4 17 18 31 32 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 19 20 33 34
MA DE TRES RAOVLS IS FO EC ES FI ST FAIRSS HE SV ERRIERES.

Maistres Raouls de Fossés fist faire ches verrières.

Au-dessus est un chanoine couvert d'une robe bleue, avec une grande couronne cléricale, qui présente une vitre; dans les autres panneaux, sont les figures de la Vierge, de Sᵗ Pierre et de Sᵗ Paul.

2. La 2ᵉ a ces termes :

MAISTRES RAOVLS DE FOSSES FIST FAIRE CHES VERRIERES.

Au-dessus est la figure du même chanoine.

3. La 3ᵉ a ces caractères pareillement transposez :

LI MA NT : DR RBEA MIENS : KANT AN T : S IBR ST ON NE EVT : D RENT CHESTE VERERE.

Li manant d'Amiens donnèrent cheste verrière.

Au-dessus, sont plusieurs figures, entre lesqueles il y en a 2 aux 2 extrémités, de persone qui tiennent chacun un grant sac remplie de marchandise de couleur bleue et recouvrent de l'argent d'autres personnes, ce qui peut faire croire que ce sont des marchandes de waide ou de guesde.

Dans le chœur, à costé gauche, du costé de l'évesché :

1. La première a ces mots :

LE DIANÉ DE POIS ET DE CONTI ET DE PARVILER ME FIRENT FAIRE.

2. La 2ᵉ :

LA VILLE DE DOVRLENS ET LE DIENNÉ.

Il y a ces caractères qui semblent transposez :

CRENDE CCTCHE YOOE LE / / / / / DIER.

4. La 4ᵉ :

CHES VERRIÈRES SAVEVES DAMIENS. (Il faut la revoir).

5. La cinquième a une tour d'or, et semble d'une fabrique plus récente et avoit esté donnée par   Latour, pénitencier de N.-D., qui a donné les figures qui sont derrière le chœur, qui représentent l'histoire du martyre de Sᵗ Fuscien et de Sᵗ Gentien, où sont ses armes, qui sont

C'est luy qui a fait bâtir la tour, en la maison canoniale des sieurs Houllon.

6. La 6ᵉ qui est vers le fonds de l'église, a ces caractères :

LE DIENÉ / / / E POIS EN EVETDER / / / / / ES.

Au-dessus, est la figure de Sᵗ Firmin.

7. La 7ᵉ a un escu eschiqueté d'or et d'azur.

8. La 8ᵉ sur l'autel, et dans le fonds de l'église, a 4 évesques, et au-dessous :

BERNARDVS $\overline{\text{EPC}}$ ME DEDIT MCCLXIX.

9. La 9ᵉ a un escu eschiqueté d'or et d'azur, qui semble estre les armes de l'évesque Bernard (1).

(1) Ce sont les armes de Vermandois.

10. La 10ᵉ représente une Vierge, et, au panneau suivant, une reyne ayant la teste couverte d'un voile blanc, avec la couronne et un habit bleu, et depuis le my corps jusques au bas est une espèce d'escusson carré escartelé au 1 et 4 de gueules, au château d'or, au 2 et 3 d'argent, au lyon rampant de sable. Cette figure est de Blanche de Castille, mère de saint Louys, laquelle décéda l'an 1252, et probablement contribua beaucoup à achever le grand vaisseau, ce qui paroît par les fleurs de lys meslez des chasteaux de Castille, dont la plupart des vitres sont parsemées (1).

14. La 14ᵉ a ces charactères :

CHE ND VS FAIRE LE DI AF AIO ABEVILLE / / / / /

15. La 15ᵉ :

CH DOVNE LE VILE DE SAINNT RIKIER ET LE DIENE FES.

En l'aisle. sur la chapelle de N.-D. du Puy :

EN LĀ DE GARCE MCCIIIIXX HVGANS LIENART LE SEC ROBERT DE SIT FVSIEN MAIEVRS DES WAIDIERS FIRENT CHES VERRIERES.

3. La 3ᵉ a, au deuxième panneau, une Sᵉ Catherine, et, au 3ᵉ, un évesque, avec 3 escussons consécutifs; le 1ᵉʳ de France, à la fasce d'argent chargée de 3 bezans d'azur; le 2ᵉ d'or, semé de coquilles de sable, au lyon de gueule, brisé de 3 chevrons de vair. Le 3ᵉ de sable, besandé d'or.

La 37ᵉ, qui est la 2ᵉ entrant en la nef, a ces mots :

LE VILE DAMIENS DONE CHESTE VERIERE.

La 38ᵉ a ces caractères transposés :

1 2 3 4 5 6 7 12 13 10 11 8 9 14
L I W A I D I N E D O E R N T. C H E S T E V E R R I E R E.

La 41ᵉ et la 42ᵉ ont chascune quatre escussons posés alternativement, sçavoir celles de la ville et de Malherbe.

Dans les vitres qui sont aux petittes galeries, il y a en divers endroits les armoiries de Piquigny et d'Amiens.

(1) On sait que cela n'est pas du tout une raison. On a fait entrer les fleurs de lys et les castilles dans l'ornementation bien après la mort de la reine Blanche.

LISTE

DES

MAITRES DU PUY

1389 (1). Pierre Mourin, notaire en la cour d'Amiens.
1390. Toussaint Lemannier, notaire.
1391. Jean du Prier, notaire.
1392. Jean de Creuses.
1393. Thibaut d'Hornoy, procureur en la Cour spirituelle.
Vierge royalle au dextre Dieu assise.
1394. Jean Audeluye.
1395. Pierre Érard, notaire.
Surgeon d'amour et de miséricorde.
1396. Jacques de Hangart.
1397. Martin Audeluye.
1398. Jean Levasseur, dit Rifflart.
1399. Nicaise Sanale.
Vray réconfort de l'humaine lignie.
1400. Jean de Beauval.
1401. Gille l'Avainier, procureur en la cour spirituelle.
1402. Jean Grévin, du Blanc cerf.
1403. Enguerran de le Warde.
1404. Andrieu Clavel, procureur du Roi.
Porte du ciel, du fils de Dieu huissière.
1405. Guillaume l'Official
Pilier par qui no foy est soustenue.
1406. Jean Raineval, chanoine de la cathédrale.
Autel du ciel auquel Dieu reposa.
1407. Jacques Aux Cousteaux (As Coustiaux).
Sente de paix et sentier de plaisance.
1408. Pierre Millet, chanoine de la cathédrale.
1409. Jean de Laigny.
1410. Jean Dippre, bourgeois d'Amiens.
Le vray secours d'humaine créature.
1411. Jean Demay, jeune.
Port de salut et de grâce homosnière.
1412. Étienne de Blangy.
Vierge Jessé portant le fruit de vie.
1413. Jean Pilavaine.
Du Roy des rois palais impérial.
1414. Jean Haguet, de l'escriptoire.
Tente de paix de grâce thrésorière.

(1) Vieux style.

1415. Jean de Nœx, prêtre.
Le vraye estoille ou soleil de justice.
1416. Jean Vuaterie, procureur.
Cité de Dieu, refuge au peuple humain.
1417. Jean Mahioquel.
Manne du ciel rendant vraye substance.
1418. Pierre Lecat.
Surgon d'amour et de pitié fontaine.
1419. Barthélemy de Becquerel.
Sale d'honneur et de vertus parée.
1420. Jean Lechirier.
Clos précieux rendant fruit caritable.
1421. Jean de Vaulx, mercier.
Temple de grâce où paix est recouvrée.
1422. Nicole Boistel, trésorier.
Arche au trésor de vie perdurable.
1423. Gille de Fretemeule.
Cèdre haultain tresperchant tous les cieux.
1424. Jean de Cayeu, changeur.
Tabernacle du sacrement divin.
1425. Pierre Daust.
Du paradis discrette chancelière.
1426. Hue Fremin, procureur en la cour spirituelle.
Champ fructueux où Dieu prit nourriture.
1427. Laurent Buart, marchand.
Pont précieux où passa Dieu en homme.
1428. Jacquot Lepetit.
Roche dont vint le pierre triomphante.
1429. Jean Rosel, procureur en la cour spirituelle.
Chandelier d'or au chierge de lumière.
1430. Robert Lemaire, mercier.
Du vray docteur livre de sapience.
1431. Pierre Mantel, prêtre.
D'humain salut horloge enseignant l'heure.
1432. Jean Mathon, tanneur.
Table portant viande salutaire.
1433. Hue Sare, tanneur.
Harche Noé pour recouvrer le monde.
1434. Perrinot du Gard.
Fons virginal de vraye foy l'entrée.

1435. Guillaume de Saint-Aubin.
Lis portant fruit entre les fleurs de lis.
1436. Jean Le Sénescal, marchand.
Noble Judic en victoire excellente.
1437. Jean du Bos, mercier.
Digne vêture au prêtre souverain.
1438. Accart Doublet, notaire.
Garbe de bled dont vint le pain de vie.
1439. Guillaume Sauvalle.
Chambre où Dieu vault par neuf mois reposer.
1440. Jacques du Gard, bourgeois.
Tronc dont issit le racat des humains.
1441. Jean Poisson, orfèvre.
Digne enchensoir au divin sacrifice.
1442. Pierre Pertrisel, tavernier.
Rose odourant de beauté souveraine.
1443. Godefroy de Wailly, chapelain.
Vigne abondant dont vint le vin de vie.
1444. Jean Lecarbonnier.
Du tres pur or le minière excellente.
1445. Jean Lebourgeois, procureur au bailliage.
Humble logis en lumière de grâce.
1446. Jean de le Motte, curé de Saint-Martin.
Lit préparé au fils du Roy des rois.
1447. Jean Daust, bourgeois d'Amiens.
Trône excellent au Roy de sapience.
1448. Martin Branc, chapelain de la cathédrale.
Très forte tour des hautains biens garnie.
1449. Mahieu de Corbie, appariteur.
De l'aignel Dieu très digne pastourelle.
1450. Hue Houchart, procureur au bailliage.
Advocate de l'humaine lignie.
1451. Raoul Lemaistre, mercier.
Mère église de la foy catholique.
1452. Simon Pertrisel, marchand ou tavernier.
Digne eschielle de terre du ciel l'adresse.
1453. Adam de Gouy, sestelier.
Franche maison pour pêcheur establie.
1454. Aubert Fauvel, maître des sesteliers.
Aigle royal sur tous oiseaux volant.
1455. Jean de Saint-Fuscien, dit Hanotin.
Cloistre ordonné au reiglet salutaire.
1456. Mathieu Boulengas, tavernier.
Médecine rendant aux pêcheurs vie.
1457. Jacques Jouglet.
Dame des cieux à ses servans propice.
1458. Jean Framery, procureur au bailliage.
Miroir de foi, d'amour et d'espérance.
1459. Honoré du Croquet, bourgeois d'Amiens.
Veautre (alias : *Beauté) remply de divine rosée.*
1460. Gille de Laon, grenetier d'Amiens.
Ferme éléphant au prince redouté.
1461. Guy de Tallemas, procureur au bailliage.
Lampe rendant en tenèbres lumière.
1462. Jean de Puchevillers, chapelain de la cathédrale et notaire apostolique.
Buisson ardent du feu de charité.
1463. Pierre Matissart, marchand et sestelier.
Au fils de Dieu paradis délectable.
1464. Jacques Lefoulon, conseiller et procureur au bailliage d'Amiens.
Piscine où est garison recouvrée.
1465. Jean Le Mannier, clerc des ouvrages de la ville.
Vierge mère du fils Dieu tout-puissant.
1466. Martin Davennes, cordonnier.
Seel royal où Dieu prit forme humaine.
1467. Jean Harlé, procureur au bailliage.
Char préélut au vray roy d'Israël.
1468. Gavin Le Caron, marchand.
Nef apportant de tous biens plénitude.
1469. Jean Haste, prieur de Saint-Martin-aux-Jumeaux.
Des chrétiens excellente banniere.
1470. Jean Lebarbier, pâtissier.
Harpe rendant souveraine harmonie.
1471. Jean de Bery, sieur d'Essertaux.
Au pélican forêt solacieuse.
1472. Pierre Boulan.
Lune prenant du vrai soleil lumière.
1473. Robert Faverel, marchand.
Pierre au désert produisant yaue vive.
1474. Jean Marchand, prêtre, clerc de Saint-Martin-aux-Waides.
Calice eslut au divin sacrifice.
1475. Jean Beugier, vice-gérant de Saint-Martin.
Très seur chasteau de militante église.
1476. Jean Delattre, procureur.
Du feu d'amour colonne lumineuse.
1477. Jean Obry, sergent à masse.
Puy d'yaue vive aux humains pourfitable
1478. Martin Martin, marchand.
Terre donnant fruit de grâce et de gloire.
1479. Firmin Le Normand, écuyer, sieur de Hourges et de Longpré lès Amiens.
Médicinalle et fructueuse olive.
1480. Jean Bertin, grenetier d'Amiens.
Grenier *remply du sel de sapience.*
1481. Jean Hochecorne.
Du céleste arc réceptible nuée.
1482. Jean Matissart, marchand.
Mont auquel Dieu s'apparut aux humains.
1483. Vincent Lecat, marchand.
Plaisant Hester du roi des cieux eslute.
1484. Jean du Gard, élu.
Isle de mer d'aménité remplie.
1485. Jacques Lenglès, procureur, greffier de la ville.
De terre et ciel triumphante princesse.
1486. Jean de Saisseval, écuyer, sieur de Pissy.
Lavoir rendant parfaite purité.
1487. Jean Rohault, marchand.
Vierge Assenech du vray Saulveur espeuse.
1488. Robert Bigant, procureur.
De l'angle du grant conseil consistoire.
1489. Étienne Levasseur, marchand.
Le jardin clos où crust le vray laurier.
1490. Pierre Le Coustellier, marchand.
Ciel contenant lumière glorieuse.

1491. Robert de Cambrin, écolâtre et chanoine de la cathédrale.
Soubs l'éternel recteur *sage* régente.

1492. Adrien de Hénencourt, prévôt et chanoine de la cathédrale.
De vraye paix trésorière excellente.

1493. Jean Dardre, conseiller du Roi, bailli de la châtellenie et baronnie de Picquigny.
Aube du jour qui le monde illumine.

1494. Simon de Conty, chanoine de la cathédrale.
Basme donnant oudeur aromatique.

1495. Jean de Flandre, notaire.
Du vray David fonde victorieuse.

1496. Firmin Pingré, chanoine de la cathédrale.
A l'unicorne agréable pucelle.

1497. Jean de Saint-Delis, seigneur de Heucourt, Havernas et Bernapré.
De mer estoile adreschant l'homme à glore.

1498. Robert de Fontaines, seigneur de Monstrelet, conseiller du Roi, bailli du temporel de l'évêché d'Amiens.
Au genre humain consolable FONTAINE.

1499. Antoine de Cocquerel, greffier des élus, puis conseiller au bailliage d'Amiens et bailli de Moreuil.
Arbre portant fruit d'éternelle vie.

1500. Arnould Jacquemin, chapelain, curé de Citerne et notaire en la cour spirituelle.
Digne citerne *à l'eaue désirée.*

1501. Jean Le Caron, seigneur de Bouillancourt sous Miannay, receveur des aides.
Sacrée ampoule à l'unction royale.

1502. Pierre du Mas, chapelain, secrétaire de l'évêque Philippe de Clèves, chanoine de Saint-Firmin-le-Confesseur.
Soleil rendant éternelle lumière.

1503. Pierre Vilain, avocat, prévôt de Beauvoisis, bailli du chapitre.
Cour *souveraine administrant justice.*

1504. Jean Leprévost, chanoine, procureur et conseiller au bailliage d'Amiens.
Au souverain Moyse humble fiscelle.

1505. Robert Fouache, écuyer, sieur de Glisy.
De dons divins libérale boursière.

1506. Pierre Pèredieu, prêtre, grand maître des écoles d'Amiens.
Siège au grant maistre *administrant science.*

1507. Nicolas Boulengier, dit Georges, marchand.
Forge ordonnée au souverain chief-d'œuvre.

1508. Robert de Cocquerel, chanoine de la cathédrale.
Du seur chemin infaillible montjoye.

1509. Nicolas de la Couture, évêque d'Hébron, suffragant de François de Halluin, évêque d'Amiens.
Mer spacieuse aux viateurs propice.

1510. Gille Damourette, marchand, receveur de Rubempré.
Seur bolevert contre tous ennemys.

1511. Antoine de Rocourt, sieur de Boutillerie lès Amiens, chanoine de la cathédrale.
Au souverain seigneur de tout le monde.

1512. Jacques Le Coustellier, marchand.
Mont de Liban à l'homme consolable.

1513. Pierre Cousin, procureur en la cour spirituelle.
Clavigère du royalme céleste.

1514. Michel Laloyer, marchand drapier-chaussetier.
Aux desvestus gracieuse drapière.

1515. Antoine Louvel, marchand.
Mère de grâce et de miséricorde.

1516. Antoine Dardre, procureur, conseiller au bailliage.
Arc céleste des humains l'asseurance.

1517. Antoine de Saint-Delis, seigneur d'Heucourt et d'Havernas, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage.
Humble ancelle du haut Seigneur prévue.

1518. Antoine Picquet, conseiller, procureur du Roi.
Au juste poids veritable balance.

1519. Antoine Després, avocat en la cour de l'évêché d'Amiens.
PRÉ *ministrant pasture salutaire.*

1520. Nicolas Le Caron, conseiller.
Palme eslute du Sauveur pour victoire.

1521. Laurent Le Boulengier, dit Georges, marchand.
Le vray support de toute créature.

1522. Jacques Bloucquel, curé de Sentelie, commis garde de la trésorerie de la cathédrale.
Digne BOUCLIER *de valeur et défense.*

1523. Robert du Gard, avocat, bailli du temporel de l'évêché et de la châtellenie et baronnie de Picquigny.
Loi de clémence au pécheur convenable.

1524. Hugues de la Rue, écuyer, seigneur de la Motte en Beauvoisis, avocat au bailliage d'Amiens.
Rets sans fracture au fils de Dieu propice.

1525. Philippe de Conty, seigneur du Forestel, du Quesnoy et de Damery, capitaine des arbalétriers d'Amiens.
Pour notre foi militante COMTESSE.

1526. Philippe Matissart, marchand de vins, à l'enseigne des Verts cercles.
Cercle *au vaisseau du* vin *de sapience.*

1527. Christophe de Lameth, chanoine d'Amiens et de Noyon.
Au Roi des rois couronne glorieuse.

1528. Pierre Sacquespée, élu à Amiens.
Du vray eslu victorieuse ESPÉE.

1529. Pierre Favre, écuyer, receveur général de Picardie.
Du très haut FAVRE *admirable artifice.*

1530. Jean de Coisy, procureur en la cour spirituelle.
Au bon pasteur tabernacle propice.

1531. Jean L'Héritier, curé d'Hangest sur Somme.
A L'HÉRITIER *maternel héritage.*

1532. Firmin de Couin, marchand.
Du verbe enté estoc rempli de grâce.

1533. François Bidare, avocat.
Du vrai amant la toute belle amie.

1534. Charles Leclerc, diacre, chapelain de la cathédrale.
Mirrhe donnant odeur incomparable.

1535. Hugues Cordier, marchand cordier.
Contre ennemis forte et terrible armée.

1536. Firmin Pingré, marchand.
Heureuse nef dont Dieu est le pilote.

1537. Jean Dupeutel, dit Blondelet, pâtissier-cuisinier.
Du saint convive *admirable maîtresse.*

1538. Nicolas Le Boulengier, marchand.
Trosne excellent (alias : *eslevé) pour le Roy pacifique.*

1539. Louis du Fresne, marchand drapier; Marie Castelet, sa femme.
Dame de paix où toute joie abonde.

1540. Jean Lenglès, notaire en la cour spirituelle, secrétaire du chapitre de la cathédrale.
Tronc général de plénière indulgence.

1541. Robert Bellejambe, hôtelier au Pot d'étain.
Pot *pur portant* potion *précieuse.*

1542. Jean Barbe, curé de Conchil, chapelain et garde de la trésorerie de la cathédrale.
Pure colombe au temple paix apporte.

1543. Pierre Faverin, chanoine de la cathédrale, avocat, sous-official en la cour spirituelle, official de l'abbaye de Saint-Jean.
Pierre d'autel portant la sainte hostie.

1544. Jean Hollebault, seigneur d'Humbercourt, procureur en la cour spirituelle.
HAULT BOIS *donnant fruit en temps convenable.*

1545. Jean de Machy, procureur et notaire en la cour spirituelle.
Du saint conseil salutaire concile.

1546. Jean Ponée, bourgeois d'Amiens.
Reine régnante en liesse éternelle.

1547. Jean Turbin, curé de Bovelles et de Fouilloy en Normandie, avocat en la cour spirituelle.
De Jésus-Christ élucide sacraire.

1548. Auguste Cousin, chapelain de la cathédrale.
Triomphe exquis au chevalier fidèle.

1549. Antoine Lemaire, chapelain de la cathédrale.
Moyen vers Dieu pour les péchés du monde.

1550. Antoine Pingré, marchand.
PIN GUÉ*rissant par son bon fruit nature.*

1551. Grégoire Le Sellier, marchand-brasseur.
BRAS SEUR *et fort pour défense et victoire.*

1552. Pierre Pièce, apothicaire.
De Jésus-Christ, vierge et mère féconde.

1553. Nicaise Marchant, tavernier.
Mère de Dieu aux humains doux ombrage.

1554. Michel Laloyer, jeune, bourgeois d'Amiens.
Vierge honorée en majesté royale.

1555. Jean-Baptiste Lemaire, chanoine et chantre de la cathédrale, doyen de Saint-Mathieu de Fouilloy, etc.
BAPTISTE *eut jour au soleil de Marie.*
Alias : BAPTISTE *eut joie au salut de Marie.*

1556. Pierre Rogeau, élu à Amiens.
Lait virginal nourrissant Dieu et homme.

1557. Antoine Lebel, bourgeois d'Amiens.
Pour nous sauver BEL *et heureux message.*

1558. Jean Ponée, vicaire de Saint-Firmin-le-Confesseur.
Verge florie à Joseph espousée.

1559. Jessé Andrieu, apothicaire.
Germe à David de JESSÉ *la racine.*

1560. Jean Laloyer, marchand.
Pour son LOYER, *Vierge ès cieux couronnée.*

1561. Mathieu Ostren, marchand.
De mère et fils sibylles ont prédit.

1562. Guy Pingré, marchand.
PIN *portant fruit aux humains salutaire.*

1563. Jean de Collemont, marchand.
Des cieux rosée en toison descendue.

1564. Mathieu Ledoux, bourgeois d'Amiens.
LE DOUX *issu du fort pour nourriture.*

1565. Jean Brunel, marchand.
BRUNE *je suis, toutefois douce et belle.*

1566. Nicolas Roche, notaire royal et procureur au bailliage et siège présidial d'Amiens.
ROCHE *d'où sourt la fontaine d'eau vive.*

1567. Robert de Sachy, marchand drapier.
CHASSIS *où luit le soleil de justice.*

1568. Jean Bigand, chapelain de la cathédrale.
Accord parfait en musique divine.

1569 (1) 1570 (2). Jean Boistel, chapelain de la cathédrale.
BOISTEL *sacré rempli de toute grâce.*

1571. Pierre Boistel, marchand.
Du peuple serf l'entière délivrance.

1572. Raoul Guebuin, marchand drapier.
Vigne plantée au mont de sauvegarde.

1573. Charles Lefebvre, marchand.
Du FÈVRE *grand œuvre excédant nature.*

1574. Antoine Pingré, marchand (2ᵉ fois).
Victoire en main d'une forte pucelle.

1575. Vincent Chardon, marchand.
Tige d'où vient le CHARDON *chasse peste.*

1576. Nicolas Choquet, marchand.
Puissante tour où l'Éternel s'arrête.

1577. Jean Randon, marchand.
Des bons pasteurs pucelle désirée.

1578. Alexandre Roche, procureur et notaire.
Ferme ROCHER *produisant eau de grâce.*

1579. Nicolas de Blangis, marchand.
Vierge au BLANC GIST *des humains l'asseurance.*

1580. Louis Petit, marchand.
Du plus PETIT *et plus grand fille et mère.*

1581. Jean du Fresne, marchand.
FRESNE *eslevé par-dessus toute plante.*

1582. Jacques Fournier, chirurgien.
Au languissant onction *gracieuse.*

1583. Honoffre Marchand, chanoine de la cathédrale.
Vierge en soleil MARCHANT *dessus la lune.*

1584. Charles de Sachy, marchand.
Miroir parfait où le peuple se mire.

1585. Jean Pécoul, marchand.
Sujet certain de la foi toujours vive.

(1) Vieux style
(2) Nouveau style.

1586. Toussaint Rolland, marchand tanneur.
Fleur de TOUSSAINT ROULANT *du flot de grâce.*

1587. Jean-Baptiste Gaillard, chanoine de Saint-Firmin-le-Confesseur.
Mystère ouvrant la céleste barrière.

1588. Jean-Baptiste Roche, marchand.
ROC *assuré contre tous les orages.*

1589. Jean Quignon, bourgeois d'Amiens.
Fleuron conceu sans vice entre les vices.

1590. Jean Pièce, chapelain et chantre de la cathédrale.
PIÈCE *sans prix au prêtre grand offerte.*

1591. François Couvrechef, chapelain et maître des enfants de chœur de la cathédrale.
VOIX ACCORDANT *le ciel avec la terre.*

1592. Jean de Collemont (2e fois).
Le MONT *prévu du sage avant tout âge.*

1593. Firmin du Fresne, marchand.
FRESNE *ennemi de la serpente race.*

1594. Jean Bonnard, docteur en médecine.
BON NARD *donnant à l'homme odeur divine.*

1595. Augustin de Louvencourt, bourgeois d'Amiens.
Toujours la Vierge on LOUE EN COUR *céleste.*

1596. Jean Watebled, marchand.
Digne rempart de l'église fidèle.

1597. Nicolas Lefranc, marchand.
LE FRANC *aux* FRANCS *donnant toute* FRANC*hise.*

1598. Antoine Choquet, religieux de Saint-Martin-aux-Jumeaux et curé de Saint-Leu.
Des cieux hautains paix en terre apportée.

1599. Nicolas Lebel, apothicaire.
Ton nom sur nous est une huile *de grâce.*

1600. Louis de Villers, écuyer, seigneur de Rousseville; Marie Gonnet, sa femme.
Du jubilé (1), *belle* VILLE, AIR *raisonne.*

1601. Jean de Sachy, marchand; Madeleine Postel, sa femme.
Terre d'où prit la Vérité naissance.

1602. Fr. Antoine Pestel, prieur des Jacobins d'Amiens.
Vraie doctrine aux humains annoncée.

1603. Jean Boullet, marchand; Anne de Sachy, sa femme.
Arc triomphal peint d'histoires nouvelles.

1604. Antoine de Montaubert, grenetier; Catherine Desnœux, sa femme.
Puy salutaire où s'étanche la soif.

1605. Jacques d'Estrées, marchand tanneur.
Temple illustré de lumière éternelle.

1606. Guillaume Revelois, marchand; Marie de Villers, sa femme.
Oracle saint qui RÉVÈLE LOIX *saintes.*

1607. Roland de Villers, seigneur de Berneuil, marchand.
D'humilité le signale modèle.

1608. André Bourse, marchand pelletier; Jacqueline Benoist, sa femme.
Vierge de paix du ciel et de la terre.

1609. Louis Artus, marchand teinturier; Marguerite Pestel, sa femme.
Portrait qui rend celui qui le voit chaste.

(1) C'était l'année du grand jubilé séculaire.

1610. François Feuquel, marchand; Barbe Pingré, sa femme.
Fleur, la beauté des célestes campagnes.

1611. Florent Bellot, contrôleur du grenier à sel; Antoinette Blondin, sa femme.
Vierge allaitant le BELLOT *des fidèles.*

1612. Jean Collenée, curé de Saint-Firmin-en-Castillon.
Vierge à ton los heureuse ÉCOLE NÉE.

1613. Louis du Fresne, marchand.
Don de l'Époux qui l'Épouse console.

1614. Germain Séjourné, marchand drapier; Marie Sevestre, sa femme.
Jésus pour nous a SÉJOURNÉ *en terre.*

1615. Pierre Gonnet, bourgeois.
*D'un tel trépas paran*GON N EST *au monde.*

1616. David Quignon, marchand.
Gloire à celui QUI NOM *sur tous noms porte.*

1617. Firmin Pestel, prieur de Saint-Martin-aux-Jumeaux, prieur-curé du Bosquel.
Le feu sacré qui le saint puits conserve.

1618. Adrien de Lamorlière, chanoine de la cathédrale.
Vierge qui vint LA MORT LIER *au monde.*

1619. Firmin du Croquet, marchand; Chrétienne Muette, sa femme.
Heureux CROCQ EST *l'amour qui tout attire.*

1620. Jean Leclerc, marchand plombier; Madeleine Le Teilier, sa femme.
L'amour trouvé au temple par l'amante.

1621. Pierre de Rouverois, marchand; Marie Damiens, sa femme.
Mère qui meurt voyant mourir son fils.

1622. Jean Paliart, marchand brasseur.
Rameau de paix et foudre de justice.

1623. Adrien de Court, marchand; Marguerite Quignon, sa femme.
Astre en DÉCOURS *après pleine lumière.*

1624. Mathieu Reneufve, chapelain, sous-trésorier de la cathédrale.
*Marie à tous porta lumié*RE NEUVE.

1625. Nicolas Blasset, architecte et sculpteur du Roi.
Clef de salut pour le rachapt de l'homme.

1626. Louis Roche, prêtre.
ROCHE *écrasant des enfers la puissance.*

1627. Antoine Pingré, seigneur de Genonville, receveur général des aides et gabelles de Picardie; Marie Correur, sa femme.
Vierge à PLEIN GRÉ *rayonnante de gloire.*

1628. Augustin Cordelois, chapelain.
Vierge ès ACCORDS DE LOIX, *d'amour parfaicte.*

1629. Adrien de Lamorlière, chanoine (2e fois).
Belle d'effet, d'apparence brunie.

1630. Alexandre Leclerc, chanoine, préchantre de la cathédrale.
Phare guidant des humains l'espérance.

1631. Jean Quignon, marchand; Madeleine Boullet, sa femme.
Dessus l'enfer agréable victoire.

1634. Jean Hémart, marchand.
Jésus mourant des MARTyrs est la gloire.
1635. François Mouret.
Forte est la mort, l'AMOUR EST sa victoire.
1636. Mathieu Guillou, chanoine, sous-trésorier de la cathédrale.
Vierge aux élus un trésor *amassé.*
1637. François du Fresne, sieur d'Omécourt, marchand. Geneviève Cornet, sa femme.
Humilité sur les cieux exaltée.
1642. Jean de Sachy, premier échevin d'Amiens; Marie de Revelois, sa femme.
1647. François du Fresne, chanoine de la cathédrale.
Reine des cieux, des FRANÇOIS *salutaire.*
1648. Honoré Quignon, seigneur de la mairie de Fréchencourt; Madeleine d'Araynes, sa femme.
Fils de David à bon droit HONORÉ.
1649. Jean Patte, chapelain, maître de musique de la cathédrale.
Nourrisson de Joseph, vray Dieu fils de Marie.
1650. Fr. Claude Pierre, chanoine régulier de Saint-Acheul, vicarial de la cathédrale pour ladite abbaye.
PIERRE *sacrée où le serpent se brise.*
1651. Gaspard Baillet, marchand brasseur.
D'un BRAS SEUR *je soutiens celui qui baille et donne.*
1652. Philippe Dutilloy, marchand brasseur.
*D'*UTILE LOY *gardienne fidèle.*
1653. Philippe de Villers, doyen du chapitre de Vignacourt.
Vierge aux pécheurs VILLE ET *lieu de refuge.*
1654. Antoine Mouret, bourgeois.
*Son service est si doux qu'il n'est qu'*AMOUR ET *joie.*
1655. Antoine Pièce, sieur de Bours, bourgeois; feu Françoise de Court, sa femme.
PIÈCE *sans prix, Vierge et mère sans tache.*
1656. Nicolas Barbe, marchand; Antoinette Delattre, sa femme.
*Du jardin clos rhu*BARBE *salutaire.*
1658. Jean Cuignet, chapelain et vicaire.
Offrande pacifique en ce saint temps de paix.
1659. Jean Delattre, marchand; feu Marguerite du Croquet, sa femme.
Jésus naquit de la très sainte Vierge.
1661. Antoine Picart, seigneur d'Aubercourt, chanoine de la cathédrale.
*Contre l'*ASPIC ART *est seur en Marie.*
1662. Christophe Cusson, bourgeois d'Amiens.
ECUSSON *pris dans le sein d'une Vierge.*
1663. Charles d'Ailly, abbé de Saint-Fuscien.
Vois dans ce char les gages D'ALLIance.
1664. Nicolas Leleu, chanoine de Saint-Nicolas, sous-trésorier de la cathédrale, aumônier de l'évêque.
L'ÉLEU *en qui le Verbe s'est fait homme.*
1665. Christophe Ringart, chapelain de la confrérie.
*Du souve*RAIN GARD*ant le saint troupeau.*
1666. François Quignon, chirurgien; Jeanne Véru, sa femme.
*Croix aimable à Jésus quoi*QU'IGNOMinieuse.
1667. François Landon, marchand.
Heureux le jour de L'AN DON *de grâce appelé.*
1668. Jean Doderel, marchand orfèvre.
D'ORDRE EST LA *Vierge en charité sublime.*
1670. Jacques Hémart, chanoine et pénitencier.
Pénitence *est le fruit de Jésus* ET MARie.
1672. Charles Rigauville, échevin.
Des claires eaux du puits j'arrose cette ville.
1675. Jacques Postel, marchand cirier-épicier.
Vierge, chacun t'invoque en ton POSTE ÉLevé.
1678. Michel Martin, notaire et procureur.
Michel Martin accompagne (a compagne Marie).
1681. Guillaume Pihan, chapelain de la cathédrale.
*Marie pleurant Jésus ex*PIANT *nos péchés.*
1685. Charles Guébuin, chapelain de la cathédrale.
Ton mérite est un GUÉ BIEN *assuré, Marie.*
1686. Pierre Degrain, chapelain de la confrérie.
GRAIN *germé dans le sein d'une Vierge féconde.*
1687. Charles Pontreué, prêtre.
PONT TREUVÉ *en Marie pour passer en la gloire.*
1693. Jean Pellée, échevin.
*Marie pleine de grâce fut par l'ange ap*PELLÉE.
1694. Antoine-Joseph Poullain, marchand.
1698. Martin de Bonnaire, ancien maire d'Amiens.
1699. Jean de Ribaucourt, ancien échevin d'Amiens.
1700. Pierre Durieux, ancien échevin d'Amiens.
1701. François Boistel, seigneur d'Welles, chanoine de la cathédrale.
1702. François de la Tour, marchand drapier.
1704. Jean-Baptiste Roussel, ancien échevin d'Amiens.
1705. François Bigorgne, marchand, consul, greffier des portes de la ville d'Amiens.
1709. André Cousturier, marchand.
1715. Antoine de Bonnaire, ancien échevin.
1716. Jean-François Boistel, marchand, ancien consul.
1718. Quignon, chapelain, maître des enfants de chœur de la cathédrale.
1719. Jean-Antoine Galand, marchand.
1720. Antoine Hennon, juge garde de la monnaie d'Amiens.
1721. Antoine Destrées, marchand, ancien consul.
1722. Joseph Trouvain, marchand.
1723. Pierre Fontaine, marchand.
1724. Pierre-Joseph Lambert, marchand.
1725. Claude Delyonne, marchand.
1726. François-Bernard de Revelle, marchand.
1727. Martin Galland, marchand.
1728. Antoine Damyens, seigneur d'Englebelmer et Mervillers, avocat en Parlement.
1729. Marc-Antoine Damyens, sieur de Gomicourt-Lescoperche, fils du précédent.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES PRINCIPALES MATIÈRES CONTENUES DANS LES DEUX VOLUMES

I

J

K

L

M

N

O

P

T

TABLE GÉNÉRALE

DES PLANCHES HORS TEXTE

NOTA. — La pl. CXI aurait dû paraître avec le premier volume. Les quatre statues qui y figurent appartiennent à l'extérieur des chapelles IX et XI (Voy. t. I, p. 480). Elles sont placées à une hauteur telle qu'il avait été impossible de les photographier. Pendant l'impression du deuxième volume, des échafaudages élevés pour la réparation des arcs boutants ont permis d'approcher de ces statues. Nous nous sommes empressés de profiter de cette occasion unique pour les faire reproduire, car elles sont fort belles.

TABLE GÉNÉRALE

DES FIGURES DANS LE TEXTE.

TOME I.

TOME II.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. 7, ligne 15. — Autel du Menton Saint-Jacques, *ajoutez :* Chapelle XVIII.
P. 9, ligne 17. — 1511, *lisez :* 1517.
P. 13, ligne 18. – son oncle, *lisez :* son cousin germain.
P. 59, ligne 19. — Le nouvel autel, *ajoutez :* (fig. 10).
P. 71, ligne 4. — Dupuy, *lisez :* Dupuis.
P. 80, ligne 27. — fleurons, *lisez :* roses.
P. 87, ligne 17. — Quand il mourut, *ajoutez :* le 3 octobre 1530.
P. 87, ligne 21. — Laigner, *lisez :* Laignier.
P. 95, ligne 37. — *Ajoutez :*, mais aussi la moins bonne · les corps des personnages manquent de proportions.
P. 132, ligne 18. — Travée 19-21 *a*, *ajoutez :* (pl. LII).
P. 150, ligne 14. — L'accoudoir, *lisez :* L'appuie-mains.
P. 160, fig. 196. — Dessin des dais, *lisez:* Dessus des dais.
P. 164, ligne 29. — Dossier, *lisez :* dorsal.
P. 168. — *Supprimer la note* 6.
P. 205, ligne 30. — Pl. XLVI, *lisez :* Pl. LXXVI.
P. 213, note 9, ligne 5. — de toutes les, *lisez :* de presque toutes les.
P. 220, ligne 7. — Vas avec eux, *lisez :* Va avec eux.
P. 223, ligne 22. — sa verge de, *lisez :* sa verge à.
P. 224, ligne 14. — pl. XXXI, *lisez :* pl. LXXXI.
P. 244, ligne 32. — Pl. LXXII, *lisez :* pl. LXII.
P. 255, ligne 15. — Museau, *lisez :* Appuie-mains.
P. 259, ligne 18. — Pl. LXXII, *lisez;* Pl. LXXIII.
P. 264, ligne 17. — I, 107, *ajoutez :* (fig. 209. en Z).
P. 274, ligne 34. — *En tête :* Pl. XCI. —
P. 289, ligne 3. — Oncle, *lisez :* cousin
P. 290, note 5, ligne 7. — Quatre, *lisez :* six; ligne 8 : une cinquième, *lisez :* une septième.
P. 304, ligne 13. — Vers 1761, lorsqu'on plaça, *lisez :* En 1758, lorsqu'on résolut de placer.
P. 305, ligne 18. — vers 1761, *lisez :* en 1758.
P. 314, ligne 25. — sainte Hermès, *lisez :* saint Hermès.
P. 319, note 10. — *Ajoutez :* Ce sont sans doute les maisons désignées dans une transaction de 1366 entre l'évêque et le chapitre. Arch. de la Somme (chapit. d'Am.), G. 653.
P. 322, ligne 2. — *Ajoutez :* Ce tableau vient d'être retrouvé dans une maison de campagne de notre collègue et trésorier M. Léon Ledieu. C'est une peinture sur bois de forme ovale, dont le plus grand axe mesure 1m68. Il est malheureusement dans un état déplorable, et plus de la moitié de la peinture est enlevée. On y voit cependant encore de fort beaux portraits traités de la même manière que ceux qui figurent dans les tableaux du Puy que nous possédons du temps de Henri IV, notamment la figure de l'évêque Geoffroy de la Marthonie et celle d'un des grands seigneurs qui, dans ces tableaux accompagnent généralement le Roi. La figure de la Vierge a complètement disparu, mais on voit encore près de la place qu'elle occupait une touffe de fleurs et une banderole où est écrit : EGO FLOS CAMPI, CANT.
P. 356, note 2, ligne 8. — cinquantenaire. *Ajoutez :* Il y en a une belle héliogravure dans l'album de cette exposition.
P. 365, ligne 37. — (fig. 277), *lisez :* (fig. 227).
P. 399, note 7, ligne 3. — *supprimer le mot* était.
P. 415, ligne 4. — canonici, *lisez :* canonico.
P. 418, lignes 27 et 28. — *Supprimer ces deux lignes.*
P. 421, ligne 16. — deux mouches, *lisez :* deux abeilles.
P. 460, note 10. — *Ajoutez :* Le monument était dans la chapelle XIII. (Voy. ci-dessus, t. II, p. 290).
P. 481, ligne 18. — de Hamel, d'Apilly, *lisez :* de Hamel d'Apilly.
P. 485, note 3. — 1540, *ajoutez :* 9 septembre.
P. 503. — *Ajoutez :* Un autre cadre du Puy, de style Renaissance, et paraissant remonter à l'époque de François Ier, après avoir été un certain temps dans l'église de Fricamps (Somme), est aujourd'hui en la possession de Madame la baronne Adolphe de Rothschild, à Paris.
P. 509, note 2, lignes 13, 14, 15. — *Les rétablir ainsi :* 1833, mort en janvier 1852. — MARCEL LEROY. 1852-1854. — Dr COURTILLIER, amateur, nommé à titre provisoire, 1854-1873. — LIPPACHER, 1873-1876. — JULES BOUCHER, nommé en novembre 1876.
P. 568, ligne 5. — après l'incarnation, *lisez :* à partir de l'incarnation.
P. 575, ligne 13. — Le roi, *lisez :* Un autre roi.
P. 615, ligne 7. — provenant aussi, *ajoutez :* probablement.
P. 616, ligne 32. — 1709 (7), *ajoutez :* Il faut y joindre l'inventaire dressé le 23 brumaire an II, par Louis-Alexandre Lescouvé, maire, et Delys, officier municipal, chargés par la commission révolutionnaire du département de la Somme de faire enlever, conformément à l'arrêté du représentant du peuple, l'or et l'argenterie des églises de la ville d'Amiens. (Arch. de la ville d'Amiens, P 5).
P. 617, ligne 2. — plupart d'entre elles, *lisez :* plupart d'entre ces dernières.
P. 623, ligne 29. — (fig. 245), *lisez :* (fig. 243).
P. 658, col. 2, ligne 40. — Sculpteur, *lisez :* Sculpture.
P. 658, col. 2, ligne 41. — sculpture, *lisez :* sculpteur.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE

MONOGRAPHIE

DE L'ÉGLISE

NOTRE-DAME

CATHÉDRALE

D'AMIENS

Par Georges DURAND,

Archiviste de la Somme,
Président de la Société des Antiquaires de Picardie

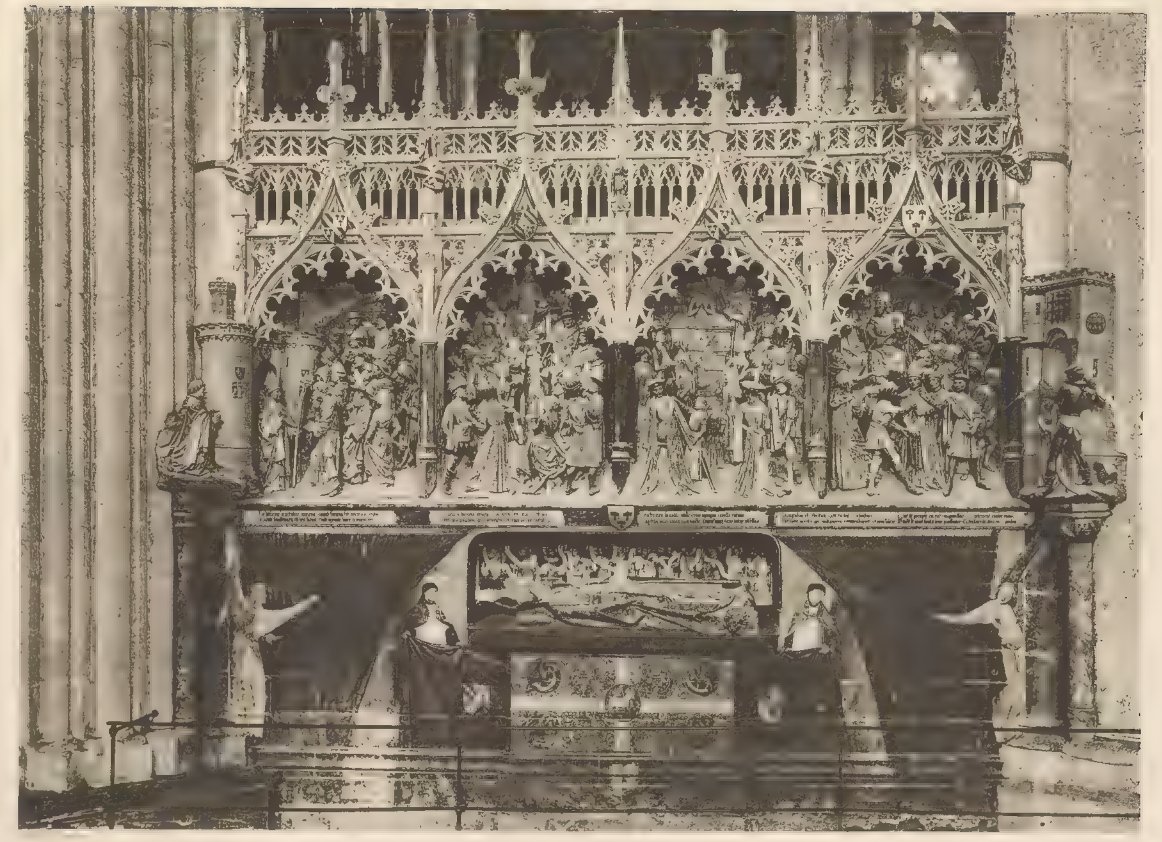
ATLAS



AMIENS
IMPRIMERIE YVERT ET TELLIER
37, Rue des Jacobins.

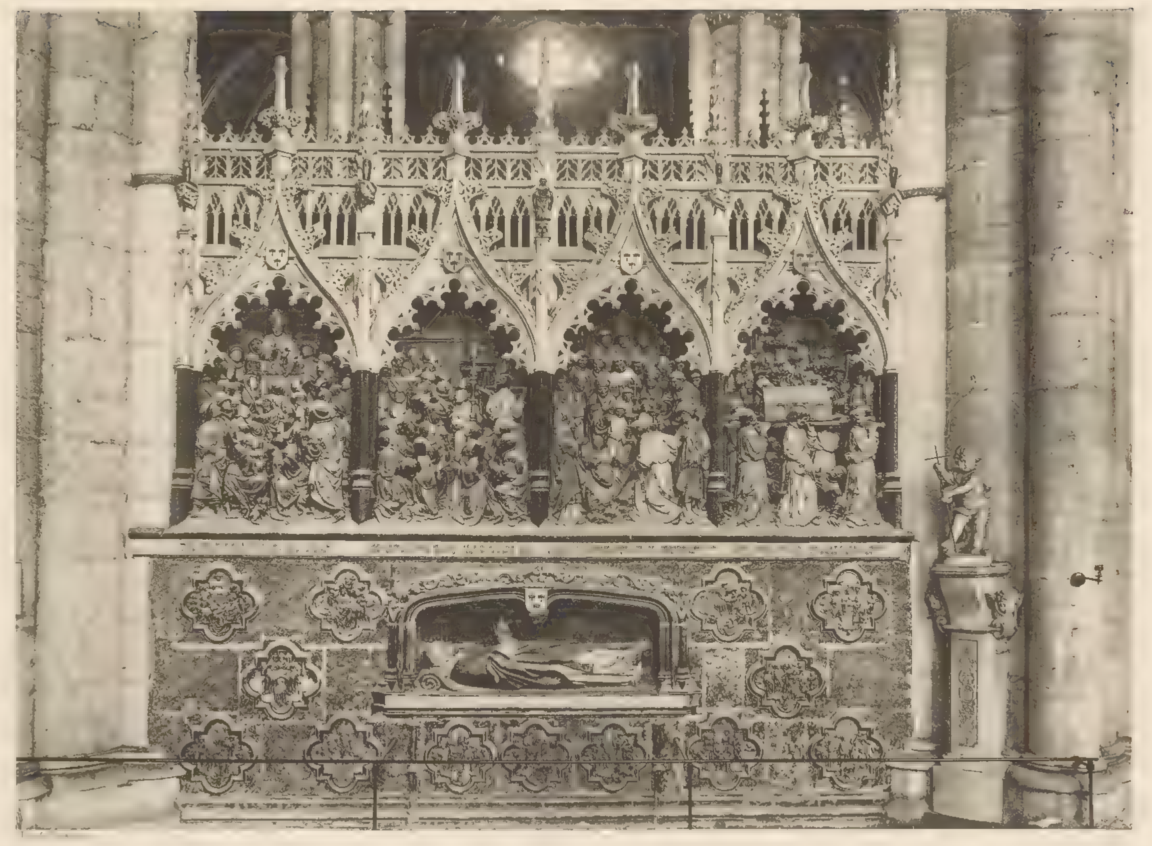
PARIS
LIBRAIRIE A. PICARD ET FILS
82, Rue Bonaparte.

M D CCCC III



CLÔTURE DU CHŒUR : HISTOIRE DE SAINT FIRMIN

Travée 19-20 a



CLÔTURE DU CHŒUR _ HISTOIRE DE SAINT FIRMIN

Travée 20-22 a

CLOTURE DU CHŒUR _ HISTOIRE DE SAINT JEAN-BAPTISTE

(Travée 17 19 a)

CATHÉDRALE D'AMIENS



CLOTURE DU CHŒUR HISTOIRE DE SAINT JEAN-BAPTISTE

Travée 19, 21 a



CLOTURE AU TRANSEPT _ LES VENDEURS DU TEMPLE

(Travée 13 b)



CLÔTURE AU TRANSEPT — HISTOIRE DE SAINT JACQUES. — TABLES DU PUY

Travée 14 b c



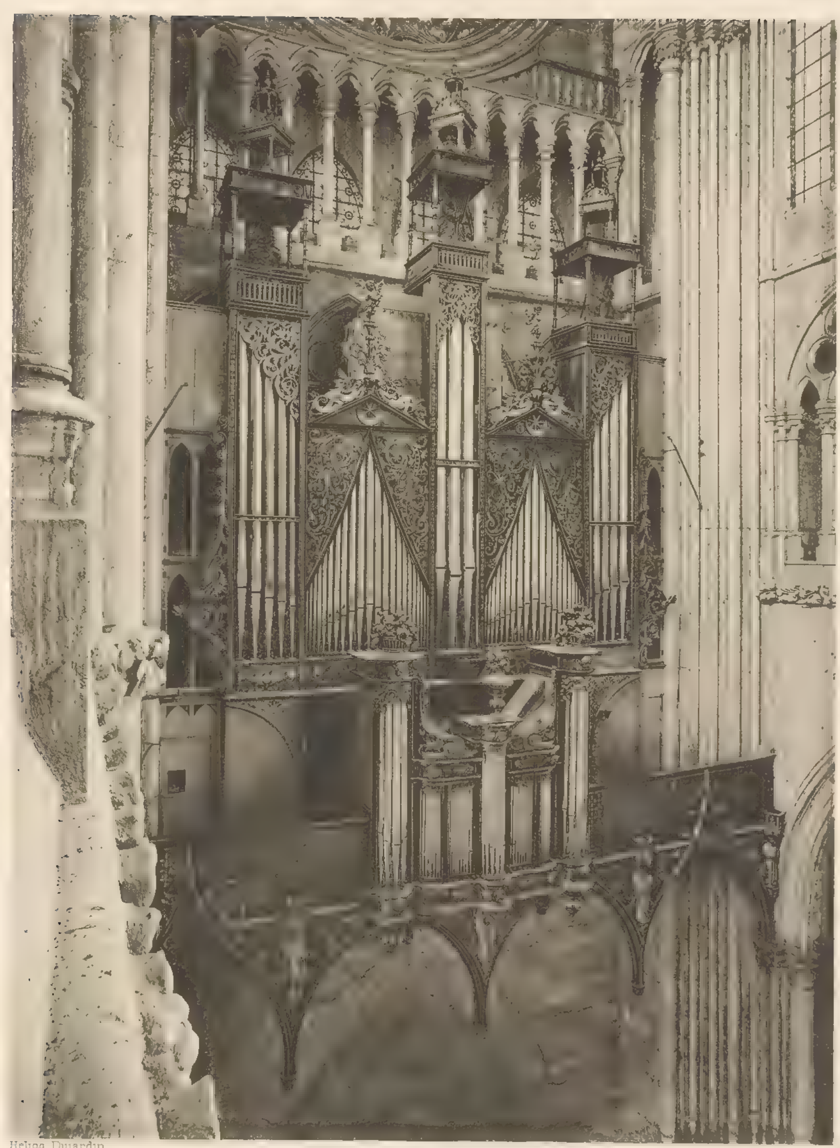


TOMBEAU DE FERRY DE BEAUVOIR — LES APÔTRES

Peinture murale



TOMBEAU DE GUILAIN LUCAS, ETC.



Hélioq. Dujardin

GRAND ORGUE



LES ST

vue gén

ALLES

rale



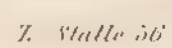


STALLES

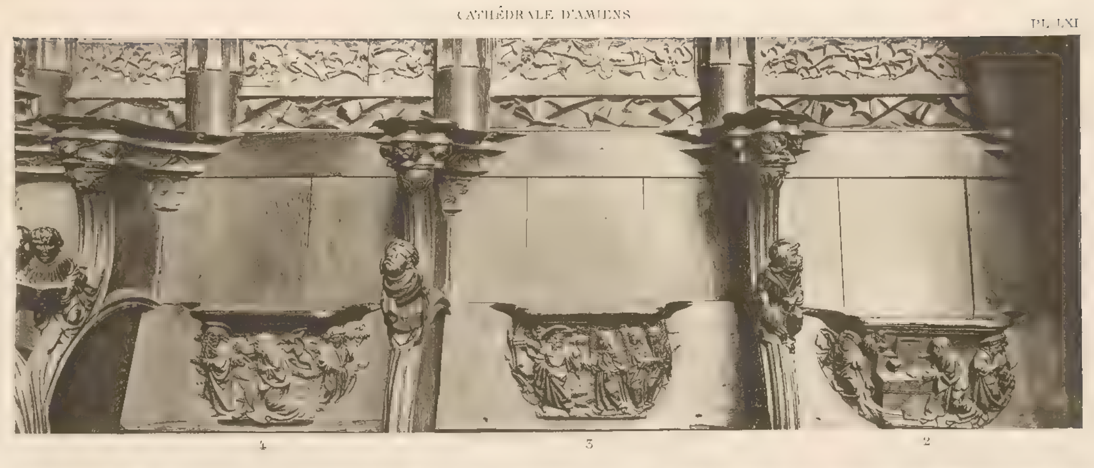


Y. *Stalle 1*

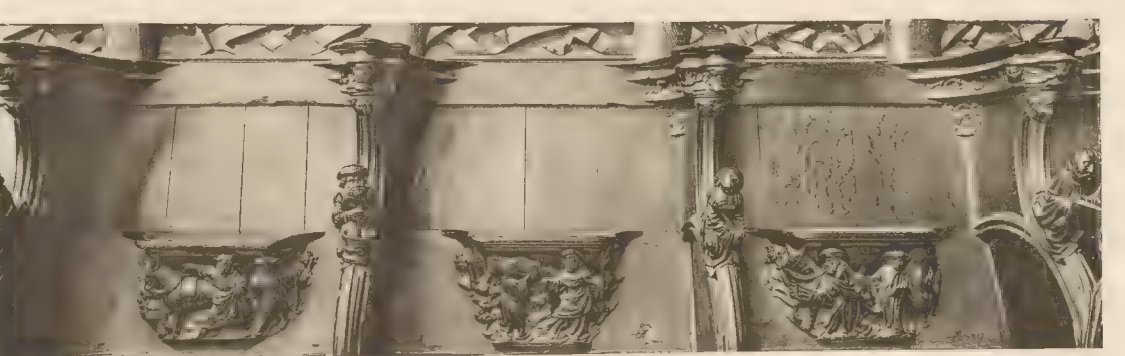




Z. *Stalle 56*



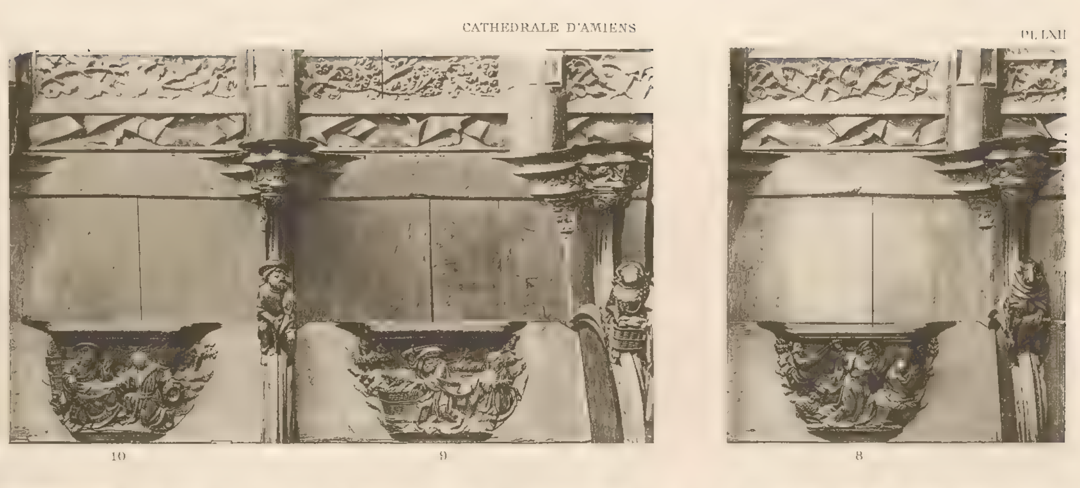
4 3 2



7 6 5

STALLES

Miséricordes et appuie-mains



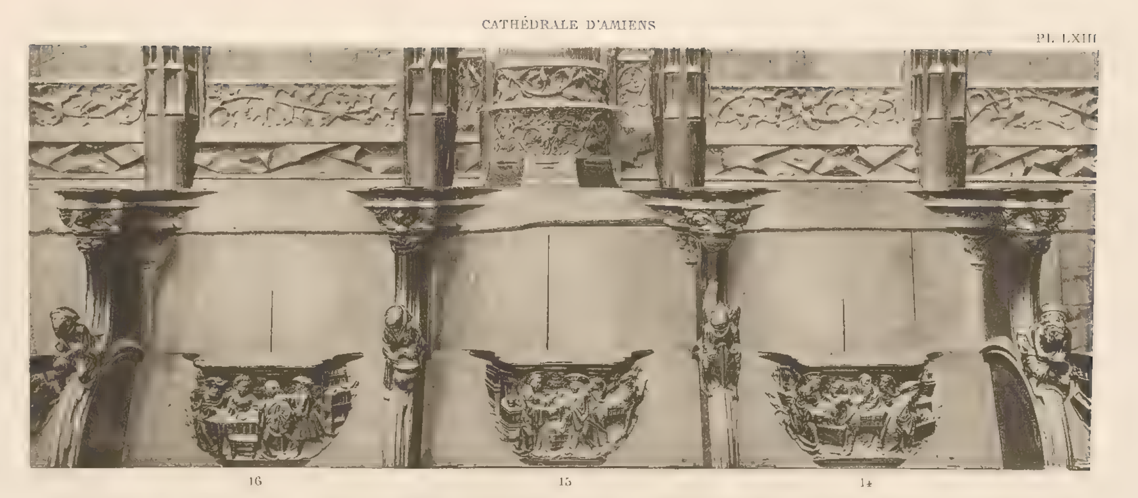
10 9 8



13 12 11

STALLES

Miséricordes et appuie-mains



16 15 14



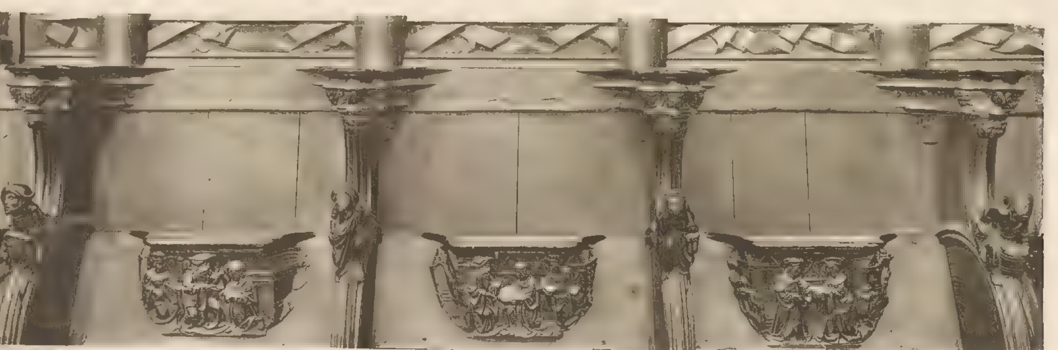
19 18 17

STALLES

Miséricordes et appuie mains



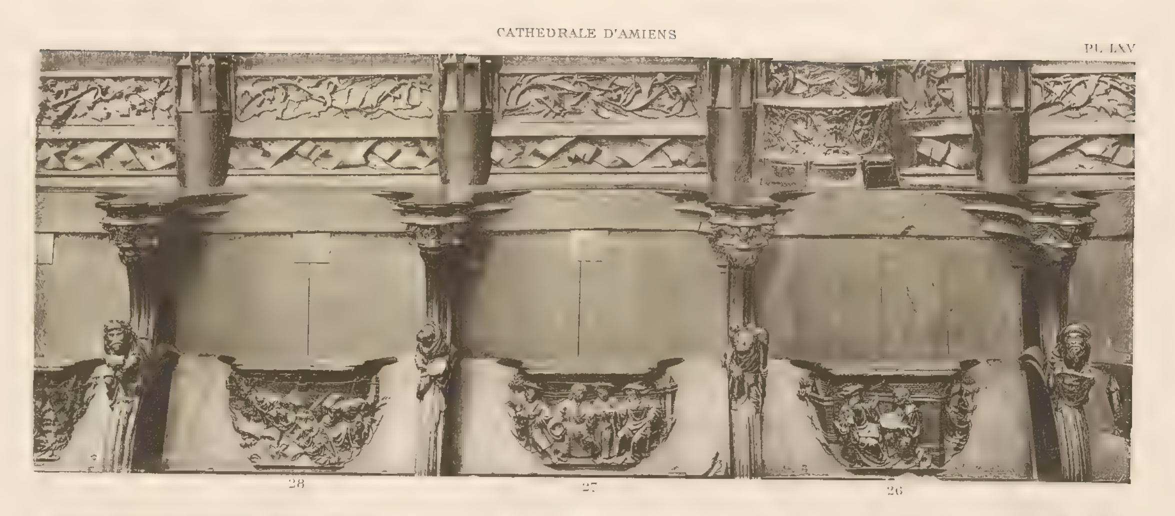
22 — 21 — 20



25 — 24 — 23

STALLES

Miséricordes et appuie mains



28 27 26



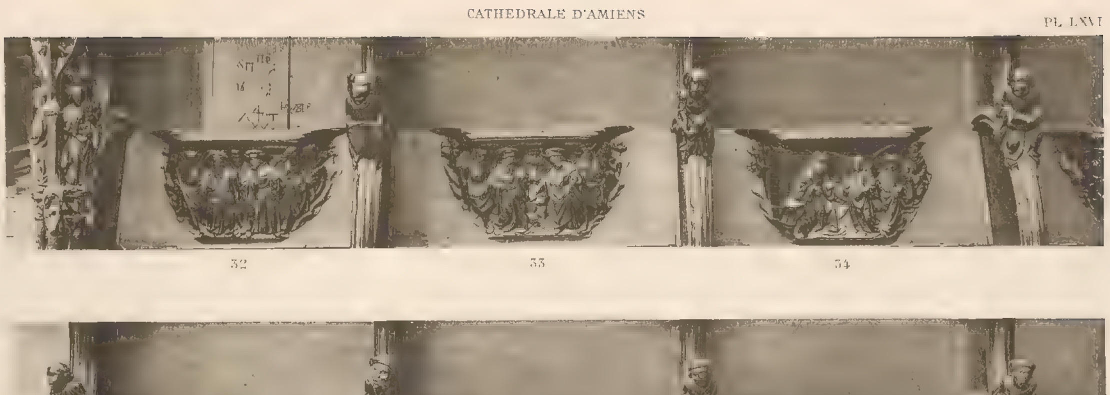
31



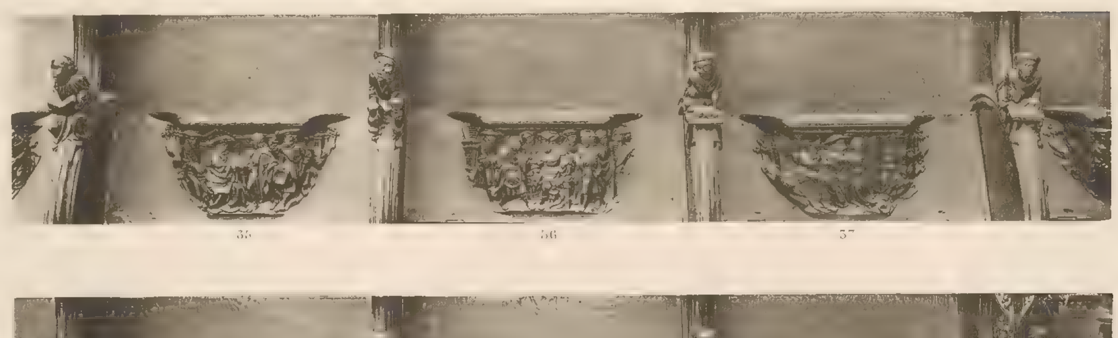
30 29

STALLES

Miséricorde, et appuie-mains



32 33 34



35 36 37



38 39 40

STALLES

Miséricordes et appuie-mains




41 — 42



43 — 44 — 45



46 — 47 — 48

STALLES

Miséricordes et appuie-mains

49 50 51

52 53



54 55

STALLES

Miséricordes et appuie-mains



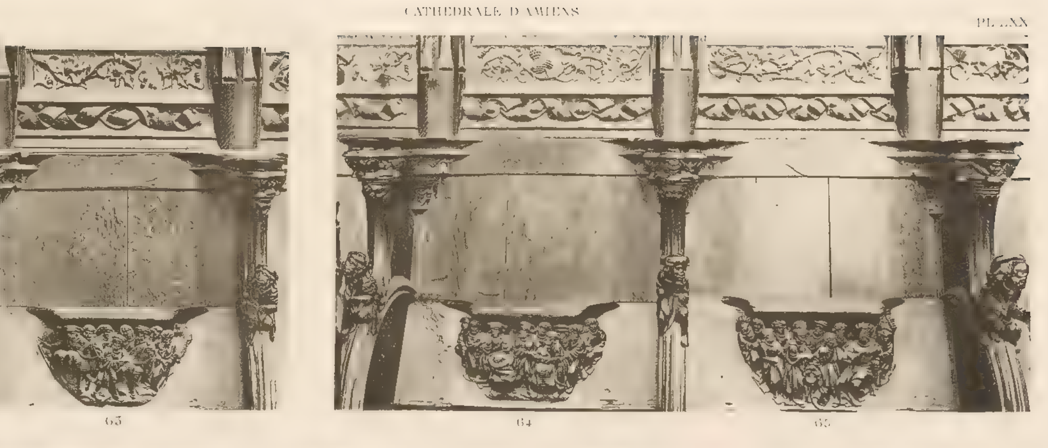
57 58 59



60 61 62

STALLES

Miséricordes et appuie-mains



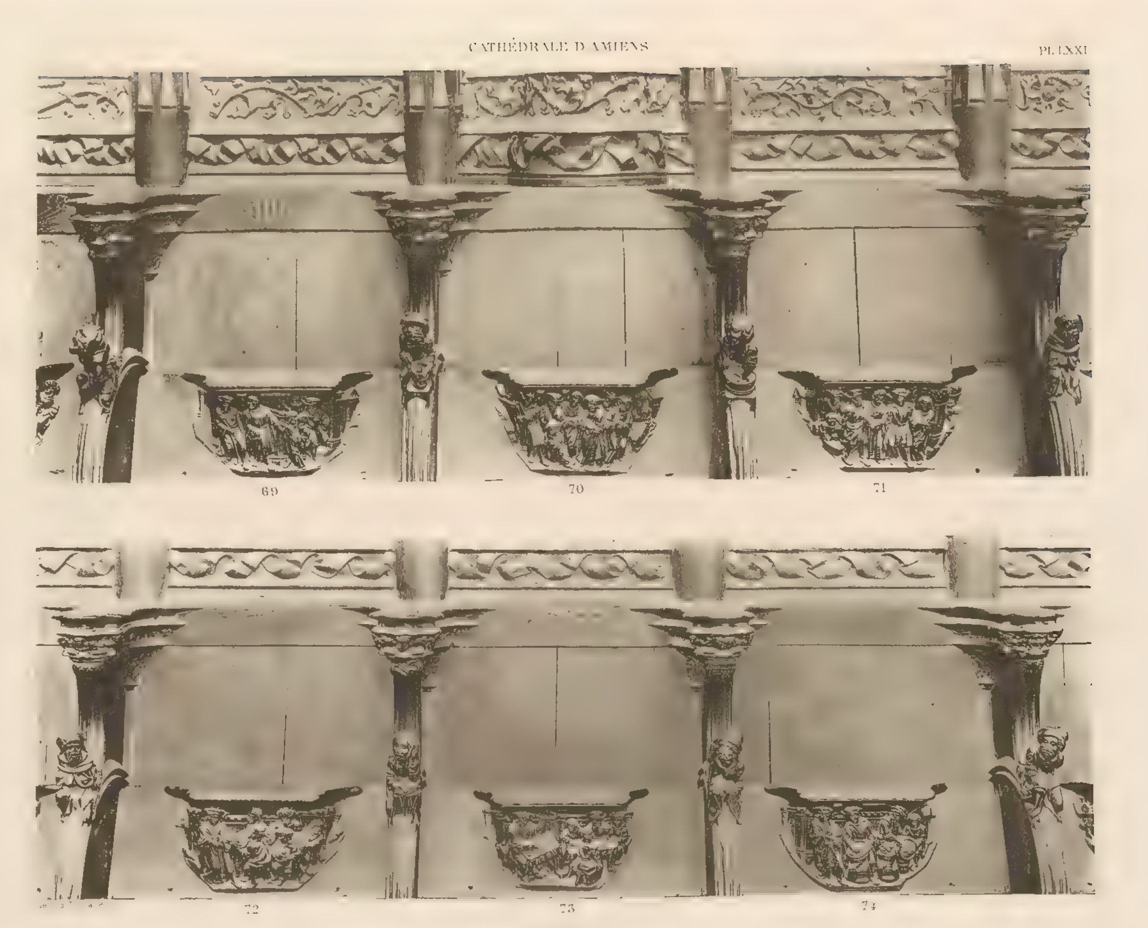
63 64 65



66 67 68

STALLES

Miséricordes et appuie-mains



69 70 71

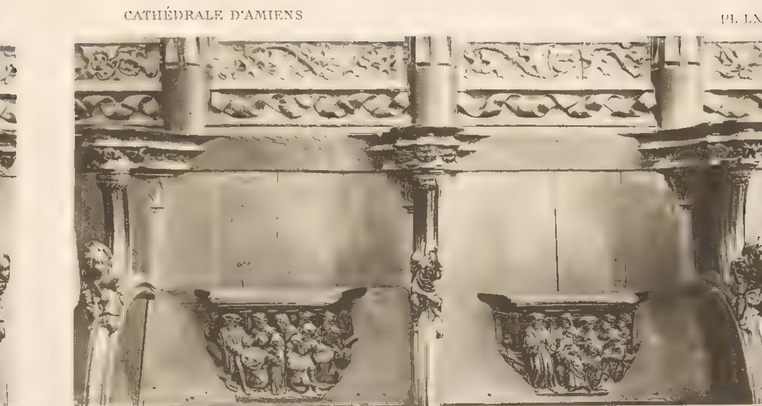
72 73 74

STALLES

Miséricordes et appuie mains



75



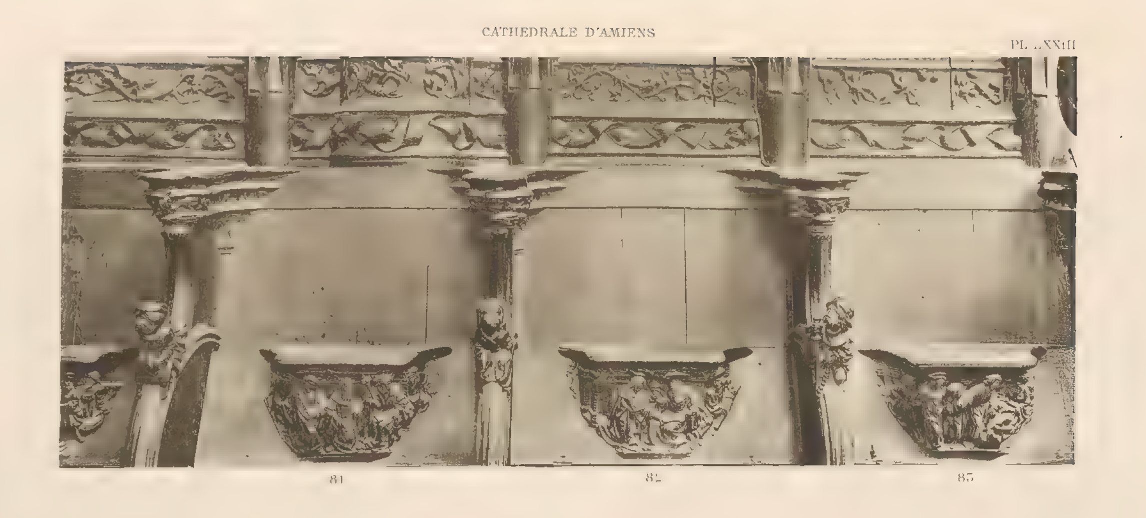
76 77



78 79 80

STALLES

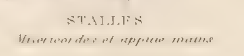
Miséricordes et appuie-mains



81 82 83



84 85 85



86

STALLES

Miséricordes et appuie mains



89 88 87

92 91 90

95 94 93

STALLES

Miséricordes et appuie-mains



98 97 96

101 100 99

104 103 102

STALLES

Miséricordes et appuie-mains





106 105



108 107



110 109

STALLES

Miséricordes et appuie-mains

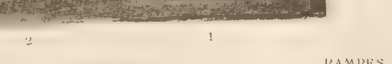




Y _ Jouée 41.
(Soubassement)

STALLES

Z _ Jouée G 56
(Soubassement)



2 1

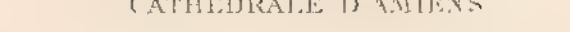
Y _ Rampe B 55

RAMPES DES STALLES BASSES



1 2

Z Rampe H 110

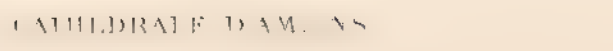


Y_Rampe C.52



Z_Rampe C.51

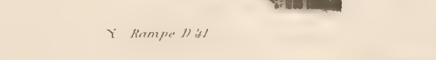
RAMPES DES STALLES BASSES





Y. Rampe D. 41

X. Rampe D. 40


RAMPES DES STALLES BASSES



Y. *Rampe* L. 32

L. *Rampe* K. 8



RAMPES DES STALLES BASSES



2 1

Y. Jouée F 31
Soubassement

STALLES

Z. Jouée L 86
Soubassement

CATHEDRALE D'AMIENS

PL. LXXXIII



Y. *Rampe 1107*



Z. *Rampe 1106*

RAMPES DES STALLES BASSES

1 2

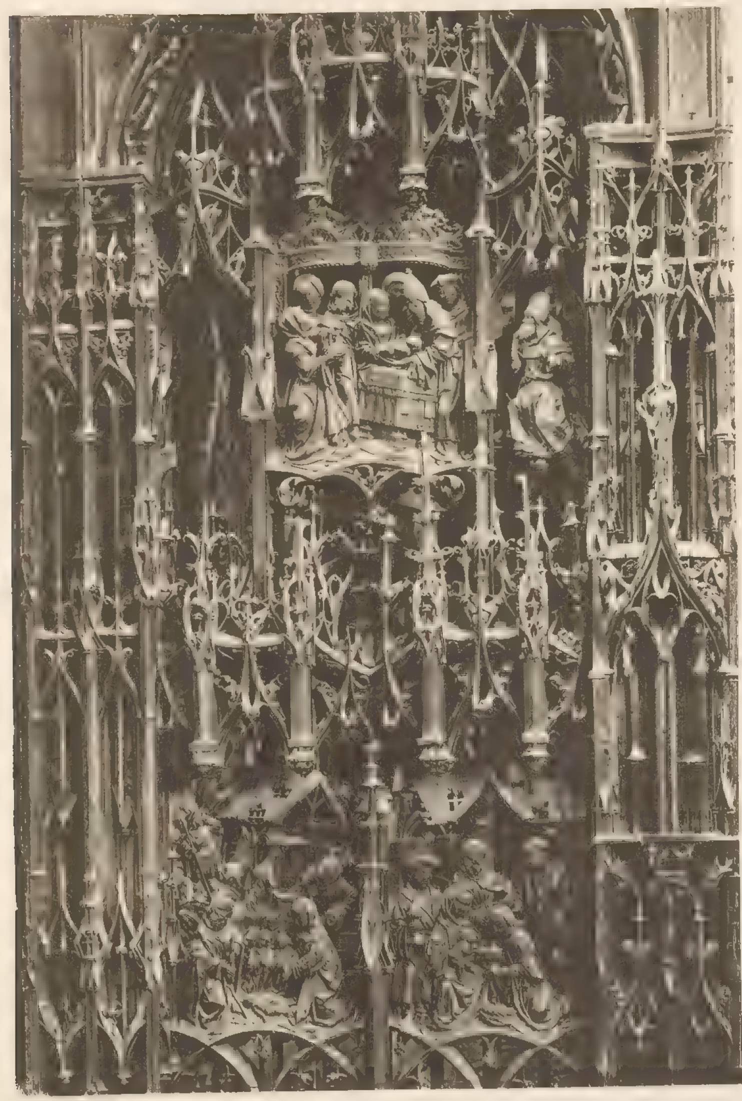
Y. Rampe J.96

1 2

Z. Rampe J.95



RAMPES DES STALLES BASSES



STALLES

Jouée F 31 — Partie supérieure



6 5 4 3 2 1

STALLES

Dorsal et pendentifs



8 7 6 5



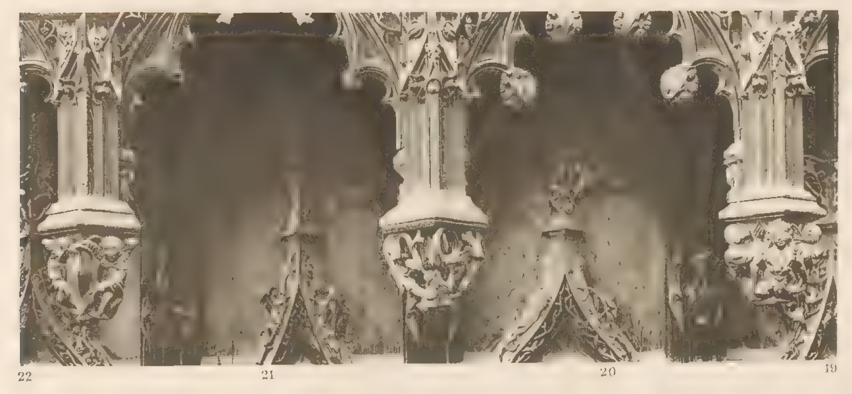
12 11 10 9



18 1 15

STALLES

Pendentifs



22 21 20 19



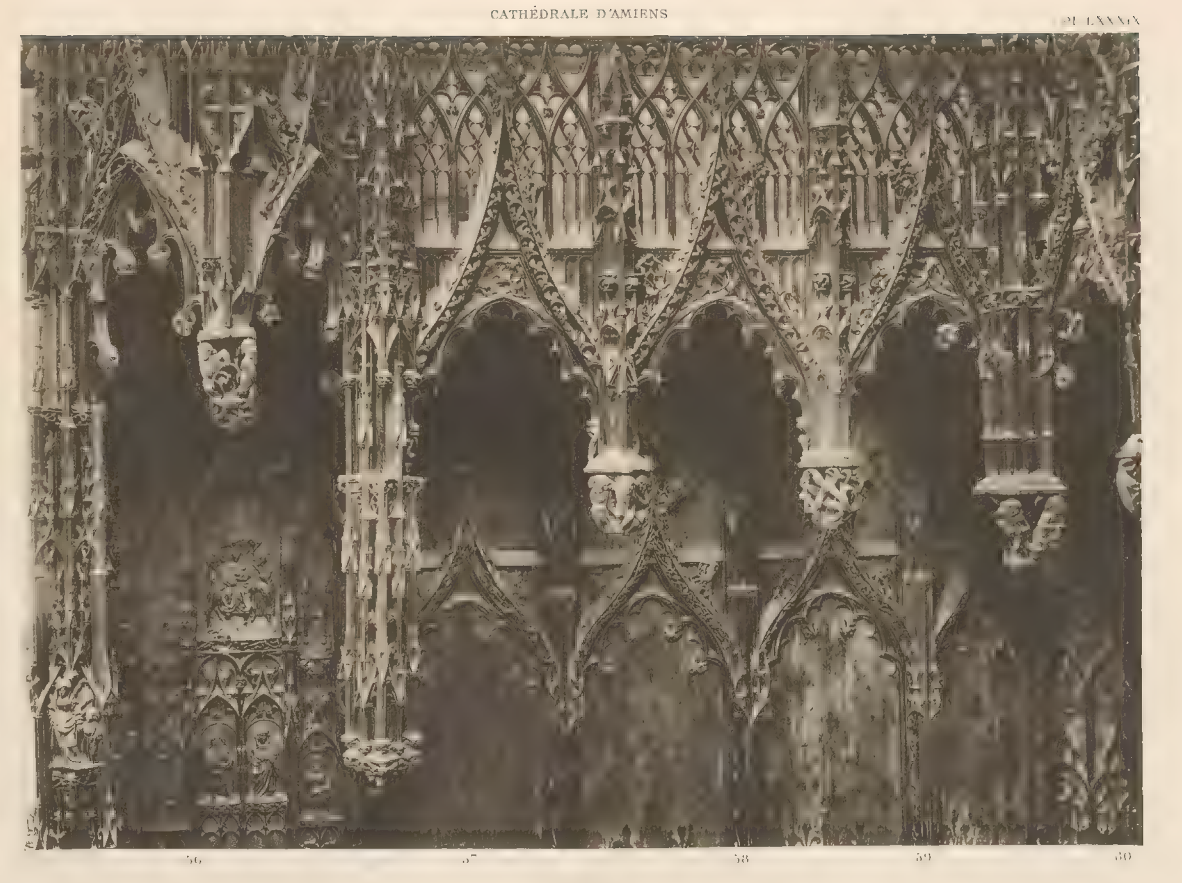
26 25 24 23



30 29 28 27

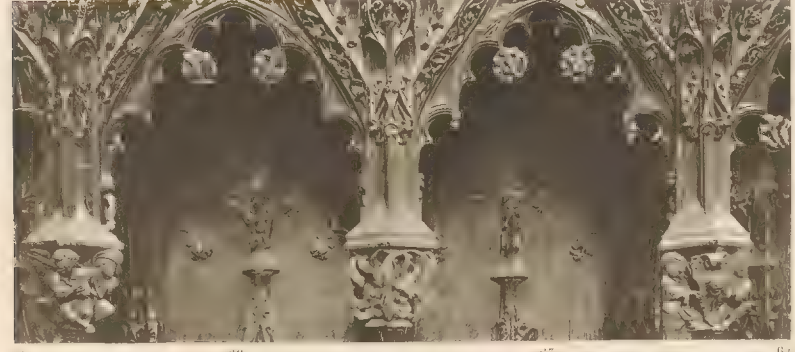
STALLES

Pendentifs



STALLES

Dorsal et pendentifs



61 62 63 64



67 68 69 70

71 72 73 74

STALLES

Pendentifs





75 76 77 78

83 84 85 86



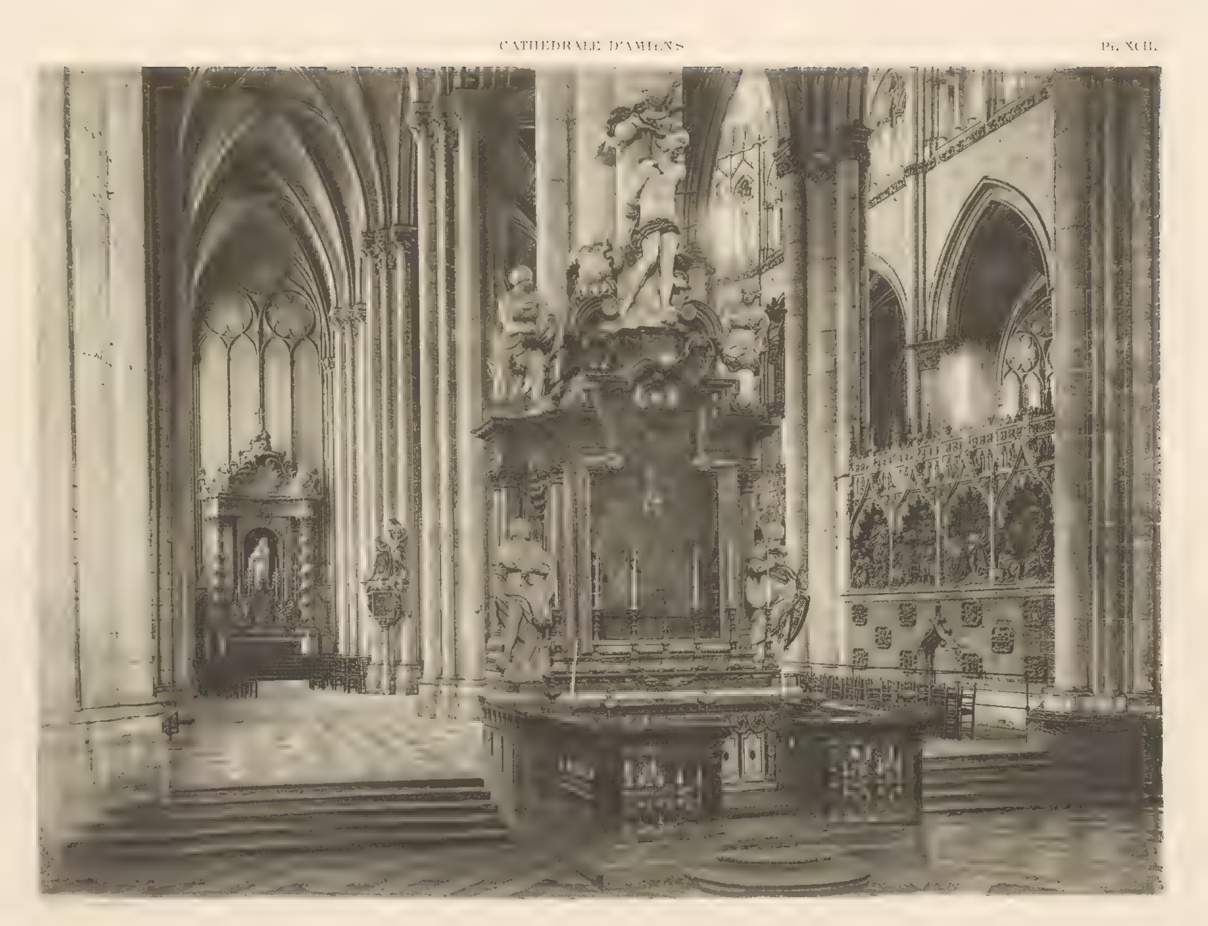
79 80 81 82

STALLES

Pendentifs



TOMBEAU DU CARDINAL HEMARD

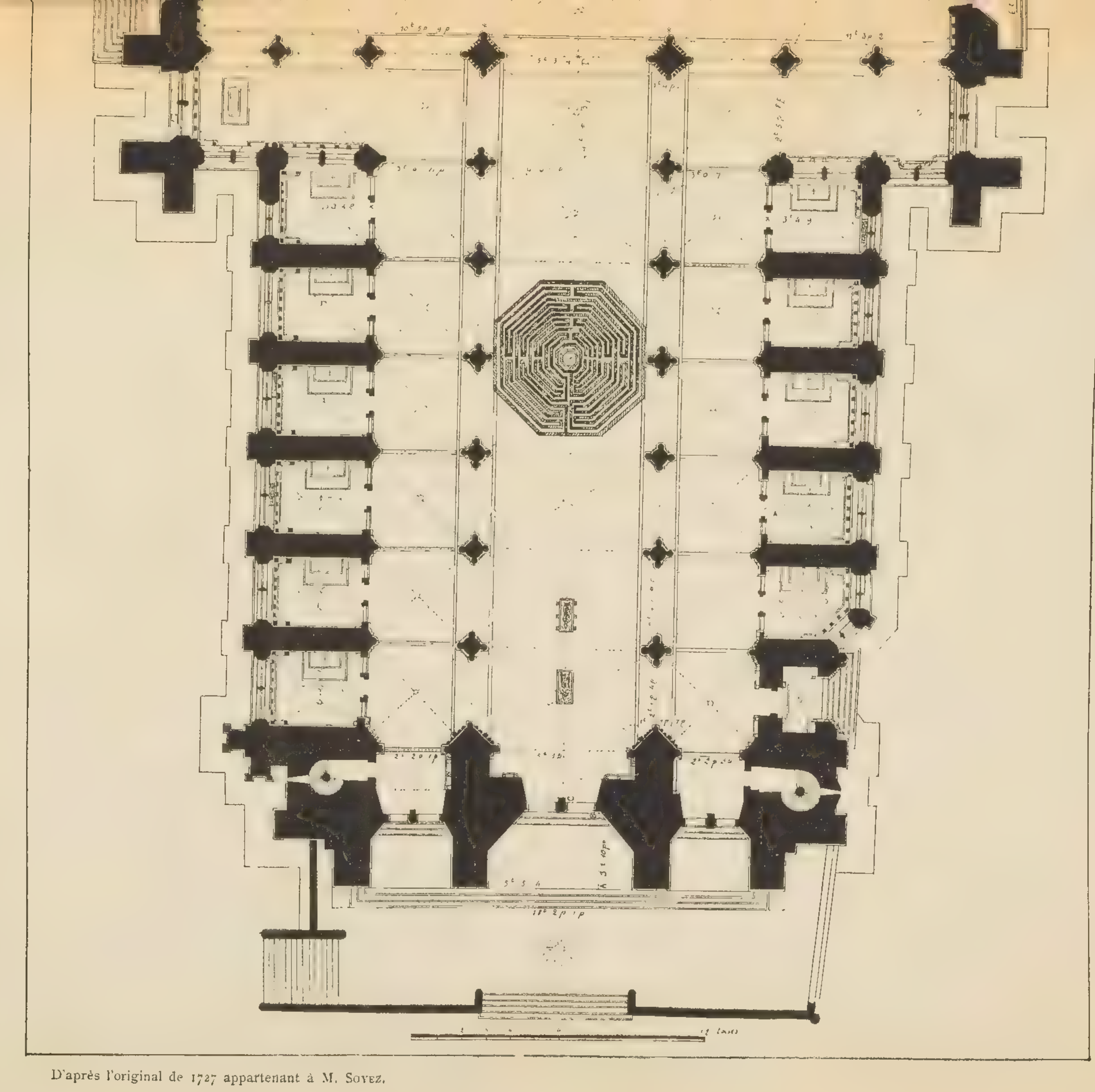


CHAPELLES SAINT-SEBASTIEN ET NOTRE-DAME DE PITIE

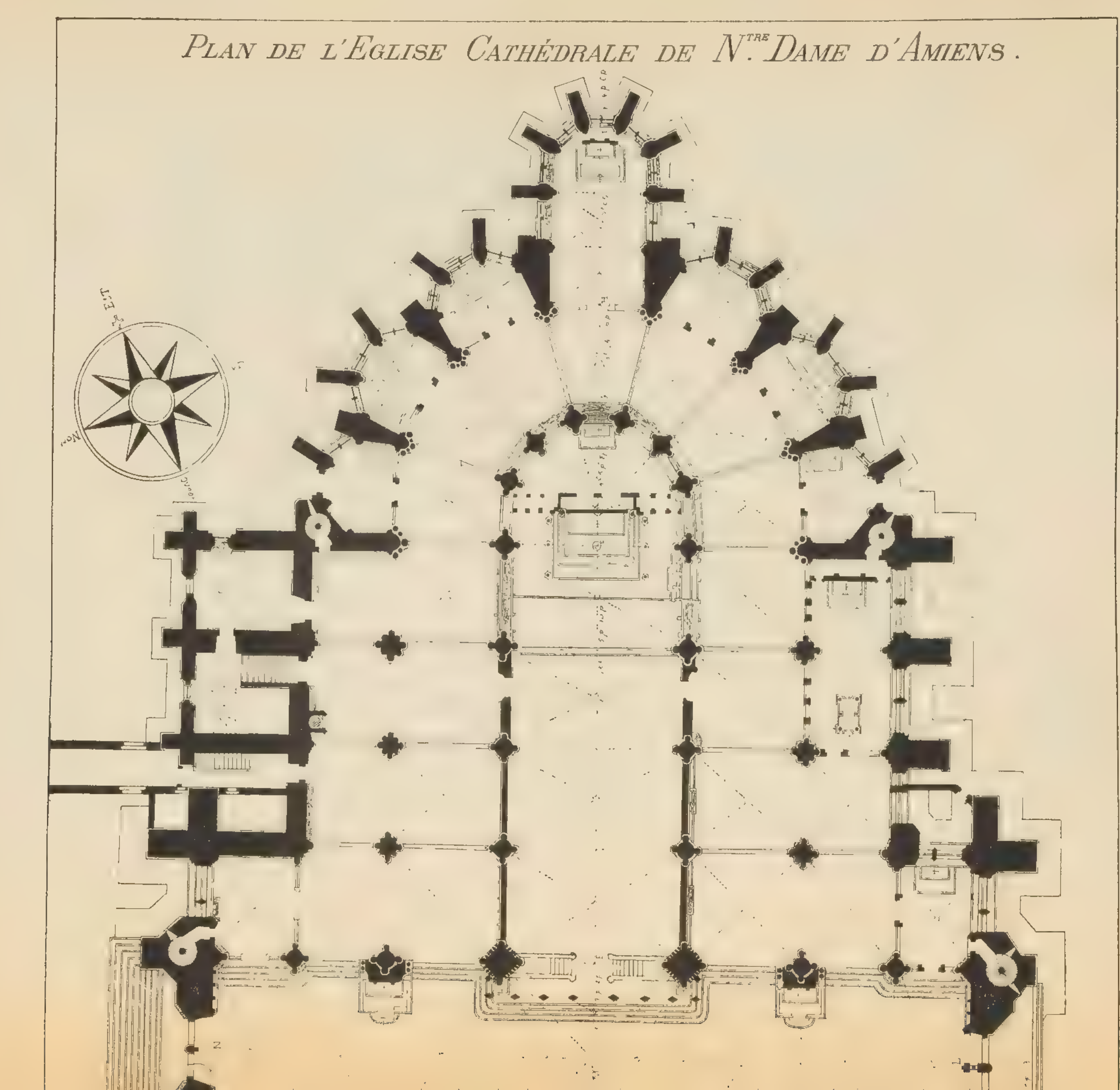


CLÔTURE DU CHŒUR

Prédication de saint Sauve



D'après l'original de 1727 appartenant à M. Soyez.



PLAN DE L'EGLISE CATHÉDRALE DE N.TRE DAME D'AMIENS.



PORTE DE LA CHAPELLE DES MACCHABÉES ETC



TABLEAU D'ANDRIEU DESPRES
1519. 7/8.



CADRE DU TABLEAU D'ANDRIEU DESPRÉS



TABLEAU D'ANTOINE PICQUET
1518, v.s.



CADRE DU TABLEAU D'ANTOINE PICOULT

1628 ?



TABLEAU DE LAURENT LE BOULENGIER
1521 v. s.



CADRE DU TABLEAU DE LAURENT LE BOULANGIER



TABLEAU DE NICOLAS LE CARON
1720 ?



CADRE DU TABLEAU DE NICOLAS LE CARON

1520 ?



ADRE DU TABLEAU DE PHILIPPE DE CONTY



CHÂSSE DE SAINT FIRMIN



CHASSE DE SAINT FIRMIN

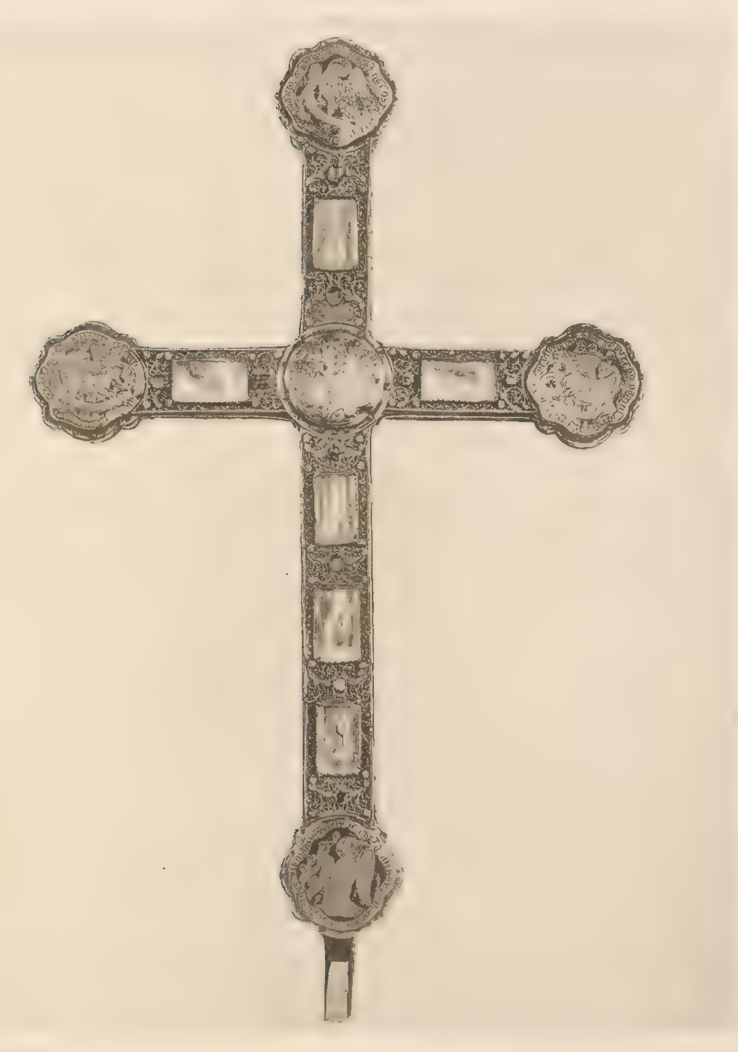




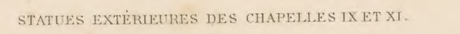
CHÂSSE DE SAINT FIRMIN



CROIX DE L'ABBAYE DU PARACLET



CROIX DE L'ABBAYE DU PARACLET







1 2 3 4

STATUES EXTÉRIEURES DES CHAPELLES IX ET XI.

Héliog. Dujardin.

